Montréal

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le mercredi 15 novembre 2023

à 13 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le mercredi 15 novembre 2023

Prenez avis qu'une assemblée extraordinaire du conseil municipal est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le mercredi 15 novembre 2023, à 13 h, dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2e étage du 155, rue Notre-Dame Est.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Emmanuel Tani-Moore

_____

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Montréal

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le mercredi 15 novembre 2023

à 13 h

Veuillez prendre connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du mercredi 15 novembre 2023.

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, et à l'exception du point 30.10 pour lequel aucun document ne sera livré.

Assemblée extraordinaire du conseil municipal
du mercredi 15 novembre 2023

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

30 – Administration et finances

30.01 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1233074007

Dépôt du budget 2024 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

30.02 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1233074003

Dépôt du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

30.03 *Service du greffe* - 1230310006

Dépôt du budget 2024 de la Corporation Anjou 80

30.04 *Service du greffe* - 1230310007

Dépôt du budget 2024 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)

30.05 *Service du greffe* - 1230310008

Dépôt du budget 2024 de l'Agence de mobilité durable

30.06 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1233074018

Dépôt d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

30.07 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1233074012

Dépôt d'une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2024)

30.08 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1233074024

Dépôt des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2024 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

30.09 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale* - 1233074023

Adopter la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire, de la politique des équipements et des infrastructures ainsi que de la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

30.10 *Service du greffe*

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2024 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) et du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1233074009

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les taxes (exercice financier 2024)

41.02 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1233074010

Avis de motion et dépôt - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2024)

41.03 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1233074021

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024)

41.04 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1233074015

Avis de motion et dépôt - Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2024)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.01

2023/11/15
13:00

(1)

Dossier # : 1233074007

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2024 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal

Il est recommandé d'adopter les prévisions budgétaires 2024 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-11-14 18:37

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1233074007
Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2024 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

Adopter les prévisions budgétaires 2024 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 1378 - 15 décembre 2022 – Adoption du budget 2023 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM22 0004 - 20 janvier 2022 – Adoption du budget 2022 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM20 1218 - 9 décembre 2020 – Adoption du budget 2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM19 1250 - 11 décembre 2019 – Adoption du budget 2020 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM18 1402 - 28 novembre 2018 – Adoption du budget 2019 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM18 0120 - 24 janvier 2018 – Adoption du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

DESCRIPTION

s/o

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Le budget est aligné sur le Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi des cités et villes et Charte de la Ville de Montréal.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2023-11-13
Annie GAGNÉ Analyste de dossiers	Stéphanie RAULT Directrice par interim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-0784 **Télécop. :** N/A	**Tél :** 438 951-7597 **Télécop. :** 514 872-8768

APPROBATION DU DIRECTEUR DE	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

DIRECTION

Stéphanie RAULT
Directrice par interim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 438 951-7597
Approuvé le : 2023-11-14

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2023-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1233074007**
Unité administrative responsable : *Service des finances*
Projet : **Adopter les prévisions budgétaires 2024 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Budget 2024
PDI 2024-2033

Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 15 novembre 2023

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances

NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
  - les données réelles de 2019 à 2022 ainsi que les données du budget 2023 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget 2024. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - les données du réel prévu de 2023 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2023 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2024.
- Un investissement est catégorisé soit comme un projet, soit comme un programme. Un projet se définit essentiellement comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin précis dans les délais fixés. Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénifices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue. En somme, un projet est circonscrit dans l'espace-temps, alors qu'un programme s'exprime en continuité d'année en année. Par syllogisme, les investissements ne sont pas présentés à l'ultérieur pour les programmes;
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes;
- Le Programme triennal d'immobilisations 2024-2026 (PTI), au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 (PDI).

Sommaire exécutif

Budget 2024 et PDI 2024-2033 : Une métropole résiliente et forte

Avec un budget de fonctionnement équilibré de 6,99 G$ pour 2024 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de 23,9 G$, la Ville de Montréal se mobilise pour bâtir une métropole durable, inclusive et résiliente. La métropole, qui contribue à plus du tiers du PIB du Québec, continuera à jouer son rôle de moteur économique pour la province, en misant autant sur des stratégies axées sur le long terme que sur des solutions concrètes et adaptées aux enjeux actuels.

Un budget équilibré de 6,99 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2024 permettra à l'administration municipale de mettre en œuvre plusieurs mesures pour limiter l'impact de l'inflation élevée sur les ménages, les personnes plus vulnérables, les commerces et les entreprises, tout en renforçant ses actions en matière de transition écologique, de sécurité publique, d'habitation, de mobilité urbaine et de développement économique.

Répartition des dépenses par activité

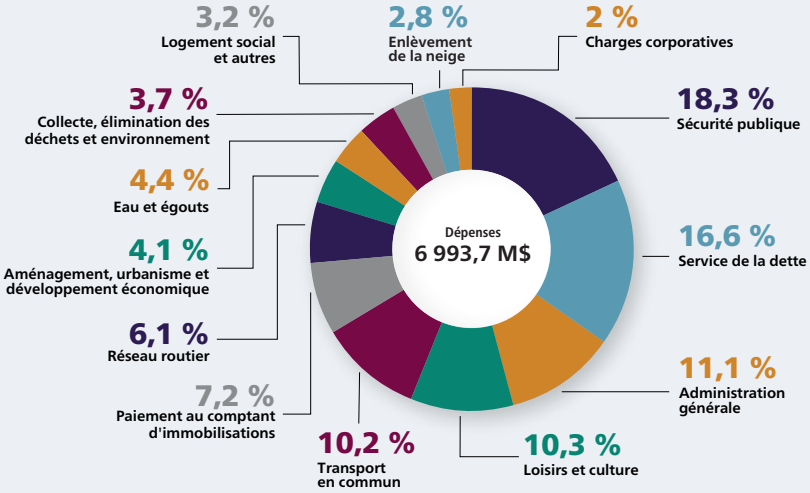

Provenance des revenus

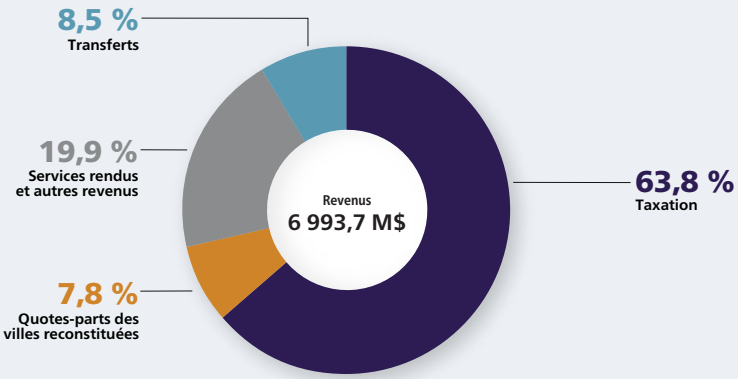

Fiscalité

Pour l'année 2024, la Ville limite la hausse des charges fiscales sous le niveau de l'inflation observée, à 4,9 % pour les immeubles résidentiels et à 4,6 % pour les immeubles non résidentiels.

Immeubles résidentiels

⬆ 2,6 %	Taxe foncière générale	⬆ 4,0 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,5 %	Taxe relative à l'eau	
⬆ 0,9 %	Taxe relative à l'ARTM	
⬆ <0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
⬆ 0,7 %	Taxes de services	⬆ 0,9 % Décisions des conseils d'arrondissement
⬆ 0,2 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières ⬆ 4,9 %		

Immeubles non résidentiels

⬆ 3,0 %	Taxe foncière générale	⬆ 4,5 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,5 %	Taxe relative à l'eau	
⬆ 1,0 %	Taxe relative à l'ARTM	
⬆ <0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
⬆ 0,1 %	Taxes de services	⬆ 0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement
0 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières ⬆ 4,6 %		

Un PDI de 23,9 G$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 67,1 % des investissements, alors que la mise aux normes, l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 32,9 %.

Investissements par catégorie d'actifs

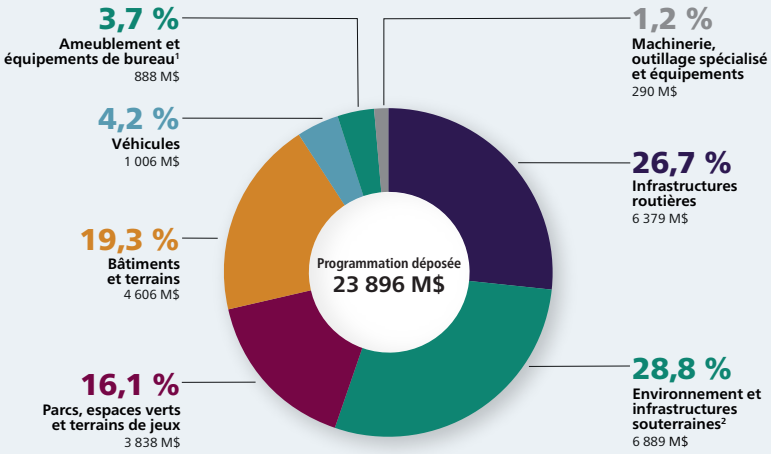

Modes de financement

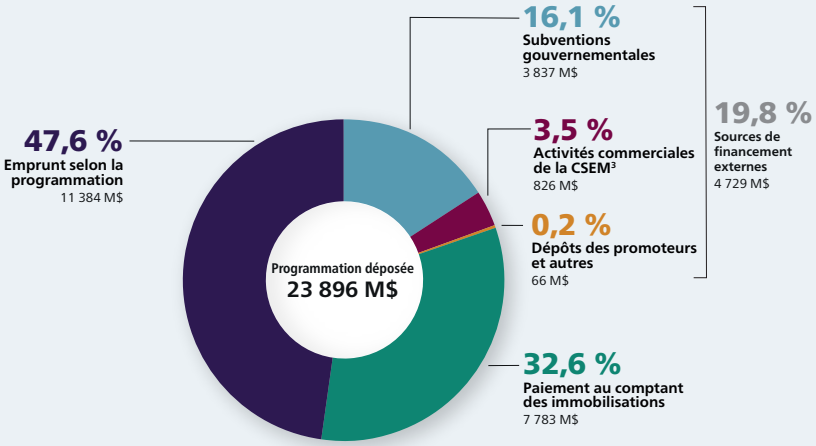

[1] Intègre l'informatique
[2] Intègre l'eau
[3] Commission des services électriques de Montréal

Budget 2024 et PDI 2024-2033

Une métropole résiliente et forte

Faits saillants

Table des matières

4 Mots

Mot de la mairesse

Mot du directeur général

7 Budget de fonctionnement 2024

Un budget équilibré de 6,99 G$

Fiscalité locale

17 Faits saillants

Budget 2024 et PDI 2024-2033 : Une métropole résiliente et forte

Transition écologique et adaptation aux changements climatiques

Habitation

Sécurité urbaine

Services de proximité

Vie culturelle

Mobilité et développement urbain

Solidarité, inclusion et participation

Développement économique

37 Programme décennal d'immobilisations 2024-2033

Un PDI de 23,9 G$

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

42 Gestion de la dette

45 Arrondissements

Mot de la mairesse

Des choix prudents, une approche responsable

Plus que jamais, nous sommes engagés à offrir aux Montréalaises et aux Montréalais des services de qualité et des milieux de vie qui favorisent leur plein épanouissement. Nous sommes également déterminés à protéger le portefeuille des Montréalaises et des Montréalais, en ne laissant personne pour compte.

Certains défis ne peuvent toutefois être ignorés et s'intègrent à notre gestion des fonds publics. Les impacts directs de l'augmentation du coût de la vie, la crise du logement, les besoins criants des personnes les plus vulnérables de notre société, ainsi que les changements climatiques, font partie de la réalité avec laquelle nous devons désormais composer. Nous en avons pris acte dans chacun de nos budgets et c'est toujours le cas. Il est, cela dit, indéniable que cette réalité s'intensifie au fil des ans.

C'est dans ce contexte particulier que nous présentons un budget 2024 équilibré de 6,99 G$, ainsi qu'un programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de 23,9 G$. Il s'agit d'une planification financière qui reflète nos priorités, nos ambitions et nos aspirations collectives pour le Montréal de demain, dans le respect de nos capacités.

À titre de gouvernement de proximité, nous sommes aux premières loges pour comprendre les besoins émergents des Montréalaises et des Montréalais. Notre action est cependant guidée par d'importants impératifs, notamment les limites de nos champs de compétences, un accès limité à des sources de revenus et la responsabilité de maintenir une saine gestion des finances municipales.

C'est pourquoi il était essentiel, de concert avec les plus grandes villes du Québec, de renouveler le partenariat financier qui lie le gouvernement du Québec et les municipalités. Dans ce nouveau partenariat, le gouvernement du Québec reconnaît les priorités identifiées par le milieu municipal et accepte de maintenir un dialogue plus soutenu. Nous saluons le fait que les villes seront désormais mieux outillées face aux besoins grandissants observés sur le terrain.

Par ailleurs, puisque nous voulons éviter d'alourdir le poids financier supporté par les contribuables, nous avons renouvelé notre engagement à contenir la hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal sous le niveau de l'inflation observé. Ainsi, pour l'année 2024, nous limitons la hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels à 4,6 %.

Le budget 2024 et le PDI 2024-2033 nous permettront de poursuivre nos actions dans plusieurs domaines clés, dont la transition écologique. En effet, devant l'urgence d'agir, nous réitérons notre ferme volonté d'atteindre les cibles environnementales que nous nous sommes fixées. Pour ce faire, nous nous dotons d'un premier budget climat et nous nous engageons à consacrer 10 à 15 % de nos investissements des 10 prochaines années à des projets liés à l'adaptation aux changements climatiques.

En matière d'habitation, nous poursuivons activement notre collaboration avec nos partenaires, dans le cadre du *Chantier Montréal abordable*. Nous accentuons aussi la mise en place d'initiatives permettant d'accélérer l'offre résidentielle montréalaise. Animés par la conviction profonde qu'il s'agit d'un droit fondamental, notre objectif demeure d'offrir un toit à toutes et à tous, et de préserver au maximum l'abordabilité de Montréal.

La sécurité publique continue aussi d'être au cœur de nos priorités. Dans la foulée de la récente présentation du *Modèle montréalais pour une ville sécuritaire*, nous sommes convaincus que, pour améliorer le sentiment de sécurité de la population, nous devons agir dans les quartiers et auprès de la population pour améliorer la qualité de vie. C'est sur ce volet que nous continuerons d'agir.

La question de la mobilité n'est pas en reste, alors que nous travaillons à offrir des options de déplacement variées et sécuritaires, tout au long de l'année. En ce sens, nous accentuerons la sécurisation des abords des écoles, nous continuerons de faire la promotion du transport collectif et nous élargirons la couverture du Réseau express vélo. Ces gestes contribueront à améliorer la fluidité sur l'ensemble du territoire et à assurer un meilleur partage de la route.

Enfin, bien que la Ville de Montréal soit confrontée, comme toutes les métropoles du monde, à des défis qui vont bien au-delà du cadre d'actions habituellement réservé aux municipalités, je me réjouis de constater que les forces vives de notre collectivité sont mobilisées pour concrétiser nos ambitions communes. C'est ce qui nous permet d'entrevoir positivement l'avenir qui se dessine pour notre métropole et pour les futures générations de Montréalaises et de Montréalais. C'est ce qui guide, tous les jours, chacune de nos décisions.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

Mot du directeur général

Confrontée aux aléas météorologiques liés aux changements climatiques, ainsi qu'aux impacts considérables du contexte inflationniste post-pandémique, la Ville porte une grande responsabilité, soit celle de protéger sa population, ses actifs et l'environnement.

C'est dans ce contexte que nous déposons le budget 2024 et le programme décennal d'immobilisations 2024-2033. Un exercice financier qui est en phase avec les priorités de Montréal 2030 et les préoccupations actuelles de notre collectivité.

Devant l'ampleur des défis, la Ville travaille sans relâche pour varier ses sources de revenus, afin de maintenir un niveau de service de qualité pour la population. La récente déclaration de réciprocité avec le gouvernement du Québec constitue un jalon important dans nos relations et permettra à la Ville de mieux répondre aux enjeux actuels.

Cette année, nous jetons les bases d'une nouvelle gouvernance intégrée au processus financier de la Ville, en dévoilant un tout premier budget climat. Cette innovation nous permettra dorénavant de prendre en compte les engagements et les objectifs inscrits au Plan climat 2020-2030 de façon systématique. Nous investirons d'importantes sommes en matière d'adaptation aux changements climatiques : 240,6 M$ sont ainsi prévus pour réaliser des infrastructures naturelles et hybrides. Nous consacrerons une part importante de notre budget pour actualiser et pérenniser nos actifs : plus de 6 G$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau au cours des dix prochaines années.

L'augmentation du coût de la vie, les difficultés d'accès au logement et l'exacerbation des inégalités sociales nous obligent à nous inscrire dans la recherche de solutions innovantes et à impacts directs; telle est notre volonté avec la création de la cellule facilitatrice. Fermement engagée à résoudre la crise du logement, la Ville investira 555 M$ dans les 10 prochaines années pour acquérir des terrains et assurer le développement de logements abordables, sociaux et communautaires. La Ville pose ainsi des gestes concrets à l'intention des personnes les plus vulnérables.

Enfin, afin d'agir en adéquation avec notre mission et nos champs de compétences, nous maintenons le cap dans la révision de nos activités et programmes. Un vaste chantier d'amélioration continue est actuellement en cours. Il vise à assurer une plus grande équité sociale et territoriale dans les services offerts à la population, tout en optimisant l'efficacité de l'organisation. Deux outils supplémentaires nous permettront par ailleurs de renforcer cette ambition : l'indice d'équité des milieux de vie et l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR) 2030.

Je tiens à remercier les équipes de la Ville pour leur travail et leur haut niveau d'engagement. Notre personnel se dépasse au quotidien pour répondre aux besoins de la population et contribue ainsi à renforcer la résilience de notre métropole face aux défis qui se présentent à elle.

Le directeur général,

Serge Lamontagne, MBA, ASC

Budget de fonctionnement 2024

Un budget équilibré de 6,99 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités

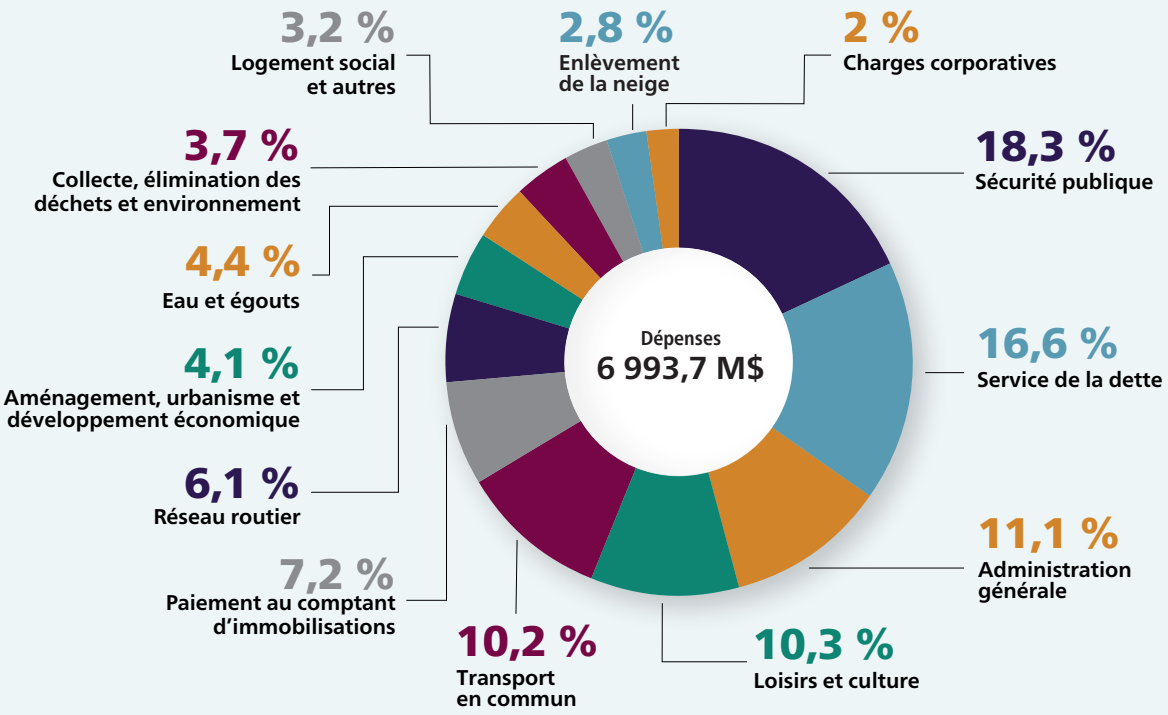

Provenance des revenus

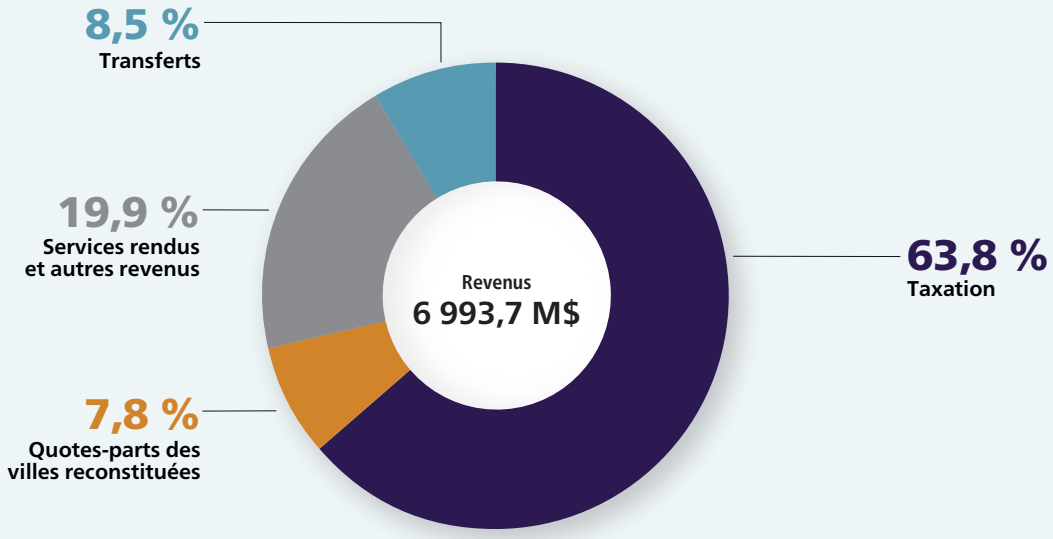

Fiscalité locale

Une hausse des taxes foncières qui demeure sous l'inflation observée

Pour l'année 2024, **le conseil municipal** limite la hausse des charges fiscales sous son contrôle à 4,6 %, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels.

- Cette hausse est composée, à la fois pour les immeubles résidentiels et non résidentiels, d'une hausse de 3 % au niveau de la taxe foncière générale, 0,5 % au niveau de la taxe spéciale relative au service de l'eau et 1,1 % pour la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM.
- Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 87 % et 97 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

Globalement, **les conseils d'arrondissement** choisissent d'augmenter leurs taxes relatives aux services de 9,1 % et leurs taxes relatives aux investissements de 2,9 %.

- Les charges fiscales sous le contrôle des conseils d'arrondissement représentent respectivement 13 % et 3 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

En raison de la proportion différente que représentent les charges fiscales du conseil municipal et celles des taxes d'arrondissements dans les charges totales des immeubles résidentiels et non résidentiels, les décisions des différents conseils ont des effets différents sur les variations de charges totales de chacune de ces catégories d'immeubles.

Ainsi, en combinant les décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, les hausses des charges fiscales foncières totales pour 2024 sont de 4,9 % pour les immeubles résidentiels et 4,6 % pour les immeubles non résidentiels, ce qui se situe sous le niveau observé de l'inflation entre août 2022 et août 2023 pour la région métropolitaine de Montréal[1].

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

⬆ 2,6 %	Taxe foncière générale	⬆ 4,0 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,5 %	Taxe relative à l'eau	
⬆ 0,9 %	Taxe relative à l'ARTM	
⬆ <0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
⬆ 0,7 %	Taxes de services	⬆ 0,9 % Décisions des conseils d'arrondissement
⬆ 0,2 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières ⬆ 4,9 %		

Immeubles non résidentiels

⬆ 3,0 %	Taxe foncière générale	⬆ 4,5 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,5 %	Taxe relative à l'eau	
⬆ 1,0 %	Taxe relative à l'ARTM	
⬆ <0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
⬆ 0,1 %	Taxes de services	⬆ 0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement
0 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières ⬆ 4,6 %		

1 5,2 % - Inflation annuelle observée en date du 31 août 2023, Institut de la statistique du Québec

Mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels

Le conseil municipal maintient la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019. Cette mesure permet d'imposer un taux moins élevé en-dessous du seuil de valeur foncière non résidentielle de 900 000 $.

La différenciation des taux s'applique au taux de la taxe foncière générale ainsi qu'à celui de la taxe relative à l'ARTM. Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 $ ou moins, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficient de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure des taux différenciés sur un immeuble d'une valeur non résidentielle de 900 000 $

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	23 494 $	19 197 $
Taxes spéciales	4 187 $	4 000 $
Taxes d'arrondissement	739 $	739 $
Total	**28 420 $**	**23 936 $**
Effet cumulatif de la mesure	**(4 484 $) (16 %)**	

Rôle d'évaluation

Le rôle d'évaluation reflète la valeur marchande des propriétés foncières, et ces valeurs sont remises à jour tous les trois ans pour prendre en compte l'évolution du marché. La valeur foncière inscrite au rôle d'évaluation est celle utilisée pour le calcul des taxes foncières.

La Ville ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville ajuste ses taux à la baisse.

Parce que la Ville étale la variation des valeurs due à l'entrée en vigueur du rôle sur plusieurs années, cet ajustement à la baisse des taux est fait annuellement.

Une fois les taux ajustés, le conseil municipal augmentera ses charges fiscales selon le pourcentage fixé pour l'année.

Les deux graphiques qui suivent illustrent cette mécanique.

Évolution des indices des charges fiscales totales et des valeurs foncières, immeubles résidentiels, 2015 à 2024

Indice (2015=100)

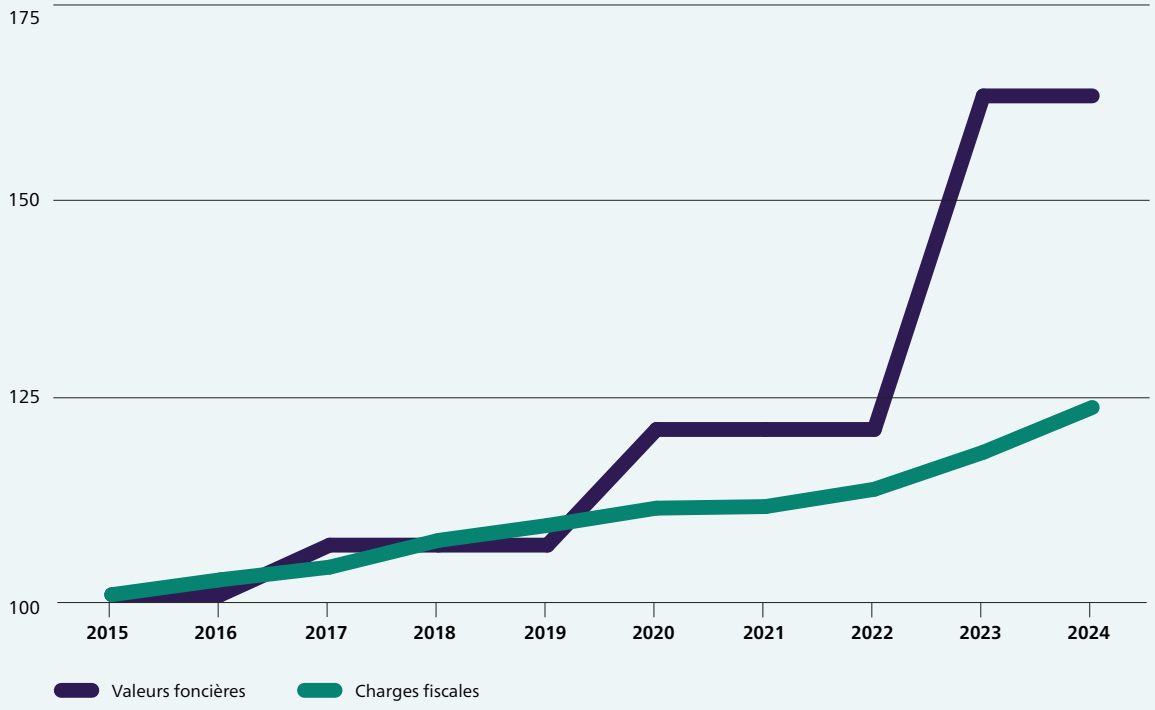

Évolution des taux moyens cumulés de la catégorie d'immeubles résiduelle (5 logements et moins), 2015 à 2024

($ par 100 $ d'évaluation foncière)

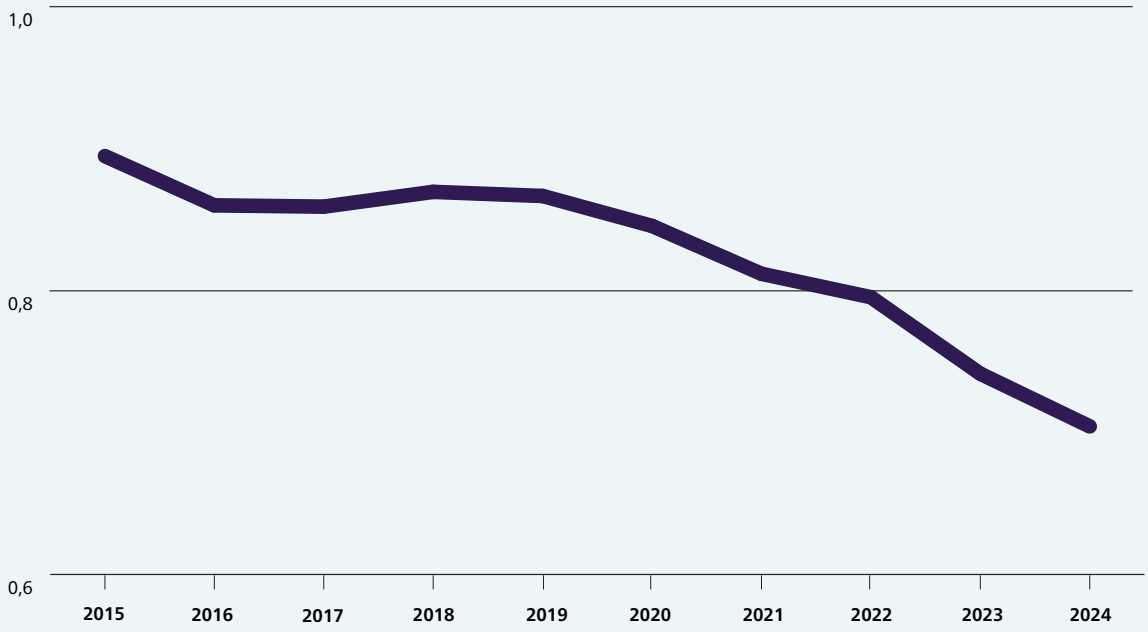

Variation des charges fiscales foncières totales de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments expliqués précédemment se traduisent dans les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles. Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent de manière distincte les variations des charges fiscales attribuables aux taxes prélevées par le conseil municipal et celles prélevées par les conseils d'arrondissement.

Des différences existent entre les arrondissements pour les variations des charges fiscales totales relevant du conseil municipal. Ces différences s'expliquent principalement par :

- les effets du financement des dettes des anciennes villes contractées avant 2002;
- les effets du dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025.

La Ville ayant choisi d'étaler la variation des valeurs foncières lors du dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025, les effets de son dépôt se font graduellement sentir. L'avis d'imposition de chaque contribuable peut donc varier selon des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, en raison, entre autres, de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la ville de Montréal.

Variation des charges fiscales de 2023 à 2024, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales foncières
		Taxes spéciales							
	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à l'ARTM	Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sements	Sous-total	
Ahuntsic-Cartierville	2,7 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,1 %**	0,7 %	0,3 %	**1,0 %**	**5,1 %**
Anjou	2,3 %	(0,0 %)	0,4 %	0,8 %	**3,5 %**	2,2 %	0,6 %	**2,9 %**	**6,3 %**
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	3,4 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**5,0 %**	0,6 %	(0,0 %)	**0,6 %**	**5,5 %**
Lachine	3,4 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	**4,7 %**	0,6 %	(0,0 %)	**0,6 %**	**5,3 %**
LaSalle	2,3 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	**3,7 %**	1,1 %	0,3 %	**1,3 %**	**5,0 %**
Le Plateau-Mont-Royal	2,5 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,0 %**	0,7 %	0,2 %	**1,0 %**	**4,9 %**
Le Sud-Ouest	2,9 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,3 %**	0,4 %	(0,1 %)	**0,3 %**	**4,7 %**
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	2,3 %	0,0 %	0,4 %	0,8 %	**3,6 %**	1,0 %	0,3 %	**1,4 %**	**4,9 %**
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	3,4 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,9 %**	0,6 %	0,3 %	**0,9 %**	**5,8 %**
Montréal-Nord	2,2 %	(0,0 %)	0,4 %	0,8 %	**3,3 %**	1,7 %	(0,1 %)	**1,5 %**	**4,8 %**
Outremont	2,3 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	**3,7 %**	0,6 %	(0,1 %)	**0,6 %**	**4,2 %**
Pierrefonds-Roxboro	4,2 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	**5,6 %**	1,2 %	0,4 %	**1,6 %**	**7,2 %**
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	2,7 %	0,1 %	0,4 %	0,8 %	**4,0 %**	0,7 %	0,7 %	**1,4 %**	**5,4 %**
Rosemont—La Petite-Patrie	2,5 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**3,9 %**	0,8 %	(0,0 %)	**0,7 %**	**4,7 %**
Saint-Laurent	2,7 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,1 %**	1,0 %	(0,1 %)	**0,8 %**	**4,9 %**
Saint-Léonard	1,7 %	(0,0 %)	0,4 %	0,9 %	**3,0 %**	0,7 %	0,2 %	**0,9 %**	**3,9 %**
Verdun	2,6 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	**4,0 %**	0,5 %	0,1 %	**0,6 %**	**4,6 %**
Ville-Marie	0,7 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	**2,1 %**	0,5 %	0,0 %	**0,5 %**	**2,6 %**
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	2,9 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,3 %**	0,8 %	0,1 %	**0,9 %**	**5,2 %**
Ville de Montréal	**2,6 %**	**0,0 %**	**0,5 %**	**0,9 %**	**4,0 %**	**0,7 %**	**0,2 %**	**0,9 %**	**4,9 %**

Note : Puisque la taxe relative à la voirie ne fait l'objet d'aucune variation en 2024, elle n'est pas présentée dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Variation des charges fiscales de 2023 à 2024, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales foncières
		Taxes spéciales							
	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à l'ARTM	Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sements	Sous-total	
Ahuntsic-Cartierville	2,5 %	(0,0 %)	0,5 %	1,0 %	**4,0 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**4,2 %**
Anjou	7,4 %	(0,0 %)	0,6 %	1,1 %	**9,0 %**	0,6 %	0,2 %	**0,8 %**	**9,8 %**
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	3,7 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	**5,3 %**	0,1 %	(0,0 %)	**0,0 %**	**5,4 %**
Lachine	12,3 %	(0,0 %)	0,6 %	1,2 %	**14,1 %**	0,2 %	0,0 %	**0,2 %**	**14,3 %**
LaSalle	7,6 %	0,0 %	0,6 %	1,1 %	**9,3 %**	0,3 %	0,1 %	**0,3 %**	**9,7 %**
Le Plateau-Mont-Royal	3,6 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	**5,2 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**5,3 %**
Le Sud-Ouest	4,8 %	0,1 %	0,5 %	1,0 %	**6,5 %**	0,1 %	(0,0 %)	**0,0 %**	**6,5 %**
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	2,5 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	**4,0 %**	0,2 %	(0,0 %)	**0,1 %**	**4,1 %**
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	6,2 %	0,1 %	0,5 %	1,1 %	**7,9 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**8,1 %**
Montréal-Nord	6,6 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	**8,3 %**	0,5 %	(0,0 %)	**0,4 %**	**8,7 %**
Outremont	5,9 %	(0,1 %)	0,6 %	1,1 %	**7,5 %**	0,1 %	(0,0 %)	**0,1 %**	**7,6 %**
Pierrefonds-Roxboro	2,8 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	**4,4 %**	0,1 %	0,0 %	**0,2 %**	**4,6 %**
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	6,5 %	0,1 %	0,6 %	1,0 %	**8,2 %**	0,2 %	0,2 %	**0,3 %**	**8,5 %**
Rosemont—La Petite-Patrie	5,2 %	0,1 %	0,6 %	1,1 %	**6,9 %**	0,2 %	(0,0 %)	**0,1 %**	**7,1 %**
Saint-Laurent	10,0 %	0,1 %	0,6 %	1,1 %	**11,8 %**	0,3 %	0,0 %	**0,3 %**	**12,1 %**
Saint-Léonard	7,3 %	(0,0 %)	0,6 %	1,1 %	**9,0 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**9,2 %**
Verdun	2,2 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	**3,8 %**	0,0 %	(0,0 %)	**0,0 %**	**3,8 %**
Ville-Marie	(2,3 %)	(0,2 %)	0,5 %	1,0 %	**(0,9 %)**	0,0 %	(0,0 %)	**0,0 %**	**(0,9 %)**
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	4,0 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	**5,6 %**	0,1 %	(0,0 %)	**0,1 %**	**5,7 %**
Ville de Montréal	**3,0 %**	**0,0 %**	**0,5 %**	**1,0 %**	**4,5 %**	**0,1 %**	**0,0 %**	**0,1 %**	**4,6 %**

Note : Puisque la taxe relative à la voirie ne fait l'objet d'aucune variation en 2024, elle n'est pas présentée dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Repenser la relation fiscale entre les municipalités et le gouvernement du Québec

Le monde entier vit en ce moment une période d'inflation inhabituellement élevée. Le Québec et le Canada n'y échappent pas, et les administrations municipales sont également affectées par la hausse générale des prix. L'encadré suivant illustre l'inflation annuelle observée en date du 31 août 2023, au moment où la Ville de Montréal terminait son processus budgétaire 2024.

Inflation annuelle observée au 31 août 2023

Région métropolitaine de Montréal (RMR)	Québec (prov.)	Canada
5,2 %	4,6 %	4,0 %

Source : Institut de la statistique du Québec

Calculée par rapport au même mois de l'année précédente, la hausse des prix est d'ailleurs demeurée généralement plus élevée dans la RMR de Montréal que dans l'ensemble du Québec et du Canada depuis un an.

Taux de croissance de l'Indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, Québec, Canada, données mensuelles non désaisonnalisées, août 2022 – août 2023

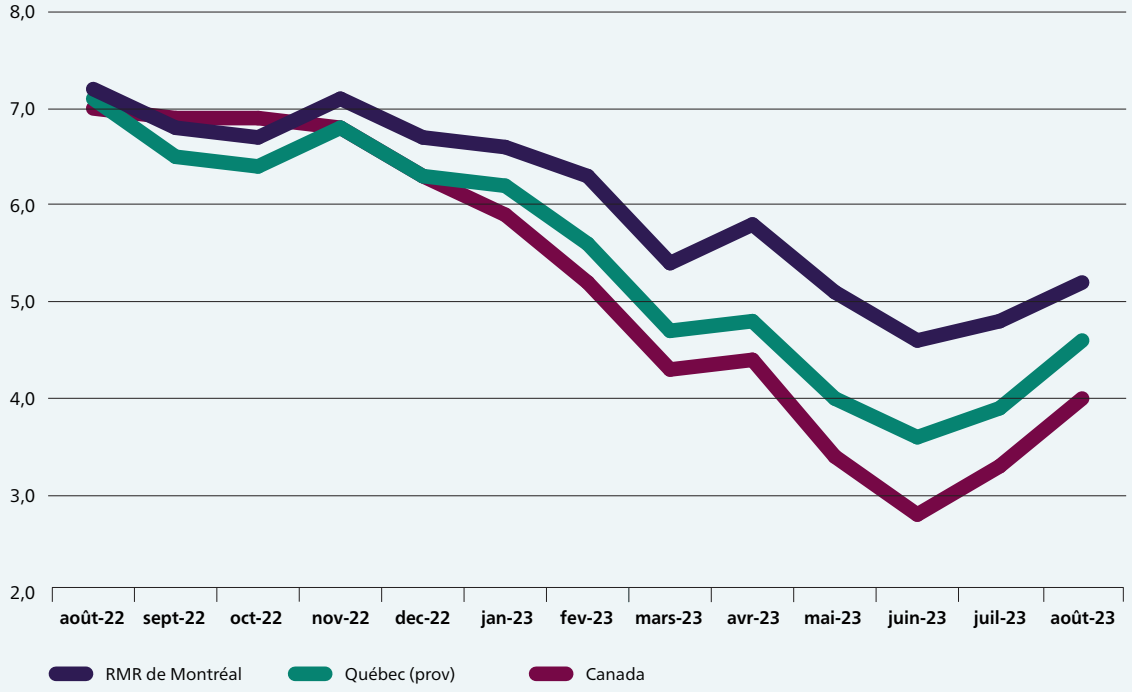

Source : Institut de la statistique du Québec

Dans ce contexte financier tendu, les municipalités et le gouvernement du Québec doivent revoir leur relation fiscale. Voici trois enjeux aux impacts significatifs pour la Ville de Montréal.

Remboursement partiel de la TVQ

Les gouvernements du Canada et du Québec retournent aux municipalités respectivement 100 % de la TPS et 50 % de la TVQ qu'elles déboursent.

Environ 40 M$ des taxes prélevées par la Ville de Montréal à ses contribuables sont donc retournées sous forme de TVQ au gouvernement du Québec, ce qui correspond approximativement à 1 % des taxes foncières. À ce montant s'ajoute une dépense annuelle de l'ordre de 60 M$ pour les projets d'immobilisation, ce qui porte le total de la TVQ versée annuellement au gouvernement du Québec à environ 100 M$.

Compensations tenant lieu de taxes versées par le gouvernement du Québec

Les gouvernements ne paient pas des taxes foncières aux municipalités, mais bien des compensations tenant lieu de taxes basées sur la valeur des immeubles qu'ils y possèdent.

Pour la majorité des immeubles du gouvernement du Québec, les compensations ne représentent pas l'équivalent des taxes non résidentielles, contrairement aux immeubles du gouvernement du Canada. Si ces compensations étaient établies en fonction des taux des taxes applicables aux immeubles non résidentiels, la Ville de Montréal récolterait entre 400 et 450 M$ de revenus additionnels.

Les compensations pour les immeubles du gouvernement sont plutôt établies à partir du taux global de taxation (TGT). Pour certains immeubles, la compensation n'est pas non plus équivalente à 100 % de ce taux.

Pour les immeubles des réseaux scolaires primaires et secondaires, le gouvernement utilise 82 % du TGT pour établir les compensations. Si les compensations étaient versées sur 100 % du TGT, la Ville de Montréal obtiendrait environ 9 M$ de revenus additionnels.

Évolution des paiements tenant lieu de taxes versés par le gouvernement du Québec à la Ville de Montréal, 2018-2024

En millions de dollars

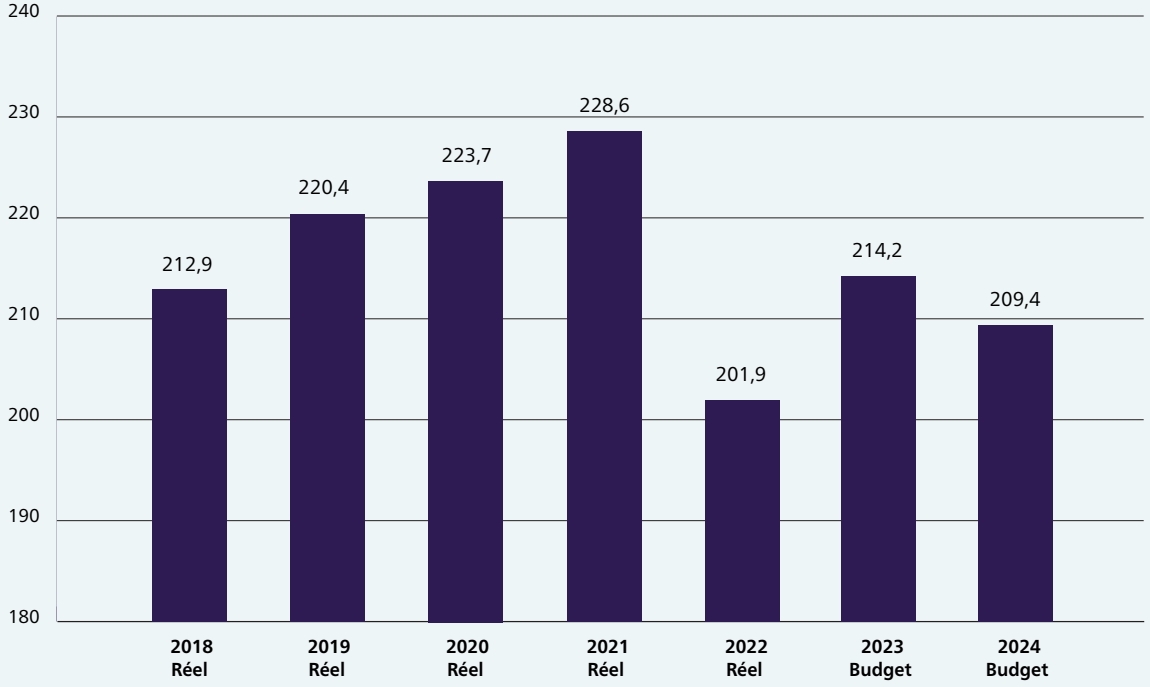

De plus, en 2022, le gouvernement du Québec a modifié sa façon de calculer les en-lieu de taxes à verser aux municipalités. Il est évalué que cette modification fait perdre à la Ville de Montréal un revenu annuel d'environ 30 M$ pour les immeubles des réseaux publics de santé et d'éducation. Depuis, même si le nombre de ces immeubles est en hausse, cet écart ne s'est pas rétabli.

Le coût important des mécanismes de reddition de compte dans l'octroi de transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux, budgétés à 594 M$ en 2024, représentent 8,5 % des revenus de la Ville de Montréal. Les transferts gouvernementaux sont toutefois octroyés sous condition du respect de multiples mécanismes de reddition de compte. Or, les coûts associés à la lourdeur de ces mécanismes sont tels, qu'ils représentent une part non négligeable des transferts. Selon une étude récente de l'UMQ portant sur les exigences gouvernementales en reddition de compte, les coûts de ces dernières représenteraient plus de 300 M$ annuellement pour les municipalités québécoises.

Une simplification et une harmonisation des mécanismes de reddition de compte imposés mènerait à un gain en efficience qui bénéficierait autant aux municipalités qu'au gouvernement.

Faits saillants

Budget 2024 et PDI 2024-2033 : Une métropole résiliente et forte

Avec un budget de fonctionnement équilibré de 6,99 G$ pour 2024 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de 23,9 G$, la Ville de Montréal se mobilise pour bâtir une métropole durable, inclusive et résiliente. La métropole, qui contribue à plus du tiers du PIB du Québec, continuera à jouer son rôle de moteur économique pour la province, en misant autant sur des stratégies axées sur le long terme, que sur des solutions concrètes et adaptées aux enjeux actuels.

Assurer la qualité des services

La Ville réitère son engagement à offrir des infrastructures et des services de qualité aux citoyennes et citoyens, tout en optimisant la gestion de ses ressources pour générer des économies récurrentes. En 2024, elle poursuivra la revue de ses activités et programmes, afin de veiller à ce qu'ils répondent à sa mission, ses champs de compétence, son plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles. Cet exercice collaboratif et innovant tient également compte de la capacité de payer des contribuables, dans le but d'assurer une plus grande équité sociale et territoriale dans les services offerts à la population, tout en optimisant l'efficacité de l'organisation.

Adapter le financement municipal aux nouvelles réalités

Consciente des besoins et des aspirations de la population, que ce soit en matière de logement, de sécurité urbaine, de mobilité, de résilience aux changements climatiques ou d'inégalités sociales, la Ville mesure l'ampleur des attentes et des charges qui lui incombent, bien au-delà du cadre municipal traditionnel.

C'est face à ces réalités qu'elle travaille à définir un nouveau cadre fiscal, pour diversifier ses sources de revenus, tout en recherchant un juste équilibre budgétaire, qui respecte la capacité de payer de la population, sans pénaliser les générations futures.

Le Sommet sur la fiscalité municipale, un exercice de collaboration historique qui a rassemblé à l'automne 2023 les plus grandes villes du Québec, a par ailleurs permis de discuter de ces enjeux.

Intégrer un budget climat

Nouveauté du budget 2024, l'ajout au processus budgétaire d'une section climat, qui regroupe le Plan climat de la Ville, y compris un test et un budget climat, ainsi que la liste des investissements liés à l'adaptation climatique. Une décision innovante qui permet de prendre en compte les questions climatiques et environnementales dans toutes les décisions de la Ville.

Transition écologique et adaptation aux changements climatiques

Plus que jamais déterminée à répondre à l'urgence climatique, la Ville poursuit le déploiement du Plan climat 2020-2030 et de ses 46 mesures. Elle dévoile également son tout premier budget climat, qui permet de transposer ses objectifs et stratégies climatiques en mesures concrètes, réalisables et financées. Quant aux projets phares de 2024, l'accent sera mis sur des enjeux prioritaires, comme l'adaptation aux changements climatiques et la gestion de l'eau.

Adopter un budget climat

Fidèle aux engagements pris dans le cadre du Plan climat 2020-2030, la Ville a revu ses règles de gouvernance pour intégrer l'impact climatique et environnemental à toutes ses décisions.

Cette première version du budget climat pave ainsi la voie vers une gouvernance climatique entièrement intégrée au processus budgétaire. Les actions et les décisions ayant un impact climatique seront désormais proposées, adoptées, mises en œuvre, suivies et rapportées en fonction du cycle budgétaire.

S'adapter aux changements climatiques

Consciente de l'importance de poser des gestes concrets, la Ville s'est engagée à consacrer 10 à 15 % de son PDI dans des investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques, principalement dans des infrastructures naturelles et hybrides.

Un budget climat pour

- Définir la limite maximale d'émission de la collectivité montréalaise pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050
- Prioriser les actions à mettre en œuvre pour respecter les engagements climatiques de la Ville
- Assurer un suivi des cibles et des objectifs, en effectuant des ajustements au besoin
- Déterminer le financement requis

Photo : Mathieu Sparks

Anticiper les évènements de pluies intenses

De nouveaux aménagements de surface seront développés dans des parcs et des places publiques pour absorber et drainer l'eau lors d'épisodes de pluies abondantes, une mesure qui accélère la transition écologique, tout en améliorant la qualité des milieux de vie.

Dans les deux prochaines années, la Ville réalisera ainsi 400 aménagements de trottoirs et une trentaine de parcs résilients supplémentaires, répartis sur l'ensemble du territoire.

Infrastructures naturelles et hybrides
240,6 M$ au PDI en 2024

Plan directeur de drainage (construction d'ouvrages de rétention)
527,8 M$ au PDI 2024-2033

Optimiser la gestion de l'eau

En 2024, d'importantes sommes seront affectées à l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, et comprennent la poursuite du remplacement des entrées de service en plomb, initiative amorcée depuis 2021.

Afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville allouera par ailleurs de fortes sommes à d'autres infrastructures de l'eau, comme les usines d'eau potable, de désinfection des eaux usées, ainsi que divers réservoirs et stations de pompage. Ces projets d'envergure généreront de nombreuses retombées positives : diminution des risques pour la santé humaine, protection de la faune et de la flore aquatique du Saint-Laurent, réduction considérable des émissions de GES et valorisation de matières résiduelles.

Branchements au plomb
673,4 M$ au PDI 2024-2033

Usines d'eau potable
426,5 M$ au PDI 2024-2033

Station d'épuration et réseau d'intercepteurs
274,8 M$ au PDI 2024-2033

Projet de désinfection des eaux usées
563,9 M$ au PDI 2024-2033

Photo : Mathieu Sparks

Montréal, leader en transition écologique

La Ville exerce un leadership fort en matière de transition écologique sur la scène locale et internationale, et appuie les travaux de plusieurs organismes de renom. Montréal a notamment eu le privilège d'être la ville hôte de la COP15 sur la biodiversité, qui a débouché sur l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal. Elle fait partie du Groupe consultatif pour les autorités locales et régionales du Secrétaire général de l'ONU et soutient l'implantation d'un Bureau de programme d'ONU-Habitat à Montréal, sur les solutions urbaines liées à la biodiversité et aux changements climatiques.

Elle participe de plus au Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board ou ISSB), qui vise à créer des normes de divulgations financières environnementales communes. Elle accueille également un bureau de l'ISSB. Par ailleurs, Montréal s'est récemment hissée à la 12e place du classement mondial des villes de finance verte et durable, ce qui la classe au premier rang des villes canadiennes et au 5e rang des villes nord-américaines. Cette reconnaissance confirme, une fois de plus, le leadership de la métropole dans ce domaine.

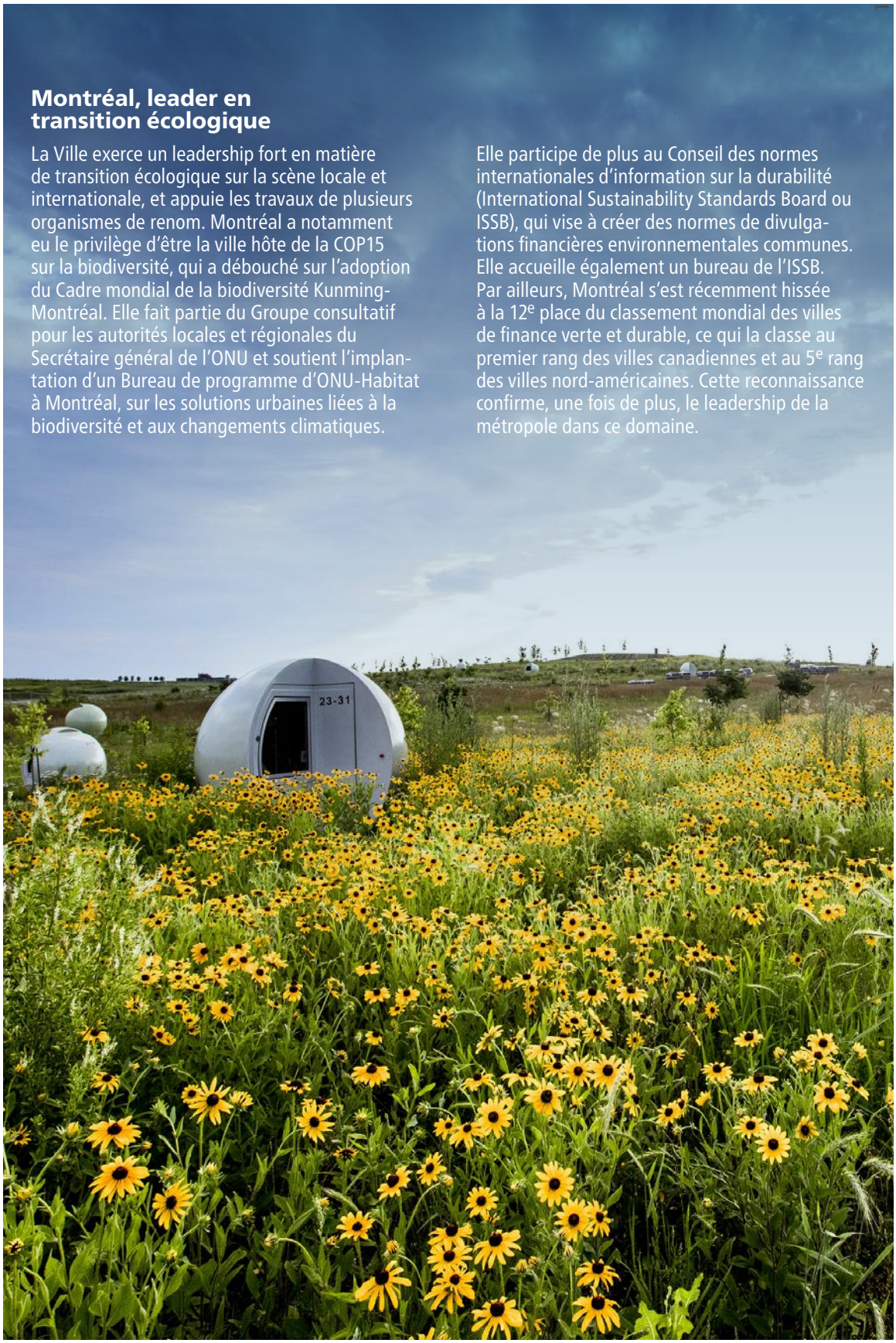

Photo : Frédérique Ménard-Aubin

Habitation

Consciente que l'accès au logement représente un enjeu grandissant pour de nombreux ménages montréalais, la Ville s'engage plus que jamais à accélérer le développement de logements sociaux et abordables, et à appuyer l'ensemble de l'offre résidentielle. Guidée par une stratégie à long terme, elle continuera de déployer des actions concrètes pour acquérir et protéger des bâtiments résidentiels existants ou des terrains, tout en soutenant les familles à revenu modeste et les personnes vulnérables.

Répondre de façon concertée à la crise du logement

Rareté des logements, augmentation des loyers, taux d'intérêt à la hausse : la crise du logement touche, de près ou de loin, l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais. Face à ces défis de taille, la Ville continuera de mobiliser ses partenaires, notamment dans le cadre des travaux du Chantier Montréal abordable, afin d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux besoins de la population.

Accélérer l'offre résidentielle

Résolue à favoriser la construction de logements sociaux et abordables, la Ville multipliera les initiatives pour développer des logements et acquérir des immeubles, en exerçant son droit de préemption.

Dans l'optique d'appuyer le développement de projets immobiliers stratégiques, la cellule facilitatrice étendra son plan d'action à l'ensemble du territoire en 2024. Sa mission : assouplir les processus d'approbation et le cadre réglementaire, tout en encourageant la collaboration entre les secteurs immobilier, communautaire et les différentes parties prenantes.

Résolue à promouvoir le développement de logements sociaux et abordables, la Ville testera de nouveaux leviers d'intervention, afin de soutenir le développement de projets, tant sur le plan réglementaire que financier. Elle lancera en parallèle des appels de propositions, pour mettre à disposition des terrains qui seront destinés à la construction de logements sociaux et abordables.

Protéger les plus vulnérables

L'accent sera aussi mis sur la sécurisation de refuges et la protection de maisons de chambres, pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. En 2023, 5 maisons de chambres et 2 immeubles de logements abordables ont été sauvegardés, pour un total de 209 unités. Par ailleurs, 421 unités à l'intention de personnes vulnérables sont, à ce jour, livrées ou en cours dans le cadre du volet ville de l'Initiative pour la Création Rapide de Logements (ICRL). Du côté de Ville-Marie, l'Îlot Voyageur Sud, occupé de façon transitoire par des organismes communautaires, évoluera vers un projet à vocation résidentielle, assorti de logements abordables, sociaux et privés locatifs.

Acquisition de terrains pour le développement de logements abordables, sociaux et communautaires
555,3 M$ au PDI 2024-2033

Photo : Mathieu Sparks

Sécurité urbaine

Parce que la sécurité est une des priorités essentielles de la Ville, tous les efforts sont déployés pour continuer d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires. En collaboration avec des acteurs stratégiques et locaux, elle a récemment présenté les composantes de son modèle montréalais pour une ville sécuritaire, axé sur la prévention de la violence et l'action collective.

Se rapprocher des populations

Les équipes du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) travailleront à renforcer leurs liens avec les populations pour mieux les connaître, dans toute leur diversité; pour comprendre leurs enjeux et leurs besoins; et ultimement, pour mieux les servir.

D'ici la fin de l'année 2024, la Ville prévoit atteindre un effectif de 225 policières et policiers supplémentaires, dotés de profils diversifiés et représentatifs des communautés desservies.

Sur le plan de la prévention des incendies, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) recrutera 33 spécialistes en prévention des incendies.

En parallèle, le SIM terminera l'analyse et la rédaction du nouveau schéma de couverture de risques, qui sera présenté aux instances de l'agglomération en 2024.

Prévention en sécurité urbaine
6,5 M$ au budget 2024

Embauche de spécialistes en prévention des incendies
1,3 M$ au budget 2024

Photo : Véronique Lussier

Photo : Véronique Lussier

Favoriser la cohabitation sociale

L'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), composée d'une trentaine d'intervenantes et d'intervenants psychosociaux de première ligne, vise à aider les personnes en situation de conflit ou de détresse dans l'espace public et à faciliter la cohabitation. En 2024, ces services disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 seront déployés dans 4 arrondissements supplémentaires, pour un total de 8 arrondissements couverts.

ÉMMIS
10 M$ au budget 2024

Renforcer la sécurité routière en plaçant les piétons au cœur des priorités

Déterminée à assurer la sécurité des piétons de tous âges dans les rues de la métropole, la Ville de Montréal progressera dans la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation, en ciblant des intersections clés et des lieux fréquentés.

Elle accordera une attention particulière aux zones scolaires, en augmentant ses embauches pour atteindre un effectif de plus de 640 brigadières et brigadiers, en plus de sécuriser une vingtaine d'intersections supplémentaires aux abords d'écoles et de CPE.

En collaboration avec différents partenaires, la Ville continuera la mise en œuvre du plan d'action Vision Zéro, qui vise à réduire à zéro le nombre de personnes mortes ou gravement blessées sur les routes d'ici 2040.

Elle misera aussi sur des actions concrètes, comme l'ajout de feux prioritaires pour les piétons, la sécurisation d'axes cyclables, ou encore des temps de traverse allongés et des aménagements urbains améliorés.

Vision Zéro : mesures de sécurisation
150 M$ au PDI 2024-2033

Entente de travail et embauche de brigadières et brigadiers
3 M$ au budget 2024

Programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation
180 M$ au PDI 2024-2033

Services de proximité

La Ville travaille sans relâche pour offrir des services fiables, efficaces et adaptés aux besoins de la population, tout en privilégiant des approches durables et respectueuses de l'environnement. Cette vaste gamme de services couvre de nombreux domaines : propreté, collecte des matières résiduelles, gestion des chantiers, déneigement, loisirs, activités culturelles et sportives, ainsi que les parcs et les espaces verts. Aux quatre coins de la métropole, les équipes sont sur le terrain pour améliorer au quotidien la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

Photo : Myriam Baril-Tessier

Enraciner la nature en ville

Désireuse de mettre en valeur ses espaces verts et d'encourager un mode de vie actif, la Ville poursuivra la réalisation du Plan nature et sports. Elle se penchera notamment sur l'aménagement, le verdissement et la revalorisation de parcs et d'espaces publics, afin d'offrir à la population un contact avec la nature et une diversité d'activités extérieures.

En plus du développement de nouveaux grands parcs, des travaux sur les accès au site emblématique du Mont-Royal seront au programme en 2024, pour une expérience de visite plus sécuritaire et conviviale.

Grands parcs, protection des milieux naturels et forêt urbaine
551,7 M$ au PDI 2024-2033

Parcs et espaces verts locaux
57 M$ au PDI 2024-2033

Parc du Mont-Royal
100,8 M$ au PDI 2024-2033

Répondre aux besoins du quotidien

Été comme hiver, les équipes de la Ville continueront à parcourir chaque jour les rues de la métropole pour offrir aux citoyennes et aux citoyens des espaces publics propres, agréables et sécuritaires.

La Ville portera une attention particulière aux infrastructures et installations municipales, afin d'améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie urbaine.

Par ailleurs, des sommes importantes seront investies pour la transformation de nombreux milieux de vie à travers la métropole. Des projets de rénovation et de développement d'installations sportives verront ainsi le jour.

En plus du budget que les arrondissements consacrent à la propreté, la Ville investira 3,2 M$ en 2024 pour assurer la propreté de certaines artères clés.

La Ville poursuivra l'optimisation des services de collecte de matières résiduelles, pour faciliter le tri et réduire son impact environnemental. Elle finalisera par ailleurs le déploiement de la collecte des matières organiques.

Entretien et construction d'équipements aquatiques
423,1 M$ au PDI 2024-2033

Développement d'installations sportives
261,5 M$ au PDI 2024-2033

Déneigement
86 M$ au budget 2024

Collecte et transport des matières résiduelles
135,7 M$ au budget 2024

Aménagement de jardins communautaires et collectifs
10 M$ au PDI 2024-2033

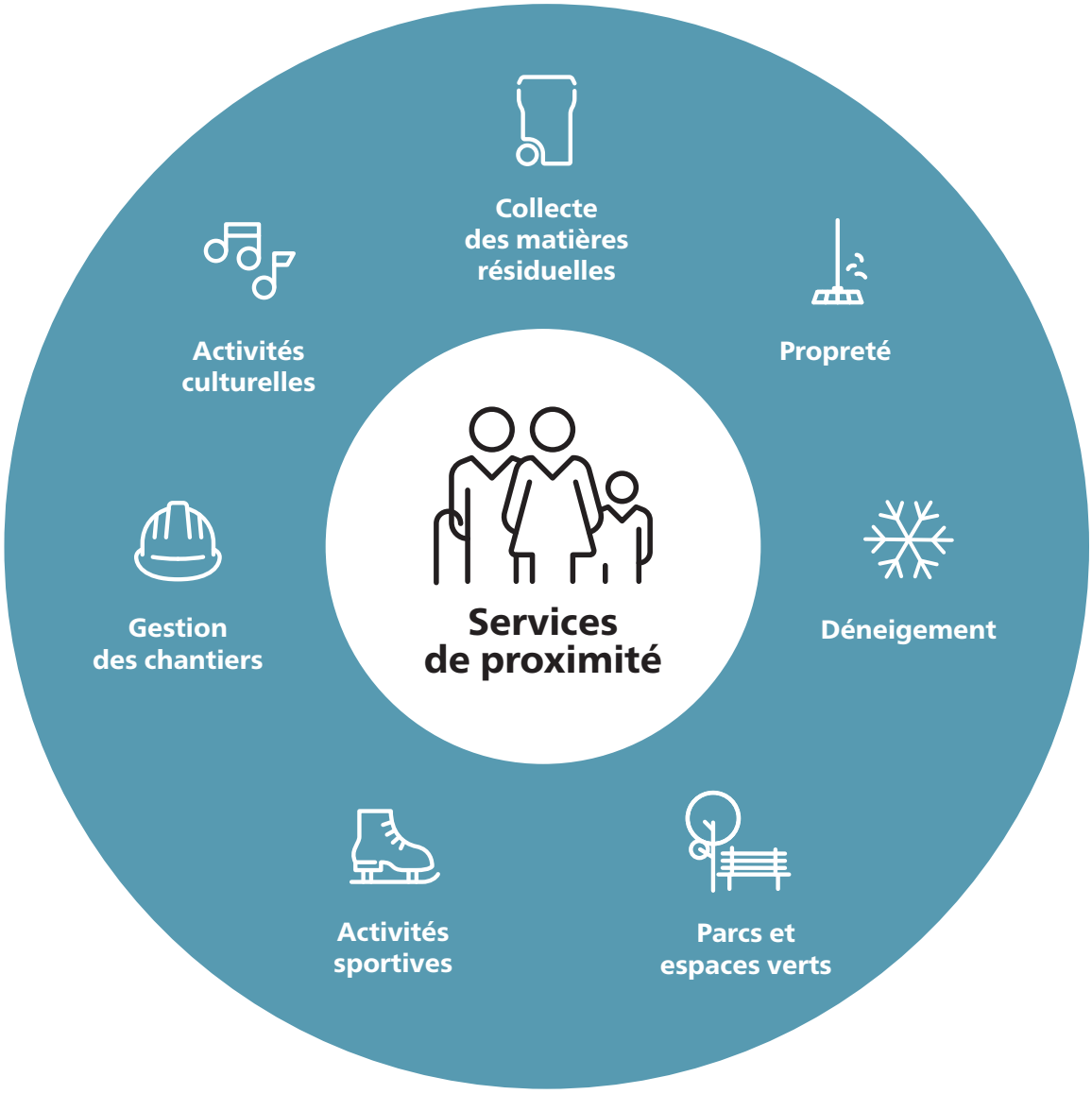

Vie culturelle

La Ville accorde une importance fondamentale à la culture. Elle mise sur une collaboration fructueuse avec de nombreux organismes et partenaires pour améliorer constamment l'accessibilité, la diversité et la richesse de l'offre culturelle à travers la métropole.
En 2024, les priorités demeurent axées sur la transition écologique, la réconciliation avec les peuples autochtones, ou encore la valorisation de la langue française. La Politique de développement culturel, qui sera élaborée en 2024, y fera par ailleurs écho.

Photo : Sylvain Légaré

Développer des infrastructures culturelles accueillantes

Dans la prochaine année, la Ville poursuivra, entre autres, la planification des travaux dans plusieurs bibliothèques, dont Saint-Charles et Marie-Uguay dans le Sud-Ouest, ainsi qu'à Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Montréal-Nord.

Du côté des maisons de la culture, la priorité sera donnée à la planification des travaux de la Maison de la culture Ahuntsic et de deux projets de mise à niveau de maisons de la culture, à Rosemont–La Petite-Patrie et Lachine. Toujours dans l'optique d'offrir des environnements accessibles et innovants, les travaux des trois projets d'espaces culturels mixtes (Centre Sanaaq, Centre Cœur-Nomade et Centre Espace-Rivière) suivront leur cours.

Réseau des bibliothèques
379 M$ au PDI 2024-2033

Maisons de la culture[2]
4 M$ au PDI 2024-2033

Espaces culturels mixtes[3]
113,8 M$ au PDI 2024-2033

Soutenir des projets phares

La Ville appuiera le rayonnement d'événements et de projets emblématiques au centre-ville. Au cœur du Quartier des spectacles, le MEM – Centre des mémoires montréalaises, inauguré à l'automne 2023, fera redécouvrir Montréal à travers une multiplicité de points de vue et d'expériences.

MEM
3,3 M$ au budget 2024

2 Les arrondissements participent également au financement.
3 Sanaaq : 36,9 M$; Cœur-Nomade : 36,9 M$; Espace-Rivière : 59,8 M$.

Préserver le patrimoine

Le patrimoine de Montréal constitue une richesse que la Ville protège et valorise au fil des années. Divers chantiers se poursuivront en 2024, dont la réalisation d'un inventaire des bâtiments à valeur patrimoniale construits avant 1940.

Restauration d'immeubles municipaux patrimoniaux
22,4 M$ au PDI 2024-2033

Mise en valeur du Vieux-Montréal
34,1 M$ au PDI 2024-2033

Miser sur la culture pour bâtir une ville plus inclusive et plus verte

En 2024, la Ville continuera à déployer des programmes de soutien aux organismes culturels, qui diffuseront une grande variété d'événements et d'activités axées sur les rencontres, le dialogue et la diversité. En parallèle, elle proposera des ateliers de sensibilisation aux enjeux de transition écologique, ainsi que des expositions et des activités sur des thèmes comme la diversité et l'inclusion, ou encore la réconciliation avec les peuples autochtones.

Soutien aux organismes culturels
36,8 M$ au budget 2024

Entente sur le développement culturel liée à des projets avec des artistes et organismes autochtones
0,2 M$ au budget 2024

Valoriser la langue française

En 2024, Montréal consolidera sa position de métropole francophone des Amériques. Elle poursuivra la mise en œuvre de son Plan d'action en matière de valorisation de la langue française 2021-2024, en soutenant un grand nombre d'initiatives et d'événements, dont 200 ateliers de francisation et 1000 activités de développement de la lecture à travers son réseau de bibliothèques.

Photo : Mathieu Sparks

Mobilité et développement urbain

Parce qu'une organisation du territoire cohérente favorise le bien-être des communautés, la Ville est résolue à développer des quartiers inclusifs, résilients et axés sur des réseaux structurants de mobilité active et collective. Par ailleurs, le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, en cours d'élaboration, proposera des solutions d'aménagements innovantes pour bâtir le Montréal de demain.

Concevoir des milieux de vie inclusifs et résilients

La Ville poursuivra le développement de quartiers centrés sur le transport collectif et actif, ainsi que sur une offre résidentielle, commerciale et industrielle riche.

Les zones ciblées en priorité sont les secteurs Lachine-Est, Namur-Hippodrome–Cavendish, Louvain-Est, des Faubourgs et Bridge-Bonaventure.

Déterminée à améliorer la mobilité durable et à implanter des modes structurants de transport en commun, la Ville mettra en place un bureau de projet pour les secteurs de Namur-Hippodrome–Cavendish et Lachine-Est.

Lachine-Est
86,5 M$ au PDI 2024-2033

Namur-Hippodrome–Cavendish
298,1 M$ au PDI 2024-2033

Louvain-Est
66,7 M$ au PDI 2024-2033

Secteur des Faubourgs
393,9 M$ au PDI 2024-2033

Bridge-Bonaventure
124 M$ au PDI 2024-2033

Photo : Mathieu Sparks

Photo : Julien Perron-Gagné

Mettre plein cap sur le vélo

La Ville bonifiera ses investissements pour entretenir et étendre son Réseau express vélo (REV), en implantant notamment 5,3 km de pistes cyclables sur les axes Saint-Antoine et Saint-Jacques.

Elle bonifiera son appui à l'offre de vélos en libre-service BIXI en augmentant de 50 % la flotte actuelle sur une période de cinq ans. Dès 2024, elle ajoutera plus de 1000 vélos et installera près de 100 stations supplémentaires.

Réseau express vélo et réseau cyclable
300 M$ au PDI 2024-2033

Vélos en libre-service
113,2 M$ au PDI 2024-2033

Offrir BIXI à l'année

Enfin, un projet pilote de service BIXI disponible à l'année sera déployé sur une zone de 100 km^2 à travers 7 arrondissements. Environ 150 des 850 stations BIXI seront maintenues pendant l'hiver et 2000 vélos équipés de pneus à crampons seront mis à disposition.

Propulser le transport collectif

La Ville accélèrera ses efforts pour soutenir le développement d'une offre de transport collectif riche, diversifiée et adaptée aux besoins de la population.

Ainsi, les projets clés entamés ces dernières années poursuivront sur leur lancée, en particulier le prolongement de la ligne bleue et la création d'axes de mobilité durable sur Jean-Talon et Henri-Bourassa.

Enfin, les résidentes et résidents de l'agglomération de Montréal âgés de 65 ans et plus continueront de bénéficier de la gratuité des transports collectifs.

Ligne bleue
154,8 M$ au PDI 2024-2033

Gratuité STM pour les personnes de 65 ans et plus
34,3 M$ au budget 2024

Optimiser l'efficacité du réseau routier

Dans l'optique de faciliter les déplacements, la Ville renforcera les interventions de l'Escouade mobilité, qui patrouille sur les routes au quotidien pour améliorer la circulation. L'Escouade veillera par ailleurs à sensibiliser les gens au respect de nouvelles règles liées aux travaux et chantiers.

En outre, pour prolonger la durée de vie utile des chaussées et notamment pour réparer les nids-de-poule, la Ville maintiendra ses investissements dans le réseau artériel et local.

Escouade mobilité
2 M$ au budget 2024

Programmes de planage-revêtement
841,3 M$ au PDI 2024-2033

Solidarité, inclusion et participation

La Ville de Montréal place l'humain au cœur des priorités. Décidée à bâtir des milieux de vie inclusifs et résilients, elle consacre une attention toute particulière aux enjeux de sécurité, d'équité, d'accessibilité et d'inclusion. Elle encourage également les citoyennes et citoyens à s'impliquer davantage et à participer à la prise de décisions, pour imaginer ensemble l'avenir de Montréal.

Renforcer l'équité territoriale

Résolue à offrir des milieux de vie innovants et durables, la Ville a mis au point l'approche Quartiers inclusifs et résilients (QIR), qui mise sur un accès équitable aux services et aux infrastructures, notamment en matière de mobilité, d'habitation et d'espaces verts. En 2024, cette approche sera expérimentée dans 3 milieux témoins : les quartiers Saint-Pierre à Lachine, Sainte-Marie à Ville-Marie et Nord-Est à Montréal-Nord.

Dans les dernières années, la Ville a développé l'indice d'équité des milieux de vie, dans le but de mesurer les inégalités territoriales et de cibler les financements et projets à prioriser. Son déploiement à l'échelle de la métropole se poursuivra en 2024.

Quartiers inclusifs et résilients
29 M$ au PDI 2024-2033

Photo : Frédéric Campeau

Accélérer le virage de l'inclusion

En 2024, la Ville redoublera d'efforts pour lutter contre les discriminations et favoriser l'inclusion. Elle continuera la mise en œuvre de plus de 500 initiatives liées à ces priorités, comme des projets de prévention de la violence chez les jeunes, du soutien en sécurité alimentaire auprès des populations vulnérables, un appui au rapprochement interculturel, des plans de lutte contre le racisme et les discriminations, ou encore l'implantation d'un fonds pour les personnes migrantes sans statut et à statut d'immigration précaire.

Désireuse d'offrir des services municipaux plus inclusifs et adaptés aux besoins des communautés, elle avancera dans le déploiement de sa stratégie en accessibilité universelle. Ce vaste chantier vise à faire de Montréal une ville accessible à tout le monde en investissant dans des aménagements, des infrastructures et des bâtiments municipaux.

En 2024, les contributions de soutien à de nombreux programmes d'aide aux personnes en situation d'itinérance se poursuivront.

Ces initiatives permettront de financer des projets de cohabitation sociale et d'intervention dans l'espace public, ainsi que des projets d'insertion sociale.

Programme d'aide aux personnes en situation d'itinérance
6,5 M$ au budget 2024

Programme d'accessibilité universelle des bâtiments municipaux
30 M$ au PDI 2024-2033

Programme d'aménagement urbain inclusif
54,5 M$ au PDI 2024-2033

Photo : Mathieu Sparks

Un guichet unique pour les plaintes et signalements

La Ville s'engage au quotidien pour lutter contre le racisme et toutes les formes de discrimination, afin de cultiver un environnement de travail où chaque personne peut s'épanouir et se développer. Elle a accéléré ce virage organisationnel en mettant en place un guichet unique, qui a généré la création de 6 postes et qui a transformé le processus de traitement des plaintes au sein de l'organisation.

Son fonctionnement est simple : les personnes qui souhaitent déposer une plainte ou un signalement sont accompagnées de façon empathique, sécuritaire et confidentielle, tout en ayant l'assurance qu'un suivi du processus d'enquête sera effectué. Lieu d'écoute et de soutien, le guichet unique est accessible par téléphone à tout le personnel de la Ville depuis l'automne 2023.

Guichet unique
1,2 M$ au budget 2024

Réaliser des idées citoyennes

Le budget participatif offre à la population une occasion concrète de décider de l'utilisation d'une partie du budget municipal. Chaque année, les gens proposent des idées d'aménagements ou d'équipements municipaux, et sont ensuite invités à voter pour les projets que la Ville réalisera.

En 2024, la Ville progressera dans la réalisation des projets sélectionnés lors des deux premières éditions. En parallèle, elle lancera la troisième édition, dotée d'une enveloppe de 45 M$ et axée sur les mêmes thèmes que la précédente, soit la jeunesse, l'équité et la sécurité.

Projets phares des éditions précédentes

- Quinze mini-forêts aménagées dans cinq arrondissements pour augmenter la canopée en ville et offrir des lieux de ressourcement et de déconnexion.
- Le corridor écologique du grand Sud-Ouest, qui relie différents espaces de biodiversité entre LaSalle et Le Sud-Ouest, en plus de renforcer la présence de la nature en ville.
- Plus de 125 fontaines d'eau installées dans six arrondissements pour faciliter l'accès à l'eau potable dans les lieux publics et réduire la consommation de bouteilles d'eau à usage unique.

Budget participatif
555 M$ au PDI 2024-2033

Évolution des investissements annuels inscrits au PDI 2024-2033 pour la réalisation des projets lauréats du budget participatif

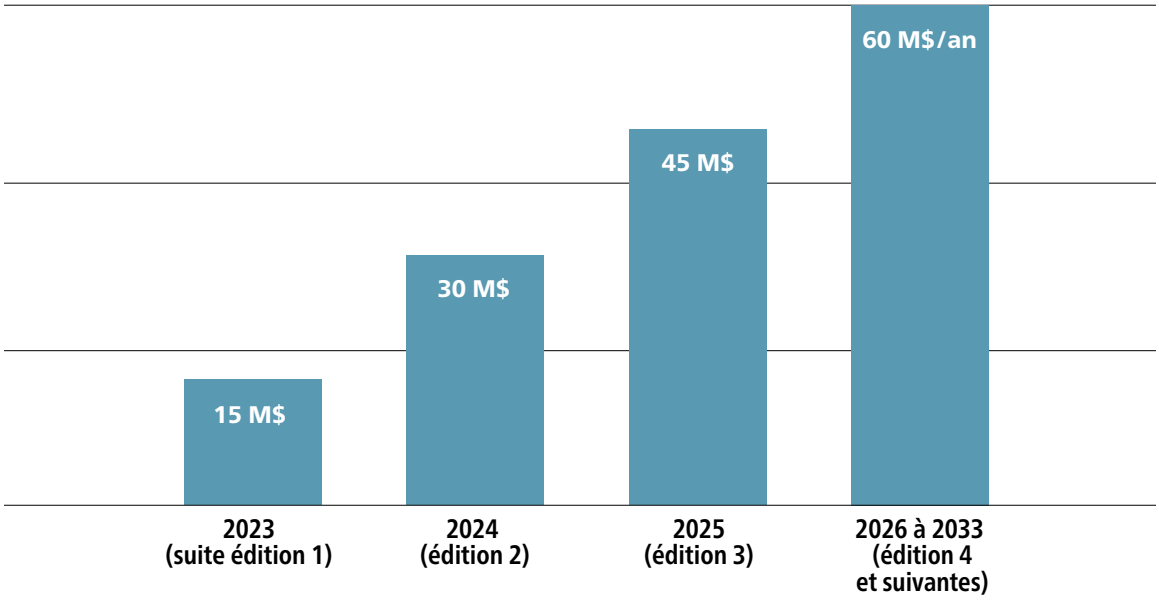

Développement économique

Plus que jamais décidée à bâtir un avenir durable et prospère, la Ville entend stimuler l'économie de demain en privilégiant l'innovation, l'inclusion et la créativité. Elle poursuivra ses efforts pour renforcer l'attractivité du centre-ville, tout en accompagnant les commerces et entreprises locales. Soucieuse de favoriser l'essor de l'Est de Montréal, elle consacrera également une attention soutenue à sa revitalisation.

Photo : Mathieu Sparks

Propulser l'économie de la métropole

En 2023, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec ont renouvelé l'entente de Planification économique conjointe 2022-2025. Assortie d'une aide financière pouvant atteindre 150 M$, cette entente vise à établir des orientations communes et un cadre d'intervention en matière de développement économique.

Dynamiser le centre-ville

Un ambitieux programme de valorisation et de développement du cœur économique et culturel de la métropole sera déployé en 2024. Adapté aux réalités actuelles et aux nouvelles tendances, il offrira une diversité d'activités, y compris un calendrier de rendez-vous hivernaux festifs qui mettront en valeur la culture, la créativité montréalaise et le caractère distinctif du centre-ville. Il permettra par ailleurs de renforcer le développement de milieux de vie vibrants et sécuritaires, en misant sur une expérience de mobilité active et collective améliorée.

Stratégie centre-ville
10 M$ au budget 2024

Soutenir les entreprises montréalaises

La Ville favorisera la croissance d'entreprises et de commerces locaux, en collaboration avec ses partenaires socio-économiques, tout en affirmant son leadership en matière de transition écologique, de durabilité et d'inclusion. Afin d'attirer de nouvelles entreprises innovantes et de retenir celles en croissance, elle facilitera l'accès à l'accompagnement et au financement, par le biais d'accélérateurs et d'incubateurs. Elle appuiera aussi les entreprises d'économie sociale dans l'amélioration de leur impact et dans l'élaboration de solutions innovantes et ancrées dans les territoires. Elle accordera par ailleurs une attention particulière aux entreprises qui misent sur la circularité, celles issues de la diversité, ainsi qu'au secteur de la gastronomie.

Appui aux entreprises montréalaises
17,3 M$ au budget 2024

Offrir des rues piétonnes en été

Vibrantes, accessibles et animées, les rues piétonnes sont devenues au fil des années une signature de l'été montréalais. De retour en 2024 pour une nouvelle saison estivale, elles continueront à dynamiser la vitalité des quartiers, tout en mettant à l'honneur les commerces locaux.

Piétonnisation des rues
4 M$ au budget 2024

Accélérer la transformation de l'Est de Montréal

La Ville jouera un rôle clé dans la transformation de l'économie québécoise en donnant à l'Est de Montréal l'impulsion nécessaire à sa relance. Plus important projet de revitalisation industrielle au Canada, la concrétisation de ce vaste chantier de 30 km^2 s'appuiera sur la réhabilitation de terrains contaminés et sur l'arrivée de transports collectifs majeurs, comme le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, le service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX et un projet de transport structurant. Le renouveau de l'Est passera également par une dynamique entrepreneuriale revisitée, qui favorisera la création de milieux de vie et de travail de qualité, axés sur la transition écologique, l'économie circulaire et les technologies propres.

Revitalisation de l'Est de Montréal
108,9 M$ au budget 2024

Collecteur industriel
79 M$ au PDI 2024-2033

Photo : Caroline Perron

Programme décennal d’immobilisations 2024-2033

Un PDI de 23,9 G$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes.

Planifier à long terme

La Ville présente son quatrième PDI, un exercice qui lui permet d'adopter une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite déployer, tout en les planifiant de manière stratégique et intégrée, dans un contexte où le vieillissement des infrastructures demeure un enjeu prioritaire.

S'aligner sur les orientations stratégiques de Montréal 2030

Les investissements réalisés dans le cadre du PDI 2024-2033 prennent en compte les priorités du plan stratégique Montréal 2030. Plusieurs outils ont été mis en place pour évaluer leur contribution aux orientations stratégiques du plan, comme la transition écologique, ou la solidarité, l'équité et l'inclusion. Ainsi, conformément au plan climat, 10 à 15 % des investissements inscrits au PDI sont consacrés à l'adaptation aux changements climatiques. Un test climat mesure également la contribution à la réduction des émissions de GES. D'autre part, l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) veille à tenir compte des réalités et besoins particuliers des personnes, dans toute leur diversité. Enfin, la revue des activités et des programmes vise à offrir des services de qualité et une plus grande équité sociale et territoriale, tout en optimisant la gestion des ressources.

Adopter une approche rigoureuse, responsable et équilibrée

Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2024-2033 s'élèvent à 23 896 M$. La protection des éléments des actifs représente 67,1 % des investissements, alors que la mise aux normes, l'acquisition, l'installation et la construction d'infrastructures comptent pour 32,9 %. Cette répartition permet de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures, dans le but de s'adapter aux besoins et réalités actuelles, tout en offrant des services de qualité aux Montréalaises et Montréalais.

Prioriser les infrastructures vieillissantes

Depuis 2015, la Ville a consacré une attention soutenue à l'entretien et au maintien des infrastructures, notamment celles de l'eau et du réseau routier. Maintenant dotée d'une meilleure connaissance de l'état réel de ses infrastructures, elle est en mesure de mieux cibler les investissements et d'en optimiser les coûts.

Parce que les besoins demeurent importants, la Ville compte investir 12 496 M$ au cours de la prochaine décennie dans les infrastructures de l'eau et du réseau routier, soit 52 % des investissements des 23,9 G$ prévus dans le PDI 2024-2033.

Miser sur les installations municipales

Grande propriétaire immobilière, la Ville prévoit investir 4 606,1 M$ dans l'entretien de ses bâtiments et terrains, de même que dans le développement de nouveaux projets. Par exemple, le PDI 2024-2033 comporte plusieurs programmes consacrés :

- à la protection de l'actif immobilier (414,4 M$);
- au réseau des bibliothèques (379 M$);
- aux actifs immobiliers du SPVM et du SIM (297,2 M$);
- à l'Espace pour la vie (267,4 M$);
- aux rénovations majeures du complexe Claude-Robillard, de l'hôtel de ville et de la cour municipale (154,3 M$);
- aux cours de service des arrondissements (205,5 M$);
- aux équipements culturels (174,3 M$).

D'autre part, des investissements de 875,1 M$ sont prévus afin de rehausser et d'optimiser les systèmes de technologies de l'information de la Ville.

Investissements par catégorie d'actifs

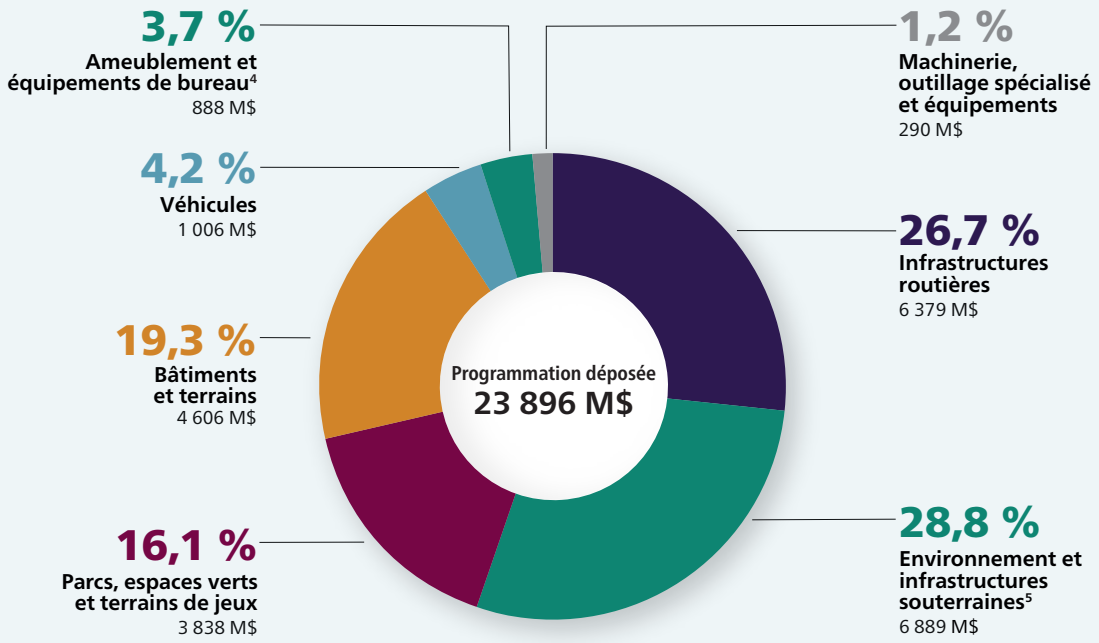

Modes de financement

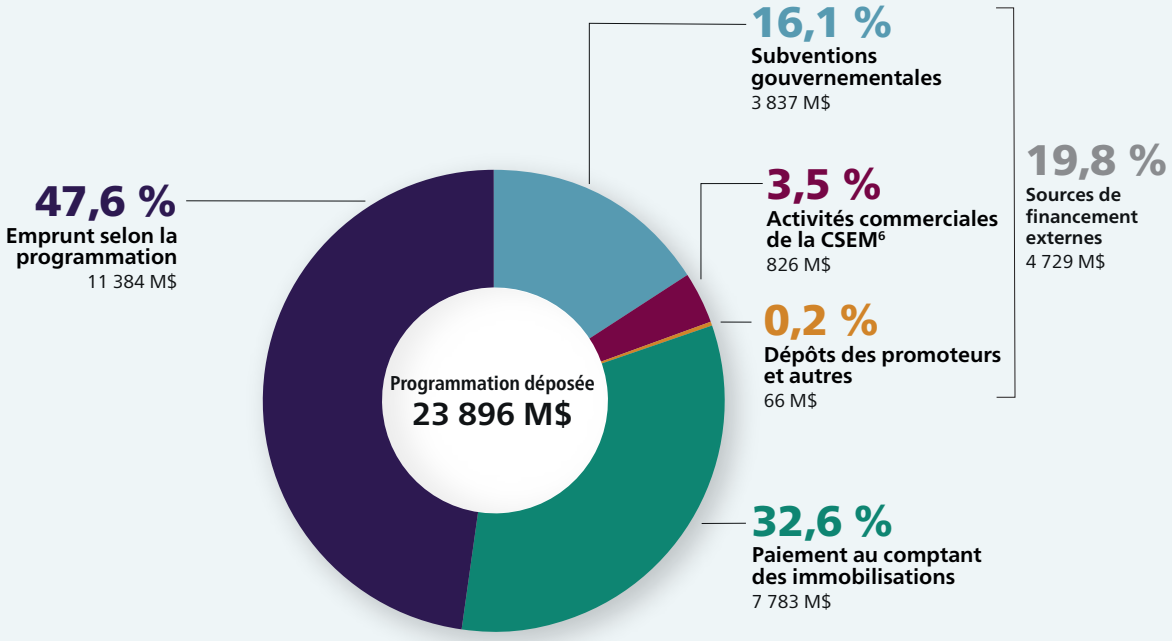

4 Intègre l'informatique
5 Intègre l'eau
6 Commission des services électriques de Montréal

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

De 2024 à 2033, 6 117,2 M$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 701,5 M$ en 2024. Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts demeure une priorité : 2 013,3 M$ y seront investis dans la prochaine décennie. Le programme prévoit notamment le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont également prévus pour le plan directeur de drainage (527,8 M$), le réseau primaire d'aqueduc (525,2 M$) et le réseau primaire d'égouts (391,3 M$).

Eau potable

Le PDI 2024-2033 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs d'eau potable, particulièrement pour les usines de traitement (426,5 M$), ainsi que les réservoirs et les stations de pompage (101,3 M$). De plus, la Ville poursuivra la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de 1,2 million de personnes, et mettra en œuvre des mesures pour fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de l'ouest, notamment ceux de Lachine et de Dorval.

Réservoir et station de pompage McTavish
237,5 M$ au PDI 2024-2033

Réseaux d'alimentation de l'ouest
193,7 M$ au PDI 2024-2033

Eaux usées

Le PDI 2024-2033 prévoit des sommes importantes pour le maintien de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et de son réseau d'intercepteurs (274,8 M$). De plus, la Ville continuera la construction de l'usine de désinfection des eaux usées à l'ozone et les études pour le remplacement des incinérateurs.

Station Jean-R.-Marcotte - Construction de l'usine de désinfection
563,9 M$ au PDI au PDI 2024-2033

Station Jean-R.-Marcotte - Remplacement des incinérateurs
694 M$ au PDI 2024-2033

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau

(en millions de dollars)

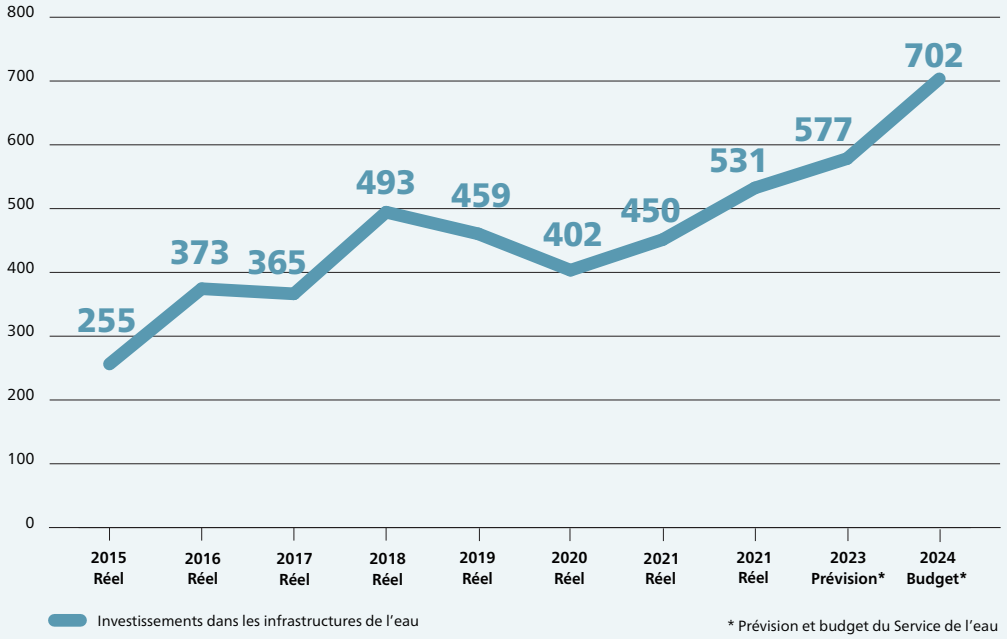

* Prévision et budget du Service de l'eau

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

De 2024 à 2033, 6 846,4 M$ seront alloués aux infrastructures routières et aux pistes cyclables, dont 566,5 M$ en 2024. La priorité sera donnée à la protection et à la réhabilitation des infrastructures, qui bénéficieront d'un montant de 4 699,6 M$. La Ville compte, par exemple, poursuivre ses investissements dans les programmes de planage-revêtement destinés au réseau artériel et local, pour atteindre 841,3 M$. Ces sommes permettront de prolonger la durée de vie utile des chaussées, notamment pour éviter la prolifération des nids-de-poule.

D'autre part, des investissements de 1 104 M$ seront consacrés à l'aménagement des rues devant être reconstruites, dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces sommes permettront notamment de favoriser la sécurité, ainsi que les transports actifs et collectifs.

La Ville réalisera également sur son réseau routier des interventions en lien avec les grands projets de ses partenaires, tels que le complexe Turcot et l'autoroute métropolitaine du ministère des Transports du Québec.

Complexe Turcot
128,4 M$ au PDI 2024-2033

Autoroute métropolitaine
67,4 M$ au PDI 2024-2033

Enfin, plusieurs projets majeurs de réaménagement vont débuter ou progresser, dans l'objectif d'améliorer l'accessibilité et la qualité de vie des résidentes et des résidents, comme le réaménagement de la rue Jean-Talon Est, en vue du prolongement de la ligne bleue du métro.

Rue Jean-Talon Est
131 M$ au PDI 2024-2033

Voie Camillien-Houde et chemin Remembrance
90 M$ au PDI 2024-2033

Avenue des Pins
102 M$ au PDI 2024-2033

Pont Jacques-Bizard
29,2 M$ au PDI 2024-2033

Centre universitaire de santé McGill
47,8 M$ au PDI 2024-2033

Nord de L'Île-des-Sœurs
135 M$ au PDI 2024-2033

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)

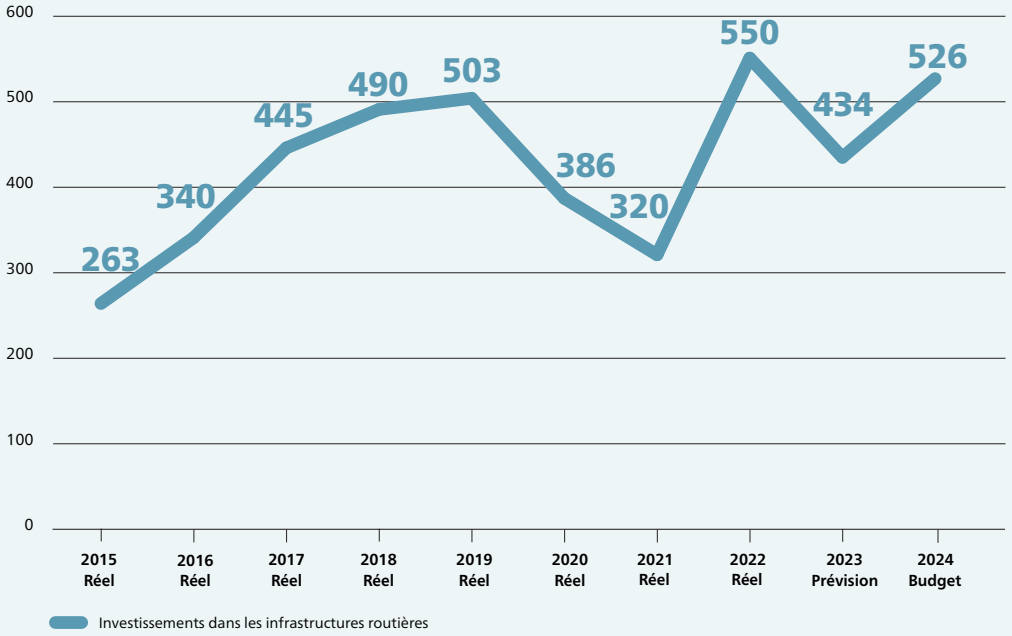

Gestion de la dette

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation à la politique de gestion de la dette, tout en mandatant le Service des finances pour l'élaboration d'une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de ladite politique.

Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – ce qui représente, pour les années 2024 à 2026, un versement total de 1 701 M$, soit 460 M$ pour 2024, 567 M$ pour 2025 et 674 M$ pour 2026;
- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal de quatre ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

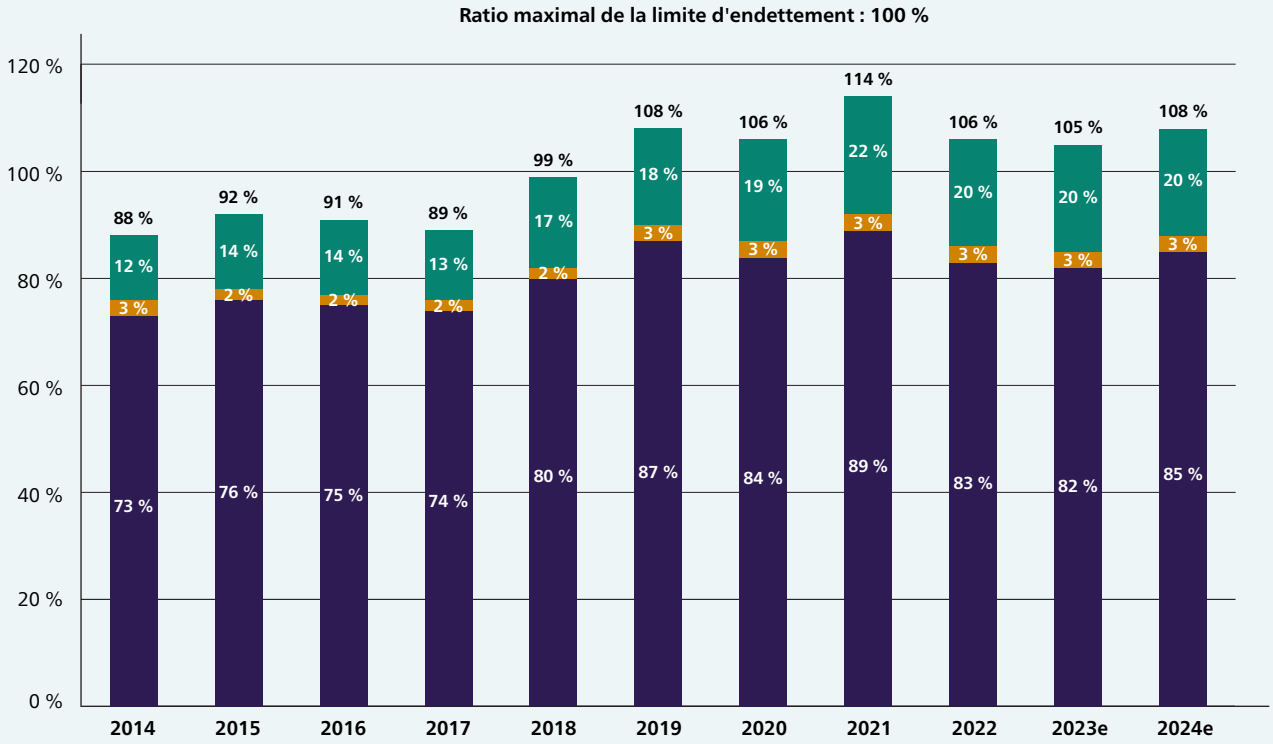

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023e	2024e
Total	88 %	92 %	91 %	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	105 %	108 %
Dette de la STM	12 %	14 %	14 %	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	20 %	20 %
Autres dettes	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dette de la Ville	73 %	76 %	75 %	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	82 %	85 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[7] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses

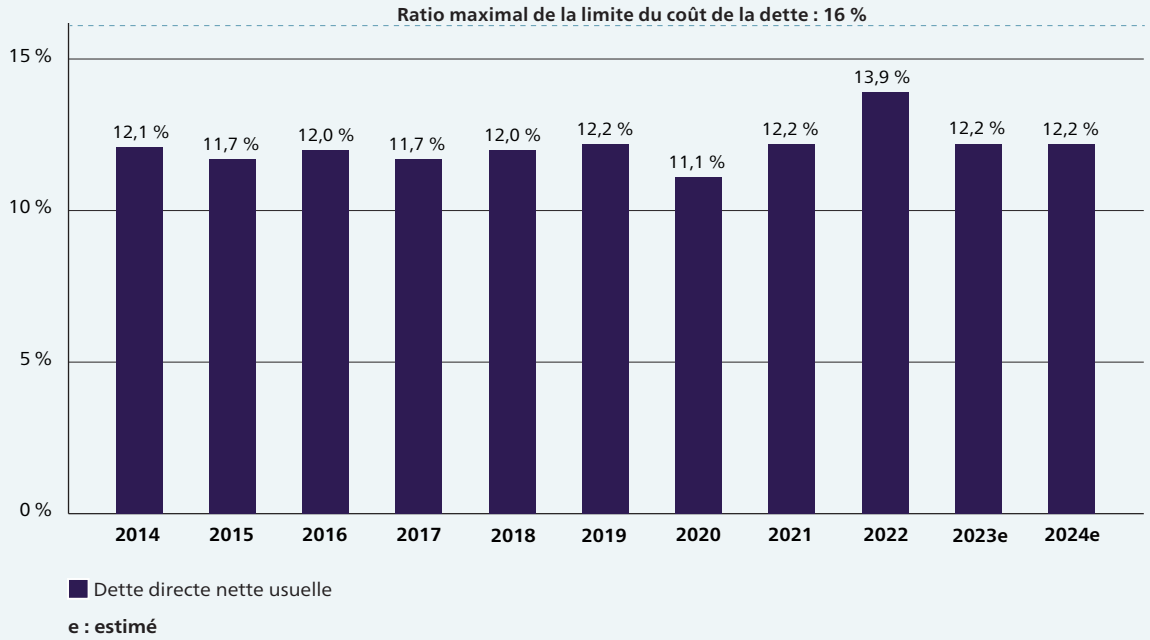

7 Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.

Arrondissements

Arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent leurs budgets respectifs pour fournir des services de proximité à la population et pour répondre aux divers besoins d'investissement locaux.

Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les diverses collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local et soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2024, 1 066,3 M$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes d'installations culturelles et sportives, réaménagement de parcs locaux, réfection de rues et de trottoirs, apaisement de la circulation et développement de modes de transport actifs. De 2024 à 2033, 4 874,8 M$[8] seront réservés aux investissements des arrondissements dans le cadre du PDI.

Portrait des arrondissements

Arrondissement	Population	Superficie	Valeur moyenne propriété unifamiliale	Valeur moyenne propriété appartement - condo	Budget de fonctionnement 2024	PDI 2024-2033	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	138 923	24,2 km^2	809 100 $	362 600 $	65,8 M$	71,1 M$	454,8
Anjou	45 288	13,7 km^2	575 500 $	329 600 $	32,6 M$	56,6 M$	223,9
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	173 729	21,4 km^2	1 154 400 $	532 100 $	79,0 M$	68,3 M$	562,9
Lachine	46 971	17,7 km^2	629 800 $	356 200 $	33,1 M$	36,8 M$	250,4
LaSalle	82 933	16,3 km^2	644 900 $	387 700 $	46,6 M$	51,3 M$	296,7
Le Plateau–Mont-Royal	110 329	8,1 km^2	1 156 500 $	542 300 $	63,1 M$	57,0 M$	465,5
Le Sud-Ouest	86 347	15,7 km^2	764 200 $	517 000 $	65,8 M$	64,6 M$	446,5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	19 857	23,6 km^2	666 900 $	303 500 $	13,5 M$	29,3 M$	119,7
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	142 753	25,4 km^2	551 800 $	353 600 $	80,8 M$	85,2 M$	616,2
Montréal-Nord	86 857	11,1 km^2	451 800 $	302 700 $	46,9 M$	51,7 M$	375,8
Outremont	26 505	3,9 km^2	2 110 900 $	740 500 $	18,1 M$	25,6 M$	128,2
Pierrefonds-Roxboro	73 194	27,1 km^2	601 100 $	325 100 $	37,2 M$	58,0 M$	286,6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	113 868	42,3 km^2	473 800 $	269 900 $	69,4 M$	128,9 M$	460,3
Rosemont– La Petite-Patrie	146 501	15,9 km^2	847 100 $	466 900 $	73,4 M$	88,4 M$	718,0
Saint-Laurent	104 366	42,8 km^2	871 200 $	436 900 $	81,3 M$	187,5 M$	598,3
Saint-Léonard	80 983	13,5 km^2	714 400 $	394 500 $	41,5 M$	74,5 M$	253,8
Verdun	72 820	9,7 km^2	1 101 600 $	568 600 $	41,5 M$	41,2 M$	326,8
Ville-Marie	103 017	16,5 km^2	1 542 200 $	614 500 $	110,0 M$	141,9 M$	622,4
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	144 814	16,5 km^2	625 900 $	432 000 $	66,8 M$	76,5 M$	456,5

Note : Les valeurs moyennes présentées sont celles du rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025, déposé le 14 septembre 2022.

8 PDI arrondissements : 1 394,3 M$; PDI conseil municipal destiné aux arrondissements : 3 480,5 M$

Budget de fonctionnement 2024 et PDI 2024-2033 détaillés

Certificat de la trésorière

J'atteste, comme trésorière de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

		Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a)	**Pour le service de la dette**		
	Répartition du coût total du service de la dette		
	▪ Frais de financement	283 058,3	169 798,8
	▪ Remboursement de la dette à long terme	515 266,5	321 174,4
b)	**Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises**		
	▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	743 640,1	309 782,6
	▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	181 768,8	998 682,9
	▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 391 615,8	1 338 890,6

La trésorière et directrice du Service des finances,

Francine Laverdière

Le 15 novembre 2023

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte

1. Plan stratégique Montréal 2030 ____ 1
2. Processus budgétaire et innovations ____ 3
3. Perspectives économiques de 2024 ____ 7

Budget de fonctionnement détaillé

4. Sommaire des revenus et des dépenses ____ 13
5. Analyse des revenus ____ 19
   - 5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes ____ 19
   - 5.2. Quotes-parts ____ 22
   - 5.3. Transferts ____ 24
   - 5.4. Services rendus ____ 27
   - 5.5. Amendes et pénalités ____ 29
   - 5.6. Imposition de droits ____ 30
   - 5.7. Intérêts ____ 31
   - 5.8. Autres revenus ____ 32
   - 5.9. Affectations de revenus ____ 33
6. Analyse des dépenses corporatives ____ 35
   - 6.1. Service de la dette brute ____ 35
   - 6.2. Paiement au comptant des immobilisations ____ 38
   - 6.3. Dépenses communes ____ 39
   - 6.4. Dépenses de contributions ____ 41
   - 6.5. Élimination des transactions internes et interentités ____ 42
7. Sommaire des dépenses des services et des arrondissements ____ 43
   - 7.1. Sommaire des dépenses des services ____ 43
   - 7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements ____ 44
8. Renseignements complémentaires ____ 45
   - 8.1. Fiscalité locale ____ 45
   - 8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération ____ 71
   - 8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale ____ 83
   - 8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette ____ 91
   - 8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales ____ 93

PDI 2024-2033 détaillé

9. Orientations du PDI 2024-2033 ____ 95
   9.1. Le plan stratégique Montréal 2030 et le PDI ____ 95
   9.2. Vision à long terme des investissements ____ 95
   9.3. Investir dans les infrastructures vieillissantes ____ 96
   9.4. Hausses rapides des réalisations ____ 96
   9.5. Capacité financière de la Ville ____ 97
   9.6. Indispensables programmes de subventions gouvernementaux ____ 98
   9.7. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure ____ 98
10. Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 ____ 99
   10.1. Répartition des budgets par compétences ____ 99
   10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement ____ 103
   10.3. Investissements par catégories d'actifs ____ 107
   10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes ____ 112
11. Gestion de la dette ____ 141
   11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements ____ 141
12. Sommaire des investissements par unités d'affaires ____ 151
   12.1. Investissements par unités d'affaires ____ 151
   12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires ____ 155

Section Climat 2024

13. Section climat 2024 ____ 159
   13.1. Plan Climat et Plan stratégique Montréal 2030 ____ 159
   13.2. Test climat ____ 160
   13.3. Budget climat 2024 ____ 161
   13.4. Investissements liés à l'adaptation ____ 171

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements ____ 173
Annexe 2 – Détail du PDI par services et arrondissements ____ 195
Annexe 3 – Structure de la présentation de l'information budgétaire ____ 223
Annexe 4 – Partage des compétences et confection du budget ____ 225
Annexe 5 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif ____ 233
Annexe 6 – Compétences des arrondissements et des services centraux ____ 235
Annexe 7 – Synthèse des politiques financières ____ 237
Annexe 8 – Fonds de l'eau ____ 245
Annexe 9 – Modélisation des émissions de GES ____ 247
Annexe 10 – Glossaire ____ 249
Annexe 11 – Idiomes ____ 261
Annexe 12 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations ____ 263

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget de la Ville de Montréal 15
Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget du conseil municipal 16
Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget du conseil d'agglomération 17
Tableau 4 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal 19
Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal 20
Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération 21
Tableau 7 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal 22
Tableau 8 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération 22
Tableau 9 – Quotes-parts des villes liées 23
Tableau 10 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal 24
Tableau 11 – Transferts – Budget du conseil municipal 25
Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération 26
Tableau 13 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal 27
Tableau 14 – Services rendus – Budget du conseil municipal 27
Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération 28
Tableau 16 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal 29
Tableau 17 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal 30
Tableau 18 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal 30
Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération 30
Tableau 20 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal 31
Tableau 21 – Intérêts – Budget du conseil municipal 31
Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération 31
Tableau 23 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal 32
Tableau 24 – Autres revenus – Budget du conseil municipal 32
Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération 32
Tableau 26 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal 33
Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal 34
Tableau 28 – Tableau 35 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération 34
Tableau 29 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal 35
Tableau 30 – Frais de financement – Budget du conseil municipal 36
Tableau 31 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal 36
Tableau 32 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération 37
Tableau 33 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération 37
Tableau 34 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal 38
Tableau 35 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal 38
Tableau 36 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération 38
Tableau 37 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal 39
Tableau 38 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal 41
Tableau 39 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal 42
Tableau 43 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement 45
Tableau 44 – Taux de taxation de 2024 – Taxe foncière générale 46
Tableau 45 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2024 47
Tableau 46 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs) 48
Tableau 47 – Taux de taxation de 2024 – Taxe foncière relative à l'eau 49
Tableau 48 – Taux de tarification de 2024 – Tarification pour l'eau 50
Tableau 49 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative à l'ARTM 51
Tableau 50 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative à la voirie 51
Tableau 51 – Taux de taxation de 2024 – Taxe sur les parcs de stationnement 52

Tableau 52 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2023 et en 2024, et taux applicables en 2024 ____ 55
Tableau 53 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative aux investissements ____ 56
Tableau 54 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2023, 2024 et 2025 ____ 57
Tableau 55 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie résiduelle ____ 58
Tableau 56 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus ____ 59
Tableau 57 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels ____ 60
Tableau 58 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles résidentiels ____ 62
Tableau 59 – Variation des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles ____ 63
Tableau 60 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne ____ 65
Tableau 61 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne ____ 66
Tableau 62 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen ____ 67
Tableau 63 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen ____ 68
Tableau 64 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles non résidentiels ____ 70
Tableau 65 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2023 à 2024 ____ 71
Tableau 66 – Quotes-parts de 2024 ____ 72
Tableau 67 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2023 et 2024 ____ 74
Tableau 68 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2023 à 2024 ____ 75
Tableau 69 – Résultats financiers de l'agglomération de Montréal – Exercices 2019 à 2022 ____ 79
Tableau 70 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2019 à 2022 et budgets de 2023 et 2024 ____ 80
Tableau 71 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville ____ 82
Tableau 72 – Répartition de l'effectif ____ 84
Tableau 73 – Évolution de la rémunération globale ____ 86
Tableau 74 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur ____ 87
Tableau 75 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés ____ 88
Tableau 76 – Profil de l'endettement de Montréal ____ 91
Tableau 77 – Coût de la dette ____ 92
Tableau 78 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2023 et 2024 ____ 93
Tableau 79 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2019 à 2021 (global) et réel 2022, par compétences ____ 94
Tableau 80 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs ____ 96
Tableau 81 – Comparaison du PDI 2023-2032 et du PDI 2024-2033, par arrondissements ____ 101
Tableau 82 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement ____ 102
Tableau 83 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal ____ 104
Tableau 84 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal ____ 105
Tableau 85 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération ____ 106
Tableau 86 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal ____ 108
Tableau 87 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal ____ 109
Tableau 88 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération ____ 110
Tableau 89 – Comparaison du PDI 2024-2033 et du PDI 2023-2032, par catégories d'actifs ____ 111
Tableau 90 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau ____ 114
Tableau 91 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables ____ 116
Tableau 92 – Coût estimé de la dette, de 2023 à 2026 ____ 144
Tableau 93 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal ____ 152
Tableau 94 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal ____ 153
Tableau 95 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération ____ 154

Tableau 96 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 155
Tableau 97 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 156
Tableau 98 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 157
Tableau 99 – Évolution du solde du budget carbone en fonction du scénario du Plan climat 163
Tableau 100 – Mesures du Plan climat ayant fait l'objet d'une modélisation, sous-secteur des transports 167
Tableau 101 – Mesures du Plan climat ayant fait l'objet d'une modélisation, secteur des bâtiments 168
Tableau 102 – Mesures du Plan climat ayant fait l'objet d'une modélisation, autres secteurs 169
Tableau 103 – Investissements en adaptation selon les unités d'affaires de la Ville de Montréal, 2024 172
Tableau 104 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal 173
Tableau 105 – Autres services administratifs 173
Tableau 106 – Direction générale – Dépenses par objets 173
Tableau 107 – Finances – Dépenses par objets 174
Tableau 108 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets 174
Tableau 109 – Ressources humaines – Dépenses par objets 174
Tableau 110 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets 175
Tableau 111 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets 175
Tableau 112 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets 175
Tableau 113 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets 176
Tableau 114 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget de la Ville de Montréal 177
Tableau 115 – Approvisionnement – Dépenses par objets 177
Tableau 116 – Développement économique – Dépenses par objets 177
Tableau 117 – Évaluation foncière – Dépenses par objets 178
Tableau 118 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets 178
Tableau 119 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal 179
Tableau 120 – Culture – Dépenses par objets 179
Tableau 121 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets 179
Tableau 122 – Environnement – Dépenses par objets 180
Tableau 123 – Espace pour la vie – Dépenses par objets 180
Tableau 124 – Habitation – Dépenses par objets 180
Tableau 125 – Sécurité urbaine et Conformité– Budget de la Ville de Montréal 181
Tableau 126 – Affaires juridiques – Dépenses par objets 181
Tableau 127 – Greffe – Dépenses par objets 181
Tableau 128 – Police – Dépenses par objets 182
Tableau 129 – Sécurité incendie – Dépenses par objets 182
Tableau 130 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal 183
Tableau 131 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets 183
Tableau 132 – Expérience citoyenne et des communications – Dépenses par objets 183
Tableau 133 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets 184
Tableau 134 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets 184
Tableau 135 – Technologies de l'information – Dépenses par objets 184
Tableau 136 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal 185
Tableau 137 – Commission des services électriques – Dépenses par objets 185
Tableau 138 – Eau – Dépenses par objets 185
Tableau 139 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets 186
Tableau 140 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets 186
Tableau 141 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets 186
Tableau 142 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets 187
Tableau 143 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets 187
Tableau 144 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets 187
Tableau 145 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets 188

Tableau 146 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets 188
Tableau 147 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets 188
Tableau 148 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets 189
Tableau 149 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets 189
Tableau 150 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets 189
Tableau 151 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets 190
Tableau 152 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets 190
Tableau 153 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets 190
Tableau 154 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets 191
Tableau 155 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets 191
Tableau 156 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets 191
Tableau 157 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets 192
Tableau 158 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets 192
Tableau 159 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets 192
Tableau 160 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets 193
Tableau 161 – Commission des services électriques de Montréal 195
Tableau 162 – Concertation des arrondissements 195
Tableau 163 – Culture 196
Tableau 164 – Diversité et inclusion sociale 196
Tableau 165 – Eau 197
Tableau 166 – Environnement 198
Tableau 167 – Espace pour la vie 199
Tableau 168 – Expérience citoyenne et communications 199
Tableau 169 – Gestion et planification des immeubles 200
Tableau 170 – Grands parcs, Mont-Royal et sports 202
Tableau 171 – Habitation 203
Tableau 172 – Infrastructures du réseau routier 204
Tableau 173 – Matériel roulant et ateliers 204
Tableau 174 – Police 205
Tableau 175 – Sécurité incendie 205
Tableau 176 – Société du parc Jean-Drapeau 206
Tableau 177 – Technologies de l'information 207
Tableau 178 – Urbanisme et mobilité 211
Tableau 179 – Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux 214
Tableau 180 – Ahuntsic-Cartierville 215
Tableau 181 – Anjou 215
Tableau 182 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 216
Tableau 183 – Lachine 216
Tableau 184 – LaSalle 216
Tableau 185 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève 217
Tableau 186 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve 217
Tableau 187 – Montréal-Nord 217
Tableau 188 – Outremont 218
Tableau 189 – Pierrefonds-Roxboro 218
Tableau 190 – Plateau-Mont-Royal 218
Tableau 191 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles 219
Tableau 192 – Rosemont–La Petite-Patrie 219
Tableau 193 – Saint-Laurent 220
Tableau 194 – Saint-Léonard 220
Tableau 195 – Sud-Ouest 221
Tableau 196 – Verdun 221
Tableau 197 – Ville-Marie 222
Tableau 198 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 222

Tableau 199 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement 227
Tableau 200 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux 235
Tableau 201 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau 246
Tableau 202 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement 246
Tableau 203 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés par CityInSight 247

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2024 ___ 8

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2024 _____ 8

Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2015-2024 _____ 9

Graphique 4 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, Québec, Canada, données mensuelles non désaisonnalisées, août 2022 – août 2023 _____ 10

Graphique 5 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2024 _____ 11

Graphique 6 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2023 à 2024, par arrondissement___ 64

Graphique 7 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2023 à 2024, par arrondissement 69

Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2024 _____ 76

Graphique 9 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement _ 85

Graphique 10 – Charges de retraite – budgets de 2015 à 2024 _____ 89

Graphique 11 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2015 à 2024 90

Graphique 12 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations _____ 97

Graphique 13 – Répartition des investissements par compétences_____ 99

Graphique 14 – Répartition des investissements du conseil municipal _____ 100

Graphique 15 – Évolution des sources de financement, de 2024 à 2028_____ 103

Graphique 16 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau _____ 112

Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières _____ 115

Graphique 18 – Sources de financement externes, en 2024 _____ 142

Graphique 19 – Évolution de la dette directe brute et nette _____ 145

Graphique 20 – Évolution de la dette consolidée brute et nette _____ 146

Graphique 21 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville _____ 148

Graphique 22 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses _____ 149

Graphique 23 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée _____ 150

Graphique 24 – Les trois outils de prise de décisions climatiques de la Ville de Montréal _____ 160

Graphique 25 – Budget climat de Montréal, de 2015 à 2050 (en kt éq. CO_2) _____ 162

Graphique 26 – Atteinte de la cible 2030 par rapport à 1990 _____ 164

INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Processus budgétaire annuel _____ 4
Figure 2 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement _____ 53
Figure 3 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application _____ 225
Figure 4 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses _____ 231

Mise en contexte 2024

1. PLAN STRATÉGIQUE MONTRÉAL 2030

Ancré dans une vision d'avenir, le plan stratégique Montréal 2030 vise à augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales afin de relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, tout en offrant aux citoyennes et citoyens des services municipaux de qualité. Adopté en décembre 2020, il se déploie sur 10 ans et repose sur 4 orientations incontournables, 3 échelles d'intervention et 20 priorités.

La Ville de Montréal s'engage ainsi à :

- **accélérer la transition écologique** en posant des gestes concrets pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), limiter l'ampleur des changements climatiques, s'adapter à ceux-ci et atténuer leurs impacts, tout en rehaussant la résilience urbaine;
- **renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion** en mettant en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne, lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et soutenir activement des actions solidaires;
- **amplifier la démocratie et la participation** en rendant la gouvernance de la Ville plus engageante, ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et sans exclusion, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole;
- **stimuler l'innovation et la créativité** en faisant émerger une culture organisationnelle ouverte à l'expérimentation urbaine, à l'erreur et à l'apprentissage, en collaboration avec la population ainsi que les milieux universitaires, culturels et institutionnels.

Le plan stratégique Montréal 2030 est le prisme à travers lequel la Ville priorise ses actions, planifie sa prospérité et son développement, notamment en matière de relance économique, de mobilité durable et d'habitation, tant à l'échelle de l'être humain et des quartiers qu'à celle de la métropole. La mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 permettra de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole, et d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations (PDI) sont essentiels à la réussite du plan stratégique Montréal 2030. Ainsi, la prise en compte des priorités de la Ville à toutes les étapes du processus budgétaire permettra une allocation stratégique des ressources financières et humaines. Diverses analyses des investissements figurent d'ailleurs au PDI 2024-2033, telles qu'un test climat, pour évaluer l'impact de ces investissements sur le plan de la réduction des émissions de GES, ou encore l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectorielle (ADS+), pour favoriser la solidarité, l'équité et l'inclusion. Cette nouvelle façon de considérer les investissements permet de cibler les projets et programmes qui contribuent le plus aux priorités du plan stratégique Montréal 2030 afin d'augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales.

Par ailleurs, la Ville réalise présentement une revue de ses activités et de ses programmes afin d'assurer leur alignement avec sa mission de base, ses champs de compétence, son plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles. Cet exercice, qui mise sur la collaboration et l'innovation, est mené en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des contraintes budgétaires de la Ville. L'objectif est d'offrir des services de qualité à la population et de renforcer l'équité sociale et territoriale, tout en optimisant les ressources de la Ville.

Figure 1 – Plan stratégique Montréal 2030 : 4 orientations, 3 échelles, 20 priorités

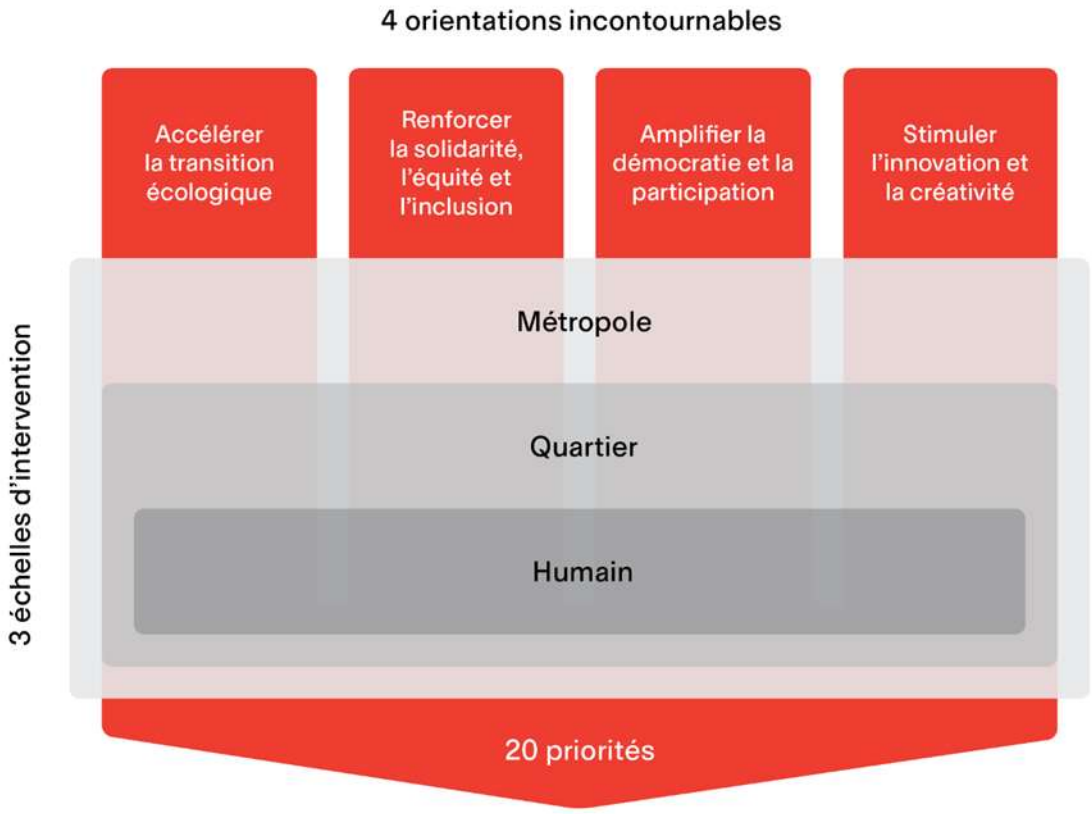

Source : Plan stratégique Montréal 2030

2. PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations?
Le budget est la résultante finale d'un long processus de planification, de collaboration, de réflexion, de recherche, d'analyses et de choix de stratégies afin que l'ensemble des ressources de la Ville soit orienté vers les objectifs d'amélioration du service à la clientèle, et ce, selon la capacité de payer de la population. La rigueur, le contrôle, l'efficacité et l'efficience constituent les bases de ce processus.

Le budget de la Ville comprend deux volets : le budget de fonctionnement (BF) et le Programme décennal d'immobilisations. Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses reliées aux services à la population pour un exercice financier, tels que la collecte et le traitement des déchets, le déneigement, la production et le traitement de l'eau potable, etc. Ces dépenses, dites « de fonctionnement », sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours. Le PDI regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Ces investissements exigent différentes sources de financement, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaudrait à un investissement en immobilisations, tandis que toutes les dépenses liées à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Processus budgétaire annuel

La Ville doit préparer et adopter un budget équilibré, c'est-à-dire que la municipalité doit générer suffisamment de revenus pour couvrir ses dépenses[1]. Ce processus commence dès le début de janvier par la détermination des grandes orientations budgétaires. En parallèle, une consultation prébudgétaire a lieu au printemps afin, entre autres, pour appuyer l'établissement de ces orientations. Une fois les grandes orientations déterminées, des enveloppes budgétaires sont envoyées aux services et aux arrondissements de la Ville à la fin de juin. Pendant l'été, ces derniers préparent leurs budgets en respectant les priorités de la Ville et en s'alignant sur le plan stratégique Montréal 2030. Une fois les budgets des services et des arrondissements définis, un dernier exercice d'arbitrage du budget de la Ville est effectué au début de l'automne.

Entre la mi-automne et la fin de l'année[2], le comité exécutif dépose au conseil municipal un budget équilibré pour étude par la Commission sur les finances et l'administration (CFA). À la fin de cette étape, le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent le budget sur recommandation de la CFA.

---

[1] Rappelons que, selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, et l'article 954 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1, la Ville est obligée d'être en équilibre budgétaire.

[2] La date du dépôt du budget varie d'année en année, elle se situe généralement au cours du mois de novembre ou au début de décembre, puisque l'échéance pour l'adoption du budget est fixée au 31 décembre. Notons toutefois qu'en année électorale, cette échéance est repoussée jusqu'à la fin du mois de janvier.

Figure 1 – Processus budgétaire annuel

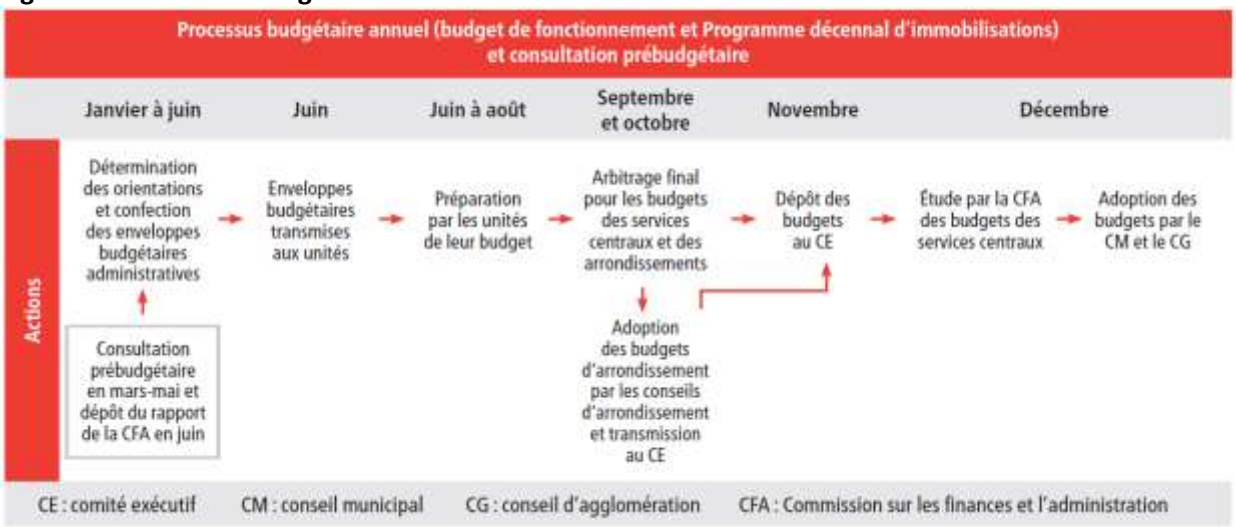

Consultation prébudgétaire

Dans son plan stratégique Montréal 2030, la Ville s'engage à amplifier la démocratie et la participation citoyenne en devenant plus ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et de façon inclusive, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole.

Constituant l'une des premières phases du processus budgétaire annuel, la consultation prébudgétaire est un autre outil de participation citoyenne qui permet à la population montréalaise et aux organismes d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élues et élus ainsi que les fonctionnaires responsables de la préparation du budget. L'exercice de cette année s'inscrit dans la démarche entamée par le Chantier sur la fiscalité montréalaise en 2022.

De mars à mai 2023 s'est tenue la consultation prébudgétaire. La CFA a reçu les mémoires et les opinions du public du 29 mars au 18 avril 2023, puis a tenu deux séances d'audition des opinions, les 25 et 27 avril 2023. En outre, entre le 22 mars et le 6 avril 2023, la population de l'agglomération de Montréal a été invitée à répondre à un sondage disponible en ligne. La firme experte retenue pour préparer le sondage a également procédé, à la même période, à un sondage représentatif par téléphone et en ligne. Les grands sujets soumis à la consultation étaient l'écofiscalité et la fiscalité, la revue des activités et des programmes ainsi que les compétences d'agglomération. La CFA a ensuite adopté ses recommandations et déposé son rapport de consultation aux conseils municipal et d'agglomération.

Budget participatif

Le budget participatif est une autre orientation incontournable du plan stratégique Montréal 2030. Il s'agit d'une démarche innovante d'engagement citoyen qui contribue à accroître la participation de la population. Le budget participatif offre l'occasion à la population de faire connaître ses attentes et ses besoins et de faire naître des projets qui la touchent directement. C'est un processus qui lui permet de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal en s'impliquant activement, de l'idéation à la sélection des projets.

En 2021, la Ville a lancé, avec succès, la première édition du budget participatif à l'échelle de Montréal. En 2022, la Ville et les arrondissements concernés ont amorcé la planification et la réalisation des 12 projets lauréats de la première édition. Forte de cette première expérience, la Ville de Montréal a renouvelé l'exercice pour une deuxième édition et a décidé d'en faire un programme annuel, comme l'indique le PDI 2024-2033 pour un total de 555 M$. Ainsi, pour 2024, ce sont 30 M$ qui seront affectés à la réalisation des projets lauréats de la deuxième édition. À terme, un montant de 60 M$ annuellement sera consacré à la réalisation de projets issus de propositions citoyennes, qui exercent une influence directe sur la manière de dépenser une partie du budget d'investissement de la Ville.

Chantier sur la fiscalité

Alors que les villes doivent assumer des dépenses croissantes, Montréal s'active afin d'assurer un financement adéquat, stable et récurrent des services municipaux, sans reporter la facture aux générations futures. Le Chantier sur la fiscalité montréalaise vise à trouver des solutions pérennes pour financer les activités de la Ville par des sources complémentaires aux taxes foncières.

Le Chantier sur la fiscalité comprend les trois principales initiatives suivantes qui, prises ensemble, ont pour objectif d'établir un nouveau cadre fiscal et budgétaire pour la métropole du Québec.

1. **Sommet sur la fiscalité municipale**
   Tenu le 7 septembre 2023, cet événement a rassemblé les représentants des 11 plus grandes villes du Québec et de nombreux partenaires du milieu municipal et de la société civile. Lors de cette journée, les villes ont notamment échangé sur leurs défis et responsabilités similaires, notamment en matière de transition écologique, d'habitation, de mobilité et de lutte contre les inégalités sociales. L'événement avait pour objectif d'identifier des solutions et des opportunités pour que les villes puissent pleinement jouer leur rôle de gouvernement de proximité dans un contexte budgétaire restreint.

   Le Sommet sur la fiscalité s'est conclu avec la signature d'une déclaration commune des grandes villes en vue de bâtir une feuille de route pour la renégociation du Pacte fiscal avec le gouvernement du Québec.

2. **Comité de spécialistes en fiscalité**
   Formé en avril 2023, ce comité, composé de sept spécialistes, a tenu des réunions de travail tout au long de l'année. Il a pour mandat d'accompagner la Ville dans sa réflexion sur la fiscalité montréalaise et de recommander des pistes de solutions.

3. **Forum sur la fiscalité montréalaise**
   Le Forum, qui s'est tenu le 7 novembre 2022, a réuni des partenaires de l'ensemble de l'agglomération de Montréal. Il visait à établir un consensus autour du rôle et des responsabilités de la métropole, des limites de ses sources de revenus et de l'importance d'une équité fiscale avec les autres paliers de gouvernement. Le tout avait pour objectif d'établir une feuille de route afin de guider la suite du Chantier sur la fiscalité.

3. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2024[1, 2]

Regard sur le monde

Les décideuses et décideurs réussiront-ils à négocier un atterrissage en douceur de l'économie mondiale? Parviendront-ils à maîtriser une inflation élevée sans faire entrer leur pays en récession? Ce sont les questions qui se posent après 18 mois de resserrement monétaire appliqué sur une grande partie du globe. Alors que le marché de l'emploi se détend et que l'économie montre des signes d'essoufflement, l'inflation tarde pourtant, dans bien des régions, à retrouver un niveau acceptable.

Les hausses récentes de taux d'intérêt continueront d'appliquer une pression à la baisse sur l'inflation. Toutefois, certains éléments pourraient exercer des pressions contraires, sans pour autant soutenir l'économie. La guerre en Ukraine continuera d'être une source d'instabilité, affectant notamment le prix des céréales et des hydrocarbures de même que, par ricochet, l'ensemble de l'économie. L'éclatement des conflits au Moyen-Orient assombrissent ce portrait déjà complexe. Les événements climatiques majeurs qui se multiplient peuvent également accentuer la rareté de certains biens et leur prix. Par ailleurs, si la mondialisation a pu maintenir l'inflation à de très faibles niveaux au cours des 30 dernières années, il est envisageable que les présents efforts de délocalisation à proximité (*nearshoring)*[3] et de découplage avec la Chine accroissent légèrement les pressions inflationnistes.

Le resserrement des politiques monétaires combiné à un affaiblissement de l'économie accroît maintenant le coût du service de la dette des États, réduisant les revenus de ces derniers et les contraignant à faire des choix budgétaires et fiscaux difficiles. Qui plus est, la relance de l'économie soutenue par des politiques budgétaires expansionnistes pourrait alimenter l'inflation, imposant une certaine retenue. Les États feront donc face à ces dilemmes cornéliens en 2024 alors que des investissements sans précédent seront par ailleurs nécessaires pour permettre d'affronter les changements climatiques. On anticipe une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel mondial de 2,8 % en 2023 et de 2,7 % en 2024.

---

1 Sources : Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec. « Statistiques de ventes résidentielles Centris – 2e trimestre de 2023 », Baromètre résidentiel, 13 juillet 2023.
Conference Board du Canada. Septembre 2023.
Études économiques Desjardins. « Pas de récession douloureuse, mais une reprise douloureusement lente », Prévisions économiques et financières, 14 septembre 2023.
JLL. « Grand Montréal », Perspectives du commerce de détail, automne 2023.
JLL. « Grand Montréal », Aperçu du marché des bureaux, T2 2023.
JLL. « Greater Montreal Area », Industrial Insight, T2 2023.
Montréal en statistiques. Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal, mai 2023.
Économique RBC. « L'essor économique du Canada perd de la vitesse », Perspectives provinciales, 13 septembre 2023.
Services économiques TD. « Le pouls de la province ralentit, mais le rythme se poursuit », Perspectives économiques provinciales, 20 septembre 2023.
Banque Laurentienne. « Perspectives économiques provinciales – Édition estivale », Recherche économique et stratégie, 12 septembre 2023.

2 Les projections de PIB et de taux de chômage correspondent à la médiane des prévisions des institutions suivantes, lorsque disponibles : BMO, Desjardins, RBC, TD, Banque Laurentienne et Conference Board du Canada.

3 Définition : Le « nearshoring » consiste à délocaliser ou à rapatrier une activité économique dans un pays proche de ses marchés de consommation.

Le Québec et le Canada

Le PIB canadien est actuellement soutenu par une hausse marquée de la population, laquelle est surtout attribuable à l'immigration. Toutefois, après un recul au second trimestre, le PIB canadien connaîtra au mieux une stagnation au troisième trimestre. Une légère récession est donc envisageable. Si elle se produit, cette dernière sera cependant accompagnée d'une réduction de l'inflation à des niveaux qui pourrait permettre à la Banque du Canada d'entamer une baisse graduelle des taux d'intérêt au printemps 2024. Un rebond de l'économie sera ensuite à prévoir, lequel sera néanmoins limité par l'effet des taux d'intérêt toujours relativement élevés. Il est estimé que le PIB réel canadien enregistrera une hausse de 1,2 % en 2023 et de 0,7 % en 2024.

Le marché immobilier ainsi que les secteurs de la construction et de la rénovation sont en perte de vitesse au Québec, freinant la croissance économique. Les exportations sont également en baisse, de même que la consommation de biens durables et les pressions sur les salaires. Les investissements des entreprises demeurent toutefois robustes. On note, à titre d'exemples, d'importants projets d'agrandissement d'aluminerie au Saguenay, de construction d'une usine de cathodes à Bécancour ainsi que d'une méga-usine de cellules de batteries à Saint-Basile-le-Grand et McMasterville. La croissance du PIB québécois est estimée à 0,7 % en 2023 et à 0,6 % en 2024.

Montréal

La croissance économique et l'emploi

La région métropolitaine n'échappera pas au ralentissement économique anticipé. Le Conference Board du Canada prévoit une croissance de 1,4 % en 2023 et de 0,7 % en 2024 pour l'économie de la région de Montréal. De nombreux projets publics, privés et institutionnels soutiendront néanmoins l'industrie de la construction. Plusieurs chantiers ciblent d'importantes infrastructures de transport : Réseau express métropolitain, prolongement de la ligne bleue du métro, tunnels Ville-Marie et Viger, pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, etc. En mai 2023, on dénombrait 53 chantiers de 25 M$ et plus en cours sur l'île, pour une valeur totale de 37 G$. Il est attendu que le taux de chômage de la région se maintienne à 4,9 % en 2024.

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR)[1], Québec et Canada, 2020-2024

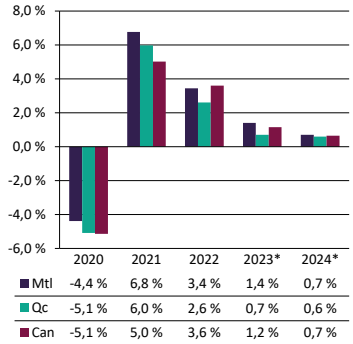

**Prévisions*

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2024

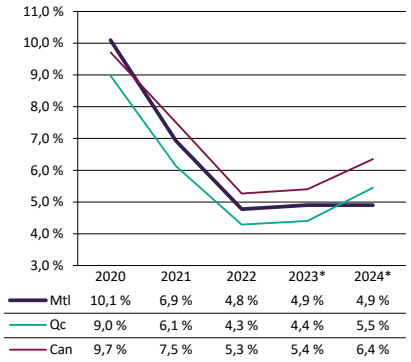

**Prévisions.*

[1] RMR : Région métropolitaine de recensement

Le marché immobilier

Le marché immobilier résidentiel

Au 2e trimestre de 2023, le nombre de ventes dans la région métropolitaine de Montréal était de 15 % inférieur à celui du 2e trimestre de 2022. Le nombre d'inscriptions en vigueur est en hausse, tant pour les résidences unifamiliales que pour les copropriétés et les immeubles à plusieurs logements. Alors que le marché redevient plus équilibré, les signes de surchauffe s'amenuisent et les surenchères se font plus rares. Cela se reflète dans les prix : le prix de vente médian des unifamiliales et des condos dans la région métropolitaine a diminué respectivement de 5 % et de 4 % par rapport au 2e trimestre de 2022. Si les prix ont repris une partie du terrain perdu au cours des derniers mois, Desjardins prévoit une seconde courte période de diminution de prix à la fin de 2023 et au début de 2024.

Pour sa part, le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région métropolitaine devrait fléchir nettement sous la moyenne des 10 dernières années et ne pas dépasser 19 000 en 2023 et en 2024.

Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2015-2024[1]

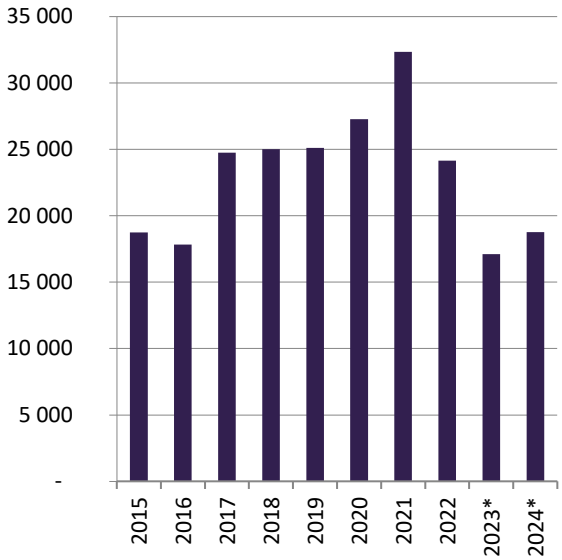

**Prévisions.*

Le marché immobilier non résidentiel

Le marché des locaux pour le commerce de détail

Les touristes, les piétonnes et piétons de même que la population étudiante sont de retour à Montréal, notamment au centre-ville, où le commerce de détail reprend du mieux. Selon la firme JLL, Montréal ferait d'ailleurs belle figure quant à la fréquentation des restaurants, par rapport à Toronto et à Vancouver. Le taux d'inoccupation est en baisse au centre-ville, malgré l'attrait indéniable du mode de travail hybride pour de nombreux travailleurs et travailleuses et son effet sur le commerce de détail.

[1] Source : Conference Board du Canada, sept. 2023

Le marché des locaux pour les bureaux
La pandémie de COVID-19 et l'essor fulgurant du télétravail ont mené plusieurs locataires à réduire les superficies louées ou encore la durée des renouvellements. Le taux d'inoccupation des espaces de bureaux, qui a atteint 13,6 % au 2e trimestre de 2023, devrait donc continuer à augmenter.

Le marché des locaux industriels
La situation est différente sur le marché des locaux industriels. On y observe un taux de disponibilité de seulement 2,5 % dans la région métropolitaine, lequel est toutefois en hausse. L'augmentation des loyers ralentit alors que le marché est un peu moins favorable aux propriétaires.

Inflation

La Banque du Canada s'est donné l'objectif de maintenir l'inflation dans une fourchette allant de 1 % à 3 % et ajuste sa politique monétaire en conséquence. Cet objectif s'avère toutefois difficile à atteindre depuis l'été 2021, période à partir de laquelle l'inflation s'est maintenue à des niveaux élevés. En effet, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), l'inflation a atteint 3,7 % en 2021, puis 6,6 % en 2022. L'année 2023 n'est pas terminée au moment d'écrire ces lignes, mais il y a fort à parier que l'inflation sera demeurée supérieure aux attentes initiales et inconfortablement élevée. L'encadré suivant illustre l'inflation annuelle observée en date du 31 août 2023, au moment où la Ville de Montréal terminait son processus budgétaire 2024.

Inflation annuelle observée au 31 août 2023		
RMR de Montréal	**Québec (prov.)**	**Canada**
5,2%	4,6%	4,0%

Source : Institut de la statistique du Québec

Calculée par rapport au même mois de l'année précédente, la hausse des prix est d'ailleurs demeurée généralement plus élevée dans la RMR de Montréal que dans l'ensemble du Québec et du Canada depuis un an.

Graphique 4 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, Québec, Canada, données mensuelles non désaisonnalisées, août 2022 – août 2023

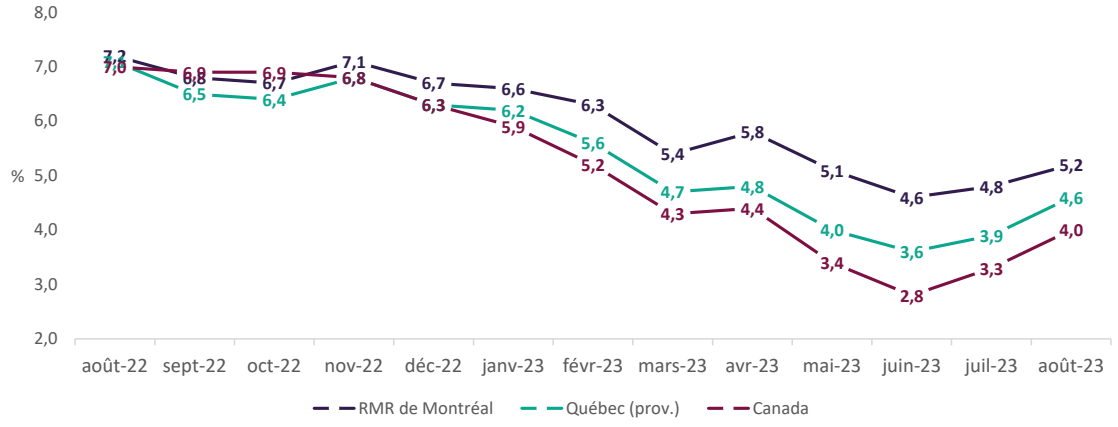

Source : Institut de la statistique du Québec

Les institutions financières prévoient un retour de l'inflation à l'intérieur de la fourchette cible en 2024. Seul à estimer l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada l'établit à 2,5 % en 2024. Les estimations d'inflation des grandes institutions financières et du Conference Board du Canada varient pour leur part entre 2,2 % et 2,7 % pour l'ensemble du Québec.

Graphique 5 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2024

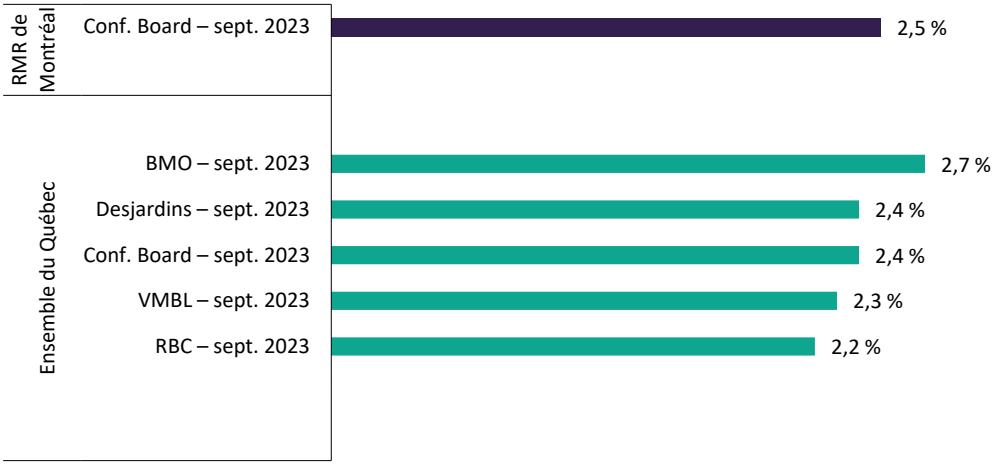

Budget de fonctionnement 2024 détaillé

4. SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales et permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que la sécurité publique, le déneigement, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Le budget de fonctionnement 2024 de la Ville de Montréal s'élève à 6 993,7 M$, soit une hausse de 234,8 M$, ou 3,5 %, par rapport au budget de 2023. Puisque le budget est équilibré, la variation des dépenses est équivalent à celle des revenus.

Principales variations des revenus
Les principales variations de revenus par rapport au budget de 2023 sont :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 4,6 %, sous le niveau de l'inflation observée, générant 165,7 M$ de revenus additionnels pour la Ville;
- une hausse de 18,3 M$ des revenus des taxes de services dans les arrondissements;
- une hausse de 4,3 % des quotes-parts provenant des villes reconstituées, générant 22,5 M$;
- une augmentation de 61,7 M$ pour le partage des revenus de la TVQ, mesure prévue dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;
- une hausse des revenus d'intérêts de 49,3 M$;
- une hausse de 18,7 M$ des compensations pour la collecte et le transport des matières recyclables;
- une hausse de 11,2 M$ des revenus associés à BIXI pour assurer la gestion du système de vélos en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal;
- le retrait ou la diminution de certaines affectations, pour un total de 136,9 M$:
    - 65,8 M$ pour financer la croissance nette de la dette;
    - 5 M$ pour financer des études de faisabilité;
    - 20,3 M$ aux fins de l'équilibre budgétaire;
    - une diminution de 45,8 M$ de l'affectation pour le financement de la portion locale du déficit d'agglomération.

Notons également une diminution de 20 M$ des revenus de droits de mutation, en raison du ralentissement du marché immobilier. L'effet de cette diminution de revenus sera compensé par la nouvelle affectation de revenus provenant des sommes réservées pour remédier aux effets du ralentissement économique.

Principales variations des dépenses

Les principales variations de dépenses par rapport au budget de 2023 sont :

- une augmentation nette de 48,4 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, entraînée par :
    - une hausse de 46,3 M$ de la contribution à l'ARTM pour le transport collectif, incluant l'indexation de la contribution de base, une nouvelle contribution pour la ligne bleue, l'ajustement à la suite de la mise en service du REM et la bonification du rabais tarifaire destiné aux personnes âgées de plus de 65 ans sur l'ensemble du réseau de l'ARTM du territoire de l'agglomération;
    - une augmentation de 2,1 M$ de la contribution spécifique au programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), qui résulte d'une augmentation des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.
- une hausse de 35,5 M$ des dépenses en sécurité publique, dont 33,8 M$ au Service de police de la Ville de Montréal (résultant notamment de l'impact de la nouvelle convention collective et de l'ajout de policières et policiers dans le cadre de l'entente avec le gouvernement provincial) et 3,1 M$ au Service de sécurité incendie de Montréal;
- une augmentation de 37,6 M$ des budgets des arrondissements;
- un accroissement de 25,3 M$ des dépenses dans les services pour le ramassage et le traitement des matières résiduelles et de 11,4 M$ pour le déneigement;
- une bonification de 12,7 M$ des dépenses associées à BIXI pour assurer la gestion du système de vélos en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal et mettre en place un projet pilote de vélos toute l'année, en grande partie financé par des revenus supplémentaires;
- une hausse de 10,6 M$ pour les technologies de l'information en sécurité informatique et pour la mise en place d'une nouvelle suite bureautique.

Tableau 1 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
REVENUS							
Taxes	3 554 283,0	3 661 050,5	3 693 223,3	3 809 306,4	3 992 395,5	3 977 579,0	4 179 918,3
Paiements tenant lieu de taxes	274 855,2	279 132,6	285 843,3	264 410,7	279 204,4	280 204,4	280 269,9
Quotes-parts	425 936,3	424 495,7	438 752,6	487 408,5	523 322,0	523 322,0	545 827,2
Transferts	358 667,5	825 162,0	493 004,5	631 572,3	684 649,4	520 577,4	593 886,3
Services rendus	313 994,7	281 776,8	338 519,1	376 746,5	396 041,5	424 993,7	445 402,5
Amendes et pénalités	179 462,7	129 092,7	160 426,0	169 707,2	178 762,6	210 883,9	211 458,9
Imposition de droits	369 331,9	342 278,0	440 279,5	462 846,9	339 946,8	372 896,6	353 207,6
Intérêts	172 725,5	148 581,5	147 340,5	198 416,8	219 483,2	213 345,3	262 647,9
Autres revenus	42 953,1	39 553,7	39 138,9	34 817,8	28 070,5	27 908,1	31 652,8
Affectation de revenus	226 496,9	279 136,8	403 278,0	406 971,3	354 049,6	207 214,3	89 416,1
Total – Revenus	**5 918 706,8**	**6 410 260,3**	**6 439 805,7**	**6 842 204,4**	**6 995 925,5**	**6 758 924,7**	**6 993 687,5**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	133 413,0	144 315,3	150 604,9	158 823,1	187 155,0	167 313,8	169 292,6
Économie et rayonnement de la métropole	197 064,8	200 583,3	226 681,0	195 895,6	276 379,7	204 671,4	200 644,3
Qualité de vie	385 620,2	413 161,1	460 769,1	479 061,1	599 293,2	560 819,6	600 907,3
Sécurité urbaine et conformité	1 126 801,7	1 226 275,5	1 250 597,6	1 292 761,1	1 337 411,5	1 283 963,8	1 324 324,8
Service aux citoyens	385 167,5	369 906,3	373 670,5	436 689,1	514 028,9	429 197,5	457 720,0
Urbanisme, mobilité et infrastructures	551 450,8	533 494,8	603 092,5	601 750,7	679 922,9	663 103,4	711 895,2
Arrondissements	912 907,0	878 640,5	913 737,8	995 368,1	1 062 292,4	1 028 739,6	1 066 296,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 692 425,0**	**3 766 376,8**	**3 979 153,4**	**4 160 348,8**	**4 656 483,6**	**4 337 809,1**	**4 531 080,8**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	780 813,6	820 412,2	848 245,8	999 892,1	931 696,8	958 834,2	911 364,3
Paiement au comptant d'immobilisations	454 851,5	694 277,0	484 320,2	431 190,5	513 730,5	503 286,8	503 397,1
Total – Dépenses de financement	**1 235 665,1**	**1 514 689,2**	**1 332 566,0**	**1 431 082,6**	**1 445 427,3**	**1 462 121,0**	**1 414 761,4**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	134 997,4	193 748,2	146 254,5	194 830,6	123 068,7	223 420,8	261 956,6
Dépenses de contributions	647 284,3	729 308,5	731 610,6	757 878,0	778 670,6	781 008,3	832 655,7
Total – Autres dépenses corporatives	**782 281,7**	**923 056,7**	**877 865,1**	**952 708,6**	**901 739,3**	**1 004 429,1**	**1 094 612,3**
Élimination des transactions internes et interentités[1]	**(42 524,2)**	**(40 858,6)**	**(42 851,6)**	**(45 730,7)**	**(48 211,5)**	**(45 434,5)**	**(46 767,0)**
Total – Dépenses[2]	**5 667 847,6**	**6 163 264,1**	**6 146 732,9**	**6 498 409,3**	**6 955 438,7**	**6 758 924,7**	**6 993 687,5**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**250 859,2**	**246 996,2**	**293 072,8**	**343 795,1**	**40 486,8**	**-**	**-**

[1] Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 43,9 M$ en 2023 et 45,9 M$ en 2024. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Les transactions interentités sont de l'ordre de 1,5 M$ au budget de 2023 et de 0,8 M$ au budget de 2024.

[2] Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 2et 3) ne peuvent pas être additionnés pour rendre compte du budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,8 M$ en 2024) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 451,2 M$ en 2024).

Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
REVENUS							
Taxes	3 504 898,4	3 611 976,9	3 642 463,8	3 759 158,8	3 943 380,9	3 928 388,7	4 146 998,0
Paiements tenant lieu de taxes	274 855,2	279 132,6	285 843,3	264 410,7	279 204,4	280 204,4	280 269,9
Quotes-parts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	206 161,5	484 190,7	256 920,0	283 707,5	305 225,2	272 409,3	319 312,0
Services rendus	254 509,4	230 245,8	283 359,7	320 658,6	334 974,2	358 949,2	377 849,5
Amendes et pénalités	94 430,2	68 581,5	79 237,6	80 619,4	92 858,4	105 002,6	109 746,5
Imposition de droits	367 493,5	341 774,7	440 118,4	462 271,1	339 693,2	372 633,6	353 013,1
Intérêts	88 901,6	76 799,4	76 491,3	106 129,7	114 760,2	108 622,3	127 608,6
Autres revenus	40 667,5	34 258,5	28 908,2	18 949,0	16 544,3	20 972,4	24 367,1
Affectation de revenus	215 284,5	186 029,7	291 414,9	364 894,6	345 468,2	202 517,3	82 613,1
Total – Revenus	**5 047 201,8**	**5 312 989,8**	**5 384 757,2**	**5 660 799,4**	**5 772 109,0**	**5 649 699,8**	**5 821 777,8**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	130 529,3	142 280,6	148 338,8	155 867,1	184 576,5	165 794,0	167 712,6
Économie et rayonnement de la métropole	91 000,1	80 262,2	98 889,3	93 696,4	109 006,6	92 295,0	93 635,3
Qualité de vie	227 038,6	221 487,0	237 522,9	266 961,1	300 836,4	320 337,6	326 090,0
Sécurité urbaine et conformité	44 455,5	45 929,8	66 024,7	49 241,4	53 657,7	53 579,0	56 429,6
Service aux citoyens	326 318,3	314 891,6	319 551,8	372 452,1	439 680,8	359 484,4	385 133,7
Urbanisme, mobilité et infrastructures	314 372,1	290 993,8	333 993,1	318 451,5	370 801,8	355 854,7	376 990,6
Arrondissements	908 971,3	874 974,0	910 042,8	991 404,9	1 058 503,5	1 024 951,0	1 062 458,4
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**2 042 685,2**	**1 970 819,0**	**2 114 363,4**	**2 248 074,5**	**2 517 063,3**	**2 372 295,7**	**2 468 450,2**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 054 696,6**	**2 007 250,4**	**2 067 728,2**	**2 294 430,3**	**2 359 206,4**	**2 359 206,4**	**2 451 245,9**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	536 418,6	596 762,4	610 697,3	645 040,1	669 663,0	681 913,4	638 146,5
Paiement au comptant d'immobilisations	301 190,7	330 318,9	296 895,0	319 602,3	290 664,7	290 132,8	289 535,1
Total – Dépenses de financement	**837 609,3**	**927 081,3**	**907 592,3**	**964 642,4**	**960 327,7**	**972 046,2**	**927 681,6**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	(93 617,5)	(54 776,1)	(82 232,1)	(27 405,2)	(82 588,4)	(72 252,6)	(45 038,9)
Dépenses de contributions	54 750,8	58 008,3	58 285,0	59 266,4	60 711,1	62 363,0	65 380,7
Total – Autres dépenses corporatives	**(38 866,7)**	**3 232,2**	**(23 947,1)**	**31 861,2**	**(21 877,3)**	**(9 889,6)**	**20 341,8**
Élimination des transactions internes	**(39 955,6)**	**(38 025,1)**	**(40 639,9)**	**(43 505,2)**	**(46 856,6)**	**(43 958,9)**	**(45 941,7)**
Total – Dépenses	**4 856 168,8**	**4 870 357,8**	**5 025 096,9**	**5 495 503,2**	**5 767 863,5**	**5 649 699,8**	**5 821 777,8**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**191 033,0**	**442 632,0**	**359 660,3**	**165 296,2**	**4 245,5**	**-**	**-**

Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
REVENUS							
Taxes	49 384,6	49 073,6	50 759,5	50 147,6	49 014,6	49 190,3	32 920,3
Paiements tenant lieu de taxes	-	-	-	-	-	-	-
Quotes-parts	2 480 632,9	2 431 746,1	2 506 480,8	2 781 838,8	2 882 528,4	2 882 528,4	2 997 073,1
Transferts	152 506,1	340 971,3	236 084,4	347 864,8	379 424,2	248 168,1	274 574,3
Services rendus	62 054,1	54 363,3	57 370,7	58 313,2	62 421,6	67 520,1	68 378,3
Amendes et pénalités	85 032,6	60 511,3	81 188,4	89 087,8	85 904,2	105 881,3	101 712,4
Imposition de droits	1 838,4	503,3	161,1	575,8	253,6	263,0	194,5
Intérêts	83 824,0	71 782,1	70 849,3	92 287,1	104 723,0	104 723,0	135 039,3
Autres revenus	2 285,6	5 295,2	10 230,7	15 868,8	11 526,2	6 935,7	7 285,7
Affectation de revenus	11 212,4	93 107,1	111 863,1	42 076,8	8 581,4	4 697,0	6 803,0
Total – Revenus	**2 928 770,7**	**3 107 353,3**	**3 124 988,0**	**3 478 060,7**	**3 584 377,2**	**3 469 906,9**	**3 623 980,9**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	2 883,6	2 034,6	2 266,1	2 955,8	2 578,4	1 519,8	1 580,0
Économie et rayonnement de la métropole	106 064,6	120 320,9	127 791,9	102 199,1	167 373,1	112 376,4	107 009,0
Qualité de vie	158 582,0	191 673,8	223 246,2	212 100,2	298 456,8	240 482,0	274 817,3
Sécurité urbaine et conformité	1 082 346,3	1 180 345,5	1 184 572,9	1 243 519,9	1 283 753,8	1 230 384,8	1 267 895,2
Service aux citoyens	58 849,3	55 014,5	54 119,2	64 236,7	74 348,1	69 713,1	72 586,3
Urbanisme, mobilité et infrastructures	237 078,5	242 500,6	269 099,3	283 299,1	309 120,9	307 248,7	334 904,6
Arrondissements	3 936,0	3 666,7	3 693,8	3 963,3	3 788,6	3 788,6	3 838,2
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 649 740,3**	**1 795 556,6**	**1 864 789,4**	**1 912 274,1**	**2 139 419,7**	**1 965 513,4**	**2 062 630,6**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	244 395,1	223 649,8	237 548,6	354 852,0	262 033,8	276 920,8	273 217,8
Paiement au comptant d'immobilisations	153 660,9	363 958,1	187 425,4	111 588,3	223 065,8	213 154,0	213 862,0
Total – Dépenses de financement	**398 056,0**	**587 607,9**	**424 974,0**	**466 440,3**	**485 099,6**	**490 074,8**	**487 079,8**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	228 614,8	248 524,4	228 486,5	222 235,8	205 657,1	295 673,4	306 995,5
Dépenses de contributions	592 533,4	671 300,2	673 325,6	698 611,6	717 959,5	718 645,3	767 275,0
Total – Autres dépenses corporatives	**821 148,2**	**919 824,6**	**901 812,1**	**920 847,4**	**923 616,6**	**1 014 318,7**	**1 074 270,5**
Total – Dépenses	**2 868 944,5**	**3 302 989,1**	**3 191 575,5**	**3 299 561,8**	**3 548 135,9**	**3 469 906,9**	**3 623 980,9**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**59 826,2**	**(195 635,8)**	**(66 587,5)**	**178 498,9**	**36 241,3**	**-**	**-**

5. ANALYSE DES REVENUS

5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale, de la taxe relative à l'eau, de la tarification de l'eau, de la taxe relative à la voirie, de la taxe relative à la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe aussi certaines autres taxes, notamment celle sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 4 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Taxes							
Taxes foncières générales	2 925 382,9	3 029 668,2	3 066 382,3	3 076 663,8	3 208 599,5	3 193 599,5	3 343 045,0
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	389 912,7	397 981,0	400 622,3	414 768,2	454 330,6	454 330,6	476 880,5
Gestion des matières résiduelles	14 191,6	8 495,7	18,9	(0,1)	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 781,2	110 542,3	110 572,1	202 675,1	208 846,0	208 846,0	213 431,4
Centre d'urgence 911	13 352,7	12 566,8	13 565,2	13 593,9	13 340,3	13 340,3	15 340,3
Taxe sur l'immatriculation	36 031,9	36 506,8	37 194,3	36 553,7	35 674,3	35 850,0	17 580,0
Taxe sur le stationnement	20 508,8	19 649,3	19 284,5	18 829,9	24 100,5	24 100,5	27 381,2
Taxe relative à la voirie	18 740,4	18 964,4	19 224,3	19 409,2	19 547,2	19 547,2	19 784,2
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 006,6	11 104,8	11 307,0	11 604,7	11 557,8	11 557,8	49 122,8
Autres	14 374,2	15 571,2	15 052,4	15 208,0	16 399,3	16 407,1	17 352,9
Total – Taxes	**3 554 283,0**	**3 661 050,5**	**3 693 223,3**	**3 809 306,4**	**3 992 395,5**	**3 977 579,0**	**4 179 918,3**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 580,0	37 145,9	36 693,2	33 841,3	36 945,3	36 945,3	37 694,2
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	181 055,3	184 765,1	190 087,7	166 410,9	175 495,7	175 495,7	170 210,7
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 754,3	1 791,1	1 862,8	1 672,8	1 764,2	1 764,2	1 454,3
Gouvernement du Canada et ses entreprises	39 128,9	39 400,2	40 348,3	43 588,8	43 958,2	44 958,2	49 104,6
Organismes municipaux	13 238,6	14 001,6	14 837,5	16 876,7	18 834,4	18 834,4	19 266,8
Autres	2 098,1	2 028,7	2 013,8	2 020,2	2 206,6	2 206,6	2 539,3
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**274 855,2**	**279 132,6**	**285 843,3**	**264 410,7**	**279 204,4**	**280 204,4**	**280 269,9**

Budget du conseil municipal

Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Taxes							
Taxes foncières générales	2 925 382,9	3 029 668,2	3 066 382,3	3 076 663,8	3 208 599,5	3 193 599,5	3 343 045,0
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	389 912,7	397 981,0	400 622,3	414 768,2	454 330,6	454 330,6	476 880,5
Gestion des matières résiduelles	14 191,6	8 495,7	18,9	(0,1)	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 781,2	110 542,3	110 572,1	202 675,1	208 846,0	208 846,0	213 431,4
Centre d'urgence 911	-	-	-	-	-	-	-
Taxe sur l'immatriculation	-	-	-	-	-	-	-
Taxe sur le stationnement	20 508,8	19 649,3	19 284,5	18 829,9	24 100,5	24 100,5	27 381,2
Taxe relative à la voirie	18 740,4	18 964,4	19 224,3	19 409,2	19 547,2	19 547,2	19 784,2
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 006,6	11 104,8	11 307,0	11 604,7	11 557,8	11 557,8	49 122,8
Autres	14 374,2	15 571,2	15 052,4	15 208,0	16 399,3	16 407,1	17 352,9
Total – Taxes	**3 504 898,4**	**3 611 976,9**	**3 642 463,8**	**3 759 158,8**	**3 943 380,9**	**3 928 388,7**	**4 146 998,0**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 580,0	37 145,9	36 693,2	33 841,3	36 945,3	36 945,3	37 694,2
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	181 055,3	184 765,1	190 087,7	166 410,9	175 495,7	175 495,7	170 210,7
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 754,3	1 791,1	1 862,8	1 672,8	1 764,2	1 764,2	1 454,3
Gouvernement du Canada et ses entreprises	39 128,9	39 400,2	40 348,3	43 588,8	43 958,2	44 958,2	49 104,6
Organismes municipaux	13 238,6	14 001,6	14 837,5	16 876,7	18 834,4	18 834,4	19 266,8
Autres	2 098,1	2 028,7	2 013,8	2 020,2	2 206,6	2 206,6	2 539,3
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**274 855,2**	**279 132,6**	**285 843,3**	**264 410,7**	**279 204,4**	**280 204,4**	**280 269,9**

Les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 218,7 M$, soit 5,2 %. Cette hausse s'explique principalement par :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 4,6 % générant 165,7 M$ de revenus additionnels dont 0,5 % pour la taxe foncière relative à l'eau, 1,1 % pour la taxe relative à l'ARTM et 3 % pour la taxe foncière générale;
- une croissance immobilière qui devrait rapporter près de 40 M$;
- une hausse de 18,4 M$ des revenus des taxes de services des arrondissements;
- une hausse de 3,6 M$ des revenus provenant de la taxe sur les parcs de stationnement, qui comprend à la fois les effets de l'indexation de 3 % des taux sur le territoire du centre-ville, et d'une réduction du seuil à partir duquel la taxe s'applique hors du territoire du centre-ville;
- une hausse de 1 M$ des contributions prélevées pour les sociétés de développement commercial;
- une diminution de 5,3 M$ des revenus provenant des immeubles du Gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation.

La structure fiscale de la Ville de Montréal et ses nouveautés sont expliquées plus en détail dans la sous-section « Fiscalité locale », dans la section « Renseignements complémentaires ».

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Taxes							
Centre d'urgence 911	13 352,7	12 566,8	13 565,2	13 593,9	13 340,3	13 340,3	15 340,3
Taxe sur l'immatriculation	36 031,9	36 506,8	37 194,3	36 553,7	35 674,3	35 850,0	17 580,0
Total – Taxes	**49 384,6**	**49 073,6**	**50 759,5**	**50 147,6**	**49 014,6**	**49 190,3**	**32 920,3**

Variations budgétaires

En 2024, les revenus de taxes totalisent 32,9 M$, en diminution de 16,3 M$ par rapport au budget de 2023. Cette variation s'explique principalement par la réduction des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade. L'entrée en vigueur d'une taxe semblable, imposée par la CMM à compter du 1er janvier 2024, entraîne la disparition simultanée de la taxe sur l'immatriculation prélevée par l'agglomération. Cependant, puisque les automobilistes montréalais paieront cette taxe tout au long de l'année 2023 en renouvelant leur immatriculation pour une durée de 12 mois, les derniers revenus de celle-ci seront enregistrés en 2024.

5.2. Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées pour le financement des dépenses nettes de l'agglomération. Par « dépenses nettes », on entend les dépenses à financer une fois les autres revenus de l'agglomération déduits (transferts, taxes, etc.).

Dans le tableau ci-dessous, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des 15 villes reconstituées. En 2024, ces revenus s'élèvent à 545,8 M$.

Tableau 7 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Quotes-parts							
Dépenses générales	366 945,9	374 656,0	386 127,7	397 637,9	447 099,5	447 099,5	474 300,5
Service de l'eau	23 479,7	24 136,6	24 465,3	25 736,5	33 080,4	33 080,4	35 723,9
Alimentation en eau potable	11 732,8	13 273,2	14 145,7	16 369,3	15 630,3	15 630,3	17 070,5
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	427,4	417,5	407,6	397,7	387,8	387,8	377,9
Service des premiers répondants	1 311,0	1 490,3	1 465,9	1 778,4	2 025,6	2 025,6	2 180,1
Tarifaire (compteurs d'eau)	209,4	217,5	330,1	215,8	186,8	186,8	33,4
Déficit - Exercices antérieurs	14 752,9	2 714,7	3 700,8	36 667,6	15 870,0	15 870,0	5 923,1
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 198,0	4 242,6	4 128,8	4 542,0	5 008,2	5 008,2	6 229,0
Financement des investissements admissibles au FCCQ	2 879,2	3 347,3	3 980,7	4 063,3	4 033,4	4 033,4	3 988,8
Total – Quotes-parts	**425 936,3**	**424 495,7**	**438 752,6**	**487 408,5**	**523 322,0**	**523 322,0**	**545 827,2**

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération, c'est-à-dire des 15 villes reconstituées et de la Ville de Montréal. Ces revenus servent donc à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. En 2024, ces revenus totalisent 2 997,1 M$.

Tableau 8 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Quotes-parts							
Dépenses générales	2 143 284,4	2 158 492,9	2 221 753,8	2 291 161,3	2 475 854,0	2 475 854,0	2 624 750,6
Service de l'eau	137 142,0	139 057,1	140 772,0	148 291,6	183 185,9	183 185,9	197 693,7
Alimentation en eau potable	89 413,6	92 908,6	93 677,1	99 420,7	100 484,0	100 484,0	103 668,9
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 783,9	5 650,0	5 516,2	5 382,3	5 248,4	5 248,4	5 114,5
Service des premiers répondants	8 108,3	9 079,3	8 921,5	10 834,5	11 869,9	11 869,9	12 761,3
Tarifaire (compteurs d'eau)	3 327,8	1 968,4	1 743,8	1 490,0	2 037,3	2 037,3	1 892,2
Déficit - Exercices antérieurs	86 169,7	15 640,1	21 294,0	211 276,0	87 881,4	87 881,4	32 778,0
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 198,0	5 166,4	5 718,1	6 101,1	7 936,1	7 936,1	10 052,7
Financement des investissements admissibles au FCCQ	3 205,2	3 783,3	7 084,3	7 881,3	8 031,4	8 031,4	8 361,2
Total – Quotes-parts	**2 480 632,9**	**2 431 746,1**	**2 506 480,8**	**2 781 838,8**	**2 882 528,4**	**2 882 528,4**	**2 997 073,1**

Variations budgétaires

Il y a en tout neuf quotes-parts différentes. Outre la quote-part pour le financement des dépenses générales, il existe plusieurs quotes-parts destinées au financement d'activités précises, notamment en ce qui concerne les dépenses reliées à la gestion de l'eau. En 2024, les quotes-parts demandées par l'agglomération de Montréal pour le financement des dépenses sont en hausse de 114,5 M$, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 9 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	12 256,1	12 290,6	13 115,9	14 545,8	16 588,7	16 588,7	17 238,6
Beaconsfield	21 287,8	23 005,3	24 049,1	26 553,8	29 146,1	29 146,1	30 097,6
Côte-Saint-Luc	28 635,4	27 804,8	28 993,7	31 979,5	35 030,2	35 030,2	36 268,2
Dollard-des-Ormeaux	42 633,1	41 596,8	43 480,5	48 576,6	54 695,1	54 695,1	56 796,4
Dorval	72 511,4	68 454,2	71 601,6	79 124,7	80 830,5	80 830,5	84 934,3
Hampstead	10 058,8	10 914,3	11 158,2	12 372,2	13 667,7	13 667,7	14 137,5
Kirkland	29 398,1	30 431,9	31 139,1	34 844,6	36 907,5	36 907,5	38 017,9
L'Île-Dorval	81,5	89,1	90,5	114,8	105,1	105,1	124,7
Montréal-Est	17 675,7	17 373,4	17 122,7	19 126,9	23 058,6	23 058,6	24 837,1
Montréal-Ouest	5 916,9	5 717,0	5 960,6	6 570,7	7 347,7	7 347,7	7 561,2
Mont-Royal	52 728,4	54 431,1	56 108,7	62 666,5	67 176,3	67 176,3	69 134,3
Pointe-Claire	64 763,7	62 686,7	65 056,1	72 434,1	78 214,8	78 214,8	83 243,6
Sainte-Anne-de-Bellevue	7 297,0	7 913,5	7 722,2	8 664,2	10 117,6	10 117,6	10 717,3
Senneville	3 452,4	3 126,9	3 241,9	3 592,9	4 064,9	4 064,9	4 250,8
Westmount	57 240,2	58 660,1	59 911,9	66 241,2	66 371,2	66 371,2	68 467,7
Ville de Montréal	2 054 696,6	2 007 250,4	2 067 728,2	2 294 430,4	2 359 206,4	2 359 206,4	2 451 245,9
Total – Quotes-parts des villes liées	**2 480 633,1**	**2 431 746,1**	**2 506 480,9**	**2 781 838,9**	**2 882 528,4**	**2 882 528,4**	**2 997 073,1**

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif.

Pour plus d'informations à ce sujet, on peut consulter la sous-section « Quotes-parts et fiscalité d'agglomération » dans la section « Renseignements complémentaires » du présent document.

5.3. Transferts

Les revenus de transferts représentent des sommes en provenance des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage et destinées à des fins précises. Les transferts dits de droits ne sont associés à aucune activité spécifique.

Tableau 10 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Transferts							
Contribution au service de la dette	25 448,2	22 460,7	21 499,1	17 933,5	19 243,3	17 087,0	9 496,2
Entente de partenariat 2020-2024	-	14 637,6	14 204,4	23 170,4	28 587,4	28 587,4	90 253,8
CMM	42 988,3	43 275,9	38 774,0	37 983,2	45 618,5	61 776,0	82 873,3
AccèsLogis	22 996,3	46 318,2	53 386,1	31 557,7	101 578,1	60 720,0	56 425,0
Gestion des matières résiduelles	40 895,8	43 382,8	47 254,7	48 256,4	49 423,6	38 137,7	59 337,7
Rénovation urbaine	7 150,0	5 482,1	15 238,8	12 347,9	12 285,0	15 829,0	15 204,0
Développement économique	20 754,7	19 523,4	34 161,5	130 125,2	56 940,4	640,0	170,0
Sécurité publique (police)	14 277,0	6 493,0	20 046,7	56 747,4	74 313,1	73 327,3	71 649,9
Lutte contre la pauvreté	7 946,2	9 632,9	9 689,3	11 195,6	15 443,2	5 000,0	5 000,0
Projet des premiers répondants	7 869,4	9 423,7	8 445,1	8 799,8	7 211,3	8 007,4	8 007,4
Loisirs et culture	13 218,6	12 172,4	9 816,1	22 142,5	20 322,8	4 325,6	4 526,2
Violence conjugale	1 483,4	1 848,4	1 479,7	1 483,6	1 508,6	2 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	14 167,3	16 603,7	33 150,2	26 708,8	20 931,5	21 951,6	23 190,3
Projets Montréal 2025	356,8	-	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	88 636,7	93 068,5	97 721,9	102 608,0	102 608,0	106 249,6	106 028,3
Réflexe Montréal – Développement économique	25 472,5	44 160,8	28 548,4	28 316,2	77 545,2	50 000,0	50 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	150 000,0	-	-	-	-	-
Aide gouvernementale COVID-19	-	263 470,2	761,5	-	-	-	-
Autres	25 006,3	23 207,7	58 827,0	72 196,1	51 089,4	26 832,5	9 617,9
Total – Transferts	**358 667,5**	**825 162,0**	**493 004,5**	**631 572,3**	**684 649,4**	**520 577,4**	**593 886,3**

Budget du conseil municipal

Tableau 11 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Transferts							
Contribution au service de la dette	11 167,7	10 260,4	9 894,4	9 573,6	10 236,0	10 042,9	3 582,2
Entente de partenariat 2020-2024	-	14 637,6	14 204,4	23 170,4	28 587,4	28 587,4	90 253,8
CMM	24 753,0	25 236,4	24 603,2	25 500,0	24 546,0	24 546,0	24 723,3
Gestion des matières résiduelles	34 069,5	33 305,9	37 386,1	44 243,7	40 521,4	34 437,7	42 837,7
Rénovation urbaine	6 418,7	4 641,6	14 040,5	11 813,7	11 660,0	15 204,0	15 204,0
Développement économique	10 842,4	3 098,5	12 489,1	5 118,3	19 704,1	-	-
Sécurité publique (police)	-	-	-	-	17,3	-	-
Lutte contre la pauvreté	-	-	-	-	2 600,0	5 000,0	5 000,0
Loisirs et culture	12 392,3	11 804,7	9 805,4	21 819,7	19 400,9	4 325,6	4 526,2
Programmes de financements pluriannuels	6 720,9	8 459,1	22 264,4	18 710,2	11 391,5	11 211,6	11 538,9
Projets Montréal 2025	356,8	-	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	88 636,7	93 068,5	97 721,9	102 608,0	102 608,0	106 249,6	106 028,3
Réflexe Montréal – Développement économique	2 373,9	4 140,2	1 635,9	9 186,5	10 994,5	11 000,0	11 000,0
Aide gouvernementale COVID-19	-	263 470,2	-	-	-	-	-
Autres	8 429,6	12 067,6	12 874,7	11 963,4	22 958,1	21 804,5	4 617,6
Total – Transferts	**206 161,5**	**484 190,7**	**256 920,0**	**283 707,5**	**305 225,2**	**272 409,3**	**319 312,0**

Variations budgétaires

En 2024, les revenus de transferts sont en hausse de 46,9 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une diminution de 6,5 M$ de la contribution au service de la dette en raison de l'entente de subvention des frais de financement de la dette actuarielle qui arrive à l'échéance en 2024;
- une augmentation de 61,7 M$ provenant du partage de la croissance d'un point de la TVQ, un transfert découlant de l'entente de partenariat 2020-2024. Cette hausse est attribuable à la croissance des revenus de la TVQ perçus par le gouvernement du Québec;
- une augmentation de 5,9 M$ des compensations pour la collecte et le transport des matières recyclables en raison de la croissance des coûts de l'activité;
- une augmentation de 2,5 M$ des revenus associés aux redevances sur l'élimination des matières résiduelles (loi 130), en raison de la hausse du taux des redevances;
- une baisse de 1,1 M$ des revenus en provenance du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), due à la fin du Programme de parrainage professionnel;
- une baisse de 16 M$ des revenus de transferts pour le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) ainsi que pour les fonds fiscalisés, due à un réaménagement de la compétence locale vers la compétence d'agglomération.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Transferts							
Contribution au service de la dette	14 280,5	12 200,4	11 604,7	8 359,9	9 007,3	7 044,1	5 914,0
CMM	18 235,3	18 039,5	14 170,8	12 483,2	21 072,5	37 230,0	58 150,0
AccèsLogis	22 996,3	46 318,2	53 386,1	31 557,7	101 578,1	60 720,0	56 425,0
Gestion des matières résiduelles	6 826,3	10 076,9	9 868,6	4 012,6	8 902,2	3 700,0	16 500,0
Rénovation urbaine	731,3	840,5	1 198,2	534,2	625,0	625,0	-
Développement économique	9 912,2	16 424,8	21 672,4	125 006,9	37 236,3	640,0	170,0
Sécurité publique (police)	14 277,0	6 493,0	20 046,7	56 747,4	74 295,9	73 327,3	71 649,9
Lutte contre la pauvreté	7 946,2	9 632,9	9 689,3	11 195,6	12 843,2	-	-
Projet des premiers répondants	7 869,4	9 423,7	8 445,1	8 799,8	7 211,3	8 007,4	8 007,4
Loisirs et culture	826,3	367,7	10,7	322,9	921,9	-	-
Violence conjugale	1 483,4	1 848,4	1 479,7	1 483,6	1 508,6	2 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	7 446,5	8 144,6	10 885,8	7 998,6	9 540,0	10 740,0	11 651,4
Réflexe Montréal – Développement économique	23 098,7	40 020,6	26 912,5	19 129,7	66 550,7	39 000,0	39 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	150 000,0	-	-	-	-	-
Aide gouvernementale COVID-19	-	-	761,5	-	-	-	-
Autres	16 576,7	11 140,1	45 952,3	60 232,7	28 131,2	5 028,0	5 000,3
Total – Transferts	**152 506,1**	**340 971,3**	**236 084,4**	**347 864,8**	**379 424,2**	**248 168,1**	**274 574,3**

Variations budgétaires

En 2024, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 26,4 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une hausse de 16 M$ des revenus de transferts financés par la CMM pour le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) ainsi que pour les fonds fiscalisés, due à un réaménagement de la compétence locale vers la compétence d'agglomération;
- une augmentation de 12,8 M$ des compensations pour la collecte et le transport des matières recyclables en raison de la croissance des coûts de l'activité, principalement à cause de la volatilité du prix des matières et de la hausse du coût des contrats;
- une hausse de 0,9 M$ des transferts du ministère de la Sécurité publique au Service de police de la Ville de Montréal pour l'équipe de surveillance des délinquantes et délinquants sexuels;
- une diminution de 2,2 M$ des transferts du ministère de la Sécurité publique au Service de police de la Ville de Montréal pour l'équipe de concertation communautaire et de rapprochement ainsi que pour l'équipe de soutien aux urgences psychosociales;
- une entente avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour réaliser l'inventaire des bâtiments patrimoniaux sur le territoire de l'agglomération pour 1,1 M$.

5.4. Services rendus

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

La rubrique « Autres services rendus » comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 13 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 627,1	8 814,2	8 903,4	8 944,4	9 457,6	9 457,6	9 732,8
Autres services rendus	305 367,6	272 962,6	329 615,7	367 802,1	386 583,9	415 536,1	435 669,7
Total – Services rendus[1]	**313 994,7**	**281 776,8**	**338 519,1**	**376 746,5**	**396 041,5**	**424 993,7**	**445 402,5**

[1] Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux deux tableaux suivants) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,8 M$ en 2024).

Budget du conseil municipal

Tableau 14 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 306,9	8 464,7	8 642,4	8 867,1	9 212,9	9 212,9	9 452,4
Autres services rendus	246 202,5	221 781,1	274 717,3	311 791,5	325 761,3	349 736,3	368 397,1
Total – Services rendus	**254 509,4**	**230 245,8**	**283 359,7**	**320 658,6**	**334 974,2**	**358 949,2**	**377 849,5**

Variations budgétaires

En 2024, les revenus des services rendus sont en hausse de 18,9 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- une augmentation des revenus de 11,2 M$, comme prévu dans la nouvelle entente entre BIXI Montréal et la Ville, pour assurer la gestion du système de vélos en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal pour les six prochaines années et la mise en place d'un projet pilote de service de vélos toute l'année;
- une augmentation de 4,2 M$ des revenus autonomes des arrondissements provenant principalement des permis d'occupation du domaine public, des services culturels et récréatifs, ainsi que des vignettes de stationnement;
- une augmentation de 3,1 M$ des revenus d'Espace pour la vie, qui sont principalement attribuables à l'accroissement de l'achalandage local et touristique prévu dans ses installations, aux ventes de passeports ainsi qu'à l'augmentation du volume de marchandises vendues.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	320,3	349,5	260,9	77,3	244,7	244,7	280,4
Autres services rendus	61 733,8	54 013,8	57 109,8	58 235,9	62 176,9	67 275,4	68 097,9
Total – Services rendus	**62 054,1**	**54 363,3**	**57 370,7**	**58 313,2**	**62 421,6**	**67 520,1**	**68 378,3**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 0,9 M$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse de 4,1 M$ pour le financement d'une équipe projet dédiée au prolongement de la ligne bleue de métro;
- une hausse de 2,2 M$ relative à la tarification des eaux usées en raison de la mise à jour des tarifs;
- une réduction des revenus non récurrents de 1,7 M$, provenant des demandes de révision de l'évaluation foncière enregistrées en 2023;
- une réduction des revenus pour le prêt de personnel de 3,1 M$ à la suite de la dissolution du Bureau du taxi de Montréal. Les employées et employés du Bureau ont été transférés dans divers services centraux notamment.

5.5. Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 211,5 M$ en 2024, ce qui représente une hausse de 0,6 M$ par rapport au budget de 2023. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 188,5 M$ et stables par rapport à 2023.

Le deuxième groupe est constitué des revenus des autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention des incendies, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 23,0 M$, en hausse de 0,6 M$.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque cette portion est étroitement associée aux autres frais, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 16 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Contraventions – Circulation et stationnement	158 658,6	117 606,2	149 903,6	155 340,6	160 496,9	188 490,4	188 490,4
Autres – Amendes et pénalités	20 804,2	11 486,5	10 522,5	14 366,5	18 265,7	22 393,5	22 968,5
Total – Amendes et pénalités	**179 462,7**	**129 092,7**	**160 426,0**	**169 707,2**	**178 762,6**	**210 883,9**	**211 458,9**

Variations budgétaires

La hausse de 0,6 M$ s'explique par :

- une augmentation de 0,4 M$ liée au règlement d'urbanisme dans les arrondissements, plus précisément aux résidences de tourisme;
- une augmentation de 0,2 M$ découlant d'amendes pour cause de signaux d'alarme non fondés envoyés au SPVM.

5.6. Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 17 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	313 375,4	288 868,9	383 466,7	410 852,5	289 958,7	329 958,7	309 958,7
Licences et permis	55 956,5	53 409,1	56 812,8	51 994,4	49 988,1	42 937,9	43 248,9
Total – Imposition de droits	**369 331,9**	**342 278,0**	**440 279,5**	**462 846,9**	**339 946,8**	**372 896,6**	**353 207,6**

Budget du conseil municipal

Tableau 18 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	313 375,4	288 868,9	383 466,7	410 852,5	289 958,7	329 958,7	309 958,7
Licences et permis	54 118,1	52 905,8	56 651,7	51 418,6	49 734,5	42 674,9	43 054,4
Total – Imposition de droits	**367 493,5**	**341 774,7**	**440 118,4**	**462 271,1**	**339 693,2**	**372 633,6**	**353 013,1**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en baisse de 19,6 M$, ce qui s'explique principalement par une baisse de 20 M$ des revenus de droits sur les mutations immobilières en raison du ralentissement du marché immobilier.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Imposition de droits							
Licences et permis	1 838,4	503,3	161,1	575,8	253,6	263,0	194,5
Total – Imposition de droits	**1 838,4**	**503,3**	**161,1**	**575,8**	**253,6**	**263,0**	**194,5**

Variations budgétaires

En 2024, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal sont en baisse de 0,1 M$.

5.7. Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus. En 2024, ces revenus sont en hausse de 49,3 M$.

Tableau 20 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Intérêts							
Arriérés de taxes	17 078,2	20 958,7	20 702,3	21 557,7	22 112,9	15 975,0	16 291,5
Fonds d'amortissement	68 104,2	66 235,8	73 140,2	83 367,9	95 768,5	95 768,5	91 950,2
Encaisse et autres intérêts	87 543,1	61 387,0	53 498,0	93 491,2	101 601,8	101 601,8	154 406,2
Total – Intérêts	**172 725,5**	**148 581,5**	**147 340,5**	**198 416,8**	**219 483,2**	**213 345,3**	**262 647,9**

Budget du conseil municipal

Tableau 21 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Intérêts							
Arriérés de taxes	17 078,2	20 958,6	20 698,1	21 512,2	22 112,9	15 975,0	16 291,5
Fonds d'amortissement	46 381,4	46 110,4	51 985,2	61 315,7	70 521,0	70 521,0	66 236,6
Encaisse et autres intérêts	25 442,0	9 730,4	3 808,0	23 301,8	22 126,3	22 126,3	45 080,5
Total – Intérêts	**88 901,6**	**76 799,4**	**76 491,3**	**106 129,7**	**114 760,2**	**108 622,3**	**127 608,6**

Variations budgétaires

La hausse de 19 M$ s'explique principalement par :

- une diminution de 4,3 M$ du fonds d'amortissement, attribuable essentiellement à une diminution des revenus de placement en raison d'une baisse du volume de placements, et ce, malgré la hausse des taux d'intérêt;
- une hausse de 23 M$ de l'encaisse et des autres intérêts, qui s'explique principalement par une augmentation prévue des taux d'intérêt et du solde de l'encaisse.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Intérêts							
Arriérés de taxes	0,1	0,1	4,3	45,6	-	-	-
Fonds d'amortissement	21 722,8	20 125,4	21 155,0	22 052,0	25 247,5	25 247,5	25 713,6
Encaisse et autres intérêts	62 101,1	51 656,6	49 690,0	70 189,5	79 475,5	79 475,5	109 325,7
Total – Intérêts	**83 824,0**	**71 782,1**	**70 849,3**	**92 287,1**	**104 723,0**	**104 723,0**	**135 039,3**

Variations budgétaires

La hausse de 30,3 M$ s'explique principalement par une augmentation prévue des taux d'intérêt et du solde de l'encaisse.

5.8. Autres revenus

Les « Autres revenus » comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actifs et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 31,7 M$ en 2024, soit une hausse de 3,7 M$.

Tableau 23 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	31 043,4	27 893,5	16 869,7	3 547,6	3 577,9	14 345,6	13 995,8
Autres	11 909,7	11 660,2	22 269,2	31 270,2	24 492,6	13 562,5	17 657,0
Total – Autres revenus	**42 953,1**	**39 553,7**	**39 138,9**	**34 817,8**	**28 070,5**	**27 908,1**	**31 652,8**

Budget du conseil municipal

Tableau 24 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	27 468,1	26 267,0	15 045,4	3 606,1	3 577,9	14 345,6	13 995,8
Autres	13 199,4	7 991,5	13 862,8	15 342,9	12 966,4	6 626,8	10 371,3
Total – Autres revenus	**40 667,5**	**34 258,5**	**28 908,2**	**18 949,0**	**16 544,3**	**20 972,4**	**24 367,1**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 3,4 M$, ce qui s'explique principalement par des revenus destinés à la réalisation de projets de logements sociaux et provenant de sommes accumulées dans le cadre de l'application du Règlement pour une métropole mixte.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	3 575,3	1 626,5	1 824,3	(58,5)	-	-	-
Autres	(1 289,7)	3 668,7	8 406,4	15 927,3	11 526,2	6 935,7	7 285,7
Total – Autres revenus	**2 285,6**	**5 295,2**	**10 230,7**	**15 868,8**	**11 526,2**	**6 935,7**	**7 285,7**

Variations budgétaires

En 2024, les autres revenus relevant de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 0,4 M$, ce qui s'explique par une ristourne reçue d'Hydro-Québec reliée à la gestion de la puissance.

5.9. Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 26 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	5 829,8	26 923,7	19 466,8	21 764,8	4 697,0	4 697,0	6 803,0
Financement à long terme – Autres	54 548,2	89 097,8	112 966,8	31 390,4	29 053,4	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	159 110,3	156 106,6	267 985,9	178 179,6	309 109,7	191 327,8	82 613,1
Affectation des réserves – Immobilisations	-	-	-	172 778,0	11 189,5	11 189,5	-
Affectation des réserves et des fonds	7 008,6	7 008,7	2 858,5	2 858,5	-	-	-
Total – Affectations de revenus	**226 496,9**	**279 136,8**	**403 278,0**	**406 971,3**	**354 049,6**	**207 214,3**	**89 416,1**

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspond à des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment la réserve pour les infrastructures de la voirie.

Budget du conseil municipal

Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Affectations de revenus							
Financement à long terme – Autres	49 184,1	22 914,4	22 274,9	11 078,5	25 169,0	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	159 091,8	156 106,6	266 281,5	178 179,6	309 109,7	191 327,8	82 613,1
Affectation des réserves – Immobilisations	-	-	-	172 778,0	11 189,5	11 189,5	-
Affectation des réserves et des fonds	7 008,6	7 008,7	2 858,5	2 858,5	-	-	-
Total – Affectations de revenus	**215 284,5**	**186 029,7**	**291 414,9**	**364 894,6**	**345 468,2**	**202 517,3**	**82 613,1**

Variations budgétaires

En 2024, les affectations diminuent de 119,9 M$, pour atteindre 82,6 M$. Cette variation s'explique par :

- une diminution de 108,7 M$ de l'utilisation des excédents cumulés des années antérieures, soit :
  - le retrait de l'affectation de 65,8 M$ pour financer la croissance nette du service de la dette et de l'affectation de 5 M$ pour financer des études de faisabilité,
  - l'ajout d'une nouvelle affectation pour pallier aux effets du ralentissement économique de 30 M$,
  - le retrait de l'affectation aux fins de l'équilibre budgétaire de 20,3 M$,
  - une baisse de 1,8 M$ des surplus affectés par les arrondissements, dont le total s'élève à 25,8 M$,
  - une baisse de 45,8 M$ du financement de la portion locale du déficit de l'agglomération, qui en 2022 s'élève à 26,9 M$;
- le retrait de l'affectation de 11,2 M$ de la réserve pour le financement des dépenses en immobilisations payées au comptant.

Notons que les affectations pour pallier aux effets du ralentissement économique et pour financer la portion locale du déficit de l'agglomération étaient déjà prévues dans les surplus affectés lors du dépôt des états financiers précédents.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 28 – Tableau 35 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	5 829,8	26 923,7	19 466,8	21 764,8	4 697,0	4 697,0	6 803,0
Financement à long terme – Autres	5 364,1	7 983,4	3 391,9	4 501,0	3 884,4	-	-
Montant à pourvoir - émission prêt (dette)	-	58 200,0	87 300,0	15 811,0	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	18,5	-	1 704,4	-	-	-	-
Total – Affectations de revenus	**11 212,4**	**93 107,1**	**111 863,1**	**42 076,8**	**8 581,4**	**4 697,0**	**6 803,0**

Variations budgétaires

En 2024, les affectations relatives au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL, augmentent de 2,1 M$, pour atteindre 6,8 M$. Cette croissance découle d'une augmentation de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.

6. ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

6.1. Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2024, le service de la dette brute atteint 1 156,7 M$, soit une baisse de 30,5 M$ par rapport au budget de 2023. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 911,4 M$, et d'un montant de 245,4 M$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 29 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Service de la dette brute							
Frais de financement	400 983,1	396 696,4	406 616,1	417 120,8	451 494,3	463 750,2	452 857,1
Remboursement de la dette à long terme	495 960,9	534 848,0	568 666,5	595 908,9	633 834,3	655 094,4	636 438,4
Affectation – Remboursement de capital	46 028,5	61 417,9	65 635,4	182 200,9	68 405,4	68 405,4	67 422,6
Total – Service de la dette brute	**942 972,5**	**992 962,3**	**1 040 918,0**	**1 195 230,6**	**1 153 734,0**	**1 187 250,0**	**1 156 718,1**

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employées et employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, comme indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Tableau 30 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Frais de financement corporatifs	**230 920,8**	**223 753,9**	**224 046,7**	**237 255,9**	**249 453,9**	**253 676,2**	**233 406,7**
Frais de financement additionnels							
Qualité de vie	5 627,8	6 388,6	6 530,7	6 610,0	7 082,1	7 082,1	7 494,6
Urbanisme, mobilité et infrastructures	34 529,1	36 677,1	38 042,2	34 615,2	39 745,3	41 251,4	41 102,0
Arrondissements	371,1	306,4	250,6	1 173,1	160,2	160,2	1 055,0
Total – Frais de financement additionnels	**40 528,0**	**43 372,1**	**44 823,5**	**42 398,3**	**46 987,6**	**48 493,7**	**49 651,6**
Total – Frais de financement	**271 448,8**	**267 126,0**	**268 870,2**	**279 654,2**	**296 441,5**	**302 169,9**	**283 058,3**

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement diminuent de 19,1 M$, ce qui s'explique par :

- une baisse de 33,8 M$ attribuable à l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts;
- une hausse de 14,7 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations.

Tableau 31 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Remboursement de la dette à long terme corporative	**265 177,9**	**336 661,6**	**346 662,8**	**363 921,2**	**377 139,8**	**385 167,9**	**363 180,3**
Affectation – Remboursement de capital	**40 319,9**	**36 346,9**	**39 987,8**	**43 863,0**	**43 069,3**	**43 069,3**	**41 559,5**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Qualité de vie	7 464,5	9 065,7	10 435,9	11 358,1	12 236,8	12 236,8	13 169,3
Urbanisme, mobilité et infrastructures	59 534,1	61 058,7	67 515,0	63 500,5	70 525,4	72 551,9	73 970,8
Arrondissements	763,8	816,0	871,7	1 124,3	865,3	865,3	908,5
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**67 762,4**	**70 940,4**	**78 822,6**	**75 982,9**	**83 627,5**	**85 654,0**	**88 048,6**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**373 260,2**	**443 948,9**	**465 473,2**	**483 767,1**	**503 836,6**	**513 891,2**	**492 788,4**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une baisse de 21,1 M$, qui découle principalement des éléments suivants :

- une baisse de 22,1 M$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et de l'arrivée à échéance d'autres emprunts;
- Une baisse de 1,8 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une augmentation de 0,8 M$ attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 32 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Frais de financement corporatifs	**111 754,1**	**109 428,0**	**115 561,9**	**112 812,3**	**123 625,5**	**128 606,7**	**131 177,8**
Frais de financement additionnels							
Urbanisme, mobilité et infrastructures	17 780,2	20 142,4	22 184,0	24 654,3	31 427,3	32 973,6	38 621,0
Total – Frais de financement additionnels	**17 780,2**	**20 142,4**	**22 184,0**	**24 654,3**	**31 427,3**	**32 973,6**	**38 621,0**
Total – Frais de financement	**129 534,3**	**129 570,4**	**137 745,9**	**137 466,6**	**155 052,8**	**161 580,3**	**169 798,8**

Variations budgétaires

Les charges reliées aux frais de financement présentent une hausse de 8,2 M$, qui s'explique par :

- une hausse de 15,1 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 6,9 M$ attribuable à l'arrivée à l'échéance de plusieurs emprunts.

Tableau 33 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Remboursement de la dette à long terme corporative	**126 932,3**	**89 150,8**	**96 339,0**	**103 701,8**	**113 072,2**	**122 978,0**	**116 176,9**
Affectation – Remboursement de capital	**5 708,7**	**25 071,0**	**25 647,7**	**138 337,9**	**25 336,1**	**25 336,1**	**25 863,1**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Urbanisme, mobilité et infrastructures	36 088,3	38 095,2	46 842,1	52 303,0	59 994,8	61 294,5	69 032,6
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**36 088,3**	**38 095,2**	**46 842,1**	**52 303,0**	**59 994,8**	**61 294,5**	**69 032,6**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**168 729,3**	**152 317,0**	**168 828,8**	**294 342,7**	**198 403,1**	**209 608,6**	**211 072,6**

Variations budgétaires

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 1,5 M$, qui découle principalement d'une augmentation attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et de l'arrivée à échéance d'autres emprunts.

6.2. Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au financement au comptant des dépenses en immobilisations. Au budget de 2024, les crédits alloués au paiement au comptant totalisent 503,4 M$, en hausse de 0,1 M$.

Tableau 34 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	385 699,3	577 041,9	339 760,4	362 835,0	457 811,9	443 600,0	443 600,0
Affectation – Paiement au comptant – Eau	54 800,0	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	1 949,4	5 072,9	1 686,3	1 686,3	1 065,2
Affectation – Réserves – Eau	14 878,9	4 393,2	13 911,5	11 036,3	15 032,4	13 829,0	14 561,9
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(797,0)	(554,3)	(882,2)	(106,2)	(2 971,6)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	270,3	58 596,2	87 481,1	10 252,5	71,5	71,5	70,0
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**454 851,5**	**694 277,0**	**484 320,2**	**431 190,5**	**513 730,5**	**503 286,8**	**503 397,1**

Budget du conseil municipal

Tableau 35 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	245 791,8	282 388,4	250 164,8	275 253,2	242 250,7	241 835,8	241 835,8
Affectation – Paiement au comptant – Eau	54 800,0	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	1 949,4	4 603,4	1 214,5	1 214,5	618,3
Affectation – Réserves – Eau	701,6	(7 255,9)	2 947,2	2 879,0	7 100,3	2 911,0	2 911,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(373,0)	(9,8)	(447,5)	325,2	(2 072,3)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	270,3	396,2	181,1	(5 558,5)	71,5	71,5	70,0
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**301 190,7**	**330 318,9**	**296 895,0**	**319 602,3**	**290 664,7**	**290 132,8**	**289 535,1**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en baisse de 0,6 M$, pour s'établir à 289,5 M$. Cette diminution par rapport à l'année précédente est principalement attribuable à la variation du montant réservé au paiement au comptant de la main-d'œuvre capitalisable en provenance des services, conformément à la planification du PDI 2024-2033.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 36 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	139 907,5	294 653,5	89 595,6	87 581,8	215 561,2	201 764,2	201 764,2
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	-	469,6	471,8	471,8	446,9
Affectation – Réserves – Eau	14 177,3	11 649,1	10 964,4	8 157,3	7 932,1	10 918,0	11 650,9
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(423,9)	(544,5)	(434,6)	(431,4)	(899,3)	-	-
Affectation – Fonds réservés	-	58 200,0	87 300,0	15 811,0	-	-	-
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**153 660,9**	**363 958,1**	**187 425,4**	**111 588,3**	**223 065,8**	**213 154,0**	**213 862,0**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 0,7 M$, pour s'établir à 213,9 M$ principalement en raison de la variation du montant réservé au paiement au comptant de la main-d'œuvre capitalisable en provenance du Service de l'eau, conformément à la planification du PDI 2024-2033.

6.3. Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. S'y ajoutent certains postes d'affectation qui sont principalement liés aux mesures d'allègement fiscal permises par le MAMH.

Tableau 37 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses communes							
Redéploiement des ressources, dépenses relatives aux régimes de retraite et autres	46 279,4	96 750,5	118 347,9	108 111,0	(15 865,9)	(40 743,8)	15 898,7
Crédits pour dépenses contingentes	44 285,2	21 379,6	6 941,2	44 596,2	13 642,7	38 118,6	38 118,6
Provision pour inflation	-	-	-	-	-	10 000,0	10 000,0
Pertes possibles dans la perception	12 246,4	16 959,3	14 387,8	(15 674,3)	21 400,0	16 700,0	17 050,0
Prêt de personnel au MESS	17 857,6	15 709,7	12 637,7	11 026,9	9 558,5	8 701,8	7 642,4
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	-	320,3	500,0
Prêt de personnel au Bureau du taxi de Montréal	3 018,6	3 036,6	2 350,6	2 390,3	1 710,1	3 110,1	-
Bureau des régimes de retraite	6 577,9	6 902,6	6 819,1	7 171,3	8 410,3	8 294,4	8 599,3
Agence de mobilité durable – Entente et prêt de personnel	18 800,8	47 764,3	59 634,4	71 591,6	90 417,7	97 242,7	106 171,0
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	-	-	(58 600,0)	(25 000,0)	-	-	-
Affectation – Régimes de retraite	14 300,0	14 300,0	14 300,0	20 611,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(32 168,5)	(32 854,4)	(34 364,2)	(33 933,5)	(22 435,8)	(22 435,8)	2 967,5
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 340,0	-	-	-
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	-	87 881,4	32 778,0
Affectation – Réserve – Élections	-	-	-	-	5 000,0	5 000,0	5 000,0
Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service	-	-	-	-	-	-	6 000,0
Total – Dépenses communes	**134 997,4**	**193 748,2**	**146 254,5**	**194 830,6**	**123 068,7**	**223 420,8**	**261 956,6**

Variations budgétaires

Le budget des dépenses communes en 2024 affiche une augmentation de 38,5 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est attribuable aux principaux éléments suivants :

- une augmentation nette de 56,6 M$ au poste de « redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite et autres », découlant principalement d'une augmentation des charges de retraite corporatives qui fait l'objet d'une contrepartie dans les services;
- une diminution de 1,1 M$ du budget consacré à la rémunération du personnel de la Ville prêté au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- le retrait du budget de 3,1 M$ relatif au prêt de personnel au Bureau du taxi à la suite de la dissolution du Bureau au 31 décembre 2023, conséquemment à sa fin de mission;
- une augmentation de 8,9 M$ des dépenses budgétées pour l'Agence de mobilité durable principalement en raison de l'accroissement des frais de gestion versés par la Ville;
- une augmentation de 25,4 M$, principalement due à la fin de l'amortissement comptable d'un revenu pour le régime de retraite de policiers;
- une diminution de 55,1 M$ de l'affectation spécifiquement prévue pour combler le déficit accumulé de l'agglomération. En effet, ce déficit s'est établi aux états financiers de 2022 à 32,8 M$;
- une majoration de 6 M$ relative à la nouvelle affectation pour les obligations de mise hors service des immobilisations.

Nature et explication des variations relatives à certaines affectations

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement
Il s'agit de la mesure d'allègement permettant de reporter aux exercices futurs l'impact de la crise financière sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s'est prévalue en 2016 et en 2017. Également, la nouvelle mesure d'allègement en raison de la crise sanitaire, que la Ville a utilisé en 2021 et 2022, se trouve à cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite
Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-dessus.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres
Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés
Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ
Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Affectation – Comblement de déficit ou autres
Cette affectation permet de résorber les déficits antérieurs de l'agglomération de Montréal à même le budget de l'année en cours.

Affectation – Réserve – Élections
La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (*RLRQ, c. E-2.2) oblige les municipalités à prévoir un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection alimenté par les sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu'elles produisent. Conséquemment, le conseil doit affecter annuellement les sommes nécessaires afin de disposer, l'année de la tenue de la prochaine élection générale, du budget requis pour couvrir le coût de cette élection.

Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service
Cette affectation vise, selon les normes de comptabilité municipale du Québec, à ventiler sur la durée de vie restante des immobilisations le financement des dépenses relatives à la mise hors service de ces immobilisations, telles que les coûts de décontamination.

6.4. Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa juridiction, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Tableau 38 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Contributions corporatives aux organismes							
Autorité régionale de transport métropolitain	541 829,4	619 946,6	622 644,3	648 958,0	667 258,7	667 258,7	715 620,6
Communauté métropolitaine de Montréal	39 505,0	41 983,8	42 690,5	42 918,7	42 437,4	44 725,1	45 725,1
Conseil des arts	18 450,0	20 235,0	20 427,2	20 835,7	21 506,6	21 506,6	21 936,7
Sociétés de développement commercial	13 748,4	14 950,8	14 477,6	14 630,0	15 836,6	15 836,6	16 836,1
Société du parc Jean-Drapeau	15 053,3	15 194,0	14 214,6	15 808,8	16 372,6	16 372,6	16 696,5
Bureau du taxi de Montréal	4 805,0	3 238,2	3 381,3	-	-	-	-
Pointe-à-Callière	8 380,6	8 630,6	8 880,6	9 130,6	9 358,9	9 358,9	9 592,9
Office de consultation publique de Montréal	3 287,6	2 644,4	2 327,0	3 008,0	3 034,9	3 034,9	3 095,6
Ombudsman	1 396,8	1 463,1	1 545,6	1 646,7	1 837,9	1 837,9	2 075,2
Montréal international – FODIM	510,0	510,0	510,0	515,0	515,0	515,0	515,0
BIXI Montréal	(78,9)	-	-	-	-	-	-
Office municipal d'habitation de Montréal	384,8	500,0	500,0	414,5	500,0	550,0	550,0
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Autres	0,3	-	(0,1)	-	-	-	-
Total – Contributions corporatives aux organismes	**647 284,3**	**729 308,5**	**731 610,6**	**757 878,0**	**778 670,6**	**781 008,3**	**832 655,7**

Variations budgétaires

Pour l'exercice de 2024, les contributions aux organismes augmentent de 51,6 M$, pour atteindre 832,7 M$. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de 48,4 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, entraînée par :
  - une hausse de 46,3 M$ de la contribution à l'ARTM pour le transport collectif, incluant notamment l'indexation de la contribution de base, l'ajustement à la suite de la mise en service du REM, une contribution additionnelle pour la ligne bleue, et le maintien de la gratuité offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal;
  - une augmentation de 2,1 M$ de la contribution spécifique au programme de la SOFIL, qui résulte d'une hausse de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme;
- une augmentation de 1 M$ de la quote-part versée à la CMM;
- une augmentation de l'ordre de 2,3 M$ des contributions principalement versées à des organismes des secteurs culturel, sportif et économique, notamment aux sociétés de développement commercial (1 M$), au Conseil des arts de Montréal (0,4 M$), à la Société du parc Jean-Drapeau (0,3 M$) et à Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal (0,2 M$).

6.5. Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une compétence différente de celle du client.

Tableau 39 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	39 955,6	38 025,1	40 639,9	43 505,2	46 856,6	43 958,9	45 941,7
Élimination des transactions interentités	2 568,6	2 833,5	2 211,7	2 225,5	1 354,9	1 475,6	825,3
Total – Transactions à éliminer	**42 524,2**	**40 858,6**	**42 851,6**	**45 730,7**	**48 211,5**	**45 434,5**	**46 767,0**

7. SOMMAIRE DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Les prochaines pages présentent les sommaires des dépenses par unités d'affaires. Le détail par unité d'affaires des dépenses se retrouve en annexe.

7.1. Sommaire des dépenses des services

Afin d'éviter les répétitions dans les documents budgétaires, les informations détaillées sur le budget 2024 et les réalisations 2023 des services municipaux sont dorénavant comprises dans les présentations bonifiées préparées et déposées à la Commission sur les finances et l'administration (CFA). Ces documents peuvent être consultés directement sur le site de la CFA[1].

Tableau 40 – Sommaire des dépenses des services

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Services centraux							
Direction générale	14 731,8	17 089,0	19 711,9	19 509,5	23 074,2	21 371,7	21 092,6
Finances	46 602,0	47 439,8	50 609,1	52 906,0	63 557,8	54 167,9	54 889,4
Planification stratégique et performance organisationnelle	7 405,3	13 193,0	13 280,4	15 814,7	22 979,9	9 639,8	9 696,1
Ressources humaines	54 760,9	56 106,0	56 002,1	59 650,7	63 663,3	66 389,0	66 415,2
Bureau de l'inspecteur général	4 500,2	4 508,2	4 274,3	4 505,0	5 793,3	6 945,8	7 230,4
Bureau du vérificateur général	4 976,1	5 558,6	5 941,7	5 579,8	7 091,2	7 091,2	7 375,8
Commission de la fonction publique de Montréal	351,7	336,7	698,2	766,8	918,2	918,2	1 758,4
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	85,0	84,0	87,2	90,6	77,1	790,2	834,7
Total – Services administratifs	**133 413,0**	**144 315,3**	**150 604,9**	**158 823,1**	**187 155,0**	**167 313,8**	**169 292,6**
Approvisionnement	32 684,4	28 311,0	27 860,7	31 694,0	34 581,0	35 065,3	35 102,0
Développement économique	92 830,1	93 640,9	122 237,5	85 535,6	163 770,3	88 042,0	85 649,8
Évaluation foncière	15 463,2	16 150,3	15 918,1	16 740,7	17 461,3	18 425,7	18 338,3
Stratégie immobilière	56 087,1	62 481,1	60 664,7	61 925,3	60 567,1	63 138,4	61 554,2
Total – Économie et rayonnement de la métropole	**197 064,8**	**200 583,3**	**226 681,0**	**195 895,6**	**276 379,7**	**204 671,4**	**200 644,3**
Culture	64 255,6	61 381,0	62 004,5	63 695,5	70 510,9	69 415,1	73 326,7
Diversité et inclusion sociale	28 935,7	34 310,6	34 648,9	42 962,7	51 819,1	38 316,2	41 223,7
Environnement	146 424,8	168 702,5	148 820,6	172 816,1	199 333,4	189 644,9	214 992,3
Espace pour la vie	59 063,8	59 161,6	69 444,6	81 227,9	88 694,2	85 711,1	87 604,5
Habitation	86 940,3	89 605,4	145 850,5	118 358,9	188 935,6	177 732,3	183 760,1
Total – Qualité de vie	**385 620,2**	**413 161,1**	**460 769,1**	**479 061,1**	**599 293,2**	**560 819,6**	**600 907,3**
Affaires juridiques	60 635,0	60 647,5	66 917,3	68 431,8	71 631,4	73 637,0	73 716,5
Greffe	29 279,6	29 360,1	47 359,7	30 067,4	33 541,0	32 394,8	35 719,3
Police	680 863,5	708 697,7	745 573,3	805 095,8	829 824,5	787 707,1	821 544,4
Sécurité incendie	356 023,6	427 570,2	390 747,3	389 166,1	402 414,6	390 224,9	393 344,6
Total – Sécurité urbaine et conformité	**1 126 801,7**	**1 226 275,5**	**1 250 597,6**	**1 292 761,1**	**1 337 411,5**	**1 283 963,8**	**1 324 324,8**
Concertation des arrondissements	108 491,8	102 073,9	99 526,2	117 157,7	147 297,8	105 208,0	117 156,6
Expérience citoyenne et communications	25 276,5	27 070,4	29 165,3	30 249,9	33 262,4	33 247,2	33 745,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 163,0	53 103,5	53 045,8	64 715,2	74 694,7	43 335,7	45 382,3
Matériel roulant et ateliers	112 361,8	105 127,9	110 280,3	136 299,4	149 160,5	131 717,6	135 184,6
Technologies de l'information	85 874,4	82 530,6	81 652,9	88 266,9	109 613,5	115 689,0	126 251,5
Total – Service aux citoyens	**385 167,5**	**369 906,3**	**373 670,5**	**436 689,1**	**514 028,9**	**429 197,5**	**457 720,0**
Commission des services électriques	65 700,2	69 465,3	72 935,0	69 783,9	93 124,1	93 124,1	94 486,7
Eau	256 690,9	266 912,1	289 194,1	298 757,3	329 800,0	330 249,6	350 240,5
Gestion et planification des immeubles	108 855,3	101 896,9	113 779,5	127 625,5	136 245,8	129 778,3	134 118,7
Infrastructures du réseau routier	37 048,9	37 526,1	71 869,1	31 007,4	40 815,0	36 022,5	37 275,4
Urbanisme et mobilité	83 155,5	57 694,4	55 314,8	74 576,6	79 938,0	73 928,9	95 773,9
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**551 450,8**	**533 494,8**	**603 092,5**	**601 750,7**	**679 922,9**	**663 103,4**	**711 895,2**
Total – Dépenses par services centraux	**2 779 518,0**	**2 887 736,3**	**3 065 415,6**	**3 164 980,7**	**3 594 191,2**	**3 309 069,5**	**3 464 784,2**

[1] Commission de l'administration et des finances

7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements

En 2024, les informations détaillées sur le budget 2024 de fonctionnement et les réalisations 2023 des arrondissements sont disponibles sur le portail internet de chaque arrondissement.

Tableau 41 – Sommaire des budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	59 013,3	58 231,7	60 317,1	62 880,3	71 932,5	63 313,6	65 812,0
Anjou	27 225,4	25 421,1	26 629,8	30 815,4	30 844,0	30 725,2	32 586,1
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	68 426,9	64 750,5	65 266,2	73 162,7	76 237,1	75 988,7	78 976,0
Lachine	30 343,8	27 948,9	29 163,1	31 299,1	33 104,4	31 891,4	33 085,3
LaSalle	39 359,9	37 322,0	38 243,1	41 970,4	44 296,4	45 172,9	46 581,6
Le Plateau-Mont-Royal	52 933,5	51 829,8	54 599,0	59 563,1	61 910,8	59 570,6	63 076,2
Le Sud-Ouest	54 467,1	52 405,0	55 372,5	61 127,6	64 244,8	63 028,0	65 772,1
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	11 149,8	10 985,2	12 186,7	12 849,6	13 824,0	13 133,4	13 484,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	65 456,3	63 302,7	67 119,3	70 094,8	77 287,5	76 351,4	80 831,0
Montréal-Nord	40 407,0	40 127,8	41 432,5	44 976,0	46 582,4	46 781,5	46 868,5
Outremont	14 114,1	14 453,8	15 399,2	16 970,5	19 657,3	17 303,2	18 069,5
Pierrefonds-Roxboro	32 392,5	29 816,8	32 280,0	35 492,9	36 936,8	36 190,9	37 212,8
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	59 496,6	56 939,0	60 286,3	65 396,2	70 301,5	66 676,0	69 447,7
Rosemont–La Petite-Patrie	62 579,5	63 550,5	65 079,7	72 078,7	76 858,2	70 958,1	73 362,5
Saint-Laurent	65 697,4	62 605,3	65 773,8	71 746,5	78 678,7	78 377,0	81 320,2
Saint-Léonard	36 092,8	35 089,6	35 760,1	40 258,8	41 374,1	40 643,0	41 482,3
Verdun	35 709,8	35 617,2	37 446,3	37 872,6	40 092,9	39 901,6	41 531,8
Ville-Marie	95 946,6	90 114,7	93 181,6	103 357,6	111 479,2	107 373,6	110 000,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	62 094,7	58 128,9	58 201,5	63 455,3	66 649,8	65 359,5	66 796,6
Total – Arrondissements	**912 907,0**	**878 640,5**	**913 737,8**	**995 368,1**	**1 062 292,4**	**1 028 739,6**	**1 066 296,6**

Tableau 42 – Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Budget 2023	Sources de financement				Budget 2024
		Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	63 313,6	10 011,0	2 289,0	1 010,7	52 501,3	65 812,0
Anjou	30 725,2	10 659,7	1 582,6	-	20 343,8	32 586,1
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	75 988,7	12 432,4	4 263,1	1 482,2	60 798,3	78 976,0
Lachine	31 891,4	5 596,9	2 091,6	1 427,2	23 969,6	33 085,3
LaSalle	45 172,9	7 325,0	1 597,0	-	37 659,6	46 581,6
Le Plateau-Mont-Royal	59 570,6	12 639,0	11 061,7	636,6	38 738,9	63 076,2
Le Sud-Ouest	63 028,0	10 353,4	6 514,9	3 000,0	45 903,8	65 772,1
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	13 133,4	3 087,3	470,2	-	9 926,9	13 484,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	76 351,4	13 458,2	4 013,9	3 485,5	59 873,4	80 831,0
Montréal-Nord	46 781,5	11 517,7	866,9	430,0	34 053,9	46 868,5
Outremont	17 303,2	3 916,1	3 354,3	248,2	10 550,9	18 069,5
Pierrefonds-Roxboro	36 190,9	8 558,4	1 376,5	400,0	26 877,9	37 212,8
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	66 676,0	12 358,0	2 437,2	927,2	53 725,3	69 447,7
Rosemont–La Petite-Patrie	70 958,1	12 446,1	7 740,1	-	53 176,3	73 362,5
Saint-Laurent	78 377,0	17 500,4	5 098,9	-	58 720,9	81 320,2
Saint-Léonard	40 643,0	9 567,9	2 095,3	750,0	29 069,1	41 482,3
Verdun	39 901,6	8 350,6	4 149,8	524,9	28 506,5	41 531,8
Ville-Marie	107 373,6	22 436,5	25 157,0	11 361,8	51 044,7	110 000,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	65 359,5	10 526,9	3 764,6	-	52 505,1	66 796,6
Total – Arrondissements	**1 028 739,6**	**202 741,5**	**89 924,6**	**25 684,3**	**747 946,2**	**1 066 296,6**
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(915 451,0)	(202 224,9)	-	-	(747 946,2)	(950 171,1)
Total – Arrondissements	**113 288,6**	**516,6**	**89 924,6**	**25 684,3**	**-**	**116 125,5**

8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

8.1. Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2024 et du PDI 2024-2033 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2024 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires à Montréal. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que le niveau de revenus qu'elles génèrent. S'y trouvent également les variations détaillées des charges fiscales par types d'immeubles résidentiels.

Les charges fiscales totales sont composées de la somme des taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Tableau 43 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
Conseils d'arrondissement	**Taxe relative aux services**	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases ainsi que des droits, et impose des tarifs relatifs à l'eau.

Taxe foncière générale
La taxe foncière générale (TFG) est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal et qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais.

Les taux de la taxe foncière générale varient selon quatre catégories d'immeubles :
- La catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements et moins;
- La catégorie des immeubles de six logements ou plus;
- La catégorie des immeubles non résidentiels;
- La catégorie des terrains vagues desservis.

Tableau 44 – Taux de taxation de 2024 – Taxe foncière générale
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe foncière générale	0,4977	0,4977	2,1329	2,7314	0,9954

Terrains vagues
Il est à noter que tous les terrains vagues sont assujettis à l'équivalent du double du taux applicable à la catégorie résiduelle; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes selon que ces terrains sont desservis ou non :

- Les terrains vagues desservis sont imposés au taux de la catégorie des terrains vagues desservis, qui équivaut au double du taux de la catégorie résiduelle;
- Les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de la catégorie résiduelle ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à celui de la catégorie résiduelle.

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – Immeubles non résidentiels
La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels.

En 2024, l'écart entre le taux applicable à la première tranche de valeur foncière et celui applicable à la tranche de valeur foncière supérieure demeure stable à près de 30 %. Cette mesure s'applique à la taxe foncière générale, à la taxe relative aux dettes des anciennes villes ainsi qu'à la taxe relative au financement de l'ARTM.

Le seuil d'application de la mesure se situe à 900 000 $. Ainsi, les premiers 900 000 $ de valeur foncière non résidentielle seront imposés à un taux de taxe inférieur à celui imposé sur la valeur foncière excédant ce seuil de valeur.

De façon cumulative, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16 % les charges fiscales totales d'environ 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 $ ou moins. Au total, ce sont plus de 90 % des immeubles non résidentiels qui bénéficient de la mesure de différenciation des taux selon la valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de la mesure et de ses bonifications depuis son introduction en 2019, pour trois immeubles théoriques.

Tableau 45 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2024

Types de taxes	Immeuble de 450 000 $		Immeuble de 900 000 $		Immeuble de 1,5 M$	
	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure
TFG	11 747 $	9 598 $	23 494 $	19 197 $	39 156 $	35 585 $
Taxes spéciales	2 093 $	2 000 $	4 187 $	4 000 $	6 978 $	6 823 $
Taxes d'arrond.	369 $	369 $	739 $	739 $	1 231 $	1 231 $
	14 210 $	**11 968 $**	**28 419 $**	**23 936 $**	**47 365 $**	**43 639 $**
Effet cumulatif	**(2 242 $)**		**(4 484 $)**		**(3 726 $)**	
	(16 %)		**(16 %)**		**(8 %)**	

Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

Il est prévu, dans la stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel, que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmentent moins rapidement que celles des immeubles résidentiels afin de réduire l'écart de fardeau fiscal entre ces deux catégories d'immeubles.

En 2024, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation des effets de sa stratégie, stratégie appliquée depuis 2019, afin d'établir ses prochaines interventions. Dans l'attente de ce bilan et des orientations qui en découleront, l'application de la stratégie est sur pause en 2024.

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

Lors des fusions municipales de 2002, les municipalités sont arrivées dans la nouvelle Ville de Montréal avec des bilans financiers différents. L'encadrement juridique des fusions municipales prévoit que le financement des passifs de chacune des municipalités demeure à la charge exclusive des propriétaires de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, la Ville de Montréal intègre ce financement à même les taux de la taxe foncière générale. Depuis 2022, cela se fait par le biais de la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories que celles de la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Pour les secteurs de L'Île-Bizard, de Pierrefonds, de Roxboro et de Sainte-Geneviève, les dettes ont été complètement remboursées. Il n'y a donc pas de taux pour cette taxe.

Tableau 46 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Anjou	0,0064	0,0064	0,0173	0,0222	0,0128
Lachine	0,0012	0,0012	0,0036	0,0046	0,0024
LaSalle	0,0036	0,0036	0,0111	0,0142	0,0072
L'Île-Bizard	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Montréal	0,0245	0,0245	0,0794	0,1017	0,0490
Montréal-Nord	0,0133	0,0133	0,0385	0,0493	0,0266
Outremont	0,0061	0,0061	0,0198	0,0254	0,0122
Pierrefonds	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Roxboro	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Sainte-Geneviève	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	0,0039	0,0039	0,0113	0,0145	0,0078
Saint-Léonard	0,0069	0,0069	0,0203	0,0260	0,0138
Verdun	0,0045	0,0045	0,0153	0,0196	0,0090

Fiscalité de l'eau

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 485,8 M$ en 2024, en hausse de 23,2 M$. De cette somme, 470,5 M$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière et 15,3 M$ sont des revenus de tarification volumétrique.

La taxe foncière relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 470,5 M$ en 2024, en hausse de 23,2 M$. Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels.

Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La taxe foncière relative à l'eau des immeubles non résidentiels est imposée en fonction d'un taux de taxation variant selon la présence ou non d'un compteur d'eau dans ces immeubles. Cette modification est liée à l'introduction de la tarification volumétrique pour le financement de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal le 1er janvier 2023.

Tableau 47 – Taux de taxation de 2024 – Taxe foncière relative à l'eau

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels	
	Résiduelle	Six logements ou plus	Avec compteur	Sans compteur
Taxe relative à l'eau	0,0862	0,0862	0,3285	0,3449

La tarification volumétrique pour la gestion de l'eau
Les revenus de la tarification de l'eau s'élèvent à 15,3 M$ en 2024, ce qui est stable par rapport à 2023.

La tarification volumétrique est applicable aux immeubles non résidentiels de l'ensemble du territoire montréalais depuis 2023 et s'inscrit comme mesure écofiscale pour le financement des services de l'eau.

Cette tarification est imposée aux immeubles non résidentiels dotés d'un compteur d'eau, et le taux augmente selon la consommation de l'immeuble. Les taux applicables à l'eau consommée pour l'année 2024 sont inchangés par rapport à 2023.

Tableau 48 – Taux de tarification de 2024 – Tarification pour l'eau

($ par mètre cube d'eau consommée par année)

Consommation	Tarifs / m^3
Moins de 1 000 m^3	0,00 $
Plus de 1 000 m^3 et moins de 10 000 m^3	0,10 $
Plus de 10 000 m^3 et moins de 100 000 m^3	0,20 $
Plus de 100 000 m^3	0,60 $

Taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM
La taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM générera des revenus de 50,2 M$ en 2024. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories et proportions que la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Tableau 49 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative à l'ARTM
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe relative à l'ARTM	0,0078	0,0078	0,0335	0,0429	0,0156

Taxe relative à la voirie
La taxe relative à la voirie générera des revenus de 20,1 M$ en 2024. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 50 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative à la voirie
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Taxe relative à la voirie	0,0026	0,0187

Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 30,1 M$ en 2024, en hausse de 3,6 M$. Ils servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif. La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement.

Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée à tous les parcs de stationnement des secteurs A, B et C, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement. Dans le secteur D, le seuil à partir duquel les superficies de stationnement extérieures sont assujetties à la taxe est réduit à 10 000 mètres carrés comparativement à 20 000 mètres carrés en 2023.

Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Il varie également selon le secteur où le parc de stationnement est situé :

- Le secteur A, qui correspond au centre des affaires de Montréal[1];
- Le secteur B, qui correspond au centre-ville de Montréal[2], en excluant les secteurs A et C;
- Le secteur C, dont le périmètre est présenté à la figure suivante;
- Le secteur D, qui correspond au territoire de l'ensemble de la Ville de Montréal, en excluant les secteurs A, B et C.

Pour l'exercice de 2024, les taux des secteurs A, B et C sont indexés d'environ 3 %.

Tableau 51 – Taux de taxation de 2024 – Taxe sur les parcs de stationnement

Secteurs	Intérieurs $/m²	Extérieurs $/m²
Secteur A	12,80	51,50
Secteur B	6,45	38,70
Secteur C	6,45	19,35
Secteur D	s. o.	2,00

[1] Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de* Montréal*, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

[2] Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Figure 2 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement

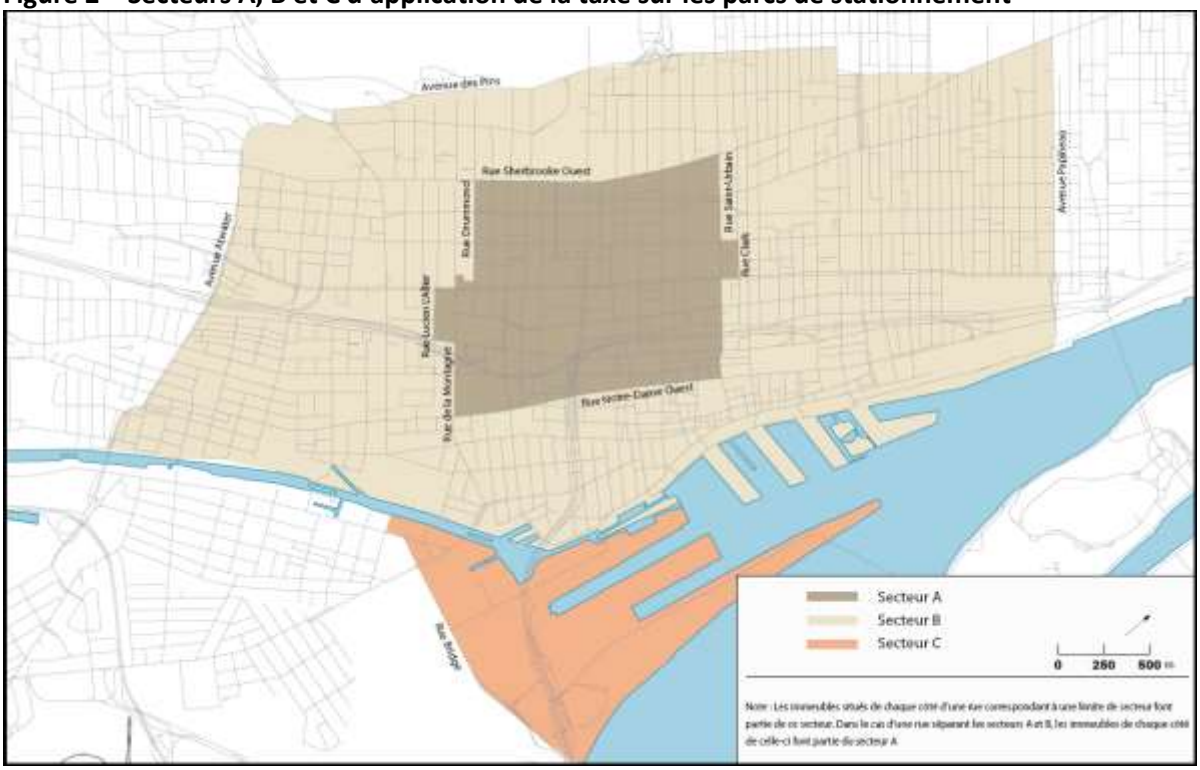

Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Les immeubles du gouvernement du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Ce n'est plus le cas pour bon nombre d'immeubles du gouvernement du Québec depuis la refonte des compensations en 2022. Seuls les immeubles de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la Place des Arts demeurent assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Pour les autres immeubles du gouvernement du Québec, les compensations versées sont basées sur le taux global de taxation (TGT). Le TGT est ensuite multiplié par un pourcentage pour l'établissement des compensations versées pour les différents immeubles du gouvernement du Québec :

- 100 % pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- 82 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire et secondaire;
- 135 % pour les immeubles du gouvernement du Québec (à l'exception des immeubles de la SQI, notamment);
- 370 % pour les immeubles des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

Les modifications entrées en vigueur en 2022 en raison de la refonte des compensations continuent de générer une perte de revenus importante pour la Ville de Montréal. Les discussions avec le gouvernement du Québec concernant les effets de cette refonte sur le cadre financier de la Ville de Montréal sont toujours en cours.

Autres immeubles exempts

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Autorité régionale de transport métropolitain ou à exo ainsi que les immeubles nécessaires à l'exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à un taux unique dans chaque arrondissement, indépendamment des catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter de 0,9 % les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels et de 0,1 % celles des immeubles non résidentiels.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation pour les immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2023 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 16,7 M$ entre les revenus de 2023 et ceux de 2024, reflétant les décisions des conseils d'arrondissement, il faut ajouter les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 18,4 M$ l'écart réel entre les revenus budgétés en 2023 et en 2024.

Tableau 52 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2023 et en 2024, et taux applicables en 2024

Arrondissements	Revenus 2023[1]	Revenus 2024	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles	Taux 2024[2]
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(%)	(%)	($/100 $)
Ahuntsic-Cartierville	8 919,5	9 873,8	954,4	10,7	0,7	0,0438
Anjou	9 191,8	10 584,8	1 393,0	15,2	2,2	0,1300
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	11 201,7	12 265,9	1 064,2	9,5	0,6	0,0407
Lachine	5 122,2	5 547,6	425,3	8,3	0,6	0,0612
LaSalle	6 294,1	7 200,4	906,3	14,4	1,1	0,0558
Le Plateau-Mont-Royal	11 456,7	12 579,5	1 122,8	9,8	0,7	0,0514
Le Sud-Ouest	9 464,1	9 937,3	473,2	5,0	0,4	0,0523
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 792,4	3 066,0	273,7	9,8	1,0	0,0817
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	12 405,1	13 273,5	868,4	7,0	0,6	0,0637
Montréal-Nord	10 395,8	11 476,9	1 081,2	10,4	1,7	0,1348
Outremont	3 527,3	3 880,0	352,7	10,0	0,6	0,0452
Pierrefonds-Roxboro	7 587,5	8 509,4	921,9	12,1	1,2	0,0746
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	11 429,5	12 229,6	800,1	7,0	0,7	0,0761
Rosemont–La Petite-Patrie	11 003,7	12 251,0	1 247,4	11,3	0,8	0,0489
Saint-Laurent	15 509,5	17 308,6	1 799,1	11,6	1,0	0,0674
Saint-Léonard	8 925,1	9 502,9	577,9	6,5	0,7	0,0816
Verdun	7 781,3	8 248,2	466,9	6,0	0,5	0,0558
Ville-Marie	20 665,9	21 699,2	1 033,3	5,0	0,5	0,0393
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9 400,9	10 378,6	977,7	10,4	0,8	0,0538
Total	**183 074,1**	**199 813,4**	**16 739,3**	**9,1**	**0,7**	**s. o.**

[1] Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2023 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre et le 31 décembre 2022.

[2] Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués par les arrondissements. Dans le cas de l'Arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier, puisque l'une de ses taxes de services est un tarif par unité. Son taux foncier est de 0,0471 $/100 $.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2024, ces taxes génèrent des revenus de 111 M$, soit 4,4 M$ de plus qu'en 2023, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2022.

Tableau 53 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative aux investissements

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taux	Arrondissements	Taux
Ahuntsic-Cartierville	0,0338	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0388
Anjou	0,0685	Montréal-Nord	0,0511
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0224	Outremont	0,0308
Lachine	0,0346	Pierrefonds-Roxboro	0,0437
LaSalle	0,0357	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0674
Le Plateau-Mont-Royal	0,0272	Rosemont–La Petite-Patrie	0,0284
Le Sud-Ouest	0,0267	Saint-Laurent	0,0377
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève		Saint-Léonard	0,0479
L'Île-Bizard	0,0788	Verdun	0,0341
Sainte-Geneviève	0,0786	Ville-Marie	0,0068
		Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0319

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier. Cette variation peut être à la hausse comme à la baisse. Le rôle triennal actuel a été déposé en septembre 2022 pour les exercices de 2023 à 2025.

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2023, 2024 et 2025, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté à (ou retranché de, selon le cas) la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». L'année 2024 constitue la seconde année d'application du rôle d'évaluation actuel.

À titre d'exemple, le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 54 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2023, 2024 et 2025

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2020-2022 (3 ans)	422 500 $	545 900 $
Valeur au rôle 2023-2025 (3 ans)	402 700 $	615 200 $
Variation de la valeur au rôle	(19 800) $	69 300 $
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2020-2022	422 500 $	545 900 $
+/– le tiers de la variation de valeur	(6 600) $	23 100 $
Valeur ajustée pour 2023	**415 900 $**	**569 000 $**
Valeur ajustée pour 2024	**409 300 $**	**592 100 $**
Valeur ajustée pour 2025	**402 700 $**	**615 200 $**

Taux moyens cumulés

Tableau 55 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie résiduelle

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux inves-tissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondis-sement	
Ahuntsic-Cartierville	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0438	0,0338	**0,0776**	**0,6964**
Anjou	0,4977	0,0064	0,0862	0,0026	0,0078	0,1300	0,0685	**0,1985**	**0,7992**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0407	0,0224	**0,0631**	**0,6819**
Lachine	0,4977	0,0012	0,0862	0,0026	0,0078	0,0471	0,0346	**0,0817**	**0,6772**
LaSalle	0,4977	0,0036	0,0862	0,0026	0,0078	0,0558	0,0357	**0,0915**	**0,6894**
Le Plateau-Mont-Royal	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0514	0,0272	**0,0786**	**0,6974**
Le Sud-Ouest	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0523	0,0267	**0,0790**	**0,6978**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4977	s. o.	0,0862	0,0026	0,0078	0,0817	0,0788	**0,1605**	**0,7548**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0637	0,0388	**0,1025**	**0,7212**
Montréal-Nord	0,4977	0,0133	0,0862	0,0026	0,0078	0,1348	0,0511	**0,1859**	**0,7934**
Outremont	0,4977	0,0061	0,0862	0,0026	0,0078	0,0452	0,0308	**0,0760**	**0,6764**
Pierrefonds-Roxboro	0,4977	s. o.	0,0862	0,0026	0,0078	0,0746	0,0437	**0,1183**	**0,7126**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0761	0,0674	**0,1435**	**0,7623**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0489	0,0284	**0,0773**	**0,6961**
Saint-Laurent	0,4977	0,0039	0,0862	0,0026	0,0078	0,0674	0,0377	**0,1051**	**0,7033**
Saint-Léonard	0,4977	0,0069	0,0862	0,0026	0,0078	0,0816	0,0479	**0,1295**	**0,7306**
Verdun	0,4977	0,0045	0,0862	0,0026	0,0078	0,0558	0,0341	**0,0899**	**0,6887**
Ville-Marie	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0393	0,0068	**0,0461**	**0,6649**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0538	0,0319	**0,0857**	**0,7045**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,4977**	**0,0173**	**0,0862**	**0,0026**	**0,0078**			**0,0927**	**0,7043**

[1] L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 52,54 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0138 pour cette catégorie d'immeubles.

[2] L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0788 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0786 pour le secteur de Sainte-Geneviève.

Tableau 56 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux investissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic-Cartierville	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0438	0,0338	**0,0776**	**0,6964**
Anjou	0,4977	0,0064	0,0862	0,0026	0,0078	0,1300	0,0685	**0,1985**	**0,7992**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0407	0,0224	**0,0631**	**0,6819**
Lachine	0,4977	0,0012	0,0862	0,0026	0,0078	0,0471	0,0346	**0,0817**	**0,6772**
LaSalle	0,4977	0,0036	0,0862	0,0026	0,0078	0,0558	0,0357	**0,0915**	**0,6894**
Le Plateau-Mont-Royal	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0514	0,0272	**0,0786**	**0,6974**
Le Sud-Ouest	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0523	0,0267	**0,0790**	**0,6978**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4977	s. o.	0,0862	0,0026	0,0078	0,0817	0,0788	**0,1605**	**0,7548**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0637	0,0388	**0,1025**	**0,7212**
Montréal-Nord	0,4977	0,0133	0,0862	0,0026	0,0078	0,1348	0,0511	**0,1859**	**0,7934**
Outremont	0,4977	0,0061	0,0862	0,0026	0,0078	0,0452	0,0308	**0,0760**	**0,6764**
Pierrefonds-Roxboro	0,4977	s. o.	0,0862	0,0026	0,0078	0,0746	0,0437	**0,1183**	**0,7126**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0761	0,0674	**0,1435**	**0,7623**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0489	0,0284	**0,0773**	**0,6961**
Saint-Laurent	0,4977	0,0039	0,0862	0,0026	0,0078	0,0674	0,0377	**0,1051**	**0,7033**
Saint-Léonard	0,4977	0,0069	0,0862	0,0026	0,0078	0,0816	0,0479	**0,1295**	**0,7307**
Verdun	0,4977	0,0045	0,0862	0,0026	0,0078	0,0558	0,0341	**0,0899**	**0,6887**
Ville-Marie	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0393	0,0068	**0,0461**	**0,6649**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0538	0,0319	**0,0857**	**0,7045**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,4977**	**0,0245**	**0,0862**	**0,0026**	**0,0078**			**0,0849**	**0,7037**

[1] L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 52,24 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0351 pour cette catégorie d'immeubles.

[2] L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0788 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0786 pour le secteur de Sainte-Geneviève.

Tableau 57 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale[1]	Dettes anciennes villes[1]	Taxe relative à l'eau[2]	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM[1]	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[3]	Taxe relative aux investissements[4]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic-Cartierville	2,5771	0,0960	0,3298	0,0187	0,0405	0,0438	0,0338	**0,0776**	**3,1396**
Anjou	2,6343	0,0214	0,3296	0,0187	0,0414	0,1300	0,0685	**0,1985**	**3,2438**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,5525	0,0951	0,3324	0,0187	0,0401	0,0407	0,0224	**0,0631**	**3,1018**
Lachine	2,6280	0,0044	0,3311	0,0187	0,0413	0,0471	0,0346	**0,0817**	**3,1051**
LaSalle	2,5964	0,0135	0,3299	0,0187	0,0408	0,0558	0,0357	**0,0915**	**3,0907**
Le Plateau-Mont-Royal	2,4445	0,0910	0,3330	0,0187	0,0384	0,0514	0,0272	**0,0786**	**3,0042**
Le Sud-Ouest	2,5583	0,0953	0,3352	0,0187	0,0402	0,0523	0,0267	**0,0790**	**3,1266**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,4124	s. o.	0,3330	0,0187	0,0379	0,0817	0,0788	**0,1605**	**2,9624**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,6006	0,0968	0,3344	0,0187	0,0409	0,0637	0,0388	**0,1025**	**3,1938**
Montréal-Nord	2,4336	0,0439	0,3302	0,0187	0,0382	0,1348	0,0511	**0,1859**	**3,0505**
Outremont	2,4331	0,0226	0,3319	0,0187	0,0382	0,0452	0,0308	**0,0760**	**2,9204**
Pierrefonds-Roxboro	2,4733	s. o.	0,3303	0,0187	0,0389	0,0746	0,0437	**0,1183**	**2,9795**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,5432	0,0947	0,3312	0,0187	0,0400	0,0761	0,0674	**0,1435**	**3,1711**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,4762	0,0922	0,3327	0,0187	0,0389	0,0489	0,0284	**0,0773**	**3,0360**
Saint-Laurent	2,6420	0,0140	0,3297	0,0187	0,0415	0,0674	0,0377	**0,1051**	**3,1511**
Saint-Léonard	2,5608	0,0244	0,3301	0,0187	0,0402	0,0816	0,0479	**0,1295**	**3,1036**
Verdun	2,5685	0,0184	0,3314	0,0187	0,0404	0,0558	0,0341	**0,0899**	**3,0673**
Ville-Marie	2,6802	0,0998	0,3321	0,0187	0,0421	0,0393	0,0068	**0,0461**	**3,2190**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,5131	0,0936	0,3312	0,0187	0,0395	0,0538	0,0319	**0,0857**	**3,0817**
VILLE DE MONTRÉAL	**2,6103**	**0,0721**	**0,3316**	**0,0187**	**0,0410**			**0,0821**	**3,1558**

1 Les taux présentés pour la taxe foncière générale, la taxe relative aux dettes des anciennes villes et pour la taxe relative à l'ARTM le sont à titre indicatif puisqu'ils sont des taux moyens établis à partir des revenus générés par les deux taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.

2 Ces taux, présentés à titre indicatif, sont des taux moyens résultant de la division des revenus générés par les deux taux applicables selon la présence ou non de compteur, par les valeurs foncières des immeubles concernés.

3 L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 52,54 $ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0033 pour cette catégorie d'immeubles.

4 L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0788 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0786 pour le secteur de Sainte-Geneviève.

Variation détaillée des charges fiscales foncières

Immeubles résidentiels

Bien entendu, les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Les décisions d'un conseil d'arrondissement se répercutent seulement, quant à elles, sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2023-2025 est l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon les arrondissements ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » sont les déplacements fiscaux entre les immeubles qui sont causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières (voir la section précédente pour un exemple). Ainsi, les effets de rôle se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les trois années d'application du rôle.

Toutefois, l'étalement ne peut atténuer les effets de rôle entre les immeubles de six logements ou plus et les immeubles de cinq logements et moins. La Ville n'a plus de marge de manœuvre pour neutraliser cet effet de rôle entre ces deux types d'immeubles. À ce sujet, une demande a été faite au gouvernement du Québec pour obtenir davantage de flexibilité dans la fixation des taux de taxes résidentiels.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels.

Tableau 58 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales			Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sement	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à l'ARTM					
Ahuntsic-Cartierville	2,7 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,1 %**	0,7 %	0,3 %	**1,0 %**	**5,1 %**
Anjou	2,3 %	(0,0 %)	0,4 %	0,8 %	**3,5 %**	2,2 %	0,6 %	**2,9 %**	**6,3 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,4 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**5,0 %**	0,6 %	(0,0 %)	**0,6 %**	**5,5 %**
Lachine	3,4 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	**4,7 %**	0,6 %	(0,0 %)	**0,6 %**	**5,3 %**
LaSalle	2,3 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	**3,7 %**	1,1 %	0,3 %	**1,3 %**	**5,0 %**
Le Plateau-Mont-Royal	2,5 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,0 %**	0,7 %	0,2 %	**1,0 %**	**4,9 %**
Le Sud-Ouest	2,9 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,3 %**	0,4 %	(0,1 %)	**0,3 %**	**4,7 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,3 %	0,0 %	0,4 %	0,8 %	**3,6 %**	1,0 %	0,3 %	**1,4 %**	**4,9 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3,4 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,9 %**	0,6 %	0,3 %	**0,9 %**	**5,8 %**
Montréal-Nord	2,2 %	(0,0 %)	0,4 %	0,8 %	**3,3 %**	1,7 %	(0,1 %)	**1,5 %**	**4,8 %**
Outremont	2,3 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	**3,7 %**	0,6 %	(0,1 %)	**0,6 %**	**4,2 %**
Pierrefonds-Roxboro	4,2 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	**5,6 %**	1,2 %	0,4 %	**1,6 %**	**7,2 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,7 %	0,1 %	0,4 %	0,8 %	**4,0 %**	0,7 %	0,7 %	**1,4 %**	**5,4 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,5 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**3,9 %**	0,8 %	(0,0 %)	**0,7 %**	**4,7 %**
Saint-Laurent	2,7 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,1 %**	1,0 %	(0,1 %)	**0,8 %**	**4,9 %**
Saint-Léonard	1,7 %	(0,0 %)	0,4 %	0,9 %	**3,0 %**	0,7 %	0,2 %	**0,9 %**	**3,9 %**
Verdun	2,6 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	**4,0 %**	0,5 %	0,1 %	**0,6 %**	**4,6 %**
Ville-Marie	0,7 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	**2,1 %**	0,5 %	0,0 %	**0,5 %**	**2,6 %**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,9 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,3 %**	0,8 %	0,1 %	**0,9 %**	**5,2 %**
VILLE DE MONTRÉAL	2,6 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	**4,0 %**	0,7 %	0,2 %	**0,9 %**	**4,9 %**

Note : Puisque la taxe relative à la voirie ne fait l'objet d'aucune variation en 2024, elle n'est pas présentée dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles.

Tableau 59 – Variation des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (de 2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic-Cartierville	**5,1 %**	5,5 %	5,4 %	4,9 %	5,0 %
Anjou	**6,3 %**	6,2 %	6,2 %	6,8 %	4,2 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**5,5 %**	6,5 %	3,5 %	5,4 %	5,9 %
Lachine	**5,3 %**	5,8 %	4,9 %	5,0 %	5,0 %
LaSalle	**5,0 %**	4,4 %	4,6 %	5,4 %	4,5 %
Le Plateau-Mont-Royal	**4,9 %**	4,2 %	4,4 %	5,2 %	5,4 %
Le Sud-Ouest	**4,7 %**	6,5 %	3,1 %	5,8 %	5,3 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**4,9 %**	5,1 %	2,9 %	4,7 %	2,3 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**5,8 %**	5,7 %	5,7 %	5,5 %	6,6 %
Montréal-Nord	**4,8 %**	5,3 %	3,3 %	5,5 %	3,9 %
Outremont	**4,2 %**	3,9 %	4,1 %	5,2 %	4,4 %
Pierrefonds-Roxboro	**7,2 %**	7,7 %	5,5 %	6,3 %	5,3 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**5,4 %**	5,8 %	6,1 %	5,1 %	3,3 %
Rosemont–La Petite-Patrie	**4,7 %**	5,1 %	4,5 %	4,4 %	5,6 %
Saint-Laurent	**4,9 %**	4,7 %	5,1 %	4,8 %	4,6 %
Saint-Léonard	**3,9 %**	4,4 %	4,5 %	4,0 %	1,4 %
Verdun	**4,6 %**	5,1 %	4,1 %	5,7 %	3,8 %
Ville-Marie	**2,6 %**	4,8 %	1,0 %	6,6 %	3,7 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**5,2 %**	6,5 %	4,5 %	4,7 %	6,1 %
VILLE DE MONTRÉAL	**4,9 %**	3,6 %	3,7 %	5,1 %	4,9 %

Source : Compilation actualisée au 14 septembre 2023 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2023 et de 2024.

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 6 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2023 à 2024, par arrondissement

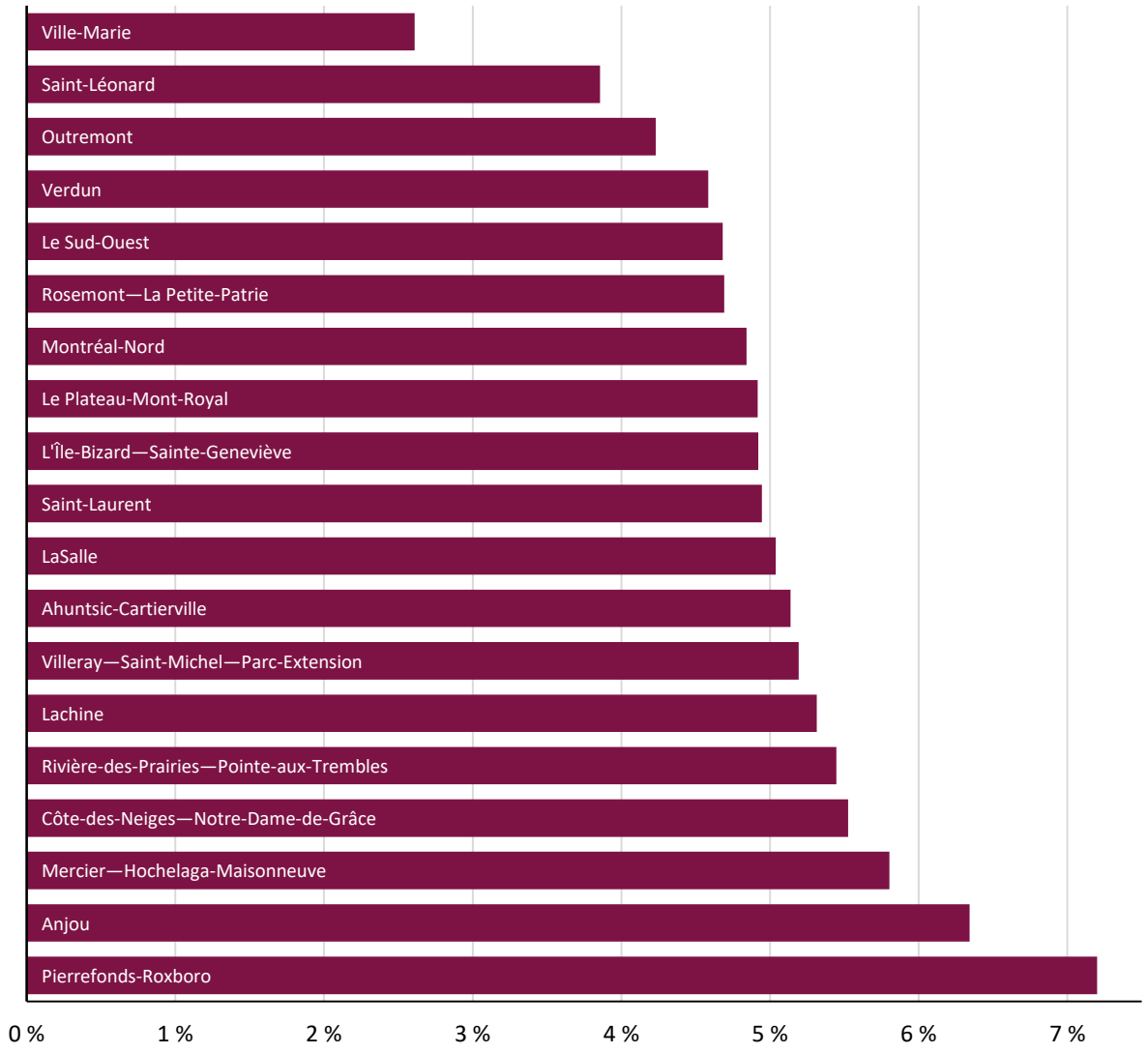

Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente la « résidence de valeur moyenne » à des fins d'illustration[1]. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 60 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne

Variation des charges fiscales	Taxes 2023	Taxes 2024	Variations	
			($)	(%)
Relevant du conseil municipal				
Taxe foncière générale	3 338 $	3 457 $	119 $	2,6 %
Dettes des anciennes villes	117 $	120 $	3 $	< 0,1 %
Taxe relative à l'eau	577 $	599 $	22 $	0,5 %
Taxe relative à la voirie	18 $	18 $	-	-
Taxe relative à l'ARTM	13 $	54 $	41 $	0,9 %
Relevant des conseils d'arrondissement				
Taxe relative aux services	372 $	407 $	35 $	0,7 %
Taxe relative aux investissements	230 $	237 $	7 $	0,2 %
Charge fiscale totale	**4 665 $**	**4 892 $**	**227 $**	**4,9 %**

Note : Les variations sont celles d'une résidence moyenne dont la valeur ajustée est à 694 541 $ au rôle d'évaluation 2023-2024-2025.

Avec le dépôt du rôle 2023-2025, les immeubles de six logements ou plus ont vu leur valeur foncière généralement augmenter davantage que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont supérieures à la moyenne résidentielle. Toutefois, la grande hétérogénéité de ce type d'immeubles rend peu pertinente la présentation d'un immeuble moyen pour cette catégorie d'immeubles.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer, par des exemples, les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

[1] La résidence moyenne n'est pas une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à partir des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté légèrement plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. C'est pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont légèrement supérieures à la moyenne résidentielle. Ne sont pas compris les appartements en copropriété (condos).

Tableau 61 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2024	**729 989 $**	**526 115 $**	**1 032 139 $**	**566 782 $**	**590 091 $**	**981 887 $**	**670 158 $**
Taxes 2023	**4 820 $**	**3 958 $**	**6 608 $**	**3 678 $**	**3 896 $**	**6 569 $**	**4 392 $**
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	3 633 $	2 618 $	5 137 $	2 821 $	2 937 $	4 887 $	3 335 $
Dettes anciennes villes	179 $	34 $	253 $	7 $	21 $	241 $	164 $
Taxe relative à l'eau	629 $	453 $	890 $	488 $	509 $	846 $	578 $
Taxe relative à la voirie	19 $	14 $	27 $	15 $	15 $	26 $	17 $
Taxe relative à l'ARTM	57 $	41 $	81 $	44 $	46 $	77 $	52 $
Taxe relative aux services	320 $	684 $	420 $	319 $	329 $	505 $	350 $
Taxe relative aux investissements	247 $	360 $	232 $	196 $	211 $	267 $	179 $
	5 083 $	**4 205 $**	**7 038 $**	**3 891 $**	**4 068 $**	**6 847 $**	**4 676 $**
Variation totale	**5,5 %** **263 $**	**6,2 %** **247 $**	**6,5 %** **430 $**	**5,8 %** **212 $**	**4,4 %** **171 $**	**4,2 %** **278 $**	**6,5 %** **284 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2024	**609 375 $**	**494 909 $**	**406 883 $**	**1 928 580 $**	**537 702 $**	**430 482 $**	**726 334 $**
Taxes 2023	**4 378 $**	**3 378 $**	**3 065 $**	**12 556 $**	**3 558 $**	**3 102 $**	**4 813 $**
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	3 033 $	2 463 $	2 025 $	9 598 $	2 676 $	2 142 $	3 615 $
Dettes anciennes villes	0 $	121 $	54 $	118 $	0 $	105 $	178 $
Taxe relative à l'eau	525 $	427 $	351 $	1 662 $	463 $	371 $	626 $
Taxe relative à la voirie	16 $	13 $	11 $	50 $	14 $	11 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	48 $	39 $	32 $	151 $	42 $	34 $	57 $
Taxe relative aux services	498 $	315 $	548 $	872 $	401 $	328 $	355 $
Taxe relative aux investissements	480 $	192 $	208 $	594 $	235 $	290 $	206 $
	4 599 $	**3 569 $**	**3 228 $**	**13 044 $**	**3 832 $**	**3 281 $**	**5 056 $**
Variation totale	**5,1 %** **222 $**	**5,7 %** **191 $**	**5,3 %** **163 $**	**3,9 %** **488 $**	**7,7 %** **273 $**	**5,8 %** **179 $**	**5,1 %** **243 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2024	**797 137 $**	**654 033 $**	**990 730 $**	**1 348 886 $**	**550 672 $**	**651 406 $**
Taxes 2023	**5 356 $**	**4 579 $**	**6 492 $**	**8 561 $**	**3 643 $**	**4 426 $**
Taxes 2024						
Taxe foncière générale	3 967 $	3 255 $	4 931 $	6 713 $	2 741 $	3 242 $
Dettes anciennes villes	31 $	45 $	45 $	330 $	135 $	113 $
Taxe relative à l'eau	687 $	564 $	854 $	1 163 $	475 $	561 $
Taxe relative à la voirie	21 $	17 $	26 $	35 $	14 $	17 $
Taxe relative à l'ARTM	62 $	51 $	77 $	105 $	43 $	51 $
Taxe relative aux services	537 $	534 $	553 $	530 $	296 $	382 $
Taxe relative aux investissements	301 $	313 $	338 $	92 $	176 $	222 $
	5 606 $	**4 779 $**	**6 823 $**	**8 968 $**	**3 879 $**	**4 588 $**
Variation totale	**4,7 %** **251 $**	**4,4 %** **199 $**	**5,1 %** **331 $**	**4,8 %** **407 $**	**6,5 %** **236 $**	**3,6 %** **161 $**

Note : les valeurs moyennes 2024 représentent des valeurs ajustées. Les taxes sont calculées à partir de ces valeurs ajustées.

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divise. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des condominiums ont généralement moins augmenté que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 62 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2024	**337 591 $**	**308 368 $**	**489 543 $**	**363 415 $**	**386 822 $**	**493 930 $**	**475 146 $**
Taxes 2023	**2 231 $**	**2 321 $**	**3 224 $**	**2 396 $**	**2 550 $**	**3 299 $**	**3 215 $**
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	1 680 $	1 535 $	2 436 $	1 809 $	1 925 $	2 458 $	2 365 $
Dettes anciennes villes	83 $	20 $	120 $	4 $	14 $	121 $	116 $
Taxe relative à l'eau	291 $	266 $	422 $	313 $	333 $	426 $	410 $
Taxe relative à la voirie	9 $	8 $	13 $	9 $	10 $	13 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	26 $	24 $	38 $	28 $	30 $	39 $	37 $
Taxe relative aux services	148 $	401 $	199 $	224 $	216 $	254 $	249 $
Taxe relative aux investissements	114 $	211 $	110 $	126 $	138 $	134 $	127 $
	2 351 $	**2 464 $**	**3 338 $**	**2 513 $**	**2 667 $**	**3 444 $**	**3 315 $**
Variation totale	**5,4 % 120 $**	**6,2 % 143 $**	**3,5 % 114 $**	**4,9 % 118 $**	**4,6 % 116 $**	**4,4 % 145 $**	**3,1 % 100 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2024	**289 992 $**	**331 516 $**	**290 565 $**	**686 584 $**	**314 740 $**	**261 270 $**	**447 305 $**
Taxes 2023	**2 127 $**	**2 262 $**	**2 231 $**	**4 459 $**	**2 125 $**	**1 877 $**	**2 980 $**
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	1 443 $	1 650 $	1 446 $	3 417 $	1 566 $	1 300 $	2 226 $
Dettes anciennes villes	0 $	81 $	39 $	42 $	0 $	64 $	110 $
Taxe relative à l'eau	250 $	286 $	250 $	592 $	271 $	225 $	386 $
Taxe relative à la voirie	8 $	9 $	8 $	18 $	8 $	7 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	23 $	26 $	23 $	54 $	25 $	20 $	35 $
Taxe relative aux services	237 $	211 $	392 $	310 $	235 $	199 $	219 $
Taxe relative aux investissements	228 $	128 $	148 $	211 $	138 $	176 $	127 $
	2 189 $	**2 391 $**	**2 305 $**	**4 644 $**	**2 243 $**	**1 992 $**	**3 114 $**
Variation totale	**2,9 % 61 $**	**5,7 % 129 $**	**3,3 % 74 $**	**4,1 % 184 $**	**5,5 % 118 $**	**6,1 % 115 $**	**4,5 % 133 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2024	**425 985 $**	**356 022 $**	**548 258 $**	**540 206 $**	**395 872 $**	**446 427 $**
Taxes 2023	**2 849 $**	**2 490 $**	**3 629 $**	**3 557 $**	**2 670 $**	**3 031 $**
Taxes 2024						
Taxe foncière générale	2 120 $	1 772 $	2 728 $	2 688 $	1 970 $	2 222 $
Dettes anciennes villes	17 $	25 $	25 $	132 $	97 $	77 $
Taxe relative à l'eau	367 $	307 $	473 $	466 $	341 $	385 $
Taxe relative à la voirie	11 $	9 $	14 $	14 $	10 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	33 $	28 $	43 $	42 $	31 $	35 $
Taxe relative aux services	287 $	291 $	306 $	212 $	213 $	262 $
Taxe relative aux investissements	161 $	170 $	187 $	37 $	126 $	152 $
	2 996 $	**2 601 $**	**3 776 $**	**3 592 $**	**2 789 $**	**3 144 $**
Variation totale	**5,1 % 147 $**	**4,5 % 111 $**	**4,1 % 147 $**	**1,0 % 35 $**	**4,5 % 119 $**	**3,7 % 113 $**

Note : les valeurs moyennes 2024 représentent des valeurs ajustées. Les taxes sont calculées à partir de ces valeurs ajustées.

Dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel de deux à cinq logements. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des multiplex ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Voilà pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle.

Tableau 63 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2024	**751 591 $**	**644 745 $**	**872 558 $**	**560 227 $**	**676 025 $**	**1 042 329 $**	**705 226 $**
Taxes 2023	**4 991 $**	**4 825 $**	**5 643 $**	**3 714 $**	**4 422 $**	**6 911 $**	**4 650 $**
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	3 740 $	3 209 $	4 342 $	2 788 $	3 364 $	5 187 $	3 510 $
Dettes anciennes villes	184 $	41 $	214 $	7 $	24 $	255 $	173 $
Taxe relative à l'eau	648 $	556 $	752 $	483 $	583 $	898 $	608 $
Taxe relative à la voirie	20 $	17 $	23 $	15 $	18 $	27 $	18 $
Taxe relative à l'ARTM	59 $	50 $	68 $	44 $	53 $	82 $	55 $
Taxe relative aux services	329 $	838 $	355 $	369 $	377 $	536 $	369 $
Taxe relative aux investissements	254 $	442 $	196 $	194 $	241 $	283 $	188 $
	5 234 $	**5 153 $**	**5 950 $**	**3 899 $**	**4 660 $**	**7 269 $**	**4 921 $**
Variation totale	**4,9 % 243 $**	**6,8 % 327 $**	**5,4 % 307 $**	**5,0 % 184 $**	**5,4 % 238 $**	**5,2 % 358 $**	**5,8 % 271 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2024	**610 797 $**	**650 980 $**	**532 839 $**	**1 687 344 $**	**660 804 $**	**573 480 $**	**781 402 $**
Taxes 2023	**4 402 $**	**4 452 $**	**4 007 $**	**10 846 $**	**4 428 $**	**4 159 $**	**5 211 $**
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	3 040 $	3 240 $	2 652 $	8 397 $	3 289 $	2 854 $	3 889 $
Dettes anciennes villes	0 $	159 $	71 $	103 $	0 $	141 $	191 $
Taxe relative à l'eau	526 $	561 $	459 $	1 454 $	570 $	494 $	673 $
Taxe relative à la voirie	16 $	17 $	14 $	44 $	17 $	15 $	20 $
Taxe relative à l'ARTM	48 $	51 $	42 $	132 $	52 $	45 $	61 $
Taxe relative aux services	499 $	415 $	718 $	763 $	493 $	436 $	382 $
Taxe relative aux investissements	481 $	252 $	272 $	520 $	289 $	386 $	222 $
	4 610 $	**4 695 $**	**4 228 $**	**11 413 $**	**4 709 $**	**4 371 $**	**5 439 $**
Variation totale	**4,7 % 208 $**	**5,5 % 243 $**	**5,5 % 221 $**	**5,2 % 567 $**	**6,3 % 281 $**	**5,1 % 212 $**	**4,4 % 228 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2024	**742 254 $**	**823 226 $**	**751 887 $**	**808 880 $**	**662 351 $**	**742 605 $**
Taxes 2023	**4 982 $**	**5 785 $**	**4 898 $**	**5 046 $**	**4 457 $**	**4 977 $**
Taxes 2024						
Taxe foncière générale	3 694 $	4 097 $	3 742 $	4 026 $	3 296 $	3 696 $
Dettes anciennes villes	29 $	57 $	34 $	198 $	162 $	128 $
Taxe relative à l'eau	640 $	709 $	648 $	697 $	571 $	640 $
Taxe relative à la voirie	19 $	21 $	20 $	21 $	17 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	58 $	64 $	59 $	63 $	52 $	58 $
Taxe relative aux services	500 $	672 $	420 $	318 $	356 $	435 $
Taxe relative aux investissements	280 $	394 $	257 $	55 $	211 $	253 $
	5 220 $	**6 015 $**	**5 178 $**	**5 378 $**	**4 666 $**	**5 230 $**
Variation totale	**4,8 % 239 $**	**4,0 % 230 $**	**5,7 % 280 $**	**6,6 % 332 $**	**4,7 % 209 $**	**5,1 % 254 $**

Note : les valeurs moyennes 2024 représentent des valeurs ajustées. Les taxes sont calculées à partir de ces valeurs ajustées.

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels de chaque arrondissement.

Graphique 7 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2023 à 2024, par arrondissement

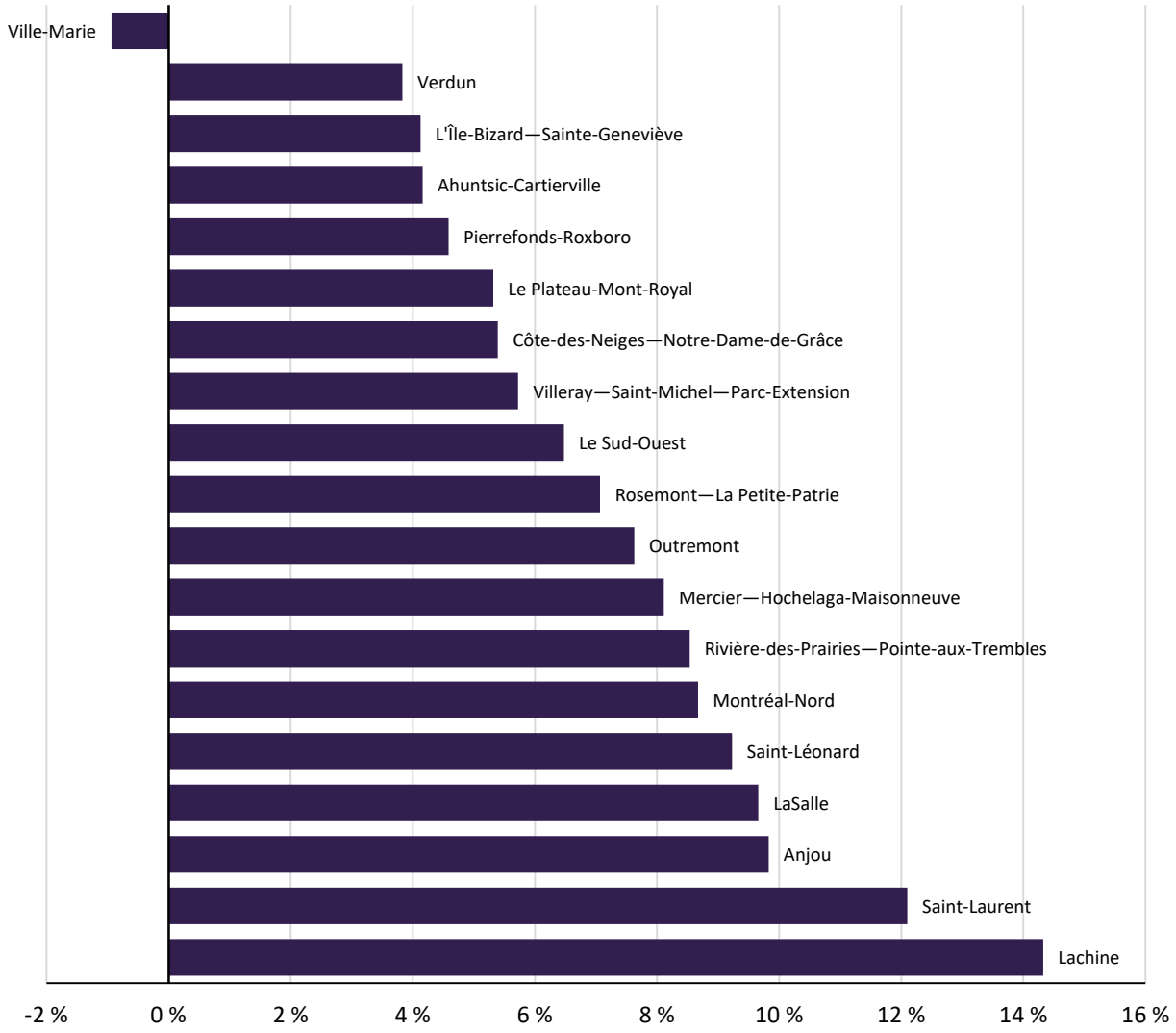

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 64 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles non résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales			Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sement	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à l'ARTM					
Ahuntsic-Cartierville	2,5 %	(0,0 %)	0,5 %	1,0 %	**4,0 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**4,2 %**
Anjou	7,4 %	(0,0 %)	0,6 %	1,1 %	**9,0 %**	0,6 %	0,2 %	**0,8 %**	**9,8 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,7 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	**5,3 %**	0,1 %	(0,0 %)	**0,0 %**	**5,4 %**
Lachine	12,3 %	(0,0 %)	0,6 %	1,2 %	**14,1 %**	0,2 %	0,0 %	**0,2 %**	**14,3 %**
LaSalle	7,6 %	0,0 %	0,6 %	1,1 %	**9,3 %**	0,3 %	0,1 %	**0,3 %**	**9,7 %**
Le Plateau-Mont-Royal	3,6 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	**5,2 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**5,3 %**
Le Sud-Ouest	4,8 %	0,1 %	0,5 %	1,0 %	**6,5 %**	0,1 %	(0,0 %)	**0,0 %**	**6,5 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,5 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	**4,0 %**	0,2 %	(0,0 %)	**0,1 %**	**4,1 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	6,2 %	0,1 %	0,5 %	1,1 %	**7,9 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**8,1 %**
Montréal-Nord	6,6 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	**8,3 %**	0,5 %	(0,0 %)	**0,4 %**	**8,7 %**
Outremont	5,9 %	(0,1 %)	0,6 %	1,1 %	**7,5 %**	0,1 %	(0,0 %)	**0,1 %**	**7,6 %**
Pierrefonds-Roxboro	2,8 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	**4,4 %**	0,1 %	0,0 %	**0,2 %**	**4,6 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	6,5 %	0,1 %	0,6 %	1,0 %	**8,2 %**	0,2 %	0,2 %	**0,3 %**	**8,5 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	5,2 %	0,1 %	0,6 %	1,1 %	**6,9 %**	0,2 %	(0,0 %)	**0,1 %**	**7,1 %**
Saint-Laurent	10,0 %	0,1 %	0,6 %	1,1 %	**11,8 %**	0,3 %	0,0 %	**0,3 %**	**12,1 %**
Saint-Léonard	7,3 %	(0,0 %)	0,6 %	1,1 %	**9,0 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**9,2 %**
Verdun	2,2 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	**3,8 %**	0,0 %	(0,0 %)	**0,0 %**	**3,8 %**
Ville-Marie	(2,3 %)	(0,2 %)	0,5 %	1,0 %	**(0,9 %)**	0,0 %	(0,0 %)	**0,0 %**	**(0,9 %)**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	4,0 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	**5,6 %**	0,1 %	(0,0 %)	**0,1 %**	**5,7 %**
VILLE DE MONTRÉAL	**3,0 %**	**0,0 %**	**0,5 %**	**1,0 %**	**4,5 %**	**0,1 %**	**0,0 %**	**0,1 %**	**4,6 %**

Note : Puisque la taxe relative à la voirie ne fait l'objet d'aucune variation en 2024, elle n est pas présentée dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, comme le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts sont le résultat des dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui lui sont associés. Conformément aux prévisions budgétaires de 2024, cela s'exprime comme suit :

	En milliers de $
▪ Dépenses totales de l'agglomération	3 623 980,9 $
▪ Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts)	(626 907,8 $)
▪ **Dépenses à financer par quotes-parts**	**2 997 073,1 $**

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales, et les quotes-parts spécifiques, qui ciblent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 2 997,1 M$ en 2024, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2023.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Sur les deux pages suivantes, un autre tableau décline les contributions de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour l'exercice budgétaire de 2024.

Tableau 65 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2023 à 2024

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2023	2024	En valeur	En %
Générales	**2 475 854,0**	**2 624 750,6**	**148 896,6**	***6,0***
Spécifiques				
Service des premiers répondants	11 869,9	12 761,3	891,4	*7,5*
Service de l'eau	183 185,9	197 693,7	14 507,8	*7,9*
Alimentation en eau potable	100 484,0	103 668,9	3 185,0	*3,2*
Compteurs d'eau	2 037,3	1 892,2	(145,1)	*(7,1)*
Travaux admissibles au programme TECQ	7 936,1	10 052,7	2 116,6	*26,7*
Travaux admissibles au programme FCCQ	8 031,4	8 361,2	329,8	*4,1*
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 248,4	5 114,5	(133,9)	*(2,6)*
Déficit des exercices antérieurs	87 881,4	32 778,0	(55 103,4)	*(62,7)*
Total	**2 882 528,4**	**2 997 073,1**	**114 544,7**	***4,0***

Tableau 66 – Quotes-parts de 2024

(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	**2 150 450,1**	**10 581,2**	**161 969,8**	**86 598,4**	**1 858,8**
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	15 160,6	74,6	1 141,9	367,0	0,1
Beaconsfield	25 856,9	127,2	1 947,5	1 236,1	0,0
Côte-Saint-Luc	31 226,3	-	2 351,9	1 697,9	1,2
Dollard-des-Ormeaux	48 141,1	236,9	3 625,9	3 174,0	3,8
Dorval	74 154,1	364,9	5 585,2	2 063,5	8,3
Hampstead	12 278,3	60,4	924,8	458,9	-
Kirkland	33 087,8	162,8	2 492,1	1 089,4	1,9
L'Île-Dorval	82,3	0,4	6,2	33,2	-
Montréal-Est	20 821,6	102,5	1 568,3	1 649,6	5,6
Montréal-Ouest	6 609,4	32,5	497,8	212,8	1,7
Mont-Royal	60 562,0	298,0	4 561,5	1 635,8	0,0
Pointe-Claire	73 038,1	359,4	5 501,2	1 799,7	9,8
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 241,5	45,5	696,1	393,1	0,2
Senneville	3 733,2	18,4	281,2	82,5	0,2
Westmount	60 307,4	296,7	4 542,3	1 177,0	0,5
Total – Villes reconstituées	**474 300,5**	**2 180,1**	**35 723,9**	**17 070,5**	**33,4**
Agglomération de Montréal	**2 624 750,6**	**12 761,3**	**197 693,7**	**103 668,9**	**1 892,2**

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit des exercices antérieurs	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
3 823,7	**4 372,3**	**4 736,6**	**26 854,9**	**2 451 245,9**	***81,8***	**Montréal**
						Villes reconstituées
188,8	116,3	-	189,3	17 238,6	***0,6***	Baie-D'Urfé
332,3	206,8	67,8	322,9	30 097,6	***1,0***	Beaconsfield
340,4	256,1	4,2	390,0	36 268,0	***1,2***	Côte-Saint-Luc
614,3	399,1	-	601,2	56 796,4	***1,9***	Dollard-des-Ormeaux
1 098,3	703,9	30,1	926,0	84 934,4	***2,8***	Dorval
161,9	99,9	-	153,3	14 137,6	***0,5***	Hampstead
474,8	294,9	1,1	413,2	38 018,0	***1,3***	Kirkland
0,9	0,6	-	1,0	124,7	***0,0***	L'Île-Dorval
273,1	156,4	-	260,0	24 837,1	***0,8***	Montréal-Est
69,8	54,6	-	82,5	7 561,1	***0,3***	Montréal-Ouest
768,3	486,4	66,0	756,3	69 134,3	***2,3***	Mont-Royal
865,6	549,3	208,4	912,1	83 243,6	***2,8***	Pointe-Claire
138,7	86,6	0,2	115,4	10 717,3	***0,4***	Sainte-Anne-de-Bellevue
55,2	33,6	-	46,6	4 250,8	***0,1***	Senneville
846,6	544,2	-	753,1	68 467,8	***2,3***	Westmount
6 229,0	**3 988,8**	**377,9**	**5 923,1**	**545 827,2**	***18,2***	**Total – Villes reconstituées**
10 052,7	**8 361,2**	**5 114,5**	**32 778,0**	**2 997 073,1**	***100,0***	**Agglomération de Montréal**

Potentiel fiscal d'agglomération

Le potentiel fiscal d'agglomération est le critère par défaut pour la répartition de dépenses d'agglomération entre les villes liées. Il est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée, communément appelée la RFU, et de la valeur de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Cette formule de calcul du potentiel fiscal est spécifique au calcul pour les fins de la répartition des dépenses d'agglomération[1].

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal ainsi que les pourcentages contributifs correspondants des villes liées de l'agglomération, pour les exercices de 2023 et 2024.

Les pourcentages contributifs au potentiel fiscal d'agglomération sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service donné par les premiers répondants et répondantes, et de celle pour le Service de l'eau.

Tableau 67 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2023 et 2024

Villes liées	Potentiel fiscal 2023		Potentiel fiscal 2024	
	M$	Pourcentages contributifs	M$	Pourcentages contributifs
Montréal	**587 886,6**	**81,94160 %**	**654 601,8**	**81,92969 %**
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	4 147,3	0,57806 %	4 614,9	0,57760 %
Beaconsfield	7 131,5	0,99401 %	7 870,9	0,98512 %
Côte-Saint-Luc	8 594,1	1,19787 %	9 505,3	1,18969 %
Dollard-des-Ormeaux	13 229,6	1,84398 %	14 654,3	1,83412 %
Dorval	20 091,1	2,80036 %	22 572,7	2,82519 %
Hampstead	3 401,5	0,47411 %	3 737,5	0,46779 %
Kirkland	9 152,5	1,27571 %	10 072,0	1,26061 %
L'Île-Dorval	22,8	0,00317 %	25,0	0,00313 %
Montréal-Est	5 520,1	0,76940 %	6 338,2	0,79328 %
Montréal-Ouest	1 828,5	0,25486 %	2 011,9	0,25181 %
Mont-Royal	16 757,1	2,33567 %	18 435,2	2,30734 %
Pointe-Claire	19 522,4	2,72110 %	22 233,0	2,78267 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	2 495,2	0,34779 %	2 813,1	0,35209 %
Senneville	1 017,7	0,14186 %	1 136,4	0,14223 %
Westmount	16 648,0	2,32045 %	18 357,7	2,29764 %
Total – Villes reconstituées	**129 559,2**	**18,05840 %**	**144 378,1**	**18,07031 %**
Agglomération de Montréal	**717 445,8**	**100,00000 %**	**798 979,9**	**100,00000 %**

Sources : Sommaires des rôles fonciers 2023-2025 des villes liées de l'agglomération de Montréal, actualisés au 14 septembre 2022 pour le potentiel fiscal 2023 et au 14 septembre 2023 pour le potentiel fiscal de 2024.

[1] Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer toutes les dépenses relevant de la compétence d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2024, les quotes-parts générales totalisent 2 624,8 M$, ce qui représente près de 87,6 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Les quotes-parts générales augmentent globalement de 6 % par rapport à l'exercice de 2023. À l'échelle de chacune des villes liées, les variations entre les deux exercices suivent l'évolution de leur poids contributif respectif au sein de l'agglomération, comme l'explique la section précédente. Le prochain tableau expose ces variations.

Tableau 68 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2023 à 2024

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2023	2024	En valeur	En %
Montréal	**2 028 754,4**	**2 150 450,1**	**121 695,6**	***6,0***
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	14 312,0	15 160,6	848,6	*5,9*
Beaconsfield	24 610,2	25 856,9	1 246,7	*5,1*
Côte-Saint-Luc	29 657,6	31 226,3	1 568,7	*5,3*
Dollard-des-Ormeaux	45 654,3	48 141,1	2 486,8	*5,4*
Dorval	69 332,9	74 154,1	4 821,2	*7,0*
Hampstead	11 738,2	12 278,3	540,1	*4,6*
Kirkland	31 584,7	33 087,8	1 503,1	*4,8*
L'Île-Dorval	78,6	82,3	3,7	*4,7*
Montréal-Est	19 049,3	20 821,6	1 772,3	*9,3*
Montréal-Ouest	6 310,0	6 609,4	299,4	*4,7*
Mont-Royal	57 827,7	60 562,0	2 734,3	*4,7*
Pointe-Claire	67 370,4	73 038,1	5 667,6	*8,4*
Sainte-Anne-de-Bellevue	8 610,7	9 241,5	630,8	*7,3*
Senneville	3 512,2	3 733,2	221,0	*6,3*
Westmount	57 450,9	60 307,4	2 856,5	*5,0*
Total – Villes reconstituées	**447 099,6**	**474 300,5**	**27 200,9**	***6,1***
Agglomération de Montréal	**2 475 854,0**	**2 624 750,6**	**148 896,6**	***6,0***

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales financent un plus large éventail d'activités municipales. Aussi, la répartition de ces quotes-parts par activités permet aux villes liées de connaître l'importance relative de chacune. Comme on peut le constater au graphique suivant, la sécurité publique et le transport collectif regroupent 68 % des activités financées par les quotes-parts générales.

Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2024

Activités	Part relative
Administration générale	8,5 %
Sécurité publique	
Police	26,5 %
Sécurité incendie	14,4 %
Sécurité civile et autres	0,7 %
Transport	
Transport collectif	25,8 %
Réseau routier et autres	0,7 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	2,8 %
Protection de l'environnement	0,1 %
Santé et bien-être	
Logement social	0,9 %
Autres	0,3 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Promotion et développement économique	1,3 %
Rénovation urbaine et autres	0,4 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,5 %
Activités culturelles	3,6 %
Sous-total	**87,3 %**
Activités financières et PCI	**12,7 %**
Total	**100,0 %**

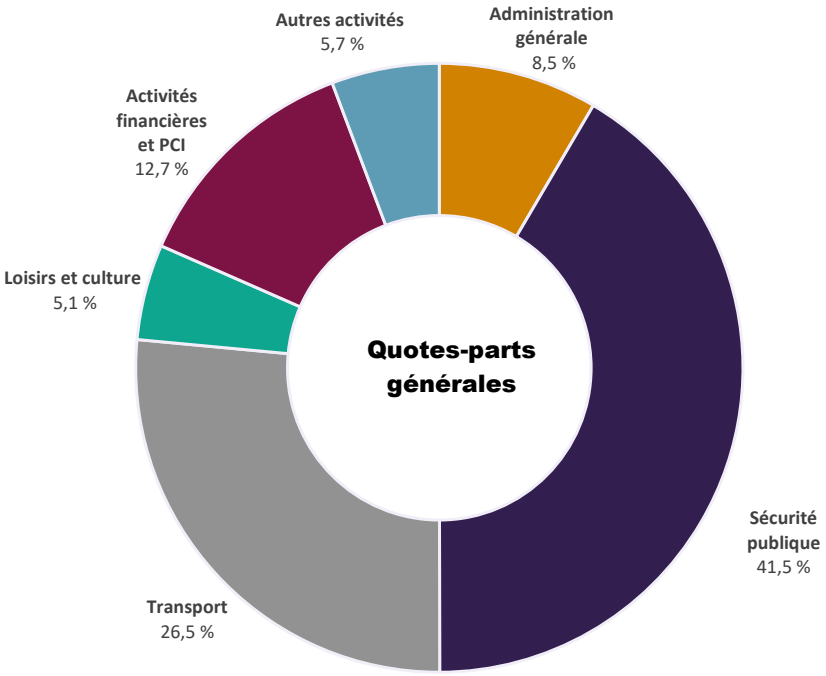

Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 372,3 M$. Elles représentent 12,4 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts et visent le financement d'activités précises.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service (RLRQ, c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, la Ville de Côte-Saint-Luc ne contribue pas au financement de ces dépenses d'agglomération.

En 2024, les prévisions pour ce service s'élèvent à 12,8 M$, en hausse de 0,9 M$. Deux éléments déterminent ces quotes-parts : les dépenses d'exploitation (équipements, formation continue et rémunération) et la subvention provenant du gouvernement, laquelle est liée au temps de réponse des

interventions. Or, en 2024, les coûts augmenteront de 0,9 M$, ce qui représente une hausse de 4,5 % par rapport à 2023. Par ailleurs, la subvention anticipée demeure stable.

Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal d'agglomération en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable
Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. La prévision des coûts s'élève à 103,7 M$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé sur la production de l'année 2022, est estimé à 388,1 millions de m^3. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,2671 $ par m^3, lequel sera utilisé pour déterminer la facturation, aussi provisoire, de chacune des villes liées.

Ces quotes-parts seront révisées au terme de l'exercice financier de 2024, une fois que les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable seront connus ainsi que la consommation réelle. Conformément aux dispositions du règlement annuel concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part, advenant un solde résiduel à payer.

On observe une augmentation des quotes-parts de 3,2 % par rapport à 2023.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention
Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc assumées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués dans ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ainsi que du volet « Grandes villes » du Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique de bénéficier de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d'agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour le financement des travaux admissibles au Programme de la TECQ et au volet « Grandes villes » du FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chacun des exercices financiers où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques qui seront facturées en 2024 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2022, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures pour les exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 10,1 M$ pour les travaux admissibles au Programme de la TECQ et à 8,4 M$ pour les travaux

admissibles au volet « Grandes villes » du Programme FCCQ. Pour les deux programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 15,3 % par rapport à 2023.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau
L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que les frais relatifs à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2024, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 1,9 M$ pour l'exercice de 2024, soit une diminution de 0,1 M$, ou 7,1 %, par rapport à 2023.

Quotes-parts pour le service de l'eau
Les autres dépenses reliées au Service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées selon le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 197,7 M$ en 2024, soit une hausse de 7,9 % par rapport à 2023.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le Service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ, ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2024, ces quotes-parts totalisent 321,7 M$, soit une augmentation de 20 M$, ou 6,6 %, par rapport à 2023.

Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)
La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (LQ 2008, c. 19) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la *Loi* prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, de 2007 et de 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2024, ces dernières totalisent 5,1 M$, soit une réduction de 2,6 % par rapport à 2023. Rappelons que selon le calendrier du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces dettes en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Des quotes-parts spécifiques pour s'acquitter du déficit des exercices antérieurs s'ajoutent annuellement. Le tableau suivant expose sommairement les résultats financiers pour l'agglomération pour les 4 derniers exercices. En premier, on y trouve les revenus et les charges de fonctionnement pour l'agglomération, ce qui permet de connaître l'excédent avant le financement et les affectations. Les données relatives au financement sont ensuite retranchées, soit le remboursement de la dette à long terme ainsi que l'ensemble des affectations, composées notamment des réserves financières utilisées pour des paiements au comptant des immobilisations. Enfin, la dernière ligne du tableau présente les résultats des activités de fonctionnement à des fins fiscales, conformément aux normes comptables en vigueur.

Tableau 69 – Résultats financiers de l'agglomération de Montréal – Exercices 2019 à 2022

(en millions de dollars)	Au 31 déc. 2019	Au 31 déc. 2020	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2022
Revenus	2 917,6	3 014,3	3 013,1	3 436,0
Charges de fonctionnement	2 573,6	2 814,0	2 905,6	2 937,9
Excédent avant financement et affectations	**343,9**	**200,2**	**107,6**	**498,1**
Remboursement de la dette à long terme	(163,0)	(127,3)	(143,2)	(156,0)
Affectations	(121,1)	(268,6)	(31,0)	(163,6)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**59,8**	**(195,6)**	**(66,6)**	**178,5**

Sources : rapports financiers annuels de la Ville de Montréal, de 2019 à 2022.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires de 2024, il faut se référer aux résultats de l'exercice financier de 2022 pour établir le point de départ de l'analyse. Dans le tableau précédent, ces résultats se sont soldés par un surplus de 178,5 M$. À ce montant on doit aussi ajouter le déficit accumulé au terme de l'exercice financier de 2021, soit 299,2 M$, de sorte que le déficit accumulé après les affectations s'élève à 120,7 M$. Enfin, pour compléter ce portrait, on doit retrancher les revenus de 87,9 M$ qui avaient été budgétés en 2023 pour le déficit des exercices antérieurs. Conséquemment, les quotes-parts spécifiques prévues à l'agglomération en 2024 pour combler le déficit des exercices antérieurs s'élèvent à 32,8 M$.

Le tableau suivant permet une meilleure compréhension.

Tableau 70 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2019 à 2022 et budgets de 2023 et 2024

(en millions de dollars)	Exercices financiers (réels)				Budgets	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Quotes-parts						
Générales	2 143,3	2 158,5	2 221,8	2 291,2	2 475,9	2 624,8
Spécifiques (sauf déficit des exercices antérieurs)	251,2	257,6	263,4	279,4	318,8	339,5
Déficit des exercices antérieurs	**86,2**	**15,6**	**21,3**	**211,3**	**87,9**	**32,8**
Autres revenus	436,9	582,5	506,6 $	654,1	582,7	620,1
Total des revenus	**2 917,6**	**3 014,3 $**	**3 013,1 $**	**3 436,0**	**3 465,2**	**3 617,2**
Total des charges	**2 573,6**	**2 814,0**	**2 905,6**	**2 937,9**	**2 977,8**	**3 155,0**
Excédent avant le financement et les affectations	**343,9**	**200,2**	**107,6**	**498,1**	**487,4**	**462,2**
Remboursement de la dette à long terme	(163,0)	(127,3 $)	(143,2 $)	(156,0 $)	(184,3)	(185,2)
Affectations	(121,1)	(268,6 $)	(31,0 $)	(163,6)	(303,1)	(277,0)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**59,8**	**(195,6)**	**(66,6)**	**178,5**	**-**	**-**
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	(96,8)	(96,8)	(232,6)	(299,2)		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	59,8	(195,6)	(66,6)	178,5		
Autres affectations nettes	-	**59,8**	**-**	**-**		
Excédent (déficit) accumulé après affectations	**(36,9)**	**(232,6)**	**(299,2)**	**(120,7)**		
Somme déjà prévue au budget de 2023 à titre de quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs :				**87,9**		
Quotes-parts exigées en 2024 pour le déficit des exercices antérieurs :				**32,8**		

Autres revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération

Outre les quotes-parts exigées des municipalités liées, le conseil d'agglomération prélève deux taxes : la taxe pour le financement du service d'urgence 911 et la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

Taxe pour le financement du service 911

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire (le « 911 »). Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,46 $ et payée par tout client d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911. Le tarif mensuel de 0,46 $ est en vigueur depuis le 1er août 2016. Le montant de la taxe sera modifié à compter du 1er janvier 2024, passant de 0,46 $ par mois à 0,52 $ par mois, et sera indexé selon l'indice de des prix à la consommation (IPC) à partir du 1er janvier 2025.

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions s'élèvent à 15,3 M$ en 2024, soit une augmentation de 2 M$ par rapport à 2023.

Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) a été introduite sur le territoire de l'agglomération en 2011. Les revenus de la TIV sont destinés à financer une partie des coûts attribuables au transport en commun. La taxe est imposée sur l'immatriculation des véhicules de promenade, sur le territoire de l'agglomération, au taux de 45 $ par véhicule. Les prévisions de revenus pour 2024 sont de 17,6 M$, soit une baisse de 18,3 M$ par rapport à 2023. Cette variation importante est attribuable à l'élimination de la TIV en 2024, entraînée par la mise en place simultanée d'une nouvelle taxe sur l'immatriculation prélevée sur l'ensemble du territoire de la CMM et de la Ville de Saint-Jérôme, et dont les revenus seront destinés à l'ARTM.

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel (Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal).

Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016 entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalaises et montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville et réalisée entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2016 est également à la charge des contribuables de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées en fonction de leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

Selon les dernières prévisions du Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal, le taux d'inflation est établi à 2,5 %, ce qui porterait la contribution à 9,5 M$ en 2024.

Tableau 71 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Baie-D'Urfé	239,5	246,9	260,4	267,5	295,2	295,2	302,1
Beaconsfield	413,5	459,2	466,6	476,8	507,6	507,6	515,3
Côte-Saint-Luc	551,0	550,2	564,0	575,4	611,7	611,7	622,3
Dollard-des-Ormeaux	813,5	828,8	839,5	857,4	941,7	941,7	959,4
Dorval	1 414,0	1 379,2	1 416,3	1 448,9	1 430,1	1 430,1	1 477,8
Hampstead	195,7	217,7	220,7	224,8	242,1	242,1	244,7
Kirkland	578,7	599,0	614,3	636,1	651,5	651,5	659,4
L'Île-Dorval	1,4	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6	1,6
Montréal-Est	339,7	317,1	320,5	329,4	392,9	392,9	415,0
Montréal-Ouest	113,9	116,7	117,9	120,2	130,1	130,1	131,7
Mont-Royal	1 034,0	1 091,9	1 113,9	1 151,3	1 192,7	1 192,7	1 206,9
Pointe-Claire	1 267,7	1 257,7	1 291,7	1 329,2	1 389,6	1 389,6	1 455,6
Sainte-Anne-de-Bellevue	147,0	145,6	150,4	155,3	177,6	177,6	184,2
Senneville	66,7	63,7	64,5	66,0	72,4	72,4	74,4
Westmount	1 130,4	1 189,6	1 200,4	1 227,2	1 185,0	1 185,0	1 201,9
Total – Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville	**8 306,9**	**8 464,7**	**8 642,4**	**8 867,1**	**9 221,8**	**9 221,8**	**9 452,4**

8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale

La rémunération globale s'élève à 2,7 G$ et représente 39 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 38,7 % en 2023. La section suivante traite particulièrement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Effectif

Variation de l'effectif
La variation de l'effectif de 2023 à 2024 est de 400,8 années-personnes. Elle est le résultat d'une augmentation de 340,5 a-p. au budget de fonctionnement et d'une augmentation de 60,3 a-p. au PDI. En effet, comme chaque année, des postes sont créés afin de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Voici les exemples les plus importants :

Arrondissements
- 188 postes liés à des besoins spécifiques.

Police
- 107 postes permanents pour l'ajout de policières et policiers liés à l'entente avec le ministère de la Sécurité publique. L'augmentation totale, débutée en 2023, de l'effectif policier sera de 225 postes au 31 décembre 2024, comme spécifié dans l'entente;
- 9 a-p. pour davantage de brigadières et de brigadiers afin de permettre la sécurisation d'une vingtaine de traverses supplémentaires.

Urbanisme et mobilité
- 19 postes pour le bureau de projet du prolongement de la ligne bleue du métro, financé par l'ARTM;
- 8 postes temporaires pour l'inventaire des bâtiments patrimoniaux sur le territoire de l'agglomération, en partie financée par une entente avec le MCC;
- 9 postes associés à Vision Zéro – Sécurisation des écoles et des piétonnes et piétons aînés soutien technique offert aux arrondissements et pistes cyclables.

Technologies de l'information
- 12 postes répondant aux besoins en sécurité et assurer la résilience des infrastructures informatiques.

Sécurité incendie
- 25 postes nets pour la bonification du service de la prévention (préventionnistes et brigade de l'avertisseur de fumée) portant le total à 33 postes.

Diversité et inclusion sociale
- 6 postes pour la consolidation de l'équipe mobile de médiation et d'intervention sociales (EMMIS).

Autres
- 3 postes au Service de l'eau pour la cybersécurité;
- 1 poste au Service des affaires juridiques pour la mise en œuvre des nouveaux pouvoirs afférents au développement économique.

Par ailleurs, la revue des activités et des programmes vise une réduction de 91 postes dans les unités d'affaires en cours d'année 2024.

Tableau 72 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2023 comparatif			Budget 2024			Variation a-p. 2024-2023		
	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Services administratifs									
Services de la direction générale									
Direction générale	117,4	0,8	118,2	119,4	0,8	120,2	2,0	-	2,0
Finances	384,1	15,3	399,4	388,1	20,8	408,9	4,0	5,5	9,5
Planification stratégique et performance organisationnelle	41,5	8,0	49,5	56,5	11,0	67,5	15,0	3,0	18,0
Ressources humaines	462,0	31,5	493,5	470,0	38,9	508,9	8,0	7,4	15,4
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	34,0	-	34,0	34,0	-	34,0	-	-	-
Bureau du vérificateur général	37,0	-	37,0	40,0	-	40,0	3,0	-	3,0
Commission de la fonction publique de Montréal	5,0	-	5,0	11,0	-	11,0	6,0	-	6,0
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Total – Services administratifs	**1 083,0**	**55,6**	**1 138,6**	**1 121,0**	**71,5**	**1 192,5**	**38,0**	**15,9**	**53,9**
Économie et rayonnement de la métropole									
Approvisionnement	321,3	16,6	337,9	322,3	15,0	337,3	1,0	(1,6)	(0,6)
Développement économique	74,0	-	74,0	74,0	-	74,0	-	-	-
Évaluation foncière	180,2	3,0	183,2	180,2	3,0	183,2	-	-	-
Stratégie immobilière	78,0	-	78,0	78,0	-	78,0	-	-	-
Total – Économie et rayonnement de la métropole	**653,5**	**19,6**	**673,1**	**654,5**	**18,0**	**672,5**	**1,0**	**(1,6)**	**(0,6)**
Qualité de vie									
Culture	181,3	9,9	191,2	182,3	8,9	191,2	1,0	(1,0)	-
Diversité et inclusion sociale	63,0	-	63,0	82,0	-	82,0	19,0	-	19,0
Environnement	250,6	20,1	270,7	256,6	18,1	274,7	6,0	(2,0)	4,0
Espace pour la vie	444,2	3,0	447,2	444,2	4,0	448,2	-	1,0	1,0
Habitation	122,0	0,5	122,5	124,0	1,0	125,0	2,0	0,5	2,5
Total – Qualité de vie	**1 061,1**	**33,5**	**1 094,6**	**1 089,1**	**32,0**	**1 121,1**	**28,0**	**(1,5)**	**26,5**
Sécurité urbaine et conformité									
Affaires juridiques	527,2	13,0	540,2	526,2	15,0	541,2	(1,0)	2,0	1,0
Greffe	212,5	3,5	216,0	212,5	3,5	216,0	-	-	-
Services de sécurité publique									
Sécurité incendie	2 751,5	7,0	2 758,5	2 777,0	8,8	2 785,8	25,5	1,8	27,3
Service de police	6 159,5	16,7	6 176,2	6 255,9	21,0	6 276,9	96,4	4,3	100,7
Total – Sécurité urbaine et conformité	**9 650,7**	**40,2**	**9 690,9**	**9 771,6**	**48,3**	**9 819,9**	**120,9**	**8,1**	**129,0**
Service aux citoyens									
Concertation des arrondissements	124,8	3,8	128,6	126,8	3,3	130,1	2,0	(0,5)	1,5
Expérience citoyenne et communications	259,8	8,8	268,6	263,8	13,5	277,3	4,0	4,7	8,7
Grands parcs, Mont-Royal et sports	246,6	101,8	348,4	246,6	101,8	348,4	-	-	-
Matériel roulant et ateliers	472,0	15,0	487,0	472,0	15,0	487,0	-	-	-
Technologies de l'information	485,4	298,0	783,4	496,9	317,0	813,9	11,5	19,0	30,5
Total – Service aux citoyens	**1 588,6**	**427,4**	**2 016,0**	**1 606,1**	**450,6**	**2 056,7**	**17,5**	**23,2**	**40,7**
Urbanisme, mobilité et infrastructures									
Commission des services électriques	106,8	79,0	185,8	110,3	77,0	187,3	3,5	(2,0)	1,5
Eau	839,2	140,6	979,8	839,0	146,8	985,8	(0,2)	6,2	6,0
Gestion et planification des immeubles	631,2	44,0	675,2	638,2	46,0	684,2	7,0	2,0	9,0
Infrastructures du réseau routier	226,5	210,8	437,3	231,0	206,8	437,8	4,5	(4,0)	0,5
Urbanisme et mobilité	287,7	47,9	335,6	322,7	50,9	373,6	35,0	3,0	38,0
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**2 091,4**	**522,3**	**2 613,7**	**2 141,2**	**527,5**	**2 668,7**	**49,8**	**5,2**	**55,0**
Dépenses communes									
Bureau des régimes de retraite	59,0	-	59,0	58,0	-	58,0	(1,0)	-	(1,0)
Revue des activités et programmes	-	-	-	(91,0)	-	(91,0)	(91,0)	-	(91,0)
Total – Dépenses communes	**59,0**	**-**	**59,0**	**(33,0)**	**-**	**(33,0)**	**(92,0)**	**-**	**(92,0)**
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	436,0	3,5	439,5	449,8	5,0	454,8	13,8	1,5	15,3
Anjou	223,9	-	223,9	223,9	-	223,9	-	-	-
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	522,4	4,0	526,4	559,9	3,0	562,9	37,5	(1,0)	36,5
Lachine	242,4	2,0	244,4	248,4	2,0	250,4	6,0	-	6,0
LaSalle	283,2	5,0	288,2	291,7	5,0	296,7	8,5	-	8,5
Le Plateau-Mont-Royal	445,4	3,0	448,4	460,5	5,0	465,5	15,1	2,0	17,1
Le Sud-Ouest	433,0	2,0	435,0	440,0	6,5	446,5	7,0	4,5	11,5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	117,7	6,0	123,7	113,7	6,0	119,7	(4,0)	-	(4,0)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	588,1	11,7	599,8	604,5	11,7	616,2	16,4	-	16,4
Montréal-Nord	378,1	2,0	380,1	373,8	2,0	375,8	(4,3)	-	(4,3)
Outremont	120,6	5,5	126,1	122,7	5,5	128,2	2,1	-	2,1
Pierrefonds-Roxboro	274,7	5,0	279,7	280,6	6,0	286,6	5,9	1,0	6,9
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	450,3	-	450,3	459,3	1,0	460,3	9,0	1,0	10,0
Rosemont–La Petite-Patrie	695,5	7,0	702,5	711,0	7,0	718,0	15,5	-	15,5
Saint-Laurent	578,2	-	578,2	598,3	-	598,3	20,1	-	20,1
Saint-Léonard	249,3	-	249,3	253,8	-	253,8	4,5	-	4,5
Verdun	320,0	4,2	324,2	323,6	3,2	326,8	3,6	(1,0)	2,6
Ville-Marie	605,8	-	605,8	622,4	-	622,4	16,6	-	16,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	446,5	3,0	449,5	450,5	6,0	456,5	4,0	3,0	7,0
Total – Arrondissements	**7 411,1**	**63,9**	**7 475,0**	**7 588,4**	**74,9**	**7 663,3**	**177,3**	**11,0**	**188,3**
Total – Effectif	**23 598,4**	**1 162,5**	**24 760,9**	**23 938,9**	**1 222,8**	**25 161,7**	**340,5**	**60,3**	**400,8**

Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employées et employés ainsi que des élues et élus. Il comprend aussi les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les rajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon) de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Au budget de 2024, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 116 M$, ou 4,4 %, passant de 2 614,5 M$ à 2 730,5 M$. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de l'effectif de la Ville, la signature de la convention collective des policières et policiers et la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. Cette hausse porte le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement à 39 %, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 9 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

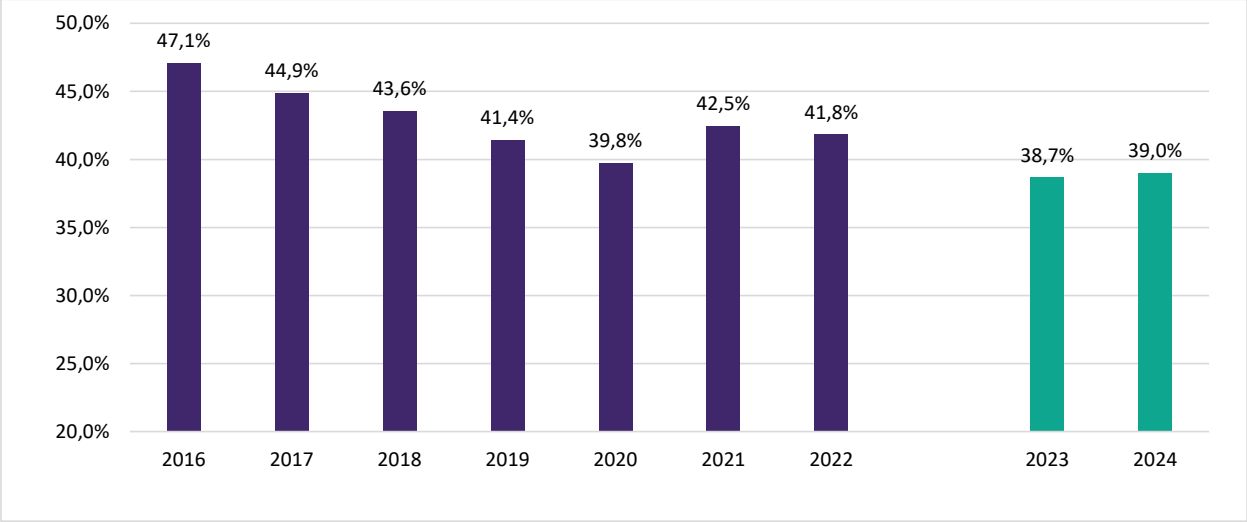

Tableau 73 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Rémunération	1 836 527,5	1 913 231,4	2 008 534,5	2 114 514,9	2 194 398,8	2 115 366,9	2 209 375,4
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	199 012,7	206 513,2	237 006,0	242 942,5	194 114,1	190 472,2	196 727,1
Services passés	64 007,2	42 850,6	73 118,2	31 700,0	(54 602,1)	(45 073,5)	(41 482,2)
Total – Régimes de retraite	**263 019,8**	**249 363,9**	**310 124,2**	**274 642,5**	**139 512,0**	**145 398,7**	**155 244,9**
Charges sociales et autres cotisations	249 633,5	287 943,9	292 244,4	330 176,1	369 893,6	353 717,4	365 886,1
Total – Cotisations de l'employeur	**512 653,3**	**537 307,8**	**602 368,6**	**604 818,6**	**509 405,6**	**499 116,1**	**521 131,0**
Total – Rémunération globale	**2 349 180,8**	**2 450 539,2**	**2 610 903,1**	**2 719 333,5**	**2 703 804,4**	**2 614 483,0**	**2 730 506,4**

La rémunération augmente de 94,0 M$, ou 4,4 %, pour atteindre 2 209,4 M$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services centraux
- une hausse de 38,1 M$ découlant des indexations salariales, des progressions statutaires et des nouvelles conventions collectives;
- une hausse de 12,6 M$ pour une augmentation de l'effectif associée aux nouveaux besoins qui nécessitent la création de postes dans les services centraux;
- une hausse de 6,0 M$ pour l'augmentation du budget d'heures supplémentaires, au SIM;
- une hausse de 5,1 M$ pour l'augmentation du budget d'heures supplémentaires, au SPVM.

Arrondissements
- une hausse de 16,7 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une hausse de 14,3 M$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins;
- une hausse de 1,2 M$ pour l'augmentation du budget d'heures supplémentaires.

Les cotisations de l'employeur augmentent de 22,0 M$, ou 4,4 %, pour atteindre 521,1 M$. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :
- une hausse de 12,8 M$ associée à l'augmentation d'effectifs;
- une hausse de 11,4 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une baisse de 2,2 M$ associée aux assurances collectives et aux autres avantages sociaux.

Pour de plus amples détails sur les régimes de retraite, le lectorat peut consulter la section « Régimes de retraite ».

Tableau 74 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élues et élus	103,0	13 635,6	1 377,3	3 635,0	18 647,9
Cadres de gestion	1 422,8	201 408,5	20 164,7	35 551,0	257 124,2
Cadres-conseils	524,2	58 495,9	6 132,9	8 101,2	72 730,0
	1 947,0	**259 904,4**	**26 297,6**	**43 652,2**	**329 854,2**
Contremaîtresses et contremaîtres	409,2	42 612,4	4 783,4	6 822,3	54 218,1
Juges	31,0	8 812,0	367,3	5 834,4	15 013,7
Professionnelles et professionnels	3 033,2	324 551,5	35 806,1	42 008,8	402 366,4
Cols blancs	6 097,9	402 361,5	53 356,6	67 609,5	523 327,6
Cols bleus	4 749,7	344 842,5	45 474,1	39 166,0	429 482,6
Policières et policiers	4 999,4	538 542,3	60 903,0	14 778,9	614 224,2
Pompières et pompiers	2 395,0	265 438,4	28 110,8	41 693,3	335 242,5
Préposées et préposés aux traverses d'écoliers	264,5	13 631,0	1 906,9	-	15 537,9
Gestion des postes vacants	-	(30 281,4)	(3 985,3)	(5 292,4)	(39 559,1)
Revue des activités et programmes	(91,0)	(7 818,3)	(1 029,0)	(1 152,7)	(10 000,0)
	23 938,9	**2 176 231,9**	**253 368,8**	**258 755,3**	**2 688 356,0**
Sécurité du revenu[1]		5 969,6	782,6	875,2	7 627,4
Agence de mobilité durable[2]		27 173,9	3 457,6	3 891,5	34 523,0
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	**23 938,9**	**2 209 375,4**	**257 609,0**	**263 522,0**	**2 730 506,4**

[1] Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employées et employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ce personnel ne fait pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais sa rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

[2] Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employées et employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que le personnel de l'Agence ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.

Le PDI comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable a augmenté de 8,1 M$, ou 5,4 %, pour atteindre 157,4 M$. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation de l'effectif. L'effectif capitalisable augmente de 5,2 % et passe à 1 222,8 années-personnes.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 75 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	45,9	6 646,7	688,5	1 006,8	8 342,0
Cadres-conseils	29,9	3 760,9	393,5	568,5	4 722,9
	75,8	**10 407,6**	**1 082,0**	**1 575,3**	**13 064,9**
Contremaîtresses et contremaîtres	3,0	284,1	32,8	44,5	361,4
Professionnelles et professionnels	779,5	84 646,4	9 250,0	10 626,8	104 523,2
Cols blancs	345,7	29 219,9	3 900,3	4 498,5	37 618,7
Cols bleus	16,8	1 271,2	163,7	206,4	1 641,3
Policières et policiers	2,0	170,6	21,4	25,9	217,9
Total – Main-d'œuvre capitalisée	**1 222,8**	**125 999,8**	**14 450,2**	**16 977,4**	**157 427,4**
Sources de financement					
Paiement au comptant					14 223,7
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					9 498,7
À la charge des contribuables					133 705,0
Total – Sources de financement					**157 427,4**

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé :

- soit le montant des prestations que recevront les employées et employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- soit la formule de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement fondé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service de la participante ou du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite) de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse et investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime servent à financer à long terme les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme

prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employées et employés (participantes et participants aux régimes). Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (comme les intérêts). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique « Cotisations de l'employeur », représentent 155,2 M$ en 2024, comparativement à 145,4 M$ au budget de 2023. Lorsqu'on tient compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 158,2 M$ en 2024, comparativement à 123 M$ en 2023, soit une augmentation de 35,2 M$.

En raison de la pandémie mondiale de COVID-19 et des risques financiers qui en ont découlé, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place de nouvelles mesures d'allègement fiscal, applicables à compter de 2021. L'allègement fiscal permet de réduire à court et à moyen terme l'impact financier de la COVID-19 sur les coûts associés aux régimes. Les allègements utilisés doivent être reconnus linéairement sur l'horizon restant de la mesure sans dépasser 2030. Depuis 2023, aucun allègement n'est disponible compte tenu des gains réalisés en 2021 et en 2022. En 2023 et en 2024, une charge de 9,6 M$ est ajoutée au budget de fonctionnement, en contrepartie des allègements pris en 2021 et en 2022.

Graphique 10 – Charges de retraite – budgets de 2015 à 2024
(en millions de dollars)

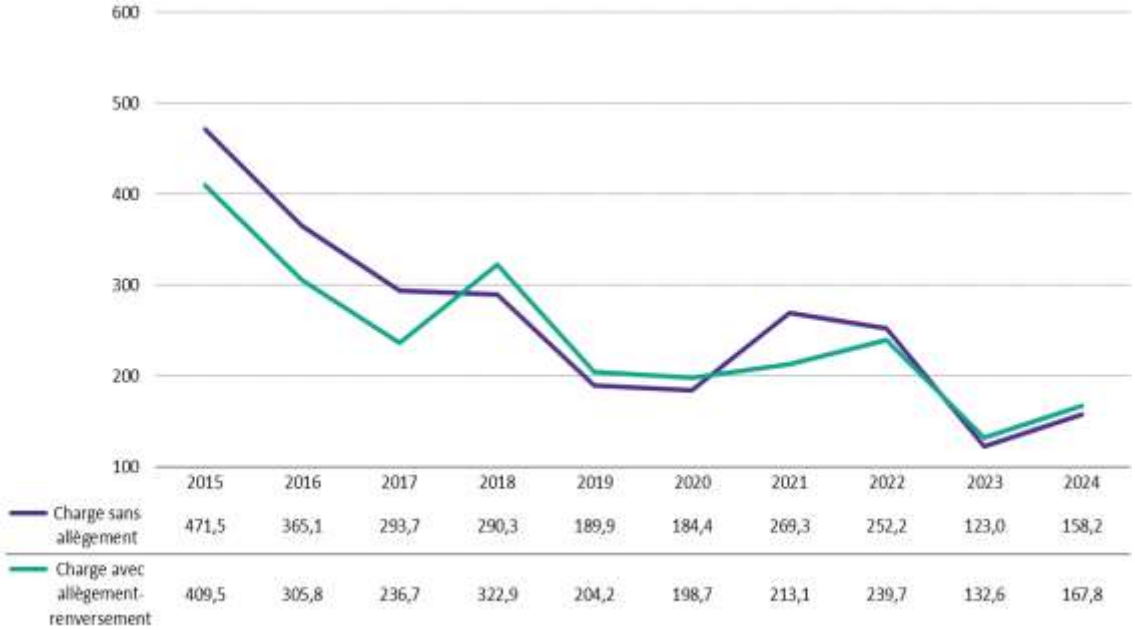

Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- Le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de quatre ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, comparativement à la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- Le délai de trois ans, en général, entre chaque évaluation à des fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- Les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- L'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- Les impacts à court terme de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que, globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des différentes méthodologies et hypothèses (comptable ou de financement).

Graphique 11 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2015 à 2024
(en millions de dollars)

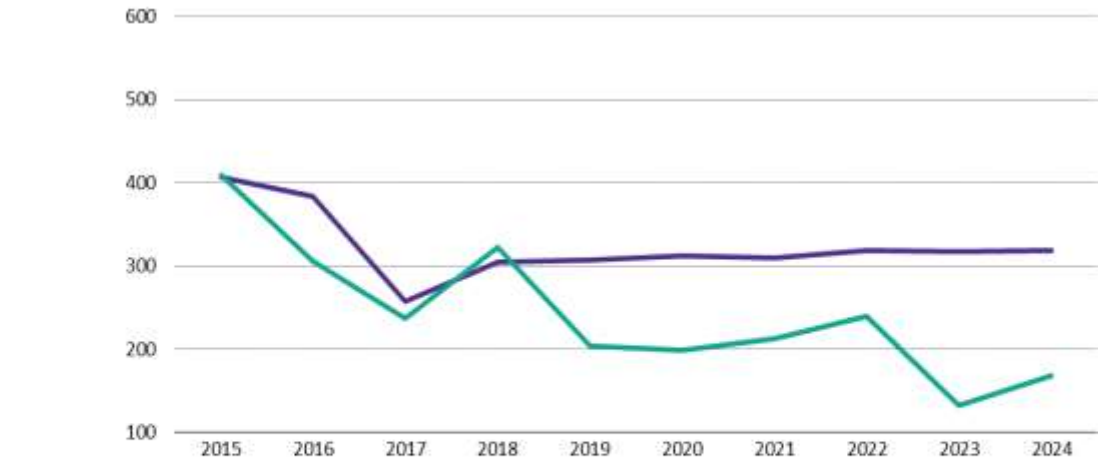

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Cotisations de la Ville	407,0	383,5	257,1	305,2	307,1	312,5	310,0	318,4	316,7	318,3
Charge avec allègement-renversement	409,5	305,8	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7	132,6	167,8

8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette

L'Administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au PDI. Une section particulière du PDI 2024-2033 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de la Ville de Montréal.

Tableau 76 – Profil de l'endettement de Montréal

Situation au 31 décembre 2022	
Dette brute en circulation (en M$)	12 107,3
Dette nette à la charge des contribuables de la ville et de l'agglomération de Montréal (en M$)	6 526,1
Nombre d'emprunts en circulation	83
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,47
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2023	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M$)	900,3
Refinancements (en M$)	2,2
Besoins de la STM (en M$)	32,5
Programme global (en M$)	935,0
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2024	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M$)	923,4
Refinancements (en M$)	28,1
Besoins de la STM (en M$)	222,9
Programme global (en M$)	1 174,4
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2024 (en M$)	96,4
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2022 (en %)	106
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2023 (en %)	105
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2024 (en %)	108
Limite prévue à la politique (en %)[1]	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2024, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,2
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
Standard & Poor's	
Depuis août 2022	AA
Octobre 2015-juillet 2022	AA-
1984-2015	A+

[1] Une dérogation est en vigueur jusqu'en 2027 pour porter la limite du ratio à 120 %.

La répartition de l'ensemble du coût de la dette pour la période 2019-2024 est présentée ci-dessous.

Tableau 77 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais	400 983,1	396 696,4	406 616,1	417 120,8	451 494,3	463 750,2	452 857,1
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	495 960,9	534 848,0	568 666,5	595 908,9	633 834,3	655 094,4	636 438,4
	896 944,0	**931 544,4**	**975 282,6**	**1 013 029,7**	**1 085 328,6**	**1 118 844,6**	**1 089 295,5**
Affectation au remboursement de la dette	46 028,5	61 417,9	65 635,4	182 200,9	68 405,4	68 405,4	67 422,6
Remboursement de capital par des subventions[1]	79 615,4	72 462,5	64 727,8	56 361,5	59 383,3	52 875,5	44 970,5
Remboursement de capital de la STM[2]	26 254,6	21 139,9	92 303,2	27 190,9	30 695,7	30 695,7	87 609,4
	151 898,5	**155 020,3**	**222 666,4**	**265 753,3**	**158 484,4**	**151 976,6**	**200 002,5**
Coût brut de la dette	**1 048 842,5**	**1 086 564,7**	**1 197 949,0**	**1 278 783,0**	**1 243 813,0**	**1 270 821,2**	**1 289 298,0**
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	68 104,3	66 043,9	73 140,2	83 367,8	100 533,6	94 010,0	91 310,8
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	25 448,2	22 460,7	21 499,1	17 933,5	16 013,2	17 087,2	9 496,2
- pour la portion du capital[1]	79 615,4	72 462,5	64 727,8	56 361,5	59 383,3	52 875,5	44 970,5
	173 167,9	**160 967,1**	**159 367,1**	**157 662,8**	**175 930,1**	**163 972,7**	**145 777,5**
Moins :							
Recouvrement de la STM							
- pour la portion des intérêts	36 190,2	43 009,4	49 965,8	49 661,1	52 991,9	57 074,0	66 174,7
- pour la portion du capital[2]	26 254,6	21 139,9	92 303,2	27 190,9	30 695,7	30 695,7	87 609,4
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	41 422,9	43 827,0	45 970,6	46 696,7	50 273,0	51 425,4	55 251,1
	103 867,7	**107 976,3**	**188 239,6**	**123 548,7**	**133 960,6**	**139 195,1**	**209 035,2**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**771 806,9**	**817 621,3**	**850 342,3**	**997 571,5**	**933 922,3**	**967 653,4**	**934 485,3**
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	226 071,0	206 552,8	223 849,1	352 589,8	266 317,9	281 823,3	282 775,8
Contribuables de la Ville de Montréal	545 735,9	611 068,5	626 493,2	644 981,7	667 604,4	685 830,1	651 709,5

1 Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital

2 Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement (c'est-à-dire les dépenses) par activités.

Le tableau suivant présente des données par compétences, soit pour le compte du conseil municipal et pour le compte du conseil d'agglomération. De plus, une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2023 figurent aussi au tableau.

Tableau 78 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2023 et 2024

(en milliers de dollars)	Budget comparatif 2023				Budget 2024			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	3 928 388,7	49 190,3	-	3 977 579,0	4 146 998,0	32 920,3	-	4 179 918,3
Paiements tenant lieu de taxes	280 204,4	-	-	280 204,4	280 269,9	-	-	280 269,9
Quotes-parts	-	2 882 528,4	(2 359 206,4)	523 322,0	-	2 997 073,1	(2 451 245,9)	545 827,2
Transferts	272 409,3	248 168,1	-	520 577,4	319 312,0	274 574,3	-	593 886,3
Services rendus	358 949,2	67 520,1	(1 475,6)	424 993,7	377 849,5	68 378,3	(825,3)	445 402,5
Amendes et pénalités	105 002,6	105 881,3	-	210 883,9	109 746,5	101 712,4	-	211 458,9
Imposition de droits	372 633,6	263,0	-	372 896,6	353 013,1	194,5	-	353 207,6
Intérêts	108 622,3	104 723,0	-	213 345,3	127 608,6	135 039,3	-	262 647,9
Autres revenus	20 972,4	6 935,7	-	27 908,1	24 367,1	7 285,7	-	31 652,8
	5 447 182,5	**3 465 209,9**	**(2 360 682,0)**	**6 551 710,4**	**5 739 164,7**	**3 617 177,9**	**(2 452 071,2)**	**6 904 271,4**
Charges de fonctionnement								
Administration générale	504 636,7	262 292,3	(148,2)	766 780,8	555 595,8	305 935,6	(139,9)	861 391,5
Sécurité publique	9 705,2	1 236 489,8	(600,2)	1 245 594,8	10 371,1	1 270 732,4	(0,2)	1 281 103,3
Transport	561 505,2	693 015,4	(21,7)	1 254 498,9	597 771,6	742 206,2	(13,0)	1 339 964,8
Hygiène du milieu	260 758,2	264 688,8	(359,7)	525 087,3	278 122,6	282 176,1	(366,5)	559 932,2
Santé et bien-être	72 368,8	123 335,9	(1,4)	195 703,3	76 001,6	147 356,6	(1,5)	223 356,7
Aménagement, urbanisme et développement	208 307,7	94 565,9	(288,0)	302 585,6	195 777,5	91 004,4	(235,2)	286 546,7
Loisirs et culture	554 668,9	141 848,0	(56,4)	696 460,5	577 617,1	145 752,4	(69,0)	723 300,5
Frais de financement	302 169,9	161 580,3	-	463 750,2	283 058,3	169 798,8	-	452 857,1
	2 474 120,6	**2 977 816,4**	**(1 475,6)**	**5 450 461,4**	**2 574 315,6**	**3 154 962,5**	**(825,3)**	**5 728 452,8**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 359 206,4**	**-**	**(2 359 206,4)**	**-**	**2 451 245,9**		**(2 451 245,9)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**613 855,5**	**487 393,5**	**-**	**1 101 249,0**	**713 603,2**	**462 215,4**	**-**	**1 175 818,6**
Financement								
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	4 697,0		4 697,0	-	6 803,0		6 803,0
Remboursement de la dette à long terme	(68 130,9)	(21 616,9)		(89 747,8)	(91 101,6)	(21 257,1)		(112 358,7)
	(68 130,9)	(16 919,9)	-	(85 050,8)	(91 101,6)	(14 454,1)	-	(105 555,7)
Affectations								
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(1 214,5)	(471,8)		(1 686,3)	(618,3)	(446,9)		(1 065,2)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	191 327,8	(87 881,4)		103 446,4	82 613,1	(32 778,0)		49 835,1
Réserves financières et fonds réservés	(282 728,8)	(212 682,2)		(495 411,0)	(296 916,8)	(216 415,1)		(513 331,9)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(50 418,1)	(6 782,6)		(57 200,7)	(47 452,3)	(34 168,9)		(81 621,2)
Investissement net dans les immobilisations	(402 691,0)	(162 655,6)		(565 346,6)	(360 127,3)	(163 952,4)		(524 079,7)
	(545 724,6)	**(470 473,6)**	**-**	**(1 016 198,2)**	**(622 501,6)**	**(447 761,3)**	**-**	**(1 070 262,9)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-

Note : Les lignes « Remboursement de la dette à long terme » et « Investissement net dans les immobilisations », qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, pour les données financières réelles. Pour l'exercice de 2022, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2019 à 2021, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2024.

Tableau 79 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2019 à 2021 (global) et réel 2022, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels comparatifs 2019 à 2021 – Global			Réel comparatif 2022 – Par compétences			
	2019	2020	2021	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 554 283,0	3 661 050,5	3 693 223,3	3 759 158,8	50 147,6	-	3 809 306,4
Paiements tenant lieu de taxes	274 855,2	279 132,6	285 843,3	264 410,7	-	-	264 410,7
Quotes-parts	425 936,3	424 495,7	438 752,6	-	2 781 838,8	(2 294 430,4)	487 408,4
Transferts	358 667,5	825 162,0	493 004,5	283 707,5	347 864,8	-	631 572,3
Services rendus	313 994,7	281 776,8	338 519,1	320 658,6	58 313,2	(2 225,3)	376 746,5
Amendes et pénalités	179 462,7	129 092,7	160 426,0	80 619,4	89 087,8	-	169 707,2
Imposition de droits	369 331,9	342 278,0	440 279,5	462 271,1	575,8	-	462 846,9
Intérêts	172 725,5	148 581,5	147 340,5	106 129,7	92 287,1	-	198 416,8
Autres revenus	42 953,1	39 553,7	39 138,9	18 949,0	15 868,8	-	34 817,8
	5 692 209,9	**6 131 123,5**	**6 036 527,7**	**5 295 904,8**	**3 435 983,9**	**(2 296 655,7)**	**6 435 233,0**
Charges de fonctionnement							
Administration générale	703 517,6	748 341,8	792 232,2	511 751,1	306 605,1	(171,2)	818 185,0
Sécurité publique	1 095 974,9	1 186 835,4	1 194 496,4	9 871,4	1 247 548,0	(782,9)	1 256 636,5
Transport	1 023 212,1	1 107 644,0	1 145 363,4	550 049,7	671 927,2	(341,2)	1 221 635,7
Hygiène du milieu	442 993,7	471 010,7	469 699,1	248 739,1	256 054,8	(601,4)	504 192,5
Santé et bien-être	123 976,3	147 555,6	183 647,7	66 822,3	101 062,0	(1,3)	167 883,0
Aménagement, urbanisme et développement	278 225,0	234 546,0	289 588,2	160 817,0	88 873,5	(264,7)	249 425,8
Loisirs et culture	616 192,4	594 845,8	621 331,6	560 089,3	128 385,3	(62,6)	688 412,0
Frais de financement	400 983,1	396 696,3	406 616,2	279 654,2	137 466,6	-	417 120,8
	4 685 075,1	**4 887 475,6**	**5 102 974,8**	**2 387 794,1**	**2 937 922,5**	**(2 225,3)**	**5 323 491,3**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**-**	**-**	**-**	**2 294 430,3**	**-**	**(2 294 430,4)**	**(0,1)**
Excédent avant financement et affectations	**1 007 134,8**	**1 243 647,9**	**933 552,9**	**613 680,4**	**498 061,4**	**-**	**1 111 741,8**
Financement							
Financement à long terme des activités de fonctionnement	60 378,0	116 021,5	132 433,6	11 078,5	42 076,8		53 155,3
Remboursement de la dette à long terme	(578 405,5)	(58 060,0)	(420 039,2)	(44 265,1)	(12 822,4)		(57 087,5)
	(518 027,5)	57 961,5	(287 605,6)	(33 186,6)	29 254,4	-	(3 932,2)
Affectations							
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(10 531,2)	(11 436,0)	(2 727,2)	(27 287,6)	7 037,0		(20 250,6)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	159 110,3	156 106,6	267 985,9	178 179,6	-		178 179,6
Réserves financières et fonds réservés	(437 311,8)	(675 832,3)	(478 734,6)	(116 678,3)	(118 625,3)		(235 303,6)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(31 960,0)	(46 663,4)	9 228,8	(53 772,3)	(94 046,2)		(147 818,5)
Investissement net dans les immobilisations	82 444,6	(476 788,1)	(148 627,4)	(395 639,0)	(143 182,4)		(538 821,4)
	(238 248,1)	**(1 054 613,2)**	**(352 874,5)**	**(415 197,6)**	**(348 816,9)**	**-**	**(764 014,5)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**250 859,2**	**246 996,2**	**293 072,8**	**165 296,2**	**178 498,9**	**-**	**343 795,1**

Note : Les lignes « Remboursement de la dette à long terme » et « Investissement net dans les immobilisations », qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

PDI 2024-2033 détaillé

9. ORIENTATIONS DU PDI 2024-2033

9.1. Le plan stratégique Montréal 2030 et le PDI

Le plan stratégique de la Ville, Montréal 2030, vise à augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales afin de relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, notamment en matière de transition écologique et de solidarité, d'équité et d'inclusion. La réussite de la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 reposera, par exemple, sur la capacité de la Ville à prioriser les projets et les programmes inscrits au programme décennal d'immobilisations (PDI) en fonction de leur contribution aux priorités stratégiques.

Pour ce faire, plusieurs actions ont été mises en œuvre afin d'analyser les investissements qui figurent au PDI 2024-2033. Un « test climat » a, par exemple, été appliqué aux différents projets et programmes du PDI pour évaluer comment ceux-ci contribuent à la réduction des émissions de GES et à l'adaptation aux changements climatiques. La Ville s'est également engagée à ce qu'une part des investissements inscrits au PDI (de 10 % à 15 %) soit consacrée à l'adaptation aux changements climatiques.

D'autre part, l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) a été intégrée au PDI afin de s'assurer que les projets et les programmes prennent en compte les réalités et besoins particuliers des personnes dans toute leur diversité. Cette mesure permettra ultimement que toute initiative inscrite au PDI réalise son plein potentiel de développement social et, ainsi, que la solidarité, l'équité et l'inclusion soient renforcées.

Finalement, la Ville a entrepris la revue de ses activités et de ses programmes de sorte à garantir leur adéquation avec sa mission de base, ses champs de compétence, son plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles. Cette démarche est réalisée dans le respect de la capacité de payer des contribuables et des contraintes budgétaires de la Ville. Elle vise à assurer une plus grande équité sociale et territoriale ainsi qu'à offrir des services de qualité à sa population, le tout en faisant appel à la collaboration, à la créativité et à l'innovation dans ses façons de penser et de faire. La Ville cherche ainsi une meilleure gestion de ses ressources actuelles afin de générer des économies récurrentes.

9.2. Vision à long terme des investissements

Le PDI 2024-2033 témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où, notamment, les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants.

Ce PDI permettra de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour la population.

L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente également un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées aux changements climatiques

9.3. Investir dans les infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs, qui se composent principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie, à environ 65 G$.

Tableau 80 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs *	
Bâtiments administratifs	3 118
Bâtiments communautaires et récréatifs	3 151
Infrastructures - environnement	323
Infrastructures routières	20 874
Infrastructures - eau potable	12 558
Infrastructures - eaux usées/pluviales	21 249
Terrains de jeux	25
Parcs, espaces verts	1 320
Matériels roulants	731
Informatique	1 439
	64 788

* Portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville de Montréal au 31 janvier 2023.

Au cours des dernières années, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cette approche permet d'éviter ou de diminuer les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif, en prolongeant la durée de vie de cet élément. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts.

9.4. Hausses rapides des réalisations

Depuis 2015, la Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a doublé de 2015 à 2019, étant passée de quelque 0,9 G$ à 1,8 G$. Alors que les années 2020 et 2021 ont fait place à un important ralentissement des réalisations en raison de la pandémie de COVID-19, dont les impacts ont retardé ou repoussé les chantiers de construction, l'année 2022 fut représentative d'un retour à un niveau d'investissements prépandémique.

Graphique 12 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations
(en millions de dollars)

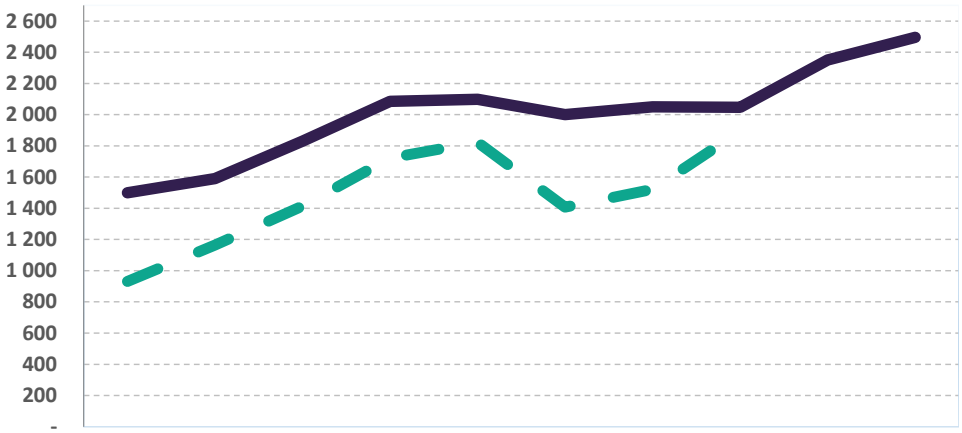

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Budgets adoptés	1 500	1 590	1 831	2 085	2 099	2 001	2 050	2 048	2 350	2 495
Réalisations	931	1 164	1 415	1 722	1 823	1 407	1 521	1 895		

L'accroissement important des dépenses en immobilisations depuis 2015 a accentué le recours à l'emprunt de façon marquée. Cette situation a eu pour effet d'augmenter la pression sur la dette de la Ville. Ainsi, il importe d'établir une planification des investissements pour les années à venir qui soit en adéquation avec les limites d'endettement de la Ville.

9.5. Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2024-2033, les investissements prévus s'établissent à 23,9 G$. Cette planification témoigne d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Dans cette perspective, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

9.6. Indispensables programmes de subventions gouvernementaux

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre indéniablement que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés, mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2024-2033 s'établissent à 3,8 G$. De ce montant, 2,7 G$ (71 %) correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sur 10 ans. Le solde de 1,1 G$ résulte des hypothèses budgétaires de financement, qui devront subséquemment aboutir à des ententes avec les différentes instances gouvernementales concernées.

9.7. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure

Plusieurs secteurs de la ville sont amenés à se transformer et à devenir les nouveaux quartiers des futures décennies, dans une perspective de transition écologique. Partant du constat que la réalisation de ces nouveaux quartiers montréalais exerce une pression importante sur son cadre financier, la Ville innove et entame une réflexion sur la définition de nouveaux modèles d'affaires en matière de mise en œuvre de projets urbains d'envergure. Ainsi, de façon à trouver des solutions aux défis financiers et opérationnels qu'engendre la réalisation des projets urbains, une démarche a été entreprise pour élaborer de nouvelles structures de partenariat qui permettent à la Ville de saisir les opportunités de développement et de partager les risques, le financement et la maîtrise d'ouvrage avec d'autres partenaires.

Plus précisément, un premier mandat ciblé a porté sur le projet urbain d'écoquartier Namur-Hippodrome. Outre une analyse de cas comparables, le mandat propose diverses avenues de structures de partenariat et un montage financier détaillé. La Ville poursuit ses réflexions en ce sens et entend impliquer ses partenaires pour conclure ce montage par une feuille de route pour l'implantation d'un nouveau modèle d'affaires. L'exercice réalisé pour le secteur urbain Namur-Hippodrome sera ajusté pour d'autres secteurs en transformation, tels que Bridge-Bonaventure, Les Faubourgs ou encore, en partenariat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Société de transport de Montréal (STM), pour les abords du prolongement de la ligne bleue du métro.

10. PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2033

10.1. Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 prévoit des investissements totaux de 23 896 M$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 65,3 %, pour un montant de 15 592,9 M$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 34,7 % des investissements totaux, soit 8 303,1 M$.

Graphique 13 – Répartition des investissements par compétences

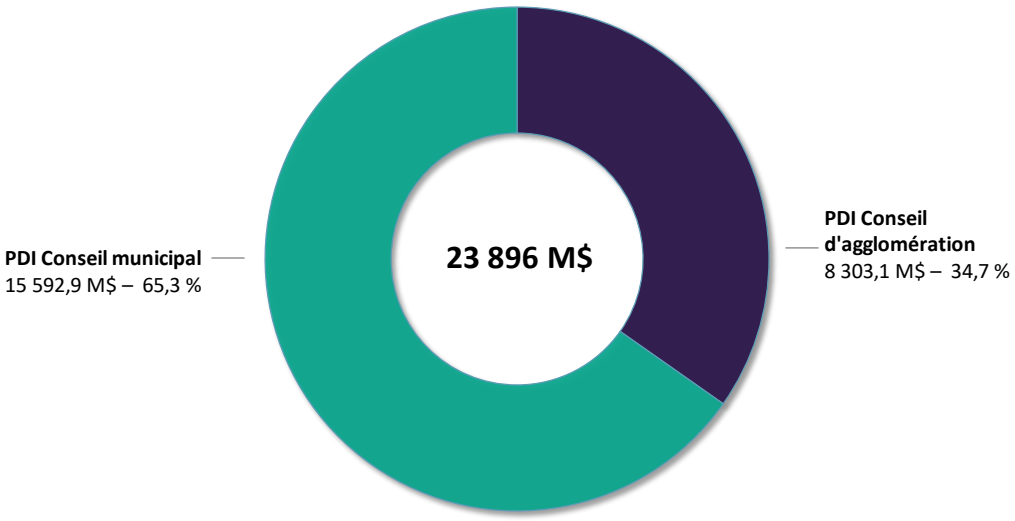

Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 394,3 M$.

De plus, de nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2024-2033 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 3 480,5 M$, portant ainsi à 4 874,8 M$ (31,3 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 14 – Répartition des investissements du conseil municipal

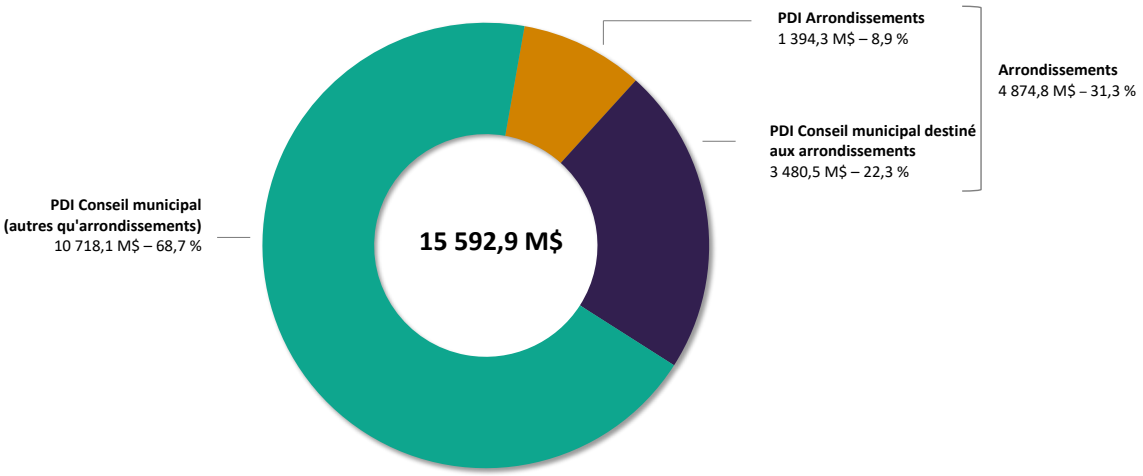

Aux fins de comparaison avec le précédent budget, les 4 874,8 M$ en investissements consacrés aux arrondissements qui sont prévus dans le présent PDI représentent une hausse de 496,9 M$ ou 11,4 % par rapport à ceux du PDI 2023-2032, qui s'établissaient à 4 377,9 M$.

Le montant du PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement (3 480,5 M$) a connu une hausse de 17,4 % par rapport au précédent PDI, soit 516,9 M$. Cette hausse résulte principalement de la bonification des investissements en lien avec le remplacement des véhicules afin de mieux répondre aux besoins opérationnels croissants.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements demeurent sensiblement les mêmes, passant de 1 414,2 M$ au PDI 2023-2032 à 1 394,3 M$ au présent PDI.

Le tableau suivant détaille les PDI des arrondissements pour la période décennale 2024-2033.

Tableau 81 – Comparaison du PDI 2023-2032 et du PDI 2024-2033, par arrondissements
(en milliers de dollars)

Arrondissements	PDI 2023-2032	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Ahuntsic-Cartierville	71 130	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	35 565	35 565	71 130
Anjou	56 630	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	28 315	28 315	56 630
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	68 300	6 830	6 830	6 830	6 830	6 830	34 150	34 150	68 300
Lachine	36 770	3 677	3 677	3 677	3 677	3 677	18 385	18 385	36 770
LaSalle	68 713	5 132	5 132	5 132	5 132	5 132	25 660	25 660	51 320
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	29 270	2 927	2 927	2 927	2 927	2 927	14 635	14 635	29 270
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	84 724	9 085	8 474	8 454	8 454	8 454	42 921	42 270	85 191
Montréal-Nord	49 205	11 655	4 414	5 464	4 314	4 314	30 161	21 570	51 731
Outremont	25 610	2 561	2 561	2 561	2 561	2 561	12 805	12 805	25 610
Pierrefonds-Roxboro	57 990	5 799	5 799	5 799	5 799	5 799	28 995	28 995	57 990
Plateau-Mont-Royal	56 950	5 695	5 695	5 695	5 695	5 695	28 475	28 475	56 950
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	127 300	14 280	12 730	12 730	12 730	12 730	65 200	63 650	128 850
Rosemont–La Petite-Patrie	88 400	8 840	8 840	8 840	8 840	8 840	44 200	44 200	88 400
Saint-Laurent	183 155	38 063	20 072	17 455	16 136	21 575	113 301	74 237	187 538
Saint-Léonard	73 085	9 670	9 790	7 790	8 265	9 290	44 805	29 700	74 505
Sud-Ouest	76 501	10 174	6 689	6 839	5 839	5 839	35 380	29 195	64 575
Verdun	41 150	4 115	4 115	4 115	4 115	4 115	20 575	20 575	41 150
Ville-Marie	141 850	14 185	14 185	14 185	14 185	14 185	70 925	70 925	141 850
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	77 514	10 496	8 969	7 856	6 981	7 332	41 634	34 903	76 537
Total – PDI des arrondissements	**1 414 247**	**175 960**	**143 675**	**139 125**	**135 256**	**142 071**	**736 087**	**658 210**	**1 394 297**
PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	2 963 609	321 931	348 287	368 220	350 143	319 138	1 707 719	1 772 796	3 480 515
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	**4 377 856**	**497 891**	**491 962**	**507 345**	**485 399**	**461 209**	**2 443 806**	**2 431 006**	**4 874 812**

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2024-2033.

Tableau 82 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Diversité et inclusion sociale								
Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	4 184	4 408	4 549	4 961	5 786	23 888	30 584	54 472
Quartiers intégrés et résilients 2030	2 900	2 900	2 900	2 900	2 900	14 500	14 500	29 000
	7 084	**7 308**	**7 449**	**7 861**	**8 686**	**38 388**	**45 084**	**83 472**
Culture								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	34 464	38 239	57 704	54 280	31 367	216 054	134 971	351 025
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	9 434	10 135	9 550	9 041	11 066	49 226	125 062	174 288
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	6 001	3 801	4 035	3 269	8 393	25 499	2 500	27 999
Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	466	1 345	2 524	1 728	2 145	8 208	7 252	15 460
Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes - Équipements spécialisés	932	1 890	789	1 064	1 318	5 993	6 128	12 121
Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	590	510	250	300	425	2 075	2 380	4 455
	51 887	**55 920**	**74 852**	**69 682**	**54 714**	**307 055**	**278 293**	**585 348**
Gestion et planification des immeubles								
Programme des cours de services	15 892	24 455	25 806	8 017	21 850	96 020	109 500	205 520
Programme de transition écologique pour le parc immobilier	14 914	6 524	2 695	4 828	17 056	46 017	63 736	109 753
Programme de protection des immeubles de compétence locale	8 424	5 828	17 189	16 300	8 800	56 541	25 000	81 541
Programme de protection des bâtiments culturels	2 371	5 933	6 921	4 078	2 559	21 862	26 746	48 608
Programme d'accessibilité universelle	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
Programme de protection des bâtiments sportifs	505	162	166	-	-	833	18 969	19 802
	45 106	**45 902**	**55 777**	**36 223**	**53 265**	**236 273**	**258 951**	**495 224**
Grands parcs, Mont-Royal et sports								
Plan de la forêt urbaine	28 439	28 407	27 680	25 921	24 802	135 249	116 795	252 044
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	29 852	28 005	7 897	5 150	12 780	83 684	165 311	248 995
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	13 033	23 130	17 750	12 603	19 714	86 230	87 838	174 068
Projets de développement d'installations sportives	4 613	14 942	37 379	38 270	18 590	113 794	40 000	153 794
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	14 141	1 774	-	11 746	11 068	38 729	68 996	107 725
Programme des arénas	22 710	24 185	16 566	642	-	64 103	-	64 103
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	6 000	12 000	15 000	20 000	4 000	57 000	-	57 000
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	1 372	3 528	-	-	-	4 900	11 973	16 873
	120 160	**135 971**	**122 272**	**114 332**	**90 954**	**583 689**	**490 913**	**1 074 602**
Matériel roulant et ateliers								
Programme de remplacement de véhicules - Ville	29 700	33 000	43 000	58 000	67 000	230 700	479 000	709 700
	29 700	**33 000**	**43 000**	**58 000**	**67 000**	**230 700**	**479 000**	**709 700**
Concertation des arrondissements								
Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	20 000	12 000	4 500	4 619	5 387	46 506	28 478	74 984
Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	5 000	10 000
	21 000	**13 000**	**5 500**	**5 619**	**6 387**	**51 506**	**33 478**	**84 984**
Technologies de l'information								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	845	1 145	2 270	2 255	1 990	8 505	500	9 005
Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	956	541	990	817	777	4 081	1 000	5 081
Intégration technologique des unités d'affaires	93	150	760	754	765	2 522	577	3 099
Projet de gestion des marquages et signalisations pour les arrondissements	500	750	750	-	-	2 000	-	2 000
	2 394	**2 586**	**4 770**	**3 826**	**3 532**	**17 108**	**2 077**	**19 185**
Urbanisme et mobilité - Mobilité								
Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000	75 000	150 000
	15 000	**15 000**	**15 000**	**15 000**	**15 000**	**75 000**	**75 000**	**150 000**
Infrastructures du réseau routier								
Programme de maintien des infrastructures routières	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	55 000	60 000	115 000
Programme d'aménagement des rues - Local	8 600	8 600	8 600	8 600	8 600	43 000	50 000	93 000
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	10 000	20 000	20 000	20 000	-	70 000	-	70 000
	29 600	**39 600**	**39 600**	**39 600**	**19 600**	**168 000**	**110 000**	**278 000**
Total – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	**321 931**	**348 287**	**368 220**	**350 143**	**319 138**	**1 707 719**	**1 772 796**	**3 480 515**

10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 23 896 M$, trois modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2024-2033, un montant de 4 728,5 M$, soit 19,8 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (3 837,4 M$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (825,9 M$), et des revenus divers (65,2 M$).

Un montant de 19 167,5 M$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI. Le montant de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2024-2033, s'établit à 7 168 M$. Ainsi, lorsqu'on ajoute les sommes provenant des réserves des services, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 7 783,3 M$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 32,6 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2024-2033. Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2024-2033 est de 11 384,2 M$, ce qui représente 47,6 % du financement.

Le graphique suivant illustre, pour les cinq premières années du PDI uniquement, l'évolution des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal. Il est possible d'observer que le recours à l'emprunt reste stable afin de respecter la capacité financière de la Ville et de ne pas exercer une pression additionnelle sur la dette.

Graphique 15 – Évolution des sources de financement, de 2024 à 2028
(en millions de dollars)

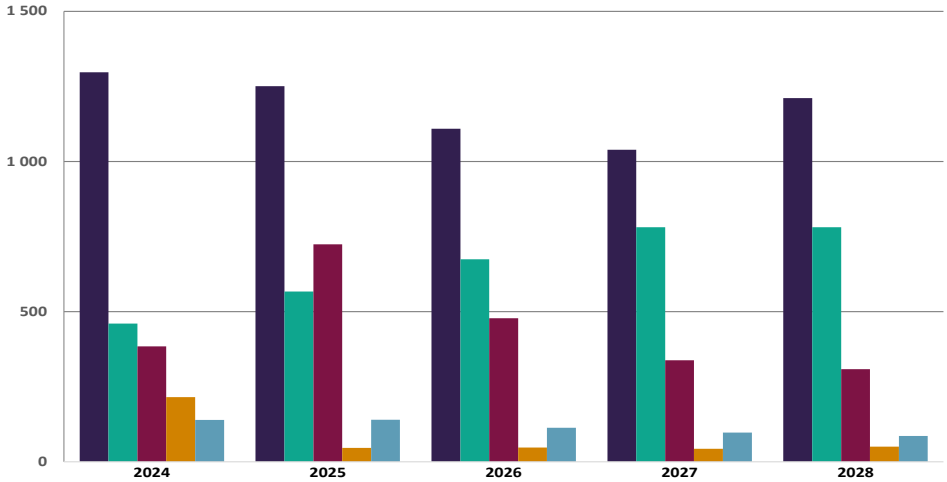

	2024	2025	2026	2027	2028
Emprunts selon la programmation	1 297	1 251	1 109	1 039	1 211
Stratégie d'accroissement du paiement au comptant	460	567	674	781	781
Subventions gouvernementales	384	724	478	338	308
Fonds dédiés - Paiement au comptant des immobilisations	215	46	47	43	50
Autres sources de financement	139	140	113	97	86

Tableau 83 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	267,5	256,3	261,2	263,8	303,8	1 352,6	1 393,3	2 745,9
Sécurité publique	80,8	108,2	83,1	84,5	76,9	433,5	332,3	765,8
Transport	611,0	665,9	659,3	642,9	666,2	3 245,3	3 670,7	6 916,0
Hygiène du milieu	754,5	839,9	620,0	564,9	612,3	3 391,6	2 745,5	6 137,1
Aménagement, urbanisme et développement	146,8	155,9	125,1	111,5	108,8	648,1	401,3	1 049,4
Loisirs et culture	634,0	701,5	672,3	630,2	667,6	3 305,6	2 976,2	6 281,8
Total – Acquisitions d'immobilisations	**2 494,6**	**2 727,7**	**2 421,0**	**2 297,8**	**2 435,6**	**12 376,7**	**11 519,3**	**23 896,0**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	384,1	723,7	478,4	337,7	308,2	2 232,1	1 605,3	3 837,4
Activités commerciales de la CSEM	117,9	129,8	107,7	93,7	79,1	528,2	297,7	825,9
Dépôts des promoteurs et autres	21,1	10,5	5,1	3,9	6,7	47,3	17,9	65,2
Total – Sources de financement externes	**523,1**	**864,0**	**591,2**	**435,3**	**394,0**	**2 807,6**	**1 920,9**	**4 728,5**
Montant à la charge des contribuables	**1 971,5**	**1 863,7**	**1 829,8**	**1 862,5**	**2 041,6**	**9 569,1**	**9 598,4**	**19 167,5**
Paiement au comptant								
Services	163,3	12,7	12,7	12,7	12,7	214,1	63,6	277,7
Arrondissements	23,7	5,5	6,7	2,4	9,7	48,0	12,6	60,6
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	415,9							
Eau	42,1	567,0	674,0	781,0	781,0	3 263,0	3 905,0	7 168,0
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**460,0**	**567,0**	**674,0**	**781,0**	**781,0**	**3 263,0**	**3 905,0**	**7 168,0**
Total – Paiement au comptant	**674,7**	**612,9**	**721,1**	**823,8**	**831,1**	**3 663,6**	**4 119,7**	**7 783,3**
Emprunts selon la programmation	**1 296,8**	**1 250,8**	**1 108,7**	**1 038,7**	**1 210,5**	**5 905,5**	**5 478,7**	**11 384,2**

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 15 592,9 M$, soit 65,3 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 930,9 M$ (18,8 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 825,9 M$.

Par ailleurs, un montant de 5 009,6 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 7 652,4 M$, ce qui porte le montant à la charge des contribuables à 12 662 M$, soit 81,2 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 84 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	179,7	170,3	176,9	184,7	220,7	932,3	1 059,7	1 992,0
Sécurité publique	0,4	0,3	0,3	-	-	1,0	-	1,0
Transport	555,3	549,7	559,4	557,4	620,6	2 842,4	3 332,8	6 175,2
Hygiène du milieu	222,3	209,2	212,6	235,5	235,7	1 115,3	925,7	2 041,0
Aménagement, urbanisme et développement	144,2	153,3	122,5	108,9	101,3	630,2	401,3	1 031,5
Loisirs et culture	463,0	516,4	474,0	445,7	445,0	2 344,1	2 008,1	4 352,2
Total – Acquisitions d'immobilisations	**1 564,9**	**1 599,2**	**1 545,7**	**1 532,2**	**1 623,3**	**7 865,3**	**7 727,6**	**15 592,9**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	254,0	262,3	238,1	236,4	222,2	1 213,0	826,8	2 039,8
Activités commerciales de la CSEM	117,9	129,8	107,7	93,7	79,1	528,2	297,7	825,9
Dépôts des promoteurs et autres	21,1	10,5	5,1	3,9	6,7	47,3	17,9	65,2
Total – Sources de financement externes	**393,0**	**402,6**	**350,9**	**334,0**	**308,0**	**1 788,5**	**1 142,4**	**2 930,9**
Montant à la charge des contribuables	**1 171,9**	**1 196,6**	**1 194,8**	**1 198,2**	**1 315,3**	**6 076,8**	**6 585,2**	**12 662,0**
Paiement au comptant								
Services	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	15,0	15,2	30,2
Arrondissements	23,7	5,5	6,7	2,4	9,7	48,0	12,6	60,6
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	218,8							
Eau	42,1	332,4	430,3	520,8	520,5	2 066,9	2 621,9	4 688,8
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**262,9**	**332,4**	**430,3**	**520,8**	**520,5**	**2 066,9**	**2 621,9**	**4 688,8**
Total – Paiement au comptant	**312,6**	**363,9**	**463,0**	**549,2**	**556,2**	**2 244,9**	**2 764,7**	**5 009,6**
Emprunts selon la programmation	**859,3**	**832,7**	**731,8**	**649,0**	**759,1**	**3 831,9**	**3 820,5**	**7 652,4**

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 8 303,1 M$, soit 34,7 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 1 797,6 M$ (21,6 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actifs névralgiques. De plus, un montant de 2 773,7 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 3 731,8 M$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 6 505,5 M$, soit 78,4 % des investissements de compétence d'agglomération.

Tableau 85 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	87,8	86,0	84,3	79,1	83,1	420,3	333,6	753,9
Sécurité publique	80,4	107,9	82,8	84,5	76,9	432,5	332,3	764,8
Transport	55,7	116,2	99,9	85,5	45,6	402,9	337,9	740,8
Hygiène du milieu	532,2	630,7	407,4	329,4	376,6	2 276,3	1 819,8	4 096,1
Aménagement, urbanisme et développement	2,6	2,6	2,6	2,6	7,5	17,9	-	17,9
Loisirs et culture	171,0	185,1	198,3	184,5	222,6	961,5	968,1	1 929,6
Total – Acquisitions d'immobilisations	**929,7**	**1 128,5**	**875,3**	**765,6**	**812,3**	**4 511,4**	**3 791,7**	**8 303,1**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	130,1	461,4	240,3	101,3	86,0	1 019,1	778,5	1 797,6
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des promoteurs et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Sources de financement externes	**130,1**	**461,4**	**240,3**	**101,3**	**86,0**	**1 019,1**	**778,5**	**1 797,6**
Montant à la charge des contribuables	**799,6**	**667,1**	**635,0**	**664,3**	**726,3**	**3 492,3**	**3 013,2**	**6 505,5**
Paiement au comptant								
Services	160,3	9,7	9,7	9,7	9,7	199,1	48,4	247,5
Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	197,1	234,6	243,7	260,2	260,5	1 196,1	1 283,1	2 479,2
Eau	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Stratégie d'accroissement	**197,1**	**234,6**	**243,7**	**260,2**	**260,5**	**1 196,1**	**1 283,1**	**2 479,2**
Total – Paiement au comptant	**362,1**	**249,0**	**258,1**	**274,6**	**274,9**	**1 418,7**	**1 355,0**	**2 773,7**
Emprunts selon la programmation	**437,5**	**418,1**	**376,9**	**389,7**	**451,4**	**2 073,6**	**1 658,2**	**3 731,8**

10.3. Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle dresse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Dans l'ensemble du PDI, 67,1 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 32,9 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures.

Au cours de la période 2024-2033, la Ville de Montréal compte investir un montant total de 13 267,3 M$, dont 6 378,6 M$ dans les « infrastructures routières » ainsi que 6 888,7 M$ dans « l'environnement et les infrastructures souterraines » soit principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 78 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs.

Tableau 86 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Protection								
Infrastructures routières	379,6	391,1	427,7	429,8	470,2	2 098,4	2 600,4	4 698,8
Environnement et infrastructures souterraines	596,5	606,6	556,2	563,1	558,4	2 880,8	2 704,0	5 584,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	198,6	192,7	167,2	200,0	183,4	941,9	727,4	1 669,3
Bâtiments et terrains	277,0	277,1	224,3	207,3	261,2	1 246,9	1 223,7	2 470,6
Véhicules	52,7	73,1	83,5	90,9	94,2	394,4	612,0	1 006,4
Ameublement et équipements de bureau	58,7	62,6	70,4	70,4	61,7	323,8	192,0	515,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	13,5	21,7	8,3	8,0	7,4	58,9	41,1	100,0
Total – Investissements	**1 576,6**	**1 624,9**	**1 537,6**	**1 569,5**	**1 636,5**	**7 945,1**	**8 100,6**	**16 045,7**
Pourcentage - Protection	63,2 %	59,6 %	63,5 %	68,3 %	67,2 %	64,2 %	70,3 %	67,1 %

Catégories d'actifs - Développement	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Développement								
Infrastructures routières	146,1	188,6	166,3	174,8	137,7	813,5	866,3	1 679,8
Environnement et infrastructures souterraines	243,5	361,1	160,1	81,6	127,3	973,6	330,3	1 303,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	179,9	221,2	233,2	185,1	251,2	1 070,6	1 098,5	2 169,1
Bâtiments et terrains	248,2	230,2	234,9	216,7	214,0	1 144,0	991,5	2 135,5
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	70,7	72,0	60,1	46,1	44,6	293,5	78,3	371,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	29,6	29,7	28,8	24,0	24,3	136,4	53,8	190,2
Total – Investissements	**918,0**	**1 102,8**	**883,4**	**728,3**	**799,1**	**4 431,6**	**3 418,7**	**7 850,3**
Pourcentage - Développement	36,8 %	40,4 %	36,5 %	31,7 %	32,8 %	35,8 %	29,7 %	32,9 %

Catégories d'actifs - Total	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Infrastructures routières	525,7	579,7	594,0	604,6	607,9	2 911,9	3 466,7	6 378,6
Environnement et infrastructures souterraines	840,0	967,7	716,3	644,7	685,7	3 854,4	3 034,3	6 888,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	378,5	413,9	400,4	385,1	434,6	2 012,5	1 825,9	3 838,4
Bâtiments et terrains	525,2	507,3	459,2	424,0	475,2	2 390,9	2 215,2	4 606,1
Véhicules	52,7	73,1	83,5	90,9	94,2	394,4	612,0	1 006,4
Ameublement et équipements de bureau	129,4	134,6	130,5	116,5	106,3	617,3	270,3	887,6
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	43,1	51,4	37,1	32,0	31,7	195,3	94,9	290,2
Total – Investissements	**2 494,6**	**2 727,7**	**2 421,0**	**2 297,8**	**2 435,6**	**12 376,7**	**11 519,3**	**23 896,0**

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 87 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Protection								
Infrastructures routières	360,4	375,9	412,8	415,4	464,1	2 028,6	2 546,4	4 575,0
Environnement et infrastructures souterraines	354,6	349,5	322,1	331,1	317,0	1 674,3	1 239,6	2 913,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	122,1	130,3	114,8	137,8	133,2	638,2	574,6	1 212,8
Bâtiments et terrains	198,3	211,7	173,7	158,3	195,4	937,4	859,2	1 796,6
Véhicules	29,7	33,0	43,0	58,0	67,0	230,7	479,0	709,7
Ameublement et équipements de bureau	25,3	26,9	27,9	25,9	23,6	129,6	74,2	203,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	8,4	5,7	4,8	4,5	5,9	29,3	33,6	62,9
Total – Investissements	**1 098,8**	**1 133,0**	**1 099,1**	**1 131,0**	**1 206,2**	**5 668,1**	**5 806,6**	**11 474,7**
Pourcentage - Protection	70,2 %	70,8 %	71,1 %	73,8 %	74,3 %	72,1 %	75,1 %	73,6 %

Catégories d'actifs - Développement	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Développement								
Infrastructures routières	114,6	93,2	82,7	103,8	99,9	494,2	584,2	1 078,4
Environnement et infrastructures souterraines	6,9	6,2	-	-	-	13,1	-	13,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	107,3	118,8	108,6	81,0	96,8	512,5	364,2	876,7
Bâtiments et terrains	175,0	186,9	198,7	170,6	175,3	906,5	883,3	1 789,8
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	32,7	31,4	27,9	22,0	21,1	135,1	36,0	171,1
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	29,6	29,7	28,7	23,8	24,0	135,8	53,3	189,1
Total – Investissements	**466,1**	**466,2**	**446,6**	**401,2**	**417,1**	**2 197,2**	**1 921,0**	**4 118,2**
Pourcentage - Développement	29,8 %	29,2 %	28,9 %	26,2 %	25,7 %	27,9 %	24,9 %	26,4 %

Catégories d'actifs - Total	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Infrastructures routières	475,0	469,1	495,5	519,2	564,0	2 522,8	3 130,6	5 653,4
Environnement et infrastructures souterraines	361,5	355,7	322,1	331,1	317,0	1 687,4	1 239,6	2 927,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	229,4	249,1	223,4	218,8	230,0	1 150,7	938,8	2 089,5
Bâtiments et terrains	373,3	398,6	372,4	328,9	370,7	1 843,9	1 742,5	3 586,4
Véhicules	29,7	33,0	43,0	58,0	67,0	230,7	479,0	709,7
Ameublement et équipements de bureau	58,0	58,3	55,8	47,9	44,7	264,7	110,2	374,9
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	38,0	35,4	33,5	28,3	29,9	165,1	86,9	252,0
Total – Investissements	**1 564,9**	**1 599,2**	**1 545,7**	**1 532,2**	**1 623,3**	**7 865,3**	**7 727,6**	**15 592,9**

Tableau 88 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Protection								
Infrastructures routières	19,2	15,2	14,9	14,4	6,1	69,8	54,0	123,8
Environnement et infrastructures souterraines	241,9	257,1	234,1	232,0	241,4	1 206,5	1 464,4	2 670,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	76,5	62,4	52,4	62,2	50,2	303,7	152,8	456,5
Bâtiments et terrains	78,7	65,4	50,6	49,0	65,8	309,5	364,5	674,0
Véhicules	23,0	40,1	40,5	32,9	27,2	163,7	133,0	296,7
Ameublement et équipements de bureau	33,4	35,7	42,5	44,5	38,1	194,2	117,8	312,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	5,1	16,0	3,5	3,5	1,5	29,6	7,5	37,1
Total – Investissements	**477,8**	**491,9**	**438,5**	**438,5**	**430,3**	**2 277,0**	**2 294,0**	**4 571,0**
Pourcentage - Protection	51,4 %	43,6 %	50,1 %	57,3 %	53,0 %	50,5 %	60,5 %	55,1 %

Catégories d'actifs - Développement	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Développement								
Infrastructures routières	31,5	95,4	83,6	71,0	37,8	319,3	282,1	601,4
Environnement et infrastructures souterraines	236,6	354,9	160,1	81,6	127,3	960,5	330,3	1 290,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	72,6	102,4	124,6	104,1	154,4	558,1	734,3	1 292,4
Bâtiments et terrains	73,2	43,3	36,2	46,1	38,7	237,5	108,2	345,7
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	38,0	40,6	32,2	24,1	23,5	158,4	42,3	200,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,0	0,0	0,1	0,2	0,3	0,6	0,5	1,1
Total – Investissements	**451,9**	**636,6**	**436,8**	**327,1**	**382,0**	**2 234,4**	**1 497,7**	**3 732,1**
Pourcentage - Développement	48,6 %	56,4 %	49,9 %	42,7 %	47,0 %	49,5 %	39,5 %	44,9 %

Catégories d'actifs - Total	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Infrastructures routières	50,7	110,6	98,5	85,4	43,9	389,1	336,1	725,2
Environnement et infrastructures souterraines	478,5	612,0	394,2	313,6	368,7	2 167,0	1 794,7	3 961,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	149,1	164,8	177,0	166,3	204,6	861,8	887,1	1 748,9
Bâtiments et terrains	151,9	108,7	86,8	95,1	104,5	547,0	472,7	1 019,7
Véhicules	23,0	40,1	40,5	32,9	27,2	163,7	133,0	296,7
Ameublement et équipements de bureau	71,4	76,3	74,7	68,6	61,6	352,6	160,1	512,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	5,1	16,0	3,6	3,7	1,8	30,2	8,0	38,2
Total – Investissements	**929,7**	**1 128,5**	**875,3**	**765,6**	**812,3**	**4 511,4**	**3 791,7**	**8 303,1**

Le tableau suivant compare la planification des investissements de la Ville avec le précédent PDI, à savoir le PDI 2023-2032.

Tableau 89 – Comparaison du PDI 2024-2033 et du PDI 2023-2032, par catégories d'actifs

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	PDI 2024-2033			PDI 2023-2032			Écarts		
	Protec-tion	Dévelop-pement	Total	Protec-tion	Dévelop-pement	Total	Protec-tion	Dévelop-pement	Total
Infrastructures routières	4 698,9	1 679,7	**6 378,6**	4 227,6	1 761,5	**5 989,1**	471,3	(81,8)	**389,5**
Environnement et infrastructures souterraines	5 584,8	1 304,0	**6 888,8**	5 246,9	1 004,2	**6 251,1**	337,9	299,8	**637,7**
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	1 669,2	2 169,0	**3 838,2**	1 692,5	1 741,8	**3 434,3**	(23,3)	427,2	**403,9**
Bâtiments et terrains	2 470,6	2 135,6	**4 606,2**	2 658,1	2 061,8	**4 719,9**	(187,5)	73,8	**(113,7)**
Véhicules	1 006,3	-	**1 006,3**	551,1	2,0	**553,1**	455,2	(2,0)	**453,2**
Ameublement et équipements de bureau	515,9	371,9	**887,8**	517,9	407,0	**924,9**	(2,0)	(35,1)	**(37,1)**
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	100,0	190,1	**290,1**	82,4	46,8	**129,2**	17,6	143,3	**160,9**
Total – Investissements	**16 045,7**	**7 850,3**	**23 896,0**	**14 976,5**	**7 025,1**	**22 001,6**	**1 069,2**	**825,2**	**1 894,4**

En comparaison avec le précédent PDI, le nouveau PDI affiche une croissance effective des investissements de 1 894,4 M$ ou 8,6 %.

La principale hausse observée (637,7 M$) provient de la catégorie d'actifs « Environnement et infrastructures souterraines ». Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des coûts de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts ainsi que de remplacement des entrées de service en plomb. De plus, les nouveaux besoins d'adaptation aux changements climatiques en lien avec le plan directeur de drainage et le rattrapage nécessaire du déficit de maintien dans le réseau primaire d'égouts contribuent à cette augmentation.

La hausse relative à la catégorie « Véhicules » (453,2 M$) résulte de la bonification des investissements pour accélérer le remplacement des véhicules afin de mieux répondre aux besoins opérationnels croissants.

Par ailleurs, les investissements budgétés dans les parcs, espaces verts et terrains de jeux affichent aussi une hausse (403,9 M$), notamment à la suite de la bonification du programme relatif aux infrastructures vertes multifonctionnelles et de résilience aux changements climatiques ainsi qu'à la mise en place de nouveaux projets au parc Jean-Drapeau, dont le réaménagement des Jardins des canaux, afin de renforcer le positionnement de ce parc en tant que grand parc urbain public.

Finalement, la hausse de la catégorie d'actifs « Infrastructures routières » (389,5 M$) provient principalement des nouveaux projets de requalification du boulevard Ville-Marie (programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs) et de réaménagement complet de la rue Sainte-Catherine Est. Ce dernier vise à consolider le rôle de cette artère emblématique en tant que destination commerciale et culturelle, mais également identitaire du Village.

10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble des usagères et usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement d'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, 771 km de conduites principales d'aqueduc, 3 633 km de conduites secondaires d'aqueduc, 520 km de collecteurs d'égouts, 4 400 km de conduites secondaires d'égouts et 115 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont une figure parmi les cinq plus grandes au monde (Jean-R.-Marcotte), traitent, par temps sec, 2,3 millions de mètres cubes d'eaux usées, et jusqu'à 8 millions de mètres cubes par journée pluvieuse (1 million de mètres cubes correspondent à 1 milliard de litres).

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements sont passés de 255 M$ en 2015 à près de 577 M$ prévus en 2023.

Pour la période 2024-2033, un montant de 6 117,2 M$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 701,5 M$ en 2024.

Graphique 16 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)

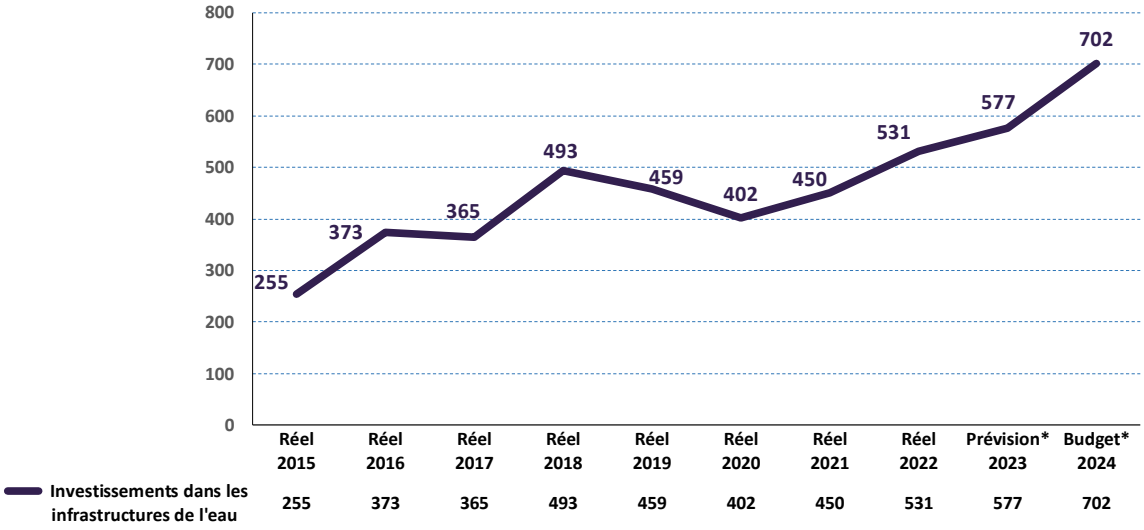

* Prévision et budget du Service de l'eau

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- faire face aux défis environnementaux.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, pour lequel des investissements de 2 013,3 M$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2022, 78 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour le plan directeur de drainage (527,8 M$), le réseau primaire d'aqueduc (525,2 M$) et le réseau primaire d'égouts (391,3 M$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2024-2033 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (426,5 M$), la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et son réseau d'intercepteurs (274,8 M$) ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (101,3 M$).

De plus, un montant de 142,1 M$ sera consacré au développement d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles. Celles-ci, en plus de remplir une fonction de loisirs (en faisant figure de parcs ou de places publiques par exemple), réduiront l'apport d'eau au réseau d'égouts souterrain afin d'éviter le débordement d'eaux usées dans les cours d'eau et des inondations chez les citoyennes et citoyens lors d'importants épisodes de pluie. Ces infrastructures, en tant que mesures d'adaptation aux changements climatiques, contribueront à accélérer la transition écologique et à améliorer la qualité des milieux de vie urbains.

Principaux projets

Afin d'assurer et de fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de Lachine et de Dorval après le démantèlement de leurs usines, 193,7 M$ seront investis dans le Plan d'alimentation de l'ouest, ce qui permettra de répondre aux besoins en eau potable, tant en quantité qu'en qualité, et ce, au meilleur coût à long terme.

Par ailleurs, la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de près de 1,2 million de Montréalaises et Montréalais, nécessitera un montant de 237,5 M$.

Un autre montant de 5,5 M$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de la pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteur vise à réduire le risque de bris de conduites et de bris d'entrées de service des usagères et usagers ainsi qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la distribution d'eau, elle permettra d'avoir une meilleure connaissance du comportement du réseau en temps réel et de faciliter le ciblage des interventions.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte intégrera une nouvelle phase au traitement des eaux usées pour ainsi rendre les rejets conformes aux normes et exigences gouvernementales. La désinfection permettra de diminuer les risques pour la santé humaine et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 563,9 M$ dans ce PDI.

Par ailleurs, des investissements de 694 M$ seront nécessaires afin de remplacer les incinérateurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, compte tenu de la fin imminente de leur vie utile. En lien avec les nouvelles exigences en matière d'adaptation aux changements climatiques, ce projet permettra de réduire considérablement les émissions de GES. Les solutions retenues viseront également à maximiser la quantité de matières résiduelles valorisées pour répondre aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Tableau 90 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes								
Réseau primaire d'aqueduc	67 133,0	58 025,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	275 158,0	250 000,0	525 158,0
Réservoirs et stations de pompage d'eau potable	5 003,0	13 672,0	13 752,0	12 663,0	12 851,0	57 941,0	43 334,0	101 275,0
Usines de traitement d'eau potable	51 225,0	45 007,0	42 939,0	45 329,0	39 971,0	224 471,0	202 000,0	426 471,0
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	216 407,0	206 396,0	210 159,0	232 911,0	232 911,0	1 098 784,0	914 555,0	2 013 339,0
Systèmes de mesure et de régulation de pression	1 515,0	400,0	627,0	648,0	687,0	3 877,0	13 291,0	17 168,0
Réseau primaire d'égouts	41 000,0	33 000,0	29 000,0	45 000,0	45 000,0	193 000,0	198 345,0	391 345,0
Plan directeur de drainage	20 161,0	36 910,0	59 011,0	42 817,0	97 623,0	256 522,0	271 290,0	527 812,0
Stations d'épuration des eaux usées et intercepteurs	41 468,0	43 668,0	38 900,0	19 968,0	30 968,0	174 972,0	99 840,0	274 812,0
Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	6 584,0	15 519,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	67 103,0	75 000,0	142 103,0
Total – Programmes	**450 496,0**	**452 597,0**	**459 388,0**	**464 336,0**	**525 011,0**	**2 351 828,0**	**2 067 655,0**	**4 419 483,0**
Projets								
Modernisation du réservoir McTavish	29 683,0	29 683,0	29 683,0	29 683,0	29 683,0	148 415,0	89 049,0	237 464,0
Aqueduc de l'ouest	22 677,0	34 016,0	27 400,0	27 400,0	27 400,0	138 893,0	54 800,0	193 693,0
Optimisation des réseaux	4 593,0	876,0	-	-	-	5 469,0	-	5 469,0
Chambres de compteurs d'agglomération	2 650,0	461,0	-	-	-	3 111,0	-	3 111,0
Désinfection de l'effluent	189 200,0	283 100,0	73 700,0	11 400,0	2 300,0	559 700,0	4 200,0	563 900,0
Remplacement des incinérateurs	2 204,0	33 204,0	29 204,0	28 704,0	32 204,0	125 520,0	568 516,0	694 036,0
Total – Projets	**251 007,0**	**381 340,0**	**159 987,0**	**97 187,0**	**91 587,0**	**981 108,0**	**716 565,0**	**1 697 673,0**
Total – Gestion de l'eau	**701 503,0**	**833 937,0**	**619 375,0**	**561 523,0**	**616 598,0**	**3 332 936,0**	**2 784 220,0**	**6 117 156,0**

Commission des services électriques de Montréal

Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 825,8 M$ pour la période 2024-2033, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagères et usagers ainsi qu'aux utilisatrices et utilisateurs selon la portion de conduits qu'ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 15,3 M$ permettra de corriger prioritairement les tronçons causant un problème de sécurité publique.

Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance soutenue, étant passés de 263 M$ en 2015 à près de 434 M$ prévus en 2023. Il est à noter que le montant réel de l'année 2022 (550 M$) intègre la rétrocession d'actifs à la Ville par le MTMD d'une valeur de 227 M$, à coût nul, dans le cadre du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot. En 2024, 526 M$ seront consacrés aux infrastructures routières.

Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)

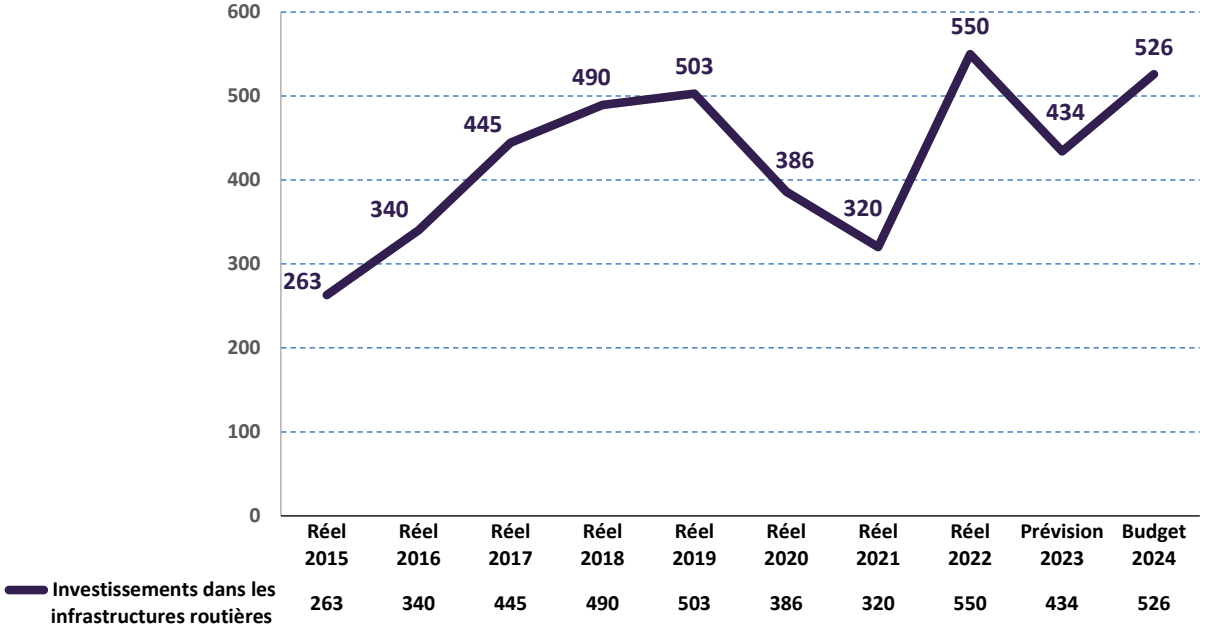

Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- de garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- d'augmenter la part des transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- de réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2024-2033, la Ville investira un total de 6 846,4 M$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 4 699,6 M$ dans la protection de l'actif et 2 146,8 M$ dans le développement des infrastructures. La majorité de ces investissements (62,9 %) sera consacrée à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (4 304,2 M$). De plus, un montant de 468 M$ (6,8 %) est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

Tableau 91 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Protection								
Chemins, rues, routes et trottoirs	334,1	349,5	386,1	386,7	427,0	1 883,4	2 420,8	4 304,2
Ponts, tunnels et viaducs	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	15,3	11,2	11,3	12,7	12,7	63,2	24,4	87,6
Voirie pour projets de transport collectif	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de l'actif	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	1,9	5,3	7,2
	379,7	**391,1**	**427,8**	**429,8**	**470,1**	**2 098,5**	**2 600,5**	**4 699,0**
Pistes cyclables	0,6	-	-	-	-	0,6	-	0,6
Total – Investissements	**380,3**	**391,1**	**427,8**	**429,8**	**470,1**	**2 099,1**	**2 600,5**	**4 699,6**

Catégories d'actifs - Développement	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Développement								
Chemins, rues, routes et trottoirs	79,1	158,9	140,0	162,2	131,4	671,6	844,4	1 516,0
Ponts, tunnels et viaducs	26,8	2,8	0,2	0,4	3,0	33,2	6,8	40,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie pour projets de transport collectif	36,6	24,3	23,1	9,1	0,3	93,4	-	93,4
Autres éléments de l'actif	3,5	2,5	3,0	3,0	3,0	15,0	15,0	30,0
	146,0	**188,5**	**166,3**	**174,7**	**137,7**	**813,2**	**866,2**	**1 679,4**
Pistes cyclables	40,2	43,6	43,6	47,5	55,4	230,3	237,1	467,4
Total – Investissements	**186,2**	**232,1**	**209,9**	**222,2**	**193,1**	**1 043,5**	**1 103,3**	**2 146,8**

Catégories d'actifs - Total	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Chemins, rues, routes et trottoirs	413,2	508,4	526,1	548,9	558,4	2 555,0	3 265,2	5 820,2
Ponts, tunnels et viaducs	56,8	32,8	30,2	30,4	33,0	183,2	156,8	340,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	15,3	11,2	11,3	12,7	12,7	63,2	24,4	87,6
Voirie pour projets de transport collectif	36,6	24,3	23,1	9,1	0,3	93,4	-	93,4
Autres éléments de l'actif	3,8	2,9	3,4	3,4	3,4	16,9	20,3	37,2
	525,7	**579,6**	**594,1**	**604,5**	**607,8**	**2 911,7**	**3 466,7**	**6 378,4**
Pistes cyclables	40,8	43,6	43,6	47,5	55,4	230,9	237,1	468,0
Total – Investissements	**566,5**	**623,2**	**637,7**	**652,0**	**663,2**	**3 142,6**	**3 703,8**	**6 846,4**

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'améliorer la sécurité des déplacements et l'aménagement de l'espace public. Ils respectent la volonté de l'Administration de ne plus reconstruire aussi systématiquement les rues à l'identique, compte tenu de l'évolution des besoins dans les dernières décennies et de la durée de vie des infrastructures.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des personnes âgées, des jeunes, des cyclistes et des piétonnes et piétons afin d'offrir des aménagements de qualité tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures.

Conséquemment, deux programmes totalisant 1 104 M$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces programmes visent notamment à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues tout en favorisant les transports actifs et collectifs grâce à des aménagements qui répondent aux attentes de la population montréalaise. D'autre part, l'intégration d'éléments favorisant le drainage des eaux de ruissellement et leur rétention ainsi que le développement de la canopée, réduiront les débordements, les volumes d'eau acheminés à station d'épuration des eaux usées ainsi que les îlots de chaleur.

Un montant de 300 M$ est prévu pour le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité selon une perspective de développement durable.

Un investissement de 744,7 M$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant aux arrondissements qui le souhaitent la possibilité de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au montant de 96,6 M$ du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement destiné au réseau artériel ainsi qu'au montant de 115 M$ du programme de maintien des infrastructures routières, dont les interventions visent principalement les glissières de sécurité et les zones d'arrêts d'autobus déficientes.

En accord avec l'approche Vision Zéro, la Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 150 M$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et d'autres lieux fréquentés par les enfants ainsi que par les personnes âgées, qui sont surreprésentées parmi les victimes de collisions. Par ailleurs, un montant de 39,5 M$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagères et usagers dans les couloirs de déplacement, particulièrement pour les déplacements à pied et à vélo. À cela s'ajoute un montant de 180 M$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville, grâce à une mise à jour continue, de maintenir la gestion des déplacements au niveau optimal, en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension des usagères et usagers.

Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles, et de l'évolution des guides d'installation des feux pour les vélos ou les bus. Par conséquent, la sécurité des déplacements à pied et à vélo aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : la congestion routière, le temps de déplacement, et la présence de chantiers privés et publics en grand nombre. Afin d'assurer une mobilité efficace et efficiente, un investissement de 40 M$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En se dotant du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents, la Ville et ses partenaires se sont donné les moyens de construire un réseau plus fiable et plus sécuritaire qui favorise une approche de développement durable.

Par ailleurs, un montant de 65 M$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure avec l'installation d'environ 2 000 bornes de recharge d'ici 2025 pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. Cette stratégie s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville durable et carboneutre en misant notamment sur les nouvelles technologies et l'électrification des transports.

Développement et optimisation du réseau cyclable – 580,6 M$

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 300 M$ est prévu pour le programme Réseau express vélo (REV) et le développement du réseau cyclable. Faisant partie des priorités de l'administration municipale, la mise en œuvre du REV vise à offrir une solution de déplacement supplémentaire grâce à des axes cyclables confortables et sécuritaires. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'engagement de l'Administration consistant à augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici 2025.

Une somme additionnelle de 100 M$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui améliorera le confort et la sécurité de celles-ci.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélos en libre-service BIXI Montréal, qui est exploité depuis 2009. Outre le territoire montréalais, le service est offert dans les villes de Westmount, Longueuil, Laval, Mont-Royal et Montréal-Est. En 2022, il comprend plus de 7 000 vélos standards et près de 2 400 vélos à assistance électrique, qui sont répartis dans plus de 800 stations. Étant donné le succès des vélos à assistance électrique, la Ville en poursuit l'acquisition pour répondre aux besoins croissants de la clientèle. Un montant de 90,6 M$ est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service BIXI Montréal. Un investissement de 22,6 M$ est aussi prévu pour l'implantation de stations électriques qui permettront de recharger les batteries lorsque les vélos à assistance électrique seront ancrés à ces stations, diminuant ainsi les coûts d'opération liés à la permutation des batteries. Ces installations permanentes serviront également à implanter progressivement un service hivernal de vélos en libre-service.

De plus, une somme de 67,4 M$ sera consacrée aux projets de la véloroute dont la démarche proposée consiste à mettre en place un réseau métropolitain de voies cyclables qui soit intégré à l'emprise du REM et relié aux réseaux cyclables existants afin d'être fonctionnel en continu. Ce projet répond au plan directeur du Réseau vélo métropolitain 2031, paru en 2017. Le déploiement du Réseau prévoit la création de liens cyclables structurants connectés aux stations du REM. Les axes s'arrimeront aux réseaux locaux et régionaux des municipalités traversées par le REM et permettront le franchissement des barrières naturelles et anthropiques que sont les rivières, autoroutes et voies ferrées, et ce, en toute sécurité et de manière universellement accessible. La véloroute contribuera donc à multiplier les liens de mobilité douce avec les différents points d'accès au réseau de transport collectif et positionnera le grand Montréal comme une destination vélo récréotouristique incontournable du nord-est de l'Amérique du Nord.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 422,9 M$

La Ville compte offrir à la population montréalaise un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour l'ensemble des usagères et usagers. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation, ici et ailleurs, de plus importante rue commerciale de Montréal, au même titre que la 5e Avenue à New York, ou que Michigan Avenue à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville, un achalandage qui n'a fait qu'augmenter depuis le développement du Montréal souterrain. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à notamment augmenter l'espace réservé à la mobilité piétonne et durable, à ajouter des arbres et des plantes, à réaliser des aménagements inclusifs et universellement accessibles de même qu'à promouvoir la culture ainsi que les témoins historiques de cette rue.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement d'une vaste place publique sur l'ensemble de l'avenue McGill College et de la future place Oscar-Peterson. Le projet prévoit également un réaménagement de plusieurs tronçons et intersections entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures souterraines. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement, qui mettra en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

Prolongement de la ligne bleue du métro – Accompagnement de la STM – 154,8 M$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera cinq nouvelles stations.

Beaucoup plus qu'un projet de transport collectif, ce levier de redéveloppement urbain a un grand potentiel économique. Le PLBM figure d'ailleurs au premier rang de la dizaine d'actions inscrites à la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, par laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés, le 14 décembre 2018, à « consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est dans un esprit de collaboration ».

La Ville saisit ainsi l'opportunité créée par ce chantier de la STM pour non seulement adapter le territoire à l'implantation des cinq nouvelles stations, mais aussi mettre en place des initiatives pour stimuler et encadrer le renouveau urbain et économique. Notamment, la Ville confirme son engagement à réaménager la rue Jean-Talon dans l'axe du PLBM (sur près de quatre km) pour améliorer la qualité du domaine public et les conditions de sécurité routière, en vue de favoriser les déplacements actifs grâce à l'ajout de pôles et de liens de mobilité qui rabattent le réseau cyclable vers les nouvelles stations. De plus, la Ville jouera un rôle majeur dans la gestion des impacts pendant le chantier et devra procéder à l'entretien de chemins de détour pour assurer la qualité de vie des usagères et usagers ainsi que des riveraines et riverains.

Sainte-Catherine Est – Village – 148,9 M$

Le réaménagement complet de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Berri et l'avenue De Lorimier, vise à consolider le rôle de cette artère emblématique en tant que destination commerciale et culturelle, mais également identitaire du Village. Les interventions permettront notamment d'améliorer le confort et l'expérience des piétonnes et piétons ainsi que la sécurité routière, le tout dans une perspective d'inclusivité. Ainsi, l'augmentation de l'espace alloué aux piétonnes et piétons, l'ajustement de l'éclairage, l'ajout de plantations, de mobiliers urbains et d'arts publics, de même que la réfection des infrastructures souterraines sont prévus dans le cadre de ce projet.

Réaménagement de la partie nord de L'Île-des-Sœurs – 135 M$

Adopté en 2020 après avoir fait l'objet d'une consultation publique, le PPU du secteur nord de L'Île-des-Sœurs, noyau de commerces et de services, encadrera la mise en œuvre de ce projet de revitalisation urbaine. La Ville profitera de l'implantation d'une station du REM pour créer un milieu de vie et d'emploi par le réaménagement des rues du secteur, la bonification des réseaux de transports actifs et collectifs ainsi que l'aménagement d'espaces verts et de places publiques.

Réaménagement de la rue Jean-Talon Est – 131 M$

Étant donné l'arrivée anticipée de plusieurs stations de métro en lien avec le prolongement de la ligne bleue, le secteur de la rue Jean-Talon Est connaîtra une transformation et une densification au cours des prochaines années. Ainsi, le projet de revitalisation et de redéveloppement de cette artère commerciale importante de l'arrondissement de Saint-Léonard entre la 22e Avenue et le boulevard Langelier permettra de revoir l'ensemble des composantes du domaine public : chaussées, trottoirs, éclairages, mobiliers et infrastructures urbaines. De plus, le projet prévoit l'ajout d'arbres, de saillies aux rues transversales ainsi que de jardins de pluie et communautaires. L'intégration d'un lien cyclable structurant est également prévue.

Toutes ces interventions contribueront à l'atteinte du plein potentiel de cette artère commerciale dans un cadre où l'accessibilité, le verdissement, la sécurité de la population et la mobilité seront améliorés.

Complexe Turcot – 128,4 M$

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, réalisé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), a engendré une transformation majeure du secteur. L'ensemble des travaux du MTMD s'est terminé en 2022. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, ce projet comprend des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois (espaces de sports et de loisirs) et des abords de l'autoroute 15 (parc linéaire) ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (élargissement de la rue en boulevard urbain largement planté et comprenant une piste cyclable). L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot en fonction du contexte montréalais.

Aménagement du secteur Bridge-Bonaventure – 124 M$

L'emplacement exceptionnel du secteur Bridge-Bonaventure, en bordure du fleuve et à la frontière du Vieux-Montréal, du Vieux-Port et du canal de Lachine, représente un défi complexe en raison de la présence de sols contaminés, de nombreuses voies ferrées et de l'autoroute Bonaventure. Cette principale porte d'entrée du centre-ville, à partir des ponts Samuel-De Champlain et Victoria, fera ainsi l'objet d'un réaménagement qui comprendra les rues Bridge et des Irlandais, et qui inclura notamment un espace public en hommage à la communauté irlandaise, un verdissement massif et une offre de mobilité durable diversifiée.

Revitalisation du Quartier des gares – 123,9 M$

Le PPU du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du centre-ville. Les différentes phases du projet toucheront le secteur délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa ainsi que par les rues Notre-Dame et Guy.

Alors que les travaux sont déjà terminés sur certaines portions, les interventions restantes prévues dans l'arrondissement de Ville-Marie permettront de procéder à plusieurs réaménagements de surface afin d'offrir un confort piétonnier accueillant et de grande qualité ainsi que d'aménager un axe du Réseau express vélo et un nouveau parc d'importance. Des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis dans le cadre de ce projet.

Avenue des Pins – 102 M$

La réfection des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts de l'avenue des Pins a donné l'occasion de revoir les aménagements réservés aux piétonnes et piétons, aux cyclistes ainsi qu'aux usagères et usagers du transport en commun. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience. Les interventions prévues comprennent également la mise à niveau de l'éclairage et des feux de circulation ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en deux phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera notamment à la mise en valeur des musées qui la bordent. La première phase, qui se terminera principalement en 2023, concerne la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel.

Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du SRB sur le boulevard Pie-IX – 93,5 M$
L'implantation du système rapide par bus (SRB) est un projet codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal, qui combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétonnes et piétons, la population riveraine ainsi que les usagères et usagers du transport collectif. Dans chaque direction, les autobus articulés du SRB circuleront sur des voies réservées au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB Pie-IX sera déployé au centre du boulevard Pie-IX. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain. La mise en service d'un premier tronçon, entre le boulevard Saint-Martin à Laval et l'avenue Pierre-De Coubertin à Montréal, est complétée, alors que les travaux du tronçon suivant, qui s'étendra jusqu'à la rue Notre-Dame, sont prévus jusqu'en 2027.
Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 90 M$
La voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement afin d'être plus sécuritaires et plus agréables pour les déplacements à pied et à vélo. Pour sa part, la voie Camillien-Houde sera complètement fermée à la circulation véhiculaire et transformée en un chemin dédié aux mobilités douces pour en faire un véritable chemin de parc du Mont-Royal. Quant au chemin Remembrance, il sera apaisé tout en permettant l'accès au sommet de la montagne à tous les usagers, peu importe leur mode de transport. En collaboration avec les partenaires, l'accessibilité à la montagne sera bonifiée. Dans le cadre de cette requalification majeure, des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis. De plus, ce projet permettra d'augmenter le verdissement, reconnecter les secteurs de biodiversité et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal, près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Réfection de l'autoroute 40 (Métropolitaine) – Accompagnement du MTMD – 67,4 M$
La portion surélevée de l'autoroute 40, construite dans les années 1960 et s'étendant sur 12,5 km, constitue un lien stratégique pour la mobilité des personnes et des marchandises dans la région métropolitaine. Le MTMD effectuera une réfection majeure de cet actif afin d'en assurer la pérennité.

Le projet est constitué de deux secteurs tronçons en raison de son envergure. Les premières interventions seront réalisées sur le premier tronçon, entre les boulevards Provencher et Saint-Laurent (secteur tronçon est). Le MTMD n'a prévu aucun investissement pour bonifier les aménagements aux abords de l'autoroute. La Ville inclura donc dans ce projet la correction de problèmes de sécurité et d'aménagement connus et évaluera les possibilités de travaux visant à améliorer la convivialité, la sécurité et l'éclairage aux abords de la structure, mais aussi en dessous. La Ville travaillera également de concert avec le MTMD afin de planifier les mesures d'atténuation qui seront nécessaires pendant ces travaux.

Ce projet permettra notamment de revoir la cohésion dans la trame urbaine et des liens de transport actif, mais aussi de bonifier le couvert végétal grâce à l'intégration d'infrastructures vertes.

Lien de transport collectif et actif de l'Ouest – Accompagnement du REM – 58,5 M$
Afin d'offrir un lien vers la station Kirkland du REM ainsi que la traversée de l'autoroute 40 et le Grand parc de l'Ouest, la Ville souhaite réaliser un corridor destiné aux transports actif et collectif. Ainsi, des liens nord-sud et est-ouest comprenant une voie réservée de transport collectif et une voie adjacente de transport actif seront mis en place. De plus, une passerelle cyclopédestre constituée de l'ouvrage de franchissement de l'autoroute 40 passera sous le REM et sera directement accessible aux piétonnes et piétons.

Ce projet permettra de transformer une zone de friche en piste multifonctionnelle rejoignant le réseau de transport collectif du REM.

Réaménagement de la rue Peel – 54,9 M$
Un réaménagement complet de la rue Peel, l'artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'occasion d'ajouter du verdissement et du mobilier urbain, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. Les sections entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins ainsi qu'entre la rue Smith et le boulevard René-Lévesque sont complétées. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke ainsi que la rue De La Gauchetière Ouest entre les rues Peel et de la Cathédrale.

Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 49 M$
Le projet de construction du REM, réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra), reliera à terme la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM est constitué d'un train électrique entièrement automatisé et suit un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes reconstituées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue, sur un parcours de plus de 50 km.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour la population montréalaise. La Ville doit s'assurer que CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins de la population. Ce projet crée des occasions de requalification de milieux urbains ainsi que de nombreuses opportunités d'investissements.

Réaménagements aux abords du CUSM – 47,8 M$
Afin de faciliter la mobilité et d'améliorer la sécurité des déplacements autour du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, la Ville réaménagera l'intersection des boulevards De Maisonneuve et Décarie ainsi que certains tronçons du boulevard De Maisonneuve, de l'avenue Girouard et de la rue Sherbrooke. En plus d'offrir des milieux de vie sécuritaires et confortables, ces interventions contribueront à diversifier l'offre de transport en fournissant différentes options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 38,3 M$
Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires sur toutes les rues (artérielles et locales) de la ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud. Près de 90 % des conversions ont été réalisées à ce jour.

La réalisation de ce projet offrira une meilleure visibilité la nuit et permettra à la Ville de réduire sa consommation d'électricité de plus de 60 %. Le projet permettra aussi d'agir de façon proactive et d'offrir un service amélioré grâce à l'implantation d'un système intelligent d'éclairage.

Remplacement du pont Jacques-Bizard – 29,2 M$
La Ville de Montréal est responsable du pont Jacques-Bizard, qui relie l'île Bizard à l'île de Montréal. Ce pont a été construit en 1966 et approche de sa fin de vie utile, donc son remplacement est nécessaire.

La construction d'un nouveau pont architectural comprenant deux voies de circulation dans chaque direction se fera à l'est du pont existant qui sera déconstruit. L'élargissement du trottoir et de la piste cyclable sur le nouveau pont contribuera à la sécurité des usagères et usagers. Ce projet inclut les travaux nécessaires sur les infrastructures souterraines, les réaménagements paysagers ainsi que la réhabilitation des berges sur les rives nord et sud de la rivière des Prairies.

Corridor du pont Samuel-De Champlain – Accompagnement d'Infrastructure Canada – 14,5 M$
Dans le contexte de la détérioration du pont Champlain, le gouvernement du Canada a pris la décision de construire un nouveau pont sur le fleuve Saint-Laurent, le pont Samuel-De Champlain (maintenant opérationnel), ainsi que de reconstruire le tronçon de l'autoroute 15 qui est sous son autorité, entre le pont et l'avenue Atwater.

Plusieurs opportunités d'amélioration ont été identifiées par la Ville, dont la participation comprend la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que la planification et la réalisation de certains projets d'intégration urbaine aux abords de l'autoroute. La mise en place de différentes options de mobilité durable ainsi que plusieurs projets visant à augmenter le couvert végétal sont prévus. D'ailleurs, en poursuivant la mise en œuvre du programme Parcours Signature Montréal, qui agit comme fil conducteur entre les grands projets partenaires, la Ville s'assure de l'intégration harmonieuse de plusieurs chantiers majeurs de transport sur son territoire.

Programme particulier d'urbanisme du Quartier latin – 11,8 M$
Le projet UQAM–Pasteur-Boisbriand-Sanguinet s'inscrit dans la mise en œuvre du PPU du Quartier des spectacles – Pôle Quartier latin. Le réaménagement de la place Pasteur et de la cour du transept de l'église Saint-Jacques s'est terminé en 2019. Le réaménagement des rues Sainte-Catherine Est (entre les rues Berri et Saint-Denis) et Saint-Denis (entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Est) est censé se terminer en 2023. La dernière phase du projet prévoit notamment le réaménagement de la rue Sanguinet (entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard René-Lévesque Est). Le projet s'inscrit dans le cadre du programme Accès jardins, financé par l'Arrondissement de Ville-Marie, afin de mettre en valeur les espaces verts autour des différents pavillons de l'UQAM et de les rendre accessibles au grand public comme lieux de détente et de loisir.

Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes – Accompagnement du MTMD – 10,9 M$
En plus de jouer un rôle crucial dans le commerce entre l'Ontario et les États-Unis, le pont de l'Île-aux-Tourtes agit comme une voie d'entrée névralgique de l'île de Montréal. La construction d'un nouveau pont au nord de la structure actuelle, annoncée par le MTMD, permettra de maintenir la mobilité des personnes et des marchandises et favorisera les déplacements en transports collectifs et actifs. La Ville profitera de l'occasion pour s'assurer de la connectivité du futur pont aux stations de l'antenne Ouest-de-l'Île du REM, notamment par le maillage des réseaux cyclables.

Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger – Accompagnement du MTMD – 7,2 M$
Afin qu'ils puissent continuer à jouer leur rôle de premier plan pour la région métropolitaine, le MTMD a annoncé qu'il procédera à une réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger. Il a été décidé que ces travaux, essentiels pour maintenir la vitalité économique de la métropole, s'échelonneront sur plusieurs années dans le but de limiter les répercussions sur la mobilité, tout en maintenant les activités dans les tunnels. La Ville, en partenariat avec le MTMD, déterminera les possibilités d'amélioration en ce qui a trait à l'intégration urbaine et à la mobilité dans ce secteur.

Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal
Plusieurs projets d'envergure verront progressivement le jour au cours des prochaines années, au bénéfice de toute l'agglomération de Montréal, et certains profiteront à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.

La Ville de Montréal, en accompagnant toutes les parties prenantes impliquées, joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et à venir de la population montréalaise, dans une vision globale de développement durable et de cohésion régionale. Les projets suivants étant en phase d'élaboration, les montants qui leur seront associés ne sont pas encore connus et ne sont donc pas entièrement inscrits dans le présent PDI.

Ligne rose – Transport électrique structurant pour relier le Grand Sud-Ouest au centre-ville
La ligne rose est un projet structurant de transport collectif devant relier le Grand Sud-Ouest (GSO) et le nord-est de Montréal au centre-ville. En 2019, l'ARTM a entrepris des études pour trouver une solution à long terme aux enjeux de congestion de la branche est de la ligne orange du métro; cette solution représente l'un des principaux objectifs de la ligne rose. À la fin de 2020, le gouvernement du Québec a confié à l'ARTM le mandat de réaliser, en partenariat avec la Ville de Montréal, un dossier d'opportunité pour implanter un mode structurant dans le Grand Sud-Ouest de Montréal, l'autre secteur visé par la ligne rose.

La ligne rose contribuera donc à accroître et à diversifier les options de mobilité durable pour les résidentes et résidents des secteurs desservis, en favorisant la réduction tant de l'usage de l'automobile que de la dépendance à celle-ci au profit d'un mode de déplacement entièrement électrique. En reliant les quartiers entre eux et au centre-ville, le projet contribuera non seulement à accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole, mais également à créer des milieux de vie pouvant offrir une réponse de proximité aux besoins des secteurs desservis.

Projet structurant de transport collectif dans l'est de Montréal (PSE)
En mai 2022, le gouvernement du Québec, en collaboration avec la Ville de Montréal, a octroyé le mandat à l'ARTM, accompagnée de la STM, d'étudier l'implantation d'un mode de transport collectif structurant vers l'est et le nord-est, un axe de desserte de la ligne rose. La planification de ce projet s'appuie également sur le travail de planification amorcé par CDPQ Infra dans le cadre du mandat antérieur, connu sous le nom « REM de l'Est ».

Cette implantation, au cœur de certaines emprises routières et le long de celles-ci, impliquera un réaménagement majeur des infrastructures municipales, ce qui concerne tant l'aménagement urbain de ces axes, pour assurer une intégration architecturale réussie, que les réseaux souterrains.

Mode structurant de transport vers Laval

Le gouvernement du Québec a annoncé, au printemps 2019, le lancement d'un mandat d'étude relatif au prolongement du REM vers Laval, sous la responsabilité de CDPQ Infra. En mai 2022, le projet prenait une nouvelle orientation et le gouvernement du Québec annonçait la mise sur pied d'un bureau de projet pour étudier l'implantation d'un mode structurant de transport dans l'axe de la ligne orange du métro. Le projet permettra d'améliorer les déplacements dans l'axe nord-sud de la ligne orange du métro, dans un corridor allant de la station de métro Côte-Vertu jusqu'au nord de Laval. Des études seront réalisées afin de déterminer la meilleure solution à implanter dans ce corridor pour offrir une solution de transport collectif performante et lutter contre la congestion.

Revitalisation de la rue Notre-Dame

En signant conjointement, en décembre 2018, la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec se sont engagés à entreprendre un vaste chantier afin de revitaliser ce territoire à fort potentiel de développement et d'y accroître la mobilité. Pour atteindre ces objectifs, le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame a été priorisé, car celle-ci présente actuellement des infrastructures vieillissantes qui créent plusieurs problèmes (comme des chaussées dégradées, des déplacements moins sécuritaires, et des sites industriels vétustes et contaminés).

La revitalisation de la rue Notre-Dame, soit le principal lien routier entre le centre-ville et l'est de Montréal, se fera conjointement avec le MTMD. La Ville de Montréal réalisera les travaux nécessaires pour la réfection de ses infrastructures de voirie et conduites souterraines. De plus, l'aménagement du domaine public sera bonifié, notamment par du mobilier urbain, du verdissement et des voies cyclables. La Ville souhaite retisser les liens avec les arrondissements de l'est au moyen de connexions (directes ou indirectes) entre les différents systèmes de transport collectif : le SRB Pie-IX, les lignes de métro verte et orange, et le train de l'Est.

Le projet vise à revoir l'axe routier et ses abords à partir de la rue Atateken, soit du secteur Les Faubourgs jusqu'à la pointe est de l'île.

Réfection de l'échangeur Saint-Pierre

Construit au cours des années 1960, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. La Ville accompagne le MTMD, qui a inscrit ce projet majeur, actuellement à l'étude, au Plan québécois des infrastructures. Il est donc essentiel de prévoir des interventions pour prendre en considération les besoins des riveraines et riverains ainsi que de la population, mais aussi pour améliorer l'intégration de l'échangeur dans son milieu, sur le plan tant de la mobilité durable que des impacts environnementaux et des aménagements urbains.

Transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain (Bonaventure II)

La transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, avec l'aménagement d'un parc linéaire en rive du fleuve, est un projet de revitalisation majeur pour le secteur. Il est porté par la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, qui est propriétaire de l'emprise autoroutière. Ce projet se réalisera dans le secteur de planification Bridge-Bonaventure, porté par la Ville de Montréal. La démarche de planification s'inscrit dans le cadre de plusieurs politiques, plans, stratégies et programmes de la Ville et à l'échelle métropolitaine, notamment la Vision 2030 du Grand Havre.

Ce projet d'intérêt offre l'occasion de repenser l'aménagement de cet axe de transport, qui est aussi une entrée de ville stratégique. De plus, il joue un rôle clé dans la mobilité des personnes, ce qui l'ancre dans

les valeurs d'aujourd'hui, notamment grâce à la place de plus en plus grande accordée à la mobilité active. La conversion de cette autoroute en boulevard constitue une occasion unique de valoriser les milieux traversés et, aussi, de verdir et de redonner à la population l'accès au fleuve. Elle permettra de créer et de mettre en valeur une véritable entrée de ville en concrétisant la vision du secteur Bridge-Bonaventure, de même que le corridor vert Falaise-Fleuve – Bridge-Bonaventure. Le projet permettra également le parachèvement du parcours riverain montréalais et du réseau cyclable ainsi que le désenclavement du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

Parcs et espaces verts

Adopté en juin 2021, le Plan nature et sports est le résultat d'une réflexion concertée sur les améliorations et les transformations souhaitées, notamment dans le réseau des grands parcs de la ville. Il propose des actions concrètes afin de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, et pour favoriser l'adoption par les usagères et les usagers d'un mode de vie sain et actif. Ce plan place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. De plus, les actions prises contribueront significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

Principaux programmes

Réseau des grands parcs – 423,4 M$

L'érosion accélérée des berges menace actuellement l'intégrité des parcs riverains du réseau des grands parcs de la ville de Montréal. Près de 10 km de berges nécessitent des actions jugées prioritaires afin de stabiliser et sécuriser ces berges tout en améliorant et diversifiant les accès aux cours d'eau. Les interventions prévues permettront d'améliorer la résilience de Montréal et contribueront concrètement à la lutte aux changements climatiques. Pour réaliser ces interventions, un montant de 128,4 M$ sera alloué au programme de réhabilitation des berges.

Afin d'en assurer la conservation ainsi que la mise en valeur, le programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains permet de financer des travaux de mise aux normes, de réfection et de sécurisation des équipements. Des investissements de 88,4 M$ seront réservés à ce programme et serviront également au maintien d'actifs ainsi qu'à la réhabilitation des installations extérieures.

Le parc Jarry, composé de vastes espaces libres et de plateaux sportifs, nécessite des travaux pour mettre à niveau certains équipements. Les travaux à venir incluent notamment le réaménagement de la pataugeoire et de la piscine ainsi que la réfection de terrains et d'équipement sportifs. L'aménagement de jeux d'eau viendra compléter la réfection de l'aire de jeux. De plus, en concordance avec le Plan d'aménagement, il est prévu de réaménager certains secteurs et d'améliorer des accès. Des investissements de 66,3 M$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteuses et visiteurs. L'adoption d'un plan directeur en 2018 permet à la Ville de planifier et de mettre en œuvre des projets de restauration, de réfection, de réhabilitation et de réaménagement. Ces projets comprennent, entre autres, l'aménagement d'un terrain multisport, le réaménagement des pataugeoires, la réfection du pavillon des baigneuses et baigneurs ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse et des bassins. Une somme de 53,7 M$ est prévue dans ce PDI pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine.

Faisant figure du plus grand parc de l'arrondissement du Sud-Ouest, le parc Angrignon bénéficiera d'un montant de 50,7 M$ dans le cadre de son programme de réhabilitation. Les travaux prévus permettront notamment de procéder à la réfection de bassins et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales ainsi qu'à la réhabilitation des cascades, des ponceaux et des passerelles.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation du parc Maisonneuve prévoit 35,9 M$ afin de procéder à des travaux de mise aux normes, de maintien d'actifs et d'amélioration des services d'accueil, notamment le réaménagement de la bretelle vers le parc Olympique et les stationnements ainsi que l'aménagement d'une aire de jeux.

Plan de la forêt urbaine – 281,7 M$

La Ville de Montréal a pris l'engagement de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 26 % d'ici 2025. Pour ce faire, et en concordance avec le Plan climat 2020-2030, elle propose la plantation de 500 000 arbres sur le domaine privé et le domaine public d'ici 2030. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec les campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 40 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés du réseau des grands parcs. Aussi, le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Acquisition de milieux naturels – 270 M$

Après s'être dotée, en 2004, de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, qui a permis de doubler la superficie d'espaces naturels préservés, la Ville s'est donné l'objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres. Des investissements sont prévus afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels permet à la population montréalaise de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la ville. Le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques et d'assurer la pérennité des milieux naturels pour les générations futures.

Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 131,4 M$

Le mont Royal constitue un autre élément caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 100,8 M$. Ce montant permettra d'assurer la protection et la mise en valeur du parc. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible, sécuritaire et accueillante pour les nombreuses personnes qui y viennent chaque année.

En tant qu'importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 30,6 M$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment la réfection du terrain de soccer, de sentiers et du chalet du parc ainsi que le réaménagement des terrains de volleyball et la mise aux normes de la pataugeoire.

Parc Jean-Drapeau – 125,1 M$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif pour l'agglomération de Montréal. Bien que de nombreuses interventions aient été réalisées au cours des dernières années, plusieurs installations et infrastructures témoignent d'un déficit d'entretien important. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 121,1 M$, servira à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, des équipements, des aménagements et des réseaux électriques et routiers du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve. Parmi les projets en cours et à venir figurent le fort de l'île Sainte-Hélène de même que les pavillons de la Jamaïque et de la Corée. Par ailleurs, plusieurs projets d'envergure sont maintenant présentés distinctement dans la section suivante relative aux principaux projets.

La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 4 M$ pour soutenir son plan maître forestier, qui vise à revitaliser la canopée des îles et à lutter contre l'agrile du frêne.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 57 M$

Sur l'ensemble du territoire montréalais, la Ville détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien des 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Le montant consacré à ce programme permettra d'offrir des sites conviviaux et accessibles favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre à la population.

Réseau des corridors verts – 53,5 M$

Afin d'offrir aux Montréalaises et Montréalais un contact avec la nature au quotidien, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes dans les déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés par les arrondissements, le conseil municipal de Montréal et les villes reconstituées.

La réalisation du corridor vert de l'est et du corridor vert Saraguay-Angrignon permettra d'amorcer la concrétisation de ce réseau.

Digues – 20 M$

Le programme des digues a pour objectif de protéger les personnes et les biens contre des périodes de crues importantes en veillant au maintien, à la réhabilitation et au développement de digues sur le territoire de la ville de Montréal. Un plan d'intervention permettra de prioriser et de définir les besoins, en collaboration avec la Sécurité civile et les arrondissements concernés.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 396,6 M$ pour la période 2024-2033.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 470,2 M$

Afin d'offrir de nouvelles options de mobilité pour l'accueil des différents usagers et usagères des îles et d'éliminer la circulation de transit, des pôles de mobilité seront créés. De nouvelles promenades riveraines permettront aussi la réappropriation des berges, et la réfection du pont de l'Expo-Express offrira une connexion, grâce à un lien piétonnier et cyclable, entre les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.

Le secteur autour du mont Boullé fera également l'objet de travaux visant à préserver, à réhabiliter et à mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale afin de conserver l'intégrité écologique d'une des principales forêts de Montréal. Les interventions prévues permettront notamment de réhabiliter la surface gazonnée de la plaine des jeux pour accueillir des activités libres et de réaménager le chemin du Tour-de-l'Isle pour les transports collectifs et actifs. De plus, la réfection de la tour de Lévis sera l'occasion de donner un accès public à l'observatoire de celle-ci.

Le projet de réaménagement de la place des Nations et du secteur sud de l'île Sainte-Hélène servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. Ce projet inclut notamment la réfection complète et la mise aux normes des actifs, la mise en valeur du patrimoine moderne d'Expo 67 et du caractère insulaire du parc, de même que le développement et la diversification des écosystèmes.

Plusieurs projets permettront de renforcer le positionnement du parc Jean-Drapeau en tant que grand parc urbain public, accessible, diversifié et vert. Ces projets, concrétisant le déploiement du plan directeur, feront notamment l'objet de mesures visant une meilleure efficacité énergétique, la réduction des îlots de chaleur ainsi que l'augmentation des habitats végétaux et de l'offre de mobilité durable.

En réaménageant les jardins historiques et en rouvrant les canaux, le projet de réaménagement des Jardins des canaux créera un lieu de promenade ancré dans l'esprit de l'Expo 67 et des Floralies. Le développement de places publiques, tout en faisant place à l'appropriation autochtone, contribuera également à ce projet qui favorisera la réhabilitation du réseau des canaux comme écosystème pouvant servir d'habitat à la faune et à la flore.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau commencera la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la mise à niveau du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau sera complètement rénové et ses installations, tant sportives que récréatives, seront mises aux normes. De plus, des adaptations pour permettre des usages toute l'année sont prévues.

Icône du parc Jean-Drapeau, le pavillon Hélène-de-Champlain sera restauré au cours des prochaines années et fera partie d'un campus consacré à la transition écologique. Des organismes à but non lucratif, des entreprises privées ainsi que des chercheuses et chercheurs pourront bénéficier de ce nouvel espace de convergence axé sur l'innovation environnementale qui leur permettra d'inventer, d'expérimenter et de partager des solutions de transition écologique et de résilience. En complément à la vocation éducative de la Biosphère, le pavillon Hélène-de-Champlain pourra proposer au public des expériences immersives d'apprentissage grâce à des conférences, expositions et jardins éducatifs.

Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 112,3 M$

D'une superficie prévue de 153 hectares à terme, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, les investissements seront consacrés à l'aménagement de plusieurs sections du parc afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, la population du grand Montréal commence déjà à s'approprier progressivement les lieux à mesure que de nouveaux secteurs deviennent accessibles. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain nord-américain. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était jusqu'alors interdit, les citoyennes et citoyens bénéficieront d'une offre d'activités éducatives, culturelles, environnementales, de sports et de loisirs.

Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 84,4 M$

En multipliant ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables, la Ville de Montréal souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement. La création du Grand parc de l'Ouest, qui permet de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce parc, le plus grand parc urbain municipal au Canada, permet de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal. Représentant un fort potentiel récréotouristique, il offre également un espace unique pour des activités de plein air, un lien privilégié avec la nature ainsi que l'occasion de créer un pôle agricole.

Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise – 62,7 M$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne gare de triage). Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare occasion de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.

Ce parc permettra de se reconnecter avec la nature dans un lieu propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants du secteur en transports actifs. Ce nouveau parc-nature constitue un projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Conformément à cet autre volet important du Plan nature et sports adopté en juin 2021, la Ville souhaite offrir une plus grande variété d'activités sportives et de plein air toute l'année grâce au réseau d'installations sportives municipales.

Le réseau des équipements aquatiques montréalais bénéficie du Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes », qui a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 174,1 M$ est prévu à cet effet dans ce PDI.

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2024-2033 prévoit un montant de 249 M$ pour la réalisation de nouvelles installations dans les zones d'affluence sous-dotées, notamment le complexe aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro, qui est en cours de réalisation, de même que les projets à venir des centres aquatiques sportifs de Montréal-Nord, de Verdun et de Lachine.

Par ailleurs, un investissement de 153,8 M$ est prévu pour des projets de développement d'installations sportives. Ainsi, le complexe récréatif Gadbois (CRG), considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal, sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et afin de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le CRG est situé dans le secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et ce projet permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu adéquatement équipé, stimulant et attrayant pour la pratique sportive.

La Ville de Montréal compte également investir 107,7 M$ dans le Programme des installations sportives extérieures, adopté en mars 2019 et reconduit jusqu'en 2026, afin de résorber le déficit d'entretien qui limite actuellement l'utilisation des installations extérieures. L'objectif du Programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le Programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Afin d'offrir à la population montréalaise des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 64,1 M$ sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

Afin de répondre aux besoins de plus en plus importants en patinage (auprès des athlètes, de la population et des membres d'organismes récréosportifs) et dans le but de promouvoir les activités physiques durant l'hiver, la Ville de Montréal souhaite s'équiper de nouvelles installations de glaces réfrigérées extérieures. Un montant de 20 M$ sera consacré à cette fin.

En soutien aux arrondissements, la Ville investira 16,9 M$ dans son programme des équipements supralocaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs (ou l'urgence des travaux à réaliser), dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Montréalaises et Montréalais. Parmi les projets soutenus par ce programme, mentionnons la rénovation du Stade Gary-Carter, qui s'est terminée en 2023.

Aménagement urbain et des espaces publics

Développement du logement abordable, social et communautaire – 582,3 M$

Le développement du logement abordable, social et communautaire demeure une des priorités de l'administration municipale, priorité réaffirmée par l'adoption du Règlement pour une métropole mixte. Un montant de 555,3 M$ est prévu pour les programmes d'acquisition de terrains et d'immeubles à des fins de logements abordables, sociaux et communautaires. Ces programmes permettent l'augmentation de la réserve foncière de terrains et d'immeubles devant servir à réaliser des logements abordables, sociaux et communautaires. Les terrains et immeubles seront revendus, par la suite, pour la concrétisation de projets de logements. Toutefois, une portion destinée aux logements abordables sera conservée par la Ville pour la réalisation de projets spécifiques.

Un montant de 27 M$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires.

Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs et requalification de l'autoroute Ville-Marie – 393,9 M$

Le secteur des Faubourgs, couvrant un territoire de près de 243 hectares à l'est du centre-ville avec les sites de la Maison de Radio-Canada, des Portes Sainte-Marie et de la brasserie Molson Coors, fait l'objet d'une démarche de planification urbaine d'envergure. Résultat d'une importante consultation publique, le PPU des Faubourgs a été adopté en juin 2021. Ce nouveau quartier, à échelle humaine, aura la capacité d'accueillir près de 7 800 logements de toutes sortes et offrira un potentiel d'environ 15 000 emplois. Il bénéficiera notamment de l'aménagement d'une trame de rue, de nouveaux parcs ainsi que d'une promenade riveraine.

De plus, le projet de requalification du boulevard Ville-Marie, visant à transformer une partie de l'autoroute en boulevard urbain, soutient l'orientation principale du PPU des Faubourgs en offrant l'opportunité de décloisonner le secteur. En effet, cette recomposition de la trame urbaine permettra de revoir les enjeux de mobilité et de développer les terrains adjacents qui seront libérés.

Quartier Namur-Hippodrome – Cavendish – 298,1 M$

Le Quartier Namur-Hippodrome – Cavendish et ses abords se situent à la croisée des autoroutes 40 et Décarie, occupe une position géographique centrale sur l'île de Montréal. Plusieurs interventions d'envergure sont en cours ou actuellement planifiées dans ce secteur telles que Le Triangle, la requalification des abords du boulevard Décarie, le projet Jean-Talon – Cavendish et la mise en valeur de l'ancien hippodrome. La Ville de Montréal consacrera des investissements à sa mise en valeur afin de s'assurer de la cohérence des interventions qui accompagnent la transformation de ce secteur. Les travaux municipaux concernent notamment l'aménagement d'espaces verts et de liens physiques rétablissant l'ouverture du quartier sur la ville, en offrant de nouvelles possibilités de déplacements, incluant des options de mobilité durable. Ce projet permettra également la mise en marché de parcelles prévues pour des développements immobiliers.

Dans un premier temps, la principale intervention d'envergure consistera à procéder au réaménagement de l'axe Jean-Talon Ouest et d'assurer la connexion de celui-ci au boulevard Cavendish à l'ouest. Ce corridor de mobilité durable, qui accueillera un mode de transport collectif structurant, permettra également de desservir le site de l'ancien hippodrome en infrastructures souterraines.

Le MIL Montréal – 132,2 M$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du MIL Montréal, un quartier universitaire et résidentiel qui se construit sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont et ses abords, notamment dans les quartiers de Parc-Extension et Rosemont. Ce projet vise, à terme, à créer un quartier universitaire exemplaire (dont l'aménagement des quartiers est certifié LEED), à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie de la population résidente. Il permettra la création de plus de 1 300 logements (dont des logements sociaux, abordables et communautaires) sur le site et à ses abords ainsi que l'aménagement de près de 5 hectares de parcs et d'espaces publics, dont plusieurs sont résilients. Dans le cadre du PDI 2024-2033, les investissements prévus seront notamment consacrés aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public, dont le parc Irma-Levasseur et le pôle civique autour de la future école primaire qu'accueillera ce secteur.

Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 130,7 M$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'une ancienne zone industrielle à un nouveau quartier doté d'un milieu de vie innovant et d'une grande diversité d'usages, y compris des activités résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle, dans le quartier, de l'École de technologie supérieure de Montréal.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira dans l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues et la création de parcs. À terme, 1 500 arbres sur rue seront plantés, 5,6 hectares de parcs et espaces publics seront aménagés, et 10,7 km de rues seront réaménagés en privilégiant une circulation douce. Par ailleurs, la construction de plus de 16 000 logements est prévue, incluant plus de 1 000 logements sociaux et communautaires. La qualité des interventions publiques pour ce nouveau quartier animé permettra de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée.

Lachine-Est – 86,5 M$

Représentant un vaste territoire d'environ 70 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être transformé en un écoquartier mixte s'appuyant sur la riche histoire du secteur et relié au centre-ville par la Ligne rose (projet du Grand Sud-Ouest). Il est essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires à la création d'un milieu de vie attrayant. Les investissements prévus dans ce PDI permettront l'implantation d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'arrondissement de Lachine.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 85,2 M$

La Ville de Montréal compte investir pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Site Louvain-Est – 66,7 M$

En libérant le site municipal Louvain-Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville désire mettre en valeur un projet d'écoquartier avec une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 1 000 logements mixtes. Ce nouveau milieu de vie inclura des parcs pour les enfants, des espaces naturalisés et des équipements collectifs (une école primaire, par exemple). Les travaux d'aménagement du domaine public pourront être entrepris dès 2023 lorsque la déconstruction de certains bâtiments et la préparation du site seront complétées.

Programme d'aménagement urbain inclusif – 54,5 M$

Grâce à son nouveau programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI), la Ville de Montréal est fermement déterminée à ne laisser personne derrière, mais aussi à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage donc à réduire les iniquités territoriales et les écarts au sein de la population montréalaise de même qu'à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne ainsi que pour lutter contre toutes formes de racisme et de discrimination systémique.

Pour y arriver, le PAUI a pour objectif que les infrastructures construites soient adaptées aux différents besoins des enfants, des personnes aînées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle, en y intégrant l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) ainsi que les exigences en accessibilité universelle à toutes les étapes des projets.

Places des Montréalaises et Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords – 48,9 M$

La Ville de Montréal a entamé la réalisation d'une nouvelle place publique, la place des Montréalaises, dont l'accès piétonnier a été bonifié grâce au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Cette place fait partie des projets d'aménagement du secteur Champ-de-Mars, situé aux abords de l'autoroute Ville-Marie, lesquels s'inscrivent dans une vaste requalification du territoire. Cela comprend notamment le réaménagement du square Viger ainsi que l'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et de son centre de recherche (CHUM-CRCHUM).

À sa conclusion, ce projet permettra le rétablissement des liens entre la ville ancienne (arrondissement historique) et la ville moderne (centre-ville) pour ainsi mettre en valeur un réseau d'espaces publics de grande qualité, le tout dans un cadre urbain revitalisé. Ce projet intègre également le réaménagement de la place Marie-Josèphe-Angélique.

Avec l'aménagement d'importants espaces végétalisés et la plantation de plus d'une centaine d'arbres en plein centre-ville, ce projet témoigne de la volonté de Montréal d'enraciner la nature en ville en développant son patrimoine naturel. De plus, en intégrant un projet pilote d'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) auprès des groupes ciblés ainsi que des intervenantes et intervenants en itinérance, la Ville s'assure que les aménagements seront sécuritaires pour les femmes et les personnes vulnérables.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 38,1 M$
Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivalières et festivaliers venant de Montréal comme de partout dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale.

Afin de finaliser ce projet, la Ville procédera à la construction d'un espace logistique et de locaux de production à l'usage des organisateurs d'événements d'envergure. Ce lieu, aménagé en sous-sol, fera par la suite l'objet d'un parc public en surface, au bénéfice de la population du secteur. Des budgets sont également prévus pour renouveler les infrastructures technologiques et le mobilier afin d'assurer la sécurité et le confort des usagères et usagers lors des festivals. Ces différentes interventions favoriseront une offre culturelle riche et variée.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Ainsi, la Ville poursuivra la conception, la construction et la mise en service de trois infrastructures de traitement des matières résiduelles, soit un centre de compostage (12,2 M$) dans l'arrondissement de Saint-Laurent ainsi que deux centres de traitement par biométhanisation (56,5 M$). De plus, un montant de 1,9 M$ sera consacré au nouveau centre de tri des matières recyclables qui est déjà en service dans l'arrondissement de Lachine pour couvrir le secteur ouest, d'une capacité de 100 000 tonnes par année.

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond de cette façon aux obligations et exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ainsi, la Ville poursuivra la conception, la construction et la mise en service de trois infrastructures de traitement des matières résiduelles, soit un centre de compostage (12,2 M$) dans l'arrondissement de Saint-Laurent (dont la mise en service et le début des opérations auront lieu en 2023-2024) ainsi que deux centres de traitement par biométhanisation (56,5 M$). De plus, un montant de 1,9 M$ sera consacré au nouveau centre de tri des matières recyclables qui est déjà en service dans l'arrondissement de Lachine pour couvrir le secteur ouest, d'une capacité de 100 000 tonnes par année.

Par ailleurs, le programme de protection du parc immobilier (27,6 M$) du Service de l'environnement assurera la mise aux normes, la protection ainsi que la réfection des différents actifs en lien avec la gestion des matières résiduelles.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 24,8 M$ à la conception et à la construction de deux écocentres : l'un dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 351 M$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 28 M$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagères et usagers ainsi que des documents plus rapide et plus fluide tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels. Ainsi, une somme de 174,3 M$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction de Maisons de la culture (notamment le centre Sanaaq et l'Espace Rivière) ainsi qu'à la rénovation de bâtiments corporatifs ou patrimoniaux (notamment le Théâtre Outremont et la caserne 14) afin de renforcer leur vocation culturelle. De plus, 15,5 M$ seront alloués au programme de mise à niveau pour 12 Maisons de la culture réparties dans 10 arrondissements. Faciliter l'accès aux lieux culturels de proximité tout en bonifiant son déploiement territorial permettra de soutenir la vitalité culturelle de Montréal et d'assurer la pérennité de celle-ci.

Un investissement de 22,4 M$ est également prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour la restauration des immeubles municipaux patrimoniaux. Par ailleurs, le Plan lumière du Vieux-Montréal, qui contribue au rehaussement de l'identité du Vieux-Montréal, sera renouvelé avec une enveloppe de 1,8 M$.

Parmi les investissements liés au patrimoine, on compte plusieurs projets de réaménagement du domaine public qui bénéficient de subventions dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, dont les projets nommés ci-dessous.

Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 34,1 M$

En tant que principale artère commerciale du Vieux-Montréal et composante emblématique majeure de Montréal, la rue Saint-Paul bénéficiera de plusieurs investissements qui découlent du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté en 2013. Alors que plusieurs sections sont déjà complétées, les interventions prévues toucheront la section entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill. Les investissements seront consacrés à la réfection de la chaussée (ce qui comprend son revêtement en pavé de granit) et à la construction de trottoirs en agrégats de béton avec bordure en granit. En créant des espaces piétonniers conviviaux et sécuritaires dans un cadre historique et patrimonial, ces aménagements consolideront la vitalité économique de la rue Saint-Paul et le statut de celle-ci comme lieu de destination. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la zone à priorité piétonne du Vieux-Montréal.

Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 6,9 M$
Représentant le cœur symbolique de Montréal en tant que métropole du Canada au 19e siècle, le square Dorchester et la place du Canada sont au centre d'un site patrimonial exceptionnel qui accueillait les sépultures de l'ancien cimetière Saint-Antoine. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées, les investissements consacrés à la dernière phase serviront à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière. Grâce à l'aménagement d'allées bénéficiant d'éclairage amélioré et de trottoirs élargis, les personnes pourront marcher dans des espaces sécuritaires et universellement accessibles.

Mise en valeur du site de Fort-Lorette – 6 M$
Le projet de mise en valeur de Fort-Lorette, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprend l'aménagement d'un parc ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique exceptionnel du fort érigé au 17e siècle et de son paysage riverain. Ce projet bénéficiera d'une approche d'aménagement témoignant de l'importance nationale de la valeur patrimoniale du site, tout en favorisant la concertation avec les communautés autochtones et les organismes du milieu qui sont mobilisés pour sa protection.

Réaménagement du parc des Saints-Anges – 1,5 M$
À l'image de Fort-Lorette, ce site archéologique situé dans l'arrondissement de LaSalle bénéficiera d'un réaménagement complet. Celui-ci sera axé sur la conservation et la mise en valeur des vestiges grâce à la reconfiguration des circulations, à des aménagements paysagers, à l'intégration d'éclairage, au remplacement de mobilier urbain et à la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion des connaissances.

Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyennes et citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policières et policiers ainsi que des pompières et pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à d'importants investissements dans ses infrastructures de sécurité publique.

Ainsi, des investissements évalués à 297,2 M$ seront effectués pour des programmes de réfection, de mise aux normes, de mise à niveau et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 91,6 M$ sera également consacré à la relocalisation du centre d'appels 911 afin de répondre à l'évolution des systèmes d'urgence de la centrale ainsi qu'aux exigences réglementaires en sécurité publique. Ce projet contribuera à offrir une réponse rapide de proximité aux appels d'urgence sur l'ensemble du territoire.

De plus, la Ville procédera à la modernisation des systèmes informatiques soutenant les activités du SPVM et du SIM, y compris la mise à niveau et la modernisation des services de répartition des interventions d'urgence, pour un montant de 123,4 M$. Une somme de 18,3 M$ sera également consacrée à l'acquisition et au déploiement technologique de caméras portatives auprès des policières et policiers du SPVM afin de favoriser la transparence des interventions et de consolider le lien de confiance avec la population.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompières et pompiers, les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile seront remplacés grâce à un investissement de 21,8 M$. Les nouveaux équipements, comme des pinces de décarcération électriques, seront plus performants et permettront

d'intervenir plus rapidement, particulièrement lors des interventions spéciales telles que celles menées dans les ascenseurs ou sur les lieux d'accidents industriels. Les appareils respiratoires, les masques et les cylindres d'air comprimé seront également remplacés. En ce qui a trait aux équipements du SPVM, un montant de 8,5 M$ sera consacré au remplacement des vestes pare-balles et des boucliers.

Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, pour un montant de 259,6 M$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales ainsi que de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le programme commun de maintien de l'actif d'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection des éléments patrimoniaux de cet actif et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources.

Des investissements de 267,4 M$ divisés en quatre volets sont donc prévus dans le cadre de ce programme commun :

- Restauration d'intérêt patrimonial : ce volet comprend notamment la restauration du bâtiment administratif et des Jardins Ouest du Jardin botanique ainsi que la rénovation du pavillon principal du Jardin japonais;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend, entre autres, la mise aux normes et l'installation d'un système de contrôle automatisé dans les serres de production du Jardin botanique ainsi que le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce volet est couvert par le projet de sécurisation des espaces clos ainsi que la mise aux normes du système de sécurité incendie au Biodôme;
- Amélioration de l'expérience de visite : ce volet comprend notamment la consolidation de la signalisation sur l'ensemble des sites et le renouvellement des expositions dans divers pavillons.

Par ailleurs, le projet visant la construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin botanique assurera sa mission première, à savoir conserver une biodiversité mondiale et l'exposer au public. En effet, les infrastructures des serres actuelles présentent une désuétude majeure, ne permettant d'améliorer ni l'enveloppe énergétique, ni l'expérience des visiteuses et visiteurs. Ce nouveau complexe, qui bénéficiera d'un investissement de 150 M$, satisfera les objectifs d'efficacité énergétique, de conservation du patrimoine végétal et d'attractivité grâce à son expérience éducative et muséale.

La Biosphère, musée de l'environnement intégré depuis 2021 à Espace pour la vie (en ce qui a trait à tous les actifs à l'intérieur du bâtiment), fera l'objet d'investissements de 28,5 M$ afin d'entreprendre différents travaux en mécanique du bâtiment et de revoir l'offre éducative et muséale des salles d'exposition tout en procédant à plusieurs réaménagements. Ces transformations, accompagnées d'alliances avec des centres de recherche, permettront à la Biosphère de devenir un carrefour pour la population montréalaise dans le but d'accélérer la transition écologique grâce à un véritable engagement

pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité. En ce qui a trait à la structure extérieure de la Biosphère, qui est sous la responsabilité de la Société du parc Jean-Drapeau, un montant de 10,5 M$ sera consacré à la réfection de la toiture, à l'étanchéité de l'enveloppe ainsi qu'à la remise en état de la superstructure d'acier du dôme et du bâtiment.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment comme suit :

- 766,7 M$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés qui intègrent des technologies écoresponsables, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés prioritairement par des modèles électriques ou hybrides, selon les catégories. L'objectif est de doter la Ville d'un parc de véhicules écoresponsables d'ici 2030;
- 733,3 M$ dans les technologies de l'information, dont 104,3 M$ pour assurer l'évolution des réseaux de télécommunication et de radiocommunication, 37 M$ pour renforcer la résilience et la relève des infrastructures de la Ville, 36 M$ pour moderniser les services de cybersécurité, 35,8 M$ pour moderniser les infrastructures et les plateformes technologiques, 21 M$ pour assurer le virage numérique de la cour municipale et ainsi améliorer, simplifier et optimiser ses activités, ainsi que 13,8 M$ pour implanter un nouveau système de gestion de la relation avec la population afin d'augmenter la satisfaction des citoyennes et citoyens;
- 555 M$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique (les projets sont sélectionnés à l'issue d'un vote). La Ville compte renforcer le budget participatif au cours des prochaines années pour en faire un outil phare de participation publique et d'engagement citoyen. Les sommes allouées aux budgets participatifs atteindront progressivement 60 M$ par année à partir de 2026;
- 414,4 M$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 81,5 M$ pour des bâtiments de compétence locale, 78,1 M$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 77,5 M$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 56,5 M$ pour des bâtiments à vocation communautaire, 54 M$ pour des bâtiments culturels et 19,8 M$ pour des bâtiments sportifs;
- 205,5 M$ dans le programme de mise à niveau des cours de services, dans les arrondissements;
- 156,8 M$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 154,3 M$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 95,7 M$ pour le complexe sportif Claude-Robillard, 42,1 M$ pour la cour municipale et 16,5 M$ pour l'hôtel de ville;
- 75 M$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige (afin que la capacité soit maintenue ou améliorée) ainsi que des sites de gestion des sols d'excavation;
- 30 M$ dans le programme d'accessibilité universelle pour faire de Montréal une ville attractive, en offrant une réponse de proximité et en permettant de maintenir les services aux citoyennes et citoyens dans des bâtiments sécuritaires, confortables et accessibles. Les immeubles municipaux feront l'objet d'améliorations en accessibilité universelle grâce aux projets priorisés conjointement avec les arrondissements;
- 10 M$ pour le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics, afin de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

11. GESTION DE LA DETTE

11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, qui prône l'endettement public raisonnable et qui tient compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyennes et citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- S'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- Améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lectorat peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville[1].

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2024, cette contribution s'élève à 96,4 M$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2024, ces contributions auront pour résultat de diminuer l'endettement global net de 1,1 G$. Le solde de la réserve accumulée à la fin de 2022 et les contributions de 2023 et de 2024 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (268 M$).

[1] Politique de la gestion de la dette

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir la cote de crédit de Montréal bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui touche tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

Stratégie de financement des investissements de 2024

Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2024 atteignent 2 494,6 M$. Différentes sources de financement serviront à couvrir ces dépenses, qui concernent majoritairement des immobilisations. Les sources de financement externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 523,1 M$, comme le présente le graphique suivant.

Graphique 18 – Sources de financement externes, en 2024

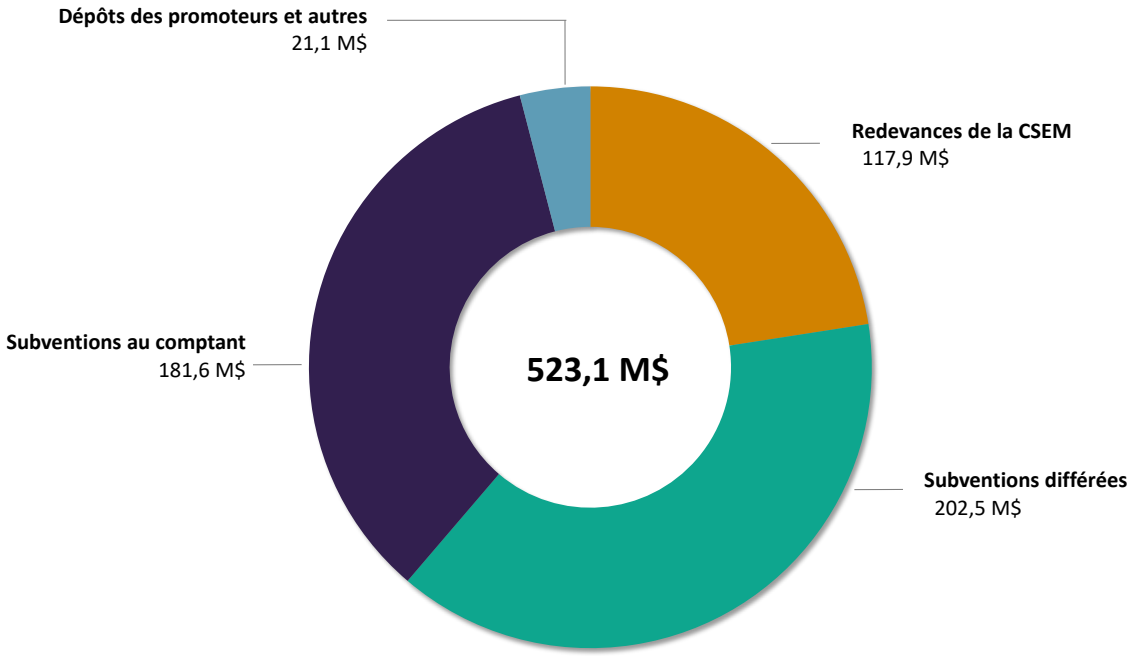

Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), cette dette étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagères et usagers ainsi que des utilisatrices et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 971,5 M$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 674,7 M$ pour 2024. Le solde des dépenses, soit 1 296,8 M$, doit être financé par emprunt, et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2024. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2024. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2022 et de 2023, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2024-2033;
- la stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible par l'excédent de l'encaisse;
- l'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), celle-ci en assumant tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis;
- la maximisation de l'utilisation de la réserve du paiement au comptant des immobilisations.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit d'émettre en 2024 un volume d'emprunts d'environ 1 174,4 M$, comprenant une prévision d'emprunts de 222,9 M$ pour la STM. Le solde de 951,5 M$ servira aux refinancements (28,1 M$), aux emprunts à la charge de tiers (94,3 M$) et aux emprunts à la charge des contribuables (829,1 M$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. Un taux d'intérêt moyen de 4,35 % a été prévu.

Pour 2025, le volume annuel d'emprunts tournera autour de 1,1 G$, ce qui inclut notamment une prévision de 204,1 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 808,5 M$, à un taux de 4,3 %. Pour 2026, le volume prévu est de 1,2 G$, avec une prévision de 332,4 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 723,5 M$, à un taux d'intérêt moyen escompté de 4,3 %.

Au 31 décembre 2022, la dette brute de la Ville s'élevait à 12,1 G$[1] et la dette nette, à 6,5 G$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2023 à 2026 sont présentés dans le tableau suivant.

[1] Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2022, qui s'élève à 1 621,5 M$.

Tableau 92 – Coût estimé de la dette, de 2023 à 2026

(en milliers de dollars)	COMPARATIF	BUDGET		
	2023	2024	2025	2026
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	463 750	452 857	475 597	507 020
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	655 094	636 438	675 820	711 934
	1 118 845	**1 089 296**	**1 151 418**	**1 218 954**
Affectation au remboursement de la dette	68 405	67 423	48 565	47 281
Remboursement de capital par des subventions[1]	52 876	44 970	22 983	18 599
Remboursement de capital de la STM[2]	30 696	87 609	24 716	110 539
	151 977	**200 002**	**96 264**	**176 420**
Coût brut de la dette	**1 270 821**	**1 289 298**	**1 247 682**	**1 395 374**
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	94 010	91 311	93 575	97 742
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	17 087	9 496	5 421	4 736
- pour la portion du capital[1]	52 876	44 970	22 983	18 599
	163 973	**145 778**	**121 979**	**121 078**
Moins :				
Recouvrement de la STM				
- pour la portion des intérêts	57 074	66 175	75 809	88 293
- pour la portion du capital[2]	30 696	87 609	24 716	110 539
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	51 425	55 251	62 219	68 386
	139 195	**209 035**	**162 744**	**267 218**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**967 653**	**934 485**	**962 958**	**1 007 079**
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	281 823	282 776	305 015	338 731
Contribuables de Montréal	685 830	651 709	657 943	668 347

[1] Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

[2] Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis l'année 2016.

Graphique 19 – Évolution de la dette directe brute et nette
(en millions de dollars)

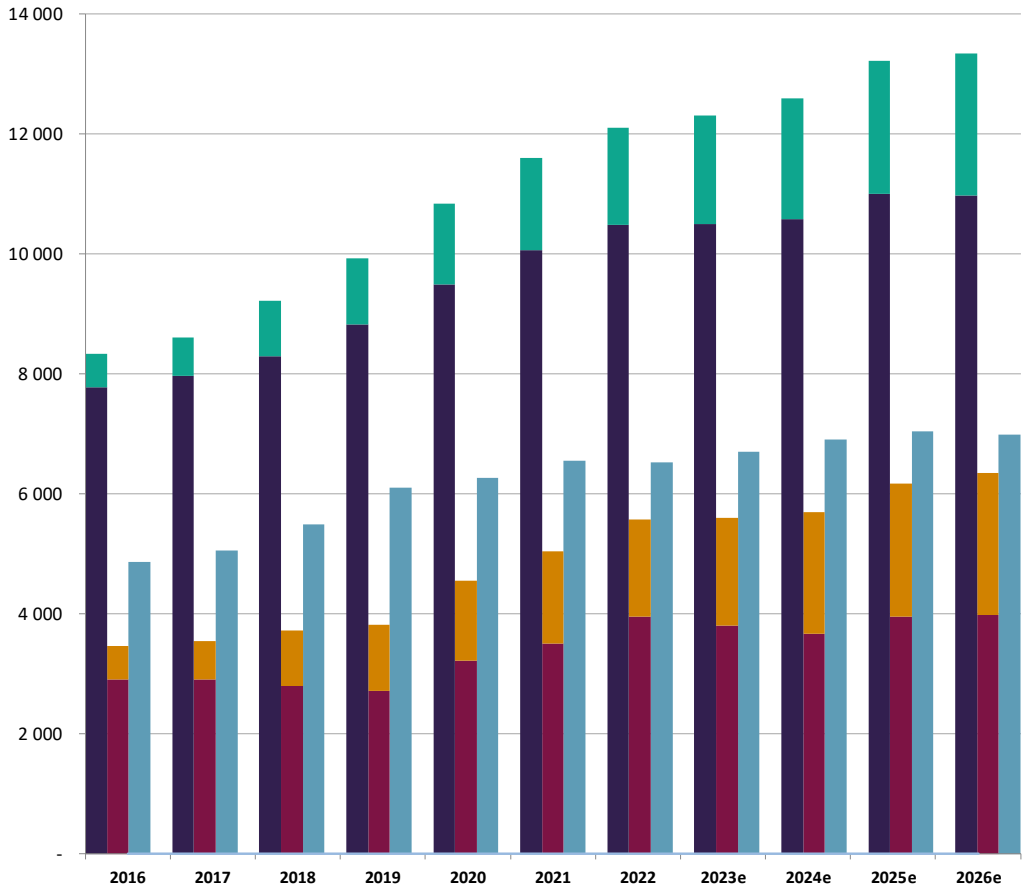

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023e	2024e	2025e	2026e
Dette brute (excluant la STM)	7 774	7 968	8 296	8 828	9 496	10 062	10 486	10 505	10 581	11 003	10 974
Dette brute de la STM	564	637	925	1 094	1 338	1 539	1 622	1 798	2 016	2 214	2 366
Déductions[1] (excluant la STM)	2 907	2 914	2 803	2 725	3 220	3 507	3 960	3 807	3 677	3 956	3 980
Déductions de la STM	564	637	925	1 094	1 338	1 539	1 622	1 798	2 016	2 214	2 366
Dette nette (excluant la STM)	4 867	5 054	5 493	6 103	6 276	6 555	6 526	6 698	6 904	7 047	6 994

e : estimé

[1] Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2016 à 2026. Cette dette consolidée comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et l'Agence de mobilité durable.

Graphique 20 – Évolution de la dette consolidée brute et nette
(en millions de dollars)

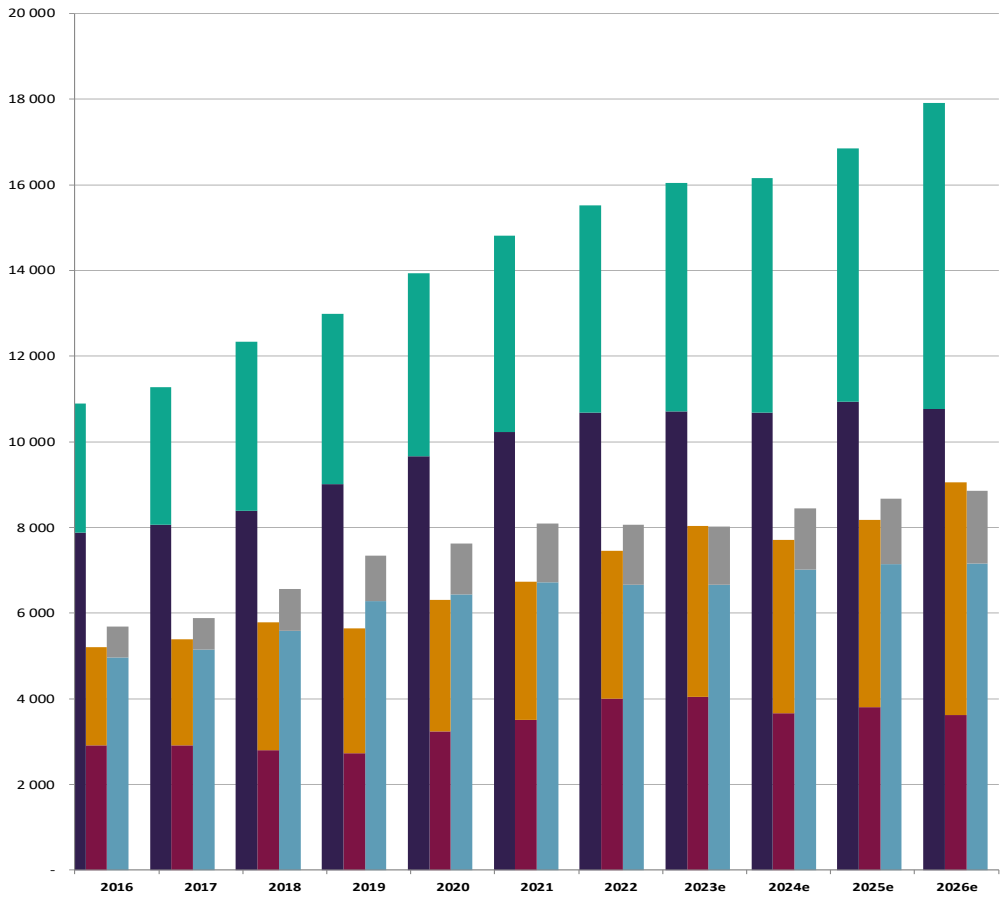

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023e	2024e	2025e	2026e
Dette brute (excluant la STM)	7 877	8 065	8 387	9 006	9 666	10 225	10 675	10 710	10 682	10 939	10 769
Dette brute de la STM	3 014	3 213	3 955	3 975	4 275	4 594	4 849	5 340	5 472	5 912	7 139
Déductions[1] (excluant la STM)	2 907	2 914	2 803	2 725	3 237	3 507	4 007	4 047	3 664	3 797	3 619
Déductions de la STM	2 294	2 480	2 982	2 919	3 074	3 220	3 453	3 987	4 041	4 381	5 432
Dette nette (excluant la STM)	4 970	5 151	5 584	6 281	6 429	6 718	6 668	6 663	7 018	7 142	7 150
Dette nette de la STM	721	732	973	1 056	1 201	1 374	1 396	1 353	1 431	1 531	1 707

e : estimé

[1] Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et des usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées dans les fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Depuis 2019, le ratio d'endettement dépasse la limite prévue à la politique de gestion de la dette.

Dans ce contexte, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation portant à 120 % la limite prévue à la politique de gestion de la dette, tout en mandatant le Service des finances pour l'élaboration d'une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de ladite politique. Le ratio d'endettement étant en fait la résultante de décisions budgétaires, la mise en œuvre d'un tel objectif passe par la révision du niveau des dépenses en immobilisations et de leurs sources de financement. La Ville de Montréal prévoit revenir sous le ratio de 100 % selon l'échéancier déposé lors de la demande de dérogation en 2019, soit en 2027.

Dès janvier 2019, la Direction générale et le Service des finances ont rencontré l'ensemble des directions des services centraux pour les informer de la situation et de la volonté de donner suite à l'engagement d'élaborer cette stratégie financière et fiscale. Un vaste chantier de travail s'est ensuivi, où le défi le plus important a consisté à déterminer le point d'équilibre entre les besoins prioritaires de réfection des infrastructures et le contrôle serré du profil d'endettement de la Ville.

Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour les années 2023 et 2024 devrait atteindre une valeur avoisinant 105 % en 2023 et 108 % en 2024.

Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – ce qui représente, pour les années 2024 à 2026, un versement total de 1 701 M$, soit 460 M$ pour 2024, 567 M$ pour 2025 et 674 M$ pour 2026;
- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal de quatre ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Graphique 21 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

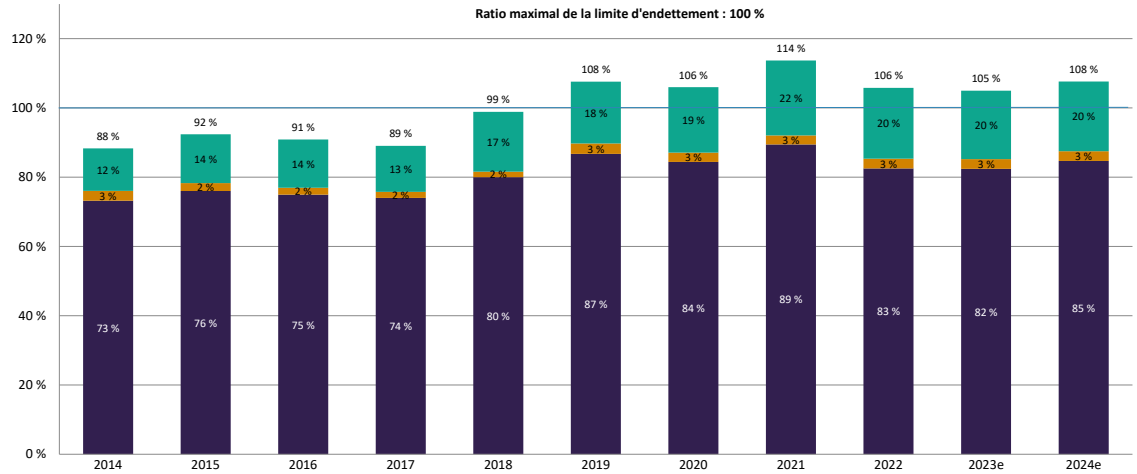

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023e	2024e
Total	88 %	92 %	91 %	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	105 %	108 %
Dette de la STM	12 %	14 %	14 %	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	20 %	20 %
Autres dettes	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dette de la Ville	73 %	76 %	75 %	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	82 %	85 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[1] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Pour 2024, ce ratio est de 12,2 %.

Graphique 22 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses

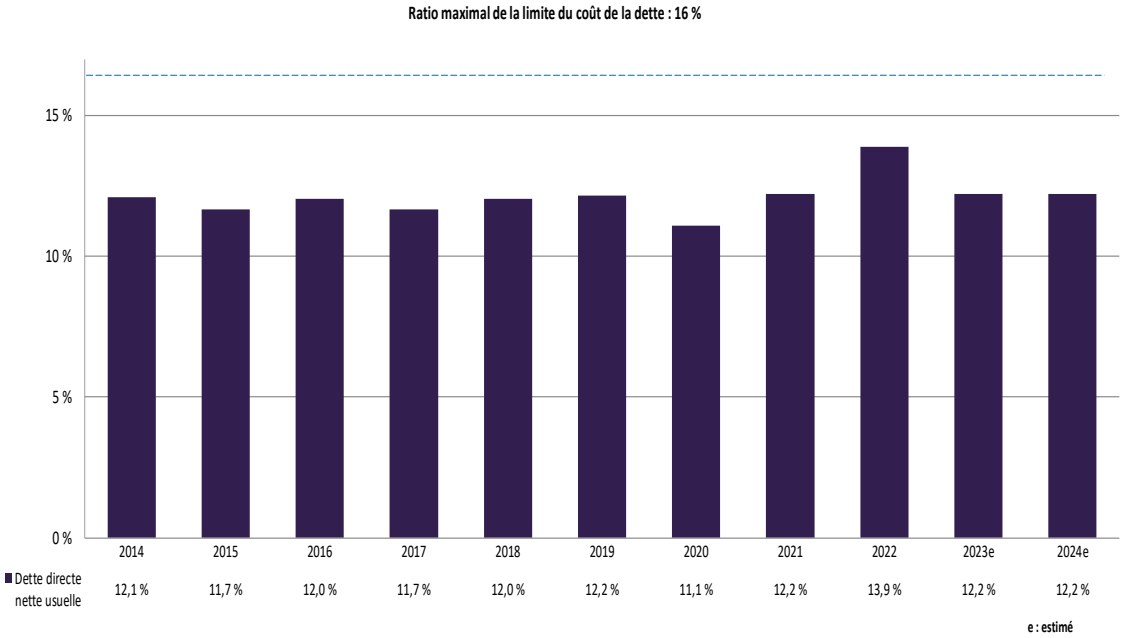

[1] Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[1]. Le poids de la dette directe nette atteint 1,3 % en 2024. En tenant compte du refinancement de la DAI de certains régimes de retraite, ce ratio atteindrait 1,53 % en décembre 2024. L'évolution du ratio est attribuable à quatre facteurs principaux :

- La forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- L'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- La stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- La variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 23 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée

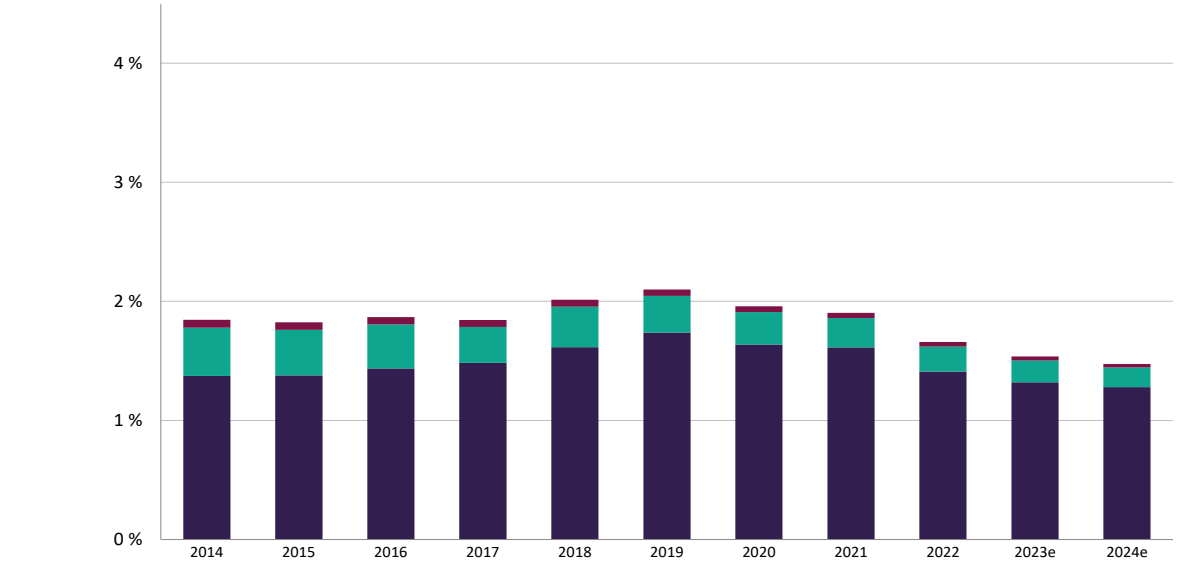

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023e	2024e
Solde (DAI)	0,07 %	0,06 %	0,06 %	0,06 %	0,06 %	0,05 %	0,05 %	0,04 %	0,04 %	0,03 %	0,03 %
Dette directe nette : refinancement (DAI)	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Dette directe nette usuelle	1,4 %	1,4 %	1,4 %	1,5 %	1,6 %	1,7 %	1,6 %	1,6 %	1,4 %	1,3 %	1,3 %

e : estimé

[1] La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

12. SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D'AFFAIRES

12.1. Investissements par unités d'affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d'acquisitions d'immobilisations, par unités d'affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Le détail par unités d'affaires des programmes et des projets se retrouve en annexe.

Tableau 93 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 085,0	8 474,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 921,0	42 270,0	85 191,0
Montréal-Nord	11 655,0	4 414,0	5 464,0	4 314,0	4 314,0	30 161,0	21 570,0	51 731,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 280,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	65 200,0	63 650,0	128 850,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	38 063,0	20 072,0	17 455,0	16 136,0	21 575,0	113 301,0	74 237,0	187 538,0
Saint-Léonard	9 670,0	9 790,0	7 790,0	8 265,0	9 290,0	44 805,0	29 700,0	74 505,0
Sud-Ouest	10 174,0	6 689,0	6 839,0	5 839,0	5 839,0	35 380,0	29 195,0	64 575,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 496,0	8 969,0	7 856,0	6 981,0	7 332,0	41 634,0	34 903,0	76 537,0
Total – Arrondissements	**175 960,0**	**143 675,0**	**139 125,0**	**135 256,0**	**142 071,0**	**736 087,0**	**658 210,0**	**1 394 297,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	125 370,0	137 569,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	543 394,0	297 707,0	841 101,0
Concertation des arrondissements	21 000,0	13 000,0	5 500,0	5 619,0	6 387,0	51 506,0	33 478,0	84 984,0
Culture	55 367,0	60 470,0	84 601,0	81 257,0	64 539,0	346 234,0	307 218,0	653 452,0
Diversité et inclusion sociale	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	8 686,0	38 388,0	45 084,0	83 472,0
Eau	701 503,0	833 937,0	619 375,0	561 523,0	616 598,0	3 332 936,0	2 784 220,0	6 117 156,0
Environnement	60 197,0	21 351,0	15 465,0	18 265,0	10 609,0	125 887,0	35 807,0	161 694,0
Espace pour la vie	25 885,0	32 336,0	31 281,0	30 352,0	57 899,0	177 753,0	268 124,0	445 877,0
Expérience citoyenne et communications	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Gestion et planification des immeubles	171 825,0	187 137,0	138 699,0	115 838,0	150 332,0	763 831,0	714 976,0	1 478 807,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	193 275,0	230 025,0	220 959,0	223 565,0	240 535,0	1 108 359,0	1 225 469,0	2 333 828,0
Habitation	54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	64 288,0	285 262,0	327 016,0	612 278,0
Infrastructures du réseau routier	161 834,0	169 500,0	167 300,0	167 318,0	147 339,0	813 291,0	736 532,0	1 549 823,0
Matériel roulant et ateliers	54 680,0	75 054,0	85 521,0	92 863,0	96 200,0	404 318,0	622 000,0	1 026 318,0
Police	2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Sécurité incendie	2 075,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	17 775,0	4 000,0	21 775,0
Société du parc Jean-Drapeau	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	75 030,0	381 967,0	223 774,0	605 741,0
Technologies de l'information	127 754,0	133 181,0	129 420,0	115 148,0	104 696,0	610 199,0	264 872,0	875 071,0
Urbanisme et mobilité	475 666,0	536 398,0	528 161,0	520 280,0	570 500,0	2 631 005,0	2 970 830,0	5 601 835,0
Total – Services centraux	**2 348 641,0**	**2 629 040,0**	**2 341 906,0**	**2 222 508,0**	**2 353 505,0**	**11 895 600,0**	**11 161 107,0**	**23 056 707,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(30 000,0)**	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(255 000,0)**	**(300 000,0)**	**(555 000,0)**
Total – Investissements	**2 494 601,0**	**2 727 715,0**	**2 421 031,0**	**2 297 764,0**	**2 435 576,0**	**12 376 687,0**	**11 519 317,0**	**23 896 004,0**

Tableau 94 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 085,0	8 474,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 921,0	42 270,0	85 191,0
Montréal-Nord	11 655,0	4 414,0	5 464,0	4 314,0	4 314,0	30 161,0	21 570,0	51 731,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 280,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	65 200,0	63 650,0	128 850,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	38 063,0	20 072,0	17 455,0	16 136,0	21 575,0	113 301,0	74 237,0	187 538,0
Saint-Léonard	9 670,0	9 790,0	7 790,0	8 265,0	9 290,0	44 805,0	29 700,0	74 505,0
Sud-Ouest	10 174,0	6 689,0	6 839,0	5 839,0	5 839,0	35 380,0	29 195,0	64 575,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 496,0	8 969,0	7 856,0	6 981,0	7 332,0	41 634,0	34 903,0	76 537,0
Total – Arrondissements	**175 960,0**	**143 675,0**	**139 125,0**	**135 256,0**	**142 071,0**	**736 087,0**	**658 210,0**	**1 394 297,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	125 370,0	137 569,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	543 394,0	297 707,0	841 101,0
Concertation des arrondissements	21 000,0	13 000,0	5 500,0	5 619,0	6 387,0	51 506,0	33 478,0	84 984,0
Culture	55 267,0	60 470,0	84 601,0	79 257,0	62 539,0	342 134,0	307 218,0	649 352,0
Diversité et inclusion sociale	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	8 686,0	38 388,0	45 084,0	83 472,0
Eau	222 991,0	221 915,0	225 159,0	247 911,0	247 911,0	1 165 887,0	989 555,0	2 155 442,0
Environnement	5 827,0	2 707,0	2 312,0	2 524,0	2 679,0	16 049,0	10 644,0	26 693,0
Espace pour la vie	23 635,0	26 836,0	24 031,0	30 352,0	56 399,0	161 253,0	256 124,0	417 377,0
Expérience citoyenne et communications	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Gestion et planification des immeubles	105 013,0	126 571,0	96 443,0	66 321,0	90 824,0	485 172,0	415 825,0	900 997,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	147 937,0	177 114,0	163 876,0	164 320,0	153 466,0	806 713,0	738 509,0	1 545 222,0
Habitation	40 464,0	40 716,0	40 875,0	41 337,0	43 863,0	207 255,0	221 173,0	428 428,0
Infrastructures du réseau routier	151 834,0	159 500,0	157 300,0	157 318,0	137 339,0	763 291,0	686 532,0	1 449 823,0
Matériel roulant et ateliers	31 700,0	35 000,0	45 000,0	60 000,0	69 000,0	240 700,0	489 000,0	729 700,0
Technologies de l'information	56 682,0	57 262,0	55 035,0	47 099,0	43 739,0	259 817,0	105 942,0	365 759,0
Urbanisme et mobilité	394 135,0	389 547,0	391 311,0	393 316,0	479 298,0	2 047 607,0	2 472 673,0	4 520 280,0
Total – Services centraux	**1 418 939,0**	**1 500 515,0**	**1 466 584,0**	**1 456 931,0**	**1 541 197,0**	**7 384 166,0**	**7 369 464,0**	**14 753 630,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(30 000,0)**	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(255 000,0)**	**(300 000,0)**	**(555 000,0)**
Total – Investissements	**1 564 899,0**	**1 599 190,0**	**1 545 709,0**	**1 532 187,0**	**1 623 268,0**	**7 865 253,0**	**7 727 674,0**	**15 592 927,0**

Tableau 95 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Services centraux								
Culture	100,0	-	-	2 000,0	2 000,0	4 100,0	-	4 100,0
Eau	478 512,0	612 022,0	394 216,0	313 612,0	368 687,0	2 167 049,0	1 794 665,0	3 961 714,0
Environnement	54 370,0	18 644,0	13 153,0	15 741,0	7 930,0	109 838,0	25 163,0	135 001,0
Espace pour la vie	2 250,0	5 500,0	7 250,0	-	1 500,0	16 500,0	12 000,0	28 500,0
Gestion et planification des immeubles	66 812,0	60 566,0	42 256,0	49 517,0	59 508,0	278 659,0	299 151,0	577 810,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	45 338,0	52 911,0	57 083,0	59 245,0	87 069,0	301 646,0	486 960,0	788 606,0
Habitation	13 628,0	14 131,0	14 449,0	15 374,0	20 425,0	78 007,0	105 843,0	183 850,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
Matériel roulant et ateliers	22 980,0	40 054,0	40 521,0	32 863,0	27 200,0	163 618,0	133 000,0	296 618,0
Police	2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Sécurité incendie	2 075,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	17 775,0	4 000,0	21 775,0
Société du parc Jean-Drapeau	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	75 030,0	381 967,0	223 774,0	605 741,0
Technologies de l'information	71 072,0	75 919,0	74 385,0	68 049,0	60 957,0	350 382,0	158 930,0	509 312,0
Urbanisme et mobilité	81 531,0	146 851,0	136 850,0	126 964,0	91 202,0	583 398,0	498 157,0	1 081 555,0
Total – Services centraux	**929 702,0**	**1 128 525,0**	**875 322,0**	**765 577,0**	**812 308,0**	**4 511 434,0**	**3 791 643,0**	**8 303 077,0**
Total – Investissements	**929 702,0**	**1 128 525,0**	**875 322,0**	**765 577,0**	**812 308,0**	**4 511 434,0**	**3 791 643,0**	**8 303 077,0**

12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 96 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 982,0	34 906,0	34 903,0	69 809,0
Total – Emprunts des arrondissements	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 316,0**	**626 576,0**	**626 573,0**	**1 253 149,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	7 510,0	7 756,0	-	-	-	15 266,0	-	15 266,0
Concertation des arrondissements	21 000,0	13 000,0	5 500,0	5 619,0	6 387,0	51 506,0	33 478,0	84 984,0
Culture	39 000,0	42 325,0	59 881,0	57 115,0	47 272,0	245 593,0	250 837,0	496 430,0
Diversité et inclusion sociale	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	8 686,0	38 388,0	45 084,0	83 472,0
Eau	321 561,0	311 313,0	292 502,0	335 032,0	399 391,0	1 659 799,0	1 630 211,0	3 290 010,0
Environnement	57 438,0	20 663,0	15 452,0	18 265,0	10 609,0	122 427,0	35 807,0	158 234,0
Espace pour la vie	25 885,0	32 336,0	31 281,0	30 352,0	57 899,0	177 753,0	268 124,0	445 877,0
Expérience citoyenne et communications	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Gestion et planification des immeubles	139 996,0	149 445,0	129 699,0	111 838,0	150 332,0	681 310,0	714 976,0	1 396 286,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	167 700,0	200 904,0	191 708,0	187 652,0	208 714,0	956 678,0	1 139 366,0	2 096 044,0
Habitation	54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	64 288,0	285 262,0	327 016,0	612 278,0
Infrastructures du réseau routier	130 584,0	138 250,0	136 050,0	136 068,0	116 089,0	657 041,0	580 282,0	1 237 323,0
Matériel roulant et ateliers	54 680,0	75 054,0	85 521,0	92 863,0	96 200,0	404 318,0	622 000,0	1 026 318,0
Police	2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Sécurité incendie	2 075,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	17 775,0	4 000,0	21 775,0
Société du parc Jean-Drapeau	60 930,0	57 425,0	69 006,0	69 357,0	75 030,0	331 748,0	223 774,0	555 522,0
Technologies de l'information	127 754,0	133 181,0	129 420,0	115 148,0	104 696,0	610 199,0	264 872,0	875 071,0
Urbanisme et mobilité	439 507,0	460 919,0	473 507,0	495 303,0	547 494,0	2 416 730,0	2 755 931,0	5 172 661,0
Total – Emprunts des services centraux	**1 689 126,0**	**1 765 081,0**	**1 745 155,0**	**1 782 039,0**	**1 953 887,0**	**8 935 288,0**	**9 195 758,0**	**18 131 046,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(30 000,0)**	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(255 000,0)**	**(300 000,0)**	**(555 000,0)**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 784 441,0**	**1 845 396,0**	**1 810 470,0**	**1 847 354,0**	**2 019 203,0**	**9 306 864,0**	**9 522 331,0**	**18 829 195,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	460 000,0	567 000,0	674 000,0	781 000,0	781 000,0	3 263 000,0	3 905 000,0	7 168 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**1 296 741,0**	**1 250 696,0**	**1 108 770,0**	**1 038 654,0**	**1 210 503,0**	**5 905 364,0**	**5 478 831,0**	**11 384 195,0**

Tableau 97 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 982,0	34 906,0	34 903,0	69 809,0
Total – Emprunts des arrondissements	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 316,0**	**626 576,0**	**626 573,0**	**1 253 149,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	7 510,0	7 756,0	-	-	-	15 266,0	-	15 266,0
Concertation des arrondissements	21 000,0	13 000,0	5 500,0	5 619,0	6 387,0	51 506,0	33 478,0	84 984,0
Culture	38 900,0	42 325,0	59 881,0	56 115,0	46 272,0	243 493,0	250 837,0	494 330,0
Diversité et inclusion sociale	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	8 686,0	38 388,0	45 084,0	83 472,0
Eau	76 746,0	75 485,0	79 248,0	102 000,0	102 000,0	435 479,0	415 000,0	850 479,0
Environnement	5 358,0	2 593,0	2 310,0	2 524,0	2 679,0	15 464,0	10 644,0	26 108,0
Espace pour la vie	23 635,0	26 836,0	24 031,0	30 352,0	56 399,0	161 253,0	256 124,0	417 377,0
Expérience citoyenne et communications	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Gestion et planification des immeubles	87 104,0	101 240,0	87 443,0	62 321,0	90 824,0	428 932,0	415 825,0	844 757,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	131 556,0	157 222,0	141 670,0	137 870,0	128 838,0	697 156,0	695 558,0	1 392 714,0
Habitation	40 464,0	40 716,0	40 875,0	41 337,0	43 863,0	207 255,0	221 173,0	428 428,0
Infrastructures du réseau routier	120 584,0	128 250,0	126 050,0	126 068,0	106 089,0	607 041,0	530 282,0	1 137 323,0
Matériel roulant et ateliers	31 700,0	35 000,0	45 000,0	60 000,0	69 000,0	240 700,0	489 000,0	729 700,0
Technologies de l'information	56 682,0	57 262,0	55 035,0	47 099,0	43 739,0	259 817,0	105 942,0	365 759,0
Urbanisme et mobilité	371 551,0	367 657,0	385 328,0	388 270,0	472 515,0	1 985 321,0	2 461 991,0	4 447 312,0
Total – Emprunts des services centraux	**1 049 874,0**	**1 107 650,0**	**1 119 820,0**	**1 127 436,0**	**1 237 291,0**	**5 642 071,0**	**6 230 938,0**	**11 873 009,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(30 000,0)**	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(255 000,0)**	**(300 000,0)**	**(555 000,0)**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 145 189,0**	**1 187 965,0**	**1 185 135,0**	**1 192 751,0**	**1 302 607,0**	**6 013 647,0**	**6 557 511,0**	**12 571 158,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	262 900,0	332 400,0	430 300,0	520 800,0	520 500,0	2 066 900,0	2 621 900,0	4 688 800,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**859 289,0**	**832 565,0**	**731 835,0**	**648 951,0**	**759 107,0**	**3 831 747,0**	**3 820 611,0**	**7 652 358,0**

Tableau 98 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Services centraux								
Culture	100,0	-	-	1 000,0	1 000,0	2 100,0	-	2 100,0
Eau	244 815,0	235 828,0	213 254,0	233 032,0	297 391,0	1 224 320,0	1 215 211,0	2 439 531,0
Environnement	52 080,0	18 070,0	13 142,0	15 741,0	7 930,0	106 963,0	25 163,0	132 126,0
Espace pour la vie	2 250,0	5 500,0	7 250,0	-	1 500,0	16 500,0	12 000,0	28 500,0
Gestion et planification des immeubles	52 892,0	48 205,0	42 256,0	49 517,0	59 508,0	252 378,0	299 151,0	551 529,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	36 144,0	43 682,0	50 038,0	49 782,0	79 876,0	259 522,0	443 808,0	703 330,0
Habitation	13 628,0	14 131,0	14 449,0	15 374,0	20 425,0	78 007,0	105 843,0	183 850,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
Matériel roulant et ateliers	22 980,0	40 054,0	40 521,0	32 863,0	27 200,0	163 618,0	133 000,0	296 618,0
Police	2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Sécurité incendie	2 075,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	17 775,0	4 000,0	21 775,0
Société du parc Jean-Drapeau	60 930,0	57 425,0	69 006,0	69 357,0	75 030,0	331 748,0	223 774,0	555 522,0
Technologies de l'information	71 072,0	75 919,0	74 385,0	68 049,0	60 957,0	350 382,0	158 930,0	509 312,0
Urbanisme et mobilité	67 956,0	93 262,0	88 179,0	107 033,0	74 979,0	431 409,0	293 940,0	725 349,0
Total – Emprunts des services centraux	**639 252,0**	**657 431,0**	**625 335,0**	**654 603,0**	**716 596,0**	**3 293 217,0**	**2 964 820,0**	**6 258 037,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	197 100,0	234 600,0	243 700,0	260 200,0	260 500,0	1 196 100,0	1 283 100,0	2 479 200,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**437 452,0**	**418 131,0**	**376 935,0**	**389 703,0**	**451 396,0**	**2 073 617,0**	**1 658 220,0**	**3 731 837,0**

Section Climat 2024

13. SECTION CLIMAT 2024

13.1. Plan Climat et Plan stratégique Montréal 2030

La Ville de Montréal a adopté son Plan climat 2020-2030 en décembre 2020 afin de concrétiser ses engagements climatiques, soit :

- atténuer les effets des changements climatiques en réduisant ses émissions de GES d'au moins 55 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030 et en atteignant la carboneutralité d'ici 2050;
- améliorer la capacité d'adaptation aux changements climatiques et renforcer la résilience de l'ensemble du territoire de Montréal.

Le Plan climat s'inscrit dans le cadre de Montréal 2030, un plan stratégique sur 10 ans pour une ville plus verte et plus inclusive qui a pour objectif de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole. Montréal, avec la collaboration essentielle de tous ses alliés, dont les différents ordres de gouvernement, devra transformer son économie pour pleinement intégrer les notions de durabilité et de circularité. La communauté montréalaise étant l'une des plus mobilisées au monde face à l'urgence climatique et environnementale, il importe de bien saisir et catalyser cette mobilisation par des mesures concrètes. À cet effet, le Plan climat contient 46 actions.

Grâce à son budget de fonctionnement et à son budget d'investissements, la Ville a une importante capacité d'influence, ce qui représente un levier majeur en soutien à la transition écologique et la lutte contre les changements climatiques.

Afin de respecter ses objectifs et ses engagements pris dans le cadre du Plan climat 2020-2030, la Ville de Montréal révise notamment ses règles de gouvernance pour prendre en compte l'impact climatique et environnemental de toutes ses décisions. Elle le fait, entre autres :

- en s'imposant un test climat (action 43 du Plan climat);
- en adoptant un budget climat (actions 44 et 45 du Plan climat);
- en se donnant comme objectif de consacrer minimalement entre 10 et 15 % du budget de son Programme décennal d'immobilisations à l'adaptation aux changements climatiques (action 46 du Plan climat).

Graphique 24 – Les trois outils de prise de décisions climatiques de la Ville de Montréal

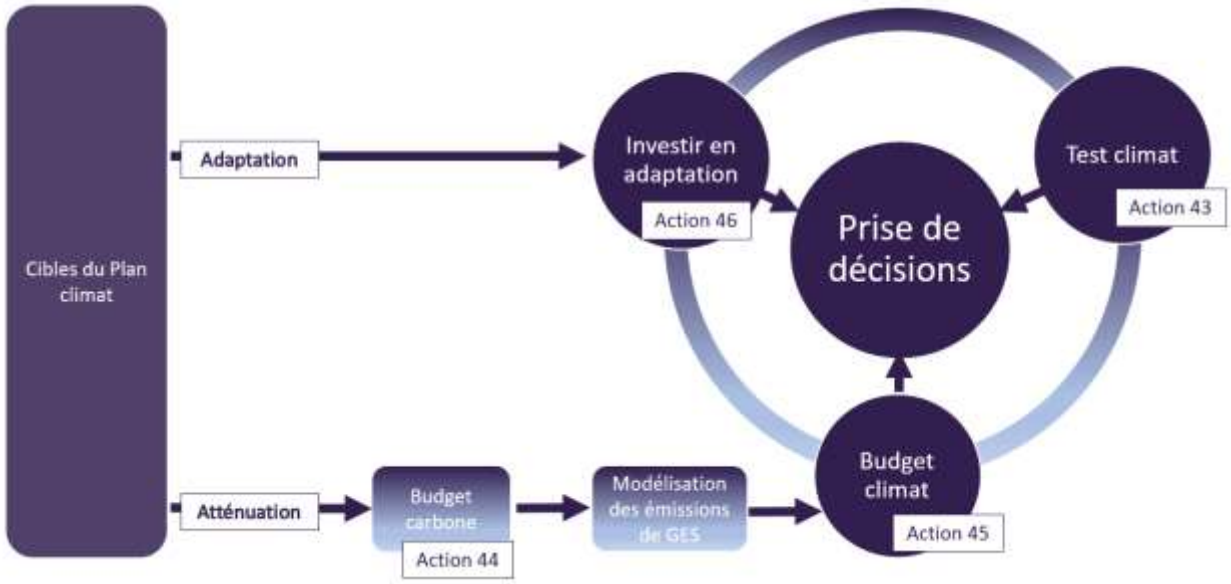

Comme illustré dans le graphique ci-dessus, ces outils s'appuient sur les cibles établies dans le Plan climat. En ce qui a trait aux cibles de réduction des émissions de GES, l'établissement du budget carbone permet de traduire ces cibles à long terme en plafonds annuels à respecter. Le respect de ces plafonds passe par la planification des trajectoires probables des émissions de GES de la collectivité montréalaise prévues grâce à une modélisation. Ces trajectoires seront d'ailleurs révisées régulièrement pour tenir compte des données disponibles et des efforts déployés.

Utilisés ensemble, ces trois outils permettent d'inscrire l'adaptation et la lutte aux changements climatiques comme éléments fondamentaux dans la prise de décisions, et ce, à toutes les étapes du processus décisionnel.

13.2. Test climat

Le test climat prend la forme d'un questionnaire composé d'un volet relatif à l'atténuation et d'un volet relatif à l'adaptation. Il aide les unités d'affaires à évaluer les impacts, positifs et négatifs, d'une décision, d'un projet ou d'un programme sur les émissions de GES et la résilience de la collectivité.

Mis en œuvre progressivement, il permet aux unités d'affaires de considérer les enjeux de la transition écologique dans leurs activités. Ultimement, ce test vise à :

- évaluer les impacts des politiques, des programmes et des projets par rapport aux engagements climatiques de la Ville;
- fixer des seuils de performance;
- prioriser les pratiques ayant un impact cohérent avec le Plan climat;
- démontrer que la Ville s'attaque aux plus grandes vulnérabilités climatiques de son territoire.

Autrement dit, le test climat est un mécanisme d'aide à la décision qui appuie chaque décision importante de la Ville en l'accompagnant d'une analyse des émissions de GES et de l'adaptation aux changements climatiques.

Actuellement, le résultat du test climat est intégré dans les fiches projets du Programme décennal d'immobilisations, dans la gestion des dossiers décisionnels ou lors des différentes étapes des demandes d'approbation de projets, qui sont parties intégrantes du cadre de gouvernance des projets et des programmes d'immobilisations d'envergure de la Ville de Montréal.

13.3. Budget climat 2024

Budget climat et objectifs

D'abord mis en œuvre par Oslo en 2017, le budget climat attire aujourd'hui l'attention de plusieurs villes à travers le monde. Notamment, 13 villes travaillent actuellement ensemble pour développer des moyens afin de reproduire et d'adapter le concept de budget climat à leurs contextes propres, dont New York, Londres, Los Angeles, Paris et Montréal.

Le budget climat permet d'opérationnaliser le Plan climat 2020-2030 en transformant ses stratégies et ses priorités en mesures à court terme, réalisables et financées qui seront mises en œuvre au cours des exercices financiers suivants afin de respecter les plafonds annuels d'émissions de GES.

Pour atteindre les cibles fixées dans le Plan climat 2020-2030, la Ville doit se doter d'un système de gouvernance efficace et transparent faisant le lien entre financement et impact environnemental. C'est pourquoi, comme mentionné dans le Budget 2023, la Ville met graduellement en place un budget climat au sein même du budget de la Ville. Ce système de gouvernance permet notamment :

- d'aider à la prise de décisions ainsi qu'à la priorisation des actions et des investissements afin de s'aligner sur l'atteinte des objectifs et des cibles climatiques établis par la Ville;
- de suivre les objectifs et les cibles à long terme et, au besoin, de prendre des mesures correctives et additionnelles à court terme afin de les atteindre;
- d'établir le financement supplémentaire requis pour la mise en œuvre des actions nécessaires à l'atteinte des cibles et des objectifs.

L'objectif du budget climat est d'intégrer les prévisions d'évolution des émissions de GES, les cibles et les actions climatiques à la planification budgétaire de la Ville. À terme, le budget climat permettra de présenter :

- un plan annuel de mise en œuvre des actions proposées;
- les impacts en matière d'émissions de GES et, si possible, les impacts non climatiques;
- les coûts (ou revenus);
- les responsabilités et les indicateurs clés de performance.

Ultimement, les actions climatiques seront ainsi proposées, adoptées, mises en œuvre, suivies et rapportées en fonction du cycle budgétaire. Le budget climat sera ainsi pleinement intégré dans le processus budgétaire de la Ville.

Deux volets distincts du budget climat sous-tendent sa mise en œuvre, soit la modélisation des actions de mitigation entreprises par la Ville ainsi que l'intégration des considérations climatiques dans la prise de décisions.

Modélisation des actions de mitigation[1]

En 2021, les émissions de la collectivité montréalaise s'élevaient à 10 325 kt éq. CO_2. Pour atteindre la cible de réduction de 55 % d'ici 2030 par rapport à 1990, les émissions de la collectivité montréalaise devront ainsi baisser de 3 532 kt éq. CO_2, soit une diminution de 34,2 % par rapport à 2021. Sachant que la réduction cumulative des émissions de la collectivité montréalaise n'a été que de 8,5 % dans les 6 années précédentes, qu'il reste seulement 7 ans avant 2030 et que les données de 2022 disponibles à ce jour montrent une hausse des émissions de GES, l'atteinte des objectifs dépend de la mise en œuvre des engagements du Plan climat.

Afin d'évaluer comment la Ville pourra atteindre ses objectifs climatiques, le budget climat présente une modélisation des émissions de GES de la collectivité montréalaise entre 2022 et 2050, qui sera ensuite comparée aux plafonds annuels établis dans le budget carbone. Un budget climat basé sur une modélisation aide la Ville à établir des priorités et à mettre en œuvre des actions efficaces.

Le budget carbone, soit la quantité maximale de GES qui peut être émise dans l'atmosphère sans dépasser le seuil de 1,5 °C par rapport à la période préindustrielle[2], traduit les objectifs climatiques à long terme en objectifs à court terme, représentés par des plafonds annuels. Le budget carbone, cumulé entre 2022 et 2050, a été fixé à environ 141 000 kt éq. CO_2 pour l'ensemble de la collectivité montréalaise. Si celle-ci émet davantage de GES que le plafond prévu en un an, le respect du budget carbone oblige une compensation équivalente à cet écart, en émettant moins que le plafond annuel lors des années subséquentes.

Graphique 25 – Budget climat de Montréal, de 2015 à 2050 (en kt éq. CO_2)

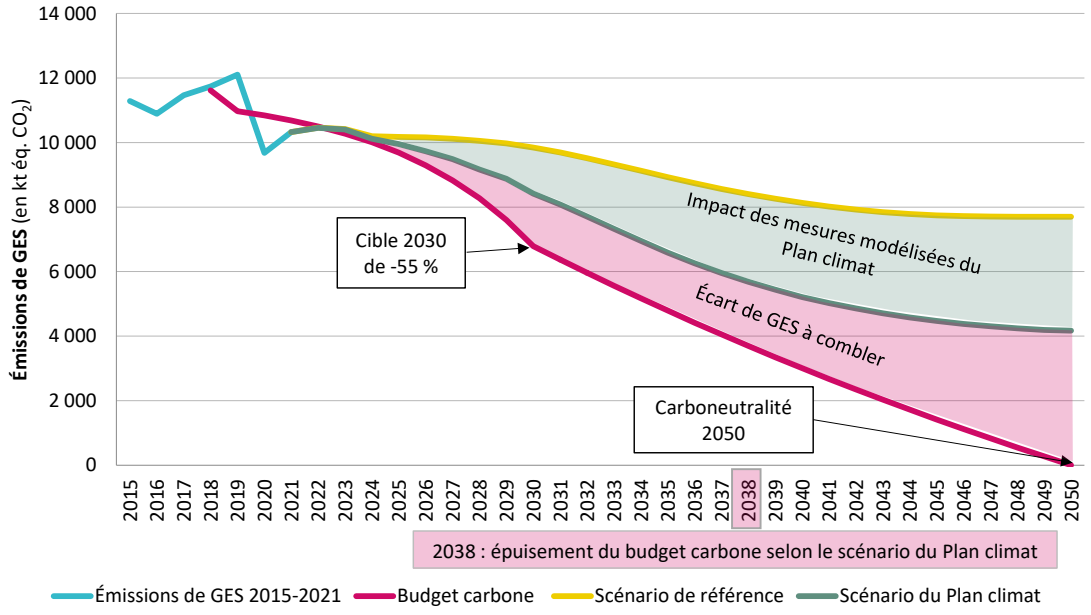

[1] L'ensemble des calculs et des valeurs présentés ont été réalisés par la firme spécialisée dans la modélisation climatique à l'aide du modèle CityInSight, qui vise à évaluer différents scénarios énergétiques, d'émissions, d'utilisation des sols et financiers.

[2] À titre d'exemple, un rapport du GIEC de 2018 estime que, pour respecter l'objectif de non-dépassement de 1,5 °C par rapport à la période préindustrielle, le budget carbone planétaire disponible se situerait entre 420 et 580 milliards de tonnes de CO_2 à partir de 2018. Si la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de GES est retardée ou si l'impact de ces mesures est plus faible que nécessaire, une quantité supplémentaire de CO_2 sera émise dans l'atmosphère. Cela signifie que des mesures encore plus strictes devront être prises plus tard pour compenser et ainsi respecter le budget carbone.

Dans un premier temps, le scénario de référence des émissions de GES (ligne jaune du graphique cidessus) évalue la trajectoire la plus probable, sans action ou effort politique supplémentaire par rapport à ce qui est déjà annoncé ou prévu par les différents ordres de gouvernement, du niveau d'émissions de GES de la collectivité montréalaise, et ce, pour l'ensemble des secteurs inclus dans l'inventaire des émissions de GES de Montréal. Le scénario de référence prévoit une baisse des émissions de 25 % entre 2021 et 2050 (-49 % par rapport à 1990), en grande partie grâce à l'électrification des transports et à la mise en place des projets de transport en commun structurants. En effet, les actions déjà prévues en matière de transports permettraient de réduire les émissions de ce secteur de 65 % entre 2021 et 2050[1].

Dans un second temps, puisque l'écart demeure élevé entre les cibles climatiques de la Ville de Montréal et les prévisions du scénario de référence, l'impact des principales mesures du Plan climat qui peuvent faire l'objet d'une modélisation a été évalué. Les 17 mesures du Plan climat 2020-2030 qui ont fait l'objet d'une modélisation dans le budget climat 2024 pourraient permettre de réduire les émissions de GES de 15 % en 2030 par rapport au niveau d'émissions qui aurait prévalu en 2030 sans la mise en œuvre du Plan climat. Toutefois, le scénario du Plan climat utiliserait 61 % du budget carbone de 2022 d'ici 2030. Il ne resterait donc que 54 Mt disponibles entre 2030 et 2050.

Afin de respecter le budget carbone, la Ville de Montréal devra combler l'écart entre l'impact modélisé des 17 mesures ciblées (ligne verte du graphique ci-dessus) et les plafonds annuels du budget carbone (ligne rouge du graphique ci-dessus), qui s'élève à plus de 56 Mt éq. CO_2 entre 2022 et 2050.

Tableau 99 – Évolution du solde du budget carbone en fonction du scénario du Plan climat

(en Mt éq. CO_2)	2022-2030	2022-2038	2022-2050
Budget carbone (2022-2050)	141	141	141
Scénario du Plan climat	87	141	197
Solde du budget carbone	**54**	**0**	**(56)**
Pourcentage du budget carbone utilisé	61 %	100 %	140 %

Alors que le Plan climat compte 46 mesures, cette première version du budget climat ne présente que les mesures qui ont fait l'objet d'une modélisation de la réduction potentielle des émissions de GES. Les estimations portant sur la réduction des émissions de GES grâce aux mesures évaluées et sur l'évolution de la trajectoire du scénario de référence présentent un niveau d'incertitude élevé. Ces projections seront révisées annuellement.

[1] L'impact estimé des mesures inclut les réductions associées aux émissions qui se produisent à l'intérieur des limites géographiques de l'agglomération de Montréal. Les émissions indirectes causées par la municipalité, sa population et ses entreprises du fait de leur consommation ne sont pas incluses.

L'écart à combler par rapport à la cible est donc de 11 % en 2030 (voir le graphique 3) et de 28 % en 2050. Il est important de préciser que davantage de mesures seront modélisées dans le cadre du budget climat au cours des prochaines années. Ceci permettra d'avoir un portrait plus juste de l'écart qui demeure à combler et, le cas échéant, d'ajuster les mesures existantes et d'en planifier de nouvelles.

Graphique 26 – Atteinte de la cible 2030 par rapport à 1990

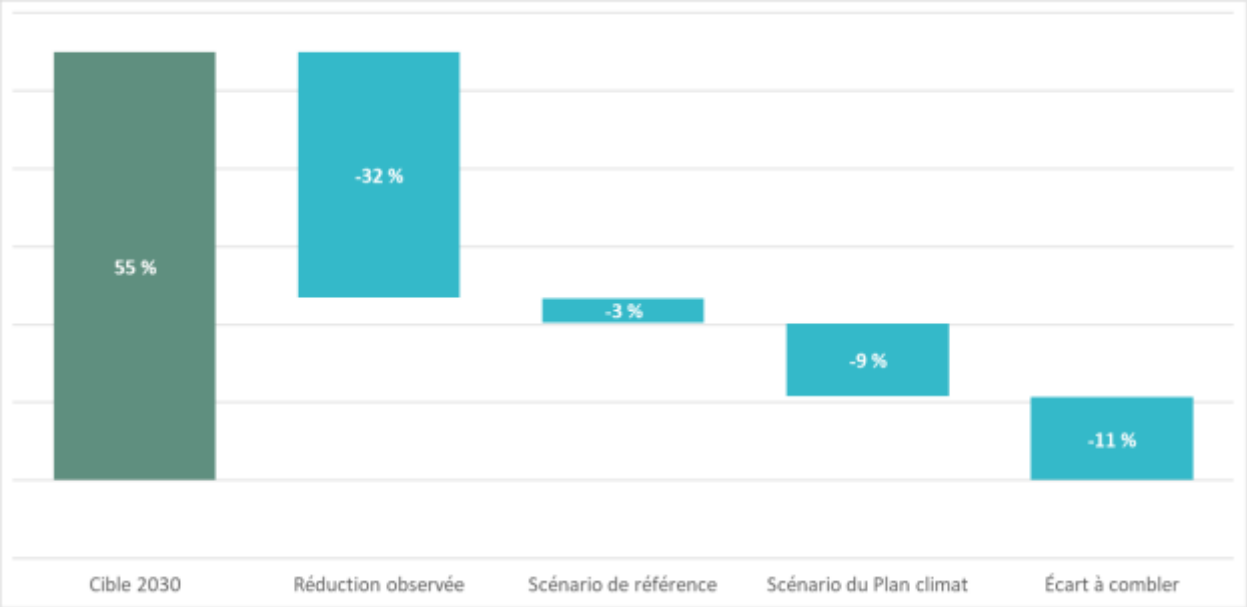

Intégration des considérations climatiques ou gouvernance climatique
Un des objectifs du budget climat est d'intégrer les considérations climatiques pertinentes à chacun des projets et des programmes financés dans l'ensemble du processus décisionnel de la Ville de Montréal. Afin d'y arriver, cette première version du budget climat a testé de nouveaux outils au courant de l'année 2023; l'objectif est d'établir un processus décisionnel revisité ayant un impact direct sur les décisions de la Ville, et ce, en faveur du climat.

L'approche du budget climat amène la Ville de Montréal à traiter la manière dont ses décisions influencent sa capacité à atteindre ses objectifs climatiques.

Mise en œuvre du budget climat à la Ville de Montréal

Pour le budget 2024 et le PDI 2024-2033, l'objectif consiste à présenter une première version du budget climat de la Ville de Montréal qui intègre certains éléments préliminaires d'un budget climat, mais qui pave la voie vers une gouvernance climatique entièrement intégrée au processus budgétaire. Ainsi, aucune estimation des coûts et des sources de financement ne paraît dans cette première version, et l'impact en matière d'émissions de GES de seulement 17 mesures du Plan climat a été estimé.

Le choix de ces 17 actions s'est fait selon plusieurs critères tels que le potentiel de réduction des émissions de GES, le niveau d'avancement de l'action, le niveau de détail disponible quant à la mise en œuvre et le niveau de confiance des estimations de la Ville. Progressivement, l'intention est d'incorporer l'ensemble

des actions climatiques posées par la Ville de Montréal ayant un impact sur les émissions de GES, en plus de proposer de nouvelles mesures climatiques. Puisque le Plan climat a été publié en décembre 2020, les plans de mise en œuvre ainsi que la constitution des équipes chargées de réaliser certaines de ces actions sont en cours de réalisation. Au fur et à mesure que les actions prendront forme, la précision des modélisations augmentera et davantage d'actions seront modélisées dans le budget climat.

Inventaire des émissions de GES

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) publie chaque année un inventaire actualisé des émissions de GES de l'agglomération de Montréal, ce qui constitue le point de départ du budget climat de Montréal, sur lequel la modélisation est calibrée. Le territoire couvert est celui de l'ensemble de la collectivité montréalaise, c'est-à-dire de l'agglomération de Montréal. Les émissions de GES présentées sont donc attribuables aux 19 arrondissements de la Ville de Montréal ainsi qu'aux 15 villes reconstituées présentes sur l'île.

Depuis 2013, la Ville de Montréal prépare un inventaire des émissions de GES selon des standards internationaux reconnus en utilisant la méthodologie du Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire (GPC). Afin que l'inventaire de la collectivité montréalaise soit réalisé, un niveau de complétude et de précision convenable des données est requis. Les plus récentes données disponibles au moment d'entreprendre l'exercice satisfaisant ces critères sont celles de 2021 et sont comparées à l'année de référence (1990) qui sert de base à l'objectif de réduction.

Actions climatiques

Afin d'atteindre l'objectif de maintenir le réchauffement planétaire sous 1,5 °C et arriver à la carboneutralité, Montréal devra, pour l'ensemble de la collectivité ainsi que pour ses activités municipales, réduire massivement les émissions des transports et des bâtiments. Même si les émissions des activités municipales ne comptent que pour moins de 2 % des émissions de la collectivité, la Ville se doit d'être exemplaire et de mettre en place des actions ambitieuses.

Périmètre du budget climat

Il est important de noter que, bien que les volumes budgétaires et financiers de la Ville de Montréal ne couvrent que les activités municipales, le Plan climat de Montréal propose des mesures qui permettent de réduire les émissions de GES de l'ensemble de la collectivité montréalaise. Ainsi, le périmètre à considérer pour l'ensemble du budget climat est le même périmètre que celui que considère l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise, ce qui recense les émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée (communément dites de « portée 1 » et de « portée 2 ») et les autres émissions indirectes (de « portée 3 ») ayant lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Description des mesures modélisées

Une brève description des mesures ayant fait l'objet d'une modélisation est présentée ci-dessous. Cette section précise l'état des lieux des secteurs responsables de la majorité des émissions de GES sur le territoire de l'agglomération de Montréal et fait également le lien avec le PDI 2024-2033.

Transport routier

En mai 2023, la Ville de Montréal a indiqué son intention d'atteindre la carboneutralité des transports d'ici 2040, en annonçant du même coup une feuille de route en ce sens.

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur du transport routier représentent 2 850 kt éq. CO_2 en 2021, soit 28 % des émissions totales de GES de la collectivité montréalaise. La pandémie fausse toutefois l'interprétation des données puisqu'elle a donné lieu à une baisse importante des émissions entre 2019 et 2020 dans ce sous-secteur, pour remonter entre 2020 et 2021. Les résultats préliminaires de Google Environmental Insight Explorer montrent une seconde augmentation entre 2021 et 2022. Les émissions attribuées au transport routier pourraient ainsi se rapprocher du niveau de 2016, et ce, malgré l'amélioration significative de l'efficacité des moteurs thermiques et l'apparition progressive des carburants renouvelables sur le marché. En effet, l'accroissement du parc automobile et particulièrement du nombre de camions légers en est la cause principale.

De nouvelles mesures sont nécessaires afin d'inverser la tendance. Huit mesures du Plan climat en lien avec ce sous-secteur ont été modélisées.

Tableau 100 – Mesures du Plan climat ayant fait l'objet d'une modélisation, sous-secteur des transports

Numéro d'action du Plan climat	Mesures
11	Dans tous les quartiers, développer le transport collectif et actif, et favoriser l'autopartage, le taxi et le covoiturage
18	Encourager le verdissement et stimuler la densification de la Ville par la conversion de stationnements à ciel ouvert
13	Privilégier et augmenter la proportion de véhicules électriques au centre-ville de Montréal
14	Électrifier 100 % des autobus de la STM
16	Élaborer une stratégie de réduction de l'empreinte carbone du transport routier de marchandises pour que 25 % des livraisons s'effectuent sans émission de GES
17	Bonifier les outils de planification et de réglementation en urbanisme afin de favoriser l'aménagement de quartiers à échelle humaine et adaptés aux changements climatiques
35	Optimiser l'usage du parc de véhicules et d'équipements municipaux
36	Décarboniser les déplacements professionnels des membres du personnel de la Ville et encourager l'utilisation de modes de transport durables pour les trajets effectués entre le domicile et le travail

Les éléments suivants du PDI 2024-2033 contribuent aux mesures modélisées :

REM de l'Ouest
107,5 M$ au PDI 2024-2033

Prolongement de la ligne bleue du métro
154,8 M$ au PDI 2024-2033

SRB Pie-IX
93,5 M$ au PDI jusqu'en 2028

Réseau express vélo et développement du réseau cyclable
300 M$ au PDI 2024-2033

Écoquartiers
451,3 M$ au PDI 2024-2033

Véhicules municipaux électriques et hybrides
152,9 M$ au PDI 2024-2033

Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
65 M$ au PDI 2024-2033

Bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels

Les émissions de GES attribuées aux secteurs des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels représentent 2 405 kt éq. CO_2 en 2021, soit près du quart des émissions totales de GES de la collectivité montréalaise. En plus des cibles fixées dans le Plan climat 2020-2030, la Ville de Montréal s'est aussi engagée, en 2022, à atteindre zéro émission de GES des bâtiments sur son territoire d'ici 2040.

Les émissions de GES attribuées aux secteurs des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels ont fortement diminué entre 1990 et 2021, et ce, malgré l'augmentation de la superficie totale des bâtiments. Entre 2015 et 2021, la consommation d'énergie associée aux bâtiments n'a toutefois diminué que de 6 %, et ce, malgré les impacts importants de la pandémie. De nouvelles mesures sont donc nécessaires. Six mesures du Plan climat qui touchent ce secteur ont donc été modélisées afin qu'on en comprenne l'impact.

Tableau 101 – Mesures du Plan climat ayant fait l'objet d'une modélisation, secteur des bâtiments

Numéro d'action du Plan climat	Mesures
25	Améliorer l'efficacité énergétique et la résilience de tous les types de bâtiments
26	Élaborer un programme de financement destiné aux propriétaires de bâtiments afin de soutenir les travaux de rénovation sains et écologiques
24	Éliminer l'utilisation du mazout dans les bâtiments
27	Mettre en place un système obligatoire de cotation, divulgation, évaluation et de performance des grands bâtiments commerciaux et institutionnels
30	Transformer 100 % du parc immobilier municipal en parc zéro carbone opérationnel
31	Optimiser la performance énergétique des bâtiments municipaux

L'élément suivant du PDI 2024-2033 contribue aux mesures modélisées :

Transition écologique du parc immobilier
156,8 M$ au PDI 2024-2033

Autres mesures modélisées
Trois autres mesures du Plan climat qui touchent le secteur des matières résiduelles et le verdissement ont aussi été modélisées.

Tableau 102 – Mesures du Plan climat ayant fait l'objet d'une modélisation, autres secteurs

Numéro d'action du Plan climat	Mesures
20	Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres en priorité dans des zones vulnérables aux vagues de chaleur
37	Remplacer les incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte
40	Réaliser les actions du Plan de gestion des matières résiduelles

Les éléments suivants du PDI 2024-2033 contribuent aux mesures modélisées :

Plan de la forêt urbaine
281,7 M$ au PDI 2024-2033

Station Jean-R.-Marcotte — Remplacement des incinérateurs
694 M$ au PDI 2024-2033

Outils de collecte des matières résiduelles
12,4 M$ au PDI 2024-2033

Prochaines étapes

Comme mentionné précédemment, le budget climat couvre les émissions de la collectivité montréalaise. À terme, le périmètre pourrait être étendu, par exemple pour inclure les émissions liées à la consommation de biens et de services ainsi que l'adaptation aux changements climatiques (émissions indirectes portée 3).

De plus, pour cette première version du Budget climat, les coûts ne sont pas présentés puisque leur évaluation n'est pas assez avancée et que les incertitudes quant au choix des hypothèses de modélisation demeurent trop grandes. Toutefois, le processus d'évaluation des coûts et des besoins de financement sera révisé à compter de 2024. En effet, il reviendra aux différentes unités administratives d'identifier, de quantifier et d'évaluer les coûts des actions. Ainsi, dans le cadre du processus budgétaire, les différentes unités devront soumettre des projections budgétaires en lien avec les mesures de réduction qui seront évaluées.

Toutefois, il est à noter que l'évaluation des coûts qui sera présentée dans les prochaines versions du budget climat de Montréal ne permettra pas d'identifier l'ensemble des besoins financiers associés à la transition écologique. En effet, les mesures de réduction des émissions de GES peuvent avoir des conséquences économiques non couvertes par le budget de la Ville. Ainsi, la réalisation d'une évaluation financière complète associée à la transition écologique est difficile et nécessite des données supplémentaires.

Minimiser les incertitudes relatives aux projections

Le premier budget climat de Montréal est le fruit d'un désir de transparence et demeure un travail évolutif. Plusieurs défis sont inhérents à ce type d'exercice, tels que les incertitudes liées aux inventaires des émissions de GES, aux projections des émissions de GES et aux évaluations des impacts des mesures prévues ou mises en œuvre. De plus, les actions qui ont été modélisées ne sont pas nécessairement réalisées ou leur mise en œuvre est différente de ce qui a été prévu.

L'ensemble des résultats présentés a été obtenu à partir des données disponibles et de l'état actuel des connaissances en matière d'évaluation et de projection des émissions de GES. Lorsque des données robustes ou précises n'étaient pas disponibles, les meilleures données disponibles et les hypothèses les plus crédibles et pertinentes ont été utilisées pour modéliser les projections climatiques[1].

Grâce aux procédures d'assurance qualité et d'amélioration des processus liées à la modélisation climatique, l'obtention de nouvelles données ou le développement de nouvelles méthodes d'évaluation conduiront dans le futur à une révision des valeurs présentées dans ce budget.

[1] Modélisation en annexe

13.4. Investissements liés à l'adaptation

L'action 46 du Plan climat illustre les investissements en matière d'adaptation aux changements climatiques, en ciblant principalement les infrastructures naturelles et hybrides. À travers cette action, la Ville de Montréal planifie à long terme les investissements grâce à une réflexion sur l'adaptation aux changements climatiques en visant la résilience de ses infrastructures. Elle souhaite l'amélioration de la qualité des milieux de vie des citoyennes et citoyens, tout en faisant ressortir des indicateurs utiles pour les demandes de subventions à d'autres ordres de gouvernement. La Ville de Montréal vise à consacrer un minimum de 10 à 15 % de son Programme décennal d'immobilisations à ce type d'investissements.

Puisque l'adaptation aux changements climatiques est transversale, la Ville de Montréal intègre l'action 46 dès maintenant dans son processus budgétaire afin d'en ressentir les bienfaits et également d'éviter les coûts en dommages futurs.

Afin de mesurer les investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques, la Ville de Montréal utilise trois catégories :

- **infrastructures naturelles et hybrides** : une infrastructure naturelle est une solution basée sur la nature, comme les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres et les saillies végétalisées, tandis qu'une infrastructure hybride combine des éléments fondés sur la nature à une infrastructure grise afin d'adapter les infrastructures naturelles au contexte urbain.
- **infrastructures grises admissibles** : les infrastructures grises admissibles représentent celles qui contribuent à diminuer la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs impacts (ex. : ouvrages de rétention, digues permanentes, piscines et jeux d'eau, toits blancs, etc.).
- **autres investissements non liés à l'adaptation aux changements climatiques** : cette catégorie comprend les investissements qui ne diminuent pas la vulnérabilité aux aléas climatiques et les investissements qui ne sont pas comptabilisés dans les deux premières catégories, comme les investissements en lien avec la réduction des émissions de GES (bornes de recharge, transport actif, etc.).

Résultats

Comme présenté au tableau ci-dessous pour l'année 2024, 240,6 M$ (9,6 % des investissements en adaptation aux changements climatiques) seront consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides, 277,0 M$ (11,1 %) iront aux infrastructures grises admissibles, et 1 977,0 M$ (79,3 %) seront réservés aux autres investissements non liés à l'adaptation aux changements climatiques. Bien que l'ensemble des investissements pouvant contribuer à l'adaptation aux changements climatiques sont évalués, la cible du plan climat ne vise que les infrastructures naturelles et hybrides.

Tableau 103 – Investissements en adaptation selon les unités d'affaires de la Ville de Montréal, 2024
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	Infrastructures naturelles et hybrides	Infrastructures grises admissibles	Autres investissements	Investissements bruts 2024
Culture	344,6	344,6	54 677,7	55 367,0
Diversité et inclusion sociale	725,0	-	6 359,0	7 084,0
Environnement	1 119,7	1 809,6	57 267,7	60 197,0
Espace pour la vie	5 552,4	6 496,5	13 836,2	25 885,0
Habitation	1 710,0	855	51 527,0	54 092,0
DGA Qualité de vie	9 451,7	9 505,7	183 667,6	202 625,0
Sécurité incendie	-	-	2 075,0	2 075,0
Police	-	-	2 330,0	2 330,0
DGA Sécurité urbaine et conformité	-	-	4 405,0	4 405,0
Concertation des arrondissements	540	50	20 410,0	21 000,0
Expérience citoyenne et communications	16 800,0	3 600,0	9 600,0	30 000,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	84 672,0	26 589,0	82 014,1	193 275,0
Matériel roulant et ateliers	-	-	54 680,0	54 680,0
Société du Parc Jean-Drapeau	44 262,1	11 545,2	22 896,7	78 704,0
Technologies de l'information	-	-	127 754,0	127 754,0
DGA Service aux citoyens	146 274,1	41 784,2	317 354,8	505 413,0
Commission des services électriques	-	125 370,0	-	125 370,0
Eau	6 584,0	49 335,2	645 583,8	701 503,0
Gestion et planification des immeubles	611,3	10 858,0	160 355,7	171 825,0
Infrastructures du réseau routier	449,5	2 527,0	158 857,5	161 834,0
Urbanisme et mobilité	57 831,1	19 793,0	398 041,9	475 666,0
DGA Urbanisme, mobilité et infrastructures	65 475,9	207 883,2	1 362 838,9	1 636 198,0
Arrondissements	36 191,7	21 405,2	118 363,1	175 960,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	(16 800,0)	(3 600,0)	(9 600,0)	(30 000,0)
Total	240 593,4	276 978,3	1 977 029,4	2 494 601,0
Répartition du pourcentatage des investissement	9,6%	11,1%		

Prochaines étapes

Lors des prochaines étapes, les résultats de l'action 46 sur le plan budgétaire seront comparés, grâce à la reddition de compte, aux investissements réels. La quantification annuelle des investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques fournira les données nécessaires pour rendre compte de ce qui est déjà fait et mieux planifier ce qu'il reste à réaliser pour augmenter la résilience de la Ville face aux principaux aléas climatiques.

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements

Services administratifs

Tableau 104 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	14 731,8	17 089,0	19 711,9	19 509,5	23 074,2	21 371,7	21 092,6
Finances	46 602,0	47 439,8	50 609,1	52 906,0	63 557,8	54 167,9	54 889,4
Planification stratégique et performance organisationnelle	7 405,3	13 193,0	13 280,4	15 814,7	22 979,9	9 639,8	9 696,1
Ressources humaines	54 760,9	56 106,0	56 002,1	59 650,7	63 663,3	66 389,0	66 415,2
Autres services administratifs	9 913,0	10 487,5	11 001,4	10 942,2	13 879,8	15 745,4	17 199,3
Total – Services administratifs	**133 413,0**	**144 315,3**	**150 604,9**	**158 823,1**	**187 155,0**	**167 313,8**	**169 292,6**

Tableau 105 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 500,2	4 508,2	4 274,3	4 505,0	5 793,3	6 945,8	7 230,4
Bureau du vérificateur général	4 976,1	5 558,6	5 941,7	5 579,8	7 091,2	7 091,2	7 375,8
Commission de la fonction publique de Montréal	351,7	336,7	698,2	766,8	918,2	918,2	1 758,4
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	85,0	84,0	87,2	90,6	77,1	790,2	834,7
Total – Autres services administratifs	**9 913,0**	**10 487,5**	**11 001,4**	**10 942,2**	**13 879,8**	**15 745,4**	**17 199,3**

Tableau 106 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	8 948,2	10 440,5	11 633,9	11 759,5	12 937,4	12 937,4	12 986,0
Cotisations de l'employeur	2 230,7	2 632,9	2 826,0	3 035,1	3 229,8	3 592,2	3 179,8
Transport et communications	280,9	164,9	306,1	392,1	508,1	494,5	466,3
Services professionnels	511,0	969,8	734,6	614,5	1 534,2	548,2	568,2
Services techniques et autres	1 757,1	1 777,9	2 136,8	1 995,0	2 626,7	2 583,3	2 658,3
Location, entretien et réparation	89,1	62,3	49,3	79,1	89,6	89,5	89,5
Biens non durables	109,2	74,8	53,8	423,4	246,1	314,0	291,5
Biens durables	33,4	18,9	18,8	33,6	28,5	7,3	7,3
Contributions à des organismes	774,5	944,6	2 068,5	1 159,4	1 856,0	787,5	807,5
Autres	(2,3)	2,4	(115,9)	17,8	17,8	17,8	38,2
Total	**14 731,8**	**17 089,0**	**19 711,9**	**19 509,5**	**23 074,2**	**21 371,7**	**21 092,6**

Tableau 107 – Finances – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	28 939,8	30 192,6	30 595,0	31 895,4	33 199,5	32 623,1	33 422,7
Cotisations de l'employeur	7 557,8	7 828,1	7 729,8	8 457,9	8 366,6	9 206,5	8 405,5
Transport et communications	1 680,9	1 190,9	1 102,2	1 727,6	1 387,4	1 460,4	1 473,9
Services professionnels	1 421,0	1 491,6	1 564,3	1 550,3	2 162,0	1 841,4	2 418,0
Services techniques et autres	3 436,2	3 171,9	4 277,3	5 557,8	14 479,6	5 039,8	5 114,3
Location, entretien et réparation	121,7	53,2	51,8	61,9	56,6	90,1	81,8
Biens non durables	133,5	68,2	79,0	66,8	77,0	141,1	118,6
Biens durables	50,0	178,2	51,5	57,1	53,7	90,1	60,1
Autres	3 261,1	3 265,1	5 158,2	3 531,2	3 775,4	3 675,4	3 794,5
Total	**46 602,0**	**47 439,8**	**50 609,1**	**52 906,0**	**63 557,8**	**54 167,9**	**54 889,4**

Tableau 108 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	4 299,9	5 217,0	4 365,8	4 680,1	5 271,9	4 303,9	5 805,9
Cotisations de l'employeur	1 039,6	1 210,5	997,7	1 135,5	1 435,4	1 139,3	1 370,9
Transport et communications	117,2	33,5	54,8	62,3	128,8	103,6	31,0
Services professionnels	1 617,1	1 290,3	1 390,9	1 388,0	3 903,5	1 274,4	1 344,1
Services techniques et autres	165,0	100,0	115,7	114,4	181,6	2 698,5	1 039,4
Location, entretien et réparation	6,3	0,5	0,1	3,8	2,2	1,5	-
Biens non durables	24,3	33,8	16,9	19,5	91,2	48,6	34,8
Biens durables	10,5	2,5	3,9	0,9	-	-	-
Contributions à des organismes	125,4	5 371,7	6 334,6	8 410,2	11 965,3	70,0	70,0
Autres	-	(66,8)	-	-	-	-	-
Total	**7 405,3**	**13 193,0**	**13 280,4**	**15 814,7**	**22 979,9**	**9 639,8**	**9 696,1**

Tableau 109 – Ressources humaines – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	38 572,5	40 974,1	41 244,3	43 404,5	45 458,1	46 581,7	46 351,8
Cotisations de l'employeur	9 776,8	10 663,5	10 555,6	11 437,7	11 511,6	12 996,1	11 820,5
Transport et communications	1 006,9	985,1	938,1	899,3	1 159,8	1 158,8	1 103,3
Services professionnels	4 102,5	2 699,8	2 725,4	2 900,5	3 608,3	4 047,0	4 534,0
Services techniques et autres	943,2	923,4	798,1	828,9	1 629,8	1 269,0	2 250,1
Location, entretien et réparation	64,6	25,3	17,8	25,2	115,3	85,9	139,7
Biens non durables	116,8	85,3	61,0	106,5	98,8	196,0	159,0
Biens durables	177,6	16,8	22,1	48,0	71,6	54,5	56,8
Autres	-	(267,3)	(360,3)	0,1	10,0	-	-
Total	**54 760,9**	**56 106,0**	**56 002,1**	**59 650,7**	**63 663,3**	**66 389,0**	**66 415,2**

Tableau 110 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	3 187,7	3 319,6	3 014,8	3 252,0	3 423,0	3 838,2	3 943,5
Cotisations de l'employeur	767,8	801,3	711,3	794,4	831,9	1 069,2	971,5
Transport et communications	76,0	29,2	41,9	74,1	133,5	108,0	109,0
Services professionnels	54,2	210,6	231,7	141,0	885,1	1 611,6	1 871,6
Services techniques et autres	261,9	100,7	92,2	109,9	217,0	207,0	212,0
Location, entretien et réparation	34,7	14,5	17,0	22,3	67,3	34,3	50,3
Biens non durables	74,5	21,8	43,8	33,1	165,5	47,5	42,5
Biens durables	43,4	10,5	121,6	78,2	70,0	30,0	30,0
Total	**4 500,2**	**4 508,2**	**4 274,3**	**4 505,0**	**5 793,3**	**6 945,8**	**7 230,4**

Tableau 111 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	3 425,1	3 990,3	4 177,1	3 965,8	4 757,5	4 757,5	5 011,2
Cotisations de l'employeur	816,3	945,1	942,1	964,0	1 211,9	1 211,9	1 118,2
Transport et communications	26,7	17,3	17,6	20,5	31,0	31,0	31,0
Services professionnels	506,6	429,4	621,4	422,9	759,2	854,8	979,4
Services techniques et autres	54,7	100,8	65,3	67,7	120,3	111,0	111,0
Location, entretien et réparation	17,6	10,0	12,3	26,7	22,0	18,0	18,0
Biens non durables	129,1	65,7	105,9	112,2	189,3	107,0	107,0
Total	**4 976,1**	**5 558,6**	**5 941,7**	**5 579,8**	**7 091,2**	**7 091,2**	**7 375,8**

Tableau 112 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	226,0	222,3	453,1	506,6	559,5	559,5	1 169,1
Cotisations de l'employeur	52,1	51,7	107,0	130,4	150,6	150,6	289,7
Transport et communications	6,5	0,9	56,8	19,6	51,0	51,0	53,1
Services professionnels	50,2	28,5	52,2	74,2	92,1	92,1	147,0
Services techniques et autres	12,5	26,6	24,7	26,8	37,0	37,0	70,0
Location, entretien et réparation	2,7	3,3	1,1	1,6	4,5	4,5	11,5
Biens non durables	0,5	2,2	(0,2)	0,6	11,0	12,5	8,0
Biens durables	1,2	1,2	3,5	7,0	12,5	11,0	10,0
Total	**351,7**	**336,7**	**698,2**	**766,8**	**918,2**	**918,2**	**1 758,4**

Tableau 113 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	63,7	67,7	71,4	72,7	44,1	201,3	203,6
Cotisations de l'employeur	17,7	15,4	15,8	17,1	15,2	57,1	51,6
Transport et communications	-	-	-	-	-	12,7	12,7
Services professionnels	-	-	-	-	12,9	152,9	150,7
Services techniques et autres	3,6	0,9	-	0,8	4,9	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	-	4,0	4,0
Biens non durables	-	-	-	-	-	325,7	375,6
Biens durables	-	-	-	-	-	21,6	21,6
Total	**85,0**	**84,0**	**87,2**	**90,6**	**77,1**	**790,2**	**834,7**

Économie et rayonnement de la métropole

Tableau 114 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Économie et rayonnement de la métropole							
Approvisionnement	32 684,4	28 311,0	27 860,7	31 694,0	34 581,0	35 065,3	35 102,0
Développement économique	92 830,1	93 640,9	122 237,5	85 535,6	163 770,3	88 042,0	85 649,8
Évaluation foncière	15 463,2	16 150,3	15 918,1	16 740,7	17 461,3	18 425,7	18 338,3
Stratégie immobilière	56 087,1	62 481,1	60 664,7	61 925,3	60 567,1	63 138,4	61 554,2
Total – Économie et rayonnement de la métropole	**197 064,8**	**200 583,3**	**226 681,0**	**195 895,6**	**276 379,7**	**204 671,4**	**200 644,3**

Tableau 115 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	19 717,6	20 571,2	20 918,1	21 991,5	24 035,6	23 673,0	24 388,9
Cotisations de l'employeur	5 265,2	5 527,3	5 401,4	6 171,0	6 108,2	6 855,2	6 345,0
Transport et communications	204,2	190,2	200,7	221,3	332,9	251,0	251,0
Services professionnels	255,6	197,5	319,0	377,7	314,7	252,1	245,2
Services techniques et autres	3 750,9	2 189,6	1 385,1	2 347,8	3 178,2	3 305,6	3 143,5
Location, entretien et réparation	67,0	12,4	6,6	16,5	60,0	56,7	56,7
Biens non durables	269,4	275,8	113,0	225,9	241,8	368,4	368,4
Biens durables	32,2	24,0	23,8	55,2	23,1	14,2	14,2
Autres	3 122,3	(677,0)	(507,0)	287,1	286,5	289,1	289,1
Total	**32 684,4**	**28 311,0**	**27 860,7**	**31 694,0**	**34 581,0**	**35 065,3**	**35 102,0**

Tableau 116 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	6 523,9	7 372,4	8 489,9	8 206,3	9 241,3	7 990,6	7 840,0
Cotisations de l'employeur	1 671,0	1 807,6	2 006,9	2 078,8	2 021,6	2 185,4	1 885,9
Transport et communications	540,4	357,0	718,6	879,7	1 881,5	935,5	1 018,6
Services professionnels	2 683,4	4 248,0	5 287,7	4 019,6	10 062,9	3 588,5	3 918,5
Services techniques et autres	461,0	742,4	804,3	633,9	1 267,1	670,2	638,2
Location, entretien et réparation	25,8	3,4	0,1	28,4	44,2	64,6	15,1
Biens non durables	21,0	82,5	34,6	329,5	87,4	37,7	26,0
Biens durables	40,4	113,4	(17,5)	158,5	235,0	91,4	21,4
Contributions à des organismes	80 859,9	78 899,1	104 912,9	69 200,9	138 924,3	72 473,1	70 281,1
Autres	3,3	15,1	-	-	5,0	5,0	5,0
Total	**92 830,1**	**93 640,9**	**122 237,5**	**85 535,6**	**163 770,3**	**88 042,0**	**85 649,8**

Tableau 117 – Évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	11 760,9	12 308,3	12 104,7	12 691,0	13 407,2	13 745,7	13 963,5
Cotisations de l'employeur	3 119,8	3 268,3	3 143,7	3 468,7	3 376,7	3 928,7	3 567,9
Transport et communications	191,9	172,1	218,5	157,0	221,9	246,9	269,0
Services professionnels	10,0	7,1	9,8	6,6	25,7	19,2	16,9
Services techniques et autres	249,1	251,6	359,8	327,2	345,5	350,1	420,0
Location, entretien et réparation	24,5	21,9	32,0	20,3	29,8	31,3	27,0
Biens non durables	57,2	42,8	33,9	38,4	41,6	80,0	44,0
Biens durables	49,8	78,2	15,7	30,9	12,9	23,8	30,0
Autres	-	-	-	0,6	-	-	-
Total	**15 463,2**	**16 150,3**	**15 918,1**	**16 740,7**	**17 461,3**	**18 425,7**	**18 338,3**

Tableau 118 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	6 136,2	9 252,4	7 629,6	6 424,3	6 416,9	7 187,2	7 459,8
Cotisations de l'employeur	1 779,1	2 565,4	1 969,6	1 700,4	1 544,2	1 973,9	1 817,6
Transport et communications	78,2	112,7	10,2	37,0	69,9	104,7	107,2
Services professionnels	22,0	15,3	97,8	105,9	150,0	316,9	701,9
Services techniques et autres	182,5	168,4	180,6	73,6	214,9	134,8	149,8
Location, entretien et réparation	47 089,8	49 947,7	49 681,6	47 247,0	52 006,3	53 318,5	51 230,5
Biens non durables	745,7	354,3	784,5	0,5	49,1	64,0	49,0
Biens durables	53,6	64,9	17,6	4,7	38,4	38,4	38,4
Contributions à des organismes	-	-	-	6 331,9	77,4	-	-
Autres	-	-	293,2	-	-	-	-
Total	**56 087,1**	**62 481,1**	**60 664,7**	**61 925,3**	**60 567,1**	**63 138,4**	**61 554,2**

Qualité de vie

Tableau 119 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Qualité de vie							
Culture	64 255,6	61 381,0	62 004,5	63 695,5	70 510,9	69 415,1	73 326,7
Diversité et inclusion sociale	28 935,7	34 310,6	34 648,9	42 962,7	51 819,1	38 316,2	41 223,7
Environnement	146 424,8	168 702,5	148 820,6	172 816,1	199 333,4	189 644,9	214 992,3
Espace pour la vie	59 063,8	59 161,6	69 444,6	81 227,9	88 694,2	85 711,1	87 604,5
Habitation	86 940,3	89 605,4	145 850,5	118 358,9	188 935,6	177 732,3	183 760,1
Total – Qualité de vie	**385 620,2**	**413 161,1**	**460 769,1**	**479 061,1**	**599 293,2**	**560 819,6**	**600 907,3**

Tableau 120 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	12 210,1	12 784,8	13 180,7	14 101,5	14 746,6	14 730,0	15 103,8
Cotisations de l'employeur	3 171,4	3 386,5	3 314,4	3 753,8	3 721,9	4 176,8	3 834,9
Transport et communications	213,2	80,4	139,3	334,3	399,6	347,5	349,2
Services professionnels	3 825,3	3 822,8	3 986,0	3 777,0	4 795,4	3 980,1	5 380,1
Services techniques et autres	3 693,0	2 870,9	2 941,0	3 460,8	4 165,3	3 270,6	3 480,9
Location, entretien et réparation	112,2	40,4	72,7	169,7	433,9	371,4	392,3
Biens non durables	7 866,1	7 970,7	9 277,1	7 980,5	7 948,4	7 920,8	7 916,5
Biens durables	210,1	67,1	215,7	124,8	223,5	108,3	108,3
Contributions à des organismes	32 954,2	30 357,4	28 877,6	29 922,4	34 076,3	34 509,6	36 760,7
Autres	-	-	-	70,7	-	-	-
Total	**64 255,6**	**61 381,0**	**62 004,5**	**63 695,5**	**70 510,9**	**69 415,1**	**73 326,7**

Tableau 121 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	4 624,3	5 304,0	5 650,1	6 306,3	7 335,7	5 681,9	7 326,0
Cotisations de l'employeur	1 171,2	1 329,3	1 370,5	1 622,1	1 819,9	1 558,3	1 754,9
Transport et communications	111,8	412,4	79,1	62,9	226,4	44,9	44,2
Services professionnels	1 636,1	1 655,7	2 321,5	4 285,4	5 336,7	3 040,0	2 270,6
Services techniques et autres	340,7	352,3	535,5	449,4	4 352,7	9 485,5	8 128,3
Location, entretien et réparation	1,9	1,3	-	35,7	187,2	13,0	13,0
Biens non durables	59,5	28,6	45,1	62,6	98,8	47,7	62,7
Biens durables	10,5	4,4	(0,1)	-	-	-	-
Contributions à des organismes	20 451,6	24 713,4	24 295,8	30 138,3	32 461,7	18 444,9	21 624,0
Autres	528,1	509,2	351,4	-	-	-	-
Total	**28 935,7**	**34 310,6**	**34 648,9**	**42 962,7**	**51 819,1**	**38 316,2**	**41 223,7**

Tableau 122 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	17 044,5	18 072,3	18 193,7	19 314,2	20 493,2	20 370,1	21 714,1
Cotisations de l'employeur	4 527,3	4 812,8	4 654,5	5 332,5	5 366,2	5 897,4	5 635,1
Transport et communications	513,0	341,6	423,3	324,2	797,5	1 524,9	1 918,7
Services professionnels	2 865,3	2 427,2	1 264,3	393,6	1 042,9	955,0	897,6
Services techniques et autres	120 088,2	127 241,4	126 204,5	136 644,2	171 769,2	161 401,8	184 462,2
Location, entretien et réparation	890,4	759,5	960,6	1 314,6	1 987,6	2 006,2	2 197,7
Biens non durables	1 242,4	1 105,2	1 301,7	1 291,5	1 995,8	2 053,5	1 954,5
Biens durables	26 390,5	28 274,8	5 898,5	5 619,0	1 698,1	1 709,3	2 461,7
Contributions à des organismes	146,2	25,0	28,0	82,8	143,0	171,8	164,3
Autres	(27 283,0)	(14 357,3)	(10 108,5)	2 499,5	(5 960,1)	(6 445,1)	(6 413,6)
Total	**146 424,8**	**168 702,5**	**148 820,6**	**172 816,1**	**199 333,4**	**189 644,9**	**214 992,3**

Tableau 123 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	22 561,4	22 669,9	26 472,5	30 922,5	31 311,6	30 514,0	31 253,2
Cotisations de l'employeur	6 043,8	6 091,6	6 758,6	8 238,3	9 804,6	10 563,7	9 820,2
Transport et communications	2 168,7	1 278,1	1 459,1	2 065,2	2 298,5	1 777,3	1 912,8
Services professionnels	1 432,1	1 479,5	3 293,2	3 409,3	4 098,8	4 342,1	4 453,2
Services techniques et autres	8 795,4	8 306,5	9 828,1	12 201,7	13 486,6	12 805,5	12 517,6
Location, entretien et réparation	202,3	157,0	238,1	241,8	312,0	221,7	177,3
Biens non durables	4 236,2	2 872,6	3 622,0	4 923,6	5 878,0	5 194,8	5 642,7
Biens durables	96,6	392,6	463,9	783,1	1 537,2	350,1	580,6
Frais de financement	5 627,8	6 388,6	6 530,7	6 610,0	7 082,1	7 082,1	7 494,6
Remboursement de la dette à long terme	7 464,5	9 065,7	10 435,9	11 358,1	12 236,8	12 236,8	13 169,3
Contributions à des organismes	435,0	490,7	457,0	517,0	648,0	623,0	583,0
Autres	-	(31,2)	(114,5)	(42,7)	-	-	-
Total	**59 063,8**	**59 161,6**	**69 444,6**	**81 227,9**	**88 694,2**	**85 711,1**	**87 604,5**

Tableau 124 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	7 625,2	8 566,1	9 503,5	9 862,3	11 287,8	11 835,5	12 511,9
Cotisations de l'employeur	2 029,6	2 240,7	2 383,9	2 643,6	2 821,5	3 332,1	3 126,8
Transport et communications	76,7	44,6	98,2	83,9	109,0	139,0	139,0
Services professionnels	408,2	556,0	797,6	666,0	1 844,7	1 995,6	2 081,4
Services techniques et autres	84,0	123,4	117,6	78,3	178,2	156,2	156,2
Location, entretien et réparation	19,6	2,4	18,8	0,5	3,9	13,9	13,9
Biens non durables	56,6	44,2	39,8	28,6	29,0	41,0	41,0
Biens durables	82,6	48,1	18,1	7,9	60,0	30,0	30,0
Contributions à des organismes	76 557,8	78 065,7	132 875,6	104 987,8	172 601,5	160 189,0	165 659,9
Autres	-	(85,8)	(2,6)	-	-	-	-
Total	**86 940,3**	**89 605,4**	**145 850,5**	**118 358,9**	**188 935,6**	**177 732,3**	**183 760,1**

Sécurité urbaine et Conformité

Tableau 125 – Sécurité urbaine et Conformité– Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Sécurité urbaine et conformité							
Affaires juridiques	60 635,0	60 647,5	66 917,3	68 431,8	71 631,4	73 637,0	73 716,5
Greffe	29 279,6	29 360,1	47 359,7	30 067,4	33 541,0	32 394,8	35 719,3
	89 914,6	**90 007,6**	**114 277,0**	**98 499,2**	**105 172,4**	**106 031,8**	**109 435,8**
Services de sécurité publique							
Police	680 863,5	708 697,7	745 573,3	805 095,8	829 824,5	787 707,1	821 544,4
Sécurité incendie	356 023,6	427 570,2	390 747,3	389 166,1	402 414,6	390 224,9	393 344,6
	1 036 887,1	**1 136 267,9**	**1 136 320,6**	**1 194 261,9**	**1 232 239,1**	**1 177 932,0**	**1 214 889,0**
Total – Sécurité urbaine et conformité	**1 126 801,7**	**1 226 275,5**	**1 250 597,6**	**1 292 761,1**	**1 337 411,5**	**1 283 963,8**	**1 324 324,8**

Tableau 126 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	39 864,4	41 804,8	46 334,4	45 932,4	48 811,2	49 145,3	50 288,4
Cotisations de l'employeur	9 847,3	10 383,0	10 938,6	11 735,1	11 341,4	12 637,9	11 774,3
Transport et communications	1 995,6	1 209,9	1 706,5	2 186,2	2 282,1	2 542,3	2 442,3
Services professionnels	2 241,3	2 480,7	2 275,1	2 500,3	2 125,1	1 955,1	1 955,1
Services techniques et autres	5 899,1	4 206,7	4 755,5	5 222,5	6 220,0	6 536,4	6 536,4
Location, entretien et réparation	135,5	105,9	250,0	204,9	124,3	129,8	129,8
Biens non durables	467,7	309,2	452,1	471,9	499,2	495,1	395,1
Biens durables	190,4	137,3	169,4	156,1	208,1	185,1	185,1
Contributions à des organismes	-	10,0	10,0	15,0	20,0	10,0	10,0
Autres	(6,3)	-	25,7	7,4	-	-	-
Total	**60 635,0**	**60 647,5**	**66 917,3**	**68 431,8**	**71 631,4**	**73 637,0**	**73 716,5**

Tableau 127 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	20 735,8	21 382,1	26 466,0	22 068,1	23 994,2	23 183,4	25 274,3
Cotisations de l'employeur	6 318,1	6 569,7	6 728,3	6 696,0	7 111,2	7 085,1	7 440,6
Transport et communications	460,9	215,5	2 462,5	258,3	385,1	401,6	401,6
Services professionnels	288,6	458,2	614,9	299,3	326,6	560,5	560,5
Services techniques et autres	775,7	369,7	7 794,0	352,7	1 180,4	611,2	1 500,2
Location, entretien et réparation	401,1	229,9	2 368,1	245,8	267,9	269,9	269,9
Biens non durables	137,3	92,8	563,2	93,0	199,1	232,0	221,1
Biens durables	52,9	52,5	362,7	39,2	34,5	11,1	11,1
Contributions à des organismes	40,0	5,0	-	5,0	40,0	40,0	40,0
Autres	69,2	(15,3)	-	10,0	2,0	-	-
Total	**29 279,6**	**29 360,1**	**47 359,7**	**30 067,4**	**33 541,0**	**32 394,8**	**35 719,3**

Tableau 128 – Police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	526 884,2	552 659,0	570 550,3	613 800,2	648 464,7	598 531,9	633 987,6
Cotisations de l'employeur	131 167,7	134 836,8	150 776,5	157 627,1	143 572,3	156 682,7	150 334,9
Transport et communications	2 233,1	2 018,8	2 704,2	3 776,9	3 471,4	2 765,3	2 920,7
Services professionnels	1 016,0	1 220,3	1 097,4	1 175,0	1 380,0	1 485,2	1 475,5
Services techniques et autres	4 263,4	3 902,1	5 188,6	6 837,4	9 984,1	6 411,1	11 100,8
Location, entretien et réparation	2 099,9	2 173,3	2 111,5	3 370,1	3 604,6	2 472,9	2 529,8
Biens non durables	8 166,5	7 222,7	7 612,6	9 352,0	10 930,4	11 277,4	11 151,6
Biens durables	1 430,6	1 644,8	1 736,1	4 317,5	3 412,0	3 078,2	2 888,4
Contributions à des organismes	4 647,8	4 850,1	4 769,7	4 796,6	5 002,4	5 002,4	5 155,1
Autres	(1 045,7)	(1 830,2)	(973,6)	43,0	2,6	-	-
Total	**680 863,5**	**708 697,7**	**745 573,3**	**805 095,8**	**829 824,5**	**787 707,1**	**821 544,4**

Tableau 129 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	265 016,8	267 431,5	282 049,4	287 192,1	296 702,6	290 817,2	302 345,3
Cotisations de l'employeur	62 994,3	68 600,1	68 177,1	75 634,2	77 316,4	84 657,9	75 240,8
Transport et communications	1 027,6	2 505,3	676,7	790,8	1 060,6	955,7	961,4
Services professionnels	1 925,6	1 787,9	1 267,6	2 246,2	2 602,6	1 392,5	1 280,5
Services techniques et autres	3 199,1	19 567,4	9 139,6	4 711,0	4 774,3	2 681,0	3 281,9
Location, entretien et réparation	3 435,1	21 867,5	13 544,5	6 860,0	4 146,8	872,9	958,3
Biens non durables	8 768,8	28 205,0	6 592,5	8 153,6	7 263,7	4 269,0	4 473,0
Biens durables	3 160,7	6 335,1	2 122,0	3 679,9	4 309,2	4 378,7	4 603,4
Contributions à des organismes	33,0	26,2	43,9	39,5	38,4	200,0	200,0
Autres	6 462,6	11 244,2	7 134,0	(141,2)	4 200,0	-	-
Total	**356 023,6**	**427 570,2**	**390 747,3**	**389 166,1**	**402 414,6**	**390 224,9**	**393 344,6**

Service aux citoyens

Tableau 130 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Service aux citoyens							
Concertation des arrondissements	108 491,8	102 073,9	99 526,2	117 157,7	147 297,8	105 208,0	117 156,6
Expérience citoyenne et communications	25 276,5	27 070,4	29 165,3	30 249,9	33 262,4	33 247,2	33 745,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 163,0	53 103,5	53 045,8	64 715,2	74 694,7	43 335,7	45 382,3
Matériel roulant et ateliers	112 361,8	105 127,9	110 280,3	136 299,4	149 160,5	131 717,6	135 184,6
Technologies de l'information	85 874,4	82 530,6	81 652,9	88 266,9	109 613,5	115 689,0	126 251,5
Total – Service aux citoyens	**385 167,5**	**369 906,3**	**373 670,5**	**436 689,1**	**514 028,9**	**429 197,5**	**457 720,0**

Tableau 131 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	8 171,5	8 948,5	9 391,9	9 862,7	10 456,9	10 659,4	11 122,5
Cotisations de l'employeur	2 174,5	2 394,3	2 460,1	2 643,9	2 765,7	3 082,2	2 847,1
Transport et communications	158,9	176,5	163,2	146,1	265,8	238,5	237,9
Services professionnels	418,1	607,0	554,4	482,6	680,3	640,5	555,4
Services techniques et autres	95 999,0	88 549,7	85 657,2	102 157,9	131 121,5	88 921,3	101 017,8
Location, entretien et réparation	611,7	614,2	681,3	922,7	1 102,8	552,8	555,8
Biens non durables	584,9	442,9	241,6	469,9	455,5	576,5	383,3
Biens durables	33,8	31,0	64,4	139,5	69,3	61,8	61,8
Contributions à des organismes	337,2	309,8	312,1	332,4	380,0	475,0	375,0
Autres	2,2	-	-	-	-	-	-
Total	**108 491,8**	**102 073,9**	**99 526,2**	**117 157,7**	**147 297,8**	**105 208,0**	**117 156,6**

Tableau 132 – Expérience citoyenne et des communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	16 322,9	18 835,9	20 047,0	20 558,6	22 095,6	21 552,3	22 555,4
Cotisations de l'employeur	4 228,7	4 888,6	5 046,9	5 435,2	5 425,8	6 101,2	5 672,9
Transport et communications	3 185,8	2 360,7	2 820,0	2 769,6	2 619,4	2 603,8	2 538,3
Services professionnels	575,1	447,8	439,5	301,8	825,2	497,6	314,8
Services techniques et autres	1 014,8	810,0	778,1	984,2	1 201,2	1 147,6	1 193,5
Location, entretien et réparation	20,8	5,7	14,2	9,2	12,3	13,2	10,5
Biens non durables	42,5	88,8	110,4	113,5	832,0	1 321,0	1 436,2
Biens durables	45,3	62,7	54,4	72,3	18,4	10,5	23,4
Contributions à des organismes	-	50,0	-	4,6	232,5	-	-
Autres	(159,4)	(479,8)	(145,2)	0,9	-	-	-
Total	**25 276,5**	**27 070,4**	**29 165,3**	**30 249,9**	**33 262,4**	**33 247,2**	**33 745,0**

Tableau 133 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	17 143,9	15 624,5	16 433,1	18 433,7	19 450,0	17 742,1	18 231,3
Cotisations de l'employeur	4 572,1	4 114,1	4 074,0	4 808,1	5 087,2	5 196,7	4 782,4
Transport et communications	269,4	189,9	202,0	177,6	221,1	236,9	246,1
Services professionnels	3 774,6	2 672,5	1 798,5	2 444,6	5 186,3	1 927,7	1 479,4
Services techniques et autres	7 945,7	6 564,6	12 972,3	17 052,4	22 149,4	8 388,0	8 628,5
Location, entretien et réparation	3 446,4	3 051,2	3 073,2	3 611,1	4 649,3	4 376,4	4 828,2
Biens non durables	1 069,6	505,3	1 560,3	3 809,9	8 354,0	534,7	601,4
Biens durables	5 563,4	10 161,1	5 068,0	5 191,9	170,0	61,2	118,4
Contributions à des organismes	9 335,7	10 495,8	7 901,8	9 121,0	9 361,7	4 806,7	6 352,1
Autres	42,2	(275,5)	(37,4)	64,9	65,7	65,3	114,5
Total	**53 163,0**	**53 103,5**	**53 045,8**	**64 715,2**	**74 694,7**	**43 335,7**	**45 382,3**

Tableau 134 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	34 994,6	34 480,7	34 545,8	39 239,7	40 915,6	39 819,9	41 144,5
Cotisations de l'employeur	9 921,8	9 559,9	9 707,3	11 262,5	10 824,8	11 806,5	10 971,8
Transport et communications	155,4	153,5	86,7	136,0	148,0	133,8	133,8
Services professionnels	160,4	80,9	31,8	24,4	100,0	86,3	51,3
Services techniques et autres	2 690,1	2 579,4	3 180,7	5 015,3	5 073,2	4 165,9	5 000,9
Location, entretien et réparation	16 670,1	20 714,5	20 480,3	24 739,4	29 500,2	26 939,6	29 015,3
Biens non durables	49 632,8	38 374,0	43 581,3	57 927,4	64 666,8	52 233,7	52 335,1
Biens durables	98,9	40,4	35,7	57,7	31,9	31,9	31,9
Contributions à des organismes	12,5	-	-	-	-	-	-
Autres	(1 974,8)	(855,4)	(1 369,3)	(2 103,0)	(2 100,0)	(3 500,0)	(3 500,0)
Total	**112 361,8**	**105 127,9**	**110 280,3**	**136 299,4**	**149 160,5**	**131 717,6**	**135 184,6**

Tableau 135 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	35 818,2	36 954,1	37 015,3	39 125,5	42 309,5	44 236,3	46 489,9
Cotisations de l'employeur	8 685,0	8 885,0	8 406,5	9 643,4	9 960,8	11 959,5	11 052,2
Transport et communications	9 813,6	8 139,1	8 169,1	7 714,2	8 247,3	9 017,3	8 969,3
Services professionnels	788,5	739,8	1 017,1	788,3	1 426,1	1 401,1	1 276,6
Services techniques et autres	1 065,5	1 227,5	1 497,2	28 883,6	44 390,8	45 033,2	56 195,5
Location, entretien et réparation	28 553,2	27 693,1	24 875,6	902,8	1 500,5	2 145,5	909,0
Biens non durables	183,3	76,5	150,6	140,7	68,2	67,7	59,0
Biens durables	961,6	544,6	582,1	1 068,4	1 705,3	1 828,4	1 300,0
Contributions à des organismes	5,5	11,8	0,5	-	5,0	-	-
Autres	-	(1 740,9)	(61,1)	-	-	-	-
Total	**85 874,4**	**82 530,6**	**81 652,9**	**88 266,9**	**109 613,5**	**115 689,0**	**126 251,5**

Urbanisme, mobilité et infrastructures

Tableau 136 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Urbanisme, mobilité et infrastructures							
Commission des services électriques	65 700,2	69 465,3	72 935,0	69 783,9	93 124,1	93 124,1	94 486,7
Eau	256 690,9	266 912,1	289 194,1	298 757,3	329 800,0	330 249,6	350 240,5
Gestion et planification des immeubles	108 855,3	101 896,9	113 779,5	127 625,5	136 245,8	129 778,3	134 118,7
Infrastructures du réseau routier	37 048,9	37 526,1	71 869,1	31 007,4	40 815,0	36 022,5	37 275,4
Urbanisme et mobilité	83 155,5	57 694,4	55 314,8	74 576,6	79 938,0	73 928,9	95 773,9
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**551 450,8**	**533 494,8**	**603 092,5**	**601 750,7**	**679 922,9**	**663 103,4**	**711 895,2**

Tableau 137 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	5 266,0	5 419,3	6 958,8	6 267,4	8 006,5	8 006,5	9 645,7
Cotisations de l'employeur	1 248,1	1 176,9	1 519,8	1 846,6	2 724,9	2 724,9	2 533,1
Transport et communications	235,3	196,2	190,4	213,8	261,2	261,2	250,0
Services professionnels	466,4	485,3	413,7	366,2	1 003,6	1 003,6	1 247,8
Services techniques et autres	3 864,5	4 137,0	2 569,4	(1 514,9)	6 395,7	6 395,7	6 893,5
Location, entretien et réparation	1 251,9	1 475,9	1 842,7	1 717,5	2 306,5	2 456,5	1 930,8
Biens non durables	544,2	462,0	560,8	531,7	773,6	623,6	602,1
Biens durables	53,7	58,9	60,5	80,9	66,3	66,3	87,0
Frais de financement	20 865,6	20 807,1	22 938,3	20 970,1	25 014,0	25 014,0	25 016,2
Remboursement de la dette à long terme	31 473,5	34 499,9	35 648,2	38 797,4	44 071,8	44 071,8	44 080,5
Contributions à des organismes	431,0	746,8	232,4	507,2	2 500,0	2 500,0	2 200,0
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Total	**65 700,2**	**69 465,3**	**72 935,0**	**69 783,9**	**93 124,1**	**93 124,1**	**94 486,7**

Tableau 138 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	60 226,7	64 836,7	68 245,9	71 176,3	73 284,0	71 332,5	72 795,0
Cotisations de l'employeur	16 229,4	17 317,5	17 783,5	19 507,9	19 403,7	21 294,1	19 442,1
Transport et communications	651,9	640,7	718,1	570,3	757,7	999,5	989,7
Services professionnels	8 021,8	7 938,8	7 414,6	7 990,9	8 056,8	8 229,3	7 745,9
Services techniques et autres	8 792,3	7 502,8	8 987,9	10 508,3	10 133,2	8 970,7	10 744,6
Location, entretien et réparation	11 467,4	11 145,4	10 693,5	10 497,7	11 489,3	10 254,8	11 378,5
Biens non durables	55 829,6	56 741,3	58 769,7	62 527,5	72 263,6	69 399,0	72 590,9
Biens durables	783,6	627,2	612,6	506,8	683,7	664,0	718,7
Frais de financement	31 443,7	36 012,4	37 287,9	38 299,4	46 158,6	49 211,0	54 706,8
Remboursement de la dette à long terme	64 148,9	64 654,0	78 708,9	77 006,1	86 448,4	89 774,6	98 922,9
Contributions à des organismes	438,7	30,9	115,7	479,7	1 283,2	382,0	538,2
Autres	(1 343,1)	(535,6)	(144,2)	(313,6)	(162,2)	(261,9)	(332,8)
Total	**256 690,9**	**266 912,1**	**289 194,1**	**298 757,3**	**329 800,0**	**330 249,6**	**350 240,5**

Tableau 139 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	38 644,7	41 055,4	44 766,4	49 006,8	51 057,2	50 497,6	52 968,8
Cotisations de l'employeur	10 809,6	11 188,6	11 873,9	13 745,1	13 711,9	15 248,5	14 248,2
Transport et communications	599,9	478,8	405,7	451,8	541,9	483,5	505,6
Services professionnels	662,8	958,1	1 009,0	444,3	2 952,2	1 321,9	1 263,0
Services techniques et autres	7 499,3	7 648,8	7 786,1	8 293,7	9 341,0	8 903,5	9 289,4
Location, entretien et réparation	26 004,7	19 159,2	22 339,2	28 375,4	30 828,3	27 099,6	28 916,8
Biens non durables	24 539,2	21 501,8	25 907,0	27 241,2	27 713,1	26 175,7	26 881,9
Biens durables	104,9	310,8	34,2	67,2	100,2	48,0	45,0
Contributions à des organismes	-	0,2	-	-	-	-	-
Autres	(9,8)	(404,8)	(342,0)	-	-	-	-
Total	**108 855,3**	**101 896,9**	**113 779,5**	**127 625,5**	**136 245,8**	**129 778,3**	**134 118,7**

Tableau 140 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	18 708,6	18 066,5	52 752,2	19 836,7	21 506,2	20 198,8	21 247,8
Cotisations de l'employeur	3 026,5	6 456,3	6 184,6	4 851,2	5 487,4	5 764,2	5 402,1
Transport et communications	613,9	446,8	387,3	284,9	506,2	621,3	507,1
Services professionnels	1 192,8	806,7	450,2	1 031,5	2 144,6	1 194,3	1 662,6
Services techniques et autres	2 591,3	588,5	749,9	720,0	3 676,9	1 041,0	1 180,4
Location, entretien et réparation	7 406,0	8 037,5	7 971,4	857,0	6 662,1	6 802,2	6 854,2
Biens non durables	3 316,4	3 224,7	3 148,0	3 253,0	722,4	295,5	295,5
Biens durables	192,2	137,4	150,5	88,1	58,6	72,9	54,4
Contributions à des organismes	31,9	75,0	75,0	85,0	50,6	32,3	71,3
Autres	(30,7)	(313,3)	-	-	-	-	-
Total	**37 048,9**	**37 526,1**	**71 869,1**	**31 007,4**	**40 815,0**	**36 022,5**	**37 275,4**

Tableau 141 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	21 925,7	25 108,0	25 965,9	27 387,1	29 141,0	29 368,9	32 894,2
Cotisations de l'employeur	5 505,3	6 340,9	6 271,0	7 045,5	7 012,9	8 075,8	7 953,3
Transport et communications	971,2	544,6	453,0	330,8	551,4	498,1	440,9
Services professionnels	7 624,3	7 676,1	9 489,9	8 682,8	14 232,8	7 986,0	7 820,5
Services techniques et autres	3 174,9	3 045,2	3 389,8	3 095,6	21 640,7	2 103,7	34 714,6
Location, entretien et réparation	382,8	1 513,0	1 397,3	8 330,6	2 449,7	2 392,4	2 619,6
Biens non durables	1 900,5	1 262,6	(1 026,1)	405,8	631,5	1 186,3	1 409,2
Biens durables	9 289,2	415,4	19,7	145,9	152,6	153,0	116,5
Contributions à des organismes	32 381,6	11 800,1	9 347,1	19 152,5	4 125,4	22 164,7	7 805,1
Autres	-	(11,5)	7,2	-	-	-	-
Total	**83 155,5**	**57 694,4**	**55 314,8**	**74 576,6**	**79 938,0**	**73 928,9**	**95 773,9**

Arrondissements

Tableau 142 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	30 256,8	30 959,3	31 671,6	33 136,5	34 366,5	32 227,3	34 099,8
Cotisations de l'employeur	8 152,6	8 226,4	8 276,5	9 127,7	9 091,6	9 671,8	9 195,0
Transport et communications	382,3	283,2	283,6	226,3	392,5	348,2	377,7
Services professionnels	514,8	456,5	397,3	483,7	1 172,7	312,4	326,6
Services techniques et autres	4 628,1	3 561,8	4 831,7	4 736,0	7 774,9	3 910,8	4 443,8
Location, entretien et réparation	6 178,6	5 490,8	5 789,8	6 153,4	8 869,2	7 151,1	7 200,0
Biens non durables	4 468,4	3 668,1	4 063,1	3 868,2	4 237,0	4 596,5	4 928,4
Biens durables	437,0	738,0	363,4	242,5	781,7	298,1	288,9
Contributions à des organismes	1 705,2	2 129,4	1 788,4	1 833,7	2 573,7	1 473,4	1 469,7
Autres	2 289,5	2 718,2	2 851,7	3 072,3	2 672,7	3 324,0	3 482,1
Total	**59 013,3**	**58 231,7**	**60 317,1**	**62 880,3**	**71 932,5**	**63 313,6**	**65 812,0**

Tableau 143 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	14 589,6	13 992,1	14 747,2	16 109,4	16 436,8	16 293,9	17 090,1
Cotisations de l'employeur	3 764,0	3 693,8	3 804,9	4 365,2	4 298,4	4 767,3	4 496,5
Transport et communications	339,6	192,2	238,9	250,3	296,3	338,0	304,4
Services professionnels	172,2	123,3	253,6	166,5	336,5	198,3	231,2
Services techniques et autres	2 747,4	1 891,4	2 132,6	2 384,1	2 812,5	3 329,5	3 352,7
Location, entretien et réparation	2 436,0	2 248,4	2 591,1	2 682,1	2 946,0	2 561,4	2 827,7
Biens non durables	2 595,0	2 163,1	2 279,7	2 608,5	2 720,1	2 481,8	2 629,7
Biens durables	206,6	579,7	202,0	771,8	284,8	62,3	63,7
Frais de financement	58,3	50,5	42,1	33,2	55,9	55,9	13,9
Remboursement de la dette à long terme	124,7	132,5	140,9	149,7	127,2	127,2	169,2
Contributions à des organismes	171,9	305,3	281,4	226,8	254,9	193,8	186,8
Autres	20,1	48,8	(84,6)	1 067,8	274,6	315,8	1 220,2
Total	**27 225,4**	**25 421,1**	**26 629,8**	**30 815,4**	**30 844,0**	**30 725,2**	**32 586,1**

Tableau 144 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	33 845,8	34 288,6	34 346,3	37 893,3	39 091,9	38 046,0	40 758,6
Cotisations de l'employeur	9 014,8	8 947,3	8 974,3	10 205,1	10 491,0	11 373,9	10 908,4
Transport et communications	421,2	353,6	303,3	363,8	442,9	457,0	480,7
Services professionnels	680,8	402,3	559,7	655,7	948,6	618,3	919,9
Services techniques et autres	6 180,1	4 548,7	5 117,7	5 823,8	7 365,5	7 867,7	8 050,9
Location, entretien et réparation	5 924,2	5 283,9	5 660,1	5 668,1	6 280,8	5 789,0	5 763,4
Biens non durables	4 808,1	4 049,6	3 979,6	4 611,1	4 772,7	5 295,8	5 422,2
Biens durables	708,4	441,3	606,2	498,8	720,2	372,0	379,0
Contributions à des organismes	4 065,8	4 351,9	3 810,9	4 151,1	4 383,3	3 313,0	3 622,5
Autres	2 777,7	2 083,3	1 908,1	3 291,9	1 740,2	2 856,0	2 670,4
Total	**68 426,9**	**64 750,5**	**65 266,2**	**73 162,7**	**76 237,1**	**75 988,7**	**78 976,0**

Tableau 145 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	16 067,1	16 001,8	16 611,5	17 920,2	18 462,3	17 771,3	18 941,8
Cotisations de l'employeur	4 189,9	4 203,9	4 257,7	4 927,2	4 828,2	5 348,0	5 123,2
Transport et communications	445,0	247,3	251,7	223,6	309,6	307,8	307,9
Services professionnels	286,9	179,4	182,8	271,7	158,7	89,0	121,9
Services techniques et autres	3 914,8	1 694,0	2 278,6	2 334,0	3 129,8	2 279,5	2 446,2
Location, entretien et réparation	1 757,3	1 713,2	1 555,2	1 537,9	2 128,1	1 538,9	1 702,9
Biens non durables	3 237,6	2 468,2	2 627,6	2 954,7	3 078,3	3 230,9	3 149,8
Biens durables	325,0	208,8	201,3	179,5	259,6	148,9	104,4
Contributions à des organismes	1 197,5	927,6	1 113,8	906,7	719,9	872,1	882,2
Autres	(1 077,3)	304,7	82,9	43,6	29,9	305,0	305,0
Total	**30 343,8**	**27 948,9**	**29 163,1**	**31 299,1**	**33 104,4**	**31 891,4**	**33 085,3**

Tableau 146 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	19 565,9	19 596,0	20 570,8	21 559,6	22 179,0	21 892,6	23 398,9
Cotisations de l'employeur	5 081,2	5 128,9	5 297,3	5 889,6	5 828,0	6 433,3	6 152,8
Transport et communications	584,1	479,4	529,3	576,1	674,5	648,1	625,1
Services professionnels	493,8	420,8	515,3	465,8	670,8	495,2	770,9
Services techniques et autres	4 716,9	3 732,5	4 323,9	5 067,3	5 944,9	5 479,0	5 547,7
Location, entretien et réparation	2 829,9	2 489,1	2 442,9	3 173,4	3 835,8	3 568,5	3 432,1
Biens non durables	3 876,1	2 984,0	3 388,4	3 564,8	3 611,7	3 696,3	3 527,0
Biens durables	731,9	843,8	338,9	588,9	349,1	272,3	437,1
Frais de financement	12,5	-	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	1 427,3	1 800,7	1 030,1	948,4	1 023,1	997,0	1 003,5
Autres	40,3	(153,2)	(193,8)	136,5	179,5	1 690,6	1 686,5
Total	**39 359,9**	**37 322,0**	**38 243,1**	**41 970,4**	**44 296,4**	**45 172,9**	**46 581,6**

Tableau 147 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	6 374,3	6 481,6	6 953,5	7 480,2	8 072,7	7 373,5	7 801,0
Cotisations de l'employeur	1 638,7	1 726,3	1 834,4	2 059,8	2 139,6	2 206,9	2 126,3
Transport et communications	228,0	167,9	157,5	175,4	176,6	181,1	195,5
Services professionnels	127,8	61,8	86,5	206,6	100,6	76,5	82,9
Services techniques et autres	507,2	344,6	605,5	663,3	1 009,6	696,6	760,1
Location, entretien et réparation	1 199,8	1 060,5	1 302,9	1 287,3	1 315,5	1 314,9	1 343,2
Biens non durables	1 541,8	972,5	896,3	766,2	884,9	1 028,3	1 014,0
Biens durables	39,4	86,5	186,7	37,6	8,0	8,0	6,5
Contributions à des organismes	153,0	145,2	126,4	131,1	62,3	147,6	114,9
Autres	(660,2)	(61,7)	37,0	42,1	54,2	100,0	40,0
Total	**11 149,8**	**10 985,2**	**12 186,7**	**12 849,6**	**13 824,0**	**13 133,4**	**13 484,4**

Tableau 148 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	35 173,6	36 421,0	37 359,5	40 532,6	41 396,9	42 315,5	44 632,5
Cotisations de l'employeur	9 472,2	9 688,9	9 761,7	11 070,5	10 995,2	12 553,8	11 902,1
Transport et communications	396,3	295,1	295,7	204,0	346,8	381,0	338,3
Services professionnels	297,0	213,5	539,5	369,4	622,4	218,0	240,3
Services techniques et autres	5 467,3	4 605,8	5 575,9	5 646,6	9 236,9	6 538,5	8 614,2
Location, entretien et réparation	5 306,3	5 175,1	5 541,2	5 465,6	6 145,1	6 170,6	6 864,3
Biens non durables	5 978,9	4 324,4	4 532,9	4 566,1	5 317,2	5 447,6	5 746,3
Biens durables	993,5	1 002,4	521,9	735,9	607,0	330,4	334,3
Contributions à des organismes	3 588,3	3 879,2	3 343,8	2 961,7	3 420,9	3 086,5	2 719,3
Autres	(1 217,1)	(2 302,7)	(352,8)	(1 457,6)	(800,9)	(690,5)	(560,6)
Total	**65 456,3**	**63 302,7**	**67 119,3**	**70 094,8**	**77 287,5**	**76 351,4**	**80 831,0**

Tableau 149 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	23 464,6	24 169,7	25 297,7	27 466,1	28 136,1	27 902,6	28 501,0
Cotisations de l'employeur	6 206,0	6 397,1	6 580,0	7 483,8	7 569,2	8 358,7	7 682,7
Transport et communications	347,3	296,2	317,7	285,6	343,1	332,8	346,3
Services professionnels	619,4	224,8	275,0	311,9	371,7	412,4	425,8
Services techniques et autres	2 047,1	1 842,6	2 183,7	2 564,5	2 929,0	2 734,1	2 995,8
Location, entretien et réparation	1 433,4	840,7	1 385,5	1 341,4	1 479,0	1 761,8	1 461,2
Biens non durables	3 795,4	3 040,1	3 116,4	3 332,0	3 245,3	3 153,5	3 368,6
Biens durables	28,8	76,1	253,7	167,9	111,1	134,5	141,1
Contributions à des organismes	2 432,2	3 353,7	1 995,7	1 949,6	2 325,3	1 918,5	1 872,8
Autres	32,8	(113,2)	27,1	73,2	72,6	72,6	73,2
Total	**40 407,0**	**40 127,8**	**41 432,5**	**44 976,0**	**46 582,4**	**46 781,5**	**46 868,5**

Tableau 150 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	7 782,9	7 790,3	7 934,5	8 727,3	9 031,4	8 795,7	9 238,8
Cotisations de l'employeur	2 013,2	2 036,9	1 991,6	2 316,5	2 375,4	2 640,5	2 499,8
Transport et communications	122,9	184,2	148,5	185,1	262,1	237,6	196,6
Services professionnels	157,8	228,1	222,7	254,3	1 329,6	423,0	557,8
Services techniques et autres	1 136,0	1 204,1	1 976,0	1 794,6	2 870,2	1 621,9	1 822,6
Location, entretien et réparation	922,4	960,8	777,8	1 225,2	1 279,1	1 559,0	1 586,4
Biens non durables	1 391,0	1 131,3	1 519,3	1 333,1	1 440,8	1 262,6	1 389,6
Contributions à des organismes	156,1	518,7	339,3	636,5	787,4	326,0	341,0
Autres	431,8	399,4	489,5	497,9	281,3	436,9	436,9
Total	**14 114,1**	**14 453,8**	**15 399,2**	**16 970,5**	**19 657,3**	**17 303,2**	**18 069,5**

Tableau 151 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	20 420,1	18 368,3	19 162,1	20 369,4	21 380,3	21 094,6	22 135,0
Cotisations de l'employeur	5 258,5	4 878,5	5 007,8	5 556,7	5 723,0	6 305,6	5 915,3
Transport et communications	282,9	180,0	249,0	234,1	351,3	325,0	333,5
Services professionnels	334,4	186,4	153,9	270,2	217,9	279,7	270,7
Services techniques et autres	1 558,3	869,5	1 732,8	2 234,1	1 797,6	1 621,9	1 593,4
Location, entretien et réparation	2 592,1	2 551,1	2 797,4	2 830,9	3 273,1	2 772,3	2 865,6
Biens non durables	3 390,4	2 419,1	2 716,2	3 063,9	3 112,4	3 017,6	3 146,0
Biens durables	117,8	135,2	109,7	343,8	374,8	48,2	50,1
Contributions à des organismes	452,9	420,2	314,8	403,8	475,5	464,7	444,7
Autres	(2 014,9)	(191,5)	36,3	186,0	230,9	261,3	458,5
Total	**32 392,5**	**29 816,8**	**32 280,0**	**35 492,9**	**36 936,8**	**36 190,9**	**37 212,8**

Tableau 152 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	29 793,8	28 760,0	30 103,1	33 903,7	34 486,0	32 634,4	34 988,1
Cotisations de l'employeur	7 983,1	7 767,9	7 814,9	9 133,8	9 205,0	9 767,8	9 407,2
Transport et communications	224,2	195,6	192,6	175,8	271,1	274,4	267,2
Services professionnels	368,1	227,8	249,4	506,5	913,9	1 410,2	1 422,2
Services techniques et autres	3 305,9	2 864,6	3 507,6	3 855,7	4 393,6	3 734,5	3 695,8
Location, entretien et réparation	3 136,7	3 366,5	4 405,3	3 821,2	4 096,5	4 095,6	5 199,4
Biens non durables	3 746,5	3 167,8	2 921,3	3 232,6	3 368,5	3 281,2	3 555,3
Biens durables	787,9	1 052,8	681,2	345,3	533,7	230,3	205,3
Contributions à des organismes	1 274,0	1 931,2	1 948,1	1 239,9	1 835,5	1 113,8	1 355,8
Autres	2 313,3	2 495,6	2 775,5	3 348,6	2 807,0	3 028,4	2 979,9
Total	**52 933,5**	**51 829,8**	**54 599,0**	**59 563,1**	**61 910,8**	**59 570,6**	**63 076,2**

Tableau 153 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	29 447,6	29 750,8	31 283,6	34 214,5	35 024,5	33 350,3	34 962,7
Cotisations de l'employeur	7 832,9	7 816,5	8 111,9	9 264,9	8 970,4	10 031,8	9 431,3
Transport et communications	475,5	410,4	483,5	346,8	546,7	543,6	510,6
Services professionnels	1 090,9	747,0	1 177,4	1 178,8	1 775,4	1 557,5	1 691,3
Services techniques et autres	3 911,6	2 790,1	3 294,8	4 546,3	5 374,7	4 513,3	5 011,2
Location, entretien et réparation	5 154,4	5 230,5	5 785,4	5 969,9	7 233,0	6 626,0	7 075,7
Biens non durables	6 480,5	4 474,2	4 490,8	4 715,3	5 337,7	4 992,6	5 425,9
Biens durables	676,3	1 118,1	903,1	416,3	892,4	245,0	263,9
Contributions à des organismes	2 110,3	2 556,7	2 260,0	2 273,6	3 112,4	2 020,4	2 178,3
Autres	2 316,6	2 044,7	2 495,8	2 469,8	2 034,3	2 795,5	2 896,8
Total	**59 496,6**	**56 939,0**	**60 286,3**	**65 396,2**	**70 301,5**	**66 676,0**	**69 447,7**

Tableau 154 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	46 572,1	47 807,7	50 695,3	54 415,2	55 927,4	51 227,7	53 906,7
Cotisations de l'employeur	12 507,2	12 660,2	13 052,3	14 768,8	15 028,3	15 517,7	14 598,1
Transport et communications	495,9	471,4	385,0	474,6	547,6	430,5	439,0
Services professionnels	735,5	789,2	1 066,5	828,1	1 660,9	720,7	752,3
Services techniques et autres	4 060,5	3 540,6	4 960,0	4 410,8	5 941,2	3 722,5	4 495,1
Location, entretien et réparation	3 817,8	3 886,1	4 253,6	5 811,1	6 404,7	5 745,6	6 004,5
Biens non durables	6 758,9	5 898,2	4 974,0	5 014,7	8 421,9	8 826,8	9 928,0
Biens durables	1 582,4	2 333,8	1 042,1	2 565,6	3 488,1	2 285,5	3 000,3
Contributions à des organismes	2 150,2	2 737,0	1 991,7	2 132,7	1 602,9	1 512,4	1 540,0
Autres	(16 101,0)	(16 573,7)	(17 340,8)	(18 342,9)	(22 164,8)	(19 031,3)	(21 301,5)
Total	**62 579,5**	**63 550,5**	**65 079,7**	**72 078,7**	**76 858,2**	**70 958,1**	**73 362,5**

Tableau 155 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	36 358,8	35 145,1	36 686,9	40 078,6	43 242,1	41 518,7	43 242,6
Cotisations de l'employeur	9 493,0	9 203,8	9 372,2	10 825,7	11 432,4	12 627,0	11 814,6
Transport et communications	878,2	622,1	528,6	592,5	827,8	954,5	808,0
Services professionnels	391,3	449,8	411,2	223,4	965,2	737,4	628,3
Services techniques et autres	6 185,1	4 865,3	6 168,1	6 310,1	6 962,8	7 532,5	7 599,0
Location, entretien et réparation	4 991,3	3 519,8	4 397,7	4 831,2	6 210,5	5 730,1	5 503,8
Biens non durables	6 697,8	5 200,4	5 610,8	5 914,6	6 524,3	6 704,8	9 091,2
Biens durables	448,9	433,6	249,6	384,1	189,9	208,0	205,7
Contributions à des organismes	2 352,1	2 493,6	2 421,7	2 408,1	2 161,0	2 203,3	2 266,3
Autres	(2 099,1)	671,8	(73,0)	178,2	162,7	160,7	160,7
Total	**65 697,4**	**62 605,3**	**65 773,8**	**71 746,5**	**78 678,7**	**78 377,0**	**81 320,2**

Tableau 156 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	16 998,0	16 979,8	17 794,9	19 664,4	20 072,7	19 340,8	20 558,6
Cotisations de l'employeur	4 550,3	4 531,4	4 616,6	5 272,7	5 329,2	5 760,8	5 498,7
Transport et communications	365,8	302,9	340,4	334,0	315,7	383,0	340,0
Services professionnels	248,2	150,4	277,2	366,9	329,3	208,8	279,1
Services techniques et autres	6 404,2	5 700,8	5 747,9	6 699,6	7 019,0	7 195,2	7 551,1
Location, entretien et réparation	2 718,6	2 793,4	2 818,6	2 737,2	3 292,6	2 863,8	2 469,4
Biens non durables	3 410,6	2 677,4	2 745,9	3 178,2	3 224,9	3 406,3	3 361,4
Biens durables	413,4	528,5	258,6	194,0	303,0	144,6	140,6
Frais de financement	300,2	255,9	208,5	157,8	104,3	104,3	66,1
Remboursement de la dette à long terme	639,2	683,5	730,9	781,6	738,1	738,1	484,3
Contributions à des organismes	431,9	684,8	528,7	797,1	587,1	428,3	666,2
Autres	(387,6)	(199,2)	(308,1)	75,3	58,2	69,0	66,8
Total	**36 092,8**	**35 089,6**	**35 760,1**	**40 258,8**	**41 374,1**	**40 643,0**	**41 482,3**

Tableau 157 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	29 277,7	29 166,7	31 289,2	34 181,5	35 148,2	33 793,5	35 444,7
Cotisations de l'employeur	7 820,9	7 787,9	8 087,9	9 320,9	9 566,2	10 060,2	9 426,6
Transport et communications	272,6	274,2	253,5	332,5	443,7	369,4	397,1
Services professionnels	273,4	404,0	454,7	597,4	738,5	715,3	725,0
Services techniques et autres	3 425,1	2 447,7	2 972,5	3 244,9	4 256,1	3 694,1	3 920,8
Location, entretien et réparation	4 326,6	4 634,9	4 593,2	4 824,1	5 263,4	5 366,9	5 837,6
Biens non durables	4 583,9	3 380,1	3 728,6	4 125,5	4 938,2	4 245,1	5 048,4
Biens durables	147,0	512,8	234,0	101,1	175,5	71,7	76,7
Contributions à des organismes	2 431,6	2 631,2	2 720,5	2 625,9	2 820,5	2 426,5	2 158,5
Autres	1 908,3	1 165,5	1 038,4	1 773,8	894,5	2 285,3	2 736,7
Total	**54 467,1**	**52 405,0**	**55 372,5**	**61 127,6**	**64 244,8**	**63 028,0**	**65 772,1**

Tableau 158 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	20 531,5	20 764,8	22 275,2	22 855,6	23 194,3	23 051,8	24 273,1
Cotisations de l'employeur	5 462,7	5 515,7	5 836,9	6 313,4	6 318,2	7 004,5	6 589,1
Transport et communications	432,0	286,3	289,3	267,3	352,9	439,0	459,0
Services professionnels	282,6	311,5	375,3	221,8	657,0	389,2	621,4
Services techniques et autres	2 151,0	1 959,9	2 116,3	2 010,1	3 373,9	2 389,3	3 058,1
Location, entretien et réparation	934,4	1 279,6	1 827,9	2 054,3	2 066,9	1 980,4	1 919,7
Biens non durables	4 280,5	3 825,3	3 957,1	3 424,7	3 433,9	3 791,1	3 828,9
Biens durables	597,2	372,9	488,7	172,9	(13,0)	169,5	164,0
Contributions à des organismes	967,5	945,4	896,2	645,7	665,6	631,0	618,0
Autres	70,4	355,8	(616,6)	(93,2)	43,2	55,8	0,5
Total	**35 709,8**	**35 617,2**	**37 446,3**	**37 872,6**	**40 092,9**	**39 901,6**	**41 531,8**

Tableau 159 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	43 347,8	42 823,1	43 770,9	47 745,4	50 016,0	48 017,2	50 730,9
Cotisations de l'employeur	11 644,5	11 501,9	11 462,3	13 005,3	13 345,8	14 020,5	13 298,3
Transport et communications	447,4	417,9	343,5	444,1	591,5	632,8	674,1
Services professionnels	1 135,4	872,4	1 270,1	1 044,5	2 338,0	1 645,8	1 644,1
Services techniques et autres	12 989,9	11 430,6	11 763,9	13 865,2	17 504,8	14 320,3	15 121,9
Location, entretien et réparation	6 306,7	5 484,9	6 629,4	7 689,0	9 308,0	8 972,4	7 546,3
Biens non durables	8 132,1	7 055,9	6 641,7	6 740,4	7 491,3	7 400,3	7 380,5
Biens durables	1 169,3	1 328,9	1 057,8	2 367,8	882,5	285,5	410,5
Frais de financement	-	-	-	982,0	-	-	975,0
Remboursement de la dette à long terme	-	-	-	193,0	-	-	255,0
Contributions à des organismes	7 922,8	6 207,7	6 189,9	6 016,3	7 131,9	4 701,1	4 445,0
Autres	2 850,7	2 991,4	4 052,1	3 264,6	2 869,4	7 377,7	7 518,4
Total	**95 946,6**	**90 114,7**	**93 181,6**	**103 357,6**	**111 479,2**	**107 373,6**	**110 000,0**

Tableau 160 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	32 070,9	30 739,3	31 293,1	33 727,5	35 238,4	34 008,7	35 064,1
Cotisations de l'employeur	8 571,6	8 250,1	8 205,6	9 214,4	9 406,8	9 974,3	9 267,7
Transport et communications	358,4	305,3	177,2	207,3	373,0	519,2	465,2
Services professionnels	1 184,7	875,3	1 129,5	970,3	1 331,9	995,4	1 416,7
Services techniques et autres	3 931,5	2 727,7	2 740,3	3 463,9	4 315,2	3 202,2	3 679,5
Location, entretien et réparation	5 451,7	5 555,7	5 359,7	5 243,2	6 464,8	6 797,6	6 920,8
Biens non durables	5 581,0	4 046,1	4 387,6	4 818,5	4 393,2	4 672,8	5 070,0
Biens durables	460,1	491,8	293,9	512,7	386,9	146,3	145,7
Contributions à des organismes	2 227,8	2 612,3	2 244,1	2 744,1	2 617,0	2 127,9	1 825,1
Autres	2 257,0	2 525,3	2 370,5	2 553,4	2 122,6	2 915,1	2 941,8
Total	**62 094,7**	**58 128,9**	**58 201,5**	**63 455,3**	**66 649,8**	**65 359,5**	**66 796,6**

Annexe 2 – Détail du PDI par services et arrondissements

Détail des projets et des programmes par services centraux

Tableau 161 – Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	117 860,0	129 813,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	528 128,0	297 707,0	825 835,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	600,0	1 541,0	-	-	-	2 141,0	-	2 141,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km	M	6 910,0	6 215,0	-	-	-	13 125,0	-	13 125,0
Total des programmes			**125 370,0**	**137 569,0**	**107 692,0**	**93 696,0**	**79 067,0**	**543 394,0**	**297 707,0**	**841 101,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**125 370,0**	**137 569,0**	**107 692,0**	**93 696,0**	**79 067,0**	**543 394,0**	**297 707,0**	**841 101,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**125 370,0**	**137 569,0**	**107 692,0**	**93 696,0**	**79 067,0**	**543 394,0**	**297 707,0**	**841 101,0**

Tableau 162 – Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
76002	Programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	M	20 000,0	12 000,0	4 500,0	4 619,0	5 387,0	46 506,0	28 478,0	74 984,0
76013	Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
Total des programmes			**21 000,0**	**13 000,0**	**5 500,0**	**5 619,0**	**6 387,0**	**51 506,0**	**33 478,0**	**84 984,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**21 000,0**	**13 000,0**	**5 500,0**	**5 619,0**	**6 387,0**	**51 506,0**	**33 478,0**	**84 984,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**21 000,0**	**13 000,0**	**5 500,0**	**5 619,0**	**6 387,0**	**51 506,0**	**33 478,0**	**84 984,0**

Tableau 163 – Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	425,0	175,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0	3 900,0	5 500,0	9 400,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes - Équipements spécialisés	M	932,0	1 890,0	789,0	1 064,0	1 318,0	5 993,0	6 128,0	12 121,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	555,0	225,0	499,0	525,0	725,0	2 529,0	4 025,0	6 554,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	6 001,0	3 801,0	4 035,0	3 269,0	8 393,0	25 499,0	2 500,0	27 999,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	9 434,0	10 135,0	9 550,0	9 041,0	11 066,0	49 226,0	125 062,0	174 288,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	590,0	510,0	250,0	300,0	425,0	2 075,0	2 380,0	4 455,0
		A	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
Total des programmes			**18 037,0**	**16 736,0**	**16 223,0**	**15 299,0**	**23 027,0**	**89 322,0**	**145 595,0**	**234 917,0**
Projets										
35010	Quartier des spectacles - Projets complémentaires	M	350,0	400,0	450,0	450,0	350,0	2 000,0	1 050,0	3 050,0
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification de l'esplanade Tranquille	M	900,0	1 500,0	350,0	-	-	2 750,0	-	2 750,0
35018	Quartier des spectacles - Les coulisses des festivals - Les Jardins du Gesù	M	500,0	1 750,0	6 600,0	7 000,0	1 150,0	17 000,0	-	17 000,0
35022	Quartier des spectacles - Maintien des actifs	M	650,0	500,0	750,0	500,0	1 500,0	3 900,0	11 350,0	15 250,0
36177	Requalification de la Caserne 1	M	-	-	-	-	3 000,0	3 000,0	7 000,0	10 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	34 464,0	38 239,0	57 704,0	54 280,0	31 367,0	216 054,0	134 971,0	351 025,0
36630	Contribution BANQ	A	-	-	-	2 000,0	2 000,0	4 000,0	-	4 000,0
38160	Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	M	466,0	1 345,0	2 524,0	1 728,0	2 145,0	8 208,0	7 252,0	15 460,0
Total des projets			**37 330,0**	**43 734,0**	**68 378,0**	**65 958,0**	**41 512,0**	**256 912,0**	**161 623,0**	**418 535,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**55 267,0**	**60 470,0**	**84 601,0**	**79 257,0**	**62 539,0**	**342 134,0**	**307 218,0**	**649 352,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**100,0**	**-**	**-**	**2 000,0**	**2 000,0**	**4 100,0**	**-**	**4 100,0**
Total des investissements			**55 367,0**	**60 470,0**	**84 601,0**	**81 257,0**	**64 539,0**	**346 234,0**	**307 218,0**	**653 452,0**

Tableau 164 – Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
38397	Quartiers intégrés et résilients 2030	M	2 900,0	2 900,0	2 900,0	2 900,0	2 900,0	14 500,0	14 500,0	29 000,0
38398	Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	M	4 184,0	4 408,0	4 549,0	4 961,0	5 786,0	23 888,0	30 584,0	54 472,0
Total des programmes			**7 084,0**	**7 308,0**	**7 449,0**	**7 861,0**	**8 686,0**	**38 388,0**	**45 084,0**	**83 472,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 084,0**	**7 308,0**	**7 449,0**	**7 861,0**	**8 686,0**	**38 388,0**	**45 084,0**	**83 472,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**7 084,0**	**7 308,0**	**7 449,0**	**7 861,0**	**8 686,0**	**38 388,0**	**45 084,0**	**83 472,0**

Tableau 165 – Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
18100	Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	M	216 407,0	206 396,0	210 159,0	232 911,0	232 911,0	1 098 784,0	914 555,0	2 013 339,0
18300	Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	M	6 584,0	15 519,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	67 103,0	75 000,0	142 103,0
50011	Systèmes de mesure et de régulation de pression	A	1 515,0	400,0	627,0	648,0	687,0	3 877,0	13 291,0	17 168,0
53010	Réseau primaire d'égouts	A	41 000,0	33 000,0	29 000,0	45 000,0	45 000,0	193 000,0	198 345,0	391 345,0
56088	Réseau primaire d'aqueduc	A	67 133,0	58 025,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	275 158,0	250 000,0	525 158,0
56527	Plan directeur de drainage	A	20 161,0	36 910,0	59 011,0	42 817,0	97 623,0	256 522,0	271 290,0	527 812,0
56529	Station d'épuration et intercepteurs	A	41 468,0	43 668,0	38 900,0	19 968,0	30 968,0	174 972,0	99 840,0	274 812,0
58026	Usines de traitement de l'eau potable	A	51 225,0	45 007,0	42 939,0	45 329,0	39 971,0	224 471,0	202 000,0	426 471,0
58027	Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage de l'eau	A	5 003,0	13 672,0	13 752,0	12 663,0	12 851,0	57 941,0	43 334,0	101 275,0
Total des programmes			**450 496,0**	**452 597,0**	**459 388,0**	**464 336,0**	**525 011,0**	**2 351 828,0**	**2 067 655,0**	**4 419 483,0**
Projets										
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	2 650,0	461,0	-	-	-	3 111,0	-	3 111,0
56038	Aqueduc de l'ouest	A	22 677,0	34 016,0	27 400,0	27 400,0	27 400,0	138 893,0	54 800,0	193 693,0
56530	Désinfection de l'effluent	A	189 200,0	283 100,0	73 700,0	11 400,0	2 300,0	559 700,0	4 200,0	563 900,0
56540	Remplacement des incinérateurs	A	2 204,0	33 204,0	29 204,0	28 704,0	32 204,0	125 520,0	568 516,0	694 036,0
56800	Optimisation des réseaux	A	4 593,0	876,0	-	-	-	5 469,0	-	5 469,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	29 683,0	29 683,0	29 683,0	29 683,0	29 683,0	148 415,0	89 049,0	237 464,0
Total des projets			**251 007,0**	**381 340,0**	**159 987,0**	**97 187,0**	**91 587,0**	**981 108,0**	**716 565,0**	**1 697 673,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**222 991,0**	**221 915,0**	**225 159,0**	**247 911,0**	**247 911,0**	**1 165 887,0**	**989 555,0**	**2 155 442,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**478 512,0**	**612 022,0**	**394 216,0**	**313 612,0**	**368 687,0**	**2 167 049,0**	**1 794 665,0**	**3 961 714,0**
Total des investissements			**701 503,0**	**833 937,0**	**619 375,0**	**561 523,0**	**616 598,0**	**3 332 936,0**	**2 784 220,0**	**6 117 156,0**

Tableau 166 – Environnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
50013	Acquisition, construction et rénovation des stations d'échantillonnage	A	150,0	50,0	50,0	50,0	50,0	350,0	250,0	600,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	1 180,0	475,0	500,0	500,0	525,0	3 180,0	2 775,0	5 955,0
52100	Protection du parc immobilier	A	-	-	852,0	2 664,0	4 958,0	8 474,0	19 163,0	27 637,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55600	Outils de collecte des matières recyclables (renouvellement)	M	1 690,0	-	-	-	-	1 690,0	-	1 690,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement)	M	703,0	735,0	1 007,0	1 224,0	1 379,0	5 048,0	7 377,0	12 425,0
Total des programmes			**3 823,0**	**1 360,0**	**2 509,0**	**4 538,0**	**7 012,0**	**19 242,0**	**30 065,0**	**49 307,0**
Projets										
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	11 336,0	4,0	200,0	372,0	178,0	12 090,0	133,0	12 223,0
50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	M	300,0	650,0	1 300,0	1 300,0	1 300,0	4 850,0	3 267,0	8 117,0
50035	Laboratoire de chimie (rénovation)	A	1 363,0	2 785,0	1 333,0	-	-	5 481,0	-	5 481,0
50041	Outils de collecte des matières organiques (déploiement)	M	2 195,0	1 095,0	-	-	-	3 290,0	-	3 290,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	M	939,0	227,0	5,0	-	-	1 171,0	-	1 171,0
		A	4 277,0	1 014,0	181,0	171,0	159,0	5 802,0	2 006,0	7 808,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	33 576,0	13 467,0	-	78,0	103,0	47 224,0	336,0	47 560,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	442,0	749,0	9 937,0	11 806,0	1 857,0	24 791,0	-	24 791,0
55222	Centre de tri des matières recyclables - Lachine	A	1 946,0	-	-	-	-	1 946,0	-	1 946,0
Total des projets			**56 374,0**	**19 991,0**	**12 956,0**	**13 727,0**	**3 597,0**	**106 645,0**	**5 742,0**	**112 387,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 827,0**	**2 707,0**	**2 312,0**	**2 524,0**	**2 679,0**	**16 049,0**	**10 644,0**	**26 693,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**54 370,0**	**18 644,0**	**13 153,0**	**15 741,0**	**7 930,0**	**109 838,0**	**25 163,0**	**135 001,0**
Total des investissements			**60 197,0**	**21 351,0**	**15 465,0**	**18 265,0**	**10 609,0**	**125 887,0**	**35 807,0**	**161 694,0**

Tableau 167 – Espace pour la vie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	23 135,0	22 336,0	19 031,0	24 352,0	28 399,0	117 253,0	150 124,0	267 377,0
37013	Espace pour la vie - Biosphère	A	2 250,0	5 500,0	7 250,0	-	1 500,0	16 500,0	12 000,0	28 500,0
Total des programmes			**25 385,0**	**27 836,0**	**26 281,0**	**24 352,0**	**29 899,0**	**133 753,0**	**162 124,0**	**295 877,0**
Projets										
37014	Construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin Botanique	M	500,0	4 500,0	5 000,0	6 000,0	28 000,0	44 000,0	106 000,0	150 000,0
Total des projets			**500,0**	**4 500,0**	**5 000,0**	**6 000,0**	**28 000,0**	**44 000,0**	**106 000,0**	**150 000,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**23 635,0**	**26 836,0**	**24 031,0**	**30 352,0**	**56 399,0**	**161 253,0**	**256 124,0**	**417 377,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**2 250,0**	**5 500,0**	**7 250,0**	**-**	**1 500,0**	**16 500,0**	**12 000,0**	**28 500,0**
Total des investissements			**25 885,0**	**32 336,0**	**31 281,0**	**30 352,0**	**57 899,0**	**177 753,0**	**268 124,0**	**445 877,0**

Tableau 168 – Expérience citoyenne et communications

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Total des programmes			**30 000,0**	**45 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**255 000,0**	300 000,0	555 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**30 000,0**	**45 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**255 000,0**	**300 000,0**	**555 000,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**30 000,0**	**45 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**255 000,0**	**300 000,0**	**555 000,0**

Tableau 169 – Gestion et planification des immeubles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
30910	Programme d'optimisation des espaces administratifs	M	6 050,0	3 971,0	4 654,0	3 517,0	2 465,0	20 657,0	16 603,0	37 260,0
		A	6 049,0	3 970,0	4 654,0	3 517,0	2 465,0	20 655,0	16 603,0	37 258,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	2 371,0	5 933,0	6 921,0	4 078,0	2 559,0	21 862,0	26 746,0	48 608,0
		A	263,0	659,0	769,0	453,0	284,0	2 428,0	2 973,0	5 401,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	3 630,0	8 756,0	2 980,0	1 653,0	5 913,0	22 932,0	33 612,0	56 544,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	4 226,0	4 644,0	3 770,0	2 671,0	6 298,0	21 609,0	25 279,0	46 888,0
		A	2 817,0	3 096,0	2 513,0	1 780,0	4 199,0	14 405,0	16 853,0	31 258,0
42290	Programme de protection du complexe sportif Claude-Robillard	M	18 791,0	38 819,0	19 488,0	18 256,0	349,0	95 703,0	-	95 703,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	505,0	162,0	166,0	-	-	833,0	18 969,0	19 802,0
64021	Programme de protection des immeubles du SPVM	A	11 372,0	12 969,0	10 128,0	5 826,0	7 825,0	48 120,0	44 130,0	92 250,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	16 491,0	12 588,0	6 671,0	16 127,0	15 835,0	67 712,0	137 276,0	204 988,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	5 282,0	8 122,0	2 982,0	2 164,0	15 188,0	33 738,0	36 030,0	69 768,0
		A	587,0	902,0	331,0	240,0	1 688,0	3 748,0	4 004,0	7 752,0
66032	Programme de protection - Édifices vacants	M	789,0	3 470,0	4 259,0	1 009,0	2 437,0	11 964,0	31 765,0	43 729,0
66033	Programme de protection des immeubles de compétence locale	M	8 424,0	5 828,0	17 189,0	16 300,0	8 800,0	56 541,0	25 000,0	81 541,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	-	-	-	250,0	250,0	500,0	1 250,0	1 750,0
		A	-	-	-	250,0	250,0	500,0	1 250,0	1 750,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier	M	14 914,0	6 524,0	2 695,0	4 828,0	17 056,0	46 017,0	63 736,0	109 753,0
		A	6 392,0	2 796,0	1 155,0	2 069,0	7 310,0	19 722,0	27 316,0	47 038,0
66190	Programme des cours de services	M	15 892,0	24 455,0	25 806,0	8 017,0	21 850,0	96 020,0	109 500,0	205 520,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	10 618,0	11 913,0	1 957,0	128,0	4 002,0	28 618,0	4 157,0	32 775,0
		A	4 551,0	5 106,0	839,0	55,0	1 715,0	12 266,0	1 781,0	14 047,0
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburants	M	1 141,0	741,0	450,0	450,0	535,0	3 317,0	3 875,0	7 192,0
Total des programmes			**144 155,0**	**168 424,0**	**123 377,0**	**96 638,0**	**132 273,0**	**664 867,0**	**663 708,0**	**1 328 575,0**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets										
64028	Centre d'appels 911 - Projet de relocalisation	A	10 705,0	16 686,0	14 225,0	19 200,0	17 000,0	77 816,0	13 850,0	91 666,0
66034	Rénovation de l'hôtel de ville	M	9 326,0	-	-	-	-	9 326,0	-	9 326,0
		A	7 166,0	-	-	-	-	7 166,0	-	7 166,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	M	54,0	233,0	126,0	-	122,0	535,0	4 303,0	4 838,0
		A	419,0	1 794,0	971,0	-	937,0	4 121,0	33 115,0	37 236,0
Total des projets			**27 670,0**	**18 713,0**	**15 322,0**	**19 200,0**	**18 059,0**	**98 964,0**	**51 268,0**	**150 232,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**105 013,0**	**126 571,0**	**96 443,0**	**66 321,0**	**90 824,0**	**485 172,0**	**415 825,0**	**900 997,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**66 812,0**	**60 566,0**	**42 256,0**	**49 517,0**	**59 508,0**	**278 659,0**	**299 151,0**	**577 810,0**
Total des investissements			**171 825,0**	**187 137,0**	**138 699,0**	**115 838,0**	**150 332,0**	**763 831,0**	**714 976,0**	**1 478 807,0**

Tableau 170 – Grands parcs, Mont-Royal et sports

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	2 000,0	1 200,0	2 600,0	2 000,0	7 600,0	15 400,0	38 600,0	54 000,0
		A	8 000,0	4 800,0	10 400,0	8 000,0	30 400,0	61 600,0	154 400,0	216 000,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	2 349,0	4 960,0	8 079,0	8 510,0	8 881,0	32 779,0	51 595,0	84 374,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	9 934,0	13 049,0	6 190,0	11 100,0	12 097,0	52 370,0	48 446,0	100 816,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance	A	5 707,0	9 107,0	4 664,0	2 550,0	2 760,0	24 788,0	5 770,0	30 558,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	4 920,0	3 144,0	1 825,0	1 824,0	4 241,0	15 954,0	34 705,0	50 659,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	4 119,0	13 605,0	8 299,0	4 785,0	7 735,0	38 543,0	27 750,0	66 293,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	2 944,0	5 838,0	7 612,0	3 925,0	2 625,0	22 944,0	12 950,0	35 894,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	626,0	1 092,0	3 263,0	11 959,0	16 147,0	33 087,0	61 957,0	95 044,0
		A	1 210,0	1 225,0	723,0	3 187,0	1 517,0	7 862,0	25 488,0	33 350,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-natures et des espaces riverains	M	2 767,0	4 457,0	3 480,0	5 595,0	7 849,0	24 148,0	21 474,0	45 622,0
		A	6 328,0	4 058,0	5 177,0	4 980,0	3 532,0	24 075,0	18 662,0	42 737,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	6 000,0	12 000,0	15 000,0	20 000,0	4 000,0	57 000,0	-	57 000,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	28 439,0	28 407,0	27 680,0	25 921,0	24 802,0	135 249,0	116 795,0	252 044,0
		A	4 043,0	3 659,0	3 561,0	3 481,0	2 569,0	17 313,0	12 357,0	29 670,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	7 846,0	7 807,0	4 925,0	3 200,0	4 715,0	28 493,0	25 160,0	53 653,0
36700	Programme du réseau des corridors verts	A	766,0	2 227,0	4 171,0	4 172,0	5 880,0	17 216,0	36 294,0	53 510,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	1 372,0	3 528,0	-	-	-	4 900,0	11 973,0	16 873,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	29 852,0	28 005,0	7 897,0	5 150,0	12 780,0	83 684,0	165 311,0	248 995,0
38345	Programme d'aménagement des glaces extérieures	M	-	-	-	-	-	-	20 000,0	20 000,0
38360	Programme des arénas	M	22 710,0	24 185,0	16 566,0	642,0	-	64 103,0	-	64 103,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	14 141,0	1 774,0	-	11 746,0	11 068,0	38 729,0	68 996,0	107 725,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	13 033,0	23 130,0	17 750,0	12 603,0	19 714,0	86 230,0	87 838,0	174 068,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	2 555,0	4 000,0	9 600,0	16 700,0	11 600,0	44 455,0	5 000,0	49 455,0
Total des programmes			**181 661,0**	**205 257,0**	**169 462,0**	**172 030,0**	**202 512,0**	**930 922,0**	**1 051 521,0**	**1 982 443,0**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets										
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	6 401,0	7 166,0	8 938,0	10 035,0	10 103,0	42 643,0	69 688,0	112 331,0
32312	Développement et aménagement du Pôle nature de l'Est	A	150,0	150,0	830,0	830,0	2 330,0	4 290,0	18 260,0	22 550,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise	A	450,0	2 510,0	4 350,0	2 400,0	7 000,0	16 710,0	46 000,0	62 710,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	4 613,0	14 942,0	37 379,0	38 270,0	18 590,0	113 794,0	40 000,0	153 794,0
Total des projets			**11 614,0**	**24 768,0**	**51 497,0**	**51 535,0**	**38 023,0**	**177 437,0**	**173 948,0**	**351 385,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**147 937,0**	**177 114,0**	**163 876,0**	**164 320,0**	**153 466,0**	**806 713,0**	**738 509,0**	**1 545 222,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**45 338,0**	**52 911,0**	**57 083,0**	**59 245,0**	**87 069,0**	**301 646,0**	**486 960,0**	**788 606,0**
Total des investissements			**193 275,0**	**230 025,0**	**220 959,0**	**223 565,0**	**240 535,0**	**1 108 359,0**	**1 225 469,0**	**2 333 828,0**

Tableau 171 – Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
13001	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements abordables	M	5 464,0	5 716,0	5 875,0	6 337,0	8 863,0	32 255,0	46 173,0	78 428,0
13003	Acquisition et conservation de terrains à des fins de réalisation de logements abordables	M	32 000,0	32 000,0	32 000,0	32 000,0	32 000,0	160 000,0	160 000,0	320 000,0
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
48007	Développement du logement social et communautaire - infrastructures	A	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	13 500,0	13 500,0	27 000,0
48009	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires	A	10 928,0	11 431,0	11 749,0	12 674,0	17 725,0	64 507,0	92 343,0	156 850,0
Total des programmes			**54 092,0**	**54 847,0**	**55 324,0**	**56 711,0**	**64 288,0**	**285 262,0**	**327 016,0**	**612 278,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**40 464,0**	**40 716,0**	**40 875,0**	**41 337,0**	**43 863,0**	**207 255,0**	**221 173,0**	**428 428,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**13 628,0**	**14 131,0**	**14 449,0**	**15 374,0**	**20 425,0**	**78 007,0**	**105 843,0**	**183 850,0**
Total des investissements			**54 092,0**	**54 847,0**	**55 324,0**	**56 711,0**	**64 288,0**	**285 262,0**	**327 016,0**	**612 278,0**

Tableau 172 – Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
45009	Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	A	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	150 000,0	150 000,0	300 000,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	M	68 000,0	69 186,0	66 186,0	63 186,0	63 185,0	329 743,0	345 000,0	674 743,0
55857	Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	M	10 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	-	70 000,0	-	70 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	11 000,0	11 000,0	11 000,0	11 000,0	11 000,0	55 000,0	60 000,0	115 000,0
55861	Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	M	8 600,0	9 500,0	9 500,0	9 500,0	9 500,0	46 600,0	50 000,0	96 600,0
55863	Programme d'aménagement des rues - Local	M	8 600,0	8 600,0	8 600,0	8 600,0	8 600,0	43 000,0	50 000,0	93 000,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	3 484,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	19 484,0	20 000,0	39 484,0
66000	Digues	M	1 000,0	-	1 000,0	4 000,0	4 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
Total des programmes			**150 684,0**	**162 286,0**	**160 286,0**	**160 286,0**	**140 285,0**	**773 827,0**	**735 000,0**	**1 508 827,0**
Projets										
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	11 000,0	6 814,0	6 814,0	6 814,0	6 815,0	38 257,0	-	38 257,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	150,0	400,0	200,0	218,0	239,0	1 207,0	1 532,0	2 739,0
Total des projets			**11 150,0**	**7 214,0**	**7 014,0**	**7 032,0**	**7 054,0**	**39 464,0**	**1 532,0**	**40 996,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**151 834,0**	**159 500,0**	**157 300,0**	**157 318,0**	**137 339,0**	**763 291,0**	**686 532,0**	**1 449 823,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**10 000,0**	**10 000,0**	**10 000,0**	**10 000,0**	**10 000,0**	**50 000,0**	**50 000,0**	**100 000,0**
Total des investissements			**161 834,0**	**169 500,0**	**167 300,0**	**167 318,0**	**147 339,0**	**813 291,0**	**736 532,0**	**1 549 823,0**

Tableau 173 – Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	M	29 700,0	33 000,0	43 000,0	58 000,0	67 000,0	230 700,0	479 000,0	709 700,0
		A	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	3 000,0	11 000,0	26 000,0	37 000,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	8 980,0	14 787,0	12 195,0	8 169,0	5 000,0	49 131,0	30 000,0	79 131,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	12 000,0	23 267,0	26 326,0	22 694,0	19 200,0	103 487,0	77 000,0	180 487,0
Total des programmes			**54 680,0**	**75 054,0**	**85 521,0**	**92 863,0**	**96 200,0**	**404 318,0**	**622 000,0**	**1 026 318,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**31 700,0**	**35 000,0**	**45 000,0**	**60 000,0**	**69 000,0**	**240 700,0**	**489 000,0**	**729 700,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**22 980,0**	**40 054,0**	**40 521,0**	**32 863,0**	**27 200,0**	**163 618,0**	**133 000,0**	**296 618,0**
Total des investissements			**54 680,0**	**75 054,0**	**85 521,0**	**92 863,0**	**96 200,0**	**404 318,0**	**622 000,0**	**1 026 318,0**

Tableau 174 – Police

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets										
71082	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité publique (SPVM)	A	2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Total des projets			**2 330,0**	**2 055,0**	**2 055,0**	**2 055,0**	**-**	**8 495,0**	-	8 495,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**2 330,0**	**2 055,0**	**2 055,0**	**2 055,0**	**-**	**8 495,0**	**-**	**8 495,0**
Total des investissements			**2 330,0**	**2 055,0**	**2 055,0**	**2 055,0**	**-**	**8 495,0**	**-**	**8 495,0**

Tableau 175 – Sécurité incendie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
62600	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	2 075,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 275,0	4 000,0	9 275,0
Total des programmes			**2 075,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**5 275,0**	4 000,0	9 275,0
Projets										
62601	SIM: Équipements respiratoires pour pompiers APRIA	A	-	12 500,0	-	-	-	12 500,0	-	12 500,0
Total des projets			**-**	**12 500,0**	**-**	**-**	**-**	**12 500,0**	**-**	**12 500,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**2 075,0**	**13 300,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**17 775,0**	**4 000,0**	**21 775,0**
Total des investissements			**2 075,0**	**13 300,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**17 775,0**	**4 000,0**	**21 775,0**

Tableau 176 – Société du parc Jean-Drapeau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	13 783,0	10 000,0	8 597,0	6 015,0	6 032,0	44 427,0	76 650,0	121 077,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
43018	Projets de développement - Parc Jean-Drapeau	A	-	-	-	-	-	-	64 557,0	64 557,0
Total des programmes			**14 183,0**	**10 400,0**	**8 997,0**	**6 415,0**	**6 432,0**	**46 427,0**	**143 207,0**	**189 634,0**
Projets										
43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	A	12 547,0	36 994,0	25 896,0	-	-	75 437,0	-	75 437,0
43017	Plage Jean-Doré	A	6 810,0	2 946,0	4 623,0	4 387,0	110,0	18 876,0	6 779,0	25 655,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	33 829,0	13 772,0	9 490,0	18 501,0	6 381,0	81 973,0	-	81 973,0
43020	Complexe aquatique	A	2 158,0	3 064,0	2 204,0	6 613,0	6 889,0	20 928,0	4 409,0	25 337,0
43021	Pavillon Hélène de Champlain	A	1 118,0	5 197,0	866,0	-	-	7 181,0	-	7 181,0
43022	Mobilité	A	1 760,0	-	17 884,0	22 911,0	37 973,0	80 528,0	68 001,0	148 529,0
43023	Les Jardins des canaux	A	-	-	12 344,0	10 530,0	17 245,0	40 119,0	1 378,0	41 497,0
43024	Biosphère	A	6 299,0	4 199,0	-	-	-	10 498,0	-	10 498,0
Total des projets			**64 521,0**	**66 172,0**	**73 307,0**	**62 942,0**	**68 598,0**	**335 540,0**	**80 567,0**	**416 107,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**78 704,0**	**76 572,0**	**82 304,0**	**69 357,0**	**75 030,0**	**381 967,0**	**223 774,0**	**605 741,0**
Total des investissements			**78 704,0**	**76 572,0**	**82 304,0**	**69 357,0**	**75 030,0**	**381 967,0**	**223 774,0**	**605 741,0**

Tableau 177 – Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets										
60006	Investissements - Ville intelligente et numérique	M	509,0	808,0	1 752,0	-	-	3 069,0	-	3 069,0
		A	511,0	812,0	1 759,0	-	-	3 082,0	-	3 082,0
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	1 619,0	1 759,0	1 229,0	-	-	4 607,0	-	4 607,0
		A	1 625,0	1 767,0	1 233,0	-	-	4 625,0	-	4 625,0
60110	Programme de sécurité et de continuité TI	M	524,0	397,0	-	-	-	921,0	-	921,0
		A	526,0	398,0	-	-	-	924,0	-	924,0
60115	Modernisation des services de cybersécurité	M	2 221,0	2 605,0	2 996,0	3 248,0	3 396,0	14 466,0	3 493,0	17 959,0
		A	2 229,0	2 615,0	3 009,0	3 262,0	3 409,0	14 524,0	3 507,0	18 031,0
68011	Modernisation des réseaux de radiocommunications	A	1 350,0	3 965,0	11 250,0	12 550,0	10 458,0	39 573,0	18 546,0	58 119,0
68088	Approvisionnement III	M	195,0	553,0	1 044,0	545,0	2 563,0	4 900,0	1 103,0	6 003,0
		A	195,0	555,0	1 048,0	547,0	2 573,0	4 918,0	1 107,0	6 025,0
68092	Système financier, budgétaire et d'approvisionnement	M	4 938,0	4 235,0	1 158,0	624,0	269,0	11 224,0	-	11 224,0
		A	4 958,0	4 252,0	1 162,0	626,0	271,0	11 269,0	-	11 269,0
68111	Modernisation des réseaux de télécommunications	M	2 463,0	2 959,0	1 871,0	2 660,0	2 250,0	12 203,0	10 834,0	23 037,0
		A	2 473,0	2 971,0	1 878,0	2 670,0	2 260,0	12 252,0	10 877,0	23 129,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	909,0	572,0	363,0	-	-	1 844,0	-	1 844,0
		A	913,0	574,0	364,0	-	-	1 851,0	-	1 851,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	174,0	1 096,0	1 150,0	349,0	200,0	2 969,0	200,0	3 169,0
		A	174,0	1 101,0	1 155,0	351,0	200,0	2 981,0	200,0	3 181,0
68144	Systèmes informatiques pour l'habitation	M	686,0	936,0	437,0	187,0	207,0	2 453,0	-	2 453,0
		A	689,0	939,0	438,0	188,0	208,0	2 462,0	-	2 462,0
68147	Nouveau système de subventions générique	M	-	349,0	610,0	657,0	-	1 616,0	-	1 616,0
		A	-	351,0	612,0	659,0	-	1 622,0	-	1 622,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	-	-	-	1 500,0	3 195,0	4 695,0	2 159,0	6 854,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	1 840,0	2 950,0	850,0	2 200,0	4 350,0	12 190,0	9 851,0	22 041,0
68315	Évolution des opérations policières du SPVM	A	5 351,0	8 460,0	5 550,0	3 250,0	3 725,0	26 336,0	11 070,0	37 406,0
68325	Caméras portatives SPVM	A	500,0	2 790,0	4 450,0	3 888,0	1 525,0	13 153,0	5 144,0	18 297,0
68420	Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	2 500,0	1 680,0	2 700,0	3 950,0	3 287,0	14 117,0	12 929,0	27 046,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	437,0	499,0	549,0	46,0	-	1 531,0	-	1 531,0
		A	439,0	501,0	551,0	46,0	-	1 537,0	-	1 537,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets (suite)										
69206	Évolution des outils géomatiques	M	-	-	-	-	898,0	898,0	4 730,0	5 628,0
		A	-	-	-	-	902,0	902,0	4 751,0	5 653,0
70025	Cour municipale numérique	A	6 350,0	5 470,0	2 485,0	1 500,0	1 650,0	17 455,0	3 511,0	20 966,0
70120	Refonte numérique d'Espace pour la vie	M	449,0	1 071,0	1 534,0	1 000,0	1 000,0	5 054,0	3 700,0	8 754,0
70151	Développement de nouveaux contenus et sites Web	M	1 297,0	-	-	-	-	1 297,0	-	1 297,0
		A	1 303,0	-	-	-	-	1 303,0	-	1 303,0
70152	Plateformes de fondation numérique	M	1 186,0	922,0	1 221,0	420,0	-	3 749,0	-	3 749,0
		A	1 191,0	925,0	1 226,0	421,0	-	3 763,0	-	3 763,0
70153	Programme de développement de sites Web satellites	M	-	-	-	904,0	1 397,0	2 301,0	5 433,0	7 734,0
		A	-	-	-	907,0	1 403,0	2 310,0	5 456,0	7 766,0
70155	Gestion de la relation client	M	649,0	640,0	991,0	1 003,0	1 088,0	4 371,0	2 536,0	6 907,0
		A	651,0	642,0	995,0	1 007,0	1 092,0	4 387,0	2 546,0	6 933,0
70160	Refonte du portail intranet	M	419,0	824,0	-	-	-	1 243,0	-	1 243,0
		A	421,0	828,0	-	-	-	1 249,0	-	1 249,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	1 300,0	2 000,0	2 800,0	4 500,0	2 300,0	12 900,0	8 120,0	21 020,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	210,0	347,0	1 088,0	903,0	-	2 548,0	-	2 548,0
		A	210,0	348,0	1 092,0	906,0	-	2 556,0	-	2 556,0
70255	Gestion des processus juridiques	M	415,0	262,0	-	-	-	677,0	-	677,0
		A	417,0	263,0	-	-	-	680,0	-	680,0
70330	Données ouvertes	M	308,0	67,0	-	-	-	375,0	-	375,0
		A	309,0	68,0	-	-	-	377,0	-	377,0
70335	Refonte des données, des plateformes d'infrastructure et des outils d'intelligence d'affaires	M	386,0	699,0	998,0	889,0	792,0	3 764,0	1 594,0	5 358,0
		A	388,0	701,0	1 002,0	893,0	795,0	3 779,0	1 601,0	5 380,0
70501	Environnement de travail	M	2 740,0	2 066,0	700,0	89,0	-	5 595,0	-	5 595,0
		A	2 750,0	2 075,0	702,0	90,0	-	5 617,0	-	5 617,0
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	-	-	-	-	1 776,0	1 776,0	2 681,0	4 457,0
		A	-	-	-	-	1 783,0	1 783,0	2 691,0	4 474,0
70505	Modernisation des espaces de travail informatiques	M	-	-	-	-	-	-	7 485,0	7 485,0
		A	-	-	-	-	-	-	7 515,0	7 515,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets (suite)										
70542	Plateforme de l'intelligence économique	M	75,0	424,0	-	-	-	499,0	-	499,0
		A	75,0	426,0	-	-	-	501,0	-	501,0
70750	Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	M	299,0	274,0	416,0	-	-	989,0	-	989,0
		A	301,0	276,0	417,0	-	-	994,0	-	994,0
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et arrondissements (SIASA)	M	599,0	1 126,0	878,0	1 472,0	1 608,0	5 683,0	3 515,0	9 198,0
		A	601,0	1 131,0	881,0	1 477,0	1 614,0	5 704,0	3 530,0	9 234,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	2 267,0	2 958,0	3 295,0	3 482,0	3 207,0	15 209,0	2 653,0	17 862,0
		A	2 276,0	2 969,0	3 308,0	3 495,0	3 219,0	15 267,0	2 664,0	17 931,0
70907	Résilience et relève des infrastructures technologiques de la Ville	M	499,0	1 123,0	2 495,0	2 495,0	2 495,0	9 107,0	9 356,0	18 463,0
		A	501,0	1 127,0	2 505,0	2 505,0	2 505,0	9 143,0	9 394,0	18 537,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	M	845,0	1 145,0	2 270,0	2 255,0	1 990,0	8 505,0	500,0	9 005,0
71051	Services numériques d'interaction avec les systèmes métiers	M	-	-	-	-	2 632,0	2 632,0	9 299,0	11 931,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	1 021,0	1 064,0	947,0	1 613,0	-	4 645,0	-	4 645,0
		A	1 025,0	1 069,0	950,0	1 620,0	-	4 664,0	-	4 664,0
71450	Inspection mobile - Évaluation foncière	A	-	-	-	-	-	-	907,0	907,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	4 000,0	4 010,0	4 100,0	4 100,0	4 100,0	20 310,0	6 401,0	26 711,0
71770	Système de gestion et de dépistage des entrées de service en plomb	M	1 200,0	-	-	-	-	1 200,0	-	1 200,0
72050	9-1-1 Prochaine génération	A	8 041,0	6 481,0	6 240,0	2 000,0	1 867,0	24 629,0	-	24 629,0
72080	Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence du SIM	A	4 072,0	1 095,0	600,0	1 500,0	1 765,0	9 032,0	3 293,0	12 325,0
72740	Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	M	956,0	541,0	990,0	817,0	777,0	4 081,0	1 000,0	5 081,0
74015	Systèmes informatiques pour l'environnement	A	1 526,0	736,0	951,0	570,0	570,0	4 353,0	2 343,0	6 696,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	3 992,0	4 135,0	3 992,0	2 956,0	2 140,0	17 215,0	4 044,0	21 259,0
		A	4 008,0	4 152,0	4 007,0	2 967,0	2 148,0	17 282,0	4 060,0	21 342,0
74255	Gestion de temps	M	1 183,0	1 383,0	428,0	-	-	2 994,0	6 754,0	9 748,0
		A	1 187,0	1 389,0	430,0	-	-	3 006,0	6 780,0	9 786,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	3 338,0	3 243,0	3 426,0	3 419,0	-	13 426,0	-	13 426,0
		A	3 352,0	3 257,0	3 439,0	3 432,0	-	13 480,0	-	13 480,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	1 130,0	1 105,0	1 178,0	2 429,0	2 557,0	8 399,0	14 846,0	23 245,0
		A	1 134,0	1 109,0	1 182,0	2 438,0	2 567,0	8 430,0	14 906,0	23 336,0
74825	Projet de gestion des marquages et signalisations pour les arrondissements	M	500,0	750,0	750,0	-	-	2 000,0	-	2 000,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets (suite)										
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire) et refonte des systèmes de déneigement	M	2 400,0	2 000,0	2 118,0	687,0	700,0	7 905,0	-	7 905,0
74925	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR)	M	500,0	-	-	-	-	500,0	-	500,0
74926	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR Plus)	M	2 800,0	2 800,0	2 800,0	2 800,0	-	11 200,0	-	11 200,0
74955	Modernisation des activités du bureau des régimes de retraites Montréal	M	-	-	-	-	639,0	639,0	-	639,0
		A	-	-	-	-	641,0	641,0	-	641,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	3 030,0	2 356,0	3 360,0	1 923,0	-	10 669,0	-	10 669,0
74994	Gestion administrative du processus électoral	M	1 150,0	1 700,0	742,0	-	-	3 592,0	-	3 592,0
74995	Prise en charge des infrastructures du centre de gestion de mobilité urbaine (CGMU)	M	760,0	760,0	-	-	-	1 520,0	-	1 520,0
78032	Communications numériques (Centre Contact Client)	M	432,0	-	-	-	-	432,0	-	432,0
		A	434,0	-	-	-	-	434,0	-	434,0
78035	Mise à niveau de la téléphonie	M	390,0	-	-	-	-	390,0	-	390,0
		A	391,0	-	-	-	-	391,0	-	391,0
78045	Aménagements et rehaussements Télécom	M	489,0	549,0	399,0	374,0	399,0	2 210,0	465,0	2 675,0
		A	491,0	551,0	401,0	376,0	401,0	2 220,0	466,0	2 686,0
78067	Intégration technologique des unités d'affaires	M	93,0	150,0	760,0	754,0	765,0	2 522,0	577,0	3 099,0
		A	94,0	150,0	763,0	757,0	768,0	2 532,0	579,0	3 111,0
78100	Système de gestion des vidéos	M	-	-	-	499,0	699,0	1 198,0	584,0	1 782,0
		A	-	-	-	501,0	701,0	1 202,0	586,0	1 788,0
Total des projets			**127 754,0**	**133 181,0**	**129 420,0**	**115 148,0**	**104 696,0**	**610 199,0**	**264 872,0**	**875 071,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**56 682,0**	**57 262,0**	**55 035,0**	**47 099,0**	**43 739,0**	**259 817,0**	**105 942,0**	**365 759,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**71 072,0**	**75 919,0**	**74 385,0**	**68 049,0**	**60 957,0**	**350 382,0**	**158 930,0**	**509 312,0**
Total des investissements			**127 754,0**	**133 181,0**	**129 420,0**	**115 148,0**	**104 696,0**	**610 199,0**	**264 872,0**	**875 071,0**

Tableau 178 – Urbanisme et mobilité

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
28040	Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	M	16 400,0	15 900,0	14 500,0	13 800,0	14 000,0	74 600,0	16 000,0	90 600,0
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	875,0	875,0	875,0	875,0	2 744,0	6 244,0	-	6 244,0
		A	2 275,0	2 275,0	2 275,0	2 275,0	7 056,0	16 156,0	-	16 156,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	8 238,0	7 011,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0	35 249,0	50 000,0	85 249,0
40183	Secteurs stratégiques d'intervention	M	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 000,0	25 000,0	50 000,0
45000	Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	A	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	150 000,0	150 000,0	300 000,0
48043	Parcours signature Montréal	M	-	-	-	450,0	729,0	1 179,0	31 502,0	32 681,0
		A	-	-	-	450,0	729,0	1 179,0	31 502,0	32 681,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	20 000,0	20 000,0	40 000,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	18 000,0	18 000,0	18 000,0	18 000,0	18 000,0	90 000,0	90 000,0	180 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	82 873,0	77 400,0	64 706,0	53 350,0	79 697,0	358 026,0	653 023,0	1 011 049,0
59071	Vision Zéro : Mise en œuvre des mesures de sécurisation	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	75 000,0	75 000,0	150 000,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	6 500,0	6 500,0	6 500,0	6 500,0	6 500,0	32 500,0	32 500,0	65 000,0
75110	Travaux d'électrification des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public	M	6 200,0	6 200,0	6 200,0	2 000,0	2 000,0	22 600,0	-	22 600,0
97000	Programme de conversion et réfection de terrains (AMD)	M	3 500,0	2 500,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
97010	Système de gestion d'inventaires des données du SUM (global)	M	150,0	70,0	22,0	22,0	22,0	286,0	110,0	396,0
97020	Système de gestion des données de sécurité routière (SGDSR)	M	300,0	380,0	70,0	70,0	70,0	890,0	350,0	1 240,0
Total des programmes			**199 311,0**	**191 111,0**	**175 148,0**	**159 792,0**	**198 547,0**	**923 909,0**	**1 189 987,0**	**2 113 896,0**
Projets										
28039	Réaménagement de la rue Jean Talon, entre la 22e avenue et le boulevard Langelier	M	1 560,0	3 049,0	4 264,0	20 739,0	22 504,0	52 116,0	78 872,0	130 988,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	1 080,0	13 283,0	18 655,0	21 070,0	13 917,0	68 005,0	21 995,0	90 000,0
36200	Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal	A	6 335,0	9 175,0	7 560,0	7 085,0	3 613,0	33 768,0	300,0	34 068,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	350,0	2 203,0	2 196,0	2 196,0	-	6 945,0	-	6 945,0
36209	Plan lumière	A	350,0	350,0	350,0	350,0	400,0	1 800,0	-	1 800,0
36211	Réaménagement de la rue de la Commune	A	-	350,0	350,0	350,0	-	1 050,0	-	1 050,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	-	490,0	490,0	490,0	-	1 470,0	-	1 470,0
36213	Mise en valeur de la cité administrative	M	6 037,0	5 574,0	-	-	-	11 611,0	-	11 611,0
39001	Le MIL Montréal	M	15 392,0	16 887,0	14 907,0	10 000,0	15 000,0	72 186,0	60 000,0	132 186,0
39710	Complexe Turcot	M	17 940,0	20 415,0	3 409,0	6 800,0	4 550,0	53 114,0	443,0	53 557,0
		A	5 245,0	27 194,0	21 404,0	6 302,0	10 018,0	70 163,0	4 700,0	74 863,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets (suite)										
40139	PPU Griffintown	M	23 303,0	26 530,0	22 086,0	8 400,0	8 400,0	88 719,0	42 000,0	130 719,0
40155	Namur-Hippodrome — Cavendish	M	2 000,0	4 113,0	8 888,0	15 798,0	28 536,0	59 335,0	238 751,0	298 086,0
40170	Places des Montréalaises et Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords	M	29 701,0	19 138,0	43,0	-	-	48 882,0	-	48 882,0
40171	Lachine-Est	M	500,0	500,0	3 000,0	7 500,0	10 000,0	21 500,0	65 000,0	86 500,0
40174	Louvain-Est	M	10 000,0	15 000,0	7 571,0	7 614,0	4 560,0	44 745,0	21 940,0	66 685,0
40177	Pôle Gérald-Godin	M	2 163,0	1 144,0	13 853,0	13 627,0	-	30 787,0	-	30 787,0
40178	Partie nord de L'Île-des-Sœurs	M	-	-	5 000,0	10 000,0	20 000,0	35 000,0	100 000,0	135 000,0
40179	Mise en valeur du site de Fort-Lorette	A	385,0	559,0	2 159,0	2 218,0	672,0	5 993,0	-	5 993,0
40182	Ateliers du CN (Cours Saint-Charles)	M	3 745,0	1 997,0	-	-	-	5 742,0	-	5 742,0
40202	Bridge-Bonaventure	M	1 000,0	3 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0	24 000,0	100 000,0	124 000,0
40203	PPU des Faubourgs - Réaménagements des Faubourgs	M	1 000,0	4 000,0	11 112,0	10 987,0	15 000,0	42 099,0	163 282,0	205 381,0
40210	Requalification du boulevard Ville-Marie (PPU des Faubourgs)	A	-	-	-	798,0	1 536,0	2 334,0	186 182,0	188 516,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges - Remembrance	M	274,0	-	-	-	-	274,0	-	274,0
		A	112,0	-	-	-	-	112,0	-	112,0
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	25 915,0	2 698,0	-	-	-	28 613,0	-	28 613,0
		A	611,0	-	-	-	-	611,0	-	611,0
48042	Reconstruction du Pont de l'île-aux-Tourtes - Accompagnement MTMD (lien cyclable)	A	289,0	100,0	200,0	400,0	3 000,0	3 989,0	6 849,0	10 838,0
48044	Réfection de l'Autoroute 40 - Accompagnement du MTMD	M	32,0	75,0	100,0	350,0	1 000,0	1 557,0	32 164,0	33 721,0
		A	30,0	75,0	100,0	350,0	1 000,0	1 555,0	32 079,0	33 634,0
48045	Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440)	M	1 925,0	3 000,0	3 000,0	4 550,0	4 000,0	16 475,0	4 000,0	20 475,0
		A	3 575,0	7 000,0	7 000,0	8 450,0	6 000,0	32 025,0	6 000,0	38 025,0
48046	Véloroutes - Accompagnement REM	M	100,0	1 452,0	969,0	2 414,0	5 122,0	10 057,0	13 037,0	23 094,0
		A	100,0	2 125,0	2 656,0	5 125,0	10 245,0	20 251,0	24 075,0	44 326,0
48047	Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger - Accompagnement MTMD	M	50,0	200,0	200,0	283,0	1 000,0	1 733,0	5 500,0	7 233,0
59027	Réaménagement Assomption-Souligny	A	13 664,0	52 294,0	48 391,0	43 018,0	-	157 367,0	-	157 367,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	1 750,0	7 000,0	12 000,0	10 250,0	21 200,0	52 200,0	71 694,0	123 894,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	924,0	5 430,0	5 430,0	-	-	11 784,0	-	11 784,0
68035	Projet Sussex / Tupper (abords ancien site de l'Hôpital de Montréal pour enfants)	M	20,0	-	-	-	-	20,0	-	20,0
68067	Réaménagement de l'avenue des Pins	M	2 000,0	1 600,0	8 500,0	9 150,0	18 450,0	39 700,0	60 200,0	99 900,0
		A	-	100,0	250,0	250,0	600,0	1 200,0	900,0	2 100,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets (suite)										
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	36 619,0	24 299,0	23 114,0	9 137,0	289,0	93 458,0	-	93 458,0
75015	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1: De Bleury à Mansfield et Square Phillips	M	1 901,0	756,0	16 784,0	13 614,0	3 379,0	36 434,0	-	36 434,0
		A	161,0	84,0	1 865,0	1 865,0	21,0	3 996,0	-	3 996,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2: Réaménagement - Mansfield à Atwater	M	29 529,0	6 839,0	2 437,0	-	4 567,0	43 372,0	175 844,0	219 216,0
		A	11 579,0	2 526,0	905,0	-	648,0	15 658,0	20 751,0	36 409,0
75029	Abords du CUSM (intersection Décarie/Maisonneuve)	M	-	-	1 825,0	3 603,0	14 767,0	20 195,0	27 586,0	47 781,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill College et Cathcart	M	2 650,0	11 650,0	20 735,0	19 658,0	24 983,0	79 676,0	40 663,0	120 339,0
		A	50,0	950,0	900,0	1 600,0	1 600,0	5 100,0	1 441,0	6 541,0
75036	Sainte-Catherine Est - Village	M	-	8 200,0	14 480,0	20 000,0	30 000,0	72 680,0	75 700,0	148 380,0
		A	-	-	520,0	-	-	520,0	-	520,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain - Accompagnement d'Infrastructure Canada - Travaux incidents	M	767,0	2 384,0	723,0	2 337,0	65,0	6 276,0	-	6 276,0
		A	1 000,0	2 930,0	841,0	3 363,0	92,0	8 226,0	-	8 226,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement - Travaux incidents	M	3 092,0	3 468,0	1 313,0	3 707,0	4 936,0	16 516,0	2 000,0	18 516,0
		A	4 600,0	5 153,0	3 296,0	6 310,0	3 148,0	22 507,0	8 000,0	30 507,0
75055	Prolongement de la ligne bleue du métro - accompagnement STM	M	2 430,0	5 410,0	3 010,0	19 041,0	21 006,0	50 897,0	63 517,0	114 414,0
		A	620,0	738,0	472,0	2 539,0	10 679,0	15 048,0	25 378,0	40 426,0
75059	Déconstruction du pont Champlain - Lien cyclable du secteur Héritage - Accompagnement PJCCI	M	100,0	120,0	80,0	-	-	300,0	-	300,0
		A	200,0	180,0	120,0	-	-	500,0	-	500,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	1 600,0	11 500,0	15 950,0	10 620,0	11 305,0	50 975,0	-	50 975,0
		A	-	-	2 550,0	1 180,0	145,0	3 875,0	-	3 875,0
Total des projets			**276 355,0**	**345 287,0**	**353 013,0**	**360 488,0**	**371 953,0**	**1 707 096,0**	**1 780 843,0**	**3 487 939,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**394 135,0**	**389 547,0**	**391 311,0**	**393 316,0**	**479 298,0**	**2 047 607,0**	**2 472 673,0**	**4 520 280,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**81 531,0**	**146 851,0**	**136 850,0**	**126 964,0**	**91 202,0**	**583 398,0**	**498 157,0**	**1 081 555,0**
Total des investissements			**475 666,0**	**536 398,0**	**528 161,0**	**520 280,0**	**570 500,0**	**2 631 005,0**	**2 970 830,0**	**5 601 835,0**

Tableau 179 – Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
76014	Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	M	-30 000,0	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-255 000,0	-300 000,0	-555 000,0
Total des programmes			**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-255 000,0**	-300 000,0	-555 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-255 000,0**	**-300 000,0**	**-555 000,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-255 000,0**	**-300 000,0**	**-555 000,0**

Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2023-2032 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Tableau 180 – Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 350,0	2 658,0	4 267,0	2 305,0	2 305,0	12 885,0	11 525,0	24 410,0
40003	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	M	300,0	-	-	-	-	300,0	-	300,0
55733	Programme de réfection routière	M	2 639,0	2 055,0	1 646,0	2 304,0	2 304,0	10 948,0	11 520,0	22 468,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	2 624,0	2 200,0	1 000,0	2 304,0	2 304,0	10 432,0	11 520,0	21 952,0
68056	Programme informatique et technologique	M	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0	250,0	500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**35 565,0**	**35 565,0**	**71 130,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**35 565,0**	**35 565,0**	**71 130,0**

Tableau 181 – Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	100,0	1 690,0	300,0	350,0	600,0	3 040,0	3 200,0	6 240,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	4 248,0	2 738,0	4 063,0	3 893,0	3 898,0	18 840,0	19 305,0	38 145,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	1 100,0	1 100,0	1 100,0	1 300,0	1 100,0	5 700,0	5 400,0	11 100,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	215,0	135,0	200,0	120,0	65,0	735,0	410,0	1 145,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**28 315,0**	**28 315,0**	**56 630,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**28 315,0**	**28 315,0**	**56 630,0**

Tableau 182 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 400,0	1 500,0	1 151,0	1 170,0	1 170,0	6 391,0	7 250,0	13 641,0
42320	Programme de mise aux normes des arénas - Développement	M	-	500,0	500,0	500,0	500,0	2 000,0	500,0	2 500,0
42410	Piscine intérieure du Centre communautaire NDG	M	500,0	1 000,0	-	-	-	1 500,0	-	1 500,0
55734	Programme de réfection routière	M	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	11 000,0	11 000,0	22 000,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation-Arrondissement CDN - NDG	M	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	1 930,0	830,0	2 179,0	2 160,0	2 160,0	9 259,0	11 400,0	20 659,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**34 150,0**	**34 150,0**	**68 300,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**34 150,0**	**34 150,0**	**68 300,0**

Tableau 183 – Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	9 135,0	9 135,0	18 270,0
55717	Programme de réfection routière	M	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	7 250,0	7 250,0	14 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**18 385,0**	**18 385,0**	**36 770,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**18 385,0**	**18 385,0**	**36 770,0**

Tableau 184 – LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55700	Programme de réfection routière	M	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	10 660,0	10 660,0	21 320,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**25 660,0**	**25 660,0**	**51 320,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**25 660,0**	**25 660,0**	**51 320,0**

Tableau 185 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	775,0	775,0	775,0	775,0	775,0	3 875,0	3 875,0	7 750,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	2 500,0	5 000,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	8 000,0	8 000,0	16 000,0
68606	Programme de développement informatique	M	52,0	52,0	52,0	52,0	52,0	260,0	260,0	520,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**14 635,0**	**14 635,0**	**29 270,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**14 635,0**	**14 635,0**	**29 270,0**

Tableau 186 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34223	Programme de réaménagement de parcs	M	2 112,0	1 842,0	1 823,0	1 800,0	1 800,0	9 377,0	9 000,0	18 377,0
55729	Programme de réfection de voirie	M	4 311,0	3 076,0	3 137,0	3 150,0	3 000,0	16 674,0	15 000,0	31 674,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	2 462,0	3 405,0	3 350,0	3 300,0	3 300,0	15 817,0	16 500,0	32 317,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	200,0	151,0	144,0	204,0	354,0	1 053,0	1 770,0	2 823,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 085,0**	**8 474,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**42 921,0**	**42 270,0**	**85 191,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**9 085,0**	**8 474,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**42 921,0**	**42 270,0**	**85 191,0**

Tableau 187 – Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
25850	Programme de développement	M	50,0	-	900,0	-	-	950,0	-	950,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 769,0	1 100,0	300,0	1 000,0	1 000,0	6 169,0	5 000,0	11 169,0
55716	Programme de réfection routière	M	600,0	3 114,0	3 250,0	1 750,0	1 750,0	10 464,0	8 750,0	19 214,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	8 136,0	100,0	914,0	1 464,0	1 464,0	12 078,0	7 320,0	19 398,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**11 655,0**	**4 414,0**	**5 464,0**	**4 314,0**	**4 314,0**	**30 161,0**	**21 570,0**	**51 731,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**11 655,0**	**4 414,0**	**5 464,0**	**4 314,0**	**4 314,0**	**30 161,0**	**21 570,0**	**51 731,0**

Tableau 188 – Outremont

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
32005	Programme d'aménagement de parcs - Arrondissement d'Outremont	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	615,0	710,0	750,0	625,0	725,0	3 425,0	4 825,0	8 250,0
55705	Programme de réfection routière	M	615,0	890,0	900,0	900,0	900,0	4 205,0	3 300,0	7 505,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 095,0	625,0	575,0	700,0	600,0	3 595,0	3 000,0	6 595,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	136,0	236,0	236,0	236,0	236,0	1 080,0	1 180,0	2 260,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**12 805,0**	**12 805,0**	**25 610,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**12 805,0**	**12 805,0**	**25 610,0**

Tableau 189 – Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 844,0	2 535,0	1 750,0	3 420,0	3 400,0	12 949,0	10 870,0	23 819,0
55713	Programme de réfection routière	M	1 021,0	1 275,0	1 750,0	1 275,0	1 150,0	6 471,0	5 750,0	12 221,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	2 934,0	1 989,0	2 299,0	1 104,0	1 249,0	9 575,0	12 375,0	21 950,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**28 995,0**	**28 995,0**	**57 990,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**28 995,0**	**28 995,0**	**57 990,0**

Tableau 190 – Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 200,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 700,0	7 250,0	8 500,0	15 750,0
66180	Programme de protection des bâtiments	M	3 495,0	3 245,0	3 245,0	3 245,0	2 995,0	16 225,0	14 975,0	31 200,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**28 475,0**	**28 475,0**	**56 950,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**28 475,0**	**28 475,0**	**56 950,0**

Tableau 191 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
30056	Mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles	M	-	178,0	200,0	200,0	-	578,0	-	578,0
30059	Espace Rivière	M	1 705,0	-	3 651,0	1 451,0	300,0	7 107,0	332,0	7 439,0
32019	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs	M	5 705,0	3 911,0	2 850,0	3 456,0	5 475,0	21 397,0	12 883,0	34 280,0
55731	Programme de réfection routière	M	3 950,0	3 500,0	3 500,0	3 500,0	4 500,0	18 950,0	32 440,0	51 390,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	2 860,0	5 116,0	2 504,0	4 098,0	2 430,0	17 008,0	17 870,0	34 878,0
68073	Programme de gestion de la désuétude informatique et des équipements électroniques	M	60,0	25,0	25,0	25,0	25,0	160,0	125,0	285,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 280,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**65 200,0**	**63 650,0**	**128 850,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**14 280,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**65 200,0**	**63 650,0**	**128 850,0**

Tableau 192 – Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	620,0	2 135,0	2 105,0	1 420,0	2 040,0	8 320,0	13 280,0	21 600,0
55732	Programme de réfection routière	M	7 600,0	3 785,0	3 030,0	3 350,0	4 030,0	21 795,0	17 660,0	39 455,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	620,0	2 920,0	3 705,0	4 070,0	2 770,0	14 085,0	13 260,0	27 345,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**44 200,0**	**44 200,0**	**88 400,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**44 200,0**	**44 200,0**	**88 400,0**

Tableau 193 – Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	887,0	2 864,0	6 698,0	2 393,0	-	12 842,0	-	12 842,0
11616	Développement résidentiel - Nouveau Saint-Laurent - Challenger Ouest	M	-	-	-	-	200,0	200,0	9 028,0	9 228,0
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	5 241,0	-	-	-	-	5 241,0	693,0	5 934,0
30085	Construction d'un complexe sportif	M	12 500,0	-	-	-	-	12 500,0	-	12 500,0
30087	Construction de pataugeoires et de jeux d'eau et réfection de chalets et de piscines	M	-	-	75,0	500,0	-	575,0	-	575,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	130,0	400,0	164,0	1 000,0	11 320,0	13 014,0	12 200,0	25 214,0
30095	Mise aux normes des chalets de parc	M	8 226,0	3 584,0	-	-	-	11 810,0	9 446,0	21 256,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	5 139,0	8 584,0	7 740,0	6 523,0	6 073,0	34 059,0	16 035,0	50 094,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, loisirs et communautaires	M	1 005,0	900,0	335,0	740,0	80,0	3 060,0	2 800,0	5 860,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	500,0	480,0	-	1 470,0	1 470,0	3 920,0	2 205,0	6 125,0
55714	Programme de réfection routière	M	3 585,0	2 210,0	1 643,0	3 010,0	1 932,0	12 380,0	19 330,0	31 710,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	750,0	1 050,0	800,0	500,0	500,0	3 600,0	2 500,0	6 100,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**38 063,0**	**20 072,0**	**17 455,0**	**16 136,0**	**21 575,0**	**113 301,0**	**74 237,0**	**187 538,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**38 063,0**	**20 072,0**	**17 455,0**	**16 136,0**	**21 575,0**	**113 301,0**	**74 237,0**	**187 538,0**

Tableau 194 – Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	4 925,0	2 050,0	2 700,0	3 000,0	3 640,0	16 315,0	5 650,0	21 965,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	2 170,0	540,0	2 900,0	2 250,0	3 000,0	10 860,0	8 200,0	19 060,0
55718	Programme de réfection routière	M	2 425,0	2 050,0	2 040,0	2 865,0	2 500,0	11 880,0	15 000,0	26 880,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	-	5 000,0	-	-	-	5 000,0	-	5 000,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	850,0	1 600,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 670,0**	**9 790,0**	**7 790,0**	**8 265,0**	**9 290,0**	**44 805,0**	**29 700,0**	**74 505,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**9 670,0**	**9 790,0**	**7 790,0**	**8 265,0**	**9 290,0**	**44 805,0**	**29 700,0**	**74 505,0**

Tableau 195 – Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	4 015,0	2 475,0	800,0	1 584,0	1 600,0	10 474,0	7 925,0	18 399,0
34334	Programme de développement des parcs	M	150,0	218,0	1 000,0	-	-	1 368,0	-	1 368,0
55736	Programme de réfection routière	M	1 825,0	1 230,0	2 500,0	1 350,0	1 250,0	8 155,0	7 626,0	15 781,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	125,0	150,0	125,0	125,0	125,0	650,0	625,0	1 275,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	350,0	350,0	350,0	330,0	350,0	1 730,0	1 750,0	3 480,0
55757	Piétonnisation des rues	M	-	-	150,0	-	-	150,0	-	150,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	90,0	150,0	100,0	80,0	100,0	520,0	400,0	920,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	2 580,0	1 230,0	950,0	1 800,0	1 800,0	8 360,0	7 925,0	16 285,0
67862	Développement immobilier	M	446,0	250,0	250,0	-	-	946,0	-	946,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	101,0	90,0	90,0	104,0	485,0	494,0	979,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	63,0	105,0	94,0	50,0	80,0	392,0	300,0	692,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**10 174,0**	**6 689,0**	**6 839,0**	**5 839,0**	**5 839,0**	**35 380,0**	**29 195,0**	**64 575,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**10 174,0**	**6 689,0**	**6 839,0**	**5 839,0**	**5 839,0**	**35 380,0**	**29 195,0**	**64 575,0**

Tableau 196 – Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	1 315,0	1 165,0	1 165,0	1 165,0	1 165,0	5 975,0	5 825,0	11 800,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	6 830,0	6 830,0	13 660,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 184,0	1 184,0	1 184,0	1 184,0	1 184,0	5 920,0	5 920,0	11 840,0
83022	Programme local d'apaisement de la circulation	M	250,0	400,0	400,0	400,0	400,0	1 850,0	2 000,0	3 850,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**20 575,0**	**20 575,0**	**41 150,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**20 575,0**	**20 575,0**	**41 150,0**

Tableau 197 – Ville-Marie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	5 781,0	1 842,0	3 783,0	10 864,0	9 336,0	31 606,0	32 090,0	63 696,0
44220	Programme Accès Jardins	M	575,0	2 973,0	3 677,0	341,0	3 471,0	11 037,0	3 835,0	14 872,0
55737	Programme de réfection routière	M	4 828,0	4 467,0	4 531,0	2 696,0	1 102,0	17 624,0	25 000,0	42 624,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	3 001,0	4 903,0	2 194,0	284,0	276,0	10 658,0	10 000,0	20 658,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**70 925,0**	**70 925,0**	**141 850,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**70 925,0**	**70 925,0**	**141 850,0**

Tableau 198 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	3 140,0	800,0	1 075,0	1 100,0	1 800,0	7 915,0	4 500,0	12 415,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	1 658,0	2 302,0	1 039,0	3 481,0	2 634,0	11 114,0	14 348,0	25 462,0
55730	Programme de réfection routière	M	4 648,0	4 817,0	4 842,0	1 500,0	1 998,0	17 805,0	11 055,0	28 860,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	1 050,0	1 050,0	900,0	900,0	900,0	4 800,0	5 000,0	9 800,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**10 496,0**	**8 969,0**	**7 856,0**	**6 981,0**	**7 332,0**	**41 634,0**	**34 903,0**	**76 537,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**10 496,0**	**8 969,0**	**7 856,0**	**6 981,0**	**7 332,0**	**41 634,0**	**34 903,0**	**76 537,0**

Annexe 3 – Structure de la présentation de l'information budgétaire

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le Manuel de la présentation de l'information financière municipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.
- Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont présentés sous cinq catégories :

- les **taxes** regroupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau, de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et de la taxe pour le financement du service 911;
- les **paiements tenant lieu de taxes** regroupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** regroupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- les **services rendus et autres revenus** regroupent les revenus des services facturés à des citoyennes et citoyens, à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées, ainsi que d'autres types de revenus tels que ceux des amendes et des pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- les **transferts** regroupent l'ensemble des subventions des gouvernements et des autres organismes publics.

Les dépenses sont généralement présentées par objets :

- la **rémunération**, qui comprend les salaires du personnel et des élues et élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les charges sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élues et élus ainsi que du personnel présentement à l'embauche et retraité;
- le **transport** et les **communications**;
- les **honoraires professionnels**, les **services techniques et autres**;
- la **location,** l'**entretien** et la **réparation**;
- les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités municipales tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- les **biens durables** non capitalisés;
- les **frais de financement**;
- le **remboursement de la dette à long terme**;
- les **contributions à des organismes**.

Dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par activités :

- l'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion des ressources financières, administratives et humaines;
- l'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- l'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et au transport des marchandises. Elle comprend également la gestion de la neige;
- l'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égouts et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des matières résiduelles et la protection de l'environnement;
- l'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- l'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- l'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyennes et citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- l'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.
-

Annexe 4 – Partage des compétences et confection du budget

Comme le prescrit l'encadrement juridique de la Ville de Montréal, les pouvoirs d'administrer la Ville sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, fournit des services et gère les équipements communs pour l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

Instances politiques et champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 3 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application

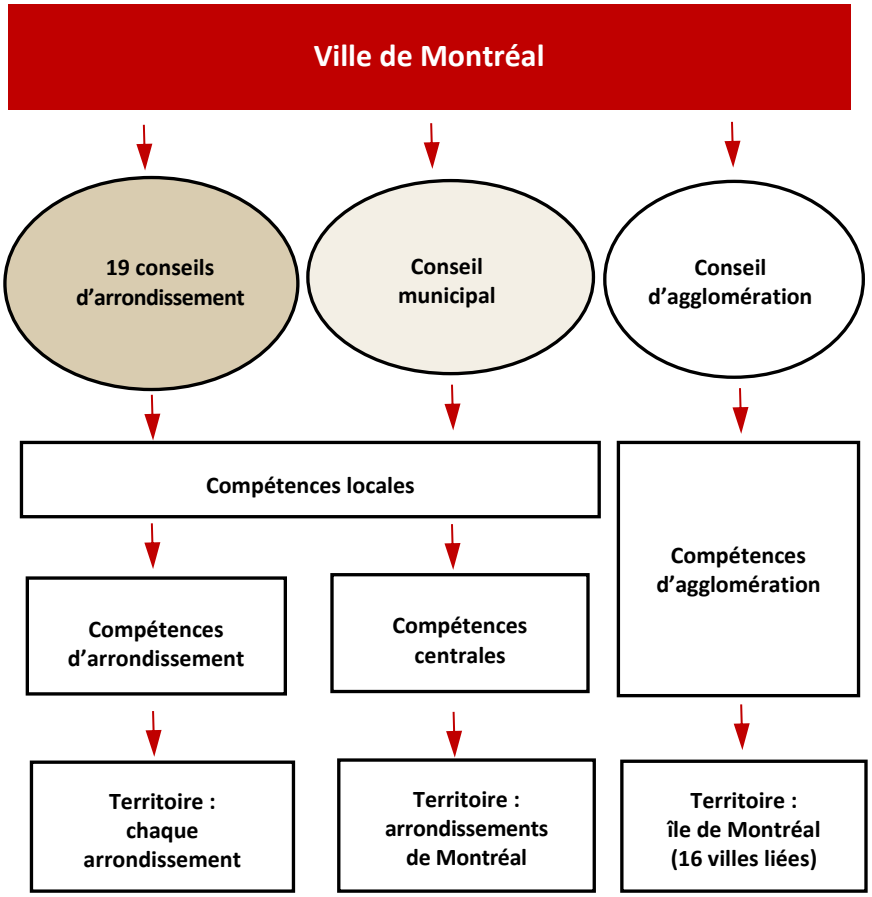

Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. La prestation des services communs est assurée par les employées et employés de la Ville de Montréal.

Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. En effet, depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élues et élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les mairesses et maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élues et élus, soit :

- la mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élues et élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 mairesses et maires des villes reconstituées (il n'y a que 1 représentant pour L'Île-Dorval et Dorval) –l'une de ces personnes est à la vice-présidence;
- 1 représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou maires d'arrondissement.

Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leurs territoires respectifs. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, la, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 199 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants et répondantes, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 911 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément relatif à la gestion de celles-ci, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit d'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égouts, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

Confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal produit un budget global, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, la Ville de Montréal confectionne le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales, à savoir le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la *Loi* prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyennes et citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employées et employés de la Ville de Montréal[1].

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la *Loi*, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de fournir à l'ensemble des citoyennes et citoyens les services communs – c'est-à-dire ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – à moindre coût.

[1] Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employées et employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

Répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences, selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

Partage selon les compétences

La Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, complétée par le Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – soit les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, qui fournissent également aux citoyennes et citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

Répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (par exemple, les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (par exemple, les activités du Service des finances).

Répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois les dépenses mixtes liées aux services à la population analysées et réparties, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

Répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2024, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 10,03 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Bureau de l'inspecteur général, Commission de la fonction publique de Montréal, Expérience citoyenne et communications, Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Planification stratégique et performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information et Bureau du vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 4 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses

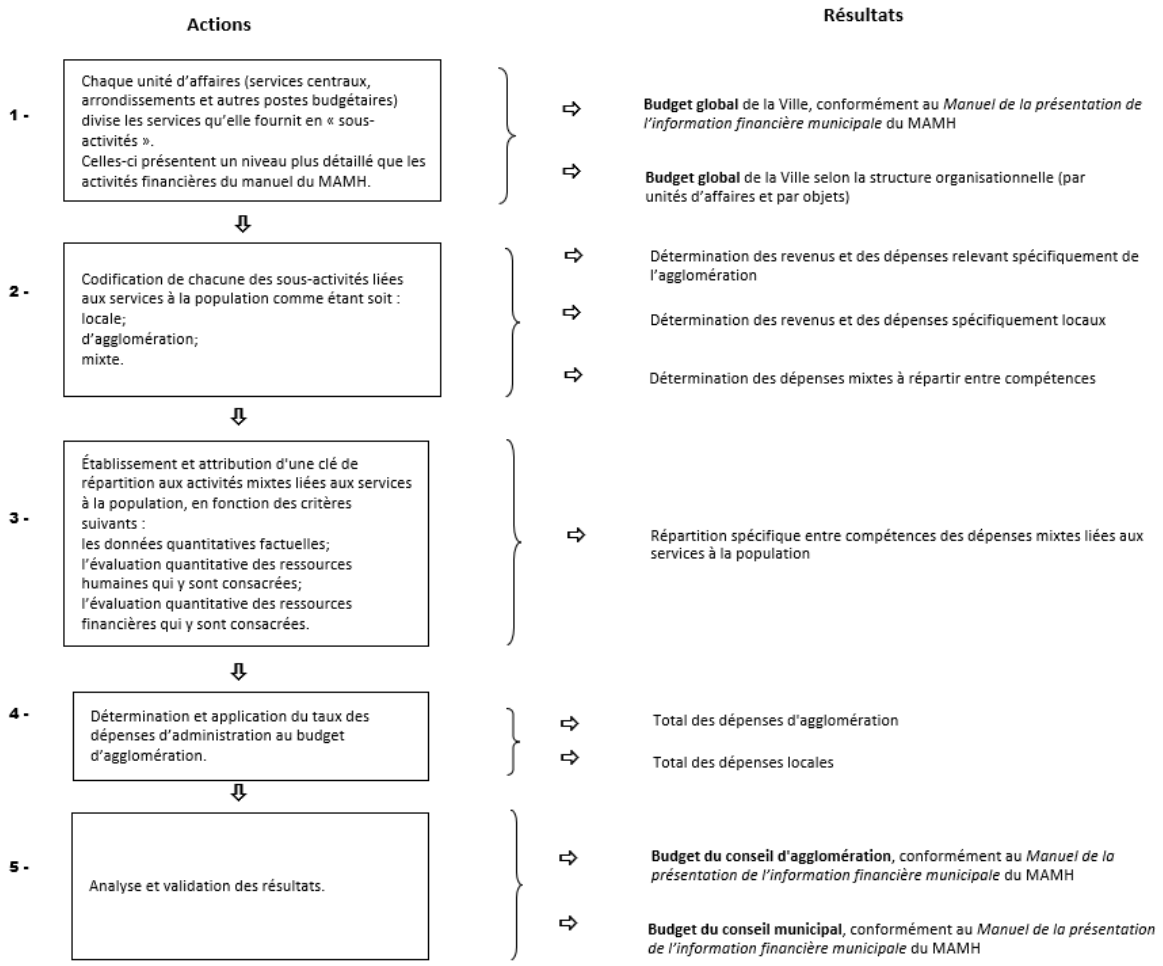

Annexe 5 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc Frédérick-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel)
- ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny et Rapides-du-Cheval-Blanc
- les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des arts du cirque
- Tour de l'Île
- aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, daté du 18 juin 2008 (CG08 0362)
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, des sites et des arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels*
- contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou qui visent la création de parcs riverains dans l'agglomération.

Annexe 6 – Compétences des arrondissements et des services centraux

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 200 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* à l'exception du contrôle des animaux.	**Urbanisme** – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements avec ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divise – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	**Habitation** – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	**Prévention en sécurité incendie et sécurité civile** – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	**Voirie artérielle** – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). **Voirie locale** – Déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – Gestion des activités reliées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	**Environnement et matières résiduelles** – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	**Développement économique, communautaire, culturel et social** – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	**Culture, sports, loisirs et parcs** – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

Annexe 7 – Synthèse des politiques financières

La Ville de Montréal a adopté en 2002 des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après se trouve une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à l'adresse Internet[1].

[1] Politiques financières de la Ville de Montréal

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses, à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé, ou encore, porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Par ailleurs, il est important de mentionner que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de réserves financières, notamment les réserves financières de l'eau, de la voirie, des immobilisations et celle des dépenses liées à la tenue des élections. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyennes et citoyens;
- financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- l'identification et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- l'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

Parmi les lois qui régissent la Ville de Montréal, la *Loi sur la fiscalité municipale*, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* prévoient les principales sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer les services municipaux.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse en matière d'équipements et d'infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi préserver la qualité des services aux citoyennes et citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme décennal d'immobilisations de qualité qui propose une planification sur 10 ans, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyennes et aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais qui protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville doivent accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. Cette préoccupation doit être particulièrement présente en regard de la gestion des dépenses.

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d’amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique a pour objectif d’établir des critères complémentaires de comptabilisation des immobilisations corporelles à ceux mentionnés au manuel de comptabilité de Comptables professionnels agréés Canada pour le secteur public. L’établissement de ces critères permet ainsi la comptabilisation des acquisitions, des ajouts et des dispositions des immobilisations corporelles ainsi que de leur période d’amortissement respective. Toute ambiguïté quant à l’application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d’application et, en annexe, la grille de la politique d’amortissement des immobilisations corporelles par catégorie d’actif, ainsi que les directives portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l’accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation des immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles louées, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations ainsi que le développement informatique d’une solution infonuagique.

Annexe 8 – Fonds de l'eau

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2024. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2024 s'élèvent à 562,5 M$, en hausse de 5,9 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2023. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 505,8 M$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à comprendre l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 258,2 M$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Un montant de 701,5 M$ a été inscrit pour les acquisitions d'immobilisations en 2024. Ces acquisitions seront financées, entre autres, par des programmes de subvention de 217,2 M$ et des paiements au comptant de 204,8 M$. Ainsi, les emprunts à la charge de la population se limiteront à 279,5 M$.

Le PDI 2024-2033 relatif à l'eau, dont le détail est présenté à la section PDI 2024-2033 du volume budgétaire, s'élève à 6 117,2 M$. Pour le budget 2024, les principaux programmes prévus sont : les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts (216,4 M$), le réseau primaire d'acqueduc (67,1 M$), les usines de traitement d'eau potable (51,2 M$), les stations d'épuration des eaux usées et les intercepteurs (41,5 M$), et le réseau primaire d'égouts (41 M$). Les principaux projets prévus au budget 2024 sont : la désinfection de l'effluent (189,2 M$), la modernisation du réservoir McTavish (29,7 M$) et l'aqueduc de l'ouest (22,7 M$).

Tableau 201 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2024
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau		197 693,7	(161 969,8)	35 723,9
Quotes-parts – Alimentation en eau potable		103 668,9	(86 598,4)	17 070,5
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ		10 052,7	(3 823,7)	6 229,0
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ		8 361,2	(4 372,3)	3 988,9
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)		1 892,2	(1 394,8)	497,4
Taxation relative à l'eau	470 454,1			470 454,1
Tarification forfaitaire et au compteur	15 276,3			15 276,3
Tarification des eaux usées		6 150,2		6 150,2
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne		280,4		280,4
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	358,6		(358,6)	-
Recouvrement MTQ, Transport Canada et autres	189,0	1 074,3		1 263,3
Autres tarifications et subventions	4 175,9	1 355,8		5 531,7
Total – Revenus	**490 453,9**	**330 529,4**	**(258 517,6)**	**562 465,7**
Dépenses				
Direction – Service de l'eau	296,8	1 159,6	-	1 456,4
Direction de l'eau potable		64 009,2		64 009,2
Direction de l'épuration des eaux usées		78 541,0		78 541,0
Direction des réseaux d'eau	8 755,7	11 955,8		20 711,5
Direction de la gestion des actifs	17 287,3	7 823,4	(358,6)	24 752,1
Direction des projets majeurs		1 086,9		1 086,9
Direction des stratégies et de la performance	1 707,5	3 987,6		5 695,1
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	77 942,0			77 942,0
Autres unités (s.profess. et tech., laboratoire, géomatique, etc.)	17 299,6	15 831,9		33 131,5
Frais généraux d'administration	18 018,9	26 829,5		44 848,4
Frais de financement	16 085,8	38 621,0		54 706,8
Total – Dépenses	**157 393,6**	**249 845,9**	**(358,6)**	**406 880,9**
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	29 890,3	69 032,6	-	98 922,9
Total – Financement	**29 890,3**	**69 032,6**	**-**	**98 922,9**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	258 159,0	-	(258 159,0)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	**445 442,9**	**318 878,5**	**(258 517,6)**	**505 803,8**
Excédent (déficit) avant affectations	**45 011,0**	**11 650,9**	**-**	**56 661,9**
Affectations				
Réserves financières				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	891,6	(1 444,2)	-	(552,6)
- Stratégie de paiement au comptant des immobilisations - Eau	(42 100,0)		-	(42 100,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 802,6)	(10 206,7)	-	(14 009,3)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**-**	**-**	**-**	**-**

Tableau 202 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération		Budget global 2024
Acquisitions d'immobilisations				
Direction de la gestion des actifs	222 991,0			222 991,0
Direction de l'eau potable		56 228,0		56 228,0
Direction des réseaux d'eau		139 568,0		139 568,0
Direction de l'épuration des eaux usées		41 468,0		41 468,0
Direction des projets majeurs		241 248,0		241 248,0
Total des acquisitions d'immobilisations	**222 991,0**	**478 512,0**	**-**	**701 503,0**
Sources de financement				
Transferts (subventions)	143 335,0	73 859,0		217 194,0
Affectations - Réserves financières	45 011,0	159 838,0		204 849,0
Emprunt à la charge des contribuables	34 645,0	244 815,0		279 460,0
Total des sources de financement	**222 991,0**	**478 512,0**	**-**	**701 503,0**

Annexe 9 – Modélisation des émissions de GES

L'ensemble des calculs et les valeurs présentées ont été réalisés par une firme spécialisée dans la modélisation climatique à l'aide du modèle CityInSight.

Développé par la firme, CityInSightest un modèle intégré et géographiquement désagrégé spécialisé dans l'énergie, les émissions et les finances. Ce modèle permet une comptabilité de bas en haut pour l'offre et la demande en énergie ainsi que pour les stocks de technologies consommatrices d'énergie (véhicules, systèmes de chauffage, logements et bâtiments) et tous les flux d'énergie intermédiaires (comme l'électricité et la chaleur). L'énergie et les émissions de GES sont déduites d'une série de modèles interconnectés de stocks et de flux.

- Le modèle utilise 94 zones, formées à partir des secteurs municipaux de l'enquête Origine-Destination 2018 et situées à l'intérieur des limites de l'agglomération de Montréal, et permet de répartir spatialement la consommation d'énergie et les émissions de GES.
- Le modèle est calibré à partir de l'année de base, soit 2021, et couvre les années jusqu'en 2050. Chacune des années s'étendant de 2022 à 2050 est simulée en fonction des variables du modèle (calibrées en fonction des données observées de l'année de base) et des modifications apportées à ces variables (tableau 1), ce qui a permis de créer le scénario de référence ainsi que le scénario du Plan climat.
- L'inventaire de GES, estimé par le modèle pour chaque année, englobe les émissions de GES de la portée 1 (provenant de sources situées à l'intérieur de la limite municipale) et 2 (résultant de l'utilisation d'électricité, de chaleur, de vapeur et/ou de refroidissement) du Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire (GPC) ainsi qu'une part des autres émissions de GES qui ont lieu à l'extérieur de la limite municipale en conséquence des activités se déroulant à l'intérieur de cette limite.

Tableau 203 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés par CityInSight

Catégorie	Scénario de référence	Scénario du Plan climat
Distribution géographique des nouveaux bâtiments	Les nouveaux bâtiments sont construits selon la distribution géographique des permis de construction des cinq dernières années.	100 % de la croissance démographique se fait dans les quartiers centraux ou les aires TOD (*Transit-Oriented Development*) / corridors de transport structurant, incluant les futures infrastructures (action 17).
Performance énergétique des nouveaux bâtiments	Aucune réglementation sur l'efficacité énergétique des nouveaux bâtiments au-delà de ce qui est stipulé dans le Code national du bâtiment du Canada de 2015.	À compter de 2025, tous les nouveaux bâtiments sont construits conformément aux cibles de performance énergétique basées sur les standards TGS V4 de la Ville de Toronto (action 25).
Bâtiments résidentiels existants	La croissance en nombre et en superficie des bâtiments, tant résidentiels que non résidentiels, est fondée sur la demande associée à ces bâtiments. Cette demande est générée par l'accroissement anticipé de la population et de l'emploi dans chacune des zones modélisées, et ce, pour chaque année simulée de 2022 à 2050. L'augmentation de la superficie des bâtiments entraîne une hausse de la consommation d'énergie et des émissions de GES dans le modèle pour ces secteurs, et ce, en fonction du type de nouveaux bâtiments et de leur profil de consommation d'énergie.	50 % d'économies thermiques et 30 % d'économies électriques (action 26), et remplacement progressif des systèmes de chauffage au mazout (action 24), suivant l'échéancier des rénovations énergétiques : ▪ à partir de 2024 et d'ici 2035, rénovation, de manière exponentielle, de tous les logements existants construits avant 1980 (80 % des bâtiments existants) ▪ à partir de 2035 et d'ici 2040, rénovation, de manière exponentielle, de tous les logements construits entre 1980 et 2021 (après la rénovation des logements construits avant 1980)

Bâtiments commerciaux existants	Même scénario que le précédent	50 % d'économies thermiques et 30 % d'économies électriques dans 90 % des bâtiments commerciaux existants d'ici 2050 (action 27)
Bâtiments municipaux existants	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	50 % d'économies thermiques, 30 % d'économies électriques et 100 % de réduction de GES dans 100 % des bâtiments municipaux existants d'ici 2030 (actions 30 et 31)
Transport en commun	Ajout du SRB PIE-IX en 2023 et du REM de l'ouest en 2024	Prolongement de la ligne bleue du métro en 2029 et ajout du REM de l'est entre 2032 et 2035 (action 11) Électrification progressive des autobus de la STM jusqu'en 2040 (action 14)
Transport actif	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	Ajout de 880 km d'infrastructure cyclable, conformément aux plans établis par la Vision Vélo 2023-2027 (action 11)
Stationnement	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	Augmentation annuelle de 10 % des places de stationnement réservées à l'autopartage dans chaque zone et réduction linéaire, de 10 % par zone d'ici 2030, des places de stationnement non destinées à l'autopartage (action 11)
Taux de motorisation	Augmentation du taux de motorisation de 0,5 % par année suivant la tendance historique.	Augmentation du taux de motorisation de 0,5 % par année
Véhicules personnels	80 % des nouveaux véhicules personnels sont des camions légers de 2022 à 2050 et 100 % des nouveaux véhicules sont électriques à partir de 2035.	100 % des déplacements effectués au centre-ville et dans le Vieux-Montréal sont réalisés par des véhicules électriques, et il y a 10 % de réduction des déplacements en véhicule dans ces zones (action 13).
Véhicules municipaux	La courbe d'électrification des véhicules municipaux suit celle des véhicules personnels (selon la norme des véhicules zéro émission).	100 % des véhicules municipaux seront électriques d'ici 2035 et il y aura 25 % de réduction des déplacements (actions 35 et 36).
Efficacité énergétique des véhicules légers	Amélioration selon les normes CAFE inscrites dans la législation canadienne sur les véhicules légers : 2015 : 200 g éq. CO_2/km 2025 : 119 g éq. CO_2/km Véhicules électriques : – Automobiles : amélioration d'efficacité progressive, jusqu'à 30 % supérieure en 2040 par rapport à 2021 – Camions légers : amélioration d'efficacité progressive, jusqu'à 10 % supérieure en 2040 par rapport à 2021.	Aucune amélioration supplémentaire à ce qui apparaît dans le scénario de référence
Transport routier de marchandises	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	25 % des livraisons de marchandises seront effectués avec des véhicules zéro émission en 2030 (action 16).
Verdissement	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	500 000 arbres plantés d'ici 2030 (action 20) ▪ 1 t de CO_2e est séquestrée par arbre au cours de sa vie.
Incinérateurs	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	Les incinérateurs seront remplacés d'ici 2035. L'impact sur les émissions de GES est basé sur le scénario 3 d'une étude de la chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi.
Matières résiduelles	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	D'ici 2050, réduction de 25 % de la production de déchets par personne et augmentation de 50 % du taux de recyclage

Énergie des bâtiments

La consommation d'énergie des bâtiments est étroitement liée à la désignation de l'utilisation du sol qu'il reçoit, tributaire de l'emplacement, de l'archétype et de la date de construction des bâtiments.

Transport

Le sous-modèle de transport de passagères et passagers réagit aux modifications concernant l'utilisation du sol, l'infrastructure de transit, la technologie des véhicules, les comportements de déplacement et d'autres facteurs. La consommation d'énergie et les émissions associées aux véhicules personnels sont calculées par les véhicules-kilomètres parcourus du parc de véhicules personnels et les caractéristiques de type, de carburant et d'efficacité de ces véhicules.

Annexe 10 – Glossaire

Acquisitions d'immobilisations
Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues au Programme décennal d'immobilisations.

Adaptation aux changements climatiques
L'adaptation aux changements climatiques est un processus par lequel une communauté et les écosystèmes qui la composent s'ajustent et se préparent aux changements climatiques afin d'en limiter les conséquences négatives et d'en tirer les bénéfices potentiels.

Affectation
Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PDI.

Agglomération
L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes incluses sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement
(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)
Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle est un outil d'analyse qui guide la prise de décision. Cela permet de mettre en place des programmes plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusifs. Cette analyse peut être appliquée dans la mise en œuvre de tout projet d'intervention.

Année-personne (a-p.)
Unité de mesure correspondant au nombre d'employées et d'employés convertis en équivalent à temps complet. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement
Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget climat
Un budget climat est un système de gouvernance qui intègre les considérations climatiques dans la prise de décisions sur les politiques, les actions et le budget en intégrant les objectifs climatiques au sein même du processus budgétaire et financier. De plus, le budget climat permet d'attribuer la responsabilité de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des actions.

Budget carbone
Un budget carbone[1] consiste à fixer une quantité maximale de gaz à effet de serre (GES) qui peut être émise dans l'atmosphère en fonction de l'atteinte d'une cible relative au réchauffement climatique.

Le budget climat servira à exposer les solutions qui permettront d'atteindre les cibles fixées par le budget carbone de Montréal, soit les plafonds annuels d'émissions de GES. Il intègre les émissions de GES de l'ensemble de la collectivité montréalaise, y compris de la Ville de Montréal elle-même.

Budget de fonctionnement
Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital
Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles
Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'Administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle
Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de 5 logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales foncières
Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant des taxes foncières imposées par le conseil municipal ou les conseils d'arrondissements. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière, au 14 septembre 2022.

[1] À titre d'exemple, un rapport du GIEC de 2018 estime que, pour respecter l'objectif de non-dépassement de 1,5 °C par rapport à la période préindustrielle, le budget carbone planétaire disponible se situerait entre 420 et 580 milliards de tonnes de CO_2 à partir de 2018. Si la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de GES est retardée ou si l'impact de ces mesures est plus faible que nécessaire, une quantité supplémentaire de CO_2 sera émise dans l'atmosphère. Cela signifie que des mesures encore plus strictes devront être prises plus tard pour compenser et ainsi respecter le budget carbone.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec
Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs
La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Cotisations de l'employeur
Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds des services de santé, etc.) accordés aux employées et aux employés et aux élues et aux élus.

Coûts des régimes de retraite
Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories:
- Les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- Les coûts des services passés ou autres composantes reliées aux régimes de retraite, qui incorporent les coûts relatifs aux impacts des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins-value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente
Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative
Dépense qui n'est pas spécifiquement attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement
Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :
- Ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'Administration municipale;
- Ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- Ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets
Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses parmi les objets qui suivent :

- rémunération;
- cotisations de l'employeur;
- transport et communications;
- services professionnels, techniques et autres;
- location, entretien et réparation;
- biens durables;
- biens non durables;
- frais de financement;
- contributions à d'autres organismes;
- autres objets.

Dette
Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes
En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la Ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont imposées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement (ou bonification de l'offre de service)
Objectif d'investissement lié à la bonification de l'offre de service. La mise aux normes, l'amélioration, l'ajout de nouvelles infrastructures ou plus spécifiquement l'agrandissement d'installations ou l'augmentation du nombre d'équipements (ajout de la valeur totale des actifs) sont considérés comme du développement.

Droits sur les mutations immobilières
Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre
Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyennes et les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Économie circulaire
L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Émission
Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales
Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables
Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables montréalais qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables montréalais si les projets sont de compétence municipale.

Équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO_2)
Il s'agit de l'unité de mesure universelle qui indique le potentiel de réchauffement planétaire des GES. L'éq. CO_2 sert à évaluer les effets du rejet (ou de l'absence de rejet) de différents GES. Les émissions de GES sont calculées en éq. CO_2. En effet, le CO_2 est le gaz de référence auquel les autres gaz sont comparés au chapitre de leur potentiel de réchauffement planétaire (PRP) respectif. Le PRP est une mesure relative à la capacité de chaque GES à retenir la chaleur dans l'atmosphère pour une période déterminée.

Étalement de la variation des valeurs foncières
Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Financement (mode de, source de)
Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)
Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Fonctions municipales
Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Immobilisations
Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :
- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)
Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.
Immobilisations (charge d')
Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures
Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations et équipements technologiques, etc.

Infrastructure naturelle et hybride
Une infrastructure naturelle est un système naturel ou naturalisé, pouvant impliquer de l'ingénierie, qui apporte de multiples avantages pour l'environnement ou le bien-être humain[1]. C'est une solution basée sur la nature, comme les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres et les saillies végétalisées. Une infrastructure hybride combine des éléments fondés sur la nature à une infrastructure grise afin d'adapter les infrastructures naturelles au contexte urbain.

Infrastructure grise
Une infrastructure grise est une infrastructure traditionnelle ou conventionnelle basée sur des techniques d'ingénierie ou des équipements mécaniques et n'impliquant pas la nature[1]. Dans le cadre de l'application de la méthodologie retenue par la Ville pour catégoriser les investissements, les infrastructures grises considérées comme admissibles représentent celles qui contribuent à diminuer la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs impacts (ex. : ouvrages de rétention, digues permanentes, piscines et jeux d'eau, toits blancs, etc.).

[1] Définition inspirée de la Banque Mondiale, de l'International Institute for Sustainable Development, du Plan climat, de l'Université du Québec en Outaouais, de la Fondation David Suzuki ainsi que d'échanges avec Ouranos et CRE-Montréal.

Inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise
L'inventaire des émissions de la collectivité montréalaise comprend le calcul des émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée et des autres émissions indirectes ayant lieu sur le territoire de l'agglomération pour les secteurs et sous-secteurs suivants :

- sources fixes;
- transport;
- matières résiduelles;
- procédés industriels et utilisation de produits;
- agriculture, foresterie et autres affectations des terres.

Le budget climat utilise l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise comme point de référence principal.

Inventaire des émissions de GES des activités municipales
Les émissions de GES recensées dans cet inventaire concernent les activités sur lesquelles les 16 villes liées de l'agglomération exercent un contrôle direct, soit les bâtiments, le matériel roulant, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, la production de biogaz au complexe environnemental de Saint-Michel, l'éclairage de rues, les feux de circulation ainsi que les émissions fugitives de réfrigérant.

Investissements
Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures
Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International
Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière
Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Nearshoring
Le nearshoring consiste à délocaliser ou à rapatrier une activité économique dans un pays proche de ses marchés de consommation.

Occupation du domaine public
Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal
Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)
Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes
Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, hôpital, organisme à but non lucratif, lieux de culte, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations
Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

- **la justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique, etc.) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
- **le démarrage** : cette phase comprend les études et travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique, etc.) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
- **la planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
- **l'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des Immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Plan climat
Le Plan climat 2020-2030, rendu public en décembre 2020, constitue l'un des outils prévus par la Ville de Montréal pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, conformément à la *One Planet Charter* auquel elle souscrit. Le Plan climat contient 46 mesures.

Le budget climat permet notamment de modéliser les mesures d'atténuation prévues au Plan climat.

Programme
Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme décennal d'immobilisations (PDI)
Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet
Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable
Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PDI et financé par l'emprunt à long terme (ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection (ou maintien de l'offre de service)
Objectif d'investissement lié au maintien de l'offre de service tant au niveau du maintien régulier d'actifs qu'au niveau du rattrapage du déficit de maintien afin de conserver ou de rétablir l'offre de service attendu. Ainsi, le remplacement d'éléments importants d'actifs dans le but de maintenir une activité à un niveau de service satisfaisant est considéré comme de la protection.

Proximité (compétence par service de)
Un conseil municipal local, formé de représentants élus et élues, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Redevance (conduits souterrains)
Loyer imposé aux utilisatrices et utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement
Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées
Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement
Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt
Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt, ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération
Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des employées et des employés et des élues et élus.

Rôle d'évaluation foncière
Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Scénario de référence
Le scénario de référence *business as usual* (également appelé « cours normal des affaires ») évalue la trajectoire la plus probable, sans action ou effort politique supplémentaire à ce qui est déjà annoncé ou prévu par les différents ordres de gouvernement, du niveau d'émissions de GES de la collectivité montréalaise, et ce, pour l'ensemble des secteurs inclus dans l'inventaire des émissions de GES de Montréal.

Secteur
En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.

Service central
Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette
Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification
En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

Taux global de taxation
Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés chez l'ensemble de ses contribuables.

Taxe foncière générale
Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

Transferts
Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires
Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)
Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

Annexe 11 – Idiomes

Territoires

Agglomération de Montréal
Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale
- les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- la municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)
- la Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- la Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées
- les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1er janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leurs territoires respectifs.

Villes liées
Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération
Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération
L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

Compétences locales
- le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- dans le cas de Montréal, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
    - soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
    - soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme décennal d'immobilisations

Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal
Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes reliées aux compétences d'agglomération et celles reliées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal
Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération
Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

Annexe 12 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle
a-p.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
BTER	Bureau de la transition écologique et de la résilience
CAFE	Corporate Average Fuel Economy
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CO_2	Dioxyde de carbone
COP 15	Conférence biodiversité de l'ONU
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dette actuarielle initiale
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
G ÉQ. CO_2	Gramme d'équivalent dioxyde de carbone
GES	Gaz à effet de serre
GPC	Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire
IPC	Indice des prix à la consommation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
KT ÉQ. CO_2	Kilotonnes d'équivalent de dioxyde de carbone
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MT	Millions de tonnes
MT ÉQ. CO_2	Millions de tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
ONU	Organisation des Nations unies
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Programme décennal d'immobilisations

PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PHAQ	Programme d'habitation abordable Québec
PIB	Produit intérieur brut
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Radio Frequency Identification (Identification par radiofréquence)
RFU	Richesse foncière uniformisée
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SHP	Sodium haute pression
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SQI	Société québécoise des infrastructures
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
T DE CO_2	Tonne de dioxyde de carbone
TFG	Taxe foncière générale
TGT	Taux global de taxation
TGS V4	Toronto green standard version 4
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

Dépôt légal
4e trimestre 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1964-0
Budget de fonctionnement 2024
Programme décennal d'immobilisations 2024-2033
Document imprimé, Français

978-2-7647-1965-7
Budget de fonctionnement 2024
Programme décennal d'immobilisations 2024-2033
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
129-03 Budget 2024

Imprimé au Canada sur du papier recyclé.

Montréal

Montréal.ca

Ville de Montréal 129-03 (10-2023)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.02

2023/11/15
13:00

(1)

Dossier # : 1233074003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 du conseil municipal

Il est recommandé d'adopter le Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 du conseil municipal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-11-14 18:34

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1233074003**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 du conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

Les arrondissements ont dressé et déposé au comité exécutif leur Programme d'immobilisations comme prévu aux articles 143.2 et 144.5 de la Charte de la Ville de Montréal amendée par le projet de loi 33. Également, tel qu'il est stipulé à l'article 144.4 de la charte amendée, le comité exécutif a dressé et
soumet au conseil de la Ville, par le présent dossier, le Programme décennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2024-2033 qui inclut celui de chacun des arrondissements. Ce programme dresse l'ensemble des dépenses d'investissement et le mode de financement des projets d'immobilisations relevant de la compétence du conseil municipal.

Le Programme triennal d'immobilisations 2024-2026 (PTI) au sens de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes (LRQR c. 19) est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2024-2033.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 1379 – 15 décembre 2022 – Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM22 0005 - 20 janvier 2022 – Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM20 1219 - 9 décembre 2020 – Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM19 1251 - 11 décembre 2019 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM18 1403 - 28 novembre 2018 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM18 0157 - 13 février 2018 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM16 1298 - 28 novembre 2016 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM15 1282 - 17 novembre 2015 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM14 1061 - 13 novembre 2014 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 du conseil municipal prévoit des investissements de l'ordre de 15 592,9 M$ dont 1 564,9 M$ pour 2024. Par ailleurs, il est prévu en 2024, des investissements de 176 M$ au PDI des arrondissements et 1 388,9 M$ au PDI des services corporatifs.
Il est à noter que le montant à la charge des contribuables se chiffre à 1 171,9 M$ pour 2024 et totalise 12 662 M$ pour la période de 2024-2033.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Le programme décennal d'immobilisations est aligné sur le Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2023-11-13
Marie-Natacha SAINT-JEAN Conseillère budgétaire	Philippe BRILLANT Chef de division Plan d'investissement
Tél : 514 872-5864 **Télécop. :**	**Tél :** 514-872 8507 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE
Stéphanie RAULT Directrice par intérim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale	Francine LAVERDIÈRE Trésorière et directrice du Service des finances
Tél : 438 951-7597 **Approuvé le :** 2023-11-14	**Tél :** 514 872-6630 **Approuvé le :** 2023-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1233074003
Unité administrative responsable : *Service des finances*
Projet : Adopter le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 du conseil municipal

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Budget 2024
PDI 2024-2033

Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 15 novembre 2023

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances

NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
  - les données réelles de 2019 à 2022 ainsi que les données du budget 2023 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget 2024. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - les données du réel prévu de 2023 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2023 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2024.
- Un investissement est catégorisé soit comme un projet, soit comme un programme. Un projet se définit essentiellement comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin précis dans les délais fixés. Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénifices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue. En somme, un projet est circonscrit dans l'espace-temps, alors qu'un programme s'exprime en continuité d'année en année. Par syllogisme, les investissements ne sont pas présentés à l'ultérieur pour les programmes;
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes;
- Le Programme triennal d'immobilisations 2024-2026 (PTI), au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 (PDI).

Sommaire exécutif

Budget 2024 et PDI 2024-2033 : Une métropole résiliente et forte

Avec un budget de fonctionnement équilibré de 6,99 G$ pour 2024 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de 23,9 G$, la Ville de Montréal se mobilise pour bâtir une métropole durable, inclusive et résiliente. La métropole, qui contribue à plus du tiers du PIB du Québec, continuera à jouer son rôle de moteur économique pour la province, en misant autant sur des stratégies axées sur le long terme que sur des solutions concrètes et adaptées aux enjeux actuels.

Un budget équilibré de 6,99 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2024 permettra à l'administration municipale de mettre en œuvre plusieurs mesures pour limiter l'impact de l'inflation élevée sur les ménages, les personnes plus vulnérables, les commerces et les entreprises, tout en renforçant ses actions en matière de transition écologique, de sécurité publique, d'habitation, de mobilité urbaine et de développement économique.

Répartition des dépenses par activité

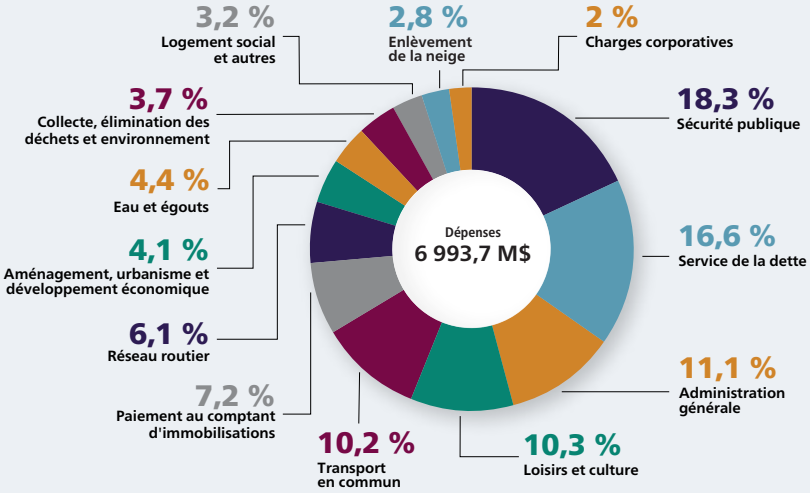

Provenance des revenus

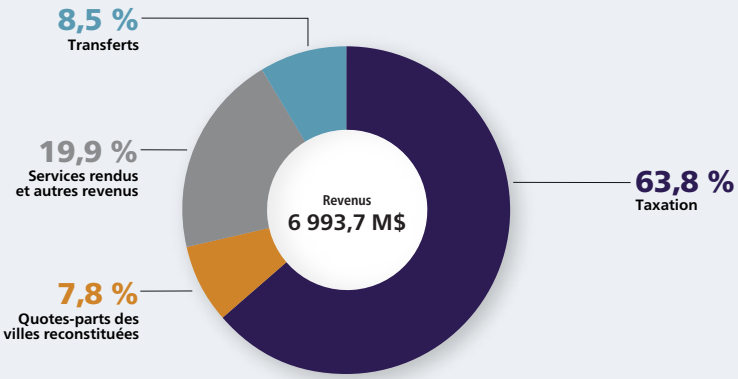

Fiscalité

Pour l'année 2024, la Ville limite la hausse des charges fiscales sous le niveau de l'inflation observée, à 4,9 % pour les immeubles résidentiels et à 4,6 % pour les immeubles non résidentiels.

Immeubles résidentiels

⬆ 2,6 %	Taxe foncière générale	⬆ 4,0 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,5 %	Taxe relative à l'eau	
⬆ 0,9 %	Taxe relative à l'ARTM	
⬆ <0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
⬆ 0,7 %	Taxes de services	⬆ 0,9 % Décisions des conseils d'arrondissement
⬆ 0,2 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières ⬆ 4,9 %		

Immeubles non résidentiels

⬆ 3,0 %	Taxe foncière générale	⬆ 4,5 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,5 %	Taxe relative à l'eau	
⬆ 1,0 %	Taxe relative à l'ARTM	
⬆ <0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
⬆ 0,1 %	Taxes de services	⬆ 0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement
0 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières ⬆ 4,6 %		

Un PDI de 23,9 G$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 67,1 % des investissements, alors que la mise aux normes, l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 32,9 %.

Investissements par catégorie d'actifs

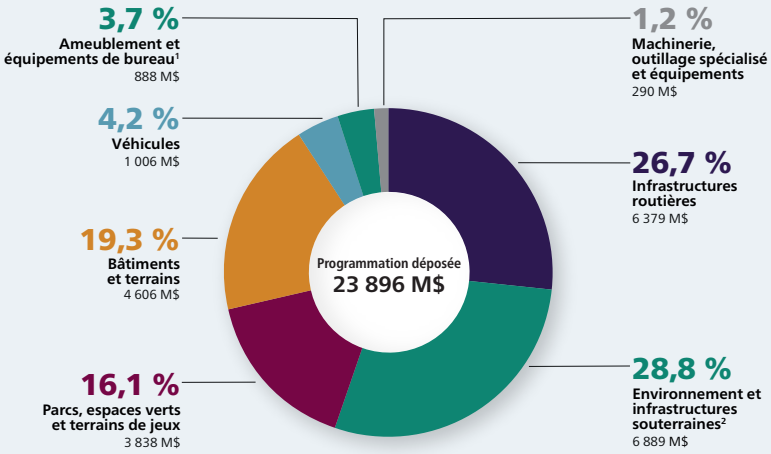

Modes de financement

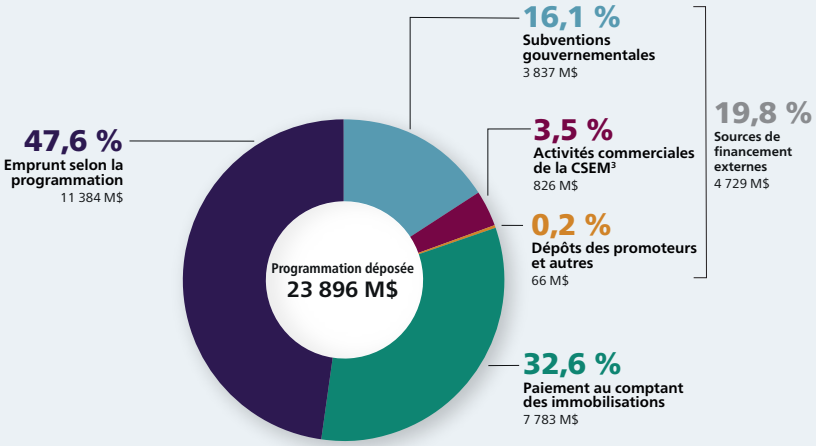

[1] Intègre l'informatique
[2] Intègre l'eau
[3] Commission des services électriques de Montréal

Budget 2024 et PDI 2024-2033

Une métropole résiliente et forte

Faits saillants

Table des matières

4 Mots

Mot de la mairesse

Mot du directeur général

7 Budget de fonctionnement 2024

Un budget équilibré de 6,99 G$

Fiscalité locale

17 Faits saillants

Budget 2024 et PDI 2024-2033 : Une métropole résiliente et forte

Transition écologique et adaptation aux changements climatiques

Habitation

Sécurité urbaine

Services de proximité

Vie culturelle

Mobilité et développement urbain

Solidarité, inclusion et participation

Développement économique

37 Programme décennal d'immobilisations 2024-2033

Un PDI de 23,9 G$

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

42 Gestion de la dette

45 Arrondissements

Mot de la mairesse

Des choix prudents, une approche responsable

Plus que jamais, nous sommes engagés à offrir aux Montréalaises et aux Montréalais des services de qualité et des milieux de vie qui favorisent leur plein épanouissement. Nous sommes également déterminés à protéger le portefeuille des Montréalaises et des Montréalais, en ne laissant personne pour compte.

Certains défis ne peuvent toutefois être ignorés et s'intègrent à notre gestion des fonds publics. Les impacts directs de l'augmentation du coût de la vie, la crise du logement, les besoins criants des personnes les plus vulnérables de notre société, ainsi que les changements climatiques, font partie de la réalité avec laquelle nous devons désormais composer. Nous en avons pris acte dans chacun de nos budgets et c'est toujours le cas. Il est, cela dit, indéniable que cette réalité s'intensifie au fil des ans.

C'est dans ce contexte particulier que nous présentons un budget 2024 équilibré de 6,99 G$, ainsi qu'un programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de 23,9 G$. Il s'agit d'une planification financière qui reflète nos priorités, nos ambitions et nos aspirations collectives pour le Montréal de demain, dans le respect de nos capacités.

À titre de gouvernement de proximité, nous sommes aux premières loges pour comprendre les besoins émergents des Montréalaises et des Montréalais. Notre action est cependant guidée par d'importants impératifs, notamment les limites de nos champs de compétences, un accès limité à des sources de revenus et la responsabilité de maintenir une saine gestion des finances municipales.

C'est pourquoi il était essentiel, de concert avec les plus grandes villes du Québec, de renouveler le partenariat financier qui lie le gouvernement du Québec et les municipalités. Dans ce nouveau partenariat, le gouvernement du Québec reconnaît les priorités identifiées par le milieu municipal et accepte de maintenir un dialogue plus soutenu. Nous saluons le fait que les villes seront désormais mieux outillées face aux besoins grandissants observés sur le terrain.

Par ailleurs, puisque nous voulons éviter d'alourdir le poids financier supporté par les contribuables, nous avons renouvelé notre engagement à contenir la hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal sous le niveau de l'inflation observé. Ainsi, pour l'année 2024, nous limitons la hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels à 4,6 %.

Le budget 2024 et le PDI 2024-2033 nous permettront de poursuivre nos actions dans plusieurs domaines clés, dont la transition écologique. En effet, devant l'urgence d'agir, nous réitérons notre ferme volonté d'atteindre les cibles environnementales que nous nous sommes fixées. Pour ce faire, nous nous dotons d'un premier budget climat et nous nous engageons à consacrer 10 à 15 % de nos investissements des 10 prochaines années à des projets liés à l'adaptation aux changements climatiques.

En matière d'habitation, nous poursuivons activement notre collaboration avec nos partenaires, dans le cadre du *Chantier Montréal abordable*. Nous accentuons aussi la mise en place d'initiatives permettant d'accélérer l'offre résidentielle montréalaise. Animés par la conviction profonde qu'il s'agit d'un droit fondamental, notre objectif demeure d'offrir un toit à toutes et à tous, et de préserver au maximum l'abordabilité de Montréal.

La sécurité publique continue aussi d'être au cœur de nos priorités. Dans la foulée de la récente présentation du *Modèle montréalais pour une ville sécuritaire*, nous sommes convaincus que, pour améliorer le sentiment de sécurité de la population, nous devons agir dans les quartiers et auprès de la population pour améliorer la qualité de vie. C'est sur ce volet que nous continuerons d'agir.

La question de la mobilité n'est pas en reste, alors que nous travaillons à offrir des options de déplacement variées et sécuritaires, tout au long de l'année. En ce sens, nous accentuerons la sécurisation des abords des écoles, nous continuerons de faire la promotion du transport collectif et nous élargirons la couverture du Réseau express vélo. Ces gestes contribueront à améliorer la fluidité sur l'ensemble du territoire et à assurer un meilleur partage de la route.

Enfin, bien que la Ville de Montréal soit confrontée, comme toutes les métropoles du monde, à des défis qui vont bien au-delà du cadre d'actions habituellement réservé aux municipalités, je me réjouis de constater que les forces vives de notre collectivité sont mobilisées pour concrétiser nos ambitions communes. C'est ce qui nous permet d'entrevoir positivement l'avenir qui se dessine pour notre métropole et pour les futures générations de Montréalaises et de Montréalais. C'est ce qui guide, tous les jours, chacune de nos décisions.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

Mot du directeur général

Confrontée aux aléas météorologiques liés aux changements climatiques, ainsi qu'aux impacts considérables du contexte inflationniste post-pandémique, la Ville porte une grande responsabilité, soit celle de protéger sa population, ses actifs et l'environnement.

C'est dans ce contexte que nous déposons le budget 2024 et le programme décennal d'immobilisations 2024-2033. Un exercice financier qui est en phase avec les priorités de Montréal 2030 et les préoccupations actuelles de notre collectivité.

Devant l'ampleur des défis, la Ville travaille sans relâche pour varier ses sources de revenus, afin de maintenir un niveau de service de qualité pour la population. La récente déclaration de réciprocité avec le gouvernement du Québec constitue un jalon important dans nos relations et permettra à la Ville de mieux répondre aux enjeux actuels.

Cette année, nous jetons les bases d'une nouvelle gouvernance intégrée au processus financier de la Ville, en dévoilant un tout premier budget climat. Cette innovation nous permettra dorénavant de prendre en compte les engagements et les objectifs inscrits au Plan climat 2020-2030 de façon systématique. Nous investirons d'importantes sommes en matière d'adaptation aux changements climatiques : 240,6 M$ sont ainsi prévus pour réaliser des infrastructures naturelles et hybrides. Nous consacrerons une part importante de notre budget pour actualiser et pérenniser nos actifs : plus de 6 G$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau au cours des dix prochaines années.

L'augmentation du coût de la vie, les difficultés d'accès au logement et l'exacerbation des inégalités sociales nous obligent à nous inscrire dans la recherche de solutions innovantes et à impacts directs; telle est notre volonté avec la création de la cellule facilitatrice. Fermement engagée à résoudre la crise du logement, la Ville investira 555 M$ dans les 10 prochaines années pour acquérir des terrains et assurer le développement de logements abordables, sociaux et communautaires. La Ville pose ainsi des gestes concrets à l'intention des personnes les plus vulnérables.

Enfin, afin d'agir en adéquation avec notre mission et nos champs de compétences, nous maintenons le cap dans la révision de nos activités et programmes. Un vaste chantier d'amélioration continue est actuellement en cours. Il vise à assurer une plus grande équité sociale et territoriale dans les services offerts à la population, tout en optimisant l'efficacité de l'organisation. Deux outils supplémentaires nous permettront par ailleurs de renforcer cette ambition : l'indice d'équité des milieux de vie et l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR) 2030.

Je tiens à remercier les équipes de la Ville pour leur travail et leur haut niveau d'engagement. Notre personnel se dépasse au quotidien pour répondre aux besoins de la population et contribue ainsi à renforcer la résilience de notre métropole face aux défis qui se présentent à elle.

Le directeur général,

Serge Lamontagne, MBA, ASC

Budget de fonctionnement 2024

Un budget équilibré de 6,99 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités

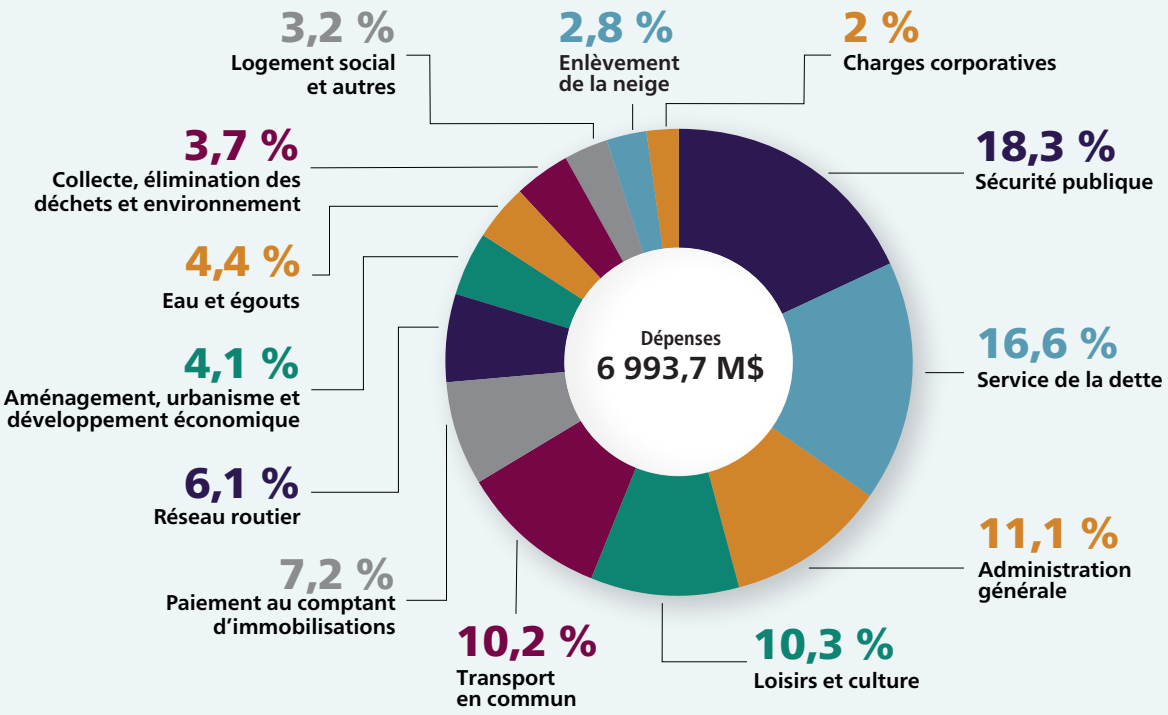

Provenance des revenus

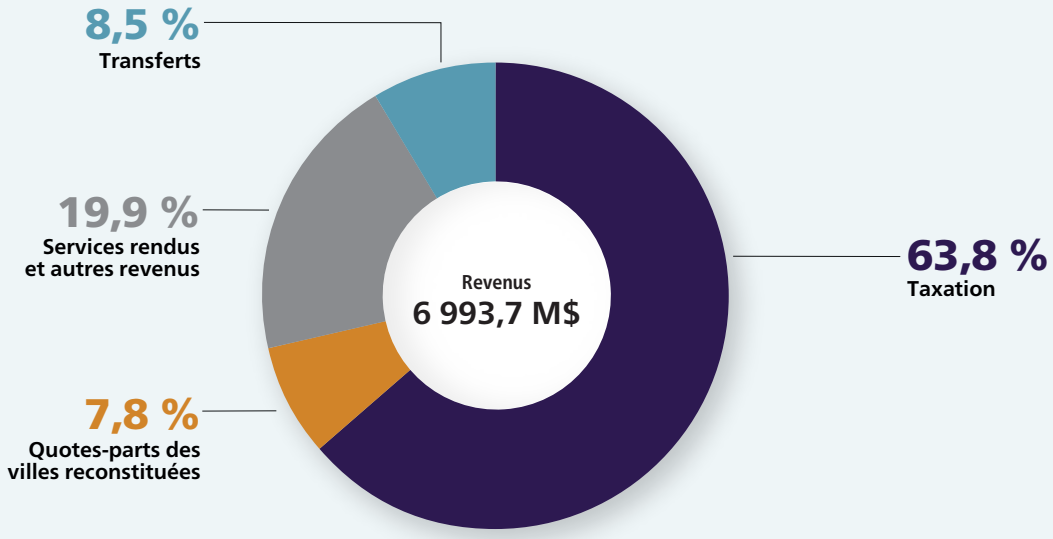

Fiscalité locale

Une hausse des taxes foncières qui demeure sous l'inflation observée

Pour l'année 2024, **le conseil municipal** limite la hausse des charges fiscales sous son contrôle à 4,6 %, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels.

- Cette hausse est composée, à la fois pour les immeubles résidentiels et non résidentiels, d'une hausse de 3 % au niveau de la taxe foncière générale, 0,5 % au niveau de la taxe spéciale relative au service de l'eau et 1,1 % pour la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM.
- Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 87 % et 97 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

Globalement, **les conseils d'arrondissement** choisissent d'augmenter leurs taxes relatives aux services de 9,1 % et leurs taxes relatives aux investissements de 2,9 %.

- Les charges fiscales sous le contrôle des conseils d'arrondissement représentent respectivement 13 % et 3 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

En raison de la proportion différente que représentent les charges fiscales du conseil municipal et celles des taxes d'arrondissements dans les charges totales des immeubles résidentiels et non résidentiels, les décisions des différents conseils ont des effets différents sur les variations de charges totales de chacune de ces catégories d'immeubles.

Ainsi, en combinant les décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, les hausses des charges fiscales foncières totales pour 2024 sont de 4,9 % pour les immeubles résidentiels et 4,6 % pour les immeubles non résidentiels, ce qui se situe sous le niveau observé de l'inflation entre août 2022 et août 2023 pour la région métropolitaine de Montréal[1].

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

⬆ 2,6 %	Taxe foncière générale	⬆ 4,0 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,5 %	Taxe relative à l'eau	
⬆ 0,9 %	Taxe relative à l'ARTM	
⬆ <0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
⬆ 0,7 %	Taxes de services	⬆ 0,9 % Décisions des conseils d'arrondissement
⬆ 0,2 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières ⬆ 4,9 %		

Immeubles non résidentiels

⬆ 3,0 %	Taxe foncière générale	⬆ 4,5 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,5 %	Taxe relative à l'eau	
⬆ 1,0 %	Taxe relative à l'ARTM	
⬆ <0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
⬆ 0,1 %	Taxes de services	⬆ 0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement
0 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières ⬆ 4,6 %		

1 5,2 % - Inflation annuelle observée en date du 31 août 2023, Institut de la statistique du Québec

Mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels

Le conseil municipal maintient la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019. Cette mesure permet d'imposer un taux moins élevé en-dessous du seuil de valeur foncière non résidentielle de 900 000 $.

La différenciation des taux s'applique au taux de la taxe foncière générale ainsi qu'à celui de la taxe relative à l'ARTM. Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 $ ou moins, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficient de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure des taux différenciés sur un immeuble d'une valeur non résidentielle de 900 000 $

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	23 494 $	19 197 $
Taxes spéciales	4 187 $	4 000 $
Taxes d'arrondissement	739 $	739 $
Total	**28 420 $**	**23 936 $**
Effet cumulatif de la mesure	**(4 484 $) (16 %)**	

Rôle d'évaluation

Le rôle d'évaluation reflète la valeur marchande des propriétés foncières, et ces valeurs sont remises à jour tous les trois ans pour prendre en compte l'évolution du marché. La valeur foncière inscrite au rôle d'évaluation est celle utilisée pour le calcul des taxes foncières.

La Ville ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville ajuste ses taux à la baisse.

Parce que la Ville étale la variation des valeurs due à l'entrée en vigueur du rôle sur plusieurs années, cet ajustement à la baisse des taux est fait annuellement.

Une fois les taux ajustés, le conseil municipal augmentera ses charges fiscales selon le pourcentage fixé pour l'année.

Les deux graphiques qui suivent illustrent cette mécanique.

Évolution des indices des charges fiscales totales et des valeurs foncières, immeubles résidentiels, 2015 à 2024

Indice (2015=100)

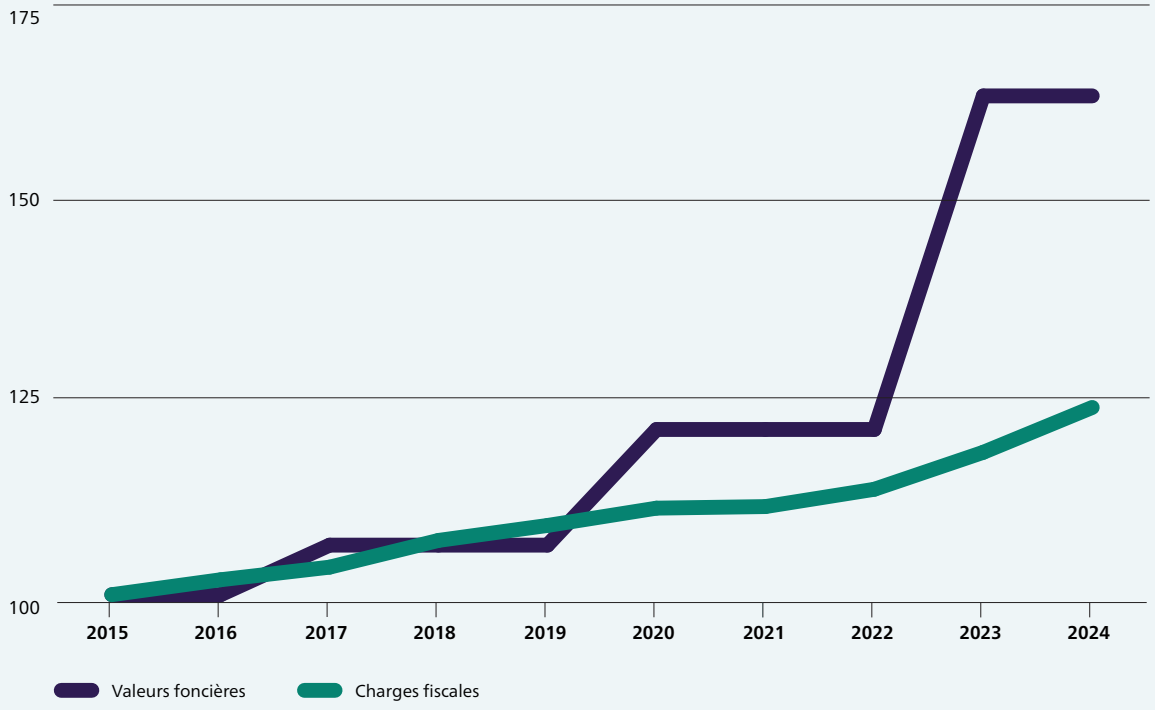

Évolution des taux moyens cumulés de la catégorie d'immeubles résiduelle (5 logements et moins), 2015 à 2024

($ par 100 $ d'évaluation foncière)

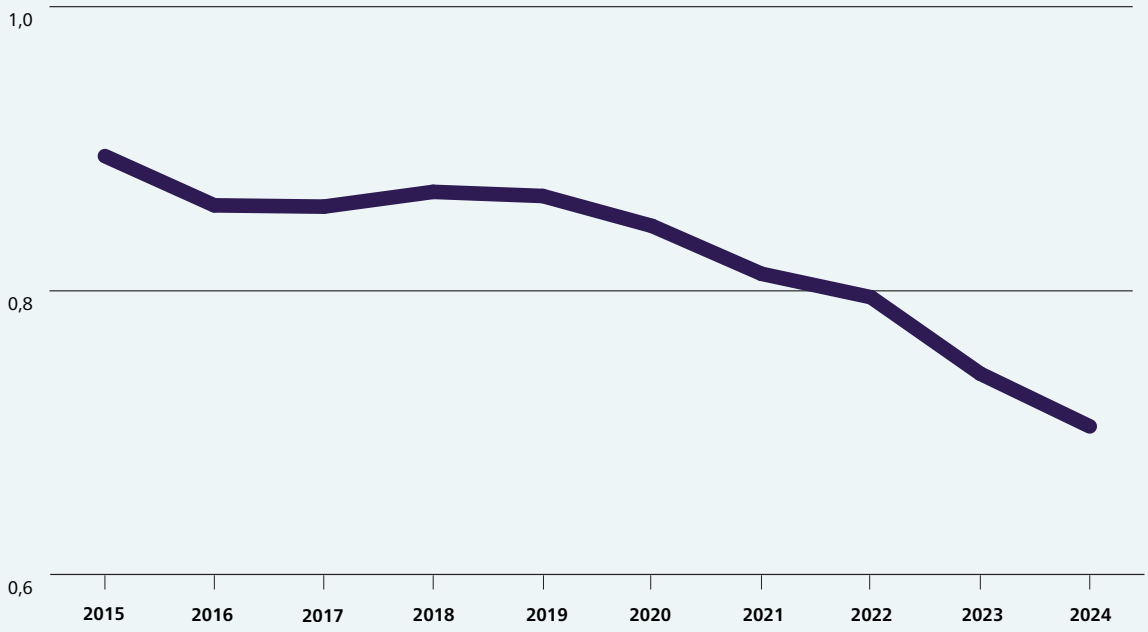

Variation des charges fiscales foncières totales de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments expliqués précédemment se traduisent dans les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles. Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent de manière distincte les variations des charges fiscales attribuables aux taxes prélevées par le conseil municipal et celles prélevées par les conseils d'arrondissement.

Des différences existent entre les arrondissements pour les variations des charges fiscales totales relevant du conseil municipal. Ces différences s'expliquent principalement par :

- les effets du financement des dettes des anciennes villes contractées avant 2002;
- les effets du dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025.

La Ville ayant choisi d'étaler la variation des valeurs foncières lors du dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025, les effets de son dépôt se font graduellement sentir. L'avis d'imposition de chaque contribuable peut donc varier selon des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, en raison, entre autres, de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la ville de Montréal.

Variation des charges fiscales de 2023 à 2024, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales foncières
		Taxes spéciales							
	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à l'ARTM	Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sements	Sous-total	
Ahuntsic-Cartierville	2,7 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,1 %**	0,7 %	0,3 %	**1,0 %**	**5,1 %**
Anjou	2,3 %	(0,0 %)	0,4 %	0,8 %	**3,5 %**	2,2 %	0,6 %	**2,9 %**	**6,3 %**
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	3,4 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**5,0 %**	0,6 %	(0,0 %)	**0,6 %**	**5,5 %**
Lachine	3,4 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	**4,7 %**	0,6 %	(0,0 %)	**0,6 %**	**5,3 %**
LaSalle	2,3 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	**3,7 %**	1,1 %	0,3 %	**1,3 %**	**5,0 %**
Le Plateau-Mont-Royal	2,5 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,0 %**	0,7 %	0,2 %	**1,0 %**	**4,9 %**
Le Sud-Ouest	2,9 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,3 %**	0,4 %	(0,1 %)	**0,3 %**	**4,7 %**
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	2,3 %	0,0 %	0,4 %	0,8 %	**3,6 %**	1,0 %	0,3 %	**1,4 %**	**4,9 %**
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	3,4 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,9 %**	0,6 %	0,3 %	**0,9 %**	**5,8 %**
Montréal-Nord	2,2 %	(0,0 %)	0,4 %	0,8 %	**3,3 %**	1,7 %	(0,1 %)	**1,5 %**	**4,8 %**
Outremont	2,3 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	**3,7 %**	0,6 %	(0,1 %)	**0,6 %**	**4,2 %**
Pierrefonds-Roxboro	4,2 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	**5,6 %**	1,2 %	0,4 %	**1,6 %**	**7,2 %**
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	2,7 %	0,1 %	0,4 %	0,8 %	**4,0 %**	0,7 %	0,7 %	**1,4 %**	**5,4 %**
Rosemont—La Petite-Patrie	2,5 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**3,9 %**	0,8 %	(0,0 %)	**0,7 %**	**4,7 %**
Saint-Laurent	2,7 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,1 %**	1,0 %	(0,1 %)	**0,8 %**	**4,9 %**
Saint-Léonard	1,7 %	(0,0 %)	0,4 %	0,9 %	**3,0 %**	0,7 %	0,2 %	**0,9 %**	**3,9 %**
Verdun	2,6 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	**4,0 %**	0,5 %	0,1 %	**0,6 %**	**4,6 %**
Ville-Marie	0,7 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	**2,1 %**	0,5 %	0,0 %	**0,5 %**	**2,6 %**
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	2,9 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,3 %**	0,8 %	0,1 %	**0,9 %**	**5,2 %**
Ville de Montréal	**2,6 %**	**0,0 %**	**0,5 %**	**0,9 %**	**4,0 %**	**0,7 %**	**0,2 %**	**0,9 %**	**4,9 %**

Note : Puisque la taxe relative à la voirie ne fait l'objet d'aucune variation en 2024, elle n'est pas présentée dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Variation des charges fiscales de 2023 à 2024, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales foncières
		Taxes spéciales							
	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à l'ARTM	Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sements	Sous-total	
Ahuntsic-Cartierville	2,5 %	(0,0 %)	0,5 %	1,0 %	**4,0 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**4,2 %**
Anjou	7,4 %	(0,0 %)	0,6 %	1,1 %	**9,0 %**	0,6 %	0,2 %	**0,8 %**	**9,8 %**
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	3,7 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	**5,3 %**	0,1 %	(0,0 %)	**0,0 %**	**5,4 %**
Lachine	12,3 %	(0,0 %)	0,6 %	1,2 %	**14,1 %**	0,2 %	0,0 %	**0,2 %**	**14,3 %**
LaSalle	7,6 %	0,0 %	0,6 %	1,1 %	**9,3 %**	0,3 %	0,1 %	**0,3 %**	**9,7 %**
Le Plateau-Mont-Royal	3,6 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	**5,2 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**5,3 %**
Le Sud-Ouest	4,8 %	0,1 %	0,5 %	1,0 %	**6,5 %**	0,1 %	(0,0 %)	**0,0 %**	**6,5 %**
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	2,5 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	**4,0 %**	0,2 %	(0,0 %)	**0,1 %**	**4,1 %**
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	6,2 %	0,1 %	0,5 %	1,1 %	**7,9 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**8,1 %**
Montréal-Nord	6,6 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	**8,3 %**	0,5 %	(0,0 %)	**0,4 %**	**8,7 %**
Outremont	5,9 %	(0,1 %)	0,6 %	1,1 %	**7,5 %**	0,1 %	(0,0 %)	**0,1 %**	**7,6 %**
Pierrefonds-Roxboro	2,8 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	**4,4 %**	0,1 %	0,0 %	**0,2 %**	**4,6 %**
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	6,5 %	0,1 %	0,6 %	1,0 %	**8,2 %**	0,2 %	0,2 %	**0,3 %**	**8,5 %**
Rosemont—La Petite-Patrie	5,2 %	0,1 %	0,6 %	1,1 %	**6,9 %**	0,2 %	(0,0 %)	**0,1 %**	**7,1 %**
Saint-Laurent	10,0 %	0,1 %	0,6 %	1,1 %	**11,8 %**	0,3 %	0,0 %	**0,3 %**	**12,1 %**
Saint-Léonard	7,3 %	(0,0 %)	0,6 %	1,1 %	**9,0 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**9,2 %**
Verdun	2,2 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	**3,8 %**	0,0 %	(0,0 %)	**0,0 %**	**3,8 %**
Ville-Marie	(2,3 %)	(0,2 %)	0,5 %	1,0 %	**(0,9 %)**	0,0 %	(0,0 %)	**0,0 %**	**(0,9 %)**
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	4,0 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	**5,6 %**	0,1 %	(0,0 %)	**0,1 %**	**5,7 %**
Ville de Montréal	**3,0 %**	**0,0 %**	**0,5 %**	**1,0 %**	**4,5 %**	**0,1 %**	**0,0 %**	**0,1 %**	**4,6 %**

Note : Puisque la taxe relative à la voirie ne fait l'objet d'aucune variation en 2024, elle n'est pas présentée dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Repenser la relation fiscale entre les municipalités et le gouvernement du Québec

Le monde entier vit en ce moment une période d'inflation inhabituellement élevée. Le Québec et le Canada n'y échappent pas, et les administrations municipales sont également affectées par la hausse générale des prix. L'encadré suivant illustre l'inflation annuelle observée en date du 31 août 2023, au moment où la Ville de Montréal terminait son processus budgétaire 2024.

Inflation annuelle observée au 31 août 2023

Région métropolitaine de Montréal (RMR)	Québec (prov.)	Canada
5,2 %	4,6 %	4,0 %

Source : Institut de la statistique du Québec

Calculée par rapport au même mois de l'année précédente, la hausse des prix est d'ailleurs demeurée généralement plus élevée dans la RMR de Montréal que dans l'ensemble du Québec et du Canada depuis un an.

Taux de croissance de l'Indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, Québec, Canada, données mensuelles non désaisonnalisées, août 2022 – août 2023

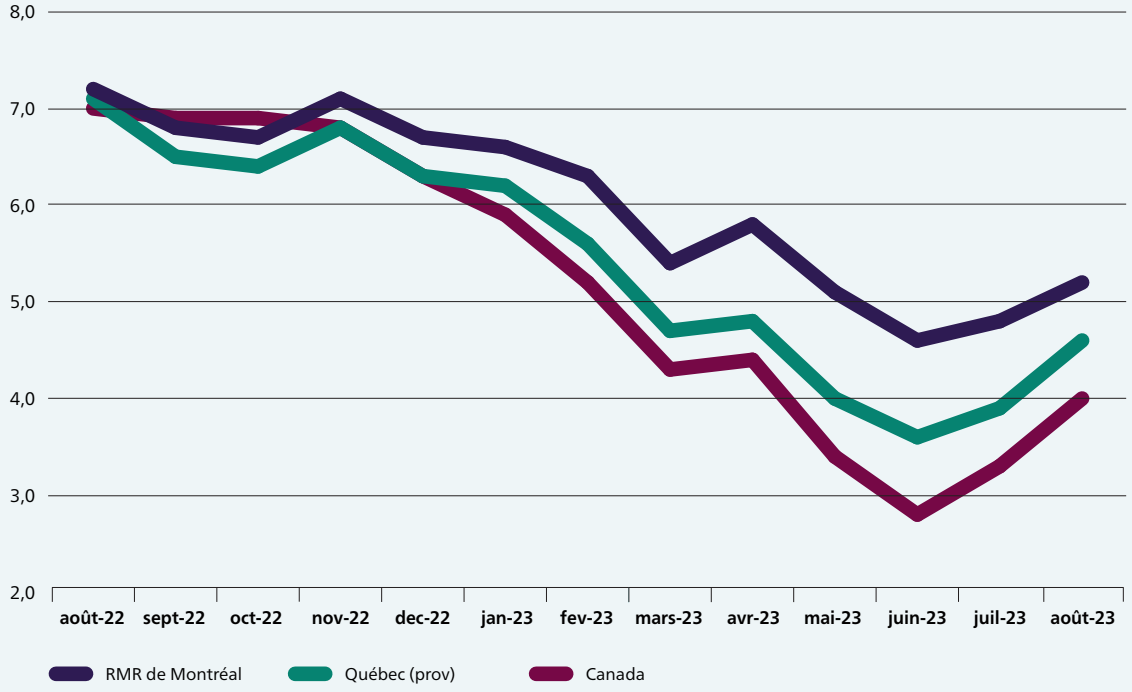

Source : Institut de la statistique du Québec

Dans ce contexte financier tendu, les municipalités et le gouvernement du Québec doivent revoir leur relation fiscale. Voici trois enjeux aux impacts significatifs pour la Ville de Montréal.

Remboursement partiel de la TVQ

Les gouvernements du Canada et du Québec retournent aux municipalités respectivement 100 % de la TPS et 50 % de la TVQ qu'elles déboursent.

Environ 40 M$ des taxes prélevées par la Ville de Montréal à ses contribuables sont donc retournées sous forme de TVQ au gouvernement du Québec, ce qui correspond approximativement à 1 % des taxes foncières. À ce montant s'ajoute une dépense annuelle de l'ordre de 60 M$ pour les projets d'immobilisation, ce qui porte le total de la TVQ versée annuellement au gouvernement du Québec à environ 100 M$.

Compensations tenant lieu de taxes versées par le gouvernement du Québec

Les gouvernements ne paient pas des taxes foncières aux municipalités, mais bien des compensations tenant lieu de taxes basées sur la valeur des immeubles qu'ils y possèdent.

Pour la majorité des immeubles du gouvernement du Québec, les compensations ne représentent pas l'équivalent des taxes non résidentielles, contrairement aux immeubles du gouvernement du Canada. Si ces compensations étaient établies en fonction des taux des taxes applicables aux immeubles non résidentiels, la Ville de Montréal récolterait entre 400 et 450 M$ de revenus additionnels.

Les compensations pour les immeubles du gouvernement sont plutôt établies à partir du taux global de taxation (TGT). Pour certains immeubles, la compensation n'est pas non plus équivalente à 100 % de ce taux.

Pour les immeubles des réseaux scolaires primaires et secondaires, le gouvernement utilise 82 % du TGT pour établir les compensations. Si les compensations étaient versées sur 100 % du TGT, la Ville de Montréal obtiendrait environ 9 M$ de revenus additionnels.

Évolution des paiements tenant lieu de taxes versés par le gouvernement du Québec à la Ville de Montréal, 2018-2024

En millions de dollars

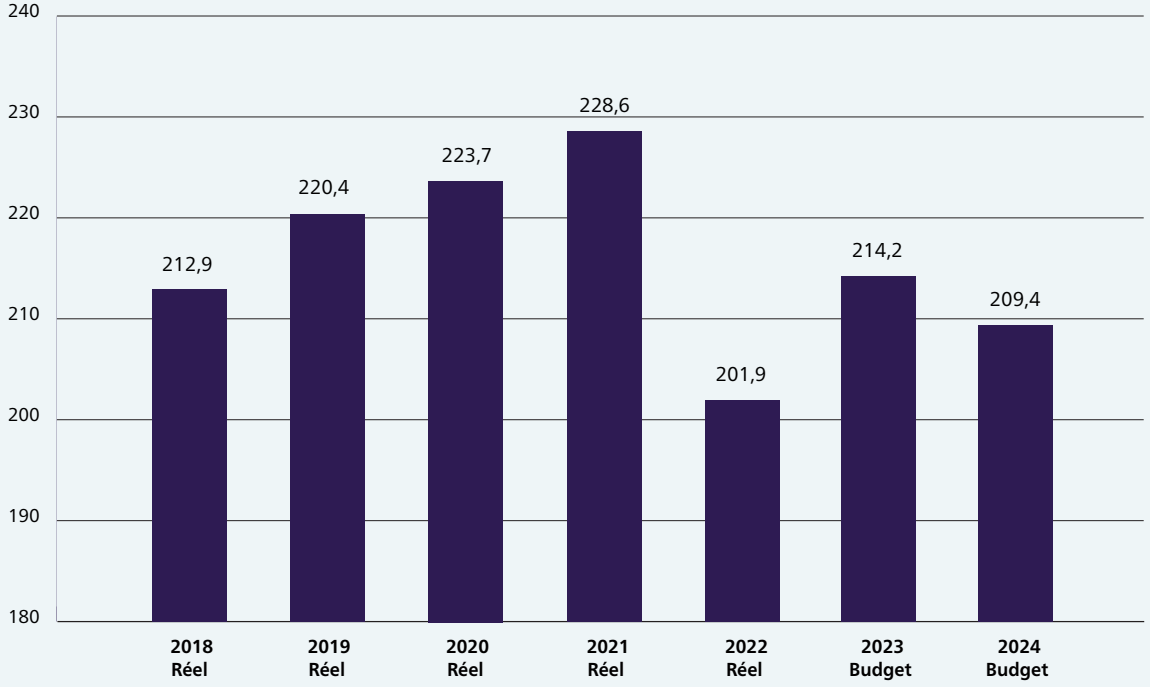

De plus, en 2022, le gouvernement du Québec a modifié sa façon de calculer les en-lieu de taxes à verser aux municipalités. Il est évalué que cette modification fait perdre à la Ville de Montréal un revenu annuel d'environ 30 M$ pour les immeubles des réseaux publics de santé et d'éducation. Depuis, même si le nombre de ces immeubles est en hausse, cet écart ne s'est pas rétabli.

Le coût important des mécanismes de reddition de compte dans l'octroi de transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux, budgétés à 594 M$ en 2024, représentent 8,5 % des revenus de la Ville de Montréal. Les transferts gouvernementaux sont toutefois octroyés sous condition du respect de multiples mécanismes de reddition de compte. Or, les coûts associés à la lourdeur de ces mécanismes sont tels, qu'ils représentent une part non négligeable des transferts. Selon une étude récente de l'UMQ portant sur les exigences gouvernementales en reddition de compte, les coûts de ces dernières représenteraient plus de 300 M$ annuellement pour les municipalités québécoises.

Une simplification et une harmonisation des mécanismes de reddition de compte imposés mènerait à un gain en efficience qui bénéficierait autant aux municipalités qu'au gouvernement.

Faits saillants

Budget 2024 et PDI 2024-2033 : Une métropole résiliente et forte

Avec un budget de fonctionnement équilibré de 6,99 G$ pour 2024 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de 23,9 G$, la Ville de Montréal se mobilise pour bâtir une métropole durable, inclusive et résiliente. La métropole, qui contribue à plus du tiers du PIB du Québec, continuera à jouer son rôle de moteur économique pour la province, en misant autant sur des stratégies axées sur le long terme, que sur des solutions concrètes et adaptées aux enjeux actuels.

Assurer la qualité des services

La Ville réitère son engagement à offrir des infrastructures et des services de qualité aux citoyennes et citoyens, tout en optimisant la gestion de ses ressources pour générer des économies récurrentes. En 2024, elle poursuivra la revue de ses activités et programmes, afin de veiller à ce qu'ils répondent à sa mission, ses champs de compétence, son plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles. Cet exercice collaboratif et innovant tient également compte de la capacité de payer des contribuables, dans le but d'assurer une plus grande équité sociale et territoriale dans les services offerts à la population, tout en optimisant l'efficacité de l'organisation.

Adapter le financement municipal aux nouvelles réalités

Consciente des besoins et des aspirations de la population, que ce soit en matière de logement, de sécurité urbaine, de mobilité, de résilience aux changements climatiques ou d'inégalités sociales, la Ville mesure l'ampleur des attentes et des charges qui lui incombent, bien au-delà du cadre municipal traditionnel.

C'est face à ces réalités qu'elle travaille à définir un nouveau cadre fiscal, pour diversifier ses sources de revenus, tout en recherchant un juste équilibre budgétaire, qui respecte la capacité de payer de la population, sans pénaliser les générations futures.

Le Sommet sur la fiscalité municipale, un exercice de collaboration historique qui a rassemblé à l'automne 2023 les plus grandes villes du Québec, a par ailleurs permis de discuter de ces enjeux.

Intégrer un budget climat

Nouveauté du budget 2024, l'ajout au processus budgétaire d'une section climat, qui regroupe le Plan climat de la Ville, y compris un test et un budget climat, ainsi que la liste des investissements liés à l'adaptation climatique. Une décision innovante qui permet de prendre en compte les questions climatiques et environnementales dans toutes les décisions de la Ville.

Transition écologique et adaptation aux changements climatiques

Plus que jamais déterminée à répondre à l'urgence climatique, la Ville poursuit le déploiement du Plan climat 2020-2030 et de ses 46 mesures. Elle dévoile également son tout premier budget climat, qui permet de transposer ses objectifs et stratégies climatiques en mesures concrètes, réalisables et financées. Quant aux projets phares de 2024, l'accent sera mis sur des enjeux prioritaires, comme l'adaptation aux changements climatiques et la gestion de l'eau.

Adopter un budget climat

Fidèle aux engagements pris dans le cadre du Plan climat 2020-2030, la Ville a revu ses règles de gouvernance pour intégrer l'impact climatique et environnemental à toutes ses décisions.

Cette première version du budget climat pave ainsi la voie vers une gouvernance climatique entièrement intégrée au processus budgétaire. Les actions et les décisions ayant un impact climatique seront désormais proposées, adoptées, mises en œuvre, suivies et rapportées en fonction du cycle budgétaire.

S'adapter aux changements climatiques

Consciente de l'importance de poser des gestes concrets, la Ville s'est engagée à consacrer 10 à 15 % de son PDI dans des investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques, principalement dans des infrastructures naturelles et hybrides.

Un budget climat pour

- Définir la limite maximale d'émission de la collectivité montréalaise pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050
- Prioriser les actions à mettre en œuvre pour respecter les engagements climatiques de la Ville
- Assurer un suivi des cibles et des objectifs, en effectuant des ajustements au besoin
- Déterminer le financement requis

Photo : Mathieu Sparks

Anticiper les évènements de pluies intenses

De nouveaux aménagements de surface seront développés dans des parcs et des places publiques pour absorber et drainer l'eau lors d'épisodes de pluies abondantes, une mesure qui accélère la transition écologique, tout en améliorant la qualité des milieux de vie.

Dans les deux prochaines années, la Ville réalisera ainsi 400 aménagements de trottoirs et une trentaine de parcs résilients supplémentaires, répartis sur l'ensemble du territoire.

Infrastructures naturelles et hybrides
240,6 M$ au PDI en 2024

Plan directeur de drainage (construction d'ouvrages de rétention)
527,8 M$ au PDI 2024-2033

Optimiser la gestion de l'eau

En 2024, d'importantes sommes seront affectées à l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, et comprennent la poursuite du remplacement des entrées de service en plomb, initiative amorcée depuis 2021.

Afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville allouera par ailleurs de fortes sommes à d'autres infrastructures de l'eau, comme les usines d'eau potable, de désinfection des eaux usées, ainsi que divers réservoirs et stations de pompage. Ces projets d'envergure généreront de nombreuses retombées positives : diminution des risques pour la santé humaine, protection de la faune et de la flore aquatique du Saint-Laurent, réduction considérable des émissions de GES et valorisation de matières résiduelles.

Branchements au plomb
673,4 M$ au PDI 2024-2033

Usines d'eau potable
426,5 M$ au PDI 2024-2033

Station d'épuration et réseau d'intercepteurs
274,8 M$ au PDI 2024-2033

Projet de désinfection des eaux usées
563,9 M$ au PDI 2024-2033

Photo : Mathieu Sparks

Montréal, leader en transition écologique

La Ville exerce un leadership fort en matière de transition écologique sur la scène locale et internationale, et appuie les travaux de plusieurs organismes de renom. Montréal a notamment eu le privilège d'être la ville hôte de la COP15 sur la biodiversité, qui a débouché sur l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal. Elle fait partie du Groupe consultatif pour les autorités locales et régionales du Secrétaire général de l'ONU et soutient l'implantation d'un Bureau de programme d'ONU-Habitat à Montréal, sur les solutions urbaines liées à la biodiversité et aux changements climatiques.

Elle participe de plus au Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board ou ISSB), qui vise à créer des normes de divulgations financières environnementales communes. Elle accueille également un bureau de l'ISSB. Par ailleurs, Montréal s'est récemment hissée à la 12e place du classement mondial des villes de finance verte et durable, ce qui la classe au premier rang des villes canadiennes et au 5e rang des villes nord-américaines. Cette reconnaissance confirme, une fois de plus, le leadership de la métropole dans ce domaine.

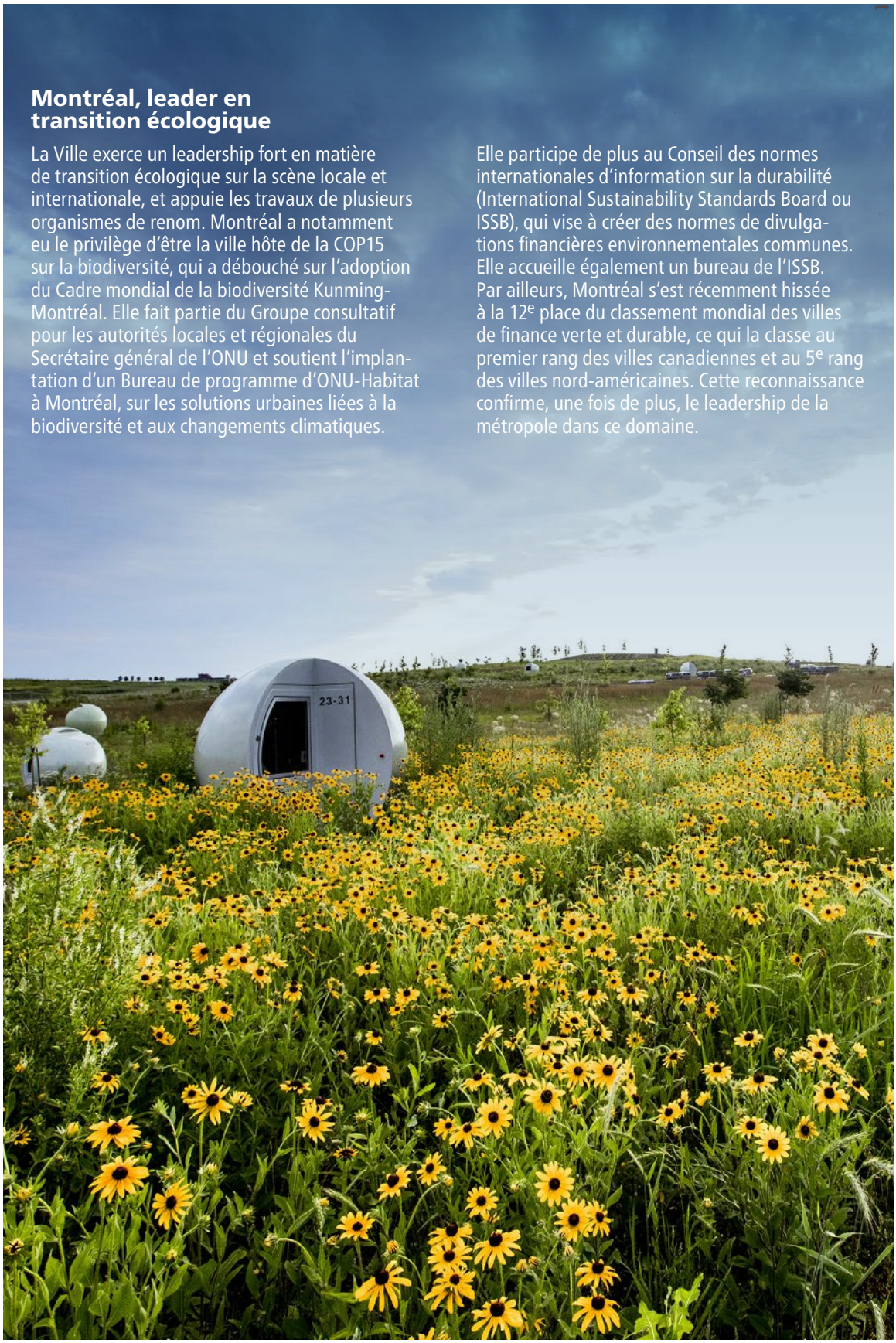

Photo : Frédérique Ménard-Aubin

Habitation

Consciente que l'accès au logement représente un enjeu grandissant pour de nombreux ménages montréalais, la Ville s'engage plus que jamais à accélérer le développement de logements sociaux et abordables, et à appuyer l'ensemble de l'offre résidentielle. Guidée par une stratégie à long terme, elle continuera de déployer des actions concrètes pour acquérir et protéger des bâtiments résidentiels existants ou des terrains, tout en soutenant les familles à revenu modeste et les personnes vulnérables.

Répondre de façon concertée à la crise du logement

Rareté des logements, augmentation des loyers, taux d'intérêt à la hausse : la crise du logement touche, de près ou de loin, l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais. Face à ces défis de taille, la Ville continuera de mobiliser ses partenaires, notamment dans le cadre des travaux du Chantier Montréal abordable, afin d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux besoins de la population.

Accélérer l'offre résidentielle

Résolue à favoriser la construction de logements sociaux et abordables, la Ville multipliera les initiatives pour développer des logements et acquérir des immeubles, en exerçant son droit de préemption.

Dans l'optique d'appuyer le développement de projets immobiliers stratégiques, la cellule facilitatrice étendra son plan d'action à l'ensemble du territoire en 2024. Sa mission : assouplir les processus d'approbation et le cadre réglementaire, tout en encourageant la collaboration entre les secteurs immobilier, communautaire et les différentes parties prenantes.

Résolue à promouvoir le développement de logements sociaux et abordables, la Ville testera de nouveaux leviers d'intervention, afin de soutenir le développement de projets, tant sur le plan réglementaire que financier. Elle lancera en parallèle des appels de propositions, pour mettre à disposition des terrains qui seront destinés à la construction de logements sociaux et abordables.

Protéger les plus vulnérables

L'accent sera aussi mis sur la sécurisation de refuges et la protection de maisons de chambres, pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. En 2023, 5 maisons de chambres et 2 immeubles de logements abordables ont été sauvegardés, pour un total de 209 unités. Par ailleurs, 421 unités à l'intention de personnes vulnérables sont, à ce jour, livrées ou en cours dans le cadre du volet ville de l'Initiative pour la Création Rapide de Logements (ICRL). Du côté de Ville-Marie, l'Îlot Voyageur Sud, occupé de façon transitoire par des organismes communautaires, évoluera vers un projet à vocation résidentielle, assorti de logements abordables, sociaux et privés locatifs.

Acquisition de terrains pour le développement de logements abordables, sociaux et communautaires
555,3 M$ au PDI 2024-2033

Photo : Mathieu Sparks

Sécurité urbaine

Parce que la sécurité est une des priorités essentielles de la Ville, tous les efforts sont déployés pour continuer d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires. En collaboration avec des acteurs stratégiques et locaux, elle a récemment présenté les composantes de son modèle montréalais pour une ville sécuritaire, axé sur la prévention de la violence et l'action collective.

Se rapprocher des populations

Les équipes du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) travailleront à renforcer leurs liens avec les populations pour mieux les connaître, dans toute leur diversité; pour comprendre leurs enjeux et leurs besoins; et ultimement, pour mieux les servir.

D'ici la fin de l'année 2024, la Ville prévoit atteindre un effectif de 225 policières et policiers supplémentaires, dotés de profils diversifiés et représentatifs des communautés desservies.

Sur le plan de la prévention des incendies, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) recrutera 33 spécialistes en prévention des incendies.

En parallèle, le SIM terminera l'analyse et la rédaction du nouveau schéma de couverture de risques, qui sera présenté aux instances de l'agglomération en 2024.

Prévention en sécurité urbaine
6,5 M$ au budget 2024

Embauche de spécialistes en prévention des incendies
1,3 M$ au budget 2024

Photo : Véronique Lussier

Photo : Véronique Lussier

Favoriser la cohabitation sociale

L'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), composée d'une trentaine d'intervenantes et d'intervenants psychosociaux de première ligne, vise à aider les personnes en situation de conflit ou de détresse dans l'espace public et à faciliter la cohabitation. En 2024, ces services disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 seront déployés dans 4 arrondissements supplémentaires, pour un total de 8 arrondissements couverts.

ÉMMIS
10 M$ au budget 2024

Renforcer la sécurité routière en plaçant les piétons au cœur des priorités

Déterminée à assurer la sécurité des piétons de tous âges dans les rues de la métropole, la Ville de Montréal progressera dans la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation, en ciblant des intersections clés et des lieux fréquentés.

Elle accordera une attention particulière aux zones scolaires, en augmentant ses embauches pour atteindre un effectif de plus de 640 brigadières et brigadiers, en plus de sécuriser une vingtaine d'intersections supplémentaires aux abords d'écoles et de CPE.

En collaboration avec différents partenaires, la Ville continuera la mise en œuvre du plan d'action Vision Zéro, qui vise à réduire à zéro le nombre de personnes mortes ou gravement blessées sur les routes d'ici 2040.

Elle misera aussi sur des actions concrètes, comme l'ajout de feux prioritaires pour les piétons, la sécurisation d'axes cyclables, ou encore des temps de traverse allongés et des aménagements urbains améliorés.

Vision Zéro : mesures de sécurisation
150 M$ au PDI 2024-2033

Entente de travail et embauche de brigadières et brigadiers
3 M$ au budget 2024

Programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation
180 M$ au PDI 2024-2033

Services de proximité

La Ville travaille sans relâche pour offrir des services fiables, efficaces et adaptés aux besoins de la population, tout en privilégiant des approches durables et respectueuses de l'environnement. Cette vaste gamme de services couvre de nombreux domaines : propreté, collecte des matières résiduelles, gestion des chantiers, déneigement, loisirs, activités culturelles et sportives, ainsi que les parcs et les espaces verts. Aux quatre coins de la métropole, les équipes sont sur le terrain pour améliorer au quotidien la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

Photo : Myriam Baril-Tessier

Enraciner la nature en ville

Désireuse de mettre en valeur ses espaces verts et d'encourager un mode de vie actif, la Ville poursuivra la réalisation du Plan nature et sports. Elle se penchera notamment sur l'aménagement, le verdissement et la revalorisation de parcs et d'espaces publics, afin d'offrir à la population un contact avec la nature et une diversité d'activités extérieures.

En plus du développement de nouveaux grands parcs, des travaux sur les accès au site emblématique du Mont-Royal seront au programme en 2024, pour une expérience de visite plus sécuritaire et conviviale.

Grands parcs, protection des milieux naturels et forêt urbaine
551,7 M$ au PDI 2024-2033

Parcs et espaces verts locaux
57 M$ au PDI 2024-2033

Parc du Mont-Royal
100,8 M$ au PDI 2024-2033

Répondre aux besoins du quotidien

Été comme hiver, les équipes de la Ville continueront à parcourir chaque jour les rues de la métropole pour offrir aux citoyennes et aux citoyens des espaces publics propres, agréables et sécuritaires.

La Ville portera une attention particulière aux infrastructures et installations municipales, afin d'améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie urbaine.

Par ailleurs, des sommes importantes seront investies pour la transformation de nombreux milieux de vie à travers la métropole. Des projets de rénovation et de développement d'installations sportives verront ainsi le jour.

En plus du budget que les arrondissements consacrent à la propreté, la Ville investira 3,2 M$ en 2024 pour assurer la propreté de certaines artères clés.

La Ville poursuivra l'optimisation des services de collecte de matières résiduelles, pour faciliter le tri et réduire son impact environnemental. Elle finalisera par ailleurs le déploiement de la collecte des matières organiques.

Entretien et construction d'équipements aquatiques
423,1 M$ au PDI 2024-2033

Développement d'installations sportives
261,5 M$ au PDI 2024-2033

Déneigement
86 M$ au budget 2024

Collecte et transport des matières résiduelles
135,7 M$ au budget 2024

Aménagement de jardins communautaires et collectifs
10 M$ au PDI 2024-2033

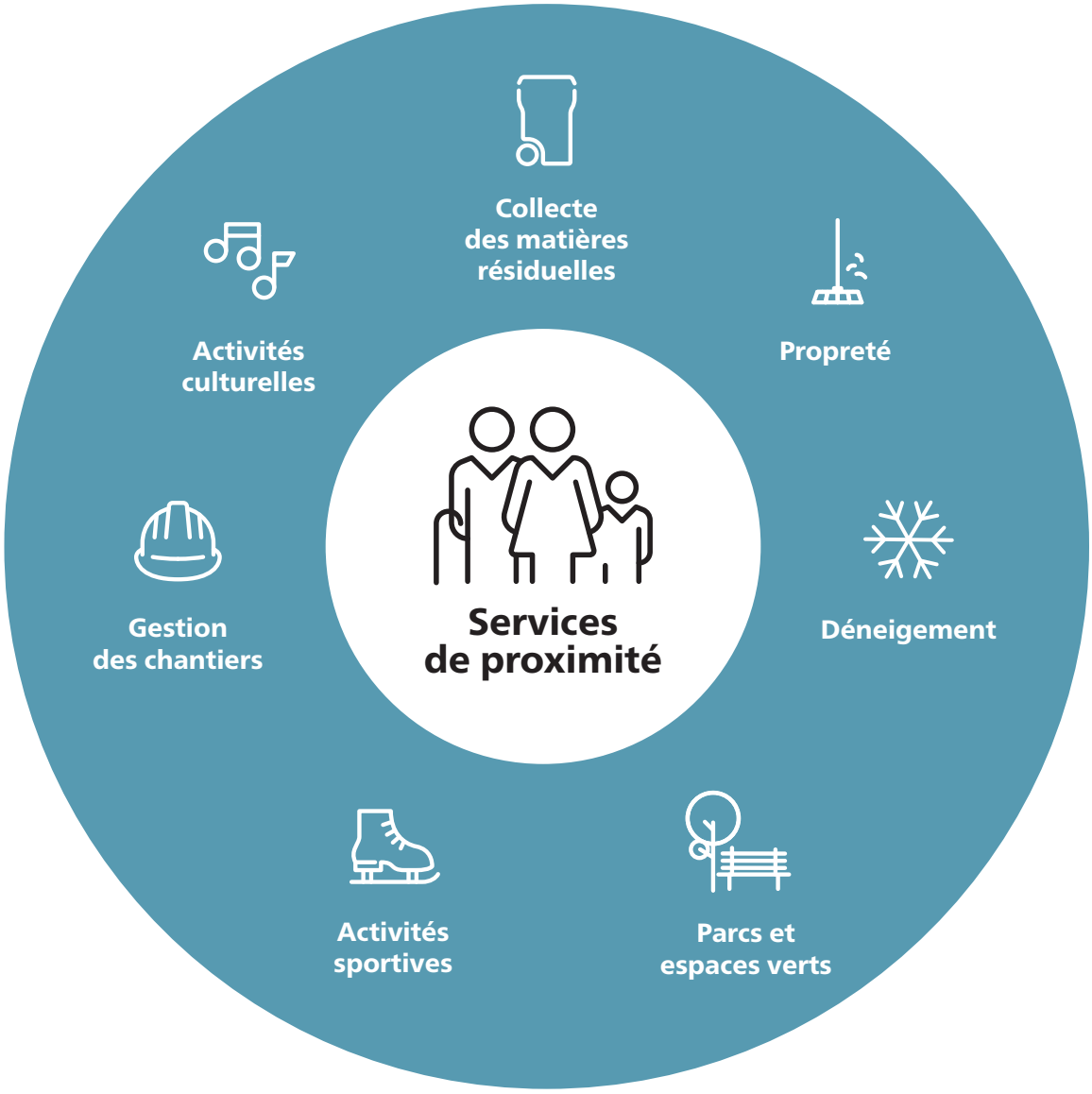

Vie culturelle

La Ville accorde une importance fondamentale à la culture. Elle mise sur une collaboration fructueuse avec de nombreux organismes et partenaires pour améliorer constamment l'accessibilité, la diversité et la richesse de l'offre culturelle à travers la métropole.
En 2024, les priorités demeurent axées sur la transition écologique, la réconciliation avec les peuples autochtones, ou encore la valorisation de la langue française. La Politique de développement culturel, qui sera élaborée en 2024, y fera par ailleurs écho.

Photo : Sylvain Légaré

Développer des infrastructures culturelles accueillantes

Dans la prochaine année, la Ville poursuivra, entre autres, la planification des travaux dans plusieurs bibliothèques, dont Saint-Charles et Marie-Uguay dans le Sud-Ouest, ainsi qu'à Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Montréal-Nord.

Du côté des maisons de la culture, la priorité sera donnée à la planification des travaux de la Maison de la culture Ahuntsic et de deux projets de mise à niveau de maisons de la culture, à Rosemont–La Petite-Patrie et Lachine. Toujours dans l'optique d'offrir des environnements accessibles et innovants, les travaux des trois projets d'espaces culturels mixtes (Centre Sanaaq, Centre Cœur-Nomade et Centre Espace-Rivière) suivront leur cours.

Réseau des bibliothèques
379 M$ au PDI 2024-2033

Maisons de la culture[2]
4 M$ au PDI 2024-2033

Espaces culturels mixtes[3]
113,8 M$ au PDI 2024-2033

Soutenir des projets phares

La Ville appuiera le rayonnement d'événements et de projets emblématiques au centre-ville. Au cœur du Quartier des spectacles, le MEM – Centre des mémoires montréalaises, inauguré à l'automne 2023, fera redécouvrir Montréal à travers une multiplicité de points de vue et d'expériences.

MEM
3,3 M$ au budget 2024

2 Les arrondissements participent également au financement.
3 Sanaaq : 36,9 M$; Cœur-Nomade : 36,9 M$; Espace-Rivière : 59,8 M$.

Préserver le patrimoine

Le patrimoine de Montréal constitue une richesse que la Ville protège et valorise au fil des années. Divers chantiers se poursuivront en 2024, dont la réalisation d'un inventaire des bâtiments à valeur patrimoniale construits avant 1940.

Restauration d'immeubles municipaux patrimoniaux
22,4 M$ au PDI 2024-2033

Mise en valeur du Vieux-Montréal
34,1 M$ au PDI 2024-2033

Miser sur la culture pour bâtir une ville plus inclusive et plus verte

En 2024, la Ville continuera à déployer des programmes de soutien aux organismes culturels, qui diffuseront une grande variété d'événements et d'activités axées sur les rencontres, le dialogue et la diversité. En parallèle, elle proposera des ateliers de sensibilisation aux enjeux de transition écologique, ainsi que des expositions et des activités sur des thèmes comme la diversité et l'inclusion, ou encore la réconciliation avec les peuples autochtones.

Soutien aux organismes culturels
36,8 M$ au budget 2024

Entente sur le développement culturel liée à des projets avec des artistes et organismes autochtones
0,2 M$ au budget 2024

Valoriser la langue française

En 2024, Montréal consolidera sa position de métropole francophone des Amériques. Elle poursuivra la mise en œuvre de son Plan d'action en matière de valorisation de la langue française 2021-2024, en soutenant un grand nombre d'initiatives et d'événements, dont 200 ateliers de francisation et 1000 activités de développement de la lecture à travers son réseau de bibliothèques.

Photo : Mathieu Sparks

Mobilité et développement urbain

Parce qu'une organisation du territoire cohérente favorise le bien-être des communautés, la Ville est résolue à développer des quartiers inclusifs, résilients et axés sur des réseaux structurants de mobilité active et collective. Par ailleurs, le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, en cours d'élaboration, proposera des solutions d'aménagements innovantes pour bâtir le Montréal de demain.

Concevoir des milieux de vie inclusifs et résilients

La Ville poursuivra le développement de quartiers centrés sur le transport collectif et actif, ainsi que sur une offre résidentielle, commerciale et industrielle riche.

Les zones ciblées en priorité sont les secteurs Lachine-Est, Namur-Hippodrome–Cavendish, Louvain-Est, des Faubourgs et Bridge-Bonaventure.

Déterminée à améliorer la mobilité durable et à implanter des modes structurants de transport en commun, la Ville mettra en place un bureau de projet pour les secteurs de Namur-Hippodrome–Cavendish et Lachine-Est.

Lachine-Est
86,5 M$ au PDI 2024-2033

Namur-Hippodrome–Cavendish
298,1 M$ au PDI 2024-2033

Louvain-Est
66,7 M$ au PDI 2024-2033

Secteur des Faubourgs
393,9 M$ au PDI 2024-2033

Bridge-Bonaventure
124 M$ au PDI 2024-2033

Photo : Mathieu Sparks

Photo : Julien Perron-Gagné

Mettre plein cap sur le vélo

La Ville bonifiera ses investissements pour entretenir et étendre son Réseau express vélo (REV), en implantant notamment 5,3 km de pistes cyclables sur les axes Saint-Antoine et Saint-Jacques.

Elle bonifiera son appui à l'offre de vélos en libre-service BIXI en augmentant de 50 % la flotte actuelle sur une période de cinq ans. Dès 2024, elle ajoutera plus de 1000 vélos et installera près de 100 stations supplémentaires.

Réseau express vélo et réseau cyclable
300 M$ au PDI 2024-2033

Vélos en libre-service
113,2 M$ au PDI 2024-2033

Offrir BIXI à l'année

Enfin, un projet pilote de service BIXI disponible à l'année sera déployé sur une zone de 100 km^2 à travers 7 arrondissements. Environ 150 des 850 stations BIXI seront maintenues pendant l'hiver et 2000 vélos équipés de pneus à crampons seront mis à disposition.

Propulser le transport collectif

La Ville accélèrera ses efforts pour soutenir le développement d'une offre de transport collectif riche, diversifiée et adaptée aux besoins de la population.

Ainsi, les projets clés entamés ces dernières années poursuivront sur leur lancée, en particulier le prolongement de la ligne bleue et la création d'axes de mobilité durable sur Jean-Talon et Henri-Bourassa.

Enfin, les résidentes et résidents de l'agglomération de Montréal âgés de 65 ans et plus continueront de bénéficier de la gratuité des transports collectifs.

Ligne bleue
154,8 M$ au PDI 2024-2033

Gratuité STM pour les personnes de 65 ans et plus
34,3 M$ au budget 2024

Optimiser l'efficacité du réseau routier

Dans l'optique de faciliter les déplacements, la Ville renforcera les interventions de l'Escouade mobilité, qui patrouille sur les routes au quotidien pour améliorer la circulation. L'Escouade veillera par ailleurs à sensibiliser les gens au respect de nouvelles règles liées aux travaux et chantiers.

En outre, pour prolonger la durée de vie utile des chaussées et notamment pour réparer les nids-de-poule, la Ville maintiendra ses investissements dans le réseau artériel et local.

Escouade mobilité
2 M$ au budget 2024

Programmes de planage-revêtement
841,3 M$ au PDI 2024-2033

Solidarité, inclusion et participation

La Ville de Montréal place l'humain au cœur des priorités. Décidée à bâtir des milieux de vie inclusifs et résilients, elle consacre une attention toute particulière aux enjeux de sécurité, d'équité, d'accessibilité et d'inclusion. Elle encourage également les citoyennes et citoyens à s'impliquer davantage et à participer à la prise de décisions, pour imaginer ensemble l'avenir de Montréal.

Renforcer l'équité territoriale

Résolue à offrir des milieux de vie innovants et durables, la Ville a mis au point l'approche Quartiers inclusifs et résilients (QIR), qui mise sur un accès équitable aux services et aux infrastructures, notamment en matière de mobilité, d'habitation et d'espaces verts. En 2024, cette approche sera expérimentée dans 3 milieux témoins : les quartiers Saint-Pierre à Lachine, Sainte-Marie à Ville-Marie et Nord-Est à Montréal-Nord.

Dans les dernières années, la Ville a développé l'indice d'équité des milieux de vie, dans le but de mesurer les inégalités territoriales et de cibler les financements et projets à prioriser. Son déploiement à l'échelle de la métropole se poursuivra en 2024.

Quartiers inclusifs et résilients
29 M$ au PDI 2024-2033

Photo : Frédéric Campeau

Accélérer le virage de l'inclusion

En 2024, la Ville redoublera d'efforts pour lutter contre les discriminations et favoriser l'inclusion. Elle continuera la mise en œuvre de plus de 500 initiatives liées à ces priorités, comme des projets de prévention de la violence chez les jeunes, du soutien en sécurité alimentaire auprès des populations vulnérables, un appui au rapprochement interculturel, des plans de lutte contre le racisme et les discriminations, ou encore l'implantation d'un fonds pour les personnes migrantes sans statut et à statut d'immigration précaire.

Désireuse d'offrir des services municipaux plus inclusifs et adaptés aux besoins des communautés, elle avancera dans le déploiement de sa stratégie en accessibilité universelle. Ce vaste chantier vise à faire de Montréal une ville accessible à tout le monde en investissant dans des aménagements, des infrastructures et des bâtiments municipaux.

En 2024, les contributions de soutien à de nombreux programmes d'aide aux personnes en situation d'itinérance se poursuivront.

Ces initiatives permettront de financer des projets de cohabitation sociale et d'intervention dans l'espace public, ainsi que des projets d'insertion sociale.

Programme d'aide aux personnes en situation d'itinérance
6,5 M$ au budget 2024

Programme d'accessibilité universelle des bâtiments municipaux
30 M$ au PDI 2024-2033

Programme d'aménagement urbain inclusif
54,5 M$ au PDI 2024-2033

Photo : Mathieu Sparks

Un guichet unique pour les plaintes et signalements

La Ville s'engage au quotidien pour lutter contre le racisme et toutes les formes de discrimination, afin de cultiver un environnement de travail où chaque personne peut s'épanouir et se développer. Elle a accéléré ce virage organisationnel en mettant en place un guichet unique, qui a généré la création de 6 postes et qui a transformé le processus de traitement des plaintes au sein de l'organisation.

Son fonctionnement est simple : les personnes qui souhaitent déposer une plainte ou un signalement sont accompagnées de façon empathique, sécuritaire et confidentielle, tout en ayant l'assurance qu'un suivi du processus d'enquête sera effectué. Lieu d'écoute et de soutien, le guichet unique est accessible par téléphone à tout le personnel de la Ville depuis l'automne 2023.

Guichet unique
1,2 M$ au budget 2024

Réaliser des idées citoyennes

Le budget participatif offre à la population une occasion concrète de décider de l'utilisation d'une partie du budget municipal. Chaque année, les gens proposent des idées d'aménagements ou d'équipements municipaux, et sont ensuite invités à voter pour les projets que la Ville réalisera.

En 2024, la Ville progressera dans la réalisation des projets sélectionnés lors des deux premières éditions. En parallèle, elle lancera la troisième édition, dotée d'une enveloppe de 45 M$ et axée sur les mêmes thèmes que la précédente, soit la jeunesse, l'équité et la sécurité.

Projets phares des éditions précédentes

- Quinze mini-forêts aménagées dans cinq arrondissements pour augmenter la canopée en ville et offrir des lieux de ressourcement et de déconnexion.
- Le corridor écologique du grand Sud-Ouest, qui relie différents espaces de biodiversité entre LaSalle et Le Sud-Ouest, en plus de renforcer la présence de la nature en ville.
- Plus de 125 fontaines d'eau installées dans six arrondissements pour faciliter l'accès à l'eau potable dans les lieux publics et réduire la consommation de bouteilles d'eau à usage unique.

Budget participatif
555 M$ au PDI 2024-2033

Évolution des investissements annuels inscrits au PDI 2024-2033 pour la réalisation des projets lauréats du budget participatif

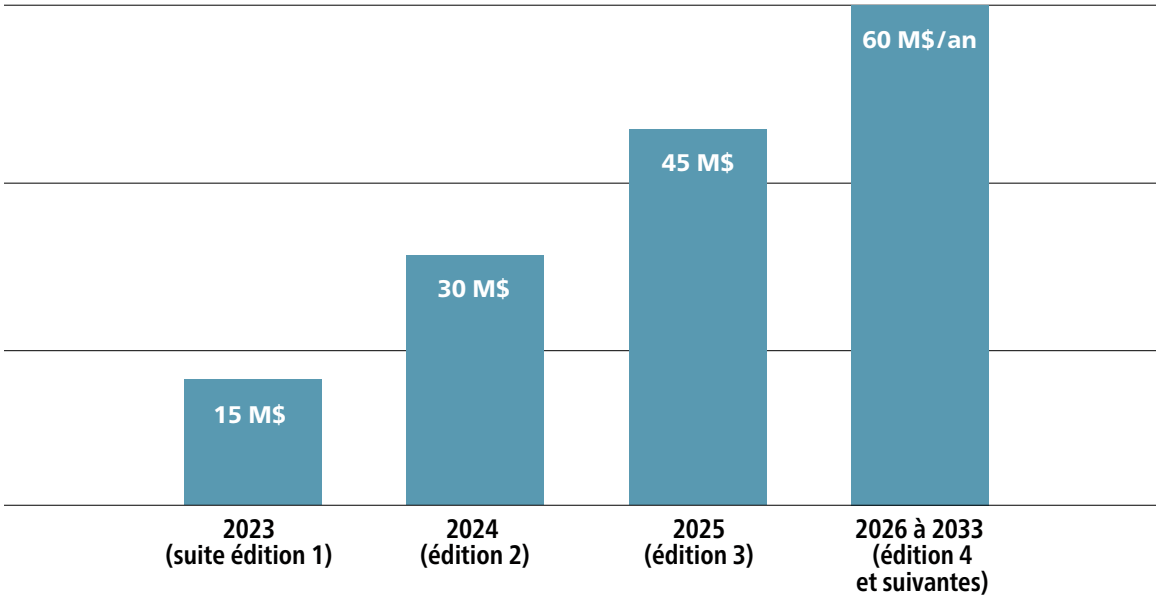

Développement économique

Plus que jamais décidée à bâtir un avenir durable et prospère, la Ville entend stimuler l'économie de demain en privilégiant l'innovation, l'inclusion et la créativité. Elle poursuivra ses efforts pour renforcer l'attractivité du centre-ville, tout en accompagnant les commerces et entreprises locales. Soucieuse de favoriser l'essor de l'Est de Montréal, elle consacrera également une attention soutenue à sa revitalisation.

Photo : Mathieu Sparks

Propulser l'économie de la métropole

En 2023, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec ont renouvelé l'entente de Planification économique conjointe 2022-2025. Assortie d'une aide financière pouvant atteindre 150 M$, cette entente vise à établir des orientations communes et un cadre d'intervention en matière de développement économique.

Dynamiser le centre-ville

Un ambitieux programme de valorisation et de développement du cœur économique et culturel de la métropole sera déployé en 2024. Adapté aux réalités actuelles et aux nouvelles tendances, il offrira une diversité d'activités, y compris un calendrier de rendez-vous hivernaux festifs qui mettront en valeur la culture, la créativité montréalaise et le caractère distinctif du centre-ville. Il permettra par ailleurs de renforcer le développement de milieux de vie vibrants et sécuritaires, en misant sur une expérience de mobilité active et collective améliorée.

Stratégie centre-ville
10 M$ au budget 2024

Soutenir les entreprises montréalaises

La Ville favorisera la croissance d'entreprises et de commerces locaux, en collaboration avec ses partenaires socio-économiques, tout en affirmant son leadership en matière de transition écologique, de durabilité et d'inclusion. Afin d'attirer de nouvelles entreprises innovantes et de retenir celles en croissance, elle facilitera l'accès à l'accompagnement et au financement, par le biais d'accélérateurs et d'incubateurs. Elle appuiera aussi les entreprises d'économie sociale dans l'amélioration de leur impact et dans l'élaboration de solutions innovantes et ancrées dans les territoires. Elle accordera par ailleurs une attention particulière aux entreprises qui misent sur la circularité, celles issues de la diversité, ainsi qu'au secteur de la gastronomie.

Appui aux entreprises montréalaises
17,3 M$ au budget 2024

Offrir des rues piétonnes en été

Vibrantes, accessibles et animées, les rues piétonnes sont devenues au fil des années une signature de l'été montréalais. De retour en 2024 pour une nouvelle saison estivale, elles continueront à dynamiser la vitalité des quartiers, tout en mettant à l'honneur les commerces locaux.

Piétonnisation des rues
4 M$ au budget 2024

Accélérer la transformation de l'Est de Montréal

La Ville jouera un rôle clé dans la transformation de l'économie québécoise en donnant à l'Est de Montréal l'impulsion nécessaire à sa relance. Plus important projet de revitalisation industrielle au Canada, la concrétisation de ce vaste chantier de 30 km^2 s'appuiera sur la réhabilitation de terrains contaminés et sur l'arrivée de transports collectifs majeurs, comme le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, le service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX et un projet de transport structurant. Le renouveau de l'Est passera également par une dynamique entrepreneuriale revisitée, qui favorisera la création de milieux de vie et de travail de qualité, axés sur la transition écologique, l'économie circulaire et les technologies propres.

Revitalisation de l'Est de Montréal
108,9 M$ au budget 2024

Collecteur industriel
79 M$ au PDI 2024-2033

Photo : Caroline Perron

Programme décennal d’immobilisations 2024-2033

Un PDI de 23,9 G$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes.

Planifier à long terme

La Ville présente son quatrième PDI, un exercice qui lui permet d'adopter une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite déployer, tout en les planifiant de manière stratégique et intégrée, dans un contexte où le vieillissement des infrastructures demeure un enjeu prioritaire.

S'aligner sur les orientations stratégiques de Montréal 2030

Les investissements réalisés dans le cadre du PDI 2024-2033 prennent en compte les priorités du plan stratégique Montréal 2030. Plusieurs outils ont été mis en place pour évaluer leur contribution aux orientations stratégiques du plan, comme la transition écologique, ou la solidarité, l'équité et l'inclusion. Ainsi, conformément au plan climat, 10 à 15 % des investissements inscrits au PDI sont consacrés à l'adaptation aux changements climatiques. Un test climat mesure également la contribution à la réduction des émissions de GES. D'autre part, l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) veille à tenir compte des réalités et besoins particuliers des personnes, dans toute leur diversité. Enfin, la revue des activités et des programmes vise à offrir des services de qualité et une plus grande équité sociale et territoriale, tout en optimisant la gestion des ressources.

Adopter une approche rigoureuse, responsable et équilibrée

Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2024-2033 s'élèvent à 23 896 M$. La protection des éléments des actifs représente 67,1 % des investissements, alors que la mise aux normes, l'acquisition, l'installation et la construction d'infrastructures comptent pour 32,9 %. Cette répartition permet de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures, dans le but de s'adapter aux besoins et réalités actuelles, tout en offrant des services de qualité aux Montréalaises et Montréalais.

Prioriser les infrastructures vieillissantes

Depuis 2015, la Ville a consacré une attention soutenue à l'entretien et au maintien des infrastructures, notamment celles de l'eau et du réseau routier. Maintenant dotée d'une meilleure connaissance de l'état réel de ses infrastructures, elle est en mesure de mieux cibler les investissements et d'en optimiser les coûts.

Parce que les besoins demeurent importants, la Ville compte investir 12 496 M$ au cours de la prochaine décennie dans les infrastructures de l'eau et du réseau routier, soit 52 % des investissements des 23,9 G$ prévus dans le PDI 2024-2033.

Miser sur les installations municipales

Grande propriétaire immobilière, la Ville prévoit investir 4 606,1 M$ dans l'entretien de ses bâtiments et terrains, de même que dans le développement de nouveaux projets. Par exemple, le PDI 2024-2033 comporte plusieurs programmes consacrés :

- à la protection de l'actif immobilier (414,4 M$);
- au réseau des bibliothèques (379 M$);
- aux actifs immobiliers du SPVM et du SIM (297,2 M$);
- à l'Espace pour la vie (267,4 M$);
- aux rénovations majeures du complexe Claude-Robillard, de l'hôtel de ville et de la cour municipale (154,3 M$);
- aux cours de service des arrondissements (205,5 M$);
- aux équipements culturels (174,3 M$).

D'autre part, des investissements de 875,1 M$ sont prévus afin de rehausser et d'optimiser les systèmes de technologies de l'information de la Ville.

Investissements par catégorie d'actifs

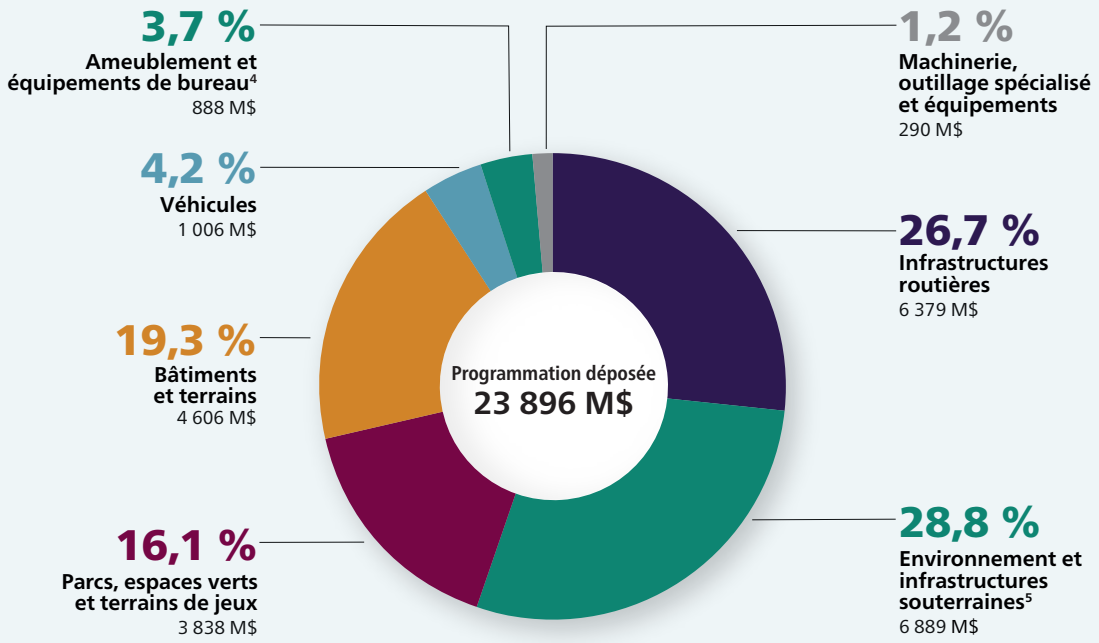

Modes de financement

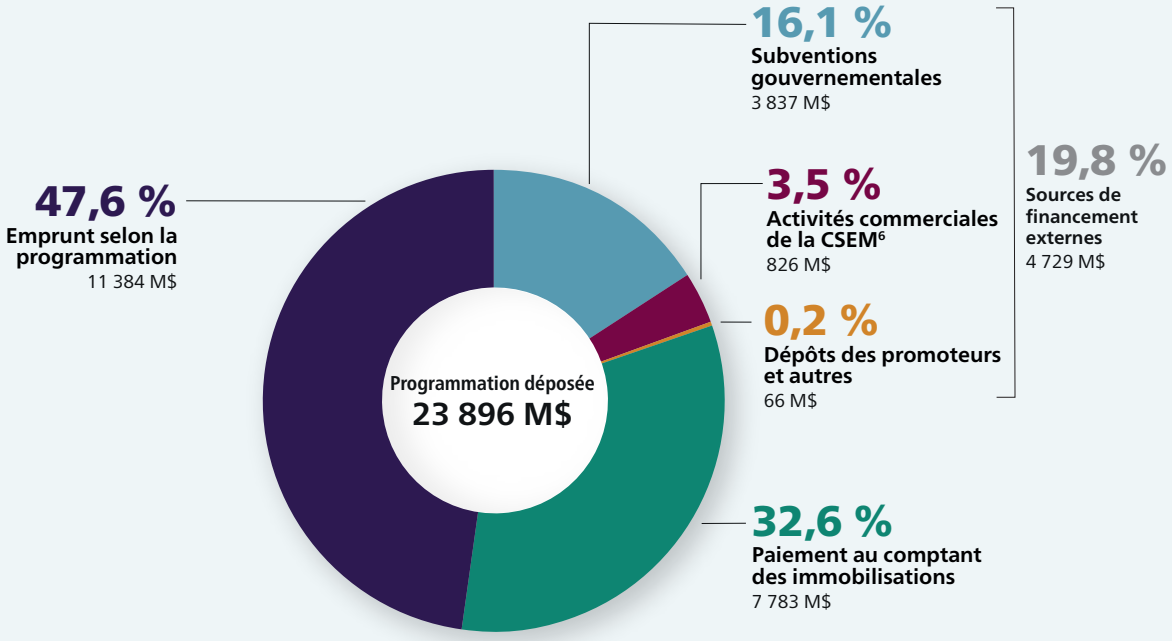

4 Intègre l'informatique
5 Intègre l'eau
6 Commission des services électriques de Montréal

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

De 2024 à 2033, 6 117,2 M$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 701,5 M$ en 2024. Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts demeure une priorité : 2 013,3 M$ y seront investis dans la prochaine décennie. Le programme prévoit notamment le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont également prévus pour le plan directeur de drainage (527,8 M$), le réseau primaire d'aqueduc (525,2 M$) et le réseau primaire d'égouts (391,3 M$).

Eau potable

Le PDI 2024-2033 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs d'eau potable, particulièrement pour les usines de traitement (426,5 M$), ainsi que les réservoirs et les stations de pompage (101,3 M$). De plus, la Ville poursuivra la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de 1,2 million de personnes, et mettra en œuvre des mesures pour fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de l'ouest, notamment ceux de Lachine et de Dorval.

Réservoir et station de pompage McTavish
237,5 M$ au PDI 2024-2033

Réseaux d'alimentation de l'ouest
193,7 M$ au PDI 2024-2033

Eaux usées

Le PDI 2024-2033 prévoit des sommes importantes pour le maintien de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et de son réseau d'intercepteurs (274,8 M$). De plus, la Ville continuera la construction de l'usine de désinfection des eaux usées à l'ozone et les études pour le remplacement des incinérateurs.

Station Jean-R.-Marcotte - Construction de l'usine de désinfection
563,9 M$ au PDI au PDI 2024-2033

Station Jean-R.-Marcotte - Remplacement des incinérateurs
694 M$ au PDI 2024-2033

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau

(en millions de dollars)

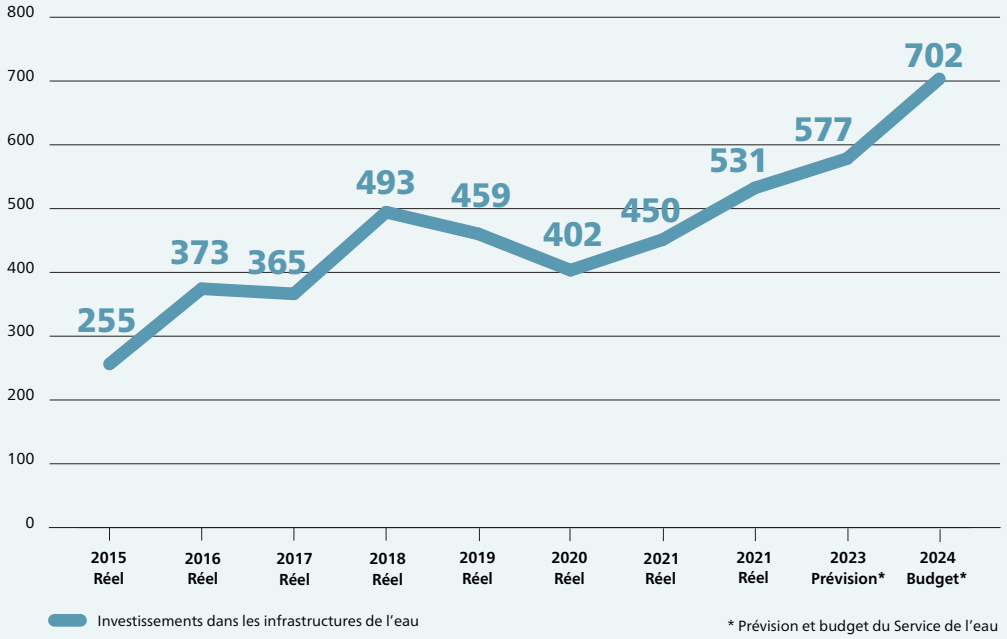

* Prévision et budget du Service de l'eau

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

De 2024 à 2033, 6 846,4 M$ seront alloués aux infrastructures routières et aux pistes cyclables, dont 566,5 M$ en 2024. La priorité sera donnée à la protection et à la réhabilitation des infrastructures, qui bénéficieront d'un montant de 4 699,6 M$. La Ville compte, par exemple, poursuivre ses investissements dans les programmes de planage-revêtement destinés au réseau artériel et local, pour atteindre 841,3 M$. Ces sommes permettront de prolonger la durée de vie utile des chaussées, notamment pour éviter la prolifération des nids-de-poule.

D'autre part, des investissements de 1 104 M$ seront consacrés à l'aménagement des rues devant être reconstruites, dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces sommes permettront notamment de favoriser la sécurité, ainsi que les transports actifs et collectifs.

La Ville réalisera également sur son réseau routier des interventions en lien avec les grands projets de ses partenaires, tels que le complexe Turcot et l'autoroute métropolitaine du ministère des Transports du Québec.

Complexe Turcot
128,4 M$ au PDI 2024-2033

Autoroute métropolitaine
67,4 M$ au PDI 2024-2033

Enfin, plusieurs projets majeurs de réaménagement vont débuter ou progresser, dans l'objectif d'améliorer l'accessibilité et la qualité de vie des résidentes et des résidents, comme le réaménagement de la rue Jean-Talon Est, en vue du prolongement de la ligne bleue du métro.

Rue Jean-Talon Est
131 M$ au PDI 2024-2033

Voie Camillien-Houde et chemin Remembrance
90 M$ au PDI 2024-2033

Avenue des Pins
102 M$ au PDI 2024-2033

Pont Jacques-Bizard
29,2 M$ au PDI 2024-2033

Centre universitaire de santé McGill
47,8 M$ au PDI 2024-2033

Nord de L'Île-des-Sœurs
135 M$ au PDI 2024-2033

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)

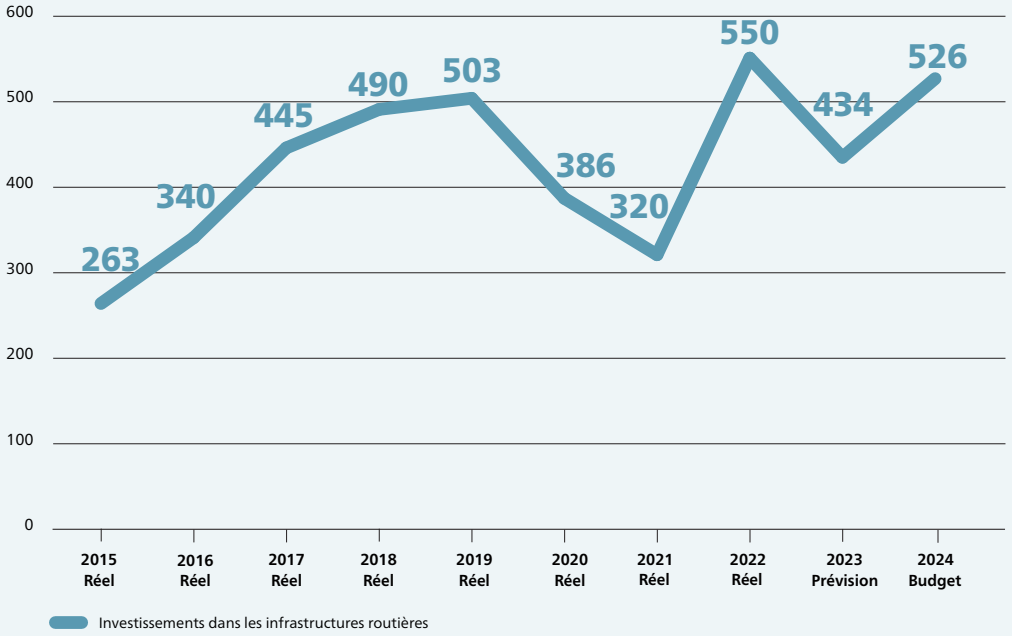

Gestion de la dette

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation à la politique de gestion de la dette, tout en mandatant le Service des finances pour l'élaboration d'une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de ladite politique.

Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – ce qui représente, pour les années 2024 à 2026, un versement total de 1 701 M$, soit 460 M$ pour 2024, 567 M$ pour 2025 et 674 M$ pour 2026;
- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal de quatre ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

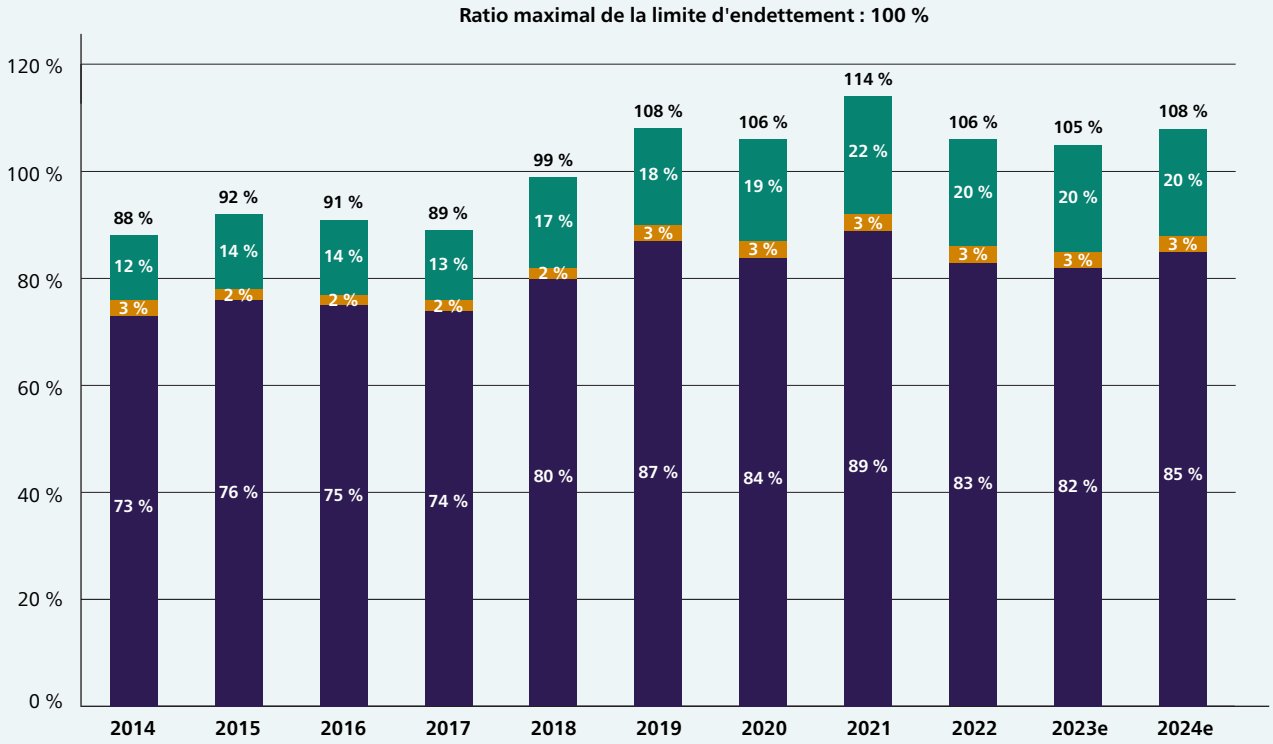

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023e	2024e
Total	88 %	92 %	91 %	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	105 %	108 %
Dette de la STM	12 %	14 %	14 %	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	20 %	20 %
Autres dettes	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dette de la Ville	73 %	76 %	75 %	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	82 %	85 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[7] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses

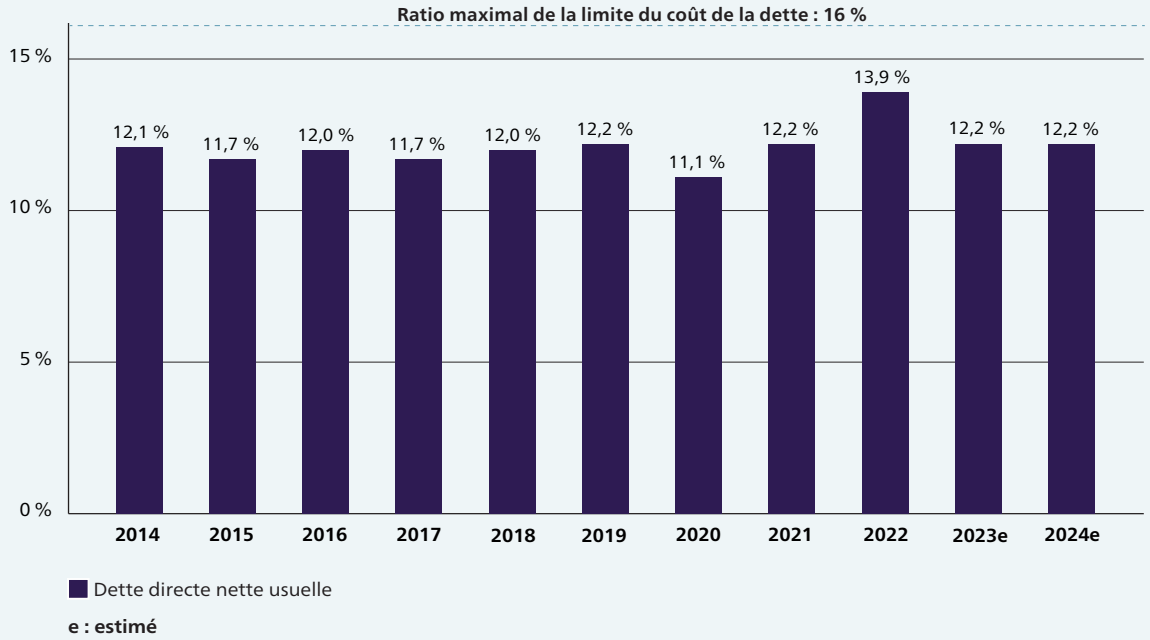

7 Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.

Arrondissements

Arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent leurs budgets respectifs pour fournir des services de proximité à la population et pour répondre aux divers besoins d'investissement locaux.

Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les diverses collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local et soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2024, 1 066,3 M$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes d'installations culturelles et sportives, réaménagement de parcs locaux, réfection de rues et de trottoirs, apaisement de la circulation et développement de modes de transport actifs. De 2024 à 2033, 4 874,8 M$[8] seront réservés aux investissements des arrondissements dans le cadre du PDI.

Portrait des arrondissements

Arrondissement	Population	Superficie	Valeur moyenne propriété unifamiliale	Valeur moyenne propriété appartement - condo	Budget de fonctionnement 2024	PDI 2024-2033	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	138 923	24,2 km^2	809 100 $	362 600 $	65,8 M$	71,1 M$	454,8
Anjou	45 288	13,7 km^2	575 500 $	329 600 $	32,6 M$	56,6 M$	223,9
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	173 729	21,4 km^2	1 154 400 $	532 100 $	79,0 M$	68,3 M$	562,9
Lachine	46 971	17,7 km^2	629 800 $	356 200 $	33,1 M$	36,8 M$	250,4
LaSalle	82 933	16,3 km^2	644 900 $	387 700 $	46,6 M$	51,3 M$	296,7
Le Plateau–Mont-Royal	110 329	8,1 km^2	1 156 500 $	542 300 $	63,1 M$	57,0 M$	465,5
Le Sud-Ouest	86 347	15,7 km^2	764 200 $	517 000 $	65,8 M$	64,6 M$	446,5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	19 857	23,6 km^2	666 900 $	303 500 $	13,5 M$	29,3 M$	119,7
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	142 753	25,4 km^2	551 800 $	353 600 $	80,8 M$	85,2 M$	616,2
Montréal-Nord	86 857	11,1 km^2	451 800 $	302 700 $	46,9 M$	51,7 M$	375,8
Outremont	26 505	3,9 km^2	2 110 900 $	740 500 $	18,1 M$	25,6 M$	128,2
Pierrefonds-Roxboro	73 194	27,1 km^2	601 100 $	325 100 $	37,2 M$	58,0 M$	286,6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	113 868	42,3 km^2	473 800 $	269 900 $	69,4 M$	128,9 M$	460,3
Rosemont– La Petite-Patrie	146 501	15,9 km^2	847 100 $	466 900 $	73,4 M$	88,4 M$	718,0
Saint-Laurent	104 366	42,8 km^2	871 200 $	436 900 $	81,3 M$	187,5 M$	598,3
Saint-Léonard	80 983	13,5 km^2	714 400 $	394 500 $	41,5 M$	74,5 M$	253,8
Verdun	72 820	9,7 km^2	1 101 600 $	568 600 $	41,5 M$	41,2 M$	326,8
Ville-Marie	103 017	16,5 km^2	1 542 200 $	614 500 $	110,0 M$	141,9 M$	622,4
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	144 814	16,5 km^2	625 900 $	432 000 $	66,8 M$	76,5 M$	456,5

Note : Les valeurs moyennes présentées sont celles du rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025, déposé le 14 septembre 2022.

8 PDI arrondissements : 1 394,3 M$; PDI conseil municipal destiné aux arrondissements : 3 480,5 M$

Budget de fonctionnement 2024 et PDI 2024-2033 détaillés

Certificat de la trésorière

J'atteste, comme trésorière de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

		Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a)	**Pour le service de la dette**		
	Répartition du coût total du service de la dette		
	▪ Frais de financement	283 058,3	169 798,8
	▪ Remboursement de la dette à long terme	515 266,5	321 174,4
b)	**Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises**		
	▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	743 640,1	309 782,6
	▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	181 768,8	998 682,9
	▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 391 615,8	1 338 890,6

La trésorière et directrice du Service des finances,

Francine Laverdière

Le 15 novembre 2023

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte

1. Plan stratégique Montréal 2030 ____ 1
2. Processus budgétaire et innovations ____ 3
3. Perspectives économiques de 2024 ____ 7

Budget de fonctionnement détaillé

4. Sommaire des revenus et des dépenses ____ 13
5. Analyse des revenus ____ 19
   - 5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes ____ 19
   - 5.2. Quotes-parts ____ 22
   - 5.3. Transferts ____ 24
   - 5.4. Services rendus ____ 27
   - 5.5. Amendes et pénalités ____ 29
   - 5.6. Imposition de droits ____ 30
   - 5.7. Intérêts ____ 31
   - 5.8. Autres revenus ____ 32
   - 5.9. Affectations de revenus ____ 33
6. Analyse des dépenses corporatives ____ 35
   - 6.1. Service de la dette brute ____ 35
   - 6.2. Paiement au comptant des immobilisations ____ 38
   - 6.3. Dépenses communes ____ 39
   - 6.4. Dépenses de contributions ____ 41
   - 6.5. Élimination des transactions internes et interentités ____ 42
7. Sommaire des dépenses des services et des arrondissements ____ 43
   - 7.1. Sommaire des dépenses des services ____ 43
   - 7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements ____ 44
8. Renseignements complémentaires ____ 45
   - 8.1. Fiscalité locale ____ 45
   - 8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération ____ 71
   - 8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale ____ 83
   - 8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette ____ 91
   - 8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales ____ 93

PDI 2024-2033 détaillé

9. Orientations du PDI 2024-2033 ____ 95
   9.1. Le plan stratégique Montréal 2030 et le PDI ____ 95
   9.2. Vision à long terme des investissements ____ 95
   9.3. Investir dans les infrastructures vieillissantes ____ 96
   9.4. Hausses rapides des réalisations ____ 96
   9.5. Capacité financière de la Ville ____ 97
   9.6. Indispensables programmes de subventions gouvernementaux ____ 98
   9.7. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure ____ 98
10. Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 ____ 99
   10.1. Répartition des budgets par compétences ____ 99
   10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement ____ 103
   10.3. Investissements par catégories d'actifs ____ 107
   10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes ____ 112
11. Gestion de la dette ____ 141
   11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements ____ 141
12. Sommaire des investissements par unités d'affaires ____ 151
   12.1. Investissements par unités d'affaires ____ 151
   12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires ____ 155

Section Climat 2024

13. Section climat 2024 ____ 159
   13.1. Plan Climat et Plan stratégique Montréal 2030 ____ 159
   13.2. Test climat ____ 160
   13.3. Budget climat 2024 ____ 161
   13.4. Investissements liés à l'adaptation ____ 171

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements ____ 173
Annexe 2 – Détail du PDI par services et arrondissements ____ 195
Annexe 3 – Structure de la présentation de l'information budgétaire ____ 223
Annexe 4 – Partage des compétences et confection du budget ____ 225
Annexe 5 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif ____ 233
Annexe 6 – Compétences des arrondissements et des services centraux ____ 235
Annexe 7 – Synthèse des politiques financières ____ 237
Annexe 8 – Fonds de l'eau ____ 245
Annexe 9 – Modélisation des émissions de GES ____ 247
Annexe 10 – Glossaire ____ 249
Annexe 11 – Idiomes ____ 261
Annexe 12 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations ____ 263

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget de la Ville de Montréal 15
Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget du conseil municipal 16
Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget du conseil d'agglomération 17
Tableau 4 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal 19
Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal 20
Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération 21
Tableau 7 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal 22
Tableau 8 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération 22
Tableau 9 – Quotes-parts des villes liées 23
Tableau 10 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal 24
Tableau 11 – Transferts – Budget du conseil municipal 25
Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération 26
Tableau 13 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal 27
Tableau 14 – Services rendus – Budget du conseil municipal 27
Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération 28
Tableau 16 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal 29
Tableau 17 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal 30
Tableau 18 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal 30
Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération 30
Tableau 20 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal 31
Tableau 21 – Intérêts – Budget du conseil municipal 31
Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération 31
Tableau 23 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal 32
Tableau 24 – Autres revenus – Budget du conseil municipal 32
Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération 32
Tableau 26 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal 33
Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal 34
Tableau 28 – Tableau 35 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération 34
Tableau 29 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal 35
Tableau 30 – Frais de financement – Budget du conseil municipal 36
Tableau 31 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal 36
Tableau 32 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération 37
Tableau 33 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération 37
Tableau 34 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal 38
Tableau 35 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal 38
Tableau 36 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération 38
Tableau 37 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal 39
Tableau 38 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal 41
Tableau 39 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal 42
Tableau 43 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement 45
Tableau 44 – Taux de taxation de 2024 – Taxe foncière générale 46
Tableau 45 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2024 47
Tableau 46 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs) 48
Tableau 47 – Taux de taxation de 2024 – Taxe foncière relative à l'eau 49
Tableau 48 – Taux de tarification de 2024 – Tarification pour l'eau 50
Tableau 49 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative à l'ARTM 51
Tableau 50 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative à la voirie 51
Tableau 51 – Taux de taxation de 2024 – Taxe sur les parcs de stationnement 52

Tableau 52 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2023 et en 2024, et taux applicables en 2024 ____ 55
Tableau 53 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative aux investissements ____ 56
Tableau 54 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2023, 2024 et 2025 ____ 57
Tableau 55 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie résiduelle ____ 58
Tableau 56 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus ____ 59
Tableau 57 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels ____ 60
Tableau 58 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles résidentiels ____ 62
Tableau 59 – Variation des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles ____ 63
Tableau 60 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne ____ 65
Tableau 61 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne ____ 66
Tableau 62 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen ____ 67
Tableau 63 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen ____ 68
Tableau 64 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles non résidentiels ____ 70
Tableau 65 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2023 à 2024 ____ 71
Tableau 66 – Quotes-parts de 2024 ____ 72
Tableau 67 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2023 et 2024 ____ 74
Tableau 68 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2023 à 2024 ____ 75
Tableau 69 – Résultats financiers de l'agglomération de Montréal – Exercices 2019 à 2022 ____ 79
Tableau 70 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2019 à 2022 et budgets de 2023 et 2024 ____ 80
Tableau 71 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville ____ 82
Tableau 72 – Répartition de l'effectif ____ 84
Tableau 73 – Évolution de la rémunération globale ____ 86
Tableau 74 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur ____ 87
Tableau 75 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés ____ 88
Tableau 76 – Profil de l'endettement de Montréal ____ 91
Tableau 77 – Coût de la dette ____ 92
Tableau 78 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2023 et 2024 ____ 93
Tableau 79 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2019 à 2021 (global) et réel 2022, par compétences ____ 94
Tableau 80 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs ____ 96
Tableau 81 – Comparaison du PDI 2023-2032 et du PDI 2024-2033, par arrondissements ____ 101
Tableau 82 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement ____ 102
Tableau 83 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal ____ 104
Tableau 84 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal ____ 105
Tableau 85 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération ____ 106
Tableau 86 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal ____ 108
Tableau 87 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal ____ 109
Tableau 88 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération ____ 110
Tableau 89 – Comparaison du PDI 2024-2033 et du PDI 2023-2032, par catégories d'actifs ____ 111
Tableau 90 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau ____ 114
Tableau 91 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables ____ 116
Tableau 92 – Coût estimé de la dette, de 2023 à 2026 ____ 144
Tableau 93 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal ____ 152
Tableau 94 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal ____ 153
Tableau 95 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération ____ 154

Tableau 96 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 155
Tableau 97 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 156
Tableau 98 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 157
Tableau 99 – Évolution du solde du budget carbone en fonction du scénario du Plan climat 163
Tableau 100 – Mesures du Plan climat ayant fait l'objet d'une modélisation, sous-secteur des transports 167
Tableau 101 – Mesures du Plan climat ayant fait l'objet d'une modélisation, secteur des bâtiments 168
Tableau 102 – Mesures du Plan climat ayant fait l'objet d'une modélisation, autres secteurs 169
Tableau 103 – Investissements en adaptation selon les unités d'affaires de la Ville de Montréal, 2024 172
Tableau 104 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal 173
Tableau 105 – Autres services administratifs 173
Tableau 106 – Direction générale – Dépenses par objets 173
Tableau 107 – Finances – Dépenses par objets 174
Tableau 108 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets 174
Tableau 109 – Ressources humaines – Dépenses par objets 174
Tableau 110 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets 175
Tableau 111 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets 175
Tableau 112 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets 175
Tableau 113 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets 176
Tableau 114 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget de la Ville de Montréal 177
Tableau 115 – Approvisionnement – Dépenses par objets 177
Tableau 116 – Développement économique – Dépenses par objets 177
Tableau 117 – Évaluation foncière – Dépenses par objets 178
Tableau 118 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets 178
Tableau 119 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal 179
Tableau 120 – Culture – Dépenses par objets 179
Tableau 121 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets 179
Tableau 122 – Environnement – Dépenses par objets 180
Tableau 123 – Espace pour la vie – Dépenses par objets 180
Tableau 124 – Habitation – Dépenses par objets 180
Tableau 125 – Sécurité urbaine et Conformité– Budget de la Ville de Montréal 181
Tableau 126 – Affaires juridiques – Dépenses par objets 181
Tableau 127 – Greffe – Dépenses par objets 181
Tableau 128 – Police – Dépenses par objets 182
Tableau 129 – Sécurité incendie – Dépenses par objets 182
Tableau 130 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal 183
Tableau 131 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets 183
Tableau 132 – Expérience citoyenne et des communications – Dépenses par objets 183
Tableau 133 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets 184
Tableau 134 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets 184
Tableau 135 – Technologies de l'information – Dépenses par objets 184
Tableau 136 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal 185
Tableau 137 – Commission des services électriques – Dépenses par objets 185
Tableau 138 – Eau – Dépenses par objets 185
Tableau 139 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets 186
Tableau 140 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets 186
Tableau 141 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets 186
Tableau 142 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets 187
Tableau 143 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets 187
Tableau 144 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets 187
Tableau 145 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets 188

Tableau 146 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets 188
Tableau 147 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets 188
Tableau 148 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets 189
Tableau 149 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets 189
Tableau 150 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets 189
Tableau 151 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets 190
Tableau 152 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets 190
Tableau 153 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets 190
Tableau 154 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets 191
Tableau 155 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets 191
Tableau 156 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets 191
Tableau 157 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets 192
Tableau 158 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets 192
Tableau 159 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets 192
Tableau 160 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets 193
Tableau 161 – Commission des services électriques de Montréal 195
Tableau 162 – Concertation des arrondissements 195
Tableau 163 – Culture 196
Tableau 164 – Diversité et inclusion sociale 196
Tableau 165 – Eau 197
Tableau 166 – Environnement 198
Tableau 167 – Espace pour la vie 199
Tableau 168 – Expérience citoyenne et communications 199
Tableau 169 – Gestion et planification des immeubles 200
Tableau 170 – Grands parcs, Mont-Royal et sports 202
Tableau 171 – Habitation 203
Tableau 172 – Infrastructures du réseau routier 204
Tableau 173 – Matériel roulant et ateliers 204
Tableau 174 – Police 205
Tableau 175 – Sécurité incendie 205
Tableau 176 – Société du parc Jean-Drapeau 206
Tableau 177 – Technologies de l'information 207
Tableau 178 – Urbanisme et mobilité 211
Tableau 179 – Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux 214
Tableau 180 – Ahuntsic-Cartierville 215
Tableau 181 – Anjou 215
Tableau 182 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 216
Tableau 183 – Lachine 216
Tableau 184 – LaSalle 216
Tableau 185 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève 217
Tableau 186 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve 217
Tableau 187 – Montréal-Nord 217
Tableau 188 – Outremont 218
Tableau 189 – Pierrefonds-Roxboro 218
Tableau 190 – Plateau-Mont-Royal 218
Tableau 191 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles 219
Tableau 192 – Rosemont–La Petite-Patrie 219
Tableau 193 – Saint-Laurent 220
Tableau 194 – Saint-Léonard 220
Tableau 195 – Sud-Ouest 221
Tableau 196 – Verdun 221
Tableau 197 – Ville-Marie 222
Tableau 198 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 222

Tableau 199 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement 227
Tableau 200 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux 235
Tableau 201 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau 246
Tableau 202 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement 246
Tableau 203 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés par CityInSight 247

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2024 ___ 8

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2024 _____ 8

Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2015-2024 _____ 9

Graphique 4 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, Québec, Canada, données mensuelles non désaisonnalisées, août 2022 – août 2023 _____ 10

Graphique 5 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2024 _____ 11

Graphique 6 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2023 à 2024, par arrondissement___ 64

Graphique 7 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2023 à 2024, par arrondissement 69

Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2024 _____ 76

Graphique 9 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement _ 85

Graphique 10 – Charges de retraite – budgets de 2015 à 2024 _____ 89

Graphique 11 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2015 à 2024 90

Graphique 12 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations _____ 97

Graphique 13 – Répartition des investissements par compétences_____ 99

Graphique 14 – Répartition des investissements du conseil municipal _____ 100

Graphique 15 – Évolution des sources de financement, de 2024 à 2028_____ 103

Graphique 16 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau _____ 112

Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières _____ 115

Graphique 18 – Sources de financement externes, en 2024 _____ 142

Graphique 19 – Évolution de la dette directe brute et nette _____ 145

Graphique 20 – Évolution de la dette consolidée brute et nette _____ 146

Graphique 21 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville _____ 148

Graphique 22 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses _____ 149

Graphique 23 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée _____ 150

Graphique 24 – Les trois outils de prise de décisions climatiques de la Ville de Montréal _____ 160

Graphique 25 – Budget climat de Montréal, de 2015 à 2050 (en kt éq. CO_2) _____ 162

Graphique 26 – Atteinte de la cible 2030 par rapport à 1990 _____ 164

INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Processus budgétaire annuel _____ 4
Figure 2 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement _____ 53
Figure 3 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application _____ 225
Figure 4 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses _____ 231

Mise en contexte 2024

1. PLAN STRATÉGIQUE MONTRÉAL 2030

Ancré dans une vision d'avenir, le plan stratégique Montréal 2030 vise à augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales afin de relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, tout en offrant aux citoyennes et citoyens des services municipaux de qualité. Adopté en décembre 2020, il se déploie sur 10 ans et repose sur 4 orientations incontournables, 3 échelles d'intervention et 20 priorités.

La Ville de Montréal s'engage ainsi à :

- **accélérer la transition écologique** en posant des gestes concrets pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), limiter l'ampleur des changements climatiques, s'adapter à ceux-ci et atténuer leurs impacts, tout en rehaussant la résilience urbaine;
- **renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion** en mettant en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne, lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et soutenir activement des actions solidaires;
- **amplifier la démocratie et la participation** en rendant la gouvernance de la Ville plus engageante, ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et sans exclusion, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole;
- **stimuler l'innovation et la créativité** en faisant émerger une culture organisationnelle ouverte à l'expérimentation urbaine, à l'erreur et à l'apprentissage, en collaboration avec la population ainsi que les milieux universitaires, culturels et institutionnels.

Le plan stratégique Montréal 2030 est le prisme à travers lequel la Ville priorise ses actions, planifie sa prospérité et son développement, notamment en matière de relance économique, de mobilité durable et d'habitation, tant à l'échelle de l'être humain et des quartiers qu'à celle de la métropole. La mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 permettra de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole, et d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations (PDI) sont essentiels à la réussite du plan stratégique Montréal 2030. Ainsi, la prise en compte des priorités de la Ville à toutes les étapes du processus budgétaire permettra une allocation stratégique des ressources financières et humaines. Diverses analyses des investissements figurent d'ailleurs au PDI 2024-2033, telles qu'un test climat, pour évaluer l'impact de ces investissements sur le plan de la réduction des émissions de GES, ou encore l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectorielle (ADS+), pour favoriser la solidarité, l'équité et l'inclusion. Cette nouvelle façon de considérer les investissements permet de cibler les projets et programmes qui contribuent le plus aux priorités du plan stratégique Montréal 2030 afin d'augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales.

Par ailleurs, la Ville réalise présentement une revue de ses activités et de ses programmes afin d'assurer leur alignement avec sa mission de base, ses champs de compétence, son plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles. Cet exercice, qui mise sur la collaboration et l'innovation, est mené en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des contraintes budgétaires de la Ville. L'objectif est d'offrir des services de qualité à la population et de renforcer l'équité sociale et territoriale, tout en optimisant les ressources de la Ville.

Figure 1 – Plan stratégique Montréal 2030 : 4 orientations, 3 échelles, 20 priorités

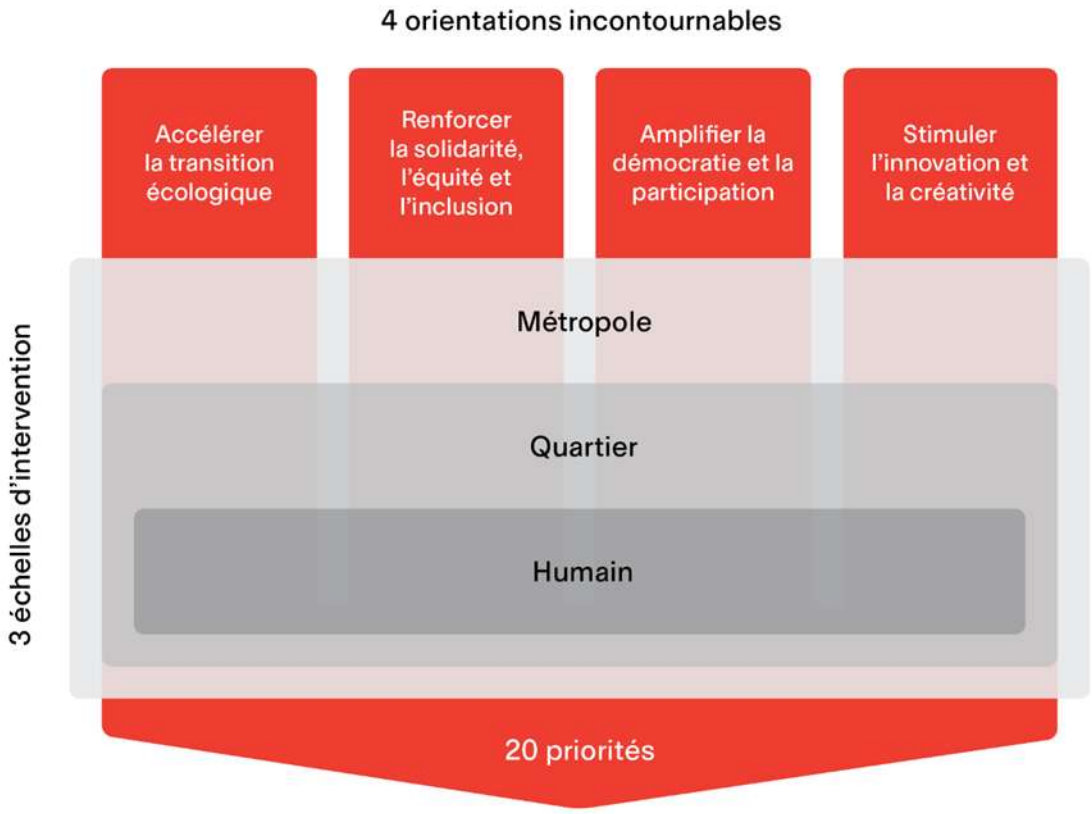

Source : Plan stratégique Montréal 2030

2. PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations?
Le budget est la résultante finale d'un long processus de planification, de collaboration, de réflexion, de recherche, d'analyses et de choix de stratégies afin que l'ensemble des ressources de la Ville soit orienté vers les objectifs d'amélioration du service à la clientèle, et ce, selon la capacité de payer de la population. La rigueur, le contrôle, l'efficacité et l'efficience constituent les bases de ce processus.

Le budget de la Ville comprend deux volets : le budget de fonctionnement (BF) et le Programme décennal d'immobilisations. Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses reliées aux services à la population pour un exercice financier, tels que la collecte et le traitement des déchets, le déneigement, la production et le traitement de l'eau potable, etc. Ces dépenses, dites « de fonctionnement », sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours. Le PDI regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Ces investissements exigent différentes sources de financement, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaudrait à un investissement en immobilisations, tandis que toutes les dépenses liées à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Processus budgétaire annuel

La Ville doit préparer et adopter un budget équilibré, c'est-à-dire que la municipalité doit générer suffisamment de revenus pour couvrir ses dépenses[1]. Ce processus commence dès le début de janvier par la détermination des grandes orientations budgétaires. En parallèle, une consultation prébudgétaire a lieu au printemps afin, entre autres, pour appuyer l'établissement de ces orientations. Une fois les grandes orientations déterminées, des enveloppes budgétaires sont envoyées aux services et aux arrondissements de la Ville à la fin de juin. Pendant l'été, ces derniers préparent leurs budgets en respectant les priorités de la Ville et en s'alignant sur le plan stratégique Montréal 2030. Une fois les budgets des services et des arrondissements définis, un dernier exercice d'arbitrage du budget de la Ville est effectué au début de l'automne.

Entre la mi-automne et la fin de l'année[2], le comité exécutif dépose au conseil municipal un budget équilibré pour étude par la Commission sur les finances et l'administration (CFA). À la fin de cette étape, le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent le budget sur recommandation de la CFA.

---

[1] Rappelons que, selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, et l'article 954 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1, la Ville est obligée d'être en équilibre budgétaire.

[2] La date du dépôt du budget varie d'année en année, elle se situe généralement au cours du mois de novembre ou au début de décembre, puisque l'échéance pour l'adoption du budget est fixée au 31 décembre. Notons toutefois qu'en année électorale, cette échéance est repoussée jusqu'à la fin du mois de janvier.

Figure 1 – Processus budgétaire annuel

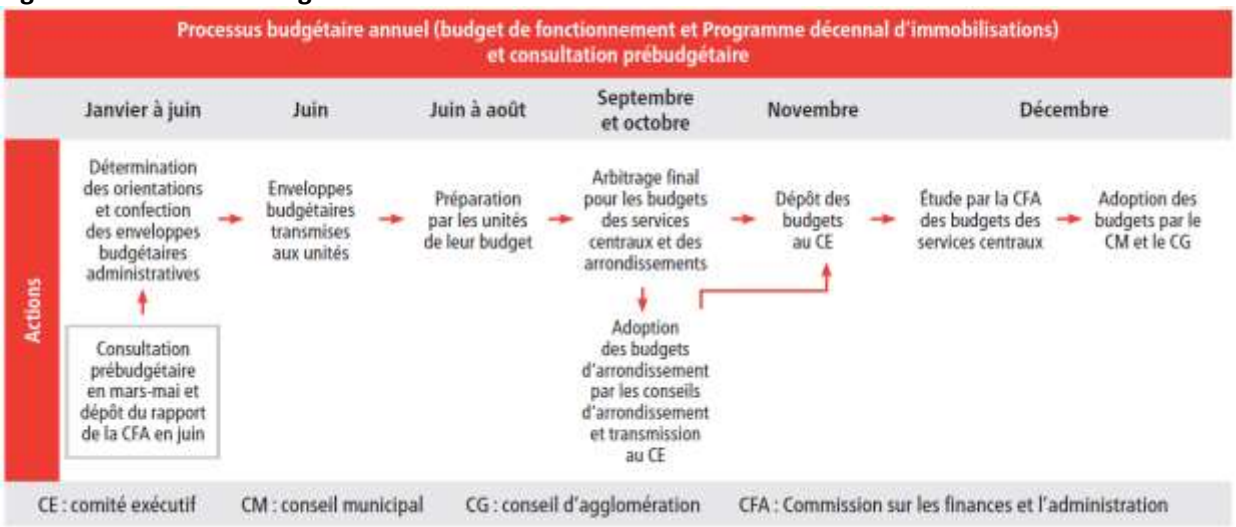

Consultation prébudgétaire

Dans son plan stratégique Montréal 2030, la Ville s'engage à amplifier la démocratie et la participation citoyenne en devenant plus ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et de façon inclusive, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole.

Constituant l'une des premières phases du processus budgétaire annuel, la consultation prébudgétaire est un autre outil de participation citoyenne qui permet à la population montréalaise et aux organismes d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élues et élus ainsi que les fonctionnaires responsables de la préparation du budget. L'exercice de cette année s'inscrit dans la démarche entamée par le Chantier sur la fiscalité montréalaise en 2022.

De mars à mai 2023 s'est tenue la consultation prébudgétaire. La CFA a reçu les mémoires et les opinions du public du 29 mars au 18 avril 2023, puis a tenu deux séances d'audition des opinions, les 25 et 27 avril 2023. En outre, entre le 22 mars et le 6 avril 2023, la population de l'agglomération de Montréal a été invitée à répondre à un sondage disponible en ligne. La firme experte retenue pour préparer le sondage a également procédé, à la même période, à un sondage représentatif par téléphone et en ligne. Les grands sujets soumis à la consultation étaient l'écofiscalité et la fiscalité, la revue des activités et des programmes ainsi que les compétences d'agglomération. La CFA a ensuite adopté ses recommandations et déposé son rapport de consultation aux conseils municipal et d'agglomération.

Budget participatif

Le budget participatif est une autre orientation incontournable du plan stratégique Montréal 2030. Il s'agit d'une démarche innovante d'engagement citoyen qui contribue à accroître la participation de la population. Le budget participatif offre l'occasion à la population de faire connaître ses attentes et ses besoins et de faire naître des projets qui la touchent directement. C'est un processus qui lui permet de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal en s'impliquant activement, de l'idéation à la sélection des projets.

En 2021, la Ville a lancé, avec succès, la première édition du budget participatif à l'échelle de Montréal. En 2022, la Ville et les arrondissements concernés ont amorcé la planification et la réalisation des 12 projets lauréats de la première édition. Forte de cette première expérience, la Ville de Montréal a renouvelé l'exercice pour une deuxième édition et a décidé d'en faire un programme annuel, comme l'indique le PDI 2024-2033 pour un total de 555 M$. Ainsi, pour 2024, ce sont 30 M$ qui seront affectés à la réalisation des projets lauréats de la deuxième édition. À terme, un montant de 60 M$ annuellement sera consacré à la réalisation de projets issus de propositions citoyennes, qui exercent une influence directe sur la manière de dépenser une partie du budget d'investissement de la Ville.

Chantier sur la fiscalité

Alors que les villes doivent assumer des dépenses croissantes, Montréal s'active afin d'assurer un financement adéquat, stable et récurrent des services municipaux, sans reporter la facture aux générations futures. Le Chantier sur la fiscalité montréalaise vise à trouver des solutions pérennes pour financer les activités de la Ville par des sources complémentaires aux taxes foncières.

Le Chantier sur la fiscalité comprend les trois principales initiatives suivantes qui, prises ensemble, ont pour objectif d'établir un nouveau cadre fiscal et budgétaire pour la métropole du Québec.

1. **Sommet sur la fiscalité municipale**
   Tenu le 7 septembre 2023, cet événement a rassemblé les représentants des 11 plus grandes villes du Québec et de nombreux partenaires du milieu municipal et de la société civile. Lors de cette journée, les villes ont notamment échangé sur leurs défis et responsabilités similaires, notamment en matière de transition écologique, d'habitation, de mobilité et de lutte contre les inégalités sociales. L'événement avait pour objectif d'identifier des solutions et des opportunités pour que les villes puissent pleinement jouer leur rôle de gouvernement de proximité dans un contexte budgétaire restreint.

   Le Sommet sur la fiscalité s'est conclu avec la signature d'une déclaration commune des grandes villes en vue de bâtir une feuille de route pour la renégociation du Pacte fiscal avec le gouvernement du Québec.

2. **Comité de spécialistes en fiscalité**
   Formé en avril 2023, ce comité, composé de sept spécialistes, a tenu des réunions de travail tout au long de l'année. Il a pour mandat d'accompagner la Ville dans sa réflexion sur la fiscalité montréalaise et de recommander des pistes de solutions.

3. **Forum sur la fiscalité montréalaise**
   Le Forum, qui s'est tenu le 7 novembre 2022, a réuni des partenaires de l'ensemble de l'agglomération de Montréal. Il visait à établir un consensus autour du rôle et des responsabilités de la métropole, des limites de ses sources de revenus et de l'importance d'une équité fiscale avec les autres paliers de gouvernement. Le tout avait pour objectif d'établir une feuille de route afin de guider la suite du Chantier sur la fiscalité.

3. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2024[1, 2]

Regard sur le monde

Les décideuses et décideurs réussiront-ils à négocier un atterrissage en douceur de l'économie mondiale? Parviendront-ils à maîtriser une inflation élevée sans faire entrer leur pays en récession? Ce sont les questions qui se posent après 18 mois de resserrement monétaire appliqué sur une grande partie du globe. Alors que le marché de l'emploi se détend et que l'économie montre des signes d'essoufflement, l'inflation tarde pourtant, dans bien des régions, à retrouver un niveau acceptable.

Les hausses récentes de taux d'intérêt continueront d'appliquer une pression à la baisse sur l'inflation. Toutefois, certains éléments pourraient exercer des pressions contraires, sans pour autant soutenir l'économie. La guerre en Ukraine continuera d'être une source d'instabilité, affectant notamment le prix des céréales et des hydrocarbures de même que, par ricochet, l'ensemble de l'économie. L'éclatement des conflits au Moyen-Orient assombrissent ce portrait déjà complexe. Les événements climatiques majeurs qui se multiplient peuvent également accentuer la rareté de certains biens et leur prix. Par ailleurs, si la mondialisation a pu maintenir l'inflation à de très faibles niveaux au cours des 30 dernières années, il est envisageable que les présents efforts de délocalisation à proximité (*nearshoring)*[3] et de découplage avec la Chine accroissent légèrement les pressions inflationnistes.

Le resserrement des politiques monétaires combiné à un affaiblissement de l'économie accroît maintenant le coût du service de la dette des États, réduisant les revenus de ces derniers et les contraignant à faire des choix budgétaires et fiscaux difficiles. Qui plus est, la relance de l'économie soutenue par des politiques budgétaires expansionnistes pourrait alimenter l'inflation, imposant une certaine retenue. Les États feront donc face à ces dilemmes cornéliens en 2024 alors que des investissements sans précédent seront par ailleurs nécessaires pour permettre d'affronter les changements climatiques. On anticipe une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel mondial de 2,8 % en 2023 et de 2,7 % en 2024.

---

1 Sources : Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec. « Statistiques de ventes résidentielles Centris – 2e trimestre de 2023 », Baromètre résidentiel, 13 juillet 2023.
Conference Board du Canada. Septembre 2023.
Études économiques Desjardins. « Pas de récession douloureuse, mais une reprise douloureusement lente », Prévisions économiques et financières, 14 septembre 2023.
JLL. « Grand Montréal », Perspectives du commerce de détail, automne 2023.
JLL. « Grand Montréal », Aperçu du marché des bureaux, T2 2023.
JLL. « Greater Montreal Area », Industrial Insight, T2 2023.
Montréal en statistiques. Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal, mai 2023.
Économique RBC. « L'essor économique du Canada perd de la vitesse », Perspectives provinciales, 13 septembre 2023.
Services économiques TD. « Le pouls de la province ralentit, mais le rythme se poursuit », Perspectives économiques provinciales, 20 septembre 2023.
Banque Laurentienne. « Perspectives économiques provinciales – Édition estivale », Recherche économique et stratégie, 12 septembre 2023.

2 Les projections de PIB et de taux de chômage correspondent à la médiane des prévisions des institutions suivantes, lorsque disponibles : BMO, Desjardins, RBC, TD, Banque Laurentienne et Conference Board du Canada.

3 Définition : Le « nearshoring » consiste à délocaliser ou à rapatrier une activité économique dans un pays proche de ses marchés de consommation.

Le Québec et le Canada

Le PIB canadien est actuellement soutenu par une hausse marquée de la population, laquelle est surtout attribuable à l'immigration. Toutefois, après un recul au second trimestre, le PIB canadien connaîtra au mieux une stagnation au troisième trimestre. Une légère récession est donc envisageable. Si elle se produit, cette dernière sera cependant accompagnée d'une réduction de l'inflation à des niveaux qui pourrait permettre à la Banque du Canada d'entamer une baisse graduelle des taux d'intérêt au printemps 2024. Un rebond de l'économie sera ensuite à prévoir, lequel sera néanmoins limité par l'effet des taux d'intérêt toujours relativement élevés. Il est estimé que le PIB réel canadien enregistrera une hausse de 1,2 % en 2023 et de 0,7 % en 2024.

Le marché immobilier ainsi que les secteurs de la construction et de la rénovation sont en perte de vitesse au Québec, freinant la croissance économique. Les exportations sont également en baisse, de même que la consommation de biens durables et les pressions sur les salaires. Les investissements des entreprises demeurent toutefois robustes. On note, à titre d'exemples, d'importants projets d'agrandissement d'aluminerie au Saguenay, de construction d'une usine de cathodes à Bécancour ainsi que d'une méga-usine de cellules de batteries à Saint-Basile-le-Grand et McMasterville. La croissance du PIB québécois est estimée à 0,7 % en 2023 et à 0,6 % en 2024.

Montréal

La croissance économique et l'emploi

La région métropolitaine n'échappera pas au ralentissement économique anticipé. Le Conference Board du Canada prévoit une croissance de 1,4 % en 2023 et de 0,7 % en 2024 pour l'économie de la région de Montréal. De nombreux projets publics, privés et institutionnels soutiendront néanmoins l'industrie de la construction. Plusieurs chantiers ciblent d'importantes infrastructures de transport : Réseau express métropolitain, prolongement de la ligne bleue du métro, tunnels Ville-Marie et Viger, pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, etc. En mai 2023, on dénombrait 53 chantiers de 25 M$ et plus en cours sur l'île, pour une valeur totale de 37 G$. Il est attendu que le taux de chômage de la région se maintienne à 4,9 % en 2024.

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR)[1], Québec et Canada, 2020-2024

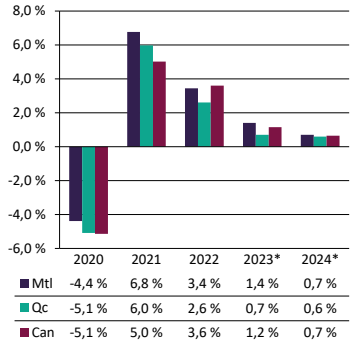

**Prévisions*

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2024

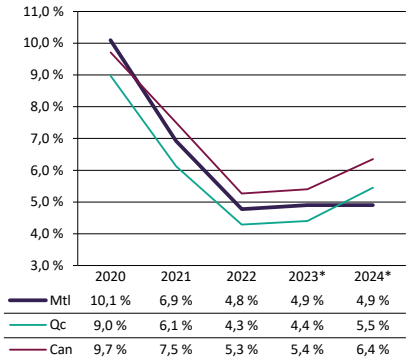

**Prévisions.*

[1] RMR : Région métropolitaine de recensement

Le marché immobilier

Le marché immobilier résidentiel

Au 2e trimestre de 2023, le nombre de ventes dans la région métropolitaine de Montréal était de 15 % inférieur à celui du 2e trimestre de 2022. Le nombre d'inscriptions en vigueur est en hausse, tant pour les résidences unifamiliales que pour les copropriétés et les immeubles à plusieurs logements. Alors que le marché redevient plus équilibré, les signes de surchauffe s'amenuisent et les surenchères se font plus rares. Cela se reflète dans les prix : le prix de vente médian des unifamiliales et des condos dans la région métropolitaine a diminué respectivement de 5 % et de 4 % par rapport au 2e trimestre de 2022. Si les prix ont repris une partie du terrain perdu au cours des derniers mois, Desjardins prévoit une seconde courte période de diminution de prix à la fin de 2023 et au début de 2024.

Pour sa part, le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région métropolitaine devrait fléchir nettement sous la moyenne des 10 dernières années et ne pas dépasser 19 000 en 2023 et en 2024.

Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2015-2024[1]

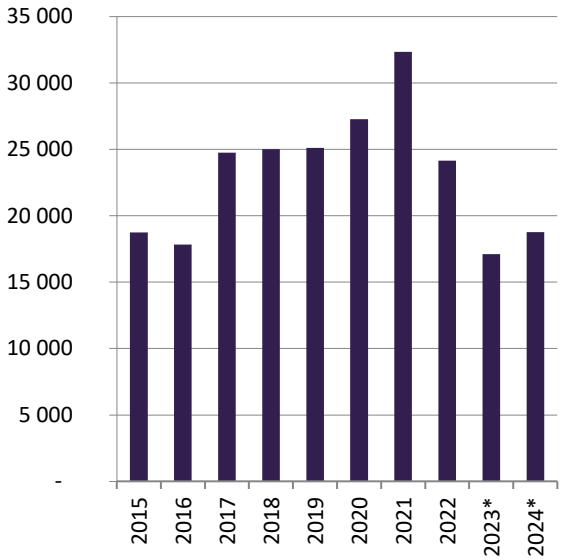

**Prévisions.*

Le marché immobilier non résidentiel

Le marché des locaux pour le commerce de détail

Les touristes, les piétonnes et piétons de même que la population étudiante sont de retour à Montréal, notamment au centre-ville, où le commerce de détail reprend du mieux. Selon la firme JLL, Montréal ferait d'ailleurs belle figure quant à la fréquentation des restaurants, par rapport à Toronto et à Vancouver. Le taux d'inoccupation est en baisse au centre-ville, malgré l'attrait indéniable du mode de travail hybride pour de nombreux travailleurs et travailleuses et son effet sur le commerce de détail.

[1] Source : Conference Board du Canada, sept. 2023

Le marché des locaux pour les bureaux
La pandémie de COVID-19 et l'essor fulgurant du télétravail ont mené plusieurs locataires à réduire les superficies louées ou encore la durée des renouvellements. Le taux d'inoccupation des espaces de bureaux, qui a atteint 13,6 % au 2e trimestre de 2023, devrait donc continuer à augmenter.

Le marché des locaux industriels
La situation est différente sur le marché des locaux industriels. On y observe un taux de disponibilité de seulement 2,5 % dans la région métropolitaine, lequel est toutefois en hausse. L'augmentation des loyers ralentit alors que le marché est un peu moins favorable aux propriétaires.

Inflation

La Banque du Canada s'est donné l'objectif de maintenir l'inflation dans une fourchette allant de 1 % à 3 % et ajuste sa politique monétaire en conséquence. Cet objectif s'avère toutefois difficile à atteindre depuis l'été 2021, période à partir de laquelle l'inflation s'est maintenue à des niveaux élevés. En effet, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), l'inflation a atteint 3,7 % en 2021, puis 6,6 % en 2022. L'année 2023 n'est pas terminée au moment d'écrire ces lignes, mais il y a fort à parier que l'inflation sera demeurée supérieure aux attentes initiales et inconfortablement élevée. L'encadré suivant illustre l'inflation annuelle observée en date du 31 août 2023, au moment où la Ville de Montréal terminait son processus budgétaire 2024.

Inflation annuelle observée au 31 août 2023		
RMR de Montréal	**Québec (prov.)**	**Canada**
5,2%	4,6%	4,0%

Source : Institut de la statistique du Québec

Calculée par rapport au même mois de l'année précédente, la hausse des prix est d'ailleurs demeurée généralement plus élevée dans la RMR de Montréal que dans l'ensemble du Québec et du Canada depuis un an.

Graphique 4 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, Québec, Canada, données mensuelles non désaisonnalisées, août 2022 – août 2023

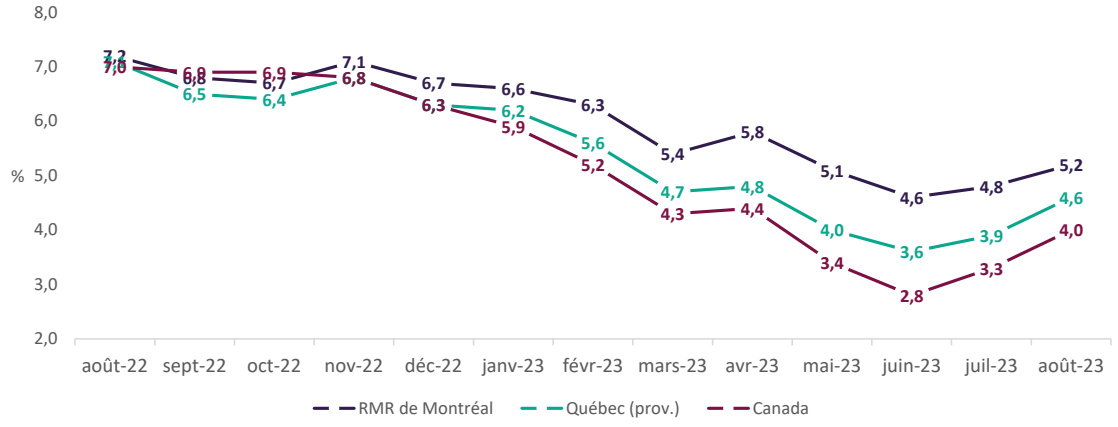

Source : Institut de la statistique du Québec

Les institutions financières prévoient un retour de l'inflation à l'intérieur de la fourchette cible en 2024. Seul à estimer l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada l'établit à 2,5 % en 2024. Les estimations d'inflation des grandes institutions financières et du Conference Board du Canada varient pour leur part entre 2,2 % et 2,7 % pour l'ensemble du Québec.

Graphique 5 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2024

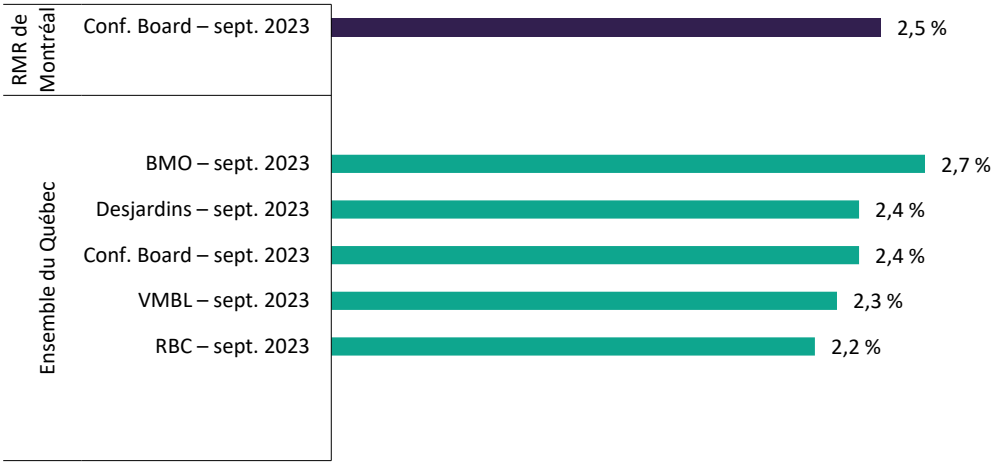

Budget de fonctionnement 2024 détaillé

4. SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales et permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que la sécurité publique, le déneigement, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Le budget de fonctionnement 2024 de la Ville de Montréal s'élève à 6 993,7 M$, soit une hausse de 234,8 M$, ou 3,5 %, par rapport au budget de 2023. Puisque le budget est équilibré, la variation des dépenses est équivalent à celle des revenus.

Principales variations des revenus
Les principales variations de revenus par rapport au budget de 2023 sont :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 4,6 %, sous le niveau de l'inflation observée, générant 165,7 M$ de revenus additionnels pour la Ville;
- une hausse de 18,3 M$ des revenus des taxes de services dans les arrondissements;
- une hausse de 4,3 % des quotes-parts provenant des villes reconstituées, générant 22,5 M$;
- une augmentation de 61,7 M$ pour le partage des revenus de la TVQ, mesure prévue dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;
- une hausse des revenus d'intérêts de 49,3 M$;
- une hausse de 18,7 M$ des compensations pour la collecte et le transport des matières recyclables;
- une hausse de 11,2 M$ des revenus associés à BIXI pour assurer la gestion du système de vélos en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal;
- le retrait ou la diminution de certaines affectations, pour un total de 136,9 M$:
    - 65,8 M$ pour financer la croissance nette de la dette;
    - 5 M$ pour financer des études de faisabilité;
    - 20,3 M$ aux fins de l'équilibre budgétaire;
    - une diminution de 45,8 M$ de l'affectation pour le financement de la portion locale du déficit d'agglomération.

Notons également une diminution de 20 M$ des revenus de droits de mutation, en raison du ralentissement du marché immobilier. L'effet de cette diminution de revenus sera compensé par la nouvelle affectation de revenus provenant des sommes réservées pour remédier aux effets du ralentissement économique.

Principales variations des dépenses

Les principales variations de dépenses par rapport au budget de 2023 sont :

- une augmentation nette de 48,4 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, entraînée par :
    - une hausse de 46,3 M$ de la contribution à l'ARTM pour le transport collectif, incluant l'indexation de la contribution de base, une nouvelle contribution pour la ligne bleue, l'ajustement à la suite de la mise en service du REM et la bonification du rabais tarifaire destiné aux personnes âgées de plus de 65 ans sur l'ensemble du réseau de l'ARTM du territoire de l'agglomération;
    - une augmentation de 2,1 M$ de la contribution spécifique au programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), qui résulte d'une augmentation des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.
- une hausse de 35,5 M$ des dépenses en sécurité publique, dont 33,8 M$ au Service de police de la Ville de Montréal (résultant notamment de l'impact de la nouvelle convention collective et de l'ajout de policières et policiers dans le cadre de l'entente avec le gouvernement provincial) et 3,1 M$ au Service de sécurité incendie de Montréal;
- une augmentation de 37,6 M$ des budgets des arrondissements;
- un accroissement de 25,3 M$ des dépenses dans les services pour le ramassage et le traitement des matières résiduelles et de 11,4 M$ pour le déneigement;
- une bonification de 12,7 M$ des dépenses associées à BIXI pour assurer la gestion du système de vélos en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal et mettre en place un projet pilote de vélos toute l'année, en grande partie financé par des revenus supplémentaires;
- une hausse de 10,6 M$ pour les technologies de l'information en sécurité informatique et pour la mise en place d'une nouvelle suite bureautique.

Tableau 1 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
REVENUS							
Taxes	3 554 283,0	3 661 050,5	3 693 223,3	3 809 306,4	3 992 395,5	3 977 579,0	4 179 918,3
Paiements tenant lieu de taxes	274 855,2	279 132,6	285 843,3	264 410,7	279 204,4	280 204,4	280 269,9
Quotes-parts	425 936,3	424 495,7	438 752,6	487 408,5	523 322,0	523 322,0	545 827,2
Transferts	358 667,5	825 162,0	493 004,5	631 572,3	684 649,4	520 577,4	593 886,3
Services rendus	313 994,7	281 776,8	338 519,1	376 746,5	396 041,5	424 993,7	445 402,5
Amendes et pénalités	179 462,7	129 092,7	160 426,0	169 707,2	178 762,6	210 883,9	211 458,9
Imposition de droits	369 331,9	342 278,0	440 279,5	462 846,9	339 946,8	372 896,6	353 207,6
Intérêts	172 725,5	148 581,5	147 340,5	198 416,8	219 483,2	213 345,3	262 647,9
Autres revenus	42 953,1	39 553,7	39 138,9	34 817,8	28 070,5	27 908,1	31 652,8
Affectation de revenus	226 496,9	279 136,8	403 278,0	406 971,3	354 049,6	207 214,3	89 416,1
Total – Revenus	**5 918 706,8**	**6 410 260,3**	**6 439 805,7**	**6 842 204,4**	**6 995 925,5**	**6 758 924,7**	**6 993 687,5**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	133 413,0	144 315,3	150 604,9	158 823,1	187 155,0	167 313,8	169 292,6
Économie et rayonnement de la métropole	197 064,8	200 583,3	226 681,0	195 895,6	276 379,7	204 671,4	200 644,3
Qualité de vie	385 620,2	413 161,1	460 769,1	479 061,1	599 293,2	560 819,6	600 907,3
Sécurité urbaine et conformité	1 126 801,7	1 226 275,5	1 250 597,6	1 292 761,1	1 337 411,5	1 283 963,8	1 324 324,8
Service aux citoyens	385 167,5	369 906,3	373 670,5	436 689,1	514 028,9	429 197,5	457 720,0
Urbanisme, mobilité et infrastructures	551 450,8	533 494,8	603 092,5	601 750,7	679 922,9	663 103,4	711 895,2
Arrondissements	912 907,0	878 640,5	913 737,8	995 368,1	1 062 292,4	1 028 739,6	1 066 296,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 692 425,0**	**3 766 376,8**	**3 979 153,4**	**4 160 348,8**	**4 656 483,6**	**4 337 809,1**	**4 531 080,8**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	780 813,6	820 412,2	848 245,8	999 892,1	931 696,8	958 834,2	911 364,3
Paiement au comptant d'immobilisations	454 851,5	694 277,0	484 320,2	431 190,5	513 730,5	503 286,8	503 397,1
Total – Dépenses de financement	**1 235 665,1**	**1 514 689,2**	**1 332 566,0**	**1 431 082,6**	**1 445 427,3**	**1 462 121,0**	**1 414 761,4**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	134 997,4	193 748,2	146 254,5	194 830,6	123 068,7	223 420,8	261 956,6
Dépenses de contributions	647 284,3	729 308,5	731 610,6	757 878,0	778 670,6	781 008,3	832 655,7
Total – Autres dépenses corporatives	**782 281,7**	**923 056,7**	**877 865,1**	**952 708,6**	**901 739,3**	**1 004 429,1**	**1 094 612,3**
Élimination des transactions internes et interentités[1]	**(42 524,2)**	**(40 858,6)**	**(42 851,6)**	**(45 730,7)**	**(48 211,5)**	**(45 434,5)**	**(46 767,0)**
Total – Dépenses[2]	**5 667 847,6**	**6 163 264,1**	**6 146 732,9**	**6 498 409,3**	**6 955 438,7**	**6 758 924,7**	**6 993 687,5**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**250 859,2**	**246 996,2**	**293 072,8**	**343 795,1**	**40 486,8**	**-**	**-**

[1] Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 43,9 M$ en 2023 et 45,9 M$ en 2024. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Les transactions interentités sont de l'ordre de 1,5 M$ au budget de 2023 et de 0,8 M$ au budget de 2024.

[2] Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 2et 3) ne peuvent pas être additionnés pour rendre compte du budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,8 M$ en 2024) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 451,2 M$ en 2024).

Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
REVENUS							
Taxes	3 504 898,4	3 611 976,9	3 642 463,8	3 759 158,8	3 943 380,9	3 928 388,7	4 146 998,0
Paiements tenant lieu de taxes	274 855,2	279 132,6	285 843,3	264 410,7	279 204,4	280 204,4	280 269,9
Quotes-parts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	206 161,5	484 190,7	256 920,0	283 707,5	305 225,2	272 409,3	319 312,0
Services rendus	254 509,4	230 245,8	283 359,7	320 658,6	334 974,2	358 949,2	377 849,5
Amendes et pénalités	94 430,2	68 581,5	79 237,6	80 619,4	92 858,4	105 002,6	109 746,5
Imposition de droits	367 493,5	341 774,7	440 118,4	462 271,1	339 693,2	372 633,6	353 013,1
Intérêts	88 901,6	76 799,4	76 491,3	106 129,7	114 760,2	108 622,3	127 608,6
Autres revenus	40 667,5	34 258,5	28 908,2	18 949,0	16 544,3	20 972,4	24 367,1
Affectation de revenus	215 284,5	186 029,7	291 414,9	364 894,6	345 468,2	202 517,3	82 613,1
Total – Revenus	**5 047 201,8**	**5 312 989,8**	**5 384 757,2**	**5 660 799,4**	**5 772 109,0**	**5 649 699,8**	**5 821 777,8**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	130 529,3	142 280,6	148 338,8	155 867,1	184 576,5	165 794,0	167 712,6
Économie et rayonnement de la métropole	91 000,1	80 262,2	98 889,3	93 696,4	109 006,6	92 295,0	93 635,3
Qualité de vie	227 038,6	221 487,0	237 522,9	266 961,1	300 836,4	320 337,6	326 090,0
Sécurité urbaine et conformité	44 455,5	45 929,8	66 024,7	49 241,4	53 657,7	53 579,0	56 429,6
Service aux citoyens	326 318,3	314 891,6	319 551,8	372 452,1	439 680,8	359 484,4	385 133,7
Urbanisme, mobilité et infrastructures	314 372,1	290 993,8	333 993,1	318 451,5	370 801,8	355 854,7	376 990,6
Arrondissements	908 971,3	874 974,0	910 042,8	991 404,9	1 058 503,5	1 024 951,0	1 062 458,4
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**2 042 685,2**	**1 970 819,0**	**2 114 363,4**	**2 248 074,5**	**2 517 063,3**	**2 372 295,7**	**2 468 450,2**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 054 696,6**	**2 007 250,4**	**2 067 728,2**	**2 294 430,3**	**2 359 206,4**	**2 359 206,4**	**2 451 245,9**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	536 418,6	596 762,4	610 697,3	645 040,1	669 663,0	681 913,4	638 146,5
Paiement au comptant d'immobilisations	301 190,7	330 318,9	296 895,0	319 602,3	290 664,7	290 132,8	289 535,1
Total – Dépenses de financement	**837 609,3**	**927 081,3**	**907 592,3**	**964 642,4**	**960 327,7**	**972 046,2**	**927 681,6**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	(93 617,5)	(54 776,1)	(82 232,1)	(27 405,2)	(82 588,4)	(72 252,6)	(45 038,9)
Dépenses de contributions	54 750,8	58 008,3	58 285,0	59 266,4	60 711,1	62 363,0	65 380,7
Total – Autres dépenses corporatives	**(38 866,7)**	**3 232,2**	**(23 947,1)**	**31 861,2**	**(21 877,3)**	**(9 889,6)**	**20 341,8**
Élimination des transactions internes	**(39 955,6)**	**(38 025,1)**	**(40 639,9)**	**(43 505,2)**	**(46 856,6)**	**(43 958,9)**	**(45 941,7)**
Total – Dépenses	**4 856 168,8**	**4 870 357,8**	**5 025 096,9**	**5 495 503,2**	**5 767 863,5**	**5 649 699,8**	**5 821 777,8**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**191 033,0**	**442 632,0**	**359 660,3**	**165 296,2**	**4 245,5**	**-**	**-**

Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
REVENUS							
Taxes	49 384,6	49 073,6	50 759,5	50 147,6	49 014,6	49 190,3	32 920,3
Paiements tenant lieu de taxes	-	-	-	-	-	-	-
Quotes-parts	2 480 632,9	2 431 746,1	2 506 480,8	2 781 838,8	2 882 528,4	2 882 528,4	2 997 073,1
Transferts	152 506,1	340 971,3	236 084,4	347 864,8	379 424,2	248 168,1	274 574,3
Services rendus	62 054,1	54 363,3	57 370,7	58 313,2	62 421,6	67 520,1	68 378,3
Amendes et pénalités	85 032,6	60 511,3	81 188,4	89 087,8	85 904,2	105 881,3	101 712,4
Imposition de droits	1 838,4	503,3	161,1	575,8	253,6	263,0	194,5
Intérêts	83 824,0	71 782,1	70 849,3	92 287,1	104 723,0	104 723,0	135 039,3
Autres revenus	2 285,6	5 295,2	10 230,7	15 868,8	11 526,2	6 935,7	7 285,7
Affectation de revenus	11 212,4	93 107,1	111 863,1	42 076,8	8 581,4	4 697,0	6 803,0
Total – Revenus	**2 928 770,7**	**3 107 353,3**	**3 124 988,0**	**3 478 060,7**	**3 584 377,2**	**3 469 906,9**	**3 623 980,9**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	2 883,6	2 034,6	2 266,1	2 955,8	2 578,4	1 519,8	1 580,0
Économie et rayonnement de la métropole	106 064,6	120 320,9	127 791,9	102 199,1	167 373,1	112 376,4	107 009,0
Qualité de vie	158 582,0	191 673,8	223 246,2	212 100,2	298 456,8	240 482,0	274 817,3
Sécurité urbaine et conformité	1 082 346,3	1 180 345,5	1 184 572,9	1 243 519,9	1 283 753,8	1 230 384,8	1 267 895,2
Service aux citoyens	58 849,3	55 014,5	54 119,2	64 236,7	74 348,1	69 713,1	72 586,3
Urbanisme, mobilité et infrastructures	237 078,5	242 500,6	269 099,3	283 299,1	309 120,9	307 248,7	334 904,6
Arrondissements	3 936,0	3 666,7	3 693,8	3 963,3	3 788,6	3 788,6	3 838,2
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 649 740,3**	**1 795 556,6**	**1 864 789,4**	**1 912 274,1**	**2 139 419,7**	**1 965 513,4**	**2 062 630,6**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	244 395,1	223 649,8	237 548,6	354 852,0	262 033,8	276 920,8	273 217,8
Paiement au comptant d'immobilisations	153 660,9	363 958,1	187 425,4	111 588,3	223 065,8	213 154,0	213 862,0
Total – Dépenses de financement	**398 056,0**	**587 607,9**	**424 974,0**	**466 440,3**	**485 099,6**	**490 074,8**	**487 079,8**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	228 614,8	248 524,4	228 486,5	222 235,8	205 657,1	295 673,4	306 995,5
Dépenses de contributions	592 533,4	671 300,2	673 325,6	698 611,6	717 959,5	718 645,3	767 275,0
Total – Autres dépenses corporatives	**821 148,2**	**919 824,6**	**901 812,1**	**920 847,4**	**923 616,6**	**1 014 318,7**	**1 074 270,5**
Total – Dépenses	**2 868 944,5**	**3 302 989,1**	**3 191 575,5**	**3 299 561,8**	**3 548 135,9**	**3 469 906,9**	**3 623 980,9**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**59 826,2**	**(195 635,8)**	**(66 587,5)**	**178 498,9**	**36 241,3**	**-**	**-**

5. ANALYSE DES REVENUS

5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale, de la taxe relative à l'eau, de la tarification de l'eau, de la taxe relative à la voirie, de la taxe relative à la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe aussi certaines autres taxes, notamment celle sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 4 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Taxes							
Taxes foncières générales	2 925 382,9	3 029 668,2	3 066 382,3	3 076 663,8	3 208 599,5	3 193 599,5	3 343 045,0
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	389 912,7	397 981,0	400 622,3	414 768,2	454 330,6	454 330,6	476 880,5
Gestion des matières résiduelles	14 191,6	8 495,7	18,9	(0,1)	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 781,2	110 542,3	110 572,1	202 675,1	208 846,0	208 846,0	213 431,4
Centre d'urgence 911	13 352,7	12 566,8	13 565,2	13 593,9	13 340,3	13 340,3	15 340,3
Taxe sur l'immatriculation	36 031,9	36 506,8	37 194,3	36 553,7	35 674,3	35 850,0	17 580,0
Taxe sur le stationnement	20 508,8	19 649,3	19 284,5	18 829,9	24 100,5	24 100,5	27 381,2
Taxe relative à la voirie	18 740,4	18 964,4	19 224,3	19 409,2	19 547,2	19 547,2	19 784,2
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 006,6	11 104,8	11 307,0	11 604,7	11 557,8	11 557,8	49 122,8
Autres	14 374,2	15 571,2	15 052,4	15 208,0	16 399,3	16 407,1	17 352,9
Total – Taxes	**3 554 283,0**	**3 661 050,5**	**3 693 223,3**	**3 809 306,4**	**3 992 395,5**	**3 977 579,0**	**4 179 918,3**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 580,0	37 145,9	36 693,2	33 841,3	36 945,3	36 945,3	37 694,2
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	181 055,3	184 765,1	190 087,7	166 410,9	175 495,7	175 495,7	170 210,7
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 754,3	1 791,1	1 862,8	1 672,8	1 764,2	1 764,2	1 454,3
Gouvernement du Canada et ses entreprises	39 128,9	39 400,2	40 348,3	43 588,8	43 958,2	44 958,2	49 104,6
Organismes municipaux	13 238,6	14 001,6	14 837,5	16 876,7	18 834,4	18 834,4	19 266,8
Autres	2 098,1	2 028,7	2 013,8	2 020,2	2 206,6	2 206,6	2 539,3
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**274 855,2**	**279 132,6**	**285 843,3**	**264 410,7**	**279 204,4**	**280 204,4**	**280 269,9**

Budget du conseil municipal

Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Taxes							
Taxes foncières générales	2 925 382,9	3 029 668,2	3 066 382,3	3 076 663,8	3 208 599,5	3 193 599,5	3 343 045,0
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	389 912,7	397 981,0	400 622,3	414 768,2	454 330,6	454 330,6	476 880,5
Gestion des matières résiduelles	14 191,6	8 495,7	18,9	(0,1)	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 781,2	110 542,3	110 572,1	202 675,1	208 846,0	208 846,0	213 431,4
Centre d'urgence 911	-	-	-	-	-	-	-
Taxe sur l'immatriculation	-	-	-	-	-	-	-
Taxe sur le stationnement	20 508,8	19 649,3	19 284,5	18 829,9	24 100,5	24 100,5	27 381,2
Taxe relative à la voirie	18 740,4	18 964,4	19 224,3	19 409,2	19 547,2	19 547,2	19 784,2
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 006,6	11 104,8	11 307,0	11 604,7	11 557,8	11 557,8	49 122,8
Autres	14 374,2	15 571,2	15 052,4	15 208,0	16 399,3	16 407,1	17 352,9
Total – Taxes	**3 504 898,4**	**3 611 976,9**	**3 642 463,8**	**3 759 158,8**	**3 943 380,9**	**3 928 388,7**	**4 146 998,0**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 580,0	37 145,9	36 693,2	33 841,3	36 945,3	36 945,3	37 694,2
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	181 055,3	184 765,1	190 087,7	166 410,9	175 495,7	175 495,7	170 210,7
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 754,3	1 791,1	1 862,8	1 672,8	1 764,2	1 764,2	1 454,3
Gouvernement du Canada et ses entreprises	39 128,9	39 400,2	40 348,3	43 588,8	43 958,2	44 958,2	49 104,6
Organismes municipaux	13 238,6	14 001,6	14 837,5	16 876,7	18 834,4	18 834,4	19 266,8
Autres	2 098,1	2 028,7	2 013,8	2 020,2	2 206,6	2 206,6	2 539,3
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**274 855,2**	**279 132,6**	**285 843,3**	**264 410,7**	**279 204,4**	**280 204,4**	**280 269,9**

Les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 218,7 M$, soit 5,2 %. Cette hausse s'explique principalement par :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 4,6 % générant 165,7 M$ de revenus additionnels dont 0,5 % pour la taxe foncière relative à l'eau, 1,1 % pour la taxe relative à l'ARTM et 3 % pour la taxe foncière générale;
- une croissance immobilière qui devrait rapporter près de 40 M$;
- une hausse de 18,4 M$ des revenus des taxes de services des arrondissements;
- une hausse de 3,6 M$ des revenus provenant de la taxe sur les parcs de stationnement, qui comprend à la fois les effets de l'indexation de 3 % des taux sur le territoire du centre-ville, et d'une réduction du seuil à partir duquel la taxe s'applique hors du territoire du centre-ville;
- une hausse de 1 M$ des contributions prélevées pour les sociétés de développement commercial;
- une diminution de 5,3 M$ des revenus provenant des immeubles du Gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation.

La structure fiscale de la Ville de Montréal et ses nouveautés sont expliquées plus en détail dans la sous-section « Fiscalité locale », dans la section « Renseignements complémentaires ».

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Taxes							
Centre d'urgence 911	13 352,7	12 566,8	13 565,2	13 593,9	13 340,3	13 340,3	15 340,3
Taxe sur l'immatriculation	36 031,9	36 506,8	37 194,3	36 553,7	35 674,3	35 850,0	17 580,0
Total – Taxes	**49 384,6**	**49 073,6**	**50 759,5**	**50 147,6**	**49 014,6**	**49 190,3**	**32 920,3**

Variations budgétaires

En 2024, les revenus de taxes totalisent 32,9 M$, en diminution de 16,3 M$ par rapport au budget de 2023. Cette variation s'explique principalement par la réduction des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade. L'entrée en vigueur d'une taxe semblable, imposée par la CMM à compter du 1er janvier 2024, entraîne la disparition simultanée de la taxe sur l'immatriculation prélevée par l'agglomération. Cependant, puisque les automobilistes montréalais paieront cette taxe tout au long de l'année 2023 en renouvelant leur immatriculation pour une durée de 12 mois, les derniers revenus de celle-ci seront enregistrés en 2024.

5.2. Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées pour le financement des dépenses nettes de l'agglomération. Par « dépenses nettes », on entend les dépenses à financer une fois les autres revenus de l'agglomération déduits (transferts, taxes, etc.).

Dans le tableau ci-dessous, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des 15 villes reconstituées. En 2024, ces revenus s'élèvent à 545,8 M$.

Tableau 7 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Quotes-parts							
Dépenses générales	366 945,9	374 656,0	386 127,7	397 637,9	447 099,5	447 099,5	474 300,5
Service de l'eau	23 479,7	24 136,6	24 465,3	25 736,5	33 080,4	33 080,4	35 723,9
Alimentation en eau potable	11 732,8	13 273,2	14 145,7	16 369,3	15 630,3	15 630,3	17 070,5
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	427,4	417,5	407,6	397,7	387,8	387,8	377,9
Service des premiers répondants	1 311,0	1 490,3	1 465,9	1 778,4	2 025,6	2 025,6	2 180,1
Tarifaire (compteurs d'eau)	209,4	217,5	330,1	215,8	186,8	186,8	33,4
Déficit - Exercices antérieurs	14 752,9	2 714,7	3 700,8	36 667,6	15 870,0	15 870,0	5 923,1
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 198,0	4 242,6	4 128,8	4 542,0	5 008,2	5 008,2	6 229,0
Financement des investissements admissibles au FCCQ	2 879,2	3 347,3	3 980,7	4 063,3	4 033,4	4 033,4	3 988,8
Total – Quotes-parts	**425 936,3**	**424 495,7**	**438 752,6**	**487 408,5**	**523 322,0**	**523 322,0**	**545 827,2**

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération, c'est-à-dire des 15 villes reconstituées et de la Ville de Montréal. Ces revenus servent donc à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. En 2024, ces revenus totalisent 2 997,1 M$.

Tableau 8 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Quotes-parts							
Dépenses générales	2 143 284,4	2 158 492,9	2 221 753,8	2 291 161,3	2 475 854,0	2 475 854,0	2 624 750,6
Service de l'eau	137 142,0	139 057,1	140 772,0	148 291,6	183 185,9	183 185,9	197 693,7
Alimentation en eau potable	89 413,6	92 908,6	93 677,1	99 420,7	100 484,0	100 484,0	103 668,9
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 783,9	5 650,0	5 516,2	5 382,3	5 248,4	5 248,4	5 114,5
Service des premiers répondants	8 108,3	9 079,3	8 921,5	10 834,5	11 869,9	11 869,9	12 761,3
Tarifaire (compteurs d'eau)	3 327,8	1 968,4	1 743,8	1 490,0	2 037,3	2 037,3	1 892,2
Déficit - Exercices antérieurs	86 169,7	15 640,1	21 294,0	211 276,0	87 881,4	87 881,4	32 778,0
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 198,0	5 166,4	5 718,1	6 101,1	7 936,1	7 936,1	10 052,7
Financement des investissements admissibles au FCCQ	3 205,2	3 783,3	7 084,3	7 881,3	8 031,4	8 031,4	8 361,2
Total – Quotes-parts	**2 480 632,9**	**2 431 746,1**	**2 506 480,8**	**2 781 838,8**	**2 882 528,4**	**2 882 528,4**	**2 997 073,1**

Variations budgétaires

Il y a en tout neuf quotes-parts différentes. Outre la quote-part pour le financement des dépenses générales, il existe plusieurs quotes-parts destinées au financement d'activités précises, notamment en ce qui concerne les dépenses reliées à la gestion de l'eau. En 2024, les quotes-parts demandées par l'agglomération de Montréal pour le financement des dépenses sont en hausse de 114,5 M$, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 9 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	12 256,1	12 290,6	13 115,9	14 545,8	16 588,7	16 588,7	17 238,6
Beaconsfield	21 287,8	23 005,3	24 049,1	26 553,8	29 146,1	29 146,1	30 097,6
Côte-Saint-Luc	28 635,4	27 804,8	28 993,7	31 979,5	35 030,2	35 030,2	36 268,2
Dollard-des-Ormeaux	42 633,1	41 596,8	43 480,5	48 576,6	54 695,1	54 695,1	56 796,4
Dorval	72 511,4	68 454,2	71 601,6	79 124,7	80 830,5	80 830,5	84 934,3
Hampstead	10 058,8	10 914,3	11 158,2	12 372,2	13 667,7	13 667,7	14 137,5
Kirkland	29 398,1	30 431,9	31 139,1	34 844,6	36 907,5	36 907,5	38 017,9
L'Île-Dorval	81,5	89,1	90,5	114,8	105,1	105,1	124,7
Montréal-Est	17 675,7	17 373,4	17 122,7	19 126,9	23 058,6	23 058,6	24 837,1
Montréal-Ouest	5 916,9	5 717,0	5 960,6	6 570,7	7 347,7	7 347,7	7 561,2
Mont-Royal	52 728,4	54 431,1	56 108,7	62 666,5	67 176,3	67 176,3	69 134,3
Pointe-Claire	64 763,7	62 686,7	65 056,1	72 434,1	78 214,8	78 214,8	83 243,6
Sainte-Anne-de-Bellevue	7 297,0	7 913,5	7 722,2	8 664,2	10 117,6	10 117,6	10 717,3
Senneville	3 452,4	3 126,9	3 241,9	3 592,9	4 064,9	4 064,9	4 250,8
Westmount	57 240,2	58 660,1	59 911,9	66 241,2	66 371,2	66 371,2	68 467,7
Ville de Montréal	2 054 696,6	2 007 250,4	2 067 728,2	2 294 430,4	2 359 206,4	2 359 206,4	2 451 245,9
Total – Quotes-parts des villes liées	**2 480 633,1**	**2 431 746,1**	**2 506 480,9**	**2 781 838,9**	**2 882 528,4**	**2 882 528,4**	**2 997 073,1**

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif.

Pour plus d'informations à ce sujet, on peut consulter la sous-section « Quotes-parts et fiscalité d'agglomération » dans la section « Renseignements complémentaires » du présent document.

5.3. Transferts

Les revenus de transferts représentent des sommes en provenance des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage et destinées à des fins précises. Les transferts dits de droits ne sont associés à aucune activité spécifique.

Tableau 10 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Transferts							
Contribution au service de la dette	25 448,2	22 460,7	21 499,1	17 933,5	19 243,3	17 087,0	9 496,2
Entente de partenariat 2020-2024	-	14 637,6	14 204,4	23 170,4	28 587,4	28 587,4	90 253,8
CMM	42 988,3	43 275,9	38 774,0	37 983,2	45 618,5	61 776,0	82 873,3
AccèsLogis	22 996,3	46 318,2	53 386,1	31 557,7	101 578,1	60 720,0	56 425,0
Gestion des matières résiduelles	40 895,8	43 382,8	47 254,7	48 256,4	49 423,6	38 137,7	59 337,7
Rénovation urbaine	7 150,0	5 482,1	15 238,8	12 347,9	12 285,0	15 829,0	15 204,0
Développement économique	20 754,7	19 523,4	34 161,5	130 125,2	56 940,4	640,0	170,0
Sécurité publique (police)	14 277,0	6 493,0	20 046,7	56 747,4	74 313,1	73 327,3	71 649,9
Lutte contre la pauvreté	7 946,2	9 632,9	9 689,3	11 195,6	15 443,2	5 000,0	5 000,0
Projet des premiers répondants	7 869,4	9 423,7	8 445,1	8 799,8	7 211,3	8 007,4	8 007,4
Loisirs et culture	13 218,6	12 172,4	9 816,1	22 142,5	20 322,8	4 325,6	4 526,2
Violence conjugale	1 483,4	1 848,4	1 479,7	1 483,6	1 508,6	2 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	14 167,3	16 603,7	33 150,2	26 708,8	20 931,5	21 951,6	23 190,3
Projets Montréal 2025	356,8	-	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	88 636,7	93 068,5	97 721,9	102 608,0	102 608,0	106 249,6	106 028,3
Réflexe Montréal – Développement économique	25 472,5	44 160,8	28 548,4	28 316,2	77 545,2	50 000,0	50 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	150 000,0	-	-	-	-	-
Aide gouvernementale COVID-19	-	263 470,2	761,5	-	-	-	-
Autres	25 006,3	23 207,7	58 827,0	72 196,1	51 089,4	26 832,5	9 617,9
Total – Transferts	**358 667,5**	**825 162,0**	**493 004,5**	**631 572,3**	**684 649,4**	**520 577,4**	**593 886,3**

Budget du conseil municipal

Tableau 11 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Transferts							
Contribution au service de la dette	11 167,7	10 260,4	9 894,4	9 573,6	10 236,0	10 042,9	3 582,2
Entente de partenariat 2020-2024	-	14 637,6	14 204,4	23 170,4	28 587,4	28 587,4	90 253,8
CMM	24 753,0	25 236,4	24 603,2	25 500,0	24 546,0	24 546,0	24 723,3
Gestion des matières résiduelles	34 069,5	33 305,9	37 386,1	44 243,7	40 521,4	34 437,7	42 837,7
Rénovation urbaine	6 418,7	4 641,6	14 040,5	11 813,7	11 660,0	15 204,0	15 204,0
Développement économique	10 842,4	3 098,5	12 489,1	5 118,3	19 704,1	-	-
Sécurité publique (police)	-	-	-	-	17,3	-	-
Lutte contre la pauvreté	-	-	-	-	2 600,0	5 000,0	5 000,0
Loisirs et culture	12 392,3	11 804,7	9 805,4	21 819,7	19 400,9	4 325,6	4 526,2
Programmes de financements pluriannuels	6 720,9	8 459,1	22 264,4	18 710,2	11 391,5	11 211,6	11 538,9
Projets Montréal 2025	356,8	-	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	88 636,7	93 068,5	97 721,9	102 608,0	102 608,0	106 249,6	106 028,3
Réflexe Montréal – Développement économique	2 373,9	4 140,2	1 635,9	9 186,5	10 994,5	11 000,0	11 000,0
Aide gouvernementale COVID-19	-	263 470,2	-	-	-	-	-
Autres	8 429,6	12 067,6	12 874,7	11 963,4	22 958,1	21 804,5	4 617,6
Total – Transferts	**206 161,5**	**484 190,7**	**256 920,0**	**283 707,5**	**305 225,2**	**272 409,3**	**319 312,0**

Variations budgétaires

En 2024, les revenus de transferts sont en hausse de 46,9 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une diminution de 6,5 M$ de la contribution au service de la dette en raison de l'entente de subvention des frais de financement de la dette actuarielle qui arrive à l'échéance en 2024;
- une augmentation de 61,7 M$ provenant du partage de la croissance d'un point de la TVQ, un transfert découlant de l'entente de partenariat 2020-2024. Cette hausse est attribuable à la croissance des revenus de la TVQ perçus par le gouvernement du Québec;
- une augmentation de 5,9 M$ des compensations pour la collecte et le transport des matières recyclables en raison de la croissance des coûts de l'activité;
- une augmentation de 2,5 M$ des revenus associés aux redevances sur l'élimination des matières résiduelles (loi 130), en raison de la hausse du taux des redevances;
- une baisse de 1,1 M$ des revenus en provenance du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), due à la fin du Programme de parrainage professionnel;
- une baisse de 16 M$ des revenus de transferts pour le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) ainsi que pour les fonds fiscalisés, due à un réaménagement de la compétence locale vers la compétence d'agglomération.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Transferts							
Contribution au service de la dette	14 280,5	12 200,4	11 604,7	8 359,9	9 007,3	7 044,1	5 914,0
CMM	18 235,3	18 039,5	14 170,8	12 483,2	21 072,5	37 230,0	58 150,0
AccèsLogis	22 996,3	46 318,2	53 386,1	31 557,7	101 578,1	60 720,0	56 425,0
Gestion des matières résiduelles	6 826,3	10 076,9	9 868,6	4 012,6	8 902,2	3 700,0	16 500,0
Rénovation urbaine	731,3	840,5	1 198,2	534,2	625,0	625,0	-
Développement économique	9 912,2	16 424,8	21 672,4	125 006,9	37 236,3	640,0	170,0
Sécurité publique (police)	14 277,0	6 493,0	20 046,7	56 747,4	74 295,9	73 327,3	71 649,9
Lutte contre la pauvreté	7 946,2	9 632,9	9 689,3	11 195,6	12 843,2	-	-
Projet des premiers répondants	7 869,4	9 423,7	8 445,1	8 799,8	7 211,3	8 007,4	8 007,4
Loisirs et culture	826,3	367,7	10,7	322,9	921,9	-	-
Violence conjugale	1 483,4	1 848,4	1 479,7	1 483,6	1 508,6	2 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	7 446,5	8 144,6	10 885,8	7 998,6	9 540,0	10 740,0	11 651,4
Réflexe Montréal – Développement économique	23 098,7	40 020,6	26 912,5	19 129,7	66 550,7	39 000,0	39 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	150 000,0	-	-	-	-	-
Aide gouvernementale COVID-19	-	-	761,5	-	-	-	-
Autres	16 576,7	11 140,1	45 952,3	60 232,7	28 131,2	5 028,0	5 000,3
Total – Transferts	**152 506,1**	**340 971,3**	**236 084,4**	**347 864,8**	**379 424,2**	**248 168,1**	**274 574,3**

Variations budgétaires

En 2024, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 26,4 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une hausse de 16 M$ des revenus de transferts financés par la CMM pour le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) ainsi que pour les fonds fiscalisés, due à un réaménagement de la compétence locale vers la compétence d'agglomération;
- une augmentation de 12,8 M$ des compensations pour la collecte et le transport des matières recyclables en raison de la croissance des coûts de l'activité, principalement à cause de la volatilité du prix des matières et de la hausse du coût des contrats;
- une hausse de 0,9 M$ des transferts du ministère de la Sécurité publique au Service de police de la Ville de Montréal pour l'équipe de surveillance des délinquantes et délinquants sexuels;
- une diminution de 2,2 M$ des transferts du ministère de la Sécurité publique au Service de police de la Ville de Montréal pour l'équipe de concertation communautaire et de rapprochement ainsi que pour l'équipe de soutien aux urgences psychosociales;
- une entente avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour réaliser l'inventaire des bâtiments patrimoniaux sur le territoire de l'agglomération pour 1,1 M$.

5.4. Services rendus

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

La rubrique « Autres services rendus » comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 13 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 627,1	8 814,2	8 903,4	8 944,4	9 457,6	9 457,6	9 732,8
Autres services rendus	305 367,6	272 962,6	329 615,7	367 802,1	386 583,9	415 536,1	435 669,7
Total – Services rendus[1]	**313 994,7**	**281 776,8**	**338 519,1**	**376 746,5**	**396 041,5**	**424 993,7**	**445 402,5**

[1] Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux deux tableaux suivants) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,8 M$ en 2024).

Budget du conseil municipal

Tableau 14 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 306,9	8 464,7	8 642,4	8 867,1	9 212,9	9 212,9	9 452,4
Autres services rendus	246 202,5	221 781,1	274 717,3	311 791,5	325 761,3	349 736,3	368 397,1
Total – Services rendus	**254 509,4**	**230 245,8**	**283 359,7**	**320 658,6**	**334 974,2**	**358 949,2**	**377 849,5**

Variations budgétaires

En 2024, les revenus des services rendus sont en hausse de 18,9 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- une augmentation des revenus de 11,2 M$, comme prévu dans la nouvelle entente entre BIXI Montréal et la Ville, pour assurer la gestion du système de vélos en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal pour les six prochaines années et la mise en place d'un projet pilote de service de vélos toute l'année;
- une augmentation de 4,2 M$ des revenus autonomes des arrondissements provenant principalement des permis d'occupation du domaine public, des services culturels et récréatifs, ainsi que des vignettes de stationnement;
- une augmentation de 3,1 M$ des revenus d'Espace pour la vie, qui sont principalement attribuables à l'accroissement de l'achalandage local et touristique prévu dans ses installations, aux ventes de passeports ainsi qu'à l'augmentation du volume de marchandises vendues.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	320,3	349,5	260,9	77,3	244,7	244,7	280,4
Autres services rendus	61 733,8	54 013,8	57 109,8	58 235,9	62 176,9	67 275,4	68 097,9
Total – Services rendus	**62 054,1**	**54 363,3**	**57 370,7**	**58 313,2**	**62 421,6**	**67 520,1**	**68 378,3**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 0,9 M$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse de 4,1 M$ pour le financement d'une équipe projet dédiée au prolongement de la ligne bleue de métro;
- une hausse de 2,2 M$ relative à la tarification des eaux usées en raison de la mise à jour des tarifs;
- une réduction des revenus non récurrents de 1,7 M$, provenant des demandes de révision de l'évaluation foncière enregistrées en 2023;
- une réduction des revenus pour le prêt de personnel de 3,1 M$ à la suite de la dissolution du Bureau du taxi de Montréal. Les employées et employés du Bureau ont été transférés dans divers services centraux notamment.

5.5. Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 211,5 M$ en 2024, ce qui représente une hausse de 0,6 M$ par rapport au budget de 2023. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 188,5 M$ et stables par rapport à 2023.

Le deuxième groupe est constitué des revenus des autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention des incendies, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 23,0 M$, en hausse de 0,6 M$.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque cette portion est étroitement associée aux autres frais, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 16 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Contraventions – Circulation et stationnement	158 658,6	117 606,2	149 903,6	155 340,6	160 496,9	188 490,4	188 490,4
Autres – Amendes et pénalités	20 804,2	11 486,5	10 522,5	14 366,5	18 265,7	22 393,5	22 968,5
Total – Amendes et pénalités	**179 462,7**	**129 092,7**	**160 426,0**	**169 707,2**	**178 762,6**	**210 883,9**	**211 458,9**

Variations budgétaires

La hausse de 0,6 M$ s'explique par :

- une augmentation de 0,4 M$ liée au règlement d'urbanisme dans les arrondissements, plus précisément aux résidences de tourisme;
- une augmentation de 0,2 M$ découlant d'amendes pour cause de signaux d'alarme non fondés envoyés au SPVM.

5.6. Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 17 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	313 375,4	288 868,9	383 466,7	410 852,5	289 958,7	329 958,7	309 958,7
Licences et permis	55 956,5	53 409,1	56 812,8	51 994,4	49 988,1	42 937,9	43 248,9
Total – Imposition de droits	**369 331,9**	**342 278,0**	**440 279,5**	**462 846,9**	**339 946,8**	**372 896,6**	**353 207,6**

Budget du conseil municipal

Tableau 18 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	313 375,4	288 868,9	383 466,7	410 852,5	289 958,7	329 958,7	309 958,7
Licences et permis	54 118,1	52 905,8	56 651,7	51 418,6	49 734,5	42 674,9	43 054,4
Total – Imposition de droits	**367 493,5**	**341 774,7**	**440 118,4**	**462 271,1**	**339 693,2**	**372 633,6**	**353 013,1**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en baisse de 19,6 M$, ce qui s'explique principalement par une baisse de 20 M$ des revenus de droits sur les mutations immobilières en raison du ralentissement du marché immobilier.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Imposition de droits							
Licences et permis	1 838,4	503,3	161,1	575,8	253,6	263,0	194,5
Total – Imposition de droits	**1 838,4**	**503,3**	**161,1**	**575,8**	**253,6**	**263,0**	**194,5**

Variations budgétaires

En 2024, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal sont en baisse de 0,1 M$.

5.7. Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus. En 2024, ces revenus sont en hausse de 49,3 M$.

Tableau 20 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Intérêts							
Arriérés de taxes	17 078,2	20 958,7	20 702,3	21 557,7	22 112,9	15 975,0	16 291,5
Fonds d'amortissement	68 104,2	66 235,8	73 140,2	83 367,9	95 768,5	95 768,5	91 950,2
Encaisse et autres intérêts	87 543,1	61 387,0	53 498,0	93 491,2	101 601,8	101 601,8	154 406,2
Total – Intérêts	**172 725,5**	**148 581,5**	**147 340,5**	**198 416,8**	**219 483,2**	**213 345,3**	**262 647,9**

Budget du conseil municipal

Tableau 21 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Intérêts							
Arriérés de taxes	17 078,2	20 958,6	20 698,1	21 512,2	22 112,9	15 975,0	16 291,5
Fonds d'amortissement	46 381,4	46 110,4	51 985,2	61 315,7	70 521,0	70 521,0	66 236,6
Encaisse et autres intérêts	25 442,0	9 730,4	3 808,0	23 301,8	22 126,3	22 126,3	45 080,5
Total – Intérêts	**88 901,6**	**76 799,4**	**76 491,3**	**106 129,7**	**114 760,2**	**108 622,3**	**127 608,6**

Variations budgétaires

La hausse de 19 M$ s'explique principalement par :

- une diminution de 4,3 M$ du fonds d'amortissement, attribuable essentiellement à une diminution des revenus de placement en raison d'une baisse du volume de placements, et ce, malgré la hausse des taux d'intérêt;
- une hausse de 23 M$ de l'encaisse et des autres intérêts, qui s'explique principalement par une augmentation prévue des taux d'intérêt et du solde de l'encaisse.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Intérêts							
Arriérés de taxes	0,1	0,1	4,3	45,6	-	-	-
Fonds d'amortissement	21 722,8	20 125,4	21 155,0	22 052,0	25 247,5	25 247,5	25 713,6
Encaisse et autres intérêts	62 101,1	51 656,6	49 690,0	70 189,5	79 475,5	79 475,5	109 325,7
Total – Intérêts	**83 824,0**	**71 782,1**	**70 849,3**	**92 287,1**	**104 723,0**	**104 723,0**	**135 039,3**

Variations budgétaires

La hausse de 30,3 M$ s'explique principalement par une augmentation prévue des taux d'intérêt et du solde de l'encaisse.

5.8. Autres revenus

Les « Autres revenus » comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actifs et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 31,7 M$ en 2024, soit une hausse de 3,7 M$.

Tableau 23 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	31 043,4	27 893,5	16 869,7	3 547,6	3 577,9	14 345,6	13 995,8
Autres	11 909,7	11 660,2	22 269,2	31 270,2	24 492,6	13 562,5	17 657,0
Total – Autres revenus	**42 953,1**	**39 553,7**	**39 138,9**	**34 817,8**	**28 070,5**	**27 908,1**	**31 652,8**

Budget du conseil municipal

Tableau 24 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	27 468,1	26 267,0	15 045,4	3 606,1	3 577,9	14 345,6	13 995,8
Autres	13 199,4	7 991,5	13 862,8	15 342,9	12 966,4	6 626,8	10 371,3
Total – Autres revenus	**40 667,5**	**34 258,5**	**28 908,2**	**18 949,0**	**16 544,3**	**20 972,4**	**24 367,1**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 3,4 M$, ce qui s'explique principalement par des revenus destinés à la réalisation de projets de logements sociaux et provenant de sommes accumulées dans le cadre de l'application du Règlement pour une métropole mixte.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	3 575,3	1 626,5	1 824,3	(58,5)	-	-	-
Autres	(1 289,7)	3 668,7	8 406,4	15 927,3	11 526,2	6 935,7	7 285,7
Total – Autres revenus	**2 285,6**	**5 295,2**	**10 230,7**	**15 868,8**	**11 526,2**	**6 935,7**	**7 285,7**

Variations budgétaires

En 2024, les autres revenus relevant de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 0,4 M$, ce qui s'explique par une ristourne reçue d'Hydro-Québec reliée à la gestion de la puissance.

5.9. Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 26 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	5 829,8	26 923,7	19 466,8	21 764,8	4 697,0	4 697,0	6 803,0
Financement à long terme – Autres	54 548,2	89 097,8	112 966,8	31 390,4	29 053,4	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	159 110,3	156 106,6	267 985,9	178 179,6	309 109,7	191 327,8	82 613,1
Affectation des réserves – Immobilisations	-	-	-	172 778,0	11 189,5	11 189,5	-
Affectation des réserves et des fonds	7 008,6	7 008,7	2 858,5	2 858,5	-	-	-
Total – Affectations de revenus	**226 496,9**	**279 136,8**	**403 278,0**	**406 971,3**	**354 049,6**	**207 214,3**	**89 416,1**

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspond à des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment la réserve pour les infrastructures de la voirie.

Budget du conseil municipal

Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Affectations de revenus							
Financement à long terme – Autres	49 184,1	22 914,4	22 274,9	11 078,5	25 169,0	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	159 091,8	156 106,6	266 281,5	178 179,6	309 109,7	191 327,8	82 613,1
Affectation des réserves – Immobilisations	-	-	-	172 778,0	11 189,5	11 189,5	-
Affectation des réserves et des fonds	7 008,6	7 008,7	2 858,5	2 858,5	-	-	-
Total – Affectations de revenus	**215 284,5**	**186 029,7**	**291 414,9**	**364 894,6**	**345 468,2**	**202 517,3**	**82 613,1**

Variations budgétaires

En 2024, les affectations diminuent de 119,9 M$, pour atteindre 82,6 M$. Cette variation s'explique par :

- une diminution de 108,7 M$ de l'utilisation des excédents cumulés des années antérieures, soit :
  - le retrait de l'affectation de 65,8 M$ pour financer la croissance nette du service de la dette et de l'affectation de 5 M$ pour financer des études de faisabilité,
  - l'ajout d'une nouvelle affectation pour pallier aux effets du ralentissement économique de 30 M$,
  - le retrait de l'affectation aux fins de l'équilibre budgétaire de 20,3 M$,
  - une baisse de 1,8 M$ des surplus affectés par les arrondissements, dont le total s'élève à 25,8 M$,
  - une baisse de 45,8 M$ du financement de la portion locale du déficit de l'agglomération, qui en 2022 s'élève à 26,9 M$;
- le retrait de l'affectation de 11,2 M$ de la réserve pour le financement des dépenses en immobilisations payées au comptant.

Notons que les affectations pour pallier aux effets du ralentissement économique et pour financer la portion locale du déficit de l'agglomération étaient déjà prévues dans les surplus affectés lors du dépôt des états financiers précédents.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 28 – Tableau 35 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	5 829,8	26 923,7	19 466,8	21 764,8	4 697,0	4 697,0	6 803,0
Financement à long terme – Autres	5 364,1	7 983,4	3 391,9	4 501,0	3 884,4	-	-
Montant à pourvoir - émission prêt (dette)	-	58 200,0	87 300,0	15 811,0	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	18,5	-	1 704,4	-	-	-	-
Total – Affectations de revenus	**11 212,4**	**93 107,1**	**111 863,1**	**42 076,8**	**8 581,4**	**4 697,0**	**6 803,0**

Variations budgétaires

En 2024, les affectations relatives au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL, augmentent de 2,1 M$, pour atteindre 6,8 M$. Cette croissance découle d'une augmentation de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.

6. ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

6.1. Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2024, le service de la dette brute atteint 1 156,7 M$, soit une baisse de 30,5 M$ par rapport au budget de 2023. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 911,4 M$, et d'un montant de 245,4 M$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 29 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Service de la dette brute							
Frais de financement	400 983,1	396 696,4	406 616,1	417 120,8	451 494,3	463 750,2	452 857,1
Remboursement de la dette à long terme	495 960,9	534 848,0	568 666,5	595 908,9	633 834,3	655 094,4	636 438,4
Affectation – Remboursement de capital	46 028,5	61 417,9	65 635,4	182 200,9	68 405,4	68 405,4	67 422,6
Total – Service de la dette brute	**942 972,5**	**992 962,3**	**1 040 918,0**	**1 195 230,6**	**1 153 734,0**	**1 187 250,0**	**1 156 718,1**

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employées et employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, comme indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Tableau 30 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Frais de financement corporatifs	**230 920,8**	**223 753,9**	**224 046,7**	**237 255,9**	**249 453,9**	**253 676,2**	**233 406,7**
Frais de financement additionnels							
Qualité de vie	5 627,8	6 388,6	6 530,7	6 610,0	7 082,1	7 082,1	7 494,6
Urbanisme, mobilité et infrastructures	34 529,1	36 677,1	38 042,2	34 615,2	39 745,3	41 251,4	41 102,0
Arrondissements	371,1	306,4	250,6	1 173,1	160,2	160,2	1 055,0
Total – Frais de financement additionnels	**40 528,0**	**43 372,1**	**44 823,5**	**42 398,3**	**46 987,6**	**48 493,7**	**49 651,6**
Total – Frais de financement	**271 448,8**	**267 126,0**	**268 870,2**	**279 654,2**	**296 441,5**	**302 169,9**	**283 058,3**

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement diminuent de 19,1 M$, ce qui s'explique par :

- une baisse de 33,8 M$ attribuable à l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts;
- une hausse de 14,7 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations.

Tableau 31 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Remboursement de la dette à long terme corporative	**265 177,9**	**336 661,6**	**346 662,8**	**363 921,2**	**377 139,8**	**385 167,9**	**363 180,3**
Affectation – Remboursement de capital	**40 319,9**	**36 346,9**	**39 987,8**	**43 863,0**	**43 069,3**	**43 069,3**	**41 559,5**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Qualité de vie	7 464,5	9 065,7	10 435,9	11 358,1	12 236,8	12 236,8	13 169,3
Urbanisme, mobilité et infrastructures	59 534,1	61 058,7	67 515,0	63 500,5	70 525,4	72 551,9	73 970,8
Arrondissements	763,8	816,0	871,7	1 124,3	865,3	865,3	908,5
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**67 762,4**	**70 940,4**	**78 822,6**	**75 982,9**	**83 627,5**	**85 654,0**	**88 048,6**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**373 260,2**	**443 948,9**	**465 473,2**	**483 767,1**	**503 836,6**	**513 891,2**	**492 788,4**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une baisse de 21,1 M$, qui découle principalement des éléments suivants :

- une baisse de 22,1 M$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et de l'arrivée à échéance d'autres emprunts;
- Une baisse de 1,8 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une augmentation de 0,8 M$ attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 32 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Frais de financement corporatifs	**111 754,1**	**109 428,0**	**115 561,9**	**112 812,3**	**123 625,5**	**128 606,7**	**131 177,8**
Frais de financement additionnels							
Urbanisme, mobilité et infrastructures	17 780,2	20 142,4	22 184,0	24 654,3	31 427,3	32 973,6	38 621,0
Total – Frais de financement additionnels	**17 780,2**	**20 142,4**	**22 184,0**	**24 654,3**	**31 427,3**	**32 973,6**	**38 621,0**
Total – Frais de financement	**129 534,3**	**129 570,4**	**137 745,9**	**137 466,6**	**155 052,8**	**161 580,3**	**169 798,8**

Variations budgétaires

Les charges reliées aux frais de financement présentent une hausse de 8,2 M$, qui s'explique par :

- une hausse de 15,1 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 6,9 M$ attribuable à l'arrivée à l'échéance de plusieurs emprunts.

Tableau 33 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Remboursement de la dette à long terme corporative	**126 932,3**	**89 150,8**	**96 339,0**	**103 701,8**	**113 072,2**	**122 978,0**	**116 176,9**
Affectation – Remboursement de capital	**5 708,7**	**25 071,0**	**25 647,7**	**138 337,9**	**25 336,1**	**25 336,1**	**25 863,1**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Urbanisme, mobilité et infrastructures	36 088,3	38 095,2	46 842,1	52 303,0	59 994,8	61 294,5	69 032,6
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**36 088,3**	**38 095,2**	**46 842,1**	**52 303,0**	**59 994,8**	**61 294,5**	**69 032,6**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**168 729,3**	**152 317,0**	**168 828,8**	**294 342,7**	**198 403,1**	**209 608,6**	**211 072,6**

Variations budgétaires

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 1,5 M$, qui découle principalement d'une augmentation attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et de l'arrivée à échéance d'autres emprunts.

6.2. Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au financement au comptant des dépenses en immobilisations. Au budget de 2024, les crédits alloués au paiement au comptant totalisent 503,4 M$, en hausse de 0,1 M$.

Tableau 34 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	385 699,3	577 041,9	339 760,4	362 835,0	457 811,9	443 600,0	443 600,0
Affectation – Paiement au comptant – Eau	54 800,0	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	1 949,4	5 072,9	1 686,3	1 686,3	1 065,2
Affectation – Réserves – Eau	14 878,9	4 393,2	13 911,5	11 036,3	15 032,4	13 829,0	14 561,9
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(797,0)	(554,3)	(882,2)	(106,2)	(2 971,6)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	270,3	58 596,2	87 481,1	10 252,5	71,5	71,5	70,0
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**454 851,5**	**694 277,0**	**484 320,2**	**431 190,5**	**513 730,5**	**503 286,8**	**503 397,1**

Budget du conseil municipal

Tableau 35 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	245 791,8	282 388,4	250 164,8	275 253,2	242 250,7	241 835,8	241 835,8
Affectation – Paiement au comptant – Eau	54 800,0	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	1 949,4	4 603,4	1 214,5	1 214,5	618,3
Affectation – Réserves – Eau	701,6	(7 255,9)	2 947,2	2 879,0	7 100,3	2 911,0	2 911,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(373,0)	(9,8)	(447,5)	325,2	(2 072,3)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	270,3	396,2	181,1	(5 558,5)	71,5	71,5	70,0
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**301 190,7**	**330 318,9**	**296 895,0**	**319 602,3**	**290 664,7**	**290 132,8**	**289 535,1**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en baisse de 0,6 M$, pour s'établir à 289,5 M$. Cette diminution par rapport à l'année précédente est principalement attribuable à la variation du montant réservé au paiement au comptant de la main-d'œuvre capitalisable en provenance des services, conformément à la planification du PDI 2024-2033.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 36 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	139 907,5	294 653,5	89 595,6	87 581,8	215 561,2	201 764,2	201 764,2
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	-	469,6	471,8	471,8	446,9
Affectation – Réserves – Eau	14 177,3	11 649,1	10 964,4	8 157,3	7 932,1	10 918,0	11 650,9
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(423,9)	(544,5)	(434,6)	(431,4)	(899,3)	-	-
Affectation – Fonds réservés	-	58 200,0	87 300,0	15 811,0	-	-	-
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**153 660,9**	**363 958,1**	**187 425,4**	**111 588,3**	**223 065,8**	**213 154,0**	**213 862,0**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 0,7 M$, pour s'établir à 213,9 M$ principalement en raison de la variation du montant réservé au paiement au comptant de la main-d'œuvre capitalisable en provenance du Service de l'eau, conformément à la planification du PDI 2024-2033.

6.3. Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. S'y ajoutent certains postes d'affectation qui sont principalement liés aux mesures d'allègement fiscal permises par le MAMH.

Tableau 37 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses communes							
Redéploiement des ressources, dépenses relatives aux régimes de retraite et autres	46 279,4	96 750,5	118 347,9	108 111,0	(15 865,9)	(40 743,8)	15 898,7
Crédits pour dépenses contingentes	44 285,2	21 379,6	6 941,2	44 596,2	13 642,7	38 118,6	38 118,6
Provision pour inflation	-	-	-	-	-	10 000,0	10 000,0
Pertes possibles dans la perception	12 246,4	16 959,3	14 387,8	(15 674,3)	21 400,0	16 700,0	17 050,0
Prêt de personnel au MESS	17 857,6	15 709,7	12 637,7	11 026,9	9 558,5	8 701,8	7 642,4
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	-	320,3	500,0
Prêt de personnel au Bureau du taxi de Montréal	3 018,6	3 036,6	2 350,6	2 390,3	1 710,1	3 110,1	-
Bureau des régimes de retraite	6 577,9	6 902,6	6 819,1	7 171,3	8 410,3	8 294,4	8 599,3
Agence de mobilité durable – Entente et prêt de personnel	18 800,8	47 764,3	59 634,4	71 591,6	90 417,7	97 242,7	106 171,0
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	-	-	(58 600,0)	(25 000,0)	-	-	-
Affectation – Régimes de retraite	14 300,0	14 300,0	14 300,0	20 611,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(32 168,5)	(32 854,4)	(34 364,2)	(33 933,5)	(22 435,8)	(22 435,8)	2 967,5
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 340,0	-	-	-
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	-	87 881,4	32 778,0
Affectation – Réserve – Élections	-	-	-	-	5 000,0	5 000,0	5 000,0
Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service	-	-	-	-	-	-	6 000,0
Total – Dépenses communes	**134 997,4**	**193 748,2**	**146 254,5**	**194 830,6**	**123 068,7**	**223 420,8**	**261 956,6**

Variations budgétaires

Le budget des dépenses communes en 2024 affiche une augmentation de 38,5 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est attribuable aux principaux éléments suivants :

- une augmentation nette de 56,6 M$ au poste de « redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite et autres », découlant principalement d'une augmentation des charges de retraite corporatives qui fait l'objet d'une contrepartie dans les services;
- une diminution de 1,1 M$ du budget consacré à la rémunération du personnel de la Ville prêté au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- le retrait du budget de 3,1 M$ relatif au prêt de personnel au Bureau du taxi à la suite de la dissolution du Bureau au 31 décembre 2023, conséquemment à sa fin de mission;
- une augmentation de 8,9 M$ des dépenses budgétées pour l'Agence de mobilité durable principalement en raison de l'accroissement des frais de gestion versés par la Ville;
- une augmentation de 25,4 M$, principalement due à la fin de l'amortissement comptable d'un revenu pour le régime de retraite de policiers;
- une diminution de 55,1 M$ de l'affectation spécifiquement prévue pour combler le déficit accumulé de l'agglomération. En effet, ce déficit s'est établi aux états financiers de 2022 à 32,8 M$;
- une majoration de 6 M$ relative à la nouvelle affectation pour les obligations de mise hors service des immobilisations.

Nature et explication des variations relatives à certaines affectations

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement
Il s'agit de la mesure d'allègement permettant de reporter aux exercices futurs l'impact de la crise financière sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s'est prévalue en 2016 et en 2017. Également, la nouvelle mesure d'allègement en raison de la crise sanitaire, que la Ville a utilisé en 2021 et 2022, se trouve à cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite
Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-dessus.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres
Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés
Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ
Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Affectation – Comblement de déficit ou autres
Cette affectation permet de résorber les déficits antérieurs de l'agglomération de Montréal à même le budget de l'année en cours.

Affectation – Réserve – Élections
La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (*RLRQ, c. E-2.2) oblige les municipalités à prévoir un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection alimenté par les sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu'elles produisent. Conséquemment, le conseil doit affecter annuellement les sommes nécessaires afin de disposer, l'année de la tenue de la prochaine élection générale, du budget requis pour couvrir le coût de cette élection.

Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service
Cette affectation vise, selon les normes de comptabilité municipale du Québec, à ventiler sur la durée de vie restante des immobilisations le financement des dépenses relatives à la mise hors service de ces immobilisations, telles que les coûts de décontamination.

6.4. Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa juridiction, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Tableau 38 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Contributions corporatives aux organismes							
Autorité régionale de transport métropolitain	541 829,4	619 946,6	622 644,3	648 958,0	667 258,7	667 258,7	715 620,6
Communauté métropolitaine de Montréal	39 505,0	41 983,8	42 690,5	42 918,7	42 437,4	44 725,1	45 725,1
Conseil des arts	18 450,0	20 235,0	20 427,2	20 835,7	21 506,6	21 506,6	21 936,7
Sociétés de développement commercial	13 748,4	14 950,8	14 477,6	14 630,0	15 836,6	15 836,6	16 836,1
Société du parc Jean-Drapeau	15 053,3	15 194,0	14 214,6	15 808,8	16 372,6	16 372,6	16 696,5
Bureau du taxi de Montréal	4 805,0	3 238,2	3 381,3	-	-	-	-
Pointe-à-Callière	8 380,6	8 630,6	8 880,6	9 130,6	9 358,9	9 358,9	9 592,9
Office de consultation publique de Montréal	3 287,6	2 644,4	2 327,0	3 008,0	3 034,9	3 034,9	3 095,6
Ombudsman	1 396,8	1 463,1	1 545,6	1 646,7	1 837,9	1 837,9	2 075,2
Montréal international – FODIM	510,0	510,0	510,0	515,0	515,0	515,0	515,0
BIXI Montréal	(78,9)	-	-	-	-	-	-
Office municipal d'habitation de Montréal	384,8	500,0	500,0	414,5	500,0	550,0	550,0
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Autres	0,3	-	(0,1)	-	-	-	-
Total – Contributions corporatives aux organismes	**647 284,3**	**729 308,5**	**731 610,6**	**757 878,0**	**778 670,6**	**781 008,3**	**832 655,7**

Variations budgétaires

Pour l'exercice de 2024, les contributions aux organismes augmentent de 51,6 M$, pour atteindre 832,7 M$. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de 48,4 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, entraînée par :
  - une hausse de 46,3 M$ de la contribution à l'ARTM pour le transport collectif, incluant notamment l'indexation de la contribution de base, l'ajustement à la suite de la mise en service du REM, une contribution additionnelle pour la ligne bleue, et le maintien de la gratuité offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal;
  - une augmentation de 2,1 M$ de la contribution spécifique au programme de la SOFIL, qui résulte d'une hausse de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme;
- une augmentation de 1 M$ de la quote-part versée à la CMM;
- une augmentation de l'ordre de 2,3 M$ des contributions principalement versées à des organismes des secteurs culturel, sportif et économique, notamment aux sociétés de développement commercial (1 M$), au Conseil des arts de Montréal (0,4 M$), à la Société du parc Jean-Drapeau (0,3 M$) et à Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal (0,2 M$).

6.5. Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une compétence différente de celle du client.

Tableau 39 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	39 955,6	38 025,1	40 639,9	43 505,2	46 856,6	43 958,9	45 941,7
Élimination des transactions interentités	2 568,6	2 833,5	2 211,7	2 225,5	1 354,9	1 475,6	825,3
Total – Transactions à éliminer	**42 524,2**	**40 858,6**	**42 851,6**	**45 730,7**	**48 211,5**	**45 434,5**	**46 767,0**

7. SOMMAIRE DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Les prochaines pages présentent les sommaires des dépenses par unités d'affaires. Le détail par unité d'affaires des dépenses se retrouve en annexe.

7.1. Sommaire des dépenses des services

Afin d'éviter les répétitions dans les documents budgétaires, les informations détaillées sur le budget 2024 et les réalisations 2023 des services municipaux sont dorénavant comprises dans les présentations bonifiées préparées et déposées à la Commission sur les finances et l'administration (CFA). Ces documents peuvent être consultés directement sur le site de la CFA[1].

Tableau 40 – Sommaire des dépenses des services

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Services centraux							
Direction générale	14 731,8	17 089,0	19 711,9	19 509,5	23 074,2	21 371,7	21 092,6
Finances	46 602,0	47 439,8	50 609,1	52 906,0	63 557,8	54 167,9	54 889,4
Planification stratégique et performance organisationnelle	7 405,3	13 193,0	13 280,4	15 814,7	22 979,9	9 639,8	9 696,1
Ressources humaines	54 760,9	56 106,0	56 002,1	59 650,7	63 663,3	66 389,0	66 415,2
Bureau de l'inspecteur général	4 500,2	4 508,2	4 274,3	4 505,0	5 793,3	6 945,8	7 230,4
Bureau du vérificateur général	4 976,1	5 558,6	5 941,7	5 579,8	7 091,2	7 091,2	7 375,8
Commission de la fonction publique de Montréal	351,7	336,7	698,2	766,8	918,2	918,2	1 758,4
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	85,0	84,0	87,2	90,6	77,1	790,2	834,7
Total – Services administratifs	**133 413,0**	**144 315,3**	**150 604,9**	**158 823,1**	**187 155,0**	**167 313,8**	**169 292,6**
Approvisionnement	32 684,4	28 311,0	27 860,7	31 694,0	34 581,0	35 065,3	35 102,0
Développement économique	92 830,1	93 640,9	122 237,5	85 535,6	163 770,3	88 042,0	85 649,8
Évaluation foncière	15 463,2	16 150,3	15 918,1	16 740,7	17 461,3	18 425,7	18 338,3
Stratégie immobilière	56 087,1	62 481,1	60 664,7	61 925,3	60 567,1	63 138,4	61 554,2
Total – Économie et rayonnement de la métropole	**197 064,8**	**200 583,3**	**226 681,0**	**195 895,6**	**276 379,7**	**204 671,4**	**200 644,3**
Culture	64 255,6	61 381,0	62 004,5	63 695,5	70 510,9	69 415,1	73 326,7
Diversité et inclusion sociale	28 935,7	34 310,6	34 648,9	42 962,7	51 819,1	38 316,2	41 223,7
Environnement	146 424,8	168 702,5	148 820,6	172 816,1	199 333,4	189 644,9	214 992,3
Espace pour la vie	59 063,8	59 161,6	69 444,6	81 227,9	88 694,2	85 711,1	87 604,5
Habitation	86 940,3	89 605,4	145 850,5	118 358,9	188 935,6	177 732,3	183 760,1
Total – Qualité de vie	**385 620,2**	**413 161,1**	**460 769,1**	**479 061,1**	**599 293,2**	**560 819,6**	**600 907,3**
Affaires juridiques	60 635,0	60 647,5	66 917,3	68 431,8	71 631,4	73 637,0	73 716,5
Greffe	29 279,6	29 360,1	47 359,7	30 067,4	33 541,0	32 394,8	35 719,3
Police	680 863,5	708 697,7	745 573,3	805 095,8	829 824,5	787 707,1	821 544,4
Sécurité incendie	356 023,6	427 570,2	390 747,3	389 166,1	402 414,6	390 224,9	393 344,6
Total – Sécurité urbaine et conformité	**1 126 801,7**	**1 226 275,5**	**1 250 597,6**	**1 292 761,1**	**1 337 411,5**	**1 283 963,8**	**1 324 324,8**
Concertation des arrondissements	108 491,8	102 073,9	99 526,2	117 157,7	147 297,8	105 208,0	117 156,6
Expérience citoyenne et communications	25 276,5	27 070,4	29 165,3	30 249,9	33 262,4	33 247,2	33 745,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 163,0	53 103,5	53 045,8	64 715,2	74 694,7	43 335,7	45 382,3
Matériel roulant et ateliers	112 361,8	105 127,9	110 280,3	136 299,4	149 160,5	131 717,6	135 184,6
Technologies de l'information	85 874,4	82 530,6	81 652,9	88 266,9	109 613,5	115 689,0	126 251,5
Total – Service aux citoyens	**385 167,5**	**369 906,3**	**373 670,5**	**436 689,1**	**514 028,9**	**429 197,5**	**457 720,0**
Commission des services électriques	65 700,2	69 465,3	72 935,0	69 783,9	93 124,1	93 124,1	94 486,7
Eau	256 690,9	266 912,1	289 194,1	298 757,3	329 800,0	330 249,6	350 240,5
Gestion et planification des immeubles	108 855,3	101 896,9	113 779,5	127 625,5	136 245,8	129 778,3	134 118,7
Infrastructures du réseau routier	37 048,9	37 526,1	71 869,1	31 007,4	40 815,0	36 022,5	37 275,4
Urbanisme et mobilité	83 155,5	57 694,4	55 314,8	74 576,6	79 938,0	73 928,9	95 773,9
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**551 450,8**	**533 494,8**	**603 092,5**	**601 750,7**	**679 922,9**	**663 103,4**	**711 895,2**
Total – Dépenses par services centraux	**2 779 518,0**	**2 887 736,3**	**3 065 415,6**	**3 164 980,7**	**3 594 191,2**	**3 309 069,5**	**3 464 784,2**

[1] Commission de l'administration et des finances

7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements

En 2024, les informations détaillées sur le budget 2024 de fonctionnement et les réalisations 2023 des arrondissements sont disponibles sur le portail internet de chaque arrondissement.

Tableau 41 – Sommaire des budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	59 013,3	58 231,7	60 317,1	62 880,3	71 932,5	63 313,6	65 812,0
Anjou	27 225,4	25 421,1	26 629,8	30 815,4	30 844,0	30 725,2	32 586,1
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	68 426,9	64 750,5	65 266,2	73 162,7	76 237,1	75 988,7	78 976,0
Lachine	30 343,8	27 948,9	29 163,1	31 299,1	33 104,4	31 891,4	33 085,3
LaSalle	39 359,9	37 322,0	38 243,1	41 970,4	44 296,4	45 172,9	46 581,6
Le Plateau-Mont-Royal	52 933,5	51 829,8	54 599,0	59 563,1	61 910,8	59 570,6	63 076,2
Le Sud-Ouest	54 467,1	52 405,0	55 372,5	61 127,6	64 244,8	63 028,0	65 772,1
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	11 149,8	10 985,2	12 186,7	12 849,6	13 824,0	13 133,4	13 484,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	65 456,3	63 302,7	67 119,3	70 094,8	77 287,5	76 351,4	80 831,0
Montréal-Nord	40 407,0	40 127,8	41 432,5	44 976,0	46 582,4	46 781,5	46 868,5
Outremont	14 114,1	14 453,8	15 399,2	16 970,5	19 657,3	17 303,2	18 069,5
Pierrefonds-Roxboro	32 392,5	29 816,8	32 280,0	35 492,9	36 936,8	36 190,9	37 212,8
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	59 496,6	56 939,0	60 286,3	65 396,2	70 301,5	66 676,0	69 447,7
Rosemont–La Petite-Patrie	62 579,5	63 550,5	65 079,7	72 078,7	76 858,2	70 958,1	73 362,5
Saint-Laurent	65 697,4	62 605,3	65 773,8	71 746,5	78 678,7	78 377,0	81 320,2
Saint-Léonard	36 092,8	35 089,6	35 760,1	40 258,8	41 374,1	40 643,0	41 482,3
Verdun	35 709,8	35 617,2	37 446,3	37 872,6	40 092,9	39 901,6	41 531,8
Ville-Marie	95 946,6	90 114,7	93 181,6	103 357,6	111 479,2	107 373,6	110 000,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	62 094,7	58 128,9	58 201,5	63 455,3	66 649,8	65 359,5	66 796,6
Total – Arrondissements	**912 907,0**	**878 640,5**	**913 737,8**	**995 368,1**	**1 062 292,4**	**1 028 739,6**	**1 066 296,6**

Tableau 42 – Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Budget 2023	Sources de financement				Budget 2024
		Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	63 313,6	10 011,0	2 289,0	1 010,7	52 501,3	65 812,0
Anjou	30 725,2	10 659,7	1 582,6	-	20 343,8	32 586,1
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	75 988,7	12 432,4	4 263,1	1 482,2	60 798,3	78 976,0
Lachine	31 891,4	5 596,9	2 091,6	1 427,2	23 969,6	33 085,3
LaSalle	45 172,9	7 325,0	1 597,0	-	37 659,6	46 581,6
Le Plateau-Mont-Royal	59 570,6	12 639,0	11 061,7	636,6	38 738,9	63 076,2
Le Sud-Ouest	63 028,0	10 353,4	6 514,9	3 000,0	45 903,8	65 772,1
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	13 133,4	3 087,3	470,2	-	9 926,9	13 484,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	76 351,4	13 458,2	4 013,9	3 485,5	59 873,4	80 831,0
Montréal-Nord	46 781,5	11 517,7	866,9	430,0	34 053,9	46 868,5
Outremont	17 303,2	3 916,1	3 354,3	248,2	10 550,9	18 069,5
Pierrefonds-Roxboro	36 190,9	8 558,4	1 376,5	400,0	26 877,9	37 212,8
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	66 676,0	12 358,0	2 437,2	927,2	53 725,3	69 447,7
Rosemont–La Petite-Patrie	70 958,1	12 446,1	7 740,1	-	53 176,3	73 362,5
Saint-Laurent	78 377,0	17 500,4	5 098,9	-	58 720,9	81 320,2
Saint-Léonard	40 643,0	9 567,9	2 095,3	750,0	29 069,1	41 482,3
Verdun	39 901,6	8 350,6	4 149,8	524,9	28 506,5	41 531,8
Ville-Marie	107 373,6	22 436,5	25 157,0	11 361,8	51 044,7	110 000,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	65 359,5	10 526,9	3 764,6	-	52 505,1	66 796,6
Total – Arrondissements	**1 028 739,6**	**202 741,5**	**89 924,6**	**25 684,3**	**747 946,2**	**1 066 296,6**
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(915 451,0)	(202 224,9)	-	-	(747 946,2)	(950 171,1)
Total – Arrondissements	**113 288,6**	**516,6**	**89 924,6**	**25 684,3**	**-**	**116 125,5**

8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

8.1. Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2024 et du PDI 2024-2033 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2024 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires à Montréal. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que le niveau de revenus qu'elles génèrent. S'y trouvent également les variations détaillées des charges fiscales par types d'immeubles résidentiels.

Les charges fiscales totales sont composées de la somme des taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Tableau 43 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
Conseils d'arrondissement	**Taxe relative aux services**	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases ainsi que des droits, et impose des tarifs relatifs à l'eau.

Taxe foncière générale
La taxe foncière générale (TFG) est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal et qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais.

Les taux de la taxe foncière générale varient selon quatre catégories d'immeubles :
- La catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements et moins;
- La catégorie des immeubles de six logements ou plus;
- La catégorie des immeubles non résidentiels;
- La catégorie des terrains vagues desservis.

Tableau 44 – Taux de taxation de 2024 – Taxe foncière générale
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe foncière générale	0,4977	0,4977	2,1329	2,7314	0,9954

Terrains vagues
Il est à noter que tous les terrains vagues sont assujettis à l'équivalent du double du taux applicable à la catégorie résiduelle; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes selon que ces terrains sont desservis ou non :

- Les terrains vagues desservis sont imposés au taux de la catégorie des terrains vagues desservis, qui équivaut au double du taux de la catégorie résiduelle;
- Les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de la catégorie résiduelle ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à celui de la catégorie résiduelle.

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – Immeubles non résidentiels
La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels.

En 2024, l'écart entre le taux applicable à la première tranche de valeur foncière et celui applicable à la tranche de valeur foncière supérieure demeure stable à près de 30 %. Cette mesure s'applique à la taxe foncière générale, à la taxe relative aux dettes des anciennes villes ainsi qu'à la taxe relative au financement de l'ARTM.

Le seuil d'application de la mesure se situe à 900 000 $. Ainsi, les premiers 900 000 $ de valeur foncière non résidentielle seront imposés à un taux de taxe inférieur à celui imposé sur la valeur foncière excédant ce seuil de valeur.

De façon cumulative, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16 % les charges fiscales totales d'environ 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 $ ou moins. Au total, ce sont plus de 90 % des immeubles non résidentiels qui bénéficient de la mesure de différenciation des taux selon la valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de la mesure et de ses bonifications depuis son introduction en 2019, pour trois immeubles théoriques.

Tableau 45 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2024

Types de taxes	Immeuble de 450 000 $		Immeuble de 900 000 $		Immeuble de 1,5 M$	
	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure
TFG	11 747 $	9 598 $	23 494 $	19 197 $	39 156 $	35 585 $
Taxes spéciales	2 093 $	2 000 $	4 187 $	4 000 $	6 978 $	6 823 $
Taxes d'arrond.	369 $	369 $	739 $	739 $	1 231 $	1 231 $
	14 210 $	**11 968 $**	**28 419 $**	**23 936 $**	**47 365 $**	**43 639 $**
Effet cumulatif	**(2 242 $)**		**(4 484 $)**		**(3 726 $)**	
	(16 %)		**(16 %)**		**(8 %)**	

Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

Il est prévu, dans la stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel, que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmentent moins rapidement que celles des immeubles résidentiels afin de réduire l'écart de fardeau fiscal entre ces deux catégories d'immeubles.

En 2024, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation des effets de sa stratégie, stratégie appliquée depuis 2019, afin d'établir ses prochaines interventions. Dans l'attente de ce bilan et des orientations qui en découleront, l'application de la stratégie est sur pause en 2024.

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

Lors des fusions municipales de 2002, les municipalités sont arrivées dans la nouvelle Ville de Montréal avec des bilans financiers différents. L'encadrement juridique des fusions municipales prévoit que le financement des passifs de chacune des municipalités demeure à la charge exclusive des propriétaires de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, la Ville de Montréal intègre ce financement à même les taux de la taxe foncière générale. Depuis 2022, cela se fait par le biais de la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories que celles de la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Pour les secteurs de L'Île-Bizard, de Pierrefonds, de Roxboro et de Sainte-Geneviève, les dettes ont été complètement remboursées. Il n'y a donc pas de taux pour cette taxe.

Tableau 46 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Anjou	0,0064	0,0064	0,0173	0,0222	0,0128
Lachine	0,0012	0,0012	0,0036	0,0046	0,0024
LaSalle	0,0036	0,0036	0,0111	0,0142	0,0072
L'Île-Bizard	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Montréal	0,0245	0,0245	0,0794	0,1017	0,0490
Montréal-Nord	0,0133	0,0133	0,0385	0,0493	0,0266
Outremont	0,0061	0,0061	0,0198	0,0254	0,0122
Pierrefonds	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Roxboro	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Sainte-Geneviève	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	0,0039	0,0039	0,0113	0,0145	0,0078
Saint-Léonard	0,0069	0,0069	0,0203	0,0260	0,0138
Verdun	0,0045	0,0045	0,0153	0,0196	0,0090

Fiscalité de l'eau

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 485,8 M$ en 2024, en hausse de 23,2 M$. De cette somme, 470,5 M$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière et 15,3 M$ sont des revenus de tarification volumétrique.

La taxe foncière relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 470,5 M$ en 2024, en hausse de 23,2 M$. Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels.

Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La taxe foncière relative à l'eau des immeubles non résidentiels est imposée en fonction d'un taux de taxation variant selon la présence ou non d'un compteur d'eau dans ces immeubles. Cette modification est liée à l'introduction de la tarification volumétrique pour le financement de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal le 1er janvier 2023.

Tableau 47 – Taux de taxation de 2024 – Taxe foncière relative à l'eau

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels	
	Résiduelle	Six logements ou plus	Avec compteur	Sans compteur
Taxe relative à l'eau	0,0862	0,0862	0,3285	0,3449

La tarification volumétrique pour la gestion de l'eau
Les revenus de la tarification de l'eau s'élèvent à 15,3 M$ en 2024, ce qui est stable par rapport à 2023.

La tarification volumétrique est applicable aux immeubles non résidentiels de l'ensemble du territoire montréalais depuis 2023 et s'inscrit comme mesure écofiscale pour le financement des services de l'eau.

Cette tarification est imposée aux immeubles non résidentiels dotés d'un compteur d'eau, et le taux augmente selon la consommation de l'immeuble. Les taux applicables à l'eau consommée pour l'année 2024 sont inchangés par rapport à 2023.

Tableau 48 – Taux de tarification de 2024 – Tarification pour l'eau

($ par mètre cube d'eau consommée par année)

Consommation	Tarifs / m^3
Moins de 1 000 m^3	0,00 $
Plus de 1 000 m^3 et moins de 10 000 m^3	0,10 $
Plus de 10 000 m^3 et moins de 100 000 m^3	0,20 $
Plus de 100 000 m^3	0,60 $

Taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM
La taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM générera des revenus de 50,2 M$ en 2024. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories et proportions que la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Tableau 49 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative à l'ARTM
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe relative à l'ARTM	0,0078	0,0078	0,0335	0,0429	0,0156

Taxe relative à la voirie
La taxe relative à la voirie générera des revenus de 20,1 M$ en 2024. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 50 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative à la voirie
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Taxe relative à la voirie	0,0026	0,0187

Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 30,1 M$ en 2024, en hausse de 3,6 M$. Ils servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif. La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement.

Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée à tous les parcs de stationnement des secteurs A, B et C, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement. Dans le secteur D, le seuil à partir duquel les superficies de stationnement extérieures sont assujetties à la taxe est réduit à 10 000 mètres carrés comparativement à 20 000 mètres carrés en 2023.

Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Il varie également selon le secteur où le parc de stationnement est situé :

- Le secteur A, qui correspond au centre des affaires de Montréal[1];
- Le secteur B, qui correspond au centre-ville de Montréal[2], en excluant les secteurs A et C;
- Le secteur C, dont le périmètre est présenté à la figure suivante;
- Le secteur D, qui correspond au territoire de l'ensemble de la Ville de Montréal, en excluant les secteurs A, B et C.

Pour l'exercice de 2024, les taux des secteurs A, B et C sont indexés d'environ 3 %.

Tableau 51 – Taux de taxation de 2024 – Taxe sur les parcs de stationnement

Secteurs	Intérieurs $/m²	Extérieurs $/m²
Secteur A	12,80	51,50
Secteur B	6,45	38,70
Secteur C	6,45	19,35
Secteur D	s. o.	2,00

[1] Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de* Montréal*, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

[2] Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Figure 2 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement

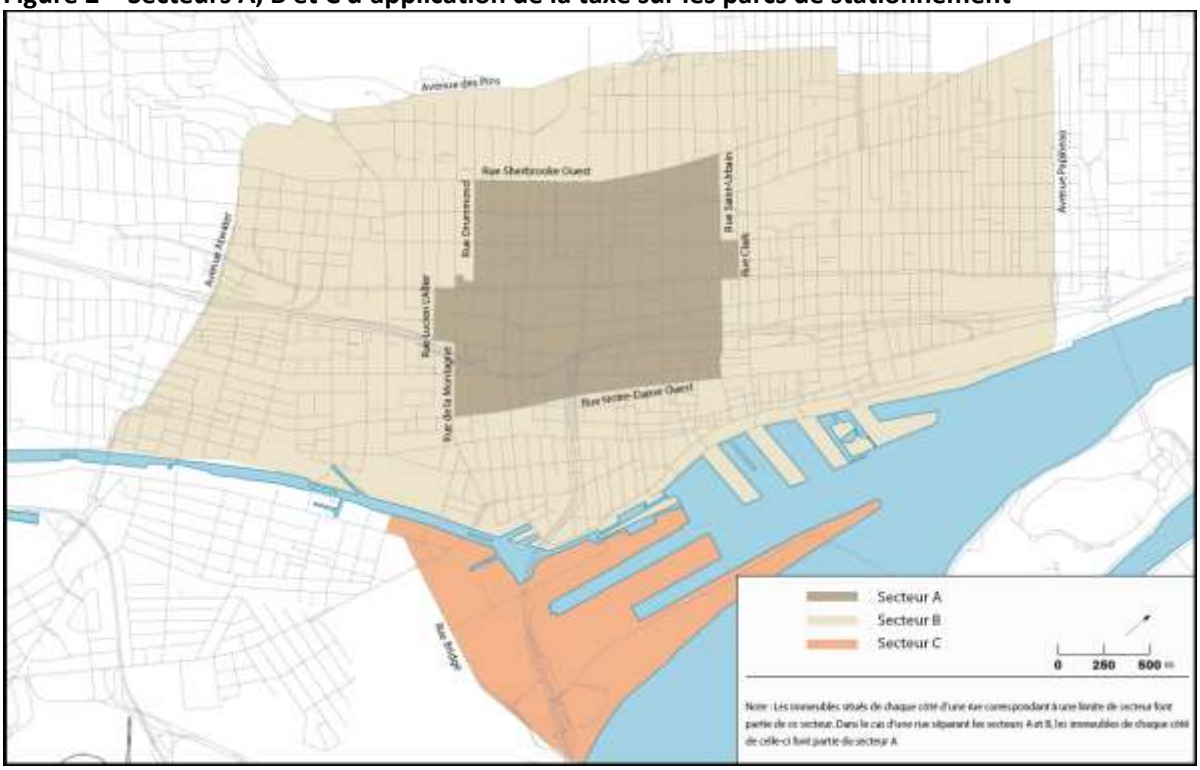

Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Les immeubles du gouvernement du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Ce n'est plus le cas pour bon nombre d'immeubles du gouvernement du Québec depuis la refonte des compensations en 2022. Seuls les immeubles de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la Place des Arts demeurent assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Pour les autres immeubles du gouvernement du Québec, les compensations versées sont basées sur le taux global de taxation (TGT). Le TGT est ensuite multiplié par un pourcentage pour l'établissement des compensations versées pour les différents immeubles du gouvernement du Québec :

- 100 % pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- 82 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire et secondaire;
- 135 % pour les immeubles du gouvernement du Québec (à l'exception des immeubles de la SQI, notamment);
- 370 % pour les immeubles des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

Les modifications entrées en vigueur en 2022 en raison de la refonte des compensations continuent de générer une perte de revenus importante pour la Ville de Montréal. Les discussions avec le gouvernement du Québec concernant les effets de cette refonte sur le cadre financier de la Ville de Montréal sont toujours en cours.

Autres immeubles exempts

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Autorité régionale de transport métropolitain ou à exo ainsi que les immeubles nécessaires à l'exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à un taux unique dans chaque arrondissement, indépendamment des catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter de 0,9 % les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels et de 0,1 % celles des immeubles non résidentiels.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation pour les immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2023 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 16,7 M$ entre les revenus de 2023 et ceux de 2024, reflétant les décisions des conseils d'arrondissement, il faut ajouter les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 18,4 M$ l'écart réel entre les revenus budgétés en 2023 et en 2024.

Tableau 52 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2023 et en 2024, et taux applicables en 2024

Arrondissements	Revenus 2023[1]	Revenus 2024	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles	Taux 2024[2]
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(%)	(%)	($/100 $)
Ahuntsic-Cartierville	8 919,5	9 873,8	954,4	10,7	0,7	0,0438
Anjou	9 191,8	10 584,8	1 393,0	15,2	2,2	0,1300
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	11 201,7	12 265,9	1 064,2	9,5	0,6	0,0407
Lachine	5 122,2	5 547,6	425,3	8,3	0,6	0,0612
LaSalle	6 294,1	7 200,4	906,3	14,4	1,1	0,0558
Le Plateau-Mont-Royal	11 456,7	12 579,5	1 122,8	9,8	0,7	0,0514
Le Sud-Ouest	9 464,1	9 937,3	473,2	5,0	0,4	0,0523
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 792,4	3 066,0	273,7	9,8	1,0	0,0817
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	12 405,1	13 273,5	868,4	7,0	0,6	0,0637
Montréal-Nord	10 395,8	11 476,9	1 081,2	10,4	1,7	0,1348
Outremont	3 527,3	3 880,0	352,7	10,0	0,6	0,0452
Pierrefonds-Roxboro	7 587,5	8 509,4	921,9	12,1	1,2	0,0746
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	11 429,5	12 229,6	800,1	7,0	0,7	0,0761
Rosemont–La Petite-Patrie	11 003,7	12 251,0	1 247,4	11,3	0,8	0,0489
Saint-Laurent	15 509,5	17 308,6	1 799,1	11,6	1,0	0,0674
Saint-Léonard	8 925,1	9 502,9	577,9	6,5	0,7	0,0816
Verdun	7 781,3	8 248,2	466,9	6,0	0,5	0,0558
Ville-Marie	20 665,9	21 699,2	1 033,3	5,0	0,5	0,0393
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9 400,9	10 378,6	977,7	10,4	0,8	0,0538
Total	**183 074,1**	**199 813,4**	**16 739,3**	**9,1**	**0,7**	**s. o.**

[1] Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2023 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre et le 31 décembre 2022.

[2] Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués par les arrondissements. Dans le cas de l'Arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier, puisque l'une de ses taxes de services est un tarif par unité. Son taux foncier est de 0,0471 $/100 $.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2024, ces taxes génèrent des revenus de 111 M$, soit 4,4 M$ de plus qu'en 2023, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2022.

Tableau 53 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative aux investissements

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taux	Arrondissements	Taux
Ahuntsic-Cartierville	0,0338	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0388
Anjou	0,0685	Montréal-Nord	0,0511
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0224	Outremont	0,0308
Lachine	0,0346	Pierrefonds-Roxboro	0,0437
LaSalle	0,0357	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0674
Le Plateau-Mont-Royal	0,0272	Rosemont–La Petite-Patrie	0,0284
Le Sud-Ouest	0,0267	Saint-Laurent	0,0377
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève		Saint-Léonard	0,0479
L'Île-Bizard	0,0788	Verdun	0,0341
Sainte-Geneviève	0,0786	Ville-Marie	0,0068
		Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0319

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier. Cette variation peut être à la hausse comme à la baisse. Le rôle triennal actuel a été déposé en septembre 2022 pour les exercices de 2023 à 2025.

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2023, 2024 et 2025, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté à (ou retranché de, selon le cas) la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». L'année 2024 constitue la seconde année d'application du rôle d'évaluation actuel.

À titre d'exemple, le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 54 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2023, 2024 et 2025

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2020-2022 (3 ans)	422 500 $	545 900 $
Valeur au rôle 2023-2025 (3 ans)	402 700 $	615 200 $
Variation de la valeur au rôle	(19 800) $	69 300 $
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2020-2022	422 500 $	545 900 $
+/– le tiers de la variation de valeur	(6 600) $	23 100 $
Valeur ajustée pour 2023	**415 900 $**	**569 000 $**
Valeur ajustée pour 2024	**409 300 $**	**592 100 $**
Valeur ajustée pour 2025	**402 700 $**	**615 200 $**

Taux moyens cumulés

Tableau 55 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie résiduelle

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux inves-tissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondis-sement	
Ahuntsic-Cartierville	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0438	0,0338	**0,0776**	**0,6964**
Anjou	0,4977	0,0064	0,0862	0,0026	0,0078	0,1300	0,0685	**0,1985**	**0,7992**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0407	0,0224	**0,0631**	**0,6819**
Lachine	0,4977	0,0012	0,0862	0,0026	0,0078	0,0471	0,0346	**0,0817**	**0,6772**
LaSalle	0,4977	0,0036	0,0862	0,0026	0,0078	0,0558	0,0357	**0,0915**	**0,6894**
Le Plateau-Mont-Royal	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0514	0,0272	**0,0786**	**0,6974**
Le Sud-Ouest	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0523	0,0267	**0,0790**	**0,6978**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4977	s. o.	0,0862	0,0026	0,0078	0,0817	0,0788	**0,1605**	**0,7548**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0637	0,0388	**0,1025**	**0,7212**
Montréal-Nord	0,4977	0,0133	0,0862	0,0026	0,0078	0,1348	0,0511	**0,1859**	**0,7934**
Outremont	0,4977	0,0061	0,0862	0,0026	0,0078	0,0452	0,0308	**0,0760**	**0,6764**
Pierrefonds-Roxboro	0,4977	s. o.	0,0862	0,0026	0,0078	0,0746	0,0437	**0,1183**	**0,7126**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0761	0,0674	**0,1435**	**0,7623**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0489	0,0284	**0,0773**	**0,6961**
Saint-Laurent	0,4977	0,0039	0,0862	0,0026	0,0078	0,0674	0,0377	**0,1051**	**0,7033**
Saint-Léonard	0,4977	0,0069	0,0862	0,0026	0,0078	0,0816	0,0479	**0,1295**	**0,7306**
Verdun	0,4977	0,0045	0,0862	0,0026	0,0078	0,0558	0,0341	**0,0899**	**0,6887**
Ville-Marie	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0393	0,0068	**0,0461**	**0,6649**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0538	0,0319	**0,0857**	**0,7045**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,4977**	**0,0173**	**0,0862**	**0,0026**	**0,0078**			**0,0927**	**0,7043**

[1] L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 52,54 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0138 pour cette catégorie d'immeubles.

[2] L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0788 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0786 pour le secteur de Sainte-Geneviève.

Tableau 56 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux investissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic-Cartierville	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0438	0,0338	**0,0776**	**0,6964**
Anjou	0,4977	0,0064	0,0862	0,0026	0,0078	0,1300	0,0685	**0,1985**	**0,7992**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0407	0,0224	**0,0631**	**0,6819**
Lachine	0,4977	0,0012	0,0862	0,0026	0,0078	0,0471	0,0346	**0,0817**	**0,6772**
LaSalle	0,4977	0,0036	0,0862	0,0026	0,0078	0,0558	0,0357	**0,0915**	**0,6894**
Le Plateau-Mont-Royal	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0514	0,0272	**0,0786**	**0,6974**
Le Sud-Ouest	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0523	0,0267	**0,0790**	**0,6978**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4977	s. o.	0,0862	0,0026	0,0078	0,0817	0,0788	**0,1605**	**0,7548**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0637	0,0388	**0,1025**	**0,7212**
Montréal-Nord	0,4977	0,0133	0,0862	0,0026	0,0078	0,1348	0,0511	**0,1859**	**0,7934**
Outremont	0,4977	0,0061	0,0862	0,0026	0,0078	0,0452	0,0308	**0,0760**	**0,6764**
Pierrefonds-Roxboro	0,4977	s. o.	0,0862	0,0026	0,0078	0,0746	0,0437	**0,1183**	**0,7126**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0761	0,0674	**0,1435**	**0,7623**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0489	0,0284	**0,0773**	**0,6961**
Saint-Laurent	0,4977	0,0039	0,0862	0,0026	0,0078	0,0674	0,0377	**0,1051**	**0,7033**
Saint-Léonard	0,4977	0,0069	0,0862	0,0026	0,0078	0,0816	0,0479	**0,1295**	**0,7307**
Verdun	0,4977	0,0045	0,0862	0,0026	0,0078	0,0558	0,0341	**0,0899**	**0,6887**
Ville-Marie	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0393	0,0068	**0,0461**	**0,6649**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0538	0,0319	**0,0857**	**0,7045**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,4977**	**0,0245**	**0,0862**	**0,0026**	**0,0078**			**0,0849**	**0,7037**

[1] L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 52,24 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0351 pour cette catégorie d'immeubles.

[2] L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0788 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0786 pour le secteur de Sainte-Geneviève.

Tableau 57 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale[1]	Dettes anciennes villes[1]	Taxe relative à l'eau[2]	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM[1]	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[3]	Taxe relative aux investissements[4]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic-Cartierville	2,5771	0,0960	0,3298	0,0187	0,0405	0,0438	0,0338	**0,0776**	**3,1396**
Anjou	2,6343	0,0214	0,3296	0,0187	0,0414	0,1300	0,0685	**0,1985**	**3,2438**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,5525	0,0951	0,3324	0,0187	0,0401	0,0407	0,0224	**0,0631**	**3,1018**
Lachine	2,6280	0,0044	0,3311	0,0187	0,0413	0,0471	0,0346	**0,0817**	**3,1051**
LaSalle	2,5964	0,0135	0,3299	0,0187	0,0408	0,0558	0,0357	**0,0915**	**3,0907**
Le Plateau-Mont-Royal	2,4445	0,0910	0,3330	0,0187	0,0384	0,0514	0,0272	**0,0786**	**3,0042**
Le Sud-Ouest	2,5583	0,0953	0,3352	0,0187	0,0402	0,0523	0,0267	**0,0790**	**3,1266**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,4124	s. o.	0,3330	0,0187	0,0379	0,0817	0,0788	**0,1605**	**2,9624**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,6006	0,0968	0,3344	0,0187	0,0409	0,0637	0,0388	**0,1025**	**3,1938**
Montréal-Nord	2,4336	0,0439	0,3302	0,0187	0,0382	0,1348	0,0511	**0,1859**	**3,0505**
Outremont	2,4331	0,0226	0,3319	0,0187	0,0382	0,0452	0,0308	**0,0760**	**2,9204**
Pierrefonds-Roxboro	2,4733	s. o.	0,3303	0,0187	0,0389	0,0746	0,0437	**0,1183**	**2,9795**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,5432	0,0947	0,3312	0,0187	0,0400	0,0761	0,0674	**0,1435**	**3,1711**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,4762	0,0922	0,3327	0,0187	0,0389	0,0489	0,0284	**0,0773**	**3,0360**
Saint-Laurent	2,6420	0,0140	0,3297	0,0187	0,0415	0,0674	0,0377	**0,1051**	**3,1511**
Saint-Léonard	2,5608	0,0244	0,3301	0,0187	0,0402	0,0816	0,0479	**0,1295**	**3,1036**
Verdun	2,5685	0,0184	0,3314	0,0187	0,0404	0,0558	0,0341	**0,0899**	**3,0673**
Ville-Marie	2,6802	0,0998	0,3321	0,0187	0,0421	0,0393	0,0068	**0,0461**	**3,2190**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,5131	0,0936	0,3312	0,0187	0,0395	0,0538	0,0319	**0,0857**	**3,0817**
VILLE DE MONTRÉAL	**2,6103**	**0,0721**	**0,3316**	**0,0187**	**0,0410**			**0,0821**	**3,1558**

1 Les taux présentés pour la taxe foncière générale, la taxe relative aux dettes des anciennes villes et pour la taxe relative à l'ARTM le sont à titre indicatif puisqu'ils sont des taux moyens établis à partir des revenus générés par les deux taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.

2 Ces taux, présentés à titre indicatif, sont des taux moyens résultant de la division des revenus générés par les deux taux applicables selon la présence ou non de compteur, par les valeurs foncières des immeubles concernés.

3 L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 52,54 $ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0033 pour cette catégorie d'immeubles.

4 L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0788 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0786 pour le secteur de Sainte-Geneviève.

Variation détaillée des charges fiscales foncières

Immeubles résidentiels

Bien entendu, les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Les décisions d'un conseil d'arrondissement se répercutent seulement, quant à elles, sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2023-2025 est l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon les arrondissements ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » sont les déplacements fiscaux entre les immeubles qui sont causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières (voir la section précédente pour un exemple). Ainsi, les effets de rôle se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les trois années d'application du rôle.

Toutefois, l'étalement ne peut atténuer les effets de rôle entre les immeubles de six logements ou plus et les immeubles de cinq logements et moins. La Ville n'a plus de marge de manœuvre pour neutraliser cet effet de rôle entre ces deux types d'immeubles. À ce sujet, une demande a été faite au gouvernement du Québec pour obtenir davantage de flexibilité dans la fixation des taux de taxes résidentiels.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels.

Tableau 58 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales			Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sement	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à l'ARTM					
Ahuntsic-Cartierville	2,7 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,1 %**	0,7 %	0,3 %	**1,0 %**	**5,1 %**
Anjou	2,3 %	(0,0 %)	0,4 %	0,8 %	**3,5 %**	2,2 %	0,6 %	**2,9 %**	**6,3 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,4 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**5,0 %**	0,6 %	(0,0 %)	**0,6 %**	**5,5 %**
Lachine	3,4 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	**4,7 %**	0,6 %	(0,0 %)	**0,6 %**	**5,3 %**
LaSalle	2,3 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	**3,7 %**	1,1 %	0,3 %	**1,3 %**	**5,0 %**
Le Plateau-Mont-Royal	2,5 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,0 %**	0,7 %	0,2 %	**1,0 %**	**4,9 %**
Le Sud-Ouest	2,9 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,3 %**	0,4 %	(0,1 %)	**0,3 %**	**4,7 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,3 %	0,0 %	0,4 %	0,8 %	**3,6 %**	1,0 %	0,3 %	**1,4 %**	**4,9 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3,4 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,9 %**	0,6 %	0,3 %	**0,9 %**	**5,8 %**
Montréal-Nord	2,2 %	(0,0 %)	0,4 %	0,8 %	**3,3 %**	1,7 %	(0,1 %)	**1,5 %**	**4,8 %**
Outremont	2,3 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	**3,7 %**	0,6 %	(0,1 %)	**0,6 %**	**4,2 %**
Pierrefonds-Roxboro	4,2 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	**5,6 %**	1,2 %	0,4 %	**1,6 %**	**7,2 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,7 %	0,1 %	0,4 %	0,8 %	**4,0 %**	0,7 %	0,7 %	**1,4 %**	**5,4 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,5 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**3,9 %**	0,8 %	(0,0 %)	**0,7 %**	**4,7 %**
Saint-Laurent	2,7 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,1 %**	1,0 %	(0,1 %)	**0,8 %**	**4,9 %**
Saint-Léonard	1,7 %	(0,0 %)	0,4 %	0,9 %	**3,0 %**	0,7 %	0,2 %	**0,9 %**	**3,9 %**
Verdun	2,6 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	**4,0 %**	0,5 %	0,1 %	**0,6 %**	**4,6 %**
Ville-Marie	0,7 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	**2,1 %**	0,5 %	0,0 %	**0,5 %**	**2,6 %**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,9 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	**4,3 %**	0,8 %	0,1 %	**0,9 %**	**5,2 %**
VILLE DE MONTRÉAL	2,6 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	**4,0 %**	0,7 %	0,2 %	**0,9 %**	**4,9 %**

Note : Puisque la taxe relative à la voirie ne fait l'objet d'aucune variation en 2024, elle n'est pas présentée dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles.

Tableau 59 – Variation des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (de 2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic-Cartierville	**5,1 %**	5,5 %	5,4 %	4,9 %	5,0 %
Anjou	**6,3 %**	6,2 %	6,2 %	6,8 %	4,2 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**5,5 %**	6,5 %	3,5 %	5,4 %	5,9 %
Lachine	**5,3 %**	5,8 %	4,9 %	5,0 %	5,0 %
LaSalle	**5,0 %**	4,4 %	4,6 %	5,4 %	4,5 %
Le Plateau-Mont-Royal	**4,9 %**	4,2 %	4,4 %	5,2 %	5,4 %
Le Sud-Ouest	**4,7 %**	6,5 %	3,1 %	5,8 %	5,3 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**4,9 %**	5,1 %	2,9 %	4,7 %	2,3 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**5,8 %**	5,7 %	5,7 %	5,5 %	6,6 %
Montréal-Nord	**4,8 %**	5,3 %	3,3 %	5,5 %	3,9 %
Outremont	**4,2 %**	3,9 %	4,1 %	5,2 %	4,4 %
Pierrefonds-Roxboro	**7,2 %**	7,7 %	5,5 %	6,3 %	5,3 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**5,4 %**	5,8 %	6,1 %	5,1 %	3,3 %
Rosemont–La Petite-Patrie	**4,7 %**	5,1 %	4,5 %	4,4 %	5,6 %
Saint-Laurent	**4,9 %**	4,7 %	5,1 %	4,8 %	4,6 %
Saint-Léonard	**3,9 %**	4,4 %	4,5 %	4,0 %	1,4 %
Verdun	**4,6 %**	5,1 %	4,1 %	5,7 %	3,8 %
Ville-Marie	**2,6 %**	4,8 %	1,0 %	6,6 %	3,7 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**5,2 %**	6,5 %	4,5 %	4,7 %	6,1 %
VILLE DE MONTRÉAL	**4,9 %**	3,6 %	3,7 %	5,1 %	4,9 %

Source : Compilation actualisée au 14 septembre 2023 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2023 et de 2024.

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 6 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2023 à 2024, par arrondissement

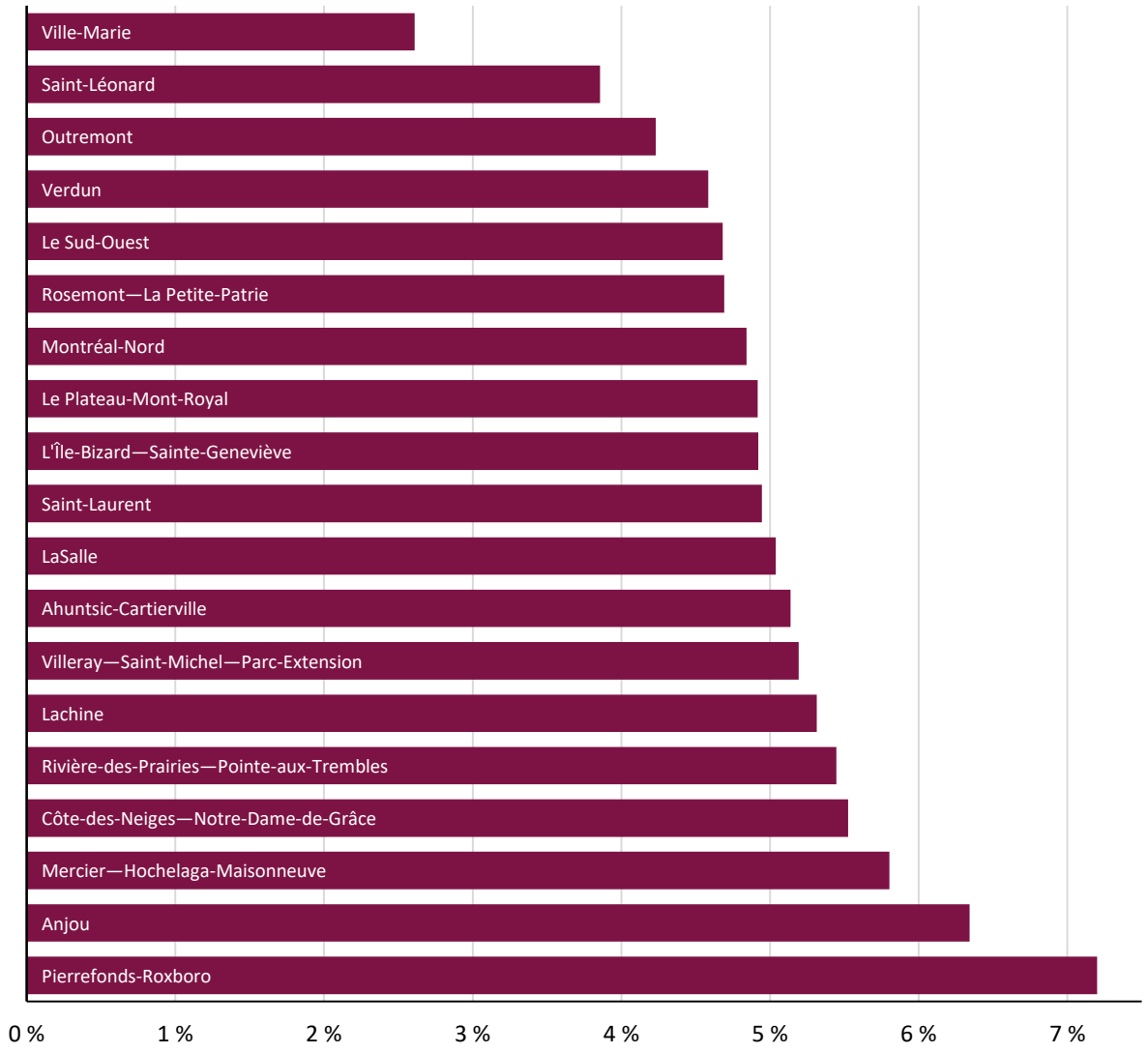

Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente la « résidence de valeur moyenne » à des fins d'illustration[1]. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 60 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne

Variation des charges fiscales	Taxes 2023	Taxes 2024	Variations	
			($)	(%)
Relevant du conseil municipal				
Taxe foncière générale	3 338 $	3 457 $	119 $	2,6 %
Dettes des anciennes villes	117 $	120 $	3 $	< 0,1 %
Taxe relative à l'eau	577 $	599 $	22 $	0,5 %
Taxe relative à la voirie	18 $	18 $	-	-
Taxe relative à l'ARTM	13 $	54 $	41 $	0,9 %
Relevant des conseils d'arrondissement				
Taxe relative aux services	372 $	407 $	35 $	0,7 %
Taxe relative aux investissements	230 $	237 $	7 $	0,2 %
Charge fiscale totale	**4 665 $**	**4 892 $**	**227 $**	**4,9 %**

Note : Les variations sont celles d'une résidence moyenne dont la valeur ajustée est à 694 541 $ au rôle d'évaluation 2023-2024-2025.

Avec le dépôt du rôle 2023-2025, les immeubles de six logements ou plus ont vu leur valeur foncière généralement augmenter davantage que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont supérieures à la moyenne résidentielle. Toutefois, la grande hétérogénéité de ce type d'immeubles rend peu pertinente la présentation d'un immeuble moyen pour cette catégorie d'immeubles.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer, par des exemples, les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

[1] La résidence moyenne n'est pas une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à partir des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté légèrement plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. C'est pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont légèrement supérieures à la moyenne résidentielle. Ne sont pas compris les appartements en copropriété (condos).

Tableau 61 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2024	**729 989 $**	**526 115 $**	**1 032 139 $**	**566 782 $**	**590 091 $**	**981 887 $**	**670 158 $**
Taxes 2023	**4 820 $**	**3 958 $**	**6 608 $**	**3 678 $**	**3 896 $**	**6 569 $**	**4 392 $**
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	3 633 $	2 618 $	5 137 $	2 821 $	2 937 $	4 887 $	3 335 $
Dettes anciennes villes	179 $	34 $	253 $	7 $	21 $	241 $	164 $
Taxe relative à l'eau	629 $	453 $	890 $	488 $	509 $	846 $	578 $
Taxe relative à la voirie	19 $	14 $	27 $	15 $	15 $	26 $	17 $
Taxe relative à l'ARTM	57 $	41 $	81 $	44 $	46 $	77 $	52 $
Taxe relative aux services	320 $	684 $	420 $	319 $	329 $	505 $	350 $
Taxe relative aux investissements	247 $	360 $	232 $	196 $	211 $	267 $	179 $
	5 083 $	**4 205 $**	**7 038 $**	**3 891 $**	**4 068 $**	**6 847 $**	**4 676 $**
Variation totale	**5,5 %** **263 $**	**6,2 %** **247 $**	**6,5 %** **430 $**	**5,8 %** **212 $**	**4,4 %** **171 $**	**4,2 %** **278 $**	**6,5 %** **284 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2024	**609 375 $**	**494 909 $**	**406 883 $**	**1 928 580 $**	**537 702 $**	**430 482 $**	**726 334 $**
Taxes 2023	**4 378 $**	**3 378 $**	**3 065 $**	**12 556 $**	**3 558 $**	**3 102 $**	**4 813 $**
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	3 033 $	2 463 $	2 025 $	9 598 $	2 676 $	2 142 $	3 615 $
Dettes anciennes villes	0 $	121 $	54 $	118 $	0 $	105 $	178 $
Taxe relative à l'eau	525 $	427 $	351 $	1 662 $	463 $	371 $	626 $
Taxe relative à la voirie	16 $	13 $	11 $	50 $	14 $	11 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	48 $	39 $	32 $	151 $	42 $	34 $	57 $
Taxe relative aux services	498 $	315 $	548 $	872 $	401 $	328 $	355 $
Taxe relative aux investissements	480 $	192 $	208 $	594 $	235 $	290 $	206 $
	4 599 $	**3 569 $**	**3 228 $**	**13 044 $**	**3 832 $**	**3 281 $**	**5 056 $**
Variation totale	**5,1 %** **222 $**	**5,7 %** **191 $**	**5,3 %** **163 $**	**3,9 %** **488 $**	**7,7 %** **273 $**	**5,8 %** **179 $**	**5,1 %** **243 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2024	**797 137 $**	**654 033 $**	**990 730 $**	**1 348 886 $**	**550 672 $**	**651 406 $**
Taxes 2023	**5 356 $**	**4 579 $**	**6 492 $**	**8 561 $**	**3 643 $**	**4 426 $**
Taxes 2024						
Taxe foncière générale	3 967 $	3 255 $	4 931 $	6 713 $	2 741 $	3 242 $
Dettes anciennes villes	31 $	45 $	45 $	330 $	135 $	113 $
Taxe relative à l'eau	687 $	564 $	854 $	1 163 $	475 $	561 $
Taxe relative à la voirie	21 $	17 $	26 $	35 $	14 $	17 $
Taxe relative à l'ARTM	62 $	51 $	77 $	105 $	43 $	51 $
Taxe relative aux services	537 $	534 $	553 $	530 $	296 $	382 $
Taxe relative aux investissements	301 $	313 $	338 $	92 $	176 $	222 $
	5 606 $	**4 779 $**	**6 823 $**	**8 968 $**	**3 879 $**	**4 588 $**
Variation totale	**4,7 %** **251 $**	**4,4 %** **199 $**	**5,1 %** **331 $**	**4,8 %** **407 $**	**6,5 %** **236 $**	**3,6 %** **161 $**

Note : les valeurs moyennes 2024 représentent des valeurs ajustées. Les taxes sont calculées à partir de ces valeurs ajustées.

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divise. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des condominiums ont généralement moins augmenté que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 62 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2024	**337 591 $**	**308 368 $**	**489 543 $**	**363 415 $**	**386 822 $**	**493 930 $**	**475 146 $**
Taxes 2023	**2 231 $**	**2 321 $**	**3 224 $**	**2 396 $**	**2 550 $**	**3 299 $**	**3 215 $**
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	1 680 $	1 535 $	2 436 $	1 809 $	1 925 $	2 458 $	2 365 $
Dettes anciennes villes	83 $	20 $	120 $	4 $	14 $	121 $	116 $
Taxe relative à l'eau	291 $	266 $	422 $	313 $	333 $	426 $	410 $
Taxe relative à la voirie	9 $	8 $	13 $	9 $	10 $	13 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	26 $	24 $	38 $	28 $	30 $	39 $	37 $
Taxe relative aux services	148 $	401 $	199 $	224 $	216 $	254 $	249 $
Taxe relative aux investissements	114 $	211 $	110 $	126 $	138 $	134 $	127 $
	2 351 $	**2 464 $**	**3 338 $**	**2 513 $**	**2 667 $**	**3 444 $**	**3 315 $**
Variation totale	**5,4 % 120 $**	**6,2 % 143 $**	**3,5 % 114 $**	**4,9 % 118 $**	**4,6 % 116 $**	**4,4 % 145 $**	**3,1 % 100 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2024	**289 992 $**	**331 516 $**	**290 565 $**	**686 584 $**	**314 740 $**	**261 270 $**	**447 305 $**
Taxes 2023	**2 127 $**	**2 262 $**	**2 231 $**	**4 459 $**	**2 125 $**	**1 877 $**	**2 980 $**
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	1 443 $	1 650 $	1 446 $	3 417 $	1 566 $	1 300 $	2 226 $
Dettes anciennes villes	0 $	81 $	39 $	42 $	0 $	64 $	110 $
Taxe relative à l'eau	250 $	286 $	250 $	592 $	271 $	225 $	386 $
Taxe relative à la voirie	8 $	9 $	8 $	18 $	8 $	7 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	23 $	26 $	23 $	54 $	25 $	20 $	35 $
Taxe relative aux services	237 $	211 $	392 $	310 $	235 $	199 $	219 $
Taxe relative aux investissements	228 $	128 $	148 $	211 $	138 $	176 $	127 $
	2 189 $	**2 391 $**	**2 305 $**	**4 644 $**	**2 243 $**	**1 992 $**	**3 114 $**
Variation totale	**2,9 % 61 $**	**5,7 % 129 $**	**3,3 % 74 $**	**4,1 % 184 $**	**5,5 % 118 $**	**6,1 % 115 $**	**4,5 % 133 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2024	**425 985 $**	**356 022 $**	**548 258 $**	**540 206 $**	**395 872 $**	**446 427 $**
Taxes 2023	**2 849 $**	**2 490 $**	**3 629 $**	**3 557 $**	**2 670 $**	**3 031 $**
Taxes 2024						
Taxe foncière générale	2 120 $	1 772 $	2 728 $	2 688 $	1 970 $	2 222 $
Dettes anciennes villes	17 $	25 $	25 $	132 $	97 $	77 $
Taxe relative à l'eau	367 $	307 $	473 $	466 $	341 $	385 $
Taxe relative à la voirie	11 $	9 $	14 $	14 $	10 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	33 $	28 $	43 $	42 $	31 $	35 $
Taxe relative aux services	287 $	291 $	306 $	212 $	213 $	262 $
Taxe relative aux investissements	161 $	170 $	187 $	37 $	126 $	152 $
	2 996 $	**2 601 $**	**3 776 $**	**3 592 $**	**2 789 $**	**3 144 $**
Variation totale	**5,1 % 147 $**	**4,5 % 111 $**	**4,1 % 147 $**	**1,0 % 35 $**	**4,5 % 119 $**	**3,7 % 113 $**

Note : les valeurs moyennes 2024 représentent des valeurs ajustées. Les taxes sont calculées à partir de ces valeurs ajustées.

Dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel de deux à cinq logements. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des multiplex ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Voilà pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle.

Tableau 63 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2024	**751 591 $**	**644 745 $**	**872 558 $**	**560 227 $**	**676 025 $**	**1 042 329 $**	**705 226 $**
Taxes 2023	**4 991 $**	**4 825 $**	**5 643 $**	**3 714 $**	**4 422 $**	**6 911 $**	**4 650 $**
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	3 740 $	3 209 $	4 342 $	2 788 $	3 364 $	5 187 $	3 510 $
Dettes anciennes villes	184 $	41 $	214 $	7 $	24 $	255 $	173 $
Taxe relative à l'eau	648 $	556 $	752 $	483 $	583 $	898 $	608 $
Taxe relative à la voirie	20 $	17 $	23 $	15 $	18 $	27 $	18 $
Taxe relative à l'ARTM	59 $	50 $	68 $	44 $	53 $	82 $	55 $
Taxe relative aux services	329 $	838 $	355 $	369 $	377 $	536 $	369 $
Taxe relative aux investissements	254 $	442 $	196 $	194 $	241 $	283 $	188 $
	5 234 $	**5 153 $**	**5 950 $**	**3 899 $**	**4 660 $**	**7 269 $**	**4 921 $**
Variation totale	**4,9 % 243 $**	**6,8 % 327 $**	**5,4 % 307 $**	**5,0 % 184 $**	**5,4 % 238 $**	**5,2 % 358 $**	**5,8 % 271 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2024	**610 797 $**	**650 980 $**	**532 839 $**	**1 687 344 $**	**660 804 $**	**573 480 $**	**781 402 $**
Taxes 2023	**4 402 $**	**4 452 $**	**4 007 $**	**10 846 $**	**4 428 $**	**4 159 $**	**5 211 $**
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	3 040 $	3 240 $	2 652 $	8 397 $	3 289 $	2 854 $	3 889 $
Dettes anciennes villes	0 $	159 $	71 $	103 $	0 $	141 $	191 $
Taxe relative à l'eau	526 $	561 $	459 $	1 454 $	570 $	494 $	673 $
Taxe relative à la voirie	16 $	17 $	14 $	44 $	17 $	15 $	20 $
Taxe relative à l'ARTM	48 $	51 $	42 $	132 $	52 $	45 $	61 $
Taxe relative aux services	499 $	415 $	718 $	763 $	493 $	436 $	382 $
Taxe relative aux investissements	481 $	252 $	272 $	520 $	289 $	386 $	222 $
	4 610 $	**4 695 $**	**4 228 $**	**11 413 $**	**4 709 $**	**4 371 $**	**5 439 $**
Variation totale	**4,7 % 208 $**	**5,5 % 243 $**	**5,5 % 221 $**	**5,2 % 567 $**	**6,3 % 281 $**	**5,1 % 212 $**	**4,4 % 228 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2024	**742 254 $**	**823 226 $**	**751 887 $**	**808 880 $**	**662 351 $**	**742 605 $**
Taxes 2023	**4 982 $**	**5 785 $**	**4 898 $**	**5 046 $**	**4 457 $**	**4 977 $**
Taxes 2024						
Taxe foncière générale	3 694 $	4 097 $	3 742 $	4 026 $	3 296 $	3 696 $
Dettes anciennes villes	29 $	57 $	34 $	198 $	162 $	128 $
Taxe relative à l'eau	640 $	709 $	648 $	697 $	571 $	640 $
Taxe relative à la voirie	19 $	21 $	20 $	21 $	17 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	58 $	64 $	59 $	63 $	52 $	58 $
Taxe relative aux services	500 $	672 $	420 $	318 $	356 $	435 $
Taxe relative aux investissements	280 $	394 $	257 $	55 $	211 $	253 $
	5 220 $	**6 015 $**	**5 178 $**	**5 378 $**	**4 666 $**	**5 230 $**
Variation totale	**4,8 % 239 $**	**4,0 % 230 $**	**5,7 % 280 $**	**6,6 % 332 $**	**4,7 % 209 $**	**5,1 % 254 $**

Note : les valeurs moyennes 2024 représentent des valeurs ajustées. Les taxes sont calculées à partir de ces valeurs ajustées.

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels de chaque arrondissement.

Graphique 7 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2023 à 2024, par arrondissement

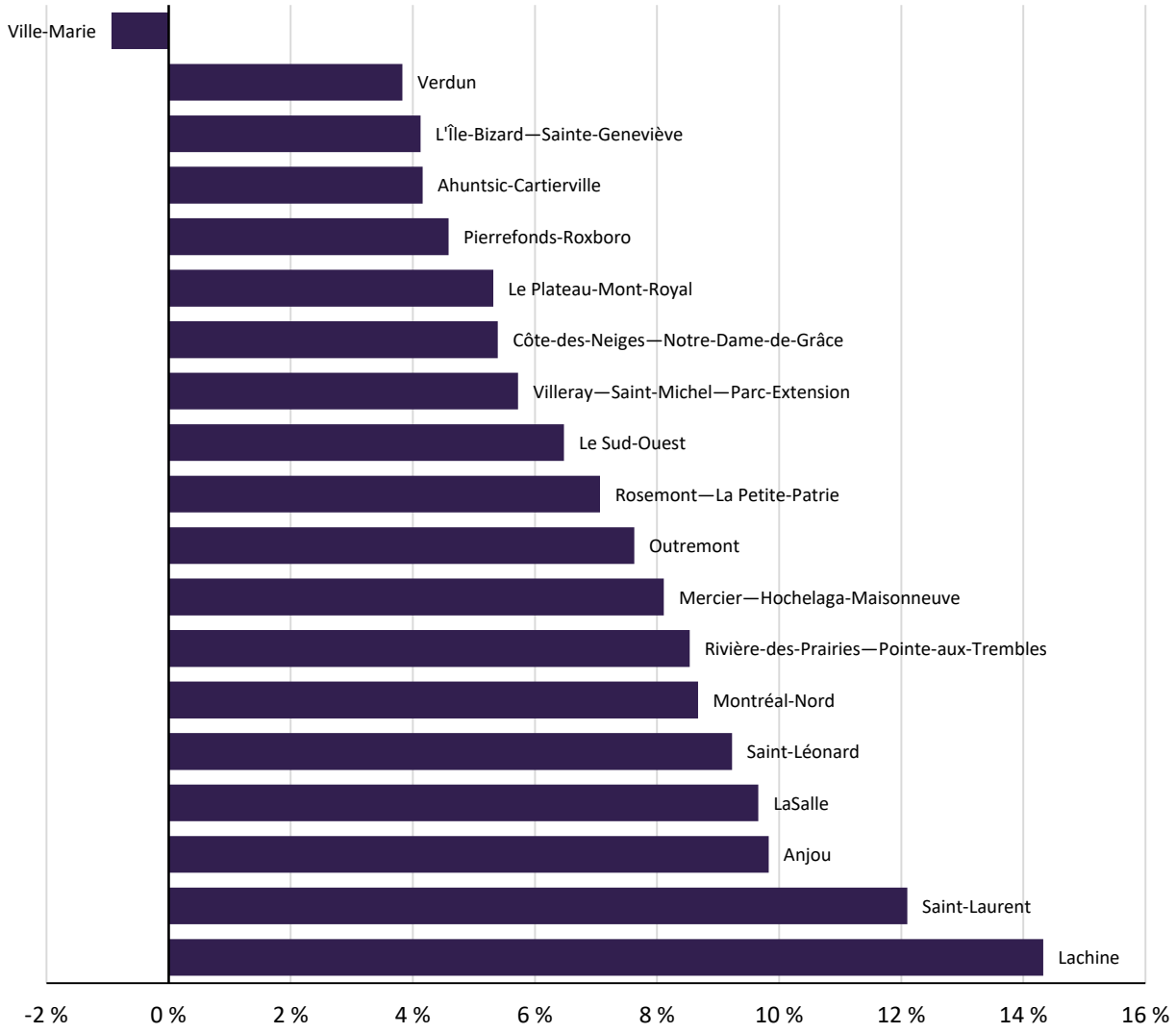

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 64 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles non résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales			Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sement	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à l'ARTM					
Ahuntsic-Cartierville	2,5 %	(0,0 %)	0,5 %	1,0 %	**4,0 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**4,2 %**
Anjou	7,4 %	(0,0 %)	0,6 %	1,1 %	**9,0 %**	0,6 %	0,2 %	**0,8 %**	**9,8 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,7 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	**5,3 %**	0,1 %	(0,0 %)	**0,0 %**	**5,4 %**
Lachine	12,3 %	(0,0 %)	0,6 %	1,2 %	**14,1 %**	0,2 %	0,0 %	**0,2 %**	**14,3 %**
LaSalle	7,6 %	0,0 %	0,6 %	1,1 %	**9,3 %**	0,3 %	0,1 %	**0,3 %**	**9,7 %**
Le Plateau-Mont-Royal	3,6 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	**5,2 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**5,3 %**
Le Sud-Ouest	4,8 %	0,1 %	0,5 %	1,0 %	**6,5 %**	0,1 %	(0,0 %)	**0,0 %**	**6,5 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,5 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	**4,0 %**	0,2 %	(0,0 %)	**0,1 %**	**4,1 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	6,2 %	0,1 %	0,5 %	1,1 %	**7,9 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**8,1 %**
Montréal-Nord	6,6 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	**8,3 %**	0,5 %	(0,0 %)	**0,4 %**	**8,7 %**
Outremont	5,9 %	(0,1 %)	0,6 %	1,1 %	**7,5 %**	0,1 %	(0,0 %)	**0,1 %**	**7,6 %**
Pierrefonds-Roxboro	2,8 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	**4,4 %**	0,1 %	0,0 %	**0,2 %**	**4,6 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	6,5 %	0,1 %	0,6 %	1,0 %	**8,2 %**	0,2 %	0,2 %	**0,3 %**	**8,5 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	5,2 %	0,1 %	0,6 %	1,1 %	**6,9 %**	0,2 %	(0,0 %)	**0,1 %**	**7,1 %**
Saint-Laurent	10,0 %	0,1 %	0,6 %	1,1 %	**11,8 %**	0,3 %	0,0 %	**0,3 %**	**12,1 %**
Saint-Léonard	7,3 %	(0,0 %)	0,6 %	1,1 %	**9,0 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**9,2 %**
Verdun	2,2 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	**3,8 %**	0,0 %	(0,0 %)	**0,0 %**	**3,8 %**
Ville-Marie	(2,3 %)	(0,2 %)	0,5 %	1,0 %	**(0,9 %)**	0,0 %	(0,0 %)	**0,0 %**	**(0,9 %)**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	4,0 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	**5,6 %**	0,1 %	(0,0 %)	**0,1 %**	**5,7 %**
VILLE DE MONTRÉAL	**3,0 %**	**0,0 %**	**0,5 %**	**1,0 %**	**4,5 %**	**0,1 %**	**0,0 %**	**0,1 %**	**4,6 %**

Note : Puisque la taxe relative à la voirie ne fait l'objet d'aucune variation en 2024, elle n est pas présentée dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, comme le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts sont le résultat des dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui lui sont associés. Conformément aux prévisions budgétaires de 2024, cela s'exprime comme suit :

	En milliers de $
▪ Dépenses totales de l'agglomération	3 623 980,9 $
▪ Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts)	(626 907,8 $)
▪ **Dépenses à financer par quotes-parts**	**2 997 073,1 $**

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales, et les quotes-parts spécifiques, qui ciblent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 2 997,1 M$ en 2024, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2023.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Sur les deux pages suivantes, un autre tableau décline les contributions de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour l'exercice budgétaire de 2024.

Tableau 65 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2023 à 2024

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2023	2024	En valeur	En %
Générales	**2 475 854,0**	**2 624 750,6**	**148 896,6**	***6,0***
Spécifiques				
Service des premiers répondants	11 869,9	12 761,3	891,4	*7,5*
Service de l'eau	183 185,9	197 693,7	14 507,8	*7,9*
Alimentation en eau potable	100 484,0	103 668,9	3 185,0	*3,2*
Compteurs d'eau	2 037,3	1 892,2	(145,1)	*(7,1)*
Travaux admissibles au programme TECQ	7 936,1	10 052,7	2 116,6	*26,7*
Travaux admissibles au programme FCCQ	8 031,4	8 361,2	329,8	*4,1*
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 248,4	5 114,5	(133,9)	*(2,6)*
Déficit des exercices antérieurs	87 881,4	32 778,0	(55 103,4)	*(62,7)*
Total	**2 882 528,4**	**2 997 073,1**	**114 544,7**	***4,0***

Tableau 66 – Quotes-parts de 2024

(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	**2 150 450,1**	**10 581,2**	**161 969,8**	**86 598,4**	**1 858,8**
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	15 160,6	74,6	1 141,9	367,0	0,1
Beaconsfield	25 856,9	127,2	1 947,5	1 236,1	0,0
Côte-Saint-Luc	31 226,3	-	2 351,9	1 697,9	1,2
Dollard-des-Ormeaux	48 141,1	236,9	3 625,9	3 174,0	3,8
Dorval	74 154,1	364,9	5 585,2	2 063,5	8,3
Hampstead	12 278,3	60,4	924,8	458,9	-
Kirkland	33 087,8	162,8	2 492,1	1 089,4	1,9
L'Île-Dorval	82,3	0,4	6,2	33,2	-
Montréal-Est	20 821,6	102,5	1 568,3	1 649,6	5,6
Montréal-Ouest	6 609,4	32,5	497,8	212,8	1,7
Mont-Royal	60 562,0	298,0	4 561,5	1 635,8	0,0
Pointe-Claire	73 038,1	359,4	5 501,2	1 799,7	9,8
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 241,5	45,5	696,1	393,1	0,2
Senneville	3 733,2	18,4	281,2	82,5	0,2
Westmount	60 307,4	296,7	4 542,3	1 177,0	0,5
Total – Villes reconstituées	**474 300,5**	**2 180,1**	**35 723,9**	**17 070,5**	**33,4**
Agglomération de Montréal	**2 624 750,6**	**12 761,3**	**197 693,7**	**103 668,9**	**1 892,2**

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit des exercices antérieurs	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
3 823,7	**4 372,3**	**4 736,6**	**26 854,9**	**2 451 245,9**	***81,8***	**Montréal**
						Villes reconstituées
188,8	116,3	-	189,3	17 238,6	***0,6***	Baie-D'Urfé
332,3	206,8	67,8	322,9	30 097,6	***1,0***	Beaconsfield
340,4	256,1	4,2	390,0	36 268,0	***1,2***	Côte-Saint-Luc
614,3	399,1	-	601,2	56 796,4	***1,9***	Dollard-des-Ormeaux
1 098,3	703,9	30,1	926,0	84 934,4	***2,8***	Dorval
161,9	99,9	-	153,3	14 137,6	***0,5***	Hampstead
474,8	294,9	1,1	413,2	38 018,0	***1,3***	Kirkland
0,9	0,6	-	1,0	124,7	***0,0***	L'Île-Dorval
273,1	156,4	-	260,0	24 837,1	***0,8***	Montréal-Est
69,8	54,6	-	82,5	7 561,1	***0,3***	Montréal-Ouest
768,3	486,4	66,0	756,3	69 134,3	***2,3***	Mont-Royal
865,6	549,3	208,4	912,1	83 243,6	***2,8***	Pointe-Claire
138,7	86,6	0,2	115,4	10 717,3	***0,4***	Sainte-Anne-de-Bellevue
55,2	33,6	-	46,6	4 250,8	***0,1***	Senneville
846,6	544,2	-	753,1	68 467,8	***2,3***	Westmount
6 229,0	**3 988,8**	**377,9**	**5 923,1**	**545 827,2**	***18,2***	**Total – Villes reconstituées**
10 052,7	**8 361,2**	**5 114,5**	**32 778,0**	**2 997 073,1**	***100,0***	**Agglomération de Montréal**

Potentiel fiscal d'agglomération

Le potentiel fiscal d'agglomération est le critère par défaut pour la répartition de dépenses d'agglomération entre les villes liées. Il est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée, communément appelée la RFU, et de la valeur de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Cette formule de calcul du potentiel fiscal est spécifique au calcul pour les fins de la répartition des dépenses d'agglomération[1].

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal ainsi que les pourcentages contributifs correspondants des villes liées de l'agglomération, pour les exercices de 2023 et 2024.

Les pourcentages contributifs au potentiel fiscal d'agglomération sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service donné par les premiers répondants et répondantes, et de celle pour le Service de l'eau.

Tableau 67 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2023 et 2024

Villes liées	Potentiel fiscal 2023		Potentiel fiscal 2024	
	M$	Pourcentages contributifs	M$	Pourcentages contributifs
Montréal	**587 886,6**	**81,94160 %**	**654 601,8**	**81,92969 %**
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	4 147,3	0,57806 %	4 614,9	0,57760 %
Beaconsfield	7 131,5	0,99401 %	7 870,9	0,98512 %
Côte-Saint-Luc	8 594,1	1,19787 %	9 505,3	1,18969 %
Dollard-des-Ormeaux	13 229,6	1,84398 %	14 654,3	1,83412 %
Dorval	20 091,1	2,80036 %	22 572,7	2,82519 %
Hampstead	3 401,5	0,47411 %	3 737,5	0,46779 %
Kirkland	9 152,5	1,27571 %	10 072,0	1,26061 %
L'Île-Dorval	22,8	0,00317 %	25,0	0,00313 %
Montréal-Est	5 520,1	0,76940 %	6 338,2	0,79328 %
Montréal-Ouest	1 828,5	0,25486 %	2 011,9	0,25181 %
Mont-Royal	16 757,1	2,33567 %	18 435,2	2,30734 %
Pointe-Claire	19 522,4	2,72110 %	22 233,0	2,78267 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	2 495,2	0,34779 %	2 813,1	0,35209 %
Senneville	1 017,7	0,14186 %	1 136,4	0,14223 %
Westmount	16 648,0	2,32045 %	18 357,7	2,29764 %
Total – Villes reconstituées	**129 559,2**	**18,05840 %**	**144 378,1**	**18,07031 %**
Agglomération de Montréal	**717 445,8**	**100,00000 %**	**798 979,9**	**100,00000 %**

Sources : Sommaires des rôles fonciers 2023-2025 des villes liées de l'agglomération de Montréal, actualisés au 14 septembre 2022 pour le potentiel fiscal 2023 et au 14 septembre 2023 pour le potentiel fiscal de 2024.

[1] Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer toutes les dépenses relevant de la compétence d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2024, les quotes-parts générales totalisent 2 624,8 M$, ce qui représente près de 87,6 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Les quotes-parts générales augmentent globalement de 6 % par rapport à l'exercice de 2023. À l'échelle de chacune des villes liées, les variations entre les deux exercices suivent l'évolution de leur poids contributif respectif au sein de l'agglomération, comme l'explique la section précédente. Le prochain tableau expose ces variations.

Tableau 68 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2023 à 2024

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2023	2024	En valeur	En %
Montréal	**2 028 754,4**	**2 150 450,1**	**121 695,6**	***6,0***
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	14 312,0	15 160,6	848,6	*5,9*
Beaconsfield	24 610,2	25 856,9	1 246,7	*5,1*
Côte-Saint-Luc	29 657,6	31 226,3	1 568,7	*5,3*
Dollard-des-Ormeaux	45 654,3	48 141,1	2 486,8	*5,4*
Dorval	69 332,9	74 154,1	4 821,2	*7,0*
Hampstead	11 738,2	12 278,3	540,1	*4,6*
Kirkland	31 584,7	33 087,8	1 503,1	*4,8*
L'Île-Dorval	78,6	82,3	3,7	*4,7*
Montréal-Est	19 049,3	20 821,6	1 772,3	*9,3*
Montréal-Ouest	6 310,0	6 609,4	299,4	*4,7*
Mont-Royal	57 827,7	60 562,0	2 734,3	*4,7*
Pointe-Claire	67 370,4	73 038,1	5 667,6	*8,4*
Sainte-Anne-de-Bellevue	8 610,7	9 241,5	630,8	*7,3*
Senneville	3 512,2	3 733,2	221,0	*6,3*
Westmount	57 450,9	60 307,4	2 856,5	*5,0*
Total – Villes reconstituées	**447 099,6**	**474 300,5**	**27 200,9**	***6,1***
Agglomération de Montréal	**2 475 854,0**	**2 624 750,6**	**148 896,6**	***6,0***

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales financent un plus large éventail d'activités municipales. Aussi, la répartition de ces quotes-parts par activités permet aux villes liées de connaître l'importance relative de chacune. Comme on peut le constater au graphique suivant, la sécurité publique et le transport collectif regroupent 68 % des activités financées par les quotes-parts générales.

Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2024

Activités	Part relative
Administration générale	8,5 %
Sécurité publique	
Police	26,5 %
Sécurité incendie	14,4 %
Sécurité civile et autres	0,7 %
Transport	
Transport collectif	25,8 %
Réseau routier et autres	0,7 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	2,8 %
Protection de l'environnement	0,1 %
Santé et bien-être	
Logement social	0,9 %
Autres	0,3 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Promotion et développement économique	1,3 %
Rénovation urbaine et autres	0,4 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,5 %
Activités culturelles	3,6 %
Sous-total	**87,3 %**
Activités financières et PCI	**12,7 %**
Total	**100,0 %**

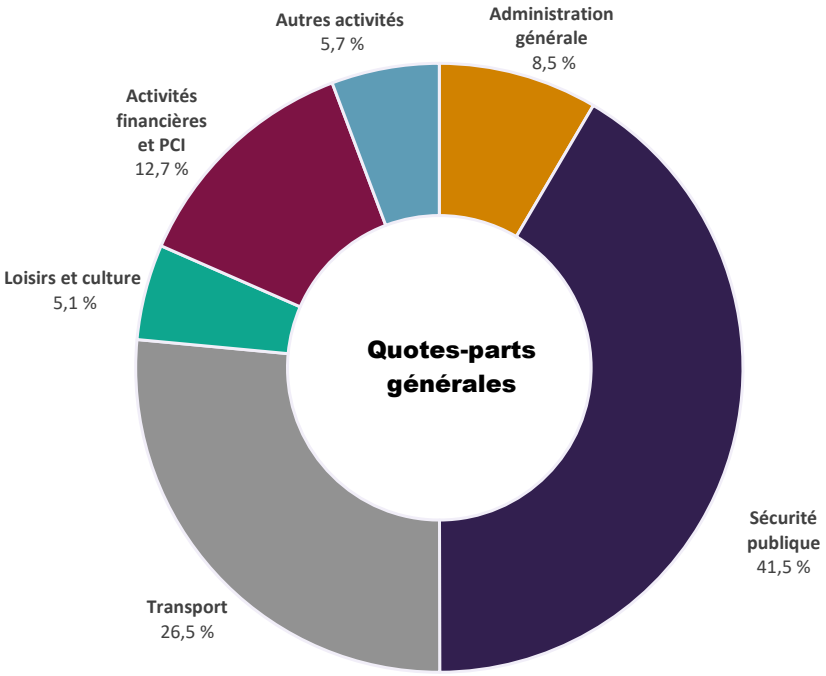

Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 372,3 M$. Elles représentent 12,4 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts et visent le financement d'activités précises.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service (RLRQ, c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, la Ville de Côte-Saint-Luc ne contribue pas au financement de ces dépenses d'agglomération.

En 2024, les prévisions pour ce service s'élèvent à 12,8 M$, en hausse de 0,9 M$. Deux éléments déterminent ces quotes-parts : les dépenses d'exploitation (équipements, formation continue et rémunération) et la subvention provenant du gouvernement, laquelle est liée au temps de réponse des

interventions. Or, en 2024, les coûts augmenteront de 0,9 M$, ce qui représente une hausse de 4,5 % par rapport à 2023. Par ailleurs, la subvention anticipée demeure stable.

Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal d'agglomération en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable
Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. La prévision des coûts s'élève à 103,7 M$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé sur la production de l'année 2022, est estimé à 388,1 millions de m^3. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,2671 $ par m^3, lequel sera utilisé pour déterminer la facturation, aussi provisoire, de chacune des villes liées.

Ces quotes-parts seront révisées au terme de l'exercice financier de 2024, une fois que les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable seront connus ainsi que la consommation réelle. Conformément aux dispositions du règlement annuel concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part, advenant un solde résiduel à payer.

On observe une augmentation des quotes-parts de 3,2 % par rapport à 2023.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention
Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc assumées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués dans ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ainsi que du volet « Grandes villes » du Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique de bénéficier de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d'agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour le financement des travaux admissibles au Programme de la TECQ et au volet « Grandes villes » du FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chacun des exercices financiers où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques qui seront facturées en 2024 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2022, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures pour les exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 10,1 M$ pour les travaux admissibles au Programme de la TECQ et à 8,4 M$ pour les travaux

admissibles au volet « Grandes villes » du Programme FCCQ. Pour les deux programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 15,3 % par rapport à 2023.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau
L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que les frais relatifs à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2024, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 1,9 M$ pour l'exercice de 2024, soit une diminution de 0,1 M$, ou 7,1 %, par rapport à 2023.

Quotes-parts pour le service de l'eau
Les autres dépenses reliées au Service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées selon le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 197,7 M$ en 2024, soit une hausse de 7,9 % par rapport à 2023.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le Service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ, ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2024, ces quotes-parts totalisent 321,7 M$, soit une augmentation de 20 M$, ou 6,6 %, par rapport à 2023.

Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)
La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (LQ 2008, c. 19) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la *Loi* prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, de 2007 et de 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2024, ces dernières totalisent 5,1 M$, soit une réduction de 2,6 % par rapport à 2023. Rappelons que selon le calendrier du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces dettes en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Des quotes-parts spécifiques pour s'acquitter du déficit des exercices antérieurs s'ajoutent annuellement. Le tableau suivant expose sommairement les résultats financiers pour l'agglomération pour les 4 derniers exercices. En premier, on y trouve les revenus et les charges de fonctionnement pour l'agglomération, ce qui permet de connaître l'excédent avant le financement et les affectations. Les données relatives au financement sont ensuite retranchées, soit le remboursement de la dette à long terme ainsi que l'ensemble des affectations, composées notamment des réserves financières utilisées pour des paiements au comptant des immobilisations. Enfin, la dernière ligne du tableau présente les résultats des activités de fonctionnement à des fins fiscales, conformément aux normes comptables en vigueur.

Tableau 69 – Résultats financiers de l'agglomération de Montréal – Exercices 2019 à 2022

(en millions de dollars)	Au 31 déc. 2019	Au 31 déc. 2020	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2022
Revenus	2 917,6	3 014,3	3 013,1	3 436,0
Charges de fonctionnement	2 573,6	2 814,0	2 905,6	2 937,9
Excédent avant financement et affectations	**343,9**	**200,2**	**107,6**	**498,1**
Remboursement de la dette à long terme	(163,0)	(127,3)	(143,2)	(156,0)
Affectations	(121,1)	(268,6)	(31,0)	(163,6)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**59,8**	**(195,6)**	**(66,6)**	**178,5**

Sources : rapports financiers annuels de la Ville de Montréal, de 2019 à 2022.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires de 2024, il faut se référer aux résultats de l'exercice financier de 2022 pour établir le point de départ de l'analyse. Dans le tableau précédent, ces résultats se sont soldés par un surplus de 178,5 M$. À ce montant on doit aussi ajouter le déficit accumulé au terme de l'exercice financier de 2021, soit 299,2 M$, de sorte que le déficit accumulé après les affectations s'élève à 120,7 M$. Enfin, pour compléter ce portrait, on doit retrancher les revenus de 87,9 M$ qui avaient été budgétés en 2023 pour le déficit des exercices antérieurs. Conséquemment, les quotes-parts spécifiques prévues à l'agglomération en 2024 pour combler le déficit des exercices antérieurs s'élèvent à 32,8 M$.

Le tableau suivant permet une meilleure compréhension.

Tableau 70 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2019 à 2022 et budgets de 2023 et 2024

(en millions de dollars)	Exercices financiers (réels)				Budgets	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Quotes-parts						
Générales	2 143,3	2 158,5	2 221,8	2 291,2	2 475,9	2 624,8
Spécifiques (sauf déficit des exercices antérieurs)	251,2	257,6	263,4	279,4	318,8	339,5
Déficit des exercices antérieurs	**86,2**	**15,6**	**21,3**	**211,3**	**87,9**	**32,8**
Autres revenus	436,9	582,5	506,6 $	654,1	582,7	620,1
Total des revenus	**2 917,6**	**3 014,3 $**	**3 013,1 $**	**3 436,0**	**3 465,2**	**3 617,2**
Total des charges	**2 573,6**	**2 814,0**	**2 905,6**	**2 937,9**	**2 977,8**	**3 155,0**
Excédent avant le financement et les affectations	**343,9**	**200,2**	**107,6**	**498,1**	**487,4**	**462,2**
Remboursement de la dette à long terme	(163,0)	(127,3 $)	(143,2 $)	(156,0 $)	(184,3)	(185,2)
Affectations	(121,1)	(268,6 $)	(31,0 $)	(163,6)	(303,1)	(277,0)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**59,8**	**(195,6)**	**(66,6)**	**178,5**	**-**	**-**
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	(96,8)	(96,8)	(232,6)	(299,2)		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	59,8	(195,6)	(66,6)	178,5		
Autres affectations nettes	-	**59,8**	**-**	**-**		
Excédent (déficit) accumulé après affectations	**(36,9)**	**(232,6)**	**(299,2)**	**(120,7)**		
Somme déjà prévue au budget de 2023 à titre de quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs :				**87,9**		
Quotes-parts exigées en 2024 pour le déficit des exercices antérieurs :				**32,8**		

Autres revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération

Outre les quotes-parts exigées des municipalités liées, le conseil d'agglomération prélève deux taxes : la taxe pour le financement du service d'urgence 911 et la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

Taxe pour le financement du service 911

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire (le « 911 »). Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,46 $ et payée par tout client d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911. Le tarif mensuel de 0,46 $ est en vigueur depuis le 1er août 2016. Le montant de la taxe sera modifié à compter du 1er janvier 2024, passant de 0,46 $ par mois à 0,52 $ par mois, et sera indexé selon l'indice de des prix à la consommation (IPC) à partir du 1er janvier 2025.

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions s'élèvent à 15,3 M$ en 2024, soit une augmentation de 2 M$ par rapport à 2023.

Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) a été introduite sur le territoire de l'agglomération en 2011. Les revenus de la TIV sont destinés à financer une partie des coûts attribuables au transport en commun. La taxe est imposée sur l'immatriculation des véhicules de promenade, sur le territoire de l'agglomération, au taux de 45 $ par véhicule. Les prévisions de revenus pour 2024 sont de 17,6 M$, soit une baisse de 18,3 M$ par rapport à 2023. Cette variation importante est attribuable à l'élimination de la TIV en 2024, entraînée par la mise en place simultanée d'une nouvelle taxe sur l'immatriculation prélevée sur l'ensemble du territoire de la CMM et de la Ville de Saint-Jérôme, et dont les revenus seront destinés à l'ARTM.

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel (Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal).

Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016 entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalaises et montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville et réalisée entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2016 est également à la charge des contribuables de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées en fonction de leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

Selon les dernières prévisions du Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal, le taux d'inflation est établi à 2,5 %, ce qui porterait la contribution à 9,5 M$ en 2024.

Tableau 71 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Baie-D'Urfé	239,5	246,9	260,4	267,5	295,2	295,2	302,1
Beaconsfield	413,5	459,2	466,6	476,8	507,6	507,6	515,3
Côte-Saint-Luc	551,0	550,2	564,0	575,4	611,7	611,7	622,3
Dollard-des-Ormeaux	813,5	828,8	839,5	857,4	941,7	941,7	959,4
Dorval	1 414,0	1 379,2	1 416,3	1 448,9	1 430,1	1 430,1	1 477,8
Hampstead	195,7	217,7	220,7	224,8	242,1	242,1	244,7
Kirkland	578,7	599,0	614,3	636,1	651,5	651,5	659,4
L'Île-Dorval	1,4	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6	1,6
Montréal-Est	339,7	317,1	320,5	329,4	392,9	392,9	415,0
Montréal-Ouest	113,9	116,7	117,9	120,2	130,1	130,1	131,7
Mont-Royal	1 034,0	1 091,9	1 113,9	1 151,3	1 192,7	1 192,7	1 206,9
Pointe-Claire	1 267,7	1 257,7	1 291,7	1 329,2	1 389,6	1 389,6	1 455,6
Sainte-Anne-de-Bellevue	147,0	145,6	150,4	155,3	177,6	177,6	184,2
Senneville	66,7	63,7	64,5	66,0	72,4	72,4	74,4
Westmount	1 130,4	1 189,6	1 200,4	1 227,2	1 185,0	1 185,0	1 201,9
Total – Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville	**8 306,9**	**8 464,7**	**8 642,4**	**8 867,1**	**9 221,8**	**9 221,8**	**9 452,4**

8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale

La rémunération globale s'élève à 2,7 G$ et représente 39 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 38,7 % en 2023. La section suivante traite particulièrement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Effectif

Variation de l'effectif
La variation de l'effectif de 2023 à 2024 est de 400,8 années-personnes. Elle est le résultat d'une augmentation de 340,5 a-p. au budget de fonctionnement et d'une augmentation de 60,3 a-p. au PDI. En effet, comme chaque année, des postes sont créés afin de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Voici les exemples les plus importants :

Arrondissements
- 188 postes liés à des besoins spécifiques.

Police
- 107 postes permanents pour l'ajout de policières et policiers liés à l'entente avec le ministère de la Sécurité publique. L'augmentation totale, débutée en 2023, de l'effectif policier sera de 225 postes au 31 décembre 2024, comme spécifié dans l'entente;
- 9 a-p. pour davantage de brigadières et de brigadiers afin de permettre la sécurisation d'une vingtaine de traverses supplémentaires.

Urbanisme et mobilité
- 19 postes pour le bureau de projet du prolongement de la ligne bleue du métro, financé par l'ARTM;
- 8 postes temporaires pour l'inventaire des bâtiments patrimoniaux sur le territoire de l'agglomération, en partie financée par une entente avec le MCC;
- 9 postes associés à Vision Zéro – Sécurisation des écoles et des piétonnes et piétons aînés soutien technique offert aux arrondissements et pistes cyclables.

Technologies de l'information
- 12 postes répondant aux besoins en sécurité et assurer la résilience des infrastructures informatiques.

Sécurité incendie
- 25 postes nets pour la bonification du service de la prévention (préventionnistes et brigade de l'avertisseur de fumée) portant le total à 33 postes.

Diversité et inclusion sociale
- 6 postes pour la consolidation de l'équipe mobile de médiation et d'intervention sociales (EMMIS).

Autres
- 3 postes au Service de l'eau pour la cybersécurité;
- 1 poste au Service des affaires juridiques pour la mise en œuvre des nouveaux pouvoirs afférents au développement économique.

Par ailleurs, la revue des activités et des programmes vise une réduction de 91 postes dans les unités d'affaires en cours d'année 2024.

Tableau 72 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2023 comparatif			Budget 2024			Variation a-p. 2024-2023		
	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Services administratifs									
Services de la direction générale									
Direction générale	117,4	0,8	118,2	119,4	0,8	120,2	2,0	-	2,0
Finances	384,1	15,3	399,4	388,1	20,8	408,9	4,0	5,5	9,5
Planification stratégique et performance organisationnelle	41,5	8,0	49,5	56,5	11,0	67,5	15,0	3,0	18,0
Ressources humaines	462,0	31,5	493,5	470,0	38,9	508,9	8,0	7,4	15,4
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	34,0	-	34,0	34,0	-	34,0	-	-	-
Bureau du vérificateur général	37,0	-	37,0	40,0	-	40,0	3,0	-	3,0
Commission de la fonction publique de Montréal	5,0	-	5,0	11,0	-	11,0	6,0	-	6,0
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Total – Services administratifs	**1 083,0**	**55,6**	**1 138,6**	**1 121,0**	**71,5**	**1 192,5**	**38,0**	**15,9**	**53,9**
Économie et rayonnement de la métropole									
Approvisionnement	321,3	16,6	337,9	322,3	15,0	337,3	1,0	(1,6)	(0,6)
Développement économique	74,0	-	74,0	74,0	-	74,0	-	-	-
Évaluation foncière	180,2	3,0	183,2	180,2	3,0	183,2	-	-	-
Stratégie immobilière	78,0	-	78,0	78,0	-	78,0	-	-	-
Total – Économie et rayonnement de la métropole	**653,5**	**19,6**	**673,1**	**654,5**	**18,0**	**672,5**	**1,0**	**(1,6)**	**(0,6)**
Qualité de vie									
Culture	181,3	9,9	191,2	182,3	8,9	191,2	1,0	(1,0)	-
Diversité et inclusion sociale	63,0	-	63,0	82,0	-	82,0	19,0	-	19,0
Environnement	250,6	20,1	270,7	256,6	18,1	274,7	6,0	(2,0)	4,0
Espace pour la vie	444,2	3,0	447,2	444,2	4,0	448,2	-	1,0	1,0
Habitation	122,0	0,5	122,5	124,0	1,0	125,0	2,0	0,5	2,5
Total – Qualité de vie	**1 061,1**	**33,5**	**1 094,6**	**1 089,1**	**32,0**	**1 121,1**	**28,0**	**(1,5)**	**26,5**
Sécurité urbaine et conformité									
Affaires juridiques	527,2	13,0	540,2	526,2	15,0	541,2	(1,0)	2,0	1,0
Greffe	212,5	3,5	216,0	212,5	3,5	216,0	-	-	-
Services de sécurité publique									
Sécurité incendie	2 751,5	7,0	2 758,5	2 777,0	8,8	2 785,8	25,5	1,8	27,3
Service de police	6 159,5	16,7	6 176,2	6 255,9	21,0	6 276,9	96,4	4,3	100,7
Total – Sécurité urbaine et conformité	**9 650,7**	**40,2**	**9 690,9**	**9 771,6**	**48,3**	**9 819,9**	**120,9**	**8,1**	**129,0**
Service aux citoyens									
Concertation des arrondissements	124,8	3,8	128,6	126,8	3,3	130,1	2,0	(0,5)	1,5
Expérience citoyenne et communications	259,8	8,8	268,6	263,8	13,5	277,3	4,0	4,7	8,7
Grands parcs, Mont-Royal et sports	246,6	101,8	348,4	246,6	101,8	348,4	-	-	-
Matériel roulant et ateliers	472,0	15,0	487,0	472,0	15,0	487,0	-	-	-
Technologies de l'information	485,4	298,0	783,4	496,9	317,0	813,9	11,5	19,0	30,5
Total – Service aux citoyens	**1 588,6**	**427,4**	**2 016,0**	**1 606,1**	**450,6**	**2 056,7**	**17,5**	**23,2**	**40,7**
Urbanisme, mobilité et infrastructures									
Commission des services électriques	106,8	79,0	185,8	110,3	77,0	187,3	3,5	(2,0)	1,5
Eau	839,2	140,6	979,8	839,0	146,8	985,8	(0,2)	6,2	6,0
Gestion et planification des immeubles	631,2	44,0	675,2	638,2	46,0	684,2	7,0	2,0	9,0
Infrastructures du réseau routier	226,5	210,8	437,3	231,0	206,8	437,8	4,5	(4,0)	0,5
Urbanisme et mobilité	287,7	47,9	335,6	322,7	50,9	373,6	35,0	3,0	38,0
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**2 091,4**	**522,3**	**2 613,7**	**2 141,2**	**527,5**	**2 668,7**	**49,8**	**5,2**	**55,0**
Dépenses communes									
Bureau des régimes de retraite	59,0	-	59,0	58,0	-	58,0	(1,0)	-	(1,0)
Revue des activités et programmes	-	-	-	(91,0)	-	(91,0)	(91,0)	-	(91,0)
Total – Dépenses communes	**59,0**	**-**	**59,0**	**(33,0)**	**-**	**(33,0)**	**(92,0)**	**-**	**(92,0)**
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	436,0	3,5	439,5	449,8	5,0	454,8	13,8	1,5	15,3
Anjou	223,9	-	223,9	223,9	-	223,9	-	-	-
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	522,4	4,0	526,4	559,9	3,0	562,9	37,5	(1,0)	36,5
Lachine	242,4	2,0	244,4	248,4	2,0	250,4	6,0	-	6,0
LaSalle	283,2	5,0	288,2	291,7	5,0	296,7	8,5	-	8,5
Le Plateau-Mont-Royal	445,4	3,0	448,4	460,5	5,0	465,5	15,1	2,0	17,1
Le Sud-Ouest	433,0	2,0	435,0	440,0	6,5	446,5	7,0	4,5	11,5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	117,7	6,0	123,7	113,7	6,0	119,7	(4,0)	-	(4,0)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	588,1	11,7	599,8	604,5	11,7	616,2	16,4	-	16,4
Montréal-Nord	378,1	2,0	380,1	373,8	2,0	375,8	(4,3)	-	(4,3)
Outremont	120,6	5,5	126,1	122,7	5,5	128,2	2,1	-	2,1
Pierrefonds-Roxboro	274,7	5,0	279,7	280,6	6,0	286,6	5,9	1,0	6,9
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	450,3	-	450,3	459,3	1,0	460,3	9,0	1,0	10,0
Rosemont–La Petite-Patrie	695,5	7,0	702,5	711,0	7,0	718,0	15,5	-	15,5
Saint-Laurent	578,2	-	578,2	598,3	-	598,3	20,1	-	20,1
Saint-Léonard	249,3	-	249,3	253,8	-	253,8	4,5	-	4,5
Verdun	320,0	4,2	324,2	323,6	3,2	326,8	3,6	(1,0)	2,6
Ville-Marie	605,8	-	605,8	622,4	-	622,4	16,6	-	16,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	446,5	3,0	449,5	450,5	6,0	456,5	4,0	3,0	7,0
Total – Arrondissements	**7 411,1**	**63,9**	**7 475,0**	**7 588,4**	**74,9**	**7 663,3**	**177,3**	**11,0**	**188,3**
Total – Effectif	**23 598,4**	**1 162,5**	**24 760,9**	**23 938,9**	**1 222,8**	**25 161,7**	**340,5**	**60,3**	**400,8**

Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employées et employés ainsi que des élues et élus. Il comprend aussi les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les rajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon) de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Au budget de 2024, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 116 M$, ou 4,4 %, passant de 2 614,5 M$ à 2 730,5 M$. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de l'effectif de la Ville, la signature de la convention collective des policières et policiers et la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. Cette hausse porte le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement à 39 %, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 9 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

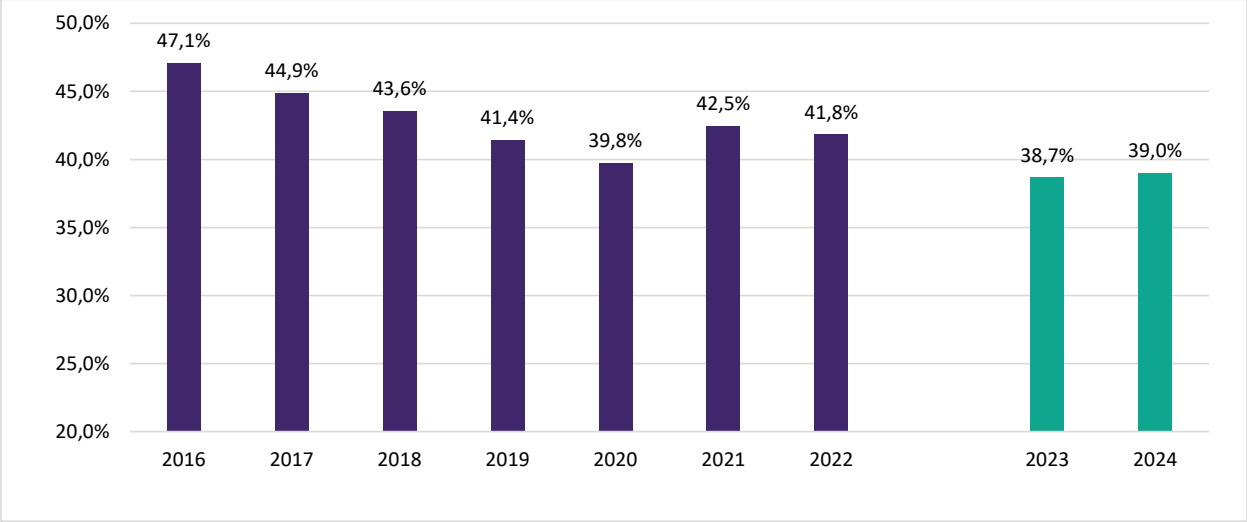

Tableau 73 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Rémunération	1 836 527,5	1 913 231,4	2 008 534,5	2 114 514,9	2 194 398,8	2 115 366,9	2 209 375,4
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	199 012,7	206 513,2	237 006,0	242 942,5	194 114,1	190 472,2	196 727,1
Services passés	64 007,2	42 850,6	73 118,2	31 700,0	(54 602,1)	(45 073,5)	(41 482,2)
Total – Régimes de retraite	**263 019,8**	**249 363,9**	**310 124,2**	**274 642,5**	**139 512,0**	**145 398,7**	**155 244,9**
Charges sociales et autres cotisations	249 633,5	287 943,9	292 244,4	330 176,1	369 893,6	353 717,4	365 886,1
Total – Cotisations de l'employeur	**512 653,3**	**537 307,8**	**602 368,6**	**604 818,6**	**509 405,6**	**499 116,1**	**521 131,0**
Total – Rémunération globale	**2 349 180,8**	**2 450 539,2**	**2 610 903,1**	**2 719 333,5**	**2 703 804,4**	**2 614 483,0**	**2 730 506,4**

La rémunération augmente de 94,0 M$, ou 4,4 %, pour atteindre 2 209,4 M$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services centraux
- une hausse de 38,1 M$ découlant des indexations salariales, des progressions statutaires et des nouvelles conventions collectives;
- une hausse de 12,6 M$ pour une augmentation de l'effectif associée aux nouveaux besoins qui nécessitent la création de postes dans les services centraux;
- une hausse de 6,0 M$ pour l'augmentation du budget d'heures supplémentaires, au SIM;
- une hausse de 5,1 M$ pour l'augmentation du budget d'heures supplémentaires, au SPVM.

Arrondissements
- une hausse de 16,7 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une hausse de 14,3 M$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins;
- une hausse de 1,2 M$ pour l'augmentation du budget d'heures supplémentaires.

Les cotisations de l'employeur augmentent de 22,0 M$, ou 4,4 %, pour atteindre 521,1 M$. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :
- une hausse de 12,8 M$ associée à l'augmentation d'effectifs;
- une hausse de 11,4 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une baisse de 2,2 M$ associée aux assurances collectives et aux autres avantages sociaux.

Pour de plus amples détails sur les régimes de retraite, le lectorat peut consulter la section « Régimes de retraite ».

Tableau 74 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élues et élus	103,0	13 635,6	1 377,3	3 635,0	18 647,9
Cadres de gestion	1 422,8	201 408,5	20 164,7	35 551,0	257 124,2
Cadres-conseils	524,2	58 495,9	6 132,9	8 101,2	72 730,0
	1 947,0	**259 904,4**	**26 297,6**	**43 652,2**	**329 854,2**
Contremaîtresses et contremaîtres	409,2	42 612,4	4 783,4	6 822,3	54 218,1
Juges	31,0	8 812,0	367,3	5 834,4	15 013,7
Professionnelles et professionnels	3 033,2	324 551,5	35 806,1	42 008,8	402 366,4
Cols blancs	6 097,9	402 361,5	53 356,6	67 609,5	523 327,6
Cols bleus	4 749,7	344 842,5	45 474,1	39 166,0	429 482,6
Policières et policiers	4 999,4	538 542,3	60 903,0	14 778,9	614 224,2
Pompières et pompiers	2 395,0	265 438,4	28 110,8	41 693,3	335 242,5
Préposées et préposés aux traverses d'écoliers	264,5	13 631,0	1 906,9	-	15 537,9
Gestion des postes vacants	-	(30 281,4)	(3 985,3)	(5 292,4)	(39 559,1)
Revue des activités et programmes	(91,0)	(7 818,3)	(1 029,0)	(1 152,7)	(10 000,0)
	23 938,9	**2 176 231,9**	**253 368,8**	**258 755,3**	**2 688 356,0**
Sécurité du revenu[1]		5 969,6	782,6	875,2	7 627,4
Agence de mobilité durable[2]		27 173,9	3 457,6	3 891,5	34 523,0
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	**23 938,9**	**2 209 375,4**	**257 609,0**	**263 522,0**	**2 730 506,4**

[1] Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employées et employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ce personnel ne fait pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais sa rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

[2] Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employées et employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que le personnel de l'Agence ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.

Le PDI comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable a augmenté de 8,1 M$, ou 5,4 %, pour atteindre 157,4 M$. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation de l'effectif. L'effectif capitalisable augmente de 5,2 % et passe à 1 222,8 années-personnes.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 75 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	45,9	6 646,7	688,5	1 006,8	8 342,0
Cadres-conseils	29,9	3 760,9	393,5	568,5	4 722,9
	75,8	**10 407,6**	**1 082,0**	**1 575,3**	**13 064,9**
Contremaîtresses et contremaîtres	3,0	284,1	32,8	44,5	361,4
Professionnelles et professionnels	779,5	84 646,4	9 250,0	10 626,8	104 523,2
Cols blancs	345,7	29 219,9	3 900,3	4 498,5	37 618,7
Cols bleus	16,8	1 271,2	163,7	206,4	1 641,3
Policières et policiers	2,0	170,6	21,4	25,9	217,9
Total – Main-d'œuvre capitalisée	**1 222,8**	**125 999,8**	**14 450,2**	**16 977,4**	**157 427,4**
Sources de financement					
Paiement au comptant					14 223,7
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					9 498,7
À la charge des contribuables					133 705,0
Total – Sources de financement					**157 427,4**

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé :

- soit le montant des prestations que recevront les employées et employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- soit la formule de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement fondé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service de la participante ou du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite) de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse et investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime servent à financer à long terme les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme

prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employées et employés (participantes et participants aux régimes). Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (comme les intérêts). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique « Cotisations de l'employeur », représentent 155,2 M$ en 2024, comparativement à 145,4 M$ au budget de 2023. Lorsqu'on tient compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 158,2 M$ en 2024, comparativement à 123 M$ en 2023, soit une augmentation de 35,2 M$.

En raison de la pandémie mondiale de COVID-19 et des risques financiers qui en ont découlé, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place de nouvelles mesures d'allègement fiscal, applicables à compter de 2021. L'allègement fiscal permet de réduire à court et à moyen terme l'impact financier de la COVID-19 sur les coûts associés aux régimes. Les allègements utilisés doivent être reconnus linéairement sur l'horizon restant de la mesure sans dépasser 2030. Depuis 2023, aucun allègement n'est disponible compte tenu des gains réalisés en 2021 et en 2022. En 2023 et en 2024, une charge de 9,6 M$ est ajoutée au budget de fonctionnement, en contrepartie des allègements pris en 2021 et en 2022.

Graphique 10 – Charges de retraite – budgets de 2015 à 2024
(en millions de dollars)

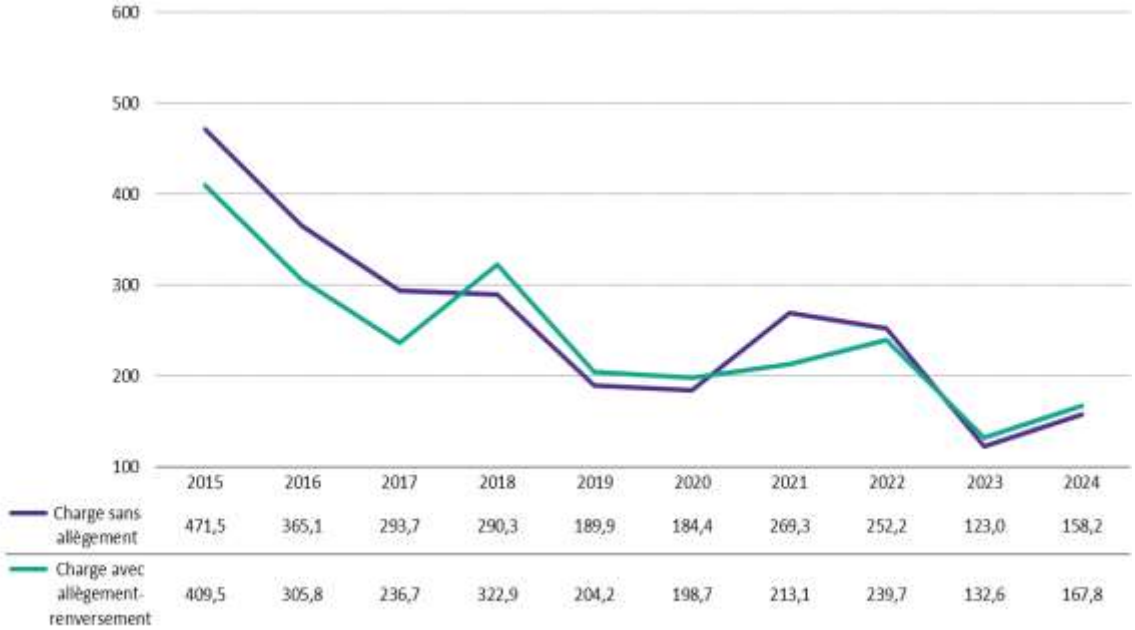

Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- Le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de quatre ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, comparativement à la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- Le délai de trois ans, en général, entre chaque évaluation à des fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- Les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- L'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- Les impacts à court terme de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que, globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des différentes méthodologies et hypothèses (comptable ou de financement).

Graphique 11 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2015 à 2024
(en millions de dollars)

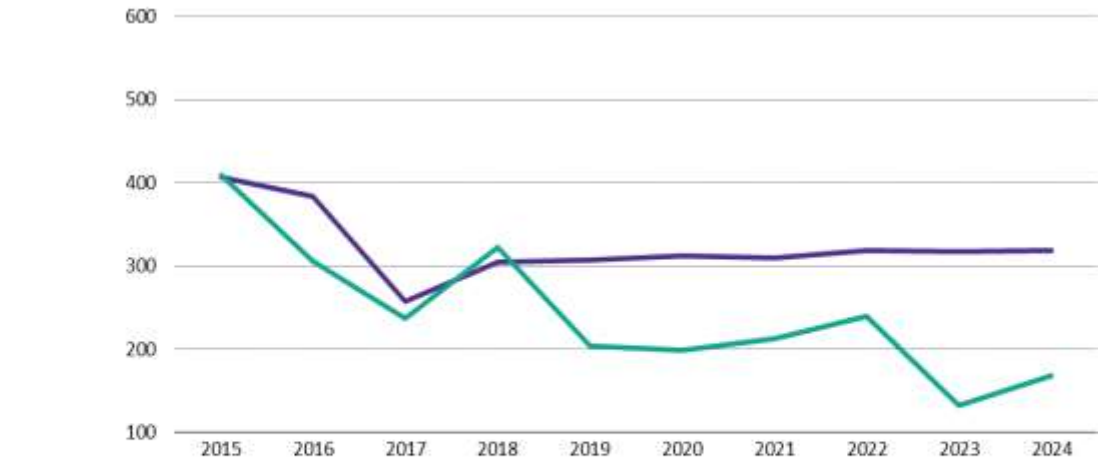

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Cotisations de la Ville	407,0	383,5	257,1	305,2	307,1	312,5	310,0	318,4	316,7	318,3
Charge avec allègement-renversement	409,5	305,8	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7	132,6	167,8

8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette

L'Administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au PDI. Une section particulière du PDI 2024-2033 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de la Ville de Montréal.

Tableau 76 – Profil de l'endettement de Montréal

Situation au 31 décembre 2022	
Dette brute en circulation (en M$)	12 107,3
Dette nette à la charge des contribuables de la ville et de l'agglomération de Montréal (en M$)	6 526,1
Nombre d'emprunts en circulation	83
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,47
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2023	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M$)	900,3
Refinancements (en M$)	2,2
Besoins de la STM (en M$)	32,5
Programme global (en M$)	935,0
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2024	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M$)	923,4
Refinancements (en M$)	28,1
Besoins de la STM (en M$)	222,9
Programme global (en M$)	1 174,4
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2024 (en M$)	96,4
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2022 (en %)	106
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2023 (en %)	105
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2024 (en %)	108
Limite prévue à la politique (en %)[1]	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2024, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,2
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
Standard & Poor's	
Depuis août 2022	AA
Octobre 2015-juillet 2022	AA-
1984-2015	A+

[1] Une dérogation est en vigueur jusqu'en 2027 pour porter la limite du ratio à 120 %.

La répartition de l'ensemble du coût de la dette pour la période 2019-2024 est présentée ci-dessous.

Tableau 77 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais	400 983,1	396 696,4	406 616,1	417 120,8	451 494,3	463 750,2	452 857,1
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	495 960,9	534 848,0	568 666,5	595 908,9	633 834,3	655 094,4	636 438,4
	896 944,0	**931 544,4**	**975 282,6**	**1 013 029,7**	**1 085 328,6**	**1 118 844,6**	**1 089 295,5**
Affectation au remboursement de la dette	46 028,5	61 417,9	65 635,4	182 200,9	68 405,4	68 405,4	67 422,6
Remboursement de capital par des subventions[1]	79 615,4	72 462,5	64 727,8	56 361,5	59 383,3	52 875,5	44 970,5
Remboursement de capital de la STM[2]	26 254,6	21 139,9	92 303,2	27 190,9	30 695,7	30 695,7	87 609,4
	151 898,5	**155 020,3**	**222 666,4**	**265 753,3**	**158 484,4**	**151 976,6**	**200 002,5**
Coût brut de la dette	**1 048 842,5**	**1 086 564,7**	**1 197 949,0**	**1 278 783,0**	**1 243 813,0**	**1 270 821,2**	**1 289 298,0**
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	68 104,3	66 043,9	73 140,2	83 367,8	100 533,6	94 010,0	91 310,8
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	25 448,2	22 460,7	21 499,1	17 933,5	16 013,2	17 087,2	9 496,2
- pour la portion du capital[1]	79 615,4	72 462,5	64 727,8	56 361,5	59 383,3	52 875,5	44 970,5
	173 167,9	**160 967,1**	**159 367,1**	**157 662,8**	**175 930,1**	**163 972,7**	**145 777,5**
Moins :							
Recouvrement de la STM							
- pour la portion des intérêts	36 190,2	43 009,4	49 965,8	49 661,1	52 991,9	57 074,0	66 174,7
- pour la portion du capital[2]	26 254,6	21 139,9	92 303,2	27 190,9	30 695,7	30 695,7	87 609,4
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	41 422,9	43 827,0	45 970,6	46 696,7	50 273,0	51 425,4	55 251,1
	103 867,7	**107 976,3**	**188 239,6**	**123 548,7**	**133 960,6**	**139 195,1**	**209 035,2**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**771 806,9**	**817 621,3**	**850 342,3**	**997 571,5**	**933 922,3**	**967 653,4**	**934 485,3**
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	226 071,0	206 552,8	223 849,1	352 589,8	266 317,9	281 823,3	282 775,8
Contribuables de la Ville de Montréal	545 735,9	611 068,5	626 493,2	644 981,7	667 604,4	685 830,1	651 709,5

1 Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital

2 Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement (c'est-à-dire les dépenses) par activités.

Le tableau suivant présente des données par compétences, soit pour le compte du conseil municipal et pour le compte du conseil d'agglomération. De plus, une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2023 figurent aussi au tableau.

Tableau 78 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2023 et 2024

(en milliers de dollars)	Budget comparatif 2023				Budget 2024			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	3 928 388,7	49 190,3	-	3 977 579,0	4 146 998,0	32 920,3	-	4 179 918,3
Paiements tenant lieu de taxes	280 204,4	-	-	280 204,4	280 269,9	-	-	280 269,9
Quotes-parts	-	2 882 528,4	(2 359 206,4)	523 322,0	-	2 997 073,1	(2 451 245,9)	545 827,2
Transferts	272 409,3	248 168,1	-	520 577,4	319 312,0	274 574,3	-	593 886,3
Services rendus	358 949,2	67 520,1	(1 475,6)	424 993,7	377 849,5	68 378,3	(825,3)	445 402,5
Amendes et pénalités	105 002,6	105 881,3	-	210 883,9	109 746,5	101 712,4	-	211 458,9
Imposition de droits	372 633,6	263,0	-	372 896,6	353 013,1	194,5	-	353 207,6
Intérêts	108 622,3	104 723,0	-	213 345,3	127 608,6	135 039,3	-	262 647,9
Autres revenus	20 972,4	6 935,7	-	27 908,1	24 367,1	7 285,7	-	31 652,8
	5 447 182,5	**3 465 209,9**	**(2 360 682,0)**	**6 551 710,4**	**5 739 164,7**	**3 617 177,9**	**(2 452 071,2)**	**6 904 271,4**
Charges de fonctionnement								
Administration générale	504 636,7	262 292,3	(148,2)	766 780,8	555 595,8	305 935,6	(139,9)	861 391,5
Sécurité publique	9 705,2	1 236 489,8	(600,2)	1 245 594,8	10 371,1	1 270 732,4	(0,2)	1 281 103,3
Transport	561 505,2	693 015,4	(21,7)	1 254 498,9	597 771,6	742 206,2	(13,0)	1 339 964,8
Hygiène du milieu	260 758,2	264 688,8	(359,7)	525 087,3	278 122,6	282 176,1	(366,5)	559 932,2
Santé et bien-être	72 368,8	123 335,9	(1,4)	195 703,3	76 001,6	147 356,6	(1,5)	223 356,7
Aménagement, urbanisme et développement	208 307,7	94 565,9	(288,0)	302 585,6	195 777,5	91 004,4	(235,2)	286 546,7
Loisirs et culture	554 668,9	141 848,0	(56,4)	696 460,5	577 617,1	145 752,4	(69,0)	723 300,5
Frais de financement	302 169,9	161 580,3	-	463 750,2	283 058,3	169 798,8	-	452 857,1
	2 474 120,6	**2 977 816,4**	**(1 475,6)**	**5 450 461,4**	**2 574 315,6**	**3 154 962,5**	**(825,3)**	**5 728 452,8**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 359 206,4**	**-**	**(2 359 206,4)**	**-**	**2 451 245,9**		**(2 451 245,9)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**613 855,5**	**487 393,5**	**-**	**1 101 249,0**	**713 603,2**	**462 215,4**	**-**	**1 175 818,6**
Financement								
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	4 697,0		4 697,0	-	6 803,0		6 803,0
Remboursement de la dette à long terme	(68 130,9)	(21 616,9)		(89 747,8)	(91 101,6)	(21 257,1)		(112 358,7)
	(68 130,9)	(16 919,9)	-	(85 050,8)	(91 101,6)	(14 454,1)	-	(105 555,7)
Affectations								
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(1 214,5)	(471,8)		(1 686,3)	(618,3)	(446,9)		(1 065,2)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	191 327,8	(87 881,4)		103 446,4	82 613,1	(32 778,0)		49 835,1
Réserves financières et fonds réservés	(282 728,8)	(212 682,2)		(495 411,0)	(296 916,8)	(216 415,1)		(513 331,9)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(50 418,1)	(6 782,6)		(57 200,7)	(47 452,3)	(34 168,9)		(81 621,2)
Investissement net dans les immobilisations	(402 691,0)	(162 655,6)		(565 346,6)	(360 127,3)	(163 952,4)		(524 079,7)
	(545 724,6)	**(470 473,6)**	**-**	**(1 016 198,2)**	**(622 501,6)**	**(447 761,3)**	**-**	**(1 070 262,9)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-

Note : Les lignes « Remboursement de la dette à long terme » et « Investissement net dans les immobilisations », qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, pour les données financières réelles. Pour l'exercice de 2022, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2019 à 2021, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2024.

Tableau 79 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2019 à 2021 (global) et réel 2022, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels comparatifs 2019 à 2021 – Global			Réel comparatif 2022 – Par compétences			
	2019	2020	2021	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 554 283,0	3 661 050,5	3 693 223,3	3 759 158,8	50 147,6	-	3 809 306,4
Paiements tenant lieu de taxes	274 855,2	279 132,6	285 843,3	264 410,7	-	-	264 410,7
Quotes-parts	425 936,3	424 495,7	438 752,6	-	2 781 838,8	(2 294 430,4)	487 408,4
Transferts	358 667,5	825 162,0	493 004,5	283 707,5	347 864,8	-	631 572,3
Services rendus	313 994,7	281 776,8	338 519,1	320 658,6	58 313,2	(2 225,3)	376 746,5
Amendes et pénalités	179 462,7	129 092,7	160 426,0	80 619,4	89 087,8	-	169 707,2
Imposition de droits	369 331,9	342 278,0	440 279,5	462 271,1	575,8	-	462 846,9
Intérêts	172 725,5	148 581,5	147 340,5	106 129,7	92 287,1	-	198 416,8
Autres revenus	42 953,1	39 553,7	39 138,9	18 949,0	15 868,8	-	34 817,8
	5 692 209,9	**6 131 123,5**	**6 036 527,7**	**5 295 904,8**	**3 435 983,9**	**(2 296 655,7)**	**6 435 233,0**
Charges de fonctionnement							
Administration générale	703 517,6	748 341,8	792 232,2	511 751,1	306 605,1	(171,2)	818 185,0
Sécurité publique	1 095 974,9	1 186 835,4	1 194 496,4	9 871,4	1 247 548,0	(782,9)	1 256 636,5
Transport	1 023 212,1	1 107 644,0	1 145 363,4	550 049,7	671 927,2	(341,2)	1 221 635,7
Hygiène du milieu	442 993,7	471 010,7	469 699,1	248 739,1	256 054,8	(601,4)	504 192,5
Santé et bien-être	123 976,3	147 555,6	183 647,7	66 822,3	101 062,0	(1,3)	167 883,0
Aménagement, urbanisme et développement	278 225,0	234 546,0	289 588,2	160 817,0	88 873,5	(264,7)	249 425,8
Loisirs et culture	616 192,4	594 845,8	621 331,6	560 089,3	128 385,3	(62,6)	688 412,0
Frais de financement	400 983,1	396 696,3	406 616,2	279 654,2	137 466,6	-	417 120,8
	4 685 075,1	**4 887 475,6**	**5 102 974,8**	**2 387 794,1**	**2 937 922,5**	**(2 225,3)**	**5 323 491,3**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**-**	**-**	**-**	**2 294 430,3**	**-**	**(2 294 430,4)**	**(0,1)**
Excédent avant financement et affectations	**1 007 134,8**	**1 243 647,9**	**933 552,9**	**613 680,4**	**498 061,4**	**-**	**1 111 741,8**
Financement							
Financement à long terme des activités de fonctionnement	60 378,0	116 021,5	132 433,6	11 078,5	42 076,8		53 155,3
Remboursement de la dette à long terme	(578 405,5)	(58 060,0)	(420 039,2)	(44 265,1)	(12 822,4)		(57 087,5)
	(518 027,5)	57 961,5	(287 605,6)	(33 186,6)	29 254,4	-	(3 932,2)
Affectations							
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(10 531,2)	(11 436,0)	(2 727,2)	(27 287,6)	7 037,0		(20 250,6)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	159 110,3	156 106,6	267 985,9	178 179,6	-		178 179,6
Réserves financières et fonds réservés	(437 311,8)	(675 832,3)	(478 734,6)	(116 678,3)	(118 625,3)		(235 303,6)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(31 960,0)	(46 663,4)	9 228,8	(53 772,3)	(94 046,2)		(147 818,5)
Investissement net dans les immobilisations	82 444,6	(476 788,1)	(148 627,4)	(395 639,0)	(143 182,4)		(538 821,4)
	(238 248,1)	**(1 054 613,2)**	**(352 874,5)**	**(415 197,6)**	**(348 816,9)**	**-**	**(764 014,5)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**250 859,2**	**246 996,2**	**293 072,8**	**165 296,2**	**178 498,9**	**-**	**343 795,1**

Note : Les lignes « Remboursement de la dette à long terme » et « Investissement net dans les immobilisations », qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

PDI 2024-2033 détaillé

9. ORIENTATIONS DU PDI 2024-2033

9.1. Le plan stratégique Montréal 2030 et le PDI

Le plan stratégique de la Ville, Montréal 2030, vise à augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales afin de relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, notamment en matière de transition écologique et de solidarité, d'équité et d'inclusion. La réussite de la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 reposera, par exemple, sur la capacité de la Ville à prioriser les projets et les programmes inscrits au programme décennal d'immobilisations (PDI) en fonction de leur contribution aux priorités stratégiques.

Pour ce faire, plusieurs actions ont été mises en œuvre afin d'analyser les investissements qui figurent au PDI 2024-2033. Un « test climat » a, par exemple, été appliqué aux différents projets et programmes du PDI pour évaluer comment ceux-ci contribuent à la réduction des émissions de GES et à l'adaptation aux changements climatiques. La Ville s'est également engagée à ce qu'une part des investissements inscrits au PDI (de 10 % à 15 %) soit consacrée à l'adaptation aux changements climatiques.

D'autre part, l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) a été intégrée au PDI afin de s'assurer que les projets et les programmes prennent en compte les réalités et besoins particuliers des personnes dans toute leur diversité. Cette mesure permettra ultimement que toute initiative inscrite au PDI réalise son plein potentiel de développement social et, ainsi, que la solidarité, l'équité et l'inclusion soient renforcées.

Finalement, la Ville a entrepris la revue de ses activités et de ses programmes de sorte à garantir leur adéquation avec sa mission de base, ses champs de compétence, son plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles. Cette démarche est réalisée dans le respect de la capacité de payer des contribuables et des contraintes budgétaires de la Ville. Elle vise à assurer une plus grande équité sociale et territoriale ainsi qu'à offrir des services de qualité à sa population, le tout en faisant appel à la collaboration, à la créativité et à l'innovation dans ses façons de penser et de faire. La Ville cherche ainsi une meilleure gestion de ses ressources actuelles afin de générer des économies récurrentes.

9.2. Vision à long terme des investissements

Le PDI 2024-2033 témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où, notamment, les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants.

Ce PDI permettra de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour la population.

L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente également un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées aux changements climatiques

9.3. Investir dans les infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs, qui se composent principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie, à environ 65 G$.

Tableau 80 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs *	
Bâtiments administratifs	3 118
Bâtiments communautaires et récréatifs	3 151
Infrastructures - environnement	323
Infrastructures routières	20 874
Infrastructures - eau potable	12 558
Infrastructures - eaux usées/pluviales	21 249
Terrains de jeux	25
Parcs, espaces verts	1 320
Matériels roulants	731
Informatique	1 439
	64 788

* Portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville de Montréal au 31 janvier 2023.

Au cours des dernières années, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cette approche permet d'éviter ou de diminuer les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif, en prolongeant la durée de vie de cet élément. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts.

9.4. Hausses rapides des réalisations

Depuis 2015, la Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a doublé de 2015 à 2019, étant passée de quelque 0,9 G$ à 1,8 G$. Alors que les années 2020 et 2021 ont fait place à un important ralentissement des réalisations en raison de la pandémie de COVID-19, dont les impacts ont retardé ou repoussé les chantiers de construction, l'année 2022 fut représentative d'un retour à un niveau d'investissements prépandémique.

Graphique 12 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations
(en millions de dollars)

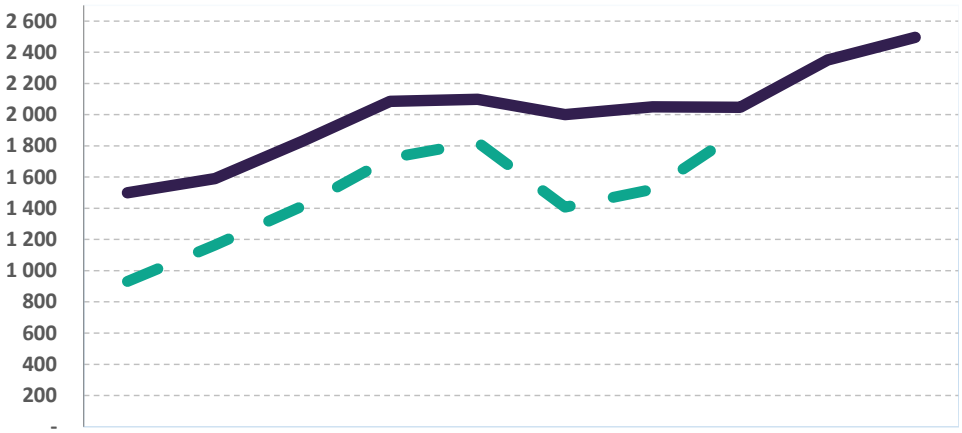

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Budgets adoptés	1 500	1 590	1 831	2 085	2 099	2 001	2 050	2 048	2 350	2 495
Réalisations	931	1 164	1 415	1 722	1 823	1 407	1 521	1 895		

L'accroissement important des dépenses en immobilisations depuis 2015 a accentué le recours à l'emprunt de façon marquée. Cette situation a eu pour effet d'augmenter la pression sur la dette de la Ville. Ainsi, il importe d'établir une planification des investissements pour les années à venir qui soit en adéquation avec les limites d'endettement de la Ville.

9.5. Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2024-2033, les investissements prévus s'établissent à 23,9 G$. Cette planification témoigne d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Dans cette perspective, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

9.6. Indispensables programmes de subventions gouvernementaux

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre indéniablement que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés, mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2024-2033 s'établissent à 3,8 G$. De ce montant, 2,7 G$ (71 %) correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sur 10 ans. Le solde de 1,1 G$ résulte des hypothèses budgétaires de financement, qui devront subséquemment aboutir à des ententes avec les différentes instances gouvernementales concernées.

9.7. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure

Plusieurs secteurs de la ville sont amenés à se transformer et à devenir les nouveaux quartiers des futures décennies, dans une perspective de transition écologique. Partant du constat que la réalisation de ces nouveaux quartiers montréalais exerce une pression importante sur son cadre financier, la Ville innove et entame une réflexion sur la définition de nouveaux modèles d'affaires en matière de mise en œuvre de projets urbains d'envergure. Ainsi, de façon à trouver des solutions aux défis financiers et opérationnels qu'engendre la réalisation des projets urbains, une démarche a été entreprise pour élaborer de nouvelles structures de partenariat qui permettent à la Ville de saisir les opportunités de développement et de partager les risques, le financement et la maîtrise d'ouvrage avec d'autres partenaires.

Plus précisément, un premier mandat ciblé a porté sur le projet urbain d'écoquartier Namur-Hippodrome. Outre une analyse de cas comparables, le mandat propose diverses avenues de structures de partenariat et un montage financier détaillé. La Ville poursuit ses réflexions en ce sens et entend impliquer ses partenaires pour conclure ce montage par une feuille de route pour l'implantation d'un nouveau modèle d'affaires. L'exercice réalisé pour le secteur urbain Namur-Hippodrome sera ajusté pour d'autres secteurs en transformation, tels que Bridge-Bonaventure, Les Faubourgs ou encore, en partenariat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Société de transport de Montréal (STM), pour les abords du prolongement de la ligne bleue du métro.

10. PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2033

10.1. Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 prévoit des investissements totaux de 23 896 M$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 65,3 %, pour un montant de 15 592,9 M$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 34,7 % des investissements totaux, soit 8 303,1 M$.

Graphique 13 – Répartition des investissements par compétences

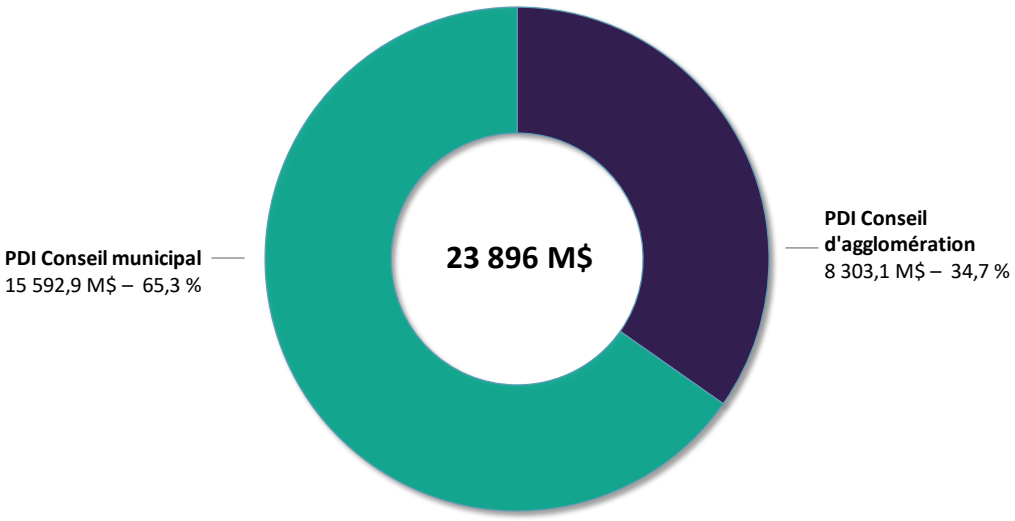

Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 394,3 M$.

De plus, de nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2024-2033 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 3 480,5 M$, portant ainsi à 4 874,8 M$ (31,3 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 14 – Répartition des investissements du conseil municipal

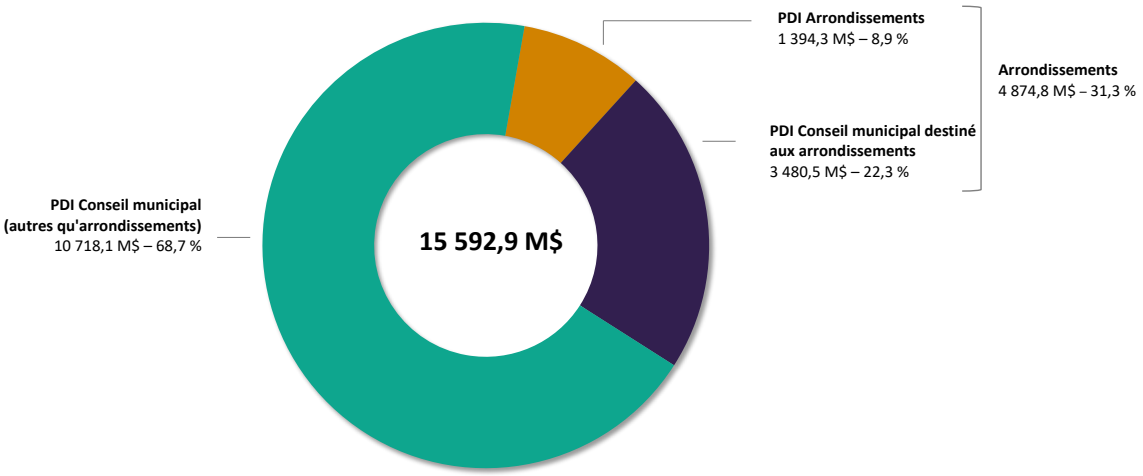

Aux fins de comparaison avec le précédent budget, les 4 874,8 M$ en investissements consacrés aux arrondissements qui sont prévus dans le présent PDI représentent une hausse de 496,9 M$ ou 11,4 % par rapport à ceux du PDI 2023-2032, qui s'établissaient à 4 377,9 M$.

Le montant du PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement (3 480,5 M$) a connu une hausse de 17,4 % par rapport au précédent PDI, soit 516,9 M$. Cette hausse résulte principalement de la bonification des investissements en lien avec le remplacement des véhicules afin de mieux répondre aux besoins opérationnels croissants.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements demeurent sensiblement les mêmes, passant de 1 414,2 M$ au PDI 2023-2032 à 1 394,3 M$ au présent PDI.

Le tableau suivant détaille les PDI des arrondissements pour la période décennale 2024-2033.

Tableau 81 – Comparaison du PDI 2023-2032 et du PDI 2024-2033, par arrondissements
(en milliers de dollars)

Arrondissements	PDI 2023-2032	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Ahuntsic-Cartierville	71 130	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	35 565	35 565	71 130
Anjou	56 630	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	28 315	28 315	56 630
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	68 300	6 830	6 830	6 830	6 830	6 830	34 150	34 150	68 300
Lachine	36 770	3 677	3 677	3 677	3 677	3 677	18 385	18 385	36 770
LaSalle	68 713	5 132	5 132	5 132	5 132	5 132	25 660	25 660	51 320
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	29 270	2 927	2 927	2 927	2 927	2 927	14 635	14 635	29 270
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	84 724	9 085	8 474	8 454	8 454	8 454	42 921	42 270	85 191
Montréal-Nord	49 205	11 655	4 414	5 464	4 314	4 314	30 161	21 570	51 731
Outremont	25 610	2 561	2 561	2 561	2 561	2 561	12 805	12 805	25 610
Pierrefonds-Roxboro	57 990	5 799	5 799	5 799	5 799	5 799	28 995	28 995	57 990
Plateau-Mont-Royal	56 950	5 695	5 695	5 695	5 695	5 695	28 475	28 475	56 950
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	127 300	14 280	12 730	12 730	12 730	12 730	65 200	63 650	128 850
Rosemont–La Petite-Patrie	88 400	8 840	8 840	8 840	8 840	8 840	44 200	44 200	88 400
Saint-Laurent	183 155	38 063	20 072	17 455	16 136	21 575	113 301	74 237	187 538
Saint-Léonard	73 085	9 670	9 790	7 790	8 265	9 290	44 805	29 700	74 505
Sud-Ouest	76 501	10 174	6 689	6 839	5 839	5 839	35 380	29 195	64 575
Verdun	41 150	4 115	4 115	4 115	4 115	4 115	20 575	20 575	41 150
Ville-Marie	141 850	14 185	14 185	14 185	14 185	14 185	70 925	70 925	141 850
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	77 514	10 496	8 969	7 856	6 981	7 332	41 634	34 903	76 537
Total – PDI des arrondissements	**1 414 247**	**175 960**	**143 675**	**139 125**	**135 256**	**142 071**	**736 087**	**658 210**	**1 394 297**
PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	2 963 609	321 931	348 287	368 220	350 143	319 138	1 707 719	1 772 796	3 480 515
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	**4 377 856**	**497 891**	**491 962**	**507 345**	**485 399**	**461 209**	**2 443 806**	**2 431 006**	**4 874 812**

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2024-2033.

Tableau 82 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Diversité et inclusion sociale								
Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	4 184	4 408	4 549	4 961	5 786	23 888	30 584	54 472
Quartiers intégrés et résilients 2030	2 900	2 900	2 900	2 900	2 900	14 500	14 500	29 000
	7 084	**7 308**	**7 449**	**7 861**	**8 686**	**38 388**	**45 084**	**83 472**
Culture								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	34 464	38 239	57 704	54 280	31 367	216 054	134 971	351 025
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	9 434	10 135	9 550	9 041	11 066	49 226	125 062	174 288
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	6 001	3 801	4 035	3 269	8 393	25 499	2 500	27 999
Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	466	1 345	2 524	1 728	2 145	8 208	7 252	15 460
Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes - Équipements spécialisés	932	1 890	789	1 064	1 318	5 993	6 128	12 121
Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	590	510	250	300	425	2 075	2 380	4 455
	51 887	**55 920**	**74 852**	**69 682**	**54 714**	**307 055**	**278 293**	**585 348**
Gestion et planification des immeubles								
Programme des cours de services	15 892	24 455	25 806	8 017	21 850	96 020	109 500	205 520
Programme de transition écologique pour le parc immobilier	14 914	6 524	2 695	4 828	17 056	46 017	63 736	109 753
Programme de protection des immeubles de compétence locale	8 424	5 828	17 189	16 300	8 800	56 541	25 000	81 541
Programme de protection des bâtiments culturels	2 371	5 933	6 921	4 078	2 559	21 862	26 746	48 608
Programme d'accessibilité universelle	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
Programme de protection des bâtiments sportifs	505	162	166	-	-	833	18 969	19 802
	45 106	**45 902**	**55 777**	**36 223**	**53 265**	**236 273**	**258 951**	**495 224**
Grands parcs, Mont-Royal et sports								
Plan de la forêt urbaine	28 439	28 407	27 680	25 921	24 802	135 249	116 795	252 044
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	29 852	28 005	7 897	5 150	12 780	83 684	165 311	248 995
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	13 033	23 130	17 750	12 603	19 714	86 230	87 838	174 068
Projets de développement d'installations sportives	4 613	14 942	37 379	38 270	18 590	113 794	40 000	153 794
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	14 141	1 774	-	11 746	11 068	38 729	68 996	107 725
Programme des arénas	22 710	24 185	16 566	642	-	64 103	-	64 103
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	6 000	12 000	15 000	20 000	4 000	57 000	-	57 000
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	1 372	3 528	-	-	-	4 900	11 973	16 873
	120 160	**135 971**	**122 272**	**114 332**	**90 954**	**583 689**	**490 913**	**1 074 602**
Matériel roulant et ateliers								
Programme de remplacement de véhicules - Ville	29 700	33 000	43 000	58 000	67 000	230 700	479 000	709 700
	29 700	**33 000**	**43 000**	**58 000**	**67 000**	**230 700**	**479 000**	**709 700**
Concertation des arrondissements								
Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	20 000	12 000	4 500	4 619	5 387	46 506	28 478	74 984
Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	5 000	10 000
	21 000	**13 000**	**5 500**	**5 619**	**6 387**	**51 506**	**33 478**	**84 984**
Technologies de l'information								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	845	1 145	2 270	2 255	1 990	8 505	500	9 005
Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	956	541	990	817	777	4 081	1 000	5 081
Intégration technologique des unités d'affaires	93	150	760	754	765	2 522	577	3 099
Projet de gestion des marquages et signalisations pour les arrondissements	500	750	750	-	-	2 000	-	2 000
	2 394	**2 586**	**4 770**	**3 826**	**3 532**	**17 108**	**2 077**	**19 185**
Urbanisme et mobilité - Mobilité								
Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000	75 000	150 000
	15 000	**15 000**	**15 000**	**15 000**	**15 000**	**75 000**	**75 000**	**150 000**
Infrastructures du réseau routier								
Programme de maintien des infrastructures routières	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	55 000	60 000	115 000
Programme d'aménagement des rues - Local	8 600	8 600	8 600	8 600	8 600	43 000	50 000	93 000
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	10 000	20 000	20 000	20 000	-	70 000	-	70 000
	29 600	**39 600**	**39 600**	**39 600**	**19 600**	**168 000**	**110 000**	**278 000**
Total – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	**321 931**	**348 287**	**368 220**	**350 143**	**319 138**	**1 707 719**	**1 772 796**	**3 480 515**

10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 23 896 M$, trois modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2024-2033, un montant de 4 728,5 M$, soit 19,8 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (3 837,4 M$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (825,9 M$), et des revenus divers (65,2 M$).

Un montant de 19 167,5 M$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI. Le montant de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2024-2033, s'établit à 7 168 M$. Ainsi, lorsqu'on ajoute les sommes provenant des réserves des services, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 7 783,3 M$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 32,6 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2024-2033. Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2024-2033 est de 11 384,2 M$, ce qui représente 47,6 % du financement.

Le graphique suivant illustre, pour les cinq premières années du PDI uniquement, l'évolution des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal. Il est possible d'observer que le recours à l'emprunt reste stable afin de respecter la capacité financière de la Ville et de ne pas exercer une pression additionnelle sur la dette.

Graphique 15 – Évolution des sources de financement, de 2024 à 2028
(en millions de dollars)

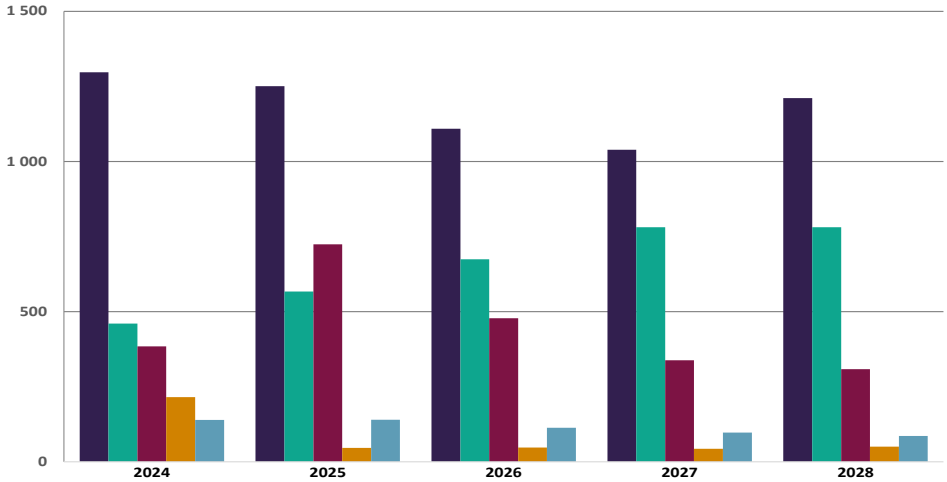

	2024	2025	2026	2027	2028
Emprunts selon la programmation	1 297	1 251	1 109	1 039	1 211
Stratégie d'accroissement du paiement au comptant	460	567	674	781	781
Subventions gouvernementales	384	724	478	338	308
Fonds dédiés - Paiement au comptant des immobilisations	215	46	47	43	50
Autres sources de financement	139	140	113	97	86

Tableau 83 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	267,5	256,3	261,2	263,8	303,8	1 352,6	1 393,3	2 745,9
Sécurité publique	80,8	108,2	83,1	84,5	76,9	433,5	332,3	765,8
Transport	611,0	665,9	659,3	642,9	666,2	3 245,3	3 670,7	6 916,0
Hygiène du milieu	754,5	839,9	620,0	564,9	612,3	3 391,6	2 745,5	6 137,1
Aménagement, urbanisme et développement	146,8	155,9	125,1	111,5	108,8	648,1	401,3	1 049,4
Loisirs et culture	634,0	701,5	672,3	630,2	667,6	3 305,6	2 976,2	6 281,8
Total – Acquisitions d'immobilisations	**2 494,6**	**2 727,7**	**2 421,0**	**2 297,8**	**2 435,6**	**12 376,7**	**11 519,3**	**23 896,0**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	384,1	723,7	478,4	337,7	308,2	2 232,1	1 605,3	3 837,4
Activités commerciales de la CSEM	117,9	129,8	107,7	93,7	79,1	528,2	297,7	825,9
Dépôts des promoteurs et autres	21,1	10,5	5,1	3,9	6,7	47,3	17,9	65,2
Total – Sources de financement externes	**523,1**	**864,0**	**591,2**	**435,3**	**394,0**	**2 807,6**	**1 920,9**	**4 728,5**
Montant à la charge des contribuables	**1 971,5**	**1 863,7**	**1 829,8**	**1 862,5**	**2 041,6**	**9 569,1**	**9 598,4**	**19 167,5**
Paiement au comptant								
Services	163,3	12,7	12,7	12,7	12,7	214,1	63,6	277,7
Arrondissements	23,7	5,5	6,7	2,4	9,7	48,0	12,6	60,6
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	415,9							
Eau	42,1	567,0	674,0	781,0	781,0	3 263,0	3 905,0	7 168,0
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**460,0**	**567,0**	**674,0**	**781,0**	**781,0**	**3 263,0**	**3 905,0**	**7 168,0**
Total – Paiement au comptant	**674,7**	**612,9**	**721,1**	**823,8**	**831,1**	**3 663,6**	**4 119,7**	**7 783,3**
Emprunts selon la programmation	**1 296,8**	**1 250,8**	**1 108,7**	**1 038,7**	**1 210,5**	**5 905,5**	**5 478,7**	**11 384,2**

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 15 592,9 M$, soit 65,3 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 930,9 M$ (18,8 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 825,9 M$.

Par ailleurs, un montant de 5 009,6 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 7 652,4 M$, ce qui porte le montant à la charge des contribuables à 12 662 M$, soit 81,2 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 84 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	179,7	170,3	176,9	184,7	220,7	932,3	1 059,7	1 992,0
Sécurité publique	0,4	0,3	0,3	-	-	1,0	-	1,0
Transport	555,3	549,7	559,4	557,4	620,6	2 842,4	3 332,8	6 175,2
Hygiène du milieu	222,3	209,2	212,6	235,5	235,7	1 115,3	925,7	2 041,0
Aménagement, urbanisme et développement	144,2	153,3	122,5	108,9	101,3	630,2	401,3	1 031,5
Loisirs et culture	463,0	516,4	474,0	445,7	445,0	2 344,1	2 008,1	4 352,2
Total – Acquisitions d'immobilisations	**1 564,9**	**1 599,2**	**1 545,7**	**1 532,2**	**1 623,3**	**7 865,3**	**7 727,6**	**15 592,9**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	254,0	262,3	238,1	236,4	222,2	1 213,0	826,8	2 039,8
Activités commerciales de la CSEM	117,9	129,8	107,7	93,7	79,1	528,2	297,7	825,9
Dépôts des promoteurs et autres	21,1	10,5	5,1	3,9	6,7	47,3	17,9	65,2
Total – Sources de financement externes	**393,0**	**402,6**	**350,9**	**334,0**	**308,0**	**1 788,5**	**1 142,4**	**2 930,9**
Montant à la charge des contribuables	**1 171,9**	**1 196,6**	**1 194,8**	**1 198,2**	**1 315,3**	**6 076,8**	**6 585,2**	**12 662,0**
Paiement au comptant								
Services	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	15,0	15,2	30,2
Arrondissements	23,7	5,5	6,7	2,4	9,7	48,0	12,6	60,6
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	218,8							
Eau	42,1	332,4	430,3	520,8	520,5	2 066,9	2 621,9	4 688,8
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**262,9**	**332,4**	**430,3**	**520,8**	**520,5**	**2 066,9**	**2 621,9**	**4 688,8**
Total – Paiement au comptant	**312,6**	**363,9**	**463,0**	**549,2**	**556,2**	**2 244,9**	**2 764,7**	**5 009,6**
Emprunts selon la programmation	**859,3**	**832,7**	**731,8**	**649,0**	**759,1**	**3 831,9**	**3 820,5**	**7 652,4**

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 8 303,1 M$, soit 34,7 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 1 797,6 M$ (21,6 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actifs névralgiques. De plus, un montant de 2 773,7 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 3 731,8 M$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 6 505,5 M$, soit 78,4 % des investissements de compétence d'agglomération.

Tableau 85 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	87,8	86,0	84,3	79,1	83,1	420,3	333,6	753,9
Sécurité publique	80,4	107,9	82,8	84,5	76,9	432,5	332,3	764,8
Transport	55,7	116,2	99,9	85,5	45,6	402,9	337,9	740,8
Hygiène du milieu	532,2	630,7	407,4	329,4	376,6	2 276,3	1 819,8	4 096,1
Aménagement, urbanisme et développement	2,6	2,6	2,6	2,6	7,5	17,9	-	17,9
Loisirs et culture	171,0	185,1	198,3	184,5	222,6	961,5	968,1	1 929,6
Total – Acquisitions d'immobilisations	**929,7**	**1 128,5**	**875,3**	**765,6**	**812,3**	**4 511,4**	**3 791,7**	**8 303,1**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	130,1	461,4	240,3	101,3	86,0	1 019,1	778,5	1 797,6
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des promoteurs et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Sources de financement externes	**130,1**	**461,4**	**240,3**	**101,3**	**86,0**	**1 019,1**	**778,5**	**1 797,6**
Montant à la charge des contribuables	**799,6**	**667,1**	**635,0**	**664,3**	**726,3**	**3 492,3**	**3 013,2**	**6 505,5**
Paiement au comptant								
Services	160,3	9,7	9,7	9,7	9,7	199,1	48,4	247,5
Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	197,1	234,6	243,7	260,2	260,5	1 196,1	1 283,1	2 479,2
Eau	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Stratégie d'accroissement	**197,1**	**234,6**	**243,7**	**260,2**	**260,5**	**1 196,1**	**1 283,1**	**2 479,2**
Total – Paiement au comptant	**362,1**	**249,0**	**258,1**	**274,6**	**274,9**	**1 418,7**	**1 355,0**	**2 773,7**
Emprunts selon la programmation	**437,5**	**418,1**	**376,9**	**389,7**	**451,4**	**2 073,6**	**1 658,2**	**3 731,8**

10.3. Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle dresse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Dans l'ensemble du PDI, 67,1 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 32,9 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures.

Au cours de la période 2024-2033, la Ville de Montréal compte investir un montant total de 13 267,3 M$, dont 6 378,6 M$ dans les « infrastructures routières » ainsi que 6 888,7 M$ dans « l'environnement et les infrastructures souterraines » soit principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 78 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs.

Tableau 86 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Protection								
Infrastructures routières	379,6	391,1	427,7	429,8	470,2	2 098,4	2 600,4	4 698,8
Environnement et infrastructures souterraines	596,5	606,6	556,2	563,1	558,4	2 880,8	2 704,0	5 584,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	198,6	192,7	167,2	200,0	183,4	941,9	727,4	1 669,3
Bâtiments et terrains	277,0	277,1	224,3	207,3	261,2	1 246,9	1 223,7	2 470,6
Véhicules	52,7	73,1	83,5	90,9	94,2	394,4	612,0	1 006,4
Ameublement et équipements de bureau	58,7	62,6	70,4	70,4	61,7	323,8	192,0	515,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	13,5	21,7	8,3	8,0	7,4	58,9	41,1	100,0
Total – Investissements	**1 576,6**	**1 624,9**	**1 537,6**	**1 569,5**	**1 636,5**	**7 945,1**	**8 100,6**	**16 045,7**
Pourcentage - Protection	63,2 %	59,6 %	63,5 %	68,3 %	67,2 %	64,2 %	70,3 %	67,1 %

Catégories d'actifs - Développement	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Développement								
Infrastructures routières	146,1	188,6	166,3	174,8	137,7	813,5	866,3	1 679,8
Environnement et infrastructures souterraines	243,5	361,1	160,1	81,6	127,3	973,6	330,3	1 303,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	179,9	221,2	233,2	185,1	251,2	1 070,6	1 098,5	2 169,1
Bâtiments et terrains	248,2	230,2	234,9	216,7	214,0	1 144,0	991,5	2 135,5
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	70,7	72,0	60,1	46,1	44,6	293,5	78,3	371,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	29,6	29,7	28,8	24,0	24,3	136,4	53,8	190,2
Total – Investissements	**918,0**	**1 102,8**	**883,4**	**728,3**	**799,1**	**4 431,6**	**3 418,7**	**7 850,3**
Pourcentage - Développement	36,8 %	40,4 %	36,5 %	31,7 %	32,8 %	35,8 %	29,7 %	32,9 %

Catégories d'actifs - Total	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Infrastructures routières	525,7	579,7	594,0	604,6	607,9	2 911,9	3 466,7	6 378,6
Environnement et infrastructures souterraines	840,0	967,7	716,3	644,7	685,7	3 854,4	3 034,3	6 888,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	378,5	413,9	400,4	385,1	434,6	2 012,5	1 825,9	3 838,4
Bâtiments et terrains	525,2	507,3	459,2	424,0	475,2	2 390,9	2 215,2	4 606,1
Véhicules	52,7	73,1	83,5	90,9	94,2	394,4	612,0	1 006,4
Ameublement et équipements de bureau	129,4	134,6	130,5	116,5	106,3	617,3	270,3	887,6
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	43,1	51,4	37,1	32,0	31,7	195,3	94,9	290,2
Total – Investissements	**2 494,6**	**2 727,7**	**2 421,0**	**2 297,8**	**2 435,6**	**12 376,7**	**11 519,3**	**23 896,0**

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 87 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Protection								
Infrastructures routières	360,4	375,9	412,8	415,4	464,1	2 028,6	2 546,4	4 575,0
Environnement et infrastructures souterraines	354,6	349,5	322,1	331,1	317,0	1 674,3	1 239,6	2 913,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	122,1	130,3	114,8	137,8	133,2	638,2	574,6	1 212,8
Bâtiments et terrains	198,3	211,7	173,7	158,3	195,4	937,4	859,2	1 796,6
Véhicules	29,7	33,0	43,0	58,0	67,0	230,7	479,0	709,7
Ameublement et équipements de bureau	25,3	26,9	27,9	25,9	23,6	129,6	74,2	203,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	8,4	5,7	4,8	4,5	5,9	29,3	33,6	62,9
Total – Investissements	**1 098,8**	**1 133,0**	**1 099,1**	**1 131,0**	**1 206,2**	**5 668,1**	**5 806,6**	**11 474,7**
Pourcentage - Protection	70,2 %	70,8 %	71,1 %	73,8 %	74,3 %	72,1 %	75,1 %	73,6 %

Catégories d'actifs - Développement	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Développement								
Infrastructures routières	114,6	93,2	82,7	103,8	99,9	494,2	584,2	1 078,4
Environnement et infrastructures souterraines	6,9	6,2	-	-	-	13,1	-	13,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	107,3	118,8	108,6	81,0	96,8	512,5	364,2	876,7
Bâtiments et terrains	175,0	186,9	198,7	170,6	175,3	906,5	883,3	1 789,8
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	32,7	31,4	27,9	22,0	21,1	135,1	36,0	171,1
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	29,6	29,7	28,7	23,8	24,0	135,8	53,3	189,1
Total – Investissements	**466,1**	**466,2**	**446,6**	**401,2**	**417,1**	**2 197,2**	**1 921,0**	**4 118,2**
Pourcentage - Développement	29,8 %	29,2 %	28,9 %	26,2 %	25,7 %	27,9 %	24,9 %	26,4 %

Catégories d'actifs - Total	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Infrastructures routières	475,0	469,1	495,5	519,2	564,0	2 522,8	3 130,6	5 653,4
Environnement et infrastructures souterraines	361,5	355,7	322,1	331,1	317,0	1 687,4	1 239,6	2 927,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	229,4	249,1	223,4	218,8	230,0	1 150,7	938,8	2 089,5
Bâtiments et terrains	373,3	398,6	372,4	328,9	370,7	1 843,9	1 742,5	3 586,4
Véhicules	29,7	33,0	43,0	58,0	67,0	230,7	479,0	709,7
Ameublement et équipements de bureau	58,0	58,3	55,8	47,9	44,7	264,7	110,2	374,9
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	38,0	35,4	33,5	28,3	29,9	165,1	86,9	252,0
Total – Investissements	**1 564,9**	**1 599,2**	**1 545,7**	**1 532,2**	**1 623,3**	**7 865,3**	**7 727,6**	**15 592,9**

Tableau 88 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Protection								
Infrastructures routières	19,2	15,2	14,9	14,4	6,1	69,8	54,0	123,8
Environnement et infrastructures souterraines	241,9	257,1	234,1	232,0	241,4	1 206,5	1 464,4	2 670,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	76,5	62,4	52,4	62,2	50,2	303,7	152,8	456,5
Bâtiments et terrains	78,7	65,4	50,6	49,0	65,8	309,5	364,5	674,0
Véhicules	23,0	40,1	40,5	32,9	27,2	163,7	133,0	296,7
Ameublement et équipements de bureau	33,4	35,7	42,5	44,5	38,1	194,2	117,8	312,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	5,1	16,0	3,5	3,5	1,5	29,6	7,5	37,1
Total – Investissements	**477,8**	**491,9**	**438,5**	**438,5**	**430,3**	**2 277,0**	**2 294,0**	**4 571,0**
Pourcentage - Protection	51,4 %	43,6 %	50,1 %	57,3 %	53,0 %	50,5 %	60,5 %	55,1 %

Catégories d'actifs - Développement	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Développement								
Infrastructures routières	31,5	95,4	83,6	71,0	37,8	319,3	282,1	601,4
Environnement et infrastructures souterraines	236,6	354,9	160,1	81,6	127,3	960,5	330,3	1 290,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	72,6	102,4	124,6	104,1	154,4	558,1	734,3	1 292,4
Bâtiments et terrains	73,2	43,3	36,2	46,1	38,7	237,5	108,2	345,7
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	38,0	40,6	32,2	24,1	23,5	158,4	42,3	200,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,0	0,0	0,1	0,2	0,3	0,6	0,5	1,1
Total – Investissements	**451,9**	**636,6**	**436,8**	**327,1**	**382,0**	**2 234,4**	**1 497,7**	**3 732,1**
Pourcentage - Développement	48,6 %	56,4 %	49,9 %	42,7 %	47,0 %	49,5 %	39,5 %	44,9 %

Catégories d'actifs - Total	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Infrastructures routières	50,7	110,6	98,5	85,4	43,9	389,1	336,1	725,2
Environnement et infrastructures souterraines	478,5	612,0	394,2	313,6	368,7	2 167,0	1 794,7	3 961,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	149,1	164,8	177,0	166,3	204,6	861,8	887,1	1 748,9
Bâtiments et terrains	151,9	108,7	86,8	95,1	104,5	547,0	472,7	1 019,7
Véhicules	23,0	40,1	40,5	32,9	27,2	163,7	133,0	296,7
Ameublement et équipements de bureau	71,4	76,3	74,7	68,6	61,6	352,6	160,1	512,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	5,1	16,0	3,6	3,7	1,8	30,2	8,0	38,2
Total – Investissements	**929,7**	**1 128,5**	**875,3**	**765,6**	**812,3**	**4 511,4**	**3 791,7**	**8 303,1**

Le tableau suivant compare la planification des investissements de la Ville avec le précédent PDI, à savoir le PDI 2023-2032.

Tableau 89 – Comparaison du PDI 2024-2033 et du PDI 2023-2032, par catégories d'actifs

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	PDI 2024-2033			PDI 2023-2032			Écarts		
	Protec-tion	Dévelop-pement	Total	Protec-tion	Dévelop-pement	Total	Protec-tion	Dévelop-pement	Total
Infrastructures routières	4 698,9	1 679,7	**6 378,6**	4 227,6	1 761,5	**5 989,1**	471,3	(81,8)	**389,5**
Environnement et infrastructures souterraines	5 584,8	1 304,0	**6 888,8**	5 246,9	1 004,2	**6 251,1**	337,9	299,8	**637,7**
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	1 669,2	2 169,0	**3 838,2**	1 692,5	1 741,8	**3 434,3**	(23,3)	427,2	**403,9**
Bâtiments et terrains	2 470,6	2 135,6	**4 606,2**	2 658,1	2 061,8	**4 719,9**	(187,5)	73,8	**(113,7)**
Véhicules	1 006,3	-	**1 006,3**	551,1	2,0	**553,1**	455,2	(2,0)	**453,2**
Ameublement et équipements de bureau	515,9	371,9	**887,8**	517,9	407,0	**924,9**	(2,0)	(35,1)	**(37,1)**
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	100,0	190,1	**290,1**	82,4	46,8	**129,2**	17,6	143,3	**160,9**
Total – Investissements	**16 045,7**	**7 850,3**	**23 896,0**	**14 976,5**	**7 025,1**	**22 001,6**	**1 069,2**	**825,2**	**1 894,4**

En comparaison avec le précédent PDI, le nouveau PDI affiche une croissance effective des investissements de 1 894,4 M$ ou 8,6 %.

La principale hausse observée (637,7 M$) provient de la catégorie d'actifs « Environnement et infrastructures souterraines ». Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des coûts de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts ainsi que de remplacement des entrées de service en plomb. De plus, les nouveaux besoins d'adaptation aux changements climatiques en lien avec le plan directeur de drainage et le rattrapage nécessaire du déficit de maintien dans le réseau primaire d'égouts contribuent à cette augmentation.

La hausse relative à la catégorie « Véhicules » (453,2 M$) résulte de la bonification des investissements pour accélérer le remplacement des véhicules afin de mieux répondre aux besoins opérationnels croissants.

Par ailleurs, les investissements budgétés dans les parcs, espaces verts et terrains de jeux affichent aussi une hausse (403,9 M$), notamment à la suite de la bonification du programme relatif aux infrastructures vertes multifonctionnelles et de résilience aux changements climatiques ainsi qu'à la mise en place de nouveaux projets au parc Jean-Drapeau, dont le réaménagement des Jardins des canaux, afin de renforcer le positionnement de ce parc en tant que grand parc urbain public.

Finalement, la hausse de la catégorie d'actifs « Infrastructures routières » (389,5 M$) provient principalement des nouveaux projets de requalification du boulevard Ville-Marie (programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs) et de réaménagement complet de la rue Sainte-Catherine Est. Ce dernier vise à consolider le rôle de cette artère emblématique en tant que destination commerciale et culturelle, mais également identitaire du Village.

10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble des usagères et usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement d'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, 771 km de conduites principales d'aqueduc, 3 633 km de conduites secondaires d'aqueduc, 520 km de collecteurs d'égouts, 4 400 km de conduites secondaires d'égouts et 115 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont une figure parmi les cinq plus grandes au monde (Jean-R.-Marcotte), traitent, par temps sec, 2,3 millions de mètres cubes d'eaux usées, et jusqu'à 8 millions de mètres cubes par journée pluvieuse (1 million de mètres cubes correspondent à 1 milliard de litres).

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements sont passés de 255 M$ en 2015 à près de 577 M$ prévus en 2023.

Pour la période 2024-2033, un montant de 6 117,2 M$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 701,5 M$ en 2024.

Graphique 16 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)

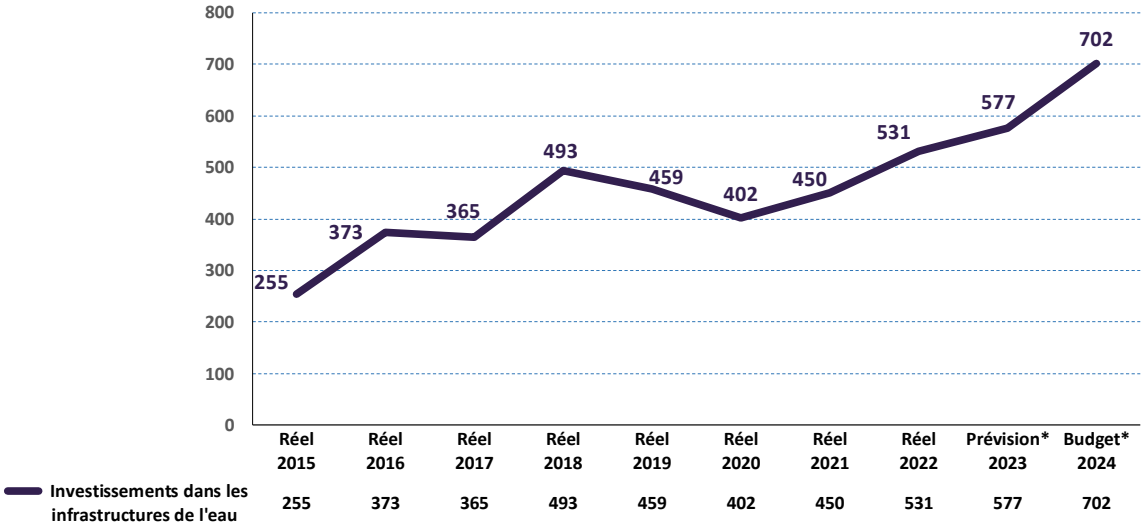

* Prévision et budget du Service de l'eau

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- faire face aux défis environnementaux.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, pour lequel des investissements de 2 013,3 M$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2022, 78 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour le plan directeur de drainage (527,8 M$), le réseau primaire d'aqueduc (525,2 M$) et le réseau primaire d'égouts (391,3 M$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2024-2033 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (426,5 M$), la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et son réseau d'intercepteurs (274,8 M$) ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (101,3 M$).

De plus, un montant de 142,1 M$ sera consacré au développement d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles. Celles-ci, en plus de remplir une fonction de loisirs (en faisant figure de parcs ou de places publiques par exemple), réduiront l'apport d'eau au réseau d'égouts souterrain afin d'éviter le débordement d'eaux usées dans les cours d'eau et des inondations chez les citoyennes et citoyens lors d'importants épisodes de pluie. Ces infrastructures, en tant que mesures d'adaptation aux changements climatiques, contribueront à accélérer la transition écologique et à améliorer la qualité des milieux de vie urbains.

Principaux projets

Afin d'assurer et de fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de Lachine et de Dorval après le démantèlement de leurs usines, 193,7 M$ seront investis dans le Plan d'alimentation de l'ouest, ce qui permettra de répondre aux besoins en eau potable, tant en quantité qu'en qualité, et ce, au meilleur coût à long terme.

Par ailleurs, la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de près de 1,2 million de Montréalaises et Montréalais, nécessitera un montant de 237,5 M$.

Un autre montant de 5,5 M$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de la pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteur vise à réduire le risque de bris de conduites et de bris d'entrées de service des usagères et usagers ainsi qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la distribution d'eau, elle permettra d'avoir une meilleure connaissance du comportement du réseau en temps réel et de faciliter le ciblage des interventions.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte intégrera une nouvelle phase au traitement des eaux usées pour ainsi rendre les rejets conformes aux normes et exigences gouvernementales. La désinfection permettra de diminuer les risques pour la santé humaine et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 563,9 M$ dans ce PDI.

Par ailleurs, des investissements de 694 M$ seront nécessaires afin de remplacer les incinérateurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, compte tenu de la fin imminente de leur vie utile. En lien avec les nouvelles exigences en matière d'adaptation aux changements climatiques, ce projet permettra de réduire considérablement les émissions de GES. Les solutions retenues viseront également à maximiser la quantité de matières résiduelles valorisées pour répondre aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Tableau 90 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes								
Réseau primaire d'aqueduc	67 133,0	58 025,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	275 158,0	250 000,0	525 158,0
Réservoirs et stations de pompage d'eau potable	5 003,0	13 672,0	13 752,0	12 663,0	12 851,0	57 941,0	43 334,0	101 275,0
Usines de traitement d'eau potable	51 225,0	45 007,0	42 939,0	45 329,0	39 971,0	224 471,0	202 000,0	426 471,0
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	216 407,0	206 396,0	210 159,0	232 911,0	232 911,0	1 098 784,0	914 555,0	2 013 339,0
Systèmes de mesure et de régulation de pression	1 515,0	400,0	627,0	648,0	687,0	3 877,0	13 291,0	17 168,0
Réseau primaire d'égouts	41 000,0	33 000,0	29 000,0	45 000,0	45 000,0	193 000,0	198 345,0	391 345,0
Plan directeur de drainage	20 161,0	36 910,0	59 011,0	42 817,0	97 623,0	256 522,0	271 290,0	527 812,0
Stations d'épuration des eaux usées et intercepteurs	41 468,0	43 668,0	38 900,0	19 968,0	30 968,0	174 972,0	99 840,0	274 812,0
Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	6 584,0	15 519,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	67 103,0	75 000,0	142 103,0
Total – Programmes	**450 496,0**	**452 597,0**	**459 388,0**	**464 336,0**	**525 011,0**	**2 351 828,0**	**2 067 655,0**	**4 419 483,0**
Projets								
Modernisation du réservoir McTavish	29 683,0	29 683,0	29 683,0	29 683,0	29 683,0	148 415,0	89 049,0	237 464,0
Aqueduc de l'ouest	22 677,0	34 016,0	27 400,0	27 400,0	27 400,0	138 893,0	54 800,0	193 693,0
Optimisation des réseaux	4 593,0	876,0	-	-	-	5 469,0	-	5 469,0
Chambres de compteurs d'agglomération	2 650,0	461,0	-	-	-	3 111,0	-	3 111,0
Désinfection de l'effluent	189 200,0	283 100,0	73 700,0	11 400,0	2 300,0	559 700,0	4 200,0	563 900,0
Remplacement des incinérateurs	2 204,0	33 204,0	29 204,0	28 704,0	32 204,0	125 520,0	568 516,0	694 036,0
Total – Projets	**251 007,0**	**381 340,0**	**159 987,0**	**97 187,0**	**91 587,0**	**981 108,0**	**716 565,0**	**1 697 673,0**
Total – Gestion de l'eau	**701 503,0**	**833 937,0**	**619 375,0**	**561 523,0**	**616 598,0**	**3 332 936,0**	**2 784 220,0**	**6 117 156,0**

Commission des services électriques de Montréal

Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 825,8 M$ pour la période 2024-2033, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagères et usagers ainsi qu'aux utilisatrices et utilisateurs selon la portion de conduits qu'ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 15,3 M$ permettra de corriger prioritairement les tronçons causant un problème de sécurité publique.

Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance soutenue, étant passés de 263 M$ en 2015 à près de 434 M$ prévus en 2023. Il est à noter que le montant réel de l'année 2022 (550 M$) intègre la rétrocession d'actifs à la Ville par le MTMD d'une valeur de 227 M$, à coût nul, dans le cadre du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot. En 2024, 526 M$ seront consacrés aux infrastructures routières.

Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)

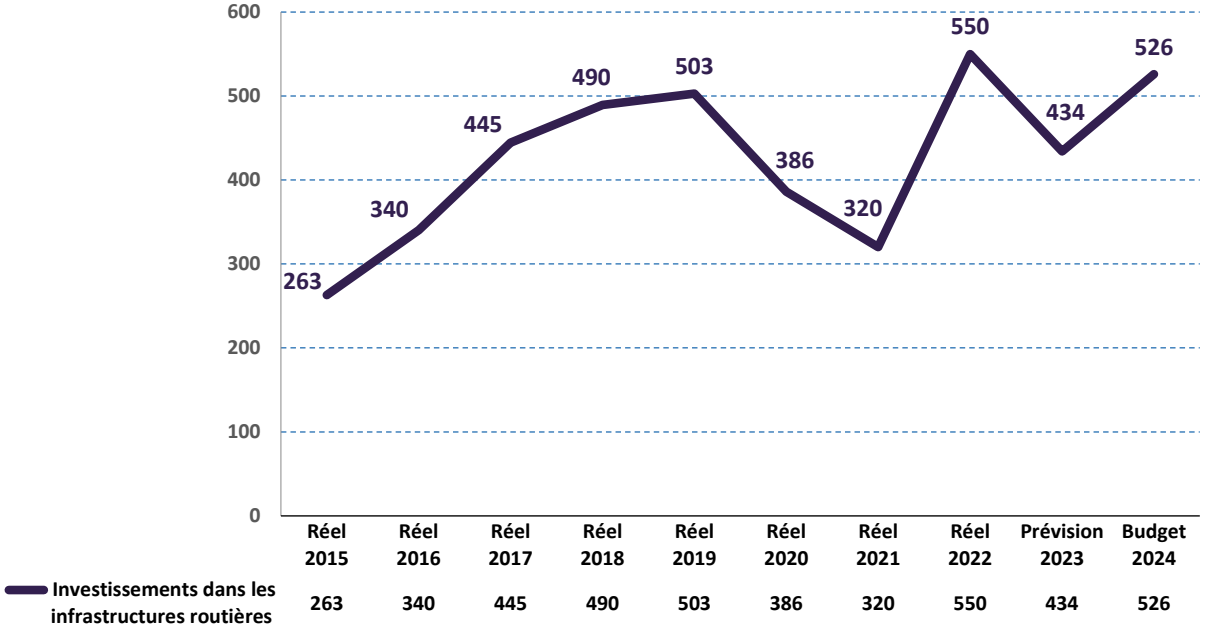

Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- de garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- d'augmenter la part des transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- de réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2024-2033, la Ville investira un total de 6 846,4 M$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 4 699,6 M$ dans la protection de l'actif et 2 146,8 M$ dans le développement des infrastructures. La majorité de ces investissements (62,9 %) sera consacrée à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (4 304,2 M$). De plus, un montant de 468 M$ (6,8 %) est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

Tableau 91 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Protection								
Chemins, rues, routes et trottoirs	334,1	349,5	386,1	386,7	427,0	1 883,4	2 420,8	4 304,2
Ponts, tunnels et viaducs	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	15,3	11,2	11,3	12,7	12,7	63,2	24,4	87,6
Voirie pour projets de transport collectif	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de l'actif	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	1,9	5,3	7,2
	379,7	**391,1**	**427,8**	**429,8**	**470,1**	**2 098,5**	**2 600,5**	**4 699,0**
Pistes cyclables	0,6	-	-	-	-	0,6	-	0,6
Total – Investissements	**380,3**	**391,1**	**427,8**	**429,8**	**470,1**	**2 099,1**	**2 600,5**	**4 699,6**

Catégories d'actifs - Développement	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Développement								
Chemins, rues, routes et trottoirs	79,1	158,9	140,0	162,2	131,4	671,6	844,4	1 516,0
Ponts, tunnels et viaducs	26,8	2,8	0,2	0,4	3,0	33,2	6,8	40,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie pour projets de transport collectif	36,6	24,3	23,1	9,1	0,3	93,4	-	93,4
Autres éléments de l'actif	3,5	2,5	3,0	3,0	3,0	15,0	15,0	30,0
	146,0	**188,5**	**166,3**	**174,7**	**137,7**	**813,2**	**866,2**	**1 679,4**
Pistes cyclables	40,2	43,6	43,6	47,5	55,4	230,3	237,1	467,4
Total – Investissements	**186,2**	**232,1**	**209,9**	**222,2**	**193,1**	**1 043,5**	**1 103,3**	**2 146,8**

Catégories d'actifs - Total	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Chemins, rues, routes et trottoirs	413,2	508,4	526,1	548,9	558,4	2 555,0	3 265,2	5 820,2
Ponts, tunnels et viaducs	56,8	32,8	30,2	30,4	33,0	183,2	156,8	340,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	15,3	11,2	11,3	12,7	12,7	63,2	24,4	87,6
Voirie pour projets de transport collectif	36,6	24,3	23,1	9,1	0,3	93,4	-	93,4
Autres éléments de l'actif	3,8	2,9	3,4	3,4	3,4	16,9	20,3	37,2
	525,7	**579,6**	**594,1**	**604,5**	**607,8**	**2 911,7**	**3 466,7**	**6 378,4**
Pistes cyclables	40,8	43,6	43,6	47,5	55,4	230,9	237,1	468,0
Total – Investissements	**566,5**	**623,2**	**637,7**	**652,0**	**663,2**	**3 142,6**	**3 703,8**	**6 846,4**

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'améliorer la sécurité des déplacements et l'aménagement de l'espace public. Ils respectent la volonté de l'Administration de ne plus reconstruire aussi systématiquement les rues à l'identique, compte tenu de l'évolution des besoins dans les dernières décennies et de la durée de vie des infrastructures.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des personnes âgées, des jeunes, des cyclistes et des piétonnes et piétons afin d'offrir des aménagements de qualité tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures.

Conséquemment, deux programmes totalisant 1 104 M$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces programmes visent notamment à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues tout en favorisant les transports actifs et collectifs grâce à des aménagements qui répondent aux attentes de la population montréalaise. D'autre part, l'intégration d'éléments favorisant le drainage des eaux de ruissellement et leur rétention ainsi que le développement de la canopée, réduiront les débordements, les volumes d'eau acheminés à station d'épuration des eaux usées ainsi que les îlots de chaleur.

Un montant de 300 M$ est prévu pour le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité selon une perspective de développement durable.

Un investissement de 744,7 M$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant aux arrondissements qui le souhaitent la possibilité de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au montant de 96,6 M$ du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement destiné au réseau artériel ainsi qu'au montant de 115 M$ du programme de maintien des infrastructures routières, dont les interventions visent principalement les glissières de sécurité et les zones d'arrêts d'autobus déficientes.

En accord avec l'approche Vision Zéro, la Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 150 M$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et d'autres lieux fréquentés par les enfants ainsi que par les personnes âgées, qui sont surreprésentées parmi les victimes de collisions. Par ailleurs, un montant de 39,5 M$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagères et usagers dans les couloirs de déplacement, particulièrement pour les déplacements à pied et à vélo. À cela s'ajoute un montant de 180 M$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville, grâce à une mise à jour continue, de maintenir la gestion des déplacements au niveau optimal, en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension des usagères et usagers.

Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles, et de l'évolution des guides d'installation des feux pour les vélos ou les bus. Par conséquent, la sécurité des déplacements à pied et à vélo aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : la congestion routière, le temps de déplacement, et la présence de chantiers privés et publics en grand nombre. Afin d'assurer une mobilité efficace et efficiente, un investissement de 40 M$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En se dotant du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents, la Ville et ses partenaires se sont donné les moyens de construire un réseau plus fiable et plus sécuritaire qui favorise une approche de développement durable.

Par ailleurs, un montant de 65 M$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure avec l'installation d'environ 2 000 bornes de recharge d'ici 2025 pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. Cette stratégie s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville durable et carboneutre en misant notamment sur les nouvelles technologies et l'électrification des transports.

Développement et optimisation du réseau cyclable – 580,6 M$

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 300 M$ est prévu pour le programme Réseau express vélo (REV) et le développement du réseau cyclable. Faisant partie des priorités de l'administration municipale, la mise en œuvre du REV vise à offrir une solution de déplacement supplémentaire grâce à des axes cyclables confortables et sécuritaires. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'engagement de l'Administration consistant à augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici 2025.

Une somme additionnelle de 100 M$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui améliorera le confort et la sécurité de celles-ci.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélos en libre-service BIXI Montréal, qui est exploité depuis 2009. Outre le territoire montréalais, le service est offert dans les villes de Westmount, Longueuil, Laval, Mont-Royal et Montréal-Est. En 2022, il comprend plus de 7 000 vélos standards et près de 2 400 vélos à assistance électrique, qui sont répartis dans plus de 800 stations. Étant donné le succès des vélos à assistance électrique, la Ville en poursuit l'acquisition pour répondre aux besoins croissants de la clientèle. Un montant de 90,6 M$ est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service BIXI Montréal. Un investissement de 22,6 M$ est aussi prévu pour l'implantation de stations électriques qui permettront de recharger les batteries lorsque les vélos à assistance électrique seront ancrés à ces stations, diminuant ainsi les coûts d'opération liés à la permutation des batteries. Ces installations permanentes serviront également à implanter progressivement un service hivernal de vélos en libre-service.

De plus, une somme de 67,4 M$ sera consacrée aux projets de la véloroute dont la démarche proposée consiste à mettre en place un réseau métropolitain de voies cyclables qui soit intégré à l'emprise du REM et relié aux réseaux cyclables existants afin d'être fonctionnel en continu. Ce projet répond au plan directeur du Réseau vélo métropolitain 2031, paru en 2017. Le déploiement du Réseau prévoit la création de liens cyclables structurants connectés aux stations du REM. Les axes s'arrimeront aux réseaux locaux et régionaux des municipalités traversées par le REM et permettront le franchissement des barrières naturelles et anthropiques que sont les rivières, autoroutes et voies ferrées, et ce, en toute sécurité et de manière universellement accessible. La véloroute contribuera donc à multiplier les liens de mobilité douce avec les différents points d'accès au réseau de transport collectif et positionnera le grand Montréal comme une destination vélo récréotouristique incontournable du nord-est de l'Amérique du Nord.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 422,9 M$

La Ville compte offrir à la population montréalaise un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour l'ensemble des usagères et usagers. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation, ici et ailleurs, de plus importante rue commerciale de Montréal, au même titre que la 5e Avenue à New York, ou que Michigan Avenue à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville, un achalandage qui n'a fait qu'augmenter depuis le développement du Montréal souterrain. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à notamment augmenter l'espace réservé à la mobilité piétonne et durable, à ajouter des arbres et des plantes, à réaliser des aménagements inclusifs et universellement accessibles de même qu'à promouvoir la culture ainsi que les témoins historiques de cette rue.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement d'une vaste place publique sur l'ensemble de l'avenue McGill College et de la future place Oscar-Peterson. Le projet prévoit également un réaménagement de plusieurs tronçons et intersections entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures souterraines. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement, qui mettra en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

Prolongement de la ligne bleue du métro – Accompagnement de la STM – 154,8 M$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera cinq nouvelles stations.

Beaucoup plus qu'un projet de transport collectif, ce levier de redéveloppement urbain a un grand potentiel économique. Le PLBM figure d'ailleurs au premier rang de la dizaine d'actions inscrites à la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, par laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés, le 14 décembre 2018, à « consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est dans un esprit de collaboration ».

La Ville saisit ainsi l'opportunité créée par ce chantier de la STM pour non seulement adapter le territoire à l'implantation des cinq nouvelles stations, mais aussi mettre en place des initiatives pour stimuler et encadrer le renouveau urbain et économique. Notamment, la Ville confirme son engagement à réaménager la rue Jean-Talon dans l'axe du PLBM (sur près de quatre km) pour améliorer la qualité du domaine public et les conditions de sécurité routière, en vue de favoriser les déplacements actifs grâce à l'ajout de pôles et de liens de mobilité qui rabattent le réseau cyclable vers les nouvelles stations. De plus, la Ville jouera un rôle majeur dans la gestion des impacts pendant le chantier et devra procéder à l'entretien de chemins de détour pour assurer la qualité de vie des usagères et usagers ainsi que des riveraines et riverains.

Sainte-Catherine Est – Village – 148,9 M$

Le réaménagement complet de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Berri et l'avenue De Lorimier, vise à consolider le rôle de cette artère emblématique en tant que destination commerciale et culturelle, mais également identitaire du Village. Les interventions permettront notamment d'améliorer le confort et l'expérience des piétonnes et piétons ainsi que la sécurité routière, le tout dans une perspective d'inclusivité. Ainsi, l'augmentation de l'espace alloué aux piétonnes et piétons, l'ajustement de l'éclairage, l'ajout de plantations, de mobiliers urbains et d'arts publics, de même que la réfection des infrastructures souterraines sont prévus dans le cadre de ce projet.

Réaménagement de la partie nord de L'Île-des-Sœurs – 135 M$

Adopté en 2020 après avoir fait l'objet d'une consultation publique, le PPU du secteur nord de L'Île-des-Sœurs, noyau de commerces et de services, encadrera la mise en œuvre de ce projet de revitalisation urbaine. La Ville profitera de l'implantation d'une station du REM pour créer un milieu de vie et d'emploi par le réaménagement des rues du secteur, la bonification des réseaux de transports actifs et collectifs ainsi que l'aménagement d'espaces verts et de places publiques.

Réaménagement de la rue Jean-Talon Est – 131 M$

Étant donné l'arrivée anticipée de plusieurs stations de métro en lien avec le prolongement de la ligne bleue, le secteur de la rue Jean-Talon Est connaîtra une transformation et une densification au cours des prochaines années. Ainsi, le projet de revitalisation et de redéveloppement de cette artère commerciale importante de l'arrondissement de Saint-Léonard entre la 22e Avenue et le boulevard Langelier permettra de revoir l'ensemble des composantes du domaine public : chaussées, trottoirs, éclairages, mobiliers et infrastructures urbaines. De plus, le projet prévoit l'ajout d'arbres, de saillies aux rues transversales ainsi que de jardins de pluie et communautaires. L'intégration d'un lien cyclable structurant est également prévue.

Toutes ces interventions contribueront à l'atteinte du plein potentiel de cette artère commerciale dans un cadre où l'accessibilité, le verdissement, la sécurité de la population et la mobilité seront améliorés.

Complexe Turcot – 128,4 M$

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, réalisé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), a engendré une transformation majeure du secteur. L'ensemble des travaux du MTMD s'est terminé en 2022. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, ce projet comprend des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois (espaces de sports et de loisirs) et des abords de l'autoroute 15 (parc linéaire) ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (élargissement de la rue en boulevard urbain largement planté et comprenant une piste cyclable). L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot en fonction du contexte montréalais.

Aménagement du secteur Bridge-Bonaventure – 124 M$

L'emplacement exceptionnel du secteur Bridge-Bonaventure, en bordure du fleuve et à la frontière du Vieux-Montréal, du Vieux-Port et du canal de Lachine, représente un défi complexe en raison de la présence de sols contaminés, de nombreuses voies ferrées et de l'autoroute Bonaventure. Cette principale porte d'entrée du centre-ville, à partir des ponts Samuel-De Champlain et Victoria, fera ainsi l'objet d'un réaménagement qui comprendra les rues Bridge et des Irlandais, et qui inclura notamment un espace public en hommage à la communauté irlandaise, un verdissement massif et une offre de mobilité durable diversifiée.

Revitalisation du Quartier des gares – 123,9 M$

Le PPU du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du centre-ville. Les différentes phases du projet toucheront le secteur délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa ainsi que par les rues Notre-Dame et Guy.

Alors que les travaux sont déjà terminés sur certaines portions, les interventions restantes prévues dans l'arrondissement de Ville-Marie permettront de procéder à plusieurs réaménagements de surface afin d'offrir un confort piétonnier accueillant et de grande qualité ainsi que d'aménager un axe du Réseau express vélo et un nouveau parc d'importance. Des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis dans le cadre de ce projet.

Avenue des Pins – 102 M$

La réfection des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts de l'avenue des Pins a donné l'occasion de revoir les aménagements réservés aux piétonnes et piétons, aux cyclistes ainsi qu'aux usagères et usagers du transport en commun. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience. Les interventions prévues comprennent également la mise à niveau de l'éclairage et des feux de circulation ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en deux phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera notamment à la mise en valeur des musées qui la bordent. La première phase, qui se terminera principalement en 2023, concerne la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel.

Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du SRB sur le boulevard Pie-IX – 93,5 M$
L'implantation du système rapide par bus (SRB) est un projet codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal, qui combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétonnes et piétons, la population riveraine ainsi que les usagères et usagers du transport collectif. Dans chaque direction, les autobus articulés du SRB circuleront sur des voies réservées au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB Pie-IX sera déployé au centre du boulevard Pie-IX. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain. La mise en service d'un premier tronçon, entre le boulevard Saint-Martin à Laval et l'avenue Pierre-De Coubertin à Montréal, est complétée, alors que les travaux du tronçon suivant, qui s'étendra jusqu'à la rue Notre-Dame, sont prévus jusqu'en 2027.
Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 90 M$
La voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement afin d'être plus sécuritaires et plus agréables pour les déplacements à pied et à vélo. Pour sa part, la voie Camillien-Houde sera complètement fermée à la circulation véhiculaire et transformée en un chemin dédié aux mobilités douces pour en faire un véritable chemin de parc du Mont-Royal. Quant au chemin Remembrance, il sera apaisé tout en permettant l'accès au sommet de la montagne à tous les usagers, peu importe leur mode de transport. En collaboration avec les partenaires, l'accessibilité à la montagne sera bonifiée. Dans le cadre de cette requalification majeure, des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis. De plus, ce projet permettra d'augmenter le verdissement, reconnecter les secteurs de biodiversité et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal, près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Réfection de l'autoroute 40 (Métropolitaine) – Accompagnement du MTMD – 67,4 M$
La portion surélevée de l'autoroute 40, construite dans les années 1960 et s'étendant sur 12,5 km, constitue un lien stratégique pour la mobilité des personnes et des marchandises dans la région métropolitaine. Le MTMD effectuera une réfection majeure de cet actif afin d'en assurer la pérennité.

Le projet est constitué de deux secteurs tronçons en raison de son envergure. Les premières interventions seront réalisées sur le premier tronçon, entre les boulevards Provencher et Saint-Laurent (secteur tronçon est). Le MTMD n'a prévu aucun investissement pour bonifier les aménagements aux abords de l'autoroute. La Ville inclura donc dans ce projet la correction de problèmes de sécurité et d'aménagement connus et évaluera les possibilités de travaux visant à améliorer la convivialité, la sécurité et l'éclairage aux abords de la structure, mais aussi en dessous. La Ville travaillera également de concert avec le MTMD afin de planifier les mesures d'atténuation qui seront nécessaires pendant ces travaux.

Ce projet permettra notamment de revoir la cohésion dans la trame urbaine et des liens de transport actif, mais aussi de bonifier le couvert végétal grâce à l'intégration d'infrastructures vertes.

Lien de transport collectif et actif de l'Ouest – Accompagnement du REM – 58,5 M$
Afin d'offrir un lien vers la station Kirkland du REM ainsi que la traversée de l'autoroute 40 et le Grand parc de l'Ouest, la Ville souhaite réaliser un corridor destiné aux transports actif et collectif. Ainsi, des liens nord-sud et est-ouest comprenant une voie réservée de transport collectif et une voie adjacente de transport actif seront mis en place. De plus, une passerelle cyclopédestre constituée de l'ouvrage de franchissement de l'autoroute 40 passera sous le REM et sera directement accessible aux piétonnes et piétons.

Ce projet permettra de transformer une zone de friche en piste multifonctionnelle rejoignant le réseau de transport collectif du REM.

Réaménagement de la rue Peel – 54,9 M$
Un réaménagement complet de la rue Peel, l'artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'occasion d'ajouter du verdissement et du mobilier urbain, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. Les sections entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins ainsi qu'entre la rue Smith et le boulevard René-Lévesque sont complétées. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke ainsi que la rue De La Gauchetière Ouest entre les rues Peel et de la Cathédrale.

Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 49 M$
Le projet de construction du REM, réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra), reliera à terme la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM est constitué d'un train électrique entièrement automatisé et suit un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes reconstituées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue, sur un parcours de plus de 50 km.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour la population montréalaise. La Ville doit s'assurer que CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins de la population. Ce projet crée des occasions de requalification de milieux urbains ainsi que de nombreuses opportunités d'investissements.

Réaménagements aux abords du CUSM – 47,8 M$
Afin de faciliter la mobilité et d'améliorer la sécurité des déplacements autour du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, la Ville réaménagera l'intersection des boulevards De Maisonneuve et Décarie ainsi que certains tronçons du boulevard De Maisonneuve, de l'avenue Girouard et de la rue Sherbrooke. En plus d'offrir des milieux de vie sécuritaires et confortables, ces interventions contribueront à diversifier l'offre de transport en fournissant différentes options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 38,3 M$
Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires sur toutes les rues (artérielles et locales) de la ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud. Près de 90 % des conversions ont été réalisées à ce jour.

La réalisation de ce projet offrira une meilleure visibilité la nuit et permettra à la Ville de réduire sa consommation d'électricité de plus de 60 %. Le projet permettra aussi d'agir de façon proactive et d'offrir un service amélioré grâce à l'implantation d'un système intelligent d'éclairage.

Remplacement du pont Jacques-Bizard – 29,2 M$
La Ville de Montréal est responsable du pont Jacques-Bizard, qui relie l'île Bizard à l'île de Montréal. Ce pont a été construit en 1966 et approche de sa fin de vie utile, donc son remplacement est nécessaire.

La construction d'un nouveau pont architectural comprenant deux voies de circulation dans chaque direction se fera à l'est du pont existant qui sera déconstruit. L'élargissement du trottoir et de la piste cyclable sur le nouveau pont contribuera à la sécurité des usagères et usagers. Ce projet inclut les travaux nécessaires sur les infrastructures souterraines, les réaménagements paysagers ainsi que la réhabilitation des berges sur les rives nord et sud de la rivière des Prairies.

Corridor du pont Samuel-De Champlain – Accompagnement d'Infrastructure Canada – 14,5 M$
Dans le contexte de la détérioration du pont Champlain, le gouvernement du Canada a pris la décision de construire un nouveau pont sur le fleuve Saint-Laurent, le pont Samuel-De Champlain (maintenant opérationnel), ainsi que de reconstruire le tronçon de l'autoroute 15 qui est sous son autorité, entre le pont et l'avenue Atwater.

Plusieurs opportunités d'amélioration ont été identifiées par la Ville, dont la participation comprend la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que la planification et la réalisation de certains projets d'intégration urbaine aux abords de l'autoroute. La mise en place de différentes options de mobilité durable ainsi que plusieurs projets visant à augmenter le couvert végétal sont prévus. D'ailleurs, en poursuivant la mise en œuvre du programme Parcours Signature Montréal, qui agit comme fil conducteur entre les grands projets partenaires, la Ville s'assure de l'intégration harmonieuse de plusieurs chantiers majeurs de transport sur son territoire.

Programme particulier d'urbanisme du Quartier latin – 11,8 M$
Le projet UQAM–Pasteur-Boisbriand-Sanguinet s'inscrit dans la mise en œuvre du PPU du Quartier des spectacles – Pôle Quartier latin. Le réaménagement de la place Pasteur et de la cour du transept de l'église Saint-Jacques s'est terminé en 2019. Le réaménagement des rues Sainte-Catherine Est (entre les rues Berri et Saint-Denis) et Saint-Denis (entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Est) est censé se terminer en 2023. La dernière phase du projet prévoit notamment le réaménagement de la rue Sanguinet (entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard René-Lévesque Est). Le projet s'inscrit dans le cadre du programme Accès jardins, financé par l'Arrondissement de Ville-Marie, afin de mettre en valeur les espaces verts autour des différents pavillons de l'UQAM et de les rendre accessibles au grand public comme lieux de détente et de loisir.

Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes – Accompagnement du MTMD – 10,9 M$
En plus de jouer un rôle crucial dans le commerce entre l'Ontario et les États-Unis, le pont de l'Île-aux-Tourtes agit comme une voie d'entrée névralgique de l'île de Montréal. La construction d'un nouveau pont au nord de la structure actuelle, annoncée par le MTMD, permettra de maintenir la mobilité des personnes et des marchandises et favorisera les déplacements en transports collectifs et actifs. La Ville profitera de l'occasion pour s'assurer de la connectivité du futur pont aux stations de l'antenne Ouest-de-l'Île du REM, notamment par le maillage des réseaux cyclables.

Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger – Accompagnement du MTMD – 7,2 M$
Afin qu'ils puissent continuer à jouer leur rôle de premier plan pour la région métropolitaine, le MTMD a annoncé qu'il procédera à une réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger. Il a été décidé que ces travaux, essentiels pour maintenir la vitalité économique de la métropole, s'échelonneront sur plusieurs années dans le but de limiter les répercussions sur la mobilité, tout en maintenant les activités dans les tunnels. La Ville, en partenariat avec le MTMD, déterminera les possibilités d'amélioration en ce qui a trait à l'intégration urbaine et à la mobilité dans ce secteur.

Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal
Plusieurs projets d'envergure verront progressivement le jour au cours des prochaines années, au bénéfice de toute l'agglomération de Montréal, et certains profiteront à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.

La Ville de Montréal, en accompagnant toutes les parties prenantes impliquées, joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et à venir de la population montréalaise, dans une vision globale de développement durable et de cohésion régionale. Les projets suivants étant en phase d'élaboration, les montants qui leur seront associés ne sont pas encore connus et ne sont donc pas entièrement inscrits dans le présent PDI.

Ligne rose – Transport électrique structurant pour relier le Grand Sud-Ouest au centre-ville
La ligne rose est un projet structurant de transport collectif devant relier le Grand Sud-Ouest (GSO) et le nord-est de Montréal au centre-ville. En 2019, l'ARTM a entrepris des études pour trouver une solution à long terme aux enjeux de congestion de la branche est de la ligne orange du métro; cette solution représente l'un des principaux objectifs de la ligne rose. À la fin de 2020, le gouvernement du Québec a confié à l'ARTM le mandat de réaliser, en partenariat avec la Ville de Montréal, un dossier d'opportunité pour implanter un mode structurant dans le Grand Sud-Ouest de Montréal, l'autre secteur visé par la ligne rose.

La ligne rose contribuera donc à accroître et à diversifier les options de mobilité durable pour les résidentes et résidents des secteurs desservis, en favorisant la réduction tant de l'usage de l'automobile que de la dépendance à celle-ci au profit d'un mode de déplacement entièrement électrique. En reliant les quartiers entre eux et au centre-ville, le projet contribuera non seulement à accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole, mais également à créer des milieux de vie pouvant offrir une réponse de proximité aux besoins des secteurs desservis.

Projet structurant de transport collectif dans l'est de Montréal (PSE)
En mai 2022, le gouvernement du Québec, en collaboration avec la Ville de Montréal, a octroyé le mandat à l'ARTM, accompagnée de la STM, d'étudier l'implantation d'un mode de transport collectif structurant vers l'est et le nord-est, un axe de desserte de la ligne rose. La planification de ce projet s'appuie également sur le travail de planification amorcé par CDPQ Infra dans le cadre du mandat antérieur, connu sous le nom « REM de l'Est ».

Cette implantation, au cœur de certaines emprises routières et le long de celles-ci, impliquera un réaménagement majeur des infrastructures municipales, ce qui concerne tant l'aménagement urbain de ces axes, pour assurer une intégration architecturale réussie, que les réseaux souterrains.

Mode structurant de transport vers Laval

Le gouvernement du Québec a annoncé, au printemps 2019, le lancement d'un mandat d'étude relatif au prolongement du REM vers Laval, sous la responsabilité de CDPQ Infra. En mai 2022, le projet prenait une nouvelle orientation et le gouvernement du Québec annonçait la mise sur pied d'un bureau de projet pour étudier l'implantation d'un mode structurant de transport dans l'axe de la ligne orange du métro. Le projet permettra d'améliorer les déplacements dans l'axe nord-sud de la ligne orange du métro, dans un corridor allant de la station de métro Côte-Vertu jusqu'au nord de Laval. Des études seront réalisées afin de déterminer la meilleure solution à implanter dans ce corridor pour offrir une solution de transport collectif performante et lutter contre la congestion.

Revitalisation de la rue Notre-Dame

En signant conjointement, en décembre 2018, la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec se sont engagés à entreprendre un vaste chantier afin de revitaliser ce territoire à fort potentiel de développement et d'y accroître la mobilité. Pour atteindre ces objectifs, le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame a été priorisé, car celle-ci présente actuellement des infrastructures vieillissantes qui créent plusieurs problèmes (comme des chaussées dégradées, des déplacements moins sécuritaires, et des sites industriels vétustes et contaminés).

La revitalisation de la rue Notre-Dame, soit le principal lien routier entre le centre-ville et l'est de Montréal, se fera conjointement avec le MTMD. La Ville de Montréal réalisera les travaux nécessaires pour la réfection de ses infrastructures de voirie et conduites souterraines. De plus, l'aménagement du domaine public sera bonifié, notamment par du mobilier urbain, du verdissement et des voies cyclables. La Ville souhaite retisser les liens avec les arrondissements de l'est au moyen de connexions (directes ou indirectes) entre les différents systèmes de transport collectif : le SRB Pie-IX, les lignes de métro verte et orange, et le train de l'Est.

Le projet vise à revoir l'axe routier et ses abords à partir de la rue Atateken, soit du secteur Les Faubourgs jusqu'à la pointe est de l'île.

Réfection de l'échangeur Saint-Pierre

Construit au cours des années 1960, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. La Ville accompagne le MTMD, qui a inscrit ce projet majeur, actuellement à l'étude, au Plan québécois des infrastructures. Il est donc essentiel de prévoir des interventions pour prendre en considération les besoins des riveraines et riverains ainsi que de la population, mais aussi pour améliorer l'intégration de l'échangeur dans son milieu, sur le plan tant de la mobilité durable que des impacts environnementaux et des aménagements urbains.

Transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain (Bonaventure II)

La transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, avec l'aménagement d'un parc linéaire en rive du fleuve, est un projet de revitalisation majeur pour le secteur. Il est porté par la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, qui est propriétaire de l'emprise autoroutière. Ce projet se réalisera dans le secteur de planification Bridge-Bonaventure, porté par la Ville de Montréal. La démarche de planification s'inscrit dans le cadre de plusieurs politiques, plans, stratégies et programmes de la Ville et à l'échelle métropolitaine, notamment la Vision 2030 du Grand Havre.

Ce projet d'intérêt offre l'occasion de repenser l'aménagement de cet axe de transport, qui est aussi une entrée de ville stratégique. De plus, il joue un rôle clé dans la mobilité des personnes, ce qui l'ancre dans

les valeurs d'aujourd'hui, notamment grâce à la place de plus en plus grande accordée à la mobilité active. La conversion de cette autoroute en boulevard constitue une occasion unique de valoriser les milieux traversés et, aussi, de verdir et de redonner à la population l'accès au fleuve. Elle permettra de créer et de mettre en valeur une véritable entrée de ville en concrétisant la vision du secteur Bridge-Bonaventure, de même que le corridor vert Falaise-Fleuve – Bridge-Bonaventure. Le projet permettra également le parachèvement du parcours riverain montréalais et du réseau cyclable ainsi que le désenclavement du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

Parcs et espaces verts

Adopté en juin 2021, le Plan nature et sports est le résultat d'une réflexion concertée sur les améliorations et les transformations souhaitées, notamment dans le réseau des grands parcs de la ville. Il propose des actions concrètes afin de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, et pour favoriser l'adoption par les usagères et les usagers d'un mode de vie sain et actif. Ce plan place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. De plus, les actions prises contribueront significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

Principaux programmes

Réseau des grands parcs – 423,4 M$

L'érosion accélérée des berges menace actuellement l'intégrité des parcs riverains du réseau des grands parcs de la ville de Montréal. Près de 10 km de berges nécessitent des actions jugées prioritaires afin de stabiliser et sécuriser ces berges tout en améliorant et diversifiant les accès aux cours d'eau. Les interventions prévues permettront d'améliorer la résilience de Montréal et contribueront concrètement à la lutte aux changements climatiques. Pour réaliser ces interventions, un montant de 128,4 M$ sera alloué au programme de réhabilitation des berges.

Afin d'en assurer la conservation ainsi que la mise en valeur, le programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains permet de financer des travaux de mise aux normes, de réfection et de sécurisation des équipements. Des investissements de 88,4 M$ seront réservés à ce programme et serviront également au maintien d'actifs ainsi qu'à la réhabilitation des installations extérieures.

Le parc Jarry, composé de vastes espaces libres et de plateaux sportifs, nécessite des travaux pour mettre à niveau certains équipements. Les travaux à venir incluent notamment le réaménagement de la pataugeoire et de la piscine ainsi que la réfection de terrains et d'équipement sportifs. L'aménagement de jeux d'eau viendra compléter la réfection de l'aire de jeux. De plus, en concordance avec le Plan d'aménagement, il est prévu de réaménager certains secteurs et d'améliorer des accès. Des investissements de 66,3 M$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteuses et visiteurs. L'adoption d'un plan directeur en 2018 permet à la Ville de planifier et de mettre en œuvre des projets de restauration, de réfection, de réhabilitation et de réaménagement. Ces projets comprennent, entre autres, l'aménagement d'un terrain multisport, le réaménagement des pataugeoires, la réfection du pavillon des baigneuses et baigneurs ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse et des bassins. Une somme de 53,7 M$ est prévue dans ce PDI pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine.

Faisant figure du plus grand parc de l'arrondissement du Sud-Ouest, le parc Angrignon bénéficiera d'un montant de 50,7 M$ dans le cadre de son programme de réhabilitation. Les travaux prévus permettront notamment de procéder à la réfection de bassins et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales ainsi qu'à la réhabilitation des cascades, des ponceaux et des passerelles.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation du parc Maisonneuve prévoit 35,9 M$ afin de procéder à des travaux de mise aux normes, de maintien d'actifs et d'amélioration des services d'accueil, notamment le réaménagement de la bretelle vers le parc Olympique et les stationnements ainsi que l'aménagement d'une aire de jeux.

Plan de la forêt urbaine – 281,7 M$

La Ville de Montréal a pris l'engagement de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 26 % d'ici 2025. Pour ce faire, et en concordance avec le Plan climat 2020-2030, elle propose la plantation de 500 000 arbres sur le domaine privé et le domaine public d'ici 2030. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec les campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 40 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés du réseau des grands parcs. Aussi, le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Acquisition de milieux naturels – 270 M$

Après s'être dotée, en 2004, de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, qui a permis de doubler la superficie d'espaces naturels préservés, la Ville s'est donné l'objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres. Des investissements sont prévus afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels permet à la population montréalaise de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la ville. Le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques et d'assurer la pérennité des milieux naturels pour les générations futures.

Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 131,4 M$

Le mont Royal constitue un autre élément caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 100,8 M$. Ce montant permettra d'assurer la protection et la mise en valeur du parc. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible, sécuritaire et accueillante pour les nombreuses personnes qui y viennent chaque année.

En tant qu'importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 30,6 M$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment la réfection du terrain de soccer, de sentiers et du chalet du parc ainsi que le réaménagement des terrains de volleyball et la mise aux normes de la pataugeoire.

Parc Jean-Drapeau – 125,1 M$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif pour l'agglomération de Montréal. Bien que de nombreuses interventions aient été réalisées au cours des dernières années, plusieurs installations et infrastructures témoignent d'un déficit d'entretien important. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 121,1 M$, servira à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, des équipements, des aménagements et des réseaux électriques et routiers du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve. Parmi les projets en cours et à venir figurent le fort de l'île Sainte-Hélène de même que les pavillons de la Jamaïque et de la Corée. Par ailleurs, plusieurs projets d'envergure sont maintenant présentés distinctement dans la section suivante relative aux principaux projets.

La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 4 M$ pour soutenir son plan maître forestier, qui vise à revitaliser la canopée des îles et à lutter contre l'agrile du frêne.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 57 M$

Sur l'ensemble du territoire montréalais, la Ville détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien des 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Le montant consacré à ce programme permettra d'offrir des sites conviviaux et accessibles favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre à la population.

Réseau des corridors verts – 53,5 M$

Afin d'offrir aux Montréalaises et Montréalais un contact avec la nature au quotidien, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes dans les déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés par les arrondissements, le conseil municipal de Montréal et les villes reconstituées.

La réalisation du corridor vert de l'est et du corridor vert Saraguay-Angrignon permettra d'amorcer la concrétisation de ce réseau.

Digues – 20 M$

Le programme des digues a pour objectif de protéger les personnes et les biens contre des périodes de crues importantes en veillant au maintien, à la réhabilitation et au développement de digues sur le territoire de la ville de Montréal. Un plan d'intervention permettra de prioriser et de définir les besoins, en collaboration avec la Sécurité civile et les arrondissements concernés.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 396,6 M$ pour la période 2024-2033.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 470,2 M$

Afin d'offrir de nouvelles options de mobilité pour l'accueil des différents usagers et usagères des îles et d'éliminer la circulation de transit, des pôles de mobilité seront créés. De nouvelles promenades riveraines permettront aussi la réappropriation des berges, et la réfection du pont de l'Expo-Express offrira une connexion, grâce à un lien piétonnier et cyclable, entre les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.

Le secteur autour du mont Boullé fera également l'objet de travaux visant à préserver, à réhabiliter et à mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale afin de conserver l'intégrité écologique d'une des principales forêts de Montréal. Les interventions prévues permettront notamment de réhabiliter la surface gazonnée de la plaine des jeux pour accueillir des activités libres et de réaménager le chemin du Tour-de-l'Isle pour les transports collectifs et actifs. De plus, la réfection de la tour de Lévis sera l'occasion de donner un accès public à l'observatoire de celle-ci.

Le projet de réaménagement de la place des Nations et du secteur sud de l'île Sainte-Hélène servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. Ce projet inclut notamment la réfection complète et la mise aux normes des actifs, la mise en valeur du patrimoine moderne d'Expo 67 et du caractère insulaire du parc, de même que le développement et la diversification des écosystèmes.

Plusieurs projets permettront de renforcer le positionnement du parc Jean-Drapeau en tant que grand parc urbain public, accessible, diversifié et vert. Ces projets, concrétisant le déploiement du plan directeur, feront notamment l'objet de mesures visant une meilleure efficacité énergétique, la réduction des îlots de chaleur ainsi que l'augmentation des habitats végétaux et de l'offre de mobilité durable.

En réaménageant les jardins historiques et en rouvrant les canaux, le projet de réaménagement des Jardins des canaux créera un lieu de promenade ancré dans l'esprit de l'Expo 67 et des Floralies. Le développement de places publiques, tout en faisant place à l'appropriation autochtone, contribuera également à ce projet qui favorisera la réhabilitation du réseau des canaux comme écosystème pouvant servir d'habitat à la faune et à la flore.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau commencera la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la mise à niveau du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau sera complètement rénové et ses installations, tant sportives que récréatives, seront mises aux normes. De plus, des adaptations pour permettre des usages toute l'année sont prévues.

Icône du parc Jean-Drapeau, le pavillon Hélène-de-Champlain sera restauré au cours des prochaines années et fera partie d'un campus consacré à la transition écologique. Des organismes à but non lucratif, des entreprises privées ainsi que des chercheuses et chercheurs pourront bénéficier de ce nouvel espace de convergence axé sur l'innovation environnementale qui leur permettra d'inventer, d'expérimenter et de partager des solutions de transition écologique et de résilience. En complément à la vocation éducative de la Biosphère, le pavillon Hélène-de-Champlain pourra proposer au public des expériences immersives d'apprentissage grâce à des conférences, expositions et jardins éducatifs.

Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 112,3 M$

D'une superficie prévue de 153 hectares à terme, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, les investissements seront consacrés à l'aménagement de plusieurs sections du parc afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, la population du grand Montréal commence déjà à s'approprier progressivement les lieux à mesure que de nouveaux secteurs deviennent accessibles. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain nord-américain. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était jusqu'alors interdit, les citoyennes et citoyens bénéficieront d'une offre d'activités éducatives, culturelles, environnementales, de sports et de loisirs.

Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 84,4 M$

En multipliant ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables, la Ville de Montréal souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement. La création du Grand parc de l'Ouest, qui permet de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce parc, le plus grand parc urbain municipal au Canada, permet de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal. Représentant un fort potentiel récréotouristique, il offre également un espace unique pour des activités de plein air, un lien privilégié avec la nature ainsi que l'occasion de créer un pôle agricole.

Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise – 62,7 M$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne gare de triage). Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare occasion de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.

Ce parc permettra de se reconnecter avec la nature dans un lieu propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants du secteur en transports actifs. Ce nouveau parc-nature constitue un projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Conformément à cet autre volet important du Plan nature et sports adopté en juin 2021, la Ville souhaite offrir une plus grande variété d'activités sportives et de plein air toute l'année grâce au réseau d'installations sportives municipales.

Le réseau des équipements aquatiques montréalais bénéficie du Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes », qui a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 174,1 M$ est prévu à cet effet dans ce PDI.

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2024-2033 prévoit un montant de 249 M$ pour la réalisation de nouvelles installations dans les zones d'affluence sous-dotées, notamment le complexe aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro, qui est en cours de réalisation, de même que les projets à venir des centres aquatiques sportifs de Montréal-Nord, de Verdun et de Lachine.

Par ailleurs, un investissement de 153,8 M$ est prévu pour des projets de développement d'installations sportives. Ainsi, le complexe récréatif Gadbois (CRG), considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal, sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et afin de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le CRG est situé dans le secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et ce projet permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu adéquatement équipé, stimulant et attrayant pour la pratique sportive.

La Ville de Montréal compte également investir 107,7 M$ dans le Programme des installations sportives extérieures, adopté en mars 2019 et reconduit jusqu'en 2026, afin de résorber le déficit d'entretien qui limite actuellement l'utilisation des installations extérieures. L'objectif du Programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le Programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Afin d'offrir à la population montréalaise des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 64,1 M$ sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

Afin de répondre aux besoins de plus en plus importants en patinage (auprès des athlètes, de la population et des membres d'organismes récréosportifs) et dans le but de promouvoir les activités physiques durant l'hiver, la Ville de Montréal souhaite s'équiper de nouvelles installations de glaces réfrigérées extérieures. Un montant de 20 M$ sera consacré à cette fin.

En soutien aux arrondissements, la Ville investira 16,9 M$ dans son programme des équipements supralocaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs (ou l'urgence des travaux à réaliser), dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Montréalaises et Montréalais. Parmi les projets soutenus par ce programme, mentionnons la rénovation du Stade Gary-Carter, qui s'est terminée en 2023.

Aménagement urbain et des espaces publics

Développement du logement abordable, social et communautaire – 582,3 M$

Le développement du logement abordable, social et communautaire demeure une des priorités de l'administration municipale, priorité réaffirmée par l'adoption du Règlement pour une métropole mixte. Un montant de 555,3 M$ est prévu pour les programmes d'acquisition de terrains et d'immeubles à des fins de logements abordables, sociaux et communautaires. Ces programmes permettent l'augmentation de la réserve foncière de terrains et d'immeubles devant servir à réaliser des logements abordables, sociaux et communautaires. Les terrains et immeubles seront revendus, par la suite, pour la concrétisation de projets de logements. Toutefois, une portion destinée aux logements abordables sera conservée par la Ville pour la réalisation de projets spécifiques.

Un montant de 27 M$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires.

Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs et requalification de l'autoroute Ville-Marie – 393,9 M$

Le secteur des Faubourgs, couvrant un territoire de près de 243 hectares à l'est du centre-ville avec les sites de la Maison de Radio-Canada, des Portes Sainte-Marie et de la brasserie Molson Coors, fait l'objet d'une démarche de planification urbaine d'envergure. Résultat d'une importante consultation publique, le PPU des Faubourgs a été adopté en juin 2021. Ce nouveau quartier, à échelle humaine, aura la capacité d'accueillir près de 7 800 logements de toutes sortes et offrira un potentiel d'environ 15 000 emplois. Il bénéficiera notamment de l'aménagement d'une trame de rue, de nouveaux parcs ainsi que d'une promenade riveraine.

De plus, le projet de requalification du boulevard Ville-Marie, visant à transformer une partie de l'autoroute en boulevard urbain, soutient l'orientation principale du PPU des Faubourgs en offrant l'opportunité de décloisonner le secteur. En effet, cette recomposition de la trame urbaine permettra de revoir les enjeux de mobilité et de développer les terrains adjacents qui seront libérés.

Quartier Namur-Hippodrome – Cavendish – 298,1 M$

Le Quartier Namur-Hippodrome – Cavendish et ses abords se situent à la croisée des autoroutes 40 et Décarie, occupe une position géographique centrale sur l'île de Montréal. Plusieurs interventions d'envergure sont en cours ou actuellement planifiées dans ce secteur telles que Le Triangle, la requalification des abords du boulevard Décarie, le projet Jean-Talon – Cavendish et la mise en valeur de l'ancien hippodrome. La Ville de Montréal consacrera des investissements à sa mise en valeur afin de s'assurer de la cohérence des interventions qui accompagnent la transformation de ce secteur. Les travaux municipaux concernent notamment l'aménagement d'espaces verts et de liens physiques rétablissant l'ouverture du quartier sur la ville, en offrant de nouvelles possibilités de déplacements, incluant des options de mobilité durable. Ce projet permettra également la mise en marché de parcelles prévues pour des développements immobiliers.

Dans un premier temps, la principale intervention d'envergure consistera à procéder au réaménagement de l'axe Jean-Talon Ouest et d'assurer la connexion de celui-ci au boulevard Cavendish à l'ouest. Ce corridor de mobilité durable, qui accueillera un mode de transport collectif structurant, permettra également de desservir le site de l'ancien hippodrome en infrastructures souterraines.

Le MIL Montréal – 132,2 M$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du MIL Montréal, un quartier universitaire et résidentiel qui se construit sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont et ses abords, notamment dans les quartiers de Parc-Extension et Rosemont. Ce projet vise, à terme, à créer un quartier universitaire exemplaire (dont l'aménagement des quartiers est certifié LEED), à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie de la population résidente. Il permettra la création de plus de 1 300 logements (dont des logements sociaux, abordables et communautaires) sur le site et à ses abords ainsi que l'aménagement de près de 5 hectares de parcs et d'espaces publics, dont plusieurs sont résilients. Dans le cadre du PDI 2024-2033, les investissements prévus seront notamment consacrés aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public, dont le parc Irma-Levasseur et le pôle civique autour de la future école primaire qu'accueillera ce secteur.

Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 130,7 M$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'une ancienne zone industrielle à un nouveau quartier doté d'un milieu de vie innovant et d'une grande diversité d'usages, y compris des activités résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle, dans le quartier, de l'École de technologie supérieure de Montréal.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira dans l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues et la création de parcs. À terme, 1 500 arbres sur rue seront plantés, 5,6 hectares de parcs et espaces publics seront aménagés, et 10,7 km de rues seront réaménagés en privilégiant une circulation douce. Par ailleurs, la construction de plus de 16 000 logements est prévue, incluant plus de 1 000 logements sociaux et communautaires. La qualité des interventions publiques pour ce nouveau quartier animé permettra de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée.

Lachine-Est – 86,5 M$

Représentant un vaste territoire d'environ 70 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être transformé en un écoquartier mixte s'appuyant sur la riche histoire du secteur et relié au centre-ville par la Ligne rose (projet du Grand Sud-Ouest). Il est essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires à la création d'un milieu de vie attrayant. Les investissements prévus dans ce PDI permettront l'implantation d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'arrondissement de Lachine.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 85,2 M$

La Ville de Montréal compte investir pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Site Louvain-Est – 66,7 M$

En libérant le site municipal Louvain-Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville désire mettre en valeur un projet d'écoquartier avec une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 1 000 logements mixtes. Ce nouveau milieu de vie inclura des parcs pour les enfants, des espaces naturalisés et des équipements collectifs (une école primaire, par exemple). Les travaux d'aménagement du domaine public pourront être entrepris dès 2023 lorsque la déconstruction de certains bâtiments et la préparation du site seront complétées.

Programme d'aménagement urbain inclusif – 54,5 M$

Grâce à son nouveau programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI), la Ville de Montréal est fermement déterminée à ne laisser personne derrière, mais aussi à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage donc à réduire les iniquités territoriales et les écarts au sein de la population montréalaise de même qu'à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne ainsi que pour lutter contre toutes formes de racisme et de discrimination systémique.

Pour y arriver, le PAUI a pour objectif que les infrastructures construites soient adaptées aux différents besoins des enfants, des personnes aînées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle, en y intégrant l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) ainsi que les exigences en accessibilité universelle à toutes les étapes des projets.

Places des Montréalaises et Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords – 48,9 M$

La Ville de Montréal a entamé la réalisation d'une nouvelle place publique, la place des Montréalaises, dont l'accès piétonnier a été bonifié grâce au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Cette place fait partie des projets d'aménagement du secteur Champ-de-Mars, situé aux abords de l'autoroute Ville-Marie, lesquels s'inscrivent dans une vaste requalification du territoire. Cela comprend notamment le réaménagement du square Viger ainsi que l'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et de son centre de recherche (CHUM-CRCHUM).

À sa conclusion, ce projet permettra le rétablissement des liens entre la ville ancienne (arrondissement historique) et la ville moderne (centre-ville) pour ainsi mettre en valeur un réseau d'espaces publics de grande qualité, le tout dans un cadre urbain revitalisé. Ce projet intègre également le réaménagement de la place Marie-Josèphe-Angélique.

Avec l'aménagement d'importants espaces végétalisés et la plantation de plus d'une centaine d'arbres en plein centre-ville, ce projet témoigne de la volonté de Montréal d'enraciner la nature en ville en développant son patrimoine naturel. De plus, en intégrant un projet pilote d'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) auprès des groupes ciblés ainsi que des intervenantes et intervenants en itinérance, la Ville s'assure que les aménagements seront sécuritaires pour les femmes et les personnes vulnérables.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 38,1 M$
Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivalières et festivaliers venant de Montréal comme de partout dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale.

Afin de finaliser ce projet, la Ville procédera à la construction d'un espace logistique et de locaux de production à l'usage des organisateurs d'événements d'envergure. Ce lieu, aménagé en sous-sol, fera par la suite l'objet d'un parc public en surface, au bénéfice de la population du secteur. Des budgets sont également prévus pour renouveler les infrastructures technologiques et le mobilier afin d'assurer la sécurité et le confort des usagères et usagers lors des festivals. Ces différentes interventions favoriseront une offre culturelle riche et variée.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Ainsi, la Ville poursuivra la conception, la construction et la mise en service de trois infrastructures de traitement des matières résiduelles, soit un centre de compostage (12,2 M$) dans l'arrondissement de Saint-Laurent ainsi que deux centres de traitement par biométhanisation (56,5 M$). De plus, un montant de 1,9 M$ sera consacré au nouveau centre de tri des matières recyclables qui est déjà en service dans l'arrondissement de Lachine pour couvrir le secteur ouest, d'une capacité de 100 000 tonnes par année.

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond de cette façon aux obligations et exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ainsi, la Ville poursuivra la conception, la construction et la mise en service de trois infrastructures de traitement des matières résiduelles, soit un centre de compostage (12,2 M$) dans l'arrondissement de Saint-Laurent (dont la mise en service et le début des opérations auront lieu en 2023-2024) ainsi que deux centres de traitement par biométhanisation (56,5 M$). De plus, un montant de 1,9 M$ sera consacré au nouveau centre de tri des matières recyclables qui est déjà en service dans l'arrondissement de Lachine pour couvrir le secteur ouest, d'une capacité de 100 000 tonnes par année.

Par ailleurs, le programme de protection du parc immobilier (27,6 M$) du Service de l'environnement assurera la mise aux normes, la protection ainsi que la réfection des différents actifs en lien avec la gestion des matières résiduelles.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 24,8 M$ à la conception et à la construction de deux écocentres : l'un dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 351 M$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 28 M$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagères et usagers ainsi que des documents plus rapide et plus fluide tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels. Ainsi, une somme de 174,3 M$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction de Maisons de la culture (notamment le centre Sanaaq et l'Espace Rivière) ainsi qu'à la rénovation de bâtiments corporatifs ou patrimoniaux (notamment le Théâtre Outremont et la caserne 14) afin de renforcer leur vocation culturelle. De plus, 15,5 M$ seront alloués au programme de mise à niveau pour 12 Maisons de la culture réparties dans 10 arrondissements. Faciliter l'accès aux lieux culturels de proximité tout en bonifiant son déploiement territorial permettra de soutenir la vitalité culturelle de Montréal et d'assurer la pérennité de celle-ci.

Un investissement de 22,4 M$ est également prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour la restauration des immeubles municipaux patrimoniaux. Par ailleurs, le Plan lumière du Vieux-Montréal, qui contribue au rehaussement de l'identité du Vieux-Montréal, sera renouvelé avec une enveloppe de 1,8 M$.

Parmi les investissements liés au patrimoine, on compte plusieurs projets de réaménagement du domaine public qui bénéficient de subventions dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, dont les projets nommés ci-dessous.

Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 34,1 M$

En tant que principale artère commerciale du Vieux-Montréal et composante emblématique majeure de Montréal, la rue Saint-Paul bénéficiera de plusieurs investissements qui découlent du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté en 2013. Alors que plusieurs sections sont déjà complétées, les interventions prévues toucheront la section entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill. Les investissements seront consacrés à la réfection de la chaussée (ce qui comprend son revêtement en pavé de granit) et à la construction de trottoirs en agrégats de béton avec bordure en granit. En créant des espaces piétonniers conviviaux et sécuritaires dans un cadre historique et patrimonial, ces aménagements consolideront la vitalité économique de la rue Saint-Paul et le statut de celle-ci comme lieu de destination. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la zone à priorité piétonne du Vieux-Montréal.

Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 6,9 M$
Représentant le cœur symbolique de Montréal en tant que métropole du Canada au 19e siècle, le square Dorchester et la place du Canada sont au centre d'un site patrimonial exceptionnel qui accueillait les sépultures de l'ancien cimetière Saint-Antoine. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées, les investissements consacrés à la dernière phase serviront à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière. Grâce à l'aménagement d'allées bénéficiant d'éclairage amélioré et de trottoirs élargis, les personnes pourront marcher dans des espaces sécuritaires et universellement accessibles.

Mise en valeur du site de Fort-Lorette – 6 M$
Le projet de mise en valeur de Fort-Lorette, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprend l'aménagement d'un parc ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique exceptionnel du fort érigé au 17e siècle et de son paysage riverain. Ce projet bénéficiera d'une approche d'aménagement témoignant de l'importance nationale de la valeur patrimoniale du site, tout en favorisant la concertation avec les communautés autochtones et les organismes du milieu qui sont mobilisés pour sa protection.

Réaménagement du parc des Saints-Anges – 1,5 M$
À l'image de Fort-Lorette, ce site archéologique situé dans l'arrondissement de LaSalle bénéficiera d'un réaménagement complet. Celui-ci sera axé sur la conservation et la mise en valeur des vestiges grâce à la reconfiguration des circulations, à des aménagements paysagers, à l'intégration d'éclairage, au remplacement de mobilier urbain et à la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion des connaissances.

Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyennes et citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policières et policiers ainsi que des pompières et pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à d'importants investissements dans ses infrastructures de sécurité publique.

Ainsi, des investissements évalués à 297,2 M$ seront effectués pour des programmes de réfection, de mise aux normes, de mise à niveau et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 91,6 M$ sera également consacré à la relocalisation du centre d'appels 911 afin de répondre à l'évolution des systèmes d'urgence de la centrale ainsi qu'aux exigences réglementaires en sécurité publique. Ce projet contribuera à offrir une réponse rapide de proximité aux appels d'urgence sur l'ensemble du territoire.

De plus, la Ville procédera à la modernisation des systèmes informatiques soutenant les activités du SPVM et du SIM, y compris la mise à niveau et la modernisation des services de répartition des interventions d'urgence, pour un montant de 123,4 M$. Une somme de 18,3 M$ sera également consacrée à l'acquisition et au déploiement technologique de caméras portatives auprès des policières et policiers du SPVM afin de favoriser la transparence des interventions et de consolider le lien de confiance avec la population.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompières et pompiers, les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile seront remplacés grâce à un investissement de 21,8 M$. Les nouveaux équipements, comme des pinces de décarcération électriques, seront plus performants et permettront

d'intervenir plus rapidement, particulièrement lors des interventions spéciales telles que celles menées dans les ascenseurs ou sur les lieux d'accidents industriels. Les appareils respiratoires, les masques et les cylindres d'air comprimé seront également remplacés. En ce qui a trait aux équipements du SPVM, un montant de 8,5 M$ sera consacré au remplacement des vestes pare-balles et des boucliers.

Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, pour un montant de 259,6 M$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales ainsi que de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le programme commun de maintien de l'actif d'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection des éléments patrimoniaux de cet actif et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources.

Des investissements de 267,4 M$ divisés en quatre volets sont donc prévus dans le cadre de ce programme commun :

- Restauration d'intérêt patrimonial : ce volet comprend notamment la restauration du bâtiment administratif et des Jardins Ouest du Jardin botanique ainsi que la rénovation du pavillon principal du Jardin japonais;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend, entre autres, la mise aux normes et l'installation d'un système de contrôle automatisé dans les serres de production du Jardin botanique ainsi que le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce volet est couvert par le projet de sécurisation des espaces clos ainsi que la mise aux normes du système de sécurité incendie au Biodôme;
- Amélioration de l'expérience de visite : ce volet comprend notamment la consolidation de la signalisation sur l'ensemble des sites et le renouvellement des expositions dans divers pavillons.

Par ailleurs, le projet visant la construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin botanique assurera sa mission première, à savoir conserver une biodiversité mondiale et l'exposer au public. En effet, les infrastructures des serres actuelles présentent une désuétude majeure, ne permettant d'améliorer ni l'enveloppe énergétique, ni l'expérience des visiteuses et visiteurs. Ce nouveau complexe, qui bénéficiera d'un investissement de 150 M$, satisfera les objectifs d'efficacité énergétique, de conservation du patrimoine végétal et d'attractivité grâce à son expérience éducative et muséale.

La Biosphère, musée de l'environnement intégré depuis 2021 à Espace pour la vie (en ce qui a trait à tous les actifs à l'intérieur du bâtiment), fera l'objet d'investissements de 28,5 M$ afin d'entreprendre différents travaux en mécanique du bâtiment et de revoir l'offre éducative et muséale des salles d'exposition tout en procédant à plusieurs réaménagements. Ces transformations, accompagnées d'alliances avec des centres de recherche, permettront à la Biosphère de devenir un carrefour pour la population montréalaise dans le but d'accélérer la transition écologique grâce à un véritable engagement

pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité. En ce qui a trait à la structure extérieure de la Biosphère, qui est sous la responsabilité de la Société du parc Jean-Drapeau, un montant de 10,5 M$ sera consacré à la réfection de la toiture, à l'étanchéité de l'enveloppe ainsi qu'à la remise en état de la superstructure d'acier du dôme et du bâtiment.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment comme suit :

- 766,7 M$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés qui intègrent des technologies écoresponsables, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés prioritairement par des modèles électriques ou hybrides, selon les catégories. L'objectif est de doter la Ville d'un parc de véhicules écoresponsables d'ici 2030;
- 733,3 M$ dans les technologies de l'information, dont 104,3 M$ pour assurer l'évolution des réseaux de télécommunication et de radiocommunication, 37 M$ pour renforcer la résilience et la relève des infrastructures de la Ville, 36 M$ pour moderniser les services de cybersécurité, 35,8 M$ pour moderniser les infrastructures et les plateformes technologiques, 21 M$ pour assurer le virage numérique de la cour municipale et ainsi améliorer, simplifier et optimiser ses activités, ainsi que 13,8 M$ pour implanter un nouveau système de gestion de la relation avec la population afin d'augmenter la satisfaction des citoyennes et citoyens;
- 555 M$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique (les projets sont sélectionnés à l'issue d'un vote). La Ville compte renforcer le budget participatif au cours des prochaines années pour en faire un outil phare de participation publique et d'engagement citoyen. Les sommes allouées aux budgets participatifs atteindront progressivement 60 M$ par année à partir de 2026;
- 414,4 M$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 81,5 M$ pour des bâtiments de compétence locale, 78,1 M$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 77,5 M$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 56,5 M$ pour des bâtiments à vocation communautaire, 54 M$ pour des bâtiments culturels et 19,8 M$ pour des bâtiments sportifs;
- 205,5 M$ dans le programme de mise à niveau des cours de services, dans les arrondissements;
- 156,8 M$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 154,3 M$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 95,7 M$ pour le complexe sportif Claude-Robillard, 42,1 M$ pour la cour municipale et 16,5 M$ pour l'hôtel de ville;
- 75 M$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige (afin que la capacité soit maintenue ou améliorée) ainsi que des sites de gestion des sols d'excavation;
- 30 M$ dans le programme d'accessibilité universelle pour faire de Montréal une ville attractive, en offrant une réponse de proximité et en permettant de maintenir les services aux citoyennes et citoyens dans des bâtiments sécuritaires, confortables et accessibles. Les immeubles municipaux feront l'objet d'améliorations en accessibilité universelle grâce aux projets priorisés conjointement avec les arrondissements;
- 10 M$ pour le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics, afin de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

11. GESTION DE LA DETTE

11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, qui prône l'endettement public raisonnable et qui tient compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyennes et citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- S'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- Améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lectorat peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville[1].

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2024, cette contribution s'élève à 96,4 M$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2024, ces contributions auront pour résultat de diminuer l'endettement global net de 1,1 G$. Le solde de la réserve accumulée à la fin de 2022 et les contributions de 2023 et de 2024 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (268 M$).

[1] Politique de la gestion de la dette

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir la cote de crédit de Montréal bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui touche tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

Stratégie de financement des investissements de 2024

Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2024 atteignent 2 494,6 M$. Différentes sources de financement serviront à couvrir ces dépenses, qui concernent majoritairement des immobilisations. Les sources de financement externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 523,1 M$, comme le présente le graphique suivant.

Graphique 18 – Sources de financement externes, en 2024

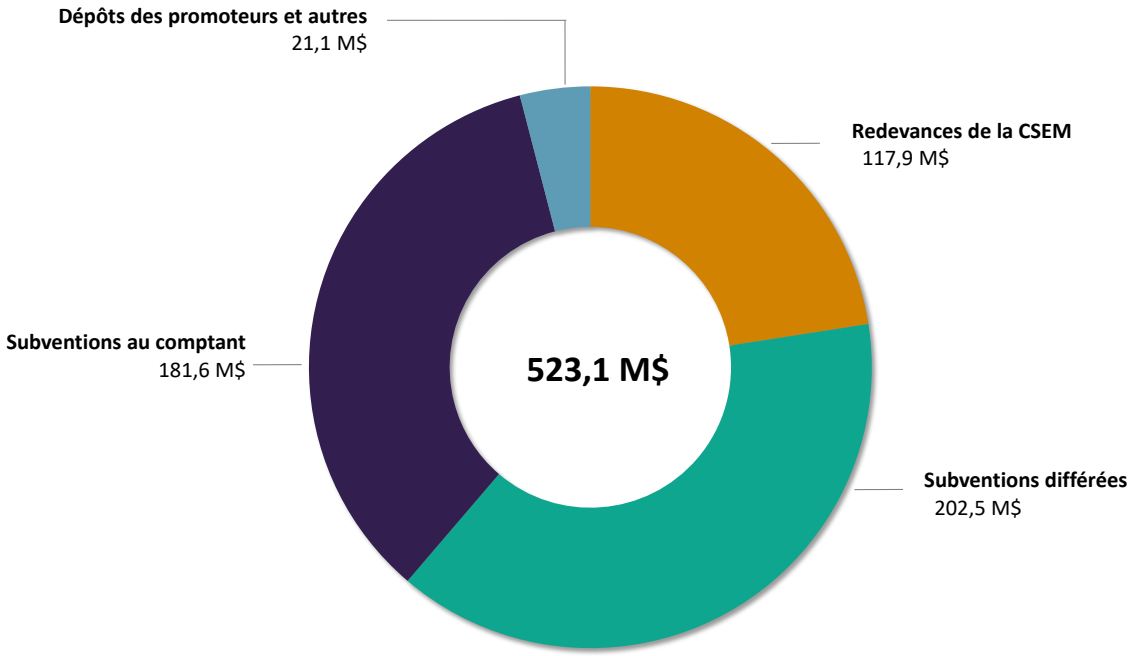

Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), cette dette étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagères et usagers ainsi que des utilisatrices et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 971,5 M$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 674,7 M$ pour 2024. Le solde des dépenses, soit 1 296,8 M$, doit être financé par emprunt, et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2024. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2024. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2022 et de 2023, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2024-2033;
- la stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible par l'excédent de l'encaisse;
- l'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), celle-ci en assumant tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis;
- la maximisation de l'utilisation de la réserve du paiement au comptant des immobilisations.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit d'émettre en 2024 un volume d'emprunts d'environ 1 174,4 M$, comprenant une prévision d'emprunts de 222,9 M$ pour la STM. Le solde de 951,5 M$ servira aux refinancements (28,1 M$), aux emprunts à la charge de tiers (94,3 M$) et aux emprunts à la charge des contribuables (829,1 M$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. Un taux d'intérêt moyen de 4,35 % a été prévu.

Pour 2025, le volume annuel d'emprunts tournera autour de 1,1 G$, ce qui inclut notamment une prévision de 204,1 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 808,5 M$, à un taux de 4,3 %. Pour 2026, le volume prévu est de 1,2 G$, avec une prévision de 332,4 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 723,5 M$, à un taux d'intérêt moyen escompté de 4,3 %.

Au 31 décembre 2022, la dette brute de la Ville s'élevait à 12,1 G$[1] et la dette nette, à 6,5 G$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2023 à 2026 sont présentés dans le tableau suivant.

[1] Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2022, qui s'élève à 1 621,5 M$.

Tableau 92 – Coût estimé de la dette, de 2023 à 2026

(en milliers de dollars)	COMPARATIF	BUDGET		
	2023	2024	2025	2026
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	463 750	452 857	475 597	507 020
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	655 094	636 438	675 820	711 934
	1 118 845	**1 089 296**	**1 151 418**	**1 218 954**
Affectation au remboursement de la dette	68 405	67 423	48 565	47 281
Remboursement de capital par des subventions[1]	52 876	44 970	22 983	18 599
Remboursement de capital de la STM[2]	30 696	87 609	24 716	110 539
	151 977	**200 002**	**96 264**	**176 420**
Coût brut de la dette	**1 270 821**	**1 289 298**	**1 247 682**	**1 395 374**
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	94 010	91 311	93 575	97 742
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	17 087	9 496	5 421	4 736
- pour la portion du capital[1]	52 876	44 970	22 983	18 599
	163 973	**145 778**	**121 979**	**121 078**
Moins :				
Recouvrement de la STM				
- pour la portion des intérêts	57 074	66 175	75 809	88 293
- pour la portion du capital[2]	30 696	87 609	24 716	110 539
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	51 425	55 251	62 219	68 386
	139 195	**209 035**	**162 744**	**267 218**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**967 653**	**934 485**	**962 958**	**1 007 079**
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	281 823	282 776	305 015	338 731
Contribuables de Montréal	685 830	651 709	657 943	668 347

[1] Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

[2] Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis l'année 2016.

Graphique 19 – Évolution de la dette directe brute et nette
(en millions de dollars)

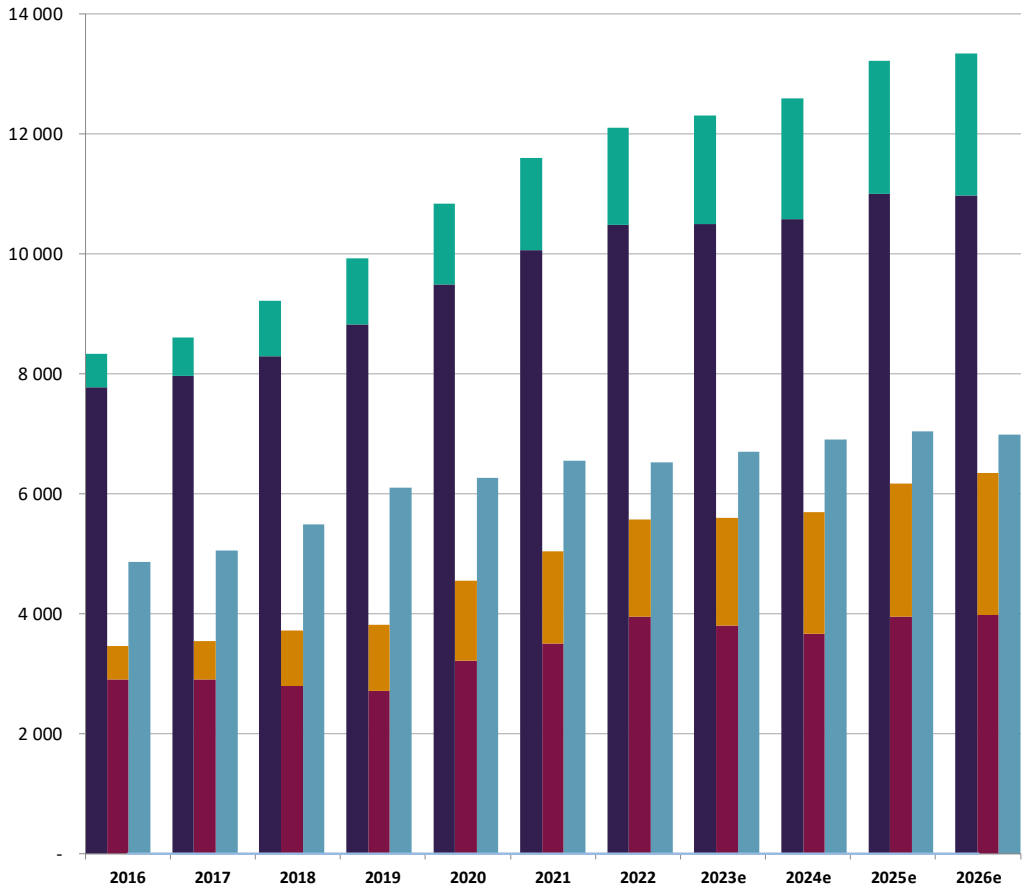

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023e	2024e	2025e	2026e
Dette brute (excluant la STM)	7 774	7 968	8 296	8 828	9 496	10 062	10 486	10 505	10 581	11 003	10 974
Dette brute de la STM	564	637	925	1 094	1 338	1 539	1 622	1 798	2 016	2 214	2 366
Déductions[1] (excluant la STM)	2 907	2 914	2 803	2 725	3 220	3 507	3 960	3 807	3 677	3 956	3 980
Déductions de la STM	564	637	925	1 094	1 338	1 539	1 622	1 798	2 016	2 214	2 366
Dette nette (excluant la STM)	4 867	5 054	5 493	6 103	6 276	6 555	6 526	6 698	6 904	7 047	6 994

e : estimé

[1] Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2016 à 2026. Cette dette consolidée comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et l'Agence de mobilité durable.

Graphique 20 – Évolution de la dette consolidée brute et nette
(en millions de dollars)

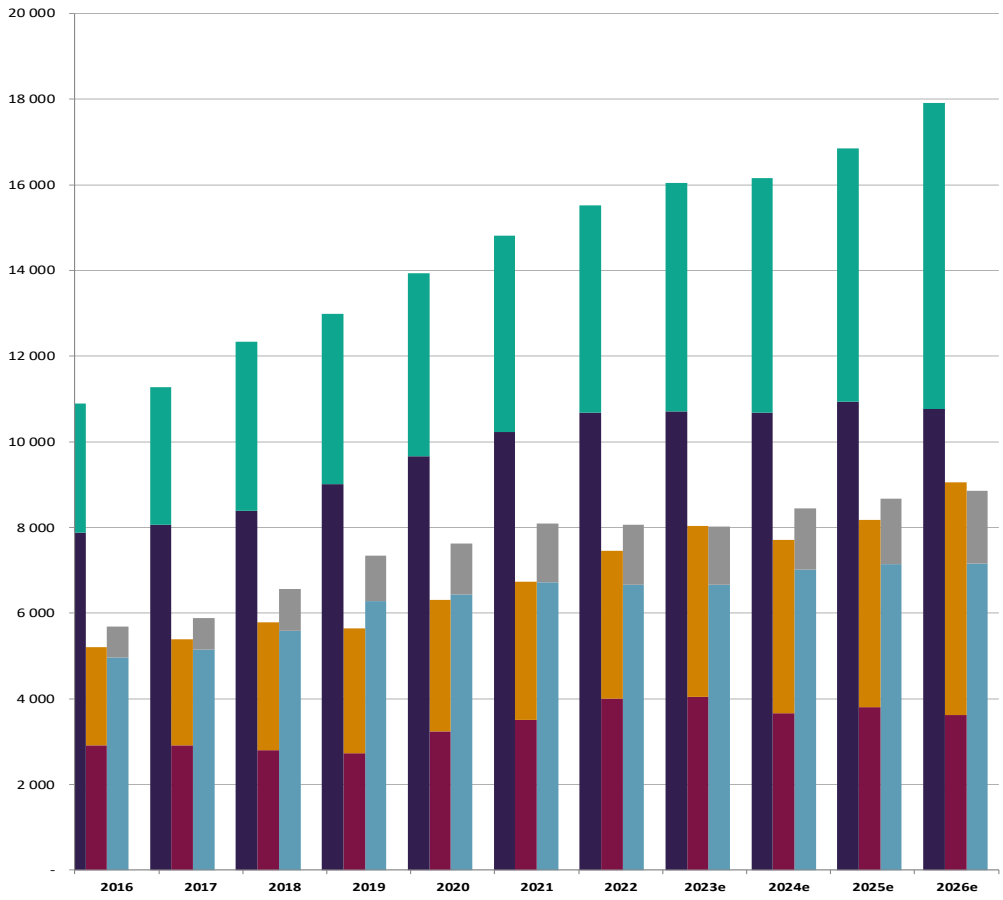

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023e	2024e	2025e	2026e
Dette brute (excluant la STM)	7 877	8 065	8 387	9 006	9 666	10 225	10 675	10 710	10 682	10 939	10 769
Dette brute de la STM	3 014	3 213	3 955	3 975	4 275	4 594	4 849	5 340	5 472	5 912	7 139
Déductions[1] (excluant la STM)	2 907	2 914	2 803	2 725	3 237	3 507	4 007	4 047	3 664	3 797	3 619
Déductions de la STM	2 294	2 480	2 982	2 919	3 074	3 220	3 453	3 987	4 041	4 381	5 432
Dette nette (excluant la STM)	4 970	5 151	5 584	6 281	6 429	6 718	6 668	6 663	7 018	7 142	7 150
Dette nette de la STM	721	732	973	1 056	1 201	1 374	1 396	1 353	1 431	1 531	1 707

e : estimé

[1] Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et des usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées dans les fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Depuis 2019, le ratio d'endettement dépasse la limite prévue à la politique de gestion de la dette.

Dans ce contexte, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation portant à 120 % la limite prévue à la politique de gestion de la dette, tout en mandatant le Service des finances pour l'élaboration d'une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de ladite politique. Le ratio d'endettement étant en fait la résultante de décisions budgétaires, la mise en œuvre d'un tel objectif passe par la révision du niveau des dépenses en immobilisations et de leurs sources de financement. La Ville de Montréal prévoit revenir sous le ratio de 100 % selon l'échéancier déposé lors de la demande de dérogation en 2019, soit en 2027.

Dès janvier 2019, la Direction générale et le Service des finances ont rencontré l'ensemble des directions des services centraux pour les informer de la situation et de la volonté de donner suite à l'engagement d'élaborer cette stratégie financière et fiscale. Un vaste chantier de travail s'est ensuivi, où le défi le plus important a consisté à déterminer le point d'équilibre entre les besoins prioritaires de réfection des infrastructures et le contrôle serré du profil d'endettement de la Ville.

Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour les années 2023 et 2024 devrait atteindre une valeur avoisinant 105 % en 2023 et 108 % en 2024.

Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – ce qui représente, pour les années 2024 à 2026, un versement total de 1 701 M$, soit 460 M$ pour 2024, 567 M$ pour 2025 et 674 M$ pour 2026;
- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal de quatre ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Graphique 21 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

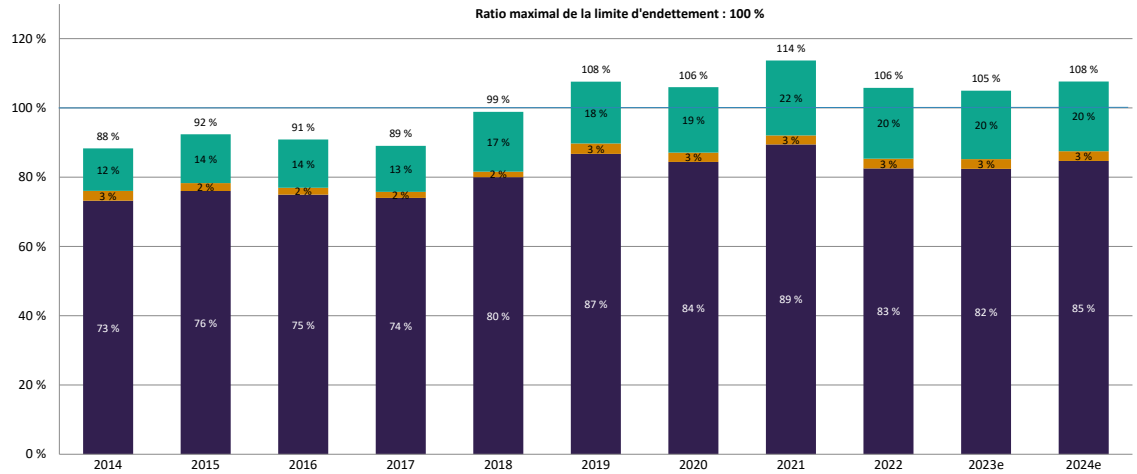

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023e	2024e
Total	88 %	92 %	91 %	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	105 %	108 %
Dette de la STM	12 %	14 %	14 %	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	20 %	20 %
Autres dettes	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dette de la Ville	73 %	76 %	75 %	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	82 %	85 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[1] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Pour 2024, ce ratio est de 12,2 %.

Graphique 22 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses

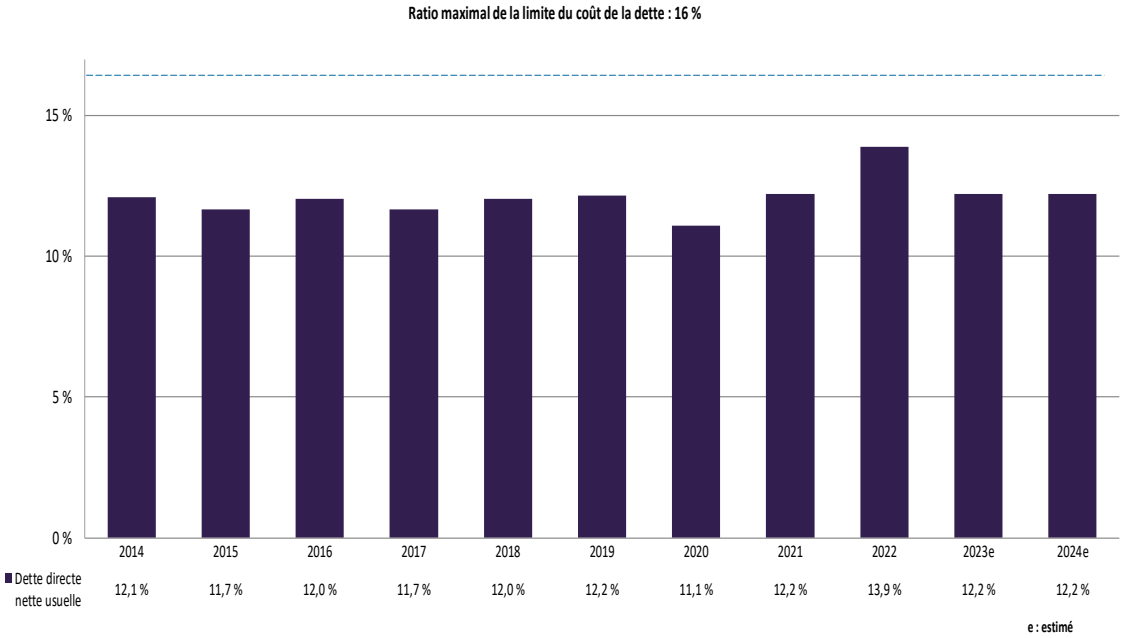

[1] Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[1]. Le poids de la dette directe nette atteint 1,3 % en 2024. En tenant compte du refinancement de la DAI de certains régimes de retraite, ce ratio atteindrait 1,53 % en décembre 2024. L'évolution du ratio est attribuable à quatre facteurs principaux :

- La forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- L'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- La stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- La variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 23 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée

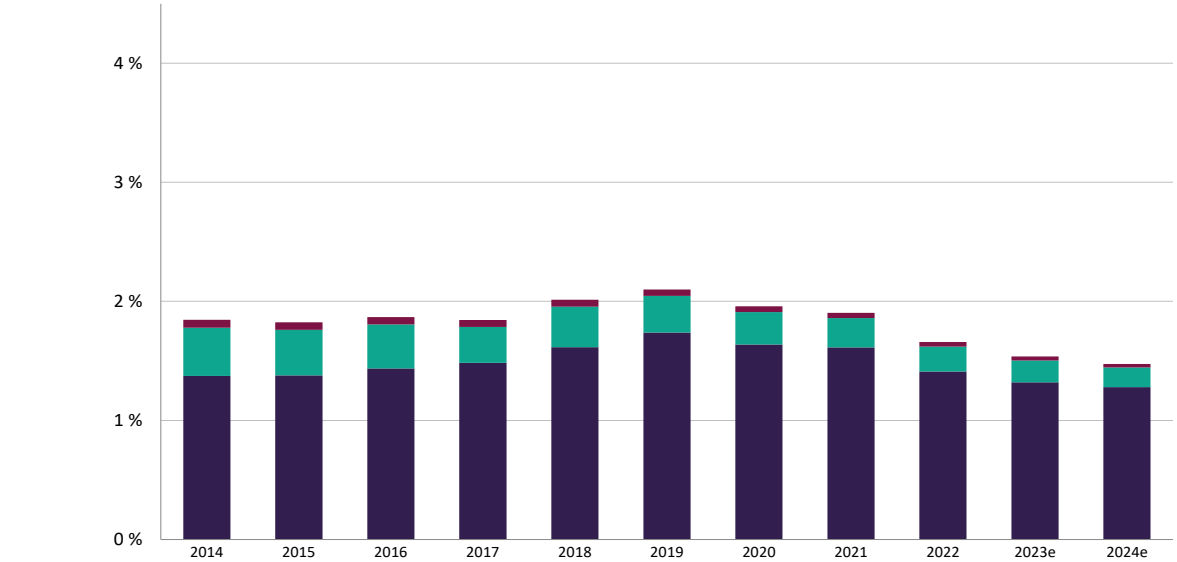

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023e	2024e
Solde (DAI)	0,07 %	0,06 %	0,06 %	0,06 %	0,06 %	0,05 %	0,05 %	0,04 %	0,04 %	0,03 %	0,03 %
Dette directe nette : refinancement (DAI)	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Dette directe nette usuelle	1,4 %	1,4 %	1,4 %	1,5 %	1,6 %	1,7 %	1,6 %	1,6 %	1,4 %	1,3 %	1,3 %

e : estimé

[1] La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

12. SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D'AFFAIRES

12.1. Investissements par unités d'affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d'acquisitions d'immobilisations, par unités d'affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Le détail par unités d'affaires des programmes et des projets se retrouve en annexe.

Tableau 93 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 085,0	8 474,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 921,0	42 270,0	85 191,0
Montréal-Nord	11 655,0	4 414,0	5 464,0	4 314,0	4 314,0	30 161,0	21 570,0	51 731,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 280,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	65 200,0	63 650,0	128 850,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	38 063,0	20 072,0	17 455,0	16 136,0	21 575,0	113 301,0	74 237,0	187 538,0
Saint-Léonard	9 670,0	9 790,0	7 790,0	8 265,0	9 290,0	44 805,0	29 700,0	74 505,0
Sud-Ouest	10 174,0	6 689,0	6 839,0	5 839,0	5 839,0	35 380,0	29 195,0	64 575,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 496,0	8 969,0	7 856,0	6 981,0	7 332,0	41 634,0	34 903,0	76 537,0
Total – Arrondissements	**175 960,0**	**143 675,0**	**139 125,0**	**135 256,0**	**142 071,0**	**736 087,0**	**658 210,0**	**1 394 297,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	125 370,0	137 569,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	543 394,0	297 707,0	841 101,0
Concertation des arrondissements	21 000,0	13 000,0	5 500,0	5 619,0	6 387,0	51 506,0	33 478,0	84 984,0
Culture	55 367,0	60 470,0	84 601,0	81 257,0	64 539,0	346 234,0	307 218,0	653 452,0
Diversité et inclusion sociale	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	8 686,0	38 388,0	45 084,0	83 472,0
Eau	701 503,0	833 937,0	619 375,0	561 523,0	616 598,0	3 332 936,0	2 784 220,0	6 117 156,0
Environnement	60 197,0	21 351,0	15 465,0	18 265,0	10 609,0	125 887,0	35 807,0	161 694,0
Espace pour la vie	25 885,0	32 336,0	31 281,0	30 352,0	57 899,0	177 753,0	268 124,0	445 877,0
Expérience citoyenne et communications	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Gestion et planification des immeubles	171 825,0	187 137,0	138 699,0	115 838,0	150 332,0	763 831,0	714 976,0	1 478 807,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	193 275,0	230 025,0	220 959,0	223 565,0	240 535,0	1 108 359,0	1 225 469,0	2 333 828,0
Habitation	54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	64 288,0	285 262,0	327 016,0	612 278,0
Infrastructures du réseau routier	161 834,0	169 500,0	167 300,0	167 318,0	147 339,0	813 291,0	736 532,0	1 549 823,0
Matériel roulant et ateliers	54 680,0	75 054,0	85 521,0	92 863,0	96 200,0	404 318,0	622 000,0	1 026 318,0
Police	2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Sécurité incendie	2 075,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	17 775,0	4 000,0	21 775,0
Société du parc Jean-Drapeau	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	75 030,0	381 967,0	223 774,0	605 741,0
Technologies de l'information	127 754,0	133 181,0	129 420,0	115 148,0	104 696,0	610 199,0	264 872,0	875 071,0
Urbanisme et mobilité	475 666,0	536 398,0	528 161,0	520 280,0	570 500,0	2 631 005,0	2 970 830,0	5 601 835,0
Total – Services centraux	**2 348 641,0**	**2 629 040,0**	**2 341 906,0**	**2 222 508,0**	**2 353 505,0**	**11 895 600,0**	**11 161 107,0**	**23 056 707,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(30 000,0)**	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(255 000,0)**	**(300 000,0)**	**(555 000,0)**
Total – Investissements	**2 494 601,0**	**2 727 715,0**	**2 421 031,0**	**2 297 764,0**	**2 435 576,0**	**12 376 687,0**	**11 519 317,0**	**23 896 004,0**

Tableau 94 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 085,0	8 474,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 921,0	42 270,0	85 191,0
Montréal-Nord	11 655,0	4 414,0	5 464,0	4 314,0	4 314,0	30 161,0	21 570,0	51 731,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 280,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	65 200,0	63 650,0	128 850,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	38 063,0	20 072,0	17 455,0	16 136,0	21 575,0	113 301,0	74 237,0	187 538,0
Saint-Léonard	9 670,0	9 790,0	7 790,0	8 265,0	9 290,0	44 805,0	29 700,0	74 505,0
Sud-Ouest	10 174,0	6 689,0	6 839,0	5 839,0	5 839,0	35 380,0	29 195,0	64 575,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 496,0	8 969,0	7 856,0	6 981,0	7 332,0	41 634,0	34 903,0	76 537,0
Total – Arrondissements	**175 960,0**	**143 675,0**	**139 125,0**	**135 256,0**	**142 071,0**	**736 087,0**	**658 210,0**	**1 394 297,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	125 370,0	137 569,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	543 394,0	297 707,0	841 101,0
Concertation des arrondissements	21 000,0	13 000,0	5 500,0	5 619,0	6 387,0	51 506,0	33 478,0	84 984,0
Culture	55 267,0	60 470,0	84 601,0	79 257,0	62 539,0	342 134,0	307 218,0	649 352,0
Diversité et inclusion sociale	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	8 686,0	38 388,0	45 084,0	83 472,0
Eau	222 991,0	221 915,0	225 159,0	247 911,0	247 911,0	1 165 887,0	989 555,0	2 155 442,0
Environnement	5 827,0	2 707,0	2 312,0	2 524,0	2 679,0	16 049,0	10 644,0	26 693,0
Espace pour la vie	23 635,0	26 836,0	24 031,0	30 352,0	56 399,0	161 253,0	256 124,0	417 377,0
Expérience citoyenne et communications	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Gestion et planification des immeubles	105 013,0	126 571,0	96 443,0	66 321,0	90 824,0	485 172,0	415 825,0	900 997,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	147 937,0	177 114,0	163 876,0	164 320,0	153 466,0	806 713,0	738 509,0	1 545 222,0
Habitation	40 464,0	40 716,0	40 875,0	41 337,0	43 863,0	207 255,0	221 173,0	428 428,0
Infrastructures du réseau routier	151 834,0	159 500,0	157 300,0	157 318,0	137 339,0	763 291,0	686 532,0	1 449 823,0
Matériel roulant et ateliers	31 700,0	35 000,0	45 000,0	60 000,0	69 000,0	240 700,0	489 000,0	729 700,0
Technologies de l'information	56 682,0	57 262,0	55 035,0	47 099,0	43 739,0	259 817,0	105 942,0	365 759,0
Urbanisme et mobilité	394 135,0	389 547,0	391 311,0	393 316,0	479 298,0	2 047 607,0	2 472 673,0	4 520 280,0
Total – Services centraux	**1 418 939,0**	**1 500 515,0**	**1 466 584,0**	**1 456 931,0**	**1 541 197,0**	**7 384 166,0**	**7 369 464,0**	**14 753 630,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(30 000,0)**	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(255 000,0)**	**(300 000,0)**	**(555 000,0)**
Total – Investissements	**1 564 899,0**	**1 599 190,0**	**1 545 709,0**	**1 532 187,0**	**1 623 268,0**	**7 865 253,0**	**7 727 674,0**	**15 592 927,0**

Tableau 95 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Services centraux								
Culture	100,0	-	-	2 000,0	2 000,0	4 100,0	-	4 100,0
Eau	478 512,0	612 022,0	394 216,0	313 612,0	368 687,0	2 167 049,0	1 794 665,0	3 961 714,0
Environnement	54 370,0	18 644,0	13 153,0	15 741,0	7 930,0	109 838,0	25 163,0	135 001,0
Espace pour la vie	2 250,0	5 500,0	7 250,0	-	1 500,0	16 500,0	12 000,0	28 500,0
Gestion et planification des immeubles	66 812,0	60 566,0	42 256,0	49 517,0	59 508,0	278 659,0	299 151,0	577 810,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	45 338,0	52 911,0	57 083,0	59 245,0	87 069,0	301 646,0	486 960,0	788 606,0
Habitation	13 628,0	14 131,0	14 449,0	15 374,0	20 425,0	78 007,0	105 843,0	183 850,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
Matériel roulant et ateliers	22 980,0	40 054,0	40 521,0	32 863,0	27 200,0	163 618,0	133 000,0	296 618,0
Police	2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Sécurité incendie	2 075,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	17 775,0	4 000,0	21 775,0
Société du parc Jean-Drapeau	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	75 030,0	381 967,0	223 774,0	605 741,0
Technologies de l'information	71 072,0	75 919,0	74 385,0	68 049,0	60 957,0	350 382,0	158 930,0	509 312,0
Urbanisme et mobilité	81 531,0	146 851,0	136 850,0	126 964,0	91 202,0	583 398,0	498 157,0	1 081 555,0
Total – Services centraux	**929 702,0**	**1 128 525,0**	**875 322,0**	**765 577,0**	**812 308,0**	**4 511 434,0**	**3 791 643,0**	**8 303 077,0**
Total – Investissements	**929 702,0**	**1 128 525,0**	**875 322,0**	**765 577,0**	**812 308,0**	**4 511 434,0**	**3 791 643,0**	**8 303 077,0**

12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 96 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 982,0	34 906,0	34 903,0	69 809,0
Total – Emprunts des arrondissements	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 316,0**	**626 576,0**	**626 573,0**	**1 253 149,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	7 510,0	7 756,0	-	-	-	15 266,0	-	15 266,0
Concertation des arrondissements	21 000,0	13 000,0	5 500,0	5 619,0	6 387,0	51 506,0	33 478,0	84 984,0
Culture	39 000,0	42 325,0	59 881,0	57 115,0	47 272,0	245 593,0	250 837,0	496 430,0
Diversité et inclusion sociale	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	8 686,0	38 388,0	45 084,0	83 472,0
Eau	321 561,0	311 313,0	292 502,0	335 032,0	399 391,0	1 659 799,0	1 630 211,0	3 290 010,0
Environnement	57 438,0	20 663,0	15 452,0	18 265,0	10 609,0	122 427,0	35 807,0	158 234,0
Espace pour la vie	25 885,0	32 336,0	31 281,0	30 352,0	57 899,0	177 753,0	268 124,0	445 877,0
Expérience citoyenne et communications	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Gestion et planification des immeubles	139 996,0	149 445,0	129 699,0	111 838,0	150 332,0	681 310,0	714 976,0	1 396 286,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	167 700,0	200 904,0	191 708,0	187 652,0	208 714,0	956 678,0	1 139 366,0	2 096 044,0
Habitation	54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	64 288,0	285 262,0	327 016,0	612 278,0
Infrastructures du réseau routier	130 584,0	138 250,0	136 050,0	136 068,0	116 089,0	657 041,0	580 282,0	1 237 323,0
Matériel roulant et ateliers	54 680,0	75 054,0	85 521,0	92 863,0	96 200,0	404 318,0	622 000,0	1 026 318,0
Police	2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Sécurité incendie	2 075,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	17 775,0	4 000,0	21 775,0
Société du parc Jean-Drapeau	60 930,0	57 425,0	69 006,0	69 357,0	75 030,0	331 748,0	223 774,0	555 522,0
Technologies de l'information	127 754,0	133 181,0	129 420,0	115 148,0	104 696,0	610 199,0	264 872,0	875 071,0
Urbanisme et mobilité	439 507,0	460 919,0	473 507,0	495 303,0	547 494,0	2 416 730,0	2 755 931,0	5 172 661,0
Total – Emprunts des services centraux	**1 689 126,0**	**1 765 081,0**	**1 745 155,0**	**1 782 039,0**	**1 953 887,0**	**8 935 288,0**	**9 195 758,0**	**18 131 046,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(30 000,0)**	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(255 000,0)**	**(300 000,0)**	**(555 000,0)**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 784 441,0**	**1 845 396,0**	**1 810 470,0**	**1 847 354,0**	**2 019 203,0**	**9 306 864,0**	**9 522 331,0**	**18 829 195,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	460 000,0	567 000,0	674 000,0	781 000,0	781 000,0	3 263 000,0	3 905 000,0	7 168 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**1 296 741,0**	**1 250 696,0**	**1 108 770,0**	**1 038 654,0**	**1 210 503,0**	**5 905 364,0**	**5 478 831,0**	**11 384 195,0**

Tableau 97 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 982,0	34 906,0	34 903,0	69 809,0
Total – Emprunts des arrondissements	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 316,0**	**626 576,0**	**626 573,0**	**1 253 149,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	7 510,0	7 756,0	-	-	-	15 266,0	-	15 266,0
Concertation des arrondissements	21 000,0	13 000,0	5 500,0	5 619,0	6 387,0	51 506,0	33 478,0	84 984,0
Culture	38 900,0	42 325,0	59 881,0	56 115,0	46 272,0	243 493,0	250 837,0	494 330,0
Diversité et inclusion sociale	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	8 686,0	38 388,0	45 084,0	83 472,0
Eau	76 746,0	75 485,0	79 248,0	102 000,0	102 000,0	435 479,0	415 000,0	850 479,0
Environnement	5 358,0	2 593,0	2 310,0	2 524,0	2 679,0	15 464,0	10 644,0	26 108,0
Espace pour la vie	23 635,0	26 836,0	24 031,0	30 352,0	56 399,0	161 253,0	256 124,0	417 377,0
Expérience citoyenne et communications	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Gestion et planification des immeubles	87 104,0	101 240,0	87 443,0	62 321,0	90 824,0	428 932,0	415 825,0	844 757,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	131 556,0	157 222,0	141 670,0	137 870,0	128 838,0	697 156,0	695 558,0	1 392 714,0
Habitation	40 464,0	40 716,0	40 875,0	41 337,0	43 863,0	207 255,0	221 173,0	428 428,0
Infrastructures du réseau routier	120 584,0	128 250,0	126 050,0	126 068,0	106 089,0	607 041,0	530 282,0	1 137 323,0
Matériel roulant et ateliers	31 700,0	35 000,0	45 000,0	60 000,0	69 000,0	240 700,0	489 000,0	729 700,0
Technologies de l'information	56 682,0	57 262,0	55 035,0	47 099,0	43 739,0	259 817,0	105 942,0	365 759,0
Urbanisme et mobilité	371 551,0	367 657,0	385 328,0	388 270,0	472 515,0	1 985 321,0	2 461 991,0	4 447 312,0
Total – Emprunts des services centraux	**1 049 874,0**	**1 107 650,0**	**1 119 820,0**	**1 127 436,0**	**1 237 291,0**	**5 642 071,0**	**6 230 938,0**	**11 873 009,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(30 000,0)**	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(255 000,0)**	**(300 000,0)**	**(555 000,0)**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 145 189,0**	**1 187 965,0**	**1 185 135,0**	**1 192 751,0**	**1 302 607,0**	**6 013 647,0**	**6 557 511,0**	**12 571 158,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	262 900,0	332 400,0	430 300,0	520 800,0	520 500,0	2 066 900,0	2 621 900,0	4 688 800,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**859 289,0**	**832 565,0**	**731 835,0**	**648 951,0**	**759 107,0**	**3 831 747,0**	**3 820 611,0**	**7 652 358,0**

Tableau 98 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Services centraux								
Culture	100,0	-	-	1 000,0	1 000,0	2 100,0	-	2 100,0
Eau	244 815,0	235 828,0	213 254,0	233 032,0	297 391,0	1 224 320,0	1 215 211,0	2 439 531,0
Environnement	52 080,0	18 070,0	13 142,0	15 741,0	7 930,0	106 963,0	25 163,0	132 126,0
Espace pour la vie	2 250,0	5 500,0	7 250,0	-	1 500,0	16 500,0	12 000,0	28 500,0
Gestion et planification des immeubles	52 892,0	48 205,0	42 256,0	49 517,0	59 508,0	252 378,0	299 151,0	551 529,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	36 144,0	43 682,0	50 038,0	49 782,0	79 876,0	259 522,0	443 808,0	703 330,0
Habitation	13 628,0	14 131,0	14 449,0	15 374,0	20 425,0	78 007,0	105 843,0	183 850,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
Matériel roulant et ateliers	22 980,0	40 054,0	40 521,0	32 863,0	27 200,0	163 618,0	133 000,0	296 618,0
Police	2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Sécurité incendie	2 075,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	17 775,0	4 000,0	21 775,0
Société du parc Jean-Drapeau	60 930,0	57 425,0	69 006,0	69 357,0	75 030,0	331 748,0	223 774,0	555 522,0
Technologies de l'information	71 072,0	75 919,0	74 385,0	68 049,0	60 957,0	350 382,0	158 930,0	509 312,0
Urbanisme et mobilité	67 956,0	93 262,0	88 179,0	107 033,0	74 979,0	431 409,0	293 940,0	725 349,0
Total – Emprunts des services centraux	**639 252,0**	**657 431,0**	**625 335,0**	**654 603,0**	**716 596,0**	**3 293 217,0**	**2 964 820,0**	**6 258 037,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	197 100,0	234 600,0	243 700,0	260 200,0	260 500,0	1 196 100,0	1 283 100,0	2 479 200,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**437 452,0**	**418 131,0**	**376 935,0**	**389 703,0**	**451 396,0**	**2 073 617,0**	**1 658 220,0**	**3 731 837,0**

Section Climat 2024

13. SECTION CLIMAT 2024

13.1. Plan Climat et Plan stratégique Montréal 2030

La Ville de Montréal a adopté son Plan climat 2020-2030 en décembre 2020 afin de concrétiser ses engagements climatiques, soit :

- atténuer les effets des changements climatiques en réduisant ses émissions de GES d'au moins 55 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030 et en atteignant la carboneutralité d'ici 2050;
- améliorer la capacité d'adaptation aux changements climatiques et renforcer la résilience de l'ensemble du territoire de Montréal.

Le Plan climat s'inscrit dans le cadre de Montréal 2030, un plan stratégique sur 10 ans pour une ville plus verte et plus inclusive qui a pour objectif de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole. Montréal, avec la collaboration essentielle de tous ses alliés, dont les différents ordres de gouvernement, devra transformer son économie pour pleinement intégrer les notions de durabilité et de circularité. La communauté montréalaise étant l'une des plus mobilisées au monde face à l'urgence climatique et environnementale, il importe de bien saisir et catalyser cette mobilisation par des mesures concrètes. À cet effet, le Plan climat contient 46 actions.

Grâce à son budget de fonctionnement et à son budget d'investissements, la Ville a une importante capacité d'influence, ce qui représente un levier majeur en soutien à la transition écologique et la lutte contre les changements climatiques.

Afin de respecter ses objectifs et ses engagements pris dans le cadre du Plan climat 2020-2030, la Ville de Montréal révise notamment ses règles de gouvernance pour prendre en compte l'impact climatique et environnemental de toutes ses décisions. Elle le fait, entre autres :

- en s'imposant un test climat (action 43 du Plan climat);
- en adoptant un budget climat (actions 44 et 45 du Plan climat);
- en se donnant comme objectif de consacrer minimalement entre 10 et 15 % du budget de son Programme décennal d'immobilisations à l'adaptation aux changements climatiques (action 46 du Plan climat).

Graphique 24 – Les trois outils de prise de décisions climatiques de la Ville de Montréal

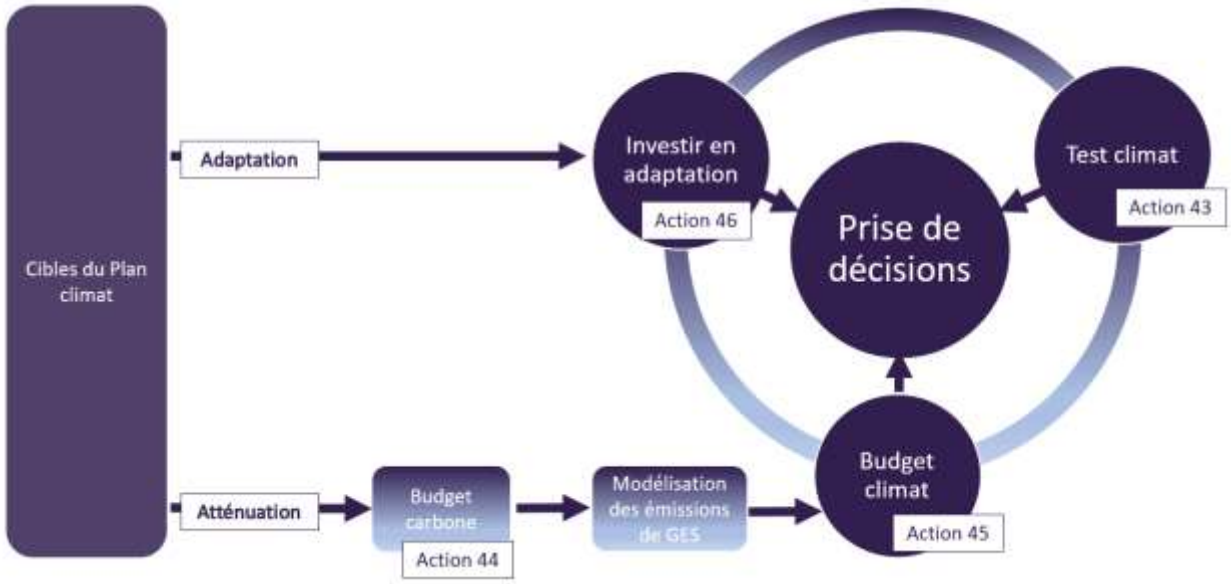

Comme illustré dans le graphique ci-dessus, ces outils s'appuient sur les cibles établies dans le Plan climat. En ce qui a trait aux cibles de réduction des émissions de GES, l'établissement du budget carbone permet de traduire ces cibles à long terme en plafonds annuels à respecter. Le respect de ces plafonds passe par la planification des trajectoires probables des émissions de GES de la collectivité montréalaise prévues grâce à une modélisation. Ces trajectoires seront d'ailleurs révisées régulièrement pour tenir compte des données disponibles et des efforts déployés.

Utilisés ensemble, ces trois outils permettent d'inscrire l'adaptation et la lutte aux changements climatiques comme éléments fondamentaux dans la prise de décisions, et ce, à toutes les étapes du processus décisionnel.

13.2. Test climat

Le test climat prend la forme d'un questionnaire composé d'un volet relatif à l'atténuation et d'un volet relatif à l'adaptation. Il aide les unités d'affaires à évaluer les impacts, positifs et négatifs, d'une décision, d'un projet ou d'un programme sur les émissions de GES et la résilience de la collectivité.

Mis en œuvre progressivement, il permet aux unités d'affaires de considérer les enjeux de la transition écologique dans leurs activités. Ultimement, ce test vise à :

- évaluer les impacts des politiques, des programmes et des projets par rapport aux engagements climatiques de la Ville;
- fixer des seuils de performance;
- prioriser les pratiques ayant un impact cohérent avec le Plan climat;
- démontrer que la Ville s'attaque aux plus grandes vulnérabilités climatiques de son territoire.

Autrement dit, le test climat est un mécanisme d'aide à la décision qui appuie chaque décision importante de la Ville en l'accompagnant d'une analyse des émissions de GES et de l'adaptation aux changements climatiques.

Actuellement, le résultat du test climat est intégré dans les fiches projets du Programme décennal d'immobilisations, dans la gestion des dossiers décisionnels ou lors des différentes étapes des demandes d'approbation de projets, qui sont parties intégrantes du cadre de gouvernance des projets et des programmes d'immobilisations d'envergure de la Ville de Montréal.

13.3. Budget climat 2024

Budget climat et objectifs

D'abord mis en œuvre par Oslo en 2017, le budget climat attire aujourd'hui l'attention de plusieurs villes à travers le monde. Notamment, 13 villes travaillent actuellement ensemble pour développer des moyens afin de reproduire et d'adapter le concept de budget climat à leurs contextes propres, dont New York, Londres, Los Angeles, Paris et Montréal.

Le budget climat permet d'opérationnaliser le Plan climat 2020-2030 en transformant ses stratégies et ses priorités en mesures à court terme, réalisables et financées qui seront mises en œuvre au cours des exercices financiers suivants afin de respecter les plafonds annuels d'émissions de GES.

Pour atteindre les cibles fixées dans le Plan climat 2020-2030, la Ville doit se doter d'un système de gouvernance efficace et transparent faisant le lien entre financement et impact environnemental. C'est pourquoi, comme mentionné dans le Budget 2023, la Ville met graduellement en place un budget climat au sein même du budget de la Ville. Ce système de gouvernance permet notamment :

- d'aider à la prise de décisions ainsi qu'à la priorisation des actions et des investissements afin de s'aligner sur l'atteinte des objectifs et des cibles climatiques établis par la Ville;
- de suivre les objectifs et les cibles à long terme et, au besoin, de prendre des mesures correctives et additionnelles à court terme afin de les atteindre;
- d'établir le financement supplémentaire requis pour la mise en œuvre des actions nécessaires à l'atteinte des cibles et des objectifs.

L'objectif du budget climat est d'intégrer les prévisions d'évolution des émissions de GES, les cibles et les actions climatiques à la planification budgétaire de la Ville. À terme, le budget climat permettra de présenter :

- un plan annuel de mise en œuvre des actions proposées;
- les impacts en matière d'émissions de GES et, si possible, les impacts non climatiques;
- les coûts (ou revenus);
- les responsabilités et les indicateurs clés de performance.

Ultimement, les actions climatiques seront ainsi proposées, adoptées, mises en œuvre, suivies et rapportées en fonction du cycle budgétaire. Le budget climat sera ainsi pleinement intégré dans le processus budgétaire de la Ville.

Deux volets distincts du budget climat sous-tendent sa mise en œuvre, soit la modélisation des actions de mitigation entreprises par la Ville ainsi que l'intégration des considérations climatiques dans la prise de décisions.

Modélisation des actions de mitigation[1]

En 2021, les émissions de la collectivité montréalaise s'élevaient à 10 325 kt éq. CO_2. Pour atteindre la cible de réduction de 55 % d'ici 2030 par rapport à 1990, les émissions de la collectivité montréalaise devront ainsi baisser de 3 532 kt éq. CO_2, soit une diminution de 34,2 % par rapport à 2021. Sachant que la réduction cumulative des émissions de la collectivité montréalaise n'a été que de 8,5 % dans les 6 années précédentes, qu'il reste seulement 7 ans avant 2030 et que les données de 2022 disponibles à ce jour montrent une hausse des émissions de GES, l'atteinte des objectifs dépend de la mise en œuvre des engagements du Plan climat.

Afin d'évaluer comment la Ville pourra atteindre ses objectifs climatiques, le budget climat présente une modélisation des émissions de GES de la collectivité montréalaise entre 2022 et 2050, qui sera ensuite comparée aux plafonds annuels établis dans le budget carbone. Un budget climat basé sur une modélisation aide la Ville à établir des priorités et à mettre en œuvre des actions efficaces.

Le budget carbone, soit la quantité maximale de GES qui peut être émise dans l'atmosphère sans dépasser le seuil de 1,5 °C par rapport à la période préindustrielle[2], traduit les objectifs climatiques à long terme en objectifs à court terme, représentés par des plafonds annuels. Le budget carbone, cumulé entre 2022 et 2050, a été fixé à environ 141 000 kt éq. CO_2 pour l'ensemble de la collectivité montréalaise. Si celle-ci émet davantage de GES que le plafond prévu en un an, le respect du budget carbone oblige une compensation équivalente à cet écart, en émettant moins que le plafond annuel lors des années subséquentes.

Graphique 25 – Budget climat de Montréal, de 2015 à 2050 (en kt éq. CO_2)

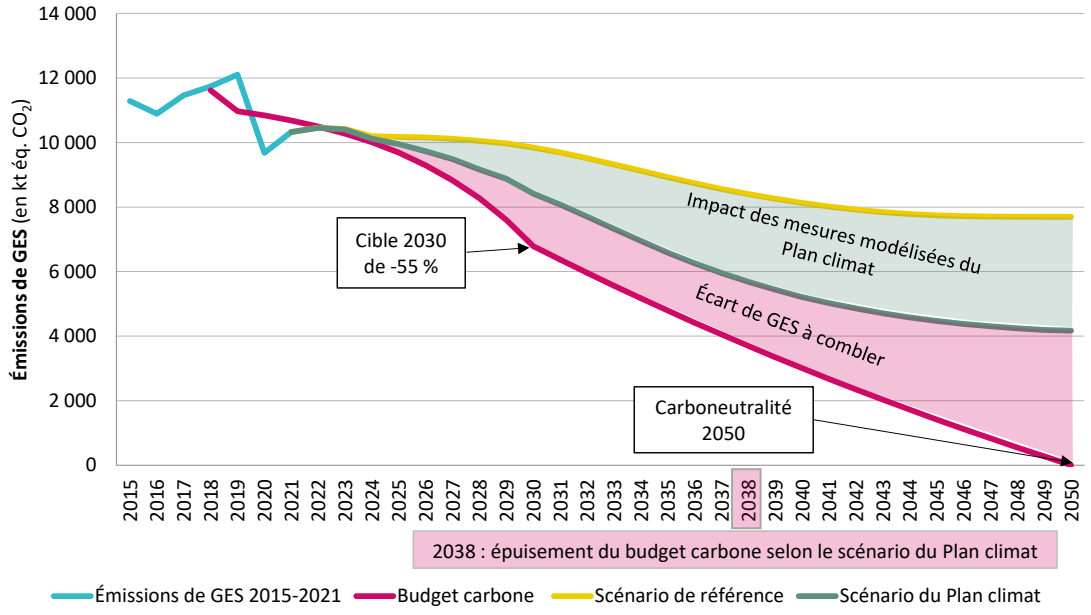

[1] L'ensemble des calculs et des valeurs présentés ont été réalisés par la firme spécialisée dans la modélisation climatique à l'aide du modèle CityInSight, qui vise à évaluer différents scénarios énergétiques, d'émissions, d'utilisation des sols et financiers.

[2] À titre d'exemple, un rapport du GIEC de 2018 estime que, pour respecter l'objectif de non-dépassement de 1,5 °C par rapport à la période préindustrielle, le budget carbone planétaire disponible se situerait entre 420 et 580 milliards de tonnes de CO_2 à partir de 2018. Si la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de GES est retardée ou si l'impact de ces mesures est plus faible que nécessaire, une quantité supplémentaire de CO_2 sera émise dans l'atmosphère. Cela signifie que des mesures encore plus strictes devront être prises plus tard pour compenser et ainsi respecter le budget carbone.

Dans un premier temps, le scénario de référence des émissions de GES (ligne jaune du graphique cidessus) évalue la trajectoire la plus probable, sans action ou effort politique supplémentaire par rapport à ce qui est déjà annoncé ou prévu par les différents ordres de gouvernement, du niveau d'émissions de GES de la collectivité montréalaise, et ce, pour l'ensemble des secteurs inclus dans l'inventaire des émissions de GES de Montréal. Le scénario de référence prévoit une baisse des émissions de 25 % entre 2021 et 2050 (-49 % par rapport à 1990), en grande partie grâce à l'électrification des transports et à la mise en place des projets de transport en commun structurants. En effet, les actions déjà prévues en matière de transports permettraient de réduire les émissions de ce secteur de 65 % entre 2021 et 2050[1].

Dans un second temps, puisque l'écart demeure élevé entre les cibles climatiques de la Ville de Montréal et les prévisions du scénario de référence, l'impact des principales mesures du Plan climat qui peuvent faire l'objet d'une modélisation a été évalué. Les 17 mesures du Plan climat 2020-2030 qui ont fait l'objet d'une modélisation dans le budget climat 2024 pourraient permettre de réduire les émissions de GES de 15 % en 2030 par rapport au niveau d'émissions qui aurait prévalu en 2030 sans la mise en œuvre du Plan climat. Toutefois, le scénario du Plan climat utiliserait 61 % du budget carbone de 2022 d'ici 2030. Il ne resterait donc que 54 Mt disponibles entre 2030 et 2050.

Afin de respecter le budget carbone, la Ville de Montréal devra combler l'écart entre l'impact modélisé des 17 mesures ciblées (ligne verte du graphique ci-dessus) et les plafonds annuels du budget carbone (ligne rouge du graphique ci-dessus), qui s'élève à plus de 56 Mt éq. CO_2 entre 2022 et 2050.

Tableau 99 – Évolution du solde du budget carbone en fonction du scénario du Plan climat

(en Mt éq. CO_2)	2022-2030	2022-2038	2022-2050
Budget carbone (2022-2050)	141	141	141
Scénario du Plan climat	87	141	197
Solde du budget carbone	**54**	**0**	**(56)**
Pourcentage du budget carbone utilisé	61 %	100 %	140 %

Alors que le Plan climat compte 46 mesures, cette première version du budget climat ne présente que les mesures qui ont fait l'objet d'une modélisation de la réduction potentielle des émissions de GES. Les estimations portant sur la réduction des émissions de GES grâce aux mesures évaluées et sur l'évolution de la trajectoire du scénario de référence présentent un niveau d'incertitude élevé. Ces projections seront révisées annuellement.

[1] L'impact estimé des mesures inclut les réductions associées aux émissions qui se produisent à l'intérieur des limites géographiques de l'agglomération de Montréal. Les émissions indirectes causées par la municipalité, sa population et ses entreprises du fait de leur consommation ne sont pas incluses.

L'écart à combler par rapport à la cible est donc de 11 % en 2030 (voir le graphique 3) et de 28 % en 2050. Il est important de préciser que davantage de mesures seront modélisées dans le cadre du budget climat au cours des prochaines années. Ceci permettra d'avoir un portrait plus juste de l'écart qui demeure à combler et, le cas échéant, d'ajuster les mesures existantes et d'en planifier de nouvelles.

Graphique 26 – Atteinte de la cible 2030 par rapport à 1990

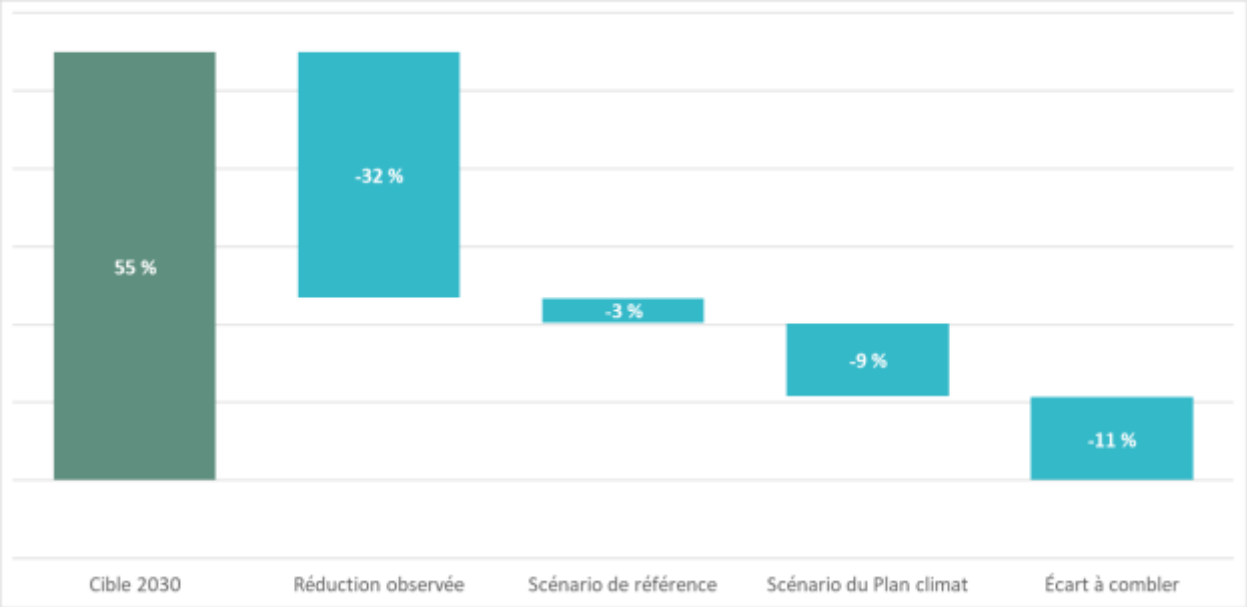

Intégration des considérations climatiques ou gouvernance climatique
Un des objectifs du budget climat est d'intégrer les considérations climatiques pertinentes à chacun des projets et des programmes financés dans l'ensemble du processus décisionnel de la Ville de Montréal. Afin d'y arriver, cette première version du budget climat a testé de nouveaux outils au courant de l'année 2023; l'objectif est d'établir un processus décisionnel revisité ayant un impact direct sur les décisions de la Ville, et ce, en faveur du climat.

L'approche du budget climat amène la Ville de Montréal à traiter la manière dont ses décisions influencent sa capacité à atteindre ses objectifs climatiques.

Mise en œuvre du budget climat à la Ville de Montréal

Pour le budget 2024 et le PDI 2024-2033, l'objectif consiste à présenter une première version du budget climat de la Ville de Montréal qui intègre certains éléments préliminaires d'un budget climat, mais qui pave la voie vers une gouvernance climatique entièrement intégrée au processus budgétaire. Ainsi, aucune estimation des coûts et des sources de financement ne paraît dans cette première version, et l'impact en matière d'émissions de GES de seulement 17 mesures du Plan climat a été estimé.

Le choix de ces 17 actions s'est fait selon plusieurs critères tels que le potentiel de réduction des émissions de GES, le niveau d'avancement de l'action, le niveau de détail disponible quant à la mise en œuvre et le niveau de confiance des estimations de la Ville. Progressivement, l'intention est d'incorporer l'ensemble

des actions climatiques posées par la Ville de Montréal ayant un impact sur les émissions de GES, en plus de proposer de nouvelles mesures climatiques. Puisque le Plan climat a été publié en décembre 2020, les plans de mise en œuvre ainsi que la constitution des équipes chargées de réaliser certaines de ces actions sont en cours de réalisation. Au fur et à mesure que les actions prendront forme, la précision des modélisations augmentera et davantage d'actions seront modélisées dans le budget climat.

Inventaire des émissions de GES

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) publie chaque année un inventaire actualisé des émissions de GES de l'agglomération de Montréal, ce qui constitue le point de départ du budget climat de Montréal, sur lequel la modélisation est calibrée. Le territoire couvert est celui de l'ensemble de la collectivité montréalaise, c'est-à-dire de l'agglomération de Montréal. Les émissions de GES présentées sont donc attribuables aux 19 arrondissements de la Ville de Montréal ainsi qu'aux 15 villes reconstituées présentes sur l'île.

Depuis 2013, la Ville de Montréal prépare un inventaire des émissions de GES selon des standards internationaux reconnus en utilisant la méthodologie du Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire (GPC). Afin que l'inventaire de la collectivité montréalaise soit réalisé, un niveau de complétude et de précision convenable des données est requis. Les plus récentes données disponibles au moment d'entreprendre l'exercice satisfaisant ces critères sont celles de 2021 et sont comparées à l'année de référence (1990) qui sert de base à l'objectif de réduction.

Actions climatiques

Afin d'atteindre l'objectif de maintenir le réchauffement planétaire sous 1,5 °C et arriver à la carboneutralité, Montréal devra, pour l'ensemble de la collectivité ainsi que pour ses activités municipales, réduire massivement les émissions des transports et des bâtiments. Même si les émissions des activités municipales ne comptent que pour moins de 2 % des émissions de la collectivité, la Ville se doit d'être exemplaire et de mettre en place des actions ambitieuses.

Périmètre du budget climat

Il est important de noter que, bien que les volumes budgétaires et financiers de la Ville de Montréal ne couvrent que les activités municipales, le Plan climat de Montréal propose des mesures qui permettent de réduire les émissions de GES de l'ensemble de la collectivité montréalaise. Ainsi, le périmètre à considérer pour l'ensemble du budget climat est le même périmètre que celui que considère l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise, ce qui recense les émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée (communément dites de « portée 1 » et de « portée 2 ») et les autres émissions indirectes (de « portée 3 ») ayant lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Description des mesures modélisées

Une brève description des mesures ayant fait l'objet d'une modélisation est présentée ci-dessous. Cette section précise l'état des lieux des secteurs responsables de la majorité des émissions de GES sur le territoire de l'agglomération de Montréal et fait également le lien avec le PDI 2024-2033.

Transport routier

En mai 2023, la Ville de Montréal a indiqué son intention d'atteindre la carboneutralité des transports d'ici 2040, en annonçant du même coup une feuille de route en ce sens.

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur du transport routier représentent 2 850 kt éq. CO_2 en 2021, soit 28 % des émissions totales de GES de la collectivité montréalaise. La pandémie fausse toutefois l'interprétation des données puisqu'elle a donné lieu à une baisse importante des émissions entre 2019 et 2020 dans ce sous-secteur, pour remonter entre 2020 et 2021. Les résultats préliminaires de Google Environmental Insight Explorer montrent une seconde augmentation entre 2021 et 2022. Les émissions attribuées au transport routier pourraient ainsi se rapprocher du niveau de 2016, et ce, malgré l'amélioration significative de l'efficacité des moteurs thermiques et l'apparition progressive des carburants renouvelables sur le marché. En effet, l'accroissement du parc automobile et particulièrement du nombre de camions légers en est la cause principale.

De nouvelles mesures sont nécessaires afin d'inverser la tendance. Huit mesures du Plan climat en lien avec ce sous-secteur ont été modélisées.

Tableau 100 – Mesures du Plan climat ayant fait l'objet d'une modélisation, sous-secteur des transports

Numéro d'action du Plan climat	Mesures
11	Dans tous les quartiers, développer le transport collectif et actif, et favoriser l'autopartage, le taxi et le covoiturage
18	Encourager le verdissement et stimuler la densification de la Ville par la conversion de stationnements à ciel ouvert
13	Privilégier et augmenter la proportion de véhicules électriques au centre-ville de Montréal
14	Électrifier 100 % des autobus de la STM
16	Élaborer une stratégie de réduction de l'empreinte carbone du transport routier de marchandises pour que 25 % des livraisons s'effectuent sans émission de GES
17	Bonifier les outils de planification et de réglementation en urbanisme afin de favoriser l'aménagement de quartiers à échelle humaine et adaptés aux changements climatiques
35	Optimiser l'usage du parc de véhicules et d'équipements municipaux
36	Décarboniser les déplacements professionnels des membres du personnel de la Ville et encourager l'utilisation de modes de transport durables pour les trajets effectués entre le domicile et le travail

Les éléments suivants du PDI 2024-2033 contribuent aux mesures modélisées :

REM de l'Ouest
107,5 M$ au PDI 2024-2033

Prolongement de la ligne bleue du métro
154,8 M$ au PDI 2024-2033

SRB Pie-IX
93,5 M$ au PDI jusqu'en 2028

Réseau express vélo et développement du réseau cyclable
300 M$ au PDI 2024-2033

Écoquartiers
451,3 M$ au PDI 2024-2033

Véhicules municipaux électriques et hybrides
152,9 M$ au PDI 2024-2033

Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
65 M$ au PDI 2024-2033

Bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels

Les émissions de GES attribuées aux secteurs des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels représentent 2 405 kt éq. CO_2 en 2021, soit près du quart des émissions totales de GES de la collectivité montréalaise. En plus des cibles fixées dans le Plan climat 2020-2030, la Ville de Montréal s'est aussi engagée, en 2022, à atteindre zéro émission de GES des bâtiments sur son territoire d'ici 2040.

Les émissions de GES attribuées aux secteurs des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels ont fortement diminué entre 1990 et 2021, et ce, malgré l'augmentation de la superficie totale des bâtiments. Entre 2015 et 2021, la consommation d'énergie associée aux bâtiments n'a toutefois diminué que de 6 %, et ce, malgré les impacts importants de la pandémie. De nouvelles mesures sont donc nécessaires. Six mesures du Plan climat qui touchent ce secteur ont donc été modélisées afin qu'on en comprenne l'impact.

Tableau 101 – Mesures du Plan climat ayant fait l'objet d'une modélisation, secteur des bâtiments

Numéro d'action du Plan climat	Mesures
25	Améliorer l'efficacité énergétique et la résilience de tous les types de bâtiments
26	Élaborer un programme de financement destiné aux propriétaires de bâtiments afin de soutenir les travaux de rénovation sains et écologiques
24	Éliminer l'utilisation du mazout dans les bâtiments
27	Mettre en place un système obligatoire de cotation, divulgation, évaluation et de performance des grands bâtiments commerciaux et institutionnels
30	Transformer 100 % du parc immobilier municipal en parc zéro carbone opérationnel
31	Optimiser la performance énergétique des bâtiments municipaux

L'élément suivant du PDI 2024-2033 contribue aux mesures modélisées :

Transition écologique du parc immobilier
156,8 M$ au PDI 2024-2033

Autres mesures modélisées
Trois autres mesures du Plan climat qui touchent le secteur des matières résiduelles et le verdissement ont aussi été modélisées.

Tableau 102 – Mesures du Plan climat ayant fait l'objet d'une modélisation, autres secteurs

Numéro d'action du Plan climat	Mesures
20	Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres en priorité dans des zones vulnérables aux vagues de chaleur
37	Remplacer les incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte
40	Réaliser les actions du Plan de gestion des matières résiduelles

Les éléments suivants du PDI 2024-2033 contribuent aux mesures modélisées :

Plan de la forêt urbaine
281,7 M$ au PDI 2024-2033

Station Jean-R.-Marcotte — Remplacement des incinérateurs
694 M$ au PDI 2024-2033

Outils de collecte des matières résiduelles
12,4 M$ au PDI 2024-2033

Prochaines étapes

Comme mentionné précédemment, le budget climat couvre les émissions de la collectivité montréalaise. À terme, le périmètre pourrait être étendu, par exemple pour inclure les émissions liées à la consommation de biens et de services ainsi que l'adaptation aux changements climatiques (émissions indirectes portée 3).

De plus, pour cette première version du Budget climat, les coûts ne sont pas présentés puisque leur évaluation n'est pas assez avancée et que les incertitudes quant au choix des hypothèses de modélisation demeurent trop grandes. Toutefois, le processus d'évaluation des coûts et des besoins de financement sera révisé à compter de 2024. En effet, il reviendra aux différentes unités administratives d'identifier, de quantifier et d'évaluer les coûts des actions. Ainsi, dans le cadre du processus budgétaire, les différentes unités devront soumettre des projections budgétaires en lien avec les mesures de réduction qui seront évaluées.

Toutefois, il est à noter que l'évaluation des coûts qui sera présentée dans les prochaines versions du budget climat de Montréal ne permettra pas d'identifier l'ensemble des besoins financiers associés à la transition écologique. En effet, les mesures de réduction des émissions de GES peuvent avoir des conséquences économiques non couvertes par le budget de la Ville. Ainsi, la réalisation d'une évaluation financière complète associée à la transition écologique est difficile et nécessite des données supplémentaires.

Minimiser les incertitudes relatives aux projections

Le premier budget climat de Montréal est le fruit d'un désir de transparence et demeure un travail évolutif. Plusieurs défis sont inhérents à ce type d'exercice, tels que les incertitudes liées aux inventaires des émissions de GES, aux projections des émissions de GES et aux évaluations des impacts des mesures prévues ou mises en œuvre. De plus, les actions qui ont été modélisées ne sont pas nécessairement réalisées ou leur mise en œuvre est différente de ce qui a été prévu.

L'ensemble des résultats présentés a été obtenu à partir des données disponibles et de l'état actuel des connaissances en matière d'évaluation et de projection des émissions de GES. Lorsque des données robustes ou précises n'étaient pas disponibles, les meilleures données disponibles et les hypothèses les plus crédibles et pertinentes ont été utilisées pour modéliser les projections climatiques[1].

Grâce aux procédures d'assurance qualité et d'amélioration des processus liées à la modélisation climatique, l'obtention de nouvelles données ou le développement de nouvelles méthodes d'évaluation conduiront dans le futur à une révision des valeurs présentées dans ce budget.

[1] Modélisation en annexe

13.4. Investissements liés à l'adaptation

L'action 46 du Plan climat illustre les investissements en matière d'adaptation aux changements climatiques, en ciblant principalement les infrastructures naturelles et hybrides. À travers cette action, la Ville de Montréal planifie à long terme les investissements grâce à une réflexion sur l'adaptation aux changements climatiques en visant la résilience de ses infrastructures. Elle souhaite l'amélioration de la qualité des milieux de vie des citoyennes et citoyens, tout en faisant ressortir des indicateurs utiles pour les demandes de subventions à d'autres ordres de gouvernement. La Ville de Montréal vise à consacrer un minimum de 10 à 15 % de son Programme décennal d'immobilisations à ce type d'investissements.

Puisque l'adaptation aux changements climatiques est transversale, la Ville de Montréal intègre l'action 46 dès maintenant dans son processus budgétaire afin d'en ressentir les bienfaits et également d'éviter les coûts en dommages futurs.

Afin de mesurer les investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques, la Ville de Montréal utilise trois catégories :

- **infrastructures naturelles et hybrides** : une infrastructure naturelle est une solution basée sur la nature, comme les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres et les saillies végétalisées, tandis qu'une infrastructure hybride combine des éléments fondés sur la nature à une infrastructure grise afin d'adapter les infrastructures naturelles au contexte urbain.
- **infrastructures grises admissibles** : les infrastructures grises admissibles représentent celles qui contribuent à diminuer la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs impacts (ex. : ouvrages de rétention, digues permanentes, piscines et jeux d'eau, toits blancs, etc.).
- **autres investissements non liés à l'adaptation aux changements climatiques** : cette catégorie comprend les investissements qui ne diminuent pas la vulnérabilité aux aléas climatiques et les investissements qui ne sont pas comptabilisés dans les deux premières catégories, comme les investissements en lien avec la réduction des émissions de GES (bornes de recharge, transport actif, etc.).

Résultats

Comme présenté au tableau ci-dessous pour l'année 2024, 240,6 M$ (9,6 % des investissements en adaptation aux changements climatiques) seront consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides, 277,0 M$ (11,1 %) iront aux infrastructures grises admissibles, et 1 977,0 M$ (79,3 %) seront réservés aux autres investissements non liés à l'adaptation aux changements climatiques. Bien que l'ensemble des investissements pouvant contribuer à l'adaptation aux changements climatiques sont évalués, la cible du plan climat ne vise que les infrastructures naturelles et hybrides.

Tableau 103 – Investissements en adaptation selon les unités d'affaires de la Ville de Montréal, 2024
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	Infrastructures naturelles et hybrides	Infrastructures grises admissibles	Autres investissements	Investissements bruts 2024
Culture	344,6	344,6	54 677,7	55 367,0
Diversité et inclusion sociale	725,0	-	6 359,0	7 084,0
Environnement	1 119,7	1 809,6	57 267,7	60 197,0
Espace pour la vie	5 552,4	6 496,5	13 836,2	25 885,0
Habitation	1 710,0	855	51 527,0	54 092,0
DGA Qualité de vie	9 451,7	9 505,7	183 667,6	202 625,0
Sécurité incendie	-	-	2 075,0	2 075,0
Police	-	-	2 330,0	2 330,0
DGA Sécurité urbaine et conformité	-	-	4 405,0	4 405,0
Concertation des arrondissements	540	50	20 410,0	21 000,0
Expérience citoyenne et communications	16 800,0	3 600,0	9 600,0	30 000,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	84 672,0	26 589,0	82 014,1	193 275,0
Matériel roulant et ateliers	-	-	54 680,0	54 680,0
Société du Parc Jean-Drapeau	44 262,1	11 545,2	22 896,7	78 704,0
Technologies de l'information	-	-	127 754,0	127 754,0
DGA Service aux citoyens	146 274,1	41 784,2	317 354,8	505 413,0
Commission des services électriques	-	125 370,0	-	125 370,0
Eau	6 584,0	49 335,2	645 583,8	701 503,0
Gestion et planification des immeubles	611,3	10 858,0	160 355,7	171 825,0
Infrastructures du réseau routier	449,5	2 527,0	158 857,5	161 834,0
Urbanisme et mobilité	57 831,1	19 793,0	398 041,9	475 666,0
DGA Urbanisme, mobilité et infrastructures	65 475,9	207 883,2	1 362 838,9	1 636 198,0
Arrondissements	36 191,7	21 405,2	118 363,1	175 960,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	(16 800,0)	(3 600,0)	(9 600,0)	(30 000,0)
Total	240 593,4	276 978,3	1 977 029,4	2 494 601,0
Répartition du pourcentatage des investissement	9,6%	11,1%		

Prochaines étapes

Lors des prochaines étapes, les résultats de l'action 46 sur le plan budgétaire seront comparés, grâce à la reddition de compte, aux investissements réels. La quantification annuelle des investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques fournira les données nécessaires pour rendre compte de ce qui est déjà fait et mieux planifier ce qu'il reste à réaliser pour augmenter la résilience de la Ville face aux principaux aléas climatiques.

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements

Services administratifs

Tableau 104 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	14 731,8	17 089,0	19 711,9	19 509,5	23 074,2	21 371,7	21 092,6
Finances	46 602,0	47 439,8	50 609,1	52 906,0	63 557,8	54 167,9	54 889,4
Planification stratégique et performance organisationnelle	7 405,3	13 193,0	13 280,4	15 814,7	22 979,9	9 639,8	9 696,1
Ressources humaines	54 760,9	56 106,0	56 002,1	59 650,7	63 663,3	66 389,0	66 415,2
Autres services administratifs	9 913,0	10 487,5	11 001,4	10 942,2	13 879,8	15 745,4	17 199,3
Total – Services administratifs	**133 413,0**	**144 315,3**	**150 604,9**	**158 823,1**	**187 155,0**	**167 313,8**	**169 292,6**

Tableau 105 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 500,2	4 508,2	4 274,3	4 505,0	5 793,3	6 945,8	7 230,4
Bureau du vérificateur général	4 976,1	5 558,6	5 941,7	5 579,8	7 091,2	7 091,2	7 375,8
Commission de la fonction publique de Montréal	351,7	336,7	698,2	766,8	918,2	918,2	1 758,4
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	85,0	84,0	87,2	90,6	77,1	790,2	834,7
Total – Autres services administratifs	**9 913,0**	**10 487,5**	**11 001,4**	**10 942,2**	**13 879,8**	**15 745,4**	**17 199,3**

Tableau 106 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	8 948,2	10 440,5	11 633,9	11 759,5	12 937,4	12 937,4	12 986,0
Cotisations de l'employeur	2 230,7	2 632,9	2 826,0	3 035,1	3 229,8	3 592,2	3 179,8
Transport et communications	280,9	164,9	306,1	392,1	508,1	494,5	466,3
Services professionnels	511,0	969,8	734,6	614,5	1 534,2	548,2	568,2
Services techniques et autres	1 757,1	1 777,9	2 136,8	1 995,0	2 626,7	2 583,3	2 658,3
Location, entretien et réparation	89,1	62,3	49,3	79,1	89,6	89,5	89,5
Biens non durables	109,2	74,8	53,8	423,4	246,1	314,0	291,5
Biens durables	33,4	18,9	18,8	33,6	28,5	7,3	7,3
Contributions à des organismes	774,5	944,6	2 068,5	1 159,4	1 856,0	787,5	807,5
Autres	(2,3)	2,4	(115,9)	17,8	17,8	17,8	38,2
Total	**14 731,8**	**17 089,0**	**19 711,9**	**19 509,5**	**23 074,2**	**21 371,7**	**21 092,6**

Tableau 107 – Finances – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	28 939,8	30 192,6	30 595,0	31 895,4	33 199,5	32 623,1	33 422,7
Cotisations de l'employeur	7 557,8	7 828,1	7 729,8	8 457,9	8 366,6	9 206,5	8 405,5
Transport et communications	1 680,9	1 190,9	1 102,2	1 727,6	1 387,4	1 460,4	1 473,9
Services professionnels	1 421,0	1 491,6	1 564,3	1 550,3	2 162,0	1 841,4	2 418,0
Services techniques et autres	3 436,2	3 171,9	4 277,3	5 557,8	14 479,6	5 039,8	5 114,3
Location, entretien et réparation	121,7	53,2	51,8	61,9	56,6	90,1	81,8
Biens non durables	133,5	68,2	79,0	66,8	77,0	141,1	118,6
Biens durables	50,0	178,2	51,5	57,1	53,7	90,1	60,1
Autres	3 261,1	3 265,1	5 158,2	3 531,2	3 775,4	3 675,4	3 794,5
Total	**46 602,0**	**47 439,8**	**50 609,1**	**52 906,0**	**63 557,8**	**54 167,9**	**54 889,4**

Tableau 108 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	4 299,9	5 217,0	4 365,8	4 680,1	5 271,9	4 303,9	5 805,9
Cotisations de l'employeur	1 039,6	1 210,5	997,7	1 135,5	1 435,4	1 139,3	1 370,9
Transport et communications	117,2	33,5	54,8	62,3	128,8	103,6	31,0
Services professionnels	1 617,1	1 290,3	1 390,9	1 388,0	3 903,5	1 274,4	1 344,1
Services techniques et autres	165,0	100,0	115,7	114,4	181,6	2 698,5	1 039,4
Location, entretien et réparation	6,3	0,5	0,1	3,8	2,2	1,5	-
Biens non durables	24,3	33,8	16,9	19,5	91,2	48,6	34,8
Biens durables	10,5	2,5	3,9	0,9	-	-	-
Contributions à des organismes	125,4	5 371,7	6 334,6	8 410,2	11 965,3	70,0	70,0
Autres	-	(66,8)	-	-	-	-	-
Total	**7 405,3**	**13 193,0**	**13 280,4**	**15 814,7**	**22 979,9**	**9 639,8**	**9 696,1**

Tableau 109 – Ressources humaines – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	38 572,5	40 974,1	41 244,3	43 404,5	45 458,1	46 581,7	46 351,8
Cotisations de l'employeur	9 776,8	10 663,5	10 555,6	11 437,7	11 511,6	12 996,1	11 820,5
Transport et communications	1 006,9	985,1	938,1	899,3	1 159,8	1 158,8	1 103,3
Services professionnels	4 102,5	2 699,8	2 725,4	2 900,5	3 608,3	4 047,0	4 534,0
Services techniques et autres	943,2	923,4	798,1	828,9	1 629,8	1 269,0	2 250,1
Location, entretien et réparation	64,6	25,3	17,8	25,2	115,3	85,9	139,7
Biens non durables	116,8	85,3	61,0	106,5	98,8	196,0	159,0
Biens durables	177,6	16,8	22,1	48,0	71,6	54,5	56,8
Autres	-	(267,3)	(360,3)	0,1	10,0	-	-
Total	**54 760,9**	**56 106,0**	**56 002,1**	**59 650,7**	**63 663,3**	**66 389,0**	**66 415,2**

Tableau 110 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	3 187,7	3 319,6	3 014,8	3 252,0	3 423,0	3 838,2	3 943,5
Cotisations de l'employeur	767,8	801,3	711,3	794,4	831,9	1 069,2	971,5
Transport et communications	76,0	29,2	41,9	74,1	133,5	108,0	109,0
Services professionnels	54,2	210,6	231,7	141,0	885,1	1 611,6	1 871,6
Services techniques et autres	261,9	100,7	92,2	109,9	217,0	207,0	212,0
Location, entretien et réparation	34,7	14,5	17,0	22,3	67,3	34,3	50,3
Biens non durables	74,5	21,8	43,8	33,1	165,5	47,5	42,5
Biens durables	43,4	10,5	121,6	78,2	70,0	30,0	30,0
Total	**4 500,2**	**4 508,2**	**4 274,3**	**4 505,0**	**5 793,3**	**6 945,8**	**7 230,4**

Tableau 111 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	3 425,1	3 990,3	4 177,1	3 965,8	4 757,5	4 757,5	5 011,2
Cotisations de l'employeur	816,3	945,1	942,1	964,0	1 211,9	1 211,9	1 118,2
Transport et communications	26,7	17,3	17,6	20,5	31,0	31,0	31,0
Services professionnels	506,6	429,4	621,4	422,9	759,2	854,8	979,4
Services techniques et autres	54,7	100,8	65,3	67,7	120,3	111,0	111,0
Location, entretien et réparation	17,6	10,0	12,3	26,7	22,0	18,0	18,0
Biens non durables	129,1	65,7	105,9	112,2	189,3	107,0	107,0
Total	**4 976,1**	**5 558,6**	**5 941,7**	**5 579,8**	**7 091,2**	**7 091,2**	**7 375,8**

Tableau 112 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	226,0	222,3	453,1	506,6	559,5	559,5	1 169,1
Cotisations de l'employeur	52,1	51,7	107,0	130,4	150,6	150,6	289,7
Transport et communications	6,5	0,9	56,8	19,6	51,0	51,0	53,1
Services professionnels	50,2	28,5	52,2	74,2	92,1	92,1	147,0
Services techniques et autres	12,5	26,6	24,7	26,8	37,0	37,0	70,0
Location, entretien et réparation	2,7	3,3	1,1	1,6	4,5	4,5	11,5
Biens non durables	0,5	2,2	(0,2)	0,6	11,0	12,5	8,0
Biens durables	1,2	1,2	3,5	7,0	12,5	11,0	10,0
Total	**351,7**	**336,7**	**698,2**	**766,8**	**918,2**	**918,2**	**1 758,4**

Tableau 113 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	63,7	67,7	71,4	72,7	44,1	201,3	203,6
Cotisations de l'employeur	17,7	15,4	15,8	17,1	15,2	57,1	51,6
Transport et communications	-	-	-	-	-	12,7	12,7
Services professionnels	-	-	-	-	12,9	152,9	150,7
Services techniques et autres	3,6	0,9	-	0,8	4,9	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	-	4,0	4,0
Biens non durables	-	-	-	-	-	325,7	375,6
Biens durables	-	-	-	-	-	21,6	21,6
Total	**85,0**	**84,0**	**87,2**	**90,6**	**77,1**	**790,2**	**834,7**

Économie et rayonnement de la métropole

Tableau 114 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Économie et rayonnement de la métropole							
Approvisionnement	32 684,4	28 311,0	27 860,7	31 694,0	34 581,0	35 065,3	35 102,0
Développement économique	92 830,1	93 640,9	122 237,5	85 535,6	163 770,3	88 042,0	85 649,8
Évaluation foncière	15 463,2	16 150,3	15 918,1	16 740,7	17 461,3	18 425,7	18 338,3
Stratégie immobilière	56 087,1	62 481,1	60 664,7	61 925,3	60 567,1	63 138,4	61 554,2
Total – Économie et rayonnement de la métropole	**197 064,8**	**200 583,3**	**226 681,0**	**195 895,6**	**276 379,7**	**204 671,4**	**200 644,3**

Tableau 115 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	19 717,6	20 571,2	20 918,1	21 991,5	24 035,6	23 673,0	24 388,9
Cotisations de l'employeur	5 265,2	5 527,3	5 401,4	6 171,0	6 108,2	6 855,2	6 345,0
Transport et communications	204,2	190,2	200,7	221,3	332,9	251,0	251,0
Services professionnels	255,6	197,5	319,0	377,7	314,7	252,1	245,2
Services techniques et autres	3 750,9	2 189,6	1 385,1	2 347,8	3 178,2	3 305,6	3 143,5
Location, entretien et réparation	67,0	12,4	6,6	16,5	60,0	56,7	56,7
Biens non durables	269,4	275,8	113,0	225,9	241,8	368,4	368,4
Biens durables	32,2	24,0	23,8	55,2	23,1	14,2	14,2
Autres	3 122,3	(677,0)	(507,0)	287,1	286,5	289,1	289,1
Total	**32 684,4**	**28 311,0**	**27 860,7**	**31 694,0**	**34 581,0**	**35 065,3**	**35 102,0**

Tableau 116 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	6 523,9	7 372,4	8 489,9	8 206,3	9 241,3	7 990,6	7 840,0
Cotisations de l'employeur	1 671,0	1 807,6	2 006,9	2 078,8	2 021,6	2 185,4	1 885,9
Transport et communications	540,4	357,0	718,6	879,7	1 881,5	935,5	1 018,6
Services professionnels	2 683,4	4 248,0	5 287,7	4 019,6	10 062,9	3 588,5	3 918,5
Services techniques et autres	461,0	742,4	804,3	633,9	1 267,1	670,2	638,2
Location, entretien et réparation	25,8	3,4	0,1	28,4	44,2	64,6	15,1
Biens non durables	21,0	82,5	34,6	329,5	87,4	37,7	26,0
Biens durables	40,4	113,4	(17,5)	158,5	235,0	91,4	21,4
Contributions à des organismes	80 859,9	78 899,1	104 912,9	69 200,9	138 924,3	72 473,1	70 281,1
Autres	3,3	15,1	-	-	5,0	5,0	5,0
Total	**92 830,1**	**93 640,9**	**122 237,5**	**85 535,6**	**163 770,3**	**88 042,0**	**85 649,8**

Tableau 117 – Évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	11 760,9	12 308,3	12 104,7	12 691,0	13 407,2	13 745,7	13 963,5
Cotisations de l'employeur	3 119,8	3 268,3	3 143,7	3 468,7	3 376,7	3 928,7	3 567,9
Transport et communications	191,9	172,1	218,5	157,0	221,9	246,9	269,0
Services professionnels	10,0	7,1	9,8	6,6	25,7	19,2	16,9
Services techniques et autres	249,1	251,6	359,8	327,2	345,5	350,1	420,0
Location, entretien et réparation	24,5	21,9	32,0	20,3	29,8	31,3	27,0
Biens non durables	57,2	42,8	33,9	38,4	41,6	80,0	44,0
Biens durables	49,8	78,2	15,7	30,9	12,9	23,8	30,0
Autres	-	-	-	0,6	-	-	-
Total	**15 463,2**	**16 150,3**	**15 918,1**	**16 740,7**	**17 461,3**	**18 425,7**	**18 338,3**

Tableau 118 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	6 136,2	9 252,4	7 629,6	6 424,3	6 416,9	7 187,2	7 459,8
Cotisations de l'employeur	1 779,1	2 565,4	1 969,6	1 700,4	1 544,2	1 973,9	1 817,6
Transport et communications	78,2	112,7	10,2	37,0	69,9	104,7	107,2
Services professionnels	22,0	15,3	97,8	105,9	150,0	316,9	701,9
Services techniques et autres	182,5	168,4	180,6	73,6	214,9	134,8	149,8
Location, entretien et réparation	47 089,8	49 947,7	49 681,6	47 247,0	52 006,3	53 318,5	51 230,5
Biens non durables	745,7	354,3	784,5	0,5	49,1	64,0	49,0
Biens durables	53,6	64,9	17,6	4,7	38,4	38,4	38,4
Contributions à des organismes	-	-	-	6 331,9	77,4	-	-
Autres	-	-	293,2	-	-	-	-
Total	**56 087,1**	**62 481,1**	**60 664,7**	**61 925,3**	**60 567,1**	**63 138,4**	**61 554,2**

Qualité de vie

Tableau 119 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Qualité de vie							
Culture	64 255,6	61 381,0	62 004,5	63 695,5	70 510,9	69 415,1	73 326,7
Diversité et inclusion sociale	28 935,7	34 310,6	34 648,9	42 962,7	51 819,1	38 316,2	41 223,7
Environnement	146 424,8	168 702,5	148 820,6	172 816,1	199 333,4	189 644,9	214 992,3
Espace pour la vie	59 063,8	59 161,6	69 444,6	81 227,9	88 694,2	85 711,1	87 604,5
Habitation	86 940,3	89 605,4	145 850,5	118 358,9	188 935,6	177 732,3	183 760,1
Total – Qualité de vie	**385 620,2**	**413 161,1**	**460 769,1**	**479 061,1**	**599 293,2**	**560 819,6**	**600 907,3**

Tableau 120 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	12 210,1	12 784,8	13 180,7	14 101,5	14 746,6	14 730,0	15 103,8
Cotisations de l'employeur	3 171,4	3 386,5	3 314,4	3 753,8	3 721,9	4 176,8	3 834,9
Transport et communications	213,2	80,4	139,3	334,3	399,6	347,5	349,2
Services professionnels	3 825,3	3 822,8	3 986,0	3 777,0	4 795,4	3 980,1	5 380,1
Services techniques et autres	3 693,0	2 870,9	2 941,0	3 460,8	4 165,3	3 270,6	3 480,9
Location, entretien et réparation	112,2	40,4	72,7	169,7	433,9	371,4	392,3
Biens non durables	7 866,1	7 970,7	9 277,1	7 980,5	7 948,4	7 920,8	7 916,5
Biens durables	210,1	67,1	215,7	124,8	223,5	108,3	108,3
Contributions à des organismes	32 954,2	30 357,4	28 877,6	29 922,4	34 076,3	34 509,6	36 760,7
Autres	-	-	-	70,7	-	-	-
Total	**64 255,6**	**61 381,0**	**62 004,5**	**63 695,5**	**70 510,9**	**69 415,1**	**73 326,7**

Tableau 121 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	4 624,3	5 304,0	5 650,1	6 306,3	7 335,7	5 681,9	7 326,0
Cotisations de l'employeur	1 171,2	1 329,3	1 370,5	1 622,1	1 819,9	1 558,3	1 754,9
Transport et communications	111,8	412,4	79,1	62,9	226,4	44,9	44,2
Services professionnels	1 636,1	1 655,7	2 321,5	4 285,4	5 336,7	3 040,0	2 270,6
Services techniques et autres	340,7	352,3	535,5	449,4	4 352,7	9 485,5	8 128,3
Location, entretien et réparation	1,9	1,3	-	35,7	187,2	13,0	13,0
Biens non durables	59,5	28,6	45,1	62,6	98,8	47,7	62,7
Biens durables	10,5	4,4	(0,1)	-	-	-	-
Contributions à des organismes	20 451,6	24 713,4	24 295,8	30 138,3	32 461,7	18 444,9	21 624,0
Autres	528,1	509,2	351,4	-	-	-	-
Total	**28 935,7**	**34 310,6**	**34 648,9**	**42 962,7**	**51 819,1**	**38 316,2**	**41 223,7**

Tableau 122 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	17 044,5	18 072,3	18 193,7	19 314,2	20 493,2	20 370,1	21 714,1
Cotisations de l'employeur	4 527,3	4 812,8	4 654,5	5 332,5	5 366,2	5 897,4	5 635,1
Transport et communications	513,0	341,6	423,3	324,2	797,5	1 524,9	1 918,7
Services professionnels	2 865,3	2 427,2	1 264,3	393,6	1 042,9	955,0	897,6
Services techniques et autres	120 088,2	127 241,4	126 204,5	136 644,2	171 769,2	161 401,8	184 462,2
Location, entretien et réparation	890,4	759,5	960,6	1 314,6	1 987,6	2 006,2	2 197,7
Biens non durables	1 242,4	1 105,2	1 301,7	1 291,5	1 995,8	2 053,5	1 954,5
Biens durables	26 390,5	28 274,8	5 898,5	5 619,0	1 698,1	1 709,3	2 461,7
Contributions à des organismes	146,2	25,0	28,0	82,8	143,0	171,8	164,3
Autres	(27 283,0)	(14 357,3)	(10 108,5)	2 499,5	(5 960,1)	(6 445,1)	(6 413,6)
Total	**146 424,8**	**168 702,5**	**148 820,6**	**172 816,1**	**199 333,4**	**189 644,9**	**214 992,3**

Tableau 123 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	22 561,4	22 669,9	26 472,5	30 922,5	31 311,6	30 514,0	31 253,2
Cotisations de l'employeur	6 043,8	6 091,6	6 758,6	8 238,3	9 804,6	10 563,7	9 820,2
Transport et communications	2 168,7	1 278,1	1 459,1	2 065,2	2 298,5	1 777,3	1 912,8
Services professionnels	1 432,1	1 479,5	3 293,2	3 409,3	4 098,8	4 342,1	4 453,2
Services techniques et autres	8 795,4	8 306,5	9 828,1	12 201,7	13 486,6	12 805,5	12 517,6
Location, entretien et réparation	202,3	157,0	238,1	241,8	312,0	221,7	177,3
Biens non durables	4 236,2	2 872,6	3 622,0	4 923,6	5 878,0	5 194,8	5 642,7
Biens durables	96,6	392,6	463,9	783,1	1 537,2	350,1	580,6
Frais de financement	5 627,8	6 388,6	6 530,7	6 610,0	7 082,1	7 082,1	7 494,6
Remboursement de la dette à long terme	7 464,5	9 065,7	10 435,9	11 358,1	12 236,8	12 236,8	13 169,3
Contributions à des organismes	435,0	490,7	457,0	517,0	648,0	623,0	583,0
Autres	-	(31,2)	(114,5)	(42,7)	-	-	-
Total	**59 063,8**	**59 161,6**	**69 444,6**	**81 227,9**	**88 694,2**	**85 711,1**	**87 604,5**

Tableau 124 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	7 625,2	8 566,1	9 503,5	9 862,3	11 287,8	11 835,5	12 511,9
Cotisations de l'employeur	2 029,6	2 240,7	2 383,9	2 643,6	2 821,5	3 332,1	3 126,8
Transport et communications	76,7	44,6	98,2	83,9	109,0	139,0	139,0
Services professionnels	408,2	556,0	797,6	666,0	1 844,7	1 995,6	2 081,4
Services techniques et autres	84,0	123,4	117,6	78,3	178,2	156,2	156,2
Location, entretien et réparation	19,6	2,4	18,8	0,5	3,9	13,9	13,9
Biens non durables	56,6	44,2	39,8	28,6	29,0	41,0	41,0
Biens durables	82,6	48,1	18,1	7,9	60,0	30,0	30,0
Contributions à des organismes	76 557,8	78 065,7	132 875,6	104 987,8	172 601,5	160 189,0	165 659,9
Autres	-	(85,8)	(2,6)	-	-	-	-
Total	**86 940,3**	**89 605,4**	**145 850,5**	**118 358,9**	**188 935,6**	**177 732,3**	**183 760,1**

Sécurité urbaine et Conformité

Tableau 125 – Sécurité urbaine et Conformité– Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Sécurité urbaine et conformité							
Affaires juridiques	60 635,0	60 647,5	66 917,3	68 431,8	71 631,4	73 637,0	73 716,5
Greffe	29 279,6	29 360,1	47 359,7	30 067,4	33 541,0	32 394,8	35 719,3
	89 914,6	**90 007,6**	**114 277,0**	**98 499,2**	**105 172,4**	**106 031,8**	**109 435,8**
Services de sécurité publique							
Police	680 863,5	708 697,7	745 573,3	805 095,8	829 824,5	787 707,1	821 544,4
Sécurité incendie	356 023,6	427 570,2	390 747,3	389 166,1	402 414,6	390 224,9	393 344,6
	1 036 887,1	**1 136 267,9**	**1 136 320,6**	**1 194 261,9**	**1 232 239,1**	**1 177 932,0**	**1 214 889,0**
Total – Sécurité urbaine et conformité	**1 126 801,7**	**1 226 275,5**	**1 250 597,6**	**1 292 761,1**	**1 337 411,5**	**1 283 963,8**	**1 324 324,8**

Tableau 126 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	39 864,4	41 804,8	46 334,4	45 932,4	48 811,2	49 145,3	50 288,4
Cotisations de l'employeur	9 847,3	10 383,0	10 938,6	11 735,1	11 341,4	12 637,9	11 774,3
Transport et communications	1 995,6	1 209,9	1 706,5	2 186,2	2 282,1	2 542,3	2 442,3
Services professionnels	2 241,3	2 480,7	2 275,1	2 500,3	2 125,1	1 955,1	1 955,1
Services techniques et autres	5 899,1	4 206,7	4 755,5	5 222,5	6 220,0	6 536,4	6 536,4
Location, entretien et réparation	135,5	105,9	250,0	204,9	124,3	129,8	129,8
Biens non durables	467,7	309,2	452,1	471,9	499,2	495,1	395,1
Biens durables	190,4	137,3	169,4	156,1	208,1	185,1	185,1
Contributions à des organismes	-	10,0	10,0	15,0	20,0	10,0	10,0
Autres	(6,3)	-	25,7	7,4	-	-	-
Total	**60 635,0**	**60 647,5**	**66 917,3**	**68 431,8**	**71 631,4**	**73 637,0**	**73 716,5**

Tableau 127 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	20 735,8	21 382,1	26 466,0	22 068,1	23 994,2	23 183,4	25 274,3
Cotisations de l'employeur	6 318,1	6 569,7	6 728,3	6 696,0	7 111,2	7 085,1	7 440,6
Transport et communications	460,9	215,5	2 462,5	258,3	385,1	401,6	401,6
Services professionnels	288,6	458,2	614,9	299,3	326,6	560,5	560,5
Services techniques et autres	775,7	369,7	7 794,0	352,7	1 180,4	611,2	1 500,2
Location, entretien et réparation	401,1	229,9	2 368,1	245,8	267,9	269,9	269,9
Biens non durables	137,3	92,8	563,2	93,0	199,1	232,0	221,1
Biens durables	52,9	52,5	362,7	39,2	34,5	11,1	11,1
Contributions à des organismes	40,0	5,0	-	5,0	40,0	40,0	40,0
Autres	69,2	(15,3)	-	10,0	2,0	-	-
Total	**29 279,6**	**29 360,1**	**47 359,7**	**30 067,4**	**33 541,0**	**32 394,8**	**35 719,3**

Tableau 128 – Police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	526 884,2	552 659,0	570 550,3	613 800,2	648 464,7	598 531,9	633 987,6
Cotisations de l'employeur	131 167,7	134 836,8	150 776,5	157 627,1	143 572,3	156 682,7	150 334,9
Transport et communications	2 233,1	2 018,8	2 704,2	3 776,9	3 471,4	2 765,3	2 920,7
Services professionnels	1 016,0	1 220,3	1 097,4	1 175,0	1 380,0	1 485,2	1 475,5
Services techniques et autres	4 263,4	3 902,1	5 188,6	6 837,4	9 984,1	6 411,1	11 100,8
Location, entretien et réparation	2 099,9	2 173,3	2 111,5	3 370,1	3 604,6	2 472,9	2 529,8
Biens non durables	8 166,5	7 222,7	7 612,6	9 352,0	10 930,4	11 277,4	11 151,6
Biens durables	1 430,6	1 644,8	1 736,1	4 317,5	3 412,0	3 078,2	2 888,4
Contributions à des organismes	4 647,8	4 850,1	4 769,7	4 796,6	5 002,4	5 002,4	5 155,1
Autres	(1 045,7)	(1 830,2)	(973,6)	43,0	2,6	-	-
Total	**680 863,5**	**708 697,7**	**745 573,3**	**805 095,8**	**829 824,5**	**787 707,1**	**821 544,4**

Tableau 129 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	265 016,8	267 431,5	282 049,4	287 192,1	296 702,6	290 817,2	302 345,3
Cotisations de l'employeur	62 994,3	68 600,1	68 177,1	75 634,2	77 316,4	84 657,9	75 240,8
Transport et communications	1 027,6	2 505,3	676,7	790,8	1 060,6	955,7	961,4
Services professionnels	1 925,6	1 787,9	1 267,6	2 246,2	2 602,6	1 392,5	1 280,5
Services techniques et autres	3 199,1	19 567,4	9 139,6	4 711,0	4 774,3	2 681,0	3 281,9
Location, entretien et réparation	3 435,1	21 867,5	13 544,5	6 860,0	4 146,8	872,9	958,3
Biens non durables	8 768,8	28 205,0	6 592,5	8 153,6	7 263,7	4 269,0	4 473,0
Biens durables	3 160,7	6 335,1	2 122,0	3 679,9	4 309,2	4 378,7	4 603,4
Contributions à des organismes	33,0	26,2	43,9	39,5	38,4	200,0	200,0
Autres	6 462,6	11 244,2	7 134,0	(141,2)	4 200,0	-	-
Total	**356 023,6**	**427 570,2**	**390 747,3**	**389 166,1**	**402 414,6**	**390 224,9**	**393 344,6**

Service aux citoyens

Tableau 130 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Service aux citoyens							
Concertation des arrondissements	108 491,8	102 073,9	99 526,2	117 157,7	147 297,8	105 208,0	117 156,6
Expérience citoyenne et communications	25 276,5	27 070,4	29 165,3	30 249,9	33 262,4	33 247,2	33 745,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 163,0	53 103,5	53 045,8	64 715,2	74 694,7	43 335,7	45 382,3
Matériel roulant et ateliers	112 361,8	105 127,9	110 280,3	136 299,4	149 160,5	131 717,6	135 184,6
Technologies de l'information	85 874,4	82 530,6	81 652,9	88 266,9	109 613,5	115 689,0	126 251,5
Total – Service aux citoyens	**385 167,5**	**369 906,3**	**373 670,5**	**436 689,1**	**514 028,9**	**429 197,5**	**457 720,0**

Tableau 131 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	8 171,5	8 948,5	9 391,9	9 862,7	10 456,9	10 659,4	11 122,5
Cotisations de l'employeur	2 174,5	2 394,3	2 460,1	2 643,9	2 765,7	3 082,2	2 847,1
Transport et communications	158,9	176,5	163,2	146,1	265,8	238,5	237,9
Services professionnels	418,1	607,0	554,4	482,6	680,3	640,5	555,4
Services techniques et autres	95 999,0	88 549,7	85 657,2	102 157,9	131 121,5	88 921,3	101 017,8
Location, entretien et réparation	611,7	614,2	681,3	922,7	1 102,8	552,8	555,8
Biens non durables	584,9	442,9	241,6	469,9	455,5	576,5	383,3
Biens durables	33,8	31,0	64,4	139,5	69,3	61,8	61,8
Contributions à des organismes	337,2	309,8	312,1	332,4	380,0	475,0	375,0
Autres	2,2	-	-	-	-	-	-
Total	**108 491,8**	**102 073,9**	**99 526,2**	**117 157,7**	**147 297,8**	**105 208,0**	**117 156,6**

Tableau 132 – Expérience citoyenne et des communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	16 322,9	18 835,9	20 047,0	20 558,6	22 095,6	21 552,3	22 555,4
Cotisations de l'employeur	4 228,7	4 888,6	5 046,9	5 435,2	5 425,8	6 101,2	5 672,9
Transport et communications	3 185,8	2 360,7	2 820,0	2 769,6	2 619,4	2 603,8	2 538,3
Services professionnels	575,1	447,8	439,5	301,8	825,2	497,6	314,8
Services techniques et autres	1 014,8	810,0	778,1	984,2	1 201,2	1 147,6	1 193,5
Location, entretien et réparation	20,8	5,7	14,2	9,2	12,3	13,2	10,5
Biens non durables	42,5	88,8	110,4	113,5	832,0	1 321,0	1 436,2
Biens durables	45,3	62,7	54,4	72,3	18,4	10,5	23,4
Contributions à des organismes	-	50,0	-	4,6	232,5	-	-
Autres	(159,4)	(479,8)	(145,2)	0,9	-	-	-
Total	**25 276,5**	**27 070,4**	**29 165,3**	**30 249,9**	**33 262,4**	**33 247,2**	**33 745,0**

Tableau 133 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	17 143,9	15 624,5	16 433,1	18 433,7	19 450,0	17 742,1	18 231,3
Cotisations de l'employeur	4 572,1	4 114,1	4 074,0	4 808,1	5 087,2	5 196,7	4 782,4
Transport et communications	269,4	189,9	202,0	177,6	221,1	236,9	246,1
Services professionnels	3 774,6	2 672,5	1 798,5	2 444,6	5 186,3	1 927,7	1 479,4
Services techniques et autres	7 945,7	6 564,6	12 972,3	17 052,4	22 149,4	8 388,0	8 628,5
Location, entretien et réparation	3 446,4	3 051,2	3 073,2	3 611,1	4 649,3	4 376,4	4 828,2
Biens non durables	1 069,6	505,3	1 560,3	3 809,9	8 354,0	534,7	601,4
Biens durables	5 563,4	10 161,1	5 068,0	5 191,9	170,0	61,2	118,4
Contributions à des organismes	9 335,7	10 495,8	7 901,8	9 121,0	9 361,7	4 806,7	6 352,1
Autres	42,2	(275,5)	(37,4)	64,9	65,7	65,3	114,5
Total	**53 163,0**	**53 103,5**	**53 045,8**	**64 715,2**	**74 694,7**	**43 335,7**	**45 382,3**

Tableau 134 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	34 994,6	34 480,7	34 545,8	39 239,7	40 915,6	39 819,9	41 144,5
Cotisations de l'employeur	9 921,8	9 559,9	9 707,3	11 262,5	10 824,8	11 806,5	10 971,8
Transport et communications	155,4	153,5	86,7	136,0	148,0	133,8	133,8
Services professionnels	160,4	80,9	31,8	24,4	100,0	86,3	51,3
Services techniques et autres	2 690,1	2 579,4	3 180,7	5 015,3	5 073,2	4 165,9	5 000,9
Location, entretien et réparation	16 670,1	20 714,5	20 480,3	24 739,4	29 500,2	26 939,6	29 015,3
Biens non durables	49 632,8	38 374,0	43 581,3	57 927,4	64 666,8	52 233,7	52 335,1
Biens durables	98,9	40,4	35,7	57,7	31,9	31,9	31,9
Contributions à des organismes	12,5	-	-	-	-	-	-
Autres	(1 974,8)	(855,4)	(1 369,3)	(2 103,0)	(2 100,0)	(3 500,0)	(3 500,0)
Total	**112 361,8**	**105 127,9**	**110 280,3**	**136 299,4**	**149 160,5**	**131 717,6**	**135 184,6**

Tableau 135 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	35 818,2	36 954,1	37 015,3	39 125,5	42 309,5	44 236,3	46 489,9
Cotisations de l'employeur	8 685,0	8 885,0	8 406,5	9 643,4	9 960,8	11 959,5	11 052,2
Transport et communications	9 813,6	8 139,1	8 169,1	7 714,2	8 247,3	9 017,3	8 969,3
Services professionnels	788,5	739,8	1 017,1	788,3	1 426,1	1 401,1	1 276,6
Services techniques et autres	1 065,5	1 227,5	1 497,2	28 883,6	44 390,8	45 033,2	56 195,5
Location, entretien et réparation	28 553,2	27 693,1	24 875,6	902,8	1 500,5	2 145,5	909,0
Biens non durables	183,3	76,5	150,6	140,7	68,2	67,7	59,0
Biens durables	961,6	544,6	582,1	1 068,4	1 705,3	1 828,4	1 300,0
Contributions à des organismes	5,5	11,8	0,5	-	5,0	-	-
Autres	-	(1 740,9)	(61,1)	-	-	-	-
Total	**85 874,4**	**82 530,6**	**81 652,9**	**88 266,9**	**109 613,5**	**115 689,0**	**126 251,5**

Urbanisme, mobilité et infrastructures

Tableau 136 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Urbanisme, mobilité et infrastructures							
Commission des services électriques	65 700,2	69 465,3	72 935,0	69 783,9	93 124,1	93 124,1	94 486,7
Eau	256 690,9	266 912,1	289 194,1	298 757,3	329 800,0	330 249,6	350 240,5
Gestion et planification des immeubles	108 855,3	101 896,9	113 779,5	127 625,5	136 245,8	129 778,3	134 118,7
Infrastructures du réseau routier	37 048,9	37 526,1	71 869,1	31 007,4	40 815,0	36 022,5	37 275,4
Urbanisme et mobilité	83 155,5	57 694,4	55 314,8	74 576,6	79 938,0	73 928,9	95 773,9
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**551 450,8**	**533 494,8**	**603 092,5**	**601 750,7**	**679 922,9**	**663 103,4**	**711 895,2**

Tableau 137 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	5 266,0	5 419,3	6 958,8	6 267,4	8 006,5	8 006,5	9 645,7
Cotisations de l'employeur	1 248,1	1 176,9	1 519,8	1 846,6	2 724,9	2 724,9	2 533,1
Transport et communications	235,3	196,2	190,4	213,8	261,2	261,2	250,0
Services professionnels	466,4	485,3	413,7	366,2	1 003,6	1 003,6	1 247,8
Services techniques et autres	3 864,5	4 137,0	2 569,4	(1 514,9)	6 395,7	6 395,7	6 893,5
Location, entretien et réparation	1 251,9	1 475,9	1 842,7	1 717,5	2 306,5	2 456,5	1 930,8
Biens non durables	544,2	462,0	560,8	531,7	773,6	623,6	602,1
Biens durables	53,7	58,9	60,5	80,9	66,3	66,3	87,0
Frais de financement	20 865,6	20 807,1	22 938,3	20 970,1	25 014,0	25 014,0	25 016,2
Remboursement de la dette à long terme	31 473,5	34 499,9	35 648,2	38 797,4	44 071,8	44 071,8	44 080,5
Contributions à des organismes	431,0	746,8	232,4	507,2	2 500,0	2 500,0	2 200,0
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Total	**65 700,2**	**69 465,3**	**72 935,0**	**69 783,9**	**93 124,1**	**93 124,1**	**94 486,7**

Tableau 138 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	60 226,7	64 836,7	68 245,9	71 176,3	73 284,0	71 332,5	72 795,0
Cotisations de l'employeur	16 229,4	17 317,5	17 783,5	19 507,9	19 403,7	21 294,1	19 442,1
Transport et communications	651,9	640,7	718,1	570,3	757,7	999,5	989,7
Services professionnels	8 021,8	7 938,8	7 414,6	7 990,9	8 056,8	8 229,3	7 745,9
Services techniques et autres	8 792,3	7 502,8	8 987,9	10 508,3	10 133,2	8 970,7	10 744,6
Location, entretien et réparation	11 467,4	11 145,4	10 693,5	10 497,7	11 489,3	10 254,8	11 378,5
Biens non durables	55 829,6	56 741,3	58 769,7	62 527,5	72 263,6	69 399,0	72 590,9
Biens durables	783,6	627,2	612,6	506,8	683,7	664,0	718,7
Frais de financement	31 443,7	36 012,4	37 287,9	38 299,4	46 158,6	49 211,0	54 706,8
Remboursement de la dette à long terme	64 148,9	64 654,0	78 708,9	77 006,1	86 448,4	89 774,6	98 922,9
Contributions à des organismes	438,7	30,9	115,7	479,7	1 283,2	382,0	538,2
Autres	(1 343,1)	(535,6)	(144,2)	(313,6)	(162,2)	(261,9)	(332,8)
Total	**256 690,9**	**266 912,1**	**289 194,1**	**298 757,3**	**329 800,0**	**330 249,6**	**350 240,5**

Tableau 139 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	38 644,7	41 055,4	44 766,4	49 006,8	51 057,2	50 497,6	52 968,8
Cotisations de l'employeur	10 809,6	11 188,6	11 873,9	13 745,1	13 711,9	15 248,5	14 248,2
Transport et communications	599,9	478,8	405,7	451,8	541,9	483,5	505,6
Services professionnels	662,8	958,1	1 009,0	444,3	2 952,2	1 321,9	1 263,0
Services techniques et autres	7 499,3	7 648,8	7 786,1	8 293,7	9 341,0	8 903,5	9 289,4
Location, entretien et réparation	26 004,7	19 159,2	22 339,2	28 375,4	30 828,3	27 099,6	28 916,8
Biens non durables	24 539,2	21 501,8	25 907,0	27 241,2	27 713,1	26 175,7	26 881,9
Biens durables	104,9	310,8	34,2	67,2	100,2	48,0	45,0
Contributions à des organismes	-	0,2	-	-	-	-	-
Autres	(9,8)	(404,8)	(342,0)	-	-	-	-
Total	**108 855,3**	**101 896,9**	**113 779,5**	**127 625,5**	**136 245,8**	**129 778,3**	**134 118,7**

Tableau 140 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	18 708,6	18 066,5	52 752,2	19 836,7	21 506,2	20 198,8	21 247,8
Cotisations de l'employeur	3 026,5	6 456,3	6 184,6	4 851,2	5 487,4	5 764,2	5 402,1
Transport et communications	613,9	446,8	387,3	284,9	506,2	621,3	507,1
Services professionnels	1 192,8	806,7	450,2	1 031,5	2 144,6	1 194,3	1 662,6
Services techniques et autres	2 591,3	588,5	749,9	720,0	3 676,9	1 041,0	1 180,4
Location, entretien et réparation	7 406,0	8 037,5	7 971,4	857,0	6 662,1	6 802,2	6 854,2
Biens non durables	3 316,4	3 224,7	3 148,0	3 253,0	722,4	295,5	295,5
Biens durables	192,2	137,4	150,5	88,1	58,6	72,9	54,4
Contributions à des organismes	31,9	75,0	75,0	85,0	50,6	32,3	71,3
Autres	(30,7)	(313,3)	-	-	-	-	-
Total	**37 048,9**	**37 526,1**	**71 869,1**	**31 007,4**	**40 815,0**	**36 022,5**	**37 275,4**

Tableau 141 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	21 925,7	25 108,0	25 965,9	27 387,1	29 141,0	29 368,9	32 894,2
Cotisations de l'employeur	5 505,3	6 340,9	6 271,0	7 045,5	7 012,9	8 075,8	7 953,3
Transport et communications	971,2	544,6	453,0	330,8	551,4	498,1	440,9
Services professionnels	7 624,3	7 676,1	9 489,9	8 682,8	14 232,8	7 986,0	7 820,5
Services techniques et autres	3 174,9	3 045,2	3 389,8	3 095,6	21 640,7	2 103,7	34 714,6
Location, entretien et réparation	382,8	1 513,0	1 397,3	8 330,6	2 449,7	2 392,4	2 619,6
Biens non durables	1 900,5	1 262,6	(1 026,1)	405,8	631,5	1 186,3	1 409,2
Biens durables	9 289,2	415,4	19,7	145,9	152,6	153,0	116,5
Contributions à des organismes	32 381,6	11 800,1	9 347,1	19 152,5	4 125,4	22 164,7	7 805,1
Autres	-	(11,5)	7,2	-	-	-	-
Total	**83 155,5**	**57 694,4**	**55 314,8**	**74 576,6**	**79 938,0**	**73 928,9**	**95 773,9**

Arrondissements

Tableau 142 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	30 256,8	30 959,3	31 671,6	33 136,5	34 366,5	32 227,3	34 099,8
Cotisations de l'employeur	8 152,6	8 226,4	8 276,5	9 127,7	9 091,6	9 671,8	9 195,0
Transport et communications	382,3	283,2	283,6	226,3	392,5	348,2	377,7
Services professionnels	514,8	456,5	397,3	483,7	1 172,7	312,4	326,6
Services techniques et autres	4 628,1	3 561,8	4 831,7	4 736,0	7 774,9	3 910,8	4 443,8
Location, entretien et réparation	6 178,6	5 490,8	5 789,8	6 153,4	8 869,2	7 151,1	7 200,0
Biens non durables	4 468,4	3 668,1	4 063,1	3 868,2	4 237,0	4 596,5	4 928,4
Biens durables	437,0	738,0	363,4	242,5	781,7	298,1	288,9
Contributions à des organismes	1 705,2	2 129,4	1 788,4	1 833,7	2 573,7	1 473,4	1 469,7
Autres	2 289,5	2 718,2	2 851,7	3 072,3	2 672,7	3 324,0	3 482,1
Total	**59 013,3**	**58 231,7**	**60 317,1**	**62 880,3**	**71 932,5**	**63 313,6**	**65 812,0**

Tableau 143 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	14 589,6	13 992,1	14 747,2	16 109,4	16 436,8	16 293,9	17 090,1
Cotisations de l'employeur	3 764,0	3 693,8	3 804,9	4 365,2	4 298,4	4 767,3	4 496,5
Transport et communications	339,6	192,2	238,9	250,3	296,3	338,0	304,4
Services professionnels	172,2	123,3	253,6	166,5	336,5	198,3	231,2
Services techniques et autres	2 747,4	1 891,4	2 132,6	2 384,1	2 812,5	3 329,5	3 352,7
Location, entretien et réparation	2 436,0	2 248,4	2 591,1	2 682,1	2 946,0	2 561,4	2 827,7
Biens non durables	2 595,0	2 163,1	2 279,7	2 608,5	2 720,1	2 481,8	2 629,7
Biens durables	206,6	579,7	202,0	771,8	284,8	62,3	63,7
Frais de financement	58,3	50,5	42,1	33,2	55,9	55,9	13,9
Remboursement de la dette à long terme	124,7	132,5	140,9	149,7	127,2	127,2	169,2
Contributions à des organismes	171,9	305,3	281,4	226,8	254,9	193,8	186,8
Autres	20,1	48,8	(84,6)	1 067,8	274,6	315,8	1 220,2
Total	**27 225,4**	**25 421,1**	**26 629,8**	**30 815,4**	**30 844,0**	**30 725,2**	**32 586,1**

Tableau 144 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	33 845,8	34 288,6	34 346,3	37 893,3	39 091,9	38 046,0	40 758,6
Cotisations de l'employeur	9 014,8	8 947,3	8 974,3	10 205,1	10 491,0	11 373,9	10 908,4
Transport et communications	421,2	353,6	303,3	363,8	442,9	457,0	480,7
Services professionnels	680,8	402,3	559,7	655,7	948,6	618,3	919,9
Services techniques et autres	6 180,1	4 548,7	5 117,7	5 823,8	7 365,5	7 867,7	8 050,9
Location, entretien et réparation	5 924,2	5 283,9	5 660,1	5 668,1	6 280,8	5 789,0	5 763,4
Biens non durables	4 808,1	4 049,6	3 979,6	4 611,1	4 772,7	5 295,8	5 422,2
Biens durables	708,4	441,3	606,2	498,8	720,2	372,0	379,0
Contributions à des organismes	4 065,8	4 351,9	3 810,9	4 151,1	4 383,3	3 313,0	3 622,5
Autres	2 777,7	2 083,3	1 908,1	3 291,9	1 740,2	2 856,0	2 670,4
Total	**68 426,9**	**64 750,5**	**65 266,2**	**73 162,7**	**76 237,1**	**75 988,7**	**78 976,0**

Tableau 145 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	16 067,1	16 001,8	16 611,5	17 920,2	18 462,3	17 771,3	18 941,8
Cotisations de l'employeur	4 189,9	4 203,9	4 257,7	4 927,2	4 828,2	5 348,0	5 123,2
Transport et communications	445,0	247,3	251,7	223,6	309,6	307,8	307,9
Services professionnels	286,9	179,4	182,8	271,7	158,7	89,0	121,9
Services techniques et autres	3 914,8	1 694,0	2 278,6	2 334,0	3 129,8	2 279,5	2 446,2
Location, entretien et réparation	1 757,3	1 713,2	1 555,2	1 537,9	2 128,1	1 538,9	1 702,9
Biens non durables	3 237,6	2 468,2	2 627,6	2 954,7	3 078,3	3 230,9	3 149,8
Biens durables	325,0	208,8	201,3	179,5	259,6	148,9	104,4
Contributions à des organismes	1 197,5	927,6	1 113,8	906,7	719,9	872,1	882,2
Autres	(1 077,3)	304,7	82,9	43,6	29,9	305,0	305,0
Total	**30 343,8**	**27 948,9**	**29 163,1**	**31 299,1**	**33 104,4**	**31 891,4**	**33 085,3**

Tableau 146 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	19 565,9	19 596,0	20 570,8	21 559,6	22 179,0	21 892,6	23 398,9
Cotisations de l'employeur	5 081,2	5 128,9	5 297,3	5 889,6	5 828,0	6 433,3	6 152,8
Transport et communications	584,1	479,4	529,3	576,1	674,5	648,1	625,1
Services professionnels	493,8	420,8	515,3	465,8	670,8	495,2	770,9
Services techniques et autres	4 716,9	3 732,5	4 323,9	5 067,3	5 944,9	5 479,0	5 547,7
Location, entretien et réparation	2 829,9	2 489,1	2 442,9	3 173,4	3 835,8	3 568,5	3 432,1
Biens non durables	3 876,1	2 984,0	3 388,4	3 564,8	3 611,7	3 696,3	3 527,0
Biens durables	731,9	843,8	338,9	588,9	349,1	272,3	437,1
Frais de financement	12,5	-	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	1 427,3	1 800,7	1 030,1	948,4	1 023,1	997,0	1 003,5
Autres	40,3	(153,2)	(193,8)	136,5	179,5	1 690,6	1 686,5
Total	**39 359,9**	**37 322,0**	**38 243,1**	**41 970,4**	**44 296,4**	**45 172,9**	**46 581,6**

Tableau 147 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	6 374,3	6 481,6	6 953,5	7 480,2	8 072,7	7 373,5	7 801,0
Cotisations de l'employeur	1 638,7	1 726,3	1 834,4	2 059,8	2 139,6	2 206,9	2 126,3
Transport et communications	228,0	167,9	157,5	175,4	176,6	181,1	195,5
Services professionnels	127,8	61,8	86,5	206,6	100,6	76,5	82,9
Services techniques et autres	507,2	344,6	605,5	663,3	1 009,6	696,6	760,1
Location, entretien et réparation	1 199,8	1 060,5	1 302,9	1 287,3	1 315,5	1 314,9	1 343,2
Biens non durables	1 541,8	972,5	896,3	766,2	884,9	1 028,3	1 014,0
Biens durables	39,4	86,5	186,7	37,6	8,0	8,0	6,5
Contributions à des organismes	153,0	145,2	126,4	131,1	62,3	147,6	114,9
Autres	(660,2)	(61,7)	37,0	42,1	54,2	100,0	40,0
Total	**11 149,8**	**10 985,2**	**12 186,7**	**12 849,6**	**13 824,0**	**13 133,4**	**13 484,4**

Tableau 148 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	35 173,6	36 421,0	37 359,5	40 532,6	41 396,9	42 315,5	44 632,5
Cotisations de l'employeur	9 472,2	9 688,9	9 761,7	11 070,5	10 995,2	12 553,8	11 902,1
Transport et communications	396,3	295,1	295,7	204,0	346,8	381,0	338,3
Services professionnels	297,0	213,5	539,5	369,4	622,4	218,0	240,3
Services techniques et autres	5 467,3	4 605,8	5 575,9	5 646,6	9 236,9	6 538,5	8 614,2
Location, entretien et réparation	5 306,3	5 175,1	5 541,2	5 465,6	6 145,1	6 170,6	6 864,3
Biens non durables	5 978,9	4 324,4	4 532,9	4 566,1	5 317,2	5 447,6	5 746,3
Biens durables	993,5	1 002,4	521,9	735,9	607,0	330,4	334,3
Contributions à des organismes	3 588,3	3 879,2	3 343,8	2 961,7	3 420,9	3 086,5	2 719,3
Autres	(1 217,1)	(2 302,7)	(352,8)	(1 457,6)	(800,9)	(690,5)	(560,6)
Total	**65 456,3**	**63 302,7**	**67 119,3**	**70 094,8**	**77 287,5**	**76 351,4**	**80 831,0**

Tableau 149 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	23 464,6	24 169,7	25 297,7	27 466,1	28 136,1	27 902,6	28 501,0
Cotisations de l'employeur	6 206,0	6 397,1	6 580,0	7 483,8	7 569,2	8 358,7	7 682,7
Transport et communications	347,3	296,2	317,7	285,6	343,1	332,8	346,3
Services professionnels	619,4	224,8	275,0	311,9	371,7	412,4	425,8
Services techniques et autres	2 047,1	1 842,6	2 183,7	2 564,5	2 929,0	2 734,1	2 995,8
Location, entretien et réparation	1 433,4	840,7	1 385,5	1 341,4	1 479,0	1 761,8	1 461,2
Biens non durables	3 795,4	3 040,1	3 116,4	3 332,0	3 245,3	3 153,5	3 368,6
Biens durables	28,8	76,1	253,7	167,9	111,1	134,5	141,1
Contributions à des organismes	2 432,2	3 353,7	1 995,7	1 949,6	2 325,3	1 918,5	1 872,8
Autres	32,8	(113,2)	27,1	73,2	72,6	72,6	73,2
Total	**40 407,0**	**40 127,8**	**41 432,5**	**44 976,0**	**46 582,4**	**46 781,5**	**46 868,5**

Tableau 150 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	7 782,9	7 790,3	7 934,5	8 727,3	9 031,4	8 795,7	9 238,8
Cotisations de l'employeur	2 013,2	2 036,9	1 991,6	2 316,5	2 375,4	2 640,5	2 499,8
Transport et communications	122,9	184,2	148,5	185,1	262,1	237,6	196,6
Services professionnels	157,8	228,1	222,7	254,3	1 329,6	423,0	557,8
Services techniques et autres	1 136,0	1 204,1	1 976,0	1 794,6	2 870,2	1 621,9	1 822,6
Location, entretien et réparation	922,4	960,8	777,8	1 225,2	1 279,1	1 559,0	1 586,4
Biens non durables	1 391,0	1 131,3	1 519,3	1 333,1	1 440,8	1 262,6	1 389,6
Contributions à des organismes	156,1	518,7	339,3	636,5	787,4	326,0	341,0
Autres	431,8	399,4	489,5	497,9	281,3	436,9	436,9
Total	**14 114,1**	**14 453,8**	**15 399,2**	**16 970,5**	**19 657,3**	**17 303,2**	**18 069,5**

Tableau 151 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	20 420,1	18 368,3	19 162,1	20 369,4	21 380,3	21 094,6	22 135,0
Cotisations de l'employeur	5 258,5	4 878,5	5 007,8	5 556,7	5 723,0	6 305,6	5 915,3
Transport et communications	282,9	180,0	249,0	234,1	351,3	325,0	333,5
Services professionnels	334,4	186,4	153,9	270,2	217,9	279,7	270,7
Services techniques et autres	1 558,3	869,5	1 732,8	2 234,1	1 797,6	1 621,9	1 593,4
Location, entretien et réparation	2 592,1	2 551,1	2 797,4	2 830,9	3 273,1	2 772,3	2 865,6
Biens non durables	3 390,4	2 419,1	2 716,2	3 063,9	3 112,4	3 017,6	3 146,0
Biens durables	117,8	135,2	109,7	343,8	374,8	48,2	50,1
Contributions à des organismes	452,9	420,2	314,8	403,8	475,5	464,7	444,7
Autres	(2 014,9)	(191,5)	36,3	186,0	230,9	261,3	458,5
Total	**32 392,5**	**29 816,8**	**32 280,0**	**35 492,9**	**36 936,8**	**36 190,9**	**37 212,8**

Tableau 152 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	29 793,8	28 760,0	30 103,1	33 903,7	34 486,0	32 634,4	34 988,1
Cotisations de l'employeur	7 983,1	7 767,9	7 814,9	9 133,8	9 205,0	9 767,8	9 407,2
Transport et communications	224,2	195,6	192,6	175,8	271,1	274,4	267,2
Services professionnels	368,1	227,8	249,4	506,5	913,9	1 410,2	1 422,2
Services techniques et autres	3 305,9	2 864,6	3 507,6	3 855,7	4 393,6	3 734,5	3 695,8
Location, entretien et réparation	3 136,7	3 366,5	4 405,3	3 821,2	4 096,5	4 095,6	5 199,4
Biens non durables	3 746,5	3 167,8	2 921,3	3 232,6	3 368,5	3 281,2	3 555,3
Biens durables	787,9	1 052,8	681,2	345,3	533,7	230,3	205,3
Contributions à des organismes	1 274,0	1 931,2	1 948,1	1 239,9	1 835,5	1 113,8	1 355,8
Autres	2 313,3	2 495,6	2 775,5	3 348,6	2 807,0	3 028,4	2 979,9
Total	**52 933,5**	**51 829,8**	**54 599,0**	**59 563,1**	**61 910,8**	**59 570,6**	**63 076,2**

Tableau 153 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	29 447,6	29 750,8	31 283,6	34 214,5	35 024,5	33 350,3	34 962,7
Cotisations de l'employeur	7 832,9	7 816,5	8 111,9	9 264,9	8 970,4	10 031,8	9 431,3
Transport et communications	475,5	410,4	483,5	346,8	546,7	543,6	510,6
Services professionnels	1 090,9	747,0	1 177,4	1 178,8	1 775,4	1 557,5	1 691,3
Services techniques et autres	3 911,6	2 790,1	3 294,8	4 546,3	5 374,7	4 513,3	5 011,2
Location, entretien et réparation	5 154,4	5 230,5	5 785,4	5 969,9	7 233,0	6 626,0	7 075,7
Biens non durables	6 480,5	4 474,2	4 490,8	4 715,3	5 337,7	4 992,6	5 425,9
Biens durables	676,3	1 118,1	903,1	416,3	892,4	245,0	263,9
Contributions à des organismes	2 110,3	2 556,7	2 260,0	2 273,6	3 112,4	2 020,4	2 178,3
Autres	2 316,6	2 044,7	2 495,8	2 469,8	2 034,3	2 795,5	2 896,8
Total	**59 496,6**	**56 939,0**	**60 286,3**	**65 396,2**	**70 301,5**	**66 676,0**	**69 447,7**

Tableau 154 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	46 572,1	47 807,7	50 695,3	54 415,2	55 927,4	51 227,7	53 906,7
Cotisations de l'employeur	12 507,2	12 660,2	13 052,3	14 768,8	15 028,3	15 517,7	14 598,1
Transport et communications	495,9	471,4	385,0	474,6	547,6	430,5	439,0
Services professionnels	735,5	789,2	1 066,5	828,1	1 660,9	720,7	752,3
Services techniques et autres	4 060,5	3 540,6	4 960,0	4 410,8	5 941,2	3 722,5	4 495,1
Location, entretien et réparation	3 817,8	3 886,1	4 253,6	5 811,1	6 404,7	5 745,6	6 004,5
Biens non durables	6 758,9	5 898,2	4 974,0	5 014,7	8 421,9	8 826,8	9 928,0
Biens durables	1 582,4	2 333,8	1 042,1	2 565,6	3 488,1	2 285,5	3 000,3
Contributions à des organismes	2 150,2	2 737,0	1 991,7	2 132,7	1 602,9	1 512,4	1 540,0
Autres	(16 101,0)	(16 573,7)	(17 340,8)	(18 342,9)	(22 164,8)	(19 031,3)	(21 301,5)
Total	**62 579,5**	**63 550,5**	**65 079,7**	**72 078,7**	**76 858,2**	**70 958,1**	**73 362,5**

Tableau 155 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	36 358,8	35 145,1	36 686,9	40 078,6	43 242,1	41 518,7	43 242,6
Cotisations de l'employeur	9 493,0	9 203,8	9 372,2	10 825,7	11 432,4	12 627,0	11 814,6
Transport et communications	878,2	622,1	528,6	592,5	827,8	954,5	808,0
Services professionnels	391,3	449,8	411,2	223,4	965,2	737,4	628,3
Services techniques et autres	6 185,1	4 865,3	6 168,1	6 310,1	6 962,8	7 532,5	7 599,0
Location, entretien et réparation	4 991,3	3 519,8	4 397,7	4 831,2	6 210,5	5 730,1	5 503,8
Biens non durables	6 697,8	5 200,4	5 610,8	5 914,6	6 524,3	6 704,8	9 091,2
Biens durables	448,9	433,6	249,6	384,1	189,9	208,0	205,7
Contributions à des organismes	2 352,1	2 493,6	2 421,7	2 408,1	2 161,0	2 203,3	2 266,3
Autres	(2 099,1)	671,8	(73,0)	178,2	162,7	160,7	160,7
Total	**65 697,4**	**62 605,3**	**65 773,8**	**71 746,5**	**78 678,7**	**78 377,0**	**81 320,2**

Tableau 156 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	16 998,0	16 979,8	17 794,9	19 664,4	20 072,7	19 340,8	20 558,6
Cotisations de l'employeur	4 550,3	4 531,4	4 616,6	5 272,7	5 329,2	5 760,8	5 498,7
Transport et communications	365,8	302,9	340,4	334,0	315,7	383,0	340,0
Services professionnels	248,2	150,4	277,2	366,9	329,3	208,8	279,1
Services techniques et autres	6 404,2	5 700,8	5 747,9	6 699,6	7 019,0	7 195,2	7 551,1
Location, entretien et réparation	2 718,6	2 793,4	2 818,6	2 737,2	3 292,6	2 863,8	2 469,4
Biens non durables	3 410,6	2 677,4	2 745,9	3 178,2	3 224,9	3 406,3	3 361,4
Biens durables	413,4	528,5	258,6	194,0	303,0	144,6	140,6
Frais de financement	300,2	255,9	208,5	157,8	104,3	104,3	66,1
Remboursement de la dette à long terme	639,2	683,5	730,9	781,6	738,1	738,1	484,3
Contributions à des organismes	431,9	684,8	528,7	797,1	587,1	428,3	666,2
Autres	(387,6)	(199,2)	(308,1)	75,3	58,2	69,0	66,8
Total	**36 092,8**	**35 089,6**	**35 760,1**	**40 258,8**	**41 374,1**	**40 643,0**	**41 482,3**

Tableau 157 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	29 277,7	29 166,7	31 289,2	34 181,5	35 148,2	33 793,5	35 444,7
Cotisations de l'employeur	7 820,9	7 787,9	8 087,9	9 320,9	9 566,2	10 060,2	9 426,6
Transport et communications	272,6	274,2	253,5	332,5	443,7	369,4	397,1
Services professionnels	273,4	404,0	454,7	597,4	738,5	715,3	725,0
Services techniques et autres	3 425,1	2 447,7	2 972,5	3 244,9	4 256,1	3 694,1	3 920,8
Location, entretien et réparation	4 326,6	4 634,9	4 593,2	4 824,1	5 263,4	5 366,9	5 837,6
Biens non durables	4 583,9	3 380,1	3 728,6	4 125,5	4 938,2	4 245,1	5 048,4
Biens durables	147,0	512,8	234,0	101,1	175,5	71,7	76,7
Contributions à des organismes	2 431,6	2 631,2	2 720,5	2 625,9	2 820,5	2 426,5	2 158,5
Autres	1 908,3	1 165,5	1 038,4	1 773,8	894,5	2 285,3	2 736,7
Total	**54 467,1**	**52 405,0**	**55 372,5**	**61 127,6**	**64 244,8**	**63 028,0**	**65 772,1**

Tableau 158 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	20 531,5	20 764,8	22 275,2	22 855,6	23 194,3	23 051,8	24 273,1
Cotisations de l'employeur	5 462,7	5 515,7	5 836,9	6 313,4	6 318,2	7 004,5	6 589,1
Transport et communications	432,0	286,3	289,3	267,3	352,9	439,0	459,0
Services professionnels	282,6	311,5	375,3	221,8	657,0	389,2	621,4
Services techniques et autres	2 151,0	1 959,9	2 116,3	2 010,1	3 373,9	2 389,3	3 058,1
Location, entretien et réparation	934,4	1 279,6	1 827,9	2 054,3	2 066,9	1 980,4	1 919,7
Biens non durables	4 280,5	3 825,3	3 957,1	3 424,7	3 433,9	3 791,1	3 828,9
Biens durables	597,2	372,9	488,7	172,9	(13,0)	169,5	164,0
Contributions à des organismes	967,5	945,4	896,2	645,7	665,6	631,0	618,0
Autres	70,4	355,8	(616,6)	(93,2)	43,2	55,8	0,5
Total	**35 709,8**	**35 617,2**	**37 446,3**	**37 872,6**	**40 092,9**	**39 901,6**	**41 531,8**

Tableau 159 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	43 347,8	42 823,1	43 770,9	47 745,4	50 016,0	48 017,2	50 730,9
Cotisations de l'employeur	11 644,5	11 501,9	11 462,3	13 005,3	13 345,8	14 020,5	13 298,3
Transport et communications	447,4	417,9	343,5	444,1	591,5	632,8	674,1
Services professionnels	1 135,4	872,4	1 270,1	1 044,5	2 338,0	1 645,8	1 644,1
Services techniques et autres	12 989,9	11 430,6	11 763,9	13 865,2	17 504,8	14 320,3	15 121,9
Location, entretien et réparation	6 306,7	5 484,9	6 629,4	7 689,0	9 308,0	8 972,4	7 546,3
Biens non durables	8 132,1	7 055,9	6 641,7	6 740,4	7 491,3	7 400,3	7 380,5
Biens durables	1 169,3	1 328,9	1 057,8	2 367,8	882,5	285,5	410,5
Frais de financement	-	-	-	982,0	-	-	975,0
Remboursement de la dette à long terme	-	-	-	193,0	-	-	255,0
Contributions à des organismes	7 922,8	6 207,7	6 189,9	6 016,3	7 131,9	4 701,1	4 445,0
Autres	2 850,7	2 991,4	4 052,1	3 264,6	2 869,4	7 377,7	7 518,4
Total	**95 946,6**	**90 114,7**	**93 181,6**	**103 357,6**	**111 479,2**	**107 373,6**	**110 000,0**

Tableau 160 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	32 070,9	30 739,3	31 293,1	33 727,5	35 238,4	34 008,7	35 064,1
Cotisations de l'employeur	8 571,6	8 250,1	8 205,6	9 214,4	9 406,8	9 974,3	9 267,7
Transport et communications	358,4	305,3	177,2	207,3	373,0	519,2	465,2
Services professionnels	1 184,7	875,3	1 129,5	970,3	1 331,9	995,4	1 416,7
Services techniques et autres	3 931,5	2 727,7	2 740,3	3 463,9	4 315,2	3 202,2	3 679,5
Location, entretien et réparation	5 451,7	5 555,7	5 359,7	5 243,2	6 464,8	6 797,6	6 920,8
Biens non durables	5 581,0	4 046,1	4 387,6	4 818,5	4 393,2	4 672,8	5 070,0
Biens durables	460,1	491,8	293,9	512,7	386,9	146,3	145,7
Contributions à des organismes	2 227,8	2 612,3	2 244,1	2 744,1	2 617,0	2 127,9	1 825,1
Autres	2 257,0	2 525,3	2 370,5	2 553,4	2 122,6	2 915,1	2 941,8
Total	**62 094,7**	**58 128,9**	**58 201,5**	**63 455,3**	**66 649,8**	**65 359,5**	**66 796,6**

Annexe 2 – Détail du PDI par services et arrondissements

Détail des projets et des programmes par services centraux

Tableau 161 – Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	117 860,0	129 813,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	528 128,0	297 707,0	825 835,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	600,0	1 541,0	-	-	-	2 141,0	-	2 141,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km	M	6 910,0	6 215,0	-	-	-	13 125,0	-	13 125,0
Total des programmes			**125 370,0**	**137 569,0**	**107 692,0**	**93 696,0**	**79 067,0**	**543 394,0**	**297 707,0**	**841 101,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**125 370,0**	**137 569,0**	**107 692,0**	**93 696,0**	**79 067,0**	**543 394,0**	**297 707,0**	**841 101,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**125 370,0**	**137 569,0**	**107 692,0**	**93 696,0**	**79 067,0**	**543 394,0**	**297 707,0**	**841 101,0**

Tableau 162 – Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
76002	Programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	M	20 000,0	12 000,0	4 500,0	4 619,0	5 387,0	46 506,0	28 478,0	74 984,0
76013	Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
Total des programmes			**21 000,0**	**13 000,0**	**5 500,0**	**5 619,0**	**6 387,0**	**51 506,0**	**33 478,0**	**84 984,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**21 000,0**	**13 000,0**	**5 500,0**	**5 619,0**	**6 387,0**	**51 506,0**	**33 478,0**	**84 984,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**21 000,0**	**13 000,0**	**5 500,0**	**5 619,0**	**6 387,0**	**51 506,0**	**33 478,0**	**84 984,0**

Tableau 163 – Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	425,0	175,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0	3 900,0	5 500,0	9 400,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes - Équipements spécialisés	M	932,0	1 890,0	789,0	1 064,0	1 318,0	5 993,0	6 128,0	12 121,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	555,0	225,0	499,0	525,0	725,0	2 529,0	4 025,0	6 554,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	6 001,0	3 801,0	4 035,0	3 269,0	8 393,0	25 499,0	2 500,0	27 999,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	9 434,0	10 135,0	9 550,0	9 041,0	11 066,0	49 226,0	125 062,0	174 288,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	590,0	510,0	250,0	300,0	425,0	2 075,0	2 380,0	4 455,0
		A	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
Total des programmes			**18 037,0**	**16 736,0**	**16 223,0**	**15 299,0**	**23 027,0**	**89 322,0**	**145 595,0**	**234 917,0**
Projets										
35010	Quartier des spectacles - Projets complémentaires	M	350,0	400,0	450,0	450,0	350,0	2 000,0	1 050,0	3 050,0
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification de l'esplanade Tranquille	M	900,0	1 500,0	350,0	-	-	2 750,0	-	2 750,0
35018	Quartier des spectacles - Les coulisses des festivals - Les Jardins du Gesù	M	500,0	1 750,0	6 600,0	7 000,0	1 150,0	17 000,0	-	17 000,0
35022	Quartier des spectacles - Maintien des actifs	M	650,0	500,0	750,0	500,0	1 500,0	3 900,0	11 350,0	15 250,0
36177	Requalification de la Caserne 1	M	-	-	-	-	3 000,0	3 000,0	7 000,0	10 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	34 464,0	38 239,0	57 704,0	54 280,0	31 367,0	216 054,0	134 971,0	351 025,0
36630	Contribution BANQ	A	-	-	-	2 000,0	2 000,0	4 000,0	-	4 000,0
38160	Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	M	466,0	1 345,0	2 524,0	1 728,0	2 145,0	8 208,0	7 252,0	15 460,0
Total des projets			**37 330,0**	**43 734,0**	**68 378,0**	**65 958,0**	**41 512,0**	**256 912,0**	**161 623,0**	**418 535,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**55 267,0**	**60 470,0**	**84 601,0**	**79 257,0**	**62 539,0**	**342 134,0**	**307 218,0**	**649 352,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**100,0**	**-**	**-**	**2 000,0**	**2 000,0**	**4 100,0**	**-**	**4 100,0**
Total des investissements			**55 367,0**	**60 470,0**	**84 601,0**	**81 257,0**	**64 539,0**	**346 234,0**	**307 218,0**	**653 452,0**

Tableau 164 – Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
38397	Quartiers intégrés et résilients 2030	M	2 900,0	2 900,0	2 900,0	2 900,0	2 900,0	14 500,0	14 500,0	29 000,0
38398	Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	M	4 184,0	4 408,0	4 549,0	4 961,0	5 786,0	23 888,0	30 584,0	54 472,0
Total des programmes			**7 084,0**	**7 308,0**	**7 449,0**	**7 861,0**	**8 686,0**	**38 388,0**	**45 084,0**	**83 472,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 084,0**	**7 308,0**	**7 449,0**	**7 861,0**	**8 686,0**	**38 388,0**	**45 084,0**	**83 472,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**7 084,0**	**7 308,0**	**7 449,0**	**7 861,0**	**8 686,0**	**38 388,0**	**45 084,0**	**83 472,0**

Tableau 165 – Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
18100	Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	M	216 407,0	206 396,0	210 159,0	232 911,0	232 911,0	1 098 784,0	914 555,0	2 013 339,0
18300	Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	M	6 584,0	15 519,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	67 103,0	75 000,0	142 103,0
50011	Systèmes de mesure et de régulation de pression	A	1 515,0	400,0	627,0	648,0	687,0	3 877,0	13 291,0	17 168,0
53010	Réseau primaire d'égouts	A	41 000,0	33 000,0	29 000,0	45 000,0	45 000,0	193 000,0	198 345,0	391 345,0
56088	Réseau primaire d'aqueduc	A	67 133,0	58 025,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	275 158,0	250 000,0	525 158,0
56527	Plan directeur de drainage	A	20 161,0	36 910,0	59 011,0	42 817,0	97 623,0	256 522,0	271 290,0	527 812,0
56529	Station d'épuration et intercepteurs	A	41 468,0	43 668,0	38 900,0	19 968,0	30 968,0	174 972,0	99 840,0	274 812,0
58026	Usines de traitement de l'eau potable	A	51 225,0	45 007,0	42 939,0	45 329,0	39 971,0	224 471,0	202 000,0	426 471,0
58027	Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage de l'eau	A	5 003,0	13 672,0	13 752,0	12 663,0	12 851,0	57 941,0	43 334,0	101 275,0
Total des programmes			**450 496,0**	**452 597,0**	**459 388,0**	**464 336,0**	**525 011,0**	**2 351 828,0**	**2 067 655,0**	**4 419 483,0**
Projets										
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	2 650,0	461,0	-	-	-	3 111,0	-	3 111,0
56038	Aqueduc de l'ouest	A	22 677,0	34 016,0	27 400,0	27 400,0	27 400,0	138 893,0	54 800,0	193 693,0
56530	Désinfection de l'effluent	A	189 200,0	283 100,0	73 700,0	11 400,0	2 300,0	559 700,0	4 200,0	563 900,0
56540	Remplacement des incinérateurs	A	2 204,0	33 204,0	29 204,0	28 704,0	32 204,0	125 520,0	568 516,0	694 036,0
56800	Optimisation des réseaux	A	4 593,0	876,0	-	-	-	5 469,0	-	5 469,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	29 683,0	29 683,0	29 683,0	29 683,0	29 683,0	148 415,0	89 049,0	237 464,0
Total des projets			**251 007,0**	**381 340,0**	**159 987,0**	**97 187,0**	**91 587,0**	**981 108,0**	**716 565,0**	**1 697 673,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**222 991,0**	**221 915,0**	**225 159,0**	**247 911,0**	**247 911,0**	**1 165 887,0**	**989 555,0**	**2 155 442,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**478 512,0**	**612 022,0**	**394 216,0**	**313 612,0**	**368 687,0**	**2 167 049,0**	**1 794 665,0**	**3 961 714,0**
Total des investissements			**701 503,0**	**833 937,0**	**619 375,0**	**561 523,0**	**616 598,0**	**3 332 936,0**	**2 784 220,0**	**6 117 156,0**

Tableau 166 – Environnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
50013	Acquisition, construction et rénovation des stations d'échantillonnage	A	150,0	50,0	50,0	50,0	50,0	350,0	250,0	600,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	1 180,0	475,0	500,0	500,0	525,0	3 180,0	2 775,0	5 955,0
52100	Protection du parc immobilier	A	-	-	852,0	2 664,0	4 958,0	8 474,0	19 163,0	27 637,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55600	Outils de collecte des matières recyclables (renouvellement)	M	1 690,0	-	-	-	-	1 690,0	-	1 690,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement)	M	703,0	735,0	1 007,0	1 224,0	1 379,0	5 048,0	7 377,0	12 425,0
Total des programmes			**3 823,0**	**1 360,0**	**2 509,0**	**4 538,0**	**7 012,0**	**19 242,0**	**30 065,0**	**49 307,0**
Projets										
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	11 336,0	4,0	200,0	372,0	178,0	12 090,0	133,0	12 223,0
50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	M	300,0	650,0	1 300,0	1 300,0	1 300,0	4 850,0	3 267,0	8 117,0
50035	Laboratoire de chimie (rénovation)	A	1 363,0	2 785,0	1 333,0	-	-	5 481,0	-	5 481,0
50041	Outils de collecte des matières organiques (déploiement)	M	2 195,0	1 095,0	-	-	-	3 290,0	-	3 290,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	M	939,0	227,0	5,0	-	-	1 171,0	-	1 171,0
		A	4 277,0	1 014,0	181,0	171,0	159,0	5 802,0	2 006,0	7 808,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	33 576,0	13 467,0	-	78,0	103,0	47 224,0	336,0	47 560,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	442,0	749,0	9 937,0	11 806,0	1 857,0	24 791,0	-	24 791,0
55222	Centre de tri des matières recyclables - Lachine	A	1 946,0	-	-	-	-	1 946,0	-	1 946,0
Total des projets			**56 374,0**	**19 991,0**	**12 956,0**	**13 727,0**	**3 597,0**	**106 645,0**	**5 742,0**	**112 387,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 827,0**	**2 707,0**	**2 312,0**	**2 524,0**	**2 679,0**	**16 049,0**	**10 644,0**	**26 693,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**54 370,0**	**18 644,0**	**13 153,0**	**15 741,0**	**7 930,0**	**109 838,0**	**25 163,0**	**135 001,0**
Total des investissements			**60 197,0**	**21 351,0**	**15 465,0**	**18 265,0**	**10 609,0**	**125 887,0**	**35 807,0**	**161 694,0**

Tableau 167 – Espace pour la vie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	23 135,0	22 336,0	19 031,0	24 352,0	28 399,0	117 253,0	150 124,0	267 377,0
37013	Espace pour la vie - Biosphère	A	2 250,0	5 500,0	7 250,0	-	1 500,0	16 500,0	12 000,0	28 500,0
Total des programmes			**25 385,0**	**27 836,0**	**26 281,0**	**24 352,0**	**29 899,0**	**133 753,0**	**162 124,0**	**295 877,0**
Projets										
37014	Construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin Botanique	M	500,0	4 500,0	5 000,0	6 000,0	28 000,0	44 000,0	106 000,0	150 000,0
Total des projets			**500,0**	**4 500,0**	**5 000,0**	**6 000,0**	**28 000,0**	**44 000,0**	**106 000,0**	**150 000,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**23 635,0**	**26 836,0**	**24 031,0**	**30 352,0**	**56 399,0**	**161 253,0**	**256 124,0**	**417 377,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**2 250,0**	**5 500,0**	**7 250,0**	**-**	**1 500,0**	**16 500,0**	**12 000,0**	**28 500,0**
Total des investissements			**25 885,0**	**32 336,0**	**31 281,0**	**30 352,0**	**57 899,0**	**177 753,0**	**268 124,0**	**445 877,0**

Tableau 168 – Expérience citoyenne et communications

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Total des programmes			**30 000,0**	**45 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**255 000,0**	300 000,0	555 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**30 000,0**	**45 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**255 000,0**	**300 000,0**	**555 000,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**30 000,0**	**45 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**255 000,0**	**300 000,0**	**555 000,0**

Tableau 169 – Gestion et planification des immeubles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
30910	Programme d'optimisation des espaces administratifs	M	6 050,0	3 971,0	4 654,0	3 517,0	2 465,0	20 657,0	16 603,0	37 260,0
		A	6 049,0	3 970,0	4 654,0	3 517,0	2 465,0	20 655,0	16 603,0	37 258,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	2 371,0	5 933,0	6 921,0	4 078,0	2 559,0	21 862,0	26 746,0	48 608,0
		A	263,0	659,0	769,0	453,0	284,0	2 428,0	2 973,0	5 401,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	3 630,0	8 756,0	2 980,0	1 653,0	5 913,0	22 932,0	33 612,0	56 544,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	4 226,0	4 644,0	3 770,0	2 671,0	6 298,0	21 609,0	25 279,0	46 888,0
		A	2 817,0	3 096,0	2 513,0	1 780,0	4 199,0	14 405,0	16 853,0	31 258,0
42290	Programme de protection du complexe sportif Claude-Robillard	M	18 791,0	38 819,0	19 488,0	18 256,0	349,0	95 703,0	-	95 703,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	505,0	162,0	166,0	-	-	833,0	18 969,0	19 802,0
64021	Programme de protection des immeubles du SPVM	A	11 372,0	12 969,0	10 128,0	5 826,0	7 825,0	48 120,0	44 130,0	92 250,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	16 491,0	12 588,0	6 671,0	16 127,0	15 835,0	67 712,0	137 276,0	204 988,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	5 282,0	8 122,0	2 982,0	2 164,0	15 188,0	33 738,0	36 030,0	69 768,0
		A	587,0	902,0	331,0	240,0	1 688,0	3 748,0	4 004,0	7 752,0
66032	Programme de protection - Édifices vacants	M	789,0	3 470,0	4 259,0	1 009,0	2 437,0	11 964,0	31 765,0	43 729,0
66033	Programme de protection des immeubles de compétence locale	M	8 424,0	5 828,0	17 189,0	16 300,0	8 800,0	56 541,0	25 000,0	81 541,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	-	-	-	250,0	250,0	500,0	1 250,0	1 750,0
		A	-	-	-	250,0	250,0	500,0	1 250,0	1 750,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier	M	14 914,0	6 524,0	2 695,0	4 828,0	17 056,0	46 017,0	63 736,0	109 753,0
		A	6 392,0	2 796,0	1 155,0	2 069,0	7 310,0	19 722,0	27 316,0	47 038,0
66190	Programme des cours de services	M	15 892,0	24 455,0	25 806,0	8 017,0	21 850,0	96 020,0	109 500,0	205 520,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	10 618,0	11 913,0	1 957,0	128,0	4 002,0	28 618,0	4 157,0	32 775,0
		A	4 551,0	5 106,0	839,0	55,0	1 715,0	12 266,0	1 781,0	14 047,0
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburants	M	1 141,0	741,0	450,0	450,0	535,0	3 317,0	3 875,0	7 192,0
Total des programmes			**144 155,0**	**168 424,0**	**123 377,0**	**96 638,0**	**132 273,0**	**664 867,0**	**663 708,0**	**1 328 575,0**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets										
64028	Centre d'appels 911 - Projet de relocalisation	A	10 705,0	16 686,0	14 225,0	19 200,0	17 000,0	77 816,0	13 850,0	91 666,0
66034	Rénovation de l'hôtel de ville	M	9 326,0	-	-	-	-	9 326,0	-	9 326,0
		A	7 166,0	-	-	-	-	7 166,0	-	7 166,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	M	54,0	233,0	126,0	-	122,0	535,0	4 303,0	4 838,0
		A	419,0	1 794,0	971,0	-	937,0	4 121,0	33 115,0	37 236,0
Total des projets			**27 670,0**	**18 713,0**	**15 322,0**	**19 200,0**	**18 059,0**	**98 964,0**	**51 268,0**	**150 232,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**105 013,0**	**126 571,0**	**96 443,0**	**66 321,0**	**90 824,0**	**485 172,0**	**415 825,0**	**900 997,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**66 812,0**	**60 566,0**	**42 256,0**	**49 517,0**	**59 508,0**	**278 659,0**	**299 151,0**	**577 810,0**
Total des investissements			**171 825,0**	**187 137,0**	**138 699,0**	**115 838,0**	**150 332,0**	**763 831,0**	**714 976,0**	**1 478 807,0**

Tableau 170 – Grands parcs, Mont-Royal et sports

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	2 000,0	1 200,0	2 600,0	2 000,0	7 600,0	15 400,0	38 600,0	54 000,0
		A	8 000,0	4 800,0	10 400,0	8 000,0	30 400,0	61 600,0	154 400,0	216 000,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	2 349,0	4 960,0	8 079,0	8 510,0	8 881,0	32 779,0	51 595,0	84 374,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	9 934,0	13 049,0	6 190,0	11 100,0	12 097,0	52 370,0	48 446,0	100 816,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance	A	5 707,0	9 107,0	4 664,0	2 550,0	2 760,0	24 788,0	5 770,0	30 558,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	4 920,0	3 144,0	1 825,0	1 824,0	4 241,0	15 954,0	34 705,0	50 659,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	4 119,0	13 605,0	8 299,0	4 785,0	7 735,0	38 543,0	27 750,0	66 293,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	2 944,0	5 838,0	7 612,0	3 925,0	2 625,0	22 944,0	12 950,0	35 894,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	626,0	1 092,0	3 263,0	11 959,0	16 147,0	33 087,0	61 957,0	95 044,0
		A	1 210,0	1 225,0	723,0	3 187,0	1 517,0	7 862,0	25 488,0	33 350,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-natures et des espaces riverains	M	2 767,0	4 457,0	3 480,0	5 595,0	7 849,0	24 148,0	21 474,0	45 622,0
		A	6 328,0	4 058,0	5 177,0	4 980,0	3 532,0	24 075,0	18 662,0	42 737,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	6 000,0	12 000,0	15 000,0	20 000,0	4 000,0	57 000,0	-	57 000,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	28 439,0	28 407,0	27 680,0	25 921,0	24 802,0	135 249,0	116 795,0	252 044,0
		A	4 043,0	3 659,0	3 561,0	3 481,0	2 569,0	17 313,0	12 357,0	29 670,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	7 846,0	7 807,0	4 925,0	3 200,0	4 715,0	28 493,0	25 160,0	53 653,0
36700	Programme du réseau des corridors verts	A	766,0	2 227,0	4 171,0	4 172,0	5 880,0	17 216,0	36 294,0	53 510,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	1 372,0	3 528,0	-	-	-	4 900,0	11 973,0	16 873,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	29 852,0	28 005,0	7 897,0	5 150,0	12 780,0	83 684,0	165 311,0	248 995,0
38345	Programme d'aménagement des glaces extérieures	M	-	-	-	-	-	-	20 000,0	20 000,0
38360	Programme des arénas	M	22 710,0	24 185,0	16 566,0	642,0	-	64 103,0	-	64 103,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	14 141,0	1 774,0	-	11 746,0	11 068,0	38 729,0	68 996,0	107 725,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	13 033,0	23 130,0	17 750,0	12 603,0	19 714,0	86 230,0	87 838,0	174 068,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	2 555,0	4 000,0	9 600,0	16 700,0	11 600,0	44 455,0	5 000,0	49 455,0
Total des programmes			**181 661,0**	**205 257,0**	**169 462,0**	**172 030,0**	**202 512,0**	**930 922,0**	**1 051 521,0**	**1 982 443,0**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets										
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	6 401,0	7 166,0	8 938,0	10 035,0	10 103,0	42 643,0	69 688,0	112 331,0
32312	Développement et aménagement du Pôle nature de l'Est	A	150,0	150,0	830,0	830,0	2 330,0	4 290,0	18 260,0	22 550,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise	A	450,0	2 510,0	4 350,0	2 400,0	7 000,0	16 710,0	46 000,0	62 710,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	4 613,0	14 942,0	37 379,0	38 270,0	18 590,0	113 794,0	40 000,0	153 794,0
Total des projets			**11 614,0**	**24 768,0**	**51 497,0**	**51 535,0**	**38 023,0**	**177 437,0**	**173 948,0**	**351 385,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**147 937,0**	**177 114,0**	**163 876,0**	**164 320,0**	**153 466,0**	**806 713,0**	**738 509,0**	**1 545 222,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**45 338,0**	**52 911,0**	**57 083,0**	**59 245,0**	**87 069,0**	**301 646,0**	**486 960,0**	**788 606,0**
Total des investissements			**193 275,0**	**230 025,0**	**220 959,0**	**223 565,0**	**240 535,0**	**1 108 359,0**	**1 225 469,0**	**2 333 828,0**

Tableau 171 – Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
13001	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements abordables	M	5 464,0	5 716,0	5 875,0	6 337,0	8 863,0	32 255,0	46 173,0	78 428,0
13003	Acquisition et conservation de terrains à des fins de réalisation de logements abordables	M	32 000,0	32 000,0	32 000,0	32 000,0	32 000,0	160 000,0	160 000,0	320 000,0
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
48007	Développement du logement social et communautaire - infrastructures	A	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	13 500,0	13 500,0	27 000,0
48009	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires	A	10 928,0	11 431,0	11 749,0	12 674,0	17 725,0	64 507,0	92 343,0	156 850,0
Total des programmes			**54 092,0**	**54 847,0**	**55 324,0**	**56 711,0**	**64 288,0**	**285 262,0**	**327 016,0**	**612 278,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**40 464,0**	**40 716,0**	**40 875,0**	**41 337,0**	**43 863,0**	**207 255,0**	**221 173,0**	**428 428,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**13 628,0**	**14 131,0**	**14 449,0**	**15 374,0**	**20 425,0**	**78 007,0**	**105 843,0**	**183 850,0**
Total des investissements			**54 092,0**	**54 847,0**	**55 324,0**	**56 711,0**	**64 288,0**	**285 262,0**	**327 016,0**	**612 278,0**

Tableau 172 – Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
45009	Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	A	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	150 000,0	150 000,0	300 000,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	M	68 000,0	69 186,0	66 186,0	63 186,0	63 185,0	329 743,0	345 000,0	674 743,0
55857	Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	M	10 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	-	70 000,0	-	70 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	11 000,0	11 000,0	11 000,0	11 000,0	11 000,0	55 000,0	60 000,0	115 000,0
55861	Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	M	8 600,0	9 500,0	9 500,0	9 500,0	9 500,0	46 600,0	50 000,0	96 600,0
55863	Programme d'aménagement des rues - Local	M	8 600,0	8 600,0	8 600,0	8 600,0	8 600,0	43 000,0	50 000,0	93 000,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	3 484,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	19 484,0	20 000,0	39 484,0
66000	Digues	M	1 000,0	-	1 000,0	4 000,0	4 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
Total des programmes			**150 684,0**	**162 286,0**	**160 286,0**	**160 286,0**	**140 285,0**	**773 827,0**	**735 000,0**	**1 508 827,0**
Projets										
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	11 000,0	6 814,0	6 814,0	6 814,0	6 815,0	38 257,0	-	38 257,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	150,0	400,0	200,0	218,0	239,0	1 207,0	1 532,0	2 739,0
Total des projets			**11 150,0**	**7 214,0**	**7 014,0**	**7 032,0**	**7 054,0**	**39 464,0**	**1 532,0**	**40 996,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**151 834,0**	**159 500,0**	**157 300,0**	**157 318,0**	**137 339,0**	**763 291,0**	**686 532,0**	**1 449 823,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**10 000,0**	**10 000,0**	**10 000,0**	**10 000,0**	**10 000,0**	**50 000,0**	**50 000,0**	**100 000,0**
Total des investissements			**161 834,0**	**169 500,0**	**167 300,0**	**167 318,0**	**147 339,0**	**813 291,0**	**736 532,0**	**1 549 823,0**

Tableau 173 – Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	M	29 700,0	33 000,0	43 000,0	58 000,0	67 000,0	230 700,0	479 000,0	709 700,0
		A	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	3 000,0	11 000,0	26 000,0	37 000,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	8 980,0	14 787,0	12 195,0	8 169,0	5 000,0	49 131,0	30 000,0	79 131,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	12 000,0	23 267,0	26 326,0	22 694,0	19 200,0	103 487,0	77 000,0	180 487,0
Total des programmes			**54 680,0**	**75 054,0**	**85 521,0**	**92 863,0**	**96 200,0**	**404 318,0**	**622 000,0**	**1 026 318,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**31 700,0**	**35 000,0**	**45 000,0**	**60 000,0**	**69 000,0**	**240 700,0**	**489 000,0**	**729 700,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**22 980,0**	**40 054,0**	**40 521,0**	**32 863,0**	**27 200,0**	**163 618,0**	**133 000,0**	**296 618,0**
Total des investissements			**54 680,0**	**75 054,0**	**85 521,0**	**92 863,0**	**96 200,0**	**404 318,0**	**622 000,0**	**1 026 318,0**

Tableau 174 – Police

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets										
71082	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité publique (SPVM)	A	2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Total des projets			**2 330,0**	**2 055,0**	**2 055,0**	**2 055,0**	**-**	**8 495,0**	-	8 495,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**2 330,0**	**2 055,0**	**2 055,0**	**2 055,0**	**-**	**8 495,0**	**-**	**8 495,0**
Total des investissements			**2 330,0**	**2 055,0**	**2 055,0**	**2 055,0**	**-**	**8 495,0**	**-**	**8 495,0**

Tableau 175 – Sécurité incendie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
62600	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	2 075,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 275,0	4 000,0	9 275,0
Total des programmes			**2 075,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**5 275,0**	4 000,0	9 275,0
Projets										
62601	SIM: Équipements respiratoires pour pompiers APRIA	A	-	12 500,0	-	-	-	12 500,0	-	12 500,0
Total des projets			**-**	**12 500,0**	**-**	**-**	**-**	**12 500,0**	**-**	**12 500,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**2 075,0**	**13 300,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**17 775,0**	**4 000,0**	**21 775,0**
Total des investissements			**2 075,0**	**13 300,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**17 775,0**	**4 000,0**	**21 775,0**

Tableau 176 – Société du parc Jean-Drapeau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	13 783,0	10 000,0	8 597,0	6 015,0	6 032,0	44 427,0	76 650,0	121 077,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
43018	Projets de développement - Parc Jean-Drapeau	A	-	-	-	-	-	-	64 557,0	64 557,0
Total des programmes			**14 183,0**	**10 400,0**	**8 997,0**	**6 415,0**	**6 432,0**	**46 427,0**	**143 207,0**	**189 634,0**
Projets										
43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	A	12 547,0	36 994,0	25 896,0	-	-	75 437,0	-	75 437,0
43017	Plage Jean-Doré	A	6 810,0	2 946,0	4 623,0	4 387,0	110,0	18 876,0	6 779,0	25 655,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	33 829,0	13 772,0	9 490,0	18 501,0	6 381,0	81 973,0	-	81 973,0
43020	Complexe aquatique	A	2 158,0	3 064,0	2 204,0	6 613,0	6 889,0	20 928,0	4 409,0	25 337,0
43021	Pavillon Hélène de Champlain	A	1 118,0	5 197,0	866,0	-	-	7 181,0	-	7 181,0
43022	Mobilité	A	1 760,0	-	17 884,0	22 911,0	37 973,0	80 528,0	68 001,0	148 529,0
43023	Les Jardins des canaux	A	-	-	12 344,0	10 530,0	17 245,0	40 119,0	1 378,0	41 497,0
43024	Biosphère	A	6 299,0	4 199,0	-	-	-	10 498,0	-	10 498,0
Total des projets			**64 521,0**	**66 172,0**	**73 307,0**	**62 942,0**	**68 598,0**	**335 540,0**	**80 567,0**	**416 107,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**78 704,0**	**76 572,0**	**82 304,0**	**69 357,0**	**75 030,0**	**381 967,0**	**223 774,0**	**605 741,0**
Total des investissements			**78 704,0**	**76 572,0**	**82 304,0**	**69 357,0**	**75 030,0**	**381 967,0**	**223 774,0**	**605 741,0**

Tableau 177 – Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets										
60006	Investissements - Ville intelligente et numérique	M	509,0	808,0	1 752,0	-	-	3 069,0	-	3 069,0
		A	511,0	812,0	1 759,0	-	-	3 082,0	-	3 082,0
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	1 619,0	1 759,0	1 229,0	-	-	4 607,0	-	4 607,0
		A	1 625,0	1 767,0	1 233,0	-	-	4 625,0	-	4 625,0
60110	Programme de sécurité et de continuité TI	M	524,0	397,0	-	-	-	921,0	-	921,0
		A	526,0	398,0	-	-	-	924,0	-	924,0
60115	Modernisation des services de cybersécurité	M	2 221,0	2 605,0	2 996,0	3 248,0	3 396,0	14 466,0	3 493,0	17 959,0
		A	2 229,0	2 615,0	3 009,0	3 262,0	3 409,0	14 524,0	3 507,0	18 031,0
68011	Modernisation des réseaux de radiocommunications	A	1 350,0	3 965,0	11 250,0	12 550,0	10 458,0	39 573,0	18 546,0	58 119,0
68088	Approvisionnement III	M	195,0	553,0	1 044,0	545,0	2 563,0	4 900,0	1 103,0	6 003,0
		A	195,0	555,0	1 048,0	547,0	2 573,0	4 918,0	1 107,0	6 025,0
68092	Système financier, budgétaire et d'approvisionnement	M	4 938,0	4 235,0	1 158,0	624,0	269,0	11 224,0	-	11 224,0
		A	4 958,0	4 252,0	1 162,0	626,0	271,0	11 269,0	-	11 269,0
68111	Modernisation des réseaux de télécommunications	M	2 463,0	2 959,0	1 871,0	2 660,0	2 250,0	12 203,0	10 834,0	23 037,0
		A	2 473,0	2 971,0	1 878,0	2 670,0	2 260,0	12 252,0	10 877,0	23 129,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	909,0	572,0	363,0	-	-	1 844,0	-	1 844,0
		A	913,0	574,0	364,0	-	-	1 851,0	-	1 851,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	174,0	1 096,0	1 150,0	349,0	200,0	2 969,0	200,0	3 169,0
		A	174,0	1 101,0	1 155,0	351,0	200,0	2 981,0	200,0	3 181,0
68144	Systèmes informatiques pour l'habitation	M	686,0	936,0	437,0	187,0	207,0	2 453,0	-	2 453,0
		A	689,0	939,0	438,0	188,0	208,0	2 462,0	-	2 462,0
68147	Nouveau système de subventions générique	M	-	349,0	610,0	657,0	-	1 616,0	-	1 616,0
		A	-	351,0	612,0	659,0	-	1 622,0	-	1 622,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	-	-	-	1 500,0	3 195,0	4 695,0	2 159,0	6 854,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	1 840,0	2 950,0	850,0	2 200,0	4 350,0	12 190,0	9 851,0	22 041,0
68315	Évolution des opérations policières du SPVM	A	5 351,0	8 460,0	5 550,0	3 250,0	3 725,0	26 336,0	11 070,0	37 406,0
68325	Caméras portatives SPVM	A	500,0	2 790,0	4 450,0	3 888,0	1 525,0	13 153,0	5 144,0	18 297,0
68420	Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	2 500,0	1 680,0	2 700,0	3 950,0	3 287,0	14 117,0	12 929,0	27 046,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	437,0	499,0	549,0	46,0	-	1 531,0	-	1 531,0
		A	439,0	501,0	551,0	46,0	-	1 537,0	-	1 537,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets (suite)										
69206	Évolution des outils géomatiques	M	-	-	-	-	898,0	898,0	4 730,0	5 628,0
		A	-	-	-	-	902,0	902,0	4 751,0	5 653,0
70025	Cour municipale numérique	A	6 350,0	5 470,0	2 485,0	1 500,0	1 650,0	17 455,0	3 511,0	20 966,0
70120	Refonte numérique d'Espace pour la vie	M	449,0	1 071,0	1 534,0	1 000,0	1 000,0	5 054,0	3 700,0	8 754,0
70151	Développement de nouveaux contenus et sites Web	M	1 297,0	-	-	-	-	1 297,0	-	1 297,0
		A	1 303,0	-	-	-	-	1 303,0	-	1 303,0
70152	Plateformes de fondation numérique	M	1 186,0	922,0	1 221,0	420,0	-	3 749,0	-	3 749,0
		A	1 191,0	925,0	1 226,0	421,0	-	3 763,0	-	3 763,0
70153	Programme de développement de sites Web satellites	M	-	-	-	904,0	1 397,0	2 301,0	5 433,0	7 734,0
		A	-	-	-	907,0	1 403,0	2 310,0	5 456,0	7 766,0
70155	Gestion de la relation client	M	649,0	640,0	991,0	1 003,0	1 088,0	4 371,0	2 536,0	6 907,0
		A	651,0	642,0	995,0	1 007,0	1 092,0	4 387,0	2 546,0	6 933,0
70160	Refonte du portail intranet	M	419,0	824,0	-	-	-	1 243,0	-	1 243,0
		A	421,0	828,0	-	-	-	1 249,0	-	1 249,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	1 300,0	2 000,0	2 800,0	4 500,0	2 300,0	12 900,0	8 120,0	21 020,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	210,0	347,0	1 088,0	903,0	-	2 548,0	-	2 548,0
		A	210,0	348,0	1 092,0	906,0	-	2 556,0	-	2 556,0
70255	Gestion des processus juridiques	M	415,0	262,0	-	-	-	677,0	-	677,0
		A	417,0	263,0	-	-	-	680,0	-	680,0
70330	Données ouvertes	M	308,0	67,0	-	-	-	375,0	-	375,0
		A	309,0	68,0	-	-	-	377,0	-	377,0
70335	Refonte des données, des plateformes d'infrastructure et des outils d'intelligence d'affaires	M	386,0	699,0	998,0	889,0	792,0	3 764,0	1 594,0	5 358,0
		A	388,0	701,0	1 002,0	893,0	795,0	3 779,0	1 601,0	5 380,0
70501	Environnement de travail	M	2 740,0	2 066,0	700,0	89,0	-	5 595,0	-	5 595,0
		A	2 750,0	2 075,0	702,0	90,0	-	5 617,0	-	5 617,0
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	-	-	-	-	1 776,0	1 776,0	2 681,0	4 457,0
		A	-	-	-	-	1 783,0	1 783,0	2 691,0	4 474,0
70505	Modernisation des espaces de travail informatiques	M	-	-	-	-	-	-	7 485,0	7 485,0
		A	-	-	-	-	-	-	7 515,0	7 515,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets (suite)										
70542	Plateforme de l'intelligence économique	M	75,0	424,0	-	-	-	499,0	-	499,0
		A	75,0	426,0	-	-	-	501,0	-	501,0
70750	Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	M	299,0	274,0	416,0	-	-	989,0	-	989,0
		A	301,0	276,0	417,0	-	-	994,0	-	994,0
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et arrondissements (SIASA)	M	599,0	1 126,0	878,0	1 472,0	1 608,0	5 683,0	3 515,0	9 198,0
		A	601,0	1 131,0	881,0	1 477,0	1 614,0	5 704,0	3 530,0	9 234,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	2 267,0	2 958,0	3 295,0	3 482,0	3 207,0	15 209,0	2 653,0	17 862,0
		A	2 276,0	2 969,0	3 308,0	3 495,0	3 219,0	15 267,0	2 664,0	17 931,0
70907	Résilience et relève des infrastructures technologiques de la Ville	M	499,0	1 123,0	2 495,0	2 495,0	2 495,0	9 107,0	9 356,0	18 463,0
		A	501,0	1 127,0	2 505,0	2 505,0	2 505,0	9 143,0	9 394,0	18 537,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	M	845,0	1 145,0	2 270,0	2 255,0	1 990,0	8 505,0	500,0	9 005,0
71051	Services numériques d'interaction avec les systèmes métiers	M	-	-	-	-	2 632,0	2 632,0	9 299,0	11 931,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	1 021,0	1 064,0	947,0	1 613,0	-	4 645,0	-	4 645,0
		A	1 025,0	1 069,0	950,0	1 620,0	-	4 664,0	-	4 664,0
71450	Inspection mobile - Évaluation foncière	A	-	-	-	-	-	-	907,0	907,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	4 000,0	4 010,0	4 100,0	4 100,0	4 100,0	20 310,0	6 401,0	26 711,0
71770	Système de gestion et de dépistage des entrées de service en plomb	M	1 200,0	-	-	-	-	1 200,0	-	1 200,0
72050	9-1-1 Prochaine génération	A	8 041,0	6 481,0	6 240,0	2 000,0	1 867,0	24 629,0	-	24 629,0
72080	Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence du SIM	A	4 072,0	1 095,0	600,0	1 500,0	1 765,0	9 032,0	3 293,0	12 325,0
72740	Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	M	956,0	541,0	990,0	817,0	777,0	4 081,0	1 000,0	5 081,0
74015	Systèmes informatiques pour l'environnement	A	1 526,0	736,0	951,0	570,0	570,0	4 353,0	2 343,0	6 696,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	3 992,0	4 135,0	3 992,0	2 956,0	2 140,0	17 215,0	4 044,0	21 259,0
		A	4 008,0	4 152,0	4 007,0	2 967,0	2 148,0	17 282,0	4 060,0	21 342,0
74255	Gestion de temps	M	1 183,0	1 383,0	428,0	-	-	2 994,0	6 754,0	9 748,0
		A	1 187,0	1 389,0	430,0	-	-	3 006,0	6 780,0	9 786,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	3 338,0	3 243,0	3 426,0	3 419,0	-	13 426,0	-	13 426,0
		A	3 352,0	3 257,0	3 439,0	3 432,0	-	13 480,0	-	13 480,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	1 130,0	1 105,0	1 178,0	2 429,0	2 557,0	8 399,0	14 846,0	23 245,0
		A	1 134,0	1 109,0	1 182,0	2 438,0	2 567,0	8 430,0	14 906,0	23 336,0
74825	Projet de gestion des marquages et signalisations pour les arrondissements	M	500,0	750,0	750,0	-	-	2 000,0	-	2 000,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets (suite)										
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire) et refonte des systèmes de déneigement	M	2 400,0	2 000,0	2 118,0	687,0	700,0	7 905,0	-	7 905,0
74925	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR)	M	500,0	-	-	-	-	500,0	-	500,0
74926	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR Plus)	M	2 800,0	2 800,0	2 800,0	2 800,0	-	11 200,0	-	11 200,0
74955	Modernisation des activités du bureau des régimes de retraites Montréal	M	-	-	-	-	639,0	639,0	-	639,0
		A	-	-	-	-	641,0	641,0	-	641,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	3 030,0	2 356,0	3 360,0	1 923,0	-	10 669,0	-	10 669,0
74994	Gestion administrative du processus électoral	M	1 150,0	1 700,0	742,0	-	-	3 592,0	-	3 592,0
74995	Prise en charge des infrastructures du centre de gestion de mobilité urbaine (CGMU)	M	760,0	760,0	-	-	-	1 520,0	-	1 520,0
78032	Communications numériques (Centre Contact Client)	M	432,0	-	-	-	-	432,0	-	432,0
		A	434,0	-	-	-	-	434,0	-	434,0
78035	Mise à niveau de la téléphonie	M	390,0	-	-	-	-	390,0	-	390,0
		A	391,0	-	-	-	-	391,0	-	391,0
78045	Aménagements et rehaussements Télécom	M	489,0	549,0	399,0	374,0	399,0	2 210,0	465,0	2 675,0
		A	491,0	551,0	401,0	376,0	401,0	2 220,0	466,0	2 686,0
78067	Intégration technologique des unités d'affaires	M	93,0	150,0	760,0	754,0	765,0	2 522,0	577,0	3 099,0
		A	94,0	150,0	763,0	757,0	768,0	2 532,0	579,0	3 111,0
78100	Système de gestion des vidéos	M	-	-	-	499,0	699,0	1 198,0	584,0	1 782,0
		A	-	-	-	501,0	701,0	1 202,0	586,0	1 788,0
Total des projets			**127 754,0**	**133 181,0**	**129 420,0**	**115 148,0**	**104 696,0**	**610 199,0**	**264 872,0**	**875 071,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**56 682,0**	**57 262,0**	**55 035,0**	**47 099,0**	**43 739,0**	**259 817,0**	**105 942,0**	**365 759,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**71 072,0**	**75 919,0**	**74 385,0**	**68 049,0**	**60 957,0**	**350 382,0**	**158 930,0**	**509 312,0**
Total des investissements			**127 754,0**	**133 181,0**	**129 420,0**	**115 148,0**	**104 696,0**	**610 199,0**	**264 872,0**	**875 071,0**

Tableau 178 – Urbanisme et mobilité

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
28040	Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	M	16 400,0	15 900,0	14 500,0	13 800,0	14 000,0	74 600,0	16 000,0	90 600,0
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	875,0	875,0	875,0	875,0	2 744,0	6 244,0	-	6 244,0
		A	2 275,0	2 275,0	2 275,0	2 275,0	7 056,0	16 156,0	-	16 156,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	8 238,0	7 011,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0	35 249,0	50 000,0	85 249,0
40183	Secteurs stratégiques d'intervention	M	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 000,0	25 000,0	50 000,0
45000	Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	A	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	150 000,0	150 000,0	300 000,0
48043	Parcours signature Montréal	M	-	-	-	450,0	729,0	1 179,0	31 502,0	32 681,0
		A	-	-	-	450,0	729,0	1 179,0	31 502,0	32 681,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	20 000,0	20 000,0	40 000,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	18 000,0	18 000,0	18 000,0	18 000,0	18 000,0	90 000,0	90 000,0	180 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	82 873,0	77 400,0	64 706,0	53 350,0	79 697,0	358 026,0	653 023,0	1 011 049,0
59071	Vision Zéro : Mise en œuvre des mesures de sécurisation	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	75 000,0	75 000,0	150 000,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	6 500,0	6 500,0	6 500,0	6 500,0	6 500,0	32 500,0	32 500,0	65 000,0
75110	Travaux d'électrification des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public	M	6 200,0	6 200,0	6 200,0	2 000,0	2 000,0	22 600,0	-	22 600,0
97000	Programme de conversion et réfection de terrains (AMD)	M	3 500,0	2 500,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
97010	Système de gestion d'inventaires des données du SUM (global)	M	150,0	70,0	22,0	22,0	22,0	286,0	110,0	396,0
97020	Système de gestion des données de sécurité routière (SGDSR)	M	300,0	380,0	70,0	70,0	70,0	890,0	350,0	1 240,0
Total des programmes			**199 311,0**	**191 111,0**	**175 148,0**	**159 792,0**	**198 547,0**	**923 909,0**	**1 189 987,0**	**2 113 896,0**
Projets										
28039	Réaménagement de la rue Jean Talon, entre la 22e avenue et le boulevard Langelier	M	1 560,0	3 049,0	4 264,0	20 739,0	22 504,0	52 116,0	78 872,0	130 988,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	1 080,0	13 283,0	18 655,0	21 070,0	13 917,0	68 005,0	21 995,0	90 000,0
36200	Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal	A	6 335,0	9 175,0	7 560,0	7 085,0	3 613,0	33 768,0	300,0	34 068,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	350,0	2 203,0	2 196,0	2 196,0	-	6 945,0	-	6 945,0
36209	Plan lumière	A	350,0	350,0	350,0	350,0	400,0	1 800,0	-	1 800,0
36211	Réaménagement de la rue de la Commune	A	-	350,0	350,0	350,0	-	1 050,0	-	1 050,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	-	490,0	490,0	490,0	-	1 470,0	-	1 470,0
36213	Mise en valeur de la cité administrative	M	6 037,0	5 574,0	-	-	-	11 611,0	-	11 611,0
39001	Le MIL Montréal	M	15 392,0	16 887,0	14 907,0	10 000,0	15 000,0	72 186,0	60 000,0	132 186,0
39710	Complexe Turcot	M	17 940,0	20 415,0	3 409,0	6 800,0	4 550,0	53 114,0	443,0	53 557,0
		A	5 245,0	27 194,0	21 404,0	6 302,0	10 018,0	70 163,0	4 700,0	74 863,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets (suite)										
40139	PPU Griffintown	M	23 303,0	26 530,0	22 086,0	8 400,0	8 400,0	88 719,0	42 000,0	130 719,0
40155	Namur-Hippodrome — Cavendish	M	2 000,0	4 113,0	8 888,0	15 798,0	28 536,0	59 335,0	238 751,0	298 086,0
40170	Places des Montréalaises et Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords	M	29 701,0	19 138,0	43,0	-	-	48 882,0	-	48 882,0
40171	Lachine-Est	M	500,0	500,0	3 000,0	7 500,0	10 000,0	21 500,0	65 000,0	86 500,0
40174	Louvain-Est	M	10 000,0	15 000,0	7 571,0	7 614,0	4 560,0	44 745,0	21 940,0	66 685,0
40177	Pôle Gérald-Godin	M	2 163,0	1 144,0	13 853,0	13 627,0	-	30 787,0	-	30 787,0
40178	Partie nord de L'Île-des-Sœurs	M	-	-	5 000,0	10 000,0	20 000,0	35 000,0	100 000,0	135 000,0
40179	Mise en valeur du site de Fort-Lorette	A	385,0	559,0	2 159,0	2 218,0	672,0	5 993,0	-	5 993,0
40182	Ateliers du CN (Cours Saint-Charles)	M	3 745,0	1 997,0	-	-	-	5 742,0	-	5 742,0
40202	Bridge-Bonaventure	M	1 000,0	3 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0	24 000,0	100 000,0	124 000,0
40203	PPU des Faubourgs - Réaménagements des Faubourgs	M	1 000,0	4 000,0	11 112,0	10 987,0	15 000,0	42 099,0	163 282,0	205 381,0
40210	Requalification du boulevard Ville-Marie (PPU des Faubourgs)	A	-	-	-	798,0	1 536,0	2 334,0	186 182,0	188 516,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges - Remembrance	M	274,0	-	-	-	-	274,0	-	274,0
		A	112,0	-	-	-	-	112,0	-	112,0
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	25 915,0	2 698,0	-	-	-	28 613,0	-	28 613,0
		A	611,0	-	-	-	-	611,0	-	611,0
48042	Reconstruction du Pont de l'île-aux-Tourtes - Accompagnement MTMD (lien cyclable)	A	289,0	100,0	200,0	400,0	3 000,0	3 989,0	6 849,0	10 838,0
48044	Réfection de l'Autoroute 40 - Accompagnement du MTMD	M	32,0	75,0	100,0	350,0	1 000,0	1 557,0	32 164,0	33 721,0
		A	30,0	75,0	100,0	350,0	1 000,0	1 555,0	32 079,0	33 634,0
48045	Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440)	M	1 925,0	3 000,0	3 000,0	4 550,0	4 000,0	16 475,0	4 000,0	20 475,0
		A	3 575,0	7 000,0	7 000,0	8 450,0	6 000,0	32 025,0	6 000,0	38 025,0
48046	Véloroutes - Accompagnement REM	M	100,0	1 452,0	969,0	2 414,0	5 122,0	10 057,0	13 037,0	23 094,0
		A	100,0	2 125,0	2 656,0	5 125,0	10 245,0	20 251,0	24 075,0	44 326,0
48047	Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger - Accompagnement MTMD	M	50,0	200,0	200,0	283,0	1 000,0	1 733,0	5 500,0	7 233,0
59027	Réaménagement Assomption-Souligny	A	13 664,0	52 294,0	48 391,0	43 018,0	-	157 367,0	-	157 367,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	1 750,0	7 000,0	12 000,0	10 250,0	21 200,0	52 200,0	71 694,0	123 894,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	924,0	5 430,0	5 430,0	-	-	11 784,0	-	11 784,0
68035	Projet Sussex / Tupper (abords ancien site de l'Hôpital de Montréal pour enfants)	M	20,0	-	-	-	-	20,0	-	20,0
68067	Réaménagement de l'avenue des Pins	M	2 000,0	1 600,0	8 500,0	9 150,0	18 450,0	39 700,0	60 200,0	99 900,0
		A	-	100,0	250,0	250,0	600,0	1 200,0	900,0	2 100,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets (suite)										
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	36 619,0	24 299,0	23 114,0	9 137,0	289,0	93 458,0	-	93 458,0
75015	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1: De Bleury à Mansfield et Square Phillips	M	1 901,0	756,0	16 784,0	13 614,0	3 379,0	36 434,0	-	36 434,0
		A	161,0	84,0	1 865,0	1 865,0	21,0	3 996,0	-	3 996,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2: Réaménagement - Mansfield à Atwater	M	29 529,0	6 839,0	2 437,0	-	4 567,0	43 372,0	175 844,0	219 216,0
		A	11 579,0	2 526,0	905,0	-	648,0	15 658,0	20 751,0	36 409,0
75029	Abords du CUSM (intersection Décarie/Maisonneuve)	M	-	-	1 825,0	3 603,0	14 767,0	20 195,0	27 586,0	47 781,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill College et Cathcart	M	2 650,0	11 650,0	20 735,0	19 658,0	24 983,0	79 676,0	40 663,0	120 339,0
		A	50,0	950,0	900,0	1 600,0	1 600,0	5 100,0	1 441,0	6 541,0
75036	Sainte-Catherine Est - Village	M	-	8 200,0	14 480,0	20 000,0	30 000,0	72 680,0	75 700,0	148 380,0
		A	-	-	520,0	-	-	520,0	-	520,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain - Accompagnement d'Infrastructure Canada - Travaux incidents	M	767,0	2 384,0	723,0	2 337,0	65,0	6 276,0	-	6 276,0
		A	1 000,0	2 930,0	841,0	3 363,0	92,0	8 226,0	-	8 226,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement - Travaux incidents	M	3 092,0	3 468,0	1 313,0	3 707,0	4 936,0	16 516,0	2 000,0	18 516,0
		A	4 600,0	5 153,0	3 296,0	6 310,0	3 148,0	22 507,0	8 000,0	30 507,0
75055	Prolongement de la ligne bleue du métro - accompagnement STM	M	2 430,0	5 410,0	3 010,0	19 041,0	21 006,0	50 897,0	63 517,0	114 414,0
		A	620,0	738,0	472,0	2 539,0	10 679,0	15 048,0	25 378,0	40 426,0
75059	Déconstruction du pont Champlain - Lien cyclable du secteur Héritage - Accompagnement PJCCI	M	100,0	120,0	80,0	-	-	300,0	-	300,0
		A	200,0	180,0	120,0	-	-	500,0	-	500,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	1 600,0	11 500,0	15 950,0	10 620,0	11 305,0	50 975,0	-	50 975,0
		A	-	-	2 550,0	1 180,0	145,0	3 875,0	-	3 875,0
Total des projets			**276 355,0**	**345 287,0**	**353 013,0**	**360 488,0**	**371 953,0**	**1 707 096,0**	**1 780 843,0**	**3 487 939,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**394 135,0**	**389 547,0**	**391 311,0**	**393 316,0**	**479 298,0**	**2 047 607,0**	**2 472 673,0**	**4 520 280,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**81 531,0**	**146 851,0**	**136 850,0**	**126 964,0**	**91 202,0**	**583 398,0**	**498 157,0**	**1 081 555,0**
Total des investissements			**475 666,0**	**536 398,0**	**528 161,0**	**520 280,0**	**570 500,0**	**2 631 005,0**	**2 970 830,0**	**5 601 835,0**

Tableau 179 – Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
76014	Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	M	-30 000,0	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-255 000,0	-300 000,0	-555 000,0
Total des programmes			**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-255 000,0**	-300 000,0	-555 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-255 000,0**	**-300 000,0**	**-555 000,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-255 000,0**	**-300 000,0**	**-555 000,0**

Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2023-2032 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Tableau 180 – Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 350,0	2 658,0	4 267,0	2 305,0	2 305,0	12 885,0	11 525,0	24 410,0
40003	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	M	300,0	-	-	-	-	300,0	-	300,0
55733	Programme de réfection routière	M	2 639,0	2 055,0	1 646,0	2 304,0	2 304,0	10 948,0	11 520,0	22 468,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	2 624,0	2 200,0	1 000,0	2 304,0	2 304,0	10 432,0	11 520,0	21 952,0
68056	Programme informatique et technologique	M	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0	250,0	500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**35 565,0**	**35 565,0**	**71 130,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**35 565,0**	**35 565,0**	**71 130,0**

Tableau 181 – Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	100,0	1 690,0	300,0	350,0	600,0	3 040,0	3 200,0	6 240,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	4 248,0	2 738,0	4 063,0	3 893,0	3 898,0	18 840,0	19 305,0	38 145,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	1 100,0	1 100,0	1 100,0	1 300,0	1 100,0	5 700,0	5 400,0	11 100,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	215,0	135,0	200,0	120,0	65,0	735,0	410,0	1 145,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**28 315,0**	**28 315,0**	**56 630,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**28 315,0**	**28 315,0**	**56 630,0**

Tableau 182 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 400,0	1 500,0	1 151,0	1 170,0	1 170,0	6 391,0	7 250,0	13 641,0
42320	Programme de mise aux normes des arénas - Développement	M	-	500,0	500,0	500,0	500,0	2 000,0	500,0	2 500,0
42410	Piscine intérieure du Centre communautaire NDG	M	500,0	1 000,0	-	-	-	1 500,0	-	1 500,0
55734	Programme de réfection routière	M	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	11 000,0	11 000,0	22 000,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation-Arrondissement CDN - NDG	M	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	1 930,0	830,0	2 179,0	2 160,0	2 160,0	9 259,0	11 400,0	20 659,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**34 150,0**	**34 150,0**	**68 300,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**34 150,0**	**34 150,0**	**68 300,0**

Tableau 183 – Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	9 135,0	9 135,0	18 270,0
55717	Programme de réfection routière	M	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	7 250,0	7 250,0	14 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**18 385,0**	**18 385,0**	**36 770,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**18 385,0**	**18 385,0**	**36 770,0**

Tableau 184 – LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55700	Programme de réfection routière	M	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	10 660,0	10 660,0	21 320,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**25 660,0**	**25 660,0**	**51 320,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**25 660,0**	**25 660,0**	**51 320,0**

Tableau 185 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	775,0	775,0	775,0	775,0	775,0	3 875,0	3 875,0	7 750,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	2 500,0	5 000,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	8 000,0	8 000,0	16 000,0
68606	Programme de développement informatique	M	52,0	52,0	52,0	52,0	52,0	260,0	260,0	520,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**14 635,0**	**14 635,0**	**29 270,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**14 635,0**	**14 635,0**	**29 270,0**

Tableau 186 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34223	Programme de réaménagement de parcs	M	2 112,0	1 842,0	1 823,0	1 800,0	1 800,0	9 377,0	9 000,0	18 377,0
55729	Programme de réfection de voirie	M	4 311,0	3 076,0	3 137,0	3 150,0	3 000,0	16 674,0	15 000,0	31 674,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	2 462,0	3 405,0	3 350,0	3 300,0	3 300,0	15 817,0	16 500,0	32 317,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	200,0	151,0	144,0	204,0	354,0	1 053,0	1 770,0	2 823,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 085,0**	**8 474,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**42 921,0**	**42 270,0**	**85 191,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**9 085,0**	**8 474,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**42 921,0**	**42 270,0**	**85 191,0**

Tableau 187 – Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
25850	Programme de développement	M	50,0	-	900,0	-	-	950,0	-	950,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 769,0	1 100,0	300,0	1 000,0	1 000,0	6 169,0	5 000,0	11 169,0
55716	Programme de réfection routière	M	600,0	3 114,0	3 250,0	1 750,0	1 750,0	10 464,0	8 750,0	19 214,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	8 136,0	100,0	914,0	1 464,0	1 464,0	12 078,0	7 320,0	19 398,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**11 655,0**	**4 414,0**	**5 464,0**	**4 314,0**	**4 314,0**	**30 161,0**	**21 570,0**	**51 731,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**11 655,0**	**4 414,0**	**5 464,0**	**4 314,0**	**4 314,0**	**30 161,0**	**21 570,0**	**51 731,0**

Tableau 188 – Outremont

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
32005	Programme d'aménagement de parcs - Arrondissement d'Outremont	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	615,0	710,0	750,0	625,0	725,0	3 425,0	4 825,0	8 250,0
55705	Programme de réfection routière	M	615,0	890,0	900,0	900,0	900,0	4 205,0	3 300,0	7 505,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 095,0	625,0	575,0	700,0	600,0	3 595,0	3 000,0	6 595,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	136,0	236,0	236,0	236,0	236,0	1 080,0	1 180,0	2 260,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**12 805,0**	**12 805,0**	**25 610,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**12 805,0**	**12 805,0**	**25 610,0**

Tableau 189 – Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 844,0	2 535,0	1 750,0	3 420,0	3 400,0	12 949,0	10 870,0	23 819,0
55713	Programme de réfection routière	M	1 021,0	1 275,0	1 750,0	1 275,0	1 150,0	6 471,0	5 750,0	12 221,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	2 934,0	1 989,0	2 299,0	1 104,0	1 249,0	9 575,0	12 375,0	21 950,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**28 995,0**	**28 995,0**	**57 990,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**28 995,0**	**28 995,0**	**57 990,0**

Tableau 190 – Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 200,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 700,0	7 250,0	8 500,0	15 750,0
66180	Programme de protection des bâtiments	M	3 495,0	3 245,0	3 245,0	3 245,0	2 995,0	16 225,0	14 975,0	31 200,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**28 475,0**	**28 475,0**	**56 950,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**28 475,0**	**28 475,0**	**56 950,0**

Tableau 191 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
30056	Mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles	M	-	178,0	200,0	200,0	-	578,0	-	578,0
30059	Espace Rivière	M	1 705,0	-	3 651,0	1 451,0	300,0	7 107,0	332,0	7 439,0
32019	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs	M	5 705,0	3 911,0	2 850,0	3 456,0	5 475,0	21 397,0	12 883,0	34 280,0
55731	Programme de réfection routière	M	3 950,0	3 500,0	3 500,0	3 500,0	4 500,0	18 950,0	32 440,0	51 390,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	2 860,0	5 116,0	2 504,0	4 098,0	2 430,0	17 008,0	17 870,0	34 878,0
68073	Programme de gestion de la désuétude informatique et des équipements électroniques	M	60,0	25,0	25,0	25,0	25,0	160,0	125,0	285,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 280,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**65 200,0**	**63 650,0**	**128 850,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**14 280,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**65 200,0**	**63 650,0**	**128 850,0**

Tableau 192 – Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	620,0	2 135,0	2 105,0	1 420,0	2 040,0	8 320,0	13 280,0	21 600,0
55732	Programme de réfection routière	M	7 600,0	3 785,0	3 030,0	3 350,0	4 030,0	21 795,0	17 660,0	39 455,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	620,0	2 920,0	3 705,0	4 070,0	2 770,0	14 085,0	13 260,0	27 345,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**44 200,0**	**44 200,0**	**88 400,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**44 200,0**	**44 200,0**	**88 400,0**

Tableau 193 – Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	887,0	2 864,0	6 698,0	2 393,0	-	12 842,0	-	12 842,0
11616	Développement résidentiel - Nouveau Saint-Laurent - Challenger Ouest	M	-	-	-	-	200,0	200,0	9 028,0	9 228,0
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	5 241,0	-	-	-	-	5 241,0	693,0	5 934,0
30085	Construction d'un complexe sportif	M	12 500,0	-	-	-	-	12 500,0	-	12 500,0
30087	Construction de pataugeoires et de jeux d'eau et réfection de chalets et de piscines	M	-	-	75,0	500,0	-	575,0	-	575,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	130,0	400,0	164,0	1 000,0	11 320,0	13 014,0	12 200,0	25 214,0
30095	Mise aux normes des chalets de parc	M	8 226,0	3 584,0	-	-	-	11 810,0	9 446,0	21 256,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	5 139,0	8 584,0	7 740,0	6 523,0	6 073,0	34 059,0	16 035,0	50 094,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, loisirs et communautaires	M	1 005,0	900,0	335,0	740,0	80,0	3 060,0	2 800,0	5 860,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	500,0	480,0	-	1 470,0	1 470,0	3 920,0	2 205,0	6 125,0
55714	Programme de réfection routière	M	3 585,0	2 210,0	1 643,0	3 010,0	1 932,0	12 380,0	19 330,0	31 710,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	750,0	1 050,0	800,0	500,0	500,0	3 600,0	2 500,0	6 100,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**38 063,0**	**20 072,0**	**17 455,0**	**16 136,0**	**21 575,0**	**113 301,0**	**74 237,0**	**187 538,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**38 063,0**	**20 072,0**	**17 455,0**	**16 136,0**	**21 575,0**	**113 301,0**	**74 237,0**	**187 538,0**

Tableau 194 – Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	4 925,0	2 050,0	2 700,0	3 000,0	3 640,0	16 315,0	5 650,0	21 965,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	2 170,0	540,0	2 900,0	2 250,0	3 000,0	10 860,0	8 200,0	19 060,0
55718	Programme de réfection routière	M	2 425,0	2 050,0	2 040,0	2 865,0	2 500,0	11 880,0	15 000,0	26 880,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	-	5 000,0	-	-	-	5 000,0	-	5 000,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	850,0	1 600,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 670,0**	**9 790,0**	**7 790,0**	**8 265,0**	**9 290,0**	**44 805,0**	**29 700,0**	**74 505,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**9 670,0**	**9 790,0**	**7 790,0**	**8 265,0**	**9 290,0**	**44 805,0**	**29 700,0**	**74 505,0**

Tableau 195 – Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	4 015,0	2 475,0	800,0	1 584,0	1 600,0	10 474,0	7 925,0	18 399,0
34334	Programme de développement des parcs	M	150,0	218,0	1 000,0	-	-	1 368,0	-	1 368,0
55736	Programme de réfection routière	M	1 825,0	1 230,0	2 500,0	1 350,0	1 250,0	8 155,0	7 626,0	15 781,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	125,0	150,0	125,0	125,0	125,0	650,0	625,0	1 275,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	350,0	350,0	350,0	330,0	350,0	1 730,0	1 750,0	3 480,0
55757	Piétonnisation des rues	M	-	-	150,0	-	-	150,0	-	150,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	90,0	150,0	100,0	80,0	100,0	520,0	400,0	920,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	2 580,0	1 230,0	950,0	1 800,0	1 800,0	8 360,0	7 925,0	16 285,0
67862	Développement immobilier	M	446,0	250,0	250,0	-	-	946,0	-	946,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	101,0	90,0	90,0	104,0	485,0	494,0	979,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	63,0	105,0	94,0	50,0	80,0	392,0	300,0	692,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**10 174,0**	**6 689,0**	**6 839,0**	**5 839,0**	**5 839,0**	**35 380,0**	**29 195,0**	**64 575,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**10 174,0**	**6 689,0**	**6 839,0**	**5 839,0**	**5 839,0**	**35 380,0**	**29 195,0**	**64 575,0**

Tableau 196 – Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	1 315,0	1 165,0	1 165,0	1 165,0	1 165,0	5 975,0	5 825,0	11 800,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	6 830,0	6 830,0	13 660,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 184,0	1 184,0	1 184,0	1 184,0	1 184,0	5 920,0	5 920,0	11 840,0
83022	Programme local d'apaisement de la circulation	M	250,0	400,0	400,0	400,0	400,0	1 850,0	2 000,0	3 850,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**20 575,0**	**20 575,0**	**41 150,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**20 575,0**	**20 575,0**	**41 150,0**

Tableau 197 – Ville-Marie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	5 781,0	1 842,0	3 783,0	10 864,0	9 336,0	31 606,0	32 090,0	63 696,0
44220	Programme Accès Jardins	M	575,0	2 973,0	3 677,0	341,0	3 471,0	11 037,0	3 835,0	14 872,0
55737	Programme de réfection routière	M	4 828,0	4 467,0	4 531,0	2 696,0	1 102,0	17 624,0	25 000,0	42 624,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	3 001,0	4 903,0	2 194,0	284,0	276,0	10 658,0	10 000,0	20 658,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**70 925,0**	**70 925,0**	**141 850,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**70 925,0**	**70 925,0**	**141 850,0**

Tableau 198 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	3 140,0	800,0	1 075,0	1 100,0	1 800,0	7 915,0	4 500,0	12 415,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	1 658,0	2 302,0	1 039,0	3 481,0	2 634,0	11 114,0	14 348,0	25 462,0
55730	Programme de réfection routière	M	4 648,0	4 817,0	4 842,0	1 500,0	1 998,0	17 805,0	11 055,0	28 860,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	1 050,0	1 050,0	900,0	900,0	900,0	4 800,0	5 000,0	9 800,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**10 496,0**	**8 969,0**	**7 856,0**	**6 981,0**	**7 332,0**	**41 634,0**	**34 903,0**	**76 537,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**10 496,0**	**8 969,0**	**7 856,0**	**6 981,0**	**7 332,0**	**41 634,0**	**34 903,0**	**76 537,0**

Annexe 3 – Structure de la présentation de l'information budgétaire

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le Manuel de la présentation de l'information financière municipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.
- Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont présentés sous cinq catégories :

- les **taxes** regroupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau, de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et de la taxe pour le financement du service 911;
- les **paiements tenant lieu de taxes** regroupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** regroupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- les **services rendus et autres revenus** regroupent les revenus des services facturés à des citoyennes et citoyens, à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées, ainsi que d'autres types de revenus tels que ceux des amendes et des pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- les **transferts** regroupent l'ensemble des subventions des gouvernements et des autres organismes publics.

Les dépenses sont généralement présentées par objets :

- la **rémunération**, qui comprend les salaires du personnel et des élues et élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les charges sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élues et élus ainsi que du personnel présentement à l'embauche et retraité;
- le **transport** et les **communications**;
- les **honoraires professionnels**, les **services techniques et autres**;
- la **location,** l'**entretien** et la **réparation**;
- les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités municipales tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- les **biens durables** non capitalisés;
- les **frais de financement**;
- le **remboursement de la dette à long terme**;
- les **contributions à des organismes**.

Dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par activités :

- l'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion des ressources financières, administratives et humaines;
- l'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- l'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et au transport des marchandises. Elle comprend également la gestion de la neige;
- l'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égouts et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des matières résiduelles et la protection de l'environnement;
- l'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- l'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- l'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyennes et citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- l'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.
-

Annexe 4 – Partage des compétences et confection du budget

Comme le prescrit l'encadrement juridique de la Ville de Montréal, les pouvoirs d'administrer la Ville sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, fournit des services et gère les équipements communs pour l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

Instances politiques et champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 3 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application

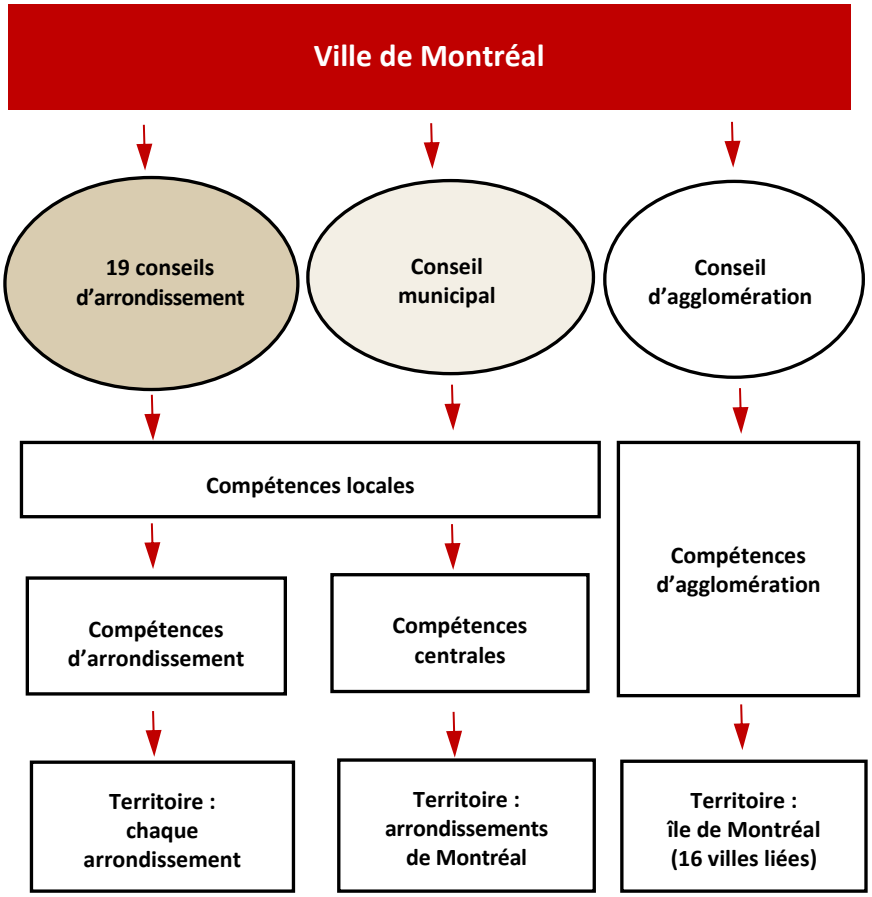

Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. La prestation des services communs est assurée par les employées et employés de la Ville de Montréal.

Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. En effet, depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élues et élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les mairesses et maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élues et élus, soit :

- la mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élues et élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 mairesses et maires des villes reconstituées (il n'y a que 1 représentant pour L'Île-Dorval et Dorval) –l'une de ces personnes est à la vice-présidence;
- 1 représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou maires d'arrondissement.

Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leurs territoires respectifs. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, la, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 199 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants et répondantes, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 911 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément relatif à la gestion de celles-ci, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit d'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égouts, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

Confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal produit un budget global, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, la Ville de Montréal confectionne le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales, à savoir le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la *Loi* prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyennes et citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employées et employés de la Ville de Montréal[1].

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la *Loi*, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de fournir à l'ensemble des citoyennes et citoyens les services communs – c'est-à-dire ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – à moindre coût.

[1] Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employées et employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

Répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences, selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

Partage selon les compétences

La Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, complétée par le Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – soit les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, qui fournissent également aux citoyennes et citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

Répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (par exemple, les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (par exemple, les activités du Service des finances).

Répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois les dépenses mixtes liées aux services à la population analysées et réparties, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

Répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2024, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 10,03 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Bureau de l'inspecteur général, Commission de la fonction publique de Montréal, Expérience citoyenne et communications, Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Planification stratégique et performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information et Bureau du vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 4 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses

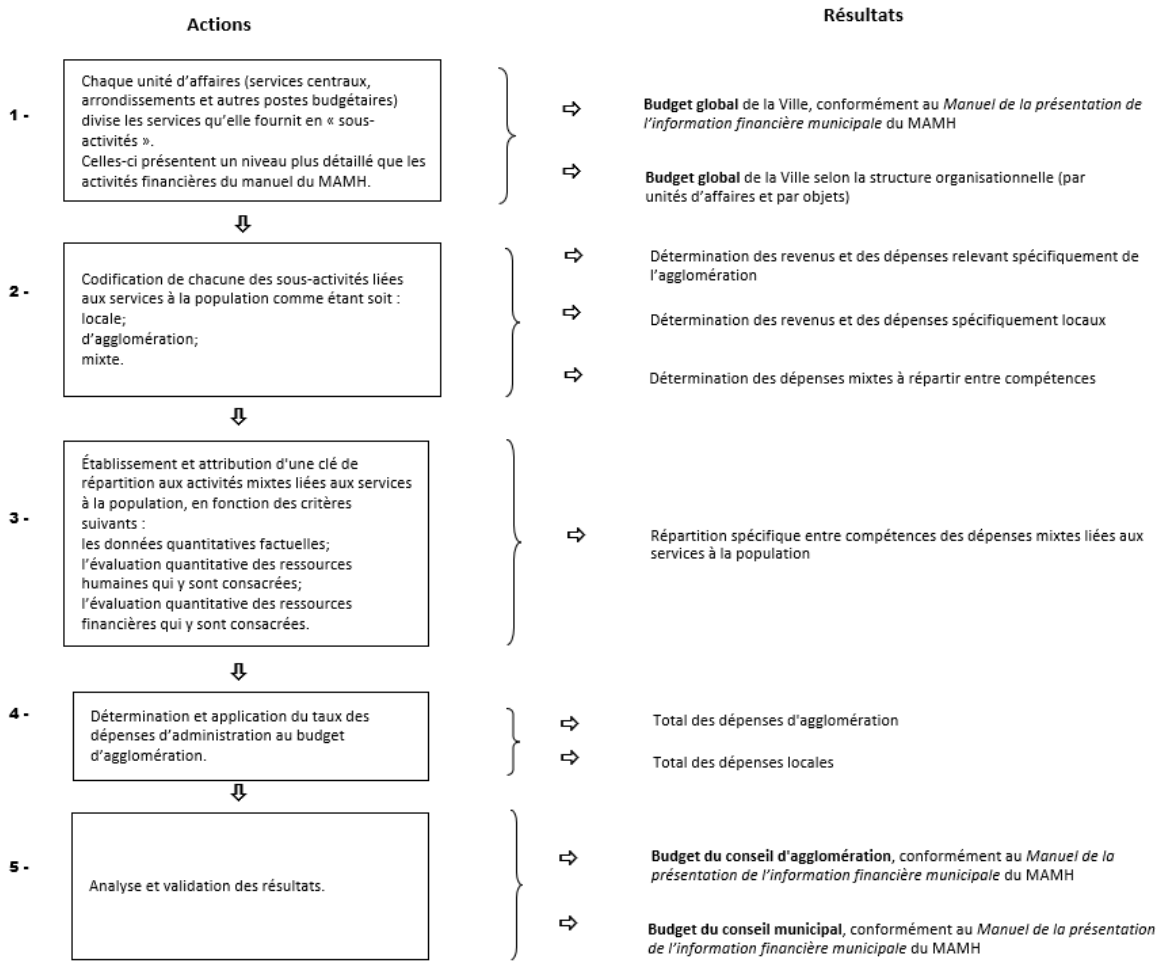

Annexe 5 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc Frédérick-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel)
- ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny et Rapides-du-Cheval-Blanc
- les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des arts du cirque
- Tour de l'Île
- aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, daté du 18 juin 2008 (CG08 0362)
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, des sites et des arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels*
- contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou qui visent la création de parcs riverains dans l'agglomération.

Annexe 6 – Compétences des arrondissements et des services centraux

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 200 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* à l'exception du contrôle des animaux.	**Urbanisme** – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements avec ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divise – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	**Habitation** – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	**Prévention en sécurité incendie et sécurité civile** – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	**Voirie artérielle** – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). **Voirie locale** – Déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – Gestion des activités reliées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	**Environnement et matières résiduelles** – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	**Développement économique, communautaire, culturel et social** – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	**Culture, sports, loisirs et parcs** – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

Annexe 7 – Synthèse des politiques financières

La Ville de Montréal a adopté en 2002 des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après se trouve une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à l'adresse Internet[1].

[1] Politiques financières de la Ville de Montréal

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses, à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé, ou encore, porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Par ailleurs, il est important de mentionner que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de réserves financières, notamment les réserves financières de l'eau, de la voirie, des immobilisations et celle des dépenses liées à la tenue des élections. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyennes et citoyens;
- financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- l'identification et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- l'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

Parmi les lois qui régissent la Ville de Montréal, la *Loi sur la fiscalité municipale*, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* prévoient les principales sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer les services municipaux.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse en matière d'équipements et d'infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi préserver la qualité des services aux citoyennes et citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme décennal d'immobilisations de qualité qui propose une planification sur 10 ans, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyennes et aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais qui protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville doivent accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. Cette préoccupation doit être particulièrement présente en regard de la gestion des dépenses.

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d’amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique a pour objectif d’établir des critères complémentaires de comptabilisation des immobilisations corporelles à ceux mentionnés au manuel de comptabilité de Comptables professionnels agréés Canada pour le secteur public. L’établissement de ces critères permet ainsi la comptabilisation des acquisitions, des ajouts et des dispositions des immobilisations corporelles ainsi que de leur période d’amortissement respective. Toute ambiguïté quant à l’application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d’application et, en annexe, la grille de la politique d’amortissement des immobilisations corporelles par catégorie d’actif, ainsi que les directives portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l’accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation des immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles louées, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations ainsi que le développement informatique d’une solution infonuagique.

Annexe 8 – Fonds de l'eau

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2024. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2024 s'élèvent à 562,5 M$, en hausse de 5,9 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2023. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 505,8 M$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à comprendre l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 258,2 M$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Un montant de 701,5 M$ a été inscrit pour les acquisitions d'immobilisations en 2024. Ces acquisitions seront financées, entre autres, par des programmes de subvention de 217,2 M$ et des paiements au comptant de 204,8 M$. Ainsi, les emprunts à la charge de la population se limiteront à 279,5 M$.

Le PDI 2024-2033 relatif à l'eau, dont le détail est présenté à la section PDI 2024-2033 du volume budgétaire, s'élève à 6 117,2 M$. Pour le budget 2024, les principaux programmes prévus sont : les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts (216,4 M$), le réseau primaire d'acqueduc (67,1 M$), les usines de traitement d'eau potable (51,2 M$), les stations d'épuration des eaux usées et les intercepteurs (41,5 M$), et le réseau primaire d'égouts (41 M$). Les principaux projets prévus au budget 2024 sont : la désinfection de l'effluent (189,2 M$), la modernisation du réservoir McTavish (29,7 M$) et l'aqueduc de l'ouest (22,7 M$).

Tableau 201 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2024
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau		197 693,7	(161 969,8)	35 723,9
Quotes-parts – Alimentation en eau potable		103 668,9	(86 598,4)	17 070,5
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ		10 052,7	(3 823,7)	6 229,0
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ		8 361,2	(4 372,3)	3 988,9
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)		1 892,2	(1 394,8)	497,4
Taxation relative à l'eau	470 454,1			470 454,1
Tarification forfaitaire et au compteur	15 276,3			15 276,3
Tarification des eaux usées		6 150,2		6 150,2
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne		280,4		280,4
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	358,6		(358,6)	-
Recouvrement MTQ, Transport Canada et autres	189,0	1 074,3		1 263,3
Autres tarifications et subventions	4 175,9	1 355,8		5 531,7
Total – Revenus	**490 453,9**	**330 529,4**	**(258 517,6)**	**562 465,7**
Dépenses				
Direction – Service de l'eau	296,8	1 159,6	-	1 456,4
Direction de l'eau potable		64 009,2		64 009,2
Direction de l'épuration des eaux usées		78 541,0		78 541,0
Direction des réseaux d'eau	8 755,7	11 955,8		20 711,5
Direction de la gestion des actifs	17 287,3	7 823,4	(358,6)	24 752,1
Direction des projets majeurs		1 086,9		1 086,9
Direction des stratégies et de la performance	1 707,5	3 987,6		5 695,1
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	77 942,0			77 942,0
Autres unités (s.profess. et tech., laboratoire, géomatique, etc.)	17 299,6	15 831,9		33 131,5
Frais généraux d'administration	18 018,9	26 829,5		44 848,4
Frais de financement	16 085,8	38 621,0		54 706,8
Total – Dépenses	**157 393,6**	**249 845,9**	**(358,6)**	**406 880,9**
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	29 890,3	69 032,6	-	98 922,9
Total – Financement	**29 890,3**	**69 032,6**	**-**	**98 922,9**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	258 159,0	-	(258 159,0)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	**445 442,9**	**318 878,5**	**(258 517,6)**	**505 803,8**
Excédent (déficit) avant affectations	**45 011,0**	**11 650,9**	**-**	**56 661,9**
Affectations				
Réserves financières				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	891,6	(1 444,2)	-	(552,6)
- Stratégie de paiement au comptant des immobilisations - Eau	(42 100,0)		-	(42 100,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 802,6)	(10 206,7)	-	(14 009,3)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**-**	**-**	**-**	**-**

Tableau 202 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération		Budget global 2024
Acquisitions d'immobilisations				
Direction de la gestion des actifs	222 991,0			222 991,0
Direction de l'eau potable		56 228,0		56 228,0
Direction des réseaux d'eau		139 568,0		139 568,0
Direction de l'épuration des eaux usées		41 468,0		41 468,0
Direction des projets majeurs		241 248,0		241 248,0
Total des acquisitions d'immobilisations	**222 991,0**	**478 512,0**	**-**	**701 503,0**
Sources de financement				
Transferts (subventions)	143 335,0	73 859,0		217 194,0
Affectations - Réserves financières	45 011,0	159 838,0		204 849,0
Emprunt à la charge des contribuables	34 645,0	244 815,0		279 460,0
Total des sources de financement	**222 991,0**	**478 512,0**	**-**	**701 503,0**

Annexe 9 – Modélisation des émissions de GES

L'ensemble des calculs et les valeurs présentées ont été réalisés par une firme spécialisée dans la modélisation climatique à l'aide du modèle CityInSight.

Développé par la firme, CityInSightest un modèle intégré et géographiquement désagrégé spécialisé dans l'énergie, les émissions et les finances. Ce modèle permet une comptabilité de bas en haut pour l'offre et la demande en énergie ainsi que pour les stocks de technologies consommatrices d'énergie (véhicules, systèmes de chauffage, logements et bâtiments) et tous les flux d'énergie intermédiaires (comme l'électricité et la chaleur). L'énergie et les émissions de GES sont déduites d'une série de modèles interconnectés de stocks et de flux.

- Le modèle utilise 94 zones, formées à partir des secteurs municipaux de l'enquête Origine-Destination 2018 et situées à l'intérieur des limites de l'agglomération de Montréal, et permet de répartir spatialement la consommation d'énergie et les émissions de GES.
- Le modèle est calibré à partir de l'année de base, soit 2021, et couvre les années jusqu'en 2050. Chacune des années s'étendant de 2022 à 2050 est simulée en fonction des variables du modèle (calibrées en fonction des données observées de l'année de base) et des modifications apportées à ces variables (tableau 1), ce qui a permis de créer le scénario de référence ainsi que le scénario du Plan climat.
- L'inventaire de GES, estimé par le modèle pour chaque année, englobe les émissions de GES de la portée 1 (provenant de sources situées à l'intérieur de la limite municipale) et 2 (résultant de l'utilisation d'électricité, de chaleur, de vapeur et/ou de refroidissement) du Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire (GPC) ainsi qu'une part des autres émissions de GES qui ont lieu à l'extérieur de la limite municipale en conséquence des activités se déroulant à l'intérieur de cette limite.

Tableau 203 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés par CityInSight

Catégorie	Scénario de référence	Scénario du Plan climat
Distribution géographique des nouveaux bâtiments	Les nouveaux bâtiments sont construits selon la distribution géographique des permis de construction des cinq dernières années.	100 % de la croissance démographique se fait dans les quartiers centraux ou les aires TOD (*Transit-Oriented Development*) / corridors de transport structurant, incluant les futures infrastructures (action 17).
Performance énergétique des nouveaux bâtiments	Aucune réglementation sur l'efficacité énergétique des nouveaux bâtiments au-delà de ce qui est stipulé dans le Code national du bâtiment du Canada de 2015.	À compter de 2025, tous les nouveaux bâtiments sont construits conformément aux cibles de performance énergétique basées sur les standards TGS V4 de la Ville de Toronto (action 25).
Bâtiments résidentiels existants	La croissance en nombre et en superficie des bâtiments, tant résidentiels que non résidentiels, est fondée sur la demande associée à ces bâtiments. Cette demande est générée par l'accroissement anticipé de la population et de l'emploi dans chacune des zones modélisées, et ce, pour chaque année simulée de 2022 à 2050. L'augmentation de la superficie des bâtiments entraîne une hausse de la consommation d'énergie et des émissions de GES dans le modèle pour ces secteurs, et ce, en fonction du type de nouveaux bâtiments et de leur profil de consommation d'énergie.	50 % d'économies thermiques et 30 % d'économies électriques (action 26), et remplacement progressif des systèmes de chauffage au mazout (action 24), suivant l'échéancier des rénovations énergétiques : ▪ à partir de 2024 et d'ici 2035, rénovation, de manière exponentielle, de tous les logements existants construits avant 1980 (80 % des bâtiments existants) ▪ à partir de 2035 et d'ici 2040, rénovation, de manière exponentielle, de tous les logements construits entre 1980 et 2021 (après la rénovation des logements construits avant 1980)

Bâtiments commerciaux existants	Même scénario que le précédent	50 % d'économies thermiques et 30 % d'économies électriques dans 90 % des bâtiments commerciaux existants d'ici 2050 (action 27)
Bâtiments municipaux existants	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	50 % d'économies thermiques, 30 % d'économies électriques et 100 % de réduction de GES dans 100 % des bâtiments municipaux existants d'ici 2030 (actions 30 et 31)
Transport en commun	Ajout du SRB PIE-IX en 2023 et du REM de l'ouest en 2024	Prolongement de la ligne bleue du métro en 2029 et ajout du REM de l'est entre 2032 et 2035 (action 11) Électrification progressive des autobus de la STM jusqu'en 2040 (action 14)
Transport actif	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	Ajout de 880 km d'infrastructure cyclable, conformément aux plans établis par la Vision Vélo 2023-2027 (action 11)
Stationnement	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	Augmentation annuelle de 10 % des places de stationnement réservées à l'autopartage dans chaque zone et réduction linéaire, de 10 % par zone d'ici 2030, des places de stationnement non destinées à l'autopartage (action 11)
Taux de motorisation	Augmentation du taux de motorisation de 0,5 % par année suivant la tendance historique.	Augmentation du taux de motorisation de 0,5 % par année
Véhicules personnels	80 % des nouveaux véhicules personnels sont des camions légers de 2022 à 2050 et 100 % des nouveaux véhicules sont électriques à partir de 2035.	100 % des déplacements effectués au centre-ville et dans le Vieux-Montréal sont réalisés par des véhicules électriques, et il y a 10 % de réduction des déplacements en véhicule dans ces zones (action 13).
Véhicules municipaux	La courbe d'électrification des véhicules municipaux suit celle des véhicules personnels (selon la norme des véhicules zéro émission).	100 % des véhicules municipaux seront électriques d'ici 2035 et il y aura 25 % de réduction des déplacements (actions 35 et 36).
Efficacité énergétique des véhicules légers	Amélioration selon les normes CAFE inscrites dans la législation canadienne sur les véhicules légers : 2015 : 200 g éq. CO_2/km 2025 : 119 g éq. CO_2/km Véhicules électriques : – Automobiles : amélioration d'efficacité progressive, jusqu'à 30 % supérieure en 2040 par rapport à 2021 – Camions légers : amélioration d'efficacité progressive, jusqu'à 10 % supérieure en 2040 par rapport à 2021.	Aucune amélioration supplémentaire à ce qui apparaît dans le scénario de référence
Transport routier de marchandises	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	25 % des livraisons de marchandises seront effectués avec des véhicules zéro émission en 2030 (action 16).
Verdissement	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	500 000 arbres plantés d'ici 2030 (action 20) ▪ 1 t de CO_2e est séquestrée par arbre au cours de sa vie.
Incinérateurs	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	Les incinérateurs seront remplacés d'ici 2035. L'impact sur les émissions de GES est basé sur le scénario 3 d'une étude de la chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi.
Matières résiduelles	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	D'ici 2050, réduction de 25 % de la production de déchets par personne et augmentation de 50 % du taux de recyclage

Énergie des bâtiments

La consommation d'énergie des bâtiments est étroitement liée à la désignation de l'utilisation du sol qu'il reçoit, tributaire de l'emplacement, de l'archétype et de la date de construction des bâtiments.

Transport

Le sous-modèle de transport de passagères et passagers réagit aux modifications concernant l'utilisation du sol, l'infrastructure de transit, la technologie des véhicules, les comportements de déplacement et d'autres facteurs. La consommation d'énergie et les émissions associées aux véhicules personnels sont calculées par les véhicules-kilomètres parcourus du parc de véhicules personnels et les caractéristiques de type, de carburant et d'efficacité de ces véhicules.

Annexe 10 – Glossaire

Acquisitions d'immobilisations
Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues au Programme décennal d'immobilisations.

Adaptation aux changements climatiques
L'adaptation aux changements climatiques est un processus par lequel une communauté et les écosystèmes qui la composent s'ajustent et se préparent aux changements climatiques afin d'en limiter les conséquences négatives et d'en tirer les bénéfices potentiels.

Affectation
Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PDI.

Agglomération
L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes incluses sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement
(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)
Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle est un outil d'analyse qui guide la prise de décision. Cela permet de mettre en place des programmes plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusifs. Cette analyse peut être appliquée dans la mise en œuvre de tout projet d'intervention.

Année-personne (a-p.)
Unité de mesure correspondant au nombre d'employées et d'employés convertis en équivalent à temps complet. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement
Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget climat
Un budget climat est un système de gouvernance qui intègre les considérations climatiques dans la prise de décisions sur les politiques, les actions et le budget en intégrant les objectifs climatiques au sein même du processus budgétaire et financier. De plus, le budget climat permet d'attribuer la responsabilité de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des actions.

Budget carbone
Un budget carbone[1] consiste à fixer une quantité maximale de gaz à effet de serre (GES) qui peut être émise dans l'atmosphère en fonction de l'atteinte d'une cible relative au réchauffement climatique.

Le budget climat servira à exposer les solutions qui permettront d'atteindre les cibles fixées par le budget carbone de Montréal, soit les plafonds annuels d'émissions de GES. Il intègre les émissions de GES de l'ensemble de la collectivité montréalaise, y compris de la Ville de Montréal elle-même.

Budget de fonctionnement
Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital
Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles
Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'Administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle
Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de 5 logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales foncières
Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant des taxes foncières imposées par le conseil municipal ou les conseils d'arrondissements. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière, au 14 septembre 2022.

[1] À titre d'exemple, un rapport du GIEC de 2018 estime que, pour respecter l'objectif de non-dépassement de 1,5 °C par rapport à la période préindustrielle, le budget carbone planétaire disponible se situerait entre 420 et 580 milliards de tonnes de CO_2 à partir de 2018. Si la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de GES est retardée ou si l'impact de ces mesures est plus faible que nécessaire, une quantité supplémentaire de CO_2 sera émise dans l'atmosphère. Cela signifie que des mesures encore plus strictes devront être prises plus tard pour compenser et ainsi respecter le budget carbone.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec
Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs
La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Cotisations de l'employeur
Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds des services de santé, etc.) accordés aux employées et aux employés et aux élues et aux élus.

Coûts des régimes de retraite
Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories:
- Les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- Les coûts des services passés ou autres composantes reliées aux régimes de retraite, qui incorporent les coûts relatifs aux impacts des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins-value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente
Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative
Dépense qui n'est pas spécifiquement attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement
Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :
- Ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'Administration municipale;
- Ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- Ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets
Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses parmi les objets qui suivent :

- rémunération;
- cotisations de l'employeur;
- transport et communications;
- services professionnels, techniques et autres;
- location, entretien et réparation;
- biens durables;
- biens non durables;
- frais de financement;
- contributions à d'autres organismes;
- autres objets.

Dette
Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes
En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la Ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont imposées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement (ou bonification de l'offre de service)
Objectif d'investissement lié à la bonification de l'offre de service. La mise aux normes, l'amélioration, l'ajout de nouvelles infrastructures ou plus spécifiquement l'agrandissement d'installations ou l'augmentation du nombre d'équipements (ajout de la valeur totale des actifs) sont considérés comme du développement.

Droits sur les mutations immobilières
Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre
Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyennes et les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Économie circulaire
L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Émission
Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales
Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables
Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables montréalais qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables montréalais si les projets sont de compétence municipale.

Équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO_2)
Il s'agit de l'unité de mesure universelle qui indique le potentiel de réchauffement planétaire des GES. L'éq. CO_2 sert à évaluer les effets du rejet (ou de l'absence de rejet) de différents GES. Les émissions de GES sont calculées en éq. CO_2. En effet, le CO_2 est le gaz de référence auquel les autres gaz sont comparés au chapitre de leur potentiel de réchauffement planétaire (PRP) respectif. Le PRP est une mesure relative à la capacité de chaque GES à retenir la chaleur dans l'atmosphère pour une période déterminée.

Étalement de la variation des valeurs foncières
Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Financement (mode de, source de)
Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)
Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Fonctions municipales
Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Immobilisations
Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :
- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)
Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.
Immobilisations (charge d')
Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures
Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations et équipements technologiques, etc.

Infrastructure naturelle et hybride
Une infrastructure naturelle est un système naturel ou naturalisé, pouvant impliquer de l'ingénierie, qui apporte de multiples avantages pour l'environnement ou le bien-être humain[1]. C'est une solution basée sur la nature, comme les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres et les saillies végétalisées. Une infrastructure hybride combine des éléments fondés sur la nature à une infrastructure grise afin d'adapter les infrastructures naturelles au contexte urbain.

Infrastructure grise
Une infrastructure grise est une infrastructure traditionnelle ou conventionnelle basée sur des techniques d'ingénierie ou des équipements mécaniques et n'impliquant pas la nature[1]. Dans le cadre de l'application de la méthodologie retenue par la Ville pour catégoriser les investissements, les infrastructures grises considérées comme admissibles représentent celles qui contribuent à diminuer la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs impacts (ex. : ouvrages de rétention, digues permanentes, piscines et jeux d'eau, toits blancs, etc.).

[1] Définition inspirée de la Banque Mondiale, de l'International Institute for Sustainable Development, du Plan climat, de l'Université du Québec en Outaouais, de la Fondation David Suzuki ainsi que d'échanges avec Ouranos et CRE-Montréal.

Inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise
L'inventaire des émissions de la collectivité montréalaise comprend le calcul des émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée et des autres émissions indirectes ayant lieu sur le territoire de l'agglomération pour les secteurs et sous-secteurs suivants :

- sources fixes;
- transport;
- matières résiduelles;
- procédés industriels et utilisation de produits;
- agriculture, foresterie et autres affectations des terres.

Le budget climat utilise l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise comme point de référence principal.

Inventaire des émissions de GES des activités municipales
Les émissions de GES recensées dans cet inventaire concernent les activités sur lesquelles les 16 villes liées de l'agglomération exercent un contrôle direct, soit les bâtiments, le matériel roulant, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, la production de biogaz au complexe environnemental de Saint-Michel, l'éclairage de rues, les feux de circulation ainsi que les émissions fugitives de réfrigérant.

Investissements
Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures
Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International
Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière
Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Nearshoring
Le nearshoring consiste à délocaliser ou à rapatrier une activité économique dans un pays proche de ses marchés de consommation.

Occupation du domaine public
Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal
Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)
Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes
Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, hôpital, organisme à but non lucratif, lieux de culte, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations
Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

- **la justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique, etc.) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
- **le démarrage** : cette phase comprend les études et travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique, etc.) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
- **la planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
- **l'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des Immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Plan climat
Le Plan climat 2020-2030, rendu public en décembre 2020, constitue l'un des outils prévus par la Ville de Montréal pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, conformément à la *One Planet Charter* auquel elle souscrit. Le Plan climat contient 46 mesures.

Le budget climat permet notamment de modéliser les mesures d'atténuation prévues au Plan climat.

Programme
Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme décennal d'immobilisations (PDI)
Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet
Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable
Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PDI et financé par l'emprunt à long terme (ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection (ou maintien de l'offre de service)
Objectif d'investissement lié au maintien de l'offre de service tant au niveau du maintien régulier d'actifs qu'au niveau du rattrapage du déficit de maintien afin de conserver ou de rétablir l'offre de service attendu. Ainsi, le remplacement d'éléments importants d'actifs dans le but de maintenir une activité à un niveau de service satisfaisant est considéré comme de la protection.

Proximité (compétence par service de)
Un conseil municipal local, formé de représentants élus et élues, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Redevance (conduits souterrains)
Loyer imposé aux utilisatrices et utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement
Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées
Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement
Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt
Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt, ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération
Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des employées et des employés et des élues et élus.

Rôle d'évaluation foncière
Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Scénario de référence
Le scénario de référence *business as usual* (également appelé « cours normal des affaires ») évalue la trajectoire la plus probable, sans action ou effort politique supplémentaire à ce qui est déjà annoncé ou prévu par les différents ordres de gouvernement, du niveau d'émissions de GES de la collectivité montréalaise, et ce, pour l'ensemble des secteurs inclus dans l'inventaire des émissions de GES de Montréal.

Secteur
En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.

Service central
Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette
Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification
En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

Taux global de taxation
Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés chez l'ensemble de ses contribuables.

Taxe foncière générale
Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

Transferts
Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires
Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)
Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

Annexe 11 – Idiomes

Territoires

Agglomération de Montréal
Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale
- les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- la municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)
- la Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- la Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées
- les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1er janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leurs territoires respectifs.

Villes liées
Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération
Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération
L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

Compétences locales
- le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- dans le cas de Montréal, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
    - soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
    - soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme décennal d'immobilisations

Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal
Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes reliées aux compétences d'agglomération et celles reliées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal
Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération
Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

Annexe 12 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle
a-p.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
BTER	Bureau de la transition écologique et de la résilience
CAFE	Corporate Average Fuel Economy
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CO_2	Dioxyde de carbone
COP 15	Conférence biodiversité de l'ONU
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dette actuarielle initiale
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
G ÉQ. CO_2	Gramme d'équivalent dioxyde de carbone
GES	Gaz à effet de serre
GPC	Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire
IPC	Indice des prix à la consommation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
KT ÉQ. CO_2	Kilotonnes d'équivalent de dioxyde de carbone
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MT	Millions de tonnes
MT ÉQ. CO_2	Millions de tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
ONU	Organisation des Nations unies
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Programme décennal d'immobilisations

PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PHAQ	Programme d'habitation abordable Québec
PIB	Produit intérieur brut
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Radio Frequency Identification (Identification par radiofréquence)
RFU	Richesse foncière uniformisée
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SHP	Sodium haute pression
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SQI	Société québécoise des infrastructures
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
T DE CO_2	Tonne de dioxyde de carbone
TFG	Taxe foncière générale
TGT	Taux global de taxation
TGS V4	Toronto green standard version 4
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

Dépôt légal
4e trimestre 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1964-0
Budget de fonctionnement 2024
Programme décennal d'immobilisations 2024-2033
Document imprimé, Français

978-2-7647-1965-7
Budget de fonctionnement 2024
Programme décennal d'immobilisations 2024-2033
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
129-03 Budget 2024

Imprimé au Canada sur du papier recyclé.

Montréal

Montréal.ca

Ville de Montréal 129-03 (10-2023)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.03

2023/11/15
13:00

(1)

Dossier # : 1230310006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2024 de la Corporation Anjou 80

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 15 novembre 2023, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023, le budget 2024 de la Corporation Anjou 80.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2023-11-13 10:41

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1230310006
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2024 de la Corporation Anjou 80

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2024 de la Corporation Anjou 80 en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-10-18

Lavinia BADEA
Cheffe de division soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514-557-3122
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2023-10-20

ANJOU80

BUDGET 2024

ANJOU80
PROJECTIONS - BUDGET 2024

		2023	Projeté 2024
REVENUS	***Total - revenus (Annexe A)***	**3 879 730 $**	**4 043 872 $**
CHARGES			
	Frais d'exploitation (annexe B)	1 409 345 $	1 484 400 $
	Frais d'entretien (annexe C)	947 750 $	970 700 $
	Frais d'administration (Annexe D)	734 320 $	857 052 $
	Impôts fonciers (annexe D)	381 250 $	381 250 $
	Amortissements immobilisations (annexe D)	55 000 $	70 000 $
	Total - charges	**3 527 665 $**	**3 763 402 $**
	Revenu net avant travaux	***352 065 $***	***280 470 $***
	Travaux divers	350 000 $	250 000 $
	EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	***2 065 $***	***30 470 $***

2023-10-30

ANNEXE A

REVENUS DE LOCATION
ANJOU80

REVENUS		**2023**	**Projeté 2024**
LOCATION			
50XX	Loyers	3 804 730 $	3 918 872 $
5110	Loyers vacants	10 000 $	10 000 $
	Total - revenus de location	**3 794 730 $**	**3 908 872 $**
AUTRES REVENUS			
5000	Buanderie et autres	25 000 $	75 000 $
5200	Location de garages	60 000 $	60 000 $
	Total - autres revenus	**85 000 $**	**135 000 $**
	TOTAL - REVENUS	***3 879 730 $***	***4 043 872 $***

2023-10-30

ANNEXE B

FRAIS D'EXPLOITATION
ANJOU80

		2023	Projeté 2024
7010	Rémunération - responsables d'immeubles	478 595 $	498 000 $
70XX	Charges sociales	148 350 $	145 000 $
7110	Déneigement	75 000 $	75 000 $
7120	Remorquage	1 200 $	1 400 $
7210	Gardiennage et sécurité	120 000 $	105 000 $
7365	Entretien des extincteurs	7 000 $	6 000 $
7370	Fournitures - entretien ménager	30 000 $	25 000 $
7375	Équipement et réparations d'outils	2 000 $	2 000 $
7395	Extermination	17 200 $	18 000 $
7410	Achat et location outillage et équipement	10 000 $	10 000 $
8100	Chauffage et eau chaude	375 000 $	446 000 $
8110	Électricité	65 000 $	60 000 $
8360	Nettoyage des égouts	15 000 $	16 000 $
8390	Service et entretien de la piscine	40 000 $	42 000 $
8425	Entretien paysager et stationnement	25 000 $	35 000 $
	TOTAL - REVENUS	***1 409 345 $***	***1 484 400 $***

ANNEXE C

FRAIS D'ENTRETIEN
ANJOU80

		2023	Projeté 2024
ENTRETIEN			
8010	Rémunération - entretien et bureau	277 000 $	288 000 $
80XX	Charges sociales	91 000 $	91 000 $
8028	Allocations de camion	15 000 $	17 000 $
7310	Réparations - électricité	40 000 $	45 000 $
7330	Serrures	5 000 $	5 000 $
7335	Entretien des tapis	4 000 $	4 000 $
7350	Travaux de menuiserie	80 000 $	80 000 $
7384	Peinture et plâtre	20 000 $	22 000 $
7385	Planchers - réparations et sablage	175 000 $	150 000 $
7396	Entretien - ventilation	10 000 $	10 000 $
7405	Quincaillerie	4 000 $	4 000 $
7406	Essence et lubrifiant - équipement	1 750 $	1 700 $
7415	Dégâts d'eau	50 000 $	50 000 $
7420	Plomberie et chauffage	100 000 $	125 000 $
7425	Entretien - rép. Éclairage alarme incendie	35 000 $	36 000 $
7430	Contrat et entretien - système chauffage	20 000 $	25 000 $
8325	Achat de moustiquaires	2 000 $	1 500 $
8430	Entretien - portes de garage	15 000 $	12 000 $
8550	Autres dépenses	3 000 $	3 500 $
	Total - entretien	**947 750 $**	**970 700 $**
TRAVAUX DIVERS			
9027	Exécution travaux - améliorations		
9099	Travaux divers	350 000 $	250 000 $
	Total - travaux divers	***350 000 $***	***250 000 $***

2023-10-30

ANNEXE D

FRAIS ADMINISTRATION
ANJOU80

		2023	Projeté 2024
	ADMINISTRATION		
6010	Rémunération	312 550 $	325 052 $
60XX	Charges sociales	73 970 $	68 000 $
6110	Frais de déplacement	4 800 $	5 000 $
6111	Frais représentation Directeur général	3 000 $	3 000 $
6112	Honoraires professionnelles	100 000 $	125 000 $
6130	Postes et messagerie	1 500 $	1 500 $
6140	Communications	15 000 $	15 000 $
6215	Frais de recouvrement	4 000 $	3 000 $
6300	Assurances	180 000 $	270 000 $
6410	Entretien et réparations - équipement bureau	10 000 $	8 000 $
6510	Divers - réunions - réceptions	1 500 $	3 000 $
6520	Papeterie et frais bureau	10 000 $	12 000 $
6530	Frais bancaires	5 000 $	5 500 $
6545	Mauvaises créances	10 000 $	10 000 $
6550	Autres dépenses	3 000 $	3 000 $
	Total - administration	**734 320 $**	**857 052 $**
	IMPÔTS FONCIERS		
6600	Taxes municipales	341 250 $	341 250 $
6610	Taxes scolaires	40 000 $	40 000 $
	Total - Impôts fonciers	**381 250 $**	**381 250 $**
	AMORTISSEMENTS		
6620	Immeubles	55 000 $	70 000 $
6625	Équipements		
6626	Stationnements - aires de jeux		
6627	Caméras		
6628	Système alarme incendie		
	Total - amortissements	**55 000 $**	**70 000 $**

2023-10-30

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.04

2023/11/15
13:00

(1)

Dossier # : 1230310007

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2024 de la Société d'habitation et de développement de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 15 novembre 2023, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023, le budget 2024 de la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2023-11-13 10:23

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1230310007

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2024 de la Société d'habitation et de développement de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2024 de la Société d'habitation et de développement de Montréal en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-10-18

Lavinia BADEA
Cheffe de division soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514-557-3122
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3142
Approuvé le : 2023-10-20

Montréal

Budget 2024
Programme Triennal d'Immobilisations 2024-2026

Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration

Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)
8 novembre 2023

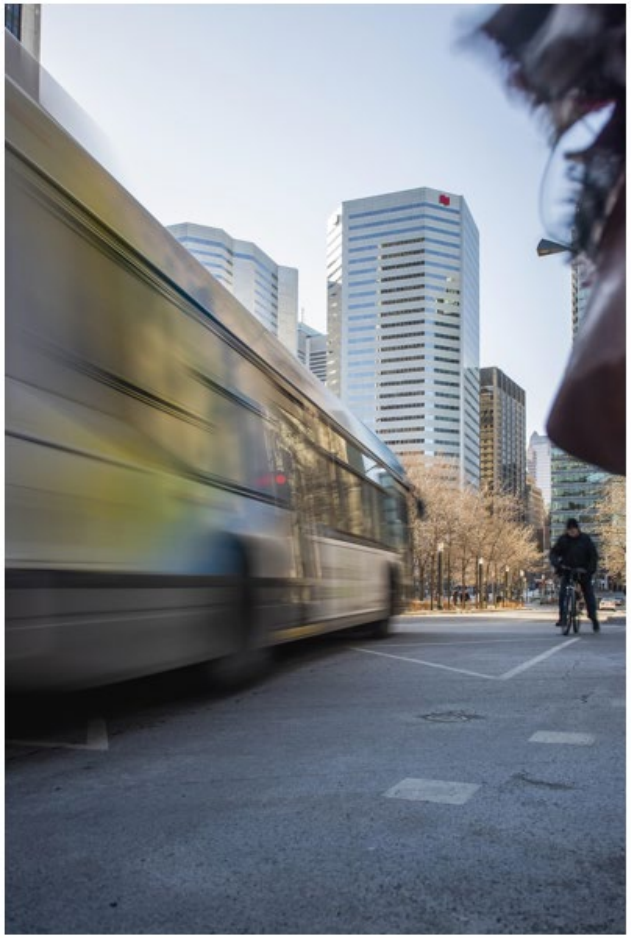

Plan de la présentation

- Organigramme 2024
- Faits saillants 2023 et impacts

Budget de fonctionnement

1. Indicateurs de performance de la SHDM
2. Évolution budgétaire 2023
3. Objectifs 2024
4. Budget 2024
   a. Sommaire des revenus et dépenses par compétences
   b. Principaux écarts 2024 vs 2023
   c. Variations de l'effectif par catégories d'emplois

- *Période de questions*

Programme triennal d'immobilisations 2024-2026

1. Enjeux
2. Réalisations 2023
3. PTI 2024-2026 par catégories d'actifs
4. Priorités du PTI 2024-2026 : programmes
5. Priorités du PTI 2024-2026 : projets

- *Période de questions*

Organigramme 2024

Nombre total : 156,1 a-p

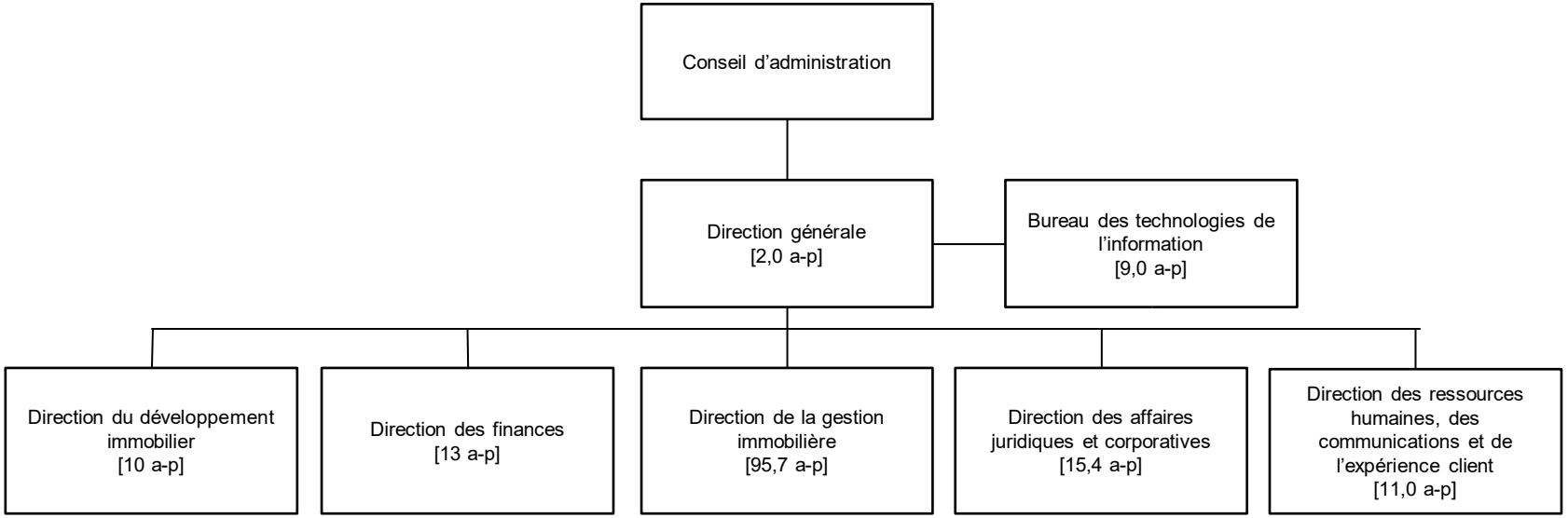

Faits saillants 2023 et impacts

- **Maintien d'une excellente santé financière** avec un bilan positif et permettant des interventions innovantes en lien avec les objectifs des plans et politiques de la Ville.

- **Subventions et prêts** (Ville et SCHL) pour un montant de **22,8 M$** en 2023 pour le maintien et la revalorisation d'actifs.

- **Chantier Montréal abordable** de la Ville (CMA) : participation de la SHDM au comité-conseil, au comité directeur et au comité de pilotage du CMA.

- Participation de la SHDM à la **cellule facilitatrice de la Ville de Montréal**

- **Gestion de maisons de chambres** de la Ville de Montréal par la SHDM dans un objectif de pérennisation.

- **Respect de notre plan stratégique 2021-2024** avec la réalisation des objectifs établis pour répondre aux besoins des différentes clientèles.

- **Accroissement de notre parc immobilier** avec l'acquisition d'un immeuble de **40 logements** situé dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie permettant d'assurer l'abordabilité.

- **Livraison de 3 projets** de lutte à l'itinérance permettant la **création de 194 logements**.

Budget de fonctionnement 2024

1. Indicateurs de performance du service

- Indicateurs clés :

  1. Taux de mauvaises créances du portefeuille immobilier résidentiel
  2. Taux de réalisation des projets et des programmes d'immobilisations
  3. Taux d'endettement
  4. Accès Condos : nombre de remboursements des crédits d'achat

- Taux d'inoccupation des logements locatifs.

- Achalandage des stationnements.

- Nombre d'appels d'offres.

- Pourcentage de radiation de mauvaises créances.

Indicateur clé - 1
Taux de mauvaises créances du portefeuille immobilier résidentiel

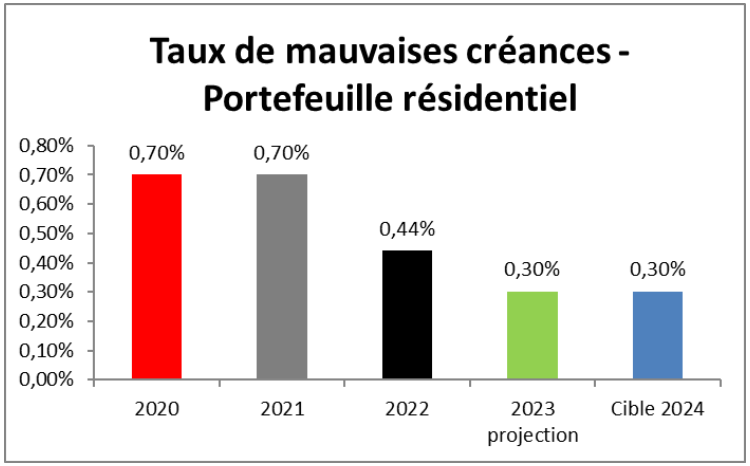

- Augmentation en 2020 et 2021 en lien avec la pandémie.
- Retour au niveau prépandémique en 2022.
- Diminution du taux des projections 2023 et cible 2024 en fonction de la tendance du taux réel observé à ce jour.
- Effort interne accru dans le suivi des comptes à recevoir.

Indicateur clé - 2
Taux de réalisation des projets résidentiels des programmes d'immobilisations

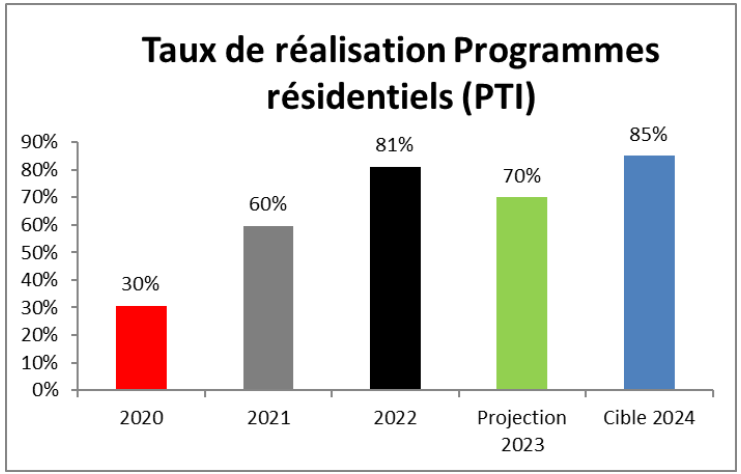

- Augmentation du rythme de réalisation pour 2023 et 2024.
- Cible de réalisation à atteindre pour maximiser les subventions de l'approche portefeuille d'ici 2028.

Indicateur clé - 3
Taux d'endettement

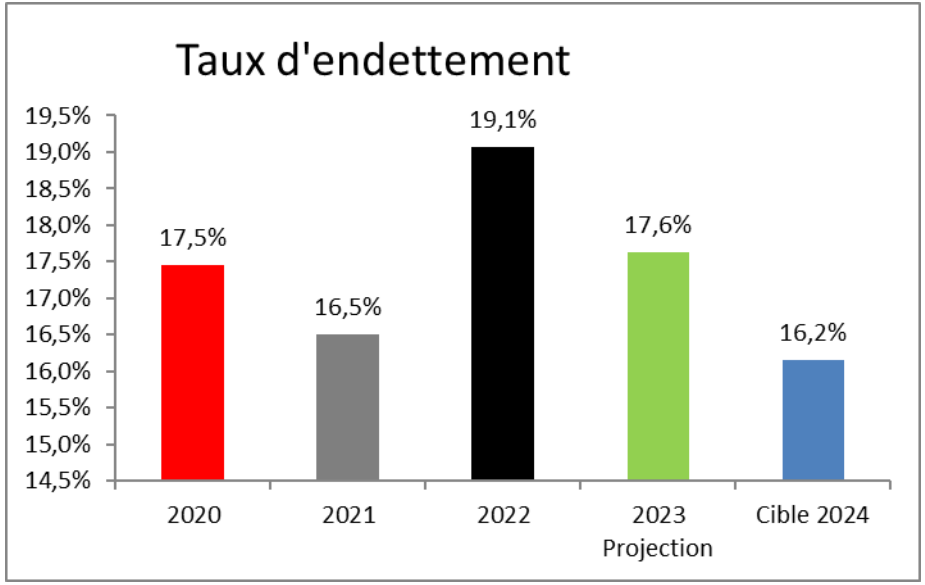

- Augmentation du ratio en 2022 à la suite du refinancement du parc immobilier du PALL de 72,5 M$.
- Diminution du ratio prévue à compter de 2023 à la suite de l'augmentation des valeurs dans le nouveau rôle d'évaluation foncière de nos immeubles.

Indicateur clé - 4
Accès Condos : nombre de remboursements des crédits d'achat

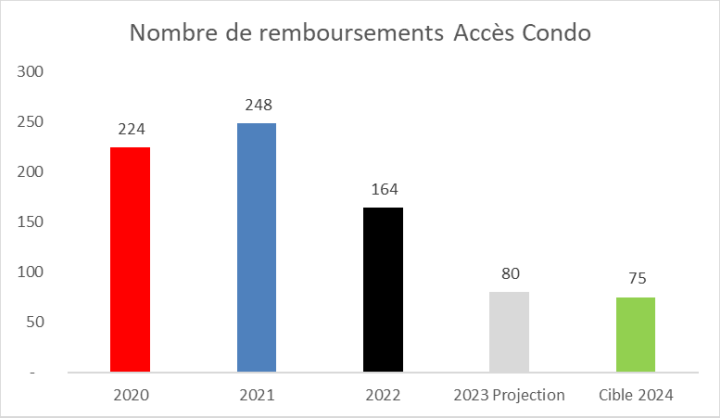

- Réduction du nombre de remboursements attribuable à la hausse des taux d'intérêts et au contexte économique actuel.
- Diminution de la valeur des remboursements et des plus-values associées.

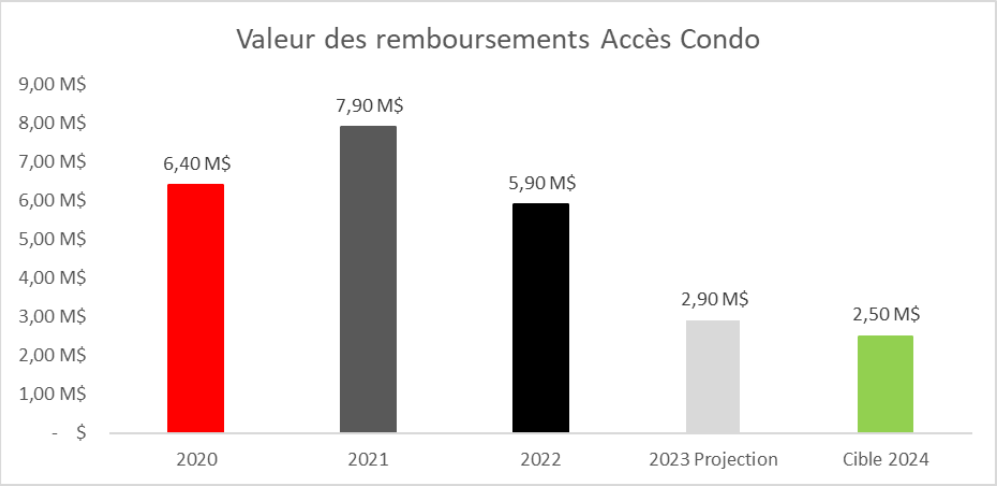

2. Évolution budgétaire 2023 - Revenus

Revenus - Évolution budgétaire 2023

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2023	**77 000,0**	**-**	**77 000,0**
Budget modifié 2023	**77 000,0**	**-**	**77 000,0**
Prévisions 2023	**78 602,0**	**-**	**78 602,0**
Surplus (déficit)	**1 602,0**	**-**	**1 602,0**
Explications des principaux écarts			
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	1 220,0		1 220,0
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	901,0		901,0
Développement de projets immobiliers	106,0	-	106,0
Programme Accès Condos	(600,0)	-	(600,0)
Autres revenus	(25,0)		(25,0)
	1 602,0	**-**	**1 602,0**

2. Évolution budgétaire 2023 - Dépenses (suite)

Dépenses - Évolution budgétaire 2023

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2023	**73 500,0**	**-**	**73 500,0**
Budget modifié 2023	**73 500,0**	**-**	**73 500,0**
Prévisions 2023	**75 602,0**	**-**	**75 602,0**
Surplus (déficit)	**(2 102,0)**	**-**	**(2 102,0)**
Explications des principaux écarts			
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	(1 336,0)	-	(1 336,0)
Dévelopement de projets immobiliers	193,0	-	193,0
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	(959,0)	-	(959,0)
	(2 102,0)	**-**	**(2 102,0)**

3. Objectifs 2024

Gestion stratégique du portefeuille immobilier

- Développer des indicateurs sur les dépenses et les ratios d'investissement et de rentabilité.
- Poursuivre l'évaluation du portefeuille immobilier et élaborer des stratégies et leviers d'investissement pour les acquisitions et la construction de logements locatifs abordables.
- Procéder à l'acquisition d'immeubles pour la pérennité de l'abordabilité des loyers à Montréal.

Mise en œuvre de projets de développement immobiliers

- Planifier et réaliser, en partenariat avec les secteurs communautaires et privé, des projets immobiliers.
- Planifier et réaliser le programme d'immobilisations et de revalorisation des actifs.
- Développer des projets d'habitation abordables.

Une organisation alignée sur l'avenir

- Adapter l'offre de service dans tous nos secteurs d'activités.
- Explorer les approches pouvant générer davantage d'opportunités pour réaliser de l'immobilier responsable.
- Renforcer les partenariats d'affaires et d'accompagnement dans la réalisation de notre mission.

4. Budget 2024

a) Sommaire des revenus et dépenses par compétences

(en milliers de dollars)

	Revenus						
	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Prévision comparative 2023	Budget comparatif 2023	Budget 2024
Conseil municipal	85 923,0	75 890,0	77 490,0	76 827,0	78 602,0	77 000,0	86 616,0
Conseil d'agglomération	-	-	-	-	-	-	-
Total	**85 923,0**	**75 890,0**	**77 490,0**	**76 827,0**	**78 602,0**	**77 000,0**	**86 616,0**

	Dépenses						
	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Prévision comparative 2023	Budget comparatif 2023	Budget 2024
Conseil municipal	76 201,0	67 245,0	70 427,0	71 382,0	75 602,0	73 500,0	80 216,0
Conseil d'agglomération	-	-	-	-	-	-	-
Total	**76 201,0**	**67 245,0**	**70 427,0**	**71 382,0**	**75 602,0**	**73 500,0**	**80 216,0**

b) Principaux écarts 2024 vs 2023 - Revenus

Principaux écarts - volet des revenus

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2023	**77 000,0**	**-**	**77 000,0**
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	6 474,0		6 474,0
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	658,0		658,0
Programme Accès Condos	(1 000,0)		(1 000,0)
Ventes de propriétés	3 524,0		3 524,0
Développement de projets immobiliers	(15,0)		(15,0)
Autres revenus	(25,0)		(25,0)
Variation totale	9 616,0	-	9 616,0
Budget 2024	**86 616,0**	**-**	**86 616,0**

Budget 2024
b) Principaux écarts 2024 vs 2023 - Dépenses (suite)

Principaux écarts - volet des dépenses

(en années-personnes et en milliers de dollars)

	A-P.	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2023	**147,9**	**73 500,0**	**-**	**73 500,0**
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	9,0	5 524,0		5 524,0
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	0,2	408,0		408,0
Ventes de propriétés		976,0		976,0
Développement de projets immobiliers	(1,0)	(183,0)		(183,0)
Autres dépenses		(9,0)		(9,0)
Variation totale	8,2	6 716,0	-	6 716,0
Budget 2024	**156,1**	**80 216,0**	**-**	**80 216,0**

Budget 2024
c) Variations de l’effectif par catégories d’emplois

	Années-personnes					
	Budget comparatif 2019	**Budget comparatif 2020**	**Budget comparatif 2021**	**Budget comparatif 2022**	**Budget comparatif 2023**	**Budget 2024**
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres	28,5	31,0	30,0	30,4	31,5	36,0
Cols blancs	51,2	55,7	55,0	59,0	61,9	68,1
Cols bleus	40,7	46,9	46,9	50,5	54,5	52,0
Total	**120,4**	**133,6**	**131,9**	**139,9**	**147,9**	**156,1**

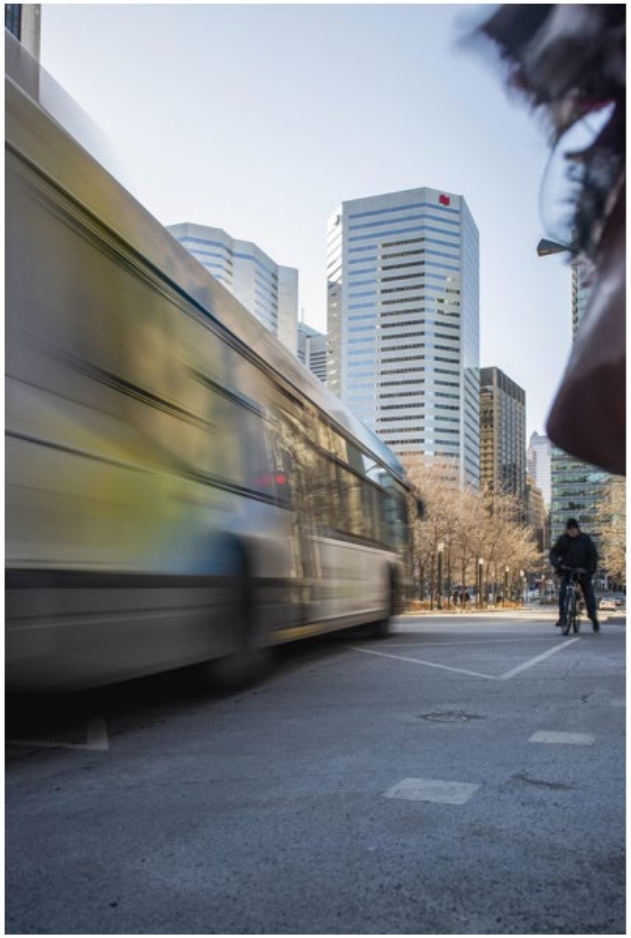

Période de questions

Programme triennal d’immobilisations 2024-2026

SHDM

1. Enjeux

- Bilan de santé démontrant une vétusté variable du parc immobilier.
- Augmentation des coûts de construction.
- Certains bâtiments nécessitant des travaux majeurs.
- Maintien des activités, des logements offerts et de la qualité des lieux pendant les travaux.
- Besoins grandissants de la clientèle dont le vieillissement de la population résidente dans les bâtiments Autonomie +.

2. Réalisations 2023

Volet - Gestion de l'actif

- **Programme de maintien d'actifs et CVAC**

  Investissement de 9,3 M$:
  - Travaux de consolidation de la structure et des systèmes
  - Travaux de remises en état de l'enveloppe du bâtiment
  - Travaux de remises aux normes pour la sécurité du bâtiment

- **Programme de revalorisation d'actifs**

  Investissement de 9,9 M$:
  - 3 projets d'hébergement pour la clientèle à risque d'itinérance (près de 200 unités)

- **Acquisitions**

  Investissement de 6,4 M$:
  - Acquisition d'un immeuble totalisant 40 logements

Volet - Commercial

- Investissement de 1,4 M$:
  - Remise en état de la structure et de la mécanique du stationnement CDL (début des travaux)
  - Règlements des réclamations en lien avec la construction de l'Îlot Balmoral

3. PTI 2024-2026 par catégories d'actifs

PTI 2024-2026 :
- Brut 175,1 M$
- Net 149,8 M$

(en milliers de dollars)

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2024-2026		
CONSEIL MUNICIPAL	Protection	Dévelop-pement	Total
Bâtiments	78 700,0	95 200,0	173 900,0
Ameublement et équipements de bureau		1 200,0	1 200,0
Total :	**78 700,0**	**96 400,0**	**175 100,0**
pourcentage relatif ==>	**44,9 %**	**55,1 %**	

	Total 2024-2026		
CONSEIL AGGLOMÉRATION	Protection	Dévelop-pement	Total
Bâtiments	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	-	-	-
Total :	**-**	**-**	**-**
pourcentage relatif ==>	**0,0 %**	**0,0 %**	

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2024-2026		
GLOBAL	Protection	Dévelop-pement	Total
Bâtiments	78 700,0	95 200,0	173 900,0
Ameublement et équipements de bureau	-	1 200,0	1 200,0
Total :	**78 700,0**	**96 400,0**	**175 100,0**
pourcentage relatif ==>	**44,9 %**	**55,1 %**	

3. PTI 2024-2026 par catégories d’actifs (suite)

Des dépenses nettes de 65,0 M$ (43 %) pour la protection et de 84,8 M$ pour le développement (57 %).

- **Volet - gestion des actifs**
  - Investissement de 65,0 M$ dans le programme de maintien d’actifs.
- **Volet - Revalorisation d’actifs**
  - Investissement de 49,9 M$ pour quatre projets immobiliers.
- **Volet - Développement**
  - Investissement de 46,5 M$ pour l’acquisition de terrains et bâtiments et l’acquisition de matériel et d’équipements.

4. Priorités du PTI 2024-2026 : programmes

Programmes PTI 2024-2026	
• Maintien de l'actif résidentiel et commercial	61,5 M$
• Sécurité et alarme incendie	0,3 M$
• Chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	15,3 M$
• Travaux d'urgence	1,6 M$
Sous-Total	78,7 M$
Contributions / subventions	(13,7) M$
Total	**65,0 M$**

5. Priorités du PTI 2024-2026 : projets

Projets PTI 2024-2026	
• Projet de revalorisation d'actifs	49,9 M$
• Projet de développement	45,3 M$
• Acquisitions de matériel et d'équipements	1,2 M$
Sous-Total	96,4 M$
Contributions / subventions	(11,6) M$
Total	**84,8 M$**

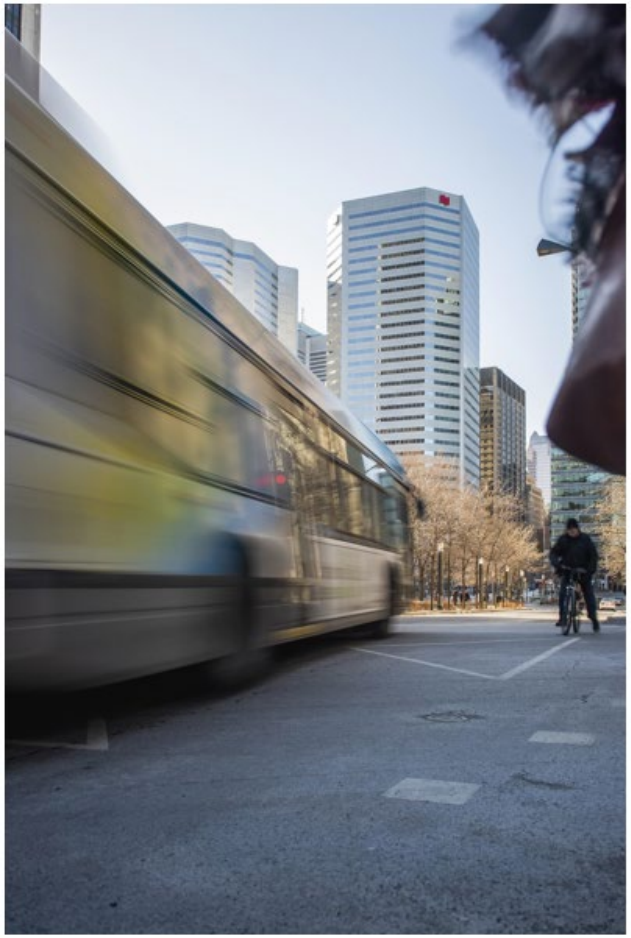

Période de questions

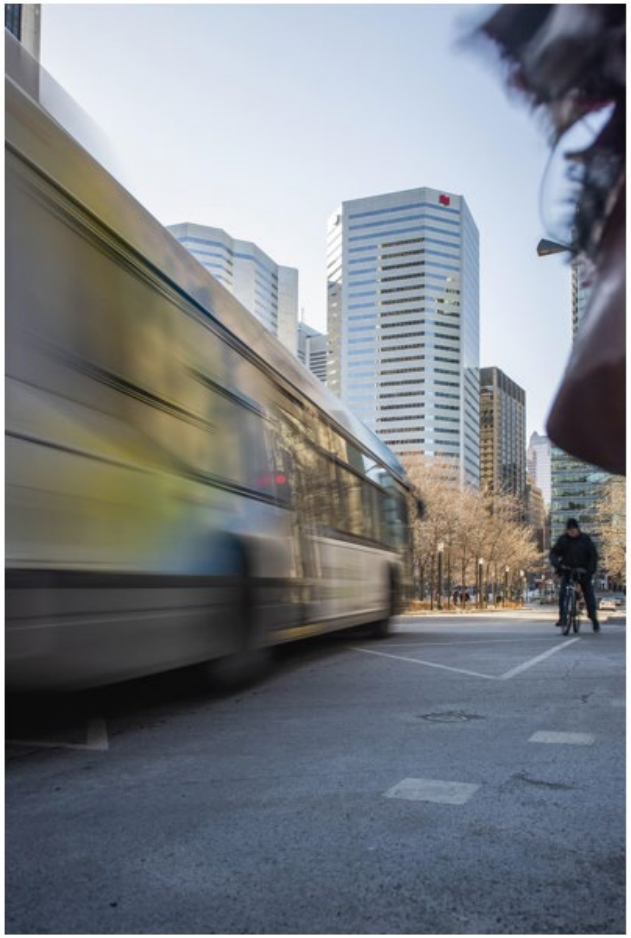

Annexes

1. Mission
2. Organigramme 2023
3. Objectifs et réalisations 2023
4. Bilan en matière de santé et sécurité au travail

Annexes - Budget de fonctionnement

1. Budget 2024 : Revenus et dépenses par objets
2. Budget 2024 : Revenus et dépenses par objets - Explication des écarts
3. Budget 2024 : Dépenses par catégories d'emplois

Annexes - Programme triennal d'immobilisations 2024-2026

1. PTI 2024-2026 à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)
2. Liste des programmes par compétences
3. Liste des projets et programmes et leurs provenances de financement externe
4. Écart entre le PTI 2023-2025 et le PTI 2024-2026 sur 3 ans
5. Impacts sur le budget de fonctionnement
6. Impacts sociaux et mesures de mitigation
7. Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre
8. Liste des acronymes

1. Mission

La SHDM est une **société paramunicipale à but non lucratif**, mandataire de la Ville de Montréal.
Elle opère avec 100 % d'autonomie financière, c'est-à-dire qu'elle ne reçoit aucune contribution budgétaire de la Ville de Montréal. Créée en 1988, elle est constituée sous son statut actuel par lettres patentes datées du 15 juin 2010.

La SHDM a pour **mission** de mettre en valeur des actifs immobiliers de nature résidentielle, institutionnelle, industrielle, commerciale et culturelle pour contribuer au développement social et économique de la Ville de Montréal.

La SHDM possède un important parc immobilier de près de **400 bâtiments d'usage commercial et résidentiel**. Elle offre des solutions pour la clientèle non desservie par le secteur privé en matière de logements locatifs abordables et d'accession à la propriété.

Elle est un partenaire de choix pour **réaliser des projets immobiliers innovants**.

2. Organigramme 2023

Nombre total : 147,9 a-p

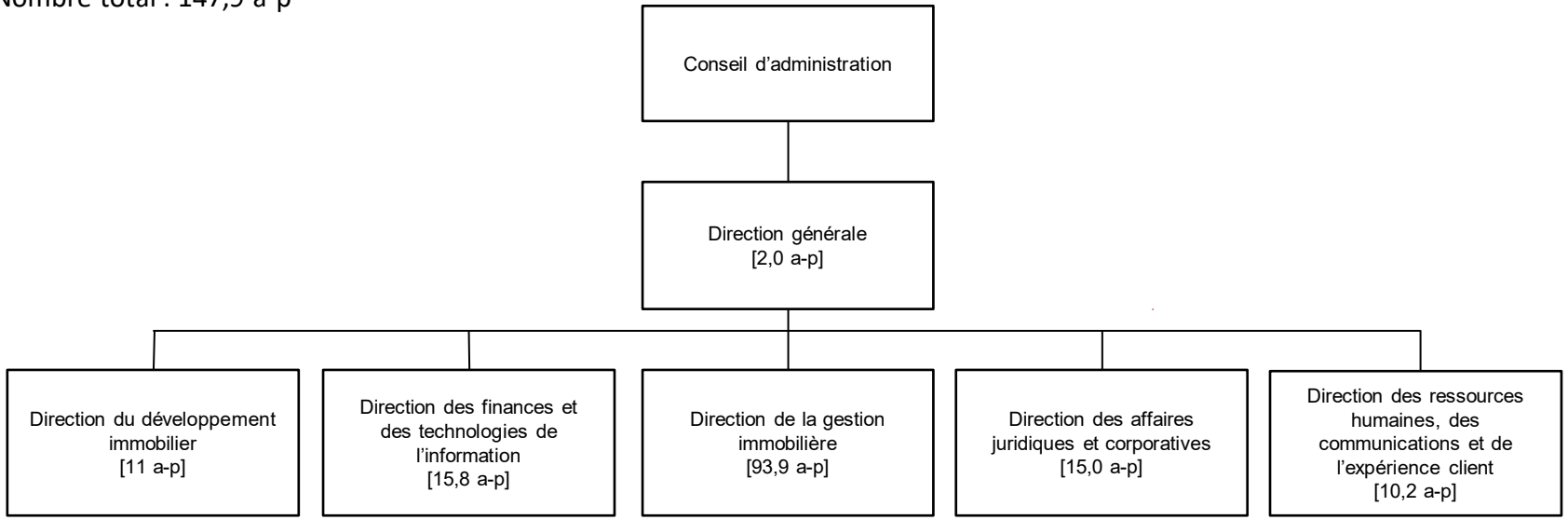

3. Objectifs et réalisations 2023

Gestion stratégique du portefeuille immobilier

- Développer des indicateurs sur les dépenses et les ratios d'investissement et de rentabilité.
- Poursuivre l'évaluation du portefeuille immobilier et élaborer des stratégies de leviers d'investissements pour les acquisitions.
- Procéder à l'acquisition d'immeubles pour la pérennité de l'abordabilité des loyers à Montréal.

Mise en œuvre de projets de développement immobiliers

- Planifier et réaliser, en partenariat avec les secteurs communautaire et privé, des projets immobiliers.
- Planifier et réaliser le programme d'immobilisations et de revalorisation des actifs.

Une organisation alignée sur l'avenir

- Adapter l'offre de service dans tous nos secteurs d'activités.
- Explorer les approches pouvant générer davantage d'opportunités pour réaliser de l'immobilier responsable.
- Renforcer les partenariats d'affaires et d'accompagnement dans la réalisation de notre mission.

4. Bilan en matière de santé et sécurité au travail

Comité paritaire en santé et sécurité au travail

- 5 comités paritaires avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP section locale 301).
- 4 comités paritaires avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-429).

Formations

- Formation sur le harcèlement, la civilité et la courtoisie pour l'ensemble des cadres.
- Formation accident, enquête et analyse.
- Formation sur l'amiante aux nouveaux employés dont la fonction le requiert.

Essai d'ajustement (fit-test) pour les nouveaux employés

2 nouveaux accidents de travail avec perte de temps en 2023

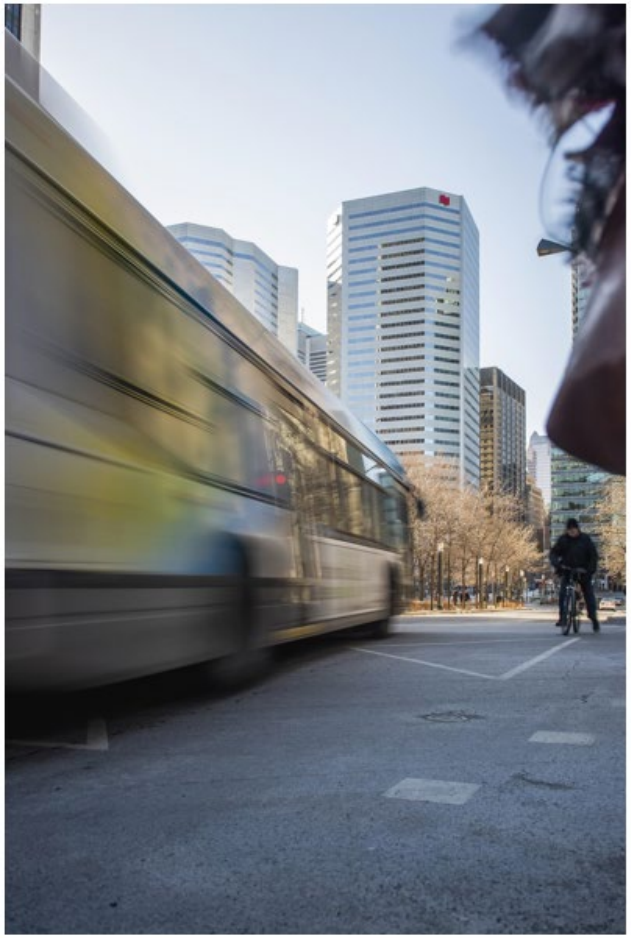

Annexes
Budget de fonctionnement

1. Budget 2024 - Revenus et dépenses par objets

Revenus par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Prévision comparative 2023	Budget comparatif 2023	Budget 2024
Autres revenus	85 923,0	75 890,0	77 490,0	76 827,0	78 602,0	77 000,0	86 616,0
Total	**85 923,0**	**75 890,0**	**77 490,0**	**76 827,0**	**78 602,0**	**77 000,0**	**86 616,0**

Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Prévision comparative 2023	Budget comparatif 2023	Budget 2024
Rémunération et cotisations de l'employeur	10 111,0	9 353,3	9 860,4	10 376,0	11 782,0	13 302,0	14 711,0
Transport et communication	130,0	126,0	119,5	88,8	122,8	100,0	86,0
Services professionnels	2 427,0	1 954,1	2 629,1	3 762,2	2 874,0	2 500,0	2 351,0
Location, entretien et réparation	14 335,0	12 288,3	14 785,1	15 512,0	15 849,2	14 874,0	16 246,0
Biens non durables	5 394,0	4 713,2	5 293,8	6 277,7	6 209,0	6 012,0	6 456,0
Frais de financement	2 135,0	4 442,6	4 503,5	4 952,4	7 176,0	6 275,0	7 448,0
Frais de développements immobiliers	14 021,0	1 314,0	1 367,3	487,7	608,0	525,0	446,0
Taxes	14 855,0	19 418,5	17 585,3	18 077,4	18 148,0	18 472,0	19 120,0
Autres objets	12 793,0	13 635,0	14 282,9	11 847,8	12 833,0	11 440,0	13 352,0
Total	**76 201,0**	**67 245,0**	**70 426,9**	**71 382,0**	**75 602,0**	**73 500,0**	**80 216,0**

2. Budget 2024 - Revenus et dépenses par objets - explications des écarts

- Augmentation des frais de financement suite au refinancement du prêt du PALL et aux nouveaux prêts relatifs à l'approche portefeuille.
- Acquisition d'un immeuble et mise en exploitation des 3 projets de lutte à l'itinérance : Le Christin, Atateken et De Champlain.
- Création de postes pour l'équivalent de 8,2 a-p afin d'intégrer un volet TI en lien avec la cybersécurité, un conseiller stratégie financière pour l'optimisation des modes de financements et postes en gestion immobilière dédié à une vigie accrue des coûts des contrats et autres dépenses d'entretien.
- Augmentation des coûts d'entretien et réparation dans le contexte économique actuel.

3. Budget 2024 - Dépenses par catégories d'emplois

	(en milliers de dollars)					
	Budget comparatif 2019	**Budget comparatif 2020**	**Budget comparatif 2021**	**Budget comparatif 2022**	**Budget comparatif 2023**	**Budget 2024**
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres	3 902,8	4 099,3	4 298,6	4 410,8	4 950,5	5 752,3
Cols blancs	3 414,1	4 151,8	4 139,8	4 393,7	4 555,2	5 381,2
Cols bleus	2 736,6	2 998,3	2 936,3	3 174,3	3 796,3	3 577,8
Total	**10 053,5**	**11 249,4**	**11 374,7**	**11 978,8**	**13 302,0**	**14 711,3**

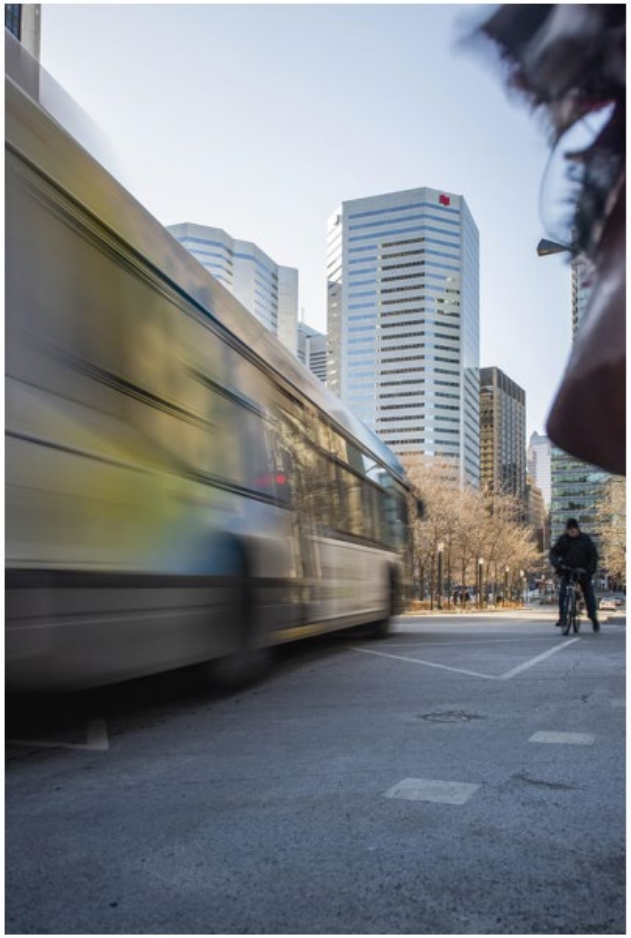

Annexes

Programme triennal d’immobilisations 2024-2026 (PTI)

1. PTI à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)

PTI 2024-2026 brut : 175,1 M$

- Au net, un montant de 5,7 M$ sera à la charge des contribuables, soit 3 % du PTI planifié.
- 19,6 M$ financé par des subventions, soit 11 % du financement total.
- 149,8 M$ (86 %) des investissements prévus par la SHDM relèvent du conseil municipal.
- 0 M$ (0 %) relèvent du conseil d'agglomération.

MODES DE FINANCEMENT	Total 2024-2026		
	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total
Programmation déposée	175 100,0	-	175 100,0
Source de financement externe			
Contribution SCHL	(13 600,0)	-	(13 600,0)
Autres subventions	(6 000,0)	-	(6 000,0)
Autres revenus	(149 800,0)	-	(149 800,0)
	(169 400,0)	-	(169 400,0)
Montant à la charge des contribuables	5 700,0	-	5 700,0

2. Liste des programmes par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROGRAMME	Compétence	Réalisations antérieures				Budget original	PTI 2024-2026		
				2019	2020	2021	2022	2023	Total 2024	Total 2025	Total 2026
SHDM	n/a	Programme de maintien de l'actif et travaux d'urgence	M	7 100,0	1 580,0	5 350,0	7 090,0	14 300,0	18 900,0	20 000,0	24 200,0
SHDM	n/a	Programme de sécurité / alarme incendie	M	1 100,0	690,0	1 240,0	1 000,0	100,0	300,0	-	-
SHDM	n/a	Programme de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	M	800,0	50,0	20,0	1 250,0	4 000,0	5 200,0	6 600,0	3 500,0
Total :				**9 000,0**	**2 320,0**	**6 610,0**	**9 340,0**	**18 400,0**	**24 400,0**	**26 600,0**	**27 700,0**

2. Liste des projets par compétences (suite)

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROJET	Compétence	PTI 2024-2026 (brut)	Source externe de financement	Projet net
				Total 2024-2026	Total 2024-2026	Total 2024-2026
SHDM	n/a	Projets de revalorisation d'actifs	M	49 900,0	11 600,0	38 300,0
SHDM	n/a	Projets de développement	M	300,0	-	300,0
SHDM	n/a	Acquisition de terrains et de bâtiments	M	45 000,0	-	45 000,0
SHDM	n/a	Acquisition de matériel et d'équipements	M	1 200,0	-	1 200,0
Total :				**96 400,0**	**11 600,0**	**84 800,0**

3. Liste des projets et programmes et leurs provenances de financement externe

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	No	PROJET	PTI 2024-2026 (brut)	Source externe de financement no 1	Intitulé source externe no 1	Source externe de financement no 2	Intitulé source externe no 2	Source externe de financement no 3	Intitulé source externe no 3	Source externe de financement no 4	Intitulé source externe no 4	PTI 2024-2026 (net)
SHDM	n/a	Programme de maintien de l'actif et travaux d'urgence	63 100,0									
SHDM	n/a	Programme de sécurité / alarme incendie	300,0	13 600,0	Approche portefeuille SCHL	5 700,0	Approche portefeuille Ville de Montréal	8 300,0	FTQ	51 100,0	SHDM	-
SHDM	n/a	Programme de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	15 300,0									
SHDM	n/a	Projets de revalorisation d'actifs	49 900,0	11 600,0	SCHL	-	n/a	-	n/a	38 300,0	SHDM	-
SHDM	n/a	Projets de développement	300,0	-	n/a	-	n/a	-	n/a	300,0	SHDM	-
SHDM	n/a	Acquisitions de terrains et de bâtiment	45 000,0	-	n/a	-	n/a	-	n/a	45 000,0	SHDM	-
SHDM	n/a	Acquisitions de matériel et d'équipements	1 200,0		n/a		n/a		n/a	1 200,0	SHDM	-
												-
Total :			**175 100,0**	**25 200,0**		**5 700,0**		**8 300,0**		**135 900,0**		**0,0**

4. Écarts entre le PTI 2023-2025 et le PTI 2024-2026 sur 3 ans

(en milliers de dollars)

N°	PROGRAMME / PROJET	PTI 2023-2025 (brut)				PTI 2024-2026 (brut)				Écart total	Explications
		2023	2024	2025	Total	2024	2025	2026	Total		
n/a	Programme de maintien de l'actif et travaux d'urgence	14 300,0	11 000,0	8 900,0	34 200,0	18 900,0	20 000,0	24 200,0	63 100,0	28 900,0	Augmentation des projets et travaux d'urgence
n/a	Programme de sécurité / alarme incendie	100,0	-	-	100,0	300,0	-	-	300,0	200,0	Report de projets de 2023
n/a	Programme de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	4 000,0	2 200,0	2 500,0	8 700,0	5 200,0	6 600,0	3 500,0	15 300,0	6 600,0	Augmentation des projets
n/a	Projets de revalorisations d'actifs	12 900,0	500,0	9 000,0	22 400,0	2 900,0	24 000,0	23 000,0	49 900,0	27 500,0	Nouveaux projets
n/a	Projets de développement	300,0	-	-	300,0	300,0	-	-	300,0	-	
n/a	Acquisitions de terrains et de bâtiments	15 000,0	15 000,0	15 000,0	45 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	45 000,0	-	
n/a	Acquisitions de matériel et d'équipements	300,0	-	-	300,0	800,0	200,0	200,0	1 200,0	900,0	Améliorations locatives
Total des investissements bruts		**46 900,0**	28 700,0	35 400,0	**111 000,0**	**43 400,0**	65 800,0	65 900,0	**175 100,0**	**64 100,0**	
Source de financement externe - SCHL		6 300,0	3 800,0	4 100,0	14 200,0	5 300,0	4 000,0	4 300,0	13 600,0	(600,0)	
Source de financement externe - Ville de Montréal		6 200,0	2 100,0	2 100,0	10 400,0	2 100,0	1 800,0	1 800,0	5 700,0	(4 700,0)	
Source de financement externe - FTQ		-	-	-	-	3 000,0	3 000,0	-	6 000,0	6 000,0	
Total des investissements nets - SHDM		**34 400,0**	**22 800,0**	**29 200,0**	**86 400,0**	**33 000,0**	**57 000,0**	**59 800,0**	**149 800,0**	**64 700,0**	

5. Impacts sur le budget de fonctionnement

- La réalisation des programmes en 2024, 2025 et 2026 occasionnera des dépenses annuelles additionnelles au budget de fonctionnement de 1,4 M$.

6. Impacts sociaux et mesures de mitigation

- **Impact social 1 : Travaux majeurs**
  - Relocalisation des locataires durant les travaux.
  - Sécurisation de l’environnement et installation de cloisons temporaires.

- **Impact social 2 : Travaux de mise aux normes**
  - Assurer un parcours permanent aux issues / sorties.
  - Installation d’escaliers temporaires.

- **Impact social 3 : Nuisances (bruit et poussière)**
  - Installation d’écrans et de palissades.

7. Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre

Objectifs

Portrait actuel

- Le parc de la SHDM comporte 19 immeubles résidentiels accessibles totalisant 1 301 logements, soit près de 27 % du nombre de logements du parc immobilier résidentiel.
- Toutes les aires et salles communes sont accessibles sans obstacles pour les 17 immeubles Autonomie+.
- Tous les nouveaux bâtiments des projets offriront des aires communes, des salles communes et plus de 20 % des unités respectent les normes d'accessibilité universelle.

8. Liste des acronymes

- SHDM = Société d’habitation et de développement de Montréal
- a-p = années-personnes
- Ville = Ville de Montréal

Montréal

Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)
800, boulevard De Maisonneuve Est, bureau 2200, Montréal, H2L 4L8
www.shdm.org

Madame Annie Léonard, CPA
Directrice des finances
514-380-2174
aleonard@shdm.org

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.05

2023/11/15
13:00

(1)

Dossier # : 1230310008

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2024 de l'Agence de mobilité durable

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 15 novembre 2023, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023, le budget 2024 de l'Agence de mobilité durable.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2023-11-13 10:41

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1230310008
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2024 de l'Agence de mobilité durable

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2024 de l'Agence de mobilité durable en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-10-18

Lavinia BADEA
Cheffe de division soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514-557-3122
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3142
Approuvé le : 2023-10-20

AGENCE
DE MOBILITÉ
DURABLE
MONTRÉAL

Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration

Budget 2024 et Programme décennal d'immobilisations 2024 - 2033

Laurent Chevrot, Directeur général

Date : 23 novembre 2023

Plan de la présentation

Organigramme 2024 **2**

Faits saillants 2023 et impacts **3**

Budget de fonctionnement 2024 **4 - 20**

- Indicateurs de performance
- Évolution budgétaire 2023
- Objectifs 2024 - 2026
- Budget 2024
  - Sommaires des revenus et dépenses
  - Principaux écarts 2024 vs 2023
  - Variations de l’effectif par catégories d’emplois

Revenus sous la gestion de l’Agence **21 - 23**

Programme décennal d’immobilisations 2024 – 2033 **24 - 28**

- Enjeux
- Réalisations 2023
- PDI par catégories d’actifs
- Priorités du PDI par catégories d’actifs

Annexes **29 - 54**

Liste des acronymes **55**

Personnes ressources **56**

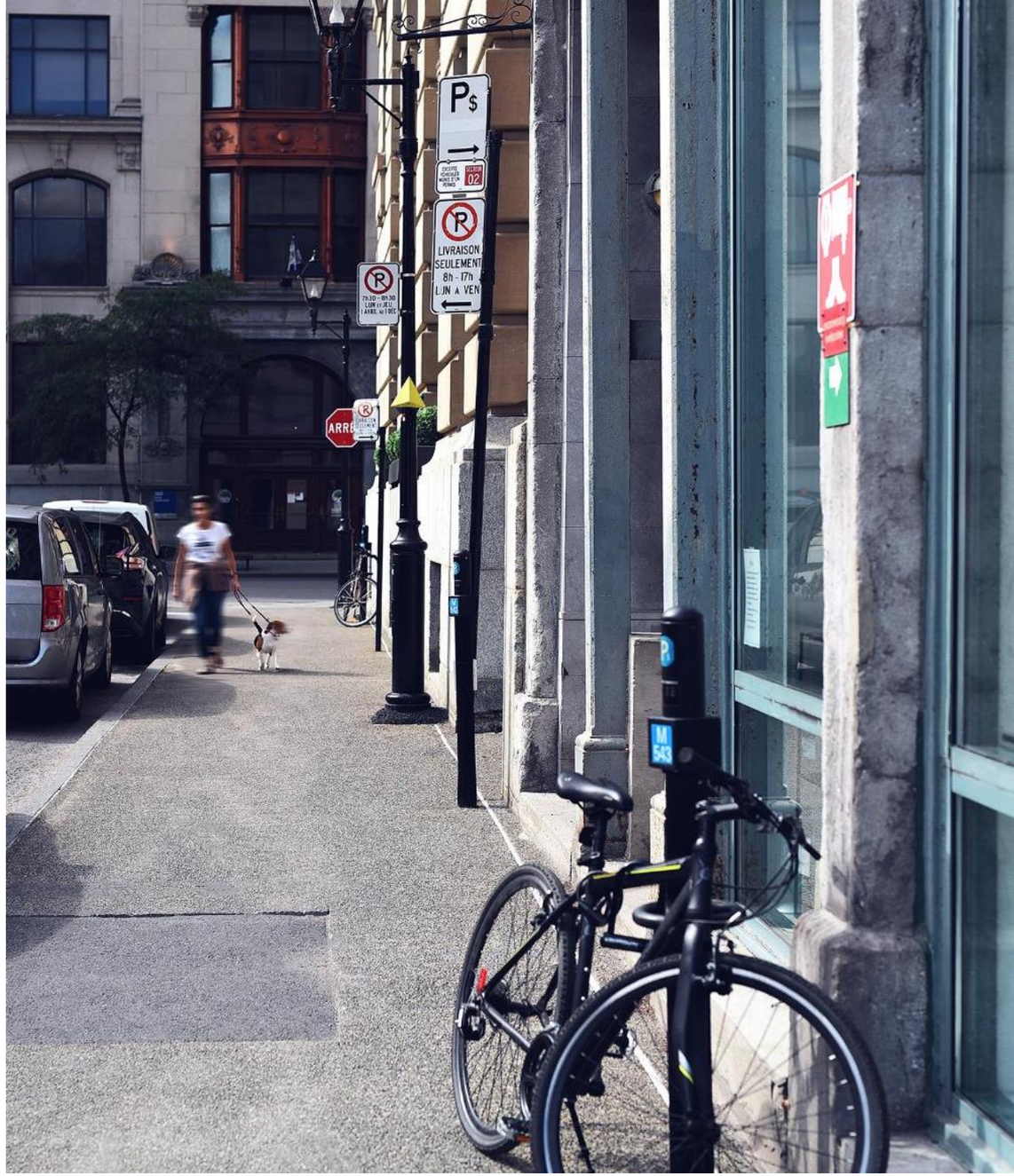

Organigramme budget 2024

542,2 ANNÉES-PERSONNES

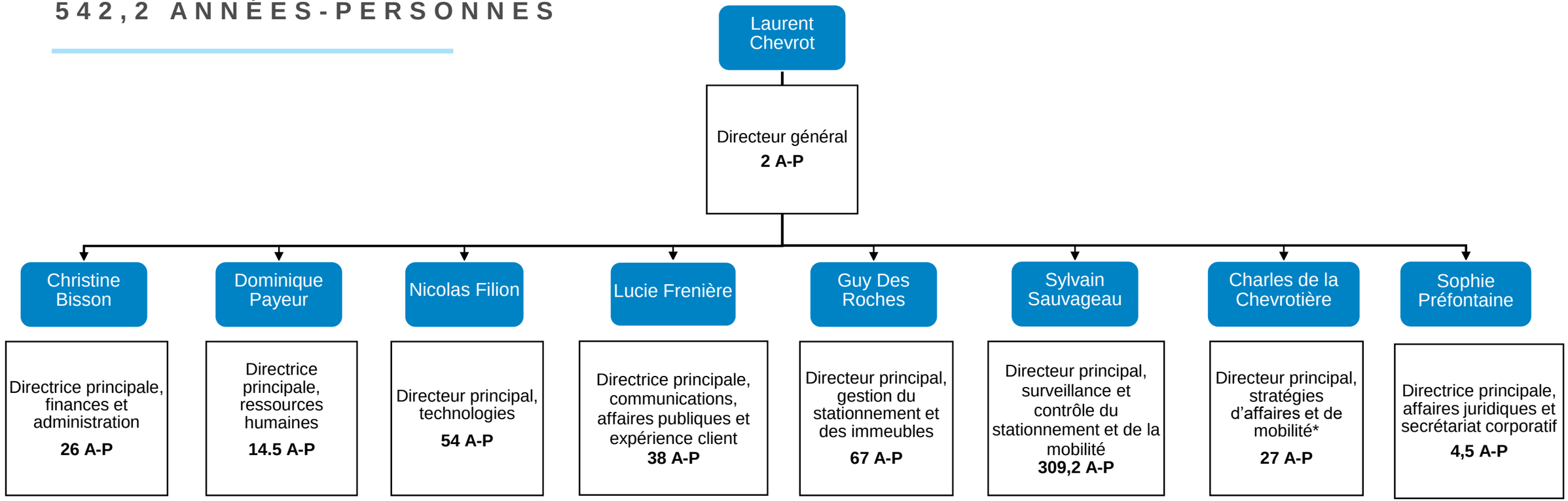

* Incluant les trois employés transférés du BTM

Faits saillants 2023 et impacts

L'AGENCE DE PLUS EN PLUS PRÉSENTE AU QUOTIDIEN

Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable

Démarrage du projet de l'inventaire de la bordure dans Ville-Marie et du projet de portail de données en mobilité

Moderniser la stratégie de surveillance

Amélioration de notre service par la création d'un centre d'appels

Aménagement du premier des 4 futurs centres opérationnels permettant la mise en place d'un service de proximité

Devenir le gestionnaire de la bordure et du stationnement hors rue

Conversion de manière écoresponsable de trois terrains de stationnement sur la rue Masson

Gestion de 900 places additionnelles, incluant 6 nouveaux terrains

Poursuivre la transformation organisationnelle

Premier plan d'actions en développement durable

Aménagement du nouveau siège social

Réalisation d'un plan d'architecture d'entreprise

Améliorer l'information et le paiement du stationnement

Développement d'un système de gestion des tarifs et d'un moteur qui permettront la mise en place d'une tarification modulaire

AGENCE
DE MOBILITÉ
DURABLE
MONTRÉAL

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

Indicateurs de l'année 2022

REVENUS

6 352 $
STATIONNEMENT HORS RUE

55 361 $
STATIONNEMENT SUR RUE

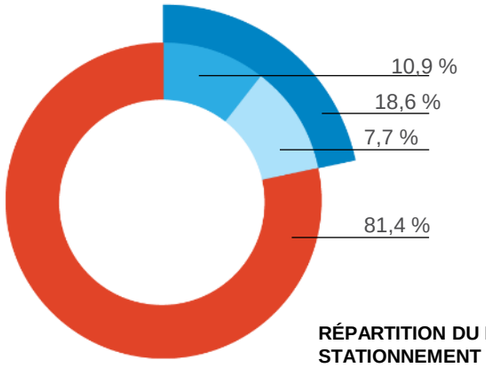

RÉPARTITION DU PAIEMENT DU STATIONNEMENT TARIFÉ SUR RUE

- APPLICATION P$ SERVICE MOBILE
- BORNES
  - CARTE DE CREDIT ET DÉBIT
  - MONNAIE

NOMBRE DE TRANSACTION

13,5 M
APPLICATION MOBILE

4,4 M
BORNES DE PAIEMENT

MOBILIER URBAIN

1 184 BORNES DE STATIONNEMENT

17 321
PLACES SUR RUE

5 723
ANNEAUX POUR VÉLOS

221
PLACES SUR RUE RÉSERVÉES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

154
PARCOVERTS

OPÉRATION

17 689
REQUÊTES D'INTERVENTIONS SUR RUE

8 200
VOÛTES RAMASSÉES ET TRAITÉES

SURVEILLANCE DES RÈGLEMENTS

996 107
CONSTATS D'INFRACTIONS ÉMIS

46 400
REMORQUAGE

EMPLOYÉS

467
ANNÉES-PERSONNES*

TERRAINS

75 TERRAINS DE STATIONNEMENT

32 GESTION ENTIÈREMENT PAR L'AGENCE

43 GESTION DE LA PERCEPTION ET/OU DES PERMIS

6 328 PLACES EN TERRAIN DE STATIONNEMENT

1 518 DÉTENTEURS DE PERMIS ACTIFS

SERVICE À LA CLIENTÈLE

81 307
DEMANDES D'INTERVENTION PROVENANT DE LA CENTRALE 911

27 507
DEMANDES TRAITÉES AU SERVICE À LA CLIENTÈLE

APPLICATION MOBILE

711 314
UTILISATEURS DE P$ SERVICE MOBILE

Données de revenus en milliers de dollars pour la période se terminant le 31 décembre 2022
*Cette donnée représente 447 personnes gérées par l'Agence en plus des 398 préposés au remorquage saisonniers

Indicateurs en évolution

Les indicateurs de stationnement suivants sont présentement suivis par l'Agence

- Pourcentage des revenus de stationnement sur rue payés via l'application mobile
- Nombre d'utilisateurs de l'application mobile
- Capacité du réseau de places tarifées (nombre de places)
- Nombre de places de stationnement tarifées réservées (Parcoverts, personnes à mobilité réduite, Parcojour, bornes de recharge)
- Taux de paiement du stationnement sur rue
- Coûts de gestion des espaces de stationnement tarifés par place
- Coûts de la mise en application de la réglementation sur le stationnement par nombre de constats

L'Agence a défini de nouveaux indicateurs en lien avec sa mission et son plan stratégique qui seront mis en œuvre en 2024

Évolution budgétaire 2023
Revenus

(En milliers de dollars)

Budget original 2023	**63 567,4**
Budget modifié 2023	**63 567,4**
Prévisions 2023	**61 010,0**
Surplus (déficit)	**(2 557,5)**
<u>Explications des principaux écarts</u>	
Diminution des revenus de gestion	(1 809,3)
Hausse des revenus autonomes	1 080,7
Convention de contribution financière SDÉ	(156,2)
Convention de contribution financière Montréal en Commun	(672,7)
Provision projets innovants	(1 000,0)
	(2 557,5)

Évolution budgétaire 2023
Dépenses

(En milliers de dollars)

Budget original 2023	**63 567,4**
Budget modifié 2023	**63 567,4**
Prévisions 2023	**60 010,0**
Surplus (déficit)	**3 557,5**
<u>Explications des principaux écarts</u>	
Moins d'utilisation des budgets de projets dû à la capitalisation au PDI de certains coûts et au report dans le démarrage de projets	2 520,0
Amortissement moins élevé dû au report de certains achats	870,0
Délais d'embauche causés par la pénurie de main d'œuvre et report de l'ouverture du centre d'appels	607,5
Augmentation du taux de refacturation des charges sociales utilisé par la Ville	(740,0)
Décalage dans la mise en place des centres opérationnels	600,0
Accroissement des dépenses en réparation et en location de véhicules étant donné les difficultés d'approvisionnement	(300,0)
	3 557,5

OBJECTIFS 2024 - 2026

Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable

Priorité : Réaliser les analyses de mobilité nécessaires pour soutenir la Ville et ses arrondissements dans leurs projets et stratégies

ACTIONS 2024 - 2026

- Intégrer les nouvelles activités provenant de la Ville
- Développer le Portail de données en mobilité
- Faire l'inventaire de la bordure

Devenir le gestionnaire de la bordure et du stationnement hors rue

Priorité : Prendre en charge des terrains de stationnement municipaux additionnels tout en complétant notre compréhension des dynamiques d'utilisation de la bordure

ACTIONS 2024 - 2026

- Développer un guide d'aménagement des pôles de mobilité permettant une conversion écoresponsable de certains terrains de stationnement
- Gérer les stationnements hors rue transférés à l'Agence
- Création de plusieurs nouveaux pôles de mobilité avec des critères écoresponsables

Améliorer l’information et le paiement du stationnement

Priorité : Poursuivre l’évolution et les améliorations de nos systèmes liés au paiement du stationnement, tout en apprenant davantage à connaitre notre clientèle

A C T I O N S 2 0 2 4 - 2 0 2 6

- Développer une stratégie de mise en œuvre de tarification modulaire
- Mettre en place un centre de relation avec la clientèle pour améliorer l'expérience client
- Moderniser l'application mobile
- Développer un système de gestion des permis de stationnement sur rue et hors rue

Moderniser la stratégie de surveillance

Priorité : Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence tout en implantant et modernisant les systèmes de gestion d'entreprise nécessaires à la réalisation de nos objectifs

A C T I O N S 2 0 2 4 - 2 0 2 6

- Poursuivre l'implantation du LAPI nécessaire à la modernisation de la surveillance
- Mettre en œuvre la stratégie d'électrification au travers de la mise en place d'une stratégie de gestion du parc de véhicules de l'Agence
- Mettre en place un centre de contrôle de la surveillance
- Aménager les centres opérationnels

Poursuivre la transformation organisationnelle de l’Agence

Priorité : Intégrer les nouvelles activités confiées par la Ville tout en poursuivant la mise en place des processus et des systèmes technologiques nécessaires à la réalisation de nos objectifs

ACTIONS 2024 - 2026

- Développer le tableau de bord corporatif
- Adopter et débuter la mise en œuvre du plan d'action de développement durable
- Implanter et moderniser les systèmes de gestion d’entreprise
- Intégrer le développement durable dans la reddition de compte financière de l'Agence
- Développer un processus de planification prédictive de la main-d'œuvre (PPMO) et de gestion de la relève
- Déployer la marque de l’Agence
- Implanter la gestion de portefeuille
- Développer et suivre l’efficacité des contrôles internes
- Poursuivre le déploiement de la culture organisationnelle de l’Agence

BUDGET 2024

Orientations budgétaires 2024

- Poursuivre la mise en place des centres opérationnels de surveillance
- Se préparer pour élargir le champ d'activités de l'Agence et saisir les occasions qui se présentent
- Déployer des projets en ligne avec le plan d'affaires triennal en prenant en considération la capacité organisationnelle dans la réalisation des projets
- Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence tout en limitant les ajouts de personnel au strict minimum et en atténuant la surcharge de travail
- Intégrer certaines activités du transport rémunéré de personnes

Éléments non inclus dans le budget 2024

- Ajout de nouveaux mandats du SUM
- Services d'études de mobilité aux arrondissements

Sommaire des revenus et dépenses par compétences

(en milliers de dollars)

	Revenus			
	Réel comparatif 2022	**Prévision comparative 2023**	**Budget comparatif 2023**	**Budget 2024**
Conseil municipal	46 626,8	61 010,0	63 567,4	71 535,4
Conseil d'agglomération	-	-	-	929,5
Total	**46 626,8**	**61 010,0**	**63 567,4**	**72 464,9**

	Dépenses			
	Réel comparatif 2022	**Prévision comparative 2023**	**Budget comparatif 2023**	**Budget 2024**
Conseil municipal	45 626,8	60 010,0	63 567,4	73 535,4
Conseil d'agglomération	-	-	-	929,5
Total	**45 626,8**	**60 010,0**	**63 567,4**	**74 464,9**
Surplus (déficit)	**1 000,0**	**1 000,0**	**-**	**(2 000,0)**

Principaux écarts 2024 vs 2023
Revenus

(En milliers de dollars)	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2023	**63 567,4**	**-**	**63 567,4**
Augmentation des revenus de gestion	7 923,3		
Revenus d'agglomération		900,0	
Convention de contribution financière SDÉ	(268,0)		
Convention de contribution financière Montréal en Commun	(131,0)		
Hausse des revenus autonomes	443,6	29,5	
Variation totale	7 968,0	929,5	8 897,5
Budget 2024	**71 535,4**	**929,5**	**72 464,9**

Principaux écarts 2024 vs 2023
Dépenses

(En années-personnes et en milliers de dollars)	A-P.	Conseil municipal	Agglomération	Total
Budget 2023	**507,7**	**63 567,4**		**63 567,4**
Continuité des opérations de l'Agence				
Augmentations salariales		1 752,9		
Ajustements salariaux de la Ville		1 106,9		
Augmentation des contrats dû à l'inflation		1 573,9		
Délocalisation des centres opérationnels de surveillance	12,5	1 595,6		
Autres frais		296,6		6 326,0
Croissance des activités de l'Agence				
Évolution de l'offre de service et croissance des activités	18,0	2 034,1		
Amortissement en lien avec la croissance du PDI		838,2		
Investissement en cybersécurité	1,0	769,7		
Transfert des activités reliées au transport de personne	3,0	-	929,5	4 571,5
Variation totale	34,5	9 968,0	929,5	10 897,5
Budget 2024	**542,2**	**73 535,4**	**929,5**	**74 464,9**

Dépenses et variations de l’effectif par catégories d’emplois

	(En milliers de dollars)				Années-personnes			
	Budget 2021	**Budget 2022**	**Budget 2023**	**Budget 2024**	**Budget 2021**	**Budget 2022**	**Budget 2023**	**Budget 2024**
Rémunération et cotisations de l'employeur								
Employés Agence de mobilité durable	5 254,1	8 851,2	12 168,9	14 026,6	35,3	69,9	92,0	105,0
Cadres de gestion	1 811,9	2 490,7	2 539,2	2 168,9	14,4	19,5	19,5	16,5
Cols blancs	23 059,5	23 110,8	25 738,4	28 230,0	312,9	323,7	337,2	351,7
Professionnels	2 304,7	3 041,6	3 698,6	4 956,7	19,2	24,0	29,0	37,0
Cols bleus	2 417,5	2 526,7	2 579,7	2 828,8	31,0	30,0	30,0	32,0
Gestion des postes vacants	-	(3 026,2)	(3 683,1)	(4 007,2)	-	-	-	-
Total	**34 847,7**	**36 994,9**	**43 041,7**	**48 203,7**	**412,8**	**467,1**	**507,7**	**542,2**

REVENUS DE STATIONNEMENT TARIFÉ SOUS LA GESTION DE L’AGENCE

Revenus de stationnement tarifé sur rue et hors rue

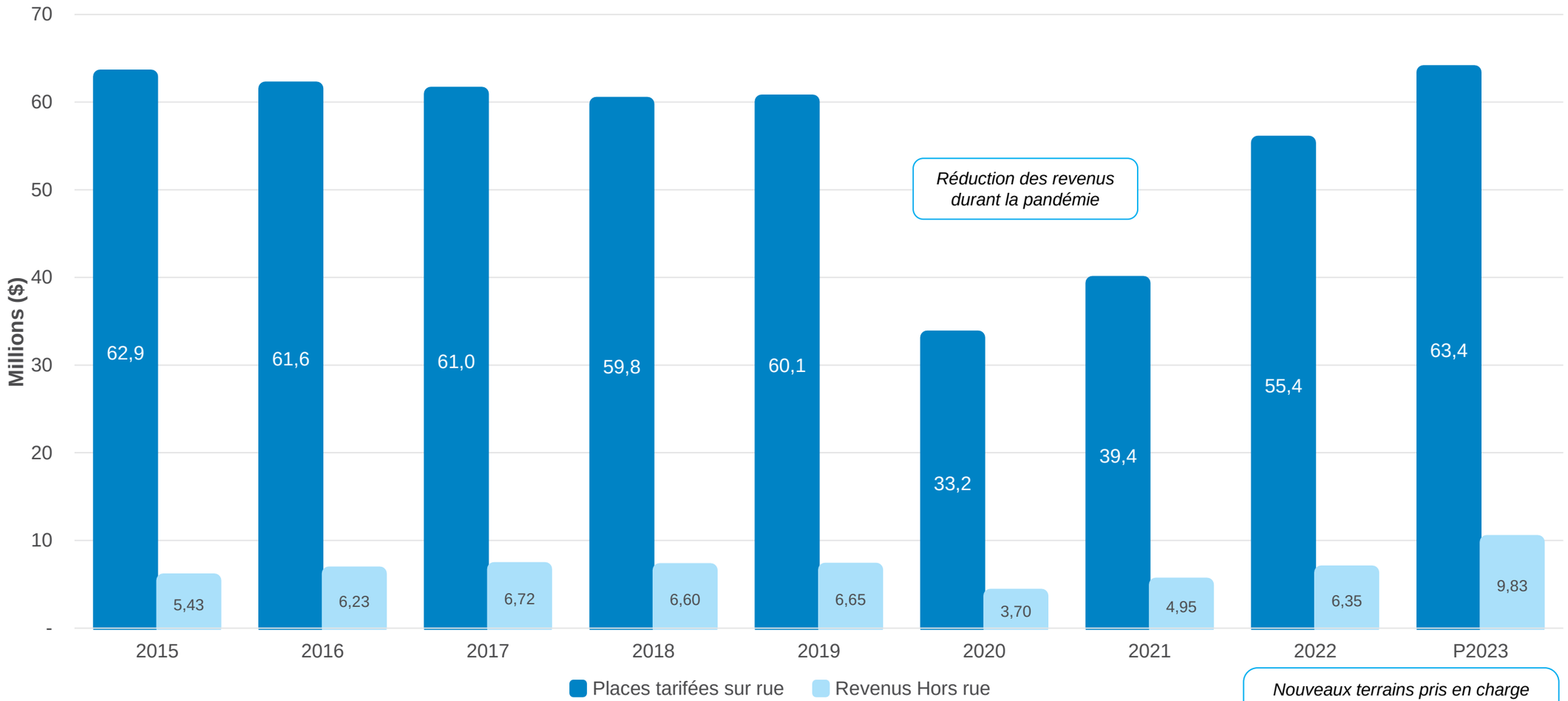

Nouveaux terrains pris en charge
2023 : + 2,5 M$
2022 : + 0,3 M$

Revenus de stationnement sur rue par mode de paiement

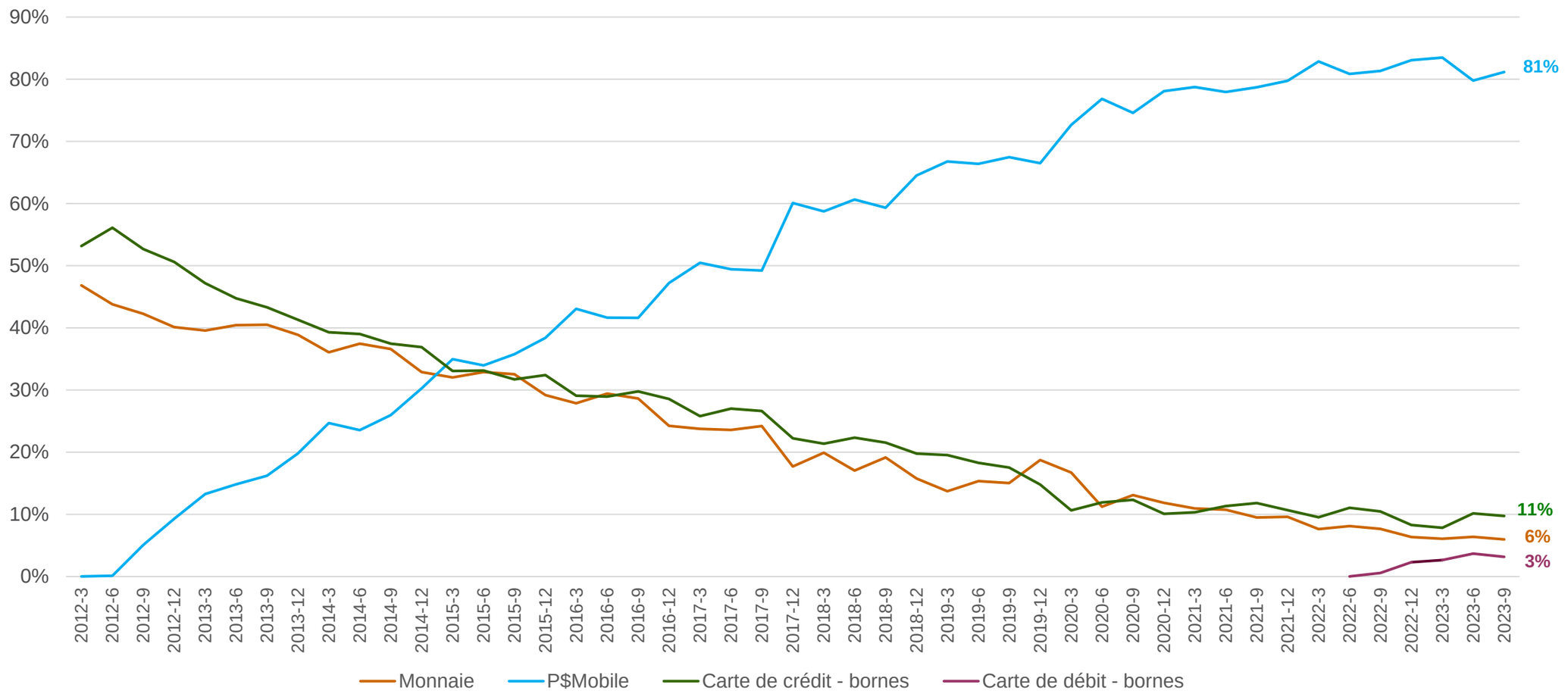

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE MONTRÉAL

PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024 - 2033

Enjeux

DÉFICIT D'ENTRETIEN ET GESTION DE LA TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE

- Les infrastructures héritées de Stationnement de Montréal et du SARS au moment de la création de l'Agence accusent un déficit d'entretien et un sous-investissement important qui prendra plusieurs années à rattraper
- Les systèmes et processus de l'Agence doivent être optimisés pour être sécuritaires, fiables et performants afin de livrer le mandat élargi de l'Agence et assurer la croissance de ses activités
- La vision de l'Agence tournée vers l'innovation technologique et le développement durable, requiert des investissements d'une ampleur importante

Réalisations du PDI 2023

- Développement du système de gestion des tarifs de stationnement et du moteur de tarification permettant de gérer une tarification modulaire
- Achats de véhicules électriques et hybrides en lien avec la transition vers l’électrification
- Aménagement du nouveau siège social de l’Agence afin de s'adapter à la croissance des effectifs et au mode de travail hybride
- Aménagement du premier centre opérationnel de surveillance

PDI 2024 - 2033 par catégories d’actifs

P D I 7 6 , 9 M $

(en milliers de dollars)

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2024-2028			Total 2029-2033			Total 2024-2033		
	Protection	Dévelop-pement	Total	Protection	Dévelop-pement	Total	Protection	Dévelop-pement	Total
Véhicules	4 420	4 237	8 657	10 117	-	10 117	14 537	4 237	18 774
Équipements et solutions informatiques	3 233	14 321	17 554	10 345	7 500	17 845	13 578	21 821	35 399
Améliorations locatives	100	3 571	3 671	-	500	500	100	4 071	4 171
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	3 035	4 936	7 971	8 806	-	8 806	11 841	4 936	16 777
Ameublement et équipements de bureau	300	750	1 050	500	250	750	800	1 000	1 800
Total :	**11 088**	**27 815**	**38 902**	**29 768**	**8 250**	**38 018**	**40 856**	**36 065**	**76 920**
pourcentage relatif ==>	**28,5 %**	**71,5 %**		**78,3 %**	**21,7 %**		**53,1 %**	**46,9 %**	

PDI est entièrement de compétence municipale

Priorités du PDI 2024 - 2033 par catégories d’actifs

Véhicules

- Électrifier et combler le déficit d’entretien de la flotte automobile
- Disposer des véhicules en quantité suffisante pour offrir les services bonifiés de surveillance

Équipements et solutions informatiques

- Moderniser la surveillance par la LAPI
- Poursuivre la transformation organisationnelle par la mise en place de processus et de systèmes technologiques nécessaires
- Améliorer l’information et le paiement du stationnement

Équipements

- Remplacer les bornes de paiement et développer les systèmes de gestion associés
- Ajouter des bornes de recharge électrique pour les opérations de l’Agence

Améliorations locatives, ameublement et équipements de bureau

- Déployer les nouveaux centres opérationnels de surveillance pour offrir des services bonifiés

ANNEXES

Annexes

Mission et vision	31 - 32
Organigramme 2023	33
Objectifs et réalisations 2023	34 - 42
Bilan en matière de santé et sécurité au travail	43
Annexes - Budget de fonctionnement 2024	44 - 48
• Revenus et dépenses par objets • Explication des écarts • Par activités	
Annexes - Budget PDI 2024 - 2033	49 – 54
Liste d’acronymes	55
Personnes ressources	56

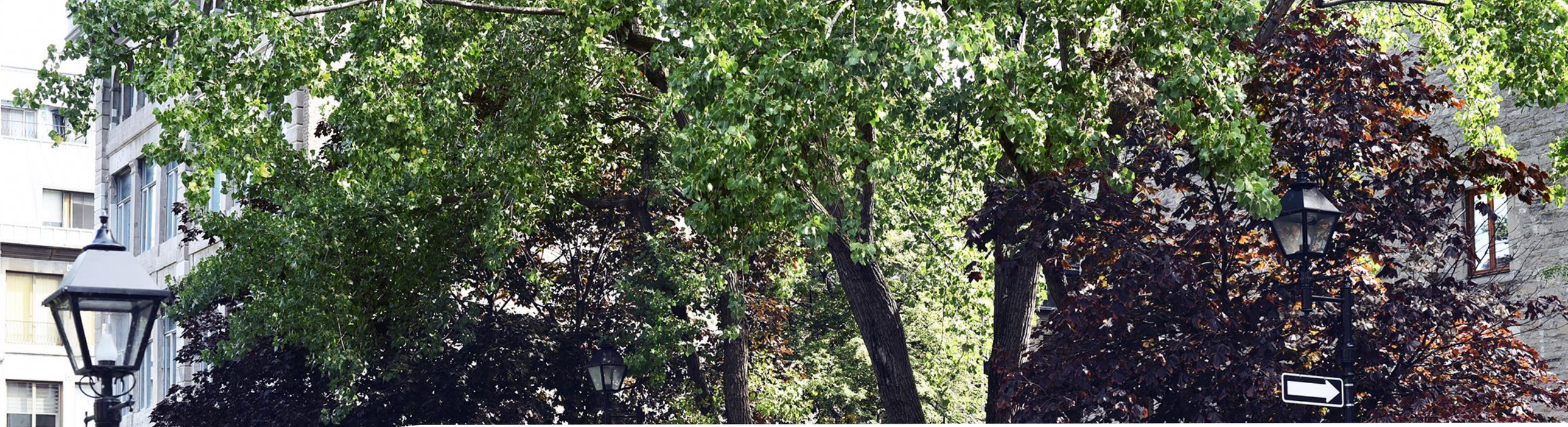

MISSION

Afin d’améliorer la qualité de vie et d’appuyer la vitalité économique, l’Agence met son expertise en mobilité durable au service de la Ville afin de faciliter le partage équitable de l'espace et l'accessibilité de la ville pour tous.

L’Agence innove pour une mobilité plus durable en gérant les espaces qui lui sont confiés dans la bordure et dans les stationnements hors rue, par ses activités de surveillance de l'espace public sur le territoire montréalais et par une information améliorée à la collectivité.

L'Agence mise sur sa capacité opérationnelle et d’expérimentation pour appuyer la Ville et ses partenaires dans l’atteinte de leurs objectifs, tout en fédérant les acteurs de la mobilité.

Vision

EN 2030, LA VILLE EST ACCESSIBLE À TOUS

L’Agence est une organisation innovante et crédible auprès de la population, de la communauté d’affaires et de la Ville de Montréal. Elle a intégré les services de mobilité que la Ville lui a confiés et elle accomplit les mandats et projets qui lui sont attribués en fédérant les acteurs de la mobilité.

L’Agence est reconnue comme le principal gestionnaire du stationnement sur rue et hors rue à Montréal. Ces derniers sont des pôles de mobilité aménagés de manière écoresponsable qui accueillent plusieurs modes au même endroit. La connaissance fine des comportements de mobilité permet à l’Agence de recommander à la Ville les meilleures options de partage et de tarification de la rue et de ses abords. La meilleure gestion du stationnement permet une affectation des fonctions de la rue entre mobilité, activités et aménagement, en adéquation avec les milieux de vie.

Une meilleure gestion de l'espace permet le développement des modes partagés et alternatifs à l’auto-solo, influant directement sur les comportements de mobilité à Montréal et rendant les déplacements actifs plus sécuritaires et confortables pour tous. La mobilité est facilitée par le respect des espaces dédiés, tels que les pistes cyclables, voies réservées, stationnements pour personnes à mobilité réduite et débarcadères, en raison de la présence des équipes de l’Agence. Les déplacements sont simplifiés grâce à un paiement plus facile et à une information multimodale en temps réel, fiable et accessible permettant de choisir le meilleur mode à emprunter selon les circonstances.

L’Agence soutient la vitalité économique en facilitant l’accès aux emplois, commerces et activités que la ville offre et permet de diminuer la possession automobile et les dépenses en transports des ménages, et d'améliorer leur qualité de vie.

Organigramme budget 2023

507,7 ANNÉES-PERSONNES

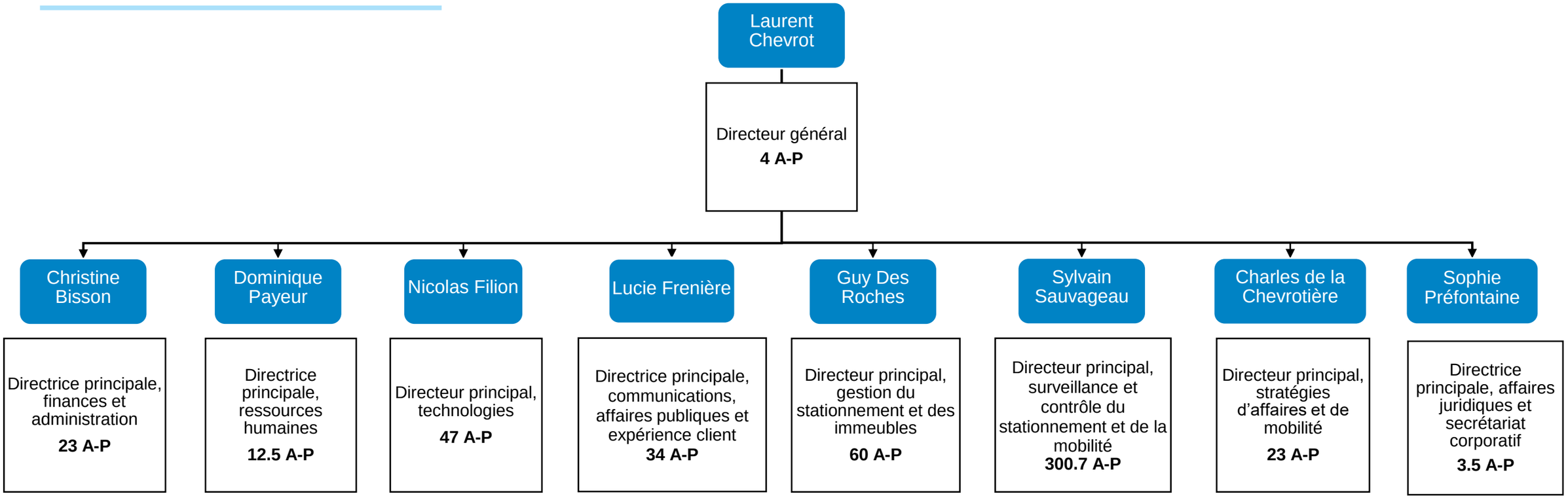

Note : Ce schéma reflète les modifications organisationnelles qui ont eu lieu en 2023

RÉALISATIONS 2023 PAR CHANTIER DU PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Les 5 chantiers du plan stratégique organisationnel 2021 - 2030

- **Les 5 chantiers du PSO annoncent les priorités qui animent le *Plan d'affaires triennal* de l'Agence.**
- **Ils offrent à la Ville une vue d'ensemble des actions que l'Agence souhaite entreprendre au cours des 3 prochaines années.**

- STIMULER ET ACCOMPAGNER DES PROJETS DE MOBILITÉ DURABLE
- DEVENIR LE GESTIONNAIRE DE LA BORDURE ET DU STATIONNEMENT HORS RUE
- AMÉLIORER L'INFORMATION ET LE PAIEMENT DU STATIONNEMENT
- MODERNISER LA STRATÉGIE DE SURVEILLANCE
- POURSUIVRE LA TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE DE L'AGENCE

Réalisations 2023

AMÉLIORER L'INFORMATION ET LE PAIEMENT DU STATIONNEMENT

1. Mettre en œuvre un projet pilote de tarification modulaire à la suite de l'adoption du règlement par la Ville

- Projet en cours de réalisation
- Livraison du système de gestion des tarifs de stationnement et du moteur de tarification permettant de gérer une tarification modulaire en 2024

2. Mettre en place un Centre de relation avec la clientèle pour améliorer l'expérience client

- Ouverture du centre d'appels en avril 2023
- Établir une stratégie de relation avec la clientèle en 2024

3. Moderniser l'application mobile

- Identification du mode de livraison complétée
- Rédaction du devis technique en cours et l'appel d'offres sera lancé en 2024

4. Développer un système de gestion des permis de stationnement sur rue et hors rue

- Obtention du mandat de la Direction générale de la Ville de Montréal
- Demande de financement faite à *Montréal en commun*
- Définition du projet complétée à l'automne 2023

Réalisations 2023

DEVENIR LE GESTIONNAIRE DE LA BORDURE ET DU STATIONNEMENT HORS RUE

5. Convertir de manière écoresponsable certains terrains de stationnement

- Trois terrains (rue Masson) convertis de manière écoresponsable à l'été 2023
- Terrain Saint-André à proximité de la Plaza Saint-Hubert a été identifié et les plans sont en réalisation pour 2024

6. Gérer les stationnements hors rue transférés à l'Agence

- Processus de transfert officialisé en septembre 2023
- Entente avec l'arrondissement de Verdun pour la prise en charge de 3 terrains

7. Prendre en charge le système de gestion des stationnements en ouvrage et les intégrer aux systèmes de l'Agence

- En raison des travaux prévus dans le stationnement CGDL, la SHDM a demandé à repousser cette collaboration avec l'Agence

8. Développer des pôles de mobilité

- Réalisation d'un pôle de mobilité et planification pour l'aménagement d'un deuxième pôle inspiré des normes écoresponsables
- Développement d'une stratégie de prise en charge et de conversion de stationnements municipaux en pôles de mobilité
- Mandat octroyé à une firme pour accompagner l'Agence dans la rédaction d'un guide de déploiement (couvrant la définition du concept, la démarche de planification et les normes d'aménagement des pôles)
- Élaboration d'une stratégie de déploiement (en cours)

Réalisations 2023

MODERNISER LA STRATÉGIE DE SURVEILLANCE

9. Poursuivre l’implantation du LAPI nécessaire à la modernisation de la surveillance

- Première zone de surveillance identifiée avec l’implication des arrondissements d’Outremont et Plateau – Mont-Royal (Ouest)
- Définition de la solution et appel d’offres pour l’achat des systèmes LAPI complétés

10. Mettre en œuvre la stratégie d'électrification au travers de la mise en place d'une stratégie de gestion du parc de véhicules de l'Agence

- Adoption de la stratégie d’électrification de la flotte par le conseil d’administration
- Réalisation d’un calendrier de renouvellement de la flotte
- Achat de 23 véhicules électriques

11. Mettre en place un centre de contrôle pour la surveillance

- Identification du futur site qui accueillera le Centre de contrôle

12. Aménager des centres opérationnels pour les agents de stationnement

- Projet en cours de réalisation. Livraison d’un des quatre centres opérationnels en 2023 (Port-Royal)

Réalisations 2023

POURSUIVRE LA TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE DE L'AGENCE

13. Assurer la gestion et la protection des actifs en mettant en place un système de gestion d'inventaire

- Aucun livrable attendu pour 2023
- Sera inclus dans l'implantation des modules de planification de matériel du système financier

14. Développer le tableau de bord de gestion corporatif

- Livraison de la version 1 du tableau de bord avec 22 indicateurs de performance
- Cibles de performance fixées pour les 22 premiers indicateurs

15. Adopter et débuter la mise en œuvre du plan d'action en développement durable

- Création du comité de développement durable
- Élaboration du premier Plan d'action en développement durable de l'Agence

16. Déployer la marque de l'Agence

- Adoption par le conseil d'administration de la marque de l'Agence
- Déploiement progressif de la marque en début 2024

Réalisations 2023

POURSUIVRE LA TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE DE L'AGENCE (SUITE)

17. Implanter un système de gestion documentaire

- Élaboration d'un plan de gouvernance documentaire et d'un plan d'action triennal de gestion documentaire

18. Développer un processus de planification prédictive de la main-d'œuvre (PPMO) et de gestion de la relève

- Projet en cours de réalisation
- Développement du processus en 2024

19. Moderniser les systèmes financiers

- Architecture d'entreprise complétée et feuille de route technologique définie
- Définition des besoins d'affaire complétée

20. Intégrer la reddition de compte du développement durable dans les états financiers

- Intégration de risques ESG dans le processus d'analyse des risques organisationnels

Réalisations 2023

STIMULER ET ACCOMPAGNER DES PROJETS DE MOBILITÉ DURABLE

21. Doter l'Agence d'une stratégie de rayonnement

- Discussions avec plusieurs partenaires académiques (UQAM, Polytechnique, Concordia) pour conclure des projets et partenariats
- Participation à de nombreux évènements d'organismes différents, sur la scène nationale et internationale
- Organisation de 3 panels et d'un atelier/présentation :
  - La mutualisation du stationnement: innover pour optimiser l'usage de l'espace urbain
  - Une ville accessible en 2030: quelles actions mettre en œuvre?
  - Surveillance du stationnement
  - Atelier sur la livraison urbaine en partenariat avec le SUM et la Ville de Washington DC

22. Élaborer le plan d'intégration et effectuer le transfert de nouvelles activités provenant du SUM

- Modification de la Charte de la Ville et transmission au MAMH d'une requête pour modification des lettres patentes de l'Agence
- Planification du transfert des autres activités identifiées

Réalisations 2023

STIMULER ET ACCOMPAGNER DES PROJETS DE MOBILITÉ DURABLE (SUITE)

23. Développer le Portail de données en mobilité

- Projet démarré. Définition du projet complétée
- Livraison de la version 1 commerciale en 2024

24. Faire l’inventaire de la bordure

- Projet démarré
- Inventaire de la bordure dans l’arrondissement Ville-Marie débuté

Bilan en matière de santé et sécurité au travail (SST)

35 accidents de travail avec perte de temps en 2023

- 32 accidents à la Direction principale de la surveillance et du contrôle du stationnement et de la mobilité
- 3 accidents à la Direction principale de la gestion du stationnement
- 31 % de ces accidents ont été causés par l'état du sol à l'extérieur (ex : chaussée enneigée ou glacée, nid-de-poule, présence d'obstacles)
- Durée moyenne d'absence de 57 jours
- 60 % de ces lésions sont consolidées

Les actions en matière de santé et sécurité au travail ont été orientées afin de se structurer, de se conformer à la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LQ 2021, c. 27) ainsi que sur la sécurité des employés utilisant des moyens alternatifs de mobilité

- Doter la Direction principale, ressources humaines, d'une expertise interne en matière de SST et mieux-être
- Réaliser différentes analyses ergonomiques sur les espaces de travail (bureau, véhicule de service)
- Structurer nos pratiques et promouvoir le processus d'assignation temporaire
- Organiser plusieurs formations en lien avec les différents enjeux SST et mieux-être
- Mettre en place un comité SST pour notre siège social

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Budget 2024 par activité

(En milliers de dollars)	Budget 2024	Budget 2023	Δ Budget 2024 vs 2023	
			$	*%*
Revenus				
Revenus de gestion	68 145	60 222	7 923	*13%*
Revenus d'agglomération	900	-	900	*0%*
Revenus autonomes	1 753	1 280	473	*37%*
Convention - SDÉ	657	925	(268)	*-29%*
Convention - LIUM	1 009	1 140	(131)	*-11%*
Total revenus	**72 465**	**63 567**	**8 897**	***14%***
Dépenses				
Stationnement	15 833	12 111	(3 722)	*-31%*
Surveillance	31 053	27 455	(3 598)	*-13%*
Mobilité	2 812	1 309	(1 503)	*-115%*
Administration	18 021	15 946	(2 075)	*-13%*
Projets	6 746	6 746	-	*0%*
Total dépenses	**74 465**	**63 567**	**(10 897)**	***-17%***
Perte	**(2 000)**	**-**	**(2 000)**	

* Les revenus autonomes incluent 30 k$ pour les activités d'agglomération

Budget 2024 – Explications des écarts de dépenses par activité

Stationnement +3,7 M$

- Prise en gestion de nouveaux terrains de stationnement, ajout de places de stationnement sur rue à gérer et dépenses associées aux revenus additionnels du prolongement des horaires du centre-ville
- Inflation des coûts de déneigement et d'entretien des terrains et hausse de l'amortissement relié au logiciel développé et capitalisé

Surveillance +3,6 M$

- Coûts directement reliés à la mise en place d'un service de proximité de surveillance de la règlementation du stationnement et de la mobilité
- Augmentation du taux de refacturation de la Ville et mise à jour des salaires moyens au budget par la Ville
- Augmentation de l'amortissement suivant l'achat de véhicules

Mobilité +1,5 M$

- Transfert des activités pour le transport rémunéré de personnes (BTM)
- Opérationnalisation des études de mobilité faites en mode projet en 2023

Administration générale +2,1 M$

- Investissement en sécurité informatique, hausse des coûts et du volume de licences technologiques et du support à la croissance de l'Agence

Maintien du même niveau de dépenses de projets malgré les coûts plus élevés de la croissance du nombre de projets en phase de réalisation

Budget 2024 – Revenus et dépenses par objets

Revenus par objets
(En milliers de dollars)

	Réel 2022	Prévision 2023	Budget 2023	Budget 2024
Revenus de gestion	44 776,0	57 412,8	60 222,1	68 145,4
Revenus d'agglomération	-	-	-	900,0
Revenus autonomes	1 582,5	2 361,1	1 280,4	1 753,5
Convention de contribution financière SDÉ	268,3	768,8	925,0	657,0
Convention de contribution financière Montréal en Commun	-	467,3	1 140,0	1 009,0
Total	**46 626,8**	**61 010,0**	**63 567,4**	**72 464,9**

Dépenses par objets

	Réel 2022	Prévision 2023	Budget 2023	Budget 2024
Salaires et charges sociales	32 720,8	42 290,3	43 041,7	48 203,7
Frais de cartes de crédit, de manipulation d'argent et de transactions	2 414,3	2 879,6	2 855,1	3 193,5
Location, entretien de l'équipement et entretien des terrains	2 259,0	2 794,2	3 428,3	5 856,9
Services opérationnels	1 139,9	1 223,3	1 083,2	1 128,1
Fournitures	2 038,9	2 390,0	1 695,2	2 871,2
Honoraires professionnels	1 918,0	4 025,4	5 298,8	5 572,3
Loyer des immeubles	676,5	1 029,3	1 813,0	1 460,7
Télécommunications	183,7	205,0	289,6	317,3
Publicité et communications	144,9	191,1	123,7	266,9
Taxes et permis	115,6	93,1	125,3	58,5
Amortissement des immobilisations corporelles	1 244,8	1 834,3	2 700,7	4 142,7
Frais de gouvernance	315,7	326,9	310,0	365,1
Assurances	128,7	213,0	319,3	250,0
Autres frais	325,9	514,5	483,5	777,9
Total	**45 626,8**	**60 010,0**	**63 567,4**	**74 464,9**
Surplus (déficit)	**1 000,0**	**1 000,0**	**(0,0)**	**(2 000,0)**

* Les revenus autonomes incluent 30 k$ pour les activités d'agglomération

Budget 2024 – Explications des écarts de dépenses par objets

Dépenses: 10,9 M$

- Salaires et charges sociales + 5,2 M$
  - Augmentations salariales et annualisation des postes créés en 2023 (+1,8 M$)
  - Augmentation du taux de refacturation de la Ville et mise à jour des salaires moyens au budget par la Ville (+1,1 M$)
  - Croissance des activités et projets (+2,3 M$)
- Augmentation des contrats dû majoritairement à l'inflation et au volume accru en gestion (+1,6 M$)
- Coûts directement reliés à l'accroissement des activités de gestion du stationnement (+1,4 M$)
  - Prise en gestion de nouveaux terrains de stationnement, ajout de places de stationnement sur rue à gérer et dépenses associées aux revenus additionnels du prolongement des horaires du centre-ville
  - Coûts directement reliés à la mise en place d'un service de proximité de surveillance de la règlementation du stationnement et de la mobilité (+0,8 M$) par la décentralisation des centres opérationnels de surveillance
- Impacts sur le budget de fonctionnement des investissements en immobilisations : bornes de recharge et paiement, véhicules et système de gestion des tarifs permettant une tarification modulaire (+0,8 M$)
- Investissements et mise à niveau technologiques et en cybersécurité (+0,8 M$)
- Autres frais (+0,3 M$)

PROGRAMME DÉCENNAL D’IMMOBILISATIONS

Liste des programmes

PRINCIPALEMENT MAINTIEN DES ACTIFS ET MODERNISATION DE LA SURVEILLANCE

(en milliers de dollars)

PROGRAMME	Réel	Budget	PDI 2024-2033		
	2022	2023	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Remplacement d'actifs	1 346	3 405	11 088	29 768	**40 856**
Moderniser la stratégie de surveillance		5 374	16 956	500	**17 456**
Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence		2 127	3 080	2 750	**5 830**
Devenir le gestionnaire de la bordure et du stationnement hors rue	1 242	620	3 078	-	**3 078**
Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable		200	700	-	**700**
Améliorer l'information et le paiement du stationnement		500	4 000	5 000	**9 000**
Total :	**2 589**	**12 225**	**38 902**	**38 018**	**76 920**

Impact sur le budget de fonctionnement

ENTRETIEN ET SUPPORT

- Le déploiement de solutions technologiques entrainera des coûts récurrents de maintien et de support des solutions, de frais de licences, d’infrastructure informatique et de rehaussement dans les années à venir ainsi que d’entretien des véhicules
- Les charges d’amortissement de véhicules augmenteront comparativement à la situation actuelle où les actifs sont largement amortis
- L'évolution vers des véhicules électriques engendrera des coûts d'infrastructure pour l'ajout de bornes de recharge qui seront amortis au budget de fonctionnement

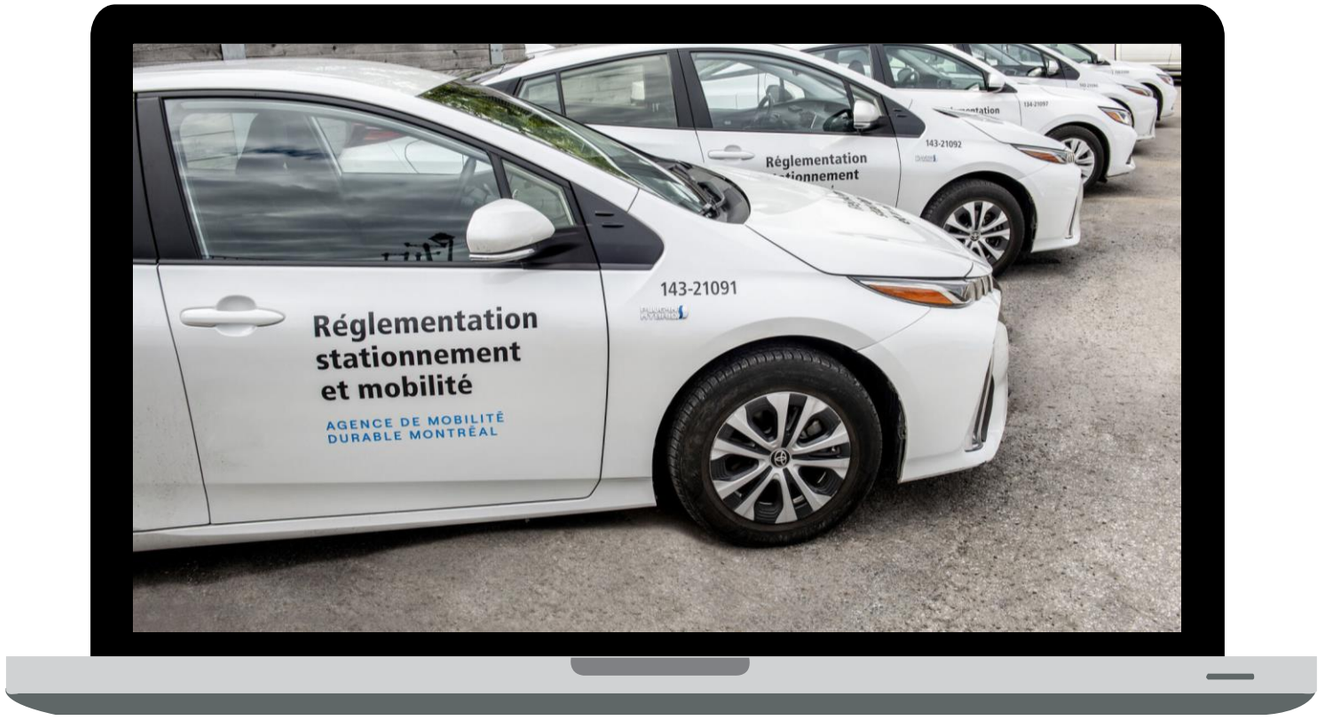

Impacts sociaux et mesures d’atténuation

Impacts positifs

- La décentralisation des centres opérationnels de surveillance améliorera la qualité du service de surveillance en optimisant le temps des agents de stationnement aux services des citoyens, visant ainsi une application équitable des règlements sur le territoire
- La modernisation des systèmes et des outils de gestion permettra d’améliorer la connaissance de la mobilité, et de supporter la Ville dans l’élaboration de ses stratégies de mobilité
- Ces investissements permettront de doter l’Agence d’outils innovants et efficaces, afin de mieux jouer son rôle de gestionnaire de la mobilité et d’améliorer la mobilité des montréalaises et des montréalais
- L’électrification de la flotte aura des impacts environnementaux positifs en réduisant les GES

Impacts nécessitant des atténuations

- Acceptabilité sociale des mesures de surveillance
  - Échanges avec les différentes parties prenantes pour saisir les enjeux détaillés
  - Communication aux citoyens, notamment pour les véhicules équipés de caméras

Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre

SURVEILLANCE ACCRUE

- L’Agence a renforcé la surveillance afin de diminuer le nombre de contrevenants et les entraves dans les pistes cyclables, les voies réservées et les espaces réservés à la mobilité réduite.
- Les activités de surveillance ont été intensifiées sur ces places de stationnement afin de s’assurer que les zones débarcadères demeurent disponibles en tout temps pour l’embarquement et l’arrivée des citoyennes et citoyens et à mobilité réduite.
- L’Agence réalise maintenant le remorquage des véhicules contrevenants sur ces espaces.
- L’Agence a mené un projet pilote durant l’été avec une patrouille à vélo exclusivement dédiée à la surveillance des pistes cyclables.
- L’Agence a dédié une patrouille pour des enjeux de camionnage dans l’arrondissement d'Anjou.

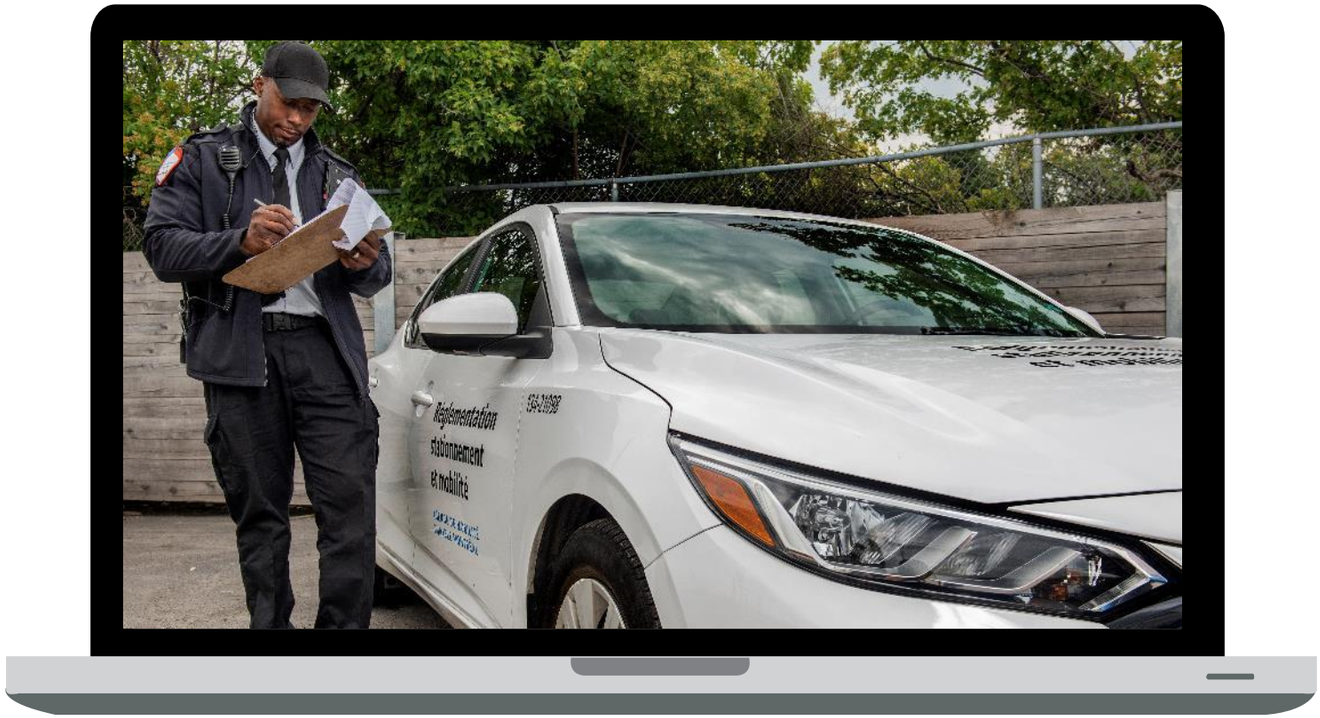

Écart entre le PDI 2023 - 2032 et le PDI 2024 - 2033

Hausse de 8 M$ due à l’achat de bornes de recharge pour l'électrification de la flotte, de technologies et de solutions technologiques

(en milliers de dollars)

CATÉGORIES D'ACTIFS	PDI 2023-2032 (brut)								PDI 2024-2033 (brut)								Écart Total	Explications
	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023 - 2027	Total 2028-2032	Total	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024 - 2028	Total 2029-2033	Total		
Véhicules	3 412	3 900	2 383	70	580	10 345	12 814	23 159	2 860	1 697	1 617	1 140	1 343	8 657	10 117	18 774	(4 385)	Prolongement de la durée de vie des véhicules
Équipements et solutions informatiques	3 034	2 570	2 654	2 654	2 654	13 568	11 272	24 840	5 796	3 365	3 365	3 274	1 754	17 554	17 845	35 399	10 560	Technologie LAPI et solutions technologiques
Amélioration locative	2 492	1 000	100	100	100	3 792	500	4 292	3 271	100	100	100	100	3 671	500	4 171	(121)	
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	2 057	1 482	1 332	1 332	1 332	7 535	6 660	14 195	1 779	922	1 562	798	2 910	7 971	8 806	16 777	2 582	Bornes de recharge électrique
Ameublement et équipements de bureau	1 230	100	100	100	150	1 680	750	2 430	550	100	100	150	150	1 050	750	1 800	(630)	
Total	**12 225**	**9 052**	**6 569**	**4 256**	**4 816**	**36 920**	**31 996**	**68 916**	**14 255**	**6 184**	**6 743**	**5 462**	**6 258**	**38 902**	**38 018**	**76 920**	**8 005**	

Liste des acronymes

Agence	Agence de mobilité durable
ADS	Agents de stationnement
A-P	Année-personne
CGDL	Chaussegros-de-Lery
ETS	École de technologie supérieure
LAPI	Lecture automatisée de plaques d'immatriculation
PSO	Plan stratégique organisationnel 2021 - 2030
PDI	Programme décennal d'immobilisations
SARS	Service de l'application du règlement et du stationnement
SCSM	Direction principale de la surveillance et du contrôle du stationnement et de la mobilité
SHDM	Société d'habitation et de développement de Montréal
SDÉ	Service du développement économique
Ville	Ville de Montréal

Personnes-ressources

A G E N C E D E M O B I L I T É D U R A B L E

Laurent Chevrot

Directeur général

lchevrot@agencemobilitedurable.ca

Christine Bisson, CPA

Directrice principale des finances et de l’administration

cbisson@agencemobilitedurable.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.06

2023/11/15
13:00

(1)

Dossier # : 1233074018

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

Il est recommandé d'adopter une résolution visant à affecter une somme de 241,8 M$ à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-11-14 18:25

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1233074018

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

CONTENU

CONTEXTE

La Ville s'est dotée d'un Programme décennal d'immobilisations (PDI) pour maintenir adéquatement les actifs municipaux, tout en assurant le développement de la Ville.
Cette approche de planification sur 10 ans s'accompagne d'une stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI). Ainsi, l'administration municipale a mis en place en 2014 deux réserves financières destinées au financement de dépenses en immobilisations. Les montants annuels versés dans ces réserves visent à financer au comptant des dépenses d'immobilisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 1491 - 22 décembre 2022 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM22 0112 - 24 janvier 2022 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM20 1345 - 14 décembre 2020 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM19 1377 - 16 décembre 2019 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM18 1516 - 17 décembre 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM18 0133 - 24 janvier 2018 – Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations (14-010-1)
CM18 0125 - 24 janvier 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM16 1320 - 14 décembre 2016 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM15 1397 - 9 décembre 2015 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM14 1161 - 10 décembre 2014 – Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM14 0188 - 24 février 2014 – Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations (Règlement 14-010)
CM14 0082 - 17 février 2014 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve

financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations

DESCRIPTION

Les articles 569.1 à 569.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. Le règlement par lequel la réserve de compétences locales a été créée prévoit ce que le conseil municipal projette comme montant et mode de financement. Les montants versés dans cette réserve doivent être utilisés au financement de dépenses en immobilisations. L'Administration souhaite mettre l'accent sur des travaux de réhabilitation d'infrastructures municipales.

JUSTIFICATION

L'administration municipale convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'accroître le paiement comptant des immobilisations. Pour ce faire, elle a décidé d'alimenter une réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations de compétences locales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2024, un montant de 241,8 M$ sera affecté à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales à même le fonds général.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements liés aux changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature de la décision qui vise le dépôt de documents financiers prévu par le cadre législatif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2023-11-13
Alexandra GAUTHIER-BLAKE Conseillère en planification budgétaire	Stéphanie RAULT Directrice par intérim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514-872-4136 **Télécop. :**	**Tél :** 438 951-7597 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE
Stéphanie RAULT Directrice par intérim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale	Francine LAVERDIÈRE Trésorière et directrice du Service des finances
Tél : 438 951-7597 **Approuvé le :** 2023-11-14	**Tél :** 514 872-6630 **Approuvé le :** 2023-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1233074018*
Unité administrative responsable : *Service des finances*
Projet : *Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

VILLE DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE COMPÉTENCES LOCALES

Il est résolu que la somme de 241,8 M$ prise à même le fonds général est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

GDD1233074018

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.07

2023/11/15
13:00

(1)

Dossier # : 1233074012

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2024)

Il est recommandé d'adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2024).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-11-14 18:29

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1233074012

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2024)

CONTENU

CONTEXTE

Jusqu'au 31 décembre 2016, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructure, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par un décret ministériel (*Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal*).
Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016, entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville, et réalisée entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2016, est également à la charge des contribuables de la Ville de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'Indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées selon leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 1492 - 22 décembre 2022 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2023)
CM22 0113 - 24 janvier 2022 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2022)
CM20 1346 - 14 décembre 2020 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2021)
CM19 1378 - 16 décembre 2019 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2020)
CM18 1517 - 17 décembre 2018 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2019)
CM18 0126 - 24 janvier 2018 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2018)

CM16 1321 - 14 décembre 2016 – Résolution relative à la contribution des municipalités reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2017)

DESCRIPTION

La résolution présente la répartition de la contribution des villes reconstituées pour les dépenses au centre-ville pour l'exercice financier 2024.
La *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* prévoit que le montant de la contribution est indexé en fonction de l'Indice des prix à la consommation pour l'exercice visé, tel que publié par le Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal; ce dernier prévoit un taux de croissance de 2,5 % en 2024. En conséquence, la contribution des villes reconstituées s'élève à 9 452 380 $ pour l'exercice financier de 2024.

JUSTIFICATION

La résolution vise à préciser la répartition de la contribution des villes reconstituées pour les dépenses afférentes au centre-ville pour l'exercice de 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente résolution vise à prélever des revenus de 9 452 380 $**.**

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2023-11-13
Francois SERVANT-MILLETTE Conseiller budgétaire	Stéphanie RAULT Directrice par intérim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-8507 **Télécop. :**	**Tél :** 438 951-7597 **Télécop. :** 514 872-8768

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE
Stéphanie RAULT Directrice par intérim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale	Francine LAVERDIÈRE Trésorière et directrice du Service des finances
Tél : 438 951-7597 **Approuvé le :** 2023-11-14	**Tél :** 514 872-6630 **Approuvé le :** 2023-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1233074012*
Unité administrative responsable : *Service des Finances, Direction du budget et de la planification fiscale, Division planification budgétaire et fiscale*
Projet : *Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2024)*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1233074012

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2024)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1233074012 - Contribution centre-ville 2024.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-11-14

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division - Division du droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 514-872-0128
Division :

RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS RECONSTITUÉES AUX FINS DU FINANCEMENT DES DÉPENSES AFFÉRENTES AU CENTRE-VILLE (EXERCICE FINANCIER 2024)

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoyant que les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif;

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

1. La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier 2024, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	**Contribution pour le financement des dépenses du centre-ville**	
	$	%
Baie-D'Urfé	302 137	*3,196*
Beaconsfield	515 305	*5,452*
Côte-Saint-Luc	622 311	*6,584*
Dollard-des Ormeaux	959 409	*10,150*
Dorval	1 477 824	*15,634*
Hampstead	244 696	*2,589*
Kirkland	659 409	*6,976*
L'Île-Dorval	1 640	*0,017*
Montréal-Est	414 956	*4,390*
Montréal-Ouest	131 720	*1,394*
Mont-Royal	1 206 945	*12,769*
Pointe-Claire	1 455 583	*15,399*
Sainte-Anne-de-Bellevue	184 175	*1,948*
Senneville	74 399	*0,787*
Westmount	1 201 871	*12,715*
Total	**9 452 380**	***100,000***

2. Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier 2024, s'appliquent aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

GDD 1233074012

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.08

2023/11/15
13:00

(1)

Dossier # : 1233074024

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2024 à la CMM.

Il est recommandé :

1. de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2024 de la Ville à la CMM et aux organismes suivants :

Communauté métropolitaine de Montréal	33 780 900 $
Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	9 592 900 $

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux aspects financiers du sommaire décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-11-14 18:35

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1233074024

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2024 à la CMM.

CONTENU

CONTEXTE

Approuver les contributions financières et quote-part 2024 à la CMM et aux organismes exerçant des activités relevant des compétences du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 1385 - 16 décembre 2022 – Contributions financières 2023 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM22 0020 - 20 janvier 2022 – Contributions financières 2022 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM20 1216 - 9 décembre 2020 – Contributions financières 2021 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM19 1256 - 11 décembre 2019 – Contributions financières 2020 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM18 1415 - 28 novembre 2018 – Contributions financières 2019 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM18 0124 - 24 janvier 2018 – Contributions financières 2018 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale

DESCRIPTION

La Ville de Montréal verse une contribution financière afin de soutenir les opérations de l'organisme Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.
La Ville doit également verser une quote-part pour le financement des opérations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), organisme métropolitain assurant la cohésion métropolitaine en matière de développement. La quote-part faisant l'objet du présent dossier est liée à des activités relevant de la compétence du conseil municipal.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis sont prévus au budget 2024 aux comptes suivants :

Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	
2101-0010000-202004-07251-61900-016209-0000-000000-000000-00000-00000	9 592 900
Communauté métropolitaine de Montréal	
2101-0010000-202006-01101-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	8 731 300
2101-0010000-202006-05301-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	17 592 500
2101-0010000-202006-06501-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	5 724 800
2101-0010000-202006-04601-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	954 500
2101-0010000-202006-03819-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	294 600
2101-0010000-202006-07251-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	483 200
Total - CMM **Grand total**	33 780 900 **43 373 800**

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements liés aux changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature de la décision qui vise une approbation de crédits.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2023-11-13
Étienne LAMOUREUX Conseiller en planification budgétaire	Stéphanie RAULT Directrice par intérim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-5867 **Télécop. :**	**Tél :** 438 951-7597 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE
Stéphanie RAULT Directrice par intérim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale	Francine LAVERDIÈRE Trésorière et directrice du Service des finances
Tél : 438 951-7597 **Approuvé le :** 2023-11-14	**Tél :** 514 872-6630 **Approuvé le :** 2023-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1233074024*
Unité administrative responsable : *Service des finances*
Projet : *Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2024 à la CMM.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.09

2023/11/15
13:00

(1)

Dossier # : 1233074023

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire

Il est recommandé :
1 - Que le conseil municipal adopte la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire;

2 - Que le conseil d'agglomération adopte la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-11-14 18:27

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1233074023

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire

CONTENU

CONTEXTE

Subséquemment au regroupement des municipalités, la Ville s'est dotée de politiques financières et budgétaires. De façon à doter la Ville de dispositions financières lui assurant un maximum d'agilité tout en reflétant les pratiques actuelles, le Service des finances recommande un changement mineur à la politique de l'équilibre budgétaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0721 - 1er décembre 2022 – Mise à jour des politiques d'équilibre budgétaire, des équipements et des infrastructures et de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations
CG18 0018 - 25 janvier 2018 – Adoption du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
CM18 0120 - 24 janvier 2018 – Adoption du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

DESCRIPTION

La politique stipule que "Le budget de la Ville doit comporter une réserve pour dépenses contingentes". La précision sur le fait que cette dernière doit permettre de parer aux imprévus mineurs de l'année courante, aux règlements des réclamations et au paiement des condamnations judiciaires est retirée afin de doter la Ville de dispositions financières lui assurant un maximum d'agilité tout en reflétant adéquatement les pratiques actuelles.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la suite de l'approbation, la politique est intégrée aux Encadrements administratifs de la Ville. De plus, toutes les politiques budgétaires et financières sont rendues publiques sur le site Internet de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian C NADEAU
Conseiller en planification budgetaire

Tél : 514-872-7656
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-11-13

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : 514 872-8768

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 438 951-7597
Approuvé le : 2023-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2023-11-14

numéro

Politique d'équilibre budgétaire

Section : Encadrements corporatifs

Sous-section : Ressources financières

Date d'entrée en vigueur : Date de fin :

Commentaire :
Service émetteur : Finances

Responsable : Francine Laverdière

Numéro de résolution :
Service du signataire : Direction générale, Bureau du directeur général

Fonction/Nom du signataire : Directeur général

Type d'encadrement : Politique administrative

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville se doivent d'accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. La planification des ressources budgétaires est l'une des activités pour lesquelles une telle gestion doit être exercée.

Le budget de fonctionnement est un document qui renferme les données chiffrées quant à la provenance des fonds et à leur utilisation projetée au cours de l'année financière à venir. En l'élaborant, les instances décisionnelles s'efforcent de prévoir les difficultés financières qui peuvent être rencontrées et d'identifier des solutions. Elles exercent également un leadership en prenant des décisions qui vont orienter les actions des gestionnaires. Par ailleurs, le budget permet d'effectuer un suivi des décisions tout au long de l'année financière. En somme, la préparation du budget et son exécution permettent aux administrateurs de fonds publics de s'arrimer aux orientations stratégiques qui doivent être en accord avec celles définies à moyen et à long terme.

Afin que le budget de fonctionnement puisse jouer pleinement son rôle, il existe un processus formel qui permet un dialogue démocratique entre le conseil municipal, le conseil d'agglomération, le comité exécutif, les conseils d'arrondissement et les gestionnaires. Comme ce sont ces derniers qui assument la gestion courante, il leur incombe de préparer les propositions budgétaires propres à leurs champs d'activités. Ces propositions servent de base de discussion et permettent de déterminer une unité d'action qui est essentielle à la bonne marche de l'organisation.

La *Loi sur les cités et villes* exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent pour une année donnée un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses, à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé, ou encore, porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion visant à assurer l'équilibre budgétaire

Les pratiques de gestion sont regroupées sous trois énoncés généraux. Chaque énoncé est d'abord expliqué, puis suivi des pratiques de gestion s'y rattachant. Celles-ci servent de guide dans la poursuite et le maintien de l'équilibre budgétaire.

Premier énoncé – Sur l'équilibre budgétaire annuel

La Ville de Montréal se fixe comme objectif de maintenir l'équilibre budgétaire annuel.

Explication

Les revenus et les dépenses doivent s'équilibrer, de telle sorte que la Ville respecte les exigences légales relatives à l'équilibre budgétaire. De plus, une ville financièrement forte et stable est nécessaire afin qu'il soit possible de répondre aux besoins légitimes des citoyens et des citoyennes. À titre exceptionnel, un déficit de fonctionnement peut se produire, mais des mesures concrètes et énergiques doivent être prises pour redresser la situation.

Pratiques de gestion

Les gestionnaires de la Ville doivent respecter l'équilibre budgétaire. Les allocations budgétaires seront donc limitées aux sommes disponibles au titre des revenus et des dépenses qui ont été approuvées pour l'année. Toutefois, les surplus libres accumulés ou les réserves peuvent servir à combler un déficit si la politique prévue à cet effet est respectée.

Les hypothèses sur lesquelles sont fondées les prévisions de revenus et de dépenses doivent être réalistes et prudentes.

- Le budget doit être bien documenté, c'est-à-dire contenir suffisamment d'information sur les projections de revenus et de dépenses afin de faciliter les décisions.

- Les nouveaux revenus ou les augmentations de revenus doivent servir prioritairement au financement des activités existantes; le financement de nouvelles activités ne peut être envisagé que subséquemment.

- Pour faire des prévisions justes, il faut bien comprendre le comportement des coûts. Des analyses de coûts par activité doivent donc être effectuées.

- Les prévisions budgétaires doivent respecter le cadre financier et budgétaire de la Ville. Ces prévisions doivent respecter les priorités de l'Administration.

- Les gestionnaires sont responsables des budgets qui leur sont attribués.

- À l'occasion de la préparation du Programme décennal d'immobilisations, il est nécessaire de prévoir l'incidence, à court et moyen termes, de chaque projet sur le budget de fonctionnement. Dans le respect des limites légales et du cadre financier de la Ville, des emprunts peuvent être contractés pour payer les immobilisations. Dans la mesure du possible, l'utilisation du paiement comptant des immobilisations permettra de réduire ce recours à l'emprunt.

- Le budget global de la Ville doit comporter une réserve pour dépenses contingentes.

Deuxième énoncé – Sur l'équilibre budgétaire à moyen et long termes

La situation budgétaire de la Ville doit demeurer saine à moyen et long termes. Tous les organismes municipaux qui reçoivent des fonds de la Ville de Montréal doivent également maintenir une situation budgétaire saine à moyen et long termes.

Explication

La situation budgétaire doit demeurer saine à moyen et à long terme, de façon à ce que les citoyens et les citoyennes puissent compter sur une ville financièrement forte et stable. À titre exceptionnel, un déficit peut se produire, mais cet écart doit être rigoureusement documenté et justifié. Un plan d'action doit être adopté.

Pratiques de gestion

- Des projections de coûts de fonctionnement doivent être préparées en fonction d'une période de trois à cinq ans afin de déterminer l'effet des décisions budgétaires courantes sur les budgets futurs de la Ville.

- Annuellement, la contribution de la Ville doit être suffisante pour couvrir le coût des régimes de retraite des employés de la Ville.

- Des prévisions de revenus doivent être faites pour une période de trois à cinq ans, afin que puisse être identifiée toute éventuelle situation budgétaire préoccupante.

Troisième énoncé – Sur le suivi budgétaire

Si la préparation d'un budget est une étape importante, son exécution et son suivi sont des étapes importantes du processus budgétaire.

Explication

Le budget étant un outil dynamique de gestion, il importe qu'il fasse l'objet d'un suivi ou de révisions en cours d'année. Cette opération est de première importance puisqu'elle permet d'avoir une meilleure connaissance de la situation et, surtout, de réévaluer les prévisions pour la partie de l'année qui reste à écouler. Il est ainsi possible d'avoir une vision plus claire de la capacité de la Ville de réaliser ses objectifs budgétaires, de mieux planifier et de contrôler son évolution financière.

Pratiques de gestion

- Afin de permettre une information financière régulière, l'administration municipale a opté pour une production trimestrielle de ses résultats financiers anticipés pour l'exercice en cours.

- Si le risque d'un déséquilibre budgétaire est identifié en cours d'année, les gestionnaires doivent en faire l'analyse et proposer des solutions.

- La Ville de Montréal produit et publie depuis 2015 un document de reddition de comptes financière. Ce document explique et vulgarise les différentes informations financières afin de favoriser une meilleure compréhension des enjeux budgétaires et administratifs de la Ville. Son principal objectif est de présenter une information plus détaillée que celle du rapport financier annuel relativement à l'utilisation des ressources financières utilisées par l'administration municipale.

Toute dérogation à cette politique doit, sur recommandation du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération.

Point 30.10

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2024 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) et du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Aucun document ne sera livré.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.01

2023/11/15
13:00

(1)

Dossier # : 1233074009

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2024)

Il est recommandé d'adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2024).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-11-14 18:32

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1233074009**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2024)

CONTENU

CONTEXTE

À chaque exercice financier, l'adoption du budget de la Ville de Montréal comporte l'obligation d'adopter le règlement requis pour imposer les taxes de l'exercice suivant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 1510 - 22 décembre 2022 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2023), 22-052
CM22 1244 - 24 octobre 2022 – Adoption - Résolution du conseil municipal prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2023
CM22 0122 - 24 janvier 2022 – Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2022), 22-002
CM21 0198 - 23 février 2021 – Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2021), 20-043-1
CM20 1366 - 15 décembre 2020 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2021), 20-043
CM20 0682 - 30 juin 2020 – Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020), 19-055-2
CM20 0539 - 26 mai 2020 – Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020), 19-055-1
CM19 1395 - 17 décembre 2019 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2020), 19-055
CM19 1138 - 22 octobre 2019 – Adoption - Résolution du conseil municipal prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2020
CM18 1536 - 17 décembre 2018 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2019), 18-068
CM18 0129 - 24 janvier 2018 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2018), 18-003
CM16 1324 - 14 décembre 2016 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2017), 16-066
CM16 1177 - 24 octobre 2016 – Adoption - Résolution du conseil municipal prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2017

DESCRIPTION

Le règlement sur les taxes vise à fixer différents taux de taxes applicables pour l'exercice financier 2024. Il s'agit des taux :

- de la taxe foncière générale;
- de la taxe sur les terrains vagues non desservis;
- de la taxe relative aux dettes des anciennes villes (soient les municipalités ayant cessé d'exister lors du regroupement);
- des taxes spéciales relatives au service de l'eau et au service de la voirie;
- de la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM;
- de la taxe spéciale sur les installations publicitaires;
- ainsi que des dispositions aux fins de la continuation des règlements existants imposant des taxes spéciales relatives aux travaux municipaux dans les autres secteurs que « Ville de Montréal » et « Ville de Verdun ».

Il indique également les taux de compensation sur les immeubles exempts, dont un taux spécifique applicable à la STM, les taux d'intérêt et de pénalité, les dates d'exigibilité et autres modalités de paiement applicables à tous les immeubles.

En 2024, pour les immeubles non résidentiels, la taxe spéciale relative au service de l'eau est imposée en fonction d'un taux de taxation variant selon l'application ou non du Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2024) au propriétaire. Pour les immeubles compris dans une unité d'évaluation foncière inscrite au nom d'un propriétaire auquel le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2024) s'applique, le taux de la taxe est de 0,3285 %. Pour ceux compris dans une unité d'évaluation foncière inscrite au nom d'un propriétaire auquel ce règlement ne s'applique pas (et qui ne paie donc pas de tarif de l'eau), le taux de la taxe est de 0,3449 %."

Taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels
Pour l'exercice financier 2024, la Ville de Montréal poursuit son utilisation du pouvoir de différencier les taux de la taxe foncière générale selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels. Ainsi, le taux de la taxe foncière générale, pour les immeubles non résidentiels, sera inférieur pour une première tranche de valeur foncière de 900 000 $ au taux de la taxe foncière générale qui sera appliqué au-delà de ce seuil. La différenciation des taux s'applique également à la taxe relative à l'ARTM ainsi qu'à la taxe relative aux dettes des anciennes villes, selon les mêmes paramètres.

Cette mesure est accompagnée par la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles résidentiels et celui des immeubles non résidentiels.Il est prévu, dans la stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel, que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmentent moins rapidement que celles des immeubles résidentiels afin de réduire l'écart de fardeau fiscal entre ces deux catégories d'immeubles. La Ville de Montréal procédera à l'évaluation des effets de sa stratégie en 2024, afin d'établir ses prochaines interventions. Dans l'attente de ce bilan et des orientations qui en découleront, l'application de la stratégie est sur pause en 2024. Ainsi, l'écart fiscal entre les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels n'est pas augmenté.

Les taxes prévues par ce règlement visent le territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existe depuis le 1er janvier 2006 et seront établies sur la base de la valeur ajustée des immeubles conformément à la résolution CM22 1244 relative à l'étalement.

JUSTIFICATION

L'imposition des différentes taxes et compensations, la fixation des taux d'intérêt et de

pénalité sur les arrérages, les dates d'exigibilité ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier de 2024 doivent être adoptées par règlement conformément aux lois applicables (*Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , *Loi sur la fiscalité municipale* , *Loi sur les cités et villes*).
Dans les autres secteurs que celui de Montréal les projets antérieurs à la nouvelle politique de financement des travaux d'infrastructures sont régis par les règlements adoptés avant la création de la nouvelle politique. Ils prévoient les taxes spéciales pour ces travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les recettes budgétaires des taxes et autres recettes imposées par l'adoption de ce règlement totalisent 4,4 G$.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francois SERVANT-MILLETTE
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-8507
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-11-13

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : 514 872-8768

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 438 951-7597
Approuvé le : 2023-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2023-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1233074009*
Unité administrative responsable : *Division planification budgétaire et fiscale*
Projet : Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2024))

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			*X*
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1233074009

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2024)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1233074009 - Taxes 2024.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-11-14

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division - Division du droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 514-872-0128
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LES TAXES (EXERCICE FINANCIER 2024)

Vu les sous-sections 28 et 31.2 de la section XI de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), notamment les articles 244.1 à 244.67;

Vu les articles 98 et 102.2 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 93 de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (RLRQ, chapitre A-33.3);

À l'assemblée du _____, le conseil municipal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« ARTM » : l'Autorité régionale de transport métropolitain, instituée par la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (RLRQ, chapitre A-33.3);

« installation publicitaire » : toute installation de nature publicitaire ou destinée à une telle fin, notamment une enseigne ou un panneau-réclame, peu importe le support utilisé, qui est située ailleurs qu'à l'endroit où se trouve l'objet du message publicitaire;

« jour férié » : un jour au sens de l'article 61 de la Loi d'interprétation (RLRQ, chapitre I-16);

« Loi » : la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« secteur » : un territoire visé à l'article 149 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), identifié au présent règlement par le nom de l'ancienne municipalité locale mentionnée à l'article 5 de cette charte.

2. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2024 de la Ville.

CHAPITRE II
TAXES FONCIÈRES

SECTION I
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

3. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière une taxe foncière générale à un taux variant selon les catégories d'immeubles et les tranches de valeur suivantes :

1° celle des immeubles non résidentiels :

a) pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 2,1329 %;

b) pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 2,7314 %;

2° celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,4977 %;

3° celle des terrains vagues desservis : 0,9954 %;

4° celle qui est résiduelle : 0,4977 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés.

Le coefficient prévu au 3e alinéa de l'article 244.40 de la Loi est de 5,5.

SECTION II
TAXE SUR LES TERRAINS VAGUES NON DESSERVIS

4. Il est imposé et il sera prélevé sur tout terrain vague non desservi qui constitue une unité d'évaluation remplissant les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 244.65 de la Loi, une taxe au taux de 0,4977 % appliqué sur la valeur imposable des immeubles visés.

SECTION III
TAXE RELATIVE AUX DETTES DES MUNICIPALITÉS AYANT CESSÉ D'EXISTER LORS DU REGROUPEMENT

5. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'un des secteurs suivants, une taxe relative au financement des dettes des municipalités ayant cessé d'exister lors du regroupement au taux fixé ci-après pour chacun de ces secteurs, ce taux variant selon les catégories d'immeubles et les tranches de valeur suivantes :

1° « Ville d'Anjou » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0173 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0222 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0064 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0128 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0064 %;

2° « Ville de Lachine » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0036 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0046 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0012 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0024 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0012 %;

3° « Ville de LaSalle » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0111 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0142 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0036 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0072 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0036 %;

4° « Ville de Montréal » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0794 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,1017 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0245 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0490 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0245 %;

5° « Ville de Montréal-Nord » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0385 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0493 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0133 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0266 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0133 %;

6° « Ville d'Outremont » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0198 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0254 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0061 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0122 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0061 %;

7° « Ville de Saint-Laurent » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0113 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0145 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0039 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0078 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0039 %;

8° « Ville de Saint-Léonard » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0203 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0260 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0069 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0138 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0069 %;

9° « Ville de Verdun » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0153 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0196 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0045 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0090 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0045 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés.

SECTION IV
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE LA VOIRIE

6. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière, une taxe spéciale relative au service de la voirie à un taux variant selon les catégories suivantes :

1° celle des immeubles non résidentiels : 0,0187 %;

2° celle des immeubles de 6 logements ou plus, celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,0026 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés. Dans le cas des immeubles non résidentiels visés à l'article 244.32 de la Loi, ils sont appliqués selon les combinaisons prévues à l'article 244.53 de cette Loi.

La taxe spéciale prévue au présent article est imposée aux fins du financement des dépenses visées à l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

SECTION V
TAXE RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA CONTRIBUTION À L'ARTM

7. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière une taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM à un taux variant selon les catégories d'immeubles et les tranches de valeur suivantes :

1° celle des immeubles non résidentiels :

a) pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0335 %;

b) pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0429 %;

2° celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0078 %;

3° celle des terrains vagues desservis : 0,0156 %;

4° celle qui est résiduelle : 0,0078 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés.

SECTION VI
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE L'EAU

8. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière, une taxe spéciale relative au service de l'eau à un taux variant selon les catégories suivantes :

1° celle des immeubles de 6 logements ou plus, celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,0862 %;

2° celle des immeubles non résidentiels :

a) pour les immeubles compris dans une unité d'évaluation foncière inscrite au nom d'un propriétaire auquel le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2024) (*Insérer ici le numéro du règlement*) s'applique : 0,3285 %;

b) pour les immeubles compris dans une unité d'évaluation foncière inscrite au nom d'un propriétaire auquel le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2024) (*Insérer ici le numéro du règlement*) ne s'applique pas : 0,3449 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés. Dans le cas des immeubles non résidentiels visés à l'article 244.32 de la Loi, ils sont appliqués selon les combinaisons prévues à l'article 244.53 de cette Loi.

La taxe spéciale relative au service de l'eau prévue au présent article est imposée aux fins du financement des dépenses visées à l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

9. Lorsqu'une modification au rôle d'évaluation foncière fait en sorte que le propriétaire d'un immeuble non résidentiel devient ou cesse d'être visé à l'article 5 du Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2024) (*Insérer ici le numéro du règlement*), le propriétaire doit payer un supplément de taxe spéciale relative au service de l'eau prévue au deuxième paragraphe du premier alinéa de l'article 8 à la Ville ou, selon le cas, celle-ci doit verser le trop-perçu à cette personne.

On établit le montant du supplément ou du trop-perçu en calculant le montant de la taxe spéciale relative au service de l'eau payable en fonction du rôle modifié, proportionnellement à la partie de l'exercice financier non encore écoulée au moment de la prise d'effet de la modification, et en le comparant au montant de la taxe déjà payée pour cet exercice. Les articles 246 à 251 de la Loi s'appliquent compte tenu des adaptations nécessaires.

CHAPITRE III
TAXES SPÉCIALES

SECTION I
TAXE SPÉCIALE SUR LES INSTALLATIONS PUBLICITAIRES

10. Il est imposé et il sera prélevé une taxe spéciale sur les installations publicitaires, à l'exception de celles situées à l'intérieur d'un bâtiment et de celles situées sur un trottoir faisant partie du domaine public de la Ville, au montant de 600 $ applicable sur chacune des faces d'affichage que comporte l'installation.

La réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Ville ne doit pas servir à interpréter les termes de la définition d'« installation publicitaire » prévue à l'article 1 de façon à en limiter la portée et à limiter l'application du présent article.

SECTION II
TAXES SPÉCIALES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

11. Dans les secteurs autres que « Ville de Montréal » et « Ville de Verdun », les règlements de l'ancienne ville qui constitue ce secteur, imposant, conformément à l'article 487 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), des taxes spéciales pour travaux municipaux qui étaient en vigueur le 31 décembre 2001, s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, sur le territoire de ce secteur.

CHAPITRE IV
COMPENSATIONS RELATIVES AUX IMMEUBLES EXEMPTS

12. Le propriétaire d'un immeuble visé aux paragraphes 5, 10, 11 ou 19 de l'article 204 de la Loi est assujetti au paiement d'une compensation pour services municipaux. Cette compensation est de 0,5000 % appliquée sur la valeur foncière de cet immeuble.

13. Le propriétaire d'un immeuble visé au paragraphe 12 de l'article 204 de la Loi est assujetti au paiement d'une compensation pour services municipaux. Cette compensation est de 0,5800 % appliquée sur la valeur foncière du terrain.

14. Malgré l'article 12, la Société de transport de Montréal est assujettie au paiement d'une compensation pour services municipaux pour les immeubles dont elle est propriétaire au taux de 0,8921 % appliqué sur la valeur foncière de ces immeubles.

CHAPITRE V
TAUX D'INTÉRÊT, PÉNALITÉ, DATES D'EXIGIBILITÉ ET AUTRES MODALITÉS DE PAIEMENT

15. Un intérêt de 0,75 % par mois est appliqué sur toute somme due à la Ville, y compris les arrérages de taxes, calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette somme est devenue exigible.

16. Dans le cas où une somme due à la Ville consiste en arrérages de taxes, en plus de l'intérêt payable en vertu de l'article 15, une pénalité de 0,41 % par mois est appliquée sur le montant des arrérages et calculée de jour en jour à compter du jour où la taxe est devenue exigible, ou si le jour où la taxe est devenue exigible est antérieur au 1er janvier 2024, à compter du 1er janvier 2024.

17. Un intérêt au taux de 3,21 % l'an est appliqué sur le montant des taxes spéciales relatives aux travaux municipaux imposées aux contribuables du secteur « Ville de Montréal » bénéficiant des travaux selon l'étendue en front des immeubles imposables pour les travaux de conduites d'eau secondaires, d'égouts, de pavage de rues, de trottoirs, de bordures de trottoirs, d'éclairage comprenant les conduits souterrains et de pavage de ruelles.

Pour l'application des articles 15 et 16, le montant de l'annuité exigible pour les taxes spéciales relatives aux travaux municipaux constitue la somme due à la Ville sur laquelle l'intérêt et la pénalité prévus à ces articles sont applicables.

18. Le mode de paiement et les dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, de la taxe sur les terrains vagues non desservis, de la taxe relative aux dettes des municipalités ayant cessé d'exister lors du regroupement, de la taxe spéciale relative au service de la voirie, de la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM, de la taxe spéciale relative au service de l'eau, de la taxe spéciale sur les installations publicitaires, des taxes spéciales relatives aux travaux municipaux et des compensations relatives aux immeubles exempts de taxes, sont les suivants :

1° si le montant du compte est inférieur à 300 $: en un versement unique, le 1er mars;

2° si le montant du compte est de 300 $ ou plus, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, le 1er mars;

b) soit en deux versements égaux le 1er mars et le 3 juin.

19. Lorsqu'à la suite d'une modification à un rôle d'évaluation ou de perception, un supplément de taxes ou de compensation est exigible, ce supplément est payable comme suit :

1° si le montant dû est inférieur à 300 $: en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

2° si le montant dû est égal ou supérieur à 300 $, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

b) soit en deux versements égaux, le premier, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville, et le second, au plus tard le 90e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement.

Lorsque le 90e jour mentionné au sous-paragraphe b) du paragraphe 2° du premier alinéa survient un samedi ou un jour férié, le second versement doit être fait au plus tard le premier jour ouvrable survenant après ce 90e jour.

20. Lorsqu'un versement n'est pas fait à la date prévue au présent règlement, seul le montant du versement échu est exigible.

GDD1233074009

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.02

2023/11/15
13:00

(1)

Dossier # : 1233074010

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2024)

Il est recommandé d'adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2024).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-11-14 18:43

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1233074010**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2024)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de contribuer au financement du transport en commun, la Ville de Montréal impose depuis 2010 une taxe foncière sur les parcs de stationnement non résidentiels sur le territoire du centre-ville.
En plus de financer le transport collectif, l'élargissement du territoire d'application de la taxe aux grands terrains de stationnement extérieurs a pour objectif additionnel d'encourager les propriétaires des terrains concernés à mener une réflexion sur l'utilisation du territoire qu'ils occupent.

La taxe est imposée en vertu de pouvoirs prévus aux articles 500.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes.* Avant le 1er janvier 2018, cette taxe était imposée en vertu de dispositions équivalentes dans la *Charte de la Ville de Montréal.*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 1511 - 22 décembre 2022 - Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2023), 22-053
CM22 0123 - 24 janvier 2022 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2022), 22-003
CM20 1367 - 14 décembre 2020 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2021), 20-044
CM19 1396 - 17 décembre 2019 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2020), 19-056
CM18 1537 - 17 décembre 2018 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2019), 18-069
CM18 0130 - 24 janvier 2018 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2018), 18-004
CM16 1325 - 14 décembre 2016 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2017), 16-067

DESCRIPTION

Taux appliqués
Les taux varient selon les secteurs suivants :

- Le «secteur A» correspond au centre des affaires de Montréal tel que défini à l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;*
- Le «secteur B» correspond au centre-ville de Montréal tel que défini à l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi* , Décision MPTC08-00275, 080804 ((2008) 140 G.O. II 4862), en excluant les secteurs A et C;
- Le «secteur C» correspond à la partie sud-ouest du centre-ville qui est comprise entre le fleuve et le canal Lachine (voir la carte géographique incluse dans le règlement);
- Le «secteur D» correspond au territoire de l'ensemble de la Ville de Montréal, en excluant les secteurs A, B et C.

Pour 2024, les taux des secteurs A, B et C augmenteront de 3 %. Le taux du secteur D n'a pas été changé.

Seuil d'application relatif au secteur D
En 2024, le seuil d'application de la taxe au secteur D est réduit. Celui-ci passe de 20 000 m^2 à 10 000 m^2. Ainsi, dans ce secteur, l'ensemble des stationnements extérieurs dans les immeubles non résidentiels sont visés par la taxe si leur superficie est supérieure à 10 000 m^2.
La taxe est imposée sur les immeubles non résidentiels qui comportent un parc de stationnement intérieur ou extérieur et qui sont situés dans l'un des secteurs A, B ou C. Elle est également imposée sur les immeubles non résidentiels faisant partie de la classe 10 qui comportent un parc de stationnement extérieur et qui sont situés dans le secteur D

Détails techniques
Un parc de stationnement intérieur est un bâtiment ou une partie de bâtiment qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement de véhicules routiers immatriculés. Il comprend ses composantes telles que les colonnes et les saillies, les voies d'accès, les voies de circulation ou les rampes permettant le passage des véhicules entre deux niveaux, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets.

Un parc de stationnement intérieur doit faire partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels.

Un parc de stationnement extérieur est un espace qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement de véhicules routiers immatriculés. Il comprend les composantes telles que les voies d'accès, les voies de circulation, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets, les dégagements et les aménagements paysagers.

Le parc de stationnement extérieur doit faire partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels ou d'une unité d'évaluation appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis.

Le règlement établit les règles de mesure de la superficie brute du parc de stationnement et les taux au mètre carré qui sont appliqués à la superficie taxable des parcs de stationnement, laquelle est obtenue en soustrayant de la superficie brute, une superficie de 390 m^2 pour tous les parcs de stationnement qui ne sont pas situés sur des terrains vagues desservis où un commerce de stationnement est exploité. Cette exonération s'applique dans les secteurs A, B, C alors que dans le secteur D, l'exonération est, à partir de 2024, de 10 000 m^2.

La taxe imposée par le présent règlement est perçue selon les mêmes modalités que la taxe foncière générale. Les dispositions du Règlement sur les taxes (exercice financier de 2024) relatives aux dates d'exigibilité, les taux d'intérêt et de pénalité ainsi que les autres modalités de paiement applicables à la taxe foncière générale y sont applicables.

Le règlement prévoit enfin des pouvoirs d'enquête et de modification aux données utilisées aux fins de l'imposition de cette taxe ainsi que des règles concernant le paiement de suppléments ou le remboursement de trop-perçus à la suite d'une modification de ces données.

JUSTIFICATION

L'article 500.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit le pouvoir général de taxation de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les recettes de la taxe imposée par le présent règlement totalisent la somme de 30,05 M$.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement s'applique à l'exercice financier de 2024.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francois SERVANT-MILLETTE
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514-872-8507
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-11-13

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : 514 872-8768

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 438 951-7597
Approuvé le : 2023-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2023-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1233074010*
Unité administrative responsable : *Division planification budgétaire et fiscale*
Projet : Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2024)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1233074010

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2024)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT AML - 1233074010 - Taxe parcs stationnement 2024.doc

Annexe A - Plan du secteur C.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-11-14

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division - Division du droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 514-872-0128
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT CONCERNANT LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT (EXERCICE FINANCIER 2024)

Vu les articles 500.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), notamment les articles 244.29 à 244.37;

À l'assemblée du _____, le conseil municipal décrète :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« autobus » : un autobus tel que défini à l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2);

« bâtiment » : une construction utilisée ou destinée à être utilisée pour loger ou abriter des personnes, des animaux ou des choses;

« case » : un espace utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'un seul véhicule routier immatriculé;

« catégorie » : une catégorie d'immeubles mentionnée à l'article 244.30 de la Loi;

« composantes » : les éléments d'un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, tels les colonnes et les saillies, les voies d'accès, les voies de circulation ou les rampes permettant le passage des véhicules entre deux niveaux, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets, les dégagements et les aménagements paysagers;

« la Ville » : la Ville de Montréal;

« Loi » : la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« parc de stationnement intérieur » :

1° un bâtiment ou une partie de bâtiment faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'un ou de plusieurs véhicules routiers immatriculés;

2° l'ensemble des cases situées dans un bâtiment détenu en copropriété divise qui fait partie d'une ou plusieurs unités d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels inscrites au nom d'un même propriétaire;

« parc de stationnement extérieur » :

1° un espace faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels ou d'une unité d'évaluation appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis qui ne constitue pas un parc de stationnement intérieur, et qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'un ou de plusieurs véhicules routiers immatriculés;

2° l'ensemble des cases d'un immeuble détenu en copropriété divise qui fait partie d'une ou de plusieurs unités d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels ou appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis, inscrites au nom d'un même propriétaire et qui ne constitue pas un parc de stationnement intérieur;

« secteur A » : le secteur correspondant au centre des affaires de Montréal, tel que défini à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4). Un immeuble situé d'un côté ou de l'autre d'une rue mentionnée à cet article fait partie du secteur A, quelle que soit son adresse civique;

« secteur B » : le secteur correspondant au centre-ville de Montréal, tel que défini à l'article 8 du règlement Recueil des tarifs du transport privé par taxi Décision MPTC08-00275, 080804 ((2008) 140 G.O. II 4862), à l'exclusion des secteurs A et C ainsi que de la partie située sur le territoire de la Ville de Westmount. Un immeuble situé d'un côté ou de l'autre d'une rue mentionnée à cet article fait partie du secteur B, quelle que soit son adresse civique;

« secteur C » : la partie du secteur B identifiée par le trait gras sur le plan présenté à l'annexe A dont les limites sont :

À partir du point de rencontre de la rue De Condé avec la rue Saint-Patrick, de là allant vers le nord-est et suivant la rue Saint-Patrick jusqu'au point de rencontre avec la rue Bridge; de là allant vers l'est et suivant la rue Bridge et son prolongement jusqu'au fleuve Saint-Laurent; de là allant vers le nord suivant la rive du fleuve Saint-Laurent jusqu'au côté nord du pont de la Concorde; de là allant vers le sud-ouest suivant le pont de la Concorde jusqu'à la rive est du bassin Bickerdike; de là suivant les rives des bassins Bickerdike et Windmill-Point jusqu'au point de rencontre avec la rive est du canal de Lachine; de là allant vers le sud suivant la rive du canal de Lachine jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue De Condé; de là allant vers le sud-est et suivant la rue De Condé jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Patrick, étant le point de départ;

Un immeuble situé d'un côté ou de l'autre d'une rue mentionnée à la présente définition fait partie du secteur C;

« secteur D » : le territoire de la Ville, à l'exclusion des secteurs A, B et C;

« taxe » : la taxe foncière sur les parcs de stationnement imposée en vertu de l'article 11 du présent règlement;

« véhicule routier » : un véhicule routier tel que défini à l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2).

2. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2024 de la Ville.

CHAPITRE II
RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT DE LA SUPERFICIE BRUTE D'UN PARC DE STATIONNEMENT

3. La superficie brute d'un parc de stationnement intérieur est constituée de la surface de ce parc qui s'étend jusqu'à la limite interne des murs extérieurs du parc de stationnement. Elle comprend la surface occupée par les composantes.

4. La superficie brute d'un parc de stationnement extérieur est constituée de la surface totale du parc de stationnement. Elle comprend la surface occupée par les composantes.

5. Malgré les articles 3 et 4, la superficie brute d'un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, qui est situé dans un immeuble ou dans un bâtiment détenu en copropriété divise, s'obtient en additionnant la superficie brute de chacune des cases détenues par un même propriétaire.

La superficie brute d'une case est de 32,5 mètres carrés.

6. Lorsqu'un parc de stationnement fait partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels et faisant partie des classes 1A à 9 au sens de l'article 244.32 de la Loi, la superficie brute de ce parc s'obtient en soustrayant de la superficie brute du parc de stationnement établie conformément aux articles 3 à 5, la somme des superficies brutes des cases utilisées ou destinées à être utilisées par les personnes qui résident dans l'immeuble.

CHAPITRE III
RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT DE LA SUPERFICIE TAXABLE D'UN PARC DE STATIONNEMENT

7. La superficie taxable d'un parc de stationnement intérieur s'obtient en soustrayant 390 m^2 de sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

8. La superficie taxable d'un parc de stationnement extérieur situé dans un immeuble appartenant uniquement à la catégorie des immeubles non résidentiels, dans l'un des secteurs A, B ou C, s'obtient en soustrayant 390 m^2 de sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

9. La superficie taxable d'un parc de stationnement extérieur situé dans un immeuble appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis, dans l'un des secteurs A, B ou C, correspond à sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

10. La superficie taxable d'un parc de stationnement extérieur situé dans le secteur D s'obtient en soustrayant 10 000 m^2 de sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

CHAPITRE IV
TAXE

11. Il est imposé et il sera prélevé une taxe foncière sur les parcs de stationnement comme suit :

1° sur et à l'égard de tout immeuble imposable faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels, inscrit au rôle d'évaluation foncière, qui comporte un parc de stationnement ou une partie d'un tel parc et qui est situé dans l'un des secteurs A, B ou C, aux taux fixés ci-après :

a) « secteur A » :

i. parc de stationnement intérieur : 12,80 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

ii. parc de stationnement extérieur : 51,50 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

b) « secteur B » :

i. parc de stationnement intérieur : 6,45 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

ii. parc de stationnement extérieur : 38,70 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

c) « secteur C » :

i. parc de stationnement intérieur : 6,45 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

ii. parc de stationnement extérieur : 19,35 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

2° sur et à l'égard de tout immeuble imposable faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels et faisant partie de la classe 10 identifiée à l'article 244.32 de la Loi, inscrit au rôle d'évaluation foncière, qui comporte un parc de stationnement extérieur ou une partie d'un tel parc et qui est situé dans le secteur D, au taux de 2,00 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement.

CHAPITRE V
EXONÉRATION

12. Est exonéré de la taxe un immeuble non résidentiel dont le parc de stationnement, intérieur ou extérieur, est principalement utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'autobus.

CHAPITRE VI
ENQUÊTES

13. Le trésorier de la Ville ou son représentant peut, aux fins de l'imposition de la taxe, inspecter tout immeuble entre 8 h et 21 h du lundi au samedi, sauf un jour férié.

14. Le propriétaire ou l'occupant qui refuse l'accès à un immeuble au trésorier de la Ville ou à son représentant agissant en vertu de l'article 13, ou qui l'entrave, sans excuse légitime, commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 300 $ et d'au plus 1 000 $ pour une première infraction et une amende d'au moins 1 000 $ et d'au plus 2 000 $ pour une récidive.

15. Le trésorier de la Ville ou son représentant peut demander au propriétaire ou à l'occupant d'un immeuble de fournir ou de rendre disponibles les renseignements relatifs à cet immeuble dont ce dernier a besoin aux fins de l'imposition de la taxe.

16. Le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble qui, sans excuse légitime, refuse de fournir ou de rendre disponibles les renseignements requis par le trésorier de la Ville ou son représentant agissant en vertu de l'article 15 commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 300 $ et d'au plus 1 000 $ pour une première infraction et une amende d'au moins 1 000 $ et d'au plus 2 000 $ pour une récidive.

17. Toute demande d'enquête ou de vérification des données utilisées aux fins de l'imposition de la taxe doit être formulée par écrit au Service des finances de la Ville au plus tard 60 jours après l'expédition du compte de taxes.

CHAPITRE VII
MODIFICATIONS AU RÔLE DE PERCEPTION

18. Dans les 180 jours suivant l'inspection prévue à l'article 13 ou la demande de vérification prévue à l'article 17, le trésorier de la Ville modifie le rôle de perception de la taxe afin de le rendre conforme aux dispositions du présent règlement.

19. Lorsque la modification effectuée en vertu de l'article 18 vise à tenir compte du fait que la superficie d'un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, est agrandie ou réduite, ou lorsqu'un immeuble commence ou cesse de comporter un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, la modification entre en vigueur à la plus récente des dates suivantes :

1° la date de l'événement;

2° la date du premier jour de l'exercice financier qui précède celui au cours duquel la modification est faite.

CHAPITRE VIII
PAIEMENT D'UN SUPPLÉMENT OU REMBOURSEMENT D'UN TROP-PERCU

20. Lorsqu'une modification au rôle de perception ajoute, supprime ou modifie une inscription servant de base d'imposition de la taxe ou servant au calcul du montant de celle-ci, la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation doit payer un supplément de taxe à la Ville ou, selon le cas, celle-ci doit verser le trop-perçu à cette personne. L'inscription au rôle d'évaluation foncière, aux fins de déterminer le débiteur du supplément ou le créancier du trop-perçu, est considérée, selon le cas, à la date où est expédiée la demande de supplément ou à celle où est effectué le remboursement.

On établit le montant du supplément ou du trop-perçu en calculant le montant de la taxe payable en fonction du rôle de perception modifié, proportionnellement à la partie de l'exercice financier municipal non encore écoulée au moment de la prise d'effet de la modification, et en le comparant au montant de taxe déjà payé pour cet exercice.

CHAPITRE IX
MODALITÉS DE PAIEMENT ET DE PERCEPTION

21. La taxe se perçoit de la même manière que la taxe foncière générale.

22. Les dates d'exigibilité, le taux d'intérêt et la pénalité ainsi que les autres modalités de paiement applicables à la taxe foncière générale ou à l'égard des suppléments de taxes tel que prévu au Règlement sur les taxes (exercice financier 2024) s'appliquent à la taxe ou à un supplément de la taxe établi en vertu de l'article 20.

23. Le montant d'un remboursement de la taxe établi en vertu de l'article 20, y compris l'intérêt calculé conformément au deuxième alinéa, doit être payé dans les 30 jours de la modification du rôle de perception.

Le montant du remboursement porte intérêt pour la période où l'excédent de taxe a été perçu au taux qui pouvait pendant cette période être exigé sur les arriérés de la taxe foncière générale prévu au Règlement sur les taxes (exercice financier 2024).

ANNEXE A
PLAN DU SECTEUR C

_____

GDD 1233074010

ANNEXE A
PLAN DU SECTEUR C

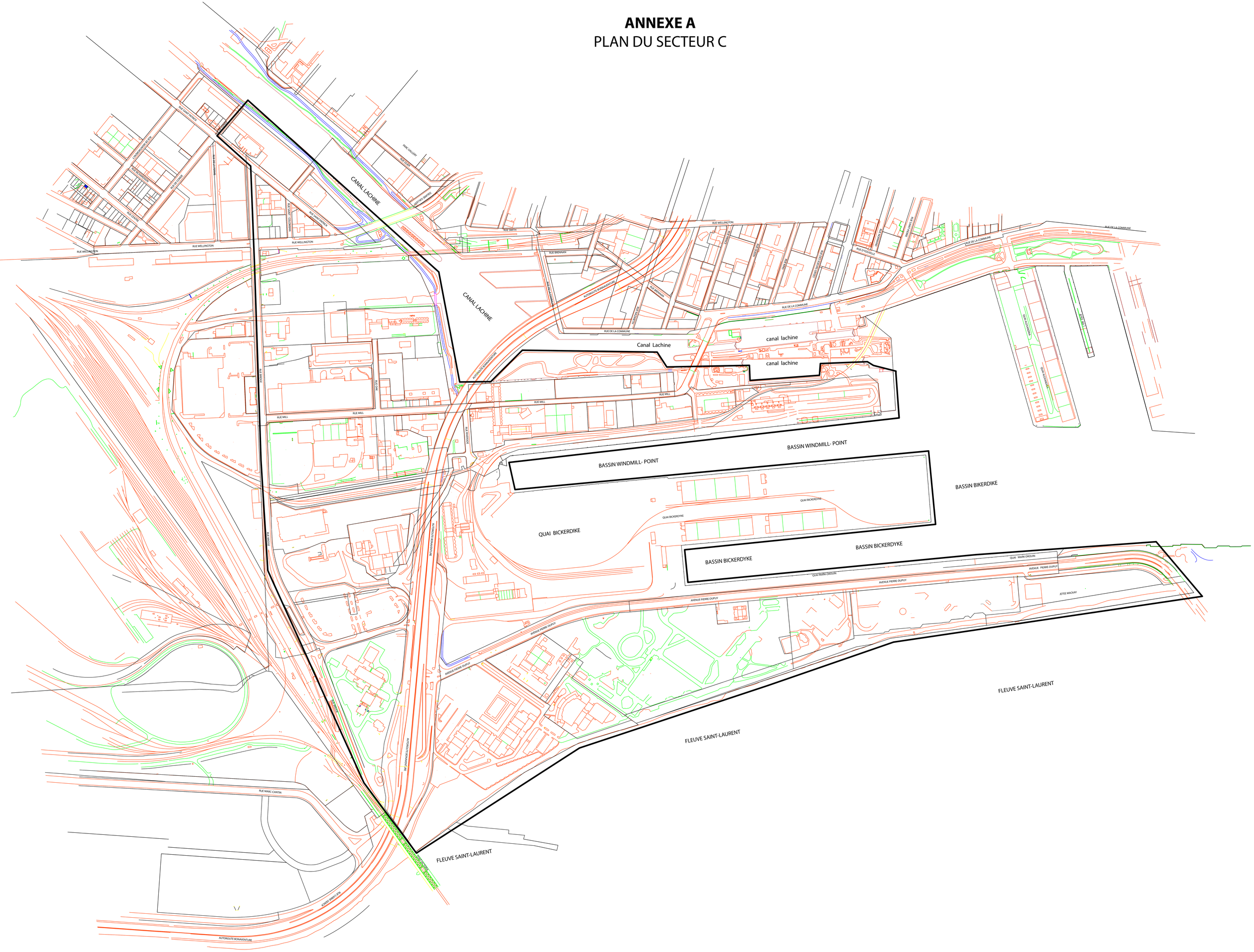

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.03

2023/11/15
13:00

(1)

Dossier # : 1233074021

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) qui relève de la compétence du conseil municipal

Il est recommandé d'adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) qui relève de la compétence du conseil municipal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-11-14 18:33

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1233074021
Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) qui relève de la compétence du conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

L'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1) indique qu'une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités, seront financés au moyen d'un mode de tarification.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 1513 - 22 décembre 2022 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) 22-054
CM22 0125 - 24 janvier 2022 - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) 22-004
CM20 1369 - 15 décembre 2020 - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) 20-045
CM19 1398 - 17 décembre 2019 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) 19-057
CM18 1539 - 18 décembre 2018 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019), 18-070
CM18 0128 - 24 janvier 2018 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018), 18-002

DESCRIPTION

De façon générale, les tarifs 2024 reliés aux biens, services et activités fournis par la Ville de Montréal, sont préparés et révisés en fonction des compétences : locale et d'agglomération. Le présent projet de règlement sur les tarifs de compétences locales pour l'exercice 2024 regroupe les tarifs de la Ville de Montréal, visant les services offerts aux citoyens de la Ville, à l'exclusion des tarifs prévus aux règlements des arrondissements et de l'agglomération.

JUSTIFICATION

À l'instar des années précédentes, les unités d'affaires ont procédé à la révision de leurs tarifs en tenant compte des coûts encourus par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise à jour de la tarification 2024 par les différentes unités d'affaires a donné lieu, dans certains cas, à de nouveaux tarifs, à des modifications et à des abolitions de tarifs. L'analyse des tarifs a été effectuée afin de valider les principales modifications pour le budget 2024. Une grille d'analyse et un sommaire des faits saillants sont joints au présent dossier.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline BOILEAU, Service des affaires juridiques
France LESSARD, Bureau de la vérificatrice générale
Francyne GERVAIS, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Isabelle POISSON, Commission des services électriques
Kevin DONNELLY, Service de la culture
Annabelle LALIBERTÉ, Service de la culture
Pierre GAUFRE, Service du développement économique
Patrice ALLARD, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Dominique DEVEAU, Service de l'eau
Nicolas DEDOVIC, Direction générale
Julie DESMEULES, Service de l'environnement
Jamil Jimmy DIB, Service de l'environnement
Rami ABSI, Service de l'Espace pour la vie

Bernard COTÉ, Service de l'évaluation foncière
Daniel SIERRA, Service des finances
Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier
Lavinia BADEA, Service du greffe
Christian BORYS, Service des finances
Alain GAGNÉ, Service des infrastructures du réseau routier
Sylvain ROY, Service des infrastructures du réseau routier
Guy BOLDUC, Service du matériel roulant et des ateliers
Oussama BOUTAOUR KANDIL, Service de la gestion et planification des immeubles
Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Francis OUELLET, Service des finances
Martin SAVARD, Service de la concertation des arrondissements
Stéphanie HOULE, Service de la concertation des arrondissements
Dino DAFNIOTIS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Liza SARRAF, Service des technologies de l'information
Éric NOISEUX, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Manon PAWLAS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Yannick ROY, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Nicole RODIER, Service de la stratégie immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tassadit NAHI
Agente de gestion des ressources financières

Tél : 514-872-3087
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-11-13

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : 514 872-8768

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 438 951-7597
Approuvé le : 2023-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2023-11-14

Règlements sur les tarifs 2024 - Conseil municipal
Faits saillants

De façon générale, les tarifs de 2024 ont été révisés et indexés de 2,2 %. Dans certains cas, l'indexation est supérieure à 2,2 %, car les tarifs ont été augmentés d'un montant fixe ou arrondis au dollar près. Nous présentons ci-dessous les justifications des principales hausses supérieures à 2,2 % ainsi que les nouvelles tarifications.

Grands parcs, Mont-Royal et sports

COMPLEXE SPORTIF CLAUDE ROBILLARD

- Trois nouvelles tarifications sont offertes pour les activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Claude Robillard :
  - Entre 15 $ et 66 $ par an, pour une carte d'accès aux activités de la salle omnisports, pour les membres des clubs d'athlétisme ou de triathlon qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal;
  - Entre 6 $ et 22 $, par session, pour une carte d'accès aux activités de la piste extérieure pour les membres des clubs d'athlétisme ou de triathlon qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal;
  - Entre 2,5 $ et 10 $ pour un laissez-passer journalier pour une période d'essai aux activités de la salle omnisports pour les membres des clubs d'athlétisme ou de triathlon qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal.

  Conseil municipal : article 11 (points 6, 7 et 8)

- À partir de 2024, il sera possible d'avoir accès à un couloir de la piste d'athlétisme extérieure du complexe. Les tarifs varient entre 16 $ et 80 $.
  Conseil municipal : article 14 (point 5)

- Abolition des tarifs liés à l'usage des terrains de mini tennis extérieur pour la pratique libre individuelle. Des rénovations seront effectuées et les terrains seront transformés en pickle-ball
  Conseil municipal : article 14 (point 6).

LE TAZ

- Pour répondre à une forte demande, deux nouvelles tarifications sont offertes pour les droits d'entrée au TAZ,
  - pour une session de 21h à minuit :
    - 15 $ pour les enfants de 5 à 17 ans et les étudiants;
    - 16 $ pour les personnes de 18 ans et plus.

- pour un accès restreint, demi-plateau :
  - 11$ pour les enfants de 5 à 17 ans et les étudiants;
  - 12$ pour les personnes de 18 ans et plus.

Conseil municipal : article 22 (points 1b, 1c)

- Une nouvelle tarification de 130 $ par personne pour un forfait de perfectionnement de 3h est offerte pour des cours de skateboard, BMX ou trottinette.
  Conseil municipal : article 22 (point 3h)

- Une augmentation de 500 $ est proposée pour les locations liées à des événements corporatifs. Cette hausse vise à assurer une plus grande disponibilité des installations pour les citoyens privés, en passant de : 7 000 $ à 7 500 $.
  Conseil municipal : article 22 (point 7)

- Afin de permettre l'accueil de compétitions de sport à roues, une nouvelle tarification de 160 $ est offerte pour la location de base du Skatepark ou Roulodôme, pour un événement sportif, comprenant l'électricité de base, et l'accès aux salles de bain.
  Conseil municipal : article 22 (point 8)

- À la suite de nombreux bracelets perdus au camp de jour du TAZ, un frais hebdomadaire de remplacement de 2 $ pour un bracelet a été ajouté.
  Conseil municipal : article 22 (point 10f)

- Afin de s'arrimer avec le marché, une hausse de 50 $ est proposée pour les tarifs de location des locaux d'appoint, par heure, minimum 2 heures.
  Conseil municipal : article 22 (point 13)

COMPLEXE SPORTIF MARIE-VICTORIN

- Deux nouvelles tarifications pour les droits d'accès à la salle de conditionnement physique et l'inscription aux cours en salle avec accès illimité, pour une période d'un mois. Les tarifs varient entre 25 $ et 40 $ pour les résidents et entre 35 $ et 55 $ pour les non-résidents.
  Conseil municipal : article 27 (point 1a, 1b, 3a et 3b)

- Afin de maximiser le nombre de cours en salle par année, de nouvelles tarifications sont offertes pour des sessions de 8 semaines et 12 semaines.
  Conseil municipal : article 27 (points 2a, 4a et 4b)

- À partir de 2024, il sera possible aux non-résidents de la Ville de Montréal de s'inscrire au camp de jour du complexe.
  Par ailleurs, les tarifs pour des inscriptions au camp de jour à la journée ont été abolis, et ce, pour des raisons opérationnelles.
  Conseil municipal : article 27 (points 6-2 et 7)

Espace pour la vie

- Un tarif promotionnel est offert aux détenteurs d'un passeport Espace pour la vie, 45 jours avant la fin de l'abonnement ainsi que sur les passeports achetés du 16 février au 8 mars et 7 au 28 juin 2024. Le rabais appliqué est de l'ordre de 25 %.
  Conseil municipal : article 36 (points 4 et 5)

- Afin d'harmoniser les tarifs des camps de jour du Jardin botanique avec ceux du Biodôme, une révision est effectuée et une mise à jour de 36 $ pour les inscriptions de deux semaines a été proposée.
  Conseil municipal : article 44 (points 1 et 2)

- Une majoration de 22 $ pour les frais d'inscription au camp de jour du Jardin botanique pour une semaine est proposée. Cette hausse vise à refléter le coût du service rendu.
  Conseil municipal : article 44 (point 2a)

- Ajout d'une grille tarifaire pour la location d'une place ou l'entièreté du stationnement pour une durée de 12 h ou 24 h selon les disponibilités aux endroits suivants : Insectarium, Jardin botanique, Biodôme et Planétarium.
  Conseil municipal : article 49 (points 1 et 2)

- Aucun droit d'entrée n'est exigé au Jardin botanique, au Biodôme, au Planétarium et à l'Insectarium, pour les personnes suivantes :
  - famille de nouveaux arrivants détenant un laissez-passer distribué par le Bureau de l'intégration des nouveaux arrivants;
  - détenteurs d'un laissez-passer distribué dans chaque boîte destinée aux parents ou aux tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés.

  Conseil municipal : article 52 (points 13 et 14)

- Aucun droit d'entrée n'est exigé au Jardin botanique lors de la cérémonie de la paix qui a lieu le 5 août, à partir de 18:00.
  Conseil municipal : article 53 (point 2)

Autres tarifs

MEM – Centre des Mémoires Montréalaises

- Les tarifs pour les droits d'entrée et la location de salles demeurent inchangés. Le Centre n'était pas ouvert jusqu'à octobre 2023.
  Conseil municipal : article : 55 et 56

Cité des Hospitalières

- Une offre diversifiée de plusieurs plages horaires et le changement de la capacité des salles sont proposés pour la location des espaces de la Cité des Hospitalières, située au 251 avenue des Pins.
- Un rabais de 25 % est offert aux organismes à but non lucratif sur les tarifs des salles.
  Conseil municipal : article 57 et 58

Urbanisme et mobilité – Bixi :

- Une mise à jour des tarifs des abonnements au service BIXI a été proposée. L'augmentation varie entre 2 $ et 8 $ et vise à refléter le coût du service rendu.
  Conseil municipal : articles 63, 64, 65 et 66

AFFAIRES JURIDIQUES :

- Une analyse a été effectuée pour les tarifs liés à la réception par les notaires de la Ville des actes suivants : une quittances et mainlevée, un acte de modification, de correction ou d'annulation, une servitude consentie par la Ville. Une mise à jour entre 25 $ et 59 $ est proposée, afin de s'arrimer aux prix courants.
  Conseil municipal : article 87 (points 1, 2 et 3)

- Les tarifs liés à un acte d'aliénation, d'échange, de droit d'usage, de donation, de droit superficiaire, d'usufruit, d'emphytéose et garantie hypothécaire ainsi que ceux liés au consentement à une opération cadastrale demeurent inchangés. Les tarifs actuels reflètent le coût du service rendu.
  Conseil d'agglo, article 87 (points 4 et 5)

NEIGE

- Abolition de la grille tarifaire de deux périodes (du 1er janvier au 30 juin et du 1er juillet au 31 décembre) et proposition d'une seule tarification annuelle pour le déversement de la neige, afin d'en faciliter la gestion au BAM.
  Conseil municipal : article 123

VILLE DE MONTRÉAL

Grille d'analyse de la tarification budgétaire

Faits saillants

Pour l'année 2024

Conseil municipal

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS LOCAUX DE MONTRÉAL

Montréal

DESCRIPTIONS	TARIFS 2023	TARIFS 2024	Écart $	Écart %
CHAPITRE III ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS				
SECTION I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DE LA GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES				
SOUS-SECTION 1 ÉQUIPEMENTS				
11. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Claude Robillard, il sera perçu :				
6° carte d'accès aux activités de la salle omnisports pour les membres des clubs d'athlétisme ou de triathlon qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, par an :				
a) résident de la Ville de Montréal				
i. enfant de moins de 12 ans	s.o.	$15,00	s.o.	s.o.
ii. enfant de 12 à 17 ans	s.o.	$30,00	s.o.	s.o.
iii. personne de 18 ans et plus	s.o.	$45,00	s.o.	s.o.
b) non-résident de la Ville de Montréal	s.o.	$66,00	s.o.	s.o.
7° carte d'accès aux activités de la piste extérieure pour les membres des clubs d'athlétisme ou de triathlon qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, il sera perçu, par session :				
a) résident de la Ville de Montréal				
i. enfant de 10 à 17 ans	s.o.	6,00 $	s.o.	s.o.
ii. personne de 18 ans et plus	s.o.	15,00 $	s.o.	s.o.
b) non-résident de la Ville de Montréal	s.o.	22,00 $	s.o.	s.o.
8° laissez-passer journalier, pour une période d'essai aux activités de la salle omnisports pour les membres des clubs d'athlétisme ou de triathlon qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, il sera perçu, pour :				
a) résident de la Ville de Montréal				
i. enfant de moins de 12 ans	s.o.	$0,00	s.o.	s.o.
ii. enfant de 12 à 17 ans	s.o.	$2,50	s.o.	s.o.
iii. personne de 18 ans et plus	s.o.	$5,00	s.o.	s.o.
b) non-résident de la Ville de Montréal				
i. enfant de moins de 12 ans	s.o.	$0,00	s.o.	s.o.
ii. enfant de 12 à 17 ans	s.o.	$5,00	s.o.	s.o.
iii. personne de 18 ans et plus	s.o.	$10,00	s.o.	s.o.

DESCRIPTIONS	TARIFS 2023	TARIFS 2024	Écart $	Écart %
14. Pour l'usage des installations sportives extérieures du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :				
5° Couloir de la piste d'athlétisme extérieure :				
a) taux de base				
b) taux réduit	s.o.	80,00 $	s.o.	s.o.
ii. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon sur le terrtoire de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 15 athlètes), il sera perçu l'heure :	s.o.	$16,00	s.o.	s.o.
ii. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon à l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 15 athlètes), il sera perçu l'heure :	s.o.	$27,00	s.o.	s.o.
iii. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon scolaire de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 25 athlètes), il sera perçu l'heure :	s.o.	$22,00	s.o.	s.o.
iv. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon scolaire de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 25 athlètes), il sera perçu l'heure :	s.o.	$32,00	s.o.	s.o.
~~6° terrain de mini-tennis extérieur pour la pratique libre individuelle :~~				
~~a) enfant âgé entre 3 et 9 ans, détenteur de la carte Accès Montréal, en tout temps, l'heure~~	~~7,25 $~~		~~-7,25 $~~	~~-100,00%~~
~~b) enfant âgé entre 3 et 9 ans, non-détenteur de la carte Accès Montréal, en tout temps, l'heure~~	~~8,25 $~~		~~-8,25 $~~	~~-100,00%~~
~~c) personne de 18 à 59 ans, aux fins de pratiquer un autre sport tel le pickelball, en tout temps~~	~~10,25 $~~		~~-10,25 $~~	~~-100,00%~~
~~d) personne de 60 ans et plus, aux fins de pratiquer un autre sport tel le pickelball, en tout temps~~	~~9,25 $~~		~~-9,25 $~~	~~-100,00%~~

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2023	Du 1er sept. au 31 déc. 2023	Jusqu'au 31 août 2024	Du 1er sept. au 31 déc. 2024	Écart $	Écart %
22. Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée, d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu:						
1° droit d'entrée au TAZ, par personne :						
b) enfant de 5 à 17 ans et étudiant sur présentation de la carte étudiante						
vii. dimanche au samedi, session de 21 h à minuit	s.o.	s.o.	15,00 $	15,00 $	s.o.	s.o.
viii. dimanche au samedi, accès restreint, demi-plateau	s.o.	s.o.	11,00 $	11,00 $	s.o.	s.o.
c) personne de 18 ans et plus						
vii. dimanche au samedi, session de 21 h à minuit	s.o.	s.o.	16,00 $	16,00 $	s.o.	s.o.
viii. dimanche au samedi, accès restreint, demi-plateau	s.o.	s.o.	12,00 $	12,00 $	s.o.	s.o.
3° inscription aux cours de skateboard, BMX ou trottinette, par personne :						
h) Forfait perfectionnement 3h	s.o.	s.o.	130,00 $	130,00 $	s.o.	s.o.
7° location de base du Skatepark ou du Roulodôme pour un événement, comprenant l'électricité de base et l'accès aux salles de bain durant les heures régulières d'ouverture, par jour :						
e) du lundi au jeudi	6 500,00 $	7 000,00 $	7 000,00 $	7 500,00 $	500,00 $	7,14%
8° Location de base Skatepark ou Roulodôme pour un événement sportif, comprenant l'électricité de base, et l'accès aux salles de bain, par heure:	s.o.	s.o.	160,00 $	160,00 $	s.o.	s.o.
10° camp de jour du TAZ :						
f) Frais de remplacement d'un bracelet hebdomadaire	s.o.	s.o.	2,00 $	2,00 $	s.o.	s.o.
13° location des locaux d'appoint, par heure minimum 2 heures	95,00 $	150,00 $	150,00 $	200,00 $	50,00 $	33,33%

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2023	Du 1er sept. au 31 déc. 2023	Jusqu'au 31 août 2024	Du 1er sept. au 31 déc. 2024	Écart $	Écart %
27. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :						
1° droit d'entrée à la salle de conditionnement physique :						
a) résident de la Ville de Montréal						
i. pour une période de un mois	s.o.	s.o.	35,00 $	35,00 $	s.o.	s.o.
1. personne de 17 ans à 59 ans	s.o.	s.o.	25,00 $	25,00 $	s.o.	s.o.
2. personne de 60 ans et plus	s.o.	s.o.	25,00 $	25,00 $	s.o.	s.o.
3. prestataire de la Sécurité du revenu						
b) non-résident de la Ville de Montréal						
i. pour une période de un mois						
1. personne de 17 ans à 59 ans	s.o.	s.o.	50,00 $	50,00 $	s.o.	s.o.
2. personne de 60 ans et plus	s.o.	s.o.	35,00 $	35,00 $	s.o.	s.o.
3. prestataire de la Sécurité du revenu	s.o.	s.o.	35,00 $	35,00 $	s.o.	s.o.

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2023	Du 1er sept. au 31 déc. 2023	Jusqu'au 31 août 2024	Du 1er sept. au 31 déc. 2024	Écart $	Écart %
27. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :						
2° inscription aux cours en salle :						
a) résident de la Ville de Montréal						
i. pour un cours une fois par semaine pour une session de 8 semaines						
1. personne moins de 17 ans	s.o.	s.o.	46,00 $	46,00 $	s.o.	s.o.
2. personne de 17 ans à 59 ans	s.o.	s.o.	74,00 $	74,00 $	s.o.	s.o.
3. personne de 60 ans et plus	s.o.	s.o.	54,00 $	54,00 $	s.o.	s.o.
4. prestataire de la Sécurité du revenu	s.o.	s.o.	54,00 $	54,00 $	s.o.	s.o.
ii. pour un cours deux fois par semaine pour une session de 8 semaines						
1. personne moins de 17 ans	s.o.	s.o.	74,00 $	74,00 $	s.o.	s.o.
2. personne de 17 ans à 59 ans	s.o.	s.o.	110,00 $	110,00 $	s.o.	s.o.
3. personne de 60 ans et plus	s.o.	s.o.	82,00 $	82,00 $	s.o.	s.o.
4. prestataire de la Sécurité du revenu	s.o.	s.o.	82,00 $	82,00 $	s.o.	s.o.
v. pour un cours une fois par semaine pour une session de 12 semaines						
1. personne moins de 17 ans	s.o.	s.o.	71,00 $	71,00 $	s.o.	s.o.
2. personne de 17 ans à 59 ans	s.o.	s.o.	114,00 $	114,00 $	s.o.	s.o.
3. personne de 60 ans et plus	s.o.	s.o.	83,00 $	83,00 $	s.o.	s.o.
4. prestataire de la Sécurité du revenu	s.o.	s.o.	83,00 $	83,00 $	s.o.	s.o.
vi. pour un cours deux fois par semaine pour une session de 12 semaines						
1. personne moins de 17 ans	s.o.	s.o.	114,00 $	114,00 $	s.o.	s.o.
2. personne de 17 ans à 59 ans	s.o.	s.o.	169,00 $	169,00 $	s.o.	s.o.
3. personne de 60 ans et plus	s.o.	s.o.	126,00 $	126,00 $	s.o.	s.o.
4. prestataire de la Sécurité du revenu	s.o.	s.o.	126,00 $	126,00 $	s.o.	s.o.
vii. accès illimité pour une période de 1 mois						
1. personne de 17 ans à 59 ans	s.o.	s.o.	40,00 $	40,00 $	s.o.	s.o.
2. personne de 60 ans et plus	s.o.	s.o.	30,00 $	30,00 $	s.o.	s.o.
3. prestataire de la Sécurité du revenu	s.o.	s.o.	30,00 $	30,00 $	s.o.	s.o.

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2023	Du 1er sept. au 31 déc. 2023	Jusqu'au 31 août 2024	Du 1er sept. au 31 déc. 2024	Écart $	Écart %
27. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :						
2° inscription aux cours en salle :						
b) non-résident de la Ville de Montréal						
i. pour un cours une fois par semaine pour une session de 8 semaines						
1. personne moins de 17 ans	s.o.	s.o.	62,00 $	62,00 $	s.o.	s.o.
2. personne de 17 ans à 59 ans	s.o.	s.o.	102,00 $	102,00 $	s.o.	s.o.
3. personne de 60 ans et plus	s.o.	s.o.	76,00 $	76,00 $	s.o.	s.o.
4. prestataire de la Sécurité du revenu	s.o.	s.o.	76,00 $	76,00 $	s.o.	s.o.
ii. pour un cours deux fois par semaine pour une session de 8 semaines						
1. personne moins de 17 ans	s.o.	s.o.	102,00 $	102,00 $	s.o.	s.o.
2. personne de 17 ans à 59 ans	s.o.	s.o.	154,00 $	154,00 $	s.o.	s.o.
3. personne de 60 ans et plus	s.o.	s.o.	115,00 $	115,00 $	s.o.	s.o.
4. prestataire de la Sécurité du revenu	s.o.	s.o.	115,00 $	115,00 $	s.o.	s.o.
v. pour un cours une fois par semaine pour une session de 12 semaines						
1. personne moins de 17 ans	s.o.	s.o.	94,00 $	94,00 $	s.o.	s.o.
2. personne de 17 ans à 59 ans	s.o.	s.o.	154,00 $	154,00 $	s.o.	s.o.
3. personne de 60 ans et plus	s.o.	s.o.	114,00 $	114,00 $	s.o.	s.o.
4. prestataire de la Sécurité du revenu	s.o.	s.o.	114,00 $	114,00 $	s.o.	s.o.
vi. pour un cours deux fois par semaine pour une session de 12 semaines						
1. personne moins de 17 ans	s.o.	s.o.	154,00 $	154,00 $	s.o.	s.o.
2. personne de 17 ans à 59 ans	s.o.	s.o.	230,00 $	230,00 $	s.o.	s.o.
3. personne de 60 ans et plus	s.o.	s.o.	173,00 $	173,00 $	s.o.	s.o.
4. prestataire de la Sécurité du revenu	s.o.	s.o.	173,00 $	173,00 $	s.o.	s.o.
vii. accès illimité pour une période de 1 mois						
1. personne de 17 ans à 59 ans	s.o.	s.o.	45,00 $	45,00 $	s.o.	s.o.
2. personne de 60 ans et plus	s.o.	s.o.	35,00 $	35,00 $	s.o.	s.o.
3. prestataire de la Sécurité du revenu	s.o.	s.o.	35,00 $	35,00 $	s.o.	s.o.

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2023	Du 1er sept. au 31 déc. 2023	Jusqu'au 31 août 2024	Du 1er sept. au 31 déc. 2024	Écart $	Écart %
27. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :						
3° droit d'entrée à la salle de conditionnement physique et inscription aux cours en salle – accès illimité :						
a) résident de la Ville de Montréal						
i. pour une période de 1 mois						
1. personne de 17 ans à 59 ans	s.o.	s.o.	40,00 $	40,00 $	s.o.	s.o.
2. personne de 60 ans et plus	s.o.	s.o.	30,00 $	30,00 $	s.o.	s.o.
3. prestataire de la Sécurité du revenu	s.o.	s.o.	30,00 $	30,00 $	s.o.	s.o.
b) non-résident de la Ville de Montréal						
i. pour une période de 1 mois						
1. personne de 17 ans à 59 ans	s.o.	s.o.	55,00 $	55,00 $	s.o.	s.o.
2. personne de 60 ans et plus	s.o.	s.o.	40,00 $	40,00 $	s.o.	s.o.
3. prestataire de la Sécurité du revenu	s.o.	s.o.	40,00 $	40,00 $	s.o.	s.o.
4° inscription et droit d'entrée à une activité libre pratiquée à l'intérieur telle que le soccer, le ping-pong et le badminton :						
a) résident de la Ville de Montréal						
ii. une fois par semaine, pour une session de 8 semaines						
1. personne moins de 17 ans	s.o.	s.o.	45,00 $	45,00 $	s.o.	s.o.
2. personne de 17 ans à 59 ans	s.o.	s.o.	73,00 $	73,00 $	s.o.	s.o.
3. personne de 60 ans et plus	s.o.	s.o.	54,00 $	54,00 $	s.o.	s.o.
4. prestataire de la Sécurité du revenu	s.o.	s.o.	54,00 $	54,00 $	s.o.	s.o.
iii. deux fois par semaine, pour une session de 8 semaines						
1. personne moins de 17 ans	s.o.	s.o.	73,00 $	73,00 $	s.o.	s.o.
2. personne de 17 ans à 59 ans	s.o.	s.o.	109,00 $	109,00 $	s.o.	s.o.
3. personne de 60 ans et plus	s.o.	s.o.	81,00 $	81,00 $	s.o.	s.o.
4. prestataire de la Sécurité du revenu	s.o.	s.o.	81,00 $	81,00 $	s.o.	s.o.
vi. une fois par semaine, pour une session de 12 semaines						
1. personne moins de 17 ans	s.o.	s.o.	67,00 $	67,00 $	s.o.	s.o.
2. personne de 17 ans à 59 ans	s.o.	s.o.	109,00 $	109,00 $	s.o.	s.o.
3. personne de 60 ans et plus	s.o.	s.o.	82,00 $	82,00 $	s.o.	s.o.
4. prestataire de la Sécurité du revenu	s.o.	s.o.	82,00 $	82,00 $	s.o.	s.o.
vii. deux fois par semaine, pour une session de 12 semaines						
1. personne moins de 17 ans	s.o.	s.o.	109,00 $	109,00 $	s.o.	s.o.
2. personne de 17 ans à 59 ans	s.o.	s.o.	163,00 $	163,00 $	s.o.	s.o.
3. personne de 60 ans et plus	s.o.	s.o.	121,00 $	121,00 $	s.o.	s.o.
4. prestataire de la Sécurité du revenu	s.o.	s.o.	121,00 $	121,00 $	s.o.	s.o.

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2023	Du 1er sept. au 31 déc. 2023	Jusqu'au 31 août 2024	Du 1er sept. au 31 déc. 2024	Écart $	Écart %
27. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :						
4° inscription et droit d'entrée à une activité libre pratiquée à l'intérieur telle que le soccer, le ping-pong et le badminton :						
b) non-résident de la Ville de Montréal						
ii. une fois par semaine, pour une session de 8 semaines						
1. personne moins de 17 ans	s.o.	s.o.	63,00 $	63,00 $	s.o.	s.o.
2. personne de 17 ans à 59 ans	s.o.	s.o.	101,00 $	101,00 $	s.o.	s.o.
3. personne de 60 ans et plus	s.o.	s.o.	76,00 $	76,00 $	s.o.	s.o.
4. prestataire de la Sécurité du revenu	s.o.	s.o.	76,00 $	76,00 $	s.o.	s.o.
iii. deux fois par semaine, pour une session de 8 semaines						
1. personne moins de 17 ans	s.o.	s.o.	101,00 $	101,00 $	s.o.	s.o.
2. personne de 17 ans à 59 ans	s.o.	s.o.	152,00 $	152,00 $	s.o.	s.o.
3. personne de 60 ans et plus	s.o.	s.o.	114,00 $	114,00 $	s.o.	s.o.
4. prestataire de la Sécurité du revenu	s.o.	s.o.	114,00 $	114,00 $	s.o.	s.o.
vi. une fois par semaine, pour une session de 12 semaines						
1. personne moins de 17 ans	s.o.	s.o.	95,00 $	95,00 $	s.o.	s.o.
2. personne de 17 ans à 59 ans	s.o.	s.o.	151,00 $	151,00 $	s.o.	s.o.
3. personne de 60 ans et plus	s.o.	s.o.	114,00 $	114,00 $	s.o.	s.o.
4. prestataire de la Sécurité du revenu	s.o.	s.o.	114,00 $	114,00 $	s.o.	s.o.
vii. deux fois par semaine, pour une session de 12 semaines						
1. personne moins de 17 ans	s.o.	s.o.	151,00 $	151,00 $	s.o.	s.o.
2. personne de 17 ans à 59 ans	s.o.	s.o.	228,00 $	228,00 $	s.o.	s.o.
3. personne de 60 ans et plus	s.o.	s.o.	170,00 $	170,00 $	s.o.	s.o.
4. prestataire de la Sécurité du revenu	s.o.	s.o.	170,00 $	170,00 $	s.o.	s.o.

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2023	Du 1er sept. au 31 déc. 2023	Jusqu'au 31 août 2024	Du 1er sept. au 31 déc. 2024	Écart $	Écart %
27. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :						
6° inscription au camp de jour :						
2 - Non-résident de la Ville de Montréal						
a) pour le 1er enfant d'une famille						
i. pour une semaine	s.o.	s.o.	225,00 $	225,00 $	s.o.	s.o.
ii. pour 2 semaines	s.o.	s.o.	448,00 $	448,00 $	s.o.	s.o.
iii. pour 3 semaines	s.o.	s.o.	664,00 $	664,00 $	s.o.	s.o.
iv. pour 4 semaines	s.o.	s.o.	876,00 $	876,00 $	s.o.	s.o.
v. pour 5 semaines	s.o.	s.o.	1 068,00 $	1 068,00 $	s.o.	s.o.
vi. pour 6 semaines	s.o.	s.o.	1 266,00 $	1 266,00 $	s.o.	s.o.
vii. pour 7 semaines	s.o.	s.o.	1 443,00 $	1 443,00 $	s.o.	s.o.
b) pour le 2ème enfant d'une famille						
i. pour une semaine	s.o.	s.o.	189,00 $	189,00 $	s.o.	s.o.
ii. pour 2 semaines	s.o.	s.o.	375,00 $	375,00 $	s.o.	s.o.
iii. pour 3 semaines	s.o.	s.o.	556,00 $	556,00 $	s.o.	s.o.
iv. pour 4 semaines	s.o.	s.o.	732,00 $	732,00 $	s.o.	s.o.
v. pour 5 semaines	s.o.	s.o.	889,00 $	889,00 $	s.o.	s.o.
vi. pour 6 semaines	s.o.	s.o.	1 050,00 $	1 050,00 $	s.o.	s.o.
vii. pour 7 semaines	s.o.	s.o.	1 191,00 $	1 191,00 $	s.o.	s.o.
c) pour le 3ème enfant et les suivants d'une famille						
i. pour une semaine	s.o.	s.o.	153,00 $	153,00 $	s.o.	s.o.
ii. pour 2 semaines	s.o.	s.o.	302,00 $	302,00 $	s.o.	s.o.
iii. pour 3 semaines	s.o.	s.o.	447,00 $	447,00 $	s.o.	s.o.
iv. pour 4 semaines	s.o.	s.o.	588,00 $	588,00 $	s.o.	s.o.
v. pour 5 semaines	s.o.	s.o.	708,00 $	708,00 $	s.o.	s.o.
vi. pour 6 semaines	s.o.	s.o.	833,00 $	833,00 $	s.o.	s.o.
vii. pour 7 semaines	s.o.	s.o.	934,00 $	934,00 $	s.o.	s.o.
d) pour un camp à thématique nécessitant du matériel spécalisé, par semaine, par enfant, en sus des tarifs prévus aux paragraphes a), b) et c)	s.o.	s.o.	48,00 $	48,00 $	s.o.	s.o.
e) frais d'administration pour annulation d'une inscription au camp de jour, par demande d'annulation.	s.o.	s.o.	25,00 $	25,00 $	s.o.	s.o.
~~7° inscription au camp de jour, à la journée :~~						
~~a) pour le 1er enfant d'une famille~~	~~$60,00~~	~~$62,00~~				
~~b) pour le 2ème enfant d'une famille~~	~~$44,00~~	~~$45,00~~				
~~c) pour le 3ème enfant et les suivants d'une famille~~	~~$29,00~~	~~$30,00~~				

DESCRIPTIONS	TARIFS 2023	TARIFS 2024	Écart $	Écart %
SECTION II ACCÈS AUX INSTITUTIONS D'ESPACE POUR LA VIE				
SOUS-SECTION 3 PASSEPORT ESPACE POUR LA VIE				
36. Pour le Passeport Espace pour la vie permettant l'accès illimité à toutes les institutions d'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu :				
4° passeport acheté par le détenteur d'un passeport espace pour la vie qui effectue cet achat du 45e jour précédant celui de la fin de la durée du passeport dont il est déjà détenteur au dernier jour de la durée de ce passeport :				
a) passeport solo	62,25 $	63,75 $	1,50 $	2,41%
b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans	108,75 $	111,75 $	3,00 $	2,76%
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de moins de 5 à 17 ans	23,25 $	24,00 $	0,75 $	3,23%
5° passeport acheté du 16 février au 8 mars 2024 ou du 7 au 28 juin 2024				
a) passeport solo	62,25 $	63,75 $	1,50 $	2,41%
b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans	108,75 $	111,75 $	3,00 $	2,76%
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de moins de 5 à 17 ans	23,25 $	24,00 $	0,75 $	3,23%

DESCRIPTIONS	TARIFS 2023	TARIFS 2024	Écart $	Écart %
SOUS-SECTION 5 PRISE DE PHOTO, TOURNAGES, AUTRES ACTIVITÉS ET TARIFS DU JARDIN BOTANIQUE, DU BIODÔME, DU PLANÉTARIUM ET DE L'INSECTARIUM				
44. Pour les camps de jour, il sera perçu :				
1° camp de jour du Biodôme :				
a) inscription au camp de jour de 2 semaines, par personne	447,00 $	457,00 $	10,00 $	2,24%
b) inscription au camp de jour de 2 semaines pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne	427,00 $	437,00 $	10,00 $	2,34%
c) inscription au camp de jour de 2 semaines pour membre d'une société amie ou détenteur d'un passeport Espace pour la vie, par personne	397,00 $	407,00 $	10,00 $	2,52%
d) inscription au service de garde du camp de jour du matin ou du soir, par personne, par semaine	32,00 $	33,00 $	1,00 $	3,13%
e) inscription au service de garde du camp de jour du matin et du soir, par personne, par semaine	43,00 $	44,00 $	1,00 $	2,33%
f) inscription à la carte au service de garde du camp de jour, par personne, par matin ou par soir	9,00 $	9,25 $	0,25 $	2,78%
g) frais pour arrivée hâtive ou départ tardif du service de garde, par 15 minutes	9,00 $	9,25 $	0,25 $	2,78%
2° camp de jour du Jardin botanique :				
a) inscription au camp de jour d'une semaine, par personne	253,00 $	275,00 $	22,00 $	8,70%
d) inscription au camp de jour de 2 semaines, par personne	421,00 $	457,00 $	36,00 $	8,55%
e) inscription au camp de jour de 2 semaines pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne	401,00 $	437,00 $	36,00 $	8,98%
f) inscription au camp de jour de 2 semaines pour les détenteurs d'une carte d'une société amie ou détenteur d'un passeport Espace pour la vie, par personne	371,00 $	407,00 $	36,00 $	9,70%
g) inscription au service de garde du camp de jour du matin ou du soir, par personne, par semaine	32,00 $	33,00 $	1,00 $	3,13%
h) inscription au service de garde du camp de jour du matin et du soir, par personne, par semaine	43,00 $	44,00 $	1,00 $	2,33%
i) inscription à la carte au service de garde du camp de jour, par personne, par matin ou par soir	9,00 $	9,25 $	0,25 $	2,78%
j) frais pour arrivée hâtive ou départ tardif du service de garde, par 15 minutes	9,00 $	9,25 $	0,25 $	2,78%

DESCRIPTIONS	TARIFS 2023	TARIFS 2024	Écart $	Écart %
SOUS- SECTION 6 STATIONNEMENTS, BOUTIQUES ET LOCATION D'INSTALLATIONS				
49. Pour la location d'espace de stationnement, selon la disponibilité des stationnements de l'Insectarium (P1 - terrain 237), du Jardin botanique (P2 - terrain 238) et du Biodôme et du Planétarium (P6 - terrain 206), il sera perçu :				
1° Location du stationnement durée de 12 heures selon les disponibilités				
a) une place de stationnement	s.o.	27,50 $	s.o.	s.o.
b) stationnement de l'Insectarium (P1- terrain 237)	s.o.	7 040,00 $	s.o.	s.o.
c) stationnement du Jardin botanique (P2-terrain 238)	s.o.	8 965,00 $	s.o.	s.o.
d) stationnement du Biodôme et du Planétarium (P6 - terrain 206), situé à proximité du Centre Pierre-Charbonneau	s.o.	11 000,00 $	s.o.	s.o.
2° Location du stationnement durée de 24 heures selon les disponibilités				
a) une place de stationnement	s.o.	55,00 $	s.o.	s.o.
b) stationnement de l'Insectarium (P1- terrain 237)	s.o.	14 080,00 $	s.o.	s.o.
c) stationnement du Jardin botanique (P2-terrain 238)	s.o.	17 930,00 $	s.o.	s.o.
d) stationnement du Biodôme et du Planétarium (P6 - terrain 206), situé à proximité du Centre Pierre-Charbonneau	s.o.	22 000,00 $	s.o.	s.o.
SOUS-SECTION 7 RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS				
52. Aucun droit d'entrée n'est exigé au Jardin botanique, au Biodôme, au Planétarium et à l'Insectarium, pour les personnes suivantes :				
13° famille de nouveaux arrivants détenant un laissez-passer distribué par le Bureau de l'intégration des nouveaux arrivants				
14° détenteurs d'un laissez-passer distribué dans chaque boîte destinée aux parents ou aux tuteurs légaux d'enfants nouveaux-nés				
53. Aucun droit d'entrée n'est exigé au Jardin botanique				
2° Lors de la cérémonie de la paix qui a lieu le 5 août, à partir de 18h00.				

DESCRIPTIONS	TARIFS 2023	TARIFS 2024	Écart $	Écart %
SECTION III				
MEM - CENTRE DES MÉMOIRES MONTRÉALAISES				
55. Pour les droits d'entrée au MEM – Centre des mémoires montréalaises, il sera perçu :				
1° droit d'entrée individuel :				
a) tarifiation régulière				
i. enfant de 12 ans et moins	0,00 $	0,00 $	0,00 $	s.o.
ii. enfant de 13 à 17 ans	6,70 $	6,70 $	0,00 $	0,00%
iii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	10,90 $	10,90 $	0,00 $	0,00%
iv. personne de 18 ans à 64 ans	15,50 $	15,50 $	0,00 $	0,00%
v. personne de 65 ans et plus	13,20 $	13,20 $	0,00 $	0,00%
b) détenteur de la carte Accès Montréal				
i. enfant de 12 ans et moins	0,00 $	0,00 $	0,00 $	s.o.
ii. enfant de 13 à 17 ans	3,40 $	3,40 $	0,00 $	0,00%
iii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	5,50 $	5,50 $	0,00 $	0,00%
iv. personne de 18 ans à 64 ans	7,80 $	7,80 $	0,00 $	0,00%
v. personne de 65 ans et plus	6,50 $	6,50 $	0,00 $	0,00%
2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe :				
a) groupes de 12 personnes et plus				
i. enfant de 12 ans et moins	0,00 $	0,00 $	0,00 $	s.o.
ii. enfant de 13 à 17 ans	5,70 $	5,70 $	0,00 $	0,00%
iii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	7,30 $	7,30 $	0,00 $	0,00%
iv. personne de 18 ans à 64 ans	10,30 $	10,30 $	0,00 $	0,00%
v. personne de 65 ans et plus	8,80 $	8,80 $	0,00 $	0,00%
b) groupe des écoles primaire, secondaire, Cégep ou université	5,00 $	5,00 $	0,00 $	0,00%
Aucun droit d'entrée n'est exigé d'une personne détentrice de la « Carte Musées Montréal ».				

DESCRIPTIONS	TARIFS 2023	TARIFS 2024	Écart $	Écart %
56. Pour la location des espaces suivants au MEM – Centre des mémoires montréalaises, il sera perçu :				
1° Ateliers 1 et 2 :				
a) l'heure	41,20 $	41,20 $	0,00 $	0,00%
b) la demi-journée, pour une durée maximale de 3h30, durant la période comprise entre 9h00 et 18h00	128,80 $	128,80 $	0,00 $	0,00%
c) la journée, pour une durée maximale de 7h00, durant la période comprise entre 9h00 et 18h00	231,80 $	231,80 $	0,00 $	0,00%
2° Cabaret, l'heure, pour un mimum de 3h00	231,80 $	231,80 $	0,00 $	0,00%
3° Belvédère, l'heure, pour un minimum de 3h00	170,00 $	170,00 $	0,00 $	0,00%
Les tarifs prévus au présent article sont réduits de 25 % lorsque la location est consentie à un organisme à but non lucratif.				
Pour chaque heure de location ayant lieu après minuit et avant 7h00 les tarifs prévus aux paragraphes 2° et 3° du présent article sont majorés de 50%.				

DESCRIPTIONS	TARIFS 2023	TARIFS 2024	Écart $	Écart %
SECTION IV CITÉ DES HOSPITALIÈRES				
57. Pour la location des espaces suivants de la Cité des Hospitalières, située au 251 avenue des Pins, il sera perçu :				
1° Salle de la communauté, entre 51 et 175 personnes				
b) par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure	s.o.	26,80 $	s.o.	s.o.
d) demi-journées récurrentes, maximum de 4 heures par demi-journée	s.o.	69,50 $	s.o.	s.o.
e) la journée, pour un maximum de 7 heures	s.o.	318,50 $	s.o.	s.o.
g) par semaine (7 jours)	s.o.	1 114,50 $	s.o.	s.o.
2° salle de la communauté, pour un maximum de 50 personnes :				
b) par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure	s.o.	27,80 $	s.o.	s.o.
d) demi-journées récurrentes, maximum de 4 heures par demi-journée	s.o.	69,50 $	s.o.	s.o.
g) par semaine (7 jours)	s.o.	589,50 $	s.o.	s.o.
3° salle de rencontre, pour un maximum de 10 personnes :				
b) par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure	s.o.	13,90 $	s.o.	s.o.
d) demi-journées récurrentes, maximum de 4 heures par demi-journée	s.o.	27,79 $	s.o.	s.o.
g) par semaine (7 jours)	s.o.	221,06 $	s.o.	s.o.

DESCRIPTIONS	TARIFS 2023	TARIFS 2024	Écart $	Écart %
58. Pour la location des espaces suivants de la Cité des Hospitalières, située au 251 avenue des Pins, il sera perçu :				
4° salle de rencontre, entre 11 et 25 personnes :				
a) l'heure, pour un minimum de 2 heures	s.o.	31,60 $	s.o.	s.o.
b) par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure	s.o.	20,90 $	s.o.	s.o.
c) la demi-journée, pour un maximum de 4 heures	s.o.	63,20 $	s.o.	s.o.
d) demi-journées récurrentes, maximum de 4 heures par demi-journée	s.o.	41,70 $	s.o.	s.o.
e) la journée, pour un maximum de 7 heures	s.o.	105,30 $	s.o.	s.o.
f) journées consécutives, pour un maximum de 6 jours, ou journées récurrentes, par jour	s.o.	70,30 $	s.o.	s.o.
g) par semaine (7 jours)	s.o.	368,70 $	s.o.	s.o.
5° chambre, pour un maximum de 4 personnes :				
b) par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure	s.o.	7,00 $	s.o.	s.o.
d) demi-journées récurrentes, maximum de 4 heures par demi-journée	s.o.	17,40 $	s.o.	s.o.
g) par semaine (7 jours)	s.o.	147,40 $	s.o.	s.o.
6° espace extérieur, d'une capacité de 30 personnes et moins				
b) par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure	s.o.	13,90 $	s.o.	s.o.
d) demi-journées récurrentes, maximum de 4 heures par demi-journée	s.o.	27,79 $	s.o.	s.o.
g) par semaine (7 jours)	s.o.	221,10 $	s.o.	s.o.
7° espace extérieur, d'une capacité de plus de 30 personnes :				
b) par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure	s.o.	27,80 $	s.o.	s.o.
d) demi-journées récurrentes, maximum de 4 heures par demi-journée	s.o.	69,50 $	s.o.	s.o.
g) par semaine (7 jours)	s.o.	589,50 $	s.o.	s.o.
Un rabais de 25 % est offert aux organismes à but non lucratif sur les tarifs prévus au présent article.				

DESCRIPTIONS	TARIFS 2023	TARIFS 2024	Écart $	Écart %
SECTION V VÉLOS EN LIBRE SERVICE BIXI				
63. Pour un abonnement saisonnier au Service BIXI, il sera perçu :				
1° tarif régulier, abonnement acheté du 16 avril au 31 mai 2024 :	99,00 $	107,00 $	8,00 $	8,08%
2° tarif printemps hâtif, abonnement acheté du 17 mars au 15 avril 2024 :	89,00 $	96,00 $	7,00 $	7,87%
64. Pour un abonnement d'une durée de 30 jours au Service BIXI, il sera perçu :	20,00 $	22,00 $	2,00 $	10,00%
65. Pour l'achat de 20 abonnements saisonniers et plus au Service BIXI achetés au plus tard le 31 mai 2024, il sera perçu, par abonnement saisonnier :	89,00 $	96,00 $	7,00 $	7,87%
66. Pour l'achat d'un abonnement saisonnier au Service BIXI au plus tard le 31 mai 2024 par une personne faisant partie d'un groupe de 20 personnes ou plus, il sera perçu :	89,00 $	96,00 $	7,00 $	7,87%

DESCRIPTIONS	TARIFS 2023	TARIFS 2024	Écart $	Écart %
SECTION IV RÉCEPTION D'ACTES NOTARIÉS				
87. Pour la réception, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :				
1° quittance et mainlevée :	241,00 $	300,00 $	59,00 $	24,48%
2° acte de modification, de correction ou d'annulation :	321,30 $	350,00 $	28,70 $	8,93%
3° servitude consentie par la Ville :	374,80 $	400,00 $	25,20 $	6,72%
4° acte d'aliénation, d'échange, de droit d'usage, de donation, de droit superficiaire, d'usufruit, d'emphytéose et garantie hypothécaire :	1 070,60 $	1 070,60 $	0,00 $	0,00%
5° consentement à opération cadastrale :	374,80 $	374,80 $	0,00 $	0,00%
CHAPITRE X SITES DE DÉVERSEMENT DE LA NEIGE				
123. Pour le déversement de la neige aux endroits désignés à cette fin par la Ville, il sera perçu :				
1° pour la période se terminant le 30 juin :				
a) pour chaque déversement fait avec un camion 6 roues (2 essieux)	25,20 $	26,80 $	1,60 $	6,35%
b) pour chaque déversement fait avec un camion 10 roues (3 essieux)	37,70 $	40,20 $	2,50 $	6,63%
c) pour chaque déversement fait avec un camion 12 roues (4 essieux)	50,30 $	53,60 $	3,30 $	6,56%
d) pour chaque déversement fait avec un camion semi-remorque	75,40 $	80,30 $	4,90 $	6,50%
e) pour chaque déversement fait avec une remorque « POP »	50,30 $	53,60 $	3,30 $	6,56%
2° pour la période du 1er juillet au 31 décembre :				
a) pour chaque déversement fait avec un camion 6 roues (2 essieux)	26,20 $	26,80 $	0,60 $	2,29%
b) pour chaque déversement fait avec un camion 10 roues (3 essieux)	39,30 $	40,20 $	0,90 $	2,29%
c) pour chaque déversement fait avec un camion 12 roues (4 essieux)	52,40 $	53,60 $	1,20 $	2,29%
d) pour chaque déversement fait avec un camion semi-remorque	78,50 $	80,30 $	1,80 $	2,29%
e) pour chaque déversement fait avec une remorque « POP »	52,40 $	53,60 $	1,20 $	2,29%

espace pour la vie montréal

Tarification 2024 vs 2023

	Tarif régulier		
	Une institution		
	2023	2024	*Écart*
Adulte	22,75	23,25	*2,2%*
65 ans et +	20,50	21,00	*2,4%*
Étudiant	16,50	17,00	*3,0%*
5 à 17 ans	11,50	12,00	*4,3%*
Famille	62,75	64,25	*2,4%*

	Résidents de la CMM		
	Une institution		
	2023	2024	*Écart*
Adulte	17,00	17,50	*2,9%*
65 ans et +	16,00	16,50	*3,1%*
Étudiant	13,25	13,75	*3,8%*
5 à 17 ans	8,50	8,75	*2,9%*
Famille	48,25	49,50	*2,6%*

	Détenteurs de Carte Accès Montréal		
	Une institution		
	2023	2024	*Écart*
Adulte	13,25	13,75	*3,8%*
65 ans et +	12,25	12,75	*4,1%*
Étudiant	10,50	10,75	*2,4%*
5 à 17 ans	6,75	7,00	*3,7%*
Famille	33,00	33,75	*2,3%*

	Tarif GROUPE														
	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions			Forfait 4 institutions			Forfait 5 institutions		
	2023	2024	*Écart*	2023	2024	*Écart*	2023	2024	*Écart*	2023	2024	*Écart*	2023	2024	*Écart*
Adulte	15,50	16,00	*3,2%*	27,50	28,25	*2,7%*	39,50	40,50	*2,5%*	51,50	52,75	*2,4%*	63,50	65,00	*2,4%*
65 ans et +	14,50	15,00	*3,4%*	25,50	26,25	*2,9%*	36,50	37,50	*2,7%*	47,50	48,75	*2,6%*	58,50	60,00	*2,6%*
Étudiant	12,00	12,50	*4,2%*	20,00	20,75	*3,8%*	28,00	29,00	*3,6%*	36,00	37,25	*3,5%*	44,00	45,50	*3,4%*
5 à 17 ans	7,75	8,00	*3,2%*	14,00	14,50	*3,6%*	20,25	21,00	*3,7%*	26,50	27,50	*3,8%*	32,75	34,00	*3,8%*
Écoles montréalaises	7,00	7,25	*3,6%*	13,00	13,50	*3,8%*	19,00	19,75	*3,9%*	25,00	26,00	*4,0%*	31,00	32,25	*4,0%*
Camps de jour Ville	3,25	3,50	*7,7%*												
Famille	45,00	46,00	*2,2%*	79,00	80,75	*2,2%*	113,00	115,50	*2,2%*	147,00	150,25	*2,2%*	181,00	185,00	*2,2%*
Nuit au Biodôme ou Planétarium	75,00	76,75	*2,3%*	87,00	89,00	*2,3%*									
Nuit au Biodôme ou Planétarium enfant	75,00	76,75	*2,3%*	81,25	83,25	*2,5%*									

	Tarif PRÉFÉRENTIEL (organisme touristique)														
	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions			Forfait 4 institutions			Forfait 5 institutions		
	2023	2024	*Écart*	2023	2024	*Écart*	2023	2024	*Écart*	2023	2024	*Écart*	2023	2024	*Écart*
Adulte	14,50	15,00	*3,4%*	25,50	26,25	*2,9%*	36,50	37,50	*2,7%*	47,50	48,75	*2,6%*	58,50	60,00	*2,6%*
65 ans et +	13,25	13,75	*3,8%*	22,75	23,50	*3,3%*	32,25	33,25	*3,1%*	41,75	43,00	*3,0%*	51,25	52,75	*2,9%*
Étudiant	11,25	11,50	*2,2%*	18,50	19,00	*2,7%*	25,75	26,50	*2,9%*	33,00	34,00	*3,0%*	40,25	41,50	*3,1%*
5 à 17 ans	7,25	7,50	*3,4%*	13,00	13,50	*3,8%*	18,75	19,50	*4,0%*	24,50	25,50	*4,1%*	30,25	31,75	*5,0%*
Famille	41,75	42,75	*2,4%*	73,50	75,25	*2,4%*	105,25	107,75	*2,4%*	137,00	140,25	*2,4%*	168,75	172,75	*2,4%*

AUTRES TARIFS	2023	2024	*Écart*
Animation, spectacle ou service	3,50	3,75	*7,1%*
Visites guidées/heure (max 15 pers.)	73,25	75,00	*2,4%*
Carte lève-tôt	8,50	8,75	*2,9%*
Passeport Espace pour la vie Solo	83,00	85,00	*2,4%*
Passeport Espace pour la vie Multi	145,00	149,00	*2,8%*

Arrondissement / secteur	Grille tarifaire #1 No. Autoparc	TARIF HORAIRE 24 h Lundi au dimanche : 0 h à 23 h 59 2023	2024	%	TARIF MAXIMUM 24 h Lundi au dimanche : 0 h à 23 h 59 2023	2024	%	PERMIS MENSUEL 2023	2024	%
AHUNTSIC-CARTIERVILLE										
Promenade Fleury	335	3,25 $	3,25 $	0,0%	14,00 $	14,00 $	0,0%	84,00 $	86,00 $	2,4%
Complexe Claude-Robillard	340	s/o	2,50 $	s/o	s/o	11,00 $	s/o	s/o	s/o	s/o
COTE-DES NEIGES-NOTRE-DAME-DE GRÂCE										
Décarie	182	3,25 $	3,25 $	0,0%	14,00 $	14,00 $	0,0%	86,00 $	88,00 $	2,3%
Décarie	199	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	89,00 $	91,00 $	2,2%
Décarie	401	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	140,00 $	143,00 $	2,1%
PLATEAU-MONT-ROYAL										
Rue Mont-Royal	69	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	108,00 $	111,00 $	2,7%
Rue Mont-Royal	72	4,25 $	4,25 $	0,0%	16,00 $	17,00 $	6,3%	108,00 $	111,00 $	2,7%
Parc Lafontaine	139	4,50 $	4,50 $	0,0%	17,00 $	18,00 $	5,9%	113,00 $	116,00 $	2,6%
Parc Lafontaine	140	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	103,00 $	106,00 $	2,8%
Parc Lafontaine	142	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	113,00 $	116,00 $	2,6%
Parc Lafontaine	197	4,50 $	4,50 $	0,0%	17,00 $	18,00 $	5,9%	s/o	s/o	s/o
Parc Lafontaine	216	4,50 $	4,50 $	0,0%	16,00 $	17,00 $	6,3%	106,00 $	111,00 $	4,5%
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE										
Plaza St-Hubert	24	3,00 $	3,00 $	0,0%	12,00 $	13,00 $	8,3%	88,00 $	90,00 $	2,2%
Plaza St-Hubert	78	3,75 $	3,75 $	0,0%	14,00 $	15,00 $	7,1%	114,00 $	117,00 $	2,6%
Plaza St-Hubert	191	3,00 $	3,00 $	0,0%	12,00 $	13,00 $	8,3%	s/o	s/o	s/o
Plaza St-Hubert	302	3,00 $	3,00 $	0,0%	12,00 $	13,00 $	8,3%	88,00 $	90,00 $	2,2%
Plaza St-Hubert	303	3,00 $	3,00 $	0,0%	12,00 $	13,00 $	8,3%	88,00 $	90,00 $	2,2%
Promenade Masson	73	2,75 $	2,75 $	0,0%	12,00 $	13,00 $	8,3%	85,00 $	88,00 $	3,4%
Promenade Masson	74	s/o	2,75 $	s/o	s/o	13,00 $	s/o	85,00 $	88,00 $	3,4%
Promenade Masson	75	2,75 $	2,75 $	0,0%	12,00 $	13,00 $	8,3%	s/o	88,00 $	s/o
SUD-OUEST										
Ville-Émard	88	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	83,00 $	84,75 $	2,1%
Parc Angrignon	243	3,75 $	3,75 $	0,0%	15,00 $	15,00 $	0,0%	68,00 $	69,00 $	1,4%
St-Henri	361	2,75 $	2,75 $	0,0%	12,00 $	13,00 $	8,3%	65,00 $	67,00 $	3,0%
VILLE-MARIE										
Terminus centre-ville	184	6,00 $	6,00 $	0,0%	17,00 $	18,00 $	5,9%	169,00 $	173,00 $	2,3%
Terminus centre-ville	207	6,00 $	6,00 $	0,0%	17,00 $	18,00 $	5,9%	144,00 $	148,00 $	2,7%
Terminus centre-ville	400	6,00 $	6,00 $	0,0%	17,00 $	18,00 $	5,9%	169,00 $	173,00 $	2,3%
VERDUN										
Auditorium / Hôpital	433	3,50 $	3,50 $	0,0%	16,00 $	16,00 $	0,0%	85,00 $	87,00 $	2,3%
Auditorium / Hôpital	434	3,50 $	3,50 $	0,0%	16,00 $	16,00 $	0,0%	85,00 $	87,00 $	2,3%
Auditorium / Hôpital	437	2,00 $	2,25 $	12,5%	s/o	16,00 $	s/o	85,00 $	87,00 $	2,3%
Commercial de Verdun Ouest	522	1,75 $	2,00 $	14,3%	12,00 $	12,00 $	0,0%	82,00 $	85,00 $	3,5%
Parc en bordure du fleuve	503	1,75 $	2,00 $	14,3%	12,00 $	12,00 $	0,0%	82,00 $	85,00 $	3,5%
Parc en bordure du fleuve	508	1,75 $	2,00 $	14,3%	s/o	12,00 $	s/o	82,00 $	85,00 $	3,5%
Promenade Wellington	438	2,00 $	2,25 $	12,5%	12,00 $	13,00 $	8,3%	85,00 $	87,00 $	2,3%
Promenade Wellington	519	1,75 $	2,00 $	14,3%	12,00 $	12,00 $	0,0%	82,00 $	85,00 $	3,5%
Promenade Wellington	520	1,75 $	2,00 $	14,3%	12,00 $	12,00 $	0,0%	82,00 $	85,00 $	3,5%

Arrondissement / secteur	Grille tarifaire #2 / No. Autoparc	TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 6 h à 24 h			TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 6 h à 24 h			PERMIS MENSUEL		
		2023	2024	%	2023	2024	%	2023	2024	%
VILLE-MARIE										
Parc du Mont-Royal	115	4,00 $	4,25 $	6,3%	14,00 $	15,00 $	7,1%	80,00 $	83,00 $	3,6%
Parc du Mont-Royal	116	4,00 $	4,25 $	6,3%	14,00 $	15,00 $	7,1%	80,00 $	83,00 $	3,6%
Parc du Mont-Royal	117	4,00 $	4,25 $	6,3%	14,00 $	15,00 $	7,1%	80,00 $	83,00 $	3,6%
Parc du Mont-Royal	118	4,00 $	4,25 $	6,3%	14,00 $	15,00 $	7,1%	80,00 $	83,00 $	3,6%

	Grille tarifaire #3	TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 7 h à 23 h			TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 7 h à 23 h			PERMIS MENSUEL		
VILLE-MARIE										
Parc du Mont-Royal	275	4,00 $	4,25 $	6,3%	14,00 $	15,00 $	7,1%	s/o	s/o	s/o

	Grille tarifaire #4	TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : 6 h à 24 h			TARIF MAXIMUM Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : de 6 h à 24 h			PERMIS MENSUEL		
VILLE-MARIE										
Centre Bell	227	6,00 $	6,00 $	0,0%	20,00 $	20,00 $	0,0%	157,00 $	161,00 $	2,5%

	Grille tarifaire #5	TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 6 h à 17 h			TARIF HORAIRE Lundi au VENDREDI : 6 h à 17 h			PERMIS MENSUEL		
PLATEAU-MONT-ROYAL										
Aréna St-Louis	270	4,50 $	4,50 $	0,0%	16,00 $	17,00 $	6,3%	98,00 $	101,00 $	3,0%

	Grille tarifaire #6	TARIF HORAIRE			TARIF MAXIMUM			PERMIS MENSUEL		
VERDUN										
Ateliers municipaux	506	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	82,00 $	85,00 $	3,5%
Résidentiel	513	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	82,00 $	85,00 $	3,5%
Résidentiel	518	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	82,00 $	85,00 $	3,5%

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1233074021

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) qui relève de la compétence du conseil municipal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML et ADH - 1233074021 Règlement sur les tarifs ville 2024 - 20231114.doc

Réseau de stationnement tarifé sur rue 2024 - Annexe 8 (articles 118 et 119).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate, Droit fiscal, évaluation et transaction financières
Tél : 514-589-7594

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-11-14

Nicolas DUFRESNE
Avocat, chef de division

Tél : 438-873-6396
Division : Droit fiscal, droit fiscal, évaluation et transaction financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2024)

Vu les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

À l'assemblée du_____, le conseil municipal décrète :

1. Tous les tarifs fixés au présent règlement comprennent, lorsqu'exigibles, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) à moins d'indication contraire à cet effet.

CHAPITRE I
ÉTUDE DE PROJETS PRÉVUS PAR LA CHARTE DE LA VILLE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC

2. Pour l'étude d'une demande d'autorisation réglementaire pour la réalisation d'un projet visé à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) qui déroge à un règlement d'un arrondissement, il sera perçu :

1°	si la dérogation vise l'occupation d'un bâtiment, sans nouvelle construction :	2 709,00 $
2°	si la dérogation vise une construction ou une transformation, incluant toute modification, réparation ou remplacement, d'un bâtiment de :	
	a) moins de 500 m^2 de superficie de plancher	2 709,00 $
	b) 500 m^2 à moins de 10 000 m^2 de superficie de plancher	12 960,00 $
	c) 10 000 m^2 à moins de 25 000 m^2 de superficie de plancher	23 554,00 $
	d) 25 000 m^2 et plus de superficie de plancher	37 112,00 $
3°	s'il s'agit de la modification d'un projet déjà autorisé par un règlement selon l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec :	
	a) projet de moins de 500 m^2 de superficie de plancher	2 709,00 $

b) projet de 500 m^2 et plus de superficie de plancher — 4 770,00 $

CHAPITRE II
ÉTUDE DE PROJETS RÉGLEMENTÉS, AUTORISATIONS ET PERMIS

3. Aux fins du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), il sera perçu :

1° pour l'étude d'une demande de permis visant la relocalisation d'un bâtiment : — 435,00 $

2° pour l'étude d'une demande de permis visant la construction d'un bâtiment, un montant calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire, comme suit :

a) bâtiment résidentiel, commercial, industriel ou institutionnel
   i. par 1 000 $ de travaux — 9,80 $
   ii. minimum, par logement ou par local — 990,00 $

b) bâtiment secondaire ou accessoire, tel un garage isolé, d'une superficie d'au plus 25 m^2 et desservant un bâtiment résidentiel
   i. par 1 000 $ de travaux — 9,80 $
   ii. minimum — 250,00 $

c) bâtiment autre que ceux visés aux sous-paragraphes a) et b)
   i. par 1 000 $ de travaux — 9,80 $
   ii. minimum — 498,00 $

3° pour l'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment, incluant toute modification, réparation ou remplacement, avec ou sans aire de stationnement, un montant calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire calculé comme suit :

a) bâtiment résidentiel
   i. par 1 000 $ de travaux — 9,80 $
   ii. minimum — 161,00 $

b) bâtiment commercial, industriel ou institutionnel
   i. par 1 000 $ de travaux — 9,80 $

ii. minimum 473,00 $

c) pose de pieux d'étançonnement de la structure, par bâtiment 55,00 $

4° pour le renouvellement d'un permis prévu aux paragraphes 2° ou 3° : 25 % du coût du permis original

a) minimum, pour un permis relatif à un bâtiment résidentiel 161,00 $

b) minimum, pour tout autre permis 473,00 $

4. Aux fins de l'article 3 du présent règlement, la valeur estimée des travaux comprend :

1° les frais de préparation des plans et devis;

2° les frais de fourniture et d'installation de tous les matériaux et équipements intégrés au bâtiment, incluant notamment ceux reliés à l'architecture, à la structure, à la mécanique et à l'électricité, mais excluant les frais de fourniture et d'installation des appareillages reliés à l'exploitation d'un procédé industriel et les frais de fourniture et d'installation, dans un bâtiment résidentiel, d'un appareil élévateur pour personnes en situation d'handicap installé dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile (PAD) adopté par le gouvernement du Québec ou du Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptaion de domicile (20-009);

3° les frais d'excavation et de remblayage des fondations du bâtiment;

4° les frais d'aménagement du terrain tel l'aménagement paysager ou le stationnement lorsque ces travaux sont réalisés simultanément avec un projet de construction ou de transformation d'un bâtiment et que le règlement sur les certificats de l'arrondissement prévoit qu'ils peuvent être inclus au permis de construction;

5° les taxes applicables à l'ensemble des biens et services mentionnés au présent article.

5. Aux fins de l'article 3 du présent règlement, la valeur estimée des travaux de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ne doit pas être inférieure aux coûts unitaires suivants :

1° pour un bâtiment résidentiel, par mètre carré de superficie de plancher, à l'exclusion de celle du sous-sol d'un bâtiment unifamilial : 1 457,00 $

2° pour un bâtiment commercial, par mètre carré de superficie de plancher : 1 733,00 $

3° pour un bâtiment industriel, par mètre carré de superficie de plancher : 1 122,00 $

4° pour un bâtiment institutionnel, par mètre carré de superficie de plancher : 2 125,00 $

6. Aux fins du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041), il sera perçu, pour l'étude d'une demande d'obtention d'un permis annuel d'utilisation de pesticides : 205,00 $

7. Aux fins du Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs (20-005), il sera perçu : 291,00 $ pour l'étude d'une demande de subvention, plus 54,00 $ par logement, sans excéder : 1 911,00 $

8. Aux fins du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), il sera perçu :

1° pour la délivrance du permis annuel :

a) pour un chien 30,50 $

b) pour un chat 13,00 $

c) de promeneur 107,50 $

d) programme de capture, stérilisation, relâche et maintien (CSRM) 0,00 $

2° pour la délivrance d'un permis annuel spécial de garde d'un chien potentiellement dangereux : 161,50 $

3° pour le remplacement d'une médaille perdue, détruite ou endommagée : 11,00 $

4° pour la fourniture de l'affiche annonçant la présence d'un chien potentiellement dangereux : 11,00 $

Des frais de 11,00 $ sont ajoutés aux tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° et au paragraphe 2° du premier alinéa lorsque le renouvellement du permis annuel est effectué après l'échéance dudit permis.

Les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° du premier alinéa ne s'appliquent pas à :

1° la délivrance d'un permis annuel pour un chien guide ou d'assistance ou en formation à cette fin tel que défini à l'article 1 de ce règlement et qui présente le certificat exigé à cet article;

2° la délivrance d'un permis demandé au plus tard le 15e jour qui suit l'adoption d'un chat ou d'un chien provenant d'un refuge par toute personne précédant la demande de permis ou qui suit le premier jour de l'hébergement d'un chien ou d'un chat par une famille d'accueil.

Les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° et au paragraphe 3° du premier alinéa ne s'appliquent pas à la délivrance d'un permis à une personne ayant eu recours aux services de l'un ou l'autre des organismes mentionnés à l'annexe 1 dans les six (6) mois précédant la demande de permis et qui présente une attestation écrite de cet organisme à ce sujet.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier l'annexe 1 pour y ajouter ou y supprimer des organismes.

9. Aux fins du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), il sera perçu, pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis de stationnement universel, selon la période de validité déterminée par ordonnance du comité exécutif :

1°	véhicule à essence ou hybride :	897,00 $
2°	un véhicule électrique :	300,00 $

Les tarifs prévus aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa sont ajustés au prorata du nombre de mois non encore écoulés de la période de validité du permis au jour de la demande de délivrance ou du renouvellement du permis.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier le présent article, aux fins de fixer tout tarif dont le paiement est exigé en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) ou d'une ordonnance prise en vertu de ce règlement.

10. Aux fins du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026), il sera perçu :

1°	pour l'étude d'une demande de permis :	619,00 $

2° pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis d'exploitation et le droit d'occuper le domaine public, selon la période de validité déterminée par ordonnance du comité exécutif :

a) pour la tranche de 1 à 250 véhicules du même type en service — 36 239,00 $

b) pour la tranche de 251 à 500 véhicules du même type en service — 28 185,00 $

c) pour chaque tranche supplémentaire d'un maximum de 250 véhicules du même type en service qui excède 500 véhicules du même type en service — 25 501,00 $

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier le présent article, aux fins de fixer tout tarif dont le paiement est exigé en vertu du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) ou d'une ordonnance prise en vertu de ce règlement.

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa sont ajustés au prorata du nombre de mois non encore écoulés de la période de validité du permis au jour de la demande de délivrance ou du renouvellement du permis ou au jour de la demande d'ajout de véhicules par l'exploitant au cours d'une même période de validité du permis.

CHAPITRE III
ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

SECTION I
ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DE LA GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

SOUS-SECTION 1
ÉQUIPEMENTS

11. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Claude Robillard, il sera perçu :

1° inscription à la pratique libre du jogging, par session :

a) résident de la Ville de Montréal
i. personne de 16 ans à 59 ans — 76,00 $
ii. personne de 60 ans et plus — 57,00 $
iii. prestataire de la Sécurité du revenu — 57,00 $

b) non-résident de la Ville de Montréal, 16 ans et plus — 147,00 $

2° inscription à la pratique libre du badminton, par session :

a) résident de la Ville de Montréal

i.	enfant de 10 à 17 ans	28,00 $
ii.	personne de 18 ans à 59 ans	76,00 $
iii.	personne de 60 ans et plus	57,00 $
iv.	prestataire de la Sécurité du revenu	57,00 $

b) non-résident de la Ville de Montréal

i.	enfant de 10 à 17 ans	76,00 $
ii.	personne de 18 ans et plus	147,00 $
iii.	prestataire de la Sécurité du revenu	57,00 $

3° droit d'entrée, sans inscription, au jogging ou au badminton, par période :

a) résident de la Ville de Montréal 15,00 $

b) non-résident de la Ville de Montréal 27,00 $

4° location d'un terrain de tennis intérieur, pour la pratique libre, l'heure :

a) résident de la Ville de Montréal

i.	enfant de 10 à 17 ans	14,00 $
ii.	personne de 18 ans à 59 ans	24,00 $
iii.	personne de 60 ans et plus	14,00 $
iv.	prestataire de la Sécurité du revenu	14,00 $

b) non-résident de la Ville de Montréal

i.	enfant de 10 à 17 ans	24,00 $
ii.	personne de 18 ans et plus	44,00 $
iii.	prestaire de la Sécurité du revenu	57,00 $

5° carte d'accès aux activités de la salle omnisports, pour les membres des clubs d'athlétisme ou de triathlon qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, par session :

a) résident de la Ville de Montréal

i.	enfant de moins de 12 ans	5,00 $
ii.	enfant de 12 à 17 ans	10,00 $
iii.	personne de 18 ans et plus	15,00 $

b) non-résident de la Ville de Montréal 22,00 $

6° carte d'accès aux activités de la salle omnisports pour les membres des clubs d'athlétisme ou de triathlon qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, par an :

a) résident de la Ville de Montréal

i. enfant de moins de 12 ans	15,00 $
ii. enfant de 12 à 17 ans	30,00 $
iii. personne de 18 ans et plus	45,00 $

b) non-résident de la Ville de Montréal 66,00 $

7° carte d'accès aux activités de la piste extérieure pour les membres des clubs d'athlétisme ou de triathlon qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, par session :

a) résident de la Ville de Montréal

i. enfant de 10 à 17 ans	6,00 $
ii. personne de 18 ans et plus	15,00 $

b) non-résident de la Ville de Montréal 22,00 $

8° laissez-passer journalier, pour une période d'essai aux activités de la salle omnisports pour les membres des clubs d'athlétisme ou de triathlon qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, pour une période de 5 jours, du lundi au vendredi :

a) résident de la Ville de Montréal

i. enfant de moins de 12 ans	0,00 $
ii. enfant de 12 à 17 ans	2,50 $
iii. personne de 18 ans et plus	5,00 $

b) non-résident de la Ville de Montréal

i. enfant de 12 ans et moins	0,00 $
ii. enfant de 12 à 17 ans	5,00 $
iii. personne de 18 ans et plus	10,00 $

9° laissez-passer hebdomdaire, pour une période d'essai aux activités de la salle omnisports pour les membres des clubs d'athlétisme ou de triathlon qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, pour une période de 5 jours, du lundi au vendredi :

a) résident de la Ville de Montréal

i. enfant de moins de 12 ans	0,00 $
ii. enfant de 12 à 17 ans	5,00 $
iii. personne de 18 ans et plus	10,00 $

b) non-résident de la Ville de Montréal

i. enfant de moins de 12 ans 0,00 $
ii. enfant de 12 à 17 ans 10,00 $
iii. personne de 18 ans et plus 16,00 $

10° remplacement d'une carte d'accès aux activités remise lors de l'inscription, par carte : 5,00 $

12. Pour l'usage des locaux et installations intérieurs du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

1° salle omnisports, en totalité :

a) taux de base 1 233,00 $

b) taux réduit
i. compétition ou entraînement sanctionné 217,00 $
ii. société paramunicipale 388,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal 388,00 $

2° partie de la salle omnisports (piste entière, partie centrale de la piste, partie nord ou sud de la salle) :

a) taux de base 718,00 $

b) taux réduit
i. compétition ou entraînement sanctionné 118,00 $
ii. société paramunicipale 208,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal 208,00 $

3° couloir de la piste d'athlétisme intérieur :

a) taux de base 79,00 $

b) taux réduit
i. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 15 athlètes) 16,00 $
ii. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 15 athlètes) 27,00 $
iii. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon scolaire de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 25 athlètes) 22,00 $
iv. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon scolaire de l'extérieur de la Ville de 32,00 $

Montréal pour un groupe (jusqu'à 25 athlètes)

4° gymnase double :

a) taux de base 541,00 $

b) taux réduit
i. compétition ou entraînement sanctionné 89,00 $
ii. société paramunicipale 159,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal 159,00 $

5° gymnase simple :

a) taux de base 283,00 $

b) taux réduit
i. compétition ou entraînement sanctionné 51,00 $
ii. société paramunicipale 80,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal 59,00 $

6° palestre de gymnastique, salle polyvalente, salle de karaté, salle de lutte, salle de judo, salle d'escrime, salle de boxe, espace pour le tir à l'arc ou autre plateau sportif équivalent :

a) taux de base 232,00 $

b) taux réduit
i. compétition ou entraînement sanctionné 42,00 $
ii. société paramunicipale 72,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal 72,00 $

7° terrain de tennis intérieur :

a) taux de base 185,00 $

b) taux réduit
i. compétition ou entraînement sanctionné 44,00 $
ii. société paramunicipale 75,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal 75,00 $

Pour l'application du paragraphe 2° du présent article, lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés, le tarif prévu à ce paragraphe est appliqué proportionnellement à la superficie de l'espace loué.

13. Pour l'usage des installations de la piscine du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

1°	un bassin (bassin de plongeon, bassin de natation nord, ou bassin de natation sud) :	
	a) taux de base	542,00 $
	b) taux réduit	
	i. compétition ou entraînement sanctionné	90,00 $
	ii. société paramunicipale	158,00 $
	iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	158,00 $
2°	deux bassins (bassin de plongeon, bassin de natation nord ou bassin de natation sud) :	
	a) taux de base	772,00 $
	b) taux réduit	
	i. compétition ou entraînement sanctionné	135,00 $
	ii. société paramunicipale	237,00 $
	iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	237,00 $
3°	trois bassins (bassin de plongeon, bassin de natation nord et bassin de natation sud) :	
	a) taux de base	1 233,00 $
	b) taux réduit	
	i. compétition ou entraînement sanctionné	219,00 $
	ii. société paramunicipale	388,00 $
	iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	388,00 $
4°	terrasse extérieure :	131,00 $
5°	terrasse intérieure, côté ouest :	42,00 $

Malgré le paragraphe 1° du premier alinéa, lorsqu'un bassin de 50 mètres est loué, le tarif fixé au paragraphe 2° de cet alinéa, pour la location de 2 bassins, s'applique à cette location.

Lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés au présent article, le tarif est appliqué proportionnellement à la superficie louée.

14. Pour l'usage des installations sportives extérieures du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

1° terrain de balle #1 ou #2 :

a) taux de base	326,00 $
b) taux réduit	
i. permis occasionnel pour une équipe de la Ville de Montréal	42,00 $
ii. permis occasionnel pour une équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal	81,00 $
iii. compétition ou entraînement sanctionné	54,00 $
c) partie ou période d'entraînement prévue au calendrier régulier ou lors des séries éliminatoires d'une association régionale de Montréal pour du sport mineur montréalais	0,00 $

2° terrain multisports synthétique (terrain complet) :

a) taux de base	501,00 $
b) taux réduit	
i. compétition ou entraînement sanctionné	107,00 $
ii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	116,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	129,00 $
iv. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	256,00 $

3° terrain multisports synthétique (demi-terrain) :

a) taux de base	369,00 $
b) taux réduit	

i.	compétition ou entraînement sanctionné	79,00 $
ii.	partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	81,00 $
iii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	96,00 $
iv.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	188,00 $

4° piste d'athlétisme ou terrain de soccer naturel :

a) taux de base

i.	piste d'athlétisme	630,00 $
ii.	terrain de soccer	630,00 $
iii.	stade extérieur (piste d'athlétisme et terrain de soccer)	900,00 $

b) taux réduit

i.	compétition ou entraînement sanctionné	113,00 $
ii.	société paramunicipale	159,00 $
iii.	institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	159,00 $
iv.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	171,00 $
v.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes située sur le territoire de la Ville de Montréal (permis occasionnel)	201,00 $
vi.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal (permis occasionnel)	228,00 $
vii.	entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal ou d'un club d'athlétisme de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe de 25 athlètes et moins	22,00 $
viii.	entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal ou d'un club d'athlétisme de l'extérieur de	

	la Ville de Montréal pour un groupe de 26 athlètes et plus	35,00 $
ix.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes située sur le territoire de la Ville de Montréal (permis saisonnier)	267,00 $
x.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal (permis occasionnel)	534,00 $

5° couloir de la piste extérieure

a)	taux de base	80,00 $
b)	taux réduit	
i.	entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 15 athlètes)	16,00 $
ii.	entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 15 athlètes)	27,00 $
iii.	entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon scolaire de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 25 athlètes)	22,00 $
iv.	entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon scolaire de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 25 athlètes)	32,00 $

6° terrain de tennis ou pickleball extérieur pour la pratique libre individuelle :

a)	détenteur de la carte Accès Montréal, avant 17 h, l'heure	
i.	enfant de 17 ans et moins	9,50 $
ii.	personne de 18 ans à 59 ans	14,50 $
iii.	personne de 60 ans et plus	11,50 $
b)	détenteur de la carte Accès Montréal, après 17 h, l'heure et en tout temps lors des jours fériés, l'heure	14,50 $
c)	non-détenteur de la carte Accès Montréal en tout temps, l'heure	18,50 $

d) pour une ligue organisée ou un tournoi, sans égard de la détention de la carte Accès Montréal, il sera perçu, l'heure

i. période de jeu du lundi au vendredi après 17 h	18,50 $
ii. période de jeu du lundi au vendredi avant 17 h	11,50 $
iii. période de jeu le samedi ou le dimanche	18,50 $

e) six (6) terrains pour une ligue organisée ou un tournoi, il sera perçu, l'heure

i. période de jeu du lundi au vendredi après 17 h	110,00 $
ii. période de jeu du lundi au vendredi avant 17 h	68,00 $
iii. période de jeu le samedi ou le dimanche	110,00 $

15. Pour l'obtention d'un permis saisonnier pour l'utilisation d'un terrain de balle ou du terrain de soccer synthétique du Complexe sportif Claude-Robillard pour la pratique récréative d'un sport collectif d'une association régionale ayant une convention avec la Ville de Montréal, il sera perçu, par saison, par équipe affiliée appartenant à une ligue de quatre équipes et plus :

1° équipe de Montréal :	266,00 $
2° équipe de l'extérieur de Montréal :	534,00 $
3° pour un organisme montréalais de régie en sport mineur :	0,00 $

16. Pour l'usage des biens et des services suivants du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu :

1° montage et démontage des installations :

a) événement, compétition ou entraînement sanctionné	78,00 $
b) événement, compétition ou entraînement non sanctionné	150,00 $

2° installation des toiles de protection des plateaux sportifs :

a) salle omnisports en totalité	5 338,00 $

	b) partie de la salle omnisports (partie centrale de la piste, partie nord ou partie sud)	2 671,00 $
	c) gymnase double	1 815,00 $
	d) gymnase simple	909,00 $
	e) salle polyvalente	909,00 $
3°	ouverture et la fermeture de la trappe de sable :	1 956,00 $
4°	montage et démontage de la cage de lancer du disque :	1 956,00 $
5°	lignage du terrain selon les besoins du sport :	284,00 $
6°	vestiaires ou roulottes, l'heure :	32,00 $
7°	salon des dignitaires, hall du deuxième étage, l'heure :	
	a) taux de base	126,00 $
	b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	25,00 $
8°	terrasse extérieure, galerie de presse ou espace sous cette galerie, l'heure :	
	a) taux de base	128,00 $
	b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	25,00 $
9°	salle de réunion, l'heure :	40,00 $
10°	pour l'utilisation d'un lien internet externe protégé, pour la durée d'un évènement :	
	a) dans l'ensemble du bâtiment par le biais de prises terrestres	248,00 $
	b) par le biais de prises terrestres, par jour et par salle	34,00 $
11°	pour la location d'un système de son lors d'un évènement :	34,00 $
12°	pour la main d'œuvre en électricité, notamment pour	107,00 $

l'installation d'un panneau ou la présence d'un électricien, l'heure :

17. Pour l'usage des locaux et des installations aux arénas de la Division de la gestion des installations sportives, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° patinoire avec surface glacée :		
a) taux de base	367,00 $	375,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	99,00 $	101,00 $
ii. société paramunicipale	80,00 $	82,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	121,00 $	123,00 $
iv. institution d'enseignement située à l'extérieur de la Ville de Montréal	239,00 $	245,00 $
v. club de patinage artistique ou patinage de vitesse pour adultes reconnu par une association sportive de Montréal et affilié à une fédération sportive	151,00 $	155,00 $
vi. club de patinage artistique ou patinage de vitesse pour adultes reconnu par une association sportive de l'extérieur de la Ville Montréal et affilié à une fédération sportive	239,00 $	245,00 $
vii. entraînement d'un club de patinage de vitesse ou de patinage artistique pour mineurs de la Ville de Montréal	43,00 $	44,00 $
viii. entraînement d'un club de patinage de vitesse ou de patinage artistique pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	87,00 $	89,00 $
ix. entraînement d'athlètes dans le cadre d'un programme sport-études reconnu, d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	0,00 $	0,00 $
x. entraînement d'une équipe de hockey ou de ringuette pour mineurs d'un club de la Ville de Montréal	43,00 $	44,00 $
xi. entraînement d'une équipe de hockey ou de ringuette pour mineurs d'un club de l'extérieur de la Ville de Montréal	87,00 $	89,00 $
xii. partie de hockey ou de ringuette prévue au calendrier régulier ou lors des séries	0,00 $	0,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
éliminatoires d'une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		
xiii. partie de hockey ou de ringuette non prévue au calendrier régulier d'une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	43,00 $	44,00 $
xiv. initiation au patinage dans le cadre d'un programme reconnu pour les clubs pour mineurs d'une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
xv. école de printemps ou estivale organisée par un organisme partenaire dans le cadre de son protocole d'entente avec la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
c) taux réduit pour équipe ou club pour adultes, affilié ou non à une fédération sportive	239,00 $	245,00 $
2° patinoire, sans surface glacée :		
a) taux de base		
i. Aréna Michel-Normandin	367,00 $	375,00 $
ii. Aréna Maurice-Richard	1 171,00 $	1 200,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	99,00 $	101,00 $
ii. activité d'un organisme pour mineurs affilié à une association sportive régionale de Montréal	43,00 $	44,00 $
iii. activité d'un organisme pour mineurs non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	99,00 $	101,00 $
iv. équipe ou club pour adultes, affilié ou non à une fédération sportive	112,00 $	115,00 $
v. société paramunicipale	53,00 $	54,00 $
3° patinoire, sans surface glacée avec surface multisport :		
a) taux de base	367,00 $	375,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	126,00 $	129,00 $
ii. activité d'un organisme pour mineurs affilié à une association sportive régionale de Montréal	70,00 $	72,00 $
iii. activité d'un organisme pour mineurs non	127,00 $	130,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
	affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		
iv.	équipe ou club pour adultes, affilié ou non à une fédération sportive	138,00 $	141,00 $
v.	société paramunicipale	89,00 $	91,00 $
vi.	activité d'un organisme pour mineurs non affilié à une association sportive régionale, situés à l'extérieur de la Ville de Montréal	138,00 $	141,00 $
vii.	activité d'un organisme pour mineurs affilié à une association sportive régionale situés à l'extérieur de la Ville de Montréal	138,00 $	141,00 $
4°	local d'entreposage, par mois :		
a)	taux de base	62,00 $	64,00 $
b)	organisme pour mineurs, de la Ville de Montréal	33,00 $	34,00 $
c)	local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
5°	salle :		
a)	taux de base	39,00 $	40,00 $
b)	local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
6°	salon des dignitaires de l'aréna Maurice-Richard :		
a)	taux de base	123,00 $	126,00 $
b)	local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
7°	montage et démontage des installations :		
a)	événement ou compétition sanctionné	76,00 $	78,00 $
b)	événement ou compétition non sanctionnée	146,00 $	149,00 $
8°	pour la main d'œuvre en électricité, notamment pour	105,00 $	108,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
l'installation d'un panneau ou la présence d'un électricien, il sera perçu, l'heure :		

18. Pour la réservation d'espaces de stationnement des installations de la Division de la gestion des installations sportives**,** il sera perçu :

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1°	pour la location complète du stationnement de l'aréna Maurice-Richard, pour une journée :	669,00 $	685,00 $
2°	pour l'émission d'un permis annuel de stationnement à l'aréna Maurice-Richard, ou au complexe sportif Claude-Robillard, pour les employés municipaux et les organismes partenaires qui ont conclu une entente avec la Division de la gestion des installations sportives :	55,00 $	56,00 $
3°	pour l'émission d'un permis saisonnier de stationnement à l'aréna Maurice-Richard, ou au complexe sportif Claude-Robillard, pour les employés municipaux et les organismes partenaires qui ont conclu une entente avec la Division de la gestion des installations sportives, valide jusqu'au 30 juin ou valide du 1er juillet au 31 décembre, par période :	35,00 $	36,00 $
4°	pour la location d'un espace de stationnement pour une automobile, par jour :	25,00 $	26,00 $
5°	pour la location d'un espace de stationnement pour un autobus, par jour :	55,00 $	56,00 $

19. Pour l'usage des installations sportives intérieures du Stade de soccer de Montréal situé au 9235, avenue Papineau, il sera perçu :

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1°	terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure :		
	a) taux de base	238,00 $	243,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	75,00 $	76,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	64,00 $	66,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	64,00 $	66,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	95,00 $	97,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	51,00 $	52,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	115,00 $	118,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	95,00 $	97,00 $
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	37,00 $	38,00 $
ix. partie ou entraînement d'un programme sportif pour jeunes défavorisés reconnu par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, du lundi au vendredi, de 16 h à 18 h	0,00 $	0,00 $
x. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	74,00 $	76,00 $
xi. fête d'enfants, sans animation	140,00 $	143,00 $
c) montage et démontage des installations	33,00 $	34,00 $
2° terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	356,00 $	363,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	115,00 $	118,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
ii.	compétition sanctionnée locale pour mineurs	97,00 $	99,00 $
iii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	97,00 $	99,00 $
iv.	partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	138,00 $	140,00 $
v.	partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	79,00 $	81,00 $
vi.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	210,00 $	213,00 $
vii.	partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	140,00 $	141,00 $
viii.	partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	51,00 $	56,00 $
ix.	fête d'enfants, sans animation	210,00 $	212,00 $
x.	stage ou formation sanctionné par une association sportive régionale de la Ville de Montréal	112,00 $	114,00 $
c)	montage et démontage des installations	47,00 $	49,00 $
3°	terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :		
a)	taux de base	709,00 $	725,00 $
b)	taux réduit		
i.	compétition ou camp d'entraînement sanctionné	226,00 $	232,00 $
ii.	compétition sanctionnée locale pour mineurs	189,00 $	194,00 $
iii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	191,00 $	196,00 $
iv.	partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	278,00 $	284,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	157,00 $	161,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	310,00 $	317,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	278,00 $	284,00 $
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	105,00 $	107,00 $
ix. stage ou formation sanctionné par une association sportive régionale de la Ville de Montréal	220,00 $	225,00 $
x. fête d'enfants, sans animation	418,00 $	427,00 $
c) montage et démontage des installations	95,00 $	97,00 $

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
4° terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	155,00 $	96,00 $	159,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	97,00 $	96,00 $	99,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	155,00 $	96,00 $	159,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	120,00 $	96,00 $	122,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	202,00 $	118,00 $	205,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	117,00 $	118,00 $	120,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	202,00 $	118,00 $	205,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	130,00 $	118,00 $	133,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	148,00 $	147,00 $	151,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	148,00 $	147,00 $	151,00 $
d) montage et démontage des installations	33,00 $	33,00 $	34,00 $
5° terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	230,00 $	142,00 $	234,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	142,00 $	142,00 $	145,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	230,00 $	142,00 $	234,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	177,00 $	142,00 $	180,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	302,00 $	162,00 $	307,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	161,00 $	162,00 $	164,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	302,00 $	162,00 $	307,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	195,00 $	162,00 $	199,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	214,00 $	210,00 $	218,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	214,00 $	210,00 $	218,00 $

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
d) montage et démontage des installations	47,00 $	47,00 $	48,00 $
6° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	463,00 $	290,00 $	473,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	284,00 $	290,00 $	290,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	463,00 $	290,00 $	473,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	356,00 $	290,00 $	364,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	604,00 $	318,00 $	617,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	317,00 $	318,00 $	324,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	604,00 $	318,00 $	617,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	391,00 $	318,00 $	400,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	424,00 $	424,00 $	433,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	424,00 $	424,00 $	433,00 $
d) montage et démontage des installations	95,00 $	95,00 $	97,00 $

20. Pour l'usage des installations sportives extérieures du Stade de soccer de Montréal situé au 9235, avenue Papineau, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer extérieur à 5 ou 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	360,00 $	368,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
b)	taux réduit		
i.	compétition ou entraînement sanctionné	75,00 $	77,00 $
ii.	compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
iv.	partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
v.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	91,00 $	93,00 $
vi.	partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	78,00 $	80,00 $
vii.	partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
viii.	stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	74,00 $	76,00 $
c)	taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	75,00 $	77,00 $
ii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale, mais situé sur le territoire de la Ville de Montréal	93,00 $	95,00 $
iii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	184,00 $	188,00 $
d)	montage et démontage des installations	33,00 $	34,00 $

2° terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure :

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
a)	taux de base	491,00 $	500,00 $
b)	taux réduit		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	100,00 $	102,00 $
	ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $
	iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
	iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
	v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	122,00 $	125,00 $
	vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	101,00 $	103,00 $
	vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
	viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	112,00 $	114,00 $
c)	taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
	i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	89,00 $	91,00 $
	ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale, mais situé sur le territoire de la Ville de Montréal	124,00 $	127,00 $
	iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	250,00 $	255,00 $
d)	montage et démontage des installations	33,00 $	34,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre

21. Pour l'usage des locaux et des biens du Stade de soccer de Montréal situé au 9235, avenue Papineau, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° salle multimédia, en totalité, l'heure :		
a) taux de base	120,00 $	122,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	22,00 $	23,00 $
c) activités organisées par des organismes partenaires reconnus par la Ville	74,00 $	76,00 $
d) montage et démontage des installations	33,00 $	34,00 $
Les tarifs prévus au présent paragraphe ne sont pas applicables à l'utilisation de la salle multimédia pour les activités d'un organisme à but non lucratif lié à la Ville par un contrat relatif à la gestion du Stade de soccer;		
2° salle-multimédia, demi-salle, l'heure :		
a) taux de base	62,00 $	63,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	13,00 $	13,50 $
c) activités organisées par des organismes partenaires reconnus par la Ville	37,00 $	38,00 $
d) montage et démontage des installations	33,00 $	34,00 $
3° salle de réunion ou aire événementielle, l'heure :		
a) taux de base	37,00 $	38,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	0,00 $	0,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c) montage et démontage des installations	33,00 $	34,00 $
4° aire polyvalente, l'heure :		
a) taux de base	360,00 $	368,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	57,00 $	59,00 $
c) activités organisées par des partenaires reconnus par la Ville	179,00 $	183,00 $
d) montage et démontage des installations	33,00 $	34,00 $
5° salle de conditionnement physique, l'heure :		
a) taux de base pour une équipe sportive ou groupe sportif	60,00 $	62,00 $
b) programme sport-études et programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $

22. Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :

1° droit d'entrée au TAZ, par personne :	
a) enfant de 3 et 4 ans en tout temps	6,75 $
b) enfant de 5 à 17 ans et étudiant sur présentation de la carte étudiante	
i. lundi au jeudi	15,00 $
ii. vendredi	17,00 $
iii. samedi, dimanche et jours fériés	18,25 $
iv. samedi, dimanche et jours fériés, détenteur carte Accès Montréal	16,00 $
v. samedi et dimanche, heure jeunesse 13 ans et moins, de 10 h à 13 h	15,00 $
vi. samedi et dimanche, session de 13 h à 17 h ou de 17 h à 21 h	15,25 $

vii.	dimanche au samedi, session de 21 h à minuit	15,00 $
viii.	dimanche au samedi, accès restreint, demi-plateau lors d'événements organisés par des tiers	11,00 $
c)	personne de 18 ans et plus	
i.	lundi au jeudi	16,00 $
ii.	vendredi	18,25 $
iii.	samedi, dimanche et jours fériés	18,75 $
iv.	samedi, dimanche et jours fériés, détenteur carte Accès Montréal	16,50
v.	samedi et dimanche, session de 13 h à 17 h ou de 17 h à 21 h	16,00 $
vi.	dimanche au samedi, session de 21 h à minuit	16,00 $
vii.	dimanche au samedi, accès restreint, demi-plateau lors d'événements organisés par des tiers	12,00 $
d)	forfait 1 adulte et 1 enfant de 17 ans et moins (journée complète du lundi au dimanche)	
i.	entrée régulière	31,50 $
ii.	entrée pour prestataire de la sécurité du revenu	20,00 $
iii.	ajout d'un enfant	12,00 $
e)	forfait famille 2 adultes et 2 enfants de 17 ans et moins (journée complète du lundi au dimanche)	
i.	entrée régulière	47,00 $
ii.	entrée pour prestataire de la sécurité du revenu	30,00 $
iii.	ajout d'un enfant	12,00 $
f)	admission générale au Skatepark lors d'une journée thématique organisée par le TAZ – du lundi au jeudi	13,50 $

2° laissez-passer pour le Skatepark et Roulodôme :

a)	laissez-passer de 10 entrées	135,00 $
b)	laissez-passer d'hiver pour une personne, d'une durée de 4 mois valide du 1er janvier au 30 avril ou du 1er décembre au 31 mars	270,00 $
c)	laissez-passer annuel	675,00 $

d) laissez-passer d'été, valide du 1er juillet au 31 août — 115,00 $

e) carte donnant droit à 2 entrées achetée au mois de décembre — 25,00 $

3° inscription aux cours de sports sur roues, par personne :

a) forfait de 6 cours de groupe d'une durée de 1 heure
   i. enfant de 17 ans et moins — 143,00 $
   ii. personne de 18 ans et plus — 157,00 $

b) forfait de 10 cours de groupe d'une durée de 1 heure
   i. enfant de 17 ans et moins — 225,00 $
   ii. personne de 18 ans et plus — 252,00 $

c) forfait de 12 cours de groupe d'une durée de 1 heure
   i. enfant de 17 ans et moins — 266,00 $
   ii. personne de 18 ans et plus — 296,00 $

d) cours privé, l'heure (incluant la formule parent-enfant) — 49,00 $

e) pour chaque personne additionnelle pour un cours privé, l'heure — 15,50 $

f) cours parent-enfant, avec location d'équipements complète, l'heure — 62,00 $

g) forfait découverte (3 heures 3 sports) avec location d'équipements complète — 164,00 $

h) forfait perfectionnement d'une durée de 3 h — 130,00 $

i) forfait perfectionnement d'une durée de 5 h — 211,00 $

j) forfait perfectionnement d'une durée de 10 h — 376,00 $

4° location du Skatepark pour des activités sportives libres, pour une durée de 3 heures:

a) groupe d'un maximum de 20 personnes — 360,00 $

b) par personne additionnelle, si plus de 20 personnes	12,50 $
5° location du Roulodôme pour des activités sportives libres, incluant la présence d'un surveillant du TAZ, pour un groupe de 50 personnes maximum, par heure, pour un minimum de 2 heures :	155,00 $
6° location du Skatepark et du Roulodôme pour des activités sportives libres, de 21 h à minuit :	
a) groupe d'un maximum de 40 personnes	510,00 $
b) par personne additionnelle, si plus de 40 personnes	12,75 $
7° location de base du Skatepark ou du Roulodôme pour un événement, comprenant l'électricité de base et l'accès aux salles de bain durant les heures régulières d'ouverture, par jour :	
a) du lundi au jeudi	7 500,00 $
b) vendredi, samedi ou dimanche	9 200,00 $
8° location de base du Skatepark ou du Roulodôme, selon la disponibilité, pour une compétition ou un événement sportif, comprenant l'électricité de base et l'accès aux salles de bain, par heure :	160,00 $
9° activités de groupe : groupe scolaire ou organisme à but non lucratif, accès au TAZ, par personne, par jour pour un minimum de 30 personnes :	
a) sans location d'équipement	13,00 $
b) avec location d'équipements sportifs et de protection	17,50 $
c) entraineur	48,00 $
10° camp de jour du TAZ :	
a) inscription au camp de jour, par personne, par jour	80,00 $

b) inscription au camp de jour, par personne, par semaine — 240,00 $

c) inscription au service de garde du camp de jour, par personne, par semaine — 46,00 $

d) inscription au service de garde du camp de jour, par personne, par semaine, le matin de 8 h à 9 h ou le soir de 16 h à 18 h — 26,00 $

e) frais d'administration pour annulation d'une inscription au camp de jour, par demande d'annulation — 25,00 $

f) frais de remplacement du bracelet — 2,00 $

11° forfaits fêtes d'enfants :

a) forfait fête, pour 3 heures, entre 9 h et 21 h pour un groupe de 8 enfants âgés de 6 ans à 14 ans, incluant les équipements sportifs et les équipements de protection, avec animation — 275,00 $

b) forfait fête, par enfant, à partir du 9e enfant — 16,00 $

12° location des équipements de protection et des équipements sportifs :

a) patins, planche, BMX, trottinette, planche des neiges (snowskate), trottinette des neiges, dirt bike — 12,50 $

b) patins, planche, BMX, trottinette, planche des neiges (snowskate), trottinette des neiges, dirt bike avec équipements de protection — 15,50 $

c) casque — 3,00 $

d) protecteurs de coudes, de genoux ou de poignets, la paire — 2,00 $

e) forfait équipements de protection (casque et protecteurs de coudes, de genoux et de poignets) — 5,00 $

f) location d'équipements complets, par personne, pour les camps ou cours de groupe — 45,00 $

13° location des locaux d'appoint, par heure, minimum deux heures : 200,00 $

23. Pour l'usage des terrains de soccer intérieurs du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	238,00 $	243,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	74,00 $	76,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	64,00 $	66,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	64,00 $	66,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	95,00 $	97,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	51,00 $	52,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	115,00 $	118,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	95,00 $	97,00 $
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	37,00 $	38,00 $
ix. stage ou formation sanctionné par une association sportive située sur le territoire de la Ville de Montréal	74,00 $	76,00 $
x. fête d'enfants, sans animation	140,00 $	143,00 $
c) montage et démontage des installations	33,00 $	34,00 $
2° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
a) taux de base	709,00 $	725,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	227,00 $	232,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	190,00 $	194,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	192,00 $	196,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	278,00 $	284,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	157,00 $	161,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	310,00 $	317,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	278,00 $	284,00 $
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	105,00 $	107,00 $
ix. stage ou formation sanctionné par une association régionale	220,00 $	225,00 $
x. fête d'enfants, sans animation	418,00 $	427,00 $
c) montage et démontage des installations	95,00 $	97,00 $

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
3° terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou			

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	155,00 $	96,00 $	159,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	97,00 $	96,00 $	99,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	155,00 $	96,00 $	159,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	119,00 $	96,00 $	122,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	200,00 $	118,00 $	205,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	115,00 $	118,00 $	120,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	200,00 $	118,00 $	205,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	130,00 $	118,00 $	133,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	243,00 $	147,00 $	243,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	148,00 $	147,00 $	151,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	243,00 $	147,00 $	243,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	148,00 $	147,00 $	151,00 $
d) montage et démontage des installations	33,00 $	33,00 $	34,00 $
4° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	463,00 $	290,00 $	473,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	284,00 $	290,00 $	290,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	463,00 $	290,00 $	473,00 $

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	356,00 $	290,00 $	364,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	604,00 $	318,00 $	617,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	317,00 $	318,00 $	324,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	604,00 $	318,00 $	617,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	391,00 $	318,00 $	400,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	243,00 $	147,00 $	243,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	424,00 $	424,00 $	433,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	243,00 $	147,00 $	243,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	424,00 $	424,00 $	433,00 $
d) montage et démontage des installations	95,00 $	94,00 $	97,00 $

24. Pour l'usage des terrains de soccer extérieurs du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer extérieur à 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	360,00 $	368,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	60,00 $	62,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
iv. partie ou entraînement d'un programme sport-	0,00 $	0,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	91,00 $	93,00 $
vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	78,00 $	80,00 $
vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	74,00 $	76,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	60,00 $	61,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes situé sur le territoire de la Ville de Montréal mais non affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	93,00 $	95,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	183,00 $	188,00 $
d) montage et démontage des installations	33,00 $	34,00 $
2° terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	490,00 $	500,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	82,00 $	84,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un	0,00 $	0,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal		
iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	122,00 $	125,00 $
vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	101,00 $	103,00 $
vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	112,00 $	114,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	89,00 $	91,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes situé sur le territoire de la Ville de Montréal mais non affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	124,00 $	127,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	249,00 $	255,00 $
d) montage et démontage des installations	33,00 $	34,00 $

25. Pour l'usage des installations sportives intérieures du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° gymnase simple :		
a) taux de base	268,00 $	274,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	45,00 $	46,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	41,00 $	42,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	41,00 $	42,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	52,00 $	53,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	41,00 $	42,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	74,00 $	76,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	52,00 $	53,00 $
viii. fête d'enfants, sans animation	74,00 $	76,00 $
ix. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	45,00 $	46,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	74,00 $	76,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	52,00 $	53,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	74,00 $	76,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	52,00 $	53,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	87,00	89,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	59,00 $	60,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	87,00 $	89,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	58,00 $	59,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	120,00 $	123,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	87,00 $	89,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	120,00 $	123,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	87,00 $	89,00 $
d) montage et démontage des installations	33,00 $	34,00 $
2° gymnase double :		
a) taux de base	515,00 $	526,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	93,00 $	95,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	82,00 $	84,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	82,00 $	84,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	103,00 $	105,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	82,00 $	84,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	148,00 $	151,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	103,00 $	105,00 $
viii. fête d'enfants, sans animation	148,00 $	151,00 $
ix. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	93,00 $	95,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	148,00 $	151,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	103,00 $	105,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	148,00 $	151,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	103,00 $	105,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	171,00 $	175,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	115,00 $	118,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	171,00 $	175,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	115,00 $	118,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	240,00 $	245,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	171,00 $	175,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	240,00 $	245,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	171,00 $	175,00 $
d) montage et démontage des installations	64,00 $	66,00 $
3° salle polyvalente ou autre plateau sportif équivalent :		
a) taux de base	214,00 $	219,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	35,00 $	36,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	31,00 $	32,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	31,00 $	32,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre	41,00 $	42,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement		
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	31,00 $	32,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	64,00 $	66,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	41,00 $	42,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	64,00 $	66,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	41,00 $	42,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	64,00 $	66,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	41,00 $	42,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	74,00 $	76,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	45,00 $	46,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	74,00 $	76,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	45,00 $	46,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	103,00 $	105,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	74,00 $	76,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	103,00 $	105,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	74,00 $	76,00 $
d) montage et démontage des installations	33,00 $	34,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
4° terrain de badminton, pour une location le jour même, l'heure :	23,00 $	24,00 $
5° terrain de volleyball, pour une location le jour même, l'heure :	54,00 $	55,00 $
6° demi-terrain de basketball (un panier seulement), pour une location le jour même, l'heure :	54,00 $	55,00 $
7° salle de conditionnement physique, incluant la présence d'un surveillant, l'heure :		
a) salle entière	389,00 $	398,00 $
b) section spinning	111,00 $	114,00 $

26. Pour l'usage des locaux et des biens du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° salle de réunion, l'heure :		
a) taux de base	37,00 $	38,00 $
b) activités des organismes partenaires de la Ville	19,00 $	20,00 $
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	0,00 $	0,00 $
d) montage et démontage des installations	33,00 $	34,00 $
2° salle de classe, l'heure :		
a) taux de base	52,00 $	53,00 $
b) activités des organismes partenaires de la Ville	31,00 $	32,00 $
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	0,00 $	0,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
d) fête d'enfants, sans animation	35,00 $	36,00 $
e) montage et démontage des installations	33,00 $	34,00 $
3° bureau, l'heure :	23,00 $	24,00 $
4° local d'entreposage, par mois :		
a) taux de base	62,00 $	63,00 $
b) organisme pour mineurs situé sur le territoire de la Ville de Montréal	31,00 $	32,00 $
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	0,00 $	0,00 $

27. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° droit d'entrée à la salle de conditionnement physique :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. pour une période de 1 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	35,00 $	35,00 $
2. personne de 60 ans et plus	25,00 $	25,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	25,00 $	25,00 $
ii. pour une période de 3 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	100,00 $	100,00 $
2. personne de 60 ans et plus	70,00 $	70,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	70,00 $	70,00 $
iii. pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	164,00 $	169,00 $
2. personne de 60 ans et plus	124,00 $	127,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	124,00 $	127,00 $
iv. pour une période de 12 mois		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1. personne de 17 ans à 59 ans	215,00 $	220,00 $
2. personne de 60 ans et plus	165,00 $	169,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	165,00 $	169,00 $
v. pour une période de 12 mois, accès les matins, du lundi au vendredi de 7 h à 8 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	82,00 $	82,00 $
2. personne de 60 ans et plus	62,00 $	62,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	62,00 $	62,00 $
vi. pour une période de 12 mois, accès les midis, du lundi au vendredi de 12 h à 14 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	82,00 $	84,00 $
2. personne de 60 ans et plus	62,00 $	63,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	62,00 $	63,00 $
vii. pour une période de 12 mois, accès les soirs, du lundi au vendredi de 16 h à 22 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	105,00 $	107,00 $
2. personne de 60 ans et plus	82,00 $	84,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	82,00 $	84,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. pour une période de 1 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	50,00 $	50,00 $
2. personne de 60 ans et plus	35,00 $	35,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	35,00 $	35,00 $
ii. pour une période de 3 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	145,00 $	145,00 $
2. personne de 60 ans et plus	100,00 $	100,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	100,00 $	100,00 $
iii. pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	231,00 $	236,00 $
2. personne de 60 ans et plus	173,00 $	177,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	173,00 $	177,00 $
iv. pour une période de 12 mois		
1.personne de 17 ans à 59 ans	307,00 $	314,00 $
2.personne de 60 ans et plus	231,00 $	236,00 $
3.prestataire de la Sécurité du revenu	231,00 $	236,00 $
v. pour une période de 12 mois, accès les matins, du lundi au vendredi de 7 h à 8 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	113,00 $	113,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
2. personne de 60 ans et plus	87,00 $	87,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	87,00 $	87,00 $
vi. pour une période de 12 mois, accès les midis, du lundi au vendredi de 12 h à 14 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	113,00 $	116,00 $
2. personne de 60 ans et plus	87,00 $	89,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	87,00 $	89,00 $
vii. pour une période de 12 mois, accès les soirs, du lundi au vendredi de 16 h à 22 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	148,00 $	151,00 $
2. personne de 60 ans et plus	113,00 $	116,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	113,00 $	116,00 $
c) entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire de la Ville de Montréal (maximum 20 personnes)		
i. entrée unique, l'heure	60,00 $	61,00 $
ii. accès illimité, pour une période de 1 mois	228,00 $	233,00 $
iii. accès illimité, pour une période de 6 mois	1 115,00 $	1 140,00 $
iv. accès illimité, pour une période de 12 mois	2 229,00 $	2 278,00 $
d) entraînement supervisé d'un groupe d'un minimum de 3 personnes et maximum 6 personnes, par personne		
i. séance de 1 heure	18,00 $	19,00 $
ii. 6 séances de 1 heure	89,00 $	91,00 $
iii. 12 séances de 1 heure	148,00 $	151,00 $
e) entraînement personnel supervisé, par personne		
i. séance de 1 heure	55,00 $	56,00 $
ii. 6 séances de 1 heure	309,00 $	316,00 $
iii. 12 séances de 1 heure	437,00 $	447,00 $
f) pour l'essai de la salle de conditionnement physique, pour une séance, pour une personne accompagnée par une personne détenant un droit d'entrée prévu au sous-paragraphe a), b) ou c) du présent paragraphe, il ne sera perçu aucuns frais;		

2° inscription aux cours en salle :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
a) résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine pour une session de 8 semaines		
1. personne moins de 17 ans	46,00 $	46,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	74,00 $	74,00 $
3. personne de 60 ans et plus	54,00 $	54,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	54,00 $	54,00 $
ii. cours deux fois par semaine pour une session de 8 semaines		
1. personne moins de 17 ans	74,00 $	74,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	110,00 $	110,00 $
3. personne de 60 ans et plus	82,00 $	82,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	82,00 $	82,00 $
iii. cours une fois par semaine pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	58,00 $	59,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	93,00 $	95,00 $
3. personne de 60 ans et plus	68,00 $	70,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	68,00 $	70,00 $
iv. cours deux fois par semaine pour une session de 10 semaines		
1.personne moins de 17 ans	93,00 $	95,00 $
2.personne de 17 ans à 59 ans	138,00 $	141,00 $
3.personne de 60 ans et plus	103,00 $	105,00 $
4.prestataire de la Sécurité du revenu	103,00 $	105,00 $
v. cours une fois par semaine pour une session de 12 semaines		
1.personne moins de 17 ans	71,00 $	71,00 $
2.personne de 17 ans à 59 ans	114,00 $	114,00 $
3.personne de 60 ans et plus	83,00 $	83,00 $
4.prestataire de la Sécurité du revenu	83,00 $	83,00 $
vi. cours deux fois par semaine pour une session de 12 semaines		
1.personne moins de 17 ans	114,00 $	114,00 $
2.personne de 17 ans à 59 ans	169,00 $	169,00 $
3.personne de 60 ans et plus	126,00 $	126,00 $
4.prestataire de la Sécurité du revenu	126,00 $	126,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
vii. accès illimité pour une période de 1 mois		
1.personne de 17 ans à 59 ans	40,00 $	40,00 $
2.personne de 60 ans et plus	30,00 $	30,00 $
3.prestataire de la Sécurité du revenu	30,00 $	30,00 $
viii. accès illimité pour une période de 3 mois		
1.personne de 17 ans à 59 ans	110,00 $	110,00 $
2.personne de 60 ans et plus	80,00 $	80,00 $
3.prestataire de la Sécurité du revenu	80,00 $	80,00 $
ix. accès illimité pour une période de 6 mois		
1.personne de 17 ans à 59 ans	165,00 $	169,00 $
2.personne de 60 ans et plus	124,00 $	127,00 $
3.prestataire de la Sécurité du revenu	124,00 $	127,00 $
x. accès illimité pour une période de 12 mois		
1.personne de 17 ans à 59 ans	218,00 $	223,00 $
2.personne de 60 ans et plus	165,00 $	169,00 $
3.prestataire de la Sécurité du revenu	165,00 $	169,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine pour une session de 8 semaines		
1. personne moins de 17 ans	62,00 $	62,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	102,00 $	102,00 $
3. personne de 60 ans et plus	76,00 $	76,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	76,00 $	76,00 $
ii. cours deux fois par semaine pour une session de 8 semaines		
1. personne moins de 17 ans	102,00 $	102,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	154,00 $	154,00 $
3. personne de 60 ans et plus	115,00 $	115,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	115,00 $	115,00 $
iii. cours une fois par semaine pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	78,00 $	80,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	128,00 $	131,00 $
3. personne de 60 ans et plus	95,00 $	97,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	95,00 $	97,00 $
iv. cours deux fois par semaine pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	128,00 $	131,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
2. personne de 17 ans à 59 ans	192,00 $	196,00 $
3. personne de 60 ans et plus	144,00 $	147,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	144,00 $	147,00 $
v. cours une fois par semaine pour une session de 12 semaines		
1. personne moins de 17 ans	94,00 $	94,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	154,00 $	154,00 $
3. personne de 60 ans et plus	114,00 $	114,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	114,00 $	114,00 $
vi. cours deux fois par semaine pour une session de 12 semaines		
1. personne moins de 17 ans	154,00 $	154,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	230,00 $	230,00 $
3. personne de 60 ans et plus	173,00 $	173,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	173,00 $	173,00 $
vii. accès illimité pour une période de 1 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	45,00 $	45,00 $
2. personne de 60 ans et plus	35,00 $	35,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	35,00 $	35,00 $
viii. accès illimité pour une période de 3 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	135,00 $	135,00 $
2. personne de 60 ans et plus	105,00 $	105,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	105,00 $	105,00 $
ix. accès illimité pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	231,00 $	236,00 $
2. personne de 60 ans et plus	173,00 $	177,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	173,00 $	177,00 $
x. accès illimité pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	307,00 $	314,00 $
2. personne de 60 ans et plus	231,00 $	236,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	231,00 $	236,00 $
3° droit d'entrée à la salle de conditionnement physique et inscription aux cours en salle – accès illimité :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. pour une période de 1 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	40,00 $	40,00 $
2. personne de 60 ans et plus	30,00 $	30,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
3. prestataire de la Sécurité du revenu	30,00 $	30,00 $
ii. pour une période de 3 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	110,00 $	110,00 $
2. personne de 60 ans et plus	80,00 $	80,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	80,00 $	80,00 $
iii. pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	202,00 $	207,00 $
2. personne de 60 ans et plus	161,00 $	165,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	161,00 $	165,00 $
iv. pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	266,00 $	272,00 $
2. personne de 60 ans et plus	214,00 $	219,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	214,00 $	219,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. pour une période de 1 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	55,00 $	55,00 $
2. personne de 60 ans et plus	40,00 $	40,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	40,00 $	40,00 $
ii. pour une période de 3 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	160,00 $	160,00 $
2. personne de 60 ans et plus	115,00 $	115,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	115,00 $	115,00 $
iii. pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	282,00 $	288,00 $
2. personne de 60 ans et plus	225,00 $	230,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	225,00 $	230,00 $
iv. pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	373,00 $	381,00 $
2. personne de 60 ans et plus	301,00 $	308,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	301,00 $	308,00 $

4° inscription et droit d'entrée à une activité libre pratiquée à l'intérieur telle que le soccer, le ping-pong et le badminton :

a) résident de la Ville de Montréal

i. par séance

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
	1. personne moins de 17 ans	7,00 $	7,00 $
	2. personne de 17 ans à 59 ans	13,00 $	13,00 $
	3. personne de 60 ans et plus	9,00 $	9,00 $
	4. prestataire de la Sécurité du revenu	9,00 $	9,00 $
ii.	une fois par semaine, pour une session de 8 semaines		
	1. personne moins de 17 ans	45,00 $	45,00 $
	2. personne de 17 ans à 59 ans	73,00 $	73,00 $
	3. personne de 60 ans et plus	54,00 $	54,00 $
	4. prestataire de la Sécurité du revenu	54,00 $	54,00 $
iii.	deux fois par semaine, pour une session de 8 semaines		
	1. personne moins de 17 ans	73,00 $	73,00 $
	2. personne de 17 ans à 59 ans	109,00 $	109,00 $
	3. personne de 60 ans et plus	81,00 $	81,00 $
	4. prestataire de la Sécurité du revenu	81,00 $	81,00 $
iv.	une fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
	1. personne moins de 17 ans	56,00 $	57,00 $
	2. personne de 17 ans à 59 ans	91,00 $	93,00 $
	3. personne de 60 ans et plus	68,00 $	69,00 $
	4. prestataire de la Sécurité du revenu	68,00 $	69,00 $
v.	deux fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
	1. personne moins de 17 ans	91,00 $	92,00 $
	2. personne de 17 ans à 59 ans	136,00 $	139,00 $
	3. personne de 60 ans et plus	101,00 $	103,00 $
	4. prestataire de la Sécurité du revenu	101,00 $	103,00 $
vi.	une fois par semaine, pour une session de 12 semaines		
	5. personne moins de 17 ans	67,00 $	67,00 $
	6. personne de 17 ans à 59 ans	109,00 $	109,00 $
	7. personne de 60 ans et plus	82,00 $	82,00 $
	8. prestataire de la Sécurité du revenu	82,00 $	82,00 $
vii.	deux fois par semaine, pour une session de 12 semaines		
	9. personne moins de 17 ans	109,00 $	109,00 $
	10. personne de 17 ans à 59 ans	163,00 $	163,00 $
	11. personne de 60 ans et plus	121,00 $	121,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
12. prestataire de la Sécurité du revenu	121,00 $	121,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. par séance		
1. personne moins de 17 ans	9,00 $	9,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	18,00 $	18,00 $
3. personne de 60 ans et plus	13,00 $	13,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	13,00 $	13,00 $
ii. une fois par semaine, pour une session de 8 semaines		
1. personne moins de 17 ans	63,00 $	63,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	101,00 $	101,00 $
3. personne de 60 ans et plus	76,00 $	76,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	76,00 $	76,00 $
iii. deux fois par semaine, pour une session de 8 semaines		
1. personne moins de 17 ans	101,00 $	101,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	152,00 $	152,00 $
3. personne de 60 ans et plus	114,00 $	114,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	114,00 $	114,00 $
iv. une fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	79,00 $	81,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	126,00 $	129,00 $
3. personne de 60 ans et plus	95,00 $	97,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	95,00 $	97,00 $
v. deux fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	126,00 $	129,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	190,00 $	194,00 $
3. personne de 60 ans et plus	142,00 $	145,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	142,00 $	145,00 $
vi. une fois par semaine, pour une session de 12 semaines		
1. personne moins de 17 ans	95,00 $	95,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	151,00 $	151,00 $
3. personne de 60 ans et plus	114,00 $	114,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	114,00 $	114,00 $
vii. deux fois par semaine, pour une session de		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
12 semaines		
1. personne moins de 17 ans	151,00 $	151,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	228,00 $	228,00 $
3. personne de 60 ans et plus	170,00 $	170,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	170,00 $	170,00 $
5° droit d'entrée à la salle de conditionnement physique, inscription aux cours en salle et aux activités libres et aux activités libres pratiquées à l'intérieur telles que le soccer, le ping-pong et le badminton :		
a) résident de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois		
i. personne de 17 ans à 59 ans	365,00 $	373,00 $
ii. personne de 60 ans et plus	292,00 $	299,00 $
iii. prestataire de la Sécurité du revenu	292,00 $	299,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois		
i. personne de 17 ans à 59 ans	511,00 $	522,00 $
ii. personne de 60 ans et plus	410,00 $	419,00 $
iii. prestataire de la Sécurité du revenu	410,00 $	419,00 $
c) les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du présent paragraphe sont réduits de 25 % pour toute inscription effectuée durant l'une ou l'autre des périodes suivantes		
i. 3 au 16 janvier		
ii. 7 au 20 avril		
iii. 8 au 14 septembre		
6° inscription au camp de jour :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. pour le 1er enfant d'une famille		
1. pour une semaine	161,00 $	165,00 $
2. pour 2 semaines	320,00 $	327,00 $
3. pour 3 semaines	474,00 $	485,00 $
4. pour 4 semaines	626,00 $	640,00 $
5. pour 5 semaines	763,00 $	780,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
6. pour 6 semaines	904,00 $	924,00 $
7. pour 7 semaines	1 031,00 $	1 054,00 $
8. pour 8 semaines	1 170,00 $	1 196,00 $
ii. pour le 2e enfant d'une famille		
1. pour une semaine	135,00 $	138,00 $
2. pour 2 semaines	268,00 $	274,00 $
3. pour 3 semaines	397,00 $	406,00 $
4. pour 4 semaines	523,00 $	535,00 $
5. pour 5 semaines	635,00 $	649,00 $
6. pour 6 semaines	750,00 $	767,00 $
7. pour 7 semaines	851,00 $	870,00 $
8. pour 8 semaines	964,00 $	985,00 $
iii. pour le 3e enfant et les suivants d'une famille		
1. pour une semaine	109,00 $	111,00 $
2. pour 2 semaines	216,00 $	221,00 $
3. pour 3 semaines	319,00 $	326,00 $
4. pour 4 semaines	420,00 $	429,00 $
5. pour 5 semaines	506,00 $	517,00 $
6. pour 6 semaines	595,00 $	608,00 $
7. pour 7 semaines	667,00 $	682,00 $
8. pour 8 semaines	754,00 $	771,00 $
iv. pour un camp à thématique nécessitant du matériel spécialisé, par semaine, par enfant, en sus des tarifs prévus aux paragraphes a), b) et c)	34,00 $	35,00 $
v. frais d'administration pour annulation d'une inscription au camp de jour, par demande d'annulation	25,00 $	25,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. pour le 1er enfant d'une famille		
1. pour une semaine	225,00 $	225,00 $
2. pour 2 semaines	448,00 $	448,00 $
3. pour 3 semaines	664,00 $	664,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
4. pour 4 semaines	876,00 $	876,00 $
5. pour 5 semaines	1 068,00 $	1 068,00 $
6. pour 6 semaines	1 266,00 $	1 266,00 $
7. pour 7 semaines	1 443,00 $	1 443,00 $
8. pour 8 semaines	1 638,00 $	1 638,00 $
ii. pour le 2e enfant d'une famille		
1. pour une semaine	189,00 $	189,00 $
2. pour 2 semaines	375,00 $	375,00 $
3. pour 3 semaines	556,00 $	556,00 $
4. pour 4 semaines	732,00 $	732,00 $
5. pour 5 semaines	889,00 $	889,00 $
6. pour 6 semaines	1 050,00 $	1 050,00 $
7. pour 7 semaines	1 191,00 $	1 191,00 $
8. pour 8 semaines	1 350,00 $	1 350,00 $
iii. pour le 3e enfant et les suivants d'une famille		
1. pour une semaine	153,00 $	153,00 $
2. pour 2 semaines	302,00 $	302,00 $
3. pour 3 semaines	447,00 $	447,00 $
4. pour 4 semaines	588,00 $	588,00 $
5. pour 5 semaines	708,00 $	708,00 $
6. pour 6 semaines	833,00 $	833,00 $
7. pour 7 semaines	934,00 $	934,00 $
8. pour 8 semaines	1 056,00 $	1 056,00 $
iv. pour un camp à thématique nécessitant du matériel spécialisé, par semaine, par enfant, en sus des tarifs prévus aux paragraphes a), b) et c)	48,00 $	48,00 $
v. frais d'administration pour annulation d'une inscription au camp de jour, par demande d'annulation	25,00 $	25,00 $
7° inscription au service de garde du camp de jour :		
a) pour le 1er enfant d'une famille, par semaine	45,00 $	46,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
b) pour le 2e enfant et les suivants d'une famille, par semaine	35,00 $	36,00 $
c) pour le 3e enfant et les suivants d'une famille, par semaine	15,00 $	16,00 $
d) pour le 1er enfant d'une famille, le matin de 7 h à 9 h, par semaine	29,00 $	30,00 $
e) pour le 2e enfant et les suivants d'une famille, le matin de 7 h à 9 h, par semaine	25,00 $	26,00 $
f) pour le 1er enfant d'une famille, le soir de 16 h à 18 h, par semaine	29,00 $	30,00 $
g) pour le 2e enfant et les suivants d'une famille, le soir de 16 h à 18 h, par semaine	25,00 $	26,00 $
8° programme aspirant moniteur DAFA, pour 20 jours de formation, minimum 5 inscriptions, matériel en sus, par personne :	502,00 $	513,00 $

28. Pour l'usage des installations à la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	1er septembre au 31 décembre
1° piscine, l'heure :		
a) taux de base		
i. demi-bassin	148,00 $	151,00 $
ii. bassin complet	297,00 $	303,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	47,00 $	48,00 $
ii. société paramunicipale	87,00 $	89,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	89,00 $	91,00 $

	jusqu'au 31 août	1er septembre au 31 décembre
c) montage et démontage des installations	20,00 $	20,50 $
d) période d'entraînement d'athlètes liée à une compétition	20,00 $	20,50 $
e) fête d'enfants, sans animation		
i. ½ bassin	87,00 $	89,00 $
ii. bassin complet	161,00 $	165,00 $
2° terrasse intérieure (côté ouest) :		
a) taux de base	37,00 $	38,00 $
b) montage et démontage des installations	33,00 $	34,00 $
c) espace d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $

Lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés au présent article, le tarif prévu est appliqué proportionnellement à la superficie louée.

29. Pour les droits d'entrée relatifs et les frais d'inscription aux activités de la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° inscription aux cours de natation (Société de sauvetage du Québec), pour une session de 8 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. première personne		
1. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	58,00 $	59,00 $
2. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	70,00 $	72,00 $
3. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	74,00 $	76,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
4. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	78,00 $	80,00 $
5. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	87,00 $	89,00 $
ii. deuxième personne et les suivantes d'une même famille		
1. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	51,00 $	52,00 $
2. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	63,00 $	65,00 $
3. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	67,00 $	69,00 $
4. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	71,00 $	73,00 $
5. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	79,00 $	81,00 $
b) non résident de la Ville de Montréal		
i. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	78,00 $	80,00 $
ii. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	99,00 $	101,00 $
iii. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	105,00 $	107,00 $
iv. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	111,00 $	114,00 $
v. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	123,00 $	126,00 $
c) personne d'une famille prestataire de la sécurité du revenu		
i. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	45,00 $	46,00 $
ii. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	49,00 $	50,00 $
iii. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	51,00 $	52,00 $
iv. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	54,00 $	55,00 $
v. natation adulte 1 à 3 et forme physique	62,00 $	63,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
(adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)		
2° inscription aux cours de natation (Société de sauvetage du Québec), pour une session de 10 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. première personne		
1. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	72,00 $	74,00 $
2. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	88,00 $	90,00 $
3. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	93,00 $	95,00 $
4. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	98,00 $	100,00 $
5. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	108,00 $	110,00 $
ii. deuxième personne et les suivantes d'une même famille		
1. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	63,00 $	65,00 $
2. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	78,00 $	80,00 $
3. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	83,00 $	85,00 $
4. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	89,00 $	91,00 $
5. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	99,00 $	101,00 $
b) non résident de la Ville de Montréal		
i. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	98,00 $	100,00 $
ii. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	124,00 $	127,00 $
iii. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	132,00 $	135,00 $
iv. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	139,00 $	142,00 $
v. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	154,00 $	157,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c) personne d'une famille prestataire de la sécurité du revenu		
i. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	57,00 $	58,00 $
ii. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	62,00 $	63,00 $
iii. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	65,00 $	67,00 $
iv. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	67,00 $	69,00 $
v. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	77,00 $	79,00 $
3° inscription aux cours de natation (Société de sauvetage du Québec), pour une session de 12 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. première personne		
1. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	86,00 $	88,00 $
2. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	105,00 $	107,00 $
3. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	111,00 $	114,00 $
4. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	117,00 $	120,00 $
5. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	130,00 $	133,00 $
ii. deuxième personne et les suivantes d'une même famille		
1. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	75,00 $	77,00 $
2. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	94,00 $	96,00 $
3. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	100,00 $	102,00 $
4. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	106,00 $	108,00 $
5. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	118,00 $	121,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
b) non résident de la Ville de Montréal		
i. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	117,00 $	120,00 $
ii. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	148,00 $	151,00 $
iii. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	159,00 $	163,00 $
iv. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	167,00 $	171,00 $
v. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	184,00 $	188,00 $
c) personne d'une famille prestataire de la sécurité du revenu		
i. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	68,00 $	70,00 $
ii. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	74,00 $	76,00 $
iii. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	78,00 $	80,00 $
iv. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	80,00 $	82,00 $
v. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	93,00 $	95,00 $
4° inscription aux programmes de formation (matériel en sus) :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. étoile de bronze	111,00 $	114,00 $
ii. médaille de bronze	146,00 $	149,00 $
iii. croix de bronze	167,00 $	171,00 $
iv. sauveteur national	196,00 $	200,00 $
v. premiers soins général	124,00 $	127,00 $
vi. moniteur de sécurité aquatique	196,00 $	200,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. étoile de bronze	157,00 $	161,00 $
ii. médaille de bronze	204,00 $	208,00 $
iii. croix de bronze	235,00 $	240,00 $
iv. sauveteur national	273,00 $	279,00 $
v. premiers soins général	173,00 $	177,00 $
vi. moniteur de sécurité aquatique	273,00 $	279,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c) requalification		
i. croix de bronze	103,00 $	105,00 $
ii. sauveteur national	67,00 $	69,00 $
iii. premiers soins général (DEA)	103,00 $	105,00 $
iv. renouvellement moniteur		
d) renouvellement moniteur de sécurité aquatique	103,00 $	105,00 $
5° inscription aux activités aquatiques dirigées, pour une session de 8 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	90,00 $	92,00 $
2. personne 60 ans et plus	72,00 $	74,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	116,00 $	119,00 $
2. personne 60 ans et plus	99,00 $	101,00 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	144,00 $	147,00 $
2. personne 60 ans et plus	125,00 $	128,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	125,00 $	128,00 $
2. personne 60 ans et plus	101,00 $	103,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	163,00 $	167,00 $
2. personne 60 ans et plus	139,00 $	142,00 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	201,00 $	205,00 $
2. personne 60 ans et plus	174,00 $	178,00 $
6° inscription aux activités aquatiques dirigées, pour une session de 10 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	111,00 $	114,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
2. personne 60 ans et plus	90,00 $	92,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	146,00 $	149,00 $
2. personne 60 ans et plus	124,00 $	127,00 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	179,00 $	183,00 $
2. personne 60 ans et plus	157,00 $	161,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	157,00 $	161,00 $
2. personne 60 ans et plus	126,00 $	129,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	204,00 $	208,00 $
2. personne 60 ans et plus	173,00 $	177,00 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	251,00 $	257,00 $
2. personne 60 ans et plus	218,00 $	223,00 $
7° inscription aux activités aquatiques dirigées, pour une session de 12 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	134,00 $	137,00 $
2. personne 60 ans et plus	108,00 $	111,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	175,00 $	179,00 $
2. personne 60 ans et plus	149,00 $	152,00 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	215,00 $	220,00 $
2. personne 60 ans et plus	188,00 $	192,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	188,00 $	192,00 $
2. personne 60 ans et plus	151,00 $	154,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	245,00 $	250,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
2. personne 60 ans et plus	208,00 $	213,00 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	302,00 $	309,00 $
2. personne 60 ans et plus	263,00 $	269,00 $
8° inscription aux cours privés, pour une session de 8 semaines, une fois par semaine :		
a) enfant de 0 à 3 ans, 25 minutes	130,00 $	133,00 $
b) enfant de 4 à 5 ans		
i. 25 minutes	165,00 $	169,00 $
ii. 40 minutes	229,00 $	234,00 $
c) enfant de 6 à 13 ans		
i. 25 minutes	198,00 $	202,00 $
ii. 40 minutes	262,00 $	268,00 $
iii. 55 minutes	328,00 $	335,00 $
d) personne de 14 ans et plus		
i. 25 minutes	229,00 $	234,00 $
ii. 40 minutes	296,00 $	303,00 $
iii. 55 minutes	360,00 $	368,00 $

SOUS-SECTION 2
RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS

30. Aux fins de l'application de la section I, les réductions et gratuités suivantes sont applicables :

1° Complexe sportif Claude Robillard :

a) la baignade libre est gratuite;

b) l'émission d'une carte d'accès pour le personnel des organismes partenaires se fait gratuitement;

c) pour un salarié de la Ville de Montréal, les frais d'inscription applicables pour les activités et droits d'entrée prévus à aux articles 11 et 13 sont ceux d'une personne de 18 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %;

d) un rabais de 25 % est offert sur toute inscription ou une entrée prévue à l'article 11 effectuée du 25 juin au 31 août;

e) les tarifs prévus à l'article 11 ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes en situation d'handicap pour lesquelles ce soutien est nécessaire;

f) les organismes partenaires qui ont conclu une entente avec la Division de la gestion des installations sportives ont droit, pour deux journées, d'un maximum de 18 heures chacune à une location gratuite du plateau sportif principal, lors d'une compétition sanctionnée;

g) l'usage d'un tennis extérieur et le droit d'entrée dans une piscine sont gratuits pour un événement spécial ou une activité promotionnelle organisé par la Ville;

h) sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes en situation d'handicap, une réduction de 35 % s'applique aux tarifs fixés aux articles 12, 13 et 14, sauf pour ceux fixés aux paragraphes 6° et 7° du premier alinéa de l'article 12 et au paragraphe 5° de l'article 14. Cette réduction ne peut être combinée à une autre réduction prévue au présent paragraphe;

2° arénas sous la responsabilité de la Division de la gestion des installations sportives :

a) le patinage libre est gratuit;

b) le hockey libre est gratuit;

c) sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes en situation d' handicap, une réduction de 35 % des tarifs fixés à l'article 17 s'applique;

3° TAZ :

a) un rabais de 10 % est offert aux détenteurs de la carte Accès Montréal âgés de 18 ans à 64 ans, sur les droits d'entrée individuels et réguliers et sur les locations d'ensembles complets d'équipements sportifs et de protection ainsi que sur le laissez-passer annuel prévus à l'article 22, à l'exception de ceux prévus au sous-sous-paragraphes iv) du sous-paragraphe b) et au sous-sous-paragraphe iv) du sous-pargragphe c) du paragraphe 1° de cet article ;

b) un rabais de 10 % est offert aux 2e membres et les suivants d'une même famille, sur les forfait de cours de groupe d'une durée de 1 heure prévus aux sous-paragraphes 22(3)a), 22(3)b) et 22(3)c);

4° Complexe sportif Marie-Victorin :

a) pour un salarié de la Ville de Montréal, les tarifs prévus aux articles 27 et 29 sont ceux d'une personne de 17 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %;

b) dans le cadre de la convention d'échange de service conclue entre la Ville et le Cégep Marie-Victorin, à titre de partenaire de la Ville, les tarifs prévus aux articles 27 et 29 sont, pour les étudiants et le personnel du Cégep, ceux d'une personne de 17 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %;

c) dans le cadre de la convention d'échange de service conclue entre la Ville et le Cégep Marie-Victorin, aucun droit d'entrée à la salle de conditionnement physique n'est exigé pour les enseignants en éducation physique de ce Cégep;

d) les tarifs prévus aux articles 27 et 29 ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes en situation d'handicap pour lesquelles ce soutien est nécessaire;

e) les tarifs prévus aux paragraphes 6° et 8° de l'article 27 sont réduits de 15 % lorsque l'inscription est effectuée entre le 12 février et le 18 mars;

f) sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes en situation d'handicap, une réduction de 35 % des tarifs fixés à l'article 25 s'applique. Cette réduction ne peut être combinée à une autre réduction prévue au présent paragraphe.

Lorsqu'une entente de partenariat d'une durée minimale d'un an conclue entre la Ville et une personne morale à but non lucratif porte sur l'accès aux équipements collectifs visés à la présente section et prévoit une contrepartie financière ou une gratuité pour cet accès, la tarification prévue à la présente section ne s'applique pas à cette personne.

Lorsque le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports agit comme promoteur d'un événement ou d'une activité, la tarification prévue à la présente section ne s'applique pas.

SOUS-SECTION 3
INTERPRÉTATION

31. Pour l'application de la présente section, une compétition sanctionnée est une compétition dont la tenue est approuvée par un organisme sportif de régie provincial, national ou international reconnu par le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada ou le Comité international olympique. Un entraînement sanctionné est un entraînement dont la tenue est coordonnée par un organisme sportif de régie provincial ou national reconnu par le gouvernement du Québec ou le gouvernement du Canada.

SECTION II
ACCÈS AUX MUSÉES D'ESPACE POUR LA VIE

SOUS-SECTION 1
INTERPRÉTATION

32. Pour l'application de la présente section :

1° les musées d'Espace pour la vie sont :

a) le Biodôme;

b) l'Insectarium;

c) le Jardin botanique;

d) le Planétarium;

e) la Biosphère, qui est un équipement d'intérêt collectif relevant de la compétence de l'agglomération de Montréal;

2° organisme touristique : organisme touristique amenant plus de 90 visiteurs par année dans l'un ou l'autre des musées d'Espace pour la vie;

3° les sociétés amies : Les Amis du Jardin botanique, Les Amis de l'Insectarium, Les Amis du Biodôme, Société d'astronomie du Planétarium de Montréal, le Cercle des jeunes naturalistes, le Fondation du Jardin et du pavillon japonais, la Société du Jardin de Chine, la Société de bonsaïs et de penjing de Montréal, la Société des Saintpaulia de Montréal et le Cercle des mycologues de MTL;

4° les sociétés partenaires : Les orchidophiles de Montréal, Société des plantes alpines et rocailles du Québec, la Société des roses du Québec, la Société québécoise du Dahlia, la Société des Glaïeuls du Québec et la Société des rhododendrons du Québec.

SOUS-SECTION 2
DROITS D'ENTRÉE

33. Pour les droits d'entrée au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique, ou au Planétarium, il sera perçu :

1° droit d’entrée individuel :

a) tarification régulière

i. enfant de 5 ans à 17 ans	12,00 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	17,00 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	23,25 $
iv. personne de 65 ans et plus	21,00 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	64,25 $

b) détenteur de la carte Accès Montréal

i. enfant de 5 ans à 17 ans	7,00 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	10,75 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	13,75 $
iv. personne de 65 ans et plus	12,75 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	33,75 $

c) résident de la CMM

i. enfant de 5 ans à 17 ans	8,75 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	13,75 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	17,50 $
iv. personne de 65 ans et plus	16,50 $
v. famille (2 adultes et jusqu’à un maximum de 3 enfants)	49,50 $

2° droit d’entrée d’une personne faisant partie d’un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans	8,00 $
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	12,50 $
c) personne de 18 ans à 64 ans	16,00 $
d) personne de 65 ans et plus	15,00 $
e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	7,25 $
f) enfant d’un camp de jour de la Ville	3,50 $

g) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 46,00 $

3° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 7,50 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 11,50 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 15,00 $

d) personne de 65 ans et plus 13,75 $

e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 42,75 $

34. Pour l'obtention de la Carte lève-tôt annuelle donnant accès aux jardins extérieurs entre 6 h et 9 h aux résidents de la Ville de Montréal, ainsi que pour le remplacement de cette carte en cas de perte de vol ou de bris, il sera perçu, par personne : 8,75 $

35. L'accès aux jardins extérieurs uniquement est gratuit, pour tous les visiteurs du 1er janvier au 30 avril ainsi que du 1er novembre au 31 décembre durant les heures normales d'ouverture du Jardin botanique.

L'accès aux jardins extérieurs uniquement est gratuit pour les détenteurs de la Carte Accès Montréal durant les heures normales d'ouverture du Jardin botanique, sauf pendant l'événement Jardins de lumière, du 1er septembre au 31 octobre à compter de 17 h.

SOUS-SECTION 3
PASSEPORT ESPACE POUR LA VIE

36. Pour le Passeport Espace pour la vie permettant l'accès illimité à tous les musées d'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu :

1° passeport solo : 85,00 $

2° passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de de 5 à 17 ans : 149,00 $

3° passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de moins de 5 à 17 ans : 31,75 $

4° passeport acheté par le détenteur d'un passeport espace pour la vie qui effectue cet achat du 45e jour précédant celui de la fin de la durée du passeport dont il est déjà détenteur au dernier jour de la durée de ce passeport :

a)	passeport solo	63,75 $
b)	passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans	111,75 $
c)	passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans	24,00 $

5° passeport acheté du 16 février au 8 mars 2024 ou du 7 au 28 juin 2024 :

a)	passeport solo	63,75 $
b)	passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans	111,75 $
c)	passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans	24,00 $

La part des tarifs prévus au premier alinéa du présent article qui est produite par l'exercice de la compétence de la Ville de Montréal à l'égard du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium est de 90 %.

37. En cas de fermeture des musées d'Espace pour la vie aux fins de respecter les mesures visant à protéger la santé de la population dans une situation d'urgence ou de pandémie, prises durant l'exercice financier 2024, par le gouvernement du Québec, la durée de tout Passeport Espace pour la vie en vigueur est prolongée d'autant de jours que ces mesures demeurent en vigueur.

SOUS-SECTION 4
FORFAITS (BIODÔME, BIOSPHÈRE, JARDIN BOTANIQUE, INSECTARIUM, PLANÉTARIUM)

38. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux (2) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	14,50 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	20,75 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	28,25 $
d)	personne de 65 ans et plus	26,25 $
e)	programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	13,50 $
f)	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	80,75 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	13,50 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	19,00 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	26,25 $
d)	personne de 65 ans et plus	23,50 $
e)	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	75,25 $

39. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à trois (3) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	21,00 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	29,00 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	40,50 $
d)	personne de 65 ans et plus	37,50 $

e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 19,75 $

f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 115,50 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 19,50 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 26,50 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 37,50 $

d) personne de 65 ans et plus 33,25 $

e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 107,75 $

40. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à quatre (4) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 27,50 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 37,25 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 52,75 $

d) personne de 65 ans et plus 48,75 $

e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 26,00 $

f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 150,25 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 25,50 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 34,00 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 48,75 $

d) personne de 65 ans et plus 43,00 $

e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 140,25 $

41. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux cinq (5) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 34,00 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 45,50 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 65,00 $

d) personne de 65 ans et plus 60,00 $

e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 32,25 $

f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 185,00 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 31,50 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 41,50 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 60,00 $

d) personne de 65 ans et plus 52,75 $

e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 172,75 $

42. Lorsque le forfait prévu aux articles 38 à 41 comporte une visite à la Biosphère, les revenus produits par l'exercice de la compétence de la Ville de Montréal à l'égard du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium sont les montants que l'on obtient en soustrayant des montants prévus à ces articles, les montants suivants :

1° lorsqu'il s'agit d'un forfait comprenant les droits d'entrée pour une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a)	par enfant de 5 ans à 17 ans	6,50 $
b)	par étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	8,25 $
c)	par personne de 18 ans à 64 ans	12,50 $
d)	par personne de 65 ans et plus	11,25 $
e)	dans le cadre du programme écoles montréalaises, par enfant et adulte accompagnateur	6,25 $
f)	par famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	34,75 $

2° lorsqu'il s'agit d'un forfait comprenant le droit d'entrée pour une personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a)	par enfant de 5 ans à 17 ans	6,00 $
b)	par étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	7,50 $
c)	par personne de 18 ans à 64 ans	11,25 $
d)	par personne de 65 ans et plus	9,75 $
e)	par famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	32,50 $

SOUS-SECTION 5
PRISE DE PHOTOS, TOURNAGES, AUTRES ACTIVITÉS ET TARIFS DU BIODÔME, DE L'INSECTARIUM, DU JARDIN BOTANIQUE, ET DU PLANÉTARIUM

43. Pour les activités suivantes, il sera perçu :

1° prise de photos à des fins commerciales, par institution :

a) pour une durée de 4 heures ou moins
   i. 1 à 5 personnes — 575,00 $
   ii. 6 à 15 personnes — 800,00 $

b) pour une durée de plus de 4 heures sans dépasser 9 heures
   i. 1 à 5 personnes — 1 035,00 $
   ii. 6 à 15 personnes — 1 380,00 $

c) pour chaque heure supplémentaire — 230,00 $

2° en sus du droit d'entrée, l'accès aux serres du Jardin botanique pour une séance de photographie amateur ou professionnelle à des fins personnelles telles qu'un mariage, une graduation ou une fête de familiale, pour un maximum de 10 personnes par événement : — 120,00 $

3° tournage commercial ou cinématographique :

a) par institution, l'heure, minimum 2 heures
   i. moins de 10 personnes — 230,00 $
   ii. 10 à 30 personnes — 355,00 $
   iii. plus de 30 personnes — 605,00 $

b) pour chaque journée de préparation ou remise en place, par jour — 1 205,00 $

4° réservation de places pour spectacle, animation, vestiaire ou dans un local pour prendre un lunch pour un groupe de 15 enfants et plus, âgés de 4 ans et moins, par jour, par enfant : — 3,75 $

5° inscription d'un groupe d'un maximum de 15 personnes aux visites guidées avec un animateur, l'heure : — 75,00 $

6° inscription à une visite de nuit, incluant collation et petit déjeuner, par personne :

a) au Biodôme ou au Planétarium — 76,75 $

b) au Biodôme ou au Planétarium avec une visite d'une autre musée d'Espace pour la vie

i. adulte 89,00 $

ii. enfant 83,25 $

7° deux animations en classe, soit une animation le matin et une animation l'après-midi, dans deux classes différentes de niveau primaire d'une même école située à Montréal : 347,50 $

8° séance d'animation virtuelle donnée par un éducateur d'Espace pour la vie, par classe :

a) d'un niveau primaire ou secondaire 171,75 $

b) d'un niveau primaire ou secondaire d'une école visée par la mesure « Une école montréalaise pour tous » du ministère de l'Éducation du Québec 111,75 $

9° fêtes d'enfants :

a) 10 enfants et 2 adultes accompagnateurs 281,25 $

b) par enfant additionnel, pour un maximum de 15 enfants au total 21,25 $

10° programme Jardins-jeunes : 38,00 $

11° Aldébaran - 4 séances d'introduction à la robotique pour les enfants, au Planétarium : 34,75 $

44. Pour les camps de jour, il sera perçu :

1° camp de jour du Biodôme :

a) inscription au camp de jour de 2 semaines, par personne 457,00 $

b) inscription au camp de jour de 2 semaine pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne 437,00 $

c) inscription au camp de jour de 2 semaines pour membre d'une société amie ou

	détenteur d'un passeport Espace pour la vie, par personne	407,00 $
d)	inscription au service de garde du camp de jour du matin ou du soir, par personne, par semaine	33,00 $
e)	inscription au service de garde du camp de jour du matin et du soir, par personne, par semaine	44,00 $
f)	inscription à la carte au service de garde du camp de jour, par personne, par matin ou par soir	9,25 $
g)	frais pour arrivée hâtive ou départ tardif du service de garde, par 15 minutes	9,25 $

2° camp de jour du Jardin botanique :

a)	inscription au camp de jour d'une semaine, par personne	275,00 $
b)	inscription au camp de jour d'une semaine pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne	260,00 $
c)	inscription au camp de jour d'une semaine pour membre d'une société amie ou détenteur d'un passeport Espace pour la vie, par personne	245,00 $
d)	inscription au camp de jour de 2 semaines, par personne	457,00 $
e)	inscription au camp de jour de 2 semaines pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne	437,00 $
f)	inscription au camp de jour de 2 semaines pour les détenteurs d'une carte d'une société amie ou détenteur d'un passeport Espace pour la vie, par personne	407,00 $
g)	inscription au service de garde du camp de jour du matin ou du soir, par personne, par semaine	33,00 $

h) inscription au service de garde du camp de jour du matin et du soir, par personne, par semaine 44,00 $

i) inscription à la carte au service de garde du camp de jour, par personne, par matin ou par soir 9,25 $

j) frais pour arrivée hâtive ou départ tardif du service de garde, par 15 minutes 9,25 $

45. Pour la location d'un casier situé au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique ou au Planétarium, il sera perçu, par jour : 2,00 $

46. Pour une réservation de groupe composé de membres d'une société amie, il sera perçu, par personne : 3,75 $

SOUS-SECTION 6
STATIONNEMENTS, BOUTIQUES ET LOCATION D'INSTALLATIONS

47. Pour l'accès aux terrains de stationnement de l'Insectatrium (P1 - terrain 237), du Jardin botanique (P2 - terrain 238) ou du Biodôme et du Planétarium (P6 - terrain 206), situé à proximité du Centre Pierre-Charbonneau, il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après :

1° stationnement d'un véhicule automobile, par jour :

a) tarif de base 13,75 $

b) bénévoles des sociétés amies ou partenaires lors des journées où ils effectuent du bénévolat 0,00 $

2° stationnement d'un véhicule automobile, par mois :

a) tarif de base 61,50 $

b) tarif réduit pour les employés des musées d'Espace pour la vie
i. du 1er novembre au 30 avril 0,00 $
ii. du 1er mai au 31 octobre 27,75 $

3° stationnement d'un autobus, par jour :

a) avec visite de l'une des musées d'Espace pour la vie 0,00 $

b) sans visite des musées d'Espace pour la vie 13,75 $

4° remplacement d'une vignette de stationnement perdue ou endommagée : 11,00 $

48. Pour l'accès au Stationnement du Biodôme et du Planétarium (P6 - terrain 206), situé à proximité du Centre Pierre-Charbonneau, par un véhicule automobile, il sera perçu, par année : 671,00 $

49. Pour la location d'espaces de stationnement, selon la disponibilité des stationnements de l'Insectarium (P1 - terrain 237), du Jardin botanique (P2 - terrain 238) et du Biodôme et du Planétarium (P6 - terrain 206), il sera perçu :

1° Pour une durée d'un maximum de 12 heures, hors des heures d'ouvertures :

a) une case de stationnement 27,50 $

b) l'entièreté du stationnement de l'Insectatrium (P1 - terrain 237) 7 040,00 $

c) l'entièreté du stationnement du Jardin botanique (P2 - terrain 238) 8 965,00 $

d) l'entièreté du stationnement du Biodôme et du Planétarium (P6 - terrain 206), situé à proximité du Centre Pierre-Charbonneau 11 000,00 $

2° Pour une durée d'un maximum de 24 heures :

a) une case de stationnement 55,00 $

b) l'entièreté du stationnement de l'Insectatrium (P1 - terrain 237) 14 080,00 $

c) l'entièreté du stationnement du Jardin botanique (P2 - terrain 238) 17 930,00 $

d) l'entièreté du stationnement du Biodôme et du Planétarium (P6 - terrain 206), situé à proximité du Centre Pierre-Charbonneau 22 000,00 $

50. Pour la location des salles, jardins, chapiteaux ou bâtiments, relatifs au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique et au Planétarium, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 2.

SOUS-SECTION 7
RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS

51. Une réduction de 25 % est offerte aux employés de la Ville de Montréal, aux employés des sociétés amies, des sociétés partenaires, de la Fondation Espace pour la vie, de l'Institut de Recherche en Biologie Végétale et de l'école d'horticulture, sur présentation de la carte d'employé et une réduction de 15 % est offerte aux employés au service d'Espace pour la vie, aux membres des sociétés amies et des sociétés partenaires, aux étudiants de l'Institut de Recherche en Biologie Végétale et de l'école d'horticulture, aux détenteurs de la carte Accès Montréal ainsi qu'aux détenteurs d'un Passeport Espace pour la vie, sur les achats d'articles au prix régulier dans les boutiques d'Espace pour la vie.

Une réduction de 50 % est offerte aux employés du restaurant du Jardin botanique, une réduction de 25 % est offerte aux employés d'Espace pour la vie et aux employés de la Fondation Espace pour la vie, une réduction de 15 % est offerte aux employés de la Ville de Montréal ou au service d'Espace pour la vie, aux employés et membres des sociétés amies et des sociétés partenaires, aux employés et étudiants de l'Institut de Recherche en Biologie Végétale et de l'école d'horticulture ainsi qu'aux détenteurs d'un Passeport Espace pour la vie, sur les achats au restaurant sur le site du Jardin botanique, sur présentation de la carte d'employé.

Les droits d'entrée applicables aux invités qui accompagnent un employé, œuvrant dans l'un des musées d'Espace pour la vie sur présentation de sa carte d'employé, sont les mêmes que ceux des personnes effectuant une visite organisée par un organisme touristique.

Aux fins des spectacles présentés à compter de 17 h 00 les jeudis soirs au Planétarium, tout droit d'entrée individuel, à l'exclusion des droits d'entrée applicables aux familles, prévu à l'article 33 d'un montant de plus de 12,00 $ est réduit à 12,00 $.

52. Aucun droit d'entrée n'est exigé au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique et au Planétarium, pour les personnes suivantes :

1° employés œuvrant dans les musées d'Espace pour la vie, sur présentation de leur carte d'employé;

2° membres des sociétés amies de l'Espace pour la vie et membres de leurs conseils d'administration lorsque l'entrée a lieu dans l'institution d'Espace pour la vie avec laquelle cette société est une amie;

3° membres des conseils d'administration des sociétés partenaires d'Espace pour la vie lorsque l'entrée a lieu dans l'institution d'Espace pour la vie avec laquelle cette société est un partenaire;

4° membres du corps diplomatique;

5° personnes ou organismes œuvrant au développement d'Espace pour la vie, dans le cadre d'activités promotionnelles, scientifiques ou éducatives;

6° détenteur de la « Carte Musées Montréal », sur présentation de cette carte;

7° détenteurs de la carte Passeport MTL, sur présentation de cette carte;

8° accompagnateur d'une personne en situation d'handicap;

9° enseignant ou chauffeur d'autobus, dans le cadre d'une visite scolaire de groupe ou dans le cadre d'une visite organisée par un organisme touristique;

10° personnes membres de Canoo accompagnées d'un maximum de 4 enfants âgés de 5 à 17 ans, sur présentation de l'application numérique Canoo installée et fonctionnelle;

11° détenteur du laissez-passer numérique « Spécialiste Montréal » de Tourisme Montréal;

12° détenteur d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué par la Fondation Espace pour la vie sur présentation de ce laissez-passer;

13° famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 4 enfants) composée de nouveaux arrivants détentrice d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants de Montréal sur présentation de ce laissez-passer;

14° Détenteur d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué dans chaque boîte destinée aux parents ou aux tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés, dans le cadre de la distribution d'articles à titre gratuit en lien avec l'initiative visant les familles montréalaises, soit les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, approuvée par résolution du comité exécutif le 30 août 2023 (CE23 1392).

53. Aucun droit d'entrée n'est exigé au Jardin botanique, pour les personnes suivantes :

1° personnes autochtones sur présentation d'une carte émise par une autorité gouvernementale ou institutionnelle confirmant ce statut;

2° personnes assistant à la cérémonie de la paix du 5 août 2024, à partir de 18h00.

54. Le stationnement est gratuit au Biodôme lorsqu'il y est disponible, pour les personnes suivantes :

1° membres des conseils d'administration des sociétés partenaires du Centre Pierre-Charbonneau;

2° bénévoles œuvrant pour des organismes de loisirs ou communautaires, lorsqu'ils utilisent le Centre Pierre-Charbonneau pour des événements spéciaux;

3° personnes inscrites aux activités sportives, culturelles et de loisirs du Centre Pierre-Charbonneau, qui participent aux activités régulières des organismes suivants :

a) Association du Centre Pierre-Charbonneau;

b) Club Gymnacentre inc.

SECTION III
MEM - CENTRE DES MÉMOIRES MONTRÉALAISES

55. Pour les droits d'entrée au MEM – Centre des mémoires montréalaises, il sera perçu :

1° droit d'entrée individuel :

a) tarification régulière

i.	enfant de 12 ans et moins	0,00 $
ii.	enfant de 13 à 17 ans	6,70 $
iii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	10,90 $
iv.	personne de 18 ans à 64 ans	15,50 $
v.	personne de 65 ans et plus	13,20 $

b) détenteur de la carte Accès Montréal

i.	enfant de 12 ans et moins	0,00 $
ii.	enfant de 13 à 17 ans	3,40 $
iii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	5,50 $
iv.	personne de 18 ans à 64 ans	7,80 $
v.	personne de 65 ans et plus	6,50 $

2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe :

a) groupes de 12 personnes et plus

i.	enfant de 12 ans et moins	0,00 $
ii.	enfant de 13 à 17 ans	5,70 $
iii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	7,30 $
iv.	personne de 18 ans à 64 ans	10,30 $
v.	personne de 65 ans et plus	8,80 $

b) groupe des écoles primaire, secondaire, Cégep ou université 5,00 $

Aucun droit d'entrée n'est exigé d'une personne détentrice de la « Carte Musées Montréal ».

56. Pour la location des espaces suivants au MEM – Centre des mémoires montréalaises, il sera perçu :

1° Ateliers 1 et 2 :

a) l'heure 41,20 $

b) la demi-journée, pour une durée maximale de 3 h 30, durant la période comprise entre 9 h 00 et 18 h 00 128,80 $

c) la journée, pour une durée maximale de 7 h 00, durant la période comprise entre 9 h 00 et 18 h 00 231,80 $

2° Cabaret, l'heure, pour un minimum de 3 h 00 : 231,80 $

3° Belvédère, l'heure, pour un minimum de 3 h 00 : 170,00 $

Les tarifs prévus au présent article sont réduits de 25 % lorsque la location est consentie à un organisme à but non lucratif.

Pour chaque heure de location ayant lieu après minuit et avant 7 h 00 les tarifs prévus aux paragraphes 2° et 3° du présent article sont majorés de 50 %.

SECTION IV
CITÉ DES HOSPITALIÈRES

57. Pour la location des espaces suivants de la Cité des Hospitalières, située au 251, avenue des Pins, il sera perçu :

1° grande chapelle, pour un maximum de 280 personnes :

a) par heure, pour un minimum de 2 heures 52,70 $

b) par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure — 34,80 $

c) par demi-journée pour un maximum de 4 heures
   i. première demi-journée — 210,60 $
   ii. demi-journée supplémentaire et récurrente, par demi-journée — 139,00 $

d) par jour, pour un maximum de 7 heures
   i. premier jour — 315,80 $
   ii. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour — 210,60 $

e) par semaine
   i. première semaine — 1 105,30 $
   ii. semaine supplémentaire consécutive pour un maximum de 3 semaines, ou semaine supplémentaire récurrente, par semaine — 729,80 $

f) par mois — 2 917,90 $

2° salle de la communauté :

a) pour un groupe d'un maximum de 50 personnes :
   i. par heure, pour un minimum de 2 heures — 42,20 $
   ii. par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure — 27,80 $
   iii. par demi-journée, pour un maximum de 4 heure
      1. première demi-journée — 105,30 $
      2. demi-journée supplémentaire récurrente, par demi-journée — 69,50 $
   iv. par jour, pour un maximum de 7 heures
      1. premier jour — 168,50 $
      2. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour — 112,70 $
   v. par semaine — 589,50 $

b) pour un groupe de plus de 50 personnes et d'un maximum de 175 :

i. par heure, pour un minimum de 2 heures — 84,40 $
ii. par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure — 55,60 $
iii. par demi-journée, pour un maximum de 4 heures
1. première demi-journée — 210,60 $
2. demi-journée supplémentaire récurrente, par demi-journée — 139,00 $
iv. par jour, pour un maximum de 7 heures
1. premier jour — 337,00 $
2. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour — 225,40 $
v. par semaine — 1 179,00 $

3° salle de rencontre :

a) pour un groupe d'un maximum de 10 personnes :
i. par heure, pour un minimum de 2 heures — 21,10 $
ii. par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure — 13,90 $
iii. par demi-journée, pour un maximum de 4 heure
1. première demi-journée — 42,20 $
2. demi-journée supplémentaire récurrente, par demi-journée — 27,80 $
iv. par jour, pour un maximum de 7 heures
1. premier jour — 63,20 $
2. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour — 42,20 $
v. par semaine — 221,06 $

b) pour un groupe de plus de 11 personnes et d'un maximum de 25 :
i. par heure, pour un minimum de 2 heures — 31,60 $
ii. par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure — 20,90 $
iii. par demi-journée, pour un maximum de 4 heures
1. première demi-journée — 63,20 $
2. demi-journée supplémentaire récurrente, par demi-journée — 41,70 $

iv. par jour, pour un maximum de 7 heures
1. premier jour 105,30 $
2. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour 70,30 $

v. par semaine 368,70 $

4° chambre, pour un maximum de 4 personnes :

a) par heure, pour un minimum de 2 heures 10,60 $

b) par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure 7,00 $

c) par demi-journée, pour un maximum de 4 heures
i. première demi-journée 26,40 $
ii. demi-journée supplémentaire récurrente, par demi-journée 17,40 $

d) par jour, pour un maximum de 7 heures
i. premier jour 42,20 $
ii. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour 28,50 $

e) par semaine 147,40 $

5° poste de travail dans l'espace de co-travail du noviciat, pour une personne, par mois 150,00 $

6° espace extérieur, d'une capacité de plus de 30 personnes :

a) par heure, pour un minimum de 2 heures 42,20 $

b) par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure 27,80 $

c) par demi-journée, pour un maximum de 4 heures
i. première demi-journée 105,30 $
ii. demi-journée supplémentaire récurrente, par demi-journée 69,50 $

d) par jour, pour un maximum de 7 heures
i. premier jour 168,50 $

ii. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour 112,70 $

e) par semaine 589,50 $

7° espace extérieur, d'une capacité de 30 personnes et moins :

a) par heure, pour un minimum de 2 heures 21,10 $

b) par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure 13,90 $

c) par demi-journée, pour un maximum de 4 heures
i. première demi-journée 42,20 $
ii. demi-journée supplémentaire récurrente, par demi-journée 27,80 $

d) par jour, pour un maximum de 7 heures
i. premier jour 63,20 $
ii. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour 42,20 $

e) par semaine 221,10 $

Un rabais de 25 % est offert aux organismes à but non lucratif sur les tarifs prévus au présent article.

58. Pour la location d'espaces de la Cité des Hospitalières, située au 251, avenue des Pins, aux fins de tournage cinématographique il sera perçu :

1° grande chapelle, pour un maximum de 280 personnes :

a) par heure, pour un minimum de 2 heures 263,20 $

b) par demi-journée, pour un maximum de 4 heures 1 052,70 $

c) par jour, pour un maximum de 7 heures
i. premier jour 1 842,20 $
ii. jour supplémentaire consécutif, par jour 1 228,50 $

2° salle de la communauté, pour un maximum de 175 personnes :

a) par heure, pour un minimum de 2 heures 126,40 $

b) par demi-journée, pour un maximum de 4 heures 505,30 $

c) par jour, pour un maximum de 7 heures
   i. premier jour 884,30 $
   ii. jour supplémentaire consécutif, par jour 589,50 $

3° salle de rencontre, pour un maximum de 25 personnes :

a) par heure, pour un minimum de 2 heures 52,70 $

b) par demi-journée, pour un maximum de 4 heures 210,60 $

c) par jour, pour un maximum de 7 heures
   i. premier jour 368,50 $
   ii. jour supplémentaire consécutif, par jour 245,30 $

4° chambre, pour un maximum de 4 personnes :

a) par heure, pour un minimum de 2 heures 42,20 $

b) par demi-journée, pour un maximum de 4 heures 168,50 $

c) par jour, pour un maximum de 7 heures
   i. premier jour 294,80 $
   ii. jour supplémentaire consécutif, par jour 196,90 $

59. Aux fins de la présente section, le comité exécutif peut, par ordonnance, définir ou établir de nouvelles catégories d'espaces, de locaux ou d'utilisation et en fixer le tarif.

SECTION V
ESCALE CIRCULAIRE

60. Pour la location des espaces suivants de l'Escale circulaire, située au 505, boulevard De Maisonneuve Est, il sera perçu :

1° espace Déli, pour un maximum de 60 personnes :

a) par heure, pour un minimum de 2 heures 8,00 $

b) par demi-journée, pour un maximum de 4 heures 30,00 $

c) par jour, pour un maximum de 8 heures
   i. premier jour 60,00 $

ii. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour	40,00 $
d) par semaine	
i. première semaine	275,00 $
ii. semaine supplémentaire consécutive pour un maximum de 3 semaines, ou semaine supplémentaire récurrente, par semaine	138,00 $
e) par mois	
i. bloc 1 mois	575,00 $
ii. bloc 3 mois	950,00 $
iii. bloc 6 mois	1 500,00 $
iv. mois supplémentaire et consécutifs, par mois	230,00 $
2° salle de rencontre, pour un maximum de 10 personnes :	
a) par heure, pour un minimum de 2 heures	20,00 $
b) par demi-journée, pour un minimum de 4 heures	60,00 $
c) par jour, pour un minimum de 8 heures	
i. premier jour	120,00 $
ii. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour	80,00 $
d) par semaine	
i. première semaine	520,00 $
ii. semaine supplémentaire consécutive pour un maximum de 3 semaines, ou semaine supplémentaire récurrente, par semaine	208,00 $
e) par mois	
i. bloc 1 mois	975,00 $
ii. bloc 3 mois	1 550,00 $
iii. bloc 6 mois	2 550,00 $
iv. mois supplémentaire et consécutif, par mois	390,00 $

Un rabais de 15 % est offert aux organismes à but non lucratif sur les tarifs prévus au présent article.

61. Aux fins de la présente section, le comité exécutif peut, par ordonnance, définir ou établir de nouvelles catégories d'espaces, de locaux ou d'utilisation et en fixer le tarif.

SECTION VI

VÉLOS EN LIBRE SERVICE BIXI

62. Les tarifs prévus par la présente section ne comprennent pas les taxes.

63. Pour l'application de la présente section, un abonnement saisonnier au Service BIXI est valide du 15 avril 2024 au 15 novembre 2024.

64. Pour un abonnement saisonnier au Service BIXI, il sera perçu :

1° tarif régulier, abonnement acheté du 16 avril au 31 mai 2024 : 107,00 $

2° tarif printemps hâtif, abonnement acheté du 15 mars au 15 avril 2024 : 96,00$

65. Pour l'achat de 20 abonnements saisonniers et plus au Service BIXI achetés au plus tard le 31 mai 2024, il sera perçu, par abonnement saisonnier : 96,00 $

66. Pour l'achat d'un abonnement saisonnier au Service BIXI au plus tard le 31 mai 2024 par une personne faisant partie d'un groupe de 20 personnes ou plus, il sera perçu : 96,00 $

67. Pour un abonnement d'une durée de 30 jours au Service BIXI, il sera perçu :

1° jusqu'au 29 février 2024 : 20,00 $

2° à compter du 1er mars 2024 : 22,00 $

68. Pour l'utilisation d'un vélo régulier par le détenteur d'un abonnement saisonnier ou d'une durée de 30 jours au Service BIXI, il sera perçu, par minute d'utilisation :

1° jusqu'au 29 février 2024 :

a) pour une utilisation d'une durée de 45 minutes ou moins : 0,00 $

b) pour une utilisation de plus de 45 minutes : 0,11 $
maximum 25,00 $

2° à compter du 1er mars 2024 :

a) pour une utilisation d'une durée de 45 minutes ou moins : 0,00 $

b) pour une utilisation de plus de 45 minutes : 0,17 $

maximum 25,00 $

69. Pour l'utilisation d'un vélo à assistance électrique par le détenteur d'un abonnement saisonnier ou d'une durée de 30 jours au Service BIXI, il sera perçu, par minute d'utilisation :

1° jusqu'au 29 février 2024 : 0,13 $
maximum 50,00 $

2° à compter du 1er mars 2024 : 0,17 $
maximum 50,00 $

70. Pour un droit d'accès occasionnel au Service BIXI, accès aller simple, il sera perçu :

1° jusqu'au 29 février 2024 : 1,25 $

2° à compter du 1er mars 2024 : 1,35 $

71. Pour l'utilisation d'un vélo régulier par le détenteur d'un droit occasionnel au Service BIXI, il sera perçu, par minute d'utilisation :

1° jusqu'au 29 février 2024 : 0,15 $
maximum 25,00 $

2° à compter du 1er mars 2024 : 0,20 $
maximum 25,00 $

72. Pour l'utilisation d'un vélo à assistance électrique par le détenteur d'un droit occasionnel au Service BIXI, il sera perçu, par minute d'utilisation :

1° jusqu'au 29 février 2024 : 0,30 $
maximum 50,00 $

2° à compter du 1er mars 2024 : 0,35 $
maximum 50,00 $

73. Aux fins de la présente section, le comité exécutif peut, par ordonnance, définir ou établir de nouvelles catégories d'abonnements, de droits d'accès ou d'utilisation et en fixer le tarif.

CHAPITRE IV
UTILISATION DE BIENS PUBLICS

74. Pour l'utilisation d'équipements hydrométriques et d'arpentage, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 3.

75. Pour la location d'un équipement de branchement à une borne d'incendie, il sera perçu, par jour : 189,10 $

Le tarif prévu au présent article ne s'applique pas lorsque la location est faite à un organisme sans but lucratif.

CHAPITRE V
SERVICES FOURNIS PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE

SECTION I
SERVICES RELATIFS AUX BIENS PRIVÉS

76. Pour la pose de barricades en application des règlements, pour chaque panneau de 0,0929 m^2, il sera perçu : 11,80 $

SECTION II
SERVICES RELATIFS À DES BIENS PUBLICS

77. Pour le déplacement d'une borne d'incendie située sur le territoire de la ville et qui entrave l'accès à une propriété par le bateau trottoir, il sera perçu :

1° si le déplacement ne nécessite qu'une déviation : 7 726,40 $

2° si le déplacement nécessite une relocalisation : 11 923,70 $

78. Pour la mise à la terre de fils, il sera perçu, l'unité : 396,60 $

SECTION III
INSPECTION ET SURVEILLANCE, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES

79. Aux fins du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), il sera perçu pour une inspection effectuée en dehors des heures régulières de travail :

1° lorsque l'inspection est continuée sur place, dans le prolongement des heures régulières, l'heure : 110,00 $

2° lorsqu'elle est commencée en dehors des heures régulières :

a) minimum (3 heures) 325,00 $

b) pour chaque heure supplémentaire après 3 heures consécutives 110,00 $

80. Pour les services du personnel du Bureau du vérificateur général affecté à des travaux effectués pour une société paramunicipale, un organisme extérieur ou tout autre requérant, il sera perçu, l'heure :

1°	vérificateur général :	270,00 $
2°	agent de vérification :	101,00 $
3°	conseiller en vérification :	127,00 $
4°	vérificateur général adjoint :	196,00 $
5°	vérificateur principal :	140,00 $

81. Aux fins du Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023), il sera perçu, pour les frais d'inspections liés à l'utilisation d'une borne d'incendie, durant la période indiquée ci-après :

1°	un jour ou moins :	74,70 $
2°	plus d'une journée, jusqu'à 2 jours :	153,30 $
3°	plus de 2 jours, jusqu'à une semaine :	232,00 $
4°	plus d'une semaine, jusqu'à 2 semaines :	308,70 $
5°	plus de 2 semaines, jusqu'à 8 semaines :	387,40 $
6°	plus de 8 semaines, jusqu'à 26 semaines :	463,00 $

82. Pour la surveillance lors de tests de pression résiduelle aux bornes d'incendie, il sera perçu : 397,60 $

83. Pour les analyses, essais, études et recherches effectués par le laboratoire de la Ville, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 4.

84. Pour un test de repérage de la source d'un écoulement sur le domaine public, il sera perçu : 471,20 $

85. Pour les services de la Division expertise et soutien technique de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports aux fins d'obtenir une expertise technique relative à la modification, la correction ou l'annulation d'une servitude en faveur de la Ville, sauf si elle résulte d'une erreur de la Ville :

1° sans production de plan : 613,20 $

2° avec production de plan : 1 227,40 $

86. Pour l'obtention d'un droit d'accessibilité sur les réseaux des conduits souterrains, il sera perçu :

1° pour toute demande présentée au centre d'exploitation des structures :

a) demande normale, placée 4 jours et plus avant les travaux, par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 23,00 $

b) demande prioritaire (placée entre 3 jours et 4 h avant les travaux), par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 69,00 $

c) demande urgente (placée 4 h avant les travaux), la première heure incluse, par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 124,00 $

d) chaque heure supplémentaire (maximum de 45,00 $) 18,50 $

2° pour les travaux effectués du vendredi 20 h au dimanche 20 h, en sus des tarifs prévus au paragraphe 1° :

a) le salaire horaire de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 50 % ou 100 % selon la convention collective, ainsi qu'un montant calculé en multipliant ce salaire par 31,6 % pour les avantages sociaux;

b) les frais d'administration au taux de 9,5 % et les frais généraux aux taux de 15 % appliqués sur le total des frais mentionnés au sous-paragraphe a).

87. Pour une analyse d'eau de piscine municipale faite par la Division de l'expertise technique de la Direction de l'environnement du Service de l'environnement, il sera perçu : 142,10 $

SECTION IV
RÉCEPTION D'ACTES NOTARIÉS

88. Pour la réception, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :

1° quittance et mainlevée : 300,00 $

2° acte de modification, de correction ou d'annulation : 350,00 $

3° servitude consentie par la Ville : 400,00 $

4° acte d'aliénation, d'échange, de droit d'usage, de donation, de droit superficiaire, d'usufruit, d'emphythéose et garantie hypothécaire : 1070,60 $

5° consentement à opération cadastrale : 374,80 $

Les frais de la première copie des actes mentionnés au premier alinéa, émise lors de leur préparation, sont inclus dans le tarif fixé à cet alinéa.

Les frais de publication des actes mentionnés aux paragraphes 1° à 5° du premier alinéa s'appliquent en sus des tarifs fixés à cet alinéa. Dans le cas d'un acte d'échange, les frais de publication sont payés par toutes les parties à l'acte.

Malgré le paragraphe 4° du premier alinéa, pour une donation consentie à un organisme à but non lucratif, ayant pour objet principal une aide municipale à une fin prévue par la loi, il ne sera perçu aucuns frais.

Lorsque l'acte vise une vente de ruelle aux propriétaires riverains, à un prix symbolique, il ne sera perçu aucuns frais.

Malgré les paragraphes 1° à 5° du premier alinéa, il ne sera perçu aucuns frais pour la préparation d'un acte si la conclusion de cet acte résulte d'une demande expresse de la Ville, dans un cas où cet acte n'est pas obligatoire ou si elle résulte d'une erreur de la Ville.

89. Pour l'émission d'une copie authentique d'un acte préparé par un notaire de la Ville, autrement que lors de la préparation de cet acte, il sera perçu :

1° pour la première copie : 100,00 $

2° pour toute copie authentique additionnelle du même acte émise lors de la demande de la première copie, par page : 1,70 $

SECTION V
TARIFS RELATIFS AU SERVICE DE L'EAU ET D'ÉGOUT

SOUS-SECTION 1
TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU

90. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu :

1° diamètre d'un branchement d'eau de 25 mm :

a) les premiers 6,7 mètres
i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm 1 140,60 $
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm 1 140,60 $
iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm 2 966,90 $
iv. conduite publique en PVC d'un diamètre de 100 mm à 300 mm 1 088,50 $

b) chaque 0,3 mètre après les premiers 6,7 mètres 11,80 $

2° diamètre du branchement d'eau de 38 mm :

a) les premiers 6,7 mètres
i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm 1 864,20 $
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm 1 794,70 $
iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm 3 750,80 $
iv. conduite publique en PVC d'un diamètre de 100 mm à 300 mm 2 023,60 $

b) chaque 0,3 mètre après les premiers 6,7 mètres 17,90 $

3° diamètre du branchement d'eau de 50 mm :

a) les premiers 7,9 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 2 549,90 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 2 471,20 $

iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 4 543,90 $

iv. conduite publique en PVC d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 2 681,80 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 7,9 mètres et 8,2 mètres — 222,80 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 8,2 mètres — 34,80 $

4° diamètre du branchement d'eau de 100 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 150 mm à 300 mm — 5 670,10 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm — 6 327,30 $

iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm — 6 849,50 $

iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 10 419,30 $

v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 150 mm à 300 mm — 4 727,80 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 396,60 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 43,00 $

5° diamètre du branchement d'eau de 150 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 150 mm à 300 mm — 6 471,40 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm — 6 612,40 $

iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm — 7 266,50 $

iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 10 618,60 $

v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 150 mm à 300 mm — 5 568,90 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 398,60 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 37,90 $

6° diamètre du branchement d'eau de 200 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 200 mm à 300 mm — 7 412,60 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm — 7 878,60 $

iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm — 8 649,20 $

iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 12 266,10 $

v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 200 mm à 300 mm — 6 555,20 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 431,30 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 51,10 $

7° diamètre du branchement d'eau de 250 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm — 9 580,30 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm — 9 970,70 $

iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm — 10 987,60 $

iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 15 443,50 $

v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 250 mm à 300 mm — 8 230,20 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 473,20 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 63,40 $

8° diamètre du branchement d'eau de 300 mm :

a) les premiers 6,7 mètres d'une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm — 10 708,60 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 519,20 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 78,70 $

91. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la pose d'une vanne d'isolement sur une conduite d'eau publique, nécessaire pour assurer la continuité de l'alimentation en eau d'un bâtiment, il sera perçu :

1° sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 200 mm : — 3 395,10 $

2° sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm : — 4 993,50 $

92. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la disjonction d'un branchement d'eau, il sera perçu :

1° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 25 mm et moins :

a) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 609,20 $

b) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm — 4 024,70 $

2° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 38 mm à 50 mm :

a) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 1 026,10 $

b) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm — 4 057,40 $

3° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm à 200 mm sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 200 mm : — 2 563,20 $

4° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm à 300 mm sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm : — 5 505,60 $

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les travaux de creusage, de remblayage et de finition.

93. Pour les travaux de dégel d'une conduite de service d'eau privé métallique, à l'aide d'un appareil de dégel électrique, dans les limites de la Ville et dans les municipalités où la Ville est propriétaire du système de distribution en eau, il sera perçu :

1°	intervention réalisée du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 16 h :	
	a) d'une durée de 2 h 30 ou moins	1 283,70 $
	b) chaque heure supplémentaire après les premières 2 h 30	426,20 $
2°	intervention réalisée du lundi au vendredi, après 16 h et jusqu'à 21 h, et les fins de semaine, de 7 h 30 à 21 h :	
	a) d'une durée de 2 h 30 ou moins	1 644,40 $
	b) chaque heure supplémentaire après les premières 2 h 30	547,80 $

94. Pour une demande de vérification d'un compteur d'eau dans un bâtiment utilisé en partie ou en totalité à des fins non résidentielles, il sera perçu, un dépôt de :

1°	pour un compteur ayant un diamètre de 15 millimètres (5/8 pouce) avec ou sans pièce mécanique :	188,10 $
2°	pour un compteur ayant un diamètre de 20 millimètres (3/4 pouce) avec ou sans pièce mécanique :	197,30 $
3°	pour un compteur ayant un diamètre de 25 millimètres (1 pouce) avec ou sans pièce mécanique :	242,30 $
4°	pour un compteur ayant un diamètre de 40 millimètres (1 1/2 pouce) avec ou sans pièce mécanique :	339,40 $
5°	pour un compteur ayant un diamètre de 50 millimètres (2 pouces) mécanique :	370,00 $

6° pour un compteur ayant un diamètre de 50 millimètres (2 pouces) sans pièce mécanique : 380,20 $

7° pour un compteur ayant un diamètre de 75 millimètres (3 pouces) sans pièce mécanique : 753,30 $

8° pour un compteur ayant un diamètre de 100 millimètres (4 pouces) sans pièce mécanique : 886,10 $

9° pour un compteur ayant un diamètre de 150 millimètres (6 pouces) sans pièce mécanique : 1 304,10 $

10° pour un compteur ayant un diamètre de 200 millimètres (8 pouces) sans pièce mécanique : 1 567,80 $

11° pour un compteur ayant un diamètre de 250 millimètres (10 pouces) sans pièce mécanique : 1 775,30 $

12° pour un compteur ayant un diamètre de 300 millimètres (12 pouces) sans pièce mécanique : 1 995,00 $

SOUS-SECTION 2
TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'ÉGOUT

95. Pour le raccordement d'un égout privé à un égout public, il sera perçu, en fonction du diamètre de l'égout privé :

1° égout privé en fonte ou en PVC de :

a) 100 mm à 150 mm 805,40 $

b) 200 mm 855,50 $

c) 250 mm 1 104,80 $

2° égout privé en PVC de 300 mm : 1 313,30 $

3° égout privé en fonte de :

a) 300 mm 1 104,80 $

b) 375 mm 828,90 $

c) 450 mm 861,60 $

d) 525 mm 899,40 $

e) 600 mm 1 243,80 $

4° égout privé en béton de :

a) 250 mm et 300 mm et moins 828,90 $

b) 375 mm 861,60 $

c) 450 mm 899,40 $

d) 525 mm 1 243,80 $

e) 600 mm 1 518,70 $

96. Pour les inspections de l'égout public lors de travaux de réhabilitation d'un égout privé à partir de l'égout public, il sera perçu : 600,00 $

97. Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants :

1° égout privé en fonte ou en PVC de :

Diamètre de l'égout public	Diamètre de l'égout privé à raccorder	
200 mm	200 mm	1 623,00 $
250 mm	250 mm	1 883,60 $
300 mm	300 mm	1 919,40 $
600 mm en briques	300 mm	2 886,20 $
375 mm à 600 mm	375 mm	2 941,40 $
675 mm à 750 mm et 600 mm x 900 mm en briques	375 mm	3 106,90 $
450 mm à 600 mm	450 mm	2 959,80 $
675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques	450 mm	3 241,80 $

2° égout privé en béton de :

Diamètre de l'égout public	Diamètre de l'égout privé à raccorder	
200 mm	150 mm	1 623,00 $
250 mm	150 mm à 200 mm	1 883,60 $
300 mm	200 mm à 250 mm	1 919,40 $
600 mm en briques	200 mm à 250 mm	2 886,20 $

375 mm à 600 mm	250 mm à 300 mm	2 941,40 $
675 mm à 750 mm et 600 mm x 900 mm en briques	250 mm à 300 mm	3 106,90 $
450 mm à 600 mm	375 mm	2 959,80 $
675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques	375 mm	3 241,80 $
450 mm à 600 mm	450 mm	3 680,30 $
675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques	450 mm	3 950,10 $
525 mm à 675 mm	525 mm	3 815,20 $
750 mm à 1100 mm et 600 mm x 900 mm en briques	525 mm	4 145,30 $
600 mm à 750 mm	600 mm	3 929,60 $
900 mm à 1200 mm et 600 mm x 900 mm en briques	600 mm	4 409,00 $

98. Pour le murage d'égout privé, il sera perçu :

1° pour un premier murage : 397,60 $

2° pour chaque murage additionnel, consécutif au premier et effectué sur les mêmes lieux : 391,50 $

Le tarif prévu au présent article ne comprend pas les travaux de creusage, de remblayage et de finition.

99. Pour l'étude d'une demande d'autorisation de construire un système de gestion des eaux pluviales, il sera perçu :

1° pour la réouverture d'une demande d'autorisation fermée pour défaut de la compléter ou la rendre conforme dans les délais prescrits : 322,00 $

2° pour l'étude d'une modification d'un projet de construction d'un système de gestion des eaux pluviales déjà autorisé, pour un même immeuble : 2 240,30 $

100. Pour l'ouverture et la fermeture d'un robinet d'arrêt extérieur, il sera perçu : 317,90 $

SOUS-SECTION 3
FORMATIONS ET LOCATION DE SALLES AU CENTRE DE FORMATION MAXIM'EAU

101. Pour une séance de formation, matériel didactique compris, au centre de formation Maxim'eau situé au

10 000, boulevard Louis-H. La Fontaine, il sera perçu, par personne, l'heure : 160,50 $

102. Pour la location de salles au centre de formation Maxim'eau situé au 10000, boulevard Louis-H. La Fontaine, du lundi au vendredi, il sera perçu :

1° petite salle (maximum de 12 personnes) :

a) par jour, durant la période comprise entre 7 h 00 et 17 h 00 303,60 $

b) par demi-journée, pour une durée maximale de 4 heures, durant la période comprise entre 7 h 00 et 17 h 00 151,30 $

2° grande salle (maximum de 45 personnes) :

a) par jour, durant la période comprise entre 7 h 00 et 17 h 00 605,10 $

b) par demi-journée, pour une durée maximale de 4 heures, durant la période comprise entre 7 h 00 et 17 h 00 289,30 $

CHAPITRE VI
VENTE ET FOURNITURE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES

SECTION I
EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES

103. Pour la fourniture d'extraits des rôles**,** les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexes du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

104. Pour un abonnement au système CITÉ PLUS concernant les extraits de rôle d'évaluation et de taxation :

1° pour l'année : 161,10 $

2° par transaction, pour les abonnés : 7,70 $

3° par transaction, pour les non-abonnés : 20,50 $

105. Pour la fourniture de documents par le Service du greffe, les tarifs applicables sont ceux prévus par le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3).

Malgré le premier alinéa, une personne physique à qui le droit d'accès à un document ou à un renseignement personnel est reconnu est exemptée du paiement des frais de transcription, de reproduction et de transmission prévus à ce règlement, jusqu'à concurrence de 20,00 $.

De plus, il sera perçu pour la fourniture des documents d'archives suivants :

1°	copie numérique en haute résolution, par fichier :	7,60 $
2°	numérisation d'un document, sur demande, en haute résolution, par fichier :	14,10 $
3°	document audiovisuel numérique en haute résolution, par fichier :	26,90 $

106. Pour la délivrance de la carte Accès Montréal aux résidents de la Ville de Montréal, il sera perçu, pour un ménage :

1°	première carte :	9,00 $
2°	deuxième carte :	8,00 $
3°	carte supplémentaire :	7,00 $

107. Pour la délivrance d'un certificat requis aux fins de la radiation d'un préavis de vente pour taxes avant la tenue de la vente : 145,10 $

SECTION II
PLANS

108. Pour la fourniture d'exemplaires de plans, il sera perçu :

1° plan de la Ville :

a)	noir et blanc, 1 : 20 000, l'unité	6,00 $
b)	en couleur, 1 : 20 000, l'unité	32,00 $

2° plan de l'arrondissement :

a)	noir et blanc, 1 : 20 000, l'unité	6,00 $

b) en couleur, 1 : 20 000, l'unité 11,25 $

3° plan et profil, le pied carré : 2,00 $

4° plan SQRC (plan surface), en couleur : 6,00 $

5° autres plans, le pied carré : 2,00 $

6° feuillet A0 : 5,00 $

109. Pour un fichier de plan numérisé, il sera perçu :

1° par fichier : 6,00 $

2° par CD, en sus du tarif prévu au paragraphe 1° : 6,00 $

CHAPITRE VII
AUTRES TARIFS

110. Pour les analyses effectuées dans le cadre des transactions immobilières suivantes, il sera perçu :

1° vente ou échange d'un terrain appartenant à la Ville : 565,00 $

2° établissement, modification ou radiation d'une servitude : 565,00 $

3° bail consenti par la Ville : 565,00 $

Le tarif prévu au paragraphe 1° du premier alinéa ne s'applique pas à la vente par la Ville d'un résidu de terrain, d'une parcelle de terrain ou partie de ruelle, si les conditions suivantes sont respectées :

1° le résidu de terrain, la parcelle de terrain ou la partie de ruelle visé est non constructible isolément et ne constitue pas une subdivision d'un plus grand ensemble constructible;

2° l'acquisition n'est pas faite à des fins de développement d'un nouveau projet de construction;

3° l'acquisition a lieu aux fins d'assemblage à un terrain riverain, qui aura, à la suite de cet assemblage, un indice de superficie de plancher égal ou inférieur à 3.

Le tarif prévu au paragraphe 3° du premier alinéa ne s'applique pas au renouvellement d'un bail.

Les tarifs prévus au premier alinéa ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue à la demande de la Ville ou si elle a pour but de corriger une erreur de la Ville. De plus, ces tarifs ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue entre la Ville et un organisme à but non lucratif et que celle-ci a pour but principal d'accorder une aide à cet organisme.

111. Pour l'analyse effectuée par le Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal préalablement à l'émission d'un permis d'occupation du domaine public, il sera perçu, par jour, pour chaque côté d'un tronçon de rue visé par une demande d'utilisation d'un lieu public à des fins de tournage ou de production cinématographiques ou télévisuels : 30,00 $

Aux fins du présent article, on entend par « côté d'un tronçon de rue », la partie d'une voie publique, située entre 2 voies publiques transversales, qui s'étend du trottoir jusqu'au centre de la voie.

Le tarif prévu au présent article n'est pas applicable à un tournage effectué par une personne morale à but non lucratif, à un tournage amateur ainsi qu'à toute production dont le budget est de 100 000 $ ou moins.

112. Pour les frais de notification par poste certifiée d'un avis relatif au recouvrement de toute taxe, cotisation SDC ou tarif impayé, il sera perçu : 16,90 $

113. Pour la vente pour taxes d'un immeuble, il sera perçu :

1° frais d'avis de vente et de sa signification, sauf si le solde en capital de la dette est inférieur à 200 $: 75,00 $

2° à compter du moment où l'immeuble est inscrit sur la liste de publication, des frais de vente de 5 % de la dette réclamée en capital, maximum : 2 000,00 $

114. Pour un chèque ou un autre ordre de paiement refusé par une institution financière, il sera perçu : 38,00 $

115. Pour les frais de transmission de tout document de la Ville, demandé par un citoyen, les frais de poste, de messagerie et de télécopie sont perçus selon le coût encouru.

116. Pour l'utilisation d'une borne de recharge pour véhicule électrique, il sera perçu, l'heure : 1,00 $

CHAPITRE VIII
PRÊT DE PERSONNEL

117. Pour le prêt de personnel à des organismes externes, il sera perçu, sans frais d'administration :

1° personnel syndiqué prêté à la Société du parc Jean-Drapeau : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :

a)	pour un employé permanent	32,84 %
b)	pour un employé auxiliaire, incluant la compensation relative aux congés fériés	39,80 %
c)	pour les heures supplémentaires	4,30 %

2° personnel autre que syndiqué prêté à l'organisme mentionné au paragraphe 1° ou personnel syndiqué ou non syndiqué prêté à d'autres organismes : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :

a)	si le prêt est de moins de 6 mois	57,10 %
b)	si le prêt est de 6 mois et plus	31,40 %
c)	pour les heures supplémentaires	4,30 %

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une entente relative à une prestation et au coût afférent au prêt de personnel.

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les taxes.

CHAPITRE IX
STATIONNEMENT SUR RUE ET HORS RUE

118. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie locale et artérielle sont prévus à l'annexe 7 intitulée « Tarifs des stationnements sur rue selon les secteurs » selon les secteurs identifiés sur le plan joint à l'annexe 8 intitulée « Réseau de stationnement tarifé sur rue – Tarification des secteurs – 2024 ».

119. Les tarifs pour l'usage d'une place de stationnement sur rue de type parcojour contrôlée par une borne située dans les secteurs identifiés sur le plan joint comme annexe 8 sont établis comme suit :

1° jusqu'au 31 janvier 2024 :

a) secteur « Saint-Viateur-Ubisoft » (PMR-IS-1) du lundi au vendredi de 9 h à 18 h — 4,00 $/h maximum 12,00 $/jour

b) secteur « Duluth-Hôtel-Dieu » (PMR-IS-1), du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h — 4,00 $/h maximum 12,00 $/jour

c) secteur « Gaétan-Laberge » (VER-C-1) et (VER-IS-1), du lundi au vendredi de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 9 h à 18 h — 2,50 $/h maximum 12,00 $/jour

2° à compter du 1er février 2024 :

a) secteur « Saint-Viateur-Ubisoft » (PMR-IS-1) du lundi au vendredi de 9 h à 18 h — 4,25 $/h maximum 12,25 $/jour

b) secteur « Duluth-Hôtel-Dieu » (PMR-IS-1), du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h — 4,25 $/h maximum 12,25 $/jour

c) secteur « Gaétan-Laberge » (VER-C-1) et (VER-IS-1), du lundi au vendredi de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 9 h à 18 h — 2,75 $/h maximum 12,25 $/jour

120. Malgré les articles 118 et 119, lorsqu'une place de stationnement tarifée sur rue fait également l'objet d'une signalisation indiquant notamment une zone de livraison, une zone de débarcadère, une voie ouverte à la circulation en période de pointe ou une voie réservée au transport collectif, les tarifs sont perçus uniquement durant les périodes ou plages horaires au cours desquelles cette signalisation n'est pas applicable.

121. Malgré les articles 118 et 119, l'usage d'une place de stationnement sur rue est autorisé à titre gratuit du 4 novembre 2024 au 11 novembre 2024 pour tout véhicule muni d'une plaque d'immatriculation émise par une autorité compétente et sur laquelle figure le sigle du coquelicot rouge.

122. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement hors rue sont établis conformément à l'annexe 6, intitulée « Tarifs des autoparcs », laquelle est jointe au présent règlement à l'égard des stationnements hors rue situés dans les arrondissements mentionnés dans cette annexe.

123. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement hors rue dans les arrondissements suivants sont établis comme suit :

1° arrondissement de Lachine :

a) les mêmes tarifs que ceux prévus aux articles 3.1.20, 3.1.21, 3.1.22, et 3.1.23 du Règlement numéro RCA14-19001 sur la tarification, en vigueur le 31 décembre 2014;

b) les mêmes tarifs que ceux prévus aux articles 3.1.19A du Règlement numéro RCA14-19001 sur la tarification, en vigueur le 31 décembre 2014 en leur appliquant une augmentation de 1,00 $/h;

2° arrondissement d'Outremont :

a) les mêmes tarifs que ceux prévus aux articles 8.20.4, 8.20.5 et 8.23.1 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement 1171, en vigueur le 31 décembre 2014 ainsi que les tarifs prévus aux articles 8.20.2, 8.20.3 et 8.20.6 de ce même règlement en leur appliquant une augmentation de 0,25 $/h;

b) les mêmes tarifs que ceux prévus à l'article 69 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) AO-279;

3° arrondissement de Saint-Laurent : les mêmes tarifs que ceux prévus à l'article 27 du Règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs, en vigueur le 31 décembre 2014, pour une place de stationnement hors rue identifiée à la partie de l'annexe A relative au stationnement hors rue du Règlement numéro 878 sur la sécurité routière, en vigueur le 31 décembre 2014;

124. Aux fins du présent chapitre, le comité exécutif peut, par ordonnance, supprimer ou identifier de nouveaux secteurs et en fixer les tarifs.

Il peut également, par ordonnance, modifier les jours, les plages horaires ou les secteurs prévus au présent chapitre, aux annexes 6 et 7 ainsi que les secteurs identifiés sur le plan joint à l'annexe 8.

CHAPITRE X
SITES DE DÉVERSEMENT DE LA NEIGE

125. Pour le déversement de la neige aux endroits désignés à cette fin par la Ville, il sera perçu :

1° pour chaque déversement fait avec un camion 6 roues (2 essieux)	26,80 $

2°	pour chaque déversement fait avec un camion 10 roues (3 essieux)	40,20 $
3°	pour chaque déversement fait avec un camion 12 roues (4 essieux)	53,60 $
4°	pour chaque déversement fait avec un camion semi-remorque	80,30 $
5°	pour chaque déversement fait avec une remorque « POP »	53,60 $

Aux fins du premier alinéa, les sites suivants constituent les sites désignés aux fins du déversement de la neige :

1° le site Ray-Lawson situé dans l'arrondissement d'Anjou;

2° les sites Thimens et Sartelon situés dans l'arrondissement de Saint-Laurent;

3° le site Armand-Chaput situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

4° le site de la Carrière Saint-Michel situé dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

5° le site Château Pierrefonds situé dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

6° le site 46e Avenue situé dans l'arrondissement de Lachine;

7° le site Angrignon dans l'arrondissement de LaSalle.

Les tarifs établis au premier alinéa s'appliquent pour tout autre site qui pourrait être accessible en cours d'année.

CHAPITRE XI
DISPOSITIONS RÉSIDUELLES

126. Dans les cas où le présent règlement ne fixe pas de tarif pour la fourniture de services à des tiers par les employés de la Ville, il sera perçu pour ces services :

1° le salaire horaire de la main-d'oeuvre directement affectée aux opérations visées, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 66 % pour les heures régulières et par 4,3 % pour les heures supplémentaires ou, si ces services sont fournis à la Société du parc Jean-Drapeau ou à la société du Parc Six Flags de Montréal, les taux prévus à l'article 117, les tarifs prévus au présent paragraphe ne comprennent pas les taxes;

2° le loyer pour l'utilisation du matériel roulant selon le tarif détaillé qui figure à l'annexe 5 ou, le cas échéant, le montant facturé à la Ville pour la location de matériel roulant ou d'équipements aux fins des opérations visées;

3° le coût des produits utilisés ou fournis aux fins du service rendu;

4° les frais d'administration, au taux de 15 % appliqué sur le total des frais mentionnés aux paragraphes 1°, 2° et 3°, ce taux étant toutefois de 9,63 % pour le fond relatif à la Commission des services électriques de Montréal et de 0 % pour la Société du parc Jean-Drapeau.

127. Les tarifs prévus aux règlements et résolutions de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, en vigueur au 31 décembre 2001, tels qu'indexés à cette date, le cas échéant, s'ils ne sont pas incompatibles avec ceux prévus au présent règlement, s'appliquent, en les adaptant, quant aux objets relevant de la compétence du conseil de la ville, conformément à la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

128. Le comité exécutif peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale de tout tarif prévu par le présent règlement pour une catégorie de biens, de services ou de contribuables qu'il détermine. Il peut également augmenter tout tarif fixé par le présent règlement.

CHAPITRE XII
APPLICATION ET PRISE D'EFFET

129. Le présent règlement a préséance sur tout règlement d'une municipalité visée à l'article 5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec portant sur le même objet.

130. Le présent règlement prend effet à la date de sa publication, remplace à compter de cette date le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) et a effet jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou abrogé.

ANNEXE 1
ORGANISMES

ANNEXE 2
LOCATION DE SALLES, JARDINS, CHAPITEAUX ET BÂTIMENTS DU JARDIN BOTANIQUE, DU BIODÔME, DU PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN ET DE L'INSECTARIUM

ANNEXE 3
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS HYDROMÉTRIQUES ET D'ARPENTAGE

ANNEXE 4
ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ANNEXE 5
LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

ANNEXE 6
TARIFS DES AUTOPARCS

ANNEXE 7
TARIFS DES STATIONNEMENTS SUR RUE SELON LES SECTEURS

ANNEXE 8
RÉSEAU DE STATIONNEMENT TARIFÉ SUR RUE – TARIFICATION DES SECTEURS – 2024

GDD 1233074021

ANNEXE 1
(article 8)
ORGANISMES

1. Accueil Bonneau
2. Action-Réinsertion (le Sac à dos)
3. Le bon Dieu dans la rue, organisation pour jeunes adultes
4. C.a.c.t.u.s. Montréal
5. La cafétéria communautaire Multi Caf
6. Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc.
7. Dîners St-Louis
8. Dopamine
9. Maison des amis du Plateau Mont-Royal
10. La Maison Benoît Labre
11. Mission bon Accueil
12. Mission Old Brewery
13. Plein milieu
14. Rue Action Prévention (RAP) jeunesse
15. Refuge des jeunes de Montréal
16. Spectre de rue Inc.
17. Travail de rue / Action communautaire (TRAC)
18. L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme
19. Y des femmes de Montréal
20. YMCA du Québec (programme Dialogue)

ANNEXE 2
(article 50)
LOCATION DE SALLES, JARDINS, CHAPITEAUX ET BÂTIMENTS DU BIODÔME, DE L'INSECTARIUM, DU JARDIN BOTANIQUE ET DU PLANÉTARIUM

SECTION I
TARIFS DE BASE

1. Pour la location de salles, jardins, chapiteaux et bâtiments des musées du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium, prévus par la présente annexe, il sera perçu, l'heure, pour un minimum de trois heures :

1° Jardin botanique :

a)	Jardin de Chine	
	i. jardin entier	1 080,00 $
	ii. terrasse seulement	330,00 $
	iii. cour d'entrée seulement	330,00 $
	iv. cours de penjings	330,00 $
	v. pavillon de l'ombre verte	140,00 $
b)	Pavillon japonais	
	i. Toyota (avec corridor du pavillon)	330,00 $
	ii. salle pour cérémonie du thé	220,00 $
c)	Belvédère du Jardin japonais	165,00 $
d)	Grande serre	330,00 $
e)	autres serres	
	i. serres numéros 1 à 9, l'ensemble	975,00 $
	ii. serres numéros 1 à 10, l'ensemble	1 080,00 $
	iii. serres numéros 6 à 10, l'ensemble	650,00 $
	iv. serre centrale (connue sous le nom de serre Molson)	215,00 $
f)	complexe d'accueil	
	i. complexe d'accueil	270,00 $
	ii. complexe d'accueil avec serre centrale (connue sous le nom de serre Molson)	375,00 $
	iii. complexe d'accueil avec la grande serre	480,00 $
	iv. complexe d'accueil avec les serres numéros 1 à 10	1 270,00 $
	v. complexe d'accueil avec les serres numéros 6 à 10	795,00 $
	vi. complexe d'accueil avec Amphithéâtre Henry-Teuscher	515,00 $

g) salle Chlorophylle	165,00 $
h) salle polyvalente 1	65,00 $
i) salle polyvalente 2	65,00 $
j) Maison de l'arbre	
i. maison entière	435,00 $
ii. salle polyvalente	65,00 $
k) Amphithéâtre Henry-Teuscher	310,00 $
l) Jardin des Premières-Nations	330,00 $
m) hall d'entrée de l'édifice Marie-Victorin	115,00 $
n) grand chapiteau temporaire	385,00 $
o) chapiteau permanent	330,00 $
p) salle André-Bouchard du Centre sur la biodiversité	
i. salle complète	650,00 $
ii. salle lorsqu'il y a une exposition	385,00 $
q) jardins de la paix (terrasse du restaurant)	375,00 $
r) terrasse du restaurant côté nord	165,00 $

2° Insectarium :

a) Insectarium en entier	1 535,00 $
b) hall d'accueil	260,00 $
c) dôme	330,00 $
d) grand vivarium	385,00 $
e) atelier	260,00 $
f) hall d'accueil et dôme	490,00 $
g) hall d'accueil et grand vivarium	515,00 $
h) dôme et atelier	490,00 $
i) grand vivarium et atelier	515,00 $

j)	halte	65,00 $
k)	parvis extérieur	310,00 $

3° Biodôme :

a)	Biodôme entier (quatre écosystèmes et hall d'accueil)	4 320,00 $
b)	hall d'accueil	480,00 $
c)	atrium	330,00 $
d)	hall d'accueil et atrium	690,00 $
e)	mezzanine	330,00 $
f)	boucle périphérique (exposition « À moi d'agir »)	275,00 $
g)	boucle périphérique et aire de restauration	385,00 $
h)	salle des découvertes	220,00 $
i)	régions subpolaires	545,00 $
j)	régions subpolaires et atrium	760,00 $
k)	belvédère du Golfe du Saint-Laurent	545,00 $
l)	vue sous-marine du Golfe du Saint-Laurent	545,00 $
m)	Golfe du Saint-Laurent	980,00 $
n)	Golfe du Saint-Laurent et atrium	1 190,00 $
o)	érablière des Laurentides	545,00 $
p)	érablière des Laurentides et atrium	760,00 $
q)	forêt tropicale humide	545,00 $
r)	forêt tropicale humide et atrium	760,00 $
s)	Biodôme – niveau 100	275,00 $

4° Planétarium :

a)	une salle d'animation	270,00 $
b)	une salle d’animation et un théâtre	575,00 $
c)	deux salles d’animation regroupées	435,00 $
d)	deux salles d’animation et un théâtre	745,00 $
e)	deux salles d’animation et deux théâtres	895,00 $
f)	trois salles d'animation regroupées	635,00 $
g)	trois salles d’animation et un théâtre	875,00 $
h)	un théâtre	435,00 $
i)	les deux théâtres	615,00 $
j)	trois salles d'animation regroupées et les deux théâtres	1 025,00 $
k)	salle d’exposition	380,00 $
l)	salle d'exposition et un théâtre	665,00 $
m)	salle d'exposition et les deux théâtres	815,00 $
n)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration	435,00 $
o)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et un théâtre	720,00 $
p)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et les deux théâtres	865,00 $
q)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et la salle d’exposition	665,00 $
r)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration, la salle d’exposition et un théâtre	1 025,00 $
s)	rez-de-chaussée comprenant le hall, les 2 théâtres et la salle d'exposition	1 125,00 $

SECTION II
TARIFS PARTICULIERS

2. Pour chaque heure de location ayant lieu après minuit, les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe sont majorés de 50 %.

3. Un rabais de 50 % est offert aux organismes à but non lucratif sur les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe.

4. Un rabais de 15 % est appliqué au total des tarifs qui seraient autrement applicables sur toute location de salles multiples dont le tarif n'est pas prévu à l'article 1 de la présente annexe.

5. Les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe ne sont pas applicables aux sociétés amies et aux sociétés partenaires lorsque la location est effectuée pour l'exercice des activités prévues à leurs statuts constitutifs.

ANNEXE 3
(article 74)
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS HYDROMÉTRIQUES ET D'ARPENTAGE

1.	Analyseur « Mc IIroy », avec deux opérateurs	2 024,00 $/j
2.	Appareil « Sthil » pour percer les égouts	9,90 $/h
3.	Appareil pour localiser les fuites d'eau	18,00 $/h
4.	Coupe tuyau « Smith » (30"x 36")	559,60 $/j
5.	Coupe tuyau « Smith » (42"x 48")	713,10 $/j
6.	Découpeuse à disque «Sthil-Cut-Quick»	10,10 $/h
7.	Digimètre	20,60 $/h
8.	Enregistreur de débits ou manomètre différentiel	18,40 $/j
9.	Enregistreur de pression	17,10 $/j
10.	Instrument de détection	4,00 $/h
11.	Marteau à buriner	8,00 $/h
12.	Opérateur de vanne « Wachs power drive machine »	8,00 $/h
13.	Perceuse « Mueller », CC-25	9,90 $/h
14.	Perceuse « Mueller », CL-12 (4"x 12")	44,20 $/h
15.	Perceuse « Mueller », D-4 ou D-5	6,50 $/h
16.	Perceuse et taraudeuse « Mueller », B-100	9,40 $/h
17.	Perceuse et taraudeuse « Mueller », A (2")	9,20 $/h
18.	Perceuse et taraudeuse « Mueller », J	4,00 $/h
19.	Perceuse et taraudeuse « Mueller », B (1/2"à 1")	9,00 $/h
20.	Pompe pneumatique d'épuisement (200 gal/h)	4,00 $/h
21.	Scie à chaîne	6,60 $/h
22.	Scie pneumatique rotative « Frein » pour tuyau	29,40 $/h
23.	Tube de Pitot (sur réseau)	22,30 $/j
24.	Tube de Pitot (piézomètre sur borne-fontaine)	6,00 $/j
25.	Unité mobile pour la chlorination des conduites	9,00 $/h

ANNEXE 4
(article 83)
ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

1. Pour les analyses et essais suivants, il sera perçu, les mêmes taux que ceux prévus au Guide de rémunération, ingénierie des sols et matériaux, géoenvironnement, toiture et étanchéité, édition 2023, publié par l'Association des firmes de génie-conseil Québec (AFG) :

A. SOLS ET GRANULATS

1. Analyse granulométrique - S 1 (LC 21-040)
2. Colorimétrie – S 31 (CSA A23.2-7A)
3. Combustion – teneur en matières organiques – S 13A (LC 31-228)
4. Densité relative et absorption granulats fins – S 8B (LC 21-065)
5. Densité relative et absorption granulats grossiers – S 8A (LC 21-067)
6. Détermination de la quantité de mottes d'argile et en particules friables – S 11 (CSA-A23.2-3A)
7. Fragmentation – S 14 (LC 21-100)
8. Humidité superficielle granulat fin – S 30 (CSA A23.2-11A)
9. Los Angeles – S 4 (LC 21-400)
10. Masse volumique de référence (matériaux contenant moins de 10 % passant le 80 µm) – S 2 (BNQ 2501-255)
11. Micro-Deval – S 4 (LC 21-070)
12. Analyse pétrographique – S 28 (CSA A23.2-15A)
13. Nucléodensimètre – APS 1
14. Teneur en particules allongées – S 6 (LC 21-265)
15. Teneur en particules plates – S 5 (LC 21-265)
16. Résistance à la désagrégation des granulats, 5 cycles (solution MgSO4 ou Na2SO4) – S 3 (CSA A23.2-9A)
17. Détermination de la teneur en eau – T 3 (BNQ 2501-170)

B. BÉTON PLASTIQUE ET DURCI

1. Détermination de la masse volumique et de l'absorption d'eau dans le béton – BC 27 (CSA A23.2-11C)
2. Détermination microscopique des caractéristiques du réseau de vides d'air du béton durci – BC 26 (ASTM C 457)
3. Essai de traction par écrasement (dit «Brésilien») – BC 24 (CSA A23.2-13C)
4. Essai en compression sur cylindre de béton – BC 20 (CSA A23.2-9C)
5. Essai en compression sur carottes de béton – BC 21 (CSA A23.2-14C)
6. Essai en flexion d'une poutre de béton – BC 23 (CSA A23.2-8C)
7. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 50 cycles – BC 33A (ASTM C-672)
8. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 56 cycles – BC 33B (BNQ 2621-905)

9. Essai de traction directe en laboratoire – BC 25 (CSA A23.2-6B)

C. MAÇONNERIE

1. Blocs ou brique de béton, résistance à la compression – BC 50 (ASTM C-140)
2. Blocs ou brique de béton, absorption, masse volumique et dimension – BC 51 (CSA A165.1)
3. Brique d'argile série de 5 – BC 52 (CAN3 A82.2)

D. MORTIER ET COULIS

1. Résistance à la compression sur cubes de mortier – BC 3 (CSA A3004-C2)

E. PRODUITS DE BÉTON

1. Durabilité aux cycles de gel-dégel (25 cycles) sur éléments de regard de puisard – BC 64 (BNQ 2622-420)
2. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, absorption et masse volumique – BC 63D (ASTM C-140)
3. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, vérification dimensionnelle, carottage et résistance à la compression, durabilité aux cycles de gel-dégel (50 cycles) avec sel déglaçant – BC 63 (CSA A231.2)

F. APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS POUR BÉTON DE CIMENT ET PRODUITS DE BÉTON

1. Carotteuse électrique pour béton, Préparation – APBC 1A
2. Carotteuse électrique pour béton, En opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBC 1B
3. Carotteuse électrique pour béton, Génératrice – APBC 1C
4. Détecteur d'acier d'armature – APBC 5
5. Aéromètre, cône d'affaissement et accessoires – APBC 8
6. Appareil de mesure de transmission de vapeur d'eau dans le béton – APBC 20

G. ENROBÉS BITUMINEUX

1. Carottage d'enrobés bitumineux, Préparation – APBM 1A
2. Nucléodensimètre type Troxler 4640 et 3450 – APMB 3

H. APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS POUR ENROBÉS BITUMINEUX

1. Carotteuse électrique, En opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBM 1B
2. Génératrice – APBM 1C
3. Carotteuse à essence en opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBM 1D

I. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Carottage en laboratoire

2. Carottage extérieur, carotteuse autonome
3. Cueillette par camionnette

2. Pour les analyses, essais, études et recherches suivants, il sera perçu :

A. ANALYSES CHIMIQUES

1. Demande chimique en oxygène	36,80 $
2. Dose d'alun	323,00 $
3. Matières en suspensions (MES)	25,40 $
4. Phosphore total	18,30 $

B. MÉTAUX ET PRODUITS MÉTALLIQUES

1. Cadre et couvercle de regard, essais de chargement	121,10 $
2. Cadre et couvercle de regard, poids et dimensions	114,30 $
3. Essais mécaniques : traction, allongement, limite proportionnelle, avec usinage	497,00 $
4. Essais mécaniques : traction, allongement, limite proportionnelle, sans usinage	134,40 $
5. Grille de puisard, essais de chargement	121,10 $
6. Grille de puisard, poids et dimensions	94,20 $
7. Tuyau de fonte ductile, usinage et traction, 3 spécimens	497,00 $

C. PRODUITS DE BÉTON

1. Essai de résistance à la fissuration et à la rupture sur les tuyaux de béton (BNQ 2622-921)	366,80 $

D. TUYAUX, MATIÈRES PLASTIQUES

1. Conduite d'aqueduc, PCV, essais hydrostatiques et dimensions	530,70 $
2. Conduits électriques, Commission des services électriques de la Ville de Montréal, 2 longueurs (ACNOR C-22.2-210 et 211)	1 007,50 $
3. Égout lisse, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-130-135)	443,40 $
4. Égout nervuré, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-135)	443,40 $
5. Tuyau en polyéthylène, identification du matériau, densité et dimensions	309,10 $

E. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Cueillette d'échantillons lourds, l'heure :	177,50 $

F. ESSAIS ET ÉTUDES

1. Agent technique, l'heure	126,30 $
2. Agent technique principal, l'heure	144,30 $
3. Analyste de matériaux, l'heure	105,00 $

4.	Dessinateur, l’heure	97,20 $
5.	Ingénieur groupe 2, l’heure	164,30 $
6.	Ingénieur groupe 4, l’heure	204,40 $
7.	Ingénieur groupe 5, l’heure	223,50 $

ANNEXE 5
(article 126)
LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

1. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 109 Voiturette aspirateur :
   a. Tarif horaire 14,20 $
   b. Tarif pour une demi-journée 55,70 $
   c. Tarif quotidien 112,50 $
   d. Tarif hebdomadaire 561,40 $
   e. Tarif mensuel 2 337,00 $

2. 127 Camionnette 4X4 Cabine simple :
   a. Tarif horaire 8,30 $
   b. Tarif pour une demi-journée 29,60 $
   c. Tarif quotidien 58,00 $
   d. Tarif hebdomadaire 291,40 $
   e. Tarif mensuel 1 212,00 $

3. 134 Automobile sous-compacte 4 cylindres, 4 portes :
   a. Tarif horaire 2,40 $
   b. Tarif pour une demi-journée 8,28 $
   c. Tarif quotidien 16,66 $
   d. Tarif hebdomadaire 80,53 $
   e. Tarif mensuel 347,07 $

4. 140 Automobile compacte électrique :
   a. Tarif horaire 3,60 $
   b. Tarif pour une demi-journée 9,60 $
   c. Tarif quotidien 18,90 $
   d. Tarif hebdomadaire 96,00 $
   e. Tarif mensuel 416,90 $

5. 153 Automobile intermédiaire hybride :
   a. Tarif horaire 2,40 $
   b. Tarif pour une demi-journée 9,61 $
   c. Tarif quotidien 18,90 $
   d. Tarif hebdomadaire 96,00 $
   e. Tarif mensuel 416,90 $

6. 164 VUS ou Multisegment 4 cylindres :
   a. Tarif horaire 3,60 $
   b. Tarif pour une demi-journée 9,60 $
   c. Tarif quotidien 20,10 $
   d. Tarif hebdomadaire 100,70 $

e. Tarif mensuel 435,80 $

7. 176 Fourgonnette 6 cylindres vitrée :
   a. Tarif horaire 3,60 $
   b. Tarif pour une demi-journée 13,00 $
   c. Tarif quotidien 27,30 $
   d. Tarif hebdomadaire 133,80 $
   e. Tarif mensuel 581,50 $

8. 179 Fourgonnette 8 cylindres non-vitrée :
   a. Tarif horaire 4,70 $
   b. Tarif pour une demi-journée 15,40 $
   c. Tarif quotidien 30,80 $
   d. Tarif hebdomadaire 155,10 $
   e. Tarif mensuel 671,50 $

9. 211 Camionnette 5 001-10 000 lb. :
   a. Tarif horaire 4,70 $
   b. Tarif pour une demi-journée 17,70 $
   c. Tarif quotidien 35,60 $
   d. Tarif hebdomadaire 180,00 $
   e. Tarif mensuel 780,40 $

10. 212 Camionnette 5 001-10 000 lb., cabine équipée :
    a. Tarif horaire 8,30 $
    b. Tarif pour une demi-journée 30,80 $
    c. Tarif quotidien 61,60 $
    d. Tarif hebdomadaire 305,60 $
    e. Tarif mensuel 1 270,00 $

11. 217 Camion 5 001-10 000 lb., fourgon :
    a. Tarif horaire 5,90 $
    b. Tarif pour une demi-journée 21,40 $
    c. Tarif quotidien 43,70 $
    d. Tarif hebdomadaire 219,00 $
    e. Tarif mensuel 947,40 $

12. 234 Camion 14 001-16 500 lb., benne basculante, cabine équipée
    a. Tarif horaire 10,60 $
    b. Tarif pour une demi-journée 40,30 $
    c. Tarif quotidien 80,50 $
    d. Tarif hebdomadaire 401,40 $
    e. Tarif mensuel 1 673,00 $

13. 237 Camion 14 001-16 500 lb., fourgon :

a. Tarif horaire	10,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	37,90 $
c. Tarif quotidien	75,80 $
d. Tarif hebdomadaire	380,20 $
e. Tarif mensuel	1 582,00 $

14. 283 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, benne basculante :

a. Tarif horaire	17,70 $
b. Tarif pour une demi-journée	69,90 $
c. Tarif quotidien	139,70 $
d. Tarif hebdomadaire	696,40 $
e. Tarif mensuel	2 900,00 $

15. 285 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, nacelle :

a. Tarif horaire	28,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	112,50 $
c. Tarif quotidien	225,00 $
d. Tarif hebdomadaire	1 126,00 $
e. Tarif mensuel	4 687,00 $

16. 293 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, benne basculante :

a. Tarif horaire	29,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	113,60 $
c. Tarif quotidien	228,60 $
d. Tarif hebdomadaire	1 142,00 $
e. Tarif mensuel	4 753,00 $

17. 296 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, Grue Treuil :

a. Tarif horaire	33,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	127,90 $
c. Tarif quotidien	255,80 $
d. Tarif hebdomadaire	1 229,00 $
e. Tarif mensuel	5 325,00 $

18. 301 Surfaceuse à glace :

a. Tarif horaire	10,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	40,30 $
c. Tarif quotidien	80,50 $
d. Tarif hebdomadaire	401,40 $
e. Tarif mensuel	1 671,00 $

19. 316 Camion tasseur 20-23.9 VG.CU :

a. Tarif horaire	35,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	139,70 $

c. Tarif quotidien	278,30 $
d. Tarif hebdomadaire	1 337,00 $
e. Tarif mensuel	5 795,00 $

20. 319 Camion vide-puisards :

a. Tarif horaire	46,20 $
b. Tarif pour une demi-journée	181,20 $
c. Tarif quotidien	362,40 $
d. Tarif hebdomadaire	1 741,00 $
e. Tarif mensuel	7 541,00 $

21. 324 Camion arroseuse 6X4 2 001-3 000 gallons :

a. Tarif horaire	26,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	99,40 $
c. Tarif quotidien	199,00 $
d. Tarif hebdomadaire	996,00 $
e. Tarif mensuel	4 146,00 $

22. 347 Camion incendie pompe 1 201-1 600 USGPM :

a. Tarif horaire	54,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	213,20 $
c. Tarif quotidien	427,60 $
d. Tarif hebdomadaire	2 054,00 $
e. Tarif mensuel	8 891,00 $

23. 393 Porteur multimode 4X2 (Sans accessoire) :

a. Tarif horaire	22,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	86,50 $
c. Tarif quotidien	171,80 $
d. Tarif hebdomadaire	859,70 $
e. Tarif mensuel	3 579,00 $

24. 413 Tracteur roues 45 CV - 64.9 CV :

a. Tarif horaire	13,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	48,50 $
c. Tarif quotidien	96,00 $
d. Tarif hebdomadaire	482,00 $
e. Tarif mensuel	2 007,00 $

25. 437 Chargeur sur roues 3.00-3.99 VG.CU. :

a. Tarif horaire	24,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	96,00 $
c. Tarif quotidien	190,70 $
d. Tarif hebdomadaire	954,50 $
e. Tarif mensuel	3 971,00 $

26. 451 Chargeuse pelleteuse (en location) :

a. Tarif horaire	37,90 $
b. Tarif pour une demi-journée	149,30 $
c. Tarif quotidien	298,50 $
d. Tarif hebdomadaire	1 434,00 $
e. Tarif mensuel	6 205,00 $

27. 513 Tracteur sur chenillettes :

a. Tarif horaire	41,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	165,80 $
c. Tarif quotidien	330,40 $
d. Tarif hebdomadaire	1 589,00 $
e. Tarif mensuel	6 882,00 $

28. 525 Souffleuse 1 601-2 000 TON/HR :

a. Tarif horaire	27,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	104,20 $
c. Tarif quotidien	208,40 $
d. Tarif hebdomadaire	1 043,00 $
e. Tarif mensuel	4 344,00 $

29. 539 Balai aspirateur 5 VG.CU et + (en location) :

a. Tarif horaire	70,90 $
b. Tarif pour une demi-journée	279,60 $
c. Tarif quotidien	558,90 $
d. Tarif hebdomadaire	2 688,00 $
e. Tarif mensuel	11 638,00 $

30. 545 Chariot élévateur 4 001-5 000 lb. :

a. Tarif horaire	3,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	10,60 $
c. Tarif quotidien	20,10 $
d. Tarif hebdomadaire	101,90 $
e. Tarif mensuel	442,90 $

31. 593 Tondeuse 72 PO. et + :

a. Tarif horaire	7,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	28,40 $
c. Tarif quotidien	55,70 $
d. Tarif hebdomadaire	279,60 $
e. Tarif mensuel	1 162,00 $

32. 597 Tondeuse 7 couteaux :

a. Tarif horaire	21,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	81,70 $
c. Tarif quotidien	163,40 $

d. Tarif hebdomadaire	818,30 $
e. Tarif mensuel	3 405,00 $

33. 635 Aspirateur à feuilles :

a. Tarif horaire	4,70 $
b. Tarif pour une demi-journée	15,40 $
c. Tarif quotidien	30,80 $
d. Tarif hebdomadaire	154,00 $
e. Tarif mensuel	667,90 $

34. 661 Compresseur 100 PCM :

a. Tarif horaire	1,20 $
b. Tarif pour une demi-journée	3,58 $
c. Tarif quotidien	5,93 $
d. Tarif hebdomadaire	29,64 $
e. Tarif mensuel	130,31 $

35. 678 Hache Branches :

a. Tarif horaire	5,90 $
b. Tarif pour une demi-journée	23,60 $
c. Tarif quotidien	47,40 $
d. Tarif hebdomadaire	236,90 $
e. Tarif mensuel	1 024,00 $

36. 752 Fardier 2-4 tonnes :

a. Tarif horaire	1,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	4,70 $
c. Tarif quotidien	8,30 $
d. Tarif hebdomadaire	43,70 $
e. Tarif mensuel	188,40 $

37. 759 Fardier 16 tonnes et + :

a. Tarif horaire	3,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	10,60 $
c. Tarif quotidien	21,40 $
d. Tarif hebdomadaire	107,80 $
e. Tarif mensuel	464,20 $

38. 761 Roulotte :

a. Tarif horaire	1,20 $
b. Tarif pour une demi-journée	3,58 $
c. Tarif quotidien	5,93 $
d. Tarif hebdomadaire	31,99 $
e. Tarif mensuel	137,46 $

39. 766 Remorque Théâtre :

a. Tarif horaire	7,10 $

b. Tarif pour une demi-journée	23,60 $
c. Tarif quotidien	47,40 $
d. Tarif hebdomadaire	236,90 $
e. Tarif mensuel	1 027,00 $

40. 825 Souffleuse à neige sur tracteur :

a. Tarif horaire	43,70 $
b. Tarif pour une demi-journée	172,80 $
c. Tarif quotidien	345,80 $
d. Tarif hebdomadaire	1 664,00 $
e. Tarif mensuel	7 207,00 $

41. 970 Essoucheuse (de type vertical) :

a. Tarif horaire	9,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	33,10 $
c. Tarif quotidien	67,60 $
d. Tarif hebdomadaire	335,00 $
e. Tarif mensuel	1 394,00 $

2. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, l'heure, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 100 Motoneige grande puissance :	20,00 $
2. 105 Voiturette électrique :	9,00 $
3. 106 Voiturette à essence :	15,00 $
4. 118 Véhicule tout terrain :	28,00 $
5. 215 Fourgonnette à nacelle aérienne :	32,00 $
6. 247 Camion 16 501 à 19 500 lbs PBV-B.F. :	29,00 $
7. 286 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Treuil :	71,00 $
8. 288 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Tarière :	85,00 $
9. 298 Camion 33 000 lbs PBV et plus. grue. treuil 3 essieux :	85,00 $
10. 307 Camion-traceur :	48,00 $
11. 396 Camion Benne-Épandeur 6 x 4 :	39,00 $
12. 414 Tracteur sur roue 65 à 100 HP :	35,00 $

13. 471 Autoniveleuse louée :	77,00 $
14. 481 Rouleau motorisé (moins de 2 tonnes) – vibrateur :	12,00 $
15. 511 Traceur sur roues - voie étroite :	23,00 $
16. 546 Chariot élévateur à fourche 5 001 à 6 000 lbs :	46,00 $
17. 579 Pulvérisateur motorisé :	9,00 $
18. 645 Génératrice remorquée :	22,00 $
19. 647 Génératrice à dégeler remorquée :	17,00 $
20. 701 Traceuse de ligne remorquée :	16,00 $
21. 712 Boîte pour le transport d'asphalte :	42,00 $
22. 713 Flèche sur remorque :	2,00 $
23. 714 Remorque à panneau afficheur :	2,00 $
24. 749 Génératrice à vapeur :	19,00 $
25. 754 Fardier 6 à 8 tonnes :	11,00 $
26. 760 Remorques diverses :	18,00 $
27. 765 Remorque citerne :	6,00 $
28. 771 Terreauteuse remorquée :	3,00 $
29. 795 Plateau de tonte remorqué 6 à 7 couteaux :	4,00 $
30. 801 Traceuse de ligne motorisée – marquage :	11,00 $
31. 804 Effaceuse de lignes – marquage :	14,00 $
32. 815 Scie à béton :	24,00 $
33. 820 Planeuse à glace de patinoire :	5,00 $
34. 870 Lève-gazon plus de 18 pouces :	12,00 $
35. 875 Aérateur de terre :	15,00 $
36. 879 Arroseuse-gicleuse moins de 800 gallons :	2,00 $

37. 913 Boîte à asphalte :	6,00 $
38. 922 Épandeur détachable 6 v.c. :	16,00 $
39. 923 Épandeur détachable 8 v.c. :	17,00 $

ANNEXE 6
(article 122)
TARIFS DES AUTOPARCS

Grille tarifaire #1

Arrondissement / secteur	**Localisation**	**No. Autoparc**	**TARIF HORAIRE** 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	**TARIF MAXIMUM** 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	**Permis mensuel**
AHUNTSIC-CARTIERVILLE					
Promenade Fleury	Fleury C/N, entre Chambord et Sacré-Coeur	335	3.25$	14.00$	86.00$
Complexe Claude-Robillard	Complexe sportif Claude-Robillard	340	2.50$	11.00$	S/O
CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE					
Décarie	Coolbrook C/E, entre Queen Mary et Snowdon	182	3.25$	14.00$	88.00$
Décarie	Décarie C/E, entre Queen-Mary et Snowdon	199	S/O	S/O	91.00$
Décarie	Trans-Island C/E, entre Isabella et Queen-MAry	401	S/O	S/O	143.00$
PLATEAU-MONT-ROYAL					
Rue Mont-Royal	Chambord C/E, entre Gilford et Mont-Royal	69	S/O	S/O	111.00$
Rue Mont-Royal	Marquette C/E, entre Gilford et Mont-Royal	72	4.25$	17.00$	111.00$
Parc Lafontaine	Sherbrooke C/N, entre C.-Lavallée et Pc Lafontaine	139	4.50$	18.00$	116.00$
Parc Lafontaine	Rachel C/N, entre C.-Colomb et St-André	140	S/O	S/O	106.00$
Parc Lafontaine	Calixa-Lavallée C/O, entre Sherbrooke et Rachel	142	S/O	S/O	116.00$
Parc Lafontaine	Émile-Duployé C/E, entre Rachel et Sherbrooke	197	4.50$	18.00$	S/O
Parc Lafontaine	Papineau C/O, entre Rachel et Sherbrooke	216	4.50$	17.00$	111.00$

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Autoparc	TARIF HORAIRE 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	TARIF MAXIMUM 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	Permis mensuel
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE					
Plaza St-Hubert	Boyer C/O, entre St-Zotique et Beaubien	24	3.00$	13.00$	90.00$
Plaza St-Hubert	Boyer C/O, entre Bélanger et St-Zotique	78	3.75$	15.00$	117.00$
Plaza St-Hubert	St-André C/E, entre Jean-Talon et Bélanger	191	3.00$	13.00$	S/O
Plaza St-Hubert	St-André C/O, entre Beaubien et Bellechasse	302	3.00$	13.00$	90.00$
Plaza St-Hubert	St-André C/O, entre Beaubien et Bellechasse	303	3.00$	13.00$	90.00$
Promenade Masson	6e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	73	2.75$	13.00$	88.00$
Promenade Masson	7e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	74	2.75$	13.00$	88.00$
Promenade Masson	8e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	75	2.75$	13.00$	88.00
SUD-OUEST					
Ville-Émard	Monk C/E, entre Jacques-Hertel et Jolicoeur	88	S/O	S/O	85.00$
Parc Angrignon	Trinitaires C/O, nord la Vérendrye	243	3.75$	15.00$	69.00$
St-Henri	Pl. St-Henri C/O, entre St-Jacques et Notre-Dame	361	2.75$	13.00$	67.00$
VILLE-MARIE					
Terminus centre-ville	St-Jacques C/S, entre Cathédrale et Ste-Cécile	184	6.00$	18.00$	173.00$
Terminus centre-ville	Notre-Dame C/N, entre Inspecteur et Cathédrale	207	6.00$	18.00$	148.00$
Terminus centre-ville	Mansfield/St-Jacques	400	6.00$	18.00$	173.00$
VERDUN					
Auditorium / Hôpital	Gaëtan-Laberge, C/O, entre Hickson et de l'Église	433	3.50$	16.00$	87.00$

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Autoparc	TARIF HORAIRE 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	TARIF MAXIMUM 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	Permis mensuel
VERDUN (suite)					
Auditorium / Hôpital	Gaëtan-Laberge, C/O, entre Hickson et de l'Église (nord aréna)	434	3.50$	16.00$	87.00$
Auditorium / Hôpital	Gaëtan-Laberge, C/O, entre Hickson et de l'Église	437	2.25$	16.00$	87.00$
Commercial de Verdun Ouest	Woodland, C/N, entre Bannantyne et de Verdun	522	2.00$	12.00$	85.00$
Parc en bordure du fleuve	Boul. Lasalle, entre 1re et 4e Avenue	503	2.00$	12.00$	85.00$
Parc en bordure du fleuve	Boul. Lasalle, C/E, côté nord du 4560	508	2.00$	12.00$	85.00$
Promenade Wellington	Éthel, C/E, entre Hickson et de l'Église (garage plusieurs niveaux)	438	2.25$	13.00$	87.00$
Promenade Wellington	Entre 3e et 4e avenue, immédiatement à l'ouest de Wellington	519	2.00$	12.00$	85.00$
Promenade Wellington	Gordon, C/S, entre de Verdun et Wellington	520	2.00$	12.00$	85.00$
Ateliers municipaux	Lesage, entre Dupuis et Hickson	506	S/O	S/O	85.00$
Résidentiel	Éthel, C/E, entre Strathmore et Régina	513	S/O	S/O	85.00$
Résidentiel	Évelyn, C/O, près de de l'Église	518	S/O	S/O	85.00$

Grille tarifaire #2

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Autoparc	TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 6 h à 24 h	TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 6 h à 24 h	Permis mensuel
VILLE-MARIE					
Parc du Mont-Royal	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	115	4.25$	15.00$	83.00$

Parc du Mont-Royal	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	116	4.25$	15.00$	83.00$
Parc du Mont-Royal	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	117	4.25$	15.00$	83.00$
Parc du Mont-Royal	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	118	4.25$	15.00$	83.00$

Grille tarifaire #3

Arrondissement / secteur	**Localisation**	**No. Autoparc**	**TARIF HORAIRE** Lundi au dimanche : 7 h à 23 h	**TARIF MAXIMUM** Lundi au dimanche : 7 h à 23 h	**Permis mensuel**
VILLE-MARIE					
Parc du Mont-Royal	Camilien-Houde C/N, sur le Mont-Royal	275	4.25$	15.00$	S/O

Grille tarifaire #4

Arrondissement / secteur	**Localisation**	**No. Autoparc**	**TARIF HORAIRE** Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche: 00h00 à 23 h 59	**TARIF MAXIMUM** Lundi au vendredi: 17 h à 24 h Samedi et dimanche: 00h00 à 23 h 59	**Permis mensuel**
VILLE-MARIE					
Centre Bell	Montagne C/O, entre St-Antoine et Torrance	227	6.00$	20.00$	161.00$

Grille tarifaire #5

Arrondissement / secteur	**Localisation**	**No. Autoparc**	**TARIF HORAIRE** Lundi au vendredi de 6h à 17h	**TARIF HORAIRE** Lundi au vendredi de 6h à 17h	**Permis mensuel**
PLATEAU-MONT-ROYAL					
Aréna St-Louis	St-Dominique C/E, entre Bernard et St-Viateur	270	4.50$	17.00$	101.00$

ANNEXE 7
(article 118)
TARIFS DES STATIONNEMENTS SUR RUE SELON LES SECTEURS

1. Les tarifs suivants sont applicables jusqu'au 31 janvier 2024 :

Ahuntsic–Cartierville			
# Secteur	**Lundi à mercredi et samedi, de 9h à 18h**	**Jeudi et vendredi, de 9h à 21h**	**Dimanche**
ACV-C-1	*3.00 $/h*	*3.00 $/h*	-
	Lundi au samedi, *de 9h à 18h*		**Dimanche, *13h à 18h***
ACV-C-2	*2.50 $*/h		*2.50 $*/h

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
CDN-C-1	*3.50 $/h*	*3.50 $/h*	*3.50 $/h*
CDN-C-2	*3.00 $/h*	*3.00 $/h*	*3.00 $/h*
CDN-C-3	*3.00 $/h*	*3.00 $/h*	*3.00 $/h*
CDN-IS-1	*3.50 $/h*	*3.50 $/h*	*3.50 $/h*

Lachine	
# Secteur	**Lundi à dimanche, *de 9h à 21h***
LAC-C-1	*2.50 $/h*

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve			
# Secteur	**Lundi à mercredi et samedi, *de 9h à 18h***	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche**
MHM-C-1	*2.00 $*/h	*2.00 $*/h	-
MHM-C-2	*2.00 $*/h	*2.00 $*/h	-

Outremont			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche**
OUT-C-1	*3.00 $/h*	*3.00 $/h*	-
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
OUT-IS-1	*3.00 $/h*	*3.00 $/h*	*3.00 $/h*

Plateau-Mont-Royal			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
PMR-C-1	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*
PMR-IS-1	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*

Rosemont–La Petite-Patrie			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
RPP-C-1	*2.00 $/h*	*2.00 $/h*	*2.00 $/h*
RPP-C-2	*2.00 $/h*	*2.00 $/h*	*2.00 $/h*
RPP-C-3	*2.00 $/h*	*2.00 $/h*	*2.00 $/h*
RPP-IS-1	*3.50 $/h*	*3.50 $/h*	*3.50 $/h*

Saint-Laurent			
# Secteur	**Lundi à mercredi et samedi, *de 9h à 18h***	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
SLA-C-1	*2.00 $/h*	*2.00 $/h*	*2.00 $/h*

Le Sud-Ouest			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
SOU-C-1	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*	-
SOU-C-2	*2.00 $/h*	*2.00 $/h*	*2.00 $/h, aux abords du Marché Atwater*
SOU-C-3	*2.00 $/h*	*2.00 $/h*	-
SOU-IS-1	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*	-

Ville-Marie			
# Secteur	**Lundi au vendredi**	**Samedi**	**Dimanche**
	de 8h à 23h	***de 9h à 23h***	***de 13h à 18h***
VMA-A-1	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*
VMA-A-2	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*
VMA-C-2	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*
VMA-C-5	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*
VMA-S-1	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*
# Secteur	**Lundi au vendredi**	**Samedi**	**Dimanche**
	de 9h à 21h	***de 9h à 18h***	***de 13h à 18h***
VMA-C-1	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*
VMA-C-3	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*
VMA-C-3	*2.00 $/h pour les places situées au nord du boul. Maisonneuve Est et à l'est de la rue Saint-Hubert exclusivement ainsi qu'à l'est de l'avenue Papineau exclusivement.*		
VMA-C-4	*2.00 $/h*	*2.00 $/h*	*2.00 $/h*
VMA-C-4	*4.00 $/h pour les places situées sur la rue Notre-Dame Est, à l'ouest de l'avenue Papineau.*		
VMA-IS-1	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*	*4.00 $/h*

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension			
# Secteur	**Lundi à mercredi et samedi, *de 9h à 18h***	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche**
VSM-C-1	*2.00 $/h*	*2.00 $/h*	-
VSM-C-2	*2.00 $/h*	*2.00 $/h*	-

Verdun			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi et dimanche, *de 9h à 18h***	
VER-C-1	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*	
VER-IS-1	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*	
VER-IS-2	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*	
# Secteur	**Lundi à mercredi et samedi, *de 9h à 18h***	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche**
VER-C-2	*2.50 $/h*	*2.50 $/h*	-

Anjou, LaSalle, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Pierrefonds–Roxboro, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
ARR-C-1	*2.00 $/h*	*2.00 $/h*	*2.00 $/h*

2. Les tarifs suivants sont applicables à compter du 1er février 2024 :

Ahuntsic–Cartierville			
# Secteur	**Lundi à mercredi et samedi, de 9h à 18h**	**Jeudi et vendredi, de 9h à 21h**	**Dimanche**
ACV-C-1	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*	-
	Lundi au samedi, *de 9h à 18h*		**Dimanche, *13h à 18h***
ACV-C-2	*2.75 $*/h		*2.75 $*/h

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
CDN-C-1	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*
CDN-C-2	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*
CDN-C-3	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*
CDN-IS-1	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*

Lachine	
# Secteur	**Lundi à dimanche, *de 9h à 21h***
LAC-C-1	*2.75 $*/h

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve			
# Secteur	**Lundi à mercredi et samedi, *de 9h à 18h***	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche**
MHM-C-1	*2.25 $*/h	*2.25 $*/h	-
MHM-C-2	*2.25 $*/h	*2.25 $*/h	-

Outremont			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche**
OUT-C-1	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*	-
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
OUT-IS-1	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*

Plateau-Mont-Royal			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
PMR-C-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
PMR-IS-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*

Rosemont—La Petite-Patrie			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
RPP-C-1	*2.25 $*/h	*2.25 $*/h	*2.25 $*/h
RPP-C-2	*2.25 $*/h	*2.25 $*/h	*2.25 $*/h
RPP-C-3	*2.25 $*/h	*2.25 $*/h	*2.25 $*/h
RPP-IS-1	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*

Saint-Laurent			
# Secteur	**Lundi à mercredi et samedi, *de 9h à 18h***	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
SLA-C-1	*2.25 $*/h	*2.25 $*/h	*2.25 $*/h

Le Sud-Ouest			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
SOU-C-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	-
SOU-C-2	*2.25 $*/h	*2.25 $*/h	*2.25 $/h, aux abords du Marché Atwater*
SOU-C-3	*2.25 $*/h	*2.25 $*/h	-
SOU-IS-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	-

Ville-Marie			
# Secteur	**Lundi au vendredi**	**Samedi**	**Dimanche**
	de 8h à 23h	***de 9h à 23h***	***de 13h à 18h***
VMA-A-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-A-2	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-C-2	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-C-5	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-S-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*

Ville-Marie			
# Secteur	**Lundi au vendredi**	**Samedi**	**Dimanche**
	de 9h à 21h	***de 9h à 18h***	***de 13h à 18h***
VMA-C-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-C-3	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-C-4	*2.25 $*/h	*2.25 $*/h	*2.25 $*/h
VMA-IS-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*

Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension			
# Secteur	**Lundi à mercredi et samedi, *de 9h à 18h***	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche**
VSM-C-1	*2.25 $*/h	*2.25 $*/h	-
VSM-C-2	*2.25 $*/h	*2.25 $*/h	-

Verdun			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi et dimanche, *de 9h à 18h***	
VER-C-1	*2.75 $*/h	*2.75 $*/h	
VER-IS-1	*2.75 $*/h	*2.75 $*/h	
VER-IS-2	*2.75 $*/h	*2.75 $*/h	
# Secteur	**Lundi à mercredi et samedi, *de 9h à 18h***	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche**
VER-C-2	*2.75 $*/h	*2.75 $*/h	-

Anjou, LaSalle, L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Pierrefonds—Roxboro, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
ARR-C-1	*2.25 $*/h	*2.25 $*/h	*2.25 $*/h

ANNEXE 8 (articles 118 et 119)

RÉSEAU DE STATIONNEMENT TARIFÉ SUR RUE - TARIFICATION DES SECTEURS - 2024

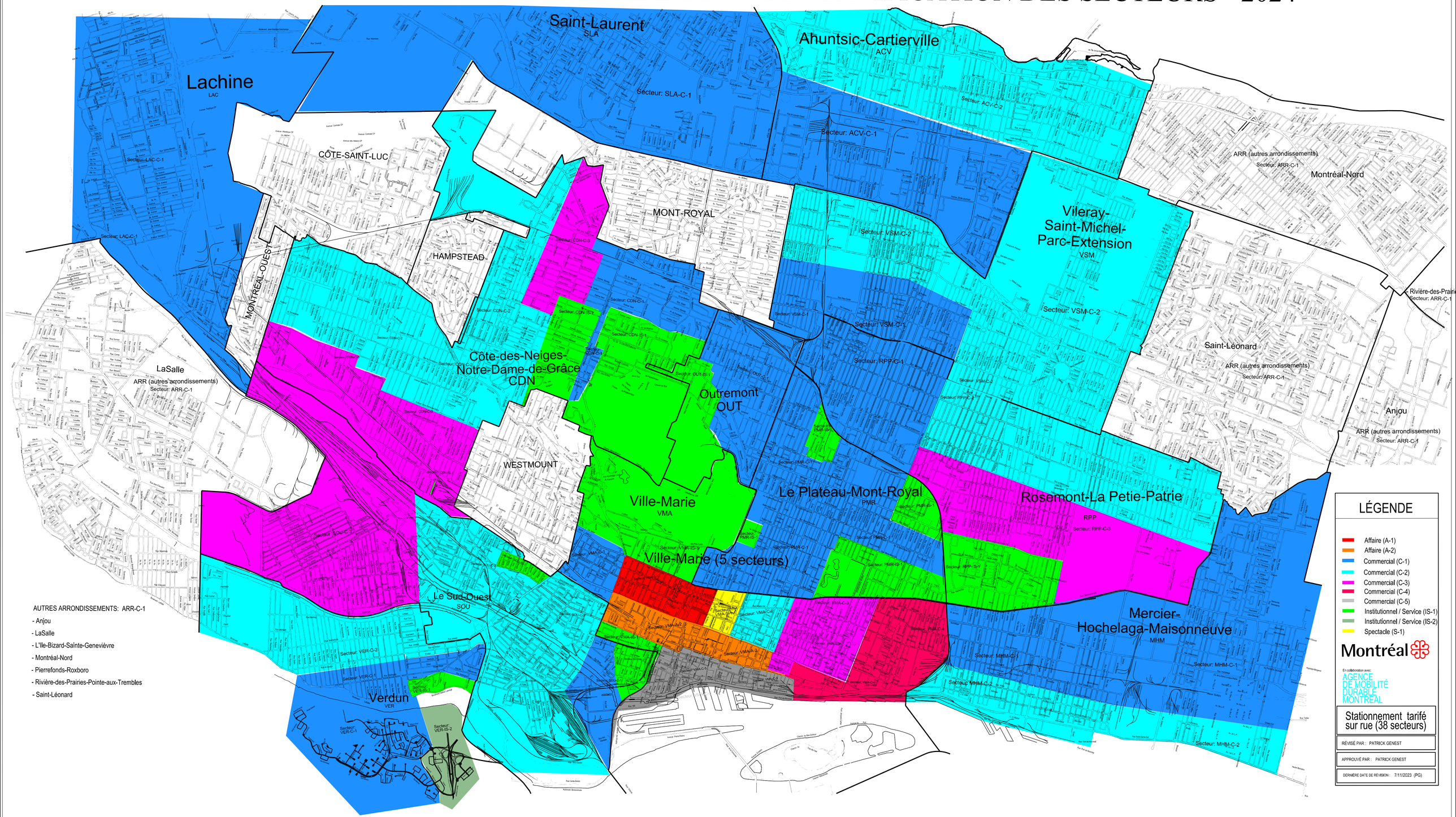

AUTRES ARRONDISSEMENTS: ARR-C-1

- Anjou
- LaSalle
- L'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève
- Montréal-Nord
- Pierrefonds-Roxboro
- Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
- Saint-Léonard

Réseau de stationnement tarifé sur rue 2024 - 38 secteurs.dgn 2023-11-09 09:59:51 GSI

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.04

2023/11/15
13:00

(1)

Dossier # : 1233074015

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier de 2024)

Il est recommandé d'adopter le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier de 2024).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-11-14 18:29

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1233074015**
Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier de 2024)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2023, une nouvelle tarification volumétrique est déployée auprès des immeubles non résidentiels de l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Cette tarification est imposée aux propriétaires d'immeubles non résidentiels dotés d'un compteur d'eau, et le taux varie selon la consommation d'eau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 1514 - 22 décembre 2022 - Adopter le règlement intitulé « Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2023) », 22-055

DESCRIPTION

En 2024, les propriétaire d'immeubles non résidentiels munis d'un compteur au 1er septembre 2023 participeront au financement de la gestion de l'eau par le biais d'une tarification volumétrique dont le taux varie en fonction de l'utilisation de l'eau dans ces immeubles.
Le tableau suivant présente les taux pour 2024 :

Consommation	Tarifs / m^3
N'excédant par 1 000 m^3	- $
Plus de 1 000 m^3 et sans excéder 10 000 m^3	0,10 $
Plus de 10 000 m^3 et sans excéder 100 000 m^3	0,20 $
Plus de 100 000 m^3	0,60 $

Dans le cas d'immeubles non résidentiels mixtes, c'est-à-dire ceux qui comportent une partie d'immeuble qui est résidentielle, une consommation de 225 mètres cubes d'eau est allouée pour chaque logement.

Autrement dit, pour établir la consommation d'eau relative aux parties non résidentielles de l'immeuble, 225 mètres cubes pour chaque logement sont soustraits de la consommation totale de l'immeuble.

Pour le cas des bâtiments détenus en copropriété divise, des modalités sont prévues pour le partage de la tarification entre les copropriétaires non résidentiels.

Justification	

Cette mesure écofiscale incite des comportements respectueux de l'environnement tout en permettant un financement des services municipaux relatifs à la gestion de l'eau, reposant sur la consommation d'eau.

Aspect(s) financier(s)	

Des revenus de 15,3 M$ sont prévus pour l'exercice 2024.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2023-11-13
Francois SERVANT-MILLETTE Conseiller en planification budgétaire	Stéphanie RAULT Directrice par intérim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-8507 **Télécop. :** N/A	**Tél :** 438 951-7597 **Télécop. :** 514 872-8768

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE
Stéphanie RAULT Directrice par intérim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale **Tél :** 438 951-7597 **Approuvé le :** 2023-11-14	Francine LAVERDIÈRE Trésorière et directrice du Service des finances **Tél :** 514 872-6630 **Approuvé le :** 2023-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1233074015*
Unité administrative responsable : *Division planification budgétaire et fiscale*
Projet : Adopter le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier de 2024)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1233074015

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier de 2024)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT&AML - 1233074015 - Tarification de l'eau 2024.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-11-14

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division - Division du droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 514-872-0128
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION DE L'EAU FOURNIE AUX IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS (EXERCICE FINANCIER 2024)

Vu la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), notamment les articles 244.1 à 244.10;

Vu le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004);

À l'assemblée du _____, le conseil municipal décrète :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« bâtiment » : construction utilisée ou destinée à être utilisée pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des choses, à l'exclusion d'une dépendance;

« Directeur » : le directeur du Service de l'eau ou son représentant autorisé;

« immeuble non résidentiel » : un immeuble faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels au sens de l'article 244.31 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« logement » : une maison, un appartement, un ensemble de pièces ou une seule pièce où toute personne peut tenir feu et lieu, qui comporte une entrée par l'extérieur ou par un hall commun, des installations sanitaires, ainsi qu'une cuisine ou une installation pour cuisiner. Ces installations disposent de l'eau courante et sont fonctionnelles, même de façon temporaire. Un logement peut être séparé d'un autre logement par une porte ou par une ouverture comportant un cadrage pouvant recevoir une porte. À défaut d'une telle ouverture, l'accès entre les deux logements n'est pas direct et se fait par un couloir, une pièce non finie ou une cage d'escalier cloisonnée;

« Loi » : la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« propriétaire » : la ou les personnes au nom desquelles est inscrite, en vertu de la Loi, une unité d'évaluation;

« Règlement RCG 07-031 » : le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031);

« Ville » : la Ville de Montréal.

CHAPITRE II
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2. Le présent règlement vise à imposer et à prélever un tarif pour la fourniture de l'eau potable dans les immeubles non résidentiels et à prévoir des règles relatives à l'installation de compteurs d'eau dans certains de ces immeubles.

3. Le présent règlement s'applique au propriétaire d'un immeuble non résidentiel muni, en date du 1er septembre 2023, d'un compteur d'eau conforme à la réglementation applicable et au propriétaire d'un immeuble non résidentiel compris dans un bâtiment détenu en copropriété divise muni, en date du 1er septembre 2023, d'un tel compteur.

4. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2024 de la Ville.

CHAPITRE III
EXCLUSIONS

5. Le présent règlement ne s'applique pas :

1° au propriétaire d'un immeuble non résidentiel visé à l'article 204 de la Loi qui est occupé en totalité ou en partie par une personne autre que celles mentionnées à cet article ni à la personne au nom de laquelle une unité d'évaluation a été créée en vertu de l'article 208 de la Loi;

2° au propriétaire d'un immeuble non résidentiel qui comporte une partie visée à l'article 203 de la Loi et une partie visée à l'article 204 de la Loi.

CHAPITRE IV
TARIFICATION

6. Il est imposé et il sera prélevé de tout propriétaire d'un immeuble non résidentiel imposable muni d'un compteur d'eau une tarification de l'eau, selon les taux suivants :

1° sur la portion de la consommation d'eau annuelle de plus de 1 000 mètres cubes mais qui n'excède pas 10 000 mètres cubes : 0,10 $ / m^3

2° sur la portion de la consommation d'eau annuelle de plus de 10 000 mètres cubes mais qui n'excède pas 100 000 mètres cubes : 0,20 $ / m^3

3° sur la portion de la consommation d'eau annuelle de plus de 100 000 mètres cubes : 0,60 $ / m^3

Dans le cas d'un bâtiment détenu en copropriété divise muni d'un compteur d'eau, la tarification de l'eau prévue au présent article est calculée en fonction de la consommation d'eau annuelle de ce bâtiment et est répartie entre les copropriétaires divis de la façon suivante :

1° dans le cas d'un bâtiment dont toutes les parties privatives sont des immeubles non résidentiels, la tarification est répartie entre les copropriétaires divis en proportion de la quote-part respective de chacun selon la déclaration de copropriété;

2° dans le cas d'un bâtiment comportant des parties privatives qui sont des immeubles non résidentiels et des parties privatives qui sont des logements, la tarification est répartie entre les copropriétaires divis des immeubles non résidentiels en effectuant consécutivement les opérations suivantes pour chacun d'eux :

a) multiplier la tarification de l'eau par la quote-part du propriétaire exprimée en pourcentages selon la déclaration de copropriété;

b) diviser le produit qui résulte de la multiplication prévue au sous-paragraphe a) par la somme, exprimée en pourcentage, des quotes-parts de tous les propriétaires d'immeubles non résidentiels compris dans le bâtiment.

Les copropriétaires visés à l'alinéa précédent peuvent toutefois décider d'un partage différent de la tarification, exprimé en pourcentages, au moyen d'une entente écrite signée par chacun d'entre eux et qui doit être transmise au Service des finances de la Ville au plus tard le 1er septembre 2024. Le partage prévu à l'entente sera appliqué par la Ville à compter de l'année suivant sa réception. La Ville cesse d'appliquer cette entente l'année suivant la réception, par le Service des finances, d'un avis écrit à cet effet de la part d'au moins l'un des propriétaires des immeubles visés. La règle de répartition prévue à l'alinéa précédent est alors appliquée.

La consommation d'eau annuelle d'un immeuble non résidentiel ainsi que la consommation d'eau annuelle d'un bâtiment détenu en copropriété divise sont établies en fonction des règles prévues au chapitre VI du présent règlement.

7. Dans le cas où un compteur est imprécis, défectueux ou ne peut autrement être lu, s'il est impossible d'établir la consommation moyenne conformément à l'article 13, il est imposé et il sera prélevé du propriétaire de l'immeuble non résidentiel imposable visé une compensation dont le montant s'obtient en multipliant la valeur imposable de cet immeuble telle qu'inscrite au rôle d'évaluation foncière en date du 31 décembre 2024 par la différence entre le taux de la taxe spéciale relative au service de l'eau prévu au sous-paragraphe b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 8 du Règlement sur les taxes (exercice financier 2024) (*insérer ici le numéro du règlement*) et celui prévu au sous-paragraphe a) de ce paragraphe.

CHAPITRE V
PRISE DES MESURES DE CONSOMMATION

8. Les compteurs sont lus au moins deux fois durant l'exercice financier.

CHAPITRE VI
RÈGLES RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DE LA CONSOMMATION D'EAU ANNUELLE

9. La consommation d'eau annuelle relative à un logement est établie à 225 m^3 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

10. La consommation d'eau annuelle relative à un compteur lié à un immeuble non résidentiel ou à un bâtiment détenu en copropriété divise est égale à la consommation d'eau, exprimée en mètres cubes, mesurée par ce compteur pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, sous réserve des deuxième et troisième alinéas du présent article.

Lorsqu'une lecture de compteur est effectuée avant le 1er janvier 2024, à la date A pour les fins de l'équation ci-après, et que la lecture suivante est effectuée durant l'exercice financier 2024, à la date B pour les fins de l'équation ci-après, la consommation d'eau relative à un compteur lié à un immeuble non résidentiel ou à un bâtiment détenu en copropriété divise pour la période comprise entre le 1er janvier 2024 et la date B est égale au résultat, exprimé en mètres cubes, de l'équation ci-après :

$$\frac{\text{(Consommation lue à la date B – consommation lue à la date A)}}{\text{nombre de jours entre les dates A et B}} \times \begin{array}{l}\text{nombre de jours entre}\\ \text{le 1er janvier 2024}\\ \text{et la date B}\end{array}$$

Lorsqu'une lecture de compteur est effectuée avant le 31 décembre 2024, à la date A pour les fins de l'équation ci-après, et que la lecture suivante est effectuée durant l'exercice financier 2025, à la date B pour les fins de l'équation ci-après, la consommation d'eau relative à un compteur lié à un immeuble non résidentiel ou à un bâtiment détenu en copropriété divise pour la période comprise entre la date A et le 31 décembre 2024 est égale au résultat, exprimé en mètres cubes, de l'équation ci-après :

$$\frac{\text{(Consommation lue à la date B – consommation lue à la date A)}}{\text{nombre de jours entre les dates A et B}} \times \begin{array}{l}\text{nombre de jours entre la}\\ \text{date A}\\ \text{et le 31 décembre 2024}\end{array}$$

11. La consommation d'eau annuelle d'un immeuble non résidentiel est établie selon les règles suivantes :

1° dans le cas d'un immeuble utilisé en totalité à des fins non résidentielles, la consommation est égale à la somme des consommations d'eau annuelles relatives à

tous les compteurs liés à cet immeuble non résidentiel établies en vertu de l'article 10;

2° dans le cas d'un immeuble utilisé en partie à des fins non résidentielles, la consommation est égale au résultat que l'on obtient en soustrayant de la somme obtenue au paragraphe 1°, la somme des consommations d'eau annuelles relatives à tous les logements, prévues à l'article 9. Si le résultat obtenu est négatif, la consommation est réputée être égale à zéro;

3° dans le cas d'un immeuble utilisé en partie à des fins non résidentielles pour lequel le ou les compteurs mesurent uniquement la consommation d'eau attribuable aux parties non résidentielles de l'immeuble, la consommation est égale à la somme des consommations d'eau annuelles relatives à tous ces compteurs établies en vertu de l'article 10;

4° dans le cas où un immeuble non résidentiel devient un immeuble mentionné à l'article 5 au cours de l'exercice financier 2024, la consommation correspond à la consommation calculée du 1er janvier 2024 jusqu'à la date de l'événement;

5° dans le cas où un immeuble non résidentiel cesse d'être un immeuble mentionné à l'article 5 au cours de l'exercice financier 2024, la consommation correspond à la consommation calculée de la date de l'événement jusqu'au 31 décembre 2024;

6° dans le cas où une modification au rôle d'évaluation foncière ajoute, supprime ou modifie une unité d'évaluation ou lorsqu'une modification ajoute ou supprime une mention au rôle d'évaluation foncière, et que l'une ou l'autre de ces modifications a pour effet d'assujettir le propriétaire de l'immeuble à la tarification prévue par le présent règlement, de l'en exclure ou de modifier les règles de calcul de la tarification qui lui sont applicables, la consommation correspond, selon le cas, à la consommation calculée du 1er janvier 2024 à la date de l'événement ou de la date de l'événement jusqu'au 31 décembre 2024.

Aux fins des paragraphes 4º, 5º et 6º du premier alinéa du présent article, lorsqu'une lecture de compteur est effectuée avant la date de l'événement, à la date X pour les fins de l'équation ci-après, et que la lecture suivante est effectuée après l'événement, à la date Y pour les fins de l'équation ci-après, la consommation d'eau relative à un compteur lié à un immeuble non résidentiel ou à un bâtiment détenu en copropriété divise pour la période comprise entre la date X et la date de l'événement, ou entre la date de l'événement et la date Y, est égale au résultat, exprimé en mètres cubes, de l'équation ci-après :

$$\frac{\text{(Consommation lue à la date Y – consommation lue à la date X)}}{\text{nombre de jours entre les dates X et Y}} \times \begin{array}{c}\text{nombre de jours entre}\\ \text{la date X}\\ \text{et la date de}\\ \text{l'événement}\\ \text{ou}\\ \text{nombre de jours entre}\\ \text{la date de l'événement}\\ \text{et la date Y}\end{array}$$

La consommation d'eau annuelle d'un bâtiment détenu en copropriété divise est établie en fonction des règles prévues aux paragraphes 1° à 3° du premier alinéa, compte tenu des adaptations nécessaires.

Malgré l'article 4, le paragraphe 6º du premier alinéa ainsi que le deuxième alinéa du présent article s'appliquent à la consommation d'eau de l'exercice financier 2023, compte tenu des adaptations nécessaires.

12. Dans le cas où l'eau fournie et mesurée par compteur est employée pour éteindre un incendie dans un immeuble non résidentiel ou dans un bâtiment détenu en copropriété divise, une réduction de la consommation d'eau annuelle est accordée pour la quantité d'eau ainsi employée, basée sur la moyenne de la consommation quotidienne d'eau dans cet immeuble ou ce bâtiment pour l'exercice financier précédent ou, si celle-ci n'est pas disponible, pour l'exercice financier en cours. Le Directeur doit toutefois être avisé, par écrit, dans un délai de 30 jours de la survenance de l'incendie.

13. Si, à la suite d'une enquête prévue à l'article 14 ou d'une demande de vérification prévue à l'article 16, le Directeur constate qu'un compteur est imprécis, défectueux ou ne peut autrement être lu, la consommation d'eau annuelle est établie, selon les données disponibles, sur la base de la consommation moyenne antérieure ou ultérieure à la défectuosité du compteur, ou sur celle des deux à la fois.

CHAPITRE VII
ENQUÊTES

14. Le Directeur peut, aux fins de l'imposition du tarif, inspecter tout immeuble non résidentiel entre 8 h et 21 h du lundi au samedi, sauf un jour férié.

15. Le propriétaire ou l'occupant qui refuse l'accès à un immeuble au Directeur agissant en vertu de l'article 14, ou qui l'entrave, sans excuse légitime, commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 300 $ et d'au plus 1 000 $ pour une première infraction et une amende d'au moins 1 000 $ et d'au plus 2 000 $ pour une récidive.

CHAPITRE VIII
DEMANDE DE VÉRIFICATION

16. Un propriétaire qui considère que son compteur est imprécis peut obtenir sa vérification en présentant une demande au Directeur, accompagnée du dépôt du montant fixé par le règlement annuel sur les tarifs.

Si la vérification démontre que le compteur est imprécis, ce dépôt est remis au propriétaire et la consommation d'eau annuelle est ajustée conformément à l'article 13. Si la vérification démontre que le compteur est fonctionnel, la dépense engagée pour la vérification est imputée sur le dépôt et tout solde dû est facturé au propriétaire. Est réputé fonctionnel le compteur dont la précision de lecture est conforme aux paramètres énoncés à l'annexe A du Règlement RCG 07-031.

CHAPITRE IX
REMPLACEMENT DE COMPTEUR

17. Si, à la suite d'une enquête prévue à l'article 14 ou d'une demande de vérification prévue à l'article 16, le Directeur estime qu'il est nécessaire de remplacer un compteur, l'enlèvement et l'installation d'un nouveau compteur se fait comme suit :

1° pour un immeuble non résidentiel visé au Règlement RCG 07-031, selon les dispositions prévues à ce règlement;

2° pour un immeuble faisant partie des classes 1A à 4 identifiées à l'article 244.32 de la Loi, selon les articles 19 et 20 du présent règlement.

CHAPITRE X
OBTENTION D'UN COMPTEUR

18. Le propriétaire d'un immeuble non résidentiel faisant partie des classes 1A à 4 identifiées à l'article 244.32 de la Loi ou un propriétaire visé au troisième alinéa de l'article 2.1 du Règlement RCG 07-031, peut obtenir un compteur d'eau en présentant une demande au Directeur à cet effet au moyen du formulaire fourni par la Ville.

L'installation du compteur est aux frais du propriétaire. À cette fin, il sera perçu un montant équivalent aux tarifs applicables fixés à la grille tarifaire relative à l'installation de l'équipement prévue à la section II de l'annexe A du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005).

Aux fins de l'installation d'un compteur, le propriétaire doit respecter les dispositions du Règlement RCG 07-031 relatives à la préparation de l'endroit désigné par le Directeur pour recevoir le compteur d'eau.

19. Les articles 10 à 12, 15 à 18, 21, 22 et 29 du Règlement RCG 07-031 s'appliquent à la suite de l'installation d'un compteur d'eau demandé en vertu de l'article 18, compte tenu des adaptations nécessaires.

20. Le compteur d'eau et ses accessoires installés à la suite d'une demande présentée en vertu de l'article 18 sont la propriété de la Ville. Le propriétaire de l'immeuble non résidentiel où ils sont installés en a la garde.

La Ville procède, à ses frais :

1° à l'entretien de ce compteur;

2° au remplacement de ce compteur dans le cas d'une usure normale ou de la désuétude de celui-ci.

CHAPITRE XI
TAUX D'INTÉRÊT, PÉNALITÉ, DATES D'EXIGIBILITÉ ET AUTRES MODALITÉS DE PAIEMENT

21. Au cours de l'exercice financier 2025, la Ville transmet au propriétaire d'un immeuble non résidentiel imposable muni d'un compteur d'eau ou au propriétaire d'un immeuble non résidentiel imposable compris dans un bâtiment détenu en copropriété divise muni d'un compteur d'eau le compte relatif à la tarification de l'eau prévue par le présent règlement.

22. Lorsque, à la suite d'une modification au rôle d'évaluation foncière, le propriétaire devient ou cesse d'être visé à l'article 5 ou lorsqu'une modification au rôle d'évaluation foncière a pour effet d'assujettir le propriétaire de l'immeuble à la tarification de l'eau prévue par le présent règlement, de l'en exclure ou de modifier les règles de calcul de la tarification qui lui sont applicables, le propriétaire doit payer un supplément de tarification de l'eau à la Ville ou, selon le cas, la Ville doit rembourser le trop-perçu au propriétaire.

Le montant du supplément ou du remboursement est établi en fonction des règles relatives à la consommation d'eau annuelle prévues au chapitre VI.

Le supplément de tarification ou le remboursement est expédié par la Ville au plus tard le 31 décembre de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est effectuée la modification au rôle d'évaluation foncière donnant lieu au supplément ou au remboursement.

Le supplément de tarification doit être payé dans les délais prescrits à l'article 23.

Malgré l'article 4, le présent article s'applique à la consommation d'eau de l'exercice financier 2023, compte tenu des adaptations nécessaires.

23. Le mode de paiement de la tarification de l'eau prévue par le présent règlement est le suivant :

1° si le montant dû est inférieur à 300 $: en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

2° si le montant dû est de 300 $ ou plus, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

b) soit en deux versements égaux, le premier, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville, et le second, au plus tard le 90e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement.

Lorsqu'un jour mentionné au premier alinéa survient un samedi ou un jour férié, le versement doit être fait au plus tard le premier jour ouvrable qui le suit.

24. Le taux d'intérêt et la pénalité tels que prévus au Règlement sur les taxes (exercice financier 2024) (*Insérer ici le numéro du règlement*) s'appliquent à la perception de la tarification de l'eau prévue par le présent règlement.

CHAPITRE XII
DISPOSITIONS DIVERSES

25. La tarification de l'eau prévue par le présent règlement est imposée aux fins du financement des dépenses visées à l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

26. Le présent règlement a préséance sur tout règlement d'une municipalité visée à l'article 5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), portant sur le même objet.

GDD 1233074015